This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

B 472771

Digitized by Google

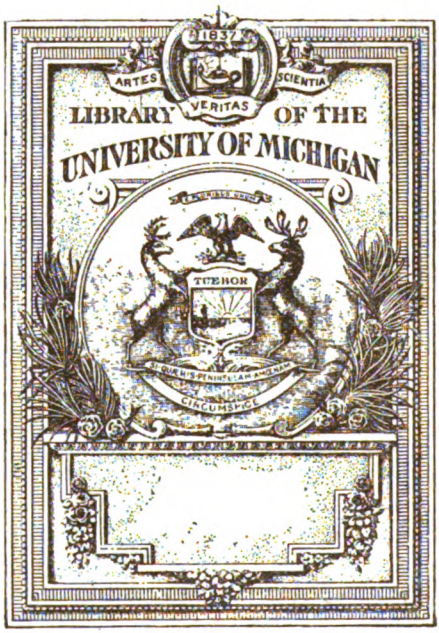

Digitized by Google

BX
802
.P232
.B81

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

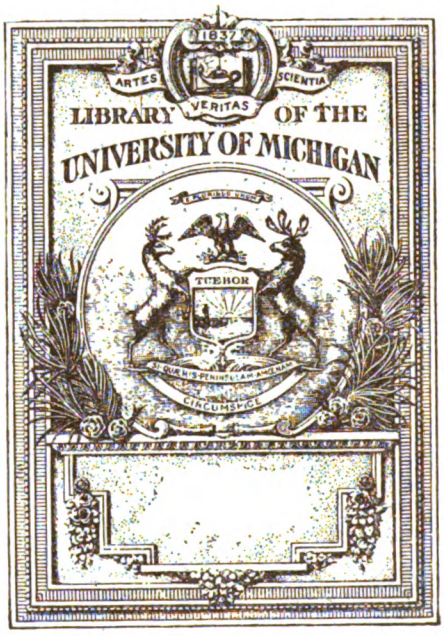

Digitized by Google

BX
802
.P232
B81

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

REVUE

DE

L'INSTITUT CATHOLIQUE DE PARIS

Digitized by Google

MACON, PROTAT FRÈRES, IMPRIMEURS.

Digitized by Google

282.5
232
1-01 re
APR 14 1923

REVUE

DE

L'INSTITUT CATHOLIQUE

DE PARIS

TREIZIÈME ANNÉE

PARIS
SECRÉTARIAT DE L'INSTITUT CATHOLIQUE
RUE DE VAUGIRARD, 74

LIBRAIRIE Vve CH. POUSSIELGUE
RUE CASSETTE, 15

1908

Digitized by Google

Digitized by Google

TABLE DES MATIÈRES

Les noms d'auteurs d'articles ou de rapports sont en grandes capitales; les noms d'auteurs de comptes rendus, en petites capitales; les noms d'auteurs de livres, en minuscules.

A. C., compte rendu de : F. de Genouilhac, *L'Église au regard de saint Ignace d'Antioche*.... 88
Allo (B.), *La peur de la vérité*, compte rendu.... 94
ANDRÉ (D.), *Albert de Lapparent*..... 193
A. V. Compte rendu de : A. Boudinhon, *Le mariage et les fiançailles*..... 188
Bainvel (J.-V.), *Les contresens bibliques des prédicateurs*, 2e édition. Compte rendu..... 380
BAUDRILLART (Mgr), *Le Cardinal Richard et l'Institut catholique de Paris*..... 289
— *La vraie religion de l'esprit*, allocution prononcée à la Messe du Saint-Esprit..... 482
— Rapport lu à la séance solennelle de rentrée... 536
BERTRIN (G.), *Les lettres philosophiques de Voltaire*..... 1
BÉZY (J.), *Lacordaire académicien à Toulouse et à Paris*..... 408
BOISSARD (A.), Rapport sur la Faculté de droit. 496
Boissarie (Dr), *L'œuvre de Lourdes*. Compte rendu par J. B..... 378
Boudinhon (A.), *Le mariage et les fiançailles*. Compte rendu par A. V..... 188
BOUSQUET (J.), *La mort du Cardinal Richard*.. I-II
— La renaissance de l'Église grecque catholique dans l'Empire ottoman : l'Église grecque-hellène. 345

CHAMPION

427343

Digitized by Google

BOUSQUET (J.), compte rendu de : H. Grisar, *Histoire de Rome et des Papes au moyen âge*..... 185
— Compte rendu de : M. Lepin, *Christologie*... 188
— Compte rendu de : Léon Joly, *Tribulations d'un vieux chanoine*..... 280
— Compte rendu de : Boissarie, *L'œuvre de Lourdes*. 378
CALVET (J.), *L'abbé Gustave Morel et son rôle dans l'union des Églises*..... 229
Carra de Vaux (Bn), *Newton*. Compte rendu..... 465
CAUVIÈRE (J.), *Souvenirs sur Lacordaire, à propos d'un livre récent*..... 223
Cavallera (F.), *Saint Athanase*. Compte rendu par C. S..... 189
CHAILAN (E.), *L'heure décimale*..... 259
Chroniques de l'Institut catholique, 85, 171, 276, 373 et 457
CLERVAL (A.), *Les cinq premières années de la Révolution dans la commune de Vyt-les-Belvoir (Doubs)*..... 116
CLOTET (L.), *La Papauté depuis l'avènement de Grégoire le Grand jusqu'en l'an 800*..... 22
C. S., compte rendu de : F. Cavallera, *Saint Athanase*..... 189
DELAUNAY (A.), compte rendu de : A. Gratry, *Logique*..... 466
Dhorme (P.), *Choix de textes religieux assyro-babyloniens*. Compte rendu par J. Touzard.... 468
DOUAIS (S. G. Mgr), Discours prononcé à la séance solennelle de rentrée..... 559
Dunand (Ph.-H.), *La vie de Jeanne d'Arc de M. Anatole France et les documents*. Compte rendu... 379
Durand (A.), *L'Enfance de Jésus-Christ d'après les Évangiles canoniques*. Compte rendu par E. Mangenot..... 190
FILLION (L.-Cl.), *Le Folklore et l'Ancien Testament*..... 325
Fillion (L.-Cl.), *Saint Jean l'Évangéliste, sa vie et*

Digitized by Google

ses écrits. Compte rendu..... 380
F. V., compte rendu de : J.-M. Meunier, *L'emplacement de « Noviodunum Aeduorum » de César et le nom de Nevers*..... 190
Gaignet (G.), *Le prétendu mariage de Bossuet*. Compte rendu..... 93
Gaillard de Champris (H.), *Sur quelques idéalistes*. Compte rendu par G. Le Bidois..... 377
Gastoué (A.), *L'eau bénite*. Compte rendu..... 284
Gellé (F.), *Aux Catéchistes. Programme pour le temps présent*. Compte rendu..... 283
Genouilhac (F. de), *L'Église au regard de saint Ignace d'Antioche*. Compte rendu par A. C.... 88
Gibergues (abbé de), *Par l'espérance*. Compte rendu..... 383
Goyau (G.), *Ketteler*. Compte rendu..... 381
Gratry (A.), *Logique*. Compte rendu par A. Delaunay..... 466
Grisar (H.), *Histoire de Rome et des Papes au moyen âge*. Compte rendu par J. Bousquet..... 185
GUIBERT (J.), *Le déterminisme*..... 60
Guibert (J.), *Les croyances religieuses et les sciences de la nature*. Compte rendu..... 377
HAMONET (J.), Rapport sur l'École des Sciences. 511
H. T., compte rendu de : Ch. Maurras, *Le dilemme de Marc Sangnier*..... 382
Hugon (Ed.), *Cursus philosophiae thomisticae*. Compte rendu par J. M..... 92
— *Le dogme : Hors de l'Église, point de salut*. Compte rendu..... 282
HUIT (Ch.), *Le réveil du platonisme en France au commencement du XIXe siècle*.....197 et 385
J. M., compte rendu de : Ed. Hugon, *Cursus philosophiae thomisticae*..... 92
Joly (L.), *Tribulations d'un vieux chanoine*. Compte

Digitized by Google

rendu par J. B..... 280
KLEIN (F.), *Sur un passage des Lettres philosophiques de Voltaire*..... 134
Lasserre (H.), *Notre-Dame de Lourdes*. Compte rendu..... 281
Le Bidois (G.), compte rendu de : H. Gaillard de Champris, *Sur quelques idéalistes*..... 377
LEBRETON (J.), *Le Fils de Dieu chez saint Paul*. 97
Lebreton (J.), *L'Encyclique et la théologie moderniste*. Compte rendu par E. Mangenot..... 187
Ledos (G.), *Le P. de Ravignan*. Compte rendu... 285
Leopez Pelaez (S. G. Mgr), *Les ravages du livre*. Compte rendu..... 284
Lepin (M.), *Christologie*. Compte rendu par J. B. 188
LESCŒUR (Ch.), *L'impôt sur les successions*.... 254
Listes bibliographiques.....95, 191, 286, 384, 477
Mallet (E.), *Qu'est-ce que la Foi*? Compte rendu.. 95
MANGENOT (E.), compte rendu de : J. Lebreton, *L'Encyclique et la théologie moderniste*..... 187
— Compte rendu de : A. Durand, *L'enfance de Jésus-Christ d'après les Évangiles canoniques*.. 190
— Compte rendu de : E. Vincent-Dubé, *M. Claude Rollet*..... 283
Martin (J.), *Philon*. Compte rendu..... 282
Maurras (Ch.), *Le dilemme de Marc Sangnier*. Compte rendu par H. T..... 382
Meunier (J.-M.), *L'emplacement de « Noviodunum Aeduorum » de César et le nom de Nevers*. Compte rendu par F. V..... 190
Nallino (C.-A.), *Al-Battani sive Albatenii opus astronomicum*. Compte rendu par F. Nau..... 90
Nau (F.), Compte rendu de : C.-A. Nallino, *Al-Battani sive Albatenii opus astronomicum*..... 90
Newman (Card[l]), *Du culte de la Sainte Vierge dans l'Église catholique*. Compte rendu..... 281

Digitized by Google

Nécrologies : Albert de Lapparent..193, 276, 511, 538
Abbé E. Ragon.....171, 532, 537
Cardinal Richard.....I-II, 85, 289, 537
Charles Taranne.....373, 540
PERREAU (Comm[t]), *La guerre russo-japonaise*. 419
Perreau (Comm[t]), *Les Centenaires de 1806 et de 1807*. Compte rendu..... 376
— *L'Entente cordiale*. Compte rendu..... 376
PIAT (Cl.), *Méthodologie d'après Bacon et Descartes*.....147, 308
Ponsard (Ph.), *La croyance religieuse et les exigences de la vie contemporaine*. Compte rendu.. 465
Publications des Professeurs, de décembre 1906 à décembre 1908..... 569
Rivière (J.), *La Propagation du christianisme dans les trois premiers siècles*. Compte rendu..... 94
ROUSSELOT (P.), Rapport sur l'École des Lettres. 521
Schall (J.), *Mentalité du peuple souverain*. Compte rendu..... 383
TOUZARD (J.), compte rendu de : P. Dhorme, *Choix de textes religieux assyro-babyloniens*..... 468
— Compte rendu de : H. Vincent, *Canaan d'après l'exploration récente*..... 470
Vieillard-Lacharme (abbé), *Jésus et ses contemporains*. Compte rendu..... 286
Vincent (Hugues), *Canaan d'après l'exploration récente*. Compte rendu par J. Touzard..... 470
Vincent-Dubé (E.), *M. Claude Rollet*. Compte rendu par E. Mangenot..... 283
Vulliaud (P.), *Ballanche. Pensées et fragments*. Compte rendu..... 466
Wilbois (J.), *L'avenir de l'Église russe*. Compte rendu..... 381

Digitized by Google

Digitized by Google

LA MORT DU CARDINAL RICHARD

L'événement qui met aujourd'hui en deuil toute l'Église de France ne saurait être nulle part ressenti plus vivement qu'à l'Institut catholique de Paris.

Celui à qui nous avons, ce matin même, rendu les derniers devoirs, et dont les restes — nous avons failli écrire : les reliques — reposent maintenant sous les dalles de Notre-Dame, n'était pas seulement le chancelier de notre Université. Il en était, depuis trente-trois ans, depuis qu'elle existe, le protecteur le plus éclairé, le plus persévérant, le plus efficace. Il en avait été, avec Mgr Dupanloup et Mgr d'Hulst, le véritable fondateur. Il en avait été, d'une certaine manière, le premier recteur, comme président de la commission rectorale qui fonctionna jusqu'à la nomination définitive de Mgr d'Hulst.

Père, dans toute la force du mot, de notre Université, il l'était aussi, réellement, pour chacun de nous, par l'autorité et la bonté. Pasteur vigilant, guide assuré, on sait quel soin il mit à maintenir et à diriger dans la voie droite tous ceux qui furent appelés par la Providence à accomplir sous sa juridiction leur besogne intellectuelle. Mais en même temps, bienveillant pour toutes les personnes, sympathique à tous les efforts, comme il savait prévenir doucement, s'il le fallait, ceux dont il connaissait la bonne volonté, et, s'il le fallait encore, les défendre contre les manifestations d'un zèle trop passionné ou d'une critique trop exclusive !

Tous ceux parmi nous qui en eurent l'occasion reçurent ainsi de lui des marques d'une effective et délicate tendresse. Son cœur était ouvert aux élèves comme aux maîtres ; et, il y a quinze jours à peine, sans la moindre hésitation, il accordait une longue audience aux représentants de l'Association de nos étudiants, président et membres du comité, qui avaient demandé la faveur de lui

Digitized by Google

présenter leurs hommages : suprême et touchante faveur dont ces jeunes gens, pendant toute leur vie, garderont précieusement le souvenir.

Mais n'était-il pas, avant tout, le Père de nos âmes, par l'accroissement d'esprit chrétien et de vie surnaturelle que produisait chacune de ses paroles dans ceux qui l'entendaient, chacun de ses exemples dans ceux qui étaient témoins de ses vertus? Qu'il nous a fait du bien, à tous, par l'inébranlable foi en la Providence dont il fut toujours le modèle, spécialement lorsqu'il s'agissait de l'Institut catholique, plus spécialement encore quand l'Institut catholique connut des heures difficiles! Sa confiance en Dieu était, exactement, celle des Saints; elle rappelait celle de son doux Patron, de ce saint François de Sales dont il a été célébrer la fête dans le ciel, et auquel il ressemblait par tant de côtés.

Ce protecteur, ce fondateur, ce Père, l'Institut catholique le pleure, et ne peut s'empêcher de pleurer son départ avec une douleur profonde.

Sans doute, notre peine est allégée par l'espoir où nous sommes qu'il a déjà reçu la récompense de sa sainteté.

Sans doute, nous sommes heureux que l'anxiété ne s'ajoute pas à notre peine et que, avant de nous reprendre le cardinal Richard, Dieu nous ait donné à l'avance, dans la personne du nouvel archevêque de Paris, un autre protecteur dont nous connaissons déjà, par des preuves non douteuses, la bienveillance et le dévouement.

Mais la perte d'un Père n'en demeure pas moins douloureuse; et, en attendant que l'hommage dû par l'Institut catholique de Paris à S. Ém. le cardinal Richard lui soit rendu, ici même, par celui qui a le plus d'autorité pour le faire, il nous était impossible de ne pas manifester, dès aujourd'hui, la grandeur de nos regrets et la sincérité de notre douleur.

J. B.

Paris, 1er février 1908.

Digitized by Google

REVUE

DE

L'INSTITUT CATHOLIQUE DE PARIS

LETTRES PHILOSOPHIQUES DE VOLTAIRE

(*Suite et fin*[1])

IV

INFLUENCE DE L'OUVRAGE

L'influence des *Lettres philosophiques*, au XVIIIe siècle, n'est pas douteuse.

On a avancé parfois que ce livre était venu trop tôt pour agir avec efficacité.

Les esprits, dit-on, n'étaient pas préparés à l'accueillir, et d'ailleurs, il se trouva, de fait, supprimé par la saisie des exemplaires, qui furent tous détruits.

Ce raisonnement ne résiste pas à l'examen.

Parmi ceux qui menaient l'opinion, loin d'être contraire aux idées dont Voltaire se faisait l'apôtre, l'état des esprits leur était favorable. Nous l'avons établi dès les premières pages de cette étude, en indiquant de quelles origines l'ouvrage était sorti.

Que, d'autre part, les rigueurs de la police n'aient pas nui au succès, on ne saurait guère en douter. Au con-

1. Voir la *Revue de l'Institut catholique*, 1907, pp. 242 et 423.

Digitized by Google

traire, elles attirèrent l'attention sur l'œuvre nouvelle et lui donnèrent l'attrait du fruit défendu, tout en ne pouvant réussir à la faire disparaître, par la destruction des exemplaires, puisqu'elle était éditée en Hollande comme en France.

Et de fait — ce qui tranche la question — on a vu plus haut que les éditions se multiplièrent. Nous en avons signalé une quinzaine durant le cours du XVIIIe siècle, et ce nombre est remarquable pour cette époque.

Encore faudrait-il y ajouter les éditions des autres œuvres de l'auteur, où le livre fut compris et souvent se dissimula pour entrer en France.

Le succès que ces *Lettres* obtinrent n'est donc pas contestable. Quant à l'action qu'elles exercèrent, on peut dire qu'elle se fit sentir sur divers points.

1° *Anglomanie.*

Signalons d'abord le goût très vif de l'époque pour ce qui était fait ou écrit en Angleterre.

Il fut singulièrement accru. On s'éprit de plus en plus d'admiration pour la littérature des Anglais, leur philosophie, leurs découvertes scientifiques, leurs institutions, leur langue et leur caractère.

J'ai dit que le mouvement avait commencé avant les *Lettres philosophiques*.

Les réfugiés protestants l'avaient préparé à leur manière. Béat de Murald et Prévost y travaillèrent plus efficacement; Voltaire lui imprima un élan décisif. C'est lui qui entraîna définitivement l'opinion.

Quatre ans après la publication de son livre, en 1738, J.-B. Rousseau constatait, en le regrettant d'ailleurs, le progrès de « ce malheureux esprit anglais qui s'est glissé parmi nous depuis vingt ans [1]. »

1. Lettre à Louis Racine, Bruxelles, 17 mai 1738.

Digitized by Google

En 1749 les *Mémoires de Trévoux* constatent que la France devient « bien bonne amie de la littérature d'Angleterre » et trouvent la tendance excessive [1].

Six ans plus tard, c'est-à-dire une vingtaine d'années après la première édition des *Lettres*, Fréron écrit :

« Il n'y a guère plus de quarante ans qu'un homme qui se serait avisé de parler d'une tragédie et d'une comédie anglaise se serait fait siffler dans une société de bon ton... Nous avons vu, avec assez de surprise, que cette nation égalait la nôtre en génie, la surpassait en force, et ne lui cédait que la délicatesse et le goût [2]. »

Et l'admiration s'étend aux idées, aux hommes, à tout.

Sans doute il s'élevait des protestations isolées, qu'inspirait le sentiment national chez quelques-uns, et qui avaient pour but de le réveiller chez tous.

« Comment définissons-nous la politique ? fait dire aux Anglais un auteur anonyme. — C'est, répond un autre Anglais, la science pratique de tout ce qui est injuste et déshonnête. — Qu'est-ce qu'un traité ? — C'est la chose du monde dont nous nous soucions le moins. — Qu'est-ce que des amis ? — C'est ce que nous n'aurons jamais [3]. »

Ce dernier mot exprime un vœu de l'écrivain. Mais il était démenti alors par les faits.

L'Angleterre avait en France des partisans enthousiastes, dont la guerre même et les victoires des Anglais sur nos armes ne diminuaient pas la naïve et ridicule ardeur.

Au fond, si l'on considère les meneurs de l'opinion, il est difficile de ne pas voir que ce culte antinational leur est inspiré par leur scepticisme antichrétien, qui est pour

1. Octobre 1749. — Cf. *L'esprit des Journalistes de Trévous*, Paris, 1771, t. II, p. 491.

2. *Journal étranger*, septembre 1755, p. 4. — Voir aussi La Harpe, *Cours de littérature*, t. III, p. 208.

3. *Petit catéchisme politique des Anglais*, 1756 (*Journal encyclopédique*, septembre 1756).

Digitized by Google

eux une religion impérieuse. S'ils aiment tant l'Angleterre, c'est que d'Angleterre il souffle « un vent philosophique », c'est que « la nation anglaise est philosophe [1] ».

Voilà pourquoi on ose écrire qu' « elle est composée de gens qui pensent beaucoup et continuellement [2] » ou encore, avec une sottise croissante, que l'on trouve, chez les écrivains de ce peuple, « des raisonnements si vastes, qu'on les prendrait pour les opérations d'une intelligence supérieure à l'homme [3]. »

En 1760, l'auteur de la *Nouvelle Héloïse* exalte à son tour l'Angleterre, dans un des personnages de son roman, milord Bomston.

Il est vrai qu'il a l'air de s'inspirer de Béat de Muralt, qu'il cite et qu'il suit en plusieurs passages. Mais s'il lit de si près ce protestant Bernois, n'est-ce pas justement parce qu'il a respiré l'atmosphère morale de l'époque, et qu'il s'est laissé gagner, lui aussi, par cette anglomanie générale, dont Voltaire porte surtout la responsabilité [4] ?

*
* *

Je sais bien que l'auteur des *Lettres philosophiques* a fini par s'en défendre, après s'en être fait gloire. C'est qu'il voyait alors l'excès évident du mouvement auquel il avait donné l'impulsion décisive ; il était fatigué surtout de s'entendre opposer, comme des rivaux supérieurs, Shakespeare et les écrivains d'Outre-Manche.

1. D'Argenson, *Journal et Mémoires*, oct. 1747 (édit. Jannet, V, 232).

2. *Ibid.*

3. Millot, en tête de sa traduction de L'*Essai sur l'homme*, de Pope.

4. Jean-Jacques Rousseau avait lu aux Charmettes les *Lettres anglaises* avec un profond intérêt. C'est lui-même qui le dit dans ses *Confessions* (Œuvres, édit. Hachette, t. VIII, p. 78).

Digitized by Google

Mais, quoi qu'il en aït dit plus tard, la réalité de son influence ne saurait être mise en doute.

Condorcet ne s'y est pas trompé. Il dit des *Lettres* :

« Cet ouvrage fut parmi nous l'époque d'une révolution. Il commença à y faire naître le goût de la philosophie et de la littérature anglaises, à nous intéresser aux mœurs, à la politique, aux connaissances commerciales de ce peuple, à répandre sa langue parmi nous [1]. »

A son tour, un écrivain obscur exprime la même idée, bien que d'une autre manière et dans un autre esprit.

En voyant célébrer comme le plus magnanime, le plus généreux et le plus humain des peuples, celui dont on disait jadis qu'il était le plus orgueilleux de tous, le plus jaloux, le plus intéressé et le plus féroce, il s'étonne de « cette métamorphose surprenante » et s'écrie :

« Que de comptes le célèbre, l'illustre, le grand Voltaire n'aura-t-il pas à rendre à Dieu, au sujet du nombre prodigieux de cervelles qu'il a renversées ! [2] »

L'anglomanie fut donc, pour une bonne part, l'œuvre de Voltaire et des *Lettres philosophiques* en particulier.

2° *Le Cosmopolitisme.*

On peut en dire presque autant de ce qu'on a nommé le cosmopolitisme.

Le cosmopolitisme, on le sait, fut un état d'esprit assez général chez les écrivains français du XVIIIe siècle. Ils sont les admirateurs des peuples étrangers et comme les citoyens de toutes les patries.

L'ouvrage de Voltaire, s'il ne créa pas cette tendance, aida à la fortifier et à la répandre. Il habitua les Français à regarder par dessus les frontières, à y chercher des modèles et à y trouver une ample matière à l'admiration.

1. *Vie de Voltaire.*
2. *Préservatif contre l'Anglomanie*, 1757.

Digitized by Google

En faisant aimer la littérature anglaise, par exemple, il tourna l'attention et les sympathies, en général, vers ces littératures du Nord, comme on dira, si étrangères à la culture classique et, par conséquent, à notre tradition nationale depuis la Renaissance.

On arriva à s'éprendre des écrivains allemands, comme on s'était épris des anglais.

Diderot est sans doute un anglomane déterminé. Il a passé sa vie entouré d'Anglais, comme Hume, Garrick, Wilkes; il se réclame, dans ses romans, de Sterne et de Richarson, dans ses œuvres dramatiques, de Moore et aussi de Lillo, qu'il compare à Sophocle pour son *Marchand de Londres*. Mais en même temps il donne une préface à la traduction de *Sara Sampson* de Lessing, et il proclame qu'en Allemagne « le génie a pris la grand'route de la nature [1] ».

Formé par ses leçons et aussi par celles de Voltaire, dont il commença par être le protégé, Baculard d'Arnaud devient le correspondant du duc de Wurtemberg, ensuite du roi de Prusse, puis, selon l'expression méchante de son ancien protecteur, le « garçon poète » de Sa Majesté prussienne; et il exalte cette Allemagne « où les ailes du génie ne sont point rognées pas les ciseaux timides du bel esprit [2] ».

C'est le même écrivain qui a dit : « Il n'y a point de pays où il existe plus d'hommes ».

Plus que personne, Voltaire a célébré Frédéric et le pays de Frédéric; il est devenu son courtisan pensionné, en attendant de recevoir de lui les cruelles leçons dont il lui fut difficile de ne pas garder le souvenir.

Mais son enthousiasme passait en même temps d'autres frontières. Il écrivait à Catherine de Russie : « Les glaces

1. *Journal étranger*, décembre 1761.
2. Cf. Liebman, *anecdote allemande*.

Digitized by Google

de mon âge me laissent encore quelque feu; il s'allume pour votre cause... je suis *Catherin* et je mourrai *Catherin*; mon âme est aux pieds de votre Majesté » [1].

Cet « exotisme » règne en maître. Nos beaux esprits affectent d'appartenir à tous les peuples : c'est la mode et on se fait gloire de la suivre.

Marivaux l'a remarqué, et il a écrit, sur ce sujet, une page spirituelle, dont voici la conclusion :

« Quand il met les étrangers au-dessus de son pays, Monsieur n'est plus du pays au moins, c'est l'homme de toute nation » [2].

*
* *

Marivaux tenait ce langage au moment où Voltaire composait les *Lettres philosophiques*. La tendance ne fit que grandir.

Nos écrivains mirent une sorte d'amour-propre insensé à parler des autres nations avec enthousiasme et de la nôtre avec détachement, souvent même avec une malveillance qui allait jusqu'à l'injustice.

Ils affaiblissaient ainsi, ils diminuaient peu à peu, cette confiance en soi qui, si elle est utile aux individus pour se faire une place dans la vie, est indispensable aux nations pour se faire une place dans le monde, ou y garder celle que le passé leur a faite.

Et par une contradiction piquante, les mêmes hommes qui estiment si peu le patriotisme chez eux, qui font tout ce qu'il faut pour le détruire ou l'endormir, le célèbrent à l'envi chez les autres peuples. Visitant Paris en 1763, Gibbon écrit :

« Nos opinions, nos mœurs, même nos habits étaient

1. 14 et 21 sept. 1770.
2. *L'indigent philosophe*, 5e feuille (1728).

Digitized by Google

adoptés en France ; un rayon de gloire nationale illuminait tout Anglais, dont on supposait toujours qu'il était né patriote et philosophe [1] ».

Ainsi on entendait honorer un Anglais en le croyant animé de sentiments patriotiques. Que dis-je, on admirait ce patriotisme britannique, même dans ce qu'il avait de brutal, on l'admirait et on l'enviait [2]. Le patriotisme devenait une vertu chez nos voisins, et il était chez nous une faiblesse, teintée de ridicule. C'est que les choses ont leur logique, qui est souvent plus forte que celle des hommes. L'éloge systématique de l'étranger au détriment de la France portait fatalement ses fruits.

Même durant les conflits sanglants où habituellement il se vivifie et s'exaspère, en face de l'étranger devenu un ennemi, le patriotisme, je l'ai dit, restait, en France, froid, inerte, insensible.

C'est l'année même où finissait la guerre de sept ans, cette guerre dont la conclusion satisfaisait, au prix de nos possessions coloniales, les appétits exigeants de l'ambition britannique, que Gibbon écrivait ce qu'on vient de lire sur l'étrange anglomanie de nos compatriotes.

La même année, Favard faisait représenter l'*Anglais à Bordeaux*.

C'était un hymne à l'Angleterre.

L'auteur soumit d'abord sa pièce à l'ambassadeur britannique, qui en modifia le titre, et en fit précéder la représentation du *Brutus* de Voltaire, « tragédie patriotique, disait l'affiche, *dans le goût anglais.* »

On applaudit à outrance ce panégyrique étonnant ; on l'acclama.

Voltaire donnait l'exemple du patriotisme qui s'oublie.

1. *Mémoires*, chap. XV.

2. Cf. *Lettres* de Bolingbroke sur *Le Patriotisme*, traduites par le comte de Bissy.

Digitized by Google

Nos troupes ayant été battues à Rosbach par celles de Frédéric, il osa féliciter le vainqueur et insulter les vaincus dans de petits vers grossiers et cyniques [1].

Un peu plus tard, Frédéric remporte de nouveaux succès ; Voltaire le félicite encore.

Il mérita que son royal correspondant le remerciât cruellement de se montrer « si bon Prussien [2] ».

Et Voltaire est le roi des beaux esprits de son époque : il représente leurs tendances, bien que tous n'eussent pas consenti à les pousser aussi loin.

Un critique pénétrant a écrit avec raison : « Le XVIIIe siècle n'est ni chrétien ni français [3]. »

*
* *

Et il n'est pas l'un parce qu'il n'est pas l'autre.

Ce que nous avons dit de l'anglomanie peut s'appliquer au cosmopolitisme, qui n'en est que l'extension. C'est la philosophie surtout, la philosophie antichrétienne, qui a valu aux Anglais les sympathies intéressées des écrivains, maîtres de l'opinion en France. Si l'Angleterre était si admirée parmi eux, c'est que tout Anglais passait à leurs yeux pour un « philosophe » ; Gibbon nous l'a dit.

1. Le roi lui avait envoyé une mauvaise pièce contre la France. Il eut le triste courage de répondre :

Héros du Nord je savais bien
Que vous aviez vu les derrières
Des guerriers du roi très chrétien,
A qui vous taillez des croupières.
Mais que vos rimes familières
Immortalisent les beaux c...
De ceux que vous avez vaincus,
Ce sont des faveurs singulières, etc.

2. 15 juillet 1759.
3. E. Faguet, *XVIIIe siècle*, Préface.

Digitized by Google

Et pourquoi, d'autre part, cette exaltation pour Frédéric II et ses Prussiens ?

Parce que Frédéric est un ennemi du chritianisme, et qu'il approuve Voltaire dans sa guerre religieuse. « Votre ami, le roi de Prusse, écrit celui-ci, m'a félicité d'être toujours occupé à écraser l'Infâme. »

Et de même pour Catherine de Russie.

Durant la guerre qui précéda le partage de la malheureuse Pologne, Voltaire et les encyclopédistes prirent vivement parti pour « l'Étoile du Nord », la « Sémiramis », la « Sainte », comme ils osaient appeler cette femme impudique et sanguinaire, meurtrière de son mari et du prince Ivan, et dont les dérèglements s'étalaient impudemment au grand jour.

Si l'on chante malgré tout son éloge, si Diderot se rend à sa cour, c'est qu'on a le droit de lui écrire, comme Dalembert, « au nom des philosophes et de la philosophie [1] », c'est « qu'elle est une bonne philosophe » ainsi que Voltaire l'assure [2] », une « personne dont la philosophie se oroit aimée [3] ».

Voilà pourquoi le clan philosophique est avec elle contre la France et les amis de la France. Car la France soutenait les Polonais « confédérés », et des Français combattaient dans leurs rangs.

Nos philosophes n'en accablent pas moins de leurs railleries les ennemis de Catherine, et se félicitent, avec un air de triomphe, qu'elle envoie en Pologne quarante mille Russes « prêcher la tolérance, la baïonnette au bout du fusil [4] » ; c'est, paraît-il « la fondation de la liberté de conscience », c'est « une conquête sur le fanatisme [5] ».

1. Catherine à Voltaire, 22 nov. 1772.
2. A Dalembert, 4 janvier 1773.
3. Dalembert à Voltaire, 13 mai 1773.
4. Voltaire à Dalembert, 3 mai 1767.
5. Voltaire, *Sermon de Josias Rossette* ; *Œuvres*, t. XLIV, p. 15.

Digitized by Google

Quant à sa propre patrie, Voltaire la tourne perpétuellement en dérision dans ses lettres à Catherine II. On ne saurait le voir, sans une tristesse irritée, ridiculiser ses compatriotes, sous le nom de Velches, avec son éternelle ironie [1].

Après cela, le lecteur français peut être indigné, mais il n'est pas surpris, qu'il ose écrire à sa « belle Catau », comme on disait entre *frères* :

« Daignez observer, Madame, que je ne suis point Velche (c'est-à-dire Français) ; je suis Suisse, et, si j'étais plus jeune, je me ferais Russe [2]. »

Ces écrivains-là n'ont donc pas le sentiment national. Ils ne sont pas « Français » de cœur, comme dit M. Faguet ; ils veulent être et ils sont, selon l'expression de Marivaux, des hommes « de toute nation ».

*
* *

Les *Lettres philosophiques* ont favorisé et accru ce penchant, en dénigrant la France au profit des nations étrangères, et aussi en répandant le goût de la philosophie antichrétienne.

Car ce goût passionné a déterminé ceux qui s'en inspiraient à tourner leurs sympathies, loin de la France catholique, vers des nations protestantes et schismatiques, où ils le retrouvaient, ici défendu par des écrivains célèbres, là, ce qui valait pour eux mieux encore, patronné par des chefs d'État tout puissants.

Leur haine de la foi, qui dominait tous leurs sentiments, n'a ni souffert ni connu de frontières : elle les a poussés à traiter en auxiliaires et en amis, même au prix du patriotisme oublié, tous ceux qui la partageaient et pouvaient utilement la servir.

1. V. par exemple A Catherine, 20 oct. 1770, et 7 août 1771.
2. A Catherine, 18 oct. 1771. — Cf. A la même, 22 déc. 1770 et 22 janvier 1771.

Digitized by Google

3° *La guerre aux institutions nationales.*

La haine de la foi a donc favorisé le cosmopolitisme au XVIIIe siècle.

Mais elle a été développée elle-même, ce n'est pas douteux, par les *Lettres philosophiques*.

C'est même, avec l'anglomanie, l'une des principales actions que l'ouvrage ait exercée, comme c'est surtout, nous l'avons vu, l'esprit qui l'anime, d'un bout à l'autre.

On sait que l'auteur critique, avec parti pris, les institutions et les mœurs traditionnelles de la France. Ses attaques eurent de l'écho.

Comme Voltaire lui-même, ceux qui le lurent s'en prirent aux institutions politiques du pays, mais plus encore à ses institutions religieuses, à la foi nationale.

Les *Lettres* inaugurèrent chez nous cette campagne obstinée contre le christianisme, qui devint l'occupation favorite de l'auteur lui-même, et aussi de ses amis les encyclopédistes, et de tous les beaux esprits en général.

Ce ne furent plus seulement, comme jusqu'alors, des traits lancés à l'occasion et par circonstance, ni même une simple série d'escarmouches.

Peu à peu, on en vint à une véritable guerre. Les partisans des idées antireligieuses, ramassées sous le nom général de « philosophie », formèrent un camp ennemi, qui tira sur l'autre sans repos.

Voltaire lui-même fut le général en chef; il mena violemment la bataille. La religion chrétienne était « l'Infâme », et, selon son cri de guerre, lui et les siens mirent une sorte de rage à « l'écraser ».

C'est justement à partir des *Lettres philosophiques*, on l'a vu plus haut, qu'il afficha cette hostilité systématique; mais elle alla chez lui en augmentant toujours, pour arriver, dans sa vieillesse, à une sorte de manie.

Commenté par son exemple, son ouvrage contribua à

Digitized by Google

déterminer le mouvement autour de lui, et chez tous les esprits jaloux de suivre la mode.

Il ne fut pas seulement la bruyante manifestation d'un mal profond qui couvait dans les âmes, et, pour ainsi dire, la première gerbe de feu qui révéla l'incendie. Il fut plutôt la flamme qui l'alluma, et, à tout le moins, le coup de vent redoutable, qui en augmenta la violence et en propagea les ravages.

Mais en même temps il imprimait à la littérature, et, je pense, par suite même de la lutte qu'il déchaîna et dont il donnait l'exemple, un caractère qu'elle n'avait pas eu jusqu'alors, une sorte d'esprit nouveau.

Je veux dire que la poésie elle-même devint une arme dans la bataille des opinions.

4° *Esprit batailleur et pratique de la littérature.*

Au XVIIIe siècle, l'art perd de sa sérénité. On le force à entrer dans les luttes quotidiennes et à y jouer un rôle.

Même quand il veut composer un ouvrage purement littéraire, Voltaire ne peut se défendre d'y faire intervenir, comme un ingrédient indispensable, quelque grain de ses haines philosophiques.

Et le plus souvent ce qui lui met la plume à la main, c'est la pensée d'attaquer un adversaire, et surtout celui qui est resté pour lui, depuis ses *Lettres*, le plus constamment détesté de tous : le christianisme.

Si l'on supprimait de ses volumes tout ce qui est inspiré par une idée de combat, et, pour m'exprimer ainsi, tout ce qui exhale l'âcre odeur de la poudre, que resterait-il de son œuvre immense?

Cette tendance agressive paraît déjà dans son livre sur l'Angleterre ; car ce livre est, pour une bonne part, nous l'avons vu, une longue satire et même un véritable pamphlet.

Il donnait un mauvais exemple. L'exemple fut suivi.

Digitized by Google

*
* *

Du reste, et pour parler d'une manière plus générale, la littérature incline alors à devenir, avant tout, une littérature d'action.

On dédaigne communément les pures questions d'art; l'art est apprécié principalement dans la mesure où il peut servir, et la science passe avant lui dans l'estime, j'entends la science capable d'augmenter le bien-être de la vie, non celle qui s'élève aux spéculations théoriques, sans profit immédiat.

Cette science pratique et celle aussi dont on croit pouvoir user contre les idées religieuses, la littérature les célèbre et s'emploie à les propager

On pensait bien autrement dans le siècle qui précéda.

Ni Bossuet, ni Descartes, ni Pascal ne trouvaient indignes de leur génie les considérations supérieures dont la lumière se projette sur l'autre vie, sans aider aux satisfactions matérielles de celle-ci.

Et, d'autre part, Corneille, Racine, Boileau, Molière, La Fontaine voyaient dans l'art ce qu'il offre de beau, bien plutôt que ce qu'il peut avoir d'utile.

Mais tel n'est pas l'esprit anglais, au siècle de Voltaire, ni l'esprit des écrivains de France qui admirent le génie anglais et s'en inspirent.

« Ceux qui s'appliquent sérieusement, écrivait Locke, à manipuler et à arranger des abstractions se donnent beaucoup de peine pour peu de chose, et feraient aussi bien de reprendre, étant hommes, leurs poupées d'enfants... Il n'y a de connaissances dignes de ce nom que celles qui conduisent à quelque invention nouvelle et utile, qui apprennent à faire quelque chose mieux, plus vite et plus facilement qu'auparavant. Toute autre spéculation, fût-elle curieuse et raffinée..., n'est qu'une occupation de désœuvrés [1]. »

1. *De arte medica*, ap. Marion, *J. Locke*, p. 91.

Digitized by Google

On se souvient que Voltaire lui-même comparait les discussions métaphysiques au jeu du ballon ; il les déclarait une « vanité ».

Déjà, dans la vingt-quatrième de ses *Lettres philosophiques*, il avait fait sienne l'opinion des Anglais et préparé ainsi son époque à la suivre.

« Il serait heureux, écrivait-il, que les physiciens et les géomètres joignissent, autant qu'il est possible, la pratique à la spéculation. Faut-il que ce qui fait le plus d'honneur à l'esprit humain soit souvent ce qui est le moins utile. Un homme, avec les quatre règles d'arithmétique et du bon sens, devient un grand négociant, un Jacques Cœur, un Delmet, un Bernard, tandis qu'un pauvre algébriste passe sa vie à chercher dans les nombres des rapports et des propriétés étonnantes, mais sans usage, et qui ne lui apprendront pas ce que c'est que le change. Tous les arts sont à peu près dans ce cas; il y a un point, passé lequel les recherches ne sont plus que pour la curiosité. Ces vérités ingénieuses et inutiles ressemblent à des étoiles qui, placées trop loin de nous, ne donnent pas de clarté. »

Voilà des principes bien nouveaux dans l'esthétique française !

On n'était pas accoutumé chez nous à juger d'une science ou d'un art d'après ce qu'ils peuvent apprendre sur les conditions matérielles de la vie, ou, comme dit Voltaire, sur la nature du change.

*
* *

De ces idées il fallait conclure logiquement que l'art n'est qu'un jeu puéril, indigne de fixer l'attention d'une intelligence maîtresse d'elle-même.

Et c'est bien ainsi, en effet, que l'entendait l'esprit britannique : « La poésie, disait Newton, est une niaiserie ingénieuse. »

Digitized by Google

La France était trop loin de ce sentiment pour l'adopter sans résistance et sous cette forme paradoxale. Même après les *Lettres philosophiques* et pendant plusieurs années encore, elle continua à aimer les belles œuvres pour leur beauté même : elle s'exposa à garder la réputation d'être le peuple le plus futile de tous, ou, comme Voltaire lui-même l'appelle, « la crème fouettée de l'Europe ».

Mais peu à peu on s'en voulut de rester trop fidèle au culte désintéressé de l'idéal. La littérature dut descendre au milieu du mouvement de la vie et dans le bruit confus des opinions.

Réduite à elle seule, elle passa pour un exercice frivole et sans avenir. Elle ne saurait avoir, d'après Dalembert, qu'une existence bornée: dès qu'elle est arrivée à son plein développement, une ou deux générations suffisent à l'épuiser. Le cercle où elle tourne est restreint [1].

Elle ne mérite donc pas d'être cultivée pour elle-même. Il faut en faire le véhicule d'idées positives et dont on peut tirer un profit sensible dans ce monde. Telle est désormais sa mission.

*
* *

De pareilles théories brisaient avec les traditions classiques, comme avec les traditions nationales.

C'est qu'elles venaient d'un peuple étranger aux unes et aux autres, et ceux-là même le savaient bien qui se félicitaient de les voir répandre, et saluaient en elles un progrès dont devait s'honorer leur époque.

« La France, lisait-on dans le *Journal encyclopédique*, en 1758, la France doit à l'Angleterre la grande révolution qui s'est faite dans sa littérature... Au lieu de ces futilités

1. « L'imitation de la belle nature semble bornée à de certaines limites qu'une génération ou deux, tout au plus, ont bientôt atteintes. » Dalembert, *Discours préliminaire*.

Digitized by Google

ingénieuses, que l'on est enfin parvenu à n'estimer que ce qu'elles valent, combien, dans ces dernières années, n'a-t-on pas vu paraître d'ouvrages excellents sur les arts utiles, sur l'agriculture, le plus essentiel, et, par conséquent, le premier de tous, le commerce, les finances, les manufactures, la marine, les colonies, sur tous les objets enfin qui peuvent contribuer à rendre les peuples plus heureux et les états plus florissants. »

Ce n'est pas à dire qu'on renonçât, par exemple, à composer des pièces pour le théâtre,

Mais le théâtre lui-même fut souvent une tribune d'où l'auteur exposa ses idées, et, en dehors du théâtre, on n'écrivit guère pour le pur amour de l'idéal.

L'idéal était comme l'honneur, dont parlait Régnier : un vieux saint que l'on ne chômait plus.

La littérature d'alors attaque, dispute, critique, signale des abus, propose des réformes politiques et sociales; le culte tranquille du beau la touche peu.

Elle a quitté les hauteurs sereines, pour descendre dans la plaine tumultueuse et se mêler à la bataille. Bon ou mauvais, elle poursuit un but pratique et elle s'y dévoue.

Elle-même proclame d'ailleurs la supériorité du savoir sur la poésie et l'art de bien dire.

C'est bien, en effet, une révolution, comme l'écrivait le *Journal encyclopédique*, et une révolution qui nous est venue des Anglais, apportée par l'enthousiasme de leurs panégyristes.

Or, de ces panégyristes le plus puissant et le plus écouté ce fut Voltaire assurément, et ses *Lettres philosophiques* sont le premier air de fanfare qu'il joua en l'honneur de nos voisins admirés. Ce fut aussi le plus retentissant.

Il convient donc d'attribuer à cet ouvrage la meilleure part d'action dans le changement des idées sur la mission de la littérature et de l'art, qu'amenèrent parmi nous le culte de l'Angleterre et le désir de marcher sur ses traces.

Digitized by Google

Du reste, on l'a vu, le livre proclamait expressément le néant de ces œuvres de l'esprit, ingénieuses et inutiles, pareilles à ces étoiles, qui « ne nous donnent point de clarté .» Il ouvrait donc lui-même la voie.

5° *Place éminente des écrivains. Dans la société.*

Est-ce parce que la littérature, en se mêlant ainsi au monde, le persuade et le conduit, que les littérateurs se prennent désormais pour de puissants rouages de la société humaine?

Toujours est-il qu'ils ont pour eux-mêmes une très haute estime; et ils réussissent à la faire partager.

Jamais époque ne fut si favorable aux écrivains. Grands seigneurs, gouverneurs, ministres, et jusqu'aux rois, toute une élite les considère et correspond avec eux: on les fréquente, on les reçoit, on les flatte, on les recherche.

Si fortement hiérarchisée que soit la société d'alors, ils y font leur place, et c'est une place de choix.

Voltaire est flatteur à ses heures, sans doute. Envers Frédéric de Prusse et Catherine de Russie, il ne dédaigne pas d'afficher les sentiments du courtisan le plus dévot à ses maîtres [1].

1. On a vu plus haut quelque chose des compliments qu'il adressa à Frédéric, après le premier partage de la Pologne : « Vous voilà, sire, le fondateur d'une très grande puissance; vous tenez un des bras de la balance de l'Europe, et la Russie devient un nouveau monde. Comme tout est changé et que je me sais bon gré d'avoir vécu pour voir tous ces grands événements !... Je ne sais quand vous vous arrêterez, mais je sais que l'aigle de Prusse va bien loin. Je supplie cet aigle de daigner jeter sur moi, chétif, du haut des airs où il plane, un de ces coups d'œil qui raniment le génie éteint, etc., etc. » (A Frédéric, 16 oct. 1772). Il écrit à Catherine II : « Pour moi, je voudrais aller vous faire ma cour; et si je mourais je ferais mettre sur mon petit tombeau : « Ci-gît l'admirateur de l'au-

Digitized by Google

Mais le plus souvent il traite comme d'égal à égal, même avec les princes. Un jour sans doute le roi de Prusse, qui avait la main brutale, le rappelle sévèrement à l'ordre. Il lui écrit :

« Etes-vous sage à soixante-dix ans? Apprenez à votre âge de quel style il vous convient de m'écrire. Comprenez qu'il y a des libertés permises et des impertinences intolérables aux gens de lettres et aux beaux esprits. Devenez enfin philosophe, c'est-à-dire raisonnable. Puisse le ciel, qui vous a donn tant d'esprit, vous donner du jugement à proportion [1]. »

Mais de telles leçons étaient rares, et les oublis, qui les attiraient à l'écrivain, venaient justement de la familiarité où l'admettaient les puissants.

On ne saurait en douter : le XVIIIe siècle fut l'âge d'or des lettrés français.

Les *Lettres philosophiques*, qui réclamaient pour eux la haute considération dont avaient joui plusieurs poètes d'Angleterre, ne la demandèrent pas en vain ; l'opinion se plia à cette exigence.

*
* *

Telles sont les influences diverses qu'on peut attribuer à l'ouvrage de Voltaire.

L'action de cet ouvrage s'est donc fait sentir dans le

guste Catherine qui a eu l'honneur de mourir en allant lui présenter son profond respect. » Ailleurs : « Votre Majesté me rend la vie en tuant des Turcs » (alliés des Polonais, que soutenait la France). Quand j'ai reçu cette bonne nouvelle, j'ai « sauté de mon lit en criant : « *Allah Catharina* ! » et j'ai chanté : « *Te catharinam laudamus, te Dominam confitemur.* » Catherine publie une *Instruction*, que la France interdit. Voltaire écrit alors, à propos de ces « maximes divines » condamnées par son pays : « Et je suis encore chez les Velches ! Et je respire leur atmosphère ! Et il faut que je parle leur langue... Je ne veux point mourir parmi eux. » (10 juillet 1771).

1. Frédéric à Voltaire, juin 1759.

Digitized by Google

mouvement qui poussa les esprits vers l'admiration du génie britannique, et, d'une manière générale, en inspirant le goût des nations étrangères, créa ce qu'on a nommé le cosmopolitisme.

En même temps elle préparait cette entreprise anti-chrétienne, qui rassembla les beaux esprits contre la religion nationale, comme une troupe de « démolisseurs » acharnés après un édifice séculaire [1], et elle détournait la littérature de la sereine contemplation du beau, pour la mêler à la bataille, et l'employer au service des intérêts matériels de la vie.

Elle contribuait enfin à faire monter les gens de lettres sur un piédestal honoré, d'où ils éblouirent et dominèrent leur époque.

Que s'il paraissait à quelques-uns que d'autres causes ont travaillé aux mêmes effets, ce ne serait point une raison pour contester l'influence de celle-ci.

Et il faudrait toujours convenir qu'il existe un rapport étroit entre les tendances des *Lettres anglaises* et celles de l'époque qui les a suivies.

A mesure qu'il a avancé, le XVIIIe siècle a pu reconnaître, dans ce livre, son programme, ses aspirations et ses idées.

Voltaire y avait tracé d'avance son image.

GEORGES BERTRIN.

1. Le mot est de Voltaire. « Je suis un grand démolisseur » *Lettre à Mme du Deffant*, 1er juin 1770.

Digitized by Google

ADDENDA ET CORRIGENDA

Dans le numéro de mai-juin 1907, p. 242, lire ainsi le 2me paragraphe : « Le livre a deux noms : il s'appelle *Lettres sur les Anglais* ou *Lettres anglaises*, et plus souvent *Lettres philosophiques* », puis ajouter la note suivante : On verra plus loin qu'il fut publié en anglais avant de l'être en français. L'édition anglaise portait le premier titre, qui était de nature à éveiller la curiosité de l'autre côté de la Manche. Les éditions françaises, parues l'année suivante, ont généralement le second, bien que, dans une lettre intéressée qu'on trouvera plus bas (p. 44), Voltaire prétende n'avoir jamais usé « de ce titre fastueux ». Mais on sait ce que valent ses affirmations en ce genre.

Page 245, note 2, au lieu de *Lettre XIV*, il faut lire *Lettre XIX*.

Page 251, après la ligne 19, ajouter cette note : *L'épître à Uranie* a été appelée aussi l'*épître à Julie* et encore *le Pour et le Contre*. C'est sous le premier titre que la pièce a été imprimée, en 1738, dans *les Lettres de M. de V***, avec plusieurs pièces de différents auteurs*. Un peu plus tard, dans une réimpression, faisant partie du t. XVIII des *Nouveaux Mélanges*, p. 239, elle parut avec le titre *le Pour et Contre*, lequel lui a été maintenu par les éditeurs de Kehl. *La France littéraire* de Quérard donne la date de 1722 pour la composition de ces vers, et celle de 1732 pour la première publication. Dans une lettre du 22 mai 1736, J.-B. Rousseau assure que Voltaire lui ayant lu cette poésie (durant son voyage en Hollande), il ne put laisser achever la lecture et arrêta le lecteur : ce qui fut l'occasion de leur brouille. Mais de cette brouille Voltaire donne un autre motif : Rousseau lui montra, raconte-il, son « Ode à la postérité ». Sur quoi il lui aurait dit : « Mon ami, voilà une lettre qui n'arrivera pas à son adresse. »

Page 266, dernière ligne avant la note, il faut lire 1722, au lieu de 1622.

Digitized by Google

LA PAPAUTÉ

DEPUIS L'AVÈNEMENT DE GRÉGOIRE LE GRAND JUSQU'EN L'AN 800

Les deux siècles compris entre l'avènement de Grégoire le Grand et le couronnement de Charlemagne empereur sont généralement considérés comme une période transitoire où se prépare l'indépendance temporelle de l'Église. Il est certain que longtemps avant la donation de Pepin les papes étaient déjà les véritables maîtres de Rome ; mais le pouvoir souverain ne leur a été qu'un moyen et non un but. En réalité, cette époque n'est, dans l'histoire de l'Église, qu'une partie semblable aux autres. Alors, comme toujours, la Papauté a dû composer avec les puissances terrestres ; elle a combattu pour la conservation de ses droits ; elle a réagi contre des causes de faiblesse intimes ; elle a rencontré des obstacles extérieurs ; elle a cherché à s'étendre avec la Chrétienté ; surtout elle s'est appliquée aux soins multiples de son gouvernement, tâche moins remarquée, parce qu'elle est journalière, mais également laborieuse. Seulement, le VIIe et le VIIIe siècles présentent, à côté de ces caractères généraux de l'histoire ecclésiastique, des caractères propres. La période est ouverte par un pontife dont la personnalité supérieure donne une grande ampleur à toutes les questions où il est mêlé. Ses successeurs s'inspirent de son exemple. De grands événements, provoqués par ces causes, changent les anciennes conditions de l'histoire. Dans ces deux siècles si remplis, l'éclat de plusieurs pontificats et la hauteur de la scène mettent en

Digitized by Google

une lumière plus vive une même et persistante volonté, que l'obscurité relative d'autres temps a quelquefois laissée dans l'ombre ou fait apercevoir plus confusément.

Au VIe siècle encore, l'Église catholique trouvait dans l'Empire romain son cadre naturel. Église et Empire avaient chacun leur vie propre, quoique intimement mêlées. Ils se considéraient comme des puissances universelles appelées à tout absorber dans l'union politique et dans la communauté religieuse. C'étaient comme les deux côtés d'une même institution tournés l'un vers le ciel, l'autre vers la terre. L'Empire revendiquait tous les chrétiens comme ses sujets nécessaires ; l'Église considérait tous les sujets de l'Empire comme ses fidèles obligés. La religion fortifiait le lien politique, de même que l'unité politique commandait l'unité religieuse.

Si déchu qu'il fût déjà au VIe siècle, l'Empire romain ne semblait pas encore tombé trop au-dessous de ce rôle. La séparation administrative de 395, qui avait suivi la mort de Théodose, avait même cessé, en 476, par ce qu'on appelle la chute de l'Empire d'Occident, et Justinien, en recouvrant pour un temps la plupart des provinces occidentales, avait remis la réalité d'accord avec la fiction. Si l'empereur n'était pas le roi du monde, ainsi que l'appelaient les barbares, il était, du moins, le chef incontesté et généralement obéi de ce qui seul, alors, en représentait la partie civilisée.

L'unité de l'Église s'accusait, de son côté, par l'autorité universelle reconnue à son chef. Ce que l'empereur était à Byzance, le pape l'était à Rome. Les conciles lui empruntaient leurs pouvoirs ; leurs canons n'avaient force de lois que par son approbation. L'empereur reconnaissait l'autorité pontificale ; les monuments du droit canonique en reproduisaient les décisions ; exercée par des papes énergiques, comme Léon Ier, elle s'imposait aux résis-

Digitized by Google

tances et intervenait, pour les apaiser, dans les conflits. Quoiqu'elle ne fût point partout également respectée, nulle part, cependant, elle n'était complètement méconnue.

Une association étroite unissait les deux pouvoirs. C'était l'alliance du Sacerdoce et de l'Empire, conclue instinctivement pour la conservation commune. Le pape et l'empereur étaient deux collègues, comme autrefois les deux consuls ou les deux empereurs. L'empereur accordait des dons et des privilèges et employait la puissance civile au service de l'autorité religieuse. L'Église, par ses enseignements et par son exemple, assurait la conservation de la société en retenant dans l'obéissance les populations.

Cette union de l'Église et de l'État en amenait la pénétration réciproque. Depuis le triomphe du christianisme, le spirituel ne se confondait plus avec le temporel, comme dans l'antiquité payenne ; mais cette distinction n'était point une séparation.

L'empereur a une place dans l'Église. D'abord il contribue à en instituer le chef. Le pape, comme les autres évêques, devait être choisi par le clergé de sa ville et accepté par la population, mais l'élection canonique ne valait que par la ratification impériale. Cette intervention avait son prétexte dans la qualité de l'empereur, représentant permanent du peuple, et, surtout, dans l'importance politique du souverain pontificat. Bien plus, l'empereur a dans l'Église sa fonction qui fait de lui presque un membre du clergé. Par survivance de la tradition payenne et comme prix de son intervention protectrice, il exerce, à défaut d'un pouvoir religieux, une vraie autorité ecclésiastique. L'élection des évêques se fait sous sa direction. Il provoque la réunion des conciles, quand il ne la décide pas lui-même ; il détermine ceux de leurs canons que la loi civile rendra obligatoire, propose des formulaires, reçoit appel des décisions canoniques, blâme ou approuve les actes de l'épiscopat.

Digitized by Google

Le pape a une place dans l'État. Il en était de lui à Rome comme de l'évêque dans les autres cités. Le gouvernement de la ville lui demeurait abandonné. Ce qui restait des autorités civiles lui servait d'instrument plus que de contre-poids. Le duc militaire, le préfet de la ville, le préfet de l'annone lui obéissaient.

Malgré cette union, qui doublait sa force, il s'en manquait de beaucoup que l'Église fût arrivée à la sécurité et au repos du but définitivement atteint. D'abord elle avait encore beaucoup à faire pour justifier sa prétention à la catholicité : son universalité avait besoin de se compléter par de nombreuses annexions ; surtout il lui fallait défendre son unité contre la tendance séparatiste d'une partie de l'Empire, que le poids d'un passé encore tout récent et la masse des intérêts subsistants menaçaient d'arracher à la communion romaine.

Au commencement du VIIe siècle, le christianisme avait à peu près complètement remplacé le paganisme dans l'ancien Empire. Il en avait même débordé les frontières et conquis des pays où n'avaient point pénétré ou qu'avaient seulement effleurés les armes romaines : l'Irlande, l'Écosse, la Perse, l'Arménie. Seule, la Bretagne, au VIe siècle, avait été enlevée par les Angles et les Saxons payens aux Bretons catholiques. Cependant il restait quelques traces des cultes abolis dans les îles, par exemple en Sardaigne, ou dans les contrées montagneuses, telles que la Mauritanie ou la Tripolitaine. De plus, l'hérésie disputait au catholicisme quelques-unes de ses plus importantes acquisitions. L'arianisme triomphait toujours chez les Wisigoths d'Espagne et les Lombards d'Italie. En Afrique, les débris du donatisme résistaient avec opiniatreté.

L'unité de l'Église demeurait imparfaite et précaire par l'opposition des deux Églises d'Orient et d'Occident. Le génie grec, brillant, philosophique, subtil, offrait un

Digitized by Google

contraste complet avec le génie latin, positif et pratique. L'Orient était la patrie du christianisme. Il paraissait être en avance sur l'Occident. Les grands conciles œcuméniques s'y étaient toujours réunis ; leurs canons avaient été rédigés en grec. Les premiers moines se rencontrent, au IIIe siècle, en Orient, où ils suivent la règle de saint Basile ; les moines d'Occident ne sont organisés que par saint Benoit de Nursie, au VIe siècle. Deux langues différentes rendaient l'entente plus difficile. Ce n'est point que l'Occident n'eût subi ou reçu l'influence de l'Orient. Mais l'Orient dédaignait de rien emprunter à l'Occident. Quoique inégale, l'antipathie existait des deux côtés. C'étaient presque deux civilisations trop étrangères l'une à l'autre pour ne pas devenir ennemies. Déjà Constantinople entamait une lutte sourde contre la primauté de Rome. En vain Rome remplissait-elle seule, entre toutes les villes rivales, les conditions nécessaires au titre de capitale religieuse : son caractère de capitale politique, que n'avaient ni Jérusalem ni Antioche ; son apostolicité, que ne possédait pas Constantinople : le patriarche de Constantinople voulait faire de son siège épiscopal le pendant du trône impérial, et ses prétentions obtenaient la complicité intermittente des empereurs.

La situation imposait à la Papauté une tâche dont la variété exigeait des efforts multiples. Il lui fallait défendre les droits de l'Église contre la gêne et les périls amenés chaque jour par les exigences et les entreprises d'une concurrente : immixtion de l'empereur dans les affaires spirituelles, atteintes à l'indépendance ecclésiastique, empiètements de l'Église de Constantinople insoumise à la suprématie romaine. Pour ne point diminuer son domaine elle devait l'agrandir par la conversion des payens et le reprendre aux hérétiques et aux schismatiques. Le soin journalier d'un double gouvernement la tenait sans cesse en action. C'était, avant tout, l'administration

Digitized by Google

spirituelle, dont elle avait à créer ou à perfectionner les organes. C'était aussi la puissance temporelle naissante, qui, avec ses privilèges et ses moyens, lui apportait ses obligations et ses embarras.

*
* *

C'est à saint Grégoire que revient le mérite de l'œuvre nécessaire. C'était un Romain de grande race. Son éducation, comme celle de tous les jeunes patriciens de son temps, avait été des plus soignées. Porté irrésistiblement à la vie monastique, il voulait fuir le monde, où il devait tenir une si grande place, pour se livrer tout entier aux œuvres et à l'étude. Au lieu de l'obscurité qu'il cherchait, ce fut la renommée qu'il rencontra. Pascal II le tira du cloître pour l'envoyer comme nonce à Constantinople. Pelage II en fit son secrétaire. A la mort de ce pape il fut élu d'acclamation. Comme d'autres illustres pontifes, tels que Grégoire VII, l'humilité de Grégoire I le rendait injuste envers lui-même, et il se jugeait inférieur à la mission dont il devait si bien s'acquitter : il souffrit son élévation comme un malheur. On a comparé avec raison saint Grégoire à saint Louis. Tous deux ont été de grands saints et de grands politiques, et, chez tous deux, la politique a été l'œuvre du saint. Tous deux avaient un devoir à remplir, et s'y sont appliqués de toutes leurs forces. Comme leur volonté était servie par des facultés supérieures, elle a produit les plus grandes choses. Le pontificat de l'un est dans l'histoire de l'Église ce qu'est le règne de l'autre dans l'histoire de la France.

La suprême ambition de Grégoire a été de bien gouverner l'Église. Il y employa tout ce que lui fournissaient les institutions, les circonstances, ses hautes facultés. Il réunit des conciles nombreux. Il multiplia les instructions. Sa vaste correspondance forme pour l'his-

Digitized by Google

toire de son règne la source la plus abondante. Dogme, droit canon, juridiction provoquent également sa sollicitude. Ses nombreux écrits et surtout ses *Homélies*, qui font de lui un représentant éminent de la littérature religieuse, servaient au même dessein. S'il exerce la puissance temporelle dans sa ville, c'est par nécessité. La jouissance du pouvoir est pour lui une épreuve, la seule qui lui arrache des plaintes. Régner est à ses yeux la besogne vile qui le distrait fâcheusement de soins plus importants. La souveraineté représentait la partie ingrate de son ministère, à laquelle il consacrait son intelligence, mais non son âme.

Ce qu'il considérait comme le premier de ses devoirs était de maintenir à toute sa hauteur le siège pontifical. Le détachement de Grégoire ne l'empêchait pas d'en soutenir la dignité. Celui qui, le premier des papes, s'intitula *serviteur des serviteurs de Dieu*, défendit le plus opiniâtrement la primauté de l'Église romaine. A Jean le Jeuneur, qui avait osé prendre, en lui écrivant, le titre de patriarche œcuménique, il répond avec sévérité, et, politique habile autant qu'adversaire intransigeant, il intéresse à la cause commune les autres patriarches d'Antioche et d'Alexandrie. La tentative de Cyriaque, le successeur de Jean, qui en relève les prétentions, est réprimée avec la même énergie.

Son respect pour la dignité impériale ne lui défend pas l'opposition à l'empereur, si les droits de l'Église lui semblent menacés. Grégoire est l'ami de Maurice ; néanmoins il reconnaît Phocas, qui l'a détrôné et assassiné. Il exhorte les populations à l'obéissance ; mais il rappelle à l'empereur que la puissance spirituelle est indépendante de la puissance temporelle. Quand la politique de Maurice froisse les intérêts religieux, Grégoire publie, comme il y est convié, les lois qu'il condamne, mais il en poursuit la réforme. Malgré son vif désir de la paix, il préfère la

Digitized by Google

guerre à des concessions blâmables. Sa soumission ne devient jamais une abdication.

Le souci de son troupeau le pousse au devant de l'envahissement lombard. A l'avènement de Grégoire, ce fléau se répandait sur l'Italie entière. Les populations étaient pillées, réduites en esclavage, massacrées. Beaucoup de nobles Romains avaient été égorgés, d'autres astreints à des tributs ruineux. On fuyait de tous côtés. Il n'y avait plus de sûreté que dans les villes, et l'abri en était précaire. A cette invasion Grégoire n'avait à opposer que des armes spirituelles, sans force contre des hérétiques et des payens. Son prestige moral suppléa son autorité religieuse. Grégoire s'entendit avec Agilulfe, dont le règne coïncide avec son pontificat. Appuyé par la reine catholique, le romain contint le barbare. Il s'entremet entre les Lombards et les Grecs, négocie la paix, fait respecter l'Église, et achète par des concessions ce qu'il ne peut obtenir par la force, politique ingrate, parce que les bénéficiaires en voyaient moins les avantages acquis que le prix payé, mais la seule possible, et qu'imitent ses successeurs et les empereurs eux-mêmes.

Mais les plus dangereux ennemis étaient, pour lui, les schismatiques, les hérétiques, les non chrétiens, païens ou juifs, épars, mais très nombreux encore, dans l'Empire. En les réduisant Grégoire procurait le bien des âmes, défendait la civilisation et achevait l'unité catholique. Contre eux tout lui semblait légitime. Grégoire réprime l'indiscipline de l'archevêque Jean de Ravenne ; il sollicite l'intervention du pouvoir civil contre les schismatiques d'Aquilée ; il appuie auprès de l'empereur les évêques d'Afrique, qui réclamaient contre les donatistes l'application des lois impériales ; il poursuit la conversion des Lombards et des Wisigoths ariens. S'il n'obtient pas celle des Lombards, il la prépare du moins, et ses successeurs n'auront qu'à recueillir le fruit de ses efforts. La lutte fut plus vive en

Digitized by Google

Espagne, mais, aussi, le résultat plus rapide. Le danger que leur arianisme faisait courir aux Wisigoths parmi une population catholique y contribua; la politique seconda la religion : la conversion du roi Récared amena celle de ses sujets. Les Juifs trouvèrent dans Grégoire un protecteur plus qu'un ennemi. Dans les domaines ecclésiastiques, il essaie de les attirer par des avantages matériels; chez les barbares, d'une foi brutale et intolérante, il les défend contre le baptême forcé. Ce n'est qu'en Espagne qu'il les abandonne au zèle persécuteur des nouveaux convertis. Les restes du paganisme qui, dans l'Empire et chez les Francs, souillaient encore le christianisme, sont extirpés. Grégoire y fait servir la prédication, les récompenses et aussi la contrainte. Il invite les rois francs à empêcher par tous les moyens leurs sujets de sacrifier aux idoles ou de continuer, quoique chrétiens, des pratiques païennes.

L'annexion la plus séduisante pour la patrie chrétienne était la conversion des payens par ignorance, qu'il suffisait d'éclairer pour les convertir. C'étaient les maîtres de la Bretagne qui promettaient la plus belle récompense au zèle de ses missionnaires. Uue anecdote racontés par Bède montre Grégoire s'en préoccupant avant même son pontificat. En 591, la situation paraissait favorable à l'entreprise. Grégoire envoie Augustin en Angleterre. C'était le premier exemple de ces campagnes si fécondes menées par les moines: Augustin convertit le roi de Kent et une partie de son peuple. Tout le pays devait bientôt entrer à son tour dans la communion romaine.

*
* *

Les successeurs de Grégoire furent aussi ses continuateurs. Ce qu'il a fait, ils l'ont fait, sinon avec le même éclat, du moins avec les mêmes intentions. Les résultats de son règne étaient pour eux une invitation perpétuelle aux mêmes

Digitized by Google

efforts. Des circonstances imprévues amenèrent des résolutions nouvelles, des combinaisons différentes ou des préoccupations ignorées jusque-là ; mais ce sont les changements de direction imposés par de nouvelles conditions dans la poursuite d'un but demeuré constamment le même.

Aucun pape comparable à Grégoire le Grand ne monta sur le trône pontifical jusqu'à l'autre Grégoire dont l'action devait remplir le XIe siècle comme celle de saint Grégoire avait rempli le VIIe. Cependant le VIIe et le VIIIe siècle ont vu des pontifes remarquables à des titres variés. Les uns sont d'origine orientale, les autres appartiennent au monde latin. Il y eut parmi eux des saints et des hommes politiques. Mais cette diversité de provenance, de fortune ou de caractère n'empêche pas l'unité de tendance. Aucun n'a entrepris autant qu'avait fait Grégoire. Mais presque tous ont repris quelqu'une de ses œuvres pour la maintenir ou la parfaire, et lui ressemblent par quelques côtés. Honorius, dans ses rapports avec l'empereur, montre un esprit de conciliation qui va même jusqu'à la faiblesse. Saint Martin s'expose, au contraire, à la haine de Constant, et meurt victime de cet empereur. Le long règne de Vitalien est marqué par une lutte ininterrompue contre les hérésies grecques. La série des papes orientaux, arrivés au trône pontifical par la protection impériale, contient des personnalités éminentes. Grégoire II rappelle Grégoire le Grand par la pureté de ses mœurs, l'ardeur de son zèle, son éloquence, sa résolution, son courage dans les épreuves que lui apportent, pendant seize ans continus, la querelle des Iconoclastes, l'agression lombarde, les désastres de l'Italie. Grégoire III, un Syrien, combat Léon l'Isaurien et Luitprand, l'empereur byzantin et le roi lombard. Le premier il fait à l'Occident un appel qui devait bientôt être entendu. Zacharie, d'origine grecque, moins hardi, mais aussi ferme contient Luitprand par son influence, et se ménage, par ses

Digitized by Google

relations avec Pépin, un appui désormais indispensable. Etienne II accomplit le pas décisif, et, dans le péril de Rome, se sert des barbares contre les barbares. Etienne III, plus libre de s'attacher au gouvernement intérieur de l'Église, ouvre dans les conciles romains une place à l'épiscopat franc. Grâce à Adrien Ier, un royaume franc remplace le royaume lombard. Léon III couronne Charlemagne empereur.

L'histoire générale a fait une part à beaucoup de ces papes qui provoquèrent les grands événements d'alors ou qui s'y trouvèrent mêlés. Un plus grand nombre encore figurent avec honneur dans l'histoire ecclésiastique. A l'aide ou malgré les inconvénients de l'alliance byzantine, dans la durée de laquelle ils avaient foi, comme saint Grégoire, ils s'appliquèrent au service de l'Église, dont ils continuaient à lier le salut à celui de l'Empire. Les résultats obtenus à la fin attestent, sinon l'énergie et le bonheur constants, du moins la persistance et l'unité de leurs efforts.

La cause de la suprématie du siège pontifical, énergiquement défendue par saint Grégoire, triompha momentanément avec ses successeurs. Sous Boniface III, l'empereur Phocas interdit au patriarche de Constantinople le titre d'œcumenique. Un autre patriache, Sergius, osa le relever ; mais la primauté de Rome fut solennellement proclamée à l'occasion du sixième concile œcuménique. Le pape y est déclaré le chef commun de l'Église et du concile. Il est seulement prié de « vouloir bien répandre un rayon de sa primauté sur l'Église de Constantinople » et cela, est-il ajouté, « moins dans l'intérêt de l'évêque que du prince et des provinces. »

La Papauté devient plus indépendante sans cesser d'être soumise. L'empereur faisait payer l'approbation accordée au nouvel élu. Agathon obtient de Constantin Pogonat l'abandon du droit de taxation ; Benoit II, la renonciation

Digitized by Google

au droit d'approbation. Si l'exarque le ressaisit, grâce aux troubles qui accompagnèrent l'avènement de Conon, l'affaiblissement rapide de la domination byzantine lui enleva sa valeur, et la chute de l'Exarchat affranchit les élections pontificales. Etienne III, Adrien II, Léon III furent élus librement.

L'autorité du pape s'exerce plus complètement sur les évêques. En se réservant de donner le pallium au métropolitain, il se ménage celui d'approuver leur élévation à l'épiscopat. La tête et les membres de l'Église forment un corps plus vigoureux. Même l'Église d'Espagne, dont la forte constitution et l'unité facilitaient l'autonomie, est docile à l'action pontificale.

Les moyens de gouvernement qui avaient servi à Grégoire et à ses prédécesseurs se perfectionnent et s'étendent. Cette période se signale par le nombre et l'importance des assises religieuses. Il y eut deux conciles œcuméniques : le troisième de Constantinople, demandé par l'empereur Constantin Pogonat et consenti par le pape Agathon : l'hérésie monothélite y fut condamnée ; le deuxième concile de Nicée, de 787, provoqué par Irène, et autorisé, quoique surtout oriental, par le pape Adrien : le grand objet en était le rétablissement du culte des images. Dans les deux, c'était la doctrine catholique qui triomphait. Les réunions locales deviennent fréquentes dans toutes les parties de la Chrétienté. De nombreux synodes ont lieu en Italie. C'est l'époque des célèbres conciles de Tolède en Espagne, assemblées politiques et religieuses, où le gouvernement de l'État avait une aussi grande place que celui de l'Église. Les synodes francs, multipliés au début de la première race, interrompus dans la décadence mérovingienne, revivent plus importants avec la renaissance carolingienne. Tous se tiennent sous l'inspiration et l'autorité supérieure du pape. Des communications entre Rome et le reste de la Chrétienté se nouent plus fortement par les

Digitized by Google

légats. Ils représentent le pape, assistent aux conciles, qu'ils président souvent, et agissent en son nom. L'institution monachale fournit au Saint-Siège les pionniers infatigables qui ouvrent à son influence les contrées nouvelles. Il trouve ses instruments les plus puissants dans les moines anglo-saxons. Ceux de la France carolingienne se rangent plus directement qu'autrefois sous son autorité. Les moines irlandais et bretons se renferment moins obstinément dans leur isolement. Par les conciles, les légats et les moines l'action du pape sur l'Église devient à la fois plus profonde et plus large. L'usage romain se répand dans tout l'Occident. Une plus grande régularité est imposée à la vie cléricale. La juridiction pontificale s'accroît. Le dogme se fixe et se précise. Ce qui demeure d'héllenisme dans le culte et dans la discipline s'y fond sans les altérer.

La lutte contre les hérésies assure le triomphe de l'orthodoxie par des combats souvent renouvelés et longtemps soutenus. Par son activité inquiète l'esprit grec y fournit une matière inépuisable. C'est le monothélisme, au VIIe siècle ; la querelle des iconoclastes au VIIIe. Du nestorianisme, naît même l'adoptianisme. L'Église en demeure longtemps troublée, mais s'y fortifie par l'épreuve. C'est dans cette période que se termine enfin le schisme de Ravenne, un moment assoupi par Grégoire, mais qui s'était réveillé après lui. Complice interessé du monothélisme de Constant, l'archevêque obtient de l'empereur l'autocéphalie de son Église. Mais les papes grecs, plus écoutés à Constantinople, enlèvent au rebelle la protection impériale, et Félix, qui veut relever les prétentions abattues de ses prédécesseurs, se perd par un complot contre Justinien II. De l'hostilité persistante de Ravenne contre Rome il ne reste plus qu'un certain esprit d'indocilité que le temps fera disparaître.

Le terrain sur lequel allait s'élever définitivement le pou-

Digitized by Google

voir temporel se déblaye aussi peu à peu, et les fondements de la nouvelle puissance de la papauté s'élargissent. Au VIIIe siècle les principaux représentants de l'administration impériale ramenée en Italie après l'expulsion des Ostrogoths ont presque tous disparu. L'ombre de Sénat restauré par Justinien s'est évanouie. Il n'y a plus de préfet de la ville ni de préfet de l'annone. Seuls, les fonctionnaires militaires résistent mieux au mal qui emporte toutes les institutions byzantines. Encore le dernier duc de Rome est-il chassé par les Romains en 726, et la fonction elle-même, faute d'occupant, tombe peu de temps après comme une forme vide. Le pouvoir est passé définitivement au pape. Ce qui reste des officiers impériaux dans les régions voisines relève, indirectement, de son autorité. A Rome, police urbaine, travaux publics, défense militaire même, sont affaire à lui. Le fait se transforme même en droit par une consécration officielle. C'est au pape plus qu'à l'empereur que les populations obéissent. Elles le défendent, comme le représentant de l'orthodoxie, dans les persécutions suscitées par les hérésies grecques. Pour les étrangers il est le véritable souverain. Du commencement du VIIe siècle à la fin du VIIIe, un progrès continu s'est accompli. Ce n'est pas le bénéfice d'une usurpation, même lente et discrète ; c'est l'effet de la situation. Obligé de se concentrer pour résister avec plus de force aux dangers de mort qui le menaçaient en Orient, l'Empire se retirait peu à peu de l'Occident ; le pouvoir pontifical occupait naturellement la place vide.

*
* *

Le pape gouvernait l'Église avec l'aide de l'empereur, comme l'empereur gouvernait l'État avec l'assistance du pape. Si parfois le concours se changeait en contrariété, c'était, pour l'un ou pour l'autre, l'effet d'un écart indi-

Digitized by Google

viduel, non l'antagonisme de deux principes. Ni l'empereur ni le pape n'ont pensé à dénoncer l'association qui unissait l'Église à l'État. L'idée même d'un relâchement, encore moins d'une séparation, ne pouvait alors entrer dans aucun esprit. De part et d'autre, le pacte fondamental fut exécuté, sinon toujours avec fidélité, du moins, le plus souvent, avec loyauté.

L'autorité impériale n'avait pas de plus solide soutien que le représentant du pontificat. Il était pour l'empereur légitime, même hérétique, contre l'usurpateur orthodoxe, comme fut Zacharie pour l'iconoclaste Constantin contre le catholique Artavaste. Sergius, Jean II, Grégoire II, protègent les officiers impériaux contre l'émeute et les Romains. Quand les Lombards s'emparèrent une première fois de l'Exarchat, Grégoire III décida les Vénitiens à en favoriser la reprise. Le même Grégoire, puis Zacharie, négocient avec les vainqueurs la restitution des places conquises. Si les entreprises des Lombards furent si longtemps arrêtées, c'est moins par les armes des Byzantins que par la diplomatie des papes.

De son côté l'empereur s'acquitte largement de ce qu'il doit. En dépit des démentis que sa conduite donne trop souvent à ses paroles, il se déclare toujours fidèle à l'orthodoxie. Il multiplie au profit de l'Église et des clercs les privilèges judiciaires et financiers, les honneurs et les marques de déférence, les libéralités. Héraclius décide qu'un clerc accusé ne peut être jugé par un tribunal laïque qu'après avoir été condamné par le tribunal ecclésiastique. En matière civile, c'est à l'évêque seul qu'il appartient de faire exécuter la sentence. Constantin Pogonat, Justinien II renoncent aux impôts trop lourds pour le patrimoine ecclésiastique. Dans les conciles œcuméniques les marques de respect sont prodiguées aux légats pontificaux. Chose de plus haute conséquence, le bras séculier est employé, sur la requête de l'Église, contre les hérétiques.

Digitized by Google

Mais l'intimité même de ces rapports rendait les froissements plus nombreux. De part et d'autre la crainte des empiètements faisait élever des obstacles qui, sans arrêter l'action commune, l'entravaient. Les attributions temporelles des papes, elles, semblaient légitimes, parce qu'elles étaient alors nécessaires à l'Empire et à l'Italie, et qu'en les exerçant le pape, bien qu'il dut son autorité à son caractère religieux, agissait plutôt comme magistrat civil ; de lui à l'exarque il ne semblait y avoir que des conflits d'attributions, aucune tentative d'usurpation. L'intrusion de laïques dans les choses spirituelles était affaire autrement grave, parce qu'ils portaient la main sur des objets intangibles à d'autres qu'aux clercs. Ici l'empiètement devenait un sacrilège. Aux VIIe et VIIIe siècles les barrières trop basses qui séparaient les deux pouvoirs avaient été relevées. Les papes rappellent les principes jamais contestés, trop souvent oubliés : l'opposition du gouvernement n'infirme pas la décision d'un synode ; la violation du droit civil n'est pas une cause de nullité canonique ; l'empereur doit s'abstenir des choses qui ne sont permises qu'aux prêtres.

Cette situation renfermait des causes de conflits qui, insuffisamment contenues par la volonté des deux parties ou par la pression d'une nécessité impérieuse, risquaient d'amener la rupture. Il suffit d'un accident pour les faire éclater. La première cause était l'excès du despotisme impérial. Indocile à tout frein, il se raidissait contre celui que l'Eglise prétendait lui mettre. Ni les personnes ni les biens ne sont épargnés. Constant II fait arrêter, battre de verges et bannir les envoyés de Martin Ier qui protestent contre l'hérésie monothélite. Il envoie mourir dans un long exil l'abbé Martin et ses disciples, accusés d'avoir soutenu le pape dans sa résistance. Justinien II enlève de Rome les prélats favorables à Sergius. A maintes reprises l'exarque ravit les trésors de l'Église, envahit à main armée les basi-

Digitized by Google

liques. Même le caractère du pape ne le garantit pas toujours contre les mauvais traitements de l'empereur. Séverin est asssiégé dans son palais. Martin Ier n'échappe à une tentative d'assassinat que pour la déportation. Le même sort menace Eugène Ier et Sergius. Grégoire II est en butte aux machinations secrètes, puis aux attaques ouvertes de l'exarque. Afin de punir la résistance de Grégoire III à ses volontés tyranniques, l'empereur prend tout ce qu'il peut saisir du patrimoine ecclésiastique. Les prétentions théologiques des princes étaient une cause plus dangereuse encore. Beaucoup se croyaient éclairés d'une lumière spéciale. Héraclius, Léon l'Isaurien font passer leur politique avant la religion. Pour mettre fin aux discordes, ils imposent une croyance officielle ou défendent toute controverse. Les papes repoussent la doctrine impériale comme contraire à l'orthodoxie, et dénoncent le silence légal comme une adhésion à l'hérésie. Leur résistance est traitée de rebellion. On leur reproche de combattre l'empereur, lorsqu'ils cherchent seulement à défendre la foi. Théodore, Martin Ier avaient été victimes de ces accusations. Une autre cause, non moins puissante, est la rivalité des deux Églises. Pour entraîner l'empereur dans leur querelle avec Rome, les patriarches grecs font une affaire d'État d'un article de foi. Leurs excitations poussent l'empereur aux résolutions funestes, où le conduisaient déjà sa politique ou ses passions.

En dépit de toutes ces incitations à s'affranchir, les papes acceptent le joug impérial. S'ils condamnent avec véhémence la conduite du souverain, c'est avec toutes les marques de respect pour sa personne. Ils affectent de distinguer le prince de ses officiers, pour s'en prendre aux serviteurs en épargnant le maître. Martin Ier, si maltraité, ne cesse pas, au milieu de ses épreuves, de protester de son attachement à l'Empire. Agathon, dans le synode romain de 684, ne peut trouver de termes assez forts

Digitized by Google

pour exprimer son loyalisme. Léon II appelle Constantin Pogonat un nouveau David. Toutes les formules de la chancellerie pontificale accusent l'attache de la Papauté avec l'Empire. Quelques-unes de ces manifestations, adressées à des empereurs indignes, ont même paru excessives et en désaccord avec les actes de leurs auteurs. C'est qu'il y a dans le pape le sujet et le pontife, unis, mais distincts. Intraitable sur les articles de foi, il n'en est que plus facile dans les relations politiques.

Les conflits de la Papauté et de l'Empire se renouvellent sans cesse pendant les VIIe et VIIIe siècles. Le point de départ en est toujours une intrusion de l'empereur dans les choses religieuses. Contre la résistance du pape il emploie la violence. La lassitude amène une accalmie. Puis les mêmes faits se reproduisent dans le même ordre. Les deux grandes affaires qui mirent aux prises les deux puissances sont la question du monothélisme et la querelle des Iconoclastes. L'impossibilité d'une entente s'explique par la préoccupation différente des deux adversaires. Pour l'empereur, la question était surtout politique, pour le pape, entièrement religieuse. Le monothélisme, invention du patriarche Sergius, était une transaction entre le monophysisme et l'orthodoxie, mais par une concession fâcheuse à la doctrine hérétique. A défaut d'une seule nature il admettait une seule volonté en Jésus-Christ. Héraclius et ses successeurs espéraient le faire accepter aux provinces monophysites d'Orient : Égypte, Syrie, Arménie, Caucase, sollicitées par l'attraction perse, puis arabe, et où le dissentiment religieux faisait redouter la séparation politique. C'était l'objet de l'*Ecthesis* d'Héraclius. Mais il fallait l'approbation du pape, et la tranquillité de l'Empire ne pouvait être achetée par l'abdication de l'Église. Les ménagements d'Honorius ayant causé plus de mal que de bien, ses successeurs se refusèrent à tout compromis avec l'hérésie nouvelle comme avec l'ancienne.

Digitized by Google

Les menaces de l'exarque Isaac, chargé par Héraclius de faire souscrire l'*Ecthésis* au pape, n'obtiennent rien. Séverin et, après lui, Jean IV, se montrent intraitables. Une sentence du pape dépose les deux patriarches hérétiques : Pyrrhus, un instant ramené, puis Paul, son successeur. Pour mettre fin à cette querelle, Constant II promulgue le *Type* où il prononce la clôture de toute discussion. Martin condamne le *Type* et renouvelle la condamnation de l'*Ecthesis*. L'empereur, excité par le clergé grec, fait emprisonner les apocrisiaires du pape et charge successivement les exarques Olympius, puis Calliopas, de l'arrêter lui-même à Rome. Tombé par surprise entre les mains de ses ennemis, le pape est traîné à Constantinople où commence pour lui cette dure prison dont la mort seule devait le libérer. Son sort n'effraie pas son successeur Eugène, qui reprend la lutte. La rencontre d'un pape conciliant, et d'un emperenr orthodoxe amène une trève. Le sixième concile œcuménique rétablit la paix, en 680. Mais les fureurs de Justinien II se déchainent en de nouvelles persécutions. Sergius allait subir le sort de Martin Ier si les Italiens n'étaient point accourus, cette fois, à la defense du pontife, et la chute de Justinien II préserva Rome de ses vengeances.

La querelle des Iconoclastes mit en conflit Léon l'Isaurien et deux papes illustres, Grégoire II et Grégoire III. Avant qu'elle éclatât, la tension des rapports entre le pape et l'empereur avait rendu imminente une nouvelle rupture. Quand l'édit iconoclaste arriva en Italie, en 727, Grégoire dénonça l'hérésie et excommunia l'exarque. Aux nouvelles violences de Léon III il répondit par de nouvelles condamnations. Pour venger le naufrage de sa flotte d'expédition, Léon III confisque les biens de l'Église à sa portée, et transporte de l'obédience directe du pape à celle du patriarche la Calabre, la Sicile, la Crête et l'Illyrie. L'extension de la guerre pousse chaque parti à

Digitized by Google

chercher des alliés. Impuissant à atteindre Rome, Léon avait essayé d'y jeter les Lombards ; Grégoire cherche un appui du côté des Francs. Cette fois encore la lassitude générale amena une de ces paix provisoires où les deux adversaires ne faisaient que se préparer à de nouvelles luttes.

*
* *

Et cependant, si l'union de la Papauté et de l'Empire se rompit, c'est moins parce qu'elle fut troublée que parce qu'elle devint inégale. Du VIIe au VIIIe siècle le centre de gravité de la Catholicité se déplace d'Orient en Occident. Ce résultat fut amené à la fois par les progrès de la Papauté et par la décadence de l'Empire. L'équilibre, maintenu jusque là, fut détruit. Constantinople et Rome cessèrent d'être les deux moitiés de l'Église universelle.

Tout en gouvernant la Chrétienté, la Papauté travaillait à l'étendre. Les préoccupations de l'administration intérieure ne la détournaient pas d'en assurer l'accroissement extérieur. Elle conquit les Germains, qui avaient triomphé de l'Empire. Après ceux de l'Angleterre, les Germains du continent devaient entrer dans la communion catholique. Cette annexion la prolongea considérablement en Occident. Des sujets neufs et dévoués furent acquis à la monarchie pontificale. L'institution impériale ne lui servait plus désormais de contrepoids.

La conversion des Angles et des Saxons avait été l'un des plus beaux titres de Grégoire à son surnom de Grand. Mais son œuvre se serait écroulée si elle n'avait pas été soutenue. La consolider et la compléter fut la part assignée à ses successeurs du VIIe et du VIIIe siècle. A la mort du roi de Kent, Éthelbert, qui avait favorablement accueilli Augustin, une réaction païenne chassa l'évêque de Londres, mais elle dura peu, et le nouveau roi fut converti par l'ar-

Digitized by Google

chevêque de Cantorbéry. Paulin, un des compagnons d'Augustin, aidé de la reine Ethelburge, fille d'Ethelbert, conquit la Northumbrie et son roi. La Mercie, demeurée plus barbare et dont le roi Panda était un païen fanatique, résista longtemps et fit même échec au christianisme en Northumbrie, mais les successeurs de Panda passèrent à la nouvelle religion. Les habitants des royaumes saxons, Sussex, Essex, Wessex, presque inabordables dans leurs forêts, finirent aussi par abandonner le paganisme. L'honneur de toutes ces victoires revenait surtout aux moines bretons de l'Église celtique, peu entraînés cependant par le grand courant de centralisation catholique. Rome avait à se rattacher les convertisseurs et les convertis. C'est le roi de Northumbrie, Oswin, qui donna le signal de ce ralliement. La dissidence de l'Église bretonne cessa peu à peu. Seule l'Irlande, pour son malheur, se priva de la force qu'elle eut trouvée dans une union plus intime avec l'Église romaine. L'organisation de la nouvelle église, dont Grégoire le Grand avait jeté les fondements, fut achevée sous les auspices de Théodore, moine grec que le pape avait placé exprès sur le siège de Cantorbéry. Le monachisme anglo-saxon prit un développement extraordinaire. Partout s'élevèrent des monastères soumis à la règle de saint Benoît. Dans les études auxquelles on s'y livre avec ardeur, la culture classique prévaut. L'Église anglo-saxonne est romaine. Les évêques et les abbés demandent aux papes des reliques, des livres et des directions. Les pèlerins affluent à la ville éternelle. Beaucoup de princes, Kadwall, le roi de Wessex, Conrad de Mercie, Offa d'Essex, y vont achever leur vie. L'Angleterre devient une colonie de Rome, et l'honore comme sa métropole. Une souveraineté spirituelle absolue y est reconnue au pape. C'est un séminaire d'apôtres qui puisent à Rome leurs idées pour les répandre, avec la suprématie romaine, sur la Germanie païenne et la Gaule encore insuffisamment chrétienne.

Digitized by Google

C'est par l'Angleterre que Rome a conquis la Germanie. Le moine anglo-saxon Boniface, à qui la gloire en revient, y a été l'édificateur infatigable de la grandeur romaine. Une soumission sans limite au pape était pour lui la condition essentielle du catholicisme. Il se multipliait en faisant passer sa flamme et sa foi dans l'âme et le cœur de ses disciples, qui devenaient ainsi d'autres lui-mêmes. Esprit ardent et intelligence pratique, il employa toutes ses facultés à la poursuite du même objet. Sa vie se partage entre Rome et les pays qu'il évangélise. A chacune de ses victoires sur le paganisme, il va retremper ses forces à Rome pour une nouvelle campagne. Après un heureux début chez les Frisons en 718, il fait son premier voyage à la capitale du catholicisme et reçoit de Grégoire II la tâche d'aller reconnaître la Germanie. Encouragé par de grands succès chez les Cattes, il retourne à Rome prendre ses instructions pour une expédition nouvelle. Il y prête le serment de garder toujours une obéissance absolue à l'Église romaine et de le faire prêter aux autres. Ses nouveaux triomphes dans la Hesse, la Thuringe, la Franconie, dépassent les précédents. Grégoire lui envoie le pouvoir d'ordonner des prêtres et de sacrer des évêques. A Rome pour la troisième fois, il en repart procéder à l'organisation de ses conquêtes comme vicaire du Saint-Siège et lui donne pour base l'autorité suprême du Souverain Pontife. L'élément essentiel en est le monachisme. Ses auxiliaires et ses continuateurs, Willibald, Sturm préparent leur apostolat par un séjour prolongé au Mont-Cassin, où ils se pénètrent de la règle de saint Benoît. Les autres parties de la Germanie ont leurs missionnaires qui se servent des mêmes moyens, parce que c'étaient moins ceux d'un homme que ceux de l'Église. Saint Columban, qui avait le premier attaqué l'Alamanie, quoique moine Irlandais va finir sa vie en Italie et y fonde Bobbio. Ses disciples bâtissent les grandes abbayes : Saint-

Digitized by Google

Gall, Reichenau, Disentis, qui servent de forteresses à la garde de cette conquête pacifique. La conversion de la Bavière, commencée par les moines de Luxeuil, est continuée par Rupert, Cornélien, Boniface lui-même. Rome est si bien considérée comme la dispensatrice de toute vérité que le duc Théodore s'y rend exprès afin d'y acquérir la pureté de la foi pour lui et son peuple. Les Frisons arrivent au christianisme sous l'impulsion énergique de Rome. Saint Amand, leur premier apôtre, demeure en rapport avec Martin Ier, qui le soutient dans ses durs travaux. Willibad reçoit du pape l'évêché d'Utrecht, qu'il vient de fonder. Boniface, pour finir où il avait commencé, va chez eux chercher le martyr et achève par sa mort l'œuvre de sa vie. L'épée de Charlemagne devait soumettre la Saxe à l'autorité spirituelle du Saint-Siège.

En retour de ces victoires, la Chrétienté subit bien une défaite par le succès de la conquête musulmane. Mais l'Occident en souffrit moins que l'Orient. De ce côté, c'est l'Espagne seule qui lui fut arrachée pour plusieurs siècles. Mais si ce démembrement diminua l'étendue de l'autorité pontificale, il en augmenta la force. Devant le péril musulman la Catholicité se groupa plus serrée sous le commandement de son chef naturel. D'ailleurs la catastrophe de l'Espagne n'en amena pas l'abandon, et les musulmans n'en avaient pas achevé la conquête que les chrétiens en commençaient la reprise.

*
* *

Pendant que la Papauté grandissait par toutes ces victoires de la foi sur le paganisme, l'Empire s'amoindrissait. Des retours inespérés de fortune suspendaient de temps à autre sa décadence sans l'arrêter. Il cesse d'être cette domination universelle qui prétendait réaliser dans le domaine temporel ce qu'était le pape dans le domaine

Digitized by Google

spirituel. Au VIIe et au VIIIe siècle plusieurs causes précipitent cette chute.

La faiblesse ou les vices des empereurs lui sont un malheur sans compensation. Deux dynasties occupent successivement le trône, celle d'Héraclius et celle de Léon l'Isaurien. Leurs fondateurs eurent des parties glorieuses. Ils ne laissèrent chacun que d'indignes ou d'insuffisants successeurs, qui ne ressemblaient à leur ancêtre que par ses mauvais côtés. Héraclius avait défendu vaillamment l'Empire contre les Avars et les Perses avant d'avoir à combattre les Arabes, mais il le troubla, croyant le pacifier. par ses interventions théologiques. Sa postérité ne s'éteint point tout de suite, mais la série de ces règnes malheureux est coupée de nombreuses usurpations. Constant II, désespérant de Constantinople, fait violence à l'Empire pour le ramener en Occident, où il périt. Les bonnes intentions de Constantin Pogonat, empereur orthodoxe qui rejette le monothélisme, sont compromises par ses crimes. Justinien II, son fils, vrai tyran, renversé et mutilé, puis rétabli, n'emploie son règne qu'à satisfaire ses haines et à s'attirer celle de ses sujets. Léon III, le fondateur de la maison Isaurienne, fut un glorieux parvenu qui arriva au trône sans assassinat, mais, aussi détestable politique que bon général, en suscitant la stupide querelle des Iconoclastes, il déchire l'Empire qui avait un si grand besoin d'être uni, et l'ouvre aux attaques chaque jour plus pressées des Arabes. Soldat heureux comme son père, Constan-Copronyme, malgré l'encouragement de ses premiers succès, laisse les infidèles en paix pour faire la guerre aux moines et aux défenseurs des images. Si Léon le Khazare déploie moins de violences, c'est parce qu'il possède moins d'énergie, mais la guerre intérieure le préoccupe plus que la défense extérieure. Le grand homme de cette famille fut une femme, Irène, ambitieuse, habile, énergique même, à qui le pouvoir ne semblait pas trop payé d'un crime, et

Digitized by Google

qui réussit à se faire reconnaître empereur. Par zèle pour l'orthodoxie et par raison politique, elle provoqua, afin de ramener l'unité religieuse, le deuxième concile de Nicée, qui rétablit le culte des images. Mais une femme ne pouvait être le lieutenant de Dieu sur la terre qu'affectait d'être le titulaire de la monarchie impériale. Tant qu'elle régna, l'Empire s'offrit comme une chose sans maître à celui qui aurait la résolution ou le bonheur de l'occuper.

L'Empire, miné au-dedans, fléchissait sous la poussée du dehors. Ses frontières, derrière lesquelles il n'y avait plus qu'une population sans vigueur, laissaient passer les barbares par une infiltration lente ou par des brèches violemment ouvertes. Au nord les Slaves, puis les Bulgares et les Avars ; à l'Est et au Sud, les plus dangereux de tous, les musulmans, battaient incessamment ses remparts. Croyant moins perdre à consentir qu'à refuser, les empereurs livraient l'Empire à ses ennemis pour le protéger contre ses envahisseurs : Héraclius installa les Slaves en Dalmatie ; les Bulgares avaient jeté les fondements de l'empire qu'ils devaient élever comme une citadelle contre Constantinople. Mais ce n'était éviter une prise d'assaut que par une capitulation. L'ennemi, dans la place, était plus disposé à en ouvrir les portes qu'à en défendre les murailles.

Plus terribles encore étaient les Arabes. Ce n'est plus le partage, c'est la dépossession qu'ils infligent aux chrétiens. Ils font la guerre sainte par fanatisme et la guerre de conquête par avidité. Commencée sous les premiers successeurs de Mahomet, l'invasion s'étend comme une inondation et avec la rapidité d'un torrent. Toutes les provinces orientales tombent une à une, laissant le chemin ouvert jusqu'au cœur même de l'Empire. La Syrie, la plus exposée, est la première atteinte. Un moment suspendue par celle de la Perse, la conquête reprend presque aussitôt. Jérusalem, la ville sainte des chrétiens, devient la proie des infi-

Digitized by Google

dèles. Dès 638, ce fut le sort de l'Égypte, l'une des plus riches et des plus belles parties de l'Empire, une des premières acquisitions du christianisme, comme la terre sainte, le siège d'une métropole chrétienne. L'Empire se l'était tellement aliénée par ses exactions qu'elle s'en détacha à la première secousse. Travaillée par des dissensions intestines et divisée entre Grecs et Berbères, l'Afrique romaine s'abandonna avec la même facilité. Le malheur, qui, dans la rivalité de Constantinople avec Rome, rendait ces pertes encore plus sensibles, c'est qu'elles se faisaient au profit de païens ou de musulmans. Constantinople n'y pouvait retenir, à défaut d'une autorité politique, une suprématie religieuse. Tout ce que perdait l'Empire était perdu pour la foi. A partir du IXe siècle, les barbares du Nord, Bulgares et Slaves, se convertiront bien, et l'orthodoxie grecque les disputera au catholicisme romain. Mais au VIIIe siècle cet espoir est bien incertain, et les Arabes ne cesseront jamais d'être musulmans.

Ramené sur lui-même, l'Empire devient de plus en plus grec. L'Empire de Justinien était l'Empire romain, comme celui d'Auguste et de Trajan. En reprenant aux Vandales et aux Ostrogoths l'Afrique et l'Italie, Justinien avait moins opéré des conquêtes que délivré des provinces. Les lois étaient en latin. Aucun changement essentiel n'avait été apporté aux anciennes formes. Officiellement, Rome était la première capitale. En théorie tout au moins, on était remonté à Théodose. Mais la partie occidentale de l'ancien Empire échappe de plus en plus aux empereurs. La Gaule n'avait pas été reconquise, l'Espagne ne l'avait été qu'en partie et pour peu de temps. L'Italie était tombée aux mains des Lombards. Toute la politique se concentrait en Orient. C'est là qu'étaient le siège effectif du gouvernement, les grandes richesses, ce que les Grecs considéraient comme la vraie civilisation, les plus graves dangers aussi et, par par suite, la plus forte défense. L'hellénisme domine sans

Digitized by Google

partage. Tout devient grec, le titre impérial, la cour avec ses mœurs orientales, l'organisation locale en thèmes, le vocabulaire administratif et militaire, les lois et les actes officiels, sans parler de l'art et de la littérature qui n'avaient jamais été romains. L'Église grecque aspire toujours plus fortement au schisme. Par suite, l'opposition devient chaque jour plus frappante entre l'Orient et l'Occident, le monde hellénique et le monde latin, l'empereur, désormais simple souverain, et le pape. L'empereur n'est plus guère pour le pape que le chef d'un état étranger, affaibli, dissident. L'association nécessaire entre les deux pouvoirs s'effondre par la ruine de l'un des deux.

*
* *

C'est au moment où l'Empire se laissait tomber si au dessous de son rôle, qu'il était appelé le plus vivement à le remplir. D'un danger lointain les Lombards devenaient un péril imminent pour Rome. Depuis leur descente en Italie, à la fin du VIe siècle, ils n'avaient jamais cessé d'étendre leurs conquêtes. Leurs discordes et la politique des papes leur en avaient fait quelque temps suspendre la poursuite, mais ils n'en avaient jamais abandonné le projet. Leurs rois aspiraient à recommencer l'œuvre de Théodoric par la fondation d'un nouveau royaume d'Italie. A la place de l'empire des Ostrogoths, abattu par Justinien, il s'élevait un empire lombard. Au VIIIe siècle, tout semblait favoriser les barbares aux dépens des Grecs. En se ralliant autour d'une royauté nationale, ils se relevaient de l'anarchie où les Grecs, dans leurs dissensions religieuses, descendaient toujours plus bas. Une série de rois habiles et entreprenants contrastaient avec la suite des mauvais empereurs. L'alliance de la Papauté et de l'Empire, dont l'affaiblissement promettait l'Italie à leur ambition, était alors compromise par la querelle des

Digitized by Google

Iconoclastes. Luitprand, le grand roi Lombard, emploie la force du royaume restauré pour attaquer Grecs et Romains. Il enlève aux Byzantins Ravenne, Bologne, la Pentapole, qu'il est ensuite contraint de restituer, mais dont cette occupation temporaire prépare la conquête définitive. Mécontent de l'appui donné aux ducs de Spolète et de Bénevent, il attaque Grégoire III lui-même, coupable d'avoir favorisé des vassaux rebelles. Dans ce péril le pape, qui n'espérait plus rien de l'empereur impuissant et hostile, eut recours au prince des Francs. Charles Martel, occupé par les Sarrasins, et d'ailleurs allié de Luitprand, ne pouvait aider le pontife que par sa diplomatie, mais elle suffit à arrêter l'ennemi. Mais cette paix n'était qu'une trève que rompit bientôt Astolphe, le deuxième successeur de Luitprand, prince actif et ambitieux, héritier des projets comme du trône de son prédécesseur, et décidé à les pousser jusqu'au bout. L'expulsion des Byzantins et la conquête de Rome étaient une charge de la royauté que tout nouveau roi prenait avec la couronne. En 751, Astolphe s'empare de Ravenne, la capitale de l'Exarchat, le chef-lieu de la domination byzantine en Italie. La chute de Ravenne préparait la conquête de Rome. Dans le péril commun le pape et l'empereur se rapprochèrent. Étienne III fit un appel suprême à Constantin Copronyme. Mais l'empereur n'avait pas plus de soldats que le pape a opposer aux hordes lombardes, et, à défaut des armes, il fallut employer les négociations, médiocre moyen avec un ennemi qui ne connaissait que la force. L'empereur et le pape envoyèrent des députés au vainqueur : l'empereur le silentiaire Jean, le pape son propre frère Paul ; il essaya même une démarche personnelle. Toutes ces tentatives échouèrent contre une résolution immuable. Astolphe était résolu à garder Ravenne et à ne pas abandonner Rome.

La substitution d'une domination lombarde à la domi-

Digitized by Google

nation byzantine était la destruction de l'unité mondiale réalisée par l'association de l'empereur et du pape. Un roi barbare ne pouvait occuper la place de l'empereur : c'était un prince comme un autre, non le maître de l'Empire unique, un étranger et non un romain ; humainement, le pape cessait d'être le chef suprême de l'Église universelle pour devenir le patriarche d'une église nationale, comme celle de la Gaule ou de l'Espagne. Il n'est plus le collègue de l'empereur, il est le chapelain d'un simple prince. Au lieu de l'autorité, gênante sans doute, mais faible, d'un monarque éloigné, il avait, non plus à côté, mais au-dessus de lui, celle d'un maître toujours présent et inquiet. L'orgueil romain, aussi bien que la dignité ecclésiastique, se révoltait à cette pensée. Si l'Empire ne pouvait plus remplir sa fonction de protecteur, la Papauté devait chercher un autre appui. C'est dans cette idée qu'elle se retourna vers les Francs.

*
* *

La royauté franque était une monarchie ecclésiastique. C'est les évêques qui l'avaient fondée en appelant les francs, payens, mais convertibles et bien disposés, contre les Wisigoths, hérétiques obstinés et persécuteurs. Elle s'était conservée et avait vécu par le clergé, qui lui fournissait, avec ses meilleurs agents, un but, une direction et des procédés. Conformément à la conception rudimentaire des barbares, la royauté se ramenait à une relation d'homme à hommes entre le roi et ses sujets. L'Église franque formait seule une société organisée. Elle était la civilisation placée au-dessus de la barbarie. Comme dans l'Empire, il y avait en Gaule association étroite des deux pouvoirs dont chacun avait besoin de l'autre : l'Église contre les dangers qui l'entouraient dans un milieu bar-

Digitized by Google

bare ; la royauté, par son inaptitude à rien faire toute seule. Avec plus de générosité encore que l'Empire, la royauté mettait la puissance civile à la disposition de l'Église. L'Église ouvrait son organisation au pouvoir civil par la composition mixte des conciles et la participation du roi à la désignation des évêques. Mais le roi franc était un associé plus traitable que l'empereur romain ; la faiblesse de ses moyens propres le rendait moins exigeant ; il n'avait guère de prétentions théologiques, et sa brutalité n'empêchait pas sa fidélité. Si l'isolement de la Gaule y favorisait l'indépendance de son Église, ses liens avec la Papauté s'étaient cependant toujours plus resserrés. Les Mérovingiens n'avaient eu avec Rome que des relations intermittentes ; les Carolingiens sont les amis constants de la Papauté. Au VIIIe siècle, le concours de la royauté à deux grandes œuvres avait prouvé ses bonnes dispositions : c'est de la Gaule qu'étaient parties, avec le secours des princes, les missions de Germanie ; Boniface avait accompli la réforme du clergé franc, sur lequel l'autorité de Rome s'exerçait régulièrement. La nouvelle dynastie devait son élévation à la Papauté. S'il n'est pas certain que les Francs aient demandé au pape Zacharie la permission de remplacer Childéric III par Pépin, les Carolingiens faisaient du moins de la volonté pontificale leur principal titre à l'obéissance. Pépin avait été sacré roi par Boniface.

*
* *

A défaut de l'Empereur, c'est au roi des Francs que le pape, menacé, recourait naturellement. Risqua-t-il cette démarche en son nom seul ou avec l'autorisation impériale ? Ce n'était pas la première fois que les Francs étaient sollicités contre les Lombards par les deux représentants de la Chrétienté. Maurice avait employé les

Digitized by Google

bandes de Théodebert, Grégoire III avait requis la protection de Charles Martel. Mais qu'Étienne agît de lui-même ou en vertu d'un mandat de Constantin, c'est bien certainement au pape seul que Pépin voulait prêter le secours de ses armes. C'était le chef des fidèles. La famille carolingienne en avait déjà reçu de grandes faveurs et en espérait de nouvelles. Le devoir de Pépin était d'accord avec son intérêt. L'entente fut scellée par un service réciproque. Le pape sacra de nouveau Pépin; Pépin s'engagea à prendre en main la cause de saint Pierre. Astolphe fut vaincu dans deux campagnes que son obstination rendit nécessaires. Après la première défaite, il promit de restituer ses conquêtes, mais, une fois l'armée franque éloignée, il alla assiéger Rome. De nouveau battu, il dut renouveler sa promesse et, cette fois, en garantir l'exécution. Le pape reçut du vainqueur la dépouille du vaincu : Ravenne, l'Exarchat et la Pentapole. C'est de cette époque qu'on fait dater la puissance temporelle des papes, extension de la situation existante plutôt que création d'un état nouveau, désormais accessoire du pontificat et condition de son indépendance. Pépin disposait de ces pays par droit de conquête. Le pape ajoutait à la souveraineté de fait qu'il exerçait à Rome celle de deux autres provinces. Dans la pensée de Pépin, telle qu'on peut la déduire de ses actes et de la situation, il devait être assez fort pour se défendre lui-même avec ses ressources accrues, sans recourir à l'empereur ni au roi des Francs.

Ce ne pouvait être une solution définitive. Même agrandi, l'État pontifical n'était pas encore de taille à résister à toutes les attaques. En s'étendant il se heurtait à des intérêts ennemis. La soumission de Didier n'était pas de la résignation. Les Lombards n'attendaient qu'une occasion pour reprendre les armes que Pépin les avait contraints de déposer. Les Byzantins revendiquaient l'Exar-

Digitized by Google

chat comme un bien ravi à ses maîtres. Pour l'empereur, le pape n'était plus qu'un révolté. Le dépit de l'un et le ressentiment de l'autre réconcilièrent les deux ennemis: Grecs et Lombards se rapprochèrent contre le pape. Il n'était protégé que par la crainte des armes franques. Ambassades, promesses, flatteries cherchèrent à détacher leur roi de l'alliance romaine. L'orgueil grec s'abaissa même jusqu'à l'offre d'une union matrimoniale. Mais les rois francs ne pouvaient laisser un royaume lombard se former en Italie, ni abandonner la Papauté aux entreprises de l'empereur grec devenu son ennemi.

Ce sont les Lombards qui se montrèrent les plus impatients. Un moment, le succès parut encourager l'entreprise de leur chef. A l'instigation de la reine-mère, les deux fils de Pépin s'unirent à la famille de Didier, dont Charlemagne épousa la fille. Retardée par cette alliance, la rupture se serait produite cependant. L'événement qui, devait prolonger la paix, précipita la guerre. Charlemagne répudia sa femme pour cause ou sous prétexte de stérilité, et Didier, outré de l'injure faite à sa fille, ne songea plus qu'à se venger. Le pape, plus à portée et plus faible, devait expier les torts de son allié. Après avoir essayé de le compromettre en l'associant de force à ses intrigues contre Charlemagne, Didier marcha sur Rome. Adrien fit appel à Charles, comme autrefois Étienne à Pepin. La guerre contre les Lombards fut proclamée au Champ de Mars de 773. Cette fois le roi franc était résolu à en finir. Didier, assiégé et pris dans Pavie, dut changer sa couronne contre une tonsure de moine. Charlemagne reçut le serment des Lombards. Rome était sauvée d'un péril séculaire.

L'hostilité de Byzance devait être aussi vaine. Ce n'est que par les petits moyens qu'elle essaya d'abord de se satisfaire. De nouvelles confiscations saisirent ce qu'avaient épargné les anciennes. Les intrigues byzantines exploitèrent certains regrets du passé pour soulever contre le

Digitized by Google

pape ses nouveaux sujets. L'asile de Constantinople s'offrit à tous les mécontents et à tous les bannis. Déçus de tous ces côtés, les Grecs voulurent aussi, malgré leur faiblesse, essayer de la force. De concert avec les Bénéventins, hostiles à la suzeraineté franque comme à la suzeraineté lombarde, ils tentèrent un débarquement en Italie. Mais les Francs accourus à temps leur firent subir une défaite irréparable. L'Italie était aussi irrémédiablement perdue pour les Byzantins que pour les Lombards.

*
* *

La rupture des rapports entre l'empereur et le pape laissait subsister l'alliance de l'Empire et de la Papauté. Une application malheureuse n'était pas la condamnation du principe. Rien n'empêchait l'association dissoute avec l'ancien associé de se renouer avec un nouveau. Précisément, à la fin du VIIIe siècle, aucun prince ne réalisait plus complètement l'idéal de l'empereur que le roi des Francs, Charlemagne. Tout montrait en lui le césar chrétien placé dans l'Église pour la défendre. Ses puissantes facultés, prouvées par d'éclatants succès, pouvaient être considérées comme un don exprès de Dieu. Avant même son avènement, un sacre anticipé imprimait à sa royauté un caractère religieux. Il était l'homme d'action de l'Église, juge des moyens, docile au but. Le long effort de son règne s'était appliqué tout entier à la défense et à la propagation du christianisme. Son gouvernement intérieur, administration, juridiction, législation, était ecclésiastique autant que laïque. L'objet principal en était l'observation des commandements divins, au respect desquels il attachait l'existence sociale, ainsi que le montrent ses capitulaires, mélange de droit canonique et de lois civiles, décisions conciliaires ou lois proprement dites, prescriptions religieuses revêtues d'une sanction civile et prescriptions

Digitized by Google

civiles accompagnées d'une sanction religieuse. Tous les actes de son gouvernement extérieur tendaient aux progrès de la foi comme à l'extension de son royaume. Toutes ses guerres étaient des guerres religieuses, ses conquêtes des acquisitions du christianisme. Il avait réduit les Lombards, ennemis du pape, combattu les Arabes infidèles, abattu la puissance des Avars, pillards de la Chrétienté, enfin vaincu les Saxons payens, contre lesquels il avait dirigé huit expéditions, imposant à la fois son joug et le baptême, tenant leur pays par des monastères et des citadelles, par des comtés et des évêchés. Tous ces peuples n'étaient pas également soumis ; il y avait parmi eux des sujets et des tributaires. Mais tous faisaient partie du vaste empire, tous étaient chrétiens, condition essentielle pour entrer, de gré ou de force, dans la grande communion occidentale. Même les peuples demeurés en dehors, Anglo-Saxons, Irlandais, rendaient hommage à la suprématie de Charlemagne. Le véritable empereur, ce n'était pas celui qui en portait le titre en Orient, c'était celui qui en remplissait les fonctions en Occident : le roi des Francs et non le basileus de Constantinople. Le pape n'avait qu'à répéter pour l'Empire, avec Charlemagne, ce qu'il avait fait pour la royauté franque avec Pépin : accorder la forme avec le fonds, le signe avec la réalité, le nom avec la chose. Le couronnement ne pouvait être que la reconnaissance du fait accompli. C'était affaire de moment.

Ce moment était arrivé en l'an 800. A cette date, l'Empire, occupé par une femme, passait pour vacant. A Rome, un attentat dont le pape avait failli devenir victime sans vengeance, révélait à la Papauté le danger de son isolement. Faute d'un titre régulier, celui qui avait le pouvoir d'intervenir n'en avait pas le droit. C'était une fausse situation dont il importait de sortir. Romains et Francs, Charlemagne et Léon III étaient d'accord. L'hésitation ne

Digitized by Google

portait que sur la forme à suivre. Théoriquement, l'empereur représentait le peuple romain, c'est-à-dire, alors, tous les hommes libres, tous les chrétiens. Il leur appartenait de l'élire, mais ce ne leur était possible que par représentants. Rien ne rappelait l'antique Sénat. Les grands de Rome ne formaient qu'une vague collectivité. Dans la conception d'un Empire chrétien, l'électeur de l'empereur ne pouvait être que le pape. L'un des deux chefs de la Chrétienté se choisissait un collègue. Il n'est pas besoin d'autre explication à l'acte fameux par lequel Léon III, dans la nuit de Noël de l'an 800, mit la couronne impériale sur la tête de Charlemagne prosterné devant la confession de saint Pierre. Il ne relevait pas un empire tombé, c'est une vacance à laquelle il pourvoyait. Il désignait celui qui devait partager avec lui le gouvernement du monde chrétien.

Ce qui, au gré de tous, se trouvait ainsi reconstitué, c'était l'Empire romain tout entier, un et indivisible dans son principe, celui d'Orient aussi bien que celui d'Occident. Depuis la fin du ve siècle, l'Orient avait donné des empereurs à l'Occident; il semblait légitime que l'Occident, à son tour, en donnât à l'Orient. Charlemagne devenait empereur de tout le monde romain, comme Constantin et Théodose. Irène, à Constantinople, ne retenait qu'un trône usurpé. Mais si les Grecs n'avaient pu faire accepter aux Romains une femme pour empereur, les Romains ne pouvaient guère plus leur imposer un barbare. Allait-il y avoir dans l'Empire chrétien une guerre de prétendants, comme jadis dans l'Empire païen? Charlemagne croyait tout concilier par un mariage qui aurait uni les deux moitiés de l'Empire, comme les deux souverains. La chute d'Irène, précipitée du trône par son grand logothète Nicéphore, fit tomber ce projet. Force fut alors de revenir au régime légué par Théodose : division de l'Empire en Orient et en Occident, théoriquement les deux moitiés d'un même

Digitized by Google

tout, pratiquement deux empires distincts, que tout séparait plus profondément. Encore fallait-il à cette fiction le concours des Grecs : il avait été de règle, de 395 à 476, que chaque nouvel empereur d'Occident se fît reconnaître, comme collègue, pour n'être pas traité en usurpateur, par l'empereur d'Orient. L'orgueil grec qui s'humilia devant un soudard, comme Phocas, un calfat, comme Michel V, s'indignait qu'un roi des Francs fut considéré comme l'égal de tels empereurs. La gloire de Charlemagne et la crainte de sa puissance n'empêchèrent pas les chicanes à cette reconnaissance. Ce n'est qu'en 812 qu'un accord véritable fut enfin conclu. La base en était déjà cette fraternité par laquelle l'Église essaya plus tard d'unir les princes carolingiens. Il y avait deux césars frères. Au besoin le pape leur servait de médiateur. Tous deux devaient se prêter un secours mutuel contre les ennemis de la Chrétienté. Ce pacte illusoire ne fut même pas renouvelé avec les successeurs de Charlemagne. Le pape n'avait donc bien restauré que l'Empire d'Occident. C'est tout ce que permettait l'état du monde à cette époque ; c'était tout ce qu'il fallait.

L'événement de l'an 800 remplit de ses conséquences les siècles suivants. Sans le couronnement de Charlemagne par Léon III, il n'y aurait eu ni les Otton, ni le Saint-Empire germanique, ni la querelle des investitures, ni la lutte du Sacerdoce et de l'Empire, ni celle des Guelfes et des Gibelins, ni la prépondérance allemande au moyen âge, ni Charles-Quint au début des temps modernes. Mais les faits qui ont préparé cet acte fameux ne sont pas moins nombreux ni moins importants. Pour que le pape fit d'un roi franc un empereur romain, il a fallu toute une suite d'événements dont l'accumulation fit pencher les destinées du monde chrétien d'un autre côté : la transformation de l'Empire d'Orient, de plus en plus grec, source féconde d'hérésies, jaloux de la suprématie occidentale, par suite

Digitized by Google

en opposition plus violente chaque jour avec l'Église romaine, latine, orthodoxe, dominante ; la décadence continue de cet empire, plus incapable en même temps qu'il devient plus indigne de son rôle traditionnel ; la grandeur nouvelle à laquelle, au contraire, la conversion des barbares occidentaux élève l'Église catholique, et le péril où la conquête lombarde jette la Papauté à l'heure même où l'assistance de son protecteur légal lui fait défaut ; enfin le développement de la monarchie franque, toute prête, sous Charlemagne, à prendre la place que l'Empire romain, devenu byzantin, n'était plus en état d'occuper. Ce qui apparaît le plus clairement dans les phases quelquefois tragiques où passaient ainsi les rapports du pape et de l'empereur, c'est le désir des deux pouvoirs de rester unis en dépit de tout ce qui tendait à les séparer. L'empereur est jaloux du pape, mais, s'il veut plier cette puissance à son autorité, il ne cherche pas à la briser. Il aspire à devenir maître de l'Église, non à la détruire. Il changerait volontiers le pape, mais sans toucher à la Papauté. Du côté du pape, cette volonté de conserver un collègue laïque dans un empereur est plus forte encore. Ce n'est qu'au dernier moment qu'il abandonnera l'association byzantine, et quand cette domination, dont l'ébranlement précéda de si longtemps la chute, menacera de tomber, le pape considérera si peu cette disparition éventuelle comme une délivrance qu'il voudra maintenir l'Empire en le transportant à un autre empereur. Cette double et tenace fidélité au pacte d'alliance s'explique par une conviction aussi profonde de part et d'autre. Chacune des deux puissances croyait son existence attachée au sort de son alliée. Les apologistes modernes des persécuteurs payens ont essayé d'en justifier les violences par la nécessité de sauver la société antique contre les progrès du Christianisme. La nouvelle religion avait été si peu une cause de ruine pour l'Empire que c'est elle qui en a prolongé la conserva-

Digitized by Google

tion. Dans son histoire générale, la prospérité de l'institution impériale est subordonnée à l'intimité de ses relations avec l'institution pontificale, comme si c'était de la Papauté que l'Empire tirât toute sa force. L'Empire d'Orient qui acceptait seulement l'alliance comme une nécessité, et finit par la rompre, entra bientôt dans la voie de la décadence, et, après le schisme, précipita sa chute définitive. De commencements brillants il s'achemina vers une fin sans gloire, illustrée seulement par l'éclat de la catastrophe dernière. Parti de la barbarie où les invasions l'avaient rejeté, le monde occidental, au contraire, traversa les mauvais jours du moyen âge pour arriver à l'état de choses moderne, bien imparfait, sans doute, mais supérieur par bien des côtés au monde antique. C'est qu'il trouva une direction dans un guide écouté et une garantie contre les excès du pouvoir civil dans l'existence du pouvoir religieux. L'histoire de la Papauté aux VIIe et VIIIe siècles contient une étape de cette marche générale du monde chrétien qui n'a de spécial à cette époque que les conditions où elle a eu l'occasion de s'accomplir.

L. Clotet.

Digitized by Google

LE DÉTERMINISME [1]

Le Déterminisme de la nature n'est pas un cercle si rigide que l'homme ne puisse y introduire des actes libres et Dieu des interventions miraculeuses.

L'énoncé même de cette proposition délimite nettement notre sujet. Il s'agit de savoir si l'homme est le maître de ses actes ou s'il est entièrement et fatalement gouverné par les forces de la nature. C'est la liberté de l'homme qui est en jeu ici, et aussi, quoique d'une façon indirecte, la liberté de Dieu.

Au point de vue moral, chacun le sent, la question de la liberté est d'une importance capitale. Car nous conduisons notre vie très différemment, suivant que nous croyons ou nous ne croyons pas à notre responsabilité. Si nous sommes persuadés que le déterminisme nous entraîne, sans aucun pouvoir réel de maîtrise personnelle sur nous-mêmes, notre vie n'est plus à nous, l'effort moral n'a plus de sens, nous n'avons qu'à nous laisser aller au flot qui passe. Si, au contraire, nous sommes persuadés que nous avons prise sur le déterminisme des choses, que la noblesse d'une vie humaine consiste dans la part d'existence que nous arrachons aux forces inconscientes, nous entrepre-

1. Conférence donnée à l'Institut catholique le 10 juin 1907, et faisant partie de la série de huit leçons apologétiques faites par M. Guibert sur les *Croyances religieuses et les Sciences de la nature*. Ces leçons, qui eurent tant de succès l'année dernière, sont réunies en un volume qui va paraître très prochainement (N. D. L. R.)

Digitized by Google

nons, comme le devoir suprême, la conquête de nous-mêmes, l'effort moral se comprend, nous prenons en mains la direction de notre être.

Mais nous ne considérons pour le moment dans la liberté humaine que l'importance apologétique. Nous ne l'envisageons que comme un argument en faveur de l'âme de l'homme. Car il n'est point de côté par lequel l'âme se révèle plus clairement que par celui de la liberté. Si l'homme possède un vrai empire sur lui-même et sur les objets qui l'environnent, si l'exercice de ce pouvoir est réfléchi et orienté vers des fins voulues, il n'y a pas de doute qu'en l'homme réside un principe d'activité distinct des forces physiques et organiques, doué d'intelligence, revêtu d'une autorité qui s'impose aux activités inconscientes. Pour nier l'âme, pour rejeter ce principe intérieur d'activité, il faut de toute nécessité refuser à l'homme ce gouvernement de lui-même, il faut le mettre, comme un automate, sous l'empire de forces déterminantes, il faut le réduire à une sorte de mécanisme dont les forces physiques et organiques produisent tous les mouvements. Les matérialistes n'y ont point manqué : aussi conçoivent-ils tout l'univers, l'homme y compris, comme un assemblage très compliqué de ressorts très divers où l'énergie physique, en subissant des transformations variées, opère fatalement tous les actes.

Sans émouvoir autant la curiosité populaire que la question des origines humaines, ce problème de la liberté n'en est pas moins, pour les esprits sérieux, d'un intérêt passionnant. Réduits à l'état d'automates, nous sommes sans noblesse, sans responsabilité, sans destinée, parce que nous sommes sans âme. Mais dès que nous découvrons en nous la liberté, nous sentons que notre vie est à nous, qu'elle a de la grandeur, que sa destinée repose sur nous, que nous avons une âme à gouverner, à former, à sauver.

Lorsque en face l'un de l'autre se présentent à nous la liberté et le déterminisme, ce n'est point pour que nous fas-

Digitized by Google

sions le choix entre les deux, mais pour que nous marquions la part respective de l'un et de l'autre dans notre existence. Car notre vie n'appartient ni tout entière à la liberté, ni tout entière au déterminisme. Que le déterminisme ait une grande part dans la vie humaine, qu'il absorbe même presque tous les actes dans un certain nombre d'hommes, qui n'exercent sur eux-mêmes aucun empire, ce n'est point contestable. Mais ce que nous nous proposons de démontrer ici, c'est que le déterminisme n'est pas souverain, qu'il ne nous emprisonne pas dans un cercle si rigide que la liberté de l'homme ou la liberté de Dieu ne puisse y introduire aucune action volontaire. Outre la conclusion apologétique qui se déduira de cette étude au profit de l'âme humaine, nous verrons sans peine que le progrès moral de l'homme consiste dans le nombre toujours croissant d'actes qu'il soustrait au déterminisme.

En conséquence, ne craignons point de reconnaître au déterminisme sa part ; mais ajoutons hardiment que les mailles n'en sont pas si serrées qu'elles étouffent la liberté.

I

LA PART DU DÉTERMINISME DANS LA NATURE

Ce mot de déterminisme ne nous inspire aucun effroi. Mis à sa place, il exprime une vérité que toute science reconnaît. Il signifie que l'univers ne marche point par à coups et sous l'empire d'une volonté capricieuse, mais avec ordre et suivant des règles constantes, par le jeu et la combinaison des forces de la nature.

Voyez le ciel ; tout s'y passe avec régularité. Le soleil se lève à l'heure prévue pour chaque jour ; les planètes et les étoiles ont leur cours normal sur des trajectoires tracées d'avance. Les irrégularités n'y sont qu'apparentes ; car la cause qui les produit entre dans l'énoncé des lois

Digitized by Google

générales. Les astres sont si fidèles que l'on prédit, à une seconde près, les éclipses de lune ou de soleil, les conjonctions de planètes, comme le passage de Mercure sur le soleil. On sait même les transformations lentes que les astres subissent, l'extinction des étoiles dans un avenir éloigné, le refroidissement progressif des planètes, etc... Les astronomes ne sont sûrs d'eux-mêmes que parce que le déterminisme règne au firmament, parce que des lois aujourd'hui connues gouvernent les mouvements de la matière, parce que ces lois ont une fixité que jamais l'expérience n'a démentie.

Les observations recueillies sur la terre nous permettent de suivre avec précision la régularité dans l'action de ces lois.

La matière est d'abord soumise aux forces physiques : pesanteur, chaleur, électricité... Dans aucun cas, elle n'échappe à leur étreinte. A quelque combinaison qu'elle soit assujettie, elle garde son poids, elle se dilate à mesure que la température s'élève... Ni le chimiste, ni le biologiste n'a jamais pu dérober une parcelle de matière à l'action des lois physiques.

La chimie aussi a ses lois, qui ne sont pas moins impitoyables ; elles sont basées sur les affinités ou activités propres à chaque corps simple. L'atome impose, partout où il entre en combinaison, l'activité qui le caractérise. Si, dans les corps composés, cette activité disparaît pour se fondre en une résultante commune avec celle des autres composants, elle est toute prête à reprendre son individualité, sitôt que le lien de la combinaison sera brisé. Par exemple, l'oxygène et l'hydrogène se combinent pour former de l'eau, non suivant le caprice du chimiste qui dirige l'expérience, mais suivant ce qu'on pourrait appeler leurs appétits respectifs ; lorsque l'eau se décompose, elle rend l'oxygène et l'hydrogène à leurs propriétés natives. Ainsi, en chimie, tout se passe en vertu d'un déter-

Digitized by Google

minisme dont les affinités atomiques et les conditions physiques marquent les lois.

La biologie nous apprend aussi que les êtres vivants sont soumis à un déterminisme qui, moins raide en apparence, n'est pas au fond moins inflexible. Il est d'abord à remarquer que les vivants ne peuvent se soustraire aux lois physiques. Ni la pesanteur, ni la chaleur, ni l'électricité, ni la lumière, ne perdent sur eux leurs droits : si les vivants ont des façons spéciales de transformer les énergies physiques, ils ne peuvent ni en créer, ni en détruire. De même, les affinités chimiques gardent en eux leurs tendances. Les atomes, tout en formant les composés organiques, suivent leurs inclinations propres et obéissent aux lois générales de la chimie. Mais, en outre, c'est la vie elle-même qui a son déterminisme : l'assimilation a ses lois générales qui s'appliquent dans tous les corps vivants ; la croissance et la multiplication s'opèrent suivant des règles uniformes ; dans son évolution individuelle, chaque être vivant parcourt le cycle de phases qui est fixé d'avance ; cette marche lente de l'œuf vers la conquête de l'état adulte, présente, suivant les espèces, des variantes, mais ces variantes elles-mêmes, dans chaque espèce, s'imposent irrévocablement à tous les individus. Ce sont des procédés de développement fort savants, qui se déroulent avec une fidélité sûre d'elle-même. Et comme aucune volonté libre et consciente ne préside à ces opérations, il faut bien qu'elles s'exécutent en vertu d'un ressort mystérieux qu'on nomme les lois de la vie, et qui nous apparaît agir en vertu d'un déterminisme indubitable.

Le déterminisme ne s'arrête point au seuil du règne humain. Il pénètre très avant jusque dans l'homme pour le soumettre aux lois physiques, aux lois chimiques, aux lois biologiques. Il ne recule devant aucun degré de culture; il s'empare de l'homme qui a poussé la vertu jusqu'à l'héroïsme aussi bien que du sauvage inculte qui

Digitized by Google

suit aveuglément ses instincts. Il exerce sur l'homme son empire, non seulement par les lois psycho-chimiques, mais encore par la loi de l'hérédité, qui rend l'enfant victime des fautes de son père ; par la loi de l'habitude, qui asservit l'homme mûr aux tendances qu'il a contractées durant son adolescence ; par la loi des milieux, qui marque sur l'homme l'empreinte du climat et de l'époque où il vit. Toutes ces forces prennent invinciblement possession de l'être humain et déterminent en lui des états, des poussées intérieures, dont il ne peut secouer entièrement le joug.

Mais le déterminisme saisit l'homme jusque dans son activité proprement humaine, et garde encore une part notable dans les opérations que nous appelons libres. Pour nous en convaincre, examinons les actes de l'homme dans les différentes formes qu'ils revêtent devant la conscience.

Il y a des actes qui sont accomplis dans l'homme sans qu'il en prenne conscience et qui, dès lors, ne sont point le résultat de sa volonté libre : les actions purement organiques de digestion et de circulation, les mouvements réflexes produits durant le sommeil ou dans le temps des distractions. Les actes de ce genre ne relèvent que du déterminisme.

Il y a des actes qui sont accomplis sous le regard de la conscience, et que cependant la volonté libre n'a point commandés : nous les voyons se dérouler devant nous, et nous n'en sommes pas les auteurs. Si, par exemple, je compte les battements de mon cœur, ou les palpitations de mes artères, je vois ce qui se passe en moi, mais je ne le produis pas. Lorsque sous le coup d'une vive émotion, je suis obsédé d'images qui me poursuivent, de sentiments qui m'agitent, de fortes inclinations qui me portent à prononcer des paroles de colère ou à exécuter des actions violentes, je constate que tous ces mouvements se produisent sous les yeux de ma conscience angoissée, mais que je n'en porte point la responsabilité, parce que je n'en

Digitized by Google

suis point la cause. Combien d'âmes timorées prennent pour des fautes des événements qui, tout conscients qu'ils sont, restent pourtant à la charge du déterminisme !

Il y a des actes accomplis sous le regard de la conscience, mais que la volonté était en état d'empêcher, que du moins elle devait répudier et regretter. Ils tiennent à la fois du déterminisme et de la volonté; du déterminisme, en ce qu'ils sont matériellement le résultat d'un ressort organique ou psychologique, qui s'est déclanché sous l'empire des influences du milieu ; de la volonté, néanmoins, parce que cette faculté pouvait et devait intervenir à temps pour suspendre l'action du ressort déterminé. Rappelez-vous cette circonstance où vous étiez si émus qu'une parole amère et blessante a spontanément jailli de votre cœur troublé ; vous avez senti que ce propos vous montait aux lèvres, que vous pouviez le retenir, et que vous le laissiez librement s'échapper. Ce jeune homme, il est vrai, était violemment tenté, et la passion l'a entraîné dans le désordre ; il pouvait toutefois fuir préalablement l'occasion, et dans la chaleur même de la passion évoquer de nobles motifs qui eussent fortifié sa volonté contre le mal. Ainsi là même où nous avons conscience d'avoir péché, le déterminisme a eu sa part.

Il y a des actes, enfin, dont l'initiative appartient à la volonté, qui ont été d'abord délibérés et résolus par la volonté, mais dont l'accomplissement ne se produira que par la mise en branle d'éléments psychologiques et organiques soumis au déterminisme. Je me résous, par exemple, à visiter une famille pauvre, à lui porter des secours et des consolations ; une fois cet acte de volonté accompli, je me mets en marche, je prends l'air de pitié et je dis les paroles de bienveillance qui conviennent en l'occurrence; toutes ces actions consécutives à ma résolution s'opèrent spontanément, instinctivement, déterminées qu'elles sont par les habitudes acquises et par le mécanisme organique.

Digitized by Google

De même, dans la composition même de cette page que j'écris, je distingue la part de la volonté et la part du déterminisme : de la volonté d'abord, qui a, de force, appliqué l'esprit au sujet que je traite, et l'y maintient attaché ; du déterminisme ensuite, qui, par l'association psychologique, enchaîne les pensées entre elles et appelle les termes qui les expriment proprement; du déterminisme encore, qui, sans étude, par suite de l'habitude, conduit la main comme il faut pour tracer les caractères qui impriment les mots. Jusque dans les opérations les plus dépendantes de la volonté libre, le déterminisme n'abdique donc point ses droits.

L'empire du déterminisme est donc fort étendu.

Mais, s'il faut le reconnaître, y a-t-il lieu de s'en alarmer ?

Non, certes. Car le déterminisme n'est autre chose que l'instrument par lequel Dieu, dont la pensée gouverne l'univers, tient le monde dans l'ordre et dans la poursuite régulière et constante de sa fin.

L'ordre, avons-nous dit plus haut, règne dans le monde physique et dans le monde organique. Il fait éclater une telle harmonie des parties entre elles et une si juste proportion des moyens à leur fin, qu'il n'a pu être réalisé et qu'il ne peut se soutenir sans une intelligence souveraine qui ait tout conçu et tout calculé. Mais cette intelligence n'est pas inhérente au monde lui-même ; le monde ne se connaît pas, le monde n'a pas conscience de lui-même, le monde ne se gouverne pas par lui-même. C'est donc hors du monde que réside l'intelligence créatrice de l'ordre ; ou, si elle le pénètre, elle est du moins essentiellement distincte du monde même. Si maintenant l'on cherche de quelle façon cette toute-puissance intelligente pouvait conduire le monde avec ordre vers sa fin, deux solutions se présentent à l'esprit : ou bien elle agirait immédiatement sur les choses et présiderait sans intermédiaire à tous les événe-

Digitized by Google

ments qui produisent l'ordre ; ou bien elle créerait des forces qui seraient comme les ouvrières de ses desseins, et par des lois fixes conduirait le monde à la réalisation de ses plans. Pour juger quelle solution a été préférée, c'est le monde même qu'il faut observer. Or le monde atteste qu'il est gouverné par des lois, qu'il subit l'empire des forces créées, qu'il est soumis au déterminisme. Le déterminisme des lois nous apparaît comme le grand facteur de l'ordre dans l'univers. C'est grâce au déterminisme que le monde n'est pas un chaos et qu'il n'est pas menacé d'y tomber.

Même pour la part qu'il a dans l'homme, le déterminisme est un élément d'ordre et de stabilité pour la vie humaine.

L'homme, il est vrai, est doué d'intelligence et de volonté. Il peut concevoir des fins nobles et les poursuivre d'un dessein ferme et efficace. Mais s'il était abandonné à lui-même, s'il n'était pas secouru par le déterminisme, l'homme aboutirait vite au désordre et à son propre anéantissement. Car cette pensée qui fait sa gloire, tantôt elle sommeille, tantôt elle se trompe, tantôt elle se pervertit. Jusque chez les plus sages, la pensée subit des éclipses ; chez les gens de faible culture qui forment la masse humaine, la pensée n'apparaît que par éclairs et la volonté n'agit que par intermittence. Dans les longs intervalles où les hommes ni ne pensent, ni ne veulent, où ils n'ont pas en main la conduite de leur être, qu'adviendrait-il de leur existence, si Dieu ne l'avait organisée et ne la préservait par le déterminisme qu'a créé son infinie sagesse ?

De même, l'homme est loin d'être infaillible dans ses pensées et persévérant dans ses résolutions ; il n'est que trop sujet à l'erreur et à la défaillance. Quels dommages ne subirait-il pas du fait de ses incapacités, s'il n'était ramené dans les voies droites et poussé en avant par un déterminisme providentiel ?

Digitized by Google

Enfin, l'homme va jusqu'à être pervers; il use parfois de son esprit et de sa volonté pour corrompre sa vie. N'est-il pas heureux qu'il trouve, dans le déterminisme de la nature, une résistance qui, sans être toujours victorieuse de ses folies, cependant corrige en partie la dépravation de sa liberté ?

En résumé, nous reconnaissons que le déterminisme tient dans l'univers une place très importante. Et bien loin de nous inquiéter de cette constatation, nous disons que le déterminisme a été voulu et organisé par le Créateur lui-même, afin que, par là, l'ordre fut établi et conservé dans le monde.

Mais le déterminisme a-t-il des bornes? Ne règne-t-il point sur toute chose au point d'étouffer la liberté humaine? Ne forme-t-il point un cercle si rigide que rien ne peut l'entamer, ni la volonté de l'homme pour y introduire des actes libres, ni la puissance de Dieu pour y insérer des interventions miraculeuses?

Telle est la question que nous avons à débattre, et le lecteur sait déjà dans quel sens nous espérons la résoudre.

II

LES LIMITES DU DÉTERMINISME

S'il reste quelque souplesse dans le déterminisme du monde, et si une volonté libre peut y poser des actions non prévues dans le mécanisme universel, c'est à l'observation qu'il appartient de nous le dire. Car il s'agit d'une question de fait, et, sur les faits, seule l'expérience est en mesure de nous renseigner. A raisonner *a priori* sur un tel sujet, on courrait trop le risque de mettre dans les prémisses ce qu'on souhaite de trouver dans la conclusion.

Or l'observation quotidienne nous apprend que le cours régulier des phénomènes du monde n'est pas si rigidement

Digitized by Google

fixé d'avance qu'il ne soit susceptible d'aucune variation ; à toute heure, les forces inconscientes elles-mêmes viennent le troubler ; souvent la volonté de l'homme le fait dévier dans une certaine mesure ; de temps en temps, des faits anormaux semblent annoncer l'incursion, dans le domaine de la nature, d'une puissance volontaire supérieure à celle de l'homme. Telles sont les trois remarques expérimentales qui vont nous permettre de limiter, sans ouvrir la porte à aucun désordre, le vaste domaine du déterminisme.

1° *L'action des forces inconscientes.*

C'est une première remarque fort importante, que les forces inconscientes elles-mêmes introduisent à tout instant des modifications dans la série des événements prévus, et qu'ainsi les lois, en apparence les plus inflexibles, sont tempérées dans leur application par la nature elle-même.

Et d'abord n'a-t-on pas justement fait observer dans ces dernières années[1] que les lois physico-chimiques ne sont pas aussi absolues qu'on l'avait pensé. Pour la commodité de leurs calculs, les physiciens les ont exprimées en formules mathématiques. En réalité, ces formules ne sont que des expressions approchées, autour desquelles oscillent les faits. Lorsqu'il s'agit de les vérifier, on constate que jamais deux événements ne se ressemblent d'une façon parfaite. On dira que cette variabilité des faits réels tient à la différence des conditions physiques dans lesquelles on opère. Cela est vrai, mais ces conditions sont d'une telle instabilité, que peut-être pas un seul événement du monde concret ne répond absolument à la formule du monde abstrait qu'a besoin de se créer le physicien qui calcule.

1. Cf. H. Poincaré, *La valeur de la science*, et *La science et l'hypothèse* (Paris, Flammarion).

Digitized by Google

Prenons pour exemple la loi de la chute des corps : a-t-on jamais vérifié, autrement que par approximation, que les espaces parcourus sont proportionnels aux carrés des temps et les vitesses acquises dans la chute proportionnelles aux temps écoulés depuis le commencement de la chute? Ces lois sont énoncées pour les corps qui tombent dans le vide; mais jamais les expériences n'ont pu être faites strictement dans les conditions que ces lois supposent.

La loi de Mariotte sur la compressibilité des gaz n'est aussi qu'approchée. Tous les physiciens font remarquer qu'elle est en défaut, lorsque la pression s'élève notablement au-dessus de la pression atmosphérique, qu'elle n'est rigoureuse pour aucun gaz, qu'on peut néanmoins en user, sans crainte d'une trop grande erreur, pour les gaz qui sont éloignés de leur point de liquéfaction. Peut-on tenir pour rigoureuse une loi qui ne peut être énoncée qu'avec de telles restrictions ? Et toutes les lois physiques en sont là, à quelque degré du moins.

Quant aux lois biologiques, elles sont plus souples encore. Ainsi la réalisation du type spécifique par un être vivant en voie de développement est susceptible d'innombrables variations ; les moindres influences de milieu font osciller l'être qui grandit autour de la ligne idéale tracée par les naturalistes; l'embryogénie de chaque espèce vivante pose donc des lois encore moins rigides que la physique et la chimie.

Et d'où viennent, dans les événements concrets, ces oscillations autour d'un type abstrait que nous présentent les lois?

Elles n'ont d'autre cause, pour l'ordinaire, que l'entrée de forces inconscientes dans la série des événements prévus. Les faits étaient prévus et calculés, leur mécanisme devait se dérouler d'après un plan déterminé, parce qu'on avait fait entrer en ligne de compte des forces précises. Mais voilà que dans le cours des événements ont

Digitized by Google

fait irruption des forces sur lesquelles on ne comptait pas ; ces forces nouvelles combinent leur action avec celles des forces déjà en jeu, et les événements réels, différents de ce qui était annoncé, résultent de cette combinaison de forces.

Le déterminisme des premières forces était assez souple pour se prêter à l'introduction des forces nouvelles. Donnons quelques exemples.

Cette pierre, si elle tombait dans le vide absolu, parcourrait des espèces proportionnels aux carrés des temps ; mais parce qu'elle traverse des couches d'air, et des couches d'air dont la densité augmente à mesure qu'elle approche du sol, elle subit, par suite du frottement contre l'air, des retards qui sont d'ailleurs inégaux ; dans l'eau ou dans la vase, ces retards seraient plus appéciables encore ; lorsqu'elle rencontrera un obstacle solide, tout en continuant d'être sollicitée par la pesanteur, elle ne parcourera plus d'espace. Ainsi, à tout moment, des forces diverses interviennent dans la chute des corps et modifient l'application de la loi. Toutes les lois physiques sont sujettes aux mêmes atteintes, la loi de la propagation de la chaleur comme la loi de la propagation de la lumière.

Le fait est plus sensible encore dans l'action des lois biologiques. Prenons pour exemple la loi embryogénique qui détermine la ligne idéale que suivra l'œuf vers la conquête de la forme adulte. Qui ne sait qu'une simple température anormale, même pendant un temps assez court, peut faire dévier l'être qui croît et produire en lui une monstruosité? Le petit être a sa loi ou sa règle qu'il suit avec une aveugle fidélité. Mais que, sur son chemin, il se rencontre un obstacle, qu'il y ait incursion d'une force imprévue, et aussitôt l'événement prévu se modifie d'après l'importance même de l'action intempestivement survenue. N'est-ce pas d'ailleurs à des variations de ce genre, plus ou moins rebelles à l'analyse, que sont dues les races si nombreuses qui distinguent certaines espèces vivantes?

Digitized by Google

Il n'y a pas à en douter : la nature n'est pas si déterminée à une fin prévue, qu'elle ne puisse s'en détourner lorsque les circonstances la sollicitent hors de la voie tracée ; donc des forces inconscientes peuvent rompre la rigidité du déterminisme.

Mais, dira-t-on, le déterminisme n'a point à souffrir de cette combinaison de forces concourantes. L'événement final demeure le fruit du déterminisme, puisqu'il est toujours la résultante fatale des forces en jeu, puisqu'il ne présente que l'aboutissement d'un mécanisme, qui, pour s'être compliqué en route, n'en demeure pas moins un mécanisme.

L'observation est juste pour les faits que nous avons cités, tout y reste subordonné au déterminisme. Mais nous n'avons pas prétendu mettre sous les yeux du lecteur des faits qui échappent au déterminisme. Nous nous proposions seulement de montrer que le déterminisme n'est pas sans souplesse, que les mécanismes de la nature ne sont pas absolument rigides, que des forces nouvelles peuvent à tout instant s'y insérer, y prendre une influence décisive et faire varier l'événement final. Voilà tout ce que nous avions en vue, et nous croyons avoir bien prouvé cette souplesse du déterminisme.

Ici va se poser la question qui nous intéresse et dont nous allons maintenant chercher la solution. L'homme a-t-il le pouvoir d'introduire, dans la série des événements de la nature, une force qui en modifie le cours ? Il a le sentiment qu'il possède ce pouvoir.

Est-il dans l'illusion, ou ce pouvoir est-il réel?

2° *Action de la volonté libre de l'homme.*

Ce que peuvent dans la nature des forces aveugles et inconscientes, la volonté de l'homme le peut-elle ? Ce que des éléments d'ordre purement physique opèrent,

Digitized by Google

l'homme peut-il aussi l'opérer consciemment et délibérément? La volonté de l'homme, jetée dans la série des phénomènes naturels, est-elle une force capable d'en orienter le cours vers une fin que l'intelligence humaine se soit proposée?

La réponse spontanée qui jaillit de la conscience est bien que la volonté de l'homme est une force réelle, dont l'influence compte dans la marche du monde, dont l'intervention peut rompre le cercle du déterminisme de la nature.

Lorsqu'il réfléchit à sa condition en face du monde et de lui-même, l'homme se compare volontiers à un chef d'atelier chargé de pourvoir au bon ordre d'une grande usine. Il y a, dans cette usine, des chaudières où de brûlants foyers développent la force élastique de la vapeur, une machine où la tension de la vapeur se transforme en mouvement, des appareils nombreux de transmission par lesquels le mouvement se convertit en travail. Une fois l'atelier bien organisé, tout s'opère mécaniquement, un déterminisme savamment préparé préside à tout. Est-ce à dire que le chef, après avoir tout agencé et tout mis en branle, reste sans pouvoir sur son machinisme? Qui ne sait, au contraire, qu'il reste maître dans son usine? Qu'il modère le feu dans les foyers, qu'il abaisse la tension de la vapeur en ouvrant des soupapes, qu'il laisse perdre ou qu'il utilise le mouvement qui se produit, toujours est-il qu'il fait, quand il le veut, acte de maître. Ses interventions n'ont point pour effet d'anéantir le déterminisme qui règle la distribution des forces mécaniques dans son usine; elles tendent plutôt à le diriger et à en tirer un meilleur profit. Il ne détruit aucune énergie physique, il ne renverse aucune des lois de la nature; mais il oriente à son gré les énergies dont il dispose, il exploite pour ses fins des lois qu'il n'a point créées.

Telle est bien la situation de l'homme au regard de

Digitized by Google

l'univers. Sans doute sa petitesse ne lui permet point de se prendre pour le chef de cet immense atelier, il n'a point d'empire souverain sur les énergies formidables qui se transforment et travaillent journellement sous ses yeux. Mais, dans le petit coin où il vit, sur la minime portion qu'atteint son bras si court, il jouit d'un grand pouvoir. Voyez comme il use des vents et des marées pour leur demander du travail, comment il se préserve du tonnerre et canalise vers le sol les hautes tensions électriques des orages, comment il modère les torrents et convertit en travail les chutes d'eau, comment il déterre les charbons qui ont emmagasiné d'antiques rayons solaires et exprime en chaleur et en mouvements utiles les énergies que depuis tant de siècles ils tiennent captives.

Qu'il s'agisse du monde ou de lui-même, l'homme a conscience qu'il y a des forces sur lesquelles il est sans pouvoir et dont il doit subir le déterminisme, comme la distribution des pluies et de la chaleur solaire, ou comme les impressions qui naissent fatalement et même contre son gré de sa nature organique ; mais il sent non moins vivement qu'il y a des forces, soit au dedans, soit au dehors, sur lesquelles il peut exercer un empire réel, dont il peut empêcher les effets, lorsque, d'elles-mêmes, elles s'ébranlent, dont il peut provoquer l'activité lorsqu'elles sommeillent. C'est ainsi qu'il peut brider sa colère et retenir sa langue, ou bien, tout à l'opposé, réveiller son indolence et s'appliquer au travail.

Pour qui se borne à interroger sa conscience et à observer ce qui apparaît dans les autres hommes, il n'est pas douteux que la volonté de l'homme jouit du pouvoir d'intervenir efficacement, dans un rayon aussi limité qu'on voudra, sur le cours des événements où le déterminisme, sans cette volonté humaine, règnerait en maître.

Mais, va-t-on nous objecter, ce n'est pas la conscience qu'il faut écouter pour interpréter les faits d'expérience ;

Digitized by Google

elle est trop sujette aux illusions. Son témoignage doit être rectifié par la raison. Or la raison nous apprend que la volonté de l'homme ne peut faire aucune brèche au déterminisme, que cette volonté elle-même, avec ses actes et les états de conscience qui les suivent, rentre dans le cercle du déterminisme universel. Car, ajoute-t-on, cette liberté, si elle existait, produirait le désordre ; en outre, elle supposerait, dans l'homme, le pouvoir de créer ou d'anéantir de l'énergie ; deux conséquences également démenties par les faits ; puisque, d'un côté, l'ordre du monde est stable, et que, d'un autre côté, en fait d'énergie, rien ne se crée, comme rien ne se perd dans la nature.

Telles sont les deux objections que les déterministes tiennent pour fondamentales contre la volonté libre de l'homme et son intervention dans le monde. Voyons ce qu'elles valent.

*
* *

On nous dit d'abord que si l'homme était libre, si sa volonté pouvait entamer le cercle du déterminisme, le désordre serait par là introduit dans le monde.

Nous avouons sans peine que la volonté de l'homme, quand elle devient perverse, quand elle abuse de son pouvoir d'action sur le cours des choses, trouble l'ordre établi par le déterminisme et produit le mal. Oui, l'homme libre cause du désordre, soit qu'il empoisonne son semblable ou le frappe du poignard, soit qu'il mette le feu aux fermes ou aux cités, soit qu'il ameute injustement des volontés humaines contre le pouvoir régulier qui gouverne. C'est parce qu'il tient dans sa main des éléments de désordre, qu'il a le sentiment de sa responsabilité. S'il n'était qu'un rouage même conscient du mécanisme déterminé de l'univers, il serait irresponsable ; il ne serait ni bon ni mauvais, il ne serait digne ni de châtiment ni de

Digitized by Google

récompense. Pourquoi l'humanité a-t-elle de tous temps flétri et condamné les fauteurs de désordre, sinon parce qu'elle les regardait comme responsables des crimes qu'ils commettaient ?

Mais, qu'on se rassure, ce désordre, fruit d'une volonté libre pervertie, sera toujours très limité. Si c'est le déterminisme qui est l'auteur de l'ordre, l'ordre sera toujours peu troublé, parce qu'il y aura toujours très peu de faits soustraits au déterminisme. En effet, si le regard de l'homme porte très loin, son bras est très court, et ne s'étend que sur un domaine très restreint. L'action de l'homme ne s'exerce que sur des espaces très étroits, qui sont des îlots bien imperceptibles dans le vaste univers. Et encore les êtres humains, qui déjà tiennent si peu de place, mettent bien rarement en jeu leur liberté. Il y en a qui restent livrés, toute leur existence, aux fatales exigences du déterminisme. Quant à ceux qui font effort pour se conquérir, ils ne réalisent que par intervalles la possession d'eux-mêmes. Donc, qu'on ne s'effraie pas, lors même que la liberté de l'homme n'aboutirait qu'à produire du désordre ; l'univers ordonné par le déterminisme ne s'en trouverait pas profondément bouleversé.

Mais, bien loin que la volonté libre de l'homme soit une cause de désordre, elle nous apparaît au contraire comme un facteur d'un ordre plus élevé que celui auquel travaille le déterminisme. Par le déterminisme, le monde n'est qu'une énorme machine qui accomplit aveuglément des desseins qu'il ne connaît pas. Dans l'homme libre, il s'anime, il conçoit des plans, il se plie à des fins morales, il emploie ses puissantes énergies à les réaliser. Les volontés humaines ne sont pas toutes perverties ; même les plus dévoyées ont des heures de nobles inspirations et de tendance vers le bien ; un jour viendra où ces volontés, libérées du mal, convergeront toutes vers un idéal très haut. Que seront alors les désordres produits par des défaillances

Digitized by Google

partielles, en comparaison de l'ordre très haut assuré par le bon usage de la liberté ? En définitive, la volonté humaine, même avec ses imperfections présentes, n'est-elle pas le plus ordinairement appliquée à corriger des désordres et des maux causés par l'inconscient déterminisme ? Qu'on ne dise donc plus que, si la volonté de l'homme avait une part dans le gouvernement du monde, elle ne ferait qu'y accroître le mal, lorsque nous constatons, au contraire, que le désordre est le plus efficacement contrebalancé là où la volonté est à son apogée de développement.

*
* *

On nous objecte, en second lieu, que pour faire des brèches réelles au déterminisme, l'homme devrait être doué du pouvoir de créer ou de détruire l'énergie physique. Or, nous dit-on, c'est un adage reçu par tous les savants que l'énergie ni ne se crée ni se perd.

Il est vrai que cet adage a été érigé en axiome par la science contemporaine. Mais il n'a jamais été démontré. Certains bons esprits se sont même demandé pourquoi on refuserait à l'homme, sans preuve, le pouvoir de créer ou d'anéantir de l'énergie. Car la science expérimentale nous fait assister aux transformations multiples que subit l'énergie existante ; quant à la naissance de l'énergie et à son extinction possible, la science ne nous en dit rien ; ce que nous affirmons à cet égard est une pure hypothèse.

Ne chicanons point, cependant, un postulat généralement admis. Tenons provisoirement pour indubitable que l'homme ne peut ni créer, ni anéantir, aucune portion d'énergie physique. Est-il par là condamné à n'être qu'un rouage du mécanisme universel, et n'a-t-il plus aucune emprise sur le déterminisme ?

Pour que l'homme jette efficacement dans le cercle déterministe une action libre qui en modifie la teneur, il

Digitized by Google

n'est pas nécessaire que le tout de cette action soit créé par l'homme. Dans une action, il y a de l'énergie physique qui se transmet et une direction qui lui est donnée. Que l'homme ne crée pas l'énergie, cela importe peu, d'autant plus que l'énergie n'est que la matière et l'instrument de l'action ; pourvu qu'il soit l'auteur de la direction, cela suffit, d'autant plus que l'action tire son caractère et toute sa valeur de la direction imprimée à l'énergie. Or nous tenons pour assuré que l'homme communique, en la créant, la direction que prend la matière de ses actes volontaires et délibérés. Une comparaison va nous permettre d'éclaircir ce difficile problème.

Vous avez vu un mécanicien sur sa locomotive ; il n'y crée pas l'énergie, il la distribue seulement ; par la manière dont il la distribue, il produit son travail. Sur une locomotive froide, alors que le foyer n'a pas encore éveillé les puissantes énergies des hautes tensions de vapeur, le mécanicien, si habile soit-il, ne peut mouvoir sa machine ; il a en lui-même un pouvoir de direction ; mais ce pouvoir ne s'exerce pas, parce qu'il n'y a rien à diriger. — Sitôt que la chaleur a vaporisé l'eau, que de fécondes énergies se sont développées dans les flancs de la chaudière, le mécanicien, qui les sent frémissantes mais soumises sous sa main, n'a qu'à toucher la manette pour ouvrir à la vapeur le tiroir et le cylindre ; et aussitôt les énergies prêtes au travail se dépensent en mouvements du cylindre et en traction du train. Le mécanicien n'a point créé l'énergie, il l'a tirée de ses sources, mais il lui a donné une direction efficace. Son rôle n'a pas consisté dans une création, mais dans une direction qui domine la distribution d'énergie physique, bien que d'ailleurs ce principe d'activité reste, à beaucoup d'égards, mystérieux pour nous [1].

1. On consultera utilement sur ce difficile sujet la thèse de Marius Couailhac : *La liberté et la conservation de l'énergie* (Paris, Lecoffre, 1897). Ses conclusions sont les nôtres.

Digitized by Google

Ainsi en va-t-il de l'homme par rapport au monde et par rapport à son organisme. Quand il produit une action libre, qui vient rompre la chaîne du déterminisme, de cette action il n'a pas créé l'énergie, il n'est l'auteur que de la direction donnée. Soit qu'il marche, soit qu'il parle, soit qu'il étudie, toujours il use des énergies physiques. Ces énergies il ne les crée pas, il les possède en vertu d'actes complexes qui relèvent plus du déterminisme que de sa volonté ; mais, tandis que ces énergies vitales étaient d'elles-mêmes indifférentes à un emploi plutôt qu'à un autre, il les a orientées vers la marche, ou la parole, ou l'étude : cette direction est l'œuvre propre de sa volonté. S'il est vrai qu'organiquement l'homme est une machine, il est gouverné par un mécanicien intérieur.

Pas du tout, insistent les déterministes. Car, lorsqu'il s'agit de cette direction imprimée à l'énergie, elle requiert elle-même une explication physique. Il est vrai que le mécanicien, sur sa locomotive, n'a besoin, pour maîtriser de puissantes forces, que d'une action fort légère sur la manette qui commande la distribution de la vapeur ; mais, dans cet acte, il faut encore qu'il dépense de l'énergie, une part, si petite soit-elle, de son énergie organique. De même, lorsque l'homme prend une décision qui imprimera à ses forces vitales la direction de leur emploi, une certaine dépense d'énergie cérébrale se produit en lui, et même la direction n'est donnée qu'au prix de cette dépense d'énergie nerveuse.

Oui, sans doute, le problème se pose à nouveau pour l'acte même qui imprime la direction aux forces dépensées: jusque dans cet acte, le cerveau est le théâtre d'une transformation d'énergie. Mais le problème, chaque fois qu'il se déplace, doit recevoir la même solution. Dans l'acte dernier, le plus intime que nous puissions supposer, celui-là même qui ouvre la série, nous distinguerons toujours deux éléments : l'instrument et la direction. L'instrument

Digitized by Google

ou la matière de l'acte est encore l'énergie physique ; quant à la direction que prend l'énergie, elle n'a point sa raison d'être dans l'énergie elle-même, elle ne s'explique que par l'activité du principe que nous avons appelé le mécanicien intérieur.

Si loin que nous poussions les analyses, si déliés que soient nos calculs ou nos hypothèses de thermodynamique, les actes volontaires présenteront toujours un résidu qui n'entre pas dans nos opérations mécaniques et qui pourtant domine tout. Cet élément qui ne peut être nié doit avoir sa cause en dehors des transformations d'énergie. Et nous sommes alors mis en face du dilemme que voici. Ou bien, pour tout enfermer dans le déterminisme, nous ramenons les actes volontaires à de simples transmissions d'énergie, et, dans ce cas, il nous faut rejeter ce témoignage évident par lequel la conscience nous affirme que nous avons la maîtrise sur certains de nos actes. Ou bien nous reconnaissons ce pouvoir, attesté par la conscience, sur nos actes volontaires, et nous devons, dès lors, confesser qu'en nous réside un principe d'activité libre.

Des deux termes du dilemne lequel choisirons-nous ? A prendre le premier, nous ne fuyons le mystère qu'en outrageant l'évidence. A prendre le second, nous suivons la raison, mais en avouant qu'elle ne va pas au fond de tout. En conséquence, nous optons pour le second terme, et nous disons que la volonté de l'homme a vraiment le pouvoir d'entamer, en y insérant des actes libres, le cercle du déterminisme.

2° *Action de la volonté divine.*

Si une cause intelligente, consciente et libre, telle que la volonté de l'homme, peut, sans troubler l'économie des forces de l'univers, y introduire son action et y réaliser ses desseins, comment Dieu ne le pourrait-il pas ? Dieu serait-

Digitized by Google

il moins maître que l'homme, dans cet immense atelier de l'univers organisé par sa suprême sagesse ?

Cette intervention divine peut être conçue de deux façons. Ou bien Dieu agit pour maintenir dans leur jeu régulier les lois de la nature, et, comme il ne produit alors que des effets ordinaires et prévus, son action n'a rien qui frappe les yeux et attire l'attention ; il ne fait que présider au bon fonctionnement du savant mécanisme de son œuvre. Ou bien Dieu agit en dehors des lois ordinaires de l'ordre naturel, soit par la soudaineté de l'effet produit, comme la guérison immédiate d'une plaie, soit par un événement que la nature seule ne réaliserait pas, comme la résurrection d'un mort, et alors son action étonne par son étrangeté et provoque l'admiration par son importance. C'est à des interventions de ce genre qu'on donne le nom de *miracles*. Au fond, Dieu agit également dans l'un et dans l'autre cas; mais, dans le cas du miracle, il agit autrement que dans le gouvernement ordinaire du monde.

Jusqu'au milieu du XIXe siècle, la question du miracle avait peu troublé les philosophes. Ils avaient parfois mis en relief de quelle difficulté il est de constater le miracle ; mais ils n'en avaient pas nié la possibilité. L'idée qu'ils se faisaient de Dieu les inclinait d'ailleurs à y croire. A leurs yeux, Dieu, auteur de l'univers, nettement distinct de son œuvre, était partout présent à son œuvre, comme un maître dans son atelier. Ce maître leur apparaissait, tantôt comme veillant au bon ordre de son puissant machinisme, tantôt comme mettant le doigt ici ou là, pour produire anormalement quelque ouvrage particulier. Ils ne pensaient pas que ce maître souverain, en intervenant de la sorte, détruisît ou troublât le bel ordre de son immense atelier ; au contraire, l'économie générale ne faisait que bénéficier de ces actes posés hors série.

Mais, depuis un demi-siècle, trop nombreux ont été les philosophes qui s'en sont pris à la possibilité du miracle.

Digitized by Google

Ils se sont d'abord basés sur le déterminisme comme sur un postulat. Mais le déterminisme absolu n'est rien moins que prouvé. L'homme, à tout moment, lui fait des brèches sans altérer l'ordre du monde : pourquoi Dieu ne le pourrait-il pas? L'homme ne trouble pas l'harmonie mondiale, lorsque, par bonté, il condescend au désir d'un enfant qui lui demande du pain : pourquoi la bonté de Dieu serait-elle plus dommageable à l'harmonie? « Si un miracle se produisait une fois, a-t-on dit, c'en serait fait de la science et de toutes les prévisions d'ordre naturel ». Vraie plaisanterie qu'une telle réflexion: car le monde ne serait pas plus bouleversé par une action du doigt divin, qu'un atelier n'est dérangé dans son mécanisme par l'intervention du chef en un point de transmission de l'énergie.

Au fond, la possibilité du miracle n'est repoussée par une certaine philosophie nouvelle que parce que l'on se fait de Dieu une idée tout autre que par le passé. Ou bien Dieu n'est qu'une forme toute subjective de l'esprit qui pense, et, dès lors qu'il est rangé dans la catégorie de l'idéal, il ne peut assurément rien sur l'univers ; dépourvu d'être, il est naturellement dénué de toute puissance. Ou bien Dieu est immanent à l'univers lui-même, ainsi que le veulent les panthéistes, et il n'est autre chose que la collection des forces aveugles qui agissent dans le monde et conduisent fatalement le monde vers une perfection qu'aucune intelligence n'a conçue ; un tel Dieu ne peut assurément rien sur le monde. Mais qui ne voit que ce n'est plus un Dieu ?

Tous ces systèmes destructeurs de la vraie idée de Dieu se heurtent heureusement au bon sens et à l'expérience.

Et pour ne parler ici que de l'expérience, cette grande institutrice de l'esprit humain, elle vient finalement témoigner en faveur de l'action divine. Ne nous égarons point dans les arguties sur la possibilité du miracle. Voyons plutôt, sur ce grave sujet, que nous dit l'expérience? Nous met-elle en face de faits, dûment constatés, où s'impose

Digitized by Google

l'intervention d'une puissance supérieure aux lois ordinaires de la nature, supérieure au pouvoir de l'homme lui-même? L'histoire est toute pleine de faits de ce genre. Que bon nombre doivent être écartés, cela se peut. Mais il en reste qui témoignent d'une façon indubitable qu'une action supérieure, disons divine, a rompu le cercle du déterminisme. On en trouve dans la vie des grands personnages religieux ; ils n'ont été admis par l'Église qu'après une très minutieuse discussion.

Un livre récent écrit avec talent, *l'Histoire critique des événements de Lourdes* [1], de M. l'abbé Bertrin, donne de plusieurs une étude fort sérieuse et prouve qu'ils forcent l'attention. Ce n'est pas ici le lieu d'exposer ces faits. Mais il nous suffit de constater que le déterminisme n'est pas aussi absolu que d'aucuns le prétendent, et que des faits indéniables montrent que la volonté de Dieu peut l'entamer par des interventions miraculeuses.

Concluons maintenant, et en très peu de mots.

De tous les arguments qu'on invoque en faveur de l'âme humaine, il en est peu qui frappent autant l'esprit que celui de la liberté.

Pour porter à la notion de liberté un coup mortel, les matérialistes ont tenté de réduire l'univers, y compris les pensées et les actes volontaires de l'homme, à un déterminisne rigide. Or, le déterminisme, très réel, établi par Dieu même pour assurer l'ordre dans l'univers, n'est pas si rigide que l'homme et Dieu ne puissent y introduire des actions volontaires.

La liberté de l'homme reste donc entière devant le déterminisme interprété tel que Dieu l'a fait.

L'argument qui prouve à l'âme humaine par la liberté reste donc intangible.

J. GUIBERT

1. Paris, Lecoffre.

Digitized by Google

CHRONIQUE DE L'INSTITUT CATHOLIQUE

Nous avons tenu à dire, dès la première page du présent numéro, combien nous avait douloureusement frappés la mort de **S. Ém. le cardinal Richard**, archevêque de Paris, fondateur, premier recteur et chancelier de l'Université catholique.

A peine la triste nouvelle eut-elle été portée à l'Institut catholique, le matin du 28 janvier, vers 7 h. 1/4, qu'aussitôt des messes furent célébrées pour le repos de son âme. Quelques instants après, le Recteur alla lui-même à l'Archevêché exprimer, avec ses regrets personnels, ceux de tout l'Institut, et prier, au nom de nous tous, près du corps du vénéré défunt. Au commencement de l'après-midi, ce fut le tour du vice-recteur, accompagné du Président et des membres du bureau de l'Association intime des étudiants. M. le Supérieur et M. le Directeur du Séminaire des Carmes arrivaient en même temps ; puis chacun des nôtres, maîtres et élèves, remplit, dès qu'il le put, le même devoir.

Dans l'intervalle qui sépara la mort des funérailles, nos étudiants, comme il était juste, s'empressèrent de prendre leur part à la garde d'honneur et au service d'ordre qui avaient été confiés aux groupes de jeunesse catholique.

Enfin, le samedi 1er février, à la suite du Recteur, tout le corps professoral de l'Institut catholique, les étudiants, un grand nombre d'anciens élèves, se rangeaient dans le long cortège et occupaient les places qui leur avaient été réservées dans la nef de Notre-Dame.

A l'issue de la cérémonie funèbre, NN. SS. les Cardinaux, Archevêques et Évêques présents, au nombre de 51, nous firent le grand honneur de se réunir dans la salle rouge de l'Institut catholique, où un repas leur fut servi, et où nous fûmes aux premières places pour entendre le concert d'éloges et de regrets que, par la bouche de ses Évêques, la France entière élevait en l'honneur du vénéré, du saint Cardinal.

Dans quelques jours, d'ailleurs, pour acquitter notre dette par le meilleur moyen qui soit à notre disposition, nous célèbrerons un service solennel dans notre chapelle, dans cette Église des Carmes qu'aimait particulièrement le Cardinal Richard et où il nous a, plus d'une fois, édifiés par l'élévation surnaturelle de sa parole et les marques admirables de sa piété.

Digitized by Google

*
* *

A côté de ce sentiment de douleur, qui pénètre si profondément nos âmes, il en est un autre que nous éprouvons bien sincèrement aussi, et que cette *Revue*, organe officiel de l'Institut catholique, n'a pas le droit de garder en silence. C'est celui de notre gratitude pour la Providence qui ne laisse pas l'Église de Paris sans pasteur, ni notre Université sans protecteur.

A notre nouvel Archevêque, à **S. G. Mgr Amette**, nous offrons l'hommage de notre profond respect et de notre très complète et très filiale soumission. Il ne nous permettrait pas de lui en dire plus long aujourd'hui ; mais il sait avec quelle sincérité nous lui promettons notre obéissance, avec quelle confiance nous comptons sur sa paternelle bienveillance.

*
* *

Nous nous permettons en même temps d'adresser nos respectueuses félicitations au nouvel évêque de Quimper, **Mgr Duparc**. Nous l'avons entrevu ces jours-ci, et nous savons qu'il sera un de nos bienfaiteurs et amis les plus sûrs. *Ad multos annos* !

*
* *

Au milieu de ces événements qui nous touchent de si près, la vie intellectuelle de l'Institut catholique ne perd rien de son intensité. Les étudiants de l'**École des Lettres** font, en cette semaine du 3 au 8 février, leurs compositions semestrielles.

La session d'examens qui termine le premier semestre va s'ouvrir dans les **Facultés canoniques**. Enfin les étudiants de la **Faculté de droit** s'apprêtent à subir, au commencement de mars, l'examen dit *intérieur*.

Cette dernière Faculté a terminé par de brillants succès l'année 1907. Six de ses élèves viennent d'être reçus **docteurs**, dont un avec *éloge*, M. Jacques Captier ; deux avec la mention *très bien*, M. Édouard Lepage (thèse intitulée *Étude de la communauté légale comme régime de droit commun*), et M. Louis des Méloizes (thèse sur *le servage en Berry*) ; les trois autres sont MM. André Mennesson et Fernand Petit (mention *bien*), et M. Henry Cornudet (thèse sur *le rôle privé des trésoriers-payeurs généraux*).

*
* *

Les **Conférences et Cours publics** continuent à réunir un nombreux

Digitized by Google

auditoire. Avec un succès qui a été grandissant jusqu'à la fin, M. l'abbé Gaudeau a terminé le 27 janvier ses leçons d'apologétique. et M. l'abbé Paquier son cours sur le *Jansénisme*, le lendemain 28.

Le 3 février, commence le cours de M. l'abbé Touzard sur la *Valeur apologétique de l'argument prophétique*; et le 4 février, celui de Mgr Baudrillart, recteur, sur l'*Église de France dans la seconde moitié du XVIIIe siècle : ses forces, ses périls et ses défaites.*

S. G. Mgr Le Roy terminera le 22 février ses intéressantes leçons sur la *Religion des primitifs*, et, le samedi suivant 29, M. le baron Carra de Vaux commencera à expliquer la *Doctrine de l'Islam*.

Un auditoire d'élite, sérieux et attentif, suit toujours avec grande satifaction, chaque jeudi, le cours de M. l'abbé Lebreton sur les *Origines du Dogme de la Trinité*.

Les conférences du mercredi remplissent plus ou moins notre salle, un peu suivant la nature du sujet annoncé. L'affluence qui fut à celle de M. René Doumic, parlant le 15 janvier sur *le droit au bonheur dans la littérature d'aujourdhui*, et le succès qu'obtint le conférencier, nous rappelèrent ce que nous avions vu le 29 novembre, à cette leçon d'ouverture de M. René Bazin dont nous avons parlé dans notre dernier numéro.

Il suffit de s'adresser au Secrétariat de l'Institut catholique pour avoir le programme détaillé de toutes ces conférences.

*
* *

Le 28 janvier, l'**Association des étudiants** devait se réunir pour un *punch* que Mgr le Recteur avait la gracieuseté de lui offrir. Le Cardinal étant mort ce jour même, la réunion et le *punch* furent renvoyés à la semaine suivante.

Nous avons fait allusion, dans les premières pages de ce numéro, à la marque toute particulière de bienveillance que le Cardinal Richard avait donnée récemment à nos étudiants. Le 17 janvrier, faisant en leur faveur une touchante exception, il avait bien voulu accorder une audience *spéciale* au comité de l'Association. C'est la dernière audience de ce genre qu'il ait eu à donner ; nos étudiants en conserveront un souvenir bien ému et reconnaissant.

*
* *

L'**Association des anciens élèves** de l'Institut catholique tiendra sa réunion annuelle, et aura son banquet fraternel, le 27 février prochain, sous la présidence de Mgr le Recteur.

Digitized by Google

BIBLIOGRAPHIE

1. — **Étude d'histoire religieuse sur le Christianisme en Asie Mineure**, au commencement du IIe siècle. — *L'Église au regard de saint Ignace d'Antioche*, par M. F. de Genouillac, 1907.

Cette étude d'histoire religieuse que M. de Genouillac a présentée d'abord comme thèse de théologie à l'Institut catholique de Paris est, de tout point, digne d'éloges et d'attention.

Le sujet en est par lui-même très intéressant et très important. Quelle idée saint Ignace, d'après ses épîtres, se faisait il de l'Église et des Églises ? On a déjà bien étudié ces lettres, mais surtout dans le camp protestant, et sous l'empire de préjugés historiques et théologiques tout à la fois. Il était utile qu'un catholique bien averti, doué d'une forte méthode critique, les abordât de nouveau, avec conscience, précision, impartialité.

Le premier chapitre décrit le *milieu* social religieux et politique dans lequel elles ont paru. L'auteur s'est reporté aux meilleurs ouvrages qui s'en sont occupés, et les a utilisés sagement dans la mesure où ils l'aidaient à comprendre les idées de saint Ignace. D'aucuns cependant lui ont reproché doucement d'avoir trop étendu cette étude préliminaire et générale, et d'avoir exagéré les influences des institutions politiques et des religions orientales, sur l'organisation du christianisme et son développement (p. 35, par exemple). A vrai dire, ces influences, surtout celles qui étaient favorables, ne furent pas si multipliées, et, lorsqu'elles s'exercèrent, ce fut, non point directement, mais plutôt indirectement et par l'intermédiaire de la société tout entière dans les cadres de laquelle le Christianisme était obligé de se situer : M. de Genouillac, d'ailleurs, le reconnaît lui-même fort bien (p. 46).

Le second chapitre entre dans le plein du sujet : *Le Christianisme au temps de saint Ignace*. Il s'y agit de ses rapports avec le judaïsme, de son culte, de son idéal moral, mais surtout du développement de l'idée de l'Église, d'après les écrivains antérieurs à saint Ignace et d'après saint Ignace lui-même. M. de Genouillac dit très bien (p. 96) que « la chronologie reçue pour les épîtres du Nouveau Testament,

Digitized by Google

la découverte de la Didaché, la restitution à l'histoire des lettres de saint Ignace, obligent à faire des réserves importantes en face des expressions de Renan, et montrent combien la théorie d'un christianisme primitif, tout spirituel, caractérisé par l'enthousiasme et la liberté, en opposition avec une organisation tardive tout extérieure, caractérisée par l'obéissance et la hiérarchie, rend peu exactement compte de la réalité ». Passant en revue ces divers documents (96-105), M. de Genouillac découvre en tous, plus ou moins explicite, la double conception inséparable et concomitante d'une Église visible et hiérarchique et de l'Église invisible et mystique. Ces deux concepts se produisent simultanément, quoique avec des nuances différentes : et l'on ne peut dire que l'un suive l'autre chronologiquement et en dérive. M. de Genouillac dit excellemment (p. 119) : « Le fait s'impose, il faudrait que chacun le reconnût, et qu'on cessât d'opposer deux états imaginaires, l'un de vie chrétienne toute spirituelle, l'autre de christianisme tout extérieur... [Ignace] apparaît comme le plus intrépide défenseur de l'organisation hiérarchique et en même temps comme le plus mystique théoricien de l'Église. »

Le chapitre III étudie en détail, d'après saint Ignace seul, le *Corps* de l'Église, tel qu'il se le représentait, avec tous ses éléments : c'est-à-dire l'Église considérée comme personne morale, l'évêque et l'épiscopat, les presbytres, diacres et autres groupes. L'auteur donne un aperçu sur l'épiscopat monarchique et plural, en Asie et ailleurs, aux regards d'Ignace. Il conclut ainsi (p. 148) : L'épiscopat monarchique qui possède au temps d'Ignace paraît avoir eu des racines profondes dans l'organisation de l'âge précédent, soit sous la forme de l'autorité « apostolique », soit bientôt sous celle « de présidence des conseils de presbytres ». Suivent des études très fouillées, sur le choix de l'évêque, sa présidence, son rôle par rapport à l'unité, et sur les autres membres de l'Église.

Plus fouillé encore est le chapitre IV sur l'*Église mystique*, d'après saint Ignace, et M. de Genouillac résume ainsi le tableau que s'en faisait le grand évêque : « L'Église unie d'avance, avant les âges, à la personne de Jésus-Christ, seule économe de sa grâce, née de Jésus crucifié, révérant en lui le maître, aimée par lui comme une épouse, abandonnée de corps et d'âme à lui comme à l'époux, vivant de lui son inséparable vie, réunissant ses membres mystiques et par là formant un corps qu'il habite et à travers lequel circule sa vie, tendant par lui vers le Père, splendide harmonie des âmes — élève sa voix vers le Père et le Père y reconnaît son Fils. » (p. 194).

Le chapitre V traite des *Églises particulières* auxquelles écrivait saint Ignace, des églises d'Antioche, d'Éphèse, de Magnésie, de

Digitized by Google

Tralles, de Philadelphie, de Smyrne, des « Églises d'Orient », de Rome. M. de Genouillac détermine avec précision ce que les épîtres de saint Ignace en disent, et, par conséquent, ce que l'on en peut savoir de lui pour son temps.

Pour ce qui est de l'Église de Rome, M. de Genouillac note justement qu'à l'encontre de plusieurs historiens l'on ne doit tirer aucune conclusion du silence d'Ignace au sujet de l'évêque de cette ville (p. 238). Il remarque au contraire la force spéciale de ses expressions en ce qui concerne la communauté romaine qu'il exalte par dessus toutes les autres — et déclare son langage, même avec ses lacunes, « en harmonie avec l'évolution continue qui va de la rédaction du premier Evangile à Clément et de Clément à saint Irénée » (p. 239).

Enfin dans le dernier chapitre (VI) il détermine quelles sont les *hérésies* visées dans les Épîtres, autant du moins que le permettent des allusions très brèves et lancées en passant. C'est là une étude délicate, et qui ne peut donner que des résultats probables et approximatifs ; mais ces résultats, si ténus qu'ils soient, groupés ensemble, donnent une sensation presque équivalente à une certitude.

Le danger que présentent ces travaux, c'est d'entraîner leurs auteurs à des affirmations qui dépassent, en étendue et en poids, le contenu réel des idées et des faits. M. de Genouillac a su l'éviter : avec une conscience scrupuleuse, il a serré les textes de près, sans les raccourcir ni les surfaire : il a eu le courage de se borner à ce qu'ils révèlent, même quand l'on aimerait en obtenir davantage. Il a su de plus les comprendre, en s'aidant de toutes les lumières que la philologie et l'histoire pouvaient lui offrir. Il a usé de la bonne méthode — de celle qui reste toujours inattaquable. Elle ne l'a d'ailleurs pas empêché d'arriver à cette conclusion par laquelle se termine son beau livre, conclusion qui certes est précieuse autant que bien établie : « Le christianisme que nous révèlent ces lettres nous apparaît aussi vivant que celui de la première génération : nous reconnaissons l'intégrité de sa vie religieuse et de sa pensée mystique, nous voyons aussi le maintien de ses hautes visées morales : vie, foi et mœurs, maintenus désormais dans le cadre d'un organisme achevé. L'auteur est un disciple authentique de saint Paul comme de saint Jean, il possède un sens profond du Christianisme : et il nous montre, ce qu'il ne faut jamais oublier, les raisons religieuses de la hiérarchie. »

A. C.

2. — **C.-A. Nallino.** *Al-Battani sive Albatenii opus astronomicum*, ad fidem codicis Escurialensis arabice editum, latine versum, adnotationibus instructum. Trois volumes grand in-4°, Milan, apud

Digitized by Google

Ulrichum Hoeplium, 1899-1907 (Publications de l'observatoire de Milan, t. XL).

Abou Abdallah Mohammed ibn Djeber ibn Sinan, surnommé al Battani, fit des observations astronomiques en Mésopotamie depuis l'année 877 jusqu'à l'année 918. Il corrigea les tables des mouvements du soleil, de la lune et des planètes ; « aucun musulman, dit l'un de ses biographes, ne l'égala pour observer exactement les astres et calculer leurs mouvements ».

Son principal ouvrage fut donc traduit de bonne heure en latin par Robert « Retinensis » (vers 1140). Mais cette version est perdue et c'est la traduction latine de Platon « Tiburtinus » imprimée à Nuremberg en 1537, puis à Bologne en 1645, qui a fait connaître Albatégni en Occident.

Ces deux traductions ont sans doute été écrites en Espagne, car c'est à Barcelone que leurs deux auteurs ont passé la meilleure partie de leur existence et c'est encore l'Espagne qui nous a conservé le seul manuscrit arabe qui nous reste de l'*Opus astronomicum* d'Albatégni. M. C.-A. Nallino, professeur à l'Université de Palerme, vient d'en terminer la première et définitive édition.

Le tome Ier (LXXX et 388 pages) contient une préface (sur l'auteur, ses ouvrages et leurs versions), la traduction latine de l'*Opus astronomicum* et des notes — surtout mathématiques — pour expliquer, à l'aide de nos notations et de nos formules, les passages les plus difficiles.

Le tome II (XXXII, 414 pages) paru en dernier lieu (1907) contient la traduction de toutes les tables avec les notes nécessaires, un glossaire et des tables.

Le tome III (280 pages) paru en premier lieu (1899) contient le texte arabe de l'ouvrage, y compris les tables, d'après le manuscrit unique conservé à l'Escurial.

Après les notions arithmétiques et trigonométriques utilisées par les anciens, depuis Ptolémée, pour leurs calculs astronomiques, l'auteur détermine dans le ciel la position des étoiles fixes et dresse leur catalogue comme l'avait fait Ptolémée. Il donne le moyen de déterminer sur la terre la longitude et la latitude d'un lieu, et ajoute la table des longitudes et latitudes des principales villes. Il enseigne à trouver le méridien d'un endroit et la position, à chaque instant, par rapport à ce méridien, des signes du zodiaque — position qui est capitale pour la recherche des thèmes astrologiques. — Il donne, à l'usage des historiens, les principales ères et le passage de l'une à l'autre ; il ajoute des tables de concordance des années musul-

Digitized by Google

manes et des années grecques. D'autres tables permettent de déterminer la position du soleil, de la lune et des planètes et de calculer d'avance les heures des éclipses de lune et de soleil.

Tel est, en quelques mots, le contenu de cet ouvrage. Son importance tient surtout à ce que l'auteur a fait lui-même de nombreuses observations pour contrôler et, en bien des points, pour rectifier les résultats de l'almageste de Ptolémée. Ces observations ont été faites dans la ville d'Er-Raqqa (Callinice), et l'ouvrage était écrit avant l'an 900, car l'un des derniers chapitres est déjà cité par l'astronome arabe Thabit ibn Qurrah, mort en 901. La version latine de Platon était imparfaite et par suite difficile à comprendre, aussi les historiens de l'astronomie, en particulier Delambre, étaient-ils obligés — pour la rendre compréhensible — d'y mettre beaucoup du leur.

L'édition et la traduction de cet ouvrage, avec les nombreuses notes historiques, philologiques et scientifiques, placent sans conteste le professeur de Palerme au premier rang des érudits et des philologues.

F. Nau

3. — **Cursus Philosophiae Thomisticae ad Theologiam propaedeuticus** anctore Ed. Hugon, Ordinis Praedicatorum. Vol. I, *Logica*, in-8, 6 fr. — Vol. II, *Philosophiae naturalis*, Pars 1ª *Cosmologia*, in-8, 5 fr. — Paris, *Lethielleux*.

Un signe peu remarqué, mais intéressant, de la vitalité des études scolastiques, c'est le nombre de manuels publiés depuis quelques années. Ils sont bien moins connus, mais presque aussi nombreux que les manuels de littérature. Au risque d'étonner certains lecteurs, je pourrais en citer plus de *dix*, actuellement en usage dans quelque Scolasticat ou quelque Grand Séminaire. Et combien de relativement récents ont été abandonnés pour de plus parfaits. Rappelons seulement que l'Université de Louvain a fait paraître un résumé français du *Cours* en six volumes publié sous la direction de Mgr Mercier.

Le cours du P. Hugon n'a pas pour but de remplacer ces manuels. Il s'adresse aux maîtres et aux élèves les mieux doués, pour les diriger et les aider dans la lecture du texte de saint Thomas. Aussi l'œuvre sera-t-elle relativement considérable : *six volumes*, dont deux seulement sont parus depuis bientôt dix ans que l'auteur y travaille. C'est dire la conscience qu'il a des difficultés et le soin qu'il apporte à les surmonter. Les deux volumes déjà parus s'imposent à l'attention des professeurs et font désirer l'apparition, que je crois prochaine, du troisième.

Digitized by Google

Pour le P. Hugon, il importe, avant tout, de connaître la pensée de saint Thomas. Il s'applique à la présenter, indépendamment de celle des scolastiques des XIVe et XVIe siècles ; il ne fait exception que pour le plus fidèle disciple du Docteur angélique Jean de saint Thomas. Ce n'est pas qu'il n'estime à leur juste valeur, — parfois très grande, — certains commentateurs anciens et modernes, Capréolus et Cajetan, Sanseverino et Mgr Mercier. Mais il les cite sous leur propre responsabilité. Une lecture assidue et approfondie du texte même de saint Thomas lui a permis d'en faire une synthèse très claire et un exposé fidèle, conformément aux méthodes actuelles plus rigoureusement logiques que celles du moyen-âge. Des références très précises invitent à l'étude directe, devenue très abordable et même facile, après les explications du P. Hugon.

C'était le but principal et il semble heureusement atteint. On aime aujourd'hui laisser à chacun les responsabilités qui lui reviennent en fait de doctrines comme en fait de dates. C'était rendre un grand service, très conforme aux méthodes de plus en plus positives d'aujourd'hui, que de distinguer la pensée de saint Thomas de celle de ses disciples. Mais il eût été injuste de négliger ces derniers. L'auteur signale fort à propos les thèses intéressantes de Cajetan, Capréolus et Bannez. Et ici, encore, d'heureuses citations accompagnées de références précises aideront à connaître la vraie pensée des grands philosophes scolastiques.

Enfin l'auteur répond à un troisième desideratum. Il rapproche les thèses scolastiques de celles des principaux représentants de la philosophie contemporaine. Rapprocher n'est pas confondre, bien entendu. Presque toutes les questions se posaient autrement qu'aujourd'hui aux XIIIe et XVIe siècles. La solution doit s'en ressentir. Mais autant il importe d'attribuer à chacun son bien, autant il est utile ensuite de montrer certaines convergences de vues. La vérité appartient à tous et les esprits voués à sa recherche n'ont pas pu n'en trouver aucun rayon.

Introduction à l'étude de saint Thomas, à l'étude de ce qu'il y a de plus important dans l'école qui s'est inspirée de lui, indication des points de contact entre la philosophie moderne et celle des scolastiques, trois titres qui recommanderont l'œuvre du P. Hugon à l'attention des professeurs.

J. M.

4. — **Le prétendu Mariage de Bossuet**, *Étude critique*, par G. Gaignet, ancien supérieur de séminaire. 1 vol. in-12 (Collection *Science et Religion*, n° 456). Paris, Bloud et Cie, 1907.

La misérable question du Mariage de Bossuet semblait depuis

Digitized by Google

longtemps résolue, lorsque, naguère, elle fut de nouveau mise en avant, non sans exciter quelque scandale. Aussi les *Bossuetistes* se sont-ils trouvés mis en demeure de réfuter à nouveau cette calomnieuse légende. Pour la ruiner, il suffisait d'ailleurs de distinguer le fait historique certain qui demeure, de la rumeur éphémère et du « racontar », qui tombent. C'est ce que fait l'auteur en étudiant successivement : 1° les témoins ou accusateurs ; 2° les témoignages et les accusations ; 3° l'origine, la nature vraie, le motif des relations de Bossuet avec Mlle de Mauléon.

5. — **La Peur de la Vérité**, par B. Allo, professeur à l'Université de Fribourg. (Collection *Science et Religion*, n° 448). Paris, Bloud et Cie, 1907.

L'auteur de cet opuscule a voulu s'exhorter lui-même, avec tous les catholiques occupés d'études religieuses, à n'aborder celles-ci qu'avec une pleine confiance dans la vérité *telle qu'elle est*, en se mettant au-dessus de tous les petits calculs utilitaires ou peureux qui trop souvent stérilisent nos recherches et notre enseignement. Tous également soumis à l'Église, nous devons sortir, par un acte de confiance généreuse dans la vérité d'autrui, qui ne saurait au fond contredire la nôtre, de ces dédains ou de ces méfiances réciproques des spécialités ou des écoles. Le public religieux ne les ignore plus, et sa foi est troublée. L'union des esprits est la condition de celle des efforts, dont les catholiques de France ont plus besoin que jamais. Cette pensée a décidé l'auteur à leur dire cette parole de foi, et une parole de foi ne saurait être qu'une parole de paix.

6. — **La Propagation du Christianisme dans les trois premiers siècles**, par J. Rivière, directeur au grand Séminaire d'Albi. 1 vol. in-12 (Collection *Science et Religion*, nos 454-455). Paris, Bloud et Cie, 1907.

Parmi ces grands faits qui servent d'arguments à l'apologétique traditionnelle, un des plus savants comme aussi des plus exploités a toujours été la propagation du Christianisme dans l'Empire romain. Des Apologistes du IIe siècle à M. Paul Allard, il n'est aucun des défenseurs de notre foi qui ait négligé de mettre en valeur cette preuve de sa divinité. Cette preuve, cependant, résiste-t-elle à l'étude sérieuse et désintéressée de l'histoire, telle que notre siècle, fécond en travaux critiques, l'a instituée ? M. Rivière a pensé qu'il serait bon de montrer en utilisant les travaux d'un savant moderne et peu suspect d'une sympathie exagérée pour la thèse traditionnelle, que

Digitized by Google

cette thèse n'a aucunement perdu de sa force. C'est sur les ouvrages de M. Harnack qu'il s'appuie. Il montre que pour cet historien, malgré les explications qu'il en a données, la fait de la propagation du Christianisme reste un phénomène « étonnant ». En mettant ce fait au nombre de ceux qui justifient le témoignage de l'Église et font qu'elle est elle-même « un grand et perpétuel motif de crédibilité » le Concile du Vatican a donc confirmé un argument que la critique impartiale n'ébranlera jamais.

6. — **Qu'est-ce que la Foi ?** par E. Mallet, 1 vol. in-52 (Collection *Science et Religion*, n° 450). Paris, Bloud et Cie, 1907.

Cette étude a été rédigée à l'occasion du concours ouvert récemment par la *Revue du Clergé français* sur la question des rapports entre la science et la foi. Couronnée à la suite de ce concours, elle fut d'abord publiée par cette excellente Revue. De fort bons juges ont estimé qu'elle méritait d'être éditée à part dans un format commode, et mise ainsi à la portée du grand public. Telle est l'origine de cet opuscule, où l'on trouvera un exposé clair et complet, malgré son extrême condensation, d'un problème obscur et compliqué.

OUVRAGES RÉCEMMENT PARUS

Librairie Beauchesne.
(117, rue de Rennes).

M. Lepin : *Christologie*, in-16 de 120 p. ; 1 fr. 25.

J. de Tonquedec : *La Notion de Vérité dans la Philosophie nouvelle*, in-16 de 152 p. ; 1 fr. 50.

L. Boucard : *Le dogme catholique devant la Raison et la Science*, in-16 de VIII-316 p. ; 3 fr.

Librairie Berger-Levrault et Cie
(5, rue des Beaux-Arts).

Commandant Perreau : *Les Centenaires de 1806 et de 1807, Iéna, Eylau, Friedland*, avec cartes, plans et illustrations, in-16 de 144 p. ; 2 fr.

Librairie Bloud et Cie.
(4, rue Madame).

Abbé de la Paquerie : *Apologie élémentaire. Dieu et la Religion*, in-16 de 580 p. ; 4 fr.

F. Cavallera : *Saint Athanase*, in-16 de XVI-356 p. (Coll. *La Pensée chrétienne*) ; 3 fr. 50.

Digitized by Google

Librairie Lethielleux.

(10, rue Cassette).

A. Bros : *La Religion des peuples non civilisés*, in-8° de xxiv-366 p. ; 4 fr.

Abbé Blanc : *Sur le chemin d'Emmaüs*, in-12 écrit de 154 p. ; 1 fr. 25.

Chanoine Joly : *Le Christianisme et l'Extrême-Orient*, t. ii ; *Mission catholique du Japon*, in-12 de 308 p. ; 3 fr. 50.

Th. Delmont : *L'Eglise connue et l'Eglise vengée*, conférences aux hommes données en 1906-1907, in-12, vi-244 p. ; 2 fr. 50.

Emmanuel Barbier : *Les démocrates chrétiens et le Modernisme*, in-12, de 424 p. ; 3 fr. 50.

A. Boudinhon : *Le Mariage et les fiançailles*, nouvelle législation canonique, in-8 de 106 p. ; 2 fr.

Librairie Nationale

(85, rue de Rennes).

Joseph Agéorges : *Le Deuil du Clocher* ; *Récits berrichons et promenades autour de La Châtre*, in-18 de 180 p.

Librairie Veuve Poussielgue.

(15, rue Cassette).

M. d'Hulst : *Nouveaux mélanges oratoires*, t. vi, in-8° de 564 p. ; 4 fr.

CHEMINS DE FER DE PARIS-LYON-MÉDITERRANÉE

Sports d'hiver à proximité de Nice et de Cannes.

La station alpestre de Thorenc, située à 1.260 m. d'altitude, près de Nice et de Cannes, a organisé depuis le 15 janvier, des sports d'hiver (patinage, skis, luge, toboggan, bobsleigh).

Thorenc, où se trouve un hôtel chauffé à la vapeur, est desservi quotidiennement par un courrier automobile partant de la gare de Grasse.

Départ de Grasse : 10 h. du matin — Arrivée à Thorenc à midi et demie.

Départ de Thorenc : 2 h. 1/2 de l'après-midi — Arrivée à Grasse à 4 h. 1/2 de l'après-midi.

La gare de Lyon desservie par automobiles.

Depuis le 16 décembre dernier, la Cie P.-L.-M. met à la disposition des voyageurs des coupés et des omnibus automobiles.

Les voyageurs se dirigeant sur Paris peuvent, en cours de route, se faire retenir un coupé ou un omnibus pour leur arrivée, en en faisant la demande à une gare de leur parcours.

Ceux partant de Paris peuvent adresser leur demande, soit à la gare de Paris P.-L.-M., soit à un bureau de ville de la Compagnie.

Le Gérant : Ch. Baulès.

MACON, PROTAT FRÈRES, IMPRIMEURS.

Digitized by Google

LE FILS DE DIEU CHEZ SAINT PAUL

Le portrait du Christ, tel qu'il nous est tracé dans les Évangiles synoptiques, nous rend au vif l'impression que le Christ a faite sur les témoins de sa vie, et, de ce point de vue, il a pour nous une valeur unique. Encore est-il que, pour en saisir l'expression, il ne suffit point d'être historien et critique, il faut avoir « les yeux du cœur, qui voient la sagesse ». Quiconque n'a point ce sens religieux, peut passer auprès du Christ de l'Évangile, sans plus le comprendre que ne l'ont compris les pharisiens et les scribes.

Il n'en va pas de même des épîtres de saint Paul ; le lecteur n'a plus à faire pour son compte l'évaluation, si j'ose dire, du Christ ; il n'a qu'à constater le jugement qu'en porte l'apôtre ; or, ce jugement se manifeste trop clairement pour qu'on puisse en éluder totalement la portée. On pourra contester la préexistence éternelle du Christ ou son égalité avec son Père, on ne pourra nier que dans la pensée de saint Paul Jésus ne soit élevé à une hauteur inaccessible à tout homme.

Les auteurs qui s'efforcent d'effacer de notre histoire tout élément surnaturel, et d'en ramener les faits au niveau commun, cherchent à réduire la portée d'un témoignage dont ils ne peuvent entièrement méconnaître la signification. Voici, par exemple, comment Renan l'interprète [2] : « Il était naturel que, pour Paul, qui n'avait pas vu

1. Leçon professée à l'Institut catholique le 30 janvier 1908, au cours d'*Histoire des origines chrétiennes* (le cours a eu pour sujet pendant le premier semestre les « origines du dogme de la Trinité »).

2. *Saint Paul*, p. 309.

Digitized by Google

Jésus, la figure tout humaine du maître galiléen se transformât en un type métaphysique bien plus facilement que pour Pierre et les autres qui avaient conversé avec Jésus. Pour Paul, Jésus n'est pas un homme qui a vécu et enseigné, c'est le Christ qui est mort pour nos péchés, qui nous sauve, qui nous justifie ; c'est un être tout divin : on participe de lui ; on communie avec lui d'une façon merveilleuse ; il est pour l'homme rédemption, justification, sagesse, sainteté ; il est le roi de gloire ; toute puissance au ciel et sur la terre va bientôt lui être livrée ; il n'est inférieur qu'à Dieu le Père. Si cette école seule nous avait transmis des écrits, nous ne toucherions pas la personne de Jésus, et nous pourrions douter de son existence. »

Je ne veux point discuter les détails de cette interprétation, mais seulement le principe qui l'inspire : les écrits de saint Paul ne nous représentent pas la doctrine de l'Eglise entière, mais le sentiment particulier de l'apôtre et de son école ; les disciples personnels de Jésus et l'Église de Jérusalem groupée autour d'eux, étaient restés tout à fait étrangers à ce mouvement d'idées, et chez eux le souvenir de Jésus s'effaçait, bien loin de se transfigurer, comme chez saint Paul [1].

Cette thèse a sans doute de quoi séduire un esprit avide avant tout d'explications aisées et naturelles ; malheureusement elle ne supporte pas le contrôle des faits. Les récits des *Actes* nous retracent l'histoire de l'Église de Jérusalem avant même la conversion de saint Paul ; or nous y voyons déjà Jésus comme l'objet central de la foi et du culte. Qu'on se rappelle, par exemple, le dernier discours et la mort de saint Étienne. Conduit devant le sanhédrin, le martyr y rappelle dans un long discours toute l'histoire d'Israël, et saisi par l'Esprit saint, il lève les yeux et termine en disant : « Voici que je vois les cieux ouverts et le Fils de l'homme debout à la droite

1. *Ib.*, p. 308.

Digitized by Google

de Dieu[1]. » On l'entraîne, on le lapide, et sur le point de mourir, il s'adresse à Jésus dans les mêmes termes, où Jésus lui-même priait Dieu son Père : « Seigneur Jésus, reçois mon esprit[2]. » Quelle était la conception religieuse qui inspirait cette prière suprême, sinon la même foi que Paul devait prêcher?

Un peu plus bas, saint Luc nous raconte comment, à Damas, Ananie hésite à se rendre à l'appel du Seigneur : « Seigneur, cet homme vient ici délégué par les princes des prêtres pour enchaîner tous ceux qui invoquent ton nom » (τοὺς ἐπικαλουμένους τὸ ὄνομά σου)[3]. Cette expression qu'on retrouve encore plus bas (IX, 51 ; XXII, 16) désigne déjà les chrétiens. Si on veut en apprécier la force, qu'on se souvienne que dans les Septante cette même formule sert à désigner les Juifs qui adorent Jahvé[4]. Cette simple phrase, jetée en passant, est donc encore un nouvel indice de l'attitude religieuse des chrétiens : ils invoquent le Seigneur Jésus, comme les Juifs invoquent Jahvé.

Au reste, le nom même de κύριος, Seigneur, employé couramment pour désigner Jésus, est de soi assez significatif. Ce terme, en effet, dans la langue des Septante, est la traduction du nom divin, Jahvé, et dans les livres même du Nouveau Testament, en particulier dans les *Actes*, il est employé si indifféremment de Dieu et du Christ qu'on hésite parfois entre ces deux significations[5].

Ces quelques faits indiquent assez quelle direction la doctrine chrétienne prenait, dès avant saint Paul, et

1. VII, 56.
2. *Ib.*, 59.
3. IX, 14.
4. Cf. Cremer, *Wörterbuch der neutestamentlichen Gräcität*, p. 552.
5. Cf. S. Herner, *Die Anwendung des Wortes* κύριος *im N. T.*, Lund, 1903, p. 14-21.

Digitized by Google

montrent si cette glorification du Christ doit être attribuée exclusivement à l'influence d'un homme et d'une école [1].

Une autre preuve vient encore confirmer celle-ci. Nous connaissons soit par les récits des *Actes*, soit par les lettres de saint Paul, et en particulier l'épître aux Galates, les divergences d'appréciations qui ont pu surgir entre saint Paul et les autres apôtres. Nulle part nous ne pouvons trouver le moindre indice d'une opposition quelconque dans l'appréciation de la puissance et du rôle du Christ. Bien plus, saint Paul s'adressant, dans l'épître aux Romains, à une communauté qu'il n'a ni fondée ni visitée, et qui, par conséquent, a été formée par d'autres maîtres à la doctrine chrétienne, lui parle cependant du Christ dans les mêmes termes qu'aux Corinthiens et aux Galates, et l'on voit clairement qu'il n'entend point par là lui prêcher une doctrine nouvelle, mais qu'il suppose chez elle la foi que lui-même professe.

Les écrits joanniques viendront encore ajouter un nouveau poids à ces arguments ; mais nous pouvons déjà conclure avec une pleine certitude que le Christ de Paul est dès lors le Christ de l'Église.

En parlant ainsi, je ne veux pas nier l'originalité de saint Paul ni l'apport que ses révélations personnelles ont donné à la foi chrétienne. Il est hors de doute que ses conceptions portent un cachet distinctif, et qu'on a le droit de parler d'une théologie de saint Paul ; il est non moins certain que Dieu qui l'a fait docteur des Gentils, l'a préparé à ce rôle et l'y a conduit, par des révélations qui ont enrichi le dépôt de la foi chrétienne. Mais il est sûr aussi que, dans l'appréciation de la nature et du rôle du Christ, tous les chrétiens de son temps se sentaient avec lui en pleine communion d'idées ; il pouvait donner à la

1. La christologie des *Actes*, que je ne puis que rappeler brièvement, a été exposée ici même (nov. 1907) par M. Mangenot ; je suis heureux de renvoyer les lecteurs à son article.

Digitized by Google

foi commune une forme qui lui était propre, il pouvait même l'enrichir et la développer, il ne la créait pas, et il était assuré que son enseignement christologique provoquait dans l'Église entière un écho profond.

Le plus ancien document que nous ait laissé l'apôtre est sans doute la 1re épître aux Thessaloniciens, écrite probablement en 51, en tout cas pas après 53. En tête nous lisons cette formule de salutation : « Paul, Silvain et Timothée à l'Église de Thessalonique en Dieu le Père et dans le Seigneur Jésus-Christ, grâce et paix. »

Ces quelques mots ne contiennent point un enseignement nouveau, mais une formule qu'on retrouvera ailleurs bien des fois sous la plume de saint Paul, et qui semble déjà fixée ; ils n'en sont que plus remarquables [1]. Ainsi donc moins de vingt-cinq ans après la mort de Jésus, nous trouvons rapprochée de son nom, dans une formule consacrée, cette épithète de Christ, que naguère, pendant son ministère, il avait revendiquée avec tant de réserve, et qui dorénavant est devenue comme son nom propre. En même temps, on lui donne ce titre de Seigneur que nous avons relevé précédemment dans les *Actes*, et qui est désormais l'expression caractéristique de la foi chrétienne. « Que dois-je faire pour être sauvé? » demandait à Paul son geôlier, à Philippes ; et Paul répond : « Crois au Seigneur Jésus et tu seras sauvé [2] ». Et de même dans l'épître aux Romains (x, 9) : « Si tu confesses de bouche que Jésus est Seigneur, et si tu crois de cœur que Dieu l'a ressuscité d'entre les morts, tu seras sauvé. » Et aux Corinthiens [3] : « Nul ne peut dire, sinon dans l'Esprit saint : Jésus est Seigneur. »

1. La portée de ce texte a été excellemment marquée par M. Sanday, art. *Jesus-Christ*, dans le *Dict. of the Bible*, II, p. 618 b.
2. *Act.*, xvi, 29.
3. *I Cor.*, xii, 3.

Digitized by Google

Quel est le sens de cette confession si efficace qu'elle suffit au salut, et si divine que l'Esprit seul peut l'inspirer? ou, en d'autres termes, quelle est la signification de ce nom de Seigneur? Saint Paul lui-même l'indique assez clairement quand, nous ayant parlé des abaissements du Fils de Dieu, il ajoute [1] : « C'est pourquoi Dieu l'a exalté, et lui a donné un nom qui est au-dessus de tout nom, afin qu'au nom de Jésus tout genou fléchisse au ciel, sur terre, dans les enfers, et que toute bouche confesse que le Seigneur Jésus-Christ est dans la gloire de Dieu le Père ».

Ce nom au-dessus de tout nom, c'est le nom divin de Seigneur qui, depuis sa Résurrection, est devenu le nom propre du Christ Jésus.

Au reste, sans sortir de cette formule de l'épître aux Thessaloniciens, nous en distinguons assez la portée, lorsque nous lisons : « en Dieu le Père et dans le Seigneur Jésus-Christ. » De même, un peu plus bas (III, 11) : « Que Dieu notre Père et que notre Seigneur Jésus dirige nos pas vers vous. » Cette association du Christ à Dieu dans la même formule de prière ne fait-elle pas pressentir la hauteur de la foi religieuse qui l'inspire?

Les grandes épîtres et les épîtres de la captivité nous permettent de l'apprécier avec plus de précision; pour mieux saisir sur ce point la pensé de saint Paul, il sera utile d'étudier ce que, d'après lui, est le Christ pour les hommes, pour le monde, pour Dieu.

Dans la première des grandes épîtres, écrite aux Galates vers l'an 57, nous lisons (II, 20) : « J'ai été crucifié avec Jésus-Christ; je vis, non plus moi, mais le Christ vit en moi »; et un peu plus bas (III, 26-28) : « Vous êtes tous fils de Dieu par la foi dans le Christ Jésus; car vous tous qui avez été baptisés dans le Christ, vous avez revêtu le Christ... vous êtes tous un dans le Christ Jésus. » Com-

1. *Phil.*, II, 9.

Digitized by Google

ment concevoir cette unité des chrétiens dans le Christ, cette vie du Christ dans le chrétien [1]? Cette conception est importante à déterminer, car elle est centrale chez saint Paul, et elle caractérise sa christologie [2]; l'étude d'ailleurs en est facile, grâce surtout à la monographie très précise de M. Deissmann sur la formule *in Christo Iesu* [3].

Si nous voulons remonter au principe de cette unité et au point de départ de cette vie, il faut remarquer comment, par le baptême, nous sommes incorporés au Christ; nous le lisions tout à l'heure dans l'épître aux Galates; nous le retrouvons dans l'épître aux Romains (VI, 3) : « Nous tous qui avons été baptisés dans le Christ Jésus, nous avons été baptisés dans sa mort ; car nous avons été ensevelis avec lui par le baptême dans la mort ». Toutes ces expressions ne sont point de pures métaphores, et en laissant même de côté l'idée très réelle et très profonde de mort et de sépulture associée par saint Paul à l'idée du baptême [4], il reste que l'idée de l'incorporation au Christ est centrale dans sa conception du salut.

« Pour ceux qui sont dans le Christ Jésus, il n'y a point de condamnation possible [5] »; « vous êtes dans le Christ Jésus, et Dieu l'a fait pour nous sagesse, justice, sanctification, rédemption, afin que, selon qu'il est écrit, quiconque se glorifie, se glorifie dans le Seigneur [6]. » Cette union est

1. Faut-il rappeler l'étrange interprétation que M. Loisy a osé donner de *Gal.*, II, 20, quand il a voulu ne voir là qu'un de ces phénomènes de dédoublement de personnalité, que la psychologie pathologique nous a rendus familiers.

2. La statistique est ici significative. M. Deissmann (p. 1) a relevé chez saint Paul 164 exemples de la formule ἐν Χριστῷ Ἰησοῦ ou des formules équivalentes ; chez saint Jean, 24 seulement ; chez les synoptiques, saint Jacques, saint Jude et dans l'épître aux Hébreux, pas un.

3. *Die neutestamentliche Formel « in Christo Iesu »*. Marburg, 1892.

4. *Col.*, II, 12.

5. *Rom.*, VIII, 1.

6. I *Cor.*, I, 30.

Digitized by Google

d'ailleurs si intime que rien ne peut la rompre : « Je suis sûr que ni la mort, ni la vie, ni les anges, ni les puissances, ni aucune autre créature ne pourra nous séparer de la charité de Dieu qui est dans le Christ notre Seigneur [1]. » Cette union en effet persévère au delà de la mort, nos morts se sont endormis dans le Christ; « ils seront vivifiés dans le Christ [2]. »

Si nous voulons entendre ces expressions si énergiques, rappelons-nous ce que l'apôtre disait dans son discours d'Athènes : « C'est en Dieu que nous avons la vie, le mouvement et l'être. » Nous avons déjà remarqué comment, dans la première épître aux Thessaloniciens, les deux expressions sont unies dans la même formule : « en Dieu », « dans le Seigneur ». Plus souvent encore les mots ἐν πνεύματι alternent avec les mots ἐν Κυρίῳ. Saint Paul dira de même « sanctifiés dans le Christ Jésus » et « sanctifiée dans le Saint-Esprit [3] ».

Tout cela nous élève déjà bien au-dessus de la sphère purement humaine. Le Christ n'est plus seulement l'homme qui a vécu et est mort en Judée; il est l'esprit vivifiant en qui vivent nos âmes. Il ne s'agit point non plus ici de l'imputation juridique qu'imaginaient les anciens protestants : dire que le Christ est notre justice et notre sainteté, ce n'est point dire seulement, pour saint Paul, que Dieu oublie nos fautes pour ne voir que les mérites du Christ, que nous avons appréhendés par la foi; c'est beaucoup plus. Il ne suffit pas non plus de répéter que nous avons revêtu le Christ; cette métaphore, pour expressive qu'elle soit, est loin d'épuiser la pensée de l'apôtre; il faut reconnaître que nous avons été proprement incorporés au Christ, et que nous ne sommes plus qu'un corps avec lui.

1. *Rom.*, VIII, 38. On peut comparer la formule que saint Ignace aimera à répéter : Χριστὸς, τὸ ἀδιάκριτον ἡμῶν ζῆν.

2. I *Cor.*, XV, 18, 22.

3. I *Cor.*, I, 2; *Rom.* XV, 16; Cf. Deissmann, *l. l.*, p. 85 sqq.

Digitized by Google

Cette doctrine du corps du Christ est développée surtout dans l'épître aux Ephésiens ; mais elle est rappelée déjà avec beaucoup d'instance dans les épîtres antérieures, comme une vérité primordiale du christianisme et familière à tous les chrétiens : « Nous ne sommes tous qu'un corps dans le Christ, et nous sommes les membres les uns des autres [1] » ; et parlant de l'Eucharistie : « Nous ne sommes tous qu'un seul pain et qu'un seul corps [2] » ; de même, en parlant du baptême : « Nous avons tous été baptisés en un seul corps, Juifs ou Grecs, esclaves ou libres [3] ».

Mais dans ces textes et dans tous les autres semblables, dira-t-on, la personne historique ne s'évanouit-elle pas ? Y a-t-il encore entre le Jésus des synoptiques et le Christ de Paul une identité personnelle ? Est-ce que le Christ, en devenant esprit vivifiant et principe de toute vie, n'a point dépouillé sa réalité concrète pour se réduire à un symbole mystique ?

La réponse à cette objection est facile à quiconque a lu l'épître aux Romains. Tout le genre humain y est concentré en deux hommes, Adam et le Christ. L'expression est de saint Augustin [4] ; nulle autre ne saurait mieux rendre la pensée de saint Paul. Il n'y a donc point seulement en ce monde deux forces abstraites, chair et esprit, mort et vie, mais il y a avant tout deux hommes, deux chefs de l'humanité ; de l'un vient la mort, de l'autre la grâce et la justice ; et la source de cette action mortelle et vivifiante, c'est la désobéissance de l'un et l'obéissance de l'autre.

Je n'ai point à exposer ici toute la doctrine paulinienne de la rédemption ; ce point suffit pour éclairer notre sujet : Jésus est mort pour nos péchés, il est ressuscité pour notre justification, et désormais il est le chef du corps dont nous sommes les membres.

1. *Rom.*, XII, 5.
2. I *Cor.*, X, 17.
3. *Ib.*, XII, 13.
4. *Opus imperf. contra Iulian.*, 2, 143 (P. L. XLV, 1211).

Digitized by Google

Il nous est maintenant aisé de comprendre dans quel sens saint Paul a pu écrire : Ce n'est plus moi qui vis, c'est Jésus-Christ qui vit en moi ; ou encore : Pour moi vivre c'est Jésus-Christ. Mais, du même coup, nous comprenons tout ce que le Christ est aux yeux de l'apôtre. Il est non seulement l'homme idéal qu'il s'efforce d'imiter, mais l'unique source de vie pour les hommes. A cette doctrine il a su donner un relief exceptionnel ; mais n'était-elle pas déjà prêchée par saint Pierre au lendemain de la mort du Christ : « Il n'est point d'autre nom sous le ciel, qui ait été donné aux hommes pour leur salut ». Et n'est-ce point le même enseignement que saint Jean met sur les lèvres du Sauveur : « Je suis la vie » ; « Je suis le cep et vous êtes les branches ».

Mais si nous voulons suivre la pensée de saint Paul, il nous faut monter plus haut encore, et reconnaître dans le Christ non seulement le chef de l'humanité, mais le centre du monde. Nous lisons dans la première épître aux Corinthiens (VIII, 6) : « Pour nous, il n'est qu'un Dieu, le Père, de qui tout vient, et pour qui nous sommes, et qu'un Seigneur, Jésus-Christ, par qui tout est, et par qui nous sommes. » Il ne saurait être question de restreindre la portée de ce texte à la rédemption des hommes : le parallélisme des phrases marque assez clairement, que tout ce qui vient de Dieu, existe par le Christ.

La même doctrine est affirmée plus explicitement encore dans l'épître aux Colossiens (I, 15-20) : « Le fils est l'image du Dieu invisible, le premier-né de toute la création, parce qu'en lui tout a été créé au ciel et sur la terre, trônes, dominations, principautés, puissances ; c'est par lui et pour lui que tout a été créé. Et il existe avant toutes choses et toutes choses subsistent en lui. Et il est la tête du corps, de l'Église, comme il est le principe, le premier-né d'entre les morts, ayant ainsi la primauté en tout ; puisqu'il a plu à

Digitized by Google

Dieu de faire habiter en lui la plénitude et de se réconcilier par lui toutes choses, pacifiant, par le sang de sa croix — par lui, dis-je — et ce qui est sur la terre et ce qui est aux cieux [1]. »

La christologie exposée ici ne dépasse pas la thèse énoncée déjà dans l'épître aux Corinthiens, ainsi que Lightfoot l'a très justement remarqué; mais elle est exposée avec plus de détail et affirmée plus énergiquement. La cause de cette insistance se trouve dans l'hérésie de Laodicée et de Colosses [2] : les chrétiens de ces deux villes s'étaient laissés entraîner par les conceptions dualistes très largement répandues alors : la matière est essentiellement mauvaise, et Dieu ne saurait être atteint immédiatement par la connaissance religieuse et par le culte. Sous prétexte d'humilité, on renonce donc à viser si haut, et on reporte vers les anges le culte qu'on n'ose plus offrir à Dieu.

A ces spéculations qui pervertissaient tout le christianisme, saint Paul oppose le dogme central de la médiation du Christ, et, suivant ses adversaires sur leur terrain, il se sert des concepts qui leur sont familiers pour leur faire entendre la transcendance et la primauté du Christ.

Il le présente tout d'abord comme l'image de Dieu et le premier-né de toute la création [3]. Ce terme πρωτότοκος était un titre messianique; comme beaucoup d'autres, il avait été appliqué au peuple de Dieu, puis au roi qui le représentait. Ainsi nous lisons dans l'*Exode* (IV, 22) : « Israël, mon premier-né » ; dans Jérémie (XXXI, 9) : « Ephraïm, mon premier-né » ; et, de même, Dieu dit du roi messianique (*Ps.* LXXXIX (LXXXVIII), 28) : « je l'établirai mon pre-

1. J'emprunte la majeure partie de cette traduction à l'ouvrage du R. P. Prat, *La Théologie de saint Paul*, p. 398.

2. Sur cette hérésie v. Lightfoot, *Saint Paul's epistle to the Colossians*, p. 71-111, et surtout p. 101 sqq.

3. Pour l'interprétation de tout ce texte, je suis grandement redevable au commentaire de Lightfoot, *l. l.*, p. 144 sqq.

Digitized by Google

mier-né. » On lit encore dans les *Psaumes de Salomon* (XVIII, 4) : ἡ παιδεία σου ἐφ' ἡμᾶς ὡς υἱὸν πρωτότοκον μονογενῆ ; et dans le IVe livr d'Esdras (VI, 58) : « Nos populus tuus, quem uocasti primogenitum, unigenitum ». Ces deux derniers textes, dont le premier est peu antérieur à Notre-Seigneur, et le second, à peu près contemporain de l'épître aux Colossiens, sont spécialement intéressants : par l'équivalence qu'ils établissent, dans ce vocabulaire figuré, entre « premier-né » et « fils unique », ils nous invitent à rapprocher le πρωτότοκος de saint Paul du μονογενής de saint Jean. En dehors même de ces deux exemples, le titre messianique de « premier-né » ne marque pas au sens propre la primogéniture, mais la prééminence ou l'excellence [1]. C'est ainsi que, dans le psaume cité plus haut, Dieu dit : « Je l'établirai mon premier-né au-dessus de tous les rois de la terre ». C'est dans le même sens que l'auteur de l'épître aux Hébreux (XII, 23) parle de « l'Église des premiers-nés » (ἐκκλησία πρωτοτόκων) pour marquer la souveraineté de tous les chrétiens et leur droit à l'héritage [2].

C'est dans ce sens aussi que le Christ est appelé « premier-né de toute la création »; le contexte exclut évidemment une interprétation qui ferait rentrer le Christ dans la création comme dans une série dont il serait le premier terme, au sens, par exemple, où il est dit premier-né entre beaucoup de frères. Saint Paul en effet explique ainsi sa

1. On sait d'ailleurs que, même en dehors de son emploi messianique, le mot « premier-né » est susceptible de ce sens large (*Job*, XVIII, 13; *Is.*, XIV, 30). Et dans la littérature rabbinique, on trouve Dieu lui-même appelé le « premier-né du monde » (R. Bechai, *Sur le Pentateuque*, fol. 124, 4, cité par Lightfoot, p. 145).

2. Peut-être faut-il aussi rappeler ici la spéculation alexandrine : chez Philon, le logos est plusieurs fois appelé le premier-né de Dieu (*de agricult.*, 12, 51 ; *de confus. ling.*, 14, 63 ; 28, 146; *de somn.*, I, 37,215 ; Cf. Drummond, *Philo Judaeus*, II, 185); toutefois, l'expression est un peu différente (πρωτόγονος, non πρωτότοκος), et l'omission du terme λόγος par saint Paul laisse ce rapprochement incertain.

Digitized by Google

pensée : il est le premier-né de la création, parce qu'en lui tout a été créé au ciel et sur la terre ; il ne dit point : « tout le reste », mais « tout », exprimant par là l'opposition entre toute créature et le Christ. L'expression et la pensée sont exactement parallèles au texte de saint Jean : par lui tout a été fait : πάντα δι'αὐτοῦ ἐγένετο.

Saint Paul cependant insiste ; énumérant tous les degrés angéliques que distinguent les Colossiens : trônes, dominations, principautés, puissances ; tout cela, dit-il, a été créé dans le Christ, et, par conséquent, c'est au Christ lui-même et non à ces créatures que le culte doit s'adresser. Puis, passant de l'acte créateur (ἐκτίσθη) à l'état actuel de la création, il ajoute : « Par lui et en lui tout a été créé (ἔκτισται) ».

De ces deux expressions nous avons déjà rencontré la première dans l'épître aux Corinthiens [1]. Elle traduit le rôle que le Christ joue dans l'œuvre de Dieu ; elle sera reprise dans le même sens par saint Jean [2].

La seconde, εἰς αὐτόν, marque, ici comme dans *Rom.* XI, 36, l'orientation de toute la création vers le Fils comme vers sa fin [3]. S'il nous est permis de rappeler ici la conception stoïcienne du logos, ne saisissons-nous pas, par le contraste des deux doctrines, la transcendance de la révélation chrétienne ? Pour Chrysippe, tout vient du logos et tout y retourne, mais tout en vient par dissociation phy-

1. Cf. *Rom.*, XI, 36 : ἐξ αὐτοῦ καὶ δι' αὐτοῦ καὶ εἰς αὐτὸν τὰ πάντα.

2. Elles se rencontrent déjà chez Philon, appliquées au logos ; mais, comme le remarque justement Lightfoot (p. 153), jamais on ne trouvera dans le Nouveau Testament, une autre construction philonienne (le datif), qui trahit le caractère purement instrumental que Philon donne à l'action du logos. Pour les chrétiens, le Christ n'est point un instrument, mais un médiateur.

3. Lightfoot compare avec raison *Rom.*, VIII, 19 sqq. (toute la création gémit et se lamente, mais elle sera délivrée par le Christ) ; 1 *Cor.*, XV, 28 (tout lui sera soumis) ; *Ephes.*, I, 10 (tout sera récapitulé en lui).

Digitized by Google

sique et par dégénérescence, tout y retourne par l'absorption progressive de tous les êtres individuels dans l'être total. Ici tout vient du Christ, mais par une libre création qui n'a point diminué sa grandeur ; tout tend vers le Christ, non point pour s'y absorber et s'y perdre, mais pour s'unir à lui et vivre en lui. De plus le Christ de Paul n'est point un logos impersonnel ; c'est par identité le crucifié du Calvaire, qui, par son sang et sa croix, a tout réconcilié [1].

« Il est avant toutes choses ». L'auteur du IVe livre contre Eunomius attribué à saint Basile, remarque à ce sujet : « L'apôtre ayant dit : Tout a été créé par lui et pour lui, eût dû ajouter : Et il devint avant toutes choses. Mais en disant au contraire : Il est avant toutes choses, il montre qu'il est toujours et que la création devient [2]. » Le meilleur parallèle à cette expression emphatique est celle du Christ chez saint Jean (VIII, 58) : « Avant qu'Abraham ne devînt, je suis ».

« Et tout subsiste en lui... ». La fin du passage réitère avec énergie la doctrine de la prééminence énoncée déjà, et la relie à la doctrine de la rédemption. Il est le chef, mais tout d'abord du corps, c'est-à-dire de l'Église. Par son sang et sa croix, il a tout pacifié au ciel et sur terre. Saint Paul ne signifie point par là que le Christ ait, par son sang, racheté les anges, mais que la rédemption de l'humanité a rétabli la paix dans l'univers, et rapproché les hommes des anges. Au reste, les uns et les autres lui sont également soumis, car il est le premier de tous.

Cette doctrine si explicite du primat du Christ en indique clairement l'origine. Ce n'est point une adoption tardive qui a élevé Jésus si haut, il y est établi par droit de naissance et d'héritage, comme premier-né. Cependant l'humiliation de l'incarnation et de la croix est devenue pour

1. *Ib.*, 20.
2. *Aduers. Eunom.*, IV (P. G., XXIX, 701).

Digitized by Google

le Christ un nouveau titre de gloire. C'est pour cela que Dieu lui a donné un nom qui est au-dessus de tout nom, afin qu'au nom de Jésus tout genou fléchisse au ciel, sur la terre et dans les enfers [1]. C'est à la résurrection, que cette glorification s'est produite, et que le Christ a été manifesté Fils de Dieu en puissance par l'esprit de sainteté [2]. Ainsi se fondent dans la même perspective les gloires de la préexistence de Jésus et celles de sa résurrection, et tout cela n'est que le développement de cette petite formule si simple où s'exprimait l'essence de la foi chrétienne: Κύριος Ἰησοῦς, Jésus est Seigneur.

Et cela n'en épuise pas encore le sens : toute cette doctrine du Christ chef de l'Église et premier-né de la création s'appuie nécessairement sur une doctrine plus haute encore. Dans cette même lettre aux Colossiens, que nous interprétions tout à l'heure, nous lisons un peu plus bas : (II, 9. 10) : « Dans le Christ habite corporellement toute la plénitude de la divinité, et en lui vous êtes remplis, et il est le chef de toute puissance et de toute domination » ; et dans l'épître aux Philippiens (II, 5 sqq.) : « Ayez en vous les sentiments que vous avez dans le Christ Jésus [3]. Existant dans la forme de Dieu, il ne regarda pas comme une proie l'égalité avec Dieu, mais il se dépouilla lui-même prenant la forme d'un esclave et devenant semblable aux hommes; et, reconnu homme par ses dehors, il s'abaissa, se faisant obéissant jusqu'à la mort et jusqu'à la mort de la croix. C'est pourquoi aussi Dieu l'a exalté sans mesure [4]. »

1. *Phil.*, II, 9.
2. *Rom.*, I, 4.
3. Sur le sens de ce verset cf. Deissmann, p. 113 sqq.
4. Pour la traduction de ce texte j'ai suivi dans son ensemble la traduction du P. Prat; on consultera avec profit l'excellent commentaire qu'il en a donné (*Théologie de saint Paul*, p. 445-451).

Digitized by Google

Ces textes, déjà si lumineux par eux-mêmes, s'éclairent encore par leur rapport nécessaire avec la doctrine précédemment exposée. Le Christ est notre vie, il est un esprit vivifiant, il est le chef d'où toute vie vient à l'Église ; que faut-il entendre par là ? C'est que la plénitude de la divinité est en lui, et que nous avons été nous-mêmes remplis de sa plénitude ; n'est-ce point aussi ce que dira saint Jean : *De plenitudine eius nos omnes accepimus.* Tout a été fait par le Christ, tout subsiste en lui, tout est pour lui ; comment le concevoir s'il n'a en effet la nature divine, ἐν μορφῇ θεοῦ ὑπάρχων, et par suite égalité de droits et de privilèges avec Dieu, τὸ εἶναι ἴσα θεῷ [1].

Quiconque s'est habitué à cette christologie sublime de l'Apôtre ne sera point surpris de lire déjà dans l'épître aux Romains (IX, 5) : « (les Israélites) de qui est issu selon la chair le Christ, qui est au-dessus de tout, Dieu béni dans les siècles. Amen ! » Il est certain que cette expression est la formule la plus solennelle et le nom le plus réservé à Dieu, et l'on conçoit la surprise des exégètes libéraux en face d'un texte si catégorique écrit par l'apôtre moins de trente ans après la mort du Christ. Plusieurs en effet brisent la phrase avant la doxologie finale, afin de la rapporter à Dieu le Père ; certains, pour ne pas faire violence au texte, préfèrent le mutiler, comme Baljon, ou le corriger comme Strömmann [2]. Il est plus simple de le respecter, alors que ni les manuscrits, ni les versions, ni les anciens Pères qui le commentent ne prêtent le moindre appui à ces tentatives [3]. Au reste les textes des autres

1. Je ne puis que rappeler les textes où saint Paul nous présente le Christ comme « le propre Fils de Dieu » (*Rom.*, VIII, 3. 32), « le Seigneur de gloire » (1 *Cor.*, II, 8), « qui, étant riche, s'est appauvri pour nous » (2 *Cor.*, VIII, 9).

2. *Zeitschrift für die neutestamentliche Wissenschaft*, oct. 1907, p. 319 sq.

3. Cf. A. Durand, *La Divinité de Jésus-Christ dans saint Paul*, *Rom.*, IX, 5, (*Revue biblique*, oct. 1903).

Digitized by Google

épîtres ne sont-ils pas aussi formels, et gagne-t-on grand chose à retarder de sept ou huit ans, jusqu'aux épîtres de la captivité, la proclamation expresse de cette croyance ?

On objecte d'autres textes qui semblent subordonner le Fils au Père ; ainsi : « Le chef de tout homme est le Christ, le chef de la femme est l'homme, le chef du Christ est Dieu [1] » ; ou encore : « Tout est à vous, vous au Christ, le Christ à Dieu [2] ; » et dans cette même épître : « Tout doit être soumis au Christ, sauf [Dieu] qui lui a tout soumis ; et quand tout lui aura été soumis, lui-même sera soumis à celui qui lui a tout soumis, afin que Dieu soit tout en tous [3]. »

Sabatier interprète ce dernier texte en disant : « La

1. I *Cor.*, XI, 3.
2. *Ib.*, III, 22-23.
3. *Ib.*, XV, 27-28. On invoque aussi I *Cor.*, VIII, 5-6 ; voici, par exemple, la traduction et le commentaire qu'en donne M. Goguel (*L'apôtre Paul et Jésus-Christ*, p. 246) : « Il y a, écrit quelque part l'apôtre, des êtres que l'on appelle dieux, soit au ciel, soit sur la terre, comme il y a beaucoup de dieux et beaucoup de seigneurs (εἰσὶν θεοὶ πολλοὶ καὶ κύριοι πολλοί) ; mais pour nous il n'y a qu'un Dieu, le Père. Pour Paul, Christ est un de ces êtres qui méritent le nom de Dieu, mais cela ne veut pas dire qu'il soit Dieu au sens qu'aurait pour nous cette formule. » Il est difficile, je crois, de contredire plus directement le texte biblique : l'usage païen est clairement réprouvé par saint Paul, et l'on ne peut interpréter, d'après lui, le langage de l'apôtre. La fin du texte (« pour nous il n'y a qu'un Dieu, le Père,... et qu'un Seigneur, Jésus-Christ ») peut faire naître une objection plus spécieuse par l'opposition qu'elle semble introduire entre ces deux termes : « Dieu » et « Seigneur » ; il suffit, pour la résoudre, de remarquer que ces deux termes qui, dans la langue des Septante, avaient, l'un et l'autre, la valeur de noms divins, sont devenus, dans la langue du Nouveau Testament, et, par suite, dans la langue chrétienne (par exemple, dans le Symbole des apôtres et le Symbole de Nicée), des noms personnels désignant le Père et le Fils ; cet usage n'est pas cependant si absolu qu'on ne trouve, même chez saint Paul, le nom de « Seigneur » appliqué à Dieu le Père (v. Herner, *l. l.* p. 21-40), et inversement, le nom de « Dieu » appliqué au Christ (v. Cremer, *Wörterbuch der Neutestamentlichen Gräcität*, p. 476-478).

Digitized by Google

seigneurie du Seigneur coïncide avec sa mission rédemptrice et ne dure pas plus qu'elle. Elle cessera dès que celle-ci sera consommée. Elle tend donc incessamment, si j'ose ainsi dire, à se rendre inutile [1]. » Les textes que nous avons précédemment étudiés nous montrent combien cette conception étroite défigure la christologie paulinienne. Si le Christ est Seigneur, ce n'est point seulement parce qu'il est mort et ressuscité, c'est aussi parce qu'il est le premier-né de toute la création, et que, dès l'origine, il existe en nature de Dieu. De cette seigneurie qui lui est essentielle par nature, il ne peut évidemment « se démettre » au sens où l'entend Sabatier. Mais il peut, parvenu au terme de son œuvre rédemptrice, remettre et soumettre à son Père l'humanité qu'il a tout entière récapitulée en lui ; dans le passage sotériologique d'où est tiré ce texte, la sujétion dont parle l'apôtre n'atteint le Christ que comme chef de l'humanité.

Il est certain d'ailleurs que la divinité même du Christ n'est pas considérée par saint Paul comme indépendante du Père ; et l'on peut entendre dans le même sens le texte rappelé plus haut sur Dieu chef du Christ. Ces affirmations n'enlèvent rien à la doctrine de l'épître aux Philippiens ; il reste vrai que le Christ est sur un pied d'égalité avec Dieu (ἴσα θεῷ), mais cette dignité sublime est reçue du Père et se trouve dans le Père seulement comme dans son principe.

Toute cette christologie peut se résumer dans la courte phrase de l'épître à Tite (II, 63) : « Nous attendons la bienheureuse espérance et la manifestation de la gloire de notre grand Dieu et Sauveur Jésus-Christ, qui s'est livré pour nous afin de nous racheter de toute iniquité. » Telle est bien l'attitude de l'Apôtre et des Églises qu'il a fondées. Il attend la révélation suprême non point du roi guerrier des psaumes de Salomon, non point même du

1. *L'Apôtre Paul*, p. 363.

Digitized by Google

fils de l'Homme du livre d'Hénoch, mais du grand Dieu et Sauveur ; son âme vit de la vie du Christ, elle est attachée à sa croix, en attendant qu'elle se lève avec lui du tombeau. Elle croit que ce Seigneur, son chef et sa vie, est en même temps le Seigneur du monde, que l'univers entier, créé par lui, ne subsiste qu'en lui et ne tend qu'à lui, et que c'est en lui et par lui seul que tout est uni à Dieu le Père, la source unique de la vie.

J. LEBRETON.

Digitized by Google

LES CINQ PREMIÈRES ANNÉES
DE LA RÉVOLUTION

DANS

LA COMMUNE DE VYT-LES-BELVOIR (DOUBS)
1790-1795

La commune, dont nous retraçons ici l'histoire pendant les cinq premières années de la Révolution, comptait alors, comme aujourd'hui, de deux à trois cents habitants. Elle était adossée au premier versant du Lhomond, le long d'une étroite vallée assez fertile, et son territoire se composait surtout de bois, de pâtures et de champs. Jusqu'à cette époque, elle relevait, au point de vue administratif, du bailliage de Baume-les-Dames, dont le lieutenant général paraphait les registres de délibérations et de catholicité. A partir de 1789, après la réorganisation des corps administratifs, elle resta, comme auparavant, rattachée au district général de cette ville. En vertu de la loi du 14 décembre 1789 sur les municipalités, elle dut elle-même procéder à l'élection d'un nouveau conseil, et créer un nouveau registre de délibérations.

C'est à ce Registre, qui servit constamment du 4 février 1790 au 5 novembre 1795, que nous emprunterons tous les éléments de cette histoire. Nous en extrairons de préférence les traits relatifs à la vie politique et religieuse du pays. On verra sous quelles formes se manifesta peu à peu l'esprit révolutionnaire, pendant cette période, dans une petite commune jusqu'alors bien tranquille, et

Digitized by Google

éloignée, par la distance et par sa situation montagneuse, de Paris et de tout grand centre. On appréciera spécialement le rôle du curé.

1790. — Successeur de saints prêtres qui étaient restés longtemps à la tête de la paroisse, et dont les dalles tumulaires, encore visibles dans l'église, font les plus grands éloges, le curé Pierre-Joseph Royer était arrivé dans la commune au milieu de décembre de l'année 1782. Avait-il déjà manifesté pendant l'année 1789 quelque sympathie pour les idées qui se firent alors bruyamment jour? Ce fut chez lui, dans la maison curiale, et sous sa présidence, que se tint la première assemblée d'électeurs, le 4 février 1790 ; il en rédigea le procès-verbal. Les électeurs, au nombre de 32 sur 43, nommèrent successivement, par bulletins déposés « dans un vase à ce destiné » un maire, Dèle Ravey, un procureur syndic, Claude Delacour, deux officiers municipaux, et six notables, puis, à une réunion suivante, un secrétaire : ce fut là le premier *conseil général* de la commune, élu selon les formes nouvelles.

Ce conseil, dans la seule année 1790, tint vingt séances (f° 19 v° à 46). Il rencontra de suite plusieurs questions difficultueuses qui accusent l'effervescence des esprits. Les bois communaux étaient ravagés et le garde forestier manquait de surveillance : il fallut le rappeler à l'ordre et même charger le capitaine de la garde nationale de faire exécuter chaque jour par deux hommes une ou deux patrouilles dans les coupes dévastées. Mais ce n'était pas chose facile : car les sergents de la garde nationale et leurs hommes se refusaient à cette opération. — De même les bans pour les temps des semailles et des moissons n'étaient pas respectés : on avait beau nommer des messiers : ceux-ci ne pouvaient garder les champs et les récoltes. — Autre question. La répartition des impôts se faisait d'après les têtes de bétail et les terres que chaque particulier possédait. Des commissaires allaient dans les

Digitized by Google

écuries compter les animaux qui y demeuraient : mais on ne leur facilitait guère leur tâche. Quant aux terres, on était encore plus divisé : les anciens arpentages, disaient quelques-uns, devaient être revisés, parce qu'ils n'étaient plus exacts, mais d'autres, les plus riches, formant la majorité du conseil, rejetaient cette proposition. Leurs adversaires les accusaient de vouloir garder les vieilles mesures, parce qu'ils en profitaient pour payer moins d'impôts. Ils présentèrent au département une pétition en vue d'obtenir un nouvel arpentage du territoire. Le Directoire du département, devant la difficulté du travail, sursit à son exécution, et ordonna qu'on s'en tînt à la déclaration de chaque intéressé : cette réponse ne satisfaisait pas les pétitionnaires.

Le plus gros événement de l'année, ce fut encore l'inventaire des biens d'église. Il fut fait, le 2 novembre, par le maire, le premier officier et le procureur syndic, sur l'ordre du commissaire du district de Baume. Le curé ne fit aucune difficulté de leur représenter les titres et papiers de la paroisse, tels qu'ils se trouvaient déjà consignés dans l'inventaire de Messieurs les officiers du bailliage de Baume, en 1782, et dont les cotes étaient au nombre de 109. Il les conduisit ensuite du presbytère à l'église et à la sacristie : les municipaux y prirent note des objets qui s'y trouvaient renfermés. « Ensuite, mondit sieur Royer, prêtre, nous ayant ouvert le tabernacle placé sur lautel et après avoir remplis les cérémonies dûe à notre sainte religions, nous avons reconnus dans le dit tabernacle une ôstençoire et un cÿboire avec une pixide, le tout en argent ». Les municipaux semblent avoir eu plus conscience de leur besogne que le curé lui-même : car ils terminèrent leur procès-verbal par une revendication. «... Nous avons dressé le présent procès-verbal, écrivirent-ils, pour valoir et servir ainsi qu'il apartiendra, mondit sieur Roger sétant soumis de représenter toute et quainte

Digitized by Google

foÿ il en serait requis ledit inventaire, ainsi que les tittres et papiers quil renferme et a signé avec nous lesdit ôfficiers municipaux présent, ledit sr procureur sindic et notre secrétaire, *avec déclaration que nous avons* INSTAMMENT *faite que tous les linges, ornements, vaise sacré et autre, soit en argent ou en cuivre, proviennent des deniers de la paroisse dudit Vÿt, lèsquelle elle rèpete* INSTAMMENT *comme chose quil leurs apartient et pour le service divin de son église* (f° 28). *Roÿer prétre curé de Vÿt les Belvoir, etc.* »

Toutes ces affaires augmentaient les troubles et les divisions. Lorsqu'à la Saint-Martin on voulut, conformément à la loi, remplacer les notables et l'officier municipal sortants, la chose n'alla pas sans difficulté. Une première convocation de l'assemblée, le 27 novembre, demeura sans résultat; les électeurs ne vinrent pas en nombre suffisant. A la seconde réunion, qui eut lieu le 13 décembre, ceux qui furent élus n'acceptèrent pas leur mandat : bien plus, le maire Ravey donna ce même jour sa démission. Il fallut que Jean-Pierre Nédé, de Sancey, vînt lui-même, le 17 janvier 1791, sur l'ordre du conseil général du district de Baume, pour procéder à l'élection d'une nouvelle municipalité. Dans une assemblée, qui fut interrompue à plusieurs reprises et qui dura de 9 heures du matin à 5 heures du soir, 31 électeurs sur 47 votants désignèrent pour maire Gabriel Bataillard qui fut accueilli aux cris de : Vive la nation, vive la loy, vive le roy. Claude Delacour restait procureur syndic.

1791. — La municipalité, issue de cette élection très tourmentée, fut un peu plus avancée que la précédente. Elle tint, dans le cours de l'année, 14 séances (f° 34-56). Les conseils des communes voisines l'invitèrent d'abord à participer à la constitution de l'état-major des gardes nationales de la région. Ces gardes nationales formeraient un régiment et deux bataillons et devraient avoir à leur tête un

Digitized by Google

colonel et un lieutenant-colonel, un major et un aide-major, un adjudant général, deux chefs de bataillon, un aumônier, deux chirurgiens-majors, deux secrétaires généraux. Les conseillers de Vyt acceptèrent cette invitation (1er février 1791) qui leur était adressée. Ils prirent même la résolution suivante (fo 37 vo).

« Pour donner un apareille encor plus imposant à l'interessainte cérémonie qui aurait lieu vendredy prochain et pour sintenter de plus en plus à lunion et à l'harmonie qui doivent régner entre les voysins tous animée les un pour les autres de sentiments de la parfaite fraternité lès municipalité assisteront en corps au rendez-vous... »

Cela n'était pas grave : mais plus ardue allait être la désignation des commissaires chargés d'estimer le revenu des propriétés, en vertu du décret de l'Assemblée nationale concernant la refonte du cadastre. Le 15 février il se tint, à cet effet, une assemblée qui fut longue et orageuse. Bien qu'elle eût été annoncée au son de la caisse, dans toutes les parties du village, on dut attendre plus de trois heures que toute la commune fût réunie; puis, lorsque les quatre commissaires nommés allaient prêter serment « quatre habitants de ce lieu arrivèrent et brouillèrent toute l'assemblée, de sorte que toute opération fut interrompue ». Ils avaient déjà convoqué la veille une partie des habitants chez un particulier et avaient désigné des commissaires de leur choix qu'ils imposèrent et qui furent acceptés conjointement avec les derniers élus. Mais le folio 39, où était relatée la fin de cette délibération si mouvementée, a été arraché : il est probable qu'elle se termina par des discussions pénibles dont certains intéressés voulurent effacer les traces.

Il y eut encore, en cette année 1791, deux événements importants, qui montrent avec quelle rapidité les idées nouvelles faisaient leur chemin dans la petite commune. Lorsque furent promulguées les lois des 2 et 17 mars 1791,

Digitized by Google

portant suppression de tous les droits d'aides, ainsi que de toutes les maîtrises et jurandes, et établissant des patentes, le conseil jugea bon de les notifier aux habitants par une proclamation triomphante lue au prône « à cause de l'utilité avantageuse et indispendieuse que leur procurait ce décret » ; de plus, il invita par affiche tous les particuliers qui voudraient exercer un commerce ou une profession de leur choix, à le déclarer au greffe, pour être soumis à la patente fixée par les lois. Il semblait que ce fût là une grande loi d'émancipation.

Au point de vue religieux, l'on était en pleine constitution civile. Le 1er janvier 1791, le curé Royer s'était hâté de prêter le serment civique devant la municipalité, à savoir, « de veiller avec soin sur les fidèles du diocèse, sur les sujets de la paroisse qui lui est confiée, d'être fidèle à la nation, à la loy et au Roy, et de maintenir de tout son pouvoir la constitution décrétée par l'Assemblée nationale et acceptée par le Roy » (f° 30).

Ce curé marchait avec la partie la plus avancée de ses paroissiens et ne craignait pas de prendre part à leurs réunions électorales. Il fut encore le président provisoire de celle qui, le 13 novembre 1791, remplaça les conseillers sortants et nomma maire Delacour, et P. Jos. Dom. Bataillard, procureur syndic.

1792. — Les 24 séances de cette municipalité, pendant l'année 1792, montrent encore le progrès des idées révolutionnaires (f° 46 à 56), témoin la singulière délibération suivante que nous transcrivons avec son style baroque et son orthographe influencée par la prononciation locale.

Le 29 mai (f° 49) elle décide de vendre « neuf pièces de bois de chène... pour la reconstruction des fontaines de la communauté et le rétablissement des maisons dudit Vyt et pour faire un *petit traitement à tout les bon citoyent patriotes* de la commune qui sont toujours prest à exécuter les décrest de lassemble national. Ce traitement est

Digitized by Google

pour les peine de ceux qui ont *plaintez le chêne qui forme le fondement de la constitution* (suivent trois lignes inintelligibles) qui sont toujours prest est (à) exécuter les loys est (à) eux ordonne par la nation est la loy de la constitution avec le respect est l'obéissance est la soumission qu'il porte à l'assemble national jusque à ce sacrifier sil est de necessitez pour le maintient de cette constitution : cest pourquoy lesd. conseille général ce trevent hobliges aux devoir de reconnaissance à légard de ces bon citoyent de vendre ces mavaizes pied des bois de chêne pour fournir aux frais d'une petite direction (mis pour distraction) pour ce réjouirs ensemble est louer la nation est ensuitte convertir quelque aristocrate. »

Cette curieuse délibération montre bien qu'à cette époque les divisions qui s'étaient fait jour dans les élections à plusieurs reprises avaient abouti à deux partis très tranchés, l'un d'aristocrates, l'autre de patriotes : ceux-ci, dominant la municipalité, avaient planté un arbre de la liberté, voulaient faire la fête, et narguer la réaction.

Mais celle-ci ne se laissait pas faire. Elle avait comme principal représentant Claude-Ignace Delacour, autrefois capitaine de la garde nationale. Le procureur syndic prétendit lui faire appliquer le décret qui ordonnait de désarmer les citoyens suspects, et somma le maire et deux volontaires de Belvoir de procéder contre lui (f° 54). Le 18 septembre, on rapporta en plein conseil la verte réponse qu'ils en avaient reçue : « Il luy a repondu quil etoit mallieur cytoyen que luy et en même temps il a mandez aux procureur de la ditte commune quil a afila bien sont sabre, parque cyle etoit gary que le procureur etoit dans le cas d'avaoir besoin. C'est pour (quoi) ledy procureur protaste de tous quoi quil en puise arrivere contre ledy procureur par Claude Ignace Lacour de Vyt. » Ce procureur n'était pas aussi fier que son adversaire. On raconta plus tard que le curé Royer désignait lui-même ceux

Digitized by Google

qui devaient être traités en suspects. Il devenait de plus en plus révolutionnaire. Le 27 mai (f° 48) il laissa le conseil municipal louer sans son intervention le service de fabricien pour trois ans, au prix de 24 francs par an. Bien plus, le 14 octobre, il prêta de nouveau serment, par devant la municipalité, d'être fidèle à la loi, à la nation et de maintenir de tout son pouvoir la constitution et de plutôt mourir sur son poste. — Enfin, le 20 octobre, il ne s'opposa point au transfert, par les agents du conseil, de toute l'argenterie de son église paroissiale au district de Baume. Il oubliait donc de plus en plus son caractère ecclésiastique : et lorsque, le 1er janvier 1793, la fonction d'officier public de l'état civil fut transférée des curés à des laïques, il n'en dut pas être ému. A ce moment d'ailleurs il était encore en pleine fièvre d'élections. Celles qui avaient eu lieu comme d'habitude, à la Saint-Martin 1792, avaient été cassées le 24 décembre pour des illégalités, auxquelles il n'était probablement pas étranger, par le directoire du département. Il fallut encore les recommencer en présence d'un commissaire et de deux gendarmes, tant les esprits étaient montés. Cl. Fr. Bataillard fut nommé maire, et J. Ferd. Pouron, procureur; mais le vrai chef était le curé, qui fut élu scrutateur par 34 votants sur 63. Ces chiffres indiquent peut-être assez bien la composition des partis en présence : les rouges l'emportaient quoique à une faible majorité.

1793. — De fait, ce conseil, pendant les 45 séances qu'il tint en 1793 (fos 56-73) s'occupa beaucoup des émigrés et des suspects, surtout dans les derniers mois de l'année. L'affaire Delacour fut reprise. Le nouveau procureur somma les municipaux de le poursuivre ainsi que son frère Cosme Damien et de les arrêter. Du 6 au 15 octobre, chaque matin, le maire, les officiers municipaux et le procureur se transportèrent à son domicile : ils le recherchèrent jusque dans son grenier à blé et son grenier à foin, mais

Digitized by Google

ils ne purent mettre la main sur lui. Un jour, ils l'aperçurent avec son frère se sauvant sur la montagne voisine; mais ils ne purent l'atteindre. Pour couvrir leur responsabilité, ils firent des procès-verbaux de chacune de ces perquisitions infructueuses. Il faut croire que le curé les accompagnait ; car il apposa sa signature au bas de l'un d'eux. Cet homme n'avait pas de honte de coopérer à la saisie d'un de ses paroissiens.

Ces mêmes municipaux mirent aussi les scellés, le 1er décembre, sur la maison de deux habitants qui étaient partis « ne sachant, dit la délibération, où ison, sy son ou de la république ou emigres ». Ils interdirent au fermier de Jacquelin, curé natif de Roche, de lui payer ses revenus, jusqu'à ce qu'on sût où il s'était retiré. Le 18 décembre, ils visitèrent la maison de deux sœurs, qui s'étaient enfuies (fo 71) parce qu'elles étaient de la famille des suspects, et posèrent les scellés sur la porte d'entrée.

Quant au curé, qui était de leur parti, et avait contribué à leur élection, ils eurent garde de le gêner. Un de leurs premiers actes avait été de visiter, le 22 février 1793, la sacristie pour se rendre compte de ses besoins, conformément à la loi du 4 septembre 1791. Ayant constaté qu'elle était pauvre, ils sollicitèrent de l'administration différents ornements. Ils en voulaient pour un curé, deux vicaires et même un prêtre étranger, la paroisse ayant deux succursales, et aussi pour quatre enfants de chœur. Ils en détaillaient la liste avec complaisance.

« Nous sentons, disaient-ils dans leur pétition, que nous chargon baucoup ladministration, main nous les prion d'avoir égar à la population de la paroisse et à la décence que nous voudrions qui fut mise au culte divin. » Ces hommes étaient, malgré tout, sincèrement religieux et plaidaient, comme ils pouvaient, pour leur paroisse et leur clergé intrus. Ce clergé était augmenté. Royer avait reçu un vicaire digne de lui, François-Louis Noel, qui, le 16 mai

Digitized by Google

1793, prêta « le serment civique à la messe paroissiale, en présence de la municipalité dudit Vyt, revêtu de leur écharpe, que le citoyent vicaire avoit invite a assister à ladite messe de paroisse pour entendre le serment quil desiroit de faire depuis il y avoit longtemps que son cœur le desiroit, dont il a pretez le serment par devant tout les officier et tout les assistant de la paroisse en disant quil prestoit le serment de estre fidel à la loys, a la nation, a de maintenir de tout son pouvoir legalite, a les propriete, la constitution, a de plus tôt mourir dans son poste que dy jamais manquer » (f° 64).

1794. — En l'année 1794, le Registre des délibérations (f° 73-108) n'en contient pas moins de 92. Cette fréquence des réunions donne une idée de la surexcitation des esprits. Il s'agit toujours des patriotes, des réactionnaires, des émigrés, du culte, mais avec des nuances nouvelles.

Les républicains veulent s'associer à Vyt comme partout ailleurs. Le 18 février, 60 citoyens de la commune et du voisinage exposent par pétition au conseil (f° 74) que « dès le commencement de la Révolution il on signalé leurs zèle pour les interrest de la nation, est on cherche a sentair (sic) dans les sosietez poupulaire les plus a leur portez, mais que les houvrages multiplies de la campagne les empesche souvent de assister aux séance de ces sosietez dont il son membre, que dun autre cottez ces voyage leur occasionne des depance aces considerable a multiplies, a raison quil ne peuve fair ces voyage sans boir ny manger, ce qui necessite plusieurs de entre ceux qui avec les meilliers vollonté ne peuvent ce rendre aux séance pourquoy il désire former une société et se assembler dans cette commune qui est le sentre le plus a porte : que de *cuilleuire* (d'ailleurs) dans celle cy, il y a toujours régne un patriotisme a un zèle pour le bien publique digne de vrais républiqueint, que néanmoins il ne peuvent le faire que en préalable il ne soy authorisé par le conseille général de la municipalité de cette com-

Digitized by Google

mune, a sous la soumission quil font de se conformer en tout point aux loij a decrest émane de lassemblé national ». « Sur quoy, la mestier (matière) mise en delibération, considérant que les faite cidevant exposés son verais, a desirant concourir aux bien de la chose publique, lagent national oui a de son consentement, il a esttez arresttez a leunanimité que les èxeposant pouron former une socieittez populaire sans culotide, est seissembler en cette commune toute a quand foÿ quil le jugeron ».

Pendant que les sans-culottes se groupaient, que faisaient les réactionnaires? On les accusa bientôt d'un crime capital. Le 27 juin (f° 80) le citoyen Félix Lacour (son vrai nom était Delacour) aperçut « les deux arbres de liberté, couché par terre, sciez de la hauteur de quatre pieds et demy, le premier, dans la place publique, la scieure par terre, l'autre, portant le bonnet de la liberté, transporté a la porte de leglise dud. lieu en guise de barre. Apres quoy, lesd. officier municipal a aussitôt averty le committe de surveillance de la garde nationale de lad. commune : touts ensemble onts faits la recherche dans toutes les maisons de lad. commune, pour voire si on ne pouvoit decouvrir loutil qui a fait laction et demande aux particuliers sil navoient rien entendu cette nuit, et sans rien pouvoir decouvrir jusqu'à ce moment : sur quoy nous citoyens réferons aux avis de ladministration. »

Les administrateurs du directoire du district de Baume ordonnèrent « au conseille municipal de avoir incontenant a renouvelle la plantation du chène de la liberté aussitôt après le crime èsnorme qui vient de estre commÿs sur lesd. arbre, est a nous maire et officier de agir de tout notre pouvoir pour faire decouvrir les criminelles délinquants : ce que nous nous bligeons de tout ce qui peut estre en nous » (f. 81).

Ce fut le signal de perquisition chez les suspects. Le 4 juillet, les membres du comité de surveillance, ayant soup-

Digitized by Google

çonné Philippe Perrey, se mirent à sa poursuite (f° 83 v) dès six heures du matin jusque « dans sa baracque au dessus du lomont ». « Nous lavons vu est connu, dirent-ils, malgré toutes nos diligences, nous ne lavons pas pu attraper, quoyque nous ayons couru aprés dans les bois de lomon. » A défaut de celui-là, plusieurs autres furent pris et conduits à la maison d'arrêt de Baume. Théodore Perrey y mourut. Un certain Bataillard y fut aussi interné. Sa mère ayant reçu une lettre de lui, le comité de surveillance força la municipalité d'aller la saisir entre ses mains : comme cette veuve refusait de la livrer, la garde nationale résolut de fouiller la maison. L'un des gardes monta dans la chambre haute et trouva le document. C'était une pièce grave : « il enseigne sa mère quelle ait a auster tous les papiers contre la constitution, est davertir leurs gen de Vallonnes destruire tout les leurs qui peut avoir contre la constitution... de vendre tous leurs bestiaux, que la nation en pourrait avoir sa part et quel ne se laisse avoir besoin de rien... ». Vu l'importance d'une pareille trouvaille, on mit les scellés sur une garde-robe et une petite armoire et l'on revint au bout de quelques jours : mais on ne découvrit rien.

Pendant ce temps, le curé Royer poursuivait sa propre évolution religieuse et politique, conformément à celle de la République. Déjà constitutionnel et coupable de plusieurs serments, il alla jusqu'à l'apostasie. Le 27 juin 1794 il renonça publiquement à ses fonctions pastorales, et, le 30, il eut l'impudence de mentionner lui-même cet acte sur le registre des délibérations (f° 83). « Je soussigné prêtre curé de Vÿ les Belvoir déclare à la municipalité que jai renoncé des le neuf messidor a toutes les fonctions pastorales dont mon titre de curé mimposoit le devoir dans létendue de ma paroisse : le fait de ma renonciation a été consigné dans le registre du département du Doubs : a Vÿ les Belvoir le douze messidor mille sept cent quatre vingt

Digitized by Google

quatorze l'an second de la republique française une et indivisible. Royer pbtre ci devant curé de Vÿ les Belvoir ». Conséquemment à cette renonciation, l'agent national invita le 6 juillet les quatre municipalités composant la paroisse à faire un nouvel inventaire de l'église (f° 84). Cet inventaire, assez considérable, prouve que la demande du conseil l'année précédente avait été exaucée. Lorsqu'il fut terminé, les représentants des communes renfermèrent tous les objets dans la sacristie, en fermèrent la porte, et en donnèrent la clef à l'agent national Pouron « sans charger lesd. Pouron de aucune reproduction desd. èsfest : ce qui nut voulu aceptez deu a cette èfest »...

Lá chute de Robespierre amena une détente profonde, quoique par moment troublée par des retours de jacobinisme. On le vit bien, lorsque l'agent national enjoignit le 18 décembre aux municipaux d'enlever tous les signes apparents du culte (f° 102r). Ceux-ci lui renvoyèrent vertement l'odieux de cet acte : « Nous déferons, dirent-ils, à sa réquisition, pourvu qu'il nous procure les ouvriers necessaires, conformément a larticle quatre de l'arrête des citoyens Besson et Lepelletier, représentants du peuple : pourquoy nous luy enjoignons d'avoir a sy conformer dans le délais de deux fois vingt quatre (heures) et d'enlever tous les tableaux qui sont dans la cydevant eglise dudit Vyt, que nous avions déjà enlevés nous-même et qu'il a remis lui-même en place ou permis de les y remettre, puisqu'il en tient les clefs : et à deffaut par l'agent national de satisfaire a ce que dessus dans led. delais de deux fois vingt quatre heures, nous protestons de le dénoncer a l'agent national du district de Beaume... »

En cette fin de 1794, l'on était fatigué des querelles religieuses : on était de plus accablé à Vyt par les réquisitions militaires de voitures, de chevaux, de fourrages, etc., qui pleuvaient sans nombre sur les pauvres paysans. Sur les 94 délibérations de cette année, plus de 50 ont trait à ces

Digitized by Google

réquisitions forcées. Le maire Bataillard demandait à se retirer, sous prétexte que les travaux de culture l'empêchaient de vaquer à ses fonctions. Le secrétaire Bécoulet faisait de même. Tout le monde se calmait, sauf quelques exaltés et quelques peureux.

1795. — Aussi, lorsque la loi du 21 germinal 1795 vint donner l'ordre de désarmer les terroristes, tout le monde respira : la plupart de ceux-ci s'éclipsèrent : seuls les plus acharnés d'autrefois furent dénoncés, parce qu'ils n'étaient plus à craindre. C'est ce qui arriva à Vyt. Le conseil ne répondit point d'abord à la lettre du district de Baume demandant de désigner les personnes qui devaient être désarmées. Lorsque le citoyen Pelletier vint en personne, le 10 prairial, pour solliciter une réponse (f° 117), il lui dit « qu'il n'existoit dans la commune aucun individu qui puisse passer pour terroriste, que seulement la loi du 21 germinal auroit été exécutée justement à l'égard de Pierre-Joseph Royer, s'il eut demeuré encore dans la commune, laquelle il avoit agité en voulant par son ascendant faire désarmer et vexer non seulement les hommes qui n'alloient pas à sa messe, mais encore ceux dont les femmes n'y alloient pas : de plus parce qu'il vouloit influencer la municipalité qu'il menaçoit lorsqu'elle ne vouloit pas concourrir et satisfaire ses vengeances et fureurs... ».

Naturellement, Royer, ainsi dénoncé par ses paroissiens, fut cité devant le district de Baume, où il s'était retiré, et tenta de se disculper. Son mémoire, transmis au conseil de Vyt, lui valut une verte réponse. Nous la transcrivons en entier, parce qu'outre son intérêt propre, elle éclaire rétrospectivement toute la période que nous venons d'étudier. Souvent, c'est après coup, lorsque vient l'heure des comptes et que la fièvre des passions est tombée, qu'apparaît le mieux la réalité intime des choses. C'est alors que les fauteurs de désordre, assez prudents pour

Digitized by Google

rester dans la coulisse, ou trop redoutés pour être mis en avant, se trouvent tout d'un coup démasqués et dénoncés par leurs complices ou leurs agents encore plus que par leurs victimes. C'est ce qui advint à Royer, et rien n'est plus curieux que le terrible réquisitoire du conseil contre lui, en date du 1er messidor :

« Le conseil général persiste dans sa délibération précédente et ajoute que la conduite du pétitionnaire étoit mauvaise, ses principes factieux et tirrannique, sa moralité nulle — qu'il est notoire qu'il n'a cherché qu'à désunir les citoyens en les excitant les uns contre les autres, en abusant pour cela de son caractère, qu'il a exercé une persécution outrée contre ceux qui ne partageoient pas ses opinions : il ne les regardoit pas comme étant de son parti, au point d'avoir fait assembler le comité de surveillance et la municipalité qu'il influençoit, d'y avoir fait venir ceux qui n'alloient pas à sa messe, les ayant menacés de les faire incarcérer s'ils ne prettoient serment d'y aller à l'avenir; qu'il a porté l'audace, sous le règne de la tirrannie, au point de dire dans un prône : *nous avons icy des gens dont il est tems de se defaire, je vous le dis et je vous le répète, il est plns que temps, ce sont des hommes dont il faut nécessairement se débarrasser, sans quoy nous aurons à nous en repentir; mais je parle à des sourds qui n'en feront rien* : il entendoit en cela parler d'aristocrates et par aristocrates il entendoit ceux qui n'alloient pas à sa messe. »

« Que lors des différentes élections il a été un cabaleur, un intrigant, notamment à la dernière élection de la municipalité de Vyt : ce fut luy qui y mit le trouble, qui procura une scission dans l'assemblée tenue en la maison commune, en faisant exclure de force et par la violence de cette assemblée différents citoyens : qu'ayant dit ensuite : *que ceux qui sont de mon parti me suivent*, il se retira avec eux à la cure ou les autres citoyens le suivirent :

Digitized by Google

ce que voyant, ils se séparèrent. Ce parti fut rassemblé par luy secrètement, à dix heures du soir, en son domicile, où ils formèrent une municipalité qui fut annulée par le département; — que dans cette même assemblée, avant qu'elle ne fut séparée, il dit a reitérées fois, qu'il fallait former deux municipalités dans l'endroit — qu'il abusa de cette même assemblée pour surprendre des signatures d'une dénonciation qu'il avait calomnieusement ourdie contre le citoyen Claude-Ignace Lacour, leurs faisant entendre que c'étoit le procès-verbal de l'élection de la municipalité — qu'il est aussi à présumer que ce fut luy qui abusat de l'événement des chenes coupés de la liberté par deux fous reconnus et allibérés pour tels : sous prétexte de ces évènements faire incarcérer douze cultivateurs du lieu qui ont gémi fort longtemps dans les fers, dont un père de famille est mort dans les cachots, auquel il en vouloit particulièrement, en ce qu'il refusa d'enterrer sa femme pendant deux jours sous prétexte qu'elle n'alloit pas à sa messe — que ces cultivateurs arrachés à leurs travaux, sans en pouvoir connaître les motifs, et se connaissant innocents, auroient été conduits à la boucherie de Robespierre, si la révolution du 9 thermidor n'etoit pas arrivée — que son caractère de dénonciateur acharné le fit échapper en propos contre deux membres du comité de surveillance que les douze détenus avoient envoyés de concert avec la commune auprès du représentant du peuple Lejeune, solliciter la mise en liberté des Innocents, et dit à l'un d'eux sortant de chez le représentant, d'un ton de maître et d'animosité, en lui serrant le point contre : *Qu'es-tu venu faire ici? prends garde de parler de moy : car je te feray sauter comme les autres.* Voilà les services qu'il a rendus aux citoyens de la commune de Vyt les Belvoir et à la patrie. Et n'est-ce pas là du terrorisme?

« Ainsi délibéré en conseil général de la commune... »

Nous ne savons pas quelle suite immédiate fut donnée

Digitized by Google

contre Royer à cette vigoureuse accusation. On dit qu'il mourut tristement à Baume. Des prêtres insermentés exerçaient leur ministère, même sous son règne, cachés dans les bois. Dès le 16 novembre 1794, recommence le registre de catholicité. Il contient, pour cette fin d'année, quatre actes de baptême ou de mariage signés par Breuillot, *prêtre catholique déporté*, et Jousserandot, *prêtre romain* : il y en a cinq pour 1795, dont le premier du 18 mars porte la signature de Bertin, *prêtre catholique*, le second du 17 mai est anonyme, les troisième et quatrième (20 et 21 juin) sont signés de Jousserandot, et le cinquième (27 décembre) de Roussel, vicaire en chef de Vallonnes, prêtre catholique romain. C'est ce même Roussel, qui administra depuis lors la paroisse de Vyt, d'abord comme vicaire de la paroisse voisine, puis comme curé de Vyt même (mai 1803), jusqu'en 1846. Il survécut à tous ceux qui l'avaient persécuté, et put dire à la mort de l'un d'eux qu'il avait confessé comme les autres : je viens d'enterrer le dernier. Entre autres bonnes œuvres, il construisit l'église actuelle : aussi on l'y a inhumé et son épitaphe, sous la lampe du sanctuaire, redit ses longs services et l'amour de ses paroissiens.

C'est ainsi que l'Église en France revient toujours à la surface. Dans les temps de troubles, elle peut voir quelques-uns de ses ministres, entraînés par l'aveuglement général, s'éloigner d'elle, de sa doctrine et de ses règles. Mais presque toujours ceux qui la renoncent ainsi réalisent l'axiome : *Corruptio optimi pessima*. Ils sont plus nuisibles au bien, aux âmes, à la société, que les esprits pervers qui ne lui doivent pas autant. Les gouvernements feraient donc sagement, instruits par l'expérience, de ne point essayer d'arracher les ministres de l'Évangile à l'autorité de l'Église et à leurs devoirs. Ils ne s'en feront jamais que des appuis compromettants. La conscience publique, un jour ou l'autre, les désavouera, les rejettera, tandis qu'elle saluera avec vénération ceux qui, méprisant

Digitized by Google

les honneurs, les intimidations, les fatigues, auront continué parmi les peuples fidèles, même au risque de leur vie, le ministère pastoral, en union avec la sainte Église catholique et romaine.

Telle est la morale de cette histoire des cinq premières années de la Révolution dans une petite commune des montagnes du Doubs.

A. Clerval.

Digitized by Google

SUR UN PASSAGE

DES

LETTRES PHILOSOPHIQUES DE VOLTAIRE

(*Essai de composition conforme au nouveau programme de licence*).

I

OBSERVATIONS

Le décret du 8 juillet 1907, réformant (?) une fois de plus la licence ès lettres, indique parmi les épreuves écrites des candidats de la 3e et de la 4e séries (langues et littératures classiques, langues et littératures étrangères vivantes) une « composition française sur un texte français choisi dans les ouvrages inscrits au programme ». Pour les candidats de la 4e série, le texte devra être « moderne ».

On a beaucoup discuté pour savoir ce que devait être cette « composition sur un texte. » M. le ministre Briand, avant de changer de portefeuille, a envoyé des Instructions qui ont achevé d'obscurcir l'affaire ; et M. Doumergue, son successeur, a fini par déclarer que là dessus la plus grande latitude devait être laissée aux Facultés....

C'est assez dire qu'en essayant aujourd'hui de montrer aux étudiants comment ils pourraient comprendre « leur nouveau devoir », nous ne prétendons nullement indiquer une méthode certaine ni déterminer un type invariable. L'expérience seule et la pratique des examens aux sessions prochaines pourra fixer la solution, si tant est qu'elle doive être fixée.

Digitized by Google

Il nous suffit qu'en attendant on puisse se reposer sur la largeur d'esprit de MM. les examinateurs ; ce qu'ils demandent surtout aux étudiants de licence ès lettres, quelle que puisse être la forme de l'exercice proposé, c'est de prouver qu'ils connaissent les matières de leur programme et qu'ils en savent disserter intelligemment.

Voici donc, sous ces réserves, les conseils que nous donnerions aux candidats mis en présence d'un texte à commenter : montrer, si on le peut, qu'on connaît le passage d'où sont extraites les lignes données, et les replacer ainsi dans leur cadre ; citer ces lignes elles-mêmes, après les avoir « introduites », ou, si elles sont trop longues, les rappeler clairement ; en expliquer ensuite avec ordre les idées essentielles sans jamais sortir du sujet, et en ne touchant qu'avec une précision rapide aux éclaircissements sur les mots ou sur le style[1] ; s'exprimer toujours en langage littéraire, non à la façon des auteurs de lexiques. Il n'existe que trop de doutes sur la nature exacte du commentaire décrété ; il est, du moins, clair que l'étudiant devra montrer qu'il connaît sa langue et qu'il est capable de l'écrire. On attend moins de lui des annotations que des remarques judicieuses, bien ordonnées et exprimées en bon français.

C'est à dessein que nous avons choisi dans les *Lettres philosophiques* un passage qui contient surtout des idées générales et d'ordre littéraire. Sans compter qu'il y a bien des chances pour que les examinateurs se laissent guider dans leur choix par des préférences semblables, nous n'avions plus à reprendre les côtés techniques de l'œuvre de Voltaire qui est portée au programme. Ici même et dans ses cours notre collègue M. Bertrin a dit là-dessus tout ce qui importait.

1. S'il s'agissait d'un passage vraiment difficile et obscur, cette partie de la composition pourrait tenir plus de place et même être traitée à part. On ne saurait commenter du Calvin, du Ronsard, comme du Rousseau et du Voltaire.

Digitized by Google

II

COMMENTAIRE

Voltaire a écrit « sur les Académies » la dernière de ses *Lettres philosophiques*.

Il s'y demande d'abord à quoi peuvent servir les Académies, puisque « les grands hommes se sont tous formés ou avant les académies ou indépendamment d'elles » ; et il cite comme n'ayant fait partie d'aucune Michel-Ange et l'Arioste, Vitruve et Virgile, Apelle et Sophocle, Phidias et ....Homère, oui, Homère, ce qui ne l'empêchait pas, du moins au temps de Voltaire, d'avoir écrit l'*Iliade* et l'*Odyssée*.

A quoi peuvent servir les Académies ? Voltaire répond : « A entretenir le feu que les grands génies ont allumé ! » C'est ce qu'on appelle une noble tâche, mais qui ne manque pas de vague. Voltaire veut dire probablement, que les Académies garderont le culte des chefs-d'œuvre, s'appliqueront à les faire connaître, à les expliquer, à les proposer en modèle, à encourager et récompenser ceux qui les imiteront, à provoquer des œuvres analogues et à les glorifier devant le public.

Quand il a exprimé, fort brièvement, ces vues très générales, Voltaire entre dans quelques détails sur la Société Royale de Londres, qui équivaut à notre Académie des Sciences ; puis il expose le dessein de Swift, qui du reste échoua, d'établir en Angleterre « une Académie pour la langue, à l'exemple de l'Académie française », et qui ne versât point comme la nôtre, dans le funeste usage des compliments. Il loue ensuite notre Académie des Belles-Lettres de s'être » proposé un but plus sage », qui est de « présenter au public un recueil de mémoires remplis de recherches et de critiques curieuses », et, arrivant à notre Académie des Sciences, il reconnaît que ses recherches

Digitized by Google

sont « plus difficiles et d'une utilité plus sensible », mais il n'exprime pas sans un peu de scepticisme l'espoir que « des études si profondes et si suivies, des calculs si exacts, des découvertes si fines, des vues si grandes, produiront enfin quelque chose qui servira au bien de l'univers. » Que ce souhait de Voltaire ait été accompli et dépassé depuis tantôt deux siècles, il est superflu de le remarquer, et ce n'en est pas ici le lieu, non plus que de discuter les autres vues qui précèdent. Il nous suffira d'avoir « introduit » le passage que nous avons à commenter, et d'avoir indiqué la place qu'il occupe dans la dernière des *Lettres sur les Anglais*.

Notre texte vient immédiatement après ce que Voltaire a dit sur l'utilité de l'Académie des Belles-Lettres et de l'Académie des Sciences. Il se demande là, comme il est assez naturel, quels services peut rendre, à son tour, l'Académie Française. Il se le demande, et sa réponse ne laisse pas que d'être surprenante : l'Académie Française, à l'en croire, ferait bien de renoncer à ses discours-compliments et de donner des éditions corrigées des bons auteurs du XVIIe siècle. Voltaire ne dit point, sans doute, que l'Académie ne devra jamais s'occuper de quelque autre tâche, mais enfin il ne parle que de celle-là. Citons en entier le passage avant de le commenter :

« Pour l'Académie Française, quel service ne rendrait-elle pas aux lettres, à la langue et à la nation, si au lieu de faire imprimer tous les ans des compliments, elle faisait imprimer les bons ouvrages du siècle de Louis XIV, épurés de toutes les fautes de langue qui s'y sont glissées ? Corneille et Molière en sont pleins, La Fontaine en fourmille : celles qu'on ne pourrait pas corriger seraient au moins marquées. L'Europe qui lit ces auteurs, apprendrait par eux notre langue avec sûreté. Sa pureté serait à jamais fixée. Les bons livres français, imprimés avec ce soin aux dépens du roi, seraient un des plus glorieux monuments de la nation. »

Digitized by Google

La première idée que présente ce texte sera facilement admise ; l'Académie pouvait sans inconvénients supprimer les compliments qui, surtout alors, faisaient le fond des discours qui y étaient prononcés. Mais les idées qui suivent et le projet qu'elles suggèrent appellent de très grandes réserves ; on ne se figure pas bien, de nos jours, un corps savant occupé à rendre meilleure une œuvre de Corneille, de Molière, de La Fontaine, de tel autre grand ou même petit écrivain.

*
* *

Pour l'Académie française (c'est-à-dire *quant à*, et la forme est plus brève, plus élégante, non pas vieillie comme quelques-uns l'ont pensé), *quel service ne rendrait-elle pas aux lettres, à la langue et à la nation* : à la littérature, dont elle ferait mieux connaître les chefs-d'œuvres ; à la langue française, qui y trouverait des modèles ; à la nation enfin, qui en serait glorifiée, — quel service ne rendrait-elle pas *si, au lieu de faire imprimer tous les ans des compliments, elle faisait imprimer les bons ouvrages du siècle de Louis XIV*.

Jusqu'ici, Voltaire a raison. Le public ne perdrait rien à ce que l'Académie gardât pour elle (si même elle continuait à en produire) ses discours-compliments, et il gagnerait beaucoup à ce qu'elle fît connaître par de bonnes éditions les chefs-d'œuvre du grand siècle. Il n'était nullement nécessaire, en effet, qu'à l'entrée de chaque immortel on entendît, suivant les termes employés par Voltaire dans la lettre même qui nous occupe, le récipiendaire assurer « que son prédécesseur était un grand homme ; » que le cardinal de Richelieu, fondateur de l'Académie, « était un très grand homme, » et le chancelier Séguier, protecteur de l'Académie après Richelieu « un assez grand homme », pour qu'ensuite le directeur répon-

Digitized by Google

dît la même chose, et ajoutât que « le récipiendaire pourrait bien être aussi une espèce de grand homme et que, pour lui directeur, il n'en quittait pas sa part. » Voltaire qui plaisante l'Académie, suivant la tradition, tant qu'il n'en est pas, explique par la nécessité de se répéter et par le vain effort de renouveler une matière tout usée, la médiocrité presque fatale de ces sortes de harangues. « La nécessité de parler, l'embarras de n'avoir rien à dire, et l'envie d'avoir de l'esprit, sont trois choses capables de rendre ridicule même le plus grand homme. Ne pouvant trouver des pensées nouvelles, ils ont cherché des tours nouveaux, et ont parlé sans penser, comme des gens qui mâcheraient à vide et feraient semblant de manger en périssant d'inanition. »

*
* *

Donc, ajoute Voltaire, « au lieu que c'est une loi dans l'Académie française de faire imprimer tous ces discours par lesquels seuls elle est connue, ce devrait être une loi de ne les imprimer pas. » L'Académie était bien un peu connue par ailleurs, ne fût-ce que par la gloire personnelle de certains de ses membres ou même par les travaux de son Dictionnaire. Mais laissons Voltaire lui chercher, après Fénelon et quelques autres, un moyen plus utile d'occuper ses loisirs.

Qu'elle fasse imprimer, dit-il, « les bons ouvrages du siècle de Louis XIV » ; et nous reconnaissons ici l'admirateur du grand siècle, nous prévoyons l'historien judicieux et lucide qui publiera, vingt ans plus tard, précisément *le Siècle de Louis XIV*. Mais, pour l'exécution de ce beau projet digne des futurs progrès de l'esprit scientifique, Voltaire conseille une méthode où se reflète intact un des plus naïfs préjugés de son temps, la méthode qui consiste à corriger ce qui déplaît dans les grands, les plus grands écri-

Digitized by Google

vains. Comment l'Académie doit-elle en effet, réimprimer les bons ouvrages du siècle de Louis XIV? C'est fort simple : « épurés de toutes les fautes de langage qui s'y sont glissées. » Et voilà l'erreur, presque la naïveté, que le respect lui-même dû aux auteurs du programme ne doit pas nous empêcher de relever et de réfuter.

Il n'y a pas sujet de s'y méprendre, Voltaire ne souhaite pas seulement que l'Académie, dans son édition idéale, corrige les fautes, à la vérité, nombreuses qui sont le fait des imprimeurs ; non, ce sont les fautes des auteurs eux-mêmes qu'il s'agit de supprimer et de remplacer par un meilleur texte.

La preuve qu'il pense bien ainsi, c'est qu'il apporte justement en exemple les écrivains qui passent, ou plutôt qui passaient de son temps, pour avoir laissé le plus de négligences dans leur style : Corneille, Molière, La Fontaine. La preuve en est encore qu'il ajoute : « Les fautes qu'on ne pourrait pas corriger seraient au moins marquées » ; et cela s'applique aux passages, comme on en trouve en tous les écrits, même dans les copies d'étudiants, où l'expression défectueuse est tellement incrustée dans l'ensemble du contexte qu'on ne l'en peut arracher sans que tout s'écroule. La seule ressource, en pareil cas, c'est, d'après Voltaire, de « marquer » les fautes, de les blâmer en marge ou dans les notes. Mais, toutes les fois qu'un changement, une amélioration, une épuration, demeure possible, il veut que l'on y procède sans crainte. C'est ainsi qu'au XVIIIe siècle on éditait, en les épurant, les Sermons de Bossuet. Quand les auteurs n'avaient pas eux-mêmes publié leurs ouvrages, — et quelques-uns déjà, comme La Fontaine, y donnaient un grand soin, mais d'autres, comme Bossuet justement, ne s'en occupaient guère, — on les traitait comme les Grecs et comme les Latins, on modifiait chez eux tout ce qui manquait de noblesse et d'élégance, on les *épurait*, suivant l'expression et l'idée à la mode, et volon-

Digitized by Google

tiers on eût arrangé leur texte aussi librement qu'on arrangeait alors une traduction. On mettait, à les expurger des termes soi-disant bas et familiers, le même soin que plusieurs apportent de notre temps à supprimer des livres de classe toute allusion religieuse, spiritualiste ou patriotique.

*
* *

Les œuvres du grand siècle qu'il s'agit « d'épurer de toutes les fautes de langage qui s'y sont glissées » seront naturellement celles des écrivains les plus personnels, les plus pittoresques, les moins assujettis à la convention, les plus rebelles à la discipline. Écoutons Voltaire :

Les fautes de langage ? « Corneille et Molière en sont pleins, La Fontaine en fourmille. »

C'est ce qui mérite peut-être quelque explication. Examinons à part les cas de ces trois coupables.

Corneille est accusé le premier. Ce pourrait être par un simple effet de la chronologie ; ce pourrait être aussi parce que déjà Voltaire se sent de l'inclination pour la Muse tragique. *Zaïre* paraîtra en 1732, deux ans avant les *Lettres philosophiques* ; et, s'il ne publie qu'en 1764, à Genève, son *Commentaire de Corneille*, il a dû y penser fort longtemps d'avance : on n'improvise pas, même avec sa prodigieuse facilité, douze volumes in-8°. Voltaire a toujours étudié le théâtre avec soin, et c'est peut-être de là qu'il attendait sa principale gloire. Corneille, à qui, du reste, il n'a pas toujours manqué de rendre justice, et dont il a dit autant de bien que de mal, Corneille pouvait, ainsi que plusieurs l'ont pensé, apparaître à Voltaire comme une sorte de rival ; mais surtout il lui devait déplaire (car enfin Racine ne reçoit guère de lui que des louanges), il lui devait déplaire par ses qualités mêmes de forme et de pensée, par sa grandeur d'âme et son héroïsme, par son style audacieux, ferme, coloré, vivant, jusque dans les passages gâtés de souci précieux.

Digitized by Google

Ce n'est pas, au reste, que la langue de Corneille soit toujours impeccable, toujours exempte de mauvais goût, toujours étrangère aux faiblesses des contemporains; mais quand Voltaire, dans ses *Lettres anglaises*, la déclare « pleine de fautes », ou lorsqu'en son *Commentaire* il lui prodigue les corrections, c'est moins aux principes qu'il cède que, sans le savoir, aux impulsions d'un tempérament contraire et aux préjugés d'une époque par trop raffinée.

*
* *

On ne saurait expliquer de même le reproche qu'il fait à Molière d'être, lui aussi, « plein de fautes de langage. » Il faut bien que Molière ait prêté à cette accusation, puisqu'elle lui est faite par tant de monde, puisque Fénelon oppose son « galimatias » à l'élégante simplicité de Térence, et juge qu' « en pensant bien, il parle souvent mal », que même « il se sert des phrases les plus forcées et les moins naturelles »; puisque, d'après La Bruyère, « il ne lui a manqué que d'éviter le jargon et le barbarisme, et d'écrire purement »; puisque, à en croire Vauvenargues, on trouve chez lui « tant de négligences, d'expressions bizarres et impropres, qu'il y a peu de poètes moins corrects et moins purs que lui »; et puisqu'enfin au XIXe siècle Schérer, Alexandre Dumas, Théophile Gautier n'ont guère parlé de son style avec moins de sévérité.

Voltaire se trouve donc en nombreuse compagnie pour reprocher au langage de Molière d'être plein de fautes. Mais, sans compter que de telles questions ne se décident pas au chiffre des suffrages, on lèverait sans peine une armée de critiques pour défendre l'opinion contraire. Sainte-Beuve dirait que « le cossu du style de Molière », c'est-à-dire sa richesse et son ampleur, est ce « qui déplaisait à ces élégants esprits ». Francisque Sarcey ajouterait, parlant justement des négligences de Corneille et de Molière,

Digitized by Google

que « si l'on a le mouvement dramatique de la période, le relief de la phrase, le coloris du mot, une je ne sais quelle sonorité de langage qui aille par l'oreille jusqu'au cœur, on est, en dépit de toutes les constructions de phrases vicieuses, de tous les mots impropres, de toutes les métaphores incohérentes, de tous les tours surannés ou bizarres, on est un écrivain de théâtre et même un grand écrivain. » Brunetière, loin d'accorder tant de défaillances pour les justifier ensuite au nom des lois du théâtre, Brunetière, dans un texte que nous faisons nôtre, soutiendrait que beaucoup des incorrections de Molière n'en sont pas ; que, s'il ne brille point par la régularité de ses métaphores, c'est qu'il y voit un des caractères de son ennemie la préciosité ; qu'enfin la plupart des fautes reprochées viennent de ce qu'il conforme sagement son style au caractère de ses personnages et qu'il ne peut faire parler ses paysans comme des bourgeois, ni ses bourgeois comme des marquis.

Ce que, du reste, accorderont sans peine tous les défenseurs de Molière, c'est qu'il n'écrivait pas ses comédies en vue des lecteurs, mais pour les faire jouer, et qu'il est certains affinements de style dont la scène s'accommode moins bien que de telles imperfections plus conformes à la vie et à la nature. Et, s'ils veulent être conciliants jusqu'au bont, ils conviendront que Molière, généralement obligé de travailler vite, quelquefois très vite, au point d'écrire telle pièce en quinze jours, n'avait pas le temps de polir son style comme M. de Malherbe ou M. de Buffon. Ainsi tout le monde concédera qu'il y a des fautes dans Molière ; mais ses adversaires seulement, dont nous ne sommes pas, soutiendront, comme Voltaire, qu'il est *plein* de fautes.

*
* *

« La Fontaine en fourmille », ajouta notre texte. L'expression est pittoresque, signifiant que, dans les fables,

Digitized by Google

les fautes s'agitent en grand nombre comme des fourmis. C'est le même reproche, au fond, à moins de nuance insaisissable, que pour Molière et pour Corneille. Il est encore moins justifié. Disons plus : il tient du paradoxe ; et l'on a besoin de relire deux fois la phrase de Voltaire pour être sûr de l'avoir comprise.

En vérité, La Fontaine fourmille de fautes de langage ! La Fontaine, celui de tous nos écrivains, peut-être, dont la langue est la plus riche et la plus précise, la plus claire et la plus pittoresque, la plus souple, la plus vivante ; celui qui sait tout exprimer, les idées les plus nobles et les plus familières, les sentiments tendres et l'ironie bon enfant ; qui déploie à son gré toutes les sortes de mérites, l'énergie, s'il le veut, ou bien la délicatesse, la grandeur ou l'élégance,

Et la grâce plus belle encore que la beauté !

Au fond, Voltaire, sur ce point, partage et appuie de son exemple le préjugé de son temps : les qualités de La Fontaine, sa force, sa personnalité, l'indépendance avec laquelle il puise dans le vieux vocabulaire, dans les provincialismes, dans les patois, dans les tours populaires, dans les termes techniques et familiers, autant de défauts, et de défauts choquants, pour les têtes légères et coquettes du siècle de Louis XV ; on dirait de ces acteurs trop habitués aux attitudes, aux gestes de la scène, et pour qui la vie véritable manque de naturel. Il faut s'étonner et il faut regretter qu'un esprit comme celui de Voltaire n'ait pas échappé à de telles erreurs.

*
* *

Les bons ouvrages du grand siècle édités ainsi par l'Académie française après qu'elle les aurait « épurés de

Digitized by Google

toutes les fautes de langage qui s'y sont glissées », quels seraient donc les effets de cette belle entreprise ?

Voltaire nous l'indique.

Tout d'abord *l'Europe, qui lit ces auteurs, apprendrait par eux notre langue avec sûreté*, c'est-à-dire sans crainte d'être trompée, sans s'exposer à parler aussi mal que Corneille, Molière et la Fontaine.

Mais, ce qu'en tout cas elle n'apprendrait point, ce serait notre littérature, qu'elle apprend au temps de Voltaire puisque, dit-il, « elle lit ces auteurs » tels qu'il sont. La singulière idée qu'elle se pourrait faire de nos écrivains, lorsqu'on les lui présenterait tout nivelés suivant les règles arbitraires d'une autorité officielle ! Et quel Corneille elle connaîtrait, que celui qui, au lieu de la langue vigoureuse de son temps, emploierait la langue facile et superficielle du XVIIIe siècle à exprimer les sentiments du Cid, les idées d'Auguste, la foi de Polyeucte ! Quel Molière, que celui qui traiterait l'*Avare* en style Marivaux et qui ferait parler en soubrettes à bonnet rose la femme de Sganarelle ou la Georgette de l'*Ecole des Femmes* ! Quel La Fontaine, que celui qui prêterait à Jeannot Lapin le langage des chœurs d'Esther et raconterait les aventures de la Cigogne et du Renard dans le style plein d'allusions de *Candide* ou des *Lettres anglaises !*

*
* *

Voltaire ne fait rien à demi. Quand il se trompe, c'est jusqu'au bout. Grâce à l'édition corrigée de nos bons auteurs, notre langue ne serait pas seulement enseignée à l'Europe avec plus de sûreté ; il arriverait encore, ce sont les propres termes de la lettre, que *sa pureté serait à jamais fixée.*

Inutile d'insister sur le caractère chimérique d'une telle espérance. Que le texte des écrivains du XVIIe siècle fût fixé par les académiciens du XVIIIe dans la langue de leur

Digitized by Google

temps, nous n'avons pas même à noter que ce serait un grand malheur ; il suffit de comprendre que pareille idée suppose l'immobilité d'une langue vivante et le pouvoir qu'auraient les savants de l'arrêter, de la « fixer », à leur gré. On fixe, en quelque mesure, un type idéal de langues mortes en imposant l'admiration et l'imitation d'une phase de leur développenent ; on oblige des élèves à n'employer en dissertation latine que des locutions de César ou de Cicéron ; mais pour une langue en vie, on ne l'arrête pas de cette manière, ou, si l'on se fixe soi-même sur l'étude exclusive d'un de ses moments, l'on en arrive au ton plutôt ridicule de ces étrangers qui n'ont appris le français que dans Télémaque.

*
* *

La conclusion de Voltaire est maintenant jugée :

« *Les bons livres français*, dit-il, *imprimés avec ce soin aux dépens du roi, seraient un des plus glorieux monuments de la nation* ».

S'il s'agissait d'une édition, comme en fera le XIXe siècle, et où le texte des auteurs serait rétabli dans toute son intégrité, où des notes et des commentaires feraient revivre les conditions historiques de l'œuvre, en discuteraient les passages contestables, en montreraient, au besoin, les fautes ; oui, sans doute une telle entreprise ferait honneur à l'Académie qui l'exécuterait, et à la France, dont elle contribuerait à répandre la langue, les pensées, les chefs-d'œuvre. Mais, comprise comme Voltaire le demande, et destinée à épurer les fautes de langage des grands écrivains, celles de Corneille, de Molière, de La Fontaine par exemple, « qui en sont pleins, qui en fourmillent », une telle édition ne serait pas seulement imprimée aux dépens du roi, comme on nous le propose, mais aux dépens du bon goût et du sens commun.

Félix KLEIN.

Digitized by Google

MÉTHODOLOGIE

D'APRÈS BACON ET DESCARTES

Au bout d'une période plus ou moins longue de dogmatisme, la raison retombe sur elle-même, comme épuisée par son propre effort ; et les croyances vont en s'affaiblissant. D'ordinaire, il se produit alors deux courants de réaction très-distincts : les uns se rabattent sur l'intuition et font du mysticisme ; les autres, plus vaillants, reprennent l'œuvre du savoir et s'adonnent, pour en relever les ruines, à cet art d'abord qu'on appelle méthodologie. C'est, je crois, le spectacle qui se déroule sous nos yeux : le pragmatisme se traduit en mysticisme, et le problème des méthodes est plus que jamais à l'ordre du jour.

C'est pour répondre au second de ces besoins que j'expose ici les méthodes de Bacon et de Descartes. Ils sont des vieux, sans doute, ces philosophes-là. Mais ils avaient du génie, cette flamme qui brille pour tous les temps. Peut-être les chercheurs de nos jours, souvent trop oublieux du passé, y trouveront-ils un certain nombre d'idées utiles à leur labeur.

I

Pour comprendre la méthode de Bacon, il faut d'abord bien entendre l'idée qu'il s'est faite de la science ; car elle implique une orientation nouvelle de la pensée humaine.

D'après les Grecs, la science trouve son but en elle-même. S'ils cherchaient à savoir, c'était uniquement pour

Digitized by Google

le plaisir de savoir : ce peuple d'artistes se regardait comme suffisamment récompensé, quand il avait cueilli dans ses recherches la joie toute spirituelle et toute désintéressée de la « contemplation ». Là se trouve, dit Aristote, « l'acte humain le plus noble et le plus achevé [1] » ; et « par conséquent là se trouve aussi la source du vrai bonheur » [1]. Ces paroles expriment l'état dominant de toute une race : les Hellènes échappaient à la tyrannie des nécessités de l'existence par une vue tout apollinienne de la nature.

Bacon abandonne absolument ce point de vue : la contemplation ne dit plus rien à son esprit [2]. La science, à son gré, ne trouve sa fin qu'en dehors d'elle-même ; elle n'a de prix qu'autant qu'elle sert à quelque chose : elle est essentiellement utilitaire [3]. Il ne s'agit donc plus de construire des palais d'abstractions en vue de s'y complaire. La question est « d'asseoir les fondements de l'utilité et de la grandeur humaine [4] » ; la question est « d'améliorer toujours davantage les conditions de notre existence » [5]. Tarir autant que possible les sources de la souffrance, ouvrir sans cesse de nouvelles sources de joie, rendre la vie plus pleine, plus harmonieuse, et par là même, plus heureuse : voilà le but, au sens de Bacon.

Ce n'est pas qu'il faille renoncer aux espérances d'immortalité que la foi nous insinue dans le cœur ; ce n'est pas non plus que l'on doive s'adonner uniquement à la recherche du bien-être matériel. Il y a là deux excès qu'il

1. Arist., *Eth. Nic.*, A, 6, 1097 b, 24-34, 1098 a, 1-17 ; K, 7, 1178 a, 6-8.

2. Bacon, *Inst. mag. pref.*, 9-10, ed. Bouillet, Paris, 1834.

3. Bac., *De augm. scient.*, L. V, c. v, p. 280 ; *De interpr. nat.*, p. 380.

4. Id., *Cogit. et vis.*, p. 388.

5. Id., *Regard. phil.*, p. 418 : Meditor instaurationem philosophiæ, ejus modi, quæ nihil inanis aut abstracti habeat, quœque vitœ humanœ conditiones in melius provehat.

Digitized by Google

convient d'éviter avec une égale attention. La science, tout en laissant à la religion son rôle bienfaisant, se propose d'harmoniser l'homme avec son milieu et avec lui-même. « L'idéal de Bacon, dit M. G. Fonsegrive, n'est pas la vie éternelle, la vision béatifique ; le paradis qu'il rêve n'est pas réservé à un autre monde et à une autre vie, il doit se trouver ici même et dans cette vie, c'est un paradis terrestre. Au moment où son compatriote Milton allait chanter la chute de l'homme et le paradis perdu, ne voyant le salut que dans l'incarnation du Verbe de Dieu et la foi à sa parole, Bacon prédit le triomphe de l'homme sur la nature, la conquête d'un nouvel Eden, le salut par les œuvres industrielles, la rédemption progressive de l'homme par la science. Ce n'est plus en chrétien que Bacon comprend la vie, il n'est pas seulement utilitaire, son utilitarisme est à peu près exclusivement matérialiste [1] ». Ces paroles traduisent sans doute la pensée de certains positivistes contemporains ; elles ne s'appliquent pas encore à Bacon lui-même : pour le lord chancelier, la conquête de la nature n'empêche pas la recherche du ciel ; mais les moyens qui conduisent au premier de ces deux buts, ne sont pas tout à fait les mêmes que ceux par où l'on atteint le second. Il ne s'occupe pas de religion, et la science n'a pas à s'en occuper [2] ; mais il n'a nul dessein de l'exclure ni même de diminuer l'influence qui lui revient [3].

1. *François Bacon*, p. 18, Lethielleux, Paris, 1893.

2. Bac., *De interpret. nat.*, p. 340, p. 341 : il veut seulement qu'on distingue bien les deux domaines, dont chacun a sa méthode.

3. Id., *Inst. mag.*, p. 16, p. 31 ; *Serm. fidel.*, p. 219-223. Bacon, dans les deux premiers passages, prie comme un Fénelon ; et, dans le troisième, il émet sur le rôle de l'Église les idées les plus modérées. On trouve d'ailleurs une foule de pages où Bacon s'exprime avec le même respect sur ce sujet : V. par ex., *temp. part. masc.*, b. 333 ; *Cogit. et vis.*, p. 390.

Digitized by Google

Si tel est le but à poursuivre, s'il s'agit de nous rendre comme maîtres et possesseurs de la nature [1], la tâche est tout indiquée : elle consiste à « doter la vie humaine de nouvelles inventions ». Par suite, il faut renoncer à la recherche des causes finales. Elles peuvent avoir leur place en métaphysique [2]; mais, dans la science, elles n'ont plus de rôle à jouer, car elles ne donnent jamais aucune découverte ; ce sont « des vierges qui n'enfantent pas ». Qu'importe, par exemple, de savoir que les cils sont destinés à protéger les yeux ? On n'en tire aucun moyen pour faire repousser les cils à ceux qui les ont perdus. Bien plus, les causes finales ont l'inconvénient très grave de favoriser la paresse de l'esprit : par le fait même que l'on y croit, on se dispense d'aller plus avant, on omet la recherche des vraies causes [3].

Et sur cette question, comme sur quelques autres, l'avenir ne donnera pas complètement raison au philosophe anglais. Claude Bernard découvrira la fonction du foie en se demandant à quoi cet organe peut servir. « La circulation du sang, ajoute M. Ern. Naville, est maintenant, à titre de cause efficiente, l'une des grandes sources des explications physiologiques. La découverte fut faite par Harvey, qui, en observant les valvules des veines, se demanda quel pouvait être le but de cette disposition des organes, et supposa que la fonction des valvules était d'empêcher le sang de refluer. Dans un cours d'anatomie comparée fait à l'Académie de Genève, en 1863, M. le professeur Claparède posa cette question : Certains animaux possèdent-ils des sens que nous n'avons pas ? Il répondit : Cela est probable, et il ajouta : « En effet, on trouve chez certains poissons, par exemple, des appareils

1. Bac., *De interpr. nat.*, p. 379.

2. Id., *De aug. scient.*, p. 188.

3. Id., *Ibid.*, p. 192 ; cf. *Nov. org.*, p. 27 ; *De interpr. nat.*, p. 83.

Digitized by Google

spéciaux que l'homme ne possède pas, et qui pourraient bien être les organes de sens inconnus pour nous ». De fait, « la supposition d'une perception directe des phénomènes électriques par un sens particulier n'a rien d'impossible, et cette perception joue peut-être un rôle considérable dans l'instinct des animaux [1] ». Le *pourquoi* des choses est une question, aussi bien que leur *par quoi* ; il exige une réponse et met notre esprit en branle. La finalité a sa manière d'être féconde, surtout dans la science de la vie.

Mais revenons à la méthode Bacon.

Si les causes finales ne comptent pas pour le savant, il ne reste plus qu'à se rabattre sur les causes efficientes. Et c'est là que se trouve le vrai levier des enquêtes futures. De quoi s'agit-il, en somme ? Il s'agit de produire des phénomènes à volonté, de « greffer » sur les corps « des formes nouvelles » et mieux appropriées à nos besoins [2]. Or, celui-là seul est à même de poursuivre cette tâche, qui connaît déjà les conditions génératrices des faits et les manie à son gré.

Encore faut-il s'entendre sur la manière de traiter les causes efficientes. Aristote croit que l'esprit humain possède une puissance d'intuition assez grande pour pénétrer de lui-même jusqu'à l'essence des choses ; il croit, par exemple, que « l'on voit l'homme dans Callias » ; et c'est ce que les philosophes du moyen âge ont redit sous toutes les formes, dans leur intime conviction que « le maître » ne pouvait être dépassé. Il n'y a là que l'illusion de métaphysiciens naïfs, qui raisonnaient d'autorité, au lieu de regarder à la nature même des faits. L'intuition de l'esprit peut être utile en logique ; elle sert également au mathématicien : elle n'est presque d'aucun usage, quand il est question de la connaissance du réel ; car elle ne suffit plus

1. *La logique de l'hypothèse*, p. 49-50, Alcan, Paris, 1895.
2. Bac., *De interpr. nat.*, p. 359; *Nov. org.*, I, p. 83.

Digitized by Google

alors à distinguer, dans la trame complexe des objets, les caractères essentiellement solidaires de ceux qui ne le sont pas[1] : qui nous dira, par exemple, si le propre du lézard est de n'avoir pas de plumes, ou celui du cygne d'être blanc ? Il faut donc rejeter l'analyse rationnelle comme un instrument inefficace. Il faut également rejeter le syllogisme, il a fait ses preuves ; et l'expérience ne se prononce pas en sa faveur. Qu'a-t-il produit, après six siècles d'exercice ? le plus beau « tintamarre de cervelles philosophiques » qu'on ait jamais entendu ; il n'est plus de question si claire et si certaine qui ne soit discutée : l'anarchie des intelligences est totale, radicale, universelle. Et l'on comprend cet étrange résultat, lorsqu'on prend la peine d'examiner la nature du procédé en vogue. Qu'est-ce que le syllogisme, en effet ? Une forme de notre esprit qui est vide par elle-même de tout contenu. Elle ne peut donc devenir féconde que si l'on a soin de l'emplir sans cesse d'une matière nouvelle[2]. Or, c'est là, précisément, ce que les doctes du moyen âge n'ont pas su comprendre : ils ont cru qu'après le Stagirite la nature n'avait plus de secrets à nous révéler ; ils se sont persuadés du même coup que, pour développer la science, il suffisait d'échafauder des raisonnements[3].

*
* *

Si l'on exclut à la fois et les causes finales et l'analyse rationnelle et le syllogisme, que reste-t-il donc comme procédés d'investigations ? Et comment peut-on, dans ce

1. Bac., *Nov. org.*, p. 10.
2. Id., *ibid.*
3. Id., *inst. mag.*, *Prœf.*, p. 13, 14, *distrib.* op., p. 21 ; *De aug. scient.*, L. V, C. iv, p. 270 (ici Bacon fait plus que rejeter le syllogisme ; il se déclare avant Descartes pour l'analyse) ; *Nov. org.*, L. I. p. 10-12, p. 57 ; *cogit. et vis.*, p. 374-375.

Digitized by Google

cas, se servir des causes efficientes elles-mêmes? N'arrive-t-on point, par cette série d'éliminations, à une sorte d'empirisme dont le rôle unique est de constater des faits? c'est là, au contraire, que commence à s'accuser la partie la plus originale de la méthode de Bacon.

Mais l'intelligence de sa pensée suppose quelques notions préliminaires qu'il a lui-même esquissées et qui, tout en éclairant sa théorie, nous montrent combien elle était encore chargée de métaphysique.

D'après Bacon, il y a dans chaque corps une certaine disposition de parties, une sorte de structure intime, un « schématisme latent » : c'est ce qu'il appelle la cause matérielle. Il ne s'agit donc pas de « puissances », de virtualités » ou de « qualités occultes ». La conception quantitative de la nature commence déjà chez lui, bien que d'une manière encore hésitante, à prendre le dessus sur la physique aristotélicienne.

En outre, d'après Bacon, il y a dans chaque corps une « source d'émanation », un principe intérieur qui le détermine du dedans et d'où découlent toutes ses propriétés: c'est ce qu'il appelle la cause formelle. Pour désigner cet élément constitutif de l'être, il emploie aussi le terme de « définition » ou celui de « loi », suivant qu'il se place au point de vue logique ou bien au point de vue physique.

Enfin, Bacon suppose dans chaque corps une sorte de tension, un « processus latent » grâce auquel il naît, se développe et s'achève : ce processus peut être principalement externe, comme dans les minéraux ; il peut être aussi principalement interne, comme chez les êtres vivants. C'est là ce qu'il entend par cause efficiente [1].

1. Bac., *Nov. org.*, L. II, 83-91. L'interprétation de ce passage est loin d'être facile ; le style de l'auteur est hésitant et brumeux. Nous croyons cependant avoir dégagé l'idée dominante qui cherche à s'y mettre en relief. — Cf., sur ce point, Charles Adam, *Philosophie de*

Digitized by Google

Pour emprunter un exemple à l'auteur lui-même, imaginez que la chaleur soit « un mouvement d'expansion empêché » : la matière est la structure des parties du corps qui se meut ; la forme est le mouvement d'expansion lui-même, en tant qu'il se trouve refoulé ; et la cause efficiente, le travail soit extérieur, soit intérieur qui en détermine l'apparition.

Ces notions une fois tirées au clair, on voit assez bien comment se pose, pour Bacon, le problème de la recherche scientifique : il consiste, un corps étant donné, à trouver des antécédents qui puissent provoquer dans sa matière l'éclosion de formes nouvelles. S'agit-il, par exemple, de donner au cuivre la forme de l'argent, forme tout apparente, il est vrai, mais que les alchimistes du moyen âge tenaient pour réelle : la cause demandée consiste à projeter sur ce corps de l'arsenic blanc sublimé.

Trouver des causes appropriées, c'est donc toute la question. Or, elle est d'une extrême complexité et ne peut être résolue qu'au prix d'une longue série d'opérations préalables.

Il faut d'abord observer sans relâche, et non point au hasard [1] ; la chasse de Pan suppose une discipline, elle n'a de succès qu'à cette condition. On notera de préférence « les cas d'analogie », tels que la ressemblance de fonction entre les pieds des animaux, les nageoires des poissons et les ailes des oiseaux [2]. On notera de même les « singularités » que présente parfois la nature : le fait, par exemple, que l'aimant est la seule pierre de son espèce, que les baleines sont les seuls mammifères dans la classe des poissons, et les chauves-souris les seuls mammifères

François Bacon, p. 251-256, 289, Alcan, Paris, 1890. Cet auteur me semble avoir poussé assez loin la pensée du philosophe anglais en cet endroit.

1. Comme les alchimistes (V. *Nov. org.*, L. I, p. 36-37, 47).
2. Bac., *Nov. org.*, L. II, p. 138.

Digitized by Google

dans la classe des oiseaux [1]. On regardera comme particulièrement instructifs les « cas de limitation », ceux qui se révèlent aux frontières communes entre deux règnes; car rien n'est plus important que de savoir par quelle industrie la nature passe d'une espèce à une autre [2].

L'observation ne suffit pas; il faut encore expérimenter: c'est le moyen d'isoler les faits et d'en mieux démêler les rapports. On distillera, par exemple, à deux ou trois reprises ce que l'on a déjà distillé une fois; on brisera une pierre d'aimant, afin de savoir si les morceaux conservent les mêmes propriétés que leur tout [3]. Les corps tombent sous l'action de la pesanteur; mais d'après quelles lois ? descendent-ils plus vite à mesure qu'ils sont plus pesants [4] ? l'expérimentation est seule à pouvoir nous l'apprendre. On greffe les arbres fruitiers; si l'on greffait aussi ceux des forêts? On concentre en un point les rayons du soleil, à l'aide de certains miroirs; si l'on faisait de même pour les rayons de la lune, puis pour tous les objets qui nous envoient de la lumière [5] ? « On chauffe les corps à l'air libre ou dans des alambics; pourquoi ne pas les chauffer en vase clos, afin de savoir à quel résultat conduit une semblable modification [6] ? »

Mais on n'a jusqu'ici qu'une sorte « d'histoire inductive » des phénomènes [7]; et ce n'est là qu'une « première vendange ». Les faits une fois rassemblés d'après ce sens

1. Bac., *Nov. org.*, L. II, p. 140.

2. *Ibid.*, p. 142 : Bacon appelle ces cas *instantiæ limitaneæ*, ou *participia*.

3. Id., *De aug. scient.*, L. V, C. II, p. 253-256.

4. Bacon ignorait sans doute l'expérience faite par Galilée à ce sujet, du haut de la Tour de Pise, ce qui donne à son exemple un plus vif intérêt.

5. Bac., *De aug. scient.*, L. V, C. II, p. 253-255.

6. *Ibid.*, p. 261-262.

7. Id., *Inst. mag.*, *Distrib. op.*, p. 26 et suiv.; *De aug. scient.*, L. II, C. II, p. 117 suiv.; L. V, c. II, p. 25 et sq.

Digitized by Google

divinatoire qui caractérise le vrai chercheur, il s'agit d'arriver à la connaissance précise des relations causales qu'ils soutiennent entre eux. Et le moyen d'y réussir, c'est de dresser d'abord trois tables : l'une de *présence, ou d'essence* sur laquelle on dispose tous les faits où se produit la forme cherchée ; la seconde *d'absence*, sur laquelle on met tous les faits où la forme cherchée ne se produit pas ; la troisième de *degrés ou proportions*, sur laquelle on réunit tous les faits qui varient en même temps que la forme en vue. Il importe aussi de noter dans la première table les phénomènes qui se ressemblent le moins : s'agit-il, par exemple, de trouver la cause de la chaleur, on ne manquera pas d'observer que le soleil qui brille et l'eau qui bout dans une marmite la produisent l'un et l'autre. Il importe, au contraire, de noter à propos de la seconde table, dite d'absence, les faits qui se ressemblent le plus ; que la lumière de la lune, par exemple, qui paraît identique à celle du soleil, n'ait pourtant pas d'effets caloriques : c'est une singularité particulièrement suggestive [1].

Ces opérations terminées, on peut risquer une hypothèse ; mais en se gardant de l'élever à l'état de certitude : la rigueur scientifique ne tolère point une marche si hâtive. Quand on a dressé ses tables, il faut encore employer toute une série « d'exclusions » ou « rejections », jusqu'à ce qu'on mette en quelque sorte le doigt sur le point d'où jaillit l'efficience, jusqu'à ce qu'on obtienne « un cas solitaire ». C'est alors seulement qu'on a le droit de dire : « J'ai trouvé » [2].

On sait comment opérait Pascal pour montrer que la suspension du vif-argent est due à la pesanteur de l'air. « Il prenait un tube de verre de trois pieds, rempli de mercure et fermé hermétiquement à chaque extrémité par

1. Bac., *Nov. org.*, L. I, p. 61 ; L. II, p. 91 et sq.
2. Id., *Inst. mag.*, *Distrib. op.*, p. 22; *Nov. org.*, L. II, p. 114 et sq.

Digitized by Google

une membrane. Ce tube avec sa cuve à mercure, il l'introduit dans un autre tube de six pieds et le fixe à l'intérieur et à la partie supérieure du plus grand tube dont l'extrémité inférieure est fermée, elle aussi, d'une membrane. Cet appareil repose dans une cuve à mercure. Le grand tube à ce moment est rempli de mercure, puis fermé avec une autre membrane... Là-dessus on opère. L'extrémité inférieure du grand tube est ouverte ; le mercure qu'il contient descend à la hauteur ordinaire. Du coup le tube intérieur et sa cuve sont dans le vide »... Alors, par un procédé qui nous reste inconnu, « la membrane qui ferme le bas de ce tube est à son tour crevée ; le mercure que contient ce tube tombe aussitôt entièrement dans sa cuve [1] » bref, supposez la pesanteur de l'air, la suspension se produit ; ôtez-la, au contraire, la suspension ne se produit plus. La cause du phénomène est donc la pesanteur de l'air. Si Bacon avait connu cette ingénieuse expérience, il se serait écrié d'un air de triomphe : et donc j'ai raison. voilà la plus belle illustration de ma méthode. Il se fût également réjoui, s'il eût appris l'expérience du Puy-de-Dôme ; il y aurait vu l'accomplissement de la règle qui préside à la construction de sa troisième table.

Ce qu'il y a de plus neuf et de plus important dans cette méthode, c'est la substitution de l'analyse physique à l'analyse rationnelle. Bacon a bien senti, à la différence des anciens et des moyen-âgeux, que l'intuition intellectuelle ne donne par elle-même que d'infimes résultats, quand on l'ôte de la logique formelle ou de la géométrie pour l'appliquer à la connaissance scientifique des lois du concret ; et il l'a remplacée par une série de manipulations dont le but consiste à séparer progressivement la cause efficiente de tout ce qui n'est pas elle [2]. Sans doute,

1. P. Strowski, *Pascal et son temps*, 2e part., p. 144-145, Plon, Paris, 1907.

2. Bac., *Inst. mag.*, *distrib. op.*, p. 21 : *Nov. org.*, L. I, p. 1.

Digitized by Google

cette séparation ne devient jamais complète ; les cas rigoureusement solitaires n'ont qu'une existence idéale. Mais il est vrai que l'analyse physique est le meilleur moyen dont nous disposions, pour circonscrire, dans un couple causal donné, la région d'où jaillit l'effet attendu. Léonard de Vinci avait déjà vu cela, un siècle auparavant ; Galilée s'en formait également une idée très nette. Bacon est le premier qui ait fait de la chose un code suivi.

Un autre point, corrélatif au premier et qui n'a guère moins d'importance, c'est qu'à l'induction formelle, Bacon a substitué l'induction causale : il ne va plus du fait à l'essence, mais du fait au fait, laissant aux métaphysiciens le soin de chercher ce que peut être le fond des choses. Il a bien sa cosmologie rationnelle à lui : c'est ce que l'on a montré plus haut. Mais qu'on la supprime ; et ses procédés de découverte demeurent comme auparavant.

De plus, entre le fait et le fait, Bacon ne cherche point une efficience causale, mais un simple conditionnement dont la nature métaphysique ne le préoccupe pas et lui paraît plutôt comme un inconnaissable.

Par ailleurs, Bacon relève surtout du moyen âge, et beaucoup plus qu'on ne le croit généralement. Il cherche encore des formes, à la manière des alchimistes, convaincu, comme eux, que tout peut se transformer en tout.

Après avoir décrit son schématisme latent, il parle du chaud et du froid, du sec et de l'humide, comme l'eût fait un bon disciple de l'École. Il y voit autant de principes des corps : de telle sorte qu'on ne sait comment prendre sa pensée sur la constitution de la matière [1]. Sa conception mécaniste n'est chez lui qu'une idée dominante ; il en garde une autre qui lutte contre elle et qui vient du passé. On est également frappé du tour scolastique que Bacon donne à ses développements : son style abonde en expressions techniques ; il est plein de divisions, de subdivisions, de

1. Bac., *De aug. scient.*, L. III, C. iv, p. 183.

Digitized by Google

distinctions subtiles qui se multiplient sans fin[1]. L'étudiant de Cambridge vit encore dans le chancelier, si fort que soit son dédain pour l'enseignement de cette vieille école. Bacon est un être hybride : il tient à la fois du passé qu'il renie et de l'avenir qu'il annonce.

II

Bacon demande que l'on attache des « poids de plomb » à notre pensée : Descartes veut au contraire qu'on lui mette des ailes : c'est de la raison surtout, non des sens, qu'il attend le succès de la recherche scientifique. De là des différences profondes entre leurs deux méthodes, mais qui n'en laissent pas moins subsister de nombreuses ressemblances et d'aspirations et d'idées.

Descartes constate d'abord un fait, l'anarchie intellectuelle qui régnait de son temps. « On ne trouve rien, dit-il, de si évident et de si certain qui ne donne matière à quelque controverse : » il n'est plus de question sur laquelle on s'entende. D'où vient donc ce désordre général et si profond? de ce que l'on cherche au hasard. « Les hommes sont poussés par une curiosité si aveugle, que souvent ils dirigent leur esprit dans des voies inconnues, sans aucun espoir fondé, mais seulement pour essayer si ce qu'ils cherchent ne serait pas vrai ; à peu près comme celui qui, dans l'ardeur insensée de découvrir un trésor, parcourrait perpétuellement tous les lieux pour voir si quelque voyageur n'y en a pas laissé un. « Or « il vaut mieux ne jamais songer à chercher la vérité que de le tenter sans méthode. Car il est certain que les études sans ordre et les méditations confuses obscurcissent les lumières naturelles et aveuglent l'esprit. » L'expérience nous en fournit la preuve :

1. Bac., *Nov. org.*, L. II, p. 211 ; *De aug. scient.*, L. III, C. iv, p. 183.

Digitized by Google

« Nous voyons des hommes qui jamais ne se sont occupés de lettres juger d'une manière plus saine et plus sûre de ce qui se présente que ceux qui ont passé leur vie dans les écoles[1]. »

Trouver une méthode de recherche : voilà donc le premier problème qui s'impose à tout philosophe qui ne veut plus divaguer.

Mais comment mener à bien cette difficile entreprise ? il faut d'abord écarter l'usage que l'on fait de l'autorité, et pour deux raisons principales.

« Comme il est à peine une chose avancée par l'un dont on ne puisse trouver le contraire soutenu par l'autre, nous serions toujours dans l'incertitude auquel des deux donner foi ; et il ne nous servirait de rien de compter les suffrages, pour suivre l'opinion qui a pour elle le plus grand nombre », comme le font parfois les théologiens. Car il est trop manifeste qu'on ne décrète pas la vérité, comme on décrète une loi.

« Même quand tous seraient d'accord, il ne nous suffirait pas encore de connaître leur doctrine ; en effet, pour me servir d'une comparaison, jamais nous ne serons mathématiciens, encore même que nous sachions par cœur toutes les démonstrations des autres, si nous ne sommes pas capables de résoudre par nous-mêmes toute espèce de problème. De même, eussions-nous en mémoire tous les raisonnements de Platon et d'Aristote, nous n'en serions pas plus philosophes, si nous ne pouvons porter sur une question quelconque un jugement solide. Nous paraîtrions en effet avoir appris, non une science, mais de l'histoire[2]. » La philosophie suppose l'intelligence des questions ; et, par suite, sa méthode ne saurait être externe : elle est essentiellement immanente à l'objet.

1. *Règl. pour la dir. de l'esprit.*, 4e R., p. 65, éd. Garnier, Paris, 1835.

2. 3e Règl., p. 62-63.

Digitized by Google

La vraie méthode est la recherche de l'évidence rationnelle; et le type de cette évidence elle-même, c'est la connaissance mathématique. « Je ne fus pas beaucoup en peine de chercher par lesquelles [choses] il était bon de commencer, car je savais déjà que c'était par les plus simples et les plus claires à connaître ; et considérant qu'entre tous ceux qui ont ci-devant cherché la vérité dans les sciences, il n'y a que les seuls mathématiciens qui ont pu trouver quelques démonstrations, c'est-à-dire quelques raisons certaines e évidentes, je ne doutais point que ce ne fût par les mêmes qu'ils ont examinées » [1]. Pourquoi ? « ce n'est pas que l'arithmétique et la géométrie soient les seules sciences qu'il faille apprendre, mais que celui qui cherche le chemin de la vérité ne doit pas s'occuper d'un objet dont il ne puisse avoir une connaissance égale à la certitude des démonstrations arithmétiques et géométriques [2]. »

Mais toute chose est-elle donc susceptible d'une telle connaissance? Et, par suite, la science de l'homme peut-elle devenir adéquate à l'être, exhaustive en chaque objet? Descartes l'affirme en plusieurs passages; et même il en fournit deux raisons fondamentales. dont l'une tient à la nature de notre esprit et l'autre à l'enchaînement universel des choses.

« Comme toutes les sciences, dit-il dans ses *Règles*, ne sont autre chose que l'intelligence humaine, qui reste une et toujours la même, quelle que soit la variété des objets auxquels elle s'applique, sans que cette variété apporte à sa nature plus de changement que la diversité des objets n'en apporte à la nature du soleil qui les éclaire, il n'est pas besoin de circonscrire l'esprit humain dans aucune limite [3]. »

Il n'y a pas d'obstacle du côté du sujet à la conquête de

1. *Disc. Méth.*, 2e part.
2. 2e *Règl.*, p. 62.
3. 1re *Règl.*, p. 57.

Digitized by Google

la science universelle ; il n'y en a pas non plus du côté de l'objet. « Ces longues chaînes de raisonnements, toutes simples et faciles, dont les géomètres ont coutume de se servir pour parvenir à leurs plus difficiles démonstrations, m'avaient donné occasion de m'imaginer que toutes les choses qui tombent sous la connaissance des hommes s'entrecroisent en même façon, et que, pourvu seulement qu'on s'abstienne d'en recevoir aucune pour vraie qui ne le soit, et qu'on garde toujours l'ordre qu'il faut pour les déduire les unes des autres, il n'y en peut avoir de si éloignées auxquelles enfin on ne parvienne, ni de si cachées qu'on ne découvre[1]. » En lisant ces lignes, on croit entendre à nouveau le divin Platon, qui nourrissait, lui aussi, la superbe espérance que l'esprit humain ne saurait trouver nulle part de barrière infranchissable, pourvu qu'il apporte à ses investigations « la vaillance et la méthode voulues ». Encore faut-il remarquer que le philosophe français est d'un rationalisme beaucoup plus hardi que le prince de la philosophie hellénique. Pour Platon, en effet, il y a de « l'infini » dans la nature ; « l'infini », c'est plus que la moitié des choses qui sont soumises à la loi du devenir. Or, ce principe, pourtant si considérable, résiste par essence aux efforts de notre pensée. Descartes n'excepte rien : « l'infini » de Platon n'est qu'un mythe à ses yeux ; et, par conséquent, tout est pensable, rien n'échappe en droit aux prises de notre entendement.

La possibilité du savoir absolu nous est garantie par l'identité que conserve notre esprit en face de la diversité des objets, et par l'universelle intelligibilité des choses. Et de là, chez Descartes, des paroles qui ne laissent pas de nous surprendre au premier abord, mais qui s'accordent complètement avec sa pensée fondamentale. « La raison, dit-il,... est tout entière en chacun de nous ». « La puissance de bien juger et de distinguer le vrai du faux, qui

1. *Disc. Méth.*, 2e part. ; 4e Règl., p. 66.

Digitized by Google

est proprement ce qu'on nomme le bon sens ou la raison est naturellement égale en tous les hommes ; et... ainsi la diversité de nos opinions ne vient pas de ce que les uns sont plus raisonnables que les autres, mais seulement de ce que nous conduisons nos pensées par diverses voies, et ne considérons pas les mêmes choses, car ce n'est pas assez d'avoir l'esprit bon, mais le principal est de l'appliquer bien[1] ». Par là même, le chercheur « verra que, s'il ignore quelque chose, ce n'est ni faute d'esprit ni faute de capacité, et qu'il n'est pas un objet dont un autre possède la connaissance qu'il ne soit capable de connaître comme lui, pourvu qu'il applique convenablement son attention ». D'après Buffon, « le génie est une longue patience » : Descartes en fait une méthode. Par nature, le dernier des papous est encore égal à Platon. Ces supériorités d'intelligences que nous constatons parmi les hommes et que nous admirons au point d'y voir comme un « reflet divin », c'est nous qui les créons : elles sont l'œuvre de nos artifices. Ne vous plaignez donc plus, ô mortels ; la nature aime l'égalité jusqu'à la passion : elle a fixé son trône au fond de la pensée, pour qu'elle règne en tout sur notre destinée.

Descartes, heureusement, ne s'en tient pas avec beaucoup de fermeté à ces conséquences de son principe. Il convient, dans le même *discours de la méthode*, qu'il y a des questions « qui dépassent la portée de notre esprit ». C'est une pensée qu'il formule également dans ses *Règles pour la direction de l'esprit*. Et ces réductions le réconcilient un peu avec notre état d'âme actuel, qui consiste surtout à croire que la glorieuse Isis n'ôtera jamais son voile.

1. *Disc. Méth.*, 1re part.

Digitized by Google

*
* *

Mais comment obtenir l'évidence mathématique dans la solution des problèmes que se posent le philosophe et le savant ?

Ici encore, il faut écarter certains procédés dont l'examen prouve qu'ils sont dangereux ou stériles.

On ne peut se fonder sur l'expérience purement sensible, car elle « est souvent trompeuse » ; et, du moment qu'elle peut nous tromper quelquefois, elle peut nous tromper toujours, aussi longtemps qu'on ne trouve pas en dehors un moyen de contrôle assuré [1]. « Ni le témoignage des sens » considéré en lui-même, ni « le jugement trompeur de l'imagination naturellement désordonnée » ne sont faits pour servir de guides aux amants sincères de la vérité [2].

Il faut également se garder du syllogisme.

En quoi consiste, en effet, cette opération de l'esprit? Elle consiste, étant donnés deux termes A et C, à trouver par l'intermédiaire d'un troisième terme B, que les deux premiers sont liés l'un à l'autre, c'est-à-dire qu'ils ont un trait commun. Mais, s'ils ont un trait commun, inutile, pour le discerner, de recourir à quelque autre lumière que la leur. Qu'on les examine directement, qu'on approfondisse le mystère de leur nature ; et, à un moment donné, le trait qu'ils possèdent tous deux se révèlera comme de lui-même. C'est ce que Descartes nous explique en sa langue, dans la XIVe *Règle pour la direction de l'esprit* : « il faut noter que les comparaisons [de termes] sont dites simples et claires, seulement quand la chose cherchée et la chose donnée participent également de la même nature : [soit par ex. : A = A] ; quant aux autres

1. 2e *Règl.*, p. 61.
2. 3e *Règl.*, p. 63.

Digitized by Google

comparaisons, elles n'ont besoin de préparation, que parce que cette nature commune ne se trouve pas également dans l'un et l'autre termes, mais selon des rapports et des proportions dans lesquels elle est enveloppée ; et la plus grande partie de l'industrie humaine consiste à réduire ces proportions au degré voulu pour que l'égalité entre ce qui est cherché et quelque chose qui soit connu apparaisse clairement[1] ». Or cette réduction se fait par l'examen même des deux termes à réunir : la question se résout sans le secours d'un tiers.

Le syllogisme est superflu. De plus, ce n'est pas notre manière naturelle de découvrir. Quand nous cherchons au-dedans de notre esprit à résoudre une difficulté d'ordre intellectuel, nous ne cheminons pas vers le but à travers des majeures et des mineures ; nous ne prenons cette voie indirecte et tortueuse que lorsqu'après avoir trouvé, nous voulons nous formuler à nous-mêmes notre propre découverte ou l'exposer aux autres. Dans la recherche intérieure, nous allons directement d'un terme à l'autre par l'étude de ces deux termes. Le syllogisme est un procédé artificiel.

Il présente aussi le très grave inconvénient de nous éloigner de l'observation des faits. Le problème une fois posé, on cherche un moyen terme plus général, par là même plus abstrait ; on se met en quête d'une majeure, tandis que le secret du progrès véritable est d'entrer dans la réalité vive de son sujet afin de l'épuiser si possible. N'est-ce pas en faisant cette ascension dans le ciel éthéré du logique que la scolastique a fini par n'être qu'un jeu stérile d'abstractions rébarbatives. Le syllogisme est périlleux.

Faut-il donc renoncer entièrement à ce procédé de la raison ? Non, assurément ; mais il est bon d'en limiter l'usage à l'œuvre qui lui revient par nature. Si l'on n'invente pas avec des syllogismes, ils servent du moins à l'expres-

1. P. 116; cf. 17e *Règl.*, p. 131.

Digitized by Google

sion de nos pensées une fois mises au clair ; ils sont particulièrement utiles aux jeunes gens dont ils éveillent et soutiennent l'émulation [1].

*
* *

Il n'y a que deux voies qui nous puissent conduire à l'évidence mathématique : l'intuition et la déduction [2]. Mais ce sont là des opérations de l'entendement qu'il faut expliquer avec soin.

L'intuition « est la conception d'un esprit attentif si distincte et si claire qu'il ne lui reste aucun doute ; ou, ce qui revient au même, la conception évidente d'un esprit sain et attentif, conception qui naît de la seule lumière de la raison [3]. N'allez donc pas croire que Descartes entend par intuition la perception sensible elle-même ; sa pensée est tout autre. L'intuition, d'après Descartes, est un acte de l'intelligence qui porte sur une idée. Les sens n'en fournissent pas l'objet : ils n'en donnent que l'occasion : par exemple, un mouvement perçu par les sens évoque en nous l'idée du mouvement ; c'est cette idée elle-même qu'il faut regarder comme l'objet de l'intuition.

Mais, remarquera le lecteur, l'intuition, cette « conception claire et distincte » des choses, n'est pas facile d'ordinaire.

« Chacun, répond Descartes, peut voir intuitivement qu'il existe, qu'il pense, qu'un triangle est terminé par trois lignes ni plus ni moins, qu'un globe n'a qu'une surface, et tant d'autres choses qui sont en plus grand nombre qu'on ne le pense communément, parce qu'on dédaigne de

1. 2e *Règl.*, p. 60.
2. 3e *Règl.*, p. 63-65. Descartes dit quelquefois induction, au lieu de déduction.
3. 3e *Règl.*, p. 63.

Digitized by Google

faire attention à des choses si simples[1] ». « Par exemple, qui ne connaît pas parfaitement le changement qui s'opère quand nous changeons de lieu; et quel homme concevra l'idée de ce changement quand on lui dira : *le lieu est la superficie du corps ambiant*, puisque cette superficie peut changer, moi restant immobile et ne changeant pas de place, et, d'autre part, se mouvoir avec moi, de telle sorte que, encore que ce soit toujours le même qui m'entoure, je ne me trouve pas dans le même lieu? Mais n'est-ce pas paraître proférer des paroles magiques, qui ont une vertu cachée et passent la portée de l'esprit humain, que de dire que le mouvement (la chose la mieux connue de chacun) *est l'acte d'une puissance, en tant que puissance*? qui comprend ces paroles ? Et qui ignore ce que c'est que le mouvement? qui n'avouerait que c'est là chercher un nœud dans un brin de jonc[2] ». Pascal voyait plus juste, quand il distinguait, avec l'école, des définitions de nom, qui ne font qu'indiquer l'objet dont on veut parler ; et des définitions de choses, qui nous en livrent l'essence elle-même[3].

Le mouvement ! Oui, nous savons de quoi nous parlons, quand nous en parlons ; mais cherchez quelle en peut être la nature intime ; et vous verrez sans doute que, si Aristote n'a pas complètement réussi à le définir, il ne faut pas le lui reprocher avec trop d'amertume. Le mouvement, c'est le plus réfractaire des inconnaissables ; c'est le désespoir du philosophe. Descartes, ici, se laisse leurrer par sa conception géométrique des choses qui n'est, comme le dira Leibniz, que « l'antichambre de la philosophie ».

Quoi qu'il en soit, il y a des faits premiers, dont la con-

1. 3e *Règl.*, p. 63 ; cf. *Rép. aux 2es object.*, p. 144, éd. J. Simon.
2. 12e *Règl.*, p. 106, éd. Garnier.
3. V. F. Strowski, *Pascal et son temps*, 2e part., p. 301 et sq. Plon, Paris, 1907.

Digitized by Google

naissance claire et distincte ne demande qu'un peu d'attention. Descartes l'observe après Platon et Aristote ; et, dans ces cas, l'intuition se réalise d'un coup.

Il en va différemment dans la plupart de nos recherches. L'objet s'y révèle avec une telle complexité qu'il ne donne d'abord qu'un spectacle confus. Il faut alors employer un autre procédé qui s'appelle l'analyse.

Descartes pose en principe que chaque chose, si multiforme qu'elle nous semble au premier aspect, se ramène toujours à des éléments ultimes, ou, si l'on veut une autre expression, « indécomposables » : tels sont l'un l'égal, le semblable, la figure, etc.[1]. Sur quoi repose cette conception de la structure des choses ? Descartes, pour l'établir, se fonde en définitive sur un principe d'Aristote déjà formulé par Platon. D'après ces deux philosophes, la pensée et l'intelligible ne font qu'un. Le philosophe français admet cette manière de voir ; et il en conclut que, puisque la pensée est une idée claire et distincte, l'intelligible, quelle que soit son apparente multiplicité, doit se réduire lui-même à des idées claires et distinctes.

Ces éléments ultimes, il faut les discerner l'un après l'autre jusqu'à épuisement de l'objet ; et, pour faire avec bonheur ce travail de dissection logique, il importe d'aller sans cesse du plus aisé à connaître au moins aisé. « Par exemple, je vois que le nombre 6 est double de 3 ; je chercherai encore le double de 6, c'est-à-dire 12 ; je chercherai encore le double de celui-ci, c'est-à-dire 24, et de celui-ci, ou 48 ; et de là je déduirai, ce qui n'est pas difficile, qu'il y a la même proportion entre 3 et 6 qu'entre 12 et 24 : et qu'ainsi les nombres, 3, 6, 12, 24, 48 sont en proportion continue. Suivant cette méthode, je n'ai pas eu plus de peine à trouver le double de 6 que le double de 3, etc... Mais je remarque ensuite que, encore qu'étant données les grandeurs 3 et 6, j'en trouve facilement une troisième

1. 3e *Règl.*, p. 63 et suiv.

Digitized by Google

en proportion continue, il ne m'est pas facile, étant donnée les deux extrêmes 3 et 12, de trouver la moyenne 6 [1]. » De plus, il est souverainement utile, une fois les éléments ultimes découverts, « de faire des dénombrements si entiers et des revues si générales » que l'on est assuré de ne rien omettre [2].

La seconde voie qui mène à l'évidence mathématique c'est, comme on l'a dit, la déduction.

C'est « l'opération qui d'une chose dont nous avons la connaissance certaine, tire des conséquences qui en sortent nécessairement ».

Mais n'est-ce pas là le syllogisme lui-même? Non; et c'est à ce point, précisément, que Descartes se sépare totalement d'Aristote. La déduction dont il parle, ne va pas d'un terme à l'autre par un troisième terme ; elle est toujours immédiate : c'est un mouvement continuel et non interrompu de la pensée, avec une intuition distincte de chaque chose ».

Ce procédé peut revêtir deux formes. Si, par exemple, « après diverses opérations, je trouve quel est le rapport entre les grandeurs A et B, ensuite entre B et C, puis entre C et D, enfin entre D et E, je ne vois pas pour cela le rapport des grandeurs A et E. » Mais je le puis conclure en me rappelant tous les termes de la série. C'est une première espèce de déduction [3].

« Si nous déduisons une proposition d'autres propositions nombreuses, disjointes et multiples, souvent la capacité de notre intelligence n'est pas telle qu'elle puisse embrasser l'ensemble d'une seule vue ». On conclut alors sans se rappeler un à un tous les anneaux de la série. « C'est ainsi que, sans pouvoir d'une seule vue distinguer les anneaux d'une longue chaîne, si cependant nous avons perçu l'en-

1. 6e *Règl.*, p. 75-76.
2. *Disc. Méth.*, 2e part.
3. 7e *Règl.*, p. 77.

Digitized by Google

chaînement de ces anneaux entre eux, cela nous permettra de dire comment le premier se rapporte au dernier [1] ». C'est la seconde espèce de déduction, moins certaine que la première, et pourtant suffisante, puisqu'elle suppose la connaissance claire de tous les éléments intermédiaires.

La déduction, comme l'intuition, tient sa nature de l'entendement ; mais c'est par l'intervention de la mémoire qu'elle se différencie. Et le fait est digne de remarque, vu le rôle important que Descartes accorde à cette dernière faculté dans le problème de la certitude, et le coup de désespoir par lequel il essaie d'en établir la légitimité.

(*A suivre.*) Clodius Piat.

1. 7e *Règl.*, p. 70.

Digitized by Google

CHRONIQUE DE L'INSTITUT CATHOLIQUE

C'est une note de deuil, hélas ! qu'il nous faut, encore aujourd'hui, faire entendre en commençant cette chronique.

Le jeudi 26 mars, Mgr Baudrillart, recteur de l'Institut catholique, rendait les derniers devoirs à sa mère, **Madame veuve Henri Baudrillart, née Silvestre de Sacy**. Décédée le lundi précédent, après une longue et très douloureuse maladie, Mme Baudrillart avait terminé par une sainte mort, admirable de résignation et d'humilité chrétienne, une vie tout entière consacrée à Dieu, à sa famille et à son prochain, dans le devoir toujours généreusement, intelligemment et délicatement accompli. Nous n'avons pas besoin de dire quelle grande part l'Institut catholique a prise au deuil de son Recteur. Le jour des funérailles, nous étions tous auprès de lui, maîtres et élèves ; et ce n'était pas un devoir officiel de convenance que nous pensions remplir à son égard : c'était pour nous une triste, mais précieuse occasion de lui manifester les sentiments personnels de respectueuse et vive affection que, tous, nous éprouvons pour lui du fond du cœur.

***

Cinq jours après, le 31, plusieurs d'entre nous assistaient, à Notre-Dame, au service célébré pour le repos de l'âme du **cardinal Richard** ; et ceux qui eurent le bonheur d'entendre S. Ém. le cardinal archevêque de Reims conserveront une profonde impression de l'oraison funèbre qu'il prononça. C'était bien là l'éloge qui convenait au vénéré Cardinal ; c'était bien, comme nous l'entendions dire après la cérémonie, l'histoire d'une sainte âme racontée par une âme digne d'elle, et capable de la comprendre [1].

***

Le même jour, ce 31 mars, se déroulait à Bar-le-Duc une autre cérémonie funèbre, bien cruellement douloureuse pour l'Institut

1. Nous disions, dans notre numéro de février, que l'Institut catholique ne manquerait pas de rendre, ici même, par la plume de son recteur, l'hommage spécial qu'il doit à la mémoire du Cardinal Richard. Dans les pénibles circonstances que Mgr Baudrillart vient de traverser, personne ne s'étonnera qu'il ait dû remettre au prochain numéro la réalisation de son désir.

Digitized by Google

catholique, et spécialement pour l'École des Lettres. Notre éminent collègue, **M. l'abbé Ragon**, venait de tomber sur la brèche. A Bar-le-Duc, dans l'École Saint-Louis, héritière du petit séminaire de Verdun, où il avait été plusieurs années professeur, l'abbé Ragon était allé faire passer des examens. Une grippe qu'il avait emportée de Paris se changea là-bas en une congestion pulmonaire, et en trois jours à peine, avant que d'autres que lui pussent se rendre compte de la gravité de son état, lui qui était encore, tout récemment, si plein d'entrain et d'activité, il avait cessé de vivre. Il vit la mort arriver à grands pas, il compta les heures qui l'en séparaient, et il s'y prépara courageusement, pieusement, simplement, jusqu'au bout semblable à lui-même.

La dépêche qui nous annonça cette mort, dans la journée du dimanche 29, fut pour nous un coup de foudre. Nous ne pouvions y croire, et nous attendions avec anxiété les détails qui nous arrivèrent le lendemain. Nous apprîmes qu'un premier service funèbre serait célébré à Bar-le-Duc, et que l'enterrement aurait lieu ensuite à Paris.

Le vice-recteur, ancien élève de M. Ragon et son collègue à l'École des Lettres, partit donc pour Bar-le-Duc, pendant que le Recteur était retenu à l'Institut catholique, où devaient se réunir NN. SS. les Évêques après le service dont nous avons parlé plus haut. A Bar-le Duc, la cérémonie fut pieuse et émouvante ; dans l'église Saint-Étienne, les élèves de l'école Saint-Louis exécutèrent la messe en plain-chant grégorien, avec une douceur, une perfection remarquable et suivant la prononciation dont le défunt lui-même avait formulé les règles pour le diocèse de Verdun. Un grand nombre de prêtres, anciens condisciples, ou collègues, ou élèves de M. Ragon étaient venus de tous les points du diocèse. M. le chanoine Juet, secrétaire général de l'Évêché, chanta la messe. M. le vicaire général Aubert présidait et, avant de donner l'absoute, exprima dans un langage ému les regrets que laissait à tous la perte de ce *professeur brillant*, de cet *ami dévoué*, de ce *prêtre exemplaire*.

Le corps fut ensuite porté à la gare, où M. Chevalier, conseiller général de la Meuse, salua une dernière fois, au nom des habitants de Bar-le-Duc, son illustre compatriote. Puis, quand tout fut fini, M. le Vicaire général dit au vice-recteur de l'Institut catholique, qui allait repartir pour Paris, que tous les cœurs le suivraient, accompagnant avec lui la dépouille du regretté défunt.

Le lendemain, 1er avril, le corps fut déposé à Paris, dans l'église Notre-Dame-des-Champs, qui était la paroisse de l'abbé Ragon. La famille d'un côté, de l'autre Mgr le Recteur et les professeurs de

Digitized by Google

l'École des Lettres conduisaient le deuil. En plus de l'Institut catholique, un grand nombre d'amis du défunt se trouvèrent réunis, parmi lesquels plusieurs supérieurs de ces maisons d'enseignement secondaire auxquelles l'abbé Ragon était si dévoué. L'*Alliance des maisons d'éducation chrétienne* était représentée par son président, M. l'abbé Lahargou, venu tout exprès de Dax, et par M. l'abbé Mouchard, directeur de l'*Enseignement chrétien*. M. l'abbé Chollet représentait les Facultés catholiques de Lille. Mais nous sommes tout particulièrement reconnaissants à Mgr Dubois, évêque de Verdun, qui voulut bien présider la cérémonie et donner l'absoute, assisté de M. l'abbé Gattinois, ancien supérieur du petit séminaire et aujourd'hui curé-archiprêtre de la cathédrale de Verdun, et de M. l'abbé Hamonet, professeur à l'Institut catholique, chanoine honoraire de Verdun. Mgr Gouraud, évêque de Vannes, et Mgr Péchenard furent empêchés, au dernier moment, d'assister à la cérémonie.

L'inhumation se fit au cimetière Montparnasse.

Et parmi ceux qui suivaient son cercueil en si grand nombre, parmi tous ceux que vint frapper à l'improviste la nouvelle de sa mort, il ne pouvait s'élever aucune voix discordante, il ne pouvait se produire aucune différence d'appréciation. La perte de ce maître est ressentie par tous avec la même douleur. C'est un réel malheur pour l'Institut catholique, pour tout l'enseignement libre, et pour tous ceux qui l'ont connu.

Intelligence lumineuse et extraordinairement nette, M. Ragon n'était pas moins remarquable par la droiture de son caractère, par la franchise de sa parole, par la simplicité de sa vie, par la générosité de son cœur. Ils sont nombreux, ceux qui peuvent lui en rendre un témoignage personnel ; et, de tous côtés, se fait entendre le concert unanime des mêmes hommages.

C'est Mgr Labeuche, évêque de Belley, qui, se souvenant « d'avoir accompagné M. Ragon dans les maisons qu'il inspectait en Franche-Comté, a pu constater sa grande valeur et son dévouement à la cause de l'enseignement chrétien... » Il espère que, « du haut du ciel, il défendra l'Institut et nos maisons d'éducation contre les ennemis de la liberté et de la foi. ».

C'est M. l'abbé Rambure, le pro-recteur de Lille, et M. Bayard, doyen de la Faculté des Lettres dans le même Institut ; c'est Mgr Devaux, recteur de l'Institut catholique de Lyon ; c'est M. Valentin, doyen de la Faculté libre des Lettres de Toulouse ; c'est M. l'abbé Crosnier, le directeur de l'école Saint-Aubin d'Angers, qui nous envoient les condoléances fraternelles des Universités catholiques. Un professeur du centre nous dit combien cette mort

Digitized by Google

« attriste tous les anciens élèves de M. Ragon, qui se rappellent avec plaisir la vie qu'il mettait dans ses cours et qui admiraient sa puissance de travail ».

Un autre nous écrit : « M. l'abbé Ragon meurt dans la force de l'âge, mais il est de ceux qui ont, de bonne heure, accompli une tâche immense et exercé une influence profonde. Il a été, pour une large part, dans tout ce qui s'est fait de bien, de beau et de grand dans l'enseignement libre depuis un quart de siècle. Et chez ce grand ouvrier, je le sais par une expérience qui me restera chère, le cœur était à la hauteur de l'intelligence. »

Et ainsi nous arrivent les plus touchants témoignages de tous les points de la France, de Paris et de Marseille, de l'École des Roches et de Saint-Lô, de Lourdoueix-Saint-Michel et d'Issoudun, de Pons et de Pontlevoy, de la Haute-Loire et d'Albi ; pendant même que nous corrigeons les épreuves de cette chronique, d'Italie et d'Allemagne.

Rien n'est plus mérité : l'homme, en M. Ragon, était aussi estimable que le savant, et l'ami aussi bon, aussi sûr, aussi dévoué que le professeur. Sa générosité était inépuisable ; et nombreuses sont les personnes, les œuvres, les maisons d'éducation qui en ont ressenti les bienfaits.

Enfin, pendant toute sa vie, directement ou indirectement, par son travail ou par celui des élèves qu'il a formés, il a fait plus que tout autre pour l'enseignement libre secondaire et par conséquent, en relevant le niveau des études, il a contribué pour une très grande part à diriger les jeunes catholiques et surtout le clergé français vers des travaux supérieurs.

Plusieurs générations, certainement, rediront son nom avec reconnaissance.

Nous célébrerons ici un service solennel pour le repos de son âme, le lundi 4 mai, à 10 heures 1/2 [1].

1. M. l'abbé Éloi Ragon était né à Ville-en-Blaisois (Haute-Marne) le 25 juin 1853. Élève du petit et du grand séminaire de Verdun, puis professeur au petit séminaire de la même ville, il vint à l'Institut catholique en 1881 et fut reçu à la licence ès lettres, en 1882. Il retourna professer la rhétorique à Verdun, puis de nouveau revint, en 1884, à l'Institut catholique, qu'il ne quitta plus. Agrégé en 1885, il professa ici les grammaires, corrigea les thèmes grecs, et garda jusqu'au bout l'explication des auteurs grecs. Il avait été, pendant plusieurs années, inspecteur des établissements diocésains de Besançon, et était encore directeur des études de l'École Saint-Louis, après l'avoir été de l'École Fénelon, à Bar-le-Duc. Directeur de l'*Enseignement chrétien* de 1890 à 1895, il était, depuis 1889, secrétaire général de l'*Alliance des maisons d'éducation chrétienne ;* membre du comité de l'*Association pour l'encouragement des études grecques en France*, et de plusieurs autres sociétés savantes de Paris ou de province, il avait composé de nombreux ouvrages classiques, dont le plus connu

Digitized by Google

*
* *

Nous avons encore appris la mort, en ces derniers temps, de quelques-uns de nos anciens élèves : M. l'abbé **Claverie**, licencié ès lettres ; M. Hyacinthe **Chartron**, avoué à Nancy, décédé le 27 mai 1907 ; M. l'abbé Albert **Lamy**, licencié ès lettres et docteur en philosophie, vicaire à Saint-Jacques de Reims, décédé le 15 mars 1908. Nous les recommandons aux prières de nos lecteurs, ainsi que le père de notre collègue Mgr Graffin, dont un télégramme nous apprend le décès au moment de mettre sous presse.

*
* *

Une nouvelle plus agréable fut celle qui nous arriva d'Orient au mois de février et nous apprit qu'un de nos anciens élèves, M. Pierre **Chebli**, venait d'être nommé, par S. B. le patriarche maronite d'Antioche, **archevêque de Beyrouth** du rite maronite. Nous adressons nos respectueuses félicitations à Mgr P. Chebli, dont nous n'avons oublié ni la vive intelligence, ni la touchante piété, ni le caractère aimable, et nous faisons les meilleurs vœux pour le succès du nouvel archevêque dans son laborieux ministère.

*
* *

Nous félicitons aussi, bien vivement, M. Amédée **Gastoué**, notre professeur de chant grégorien, que S. S. Pie X vient de nommer **commandeur de l'ordre de Saint-Grégoire-le-Grand**, après la publication de son édition grégorienne du graduel romain.

*
* *

Les **Facultés canoniques** ont célébré solennellement, le 7 mars dernier, la fête de saint Thomas-d'Aquin. On trouvera plus loin un compte rendu spécial de cette solennité.

*
* *

Deux des élèves de notre **Faculté de droit** viennent d'être reçus **docteurs** : le 19 mars, M. Henri **Dhoutant**, avec une thèse intitulée : *Étude sur les responsabilités en matière de transferts de titres nominatifs ;* le 2 avril, M. André **Couvrat-Desvergnes**, avec une thèse sur les *Rapports financiers de l'État français et de la Compagnie des chemins de fer d'Orléans.*

M. Dhoutaut a obtenu la mention *bien*, et M. Couvrat-Desvergnes la mention *très bien.*

est une *Grammaire grecque* qui en est à sa 16e édition, et lui avait valu, il y a 4 ans, un prix de 1.000 francs de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres (le prix Chénier). Un dernier ouvrage, déjà imprimé, va paraître prochainement.

Digitized by Google

***

Nos cours publics ont toujours le même succès, et tandis qu'ils attirent un nombreux auditoire dans notre salle trop petite, l'activité intellectuelle de l'Institut catholique se manifeste, au dedans et au dehors, par de nombreuses productions dans tous les ordres d'études.

Il y a juste un an, un de nos jeunes orientalistes voulait bien aimablement faire connaître à nos lecteurs l'état de notre **Faculté de langues sémitiques**. Il y aurait quelque chose de plus à dire aujourd'hui. Un double enseignement vient d'être ajouté ou est en voie de s'ajouter à celui des langues sémitiques. C'est, d'une part, un cours de **langue grecque chrétienne** (grec *biblique*, *patristique*, *liturgique*) qui s'organise peu à peu. D'autre part, une bonne fortune vient de permettre à l'Institut catholique l'introduction de l'enseignement du **copte**. M. Revillout, ancien conservateur du Musée des antiquités égyptiennes, au Louvre, étant devenu libre, a consenti à se charger chez nous d'un cours de *langue copte* et d'un cours d'*égyptologie*.

Ces cours ont commencé le 17 février [1].

Ce n'est pas tout. Nos lecteurs se souviennent que nous leur avions annoncé l'apparition des premiers fascicules de la **Patrologie orientale**, sous la direction de MM. Graffin et Nau [2]. Pour faire connaître l'état actuel de cette importante collection, nous croyons utile de reproduire ici une partie d'un article publié récemment par M. Nau dans la *Revue de l'Orient chrétien* (1907, pp. 113-118).

.....« Il y a près de vingt ans que Mgr Graffin, professeur à l'Institut catholique de Paris, formait le projet de compléter les *Patrologies* de Migne par la publication des textes Orientaux. L'entreprise était beaucoup plus difficile que celle de Migne, lequel n'avait qu'à réimprimer d'excellentes éditions et pouvait trouver facilement des hommes connaissant assez de grec et de latin pour corriger des réimpressions.

Il n'en va pas de même pour les textes orientaux. La plupart sont inédits et se trouvent par fragments dans un grand nombre de bibliothèques; les textes édités n'ont eux-mêmes souvent que des éditions provisoires basées sur quelques manuscrits et non sur l'ensemble des manuscrits. Nous en sommes donc, pour ces textes, au point où l'on en était, pour les textes grecs et latins, au commencement du XVIe siècle, avant les éditions des bénédictins et de leurs émules. On doit vaincre les difficultés scientifiques de recherche des manuscrits, collations, traductions et éditions, en même temps que les difficultés typographiques, les seules que connut Migne.

Mgr Graffin espérait triompher des difficultés scientifiques avec l'appui des

1. Nos lecteurs trouveront, à la fin de cette chronique, une notice plus détaillée qui nous a été très obligeamment communiquée.
2. Cf. *Revue de l'Institut catholique*, 1904, pp. 83 et 478.

Digitized by Google

nombreux savants qui consacrent en tout pays leurs labeurs aux langues orientales et avec l'aide de ses meilleurs élèves. Sans parler du contrôle continu qu'il comptait exercer sur les publications, il se réservait, dans la *Patrologie Syriaque*, la tâche la plus ingrate mais la plus importante, qui était de collationner les divers manuscrits, car il ne concevait que des éditions *ne varietur*, autant du moins que ses forces le lui permettraient.

Restaient les difficultés typographiques, et elles étaient plus nombreuses pour les textes orientaux que pour les textes grecs et latins. En effet, Migne, qui a édité de manière suffisante des textes grecs-latins, s'est trouvé, au moins une fois, en présence d'un texte syriaque [1]. Il dut, pour n'aboutir d'ailleurs qu'à un désastreux résultat, recourir à l'imprimerie Impériale (1857), devenue depuis Nationale et employer les anciens caractères dessinés et fondus à Rome par les Assémani et la typographie papale au XVIIIe siècle et devenus, par confiscation, les types courants de l'imprimerie Nationale [2].

Mgr Graffin commença par créer un nouveau type de caractères syriaques jacobites, à la fois élégants et faciles à juxtaposer au latin; il le réalisa en corps 16 et en corps 9 et acheta un corps 7 pour les variantes. Pour donner un texte aussi « fini » que possible, il voulut lui ajouter les voyelles et, pour éviter leur chevauchement lorsqu'on les compose sur une ligne spéciale, il les fit fondre avec la consonne correspondante. Après quoi, avec l'aide d'un de ses élèves, il publia (1894) le premier volume de la *Patrologie Syriaque* comprenant les œuvres d'Aphraates (hors la Dém. XXIII) avec traduction latine et les variantes de tous les mss. accessibles. Le texte et la traduction sont disposés sur colonnes parallèles; les variantes, les renvois à l'Écriture et de rares notes figurent au bas des pages. Il suffira d'un coup d'œil jeté sur cet ouvrage et sur l'essai informe de Migne pour juger du progrès réalisé [3].

Cependant la *Patrologie Syriaque* conçue comme une édition définitive, rencontrait de nombreuses difficultés. Il fallait d'abord recueillir tous les ouvrages d'un même auteur, rechercher tous les manuscrits accessibles, trouver un savant qui voulût traduire en latin. Restaient ensuite les difficultés de collation de tous les mss., de mise en pages sur colonnes parallèles, de confection de lexiques et de tables que Mgr Graffin contrôlait et, le plus souvent, assumait personnellement.

Pour concentrer les reproductions des divers manuscrits d'un même ouvrage il avait eu recours à la photographie; mais la photographie sur plaques, qu'il avait employée pour son premier volume de *Patrologie Syriaque*, lui paraissait

1. *Patrologie grecque*, tome I, col. 379 à 451 : *Duae epistolae sancti Clementis (ad virgines)*.

2. D'ailleurs cet établissement « n'exécute, pour le compte des particuliers, que les ouvrages exigeant l'emploi de caractères étrangers qui ne se rencontrent pas dans les imprimeries du commerce ». Cf. *Nouveau Larousse illustré*, t. V, p. 249. On comprend en effet que cette imprimerie, fondée et entretenue par les contribuables, ne puisse leur faire une inégale — et par suite déloyale — concurrence. Migne ne pouvait donc pas compter sur elle pour l'impression d'une longue suite d'ouvrages.

3. Chacun imaginera facilement le nombre de voyages que Mgr Graffin dut faire à l'imprimerie Firmin Didot, au Mesnil, département de l'Eure, pour former compositeurs et correcteurs. Il voulut assister en personne au tirage de chaque feuille pour vérifier les dernières corrections et pouvoir réparer aussitôt les accidents (bris ou déplacements de lettres) qui pouvaient se produire durant le tirage.

Digitized by Google

lente, incommode, coûteuse. Il chercha mieux et eut le premier l'idée d'employer, devant l'objectif, un prisme à réflexion totale qui donne du premier coup sur papier l'image négative redressée de la page du manuscrit. Cette invention, à elle seule, suffirait à lui mériter la reconnaissance de tous les savants, car il enseigna son procédé à qui voulut le connaître et alla jusqu'à laisser son premier appareil, *alors unique*, au photographe de la Vaticane, Luchetti, afin qu'il pût être utilisé au profit de tous. Depuis lors les principales bibliothèques et bon nombre de savants se firent construire des instruments analogues qui dérivent tous directement ou indirectement de celui de Mgr Graffin. Le problème de la collation des manuscrits était résolu.

Restaient les difficultés résultant des traductions latines et de la mise en pages. De plus, Mgr Graffin s'était rendu compte que la *Patrologie Syriaque* à elle seule entraîne de nombreux ouvrages chrétiens orientaux écrits en d'autres langues et presque tous inédits qui en sont les sources, les remaniements ou les dérivés. Il résolut donc de lui adjoindre une *Patrologie Orientale* qui comprendrait les textes orientaux, et même grecs non imprimés par Migne, traduits dans la langue que le savant chargé de l'édition estimerait la plus avantageuse et qui paraîtraient par fascicules, au fur et à mesure de leur découverte ou de leur préparation, le texte au haut de la page et la traduction au bas, et avec, sous le texte, les variantes et, sous la traduction, les renvois et les notes. Ces fascicules eux-mêmes, au fur et à mesure de leur apparition, devaient être réunis en volumes, et former une collection de *textes* analogue à la collection *Texte und Untersuchungen* que M. Harnack a fondée et dirige avec tant de succès, Ce nouveau projet fut réalisé au Congrès international des orientalistes de 1897, avec l'aide de M. J. Perruchon et de savants de tous pays venus à Paris à l'occasion de ce congrès. Aussitôt Mgr Graffin fit dessiner, graver et fondre un nouveau caractère éthiopien (corps 12 et corps 9) et M. Perruchon voulut bien se charger d'éditer *Le livre des mystères du ciel et de la terre* et de préparer, de concert avec MM. René Basset, Conti Rossini et I. Guidi, l'édition du *Synaxaire éthiopien*. Les vicissitudes de cette entreprise, la maladie de M. J. Perruchon qui vint un instant la compromettre, et les circonstances dans lesquelles je fus amené à offrir mon concours à Mgr Graffin, qui avait été mon maître et qui m'avait libéralement donné des photographies et des copies de mss., ont déjà été racontées ailleurs [1]. Il me suffit donc d'ajouter que les caractères créés exprès pour la *Patrologie Orientale* (éthiopien, corps 12 et 9; arabe, corps 16; copte, corps 16 et 9; estranghélo, corps 16 et 9; syriaque jacobite déjà mentionné, corps 16 et 9), les seize fascicules parus, les neuf fascicules qui sont à l'imprimerie ou entre nos mains prêts pour l'impression, sans parler des travaux en préparation, sont un positif témoignage de la vitalité de cette œuvre et de son avenir [2]. Il nous reste à ajouter quelques lignes sur le tome II de la *Patrologie Syriaque* et sur la *Revue de l'Orient Chrétien*.

Le tome II de la *Patrologie Syriaque* contient : 1° la *démonstration XXIII* d'Aphraate avec un lexique de tous les mots employés par cet auteur, des tables

1. *Revue Critique*, 1905-1906.

2. Inutile encore de mettre en relief le nombre de lettres (un millier), d'annonces, d'articles qui ont été nécessaires pour mettre cette œuvre en train et les difficultés de tous genres provenant souvent des moindres causes matérielles ou du fait de certains. Ces difficultés pourraient facilement être comparées à toutes les épreuves endurés par saint Paul : *periculis latronum, periculis ex genere, periculis ex gentibus, periculis in civitate... periculis in falsis fratribus.*

Digitized by Google

des noms et des matières et des citations de la sainte Écriture et une concordance du texte avec l'édition *princeps* de W. Wright ; 2° Bardesane, *Le livre des lois des pays* avec une étude sur l'auteur et ses ouvrages et des tables comme ci-dessus ; 3° deux rédactions du *martyre de saint Siméon bar Sabba'é* avec une étude sur la vie, les écrits, le martyre de Siméon et sur la persécution de Sapor, et des tables ; 4° *l'Apocalypse et la lettre de Baruch* avec préfaces et tables ; 5° *le Testament d'Adam* avec, en appendice, *les Apotelesmata d'Apollonius de Tyane*, source d'une partie du *Testament d'Adam*. Ce dernier écrit, qui est en langue grecque, est édité pour la première fois.

La *Revue de l'Orient Chrétien*, fondée, en 1896, sur l'initiative et avec le concours matériel de Sa Sainteté Léon XIII, pour compléter par des articles de caractère plus nettement scientifique la Revue bi-mensuelle de la *Terre Sainte*, avait été aiguillée de plus en plus, par M. Léon Clugnet, dans la voie scientifique d'éditions de textes chrétiens orientaux. A la fin de sa neuvième année, des difficultés matérielles menacèrent son existence, mais les hommes désintéressés et dévoués qui forment aujourd'hui son comité directeur unirent leurs efforts pour la sauver. Actuellement cette Revue est ouverte à toutes dissertations relatives aux chrétiens orientaux. Elle peut ne pas s'occuper de la chronique locale, des menues nouvelles d'Orient et ne pas faire de vulgarisation puisque tel est le rôle plus spécial de la Revue de la *Terre Sainte* dont elle est le supplément. A défaut de dissertations elle publie des analyses ou traductions des textes orientaux inédits ainsi que de courts textes également inédits afin de vulgariser le plus vite possible les littératures orientales et de porter leurs œuvres à la connaissance des savants. Mgr Graffin consacra aussi à cette Revue une part de son activité et lui obtint en particulier un secours de cent francs de M. Sénart, membre de l'Institut, et une dernière mais très importante subvention de Sa Sainteté Pie X.

Et maintenant il nous suffit d'ajouter que le tome IV de la *Patrologie Syriaque* est fort avancé, et que l'existence de la *Revue de l'Orient Chrétien* est assurée pour plusieurs années. Ce sera l'honneur de Mgr Graffin et de ses collaborateurs d'avoir si bien mis en relief les chrétientés orientales par ces collections de textes et de dissertations. »

*
* *

Nos professeurs continuent en même temps, par la parole ou par la plume, à donner leur utile concours dans divers centres d'études ou d'œuvres, et à faire partout rayonner l'enseignement de l'Institut catholique.

Dans notre voisinage immédiat, la Réunion des Étudiants a fondé récemment une revue nouvelle, la *Revue Montalembert*, dans laquelle ont déjà paru des articles de deux de nos professeurs, MM. Bulliot et Lebreton, et à laquelle nous souhaitons cordialement un heureux avenir.

M. l'abbé Bertrin, en l'honneur du cinquantenaire de Lourdes, a porté la bonne parole en divers endroits, et a réuni de nombreux auditoires, qui ont compté jusqu'à 3.000 personnes. Il était à Tours le 22 décembre, à Lille le 13 février, à Tourcoing le 15 du même mois, à Clermont-Ferrand le 4 mars.

Digitized by Google

Le 19 mars, notre regretté collègue M. l'abbé Ragon, présidait encore une **séance académique** à l'École de l'Immaculée-Conception, à Vaugirard.

*
* *

Enfin, une création nouvelle, dont l'initiative appartient à M. le chanoine Fonssagrive, l'intrépide aumônier du Cercle du Luxembourg, vient d'être décidée et va entrer, dès le 27 avril prochain, en voie d'exécution.

Il s'agit d'un **enseignement médical complémentaire** donné à l'Association générale des Étudiants catholiques sous le patronage de l'Institut catholique.

Les cours porteront, dès cette année, sur les matières suivantes :

Chirurgie générale. — Chirurgie traumatique. — Chirurgie infantile et orthopédie. — Maladies des voies urinaires. — Gynécologie. — Obstétrique. — Thérapeutique et maladies du cœur. — Hygiène alimentaire et régimes. — Hygiène et thérapeutique infantiles. — Médecine infantile. — Maladies de peau et syphilis. — Maladies des yeux. — Maladies des oreilles, nez, gorge. — Maladies du système nerveux. — Méthodes d'exploration clinique. — Méthodes de laboratoire. — Electrothérapie. — Rayons X. — Hydrothérapie. — Hydrologie. — Massage. — Dents. — Médecine légale et accidents du travail. — Psychologie et déontologie médicales.

On trouvera au siège de l'Association, 18, rue du Luxembourg, tous les renseignements nécessaires.

*
* *

La retraite pascale, commencée le mercredi 8 avril, est prêchée en ce moment par M. l'abbé Limagne, directeur de l'Institution Saint-Joseph de Montluçon.

*
* *

M. Eugène Révillout. — Sur la proposition de Mgr le Recteur et l'avis unanime des Professeurs de langues orientales, la Commission permanente des Évêques a décidé de confier à M. Révillout une chaire de copte et d'égyptologie, à l'Institut catholique. On sait que l'illustre égyptologue, professeur et conservateur au Louvre, vient d'être assez brusquement mis à la retraite, bien qu'il soit encore dans la force de l'âge et du talent.

C'est un grand savant et un grand catholique qui vient prendre rang dans la belle armée des Professeurs de notre grand établissement catholique d'enseignement supérieur.

Né à Besançon, en 1845, M. Eugène Révillout s'adonna de très bonne heure aux études qui l'ont rendu célèbre. En 1868 déjà, il

Digitized by Google

publiait un *Mémoire sur la vocalisation hébraïque*, et en 1870, on lisait à l'Institut son *Mémoire sur les Ostraca papyri et inscriptions coptes des diverses collections de Paris*. De 1873 à 1875, il publia plusieurs travaux sur les Conciles de Nicée et d'Alexandrie d'après les textes coptes.

M. Révillout dirigea alors spécialement ses recherches sur le démotique, dont il a réellement fondé la science : il lut et traduisit les papyrus et les contrats démotiques restés jusqu'à lui lettre morte dans les divers musées d'Europe et du déchiffrement desquels M. Pierret, conservateur au Louvre, désespérait complètement dans ses catalogues officiels. En 1877 et 1878, M. Révillout fit paraître de nombreux articles et ouvrages sur cette littérature que l'on pourrait appeler vulgaire par opposition à la langue savante et sacrée des hiéroglyphes ; et il en publia de curieux et copieux extraits dans sa *Chrestomathie démotique* en 4 volumes, suivie bientôt de la *Nouvelle chrestomathie démotique*.

M. Révillout occupait dès lors une bonne place parmi les orientalistes ; aussi, en 1880, le British Muséum lui offrait-il la conservation des antiquités égyptiennes et assyriennes, en même temps qu'une chaire à l'Université. Malgré de si alléchantes perspectives, le jeune savant refusa. Il crut de son devoir de bon patriote de réserver pour la France ses ardeurs de chercheur et ses facultés de savant.

Dès lors, il chercha à organiser dans son pays l'enseignement des matières où il était passé maître. Il ouvrit son modeste cabinet de travail à quelques élèves et les initia à l'étude de l'égyptologie.

C'est M. Révillout qui est le véritable fondateur de l'École du Louvre : c'est lui qui en donna l'idée à M. de Ronchaux, alors directeur des Musées nationaux ; et quand celui-ci fut chargé par M. Proust, sous le ministère Gambetta, de constituer cette École, c'est M. Révillout qui en inaugura les cours dans le salon même du Directeur. Bientôt il s'associa un jeune collègue : ce fut le germe de l'École du Louvre qui fut, en 1882, complétée et transférée dans le local actuel. Deux ans après, M. Révillout fut encore chargé de rédiger le projet de règlement qui devint l'arrêté ministériel du 11 novembre 1884, signé — curieuse coïncidence — par M. Fallières, ministre de l'Instruction publique. Depuis, M. Révillout n'a pas cessé de professer, dans cette École célèbre dès sa naissance, trois cours par semaine.

Entre temps, il accomplissait, pour le compte du gouvernement, de nombreuses missions scientifiques en Allemagne, en Autriche, en Italie, aux Pays-Bas, en Irlande, en Angleterre, en Égypte et en Nubie, d'où il rapporta une ample moisson de papyrus qui forment le fonds le plus apprécié de notre collection du Louvre. Il eut, en particulier,

Digitized by Google

le bonheur de découvrir en leur entier, en Italie, les actes attribués par les Coptes au Concile de Nicée, c'est-à-dire le synodique de saint Athanase, dans lequel le patriarche d'Alexandrie avait édité et promulgué les décisions du Concile de Nicée, en les développant et les commentant. C'est à M. Révillout que nous devons aussi le célèbre papyrus grec contenant le plaidoyer d'Hypéride contre Athénogène, chef-d'œuvre, disaient les anciens, que Démosthène même n'aurait pu faire.

Le fruit de toutes ces missions et de toutes ces conquêtes fut généreusement semé dans tous les périodiques savants : *Revue de numismatique*, *Revue archéologique*, *Babylonian Record*, *Gazette archéologique*, *Revue des Études grecques*, *Revue des Musées*, *Revue des Questions historiques*, *Bessarione*, *Revue biblique*, *Journal asiatique*, *Proceedings* de la Société d'archéologie biblique de Londres, *Zeitschrift für aegiptisch sprache*, etc., etc...

En même temps, M. Révillout publiait, presque seul, une revue importante qu'il avait fondée en 1880 : la *Revue égyptologique*, dont le 13e volume vient de paraître.

Longue aussi serait la liste des livres considérables qu'il a publiés. Citons seulement : le *Corpus Papyrorum Ægypti* (1883) ; *Les Obligations en droit égyptien* (1886) ; *Les Mélanges assyro-babyloniens* (1888, en collaboration avec son frère) ; les *Lettres sur les monnaies égyptiennes* (1895) ; *Notice des papyrus démotiques* (1896) ; *Les Rapports historiques des Quirites et des Égyptiens* (1902) ; *Les Apocryphes coptes du Nouveau Testament* ; *L'Évangile des douze Apôtres et celui de Saint-Barthélemy*, dans la Patrologie orientale de Mgr Graffin ; enfin, un ouvrage considérable qui compte déjà cinq volumes sur *L'Égypte ancienne, d'après les papyrus et les monuments*.

Cependant M. Révillout, dans ses trois cours par semaine, ne se lassait pas d'initier ses élèves aux hiéroglyphes, au hiératique, au démotique et au copte, c'est-à-dire à toutes les parties de la philologie égyptienne, en même temps qu'au droit égyptien, à l'archéologie, et à l'économie politique égyptiens. Il compte parmi ses élèves des hommes qui occupent maintenant des situations fort brillantes en France et à l'étranger : deux professeurs d'égyptologie aux Universités de Vienne et de Strasbourg ; deux professeurs d'égyptologie du Danemark et de la Suède ; le directeur actuel et plusieurs membres de la Mission française en Égypte ; le directeur du Musée égyptien de Turin ; deux maîtres de conférences à l'École pratique des Hautes-Études ; l'éminent Recteur de la Faculté de Louvain, etc. A l'Institut

Digitized by Google

catholique, M. Révillout retrouvera parmi ses collègues deux de ses anciens élèves.

Tous ces savants, initiés par M. Révillout, seront heureux que leur maître ait encore une chaire à sa disposition et sauront gré à l'Institut catholique de la lui avoir offerte.

*
* *

La fête de saint Thomas. — Le samedi 7 mars, les Facultés canoniques ont, à leur façon qui est sans doute celle qui plaît le plus à saint Thomas, célébré la fête de « l'ange de l'École ». M. Sicard, curé de Saint-Pierre de Chaillot, présidait : il était entouré de Mgr le Recteur, de M. le Vice-Recteur, des supérieurs du séminaire des Carmes, du séminaire Saint-Vincent de Paul, du séminaire Normal et des Professeurs des Facultés sacrées. Dans l'assistance nombreuse, on remarquait plusieurs membres du clergé de Paris, entre autres, M. Richard, curé de Saint-Pierre du Gros-Caillou ; M. Gaultier de Claubry, curé de Saint-Eustache, quelques professeurs des autres Facultés comme M. Klein et M. Révillout, de nombreux élèves de lettres et plusieurs représentants de la presse.

Mgr Baudrillart souhaite d'abord la bienvenue au Président et salue en lui non seulement le curé de Paris qui disait naguère à ses paroissiens : La première œuvre de ma paroisse, c'est l'Institut catholique, mais encore le savant historien du clergé d'avant la Révolution. Mgr le Recteur profite de cette occasion pour dire tout ce que les conférences qu'il fait en ce moment doivent aux ouvrages de M. Sicard qu'il n'a jamais trouvés en défaut.

La parole est alors donnée à M. H. Thibeaud, prêtre du diocèse de Bordeaux, pour exposer les systèmes de Harnack et Loisy sur l'institution de l'Église. Émaillée de citations bien choisies et données en français, très heureusement nuancée, signe certain d'exactitude en la matière, la dissertation de M. Thibeaud fut très goûtée.

D'une voix musicale et en un latin élégant, M. L. Capéran, diacre du diocèse de Toulouse, exposa la doctrine catholique sur l'institution immédiate de l'Église par le Christ : ce fut une excellente page de synthèse spéculative et de discussion exégétique.

Alors entrèrent dans la lice les deux « *impugnatores* » : M. Gaudron, prêtre du diocèse de Chartres, et M. Ch. Collin, diacre du diocèse de Versailles. Bien que l'austère méthode scolastique ne permette guère de brillants développements oratoires, les deux argumentateurs nous intéressèrent vivement. Mgr d'Hulst disait que l'argumentation scolastique est l'ossature de la doctrine ; un squelette ajoutait-il, n'est pas agréable à regarder : toutefois les artistes les

Digitized by Google

plus épris de la beauté des formes doivent en étudier de près l'anatomie, s'ils veulent peindre un jour de vivantes figures... M. Gaudron, qui défendait avec une évidente sincérité, et M. Collin, qui attaquait en souriant, ont prouvé qu'ils connaissaient l'anatomie scolastique et qu'ils seront de bons peintres.

La 2e partie de la séance était réservée à l'exégèse. M. Tisserand, prêtre du diocèse de Nancy, ncien élève de l'École biblique de Jérusalem, lut une très attachante dissertation sur « Une colonie juive en Égypte au temps de la domination persane » dont il reconstitua l'état social et religieux à l'aide des papyrus récemment découverts à Éléphantine. Le grand intérêt de cette dissertation, sobre et claire, était de nous montrer l'existence, à Élephantine, d'un véritable temple de Yahweh avec sacrifices, et pourtant considéré comme orthodoxe par les prêtres du temple de Jérusalem : nul exemple ne pouvait mieux souligner l'importance capitale de ces découvertes de papyrus, pour l'histoire religieuse d'Israël.

Enfin M. Sicard se leva et lut une délicieuse causerie sur la pittoresque façon dont se conquéraient les grades dans l'ancienne Sorbonne : anecdotes piquantes, humour, érudition, charme littéraire, tout serait à louer, et fut applaudi dans ce discours que nous ne voulons pas déflorer en le résumant, et que nous espérons bien pouvoir lire imprimé.

Un salut solennel du Saint-Sacrement, donné dans la chapelle des Carmes, clôtura cette fête.

H. P.

*
* *

Nos collections de coquilles. — Grâce à des dons successifs d'amis de notre Institut, la collection de conchyliologie s'enrichissait chaque année de spécimens assez précieux, mais à part le groupe concernant la Nouvelle-Calédonie, tout était dans un certain désordre, et quelques amateurs, au concours desquels nous avions fait appel, avaient reculé devant le temps nécessité par une classification sérieuse.

M. Dantzenberg, que nous avions connu par l'entremise de l'obligeant et toujours si aimable M. de Gaule, voulut bien malgré ses nombreuses occupations mettre son temps et sa science à notre disposition : tout fut catalogué, classé méthodiquement, et pendant plusieurs mois M. Dantzenberg dut certainement consacrer bien des heures à ce travail plutôt aride ; nous nous faisons un devoir d'adresser ici nos meilleurs remerciements à ce dévoué collaborateur qui a ainsi mis en valeur pour toujours nos collections de coquilles.

G. F.

Digitized by Google

BIBLIOGRAPHIE

8. — **Histoire de Rome et des Papes au moyen âge**, par le R. P. H. Grisar, S. J. Premier volume, en deux parties de 465 et de 456 pages : *Rome au déclin du monde antique*. Grand in-8° avec 204 figures et plans historiques. Traduit de l'allemand par E. Ledos. Paris, Desclée, 1906.

Cet important ouvrage, que nous regrettons de n'avoir pu signaler plus tôt dans notre *Revue*, est avant tout un ouvrage de vaste et sûre érudition. Archéologue et historien, l'auteur connaît admirablement le sujet qu'il raconte, et le cadre dans lequel il se déroule. Les documents authentiques, les témoignages des contemporains, les inscriptions, les derniers résultats des fouilles, voilà ce qu'il met en œuvre, avec conscience et sagacité. Si quelques conclusions sont encore incertaines, il les donne comme incertaines ; mais il serait difficile de trouver en lui la moindre trace de parti pris. Sur bien des points, il rectifie loyalement les opinions courantes. Voyez particulièrement la manière dont il défend les Barbares contre l'accusation exagérée de « vandalisme » (première partie, p. 100).

Le seul reproche qu'on lui ait fait, à notre connaissance, est relatif à son plan, que quelques-uns ont trouvé enchevêtré et confus. Ces critiques, nous semble-t-il, obéissent à une idée préconçue. Il y en a en effet qui, par l'habitude excessive de l'abstraction, ne connaissent qu'une seule méthode de composition, celle qui consiste à séparer les éléments de différente nature et à placer chacun d'eux, successivement, dans des compartiments distincts. C'est là l'ordre de l'analyse, de l'inventaire, du compte rendu, mais ce n'est pas celui de la vie ; et, précisément, ce que le P. Grisar a voulu reproduire, et ce qu'il a merveilleusement réussi à reproduire, c'est la vie de toute une époque, des deux siècles qui s'étendent de la mort de Théodose le Grand au pontificat de saint Grégoire.

Or, dans cette vie, deux éléments sont inséparables : « L'histoire de Rome au moyen âge, dit excellemment l'auteur, comprend d'un côté Rome comme ville et doit, sous ce rapport, considérer avant toutes choses son développement extérieur, sa manière d'être, ses

Digitized by Google

destinées locales, aux différentes époques ; d'un autre côté, elle comprend aussi le rôle de Rome dans son influence civilisatrice qui s'étend bien au delà de ses murailles, rôle qui tient surtout à sa dignité comme au siège de la hiérarchie. Les deux éléments sont presque aussi unis l'un à l'autre que l'âme et le corps. » Et voilà ce qui justifie la composition de l'ouvrage.

Le sujet général, indiqué par le titre de ce premier volume, est « Rome au déclin du monde antique. » C'est donc l'histoire de Rome, luttant contre les barbares, puis formant avec eux, sur les ruines du monde ancien, une société nouvelle. Cette histoire est racontée en cinq livres, qui embrassent les étapes successives de cette transformation. Le premier livre nous montre les dernières convulsions du paganisme et la fin de l'empire d'Occident, point de départ d'une ère nouvelle. Le second livre a pour titre « Rome et les Papes pendant la domination gothique en Italie ». Le troisième « Rome, Byzantins et Ostrogoths au temps du rétablissement en Italie de la puissance impériale ». Le quatrième « Rome sous Narsès ». Le cinquième enfin nous conduit jusqu'au seuil du VIIe siècle en nous montrant la « décadence progressive de l'organisation politique et de la civilisation romaine », mais en même temps l' « expansion vitale de l'Église romaine ».

Dans chacun de ces livres, les divers chapitres nous exposent alternativement l'histoire intérieure et l'histoire extérieure, l'histoire politique et l'histoire religieuse, celle des monuments et celle des institutions.

C'est la vie de l'humanité que nous voyons se dérouler, telle qu'on la vivait à Rome, telle que de Rome on la voyait et sentait vivre pendant ces deux siècles, dans toute sa complexité et dans toute sa réalité.

Le choix des détails, l'allure des récits ou des descriptions, la mise en scène, les illustrations, concourent à produire la même impression de vie et de réalité. Toutes les pages sont intéressantes ; il en est de pittoresques (par exemple une grande partie du chapitre V dans le livre I ; la *grande nuit* au Latran, p. 364 de la seconde partie); il en est même de dramatiques, comme le début du premier livre, comme l'histoire du pape Vigile (2e partie, pp. 50; 58-63, etc.).

Faut-il ajouter qu'un pareil ouvrage a une grande valeur apologétique? L'auteur ne fait pas une thèse, il expose les faits dans leur vérité, mais cette vérité est instructive ; il ne disserte pas, mais il laisse entendre les réflexions, les impressions des contemporains, et rien ne saurait être plus éloquent ni plus suggestif. Qu'on lise dans

Digitized by Google

la première partie, pour s'en convaincre, les pages consacrées à l'histoire du tombeau de saint Pierre (pp. 234 et suiv.).

Dans un travail aussi considérable, il est impossible qu'il n'échappe pas quelques fautes matérielles. Plusieurs de ces fautes sont signalées et corrigées en *errata* à la fin de chaque partie. On trouve encore çà et là, cependant, quelques confusions de mots ou de chiffres : par exemple, à la page 75 de la première partie, on lit « Théodose IV » au lieu de « Théodose II » ; pp. 77 et 78, Marcien, empereur d'Orient, est appelé empereur d'*Occident*, etc.; ce ne sont là que des vétilles, que le lecteur peut aisément corriger.

Une table à la fois alphabétique et analytique permet de trouver sans peine dans l'ouvrage les renseignements dont on a besoin. Tout contribue donc à en faire un précieux instrument de travail, en même temps qu'un livre de haut intérêt et de facile lecture.

J. Bousquet.

9. — **L'Encyclique et la théologie moderniste**, par J. Lebreton, professeur à l'Institut catholique de Paris. Paris, Beauchesne, 1908, in-12 de II-80 pages, 0 fr. 85.

Dans une courte et substantielle brochure, M. Lebreton a donné d'une main sûre et discrète une esquisse de la théologie moderniste, de ses principes, de ses doctrines principales et de ses conséquences. Avec une grande charité pour les personnes, comme dans aucune compromission avec l'erreur, notre collègue a décrit le modernisme théologique, non pas d'après l'encyclique *Pascendi*, qui en est la première synthèse, mais selon les doctrines avérées du *Programma dei modernisti* et des écrits de M. Tyrrel. C'est donc du pur et authentique modernisme qu'il nous présente, quoique toutefois sous la forme la plus radicale qu'il ait revêtue jusqu'ici chez les catholiques. Les modernistes ne sont pas, comme ils le prétendent, les représentants de la science pure et de la méthode critique, mais plutôt de la science libre, autonome et indépendante de la foi, et ils veulent faire, à l'instar des protestants libéraux, de la philosophie, de l'exégèse et de la théologie, émancipées du dogme. Pour cela, ils ont déclaré que la foi était indépendante des conceptions intellectuelles, et par conséquent en dehors du domaine de la science, avec laquelle elle ne peut jamais entrer en conflit. Par suite, leur notion de la révélation du dogme et de l'autorité de l'Église, pour ne parler que des questions principales, est en contradiction avec la notion catholique et traditionnelle de ces mêmes doctrines. Quelles que soient les intentions de chacun, les doctrines modernistes, si elles sont poussées à leurs conséquences logiques, vont donc, chez les individus, à ruiner

Digitized by Google

la vie chrétienne, et chez les confessions religieuses qui les tolèrent, à se libérer de tout dogme chrétien. L'Église catholique, sous peine de n'être plus elle-même, ne pouvait tolérer de pareilles doctrines, et si le Souverain Pontife a été sévère dans la répression, c'est qu'il s'agissait des intérêts les plus sacrés des âmes et de la vie même de l'Église. Aussi bien, ce n'est pas l'autorité ecclésiastique qui exclut les modernistes de sa communion, elle ne fait que constater un fait antérieur. Eux-mêmes, ils se sont librement et volontairemen séparés de l'Église, en professant des doctrines inconciliables avec la doctrine catholique.

E. Mangenot.

10. — **Le Mariage et les Fiançailles**. *Nouvelle législation canonique.* Commentaire du décret « *Ne temere* » (2 août 1907), par l'abbé A. Boudinhon, professeur à l'Institut catholique de Paris. Lethielleux, 1908.

On sait quel but se proposaient les Pères du concile de Trente en rédigeant le fameux décret *Tametsi*; ils voulaient mettre un terme aux situations angoissantes qui résultaient parfois des mariages contractés sans témoin. Le moyen qu'ils prirent fut de rendre nul, sous certaines conditions, tout mariage contracté sans la présence d'un curé et de deux témoins. Le décret n'avait pas parlé du *propre* curé; la jurisprudence l'imposa bientôt, sans se douter des conséquences fâcheuses qui en résulteraient. On essaya d'y parer en créant la théorie du quasi domicile; ce palliatif devint trop vite inefficace, et l'on vit déclarer nuls du chef de clandestinité des mariages annoncés par tous les journaux et célébrés devant tout un peuple. La foule, qui ne connaît pas les arcanes de la discipline, s'en étonnait et scandalisait. Aussi, le Souverain Pontife n'a pas voulu attendre plus longtemps pour opérer une réforme urgente. On en trouvera la très intéressante histoire dans le livre de M. B., avec un commentaire minutieux et précis des modifications introduites. Il y aurait impertinence de ma part à louer la science canonique de mon éminent maître et collègue. Certainement, les chancelleries épiscopales, les curés et les canonistes ne trouveront pas un meilleur guide pour étudier l'importante réforme qui aura force de loi à dater du jour de Pâques.

A. V.

11. — **Christologie**, par M. l'abbé Lepin, professeur à l'École supérieure de théologie de Lyon. Paris, Beauchesne, 1908; 1 fr. 25.

Cette brochure contient le commentaire des propositions XXVII-XXXVIII du décret *Lamentabili*; sur la personne du Christ, sa mes-

Digitized by Google

sianité et sa divinité, sa science et sa conscience, sa mort rédemptrice et sa résurrection, elle rappelle les propositions du décret, indique avec précision les erreurs condamnées et explique les motifs de ces condamnations. M. l'abbé L. est ainsi amené à rechercher, dans les ouvrages récents, les passages où sont formulées ces erreurs condamnées par le Saint-Office. Il analyse ces passages, montre, d'après le contexte, leur sans exact, et répond ainsi, à l'avance, aux insinuations dédaigneuses qu'a lancées depuis, contre l'intelligence des « théologiens du Vatican », l'auteur des *Simples réflexions*...

Ce premier travail accompli, M. Lepin établit très savamment, quoique sans aucun étalage d'érudition, l'incompatibilité de ces propositions condamnées avec la tradition catholique la plus authentique et la plus ancienne ; enfin il fait justice des sophismes qui prétendent ruiner cette tradition, au nom, faussement invoqué, d'une philosophie plus éclairée, d'une exégèse plus rigoureuse ou d'un sens historique plus critique.

Cette méthode, suivie régulièrement par l'auteur, à propos de chacune des propositions, donne à son ouvrage une très grande clarté, et lui permet de montrer, avec une évidence complète, le bien fondé de la doctrine traditionnelle, sur toutes ces questions capitales. Ajouté aux ouvages que M. l'abbé L. avait déjà fait paraître, cet opuscule constitue la meilleure, la vraie réfutation des erreurs « christologiques » récentes, la réfutation par démonstration positive : on n'en attend qu'avec plus d'impatience l'ouvrage qu'il a promis, sur la valeur historique du quatrième évangile.

J. B.

12. — **Saint Athanase**, par F. Cavallera, docteur es lettres. — 1 vol. in-16 de la collection *La Pensée chrétienne*, Paris, Bloud et Cie, 3 fr. 50.

Saint Athanase a eu dans la controverse arienne au IVe siècle un rôle considérable. Les plus importants de ses ouvrages sont précisément ceux qui touchent le mystère de la Trinité et celui de l'Incarnation. Aussi les deux premières parties, de beaucoup les plus importantes, du livre de M. Cavallera sont-elles faites d'extraits de ces ouvrages. La doctrine de saint Athanase sur la vie intime de Dieu, sur la Rédemption du monde par Jésus-Christ, s'y montre dans toute son ampleur et toute sa beauté. Saint Athanase lui-même y apparaît comme un vigoureux apologiste. Une troisième partie nous montre l'évêque dans l'exercice de son ministère pastoral à Alexandrie même. Quelques citations des épîtres festales, c'est-à-dire des mandements épiscopaux de saint Athanase, et de ses lettres à des particu-

Digitized by Google

liers, montre qu'il n'avait pas moins de claire éloquence et de simplicité pour exposer la doctrine que de force pour la défendre.

Ces extraits sont précédés d'une introduction où l'auteur essaie d'apporter quelque lumière sur ce conflit arien dont les péripéties sont si complexes. L'ensemble du livre donne de saint Athanase un portrait aussi lumineux que plein de charme.

C. S.

13. — **L'Enfance de Jésus-Christ d'après les Évangiles canoniques**, suivie d'une étude sur les Frères du Seigneur, par le P. A. Durand, S. J. 1 vol. in-12, Paris, Beauchesne, 1908, 2 fr. 50.

Ce petit volume, qui fait partie de la *Bibliothèque apologétique*, contient pour ainsi dire deux études encadrées l'une dans l'autre, l'une plus générale sur l'Évangile de l'enfance, l'autre plus spéciale sur la conception virginale. Cette dernière est devenue l'objet principal du travail; elle est comprise dans les chapitres II-V. Elle comporte l'histoire et la critique des objections anciennes et modernes soulevées contre ce dogme de notre foi. Publiée dans la *Revue pratique d'apologétique*, elle a été remaniée et complétée. Elle est spécialement intéressante, et elle réfute d'avance la plupart des difficultés que M. Loisy vient de renouveler dans ses *Évangiles synoptiques*. Seules, les considérations relatives à l'origine et à la composition de l'Évangile de l'enfance ne répondent pas aux positions radicales qu'a prises le récent critique. En appendice est reproduite une étude, sobre et claire, sur les Frères du Seigneur, qui avait paru dans la *Revue biblique* de janvier 1908. Ce recueil sera consulté avec fruit sur des questions aujourd'hui si vivement controversées.

E. Mangenot.

14. — **L'emplacement de « Noviodunum Aeduorum » de César et le nom de Nevers**, par l'abbé J.-M. Meunier, directeur de l'Institution du Sacré-Cœur, à Corbigny (Nièvre). — Imprimerie de la Nièvre, Nevers, 1907, in-4°, 32 pages.

L'auteur de cette remarquable brochure, extraite de la *Revue du Nivernais*, a fait servir une fois de plus sa science linguistique à une découverte intéressante pour ceux qui s'occupent de littérature et d'histoire. On n'a pu jusqu'à présent identifier d'une manière absolument certaine les « Noviodunum » dont parle César dans ses *Commentaires de la guerre des Gaules*. Le *N. Suessionum* (*De bell. gall.*, II, 12) serait plus probablement, d'après M. l'abbé Meunier qui suit en cela l'opinion de E. Desjardins, le mont Noyon (commune de Che-

Digitized by Google

vincourt, canton de Ribécourt, arrondissement de Compiègne, à 6 km. environ de la rive droite de l'Oise). L'auteur incline aussi, avec M. J. Soyer, pour fixer à Meung-sur-Beuvron (chef-lieu de canton, arrondissement de Romorantin) le *N. Bituricum* (*De bell. gall.*, VII, 12) plus disputé encore que le précédent. — Quant au *N. Aeduorum* (*De bell. gall.*, 55, V) qui fait précisément l'objet de cette étude, il ne faut pas le placer à Nevers, comme l'ont fait la plupart des écrivains à la suite de l'historien Aimoin, moine de Fleury-sur-Loire (XIe siècle); trop de raisons s'y opposent. L'opinion que M. l'abbé Meunier appuie sur des preuves aussi fortes qu'abondantes le situe au double hameau de Nogent, commune de Lamenay (Nièvre), sur la rive gauche de la Loire, à 11 k. en amont de Decize. — L'auteur réclame cependant une autre preuve, et nous souhaitons avec lui que des fouilles viennent bientôt, en exhumant des restes celtiques, corroborer les déductions rigoureuses de la linguistique.

F. V.

LIVRES RÉCEMMENT PARUS

Librairie Beauchesne.
(117, rue de Rennes).

Mgr Douais : *La liberté intellectuelle d'après l'encyclique* **Pascendi**, in-16 carré de 48 pages; 0 fr. 80.

Abbé Gellé : *Aux catéchistes : Programme pour le temps présent*, in-16 de x-60 pages; 0 fr. 75.

Abbé Guibert : *Les croyances religieuses et les sciences de la nature*, in-16 de 320 pages; 3 fr. 50.

Librairie Bloud et Cie.
(4, rue Madame).

M. Barrès : *Vingt-cinq années de vie littéraire*, in-16 de XCII-442 pages ; 3 fr. 50.

Librairie Lethielleux.
(10, rue Cassette).

G. Sortais : *La crise du libéralisme et la liberté d'enseignement*, 2e édition, in-12 de 222 pages; 2 fr. 50.

J. Bainvel : *Les contresens bibliques des prédicateurs*, 2e édition, in-12 de XII-168 pages ; 2 fr.

Cte A. de Mun : *La conquête du peuple*, in-12 de 96 pages ; 1 fr.

Librairie Téqui.
(29, rue de Tournon).

P. de Gonnelieu : *De la présence de Dieu*, élégant in-18 de VIII-256 p.; 1 fr.

Digitized by Google

R. P. Hugon : *Réponses théologiques à quelques questions d'actualité*, in-12 de vi-284 p. ; 2 fr.

Abbé Duplessis : *Les frères de Matutinaud*, Controverses familières (3e série), in-8° de viii-272 p.; 2 fr. 50.

L. Poulin : *Au jour le jour*, notes et souvenirs d'un voyageur, in-12 de 346 p. ; 3 fr. 50.

M. de Lescure : *Le Comte Joseph de Maistre et sa famille*, in-12 de 444 pages ; 3 fr. 50.

R. Snell : *Le livre de l'action*, in-12 de x-128 pages.

Bossuet : *Doctrine spirituelle* extraite de ses œuvres, quatrième édition ; in-12 de xxi-280 p. ; 2 fr.

Librairie des Saints-Père.

(83, rue des Saints-Pères).

Gabriel Ledos : *Le P. de Ravignan*, in-12 de 176 p. (Collection *Les grands hommes de l'Église*) ; 2 fr.

Abbé J. Schall : *Mentalité du Peuple souverain. Causes et remèdes*, in-12 de 176 pages ; 2 fr. 50.

Abbé Gaston : *Une paroisse parisienne avant la Révolution : Saint-Hippolyte*, in-8 de 208 pages, orné de 12 gravures et plans ; 7 fr. 50.

CHEMINS DE FER P.-L.-M.

Semaine sainte à Rome. — Train spécial à prix réduit de Paris à Rome (aller et retour: 2e cl. : 103 fr. ; 3e cl. : 67 fr.). Départ de Paris le 13 avril à 2 h. 50 du soir. Retour dans les trois semaines, au gré des voyageurs.

Fêtes de Pâques. — A l'occasion des fêtes de Pâques, les coupons de retour des billets d'aller et retour délivrés à partir du 9 avril 1908 seront valables jusqu'aux derniers trains de la journée du 30 avril. La même mesure s'étend aux billets d'aller et retour collectifs délivrés aux familles d'au moins quatre personnes.

— La Compagnie organise avec le concours de l'Agence des voyages modernes les excursions suivantes :

1° *La Corse*, du 18 avril au 2 mai 1908. Prix (tous frais compris) : 1re cl. : 590 fr. — 2e cl. : 530 fr.

2° *En Grèce, à Constantinople et à Brousse*, du 9 avril au 13 mai. Prix (tous frais compris), 1re cl.: 2.200 fr.

— Avec le concours de l'Agence Lubin :

1° *Naples, Sicile et Naples*, départ de Paris le 15 avril. Prix tous frais compris), 1re cl. : 1.100 fr.; 2e cl. : 1.000 francs.

2° *Bords de la Méditerranée*, du 11 au 26 avril. Prix (tous frais compris) : 550 et 500 francs.

3° *Italie* (*Semaine sainte à Rome*), du 13 avril au 13 mai. Prix (tous frais compris) : 1.090 et 990 francs.

4° *Haute-Italie et Lacs Italiens*, du 29 avril au 24 mai. Prix (tous frais compris) : 980 et 890 francs.

Le Gérant : Ch. Baulès.

MACON, PROTAT FRÈRES, IMPRIMEURS.

Digitized by Google

ALBERT DE LAPPARENT

M. Albert-Auguste de Lapparent, l'éminent professeur de géologie et de minéralogie de l'Institut catholique de Paris, est mort en son domicile, après une assez courte maladie, le 5 mai courant. Sa mort met en deuil le monde savant, le monde catholique, et par-dessus tout, l'Enseignement supérieur libre, dont il était l'un des plus illustres représentants.

Né à Bourges le 30 décembre 1839, M. de Lapparent fut reçu à l'École polytechnique, le premier de sa promotion, en 1858, à l'âge de dix-neuf ans. Sorti dans le même rang, il fut, suivant l'usage, nommé au Corps des mines, passa par l'École supérieure, et obtint le titre d'ingénieur en 1864. Il collabora d'abord, sur la désignation d'Élie de Beaumont, à la carte géologique de France. En 1874, il prit la plus grande part au projet de tunnel sous-marin entre la France et l'Angleterre. A ce moment, sa carrière semblait fixée : elle semblait devoir être celle d'un ingénieur, occupé surtout de la pratique de son art.

C'est l'honneur de notre Corps des Mines que la plupart de ses membres conservent, au milieu de leurs travaux professionnels, le goût et l'habitude des recherches de science pure. M. de Lapparent s'y appliquait avec un tel succès que, dès 1867, on le nommait secrétaire de la Société géologique de France. En 1875, à la création même de l'Institut catholique de Paris, il fut appelé à y professer la géologie et la minéralogie. Admirablement préparé à cet enseignement, il donna quelques années plus tard sa démission d'ingénieur pour s'y consacrer

Digitized by Google

tout entier, s'occupant non seulement de faire son cours, mais de former, de classer, d'enrichir les collections minéralogiques et géologiques de l'Institut catholique, et d'en constituer pour ses élèves de véritables instruments de travail.

La géologie et la minéralogie touchent à toutes les sciences physiques et naturelles ; elles touchent même, par la cristallographie, aux sciences mathématiques. Grâce à la haute culture scientifique, qu'il avait reçue à l'École polytechnique et à l'École supérieure des Mines, M. de Lapparent en pouvait étudier toutes les branches et suivre tous les progrès, toutes les évolutions. Doué d'une grande facilité de travail, d'une faculté incomparable d'assimilation, et possédant plusieurs langues vivantes, il se tenait au courant de tous les travaux publiés sur les objets de son enseignement. Il était constamment et immédiatement informé. Aussi, ses ouvrages sur la *géologie*, la *minéralogie*, la *géographie physique* sont-ils de vraies encyclopédies, très complètes, où les matières se présentent, non pas simplement juxtaposées d'une façon quelconque, mais classées et disposées dans le meilleur ordre. Cet agencement admirable est évidemment pour beaucoup dans la clarté qui distingue ces grands ouvrages, et dans le succès qu'ont obtenu, non seulement ces ouvrages eux-mêmes, mais les *abrégés*, les *précis* que M. de Lapparent nous a successivement donnés.

Ces mêmes qualités d'exposition se retrouvent, d'ailleurs, dans les travaux d'étendue encore moindre de l'illustre professeur : dans les *articles* qu'il a insérés au *Correspondant*, dans la *Revue de l'Institut catholique*, dans la *Revue des questions scientifiques de Bruxelles*. Je lis dans un journal tout récent (*Figaro* du 6 mai 1908) que ses articles du *Correspondant* étaient des chefs-d'œuvre. Ses conférences, ses leçons n'étaient pas inférieures à ses écrits : elles brillaient des mêmes qualités. Son élocution

Digitized by Google

était toujours facile et élégante. Il charmait ses auditeurs, tout en les instruisant ; il leur rendait la science accessible, sans jamais la vulgariser.

Tant de talents et de travaux avaient valu à M. de Lapparent plusieurs récompenses honorifiques et de nombreux titres académiques. Il était chevalier de la Légion d'honneur et commandeur de Saint-Grégoire-le-Grand. Bien que n'habitant pas Rome, il avait été, en 1887, élu membre titulaire de l'Académie pontificale romaine des *Nuovi Lincei*. En 1897, il était entré à l'Académie des sciences dans la section de minéralogie. Enfin, le 12 mai 1907, il succédait à Berthelot comme secrétaire perpétuel pour les sciences physiques. Cette charge élevée était comme le couronnement de sa carrière scientifique. Il s'en faut d'une semaine qu'il en ait rempli les fonctions pendant seulement une année !

En même temps que savant illustre, M. de Lapparent était un catholique sincère, convaincu, déclaré. Il s'était toujours vivement intéressé aux questions scientifiques qui touchent ou semblent toucher à la religion. En ces derniers temps, il avait écrit plusieurs articles sur les *silex taillés*, sur la chronologie des *époques glaciaires*, sur le problème si important des *origines de l'homme*. Ce qui domine dans sa vie, c'est la science et la foi. Il était un catholique militant, s'occupant de toutes les Œuvres qu'il jugeait bonnes, et au premier rang desquelles il plaçait l'enseignement supérieur libre. Ferme et brillant défenseur de la liberté d'enseignement, il avait été en 1902 l'un des fondateurs du Syndicat de l'Enseignement libre, secondaire et supérieur. Il n'avait cessé, depuis cette époque, d'en présider la Chambre syndicale et, sauf cette année, l'Assemblée générale annuelle.

M. de Lapparent était un modèle de bonne éducation, d'aménité, de courtoisie. Malgré ses soixante-neuf ans, il conservait l'aspect jeune et l'esprit vif. Il avait souffert il

Digitized by Google

y a deux ans, d'une maladie du larynx et des bronches qui avait interrompu un moment ses leçons, mais s'était peu à peu guérie. Rien ne faisait présager sa fin. Une congestion cérébrale, causée sans nul doute par l'excès du travail intellectuel, l'a emporté en peu de jours, remplissant d'affliction tous ceux qui l'ont connu, notamment, en dehors de sa famille, ses confrères de l'Académie des sciences et ses collègues de l'Institut catholique de Paris [1].

Désiré ANDRÉ,
Professeur honoraire à l'Institut catholique.

1. On trouvera plus loin, dans la Chronique du présent numéro (p. 276), la liste des principaux ouvrages de M. de Lapparent. (N. D. L. R.).

Digitized by Google

LE RÉVEIL DU PLATONISME
EN FRANCE
AU COMMENCEMENT DU XIXe SIÈCLE[1]

Les annales de la civilisation européenne nous entretiennent d'une renaissance platonicienne particulièrement célèbre, celle qui, au déclin du moyen âge, a brillé d'un si vif éclat en Italie et notamment dans la Florence des Médicis. Mais il y a bien des années déjà[2] que je me suis attaché à en retracer toutes les vicissitudes : c'est d'un autre épisode de l'histoire du platonisme qu'il sera question dans les pages qui vont suivre, et comme il s'agit de la France, et de la France du XIXe siècle, je veux espérer qu'on ne jugera pas cette étude dénuée d'intérêt.

I

On a dit bien souvent : « Le Français n'est pas platonicien ». C'est assez juste, si, par platonisme, on entend une doctrine qui nous détourne de la réalité pour nous confiner en de vagues rêveries ou nous jeter dans un formalisme abstrait[3] : mais si, au contraire, on veut parler

1. Reproduction développée d'une conférence publique faite le 9 janvier 1908 à l'Institut catholique.

2. Voir la collection des *Annales de philosophie chrétienne* (1895 et 1896).

3. « Le Français a beaucoup d'esprit, de cet esprit agile, lucide et désabusé qu'aucune extase n'étourdit. » Ainsi s'exprimait tout récem-

Digitized by Google

d'une réelle ouverture d'esprit, d'une générosité native de sentiment, d'un élan soutenu vers le vrai, le beau et le bien, c'est-à-dire en somme d'une préférence marquée pour les choses de l'âme, de quel droit nous infligerait-on une qualification aussi sévère, et, hâtons-nous de l'ajouter, aussi peu méritée ? Au surplus, consultons les faits : ils suffiront à nous éclairer.

Ainsi, au XVIe siècle, à peine nos pères eurent-ils pris contact avec l'élégance italienne et l'Académie florentine que Platon trouva sur notre sol des philosophes pour le commenter, des érudits pour le traduire, des poètes pour s'inspirer de ses théories. Ce qui alors attirait surtout en lui, c'était la grâce et l'opulence de la forme, sans oublier la séduction secrète de certaines doctrines qui viennent se résumer dans ce qu'on a nommé depuis « l'amour platonique ».

Au siècle suivant une égale sympathie s'affirme, avec cette différence, toutefois, qu'au delà de cette enveloppe brillante le plus grand nombre des « platonisants » remonte jusqu'aux grandes vérités spiritualistes et religieuses qu'elle embellit de sa parure. Crut-on jamais plus spontanément, plus fermement au Bien suprême, au Beau parfait, au Vrai absolu, d'un mot, à une sphère transcendante élevée au-dessus de toutes les classifications et de toutes les conceptions purement humaines ? Or, qui ignore que, pour Platon, la science se résume dans la connaissance de l'éternel ? que pour lui comme pour Descartes, comme pour Pascal, l'âme l'emporte infiniment sur le corps, le monde des esprits sur les plus surprenantes merveilles de l'univers matériel ? Saint Augustin, chez qui tout respire Platon, n'est-il pas, concurremment avec Aristote, l'oracle

ment M. P. Bourget dans un discours académique auquel — qu'on me permette cette réminiscence — Platon a eu l'honneur de fournir une citation justement admirée et la pensée réconfortante sur laquelle il s'achève.

Digitized by Google

philosophique des théologiens de l'époque? Et quant aux lettrés, ceux-ci vantent la dialectique du philosophe grec, ceux-là sa théodicée et sa morale : d'autres exaltent en lui l'éducateur ou l'écrivain. Il revit dans Malebranche et Thomassin, trouve des disciples dans Bossuet et Fénelon, et — qui l'aurait cru, — fait les délices de La Fontaine.

Mais il n'y a pas d'astre qui n'ait ses éclipses, pas de gloire terrestre qui n'ait ses vicissitudes. Tel auteur est porté aux nues aujourd'hui qui sera méprisé demain, et à cette loi les fondateurs de systèmes ne sauraient faire exception. Platon, au XVIIIe siècle, aura le loisir de s'en apercevoir. L'invasion triomphante de Locke[1] et de son sensualisme lui porte un coup redoutable; il tombe dans l'oubli quand il n'est pas en butte ouverte à la moquerie. Voltaire se distingue dans cette querelle : au surplus il ne tient en aucune manière à compter dans l'histoire de la métaphysique, à ses yeux assemblage confus de questions insolubles et frivoles :

> Je n'irai point, philosophe orgueilleux,
> Sur l'aile de Platon me perdre dans les cieux.

Prétendre définir le Bien en soi, le Beau en soi, c'est, à ses yeux, se condamner au plus ridicule des galimatias. « Un homme qui saurait tout Platon et ne saurait que Platon saurait peu et saurait mal. » A propos du *Timée*, il parle tout uniment de charlatanisme et dit : « Aux Petites-Maisons jamais on n'a si puissamment déraisonné. Ceux qui lisent Platon sont huit ou dix songe-creux cachés dans quelque galetas de l'Europe. »

Pendant que Voltaire déblatère à plaisir, d'Alembert s'enferme dans un mutisme complet : est-ce moins dis-

1. Dont la théorie est dirigée expressément contre le réalisme de Platon et même contre celui de la scolastique renouvelé d'Aristote. « Tout ce mystère des genres et des espèces se réduit à l'abstraction », écrit le philosophe anglais.

Digitized by Google

courtois ? Le fait est que Platon est nommé une seule fois, et comme par hasard, dans ce fameux *Discours préliminaire* qui a pourtant la prétention de dérouler toute l'histoire de l'esprit humain. Diderot, plus avisé, voit dans les dialogues platoniciens un abrégé de la science universelle : mais il les juge aussi propres à gâter l'esprit qu'à perfectionner le style.

Rousseau accuse le jargon de la métaphysique de remplir le cerveau d'absurdités. S'il parle de la *République* de Platon, s'il y voit l'idéal du parfait gouvernement et « le plus beau traité d'éducation que l'on ait jamais fait », s'il ferme les yeux de propos délibéré sur tant de piquantes satires de l'État populaire, c'est pour se ménager le droit d'abriter, sous l'autorité d'un nom respecté, quelques-unes de ses thèses politiques et sociales les plus audacieuses. « Platon a retardé les progrès de la raison : ses opinions ne me paraissent qu'un délire », s'écrie de son côté Condillac. Selon le mot de M. Lasserre, « l'empirisme du XVIIIe siècle avait couvert de sa gangue les éternelles raisons des choses. »

Il n'est d'ailleurs pas contestable qu'aux approches de la Révolution il s'est produit dans notre pays un retour à l'antique, dû en partie au désordre croissant des mœurs qui ramenait au paganisme, en partie à la popularité au moins momentanée d'ouvrages tels que le *Voyage du jeune Anacharsis*, ou encore à tout ce qui se mêlait d'hellénisme antique aux vues par ailleurs très modernes d'André Chénier[1]. A une époque où l'apothéose des grands hommes tendait à se substituer au culte du vrai Dieu, le jugement et la condamnation de Socrate deviennent un véritable lieu commun à l'usage non seulement des mora-

1. Sur ce mouvement qui s'est propagé dans la littérature et dans l'art jusqu'aux approches du romantisme, on consultera avec intérêt le livre de M. Bertrand : *La fin du classicisme et le retour à l'antiquité.*

Digitized by Google

listes, mais encore des artistes. Tel fut précisément le sujet proposé en 1762 aux concurrents pour le prix de Rome, lorsque, pour la première fois, le programme du concours fut pris en dehors des scènes bibliques. Vers 1785 Louis David reçut de M. de Trudaine la commande d'un tableau où Socrate serait représenté « entouré de ses disciples et recevant le breuvage mortel des mains du valet des Onze ». Ce fut un des grands succès du peintre, et la gravure a rendu cette toile populaire, bien qu'à aucune époque elle n'ait figuré dans les collections du Louvre. Si j'ai cru pouvoir la mentionner en passant, c'est que évidemment l'artiste et son Mécène ont eu tous deux présent à la pensée l'admirable récit du *Phédon*[1].

Malgré tout, la Révolution n'était pas faite pour remettre en honneur un philosophe qu'elle aurait à peu près infailliblement incarcéré pour délit d'opinion. Même dans le domaine purement spéculatif Platon continuait à être tenu pour suspect. Garat inaugure son cours à l'École normale par une critique en règle de l'idéalisme étudié dans ses plus éminents représentants tant anciens que modernes. L'analyse est proclamée l'unique méthode philosophique, et les systèmes fondés sur la synthèse rejetés comme « les plus insensés qui aient trompé la terre ». Napoléon, s'il n'eût tenu qu'à lui, eût volontiers infligé aux philosophes

1. A ce propos je prends la liberté d'extraire de l'ouvrage de Delécluze : *Louis David, son école et son temps* (1863) un renseignement assez curieux : « Placé plus haut que tous les assistants, Socrate les domine encore par la sérénité de son visage, qui contraste avec la douleur, le désespoir ou la taciturnité de ceux qui l'entourent... La première idée de David avait été de le peindre tenant déjà en main le breuvage que lui présentait le bourreau ; mais ce fut André Chénier qui dit à l'artiste : « Non, non ; Socrate, tout entier aux grandes pensées qu'il exprime, doit étendre la main vers la coupe, mais il ne la saisira que lorsqu'il aura fini de parler ». — Et l'on ne peut qu'approuver le jeune poète destiné, lui aussi, à succomber victime de l'aveuglement populaire.

Digitized by Google

de tout acabit, enveloppés dans la qualification méprisante d'« idéologues », le traitement que l'auteur de la *République* réservait au plus grand poète de l'Hellade.

Mais une ère nouvelle se préparait.

Quand prit fin l'héroïque et désastreuse épopée impériale, les autels relevés, la paix reconquise, la liberté restaurée, le spiritualisme ressuscité, tout s'unissait pour imprimer à la nation entière un élan généreux. L'esprit reprenait ses droits un instant sacrifiés, sinon méconnus: le règne des idées recommence, les liens entre les peuples se resserrent. Graduellement les créations littéraires et artistiques se multiplient: on voit se reproduire du côté des écrivains la même fécondité, la même courageuse hardiesse, du côté du public le même empressement, la même sympathie qu'au temps de Ronsard et de Corneille. Ce fut, selon les belles expressions de Caro, comme une *Instauratio magna*, comme un renouvellement universel, ou du moins on en eut l'immense espérance. On dirait que des hommes peu disposés d'ordinaire à s'accorder ensemble, philosophes et poètes, savants et artistes cèdent de concert à une inspiration commune : et ce siècle auquel nous, qui fûmes témoins de son déclin, nous avons tant de fois reproché son indifférence égoïste, a débuté par une remarquable envolée d'idéalisme.

Ici nous entrons dans le vif de notre sujet: car à cette seconde renaissance il semble que Platon n'ait pas pris une moins large part qu'à celle dont la France avait été le théâtre quatre cents ans auparavant. Et ainsi, après avoir été l'un des oracles du rationalisme classique, il allait recevoir les hommages non moins sincères du mysticisme romantique [1].

1. En m'exprimant ainsi, je me flatte évidemment d'ajouter un fleuron de plus à la renommée de Platon. Mais ne serais-je pas dupe d'une véritable illusion ? Voici qu'en effet une école nouvelle (dont

Digitized by Google

Etait-ce le fait de quelque heureux hasard? Il avait, n'en doutons pas, des titres très réels à ce nouvel honneur. Et pour nous en convaincre, examinons quel était l'état d'âme de la société française d'alors, et quelles aspirations se faisaient jour ouvertement ou discrètement au fond des cœurs.

Tout d'abord, cette société à qui l'on avait tenté d'arracher sa foi, son culte et ses autels, était avide de croire et d'espérer. Or si parmi les penseurs antiques, il en est un qui a tourné volontiers ses regards vers le transcendant et l'*au-delà*, qui a parlé avec une éloquente conviction de Dieu, de sa Providence, de ses perfections, du respect que lui doivent les mortels, qui, dans l'ignorance des dogmes révélés, s'est efforcé tout au moins d'asseoir sur des bases inébranlables la religion naturelle, c'est manifestement Platon. Nul n'a plus exalté la science : mais, en même temps, nul ne s'est plus appliqué à la mettre au service des intérêts les plus élevés de l'âme. Tels les Ampère et les Cauchy parmi les contemporains de Châteaubriand et de Ballanche.

En second lieu, cette société succède à une époque d'incroyable sécheresse morale ; elle réclame du sentiment, de l'émotion, de la poésie, du lyrisme : elle demande des pensées et des accents qui l'attendrissent, qui l'enthousiasment.

C'est précisément ce que Platon était en mesure de lui

naguère dans une thèse retentissante M. Lasserre s'est fait l'intrépide interprète) nous présente le romantisme comme un des instruments les plus actifs de notre décadence nationale, après l'avoir défini « un véritable obscurcissement de l'intelligence » ou encore « la désagrégation enthousiaste de la nature humaine civilisée ». L'esprit romantique, déclaré identique au fond à l'esprit révolutionnaire (les libéraux de 1815 à 1830 s'en faisaient une bien autre idée) aurait à ce titre sa part de responsabilité dans l'affaiblissement de l'âme française, de la société française. — Si, par certains côtés, le romantique prête le flanc à ces graves reproches, c'est en tout cas sous un jour très différent (on pourra s'en convaincre) que je l'envisage dans cette étude,

Digitized by Google

offrir. Où trouver un exemple plus mémorable de l'influence heureuse qu'une sensibilité à la fois vibrante et éclairée peut exercer sur la marche et l'épanouissement d'une raison éminente? Ses *Dialogues* permettent de mesurer la puissance de retentissement de l'idéalisme dans tous les domaines de la pensée, qu'il s'agisse des destinées de l'homme ou des fins harmoniques de l'univers. L'âme, ses aspirations, sa nature céleste, ses désirs sans bornes, ses espoirs invincibles, voilà ce que vont chanter nos grands romantiques : or, ne sont-ce pas là les thèmes par excellence des enseignements platoniciens?

Enfin cette même société venait d'être remuée par des secousses trop violentes, d'assister à des bouleversements trop effrayants pour ne pas rencontrer dans les loisirs des longues méditations des raisons sans cesse renouvelées de grave mélancolie. Or d'où vient à Platon cette sorte de nostalgie des choses du ciel, sinon de ce qu'il a compris l'incurable vanité de notre condition terrestre, de ce que l'instabilité, la vulgarité de tout ce qui passe avive sans cesse en lui l'amour de l'immuable et de l'éternel? Ce qui le rend poète, c'est ce singulier mélange de désenchantement résigné et de confiance tremblante que l'âme, livrée à elle-même, éprouve en face de l'infini. Ce qui ne signifie pas assurément qu'il n'eût pas protesté avec énergie contre la sombre tristesse, contre le pessimisme systématique de certains romantiques, de ce Sénancour par exemple, dont Sainte-Beuve a dit[1] avec tant de raison : « Avec lui la philosophie platonicienne eut tort. »

Mais, quelque intérêt qui s'attache à ces considérations théoriques, et si justifiées que puissent paraître les analogies morales ci-dessus relevées, il faut quelque chose de plus pour entraîner la conviction : j'entends des documents et des faits. Il nous reste donc à interroger successivement

1. *Portraits contemporains*, I, p. 130.

Digitized by Google

les écrivains les plus en vue de cette période, et à tirer de leurs livres la preuve de leur familiarité plus ou moins étroite avec les théories et les œuvres de Platon. C'est cette enquête qui va se dérouler maintenant sous les yeux de nos lecteurs.

II

L'ordre chronologique, fidèlement observé, nous amène à débuter par un publiciste de haute valeur. Longtemps relégué dans l'oubli et en revanche très apprécié par un groupe assez nombreux de polémistes actuels, Bonald, aux yeux de plusieurs de ses interprètes, fait figure de platonicien : c'est, je crois, sans qu'il y ait réellement pensé. Il est exact que dans sa doctrine Dieu, en nous créant, nous donne à la fois et l'esprit et l'instrument destiné à éveiller les idées qui y sommeillent, ce qui a fait dire à M. Janet : « La théorie de Bonald est une sorte de platonisme où le mot, investi de la propriété qui appartient chez Platon au phénomène sensible, devient le principe de la réminiscence. » La même thèse a été reprise et développée par M. V. Egger dans son étude si ingénieuse intitulée : *La parole intérieure*[1]. « Bonald avait été facilement mis par le P. Gerdil et Malebranche sur la voie du platonisme en ce qui concerne la nature de l'intelligence. L'analyse psychologique du langage lui suggéra une sorte de restauration de la maieutique de Socrate et de la réminiscence de Platon. » S'agit-il de définir le rôle de la parole ? La tendance qu'on vient de rappeler éclate au grand jour. Considérées en elles-mêmes, les idées générales et fondamentales sont en nous à l'état latent, stagnant, inaperçu : c'est aux mots qu'appartient le rôle d'éveiller les idées correspondantes par une sorte d'association préétablie. Quoi qu'il en soit, il y a peut-être quelque témérité à

1. Voir surtout les pages 23, 33 et 36.

Digitized by Google

conclure avec M. Egger que « Bonald touche de bien près à l'idéalisme platonicien. »

Les affinités intellectuelles des deux philosophes sont d'ailleurs incontestables. Ils ont l'un et l'autre pleine conscience de l'effort nécessaire à l'homme pour s'arracher à la séduction des choses sensibles et des formes inférieures. Platon se plaît à répéter une exclamation empreinte de la plus noble mélancolie (χαλεπὰ τὰ καλά) rendue d'une façon remarquable dans ce mot classique de Bonald : « Le beau en tout est toujours sévère ». Et à un autre point de vue nous ne sommes pas surpris de voir l'auteur de la *Législation primitive*, après avoir fait remarquer que l'idéal du beau moral, c'est la plus haute vertu et la plus utile aux hommes payée de leur part par la plus injuste persécution, se hâter d'ajouter : « Le sublime de cette situation a été réalisé dans la personne du fondateur du christianisme, et c'est une preuve philosophique de sa divinité que Platon lui-même a entrevue. »

L'empreinte platonicienne est déjà incomparablement plus nette et plus profonde chez J. de Maistre. Ce penseur si éloquent et si fermement chrétien a emprunté mainte inspiration au fondateur de l'Académie, et lui-même est bien de la lignée des Pythagore et des Platon, comme eux homme de tradition et de conviction, fier de défendre l'héritage de foi des anciens âges pour qui une inspiration était d'autant plus vénérable qu'elle était plus voisine du sanctuaire. Remarquons en passant que nous avons ici devant nous un véritable humaniste, capable de comprendre et de savourer les *Dialogues* dans leur texte original [1].

Serait-ce trop s'avancer que de faire remonter jusqu'à Plutarque la conception première de la mémorable con-

1. C'est ce qu'attestent les lignes suivantes : « Celui qui a lu Aristote et Platon en latin, dans une version littérale de la meilleure main, n'a pas lu réellement ces philosophes. »

Digitized by Google

troverse qui se déroule dans les *Soirées de Saint-Pétersbourg* ? Il est certain tout au moins qu'on découvre ici l'écho tout à la fois du *Phédon* et des *Délais de la justice divine*. Et avec un discernement et une impartialité qui lui font honneur, l'auteur ne dissimule nullement les lacunes et les insuffisances de l'argumentation platonicienne en faveur de l'immortalité : « L'ouvrage un peu faible a besoin d'être refondu entièrement... Dans les endroits mêmes où le disciple de Socrate prête des raisonnements solides à son maître, il ne produira guère d'effet sur la masse des lecteurs, à moins que sa pensée ne soit développée et mise en rapport avec les idées modernes... On trouvera sans doute çà et là, et dans Platon surtout, des traits admirables, de superbes éclairs de vérité : mais nulle part, je crois, rien d'aussi suivi, d'aussi sagement raisonné, d'aussi fini dans l'ensemble que le traité de Plutarque ». Sauf à faire cette réserve, comme à titre de revanche : « Chaque fois que la pensée de Plutarque m'a paru incomplète, j'ai pris la liberté de la terminer et quelquefois aussi de la fortifier par de nouveaux aperçus que je dois à mes propres réflexions ou à la lecture de Platon, auteur *que j'aime et pratique volontiers*, comme disait Montaigne en parlant d'un tout autre écrivain ».

Pour que nous ne soyons pas tentés d'en douter, de Maistre dérobe à son philosophe de prédilection des citations d'un choix particulièrement heureux. Ainsi dans l'*Essai sur le principe générateur des constitutions politiques*, les vues si profondes du *Phèdre* sur l'art oratoire, et la curieuse peinture des jardins merveilleux d'Adonis : ailleurs, ce qui est dit au VIIIe livre des *Lois* relativement à la fondation des grandes cités par des génies, et non par de simples mortels — ou le rôle attribué à l'ὀνομαθέτης dans le *Cratyle* — ou encore les passages soit de la *République* soit du *Gorgias* où Platon décrit les lieux de supplice temporaires ou éternels du monde à venir. Il ne peut assez

Digitized by Google

admirer cette pensée qui reparaît en tant de passages de Platon : « Jamais les dieux ne perdent de vue celui qui se livre de toutes ses forces au désir de devenir juste et de se rendre par la pratique de la vertu semblable à la divinité autant que la chose est possible à l'homme. » Et il ajoute cette réflexion : « On croit lire Saint Augustin ou Bourdaloue... Platon s'est-il exprimé ainsi à dessein ? ou bien n'a-t-il fait qu'obéir au mouvement d'une âme naturellement chrétienne ? » En tout cas, pareille élévation de pensée, pareille noblesse de sentiments, dès qu'on touche au domaine religieux, ne s'expliquent aux yeux de l'austère publiciste que par une sorte de reflet anticipé du christianisme. Parmi les esprits de son envergure, je doute qu'un autre ait poussé plus loin l'admiration ou du moins lui ait donné une forme aussi nette et aussi saisissante : « On trouve toujours Platon le premier sur la route de toutes les grandes vérités... N'abandonnons jamais une question sérieuse sans l'avoir entendu [1]. »

Jusque sur le terrain de l'expression il y a comme une émulation entre ces deux nobles intelligences. C'est ce qu'a très bien souligné M. de Margerie : « La forme du dialogue s'adaptait d'elle-même au tour communicatif de son esprit, et je ne vois pas que, depuis Platon, personne y ait mieux réussi... Disciple très instruit de l'antiquité, il a été séduit, il s'est rappelé les grâces exquises de certaines scènes de Platon, et Socrate s'entretenant avec ses amis sur les bords d'un torrent à l'ombre des myrtes et des lauriers, à l'heure où les cigales bruissent doucement dans l'herbe. Il a voulu que son dialogue, d'une sérénité

1. Cette adhésion si formelle ne s'étend pas aux parties spécialement métaphysiques de la doctrine, contre lesquelles (apparemment sans qu'il s'en doute) J. de Maistre renouvelle une objection célèbre d'Antisthène le cynique et de Diogène : « Je connais le Français, l'Anglais, l'Américain : quant à l'homme, je déclare ne l'avoir rencontré de ma vie. S'il existe, c'est bien à mon insu » (*Considérations sur la France*, ch. VI).

Digitized by Google

toute philosophique, n'eût rien à envier à ceux de Platon, ni les rives du Céphise[1] ni les paysages de l'Attique ». Et de fait, pour ne parler que des pages du début, est-ce que cette peinture[2] d'un superbe coucher de soleil sur la Néva ne constitue pas, elle aussi, un décor aussi splendide qu'original? Jusque dans sa polémique si magistrale, si arrêtée, se développant, comme on l'a dit, au grand soleil des idées, il entre quelque chose de large et de lumineux qui le rapproche de son modèle antique. C'est ce qui a fait dire de lui au P. Vaudon : « Admirateur de Platon, il emprunte quelquefois à la Grèce son charmant sourire », — et à Ballanche, qui vient de faire remarquer à quel point revit en Joseph de Maistre[3] l'austère poésie de l'antique patriciat : « Pourtant cette poésie n'a point la rudesse des époques cyclopéennes, parce qu'elle a été polie malgré elle par l'étude de Platon, par l'ensemble des mœurs chrétiennes. »

Je viens d'écrire le nom de Ballanche. Peut-être à un plus haut degré encore que les deux célèbres publicistes dont il vient d'être parlé, celui qu'on a maintes fois défini « le Socrate lyonnais »[4], et que Mme Récamier nommait « son Platon domestique » se révèle à nous comme un lecteur assidu, comme un disciple judicieux du grand philosophe athénien. En tout cas il atteste d'une façon non équivoque qu'à l'aurore du XIXe siècle, Platon, pour

1. Inadvertance de l'auteur : il n'est question dans Platon que des rives de l'Ilissus.

2. Elle passe assez communément pour l'œuvre de Xavier de Maistre son frère : mais pour autant le rapprochement ne perd rien de son intérêt.

3. « Le rigide néoplatonicien de notre temps », ainsi que Ballanche se plaît à le qualifier.

4. Surnom justifié, si l'on veut, par certains côtés de son esprit ennemi de toutes les solutions extrêmes : mais ses allures de prophète étaient bien étrangères au sage Athénien.

Digitized by Google

devenir familier aux plus doctes esprits de notre pays, n'avait pas dû attendre Cousin et sa traduction. Tous les contemporains ont reconnu la fidélité de ce portrait tracé de la main de Brizeux :

> Comme un platonicien dans sa tunique blanche,
> Replié sur lui-même, ainsi vivait Ballanche,
> Mystérieux penseur, calme et triste à la fois.

A la vérité, un autre Grec disputait à Platon ses préférences : je veux dire le sage de Samos, le fondateur de l'école italique, Pythagore, plus traditionnel, plus oriental à coup sûr que l'élève de Socrate [1]. Mais ce besoin même de relever l'abstraction par l'image, de tempérer l'austérité du raisonnement par l'éclat des peintures, de produire la pensée philosophique sous la forme ample et majestueuse de l'épopée historique ou légendaire (se rappeler l'Atlantide du *Timée* et du *Critias*) [2], qu'est-ce autre chose que le sentiment du beau littéraire qui tourmentait

1. Dans ses tableaux comme dans ses prédictions, Ballanche affectionne le clair-obscur. C'est ce que M. Songeon a très bien fait ressortir dans la *Revue augustinienne* (15 octobre 1905) : « Un maître seul a paru captiver Ballanche : c'est Platon... Cette possession dominatrice a fécondé son intelligence, et l'Idée platonicienne demeure belle et lumineuse encore à travers la gaze vaporeuse où il l'enclôt... Les Idées de Platon sont comme les montagnes de l'Hellade vues du large de Salamine : leur cime d'or se découpe dans un air si transparent qu'il semble, malgré leur éloignement, qu'on n'a qu'à étendre la main pour les toucher. Pour Ballanche, cette pure lumière dessine d'un contour trop net et trop hardi l'horizon qu'elle éclaire. C'est pourquoi, plus que le platonisme, il aime le néoplatonisme, fusion des clartés les plus délicates du génie grec et des arcanes les plus raffinés de la pensée alexandrine ».

2. Ce poème en prose que Ballanche a intitulé « Orphée » — vaste fiction qui lui permet, selon le mot de M. de Loménie, de pénétrer dans la nuit des siècles et de recomposer à son gré des annales absentes ou perdues — est une des plus remarquables justifications que je connaisse de la réflexion célèbre d'Aristote : Ὁ φιλόσοφος φιλόμυθός πώς ἐστι.

Digitized by Google

un esprit de la famille de Platon et de Fénelon? Né, lui aussi, métaphysicien et poète, Ballanche a toujours incliné, — au grand regret de toute une catégorie de lecteurs — à substituer l'exposition poétique à l'exposition dogmatique, le symbole à la démonstration.

Et chez le penseur moderne comme chez son modèle antique, il semble que l'on retrouve la fusion des proportions élégantes du génie grec et de la prolixité inconsciente du génie oriental.

Déjà dans l'introduction à l'*Essai sur le sentiment*, — cette œuvre de sa première jeunesse — il écrivait : « Lorsque Platon dit que tout est harmonie dans les beaux-arts comme dans la nature, il a jeté sans s'en douter les bases d'une poétique universelle ». Quelques années plus tard, un mémoire lu par Ballanche à l'Académie de Lyon portait ce titre : *La mort d'un platonicien racontée par un de ses amis*. On devine bien vite une copie, ou, pour emprunter à la langue musicale une expression plus exacte, une « transposition » chrétienne du « Phédon »[1]. A l'approche de sa dernière heure, un disciple de l'Académie, mûri par la méditation et le rapprochement de croyances appartenant aux peuples les plus divers, annonce la venue imminente du Réparateur attendu par l'humanité déchue. « Oh ! s'écrie-t-il, combien de fois nous nous sommes arrêtés sur ces idées que le génie de Platon savait trouver, à moins qu'il ne les ait apprises ! Mais aujourd'hui, j'ai plus que jamais la conscience de notre réhabilitation ». Fiction bien en harmonie avec l'intelligence de Ballanche, toute faite, comme il convient chez un méditatif, de visions et de pressentiments, et pleine de cette conviction (déjà partagée par de Maistre) que les écrits de Platon sont vraiment comme « une préface humaine de l'Évangile ». Pensée profonde,

1. J'en ai donné une courte analyse dans mon volume *La vie et les œuvres de Ballanche* (p. 36-37).

Digitized by Google

que nous trouvons exprimée en toutes lettres dans plusieurs de ses ouvrages. Deux citations entre beaucoup d'autres en feront foi : « Le platonisme fut parmi les nations païennes une heureuse préparation à la religion de J.-C. Il fut utile avant et après le christianisme : avant, pour y mener les hommes, après, pour les confirmer dans cette croyance »[1]. « Platon, après avoir décrit à sa manière l'origine des choses, dit que dans l'impossibilité d'expliquer cette origine et la nature de la cause suprême, il faut s'en rapporter à ces hommes divins qui étaient plus près du commencement[2]... L'expression dont il use revient à celle-ci : quelqu'un m'a dit. Ce quelqu'un est sans doute le personnage inconnu qui, pour lui aussi bien que pour nous, est le représentant ou le dépositaire de toute tradition. C'est une formule de ce genre et l'analogie de certaines doctrines qui donnèrent lieu dans les premiers siècles de notre ère à considérer Platon comme appartenant à un christianisme antérieur, préparation pour la gentilité[3]. »

J'ajouterais volontiers le passage suivant, si je n'y soupçonnais pas une confusion fâcheuse (quoique trop fréquemment commise) entre le platonisme primitif et l'alexandrinisme postérieur : « Les doctrines platoniciennes ne se bornent pas à faire de Dieu même le type de l'intelligence humaine, mais aussi le modèle incompréhensible du renoncement et du dévouement[4] ».

1. *Essai sur les institutions sociales* (ch. x. — *Œuvres complètes*, II, 286).

2. Allusion probable, soit au *Philèbe* (16 c), où la science des sages antiques nous est représentée comme la voix encore retentissante de la tradition, soit à ces lignes du *Timée* (40 d) : « Quant aux autres divinités (Platon vient de nommer les astres), le mieux est de s'en rapporter à ceux qui en ont parlé autrefois et qui, issus de ces dieux, comme ils le disent, doivent connaître leurs ancêtres ». Mais le lecteur entendu ne surprend-il pas ici une légère ironie ?

3. *Œuvres*, III, 13.

4. Rappelons à ce propos tout ce que Ravaisson a tiré de ce

Digitized by Google

Dans l'*Essai sur les institutions sociales*, l'œuvre à mon sens la plus sérieuse de Ballanche, sinon la plus brillante, après avoir fait ressortir ce qu'il y a d'absurde dans l'hypothèse d'une invention humaine du langage, alors que l'homme paraît incapable de créer ce qu'il a tant de peine à expliquer et à comprendre, l'auteur poursuit : « Platon marchait par un plus court chemin à la solution du problème lorsqu'il conçut la pensée d'un temps primitif où Dieu, pour instituer la société, avait eu recours non à des hommes, mais à des génies, c'est-à-dire à des créatures au-dessus de l'homme. »

S'agit-il maintenant de ce qui forme la partie centrale et prééminente de tout le système platonicien ? Ballanche a tenu à s'y initier, sauf à l'entendre un peu à sa manière. Ecoutons-le plutôt : « La poésie transporte dans un monde idéal, c'est-à-dire dans un monde où les limites de la liberté de l'homme, de ses facultés, de ses prérogatives, de son intelligence sont moins restreintes par l'état de déchéance : dans un ordre de choses où la pureté des formes et de l'expression a moins été altérée par les passions et les sentiments mauvais [1] ». Voici qui est déjà plus près du platonisme authentique : « La beauté dans ce monde est une aimable et brillante messagère qui nous raconte les merveilles d'un monde meilleur [2] », — conception gracieuse d'où l'on s'élève d'abord à cette définition suffisamment philosophique : « L'idéal, c'est l'absolu et l'universel. C'est l'être dans sa généralité et non dans son individualité. Plus un individu s'approche de l'idée ainsi conçue, plus il est près du type du beau [3] » — pour atteindre enfin à cette conclusion enthousiaste : « Les

simple texte de saint Paul : *Exinanivit semetipsum* (Ad Philipp., II, 7).

1. *Œuvres*, II, 275.
2. IV, 457.
3. III, 356.

Digitized by Google

idées gouvernent les esprits avant de gouverner les corps : ces reines immortelles que l'œil ne peut voir, dont le sceptre ne peut être brisé, règnent longtemps sur nous à notre insu, et lorsqu'elles viennent se saisir ici-bas de l'empire légitime qui leur appartient, elles restent encore pour le plus grand nombre obscurément enfouies au fond des choses. C'est pourquoi le spectacle du monde réalisé ne dit rien à ceux qui n'ont pas pénétré dans le monde des idées. Platon le savait bien ».

Le côté plus spécialement métaphysique de la théorie, interprétée d'ailleurs à la lumière des docteurs chrétiens, apparaît en pleine lumière dans la dernière en date et la plus extraordinaire des publications de Ballanche, la *Vision d'Hébal*, ce chef de clan écossais, devant le regard duquel se déroulent comme un immense et merveilleux mirage toutes les révolutions de notre planète, celles qui précèdent l'histoire comme celles qui la remplissent. « Avant la création, il voyait d'une vue intellectuelle les globes, les sphères, les êtres, et les liens des globes, des sphères et des êtres, car tout reposait dans la pensée divine [1]. C'est ainsi que l'éternelle géométrie avait ses lois avant que les mondes vinssent s'y soumettre [2] ». Et si par un élan soudain de l'esprit nous passons de la première manifestation des choses à la dernière, de l'apparition de l'univers à l'heure qui sonnera son anéantissement suprême (hypothèse que Platon, pour sa part, n'eût pas manqué de déclarer sacrilège) que subsiste-t-il ? « Les êtres se sont retirés dans leurs essences. De nouveau l'idée contemple l'idée [3] ». Etrange imagina-

1. Ou comme s'exprime avec plus de force encore Ballanche dans « la séance d'initiation », épisode de la *Ville des expiations* qui n'a été imprimé que dans la revue *La France littéraire* (t. V, p. 239) : « Avant les choses il y avait l'essence des choses : c'est là l'esprit de toute cosmogonie ».

2. *Vision d'Hébal*, p. 25.

3. *Œuvres*, IV, 109.

Digitized by Google

tion et singulièrement hardie que celle qui, survivant à la suppression des temps et des espaces, ose ainsi fixer l'infini !

Au surplus, il semble bien que toutes ou presque toutes les parties de l'œuvre si vaste de Platon aient successivement attiré l'âme à la fois naïve et religieuse de Ballanche. Ainsi il connaît et cite (III, 91) l'ingénieuse assimilation établie dans l'*Ion* entre l'inspiration d'un Homère, par exemple, échauffant plus tard la verve de rapsodes vulgaires, et la puissance magnétique se transmettant d'anneau en anneau jusqu'à l'extrémité d'une chaîne. Ainsi certains passages de la *Palingénésie sociale* prouvent que le mythe du *Politique* avait été feuilleté avec une attention non moins sympathique que les pages les plus éloquentes de la *République*. En tête de la *Suite des prolégomènes de la Formule générale* (IV, 167) figure même une assez longue étude sur le *Cratyle*. « Ce dialogue — y lisons-nous — a cela de très curieux et de très profitable que la destinée d'un certain nombre de mots y est suivie avec une rare finesse de déduction ». Au VIIIe chant d'*Orphée*, c'est bien un écho du *Phédon* que paraît nous offrir cette déclaration : « Dans le monde tel que l'a fait la déchéance de l'être intelligent, tout est destruction et renaissance. Toute vie repose sur la mort ». Lorsque Ballanche écrit : « Pourquoi les âmes sont-elles tombées ? Platon ne le dit pas expressément. Quel attrait coupable les a fait déchoir de cette existence heureuse ? Toujours est-il que la vie présente est pour elles une épreuve et presque une punition. Les plus philosophiques elles-mêmes ne sont pas innocentes : elles ont à se réhabiliter » — il est trop évident qu'une page célèbre du *Phèdre* lui revient à la mémoire. La même conclusion se tire avec certitude du passage où, pour excuser ce qu'il appelle non sans esprit son refus « d'abandonner ses enfants à la charité publique » il invoque, soit cette justification : « Un écrit a toujours

Digitized by Google

besoin du secours de son père, car, par lui-même, il est incapable de repousser les attaques et de se défendre » — soit l'exemple de Pythagore « jugeant peu convenable de confier la garde d'une doctrine à des lettres sans vie, et qu'il valait mieux en remettre le dépôt au souvenir de ceux qui s'en étaient montrés dignes ». Enfin le sophronistère décrit avec tant de complaisance dans la *Ville des expiations* rappelle de tout point celui que réclame Platon (au Xe livre des *Lois* [1]) et où quiconque se sera laissé entraîner à l'impiété par défaut de jugement, et non par des désirs et des mœurs coupables, aura pendant cinq ans le loisir de méditer sur ses erreurs loin de tout commerce avec le reste des citoyens, et de se corriger grâce au travail de la réflexion, grâce aux instructions que viendront lui donner « pour le bien de son âme » les magistrats préposés à cet office.

Il y a chez Platon un génie prophétique qui impose, une ouverture d'intelligence qui surprend, mais aussi une fleur de sentiment qui charme et qui pénètre. C'est de ce second aspect du génie platonicien que s'est éprise l'âme délicate et subtile de Joubert, dont on a dit qu'il aurait dû naître à Scillonte comme Xénophon, ou à Colone comme Sophocle, tout près des jardins de l'Académie. « J'aime la métaphysique ailée et chantante », disait-il, et si Platon en a connu et pratiqué une autre, de celle-là on peut affirmer à coup sûr qu'il ne la condamnait pas. Imagine-t-on quelque chose de plus excellemment platonicien que cette réflexion de notre moraliste : « Il n'y a de beau que Dieu, ou après Dieu, ce qu'il y a de beau, c'est l'âme » ?

Non seulement Joubert nous a laissé un témoignage non équivoque de ses préférences dans le vieux Platon couvert de notes que renfermait sa bibliothèque : écoutons-le se

1. 908 B.

Digitized by Google

définir lui-même dans une lettre à Fontanes [1] : « Dans la société de Platon j'ai parfois des enchantements... Si mes pensées s'inscrivaient toutes seules sur les arbres que je rencontre, en venant les déchiffrer dans ce pays après ma mort on trouverait que je vécus, par-ci par-là, plus Platon que Platon lui-même, *Platone platonior* ». Quelle délicieuse expression ! Chateaubriand, sincère, mais évidemment aussi un peu prévenu lorsqu'il qualifiait son ami de « profond métaphysicien » a dit : « Sa philosophie, par une élaboration qui lui était propre, devenait peinture ou poésie... Il s'était fait l'idée d'une perfection qui l'empêchait de rien achever ».

Du reste, pourquoi ne pas interroger sur ce point Joubert en personne ? L'idéal, voilà le but constant et pour ainsi dire naturel de sa contemplation : « Il faut aller au ciel : là sont dans leurs types toutes les choses, toutes les vérités, tous les plaisirs dont nous n'avons ici-bas que les ombres ». Il écrivait à Molé : « D'où pensez-vous que nous vienne la règle naturelle du juste et de l'injuste, du beau et du laid moral, si ce n'est de ce modèle de justice et de beauté auquel, sans le voir, nous nous sentons portés à tout mesurer ? » Réflexion complètement et absolument platonicienne : mais voici où apparaît la supériorité du penseur chrétien : c'est qu'il n'hésite pas un instant à placer ce modèle dans le Dieu infiniment parfait que l'humanité adore. D'ailleurs, il ajoute cette recommandation : « Ne cherchez dans Platon que les formes et les idées, c'est ce qu'il cherchait lui-même. Il y a en lui plus de lumière que d'objets, plus de forme que de matière. Il faut le respirer et non pas s'en nourrir. » Ici je demande

1. Datée de Villeneuve-sur-Yonne, 1794. — Quant à Fontanes lui-même, M. Bertrand (*ouv. cité*) nous le représente dans son cabinet de Courbevoie « tantôt fermant son Horace au *Donec gratus eram*, tantôt reprenant son Platon entr'ouvert à quelque passage du *Banquet*.

Digitized by Google

à Joubert la permission de ne pas être de son avis ; mais passons.

Si vif que soit son goût pour le philosophe, il se sent encore plus attiré par l'écrivain. « D'autres, aimait-il à dire, ont fait aussi un grand chemin, d'un pas léger et ferme, dans les espaces littéraires : mais combien peu ont eu en partage les ailes de Platon ? Il a les évolutions du vol des oiseaux : il fait de longs circuits, il tourne longtemps autour du point où il veut se poser et qu'il a toujours en perspective, puis enfin il s'y abat. » Comme aux enfants, il lui arrive « de troubler l'eau limpide pour se donner le plaisir de la voir se rasseoir et s'épurer [1] ». Ces circonlocutions que Joubert a le courage de déclarer parfois désagréables, parce que superflues, ont néanmoins pour lui généralement plus d'attrait que la ligne droite et la hâte des modernes argumentateurs. A force de monter haut, Platon court risque de se perdre dans le vide : mais on voit le jeu de ses ailes, on en entend le bruit. Joubert n'en demande pas davantage. Et voici sa conclusion : « J'admire dans Platon cette éloquence qui se passe de toutes les passions et n'en a nul besoin pour triompher. Esprit de flamme par sa nature, et non pas seulement éclairé, mais lumineux, Platon brille de sa propre lumière. C'est de la splendeur de ses pensées que son langage se colore : l'éclat en lui vient du sublime... Il trouva la philosophie faite de briques et la laissa faite d'or ».

Mais pourquoi recommencer sous une forme imparfaite une analyse si brillamment présentée sous la plume d'un des professeurs de Sorbonne les plus applaudis au XIXe siècle ? Ecoutons, un instant du moins, E. Caro, cet heureux émule de Joubert [2] :

1. Avant et après Joubert, maint penseur a paru s'ingénier à la troubler afin de ne pas laisser croire qu'elle est naturellement limpide ».

2. *Mélanges et portraits*, t. II, p. 12-13.

Digitized by Google

« L'antiquité et sa littérature devaient enchanter cet esprit amoureux d'harmonie et de clarté. Ses jugements sur Homère, sur Xénophon, sur Cicéron, démêlent l'essence de chaque auteur : mais Platon surtout le ravit. C'est qu'il y a des races d'âmes qui circulent à travers les siècles, et Joubert a recueilli la secrète hérédité. La semence immortelle des idées s'agite au fond de cette intelligence éprise des formes pures. Il est platonicien par une analogie plutôt sentie que facile à définir. Tous ses amis, M. de Fontanes entre autres, par une sorte d'instinct qui devint dans cette société une chère habitude, l'appelaient Platon. Chateaubriand, voulant peindre d'un mot la sublimité habituelle de sa pensée, jointe à la plus aimable bonhomie, le définissait « un Platon à cœur de La Fontaine ».

« Certes, de notre temps, on a creusé à de plus grandes profondeurs les problèmes de la dialectique et de la théorie des idées ; mais si on a mieux connu l'auteur du *Timée* et du *Phédon*, a-t-on jamais mieux parlé de lui ? a-t-on jamais donné une impression plus pénétrante de sa méthode extérieure, de son tour d'esprit et de style, de ses procédés de raisonnement à la fois si subtils et si ondoyants, ou encore de cette métaphysique si substantielle et si réelle dans son idéalité ?

« Joubert goûtait Platon, comme il goûtait toute l'antiquité, comme il goûtait la morale, avec une vivacité et une finesse d'impressions qui produisaient en lui quelque chose comme une exquise volupté. Platonicien, oui sans doute par le culte de l'idée, mais nullement désintéressé et très sensible aux affinités et aux accords secrets de son tempérament d'âme avec la beauté pressentie ou trouvée. Les belles pensées, les beaux sentiments, les belles sensations, c'était l'aliment naturel de cette douce sagesse... A vrai dire, il est peut-être moins un platonicien qu'un épicurien de l'idéal. Ne redoutons

Digitized by Google

pas trop ce genre d'épicurisme, il n'est guère contagieux, et s'il l'était, où serait le mal et devrait-on s'en plaindre ? »

Oublions ces trois dernières lignes. Tout ce qui précède ne justifie-t-il pas pleinement la place accordée à Joubert dans la présente étude ?

Chateaubriand a joué un rôle si éminent dans le mouvement intellectuel de la première moitié du dernier siècle qu'il manquerait à notre thèse fondamentale une base presque indispensable, si ce grand homme ne venait pas à son tour déposer en sa faveur. Mais quelques dons supérieurs qu'il ait reçus du Ciel, et tout universel qu'ait été son génie, je ne crois manquer ni à la vérité ni à la justice en disant que la philosophie a été une de ses parties les plus faibles ; aussi n'y a-t-il touché que de loin en loin et comme à son corps défendant [1]. Voilà comment s'explique son demi-silence sur Platon, alors qu'il a étudié avec une visible sympathie et qu'il cite si volontiers d'autres illustrations classiques, Homère et Euripide, Virgile et Cicéron.

J'ai dit à dessein son demi-silence, car en fait il a pris sa part de la curiosité sympathique qui à cette époque a valu à Platon tant de lecteurs. Comme Leibniz, il connaît et admire « l'éternel géomètre » révélé à l'auteur du *Timée* par la simplicité et l'harmonie prodigieuse des lois de l'univers [2]. Ailleurs, il parle d'une métaphysique « qui

1. On lit dans l'*Essai sur les révolutions*, et le passage a quelque chose de choquant : « Au XIIIe siècle on voit se former cette malheureuse philosophie qui se composait des subtilités de la doctrine péripatéticienne et du jargon mystique de Platon. » Mais il faut se souvenir qu'après sa conversion Chateaubriand a expressément répudié cette œuvre de jeunesse, rédigée sur la terre d'exil au milieu de cruelles privations.

2. « Platon — dit à ce propos Chateaubriand — appelait la nature une poésie mystérieuse. » Si la pensée n'est pas entièrement inexacte, l'expression, il faut l'avouer, est plus moderne qu'antique.

Digitized by Google

n'est qu'un chemin plus sublime pour arriver à la vertu... C'est ce que Platon appelait par excellence la science divine ». Le chapitre IV du second livre de la première partie du *Génie du Christianisme* est intitulé : *Des lois morales ou du Décalogue*. La Perse, l'Inde, l'Égypte, la Gaule, la Rome primitive, Minos, Solon et Pythagore y sont tour à tour appelés en témoignage : puis, dans une note, se lisent les lignes que voici : « On pourrait ajouter à cette table un extrait de la *République* de Platon, ou plutôt des douze livres de ses *Lois*, qui sont à notre avis son meilleur ouvrage, tant par le beau tableau des trois vieillards qui discourent en allant à la fontaine [1] que par la raison qui règne dans ce dialogue. Mais ces préceptes n'ont pas été mis en pratique ; aussi nous nous abstiendrons d'en parler ». Ailleurs, songe-t-il à célébrer la France ? Il ne trouve rien de plus expressif que de la représenter comme « une de ces terres heureuses où règne ce souffle divin qui, selon Platon, décèle les climats favorables à la vertu ». Et si après avoir cité l'Élysée conçu et décrit par l'imagination enchanteresse de Fénelon il fait remarquer que « les plus belles pages du *Phédon* sont moins divines que cette peinture », ne perdons pas de vue le dessein général de son œuvre : mettre en relief toute la supériorité de la pensée chrétienne sur les créations les plus vantées du génie hellénique.

Des pages précédentes il ressort qu'au début du XIXe siècle Platon était une des lectures préférées des gens d'esprit moins constamment occupés de choses frivoles que l'homme du monde, et plus épris de finesse et d'élégance

L'auteur du *Banquet* se serait déjà mieux reconnu dans cette définition du beau esthétique : « L'art de choisir et de cacher » (*Génie*, seconde partie, livre deuxième, ch. IX).

1. Plus exactement : en allant de la ville de Cnosse à l'antre et au temple de Jupiter (*Lois*, I, 625 A).

Digitized by Google

que le dialecticien de profession. Mais à partir de 1825 ou de 1830 il semble que dans ce milieu un peu mêlé le philosophe grec ait graduellement perdu de sa popularité. C'est que dans l'intervalle on a entrepris, et avec succès, de remettre en honneur chez Platon le logicien et le métaphysicien, c'est-à-dire précisément le double aspect de son génie dont s'était tour à tour effrayé et scandalisé le XVIIIe siècle. Il s'imposait maintenant à tous les regards, même les moins attentifs, comme le créateur d'un des systèmes les plus célèbres dont fasse mention l'histoire, et dès lors c'est aux seuls connaisseurs en ces grandes matières qu'était ou paraissait réservé le droit de le discuter, voire de s'y intéresser.

Nous parlerons plus loin de cette résurrection complète du platonisme doctrinal. Auparavant, il nous reste à remplir une autre partie de notre tâche, et sans conteste la plus séduisante.

(*A suivre.*) C. HUIT.

Digitized by Google

SOUVENIRS SUR LACORDAIRE

A PROPOS D'UN LIVRE RÉCENT[1]

En dépit d'une bibliographie déjà considérable tout n'a pas été dit sur le grand Dominicain. Le public, d'ailleurs, ne se lasse pas d'entendre parler de lui ; nous n'en voulons pour preuve que le succès récemment obtenu par le livre si bien conçu, si juste de ton, si attachant, de M. Ledos.

En proposant à la Faculté des lettres de l'Université catholique, à Fribourg, le sujet de thèse que représente ce fort volume, M. l'abbé Favre était fidèle à sa double vocation de prêtre et de littérateur. Il y avait dans le choix du sujet la pensée d'honorer le Catholicisme en la personne d'un de ses plus éloquents apologistes; il y avait aussi le désir de faire revivre une gloire littéraire et de ranimer un enthousiasme favorable à l'éclosion des jeunes talents.

En parcourant la biographie qui ouvre le volume, puis en feuilletant la seconde partie où sont établis la liste et l'ordre chronologique des œuvres oratoires de Lacordaire, en consultant enfin l'analyse soigneusement faite de ses allocutions les moins connues, analyse encadrée dans les appréciations des auditeurs contemporains, on ne peut qu'admirer le labeur consacré à cette magnifique restitution. M. Favre n'a négligé aucune source d'information ; il a interrogé livres, journaux, témoins survivants des con-

1. *Lacordaire orateur, sa formation et la chronologie de ses œuvres*, par Jullien Favre, licencié en théologie, professeur à l'Ecole normale du canton de Fribourg (Suisse). Fribourg, Imprimerie de l'Œuvre de Saint-Luc. 1906, xii-xix-599 pp.

Digitized by Google

férences, et cette minutieuse investigation lui a permis de rectifier telle inexactitude échappée aux biographes antérieurs, à notre éminent et regretté collègue M. Lacointa, par exemple. La part des trouvailles est vraiment remarquable dans ce livre. C'est là un des traits que présentent fréquemment les thèses scientifiques de doctorat, mais plus rarement les thèses littéraires. Au lieu de se traîner dans des redites, ne devraient-elles pas se donner aussi pour tâche d'éclairer des points restés obscurs de l'histoire des idées et agrandir à leur tour le patrimoine de nos connaissances ?

On lira avec attention cette instructive monographie. On n'attend pas de nous une analyse de ce qui est en réalité un beau travail d'analyse et de critique. Indiquons seulement quelques particularités destinées à compléter l'image que les lecteurs de M. Favre se feront de son héros.

Ce qui frappe tout d'abord chez celui-ci, chez cet esprit si vif, primesautier, sujet à l'inspiration soudaine, c'est une méfiance instinctive de l'improvisation ; nous le voyons refuser de parler sans préparation dans des réunions accidentelles. Nous l'entendons répondre à qui le presse, en un pareil cas, qu'il a besoin de mûrir longuement sa pensée. A un ami qui le complimentait, un jour, sur le don *ex tempore dicendi* qu'il montrait si souvent, à Notre-Dame, dans ces conférences où il parlait d'abondance, sans réciter jamais : « Des improvisations comme celles-là, dit-il, j'en fais huit par année ».

Le procédé de travail du prédicateur nous a été conté par un homme qui l'a connu de près. Il s'enfermait dans une pièce meublée seulement d'une chaise, sans livre, sans plume, sans papier, et là il se livrait à une méditation profonde. Voulait-il faire une vérification, il gravissait un ou deux étages et il ouvrait sa bibliothèque. A part ce, il tirait tout de son propre fonds, le fonds de ses réflexions et de ses souvenirs.

Digitized by Google

Le grand orateur, poète comme le sont ses pareils, avait-il la susceptibilité des poètes? Désiré Nisard, dans ses *Souvenirs et notes biographiques*, l'insinue, et, rapportant l'entretien qu'il eut avec le candidat à l'Académie française, les corrections qui lui furent demandées dans l'éloge à prononcer de Tocqueville, il ajoute que le récipiendaire, en séance publique, les éluda une à une et rétablit le texte primitif.

Nisard n'avait pas voté pour lui, et il n'aimait pas (nous ne saurions l'en blâmer) les « catholiques libéraux ». Il ne paraît pas s'être douté de ce qu'il y avait de timide, d'ingénu, de prompt à effaroucher dans cette nature rêveuse, éminemment impressionnable, avec laquelle il entrait en contact pour la première fois. Comme le P. Chocarme, M. l'abbé Fabre nous montre Lacordaire profondément humble, éclatant, un jour, en sanglots au pied du crucifix, en demandant à Dieu de le défendre contre les tentations d'orgueil que lui donnaient ses triomphes oratoires. D'ailleurs, le Religieux, en maint endroit de ses écrits, se prête à lui même des infériorités gratuites. Il se représente comme un élève médiocre au lycée de Dijon et, plus tard, comme un médiocre étudiant en droit. Les confessions des saintes âmes ne doivent heureusement pas être prises au mot.

La candeur de Lacordaire a-t-elle toujours exclu l'adresse, nous allions dire la ruse? Une anecdote que nous tenions déjà de bonne source, mais que nous a confirmée la lecture d'un vieil article du *Correspondant*[1], nous montrera plaisamment le contraire.

Une demi-bourse lui avait été offerte au séminaire de Saint-Sulpice, à Paris, lors de son entrée dans les ordres.

Mgr de Quélen administrait le diocèse. M. Fabre nous dit : « L'excorporation est demandée sur le champ à

1. Le *R. P. Lacordaire*, par M. F. Lorain, 1847.

Digitized by Google

l'évêque de Dijon, qui s'empresse de l'accorder, afin d'être agréable à l'archevêque de Paris ». La promptitude de Mgr de Boisville peut être due à d'autres causes. Le futur séminariste avait, paraît-il, demandé son *exequatur* dans une lettre « si simple, à laquelle il ne manquait pas des fautes d'orthographe » que le prélat l'avait « pris pour le plus grand nigaud » de son diocèse et s'était facilement privé de ses services. Peut-être sera-t-on choqué de cette supercherie. Nous n'y verrons qu'un malin tour, une ruse d'écolier, très explicable quand on songe à l'optique un peu spéciale des grands hommes. L'hypertrophie intellectuelle qui développe outre mesure leur imagination et leur sensibilité se compense souvent, chez eux, par de réelles infirmités du sens vulgaire. En veut-on une preuve? La voici :

On songeait en 1848, — et M. Favre le rappelle, — à fonder un journal populaire de propagande religieuse. Mais quel titre lui donnerait-on? Avec la plus parfaite ingénuité Lacordaire proposa de l'appeler l'*Edification*. M. Augustin Cochin, esprit fort avisé, n'eut pas de peine à faire repousser la motion : « Le moyen, dit-il, de mettre un pareil titre sur une table de café ? Qui donc, entre deux bocks, osera demander l'*Edification* ? »

Le sens du ridicule faisait défaut à Lacordaire, nous disait notre premier doyen, M. Connelly, de qui nous tenons l'anecdote. Le jugement du Père manquait d'expérience et de largeur; mais il n'était pas faux. Sa théologie tant attaquée dans son ensemble, a fait l'objet d'une loyale justification, de la part d'un de nos savants collègues, le P. Delabarre, de la Compagnie de Jésus. Le cercle du Luxembourg n'a pas perdu le souvenir de la belle conférence qu'il entendit, à cette occasion, le 18 février 1898. Nous tenons à rappeler ce détail parce que M. Ledos, dans son excellente biographie, nous dit que Lacordaire partagea, dans une certaine mesure, le préjugé

Digitized by Google

de son temps et ressentit quelque antipathie pour les Jésuites. M. l'abbé Favre atteste du moins que ce ne fut pas le sentiment du Dominicain à toutes les époques : « Quand il vit le retard apporté à son ordination, il crut que, pour réaliser le noble dessein (de pauvreté, d'obscurité), il devait songer à entrer dans un Ordre religieux, et, dans cete intention, il sollicita de l'archevêque de Paris la permission d'entrer au noviciat des Jésuites à Montrouge.

« A cette manifestation non équivoque des dispositions du jeune séminariste, les craintes s'évanouirent. Les supérieurs de Saint-Sulpice laissèrent tomber les barrières... »

Au fond l'organisation de Lacordaire était celle d'un artiste avec les revers de médaille que comportent de pareils dons. Il détestait le rire si sain, si réconfortant, quoique resté un phénomène inexplicable. Le rire, disait-il, déforme le visage humain. Au point de vue esthétique, il réunissait tous les avantages extérieurs. Sa main même avait des dimensions et une élégance féminines. Son port était naturellement beau. M. Connelly, que nous aimons à citer, ne le vit jamais, le prît-on par surprise, que dans une attitude sculpturale. Peu importait le costume. Une députation en fit l'épreuve, en venant un soir le surprendre dans sa cellule, au moment où il allait dormir. Avec le prestige que le talent exerçait sur la génération qui a précédé la nôtre, il imposait singulièrement, et plus un visiteur était intelligent, plus il hésitait à lui adresser la parole. Le Père répondait toujours d'une façon simple en même temps qu'originale. Mais malheur à qui l'interrompait. Le causeur se taisait tout de bon. Le fil du développement ne se renouait plus. Etait-ce, de sa part, humilité ? Etait-ce arrêt d'inspiration ? On ne sait.

Cet instrument de musique, cette lyre vivante que fut Lacordaire, nul, à part Berryer, n'en a de nos jours reproduit le modèle. Le prédicateur de Notre-Dame, nous disait l'abbé Barnave (un bon juge, qui allait l'en-

Digitized by Google

tendre, les jours de sortie de l'École normale), donnait la sensation des effets produits par l'éloquence antique. Il rendait tangible cette extraordinaire puissance de la parole qui nous paraît à nous, froids auditeurs d'aujourd'hui, être du domaine de la légende. Maintenant, querellez l'orateur sur son style, relevez-y des locutions bizarres, des couleurs mal assorties, de l'incohérence parfois, et l'abus de l'abstraction. Il n'en reste pas moins que tel trait, tel tour, telle bouffée oratoire excitent encore, chez le lecteur, un frémissement d'admiration. Et cependant quel orateur (nous parlons des plus grands) résiste à l'épreuve de la lecture? D'ailleurs, pourrait-on concevoir un remueur de foules qui parlerait comme écrit un bon littérateur?

Sur tous ces points, nous sommes flatté de voir les jugements de M. Favre coïncider habituellement avec les nôtres. On nous permettra donc de louer son livre à peu près sans réserve et de le remercier de cette belle et utile publication.

JULES CAUVIÈRE.

Digitized by Google

L'ABBÉ GUSTAVE MOREL
ET SON ROLE
DANS LA QUESTION DE L'UNION DES ÉGLISES[1]

Ce n'est pas sans une émotion particulière que je dois parler ce soir à des amis de l'Institut catholique d'un professeur de l'Institut catholique, qui enseignait ici, il y a deux ans, avec l'autorité d'une compétence modeste et qui est mort en pleine jeunesse. Au reste, je n'ai d'autre titre à vous entretenir de sa mémoire aimée et toujours vivante chez quelques-uns, qu'au hasard qui m'a fait, pendant qu'il vivait, son camarade et son ami, et qui, plus tard, ayant mis entre mes mains son journal d'âme et ses lettres, m'a amené à écrire sa vie[2].

L'abbé Gustave Morel avait une très belle âme : j'ai été pénétré de respect en la découvrant après sa mort, car, tant qu'il vécut, il ne la faisait connaître qu'à Dieu seul, et c'est avec respect que je vous en parlerai.

Je pourrais en parler à des points de vue assez divers. Je pourrais d'abord vous montrer en lui un type de parfait séminariste, un héros de cette vie enclose, qu'on a pris, de divers côtés, l'habitude de railler pour son étroitesse prétendue, mais qui peut-être ne comprime un instant nos énergies, que pour les obliger à s'approfondir et pour leur donner plus d'élan. Je pourrais vous montrer en lui

1. Cette conférence eut un grand succès à l'Institut catholique, où elle fut donnée, le mercredi, 12 février. Nous sommes heureux de pouvoir la publier intégralement (N. D. L. R).

2. *L'abbé Gustave Morel*, par J. Calvet, Paris, Librairie des Saints-Pères, 1907.

Digitized by Google

un héros frémissant de ce qu'on a appelé la crise du clergé de France, et de ce qui fut bien plutôt une inquiétude d'âmes délicates s'interrogeant devant Dieu ; et vous verriez comment l'abbé Morel, exemple ici de sérénité pour un grand nombre, résolut cette crise par l'intensité de sa vie intérieure et par son sens exquis de la tradition et de l'unité de l'Église. Je pourrais enfin vous montrer en lui le véritable apologète des temps modernes, ouvert à tout et sachant tout, licencié ès sciences, avec mention *bien*, je crois, licencié en mathématiques avec mention *assez bien*, licencié ès lettres, docteur en théologie, avec je ne sais plus quelle mention et capable d'édifier quiconque, en disant bonnement son chapelet comme sa mère et comme les pieuses femmes de son pays des Vosges.

Mais, quel que pût être le charme de ces points de vue, un autre sujet m'est imposé. En le frappant à trente-deux ans, la mort a fixé l'abbé Morel dans une attitude qui eût été l'attitude définitive de sa vie. C'est ainsi qu'il faut le voir et l'étudier, comme un apôtre de l'Union des Églises.

Si vous avez entendu mercredi dernier la conférence de M. l'abbé Portal, vous avez pu voir un des aspects de la question de l'Union des Églises et assurément le plus intéressant. Mais l'Église anglicane n'est pas la seule Église chrétienne séparée de Rome où nous puissions constater une activité catholique et comme un désir d'union. Les Églises d'Orient et l'Église russe en particulier, un peu figées sans doute dans leur tradition séculaire et comme résignées à une séparation dont elles ont oublié les motifs, sont restées cependant plus près de nous que les Églises protestantes, à cause de leurs ordres dont personne ne conteste la validité et à cause de leur hiérarchie catholique. Moins actives que les Églises protestantes, parce que l'Oriental n'est pas

Digitized by Google

pressé et parce qu'il lui faut secouer pour venir à nous une couche épaisse de poussière, elles s'agitent toutefois depuis quelques années de telle sorte que dans le monde chrétien séparé de Rome, il s'est constitué deux centres d'activité, Londres et Moscou, Londres vers qui montent lentement, à mesure qu'elles deviennent plus catholiques, les Églises anglicanes et dissidentes du monde anglo-saxon, et Moscou qui attire de plus en plus et cherche à attirer l'attention des Églises schismatiques d'Orient. Aussi, pour que l'union des Églises soit complète, ce n'est pas seulement Londres qui doit aller à Rome, comme on vous le disait mercredi, dernier, mais c'est aussi Moscou qui doit se mettre en marche : l'unité sera faite de la rencontre amicale de ces trois capitales du monde chrétien.

C'est sous cet aspect total que l'abbé Morel envisagea le problème de l'Union des Églises ; et après en avoir senti l'actualité en Angleterre, c'est à la Russie qu'il consacra le meilleur de sa pensée et de ses efforts.

Pour mettre plus d'ordre dans mon exposé, je vous dirai d'abord comment il fut préparé à son rôle d'apôtre de l'Union, ensuite comment il comprit l'Union, et enfin ce qu'il fit pour l'Union.

I

Si je vous rappelle qu'il naquit à Laveline, près de Saint-Dié, au pied des Vosges, d'une famille d'agriculteurs aisés, fortement établie et depuis longtemps dans le pays, ce détail ne doit pas vous paraître indifférent, car l'abbé Morel apporta dans son œuvre toutes les qualités de sa race et pour ainsi dire du sol qu'il aimait. Il y trouvait je ne sais quelle force patiente repliée sur elle-même pour une méditation féconde, qui est, si je ne me trompe, le secret des grandes âmes, parce qu'on ne peut avoir de larges horizons que si on regarde en soi-même ; il y trou-

Digitized by Google

vait un sens exquis de la hiérarchie des choses, qui fait qu'on regarde comme sérieuses les réalités qui le sont et qui préserve de cette ironie française destructive de tout élan et de toute action à longue portée ; il y trouvait peut-être une certaine inclination à la mélancolie, comme un pli de tristesse qui vient de la terre à ceux qui l'ont patiemment aimée, qui est la marque de la douleur acceptée comme condition de toute vie ; et il y trouvait peut-être aussi, à moins que ce ne fut chez lui un don spécial de Dieu, une faculté étonnante d'assimilation et d'adaption qui devait faire de lui une sorte de spécialiste universel.

Élevé par de pieux parents, sous l'inspiration des prêtres de sa famille, il ne songea pas tout d'abord et on ne songea pas pour lui à l'état ecclésiastique. Sa facilité pour les mathématique le désignait à l'attention de ses maîtres et on le voyait déjà entrant premier à l'école Polytechnique ; mais encore tout jeune, il avait beaucoup réfléchi, par une sorte d'instinct il avait deviné les besoins du moment, et par une évolution logique de sa belle âme, il décidait à dix-sept ans de se donner à Dieu, « Oui, disait-il à un de ses amis, on m'appelle à Paris ; je sais bien que je pourrais entrer l'an prochain à Polytechnique ; j'aurais une vie agréable, peut-être brillante. *Mais ce n'est pas mon affaire* ; je dois faire autre chose ; je veux être prêtre, bon prêtre, et je voudrais former des prêtres, pour l'Église. »

Voilà la grande pensée qui détermine sa vocation et l'amène au grand Séminaire.

Il y fut, au moins dans les premiers temps, un élève assez effacé. On le regardait comme un homme froid enfermé dans ses pensées, comme un mathématicien rigide, vivant dans les formules et oubliant de vivre. Froid et mathématicien, il le sera toujours ; mais il y avait dans son cœur un coin pour les rêves illimités, celui où entrera plus tard le désir apostolique de l'union des Églises et je

Digitized by Google

veux remarquer qu'à vingt ant il eut une crise de poésie. Dépassant les thèses du cardinal Franzelin dont il faisait ses délices, il se perdait dans des rêves indéfinis sur la grandeur et sur la bonté de Dieu ; à la suite de Képler et d'Ampère, il s'enfonçait dans les beautés de la géométrie et de l'astronomie où il retrouvait Dieu. Un charme nouveau se révélait à lui dans le sourire de ses amis, dans le bruissements des forêts vosgiennes et dans les couleurs changeantes de son cher Brezouard ; il fut gai, spirituel, aimable, lyrique. Il fit des vers. Il est vrai qu'ils sont médiocres. Mais un rêve grandiose s'ébauchait en son âme naïve qu'il sentait s'agiter sans la comprendre ; et c'était peut-être ce rêve de la fraternité des peuples chrétiens qu'il devait préciser plus tard et faire passer de son cœur dans le plan des choses positives.

En attendant, toute cette force inemployée, il s'attache à la contenir au dedans, il l'applique à approfondir son cœur et y creuser ces bases d'un mysticisme solide qui en fit le vrai caractère. Vous l'avez peut-être vu passer, mes chers confrères, dans cette maison et à sa grande tête pâle et pensive, à sa physionomie parfois un peu dure, toujours froide, vous n'avez pas deviné un mystique. Vous l'avez peut-être connu, et sa conversation lente, discrète, spirituelle et lourde à la fois, vous a révélé surtout un admirable sens du vrai et un goût sans cesse aiguisé de la précision. Eh bien ! toutes ces apparences étaient trompeuses et ce jeune prêtre cachait sa vie intérieure. Elle s'était développée lentement, alimentée aux bonnes sources, à l'étude de la théologie et de la liturgie ; elle s'était fortifiée des consolations qu'il y avait rencontrées et des douloureuses épreuves qu'il avait subies. Elle avait pour centre une confiance absolue dans la Providence, une sorte de saint orgueil chrétien qui lui faisait croire qne tous les détails de sa vie, si humbles fussent-ils, étaient spécialement voulus de Dieu pour une grande fin à laquelle Il le destinait.

Digitized by Google

Si j'insistais sur ce point vous auriez l'illusion d'une vie de saint, et vous croiriez que je vous parle en 1908 d'un ascète du moyen âge. Il faut cependant que vous connaissiez ce détail.

« Il semble qu'à un moment l'abbé Morel fut pris d'une sorte d'impatience spirituelle : il ne trouvait aucune difficulté dans ses études, et à mesure qu'il avançait dans la vie chrétienne et sacerdotale, les difficultés naissaient sous ses pas. Il se laissa gagner par une colère sourde contre lui-même et, décidé à se vaincre, décidé à devenir saint par une sorte de coup d'état, il se procura une discipline et une ceinture de fer. Comment il en usait, il n'a jugé à propos de le dire ni à son directeur ni à nous ; mais quand j'ai rencontré dans une de ses lettres l'aveu de cette pénitence, je n'ai pu m'empêcher de songer à une page de Pascal racontée par sa sœur : « Il prenait dans les occasions une ceinture de fer pleine de pointes, il la mettait à nu sur sa chair ; et lorsqu'il lui venait quelque pensée de vanité, ou qu'il prenait quelque plaisir au lieu où il était ou quelque chose semblable, il se donnait des coups de coude pour redoubler la violence des piqûres et se faisait ainsi souvenir lui-même de son devoir. Cette pratique lui parut si utile qu'il la conserva jusqu'à la mort, et même, dans les derniers temps de sa vie où il était dans des douleurs continuelles. Nous n'avons su toutes ces choses qu'après sa mort... »

Et nous aussi nous dirons : « nous n'avons su toutes ces choses qu'après sa mort [1]. »

Mais il me semble que cette vie intérieure si riche, qui s'épanchait dans une correspondance dont je voudrais pouvoir vous lire des extraits, expliquera plus tard le labeur de sa vie. S'il a eu le courage de partir à travers les routes de l'Europe, pour travailler à une union qu'il sen-

1. *L'abbé G. Morel*, p. 74.

Digitized by Google

tait lointaine, que d'aucuns déclaraient impossible, ce n'est pas qu'il fut pris totalement par la logique humaine de son œuvre, mais c'est, il faut employer le mot juste, qu'il avait dans son cœur un immense amour de Dieu, et que quand on aime Dieu on est capable de se vouer entièrement à des causes désespérées, ou plutôt, quand on aime Dieu, il n'y a pas, il ne peut pas y avoir de causes désespérées.

En même temps que son cœur, son esprit se développait et se fortifiait pour l'œuvre future. Après avoir terminé à Saint-Dié son grand séminaire, il entrait ici même à l'Institut Catholique où il devait rester élève pendant six ans. Il travailla dans cette maison avec une constance, je devrais dire avec un acharnement, parfois excessif.

On peut remarquer dans ses travaux d'alors, comme trois groupes d'études divergentes, où il cherche à mettre de l'unité avec une bonne volonté confiante en la Providence qui ne se décourage jamais, mais qui donnaient à ses amis une impression d'incohérence : il semblait tenter plusieurs voies et ne persévérer dans aucune.

Ce sont d'abord les mathématiques qui l'attirent : et il s'assimile avec tant de facilité les questions les plus ardues que Mgr d'Hulst le choisit pour enseigner ici même ce qu'il apprend si bien. Puis, il se tourne vers la théologie scolastique, sans oublier les mathématiques et il fait la joie d'un de ses maîtres en cherchant à mettre en lumière les relations profondes que ces deux sciences ont entre elles, si on veut remonter assez haut vers leur origine et les suivre assez loin dans leurs conséquences. Il trouve même, dans ces difficiles matières, la thèse de son doctorat en théologie.

Puis voilà qu'il souffle sur ce laborieux édifice et le renverse. Il étudie le grec, la littérature, la philosophie grecque et la philosophie moderne ; mais ce n'est qu'une étape ; ces disciplines sont des instruments qu'il veut uti-

Digitized by Google

liser dans l'étude de la théologie positive. Il arrive à cette science en tremblant, comme un homme qui en sait les difficultés et les périls, et il met ses enquêtes historiques sous le patronage de Notre-Dame de Lourdes. Peu à peu il s'attache à cette science nouvelle, non sans quelque dédain pour ses travaux antérieurs.

Enfin, il part et, voyageur curieux, il écoute en passant Funk à Tubingue, Schell et Merklé à Wurtzbourg, Harnak à Berlin, Erhard à Vienne ; mais c'est à Rome qu'il va s'édifier et s'instruire et il revient à Paris, prêt à tout — mathématicien, philosophe, littérateur, théologien, historien, — il avait cinq vocations ; et son hésitation à en choisir une définitive ne laissait pas que de l'inquiéter un peu et d'inquiéter ses amis.

Or, le jour où il se voua à l'union des Églises, il apparut clairement que cette préparation divergente et dispersée, cette science encyclopédique des livres et des hommes, auraient ici leur utilisation complète. Pour agir aujourd'hui sur les Églises, il faut des hommes universels, tant sont complexes les problèmes qui les travaillent et les besoins dont elles souffrent. L'abbé Morel n'hésitait pas à voir la main de la Providence dans ces études un peu incohérentes dont il percevait maintenant l'harmonie dans le labeur pour l'union.

Voilà comment l'abbé Gustave Morel fut préparé à son rôle d'apôtre.

II

C'est dans un état d'esprit fait d'indécision calme, qu'au mois d'octobre 1901, il vint frapper à la porte du Séminaire Saint-Vincent de Paul. Admis comme maître répétiteur dans cette maison, il y trouva un milieu où la pensée de l'Union était toujours vivante. Elle était devenue humble assurément et discrète depuis que Léon XIII, en

Digitized by Google

condamnant les ordinations anglicanes, avait mis fin à une campagne retentissante et arrêté provisoirement des tentatives d'union faites sur certaines bases. Mais en promulguant une décision théologique particulière, Léon XIII faisait encore appel à l'âme anglicane et encourageait les désirs catholiques d'unité.

Ces désirs s'étaient réfugiés au Séminaire Saint-Vincent de Paul, où, dans une salle de quelques pieds carrés, des hommes venus de différents horizons religieux se rencontraient parfois pour en causer et pour s'encourager à l'action. L'abbé Morel s'initia à l'histoire de l'Union qu'il connaissait á peine, et il ne fut guidé d'abord que par sa curiosité scientifique qui s'attachait à tout. Les problèmes de la philosophie religieuse d'aujourd'hui et l'étude de la théologie positive l'absorbaient ; le travail pratique pour l'union future n'entrait pas dans le plan de son esprit. Il se gardait bien de juger chimériques les tentatives d'union, mais il n'était pas loin d'y voir des rêves mystiques utiles surtout à ceux qui en vivent moralement. Réaliste avant tout, il n'avait pas vu les faits qui fondent l'espérance de l'union dans le réel, et passionné de précision il souffrait de ne pas pénétrer des formules qui sont trop compréhensives pour n'avoir pas quelque chose de vague. Il restait un spectateur intéressé et sympathique.

Mais, pour se rendre compte, comme il disait, au mois de juillet 1902, il partit pour l'Angleterre, décidé à étudier de près cette Église anglicane dont on lui avait tant parlé. Quel fut le résultat de son étude, il faut le lui laisser dire à lui-même.

« Le premier jour de mon séjour en Angleterre, j'ai assisté à la réunion annuelle des anciens élèves du collège théologique d'Ely... C'était la première manifestation de vie dont j'étais témoin dans l'Église anglicane. Bien qu'averti, je fus un peu surpris. Depuis, j'en ai vu d'autres et de plus d'une sorte, et si je retourne en France, plus per-

Digitized by Google

suadé que jamais de la nécessité d'une autorité suprême — et d'une autorité doctrinale — je rapporterai aussi de mon voyage du respect et de l'admiration pour bien des membres du clergé anglican, sans parler des laïques. Et je reviendrai persuadé que ce serait une œuvre de première utilité que de renseigner nos catholiques sur ce qu'il y a de chrétien hors de chez eux. Ce qui divise les chrétiens, ce sont les malentendus plutôt qu'autre chose, je m'en doutais avant de venir ici. Seulement, lorsqu'on a rencontré sur son chemin des âmes qui aiment Dieu de toutes leurs forces, qui emploient leur vie avec un dévouement sans bornes à faire le bien tel qu'elles l'entendent, lorsqu'à la place de considérations abstraites on a devant les yeux la réalité vivante, on comprend et on se dit qu'il y a là quelque chose à faire [1]. »

Ces paroles sont décisives; à partir de ce jour, ce réaliste qu'est l'abbé Morel va se laisser gagner lentement par le problème de l'Union des Églises, parce qu'il a vu des faits qui prouvent que le problème se pose; et j'avoue que ç'a été toujours pour moi une grande preuve de la réalité scientifique de la question, que de voir un homme si positif et si averti y attacher son esprit et y abandonner son âme.

Il commença comme il commençait toutes choses, par la prière, par la réflexion et par l'étude solitaire. Je le vois encore dans cette vie de communauté qu'il aimait parce qu'elle garde et ménage le temps, recueillant sur toutes les tables les livres et les revues de toute sorte, les emportant dans sa chambre, pour les lire rapidement ou les repenser devant son crucifix. Il se dit — et je ne veux pas indiquer par ceci que sa pensée fut entièrement originale, elle était la pensée du milieu, mais il la fit sienne — il se dit que les grandes tentatives d'union avaient échoué dans le passé peut-être parce qu'elles avaient été

1. *L'abbé G. Morel*, *op. cit.*, p. 200.

Digitized by Google

conçues comme de vastes entreprises diplomatiques et que la diplomatie des plus fins est toujours courte par quelque endroit. Il se dit que d'ailleurs cette diplomatie devait être impuissante. Les trois grandes Églises chrétiennes du monde, l'Église de Rome, l'Église d'Orient, l'Église d'Angleterre sont séparées depuis si longtemps, elles ont tellement pris l'habitude de se développer dans leur isolement d'une manière indépendante, qu'aujourd'hui fatalement elles sont différentes ; mettre en présence les chefs des trois Églises, c'est-à-dire par définition l'élément conservateur de chacune, quelle que soit la charité de ces chefs et quelle que soit la finesse de ceux qui ont ménagé l'entrevue, c'est provoquer un conflit là où on voulait une entente. Il est impossible d'unir des éléments opposés; seul un Hégel ou peut-être un Lebnitz pourraient le tenter et encore dans l'abstrait; mais le problème n'est pas philosophique, il est d'ordre pratique.

Il convient donc de renoncer provisoirement à ce rêve d'ambassadeurs qui voulaient soulever les Églises et les amener à un Congrès de la Paix. On ne s'entend dans les Congrès de la Paix que lorsqu'on est d'accord avant d'y aller. Si on pouvait, par une lente élaboration, par une longue série d'efforts concertés, rapprocher les membres des trois Églises dans une pensée commune, leur faire perdre peu à peu l'habitude de leur individualisme fermé, les aider à percevoir avec leur identité essentielle, le bien que procure l'union et le mal qu'amène le schisme, assurément un jour viendrait où, les Églises étant devenues identiques, elles pourraient enfin négocier en paix et proclamer l'union officielle, puisque l'union serait déjà faite dans les cœurs.

Or, si l'union tentée aujourd'hui paraissait à l'abbé Morel une chose un peu chimérique, le rapprochement graduel des esprits était au contraire un problème d'ordre scientifique, à la solution duquel on pouvait apporter une méthode réaliste et suivie. Il chercha cette méthode.

Digitized by Google

Il importe avant tout, pensait-il, de tenir compte de ce fait qu'une Église est dans un pays, qu'elle est chose nationale, qu'elle donne satisfaction aux besoins d'une race et qu'elle est modifiée par le tempérament de cette race. Il faut donc étudier le milieu où elle est née et où elle a grandi, le sol où elle s'est implantée, la condition sociale de ses fidèles, leur histoire, leur évolution à travers les siècles. Ce n'est qu'après cette étude qu'on peut comprendre le particularisme d'une Église, les causes qui l'ont séparée de l'Église mère, et les moyens qu'il conviendrait d'employer pour atténuer le schisme. La première démarche des apôtres du rapprochement est une enquête scientifique sur les Églises séparées.

La seconde démarche est une étude non moins diligente de l'Église chrétienne primitive. Il fut un temps où l'Église de Jésus-Christ ignorait nos schismes, et ce temps lui suffit pour préciser, formuler et promulguer la doctrine essentielle dont elle doit vivre et qu'elle tenait de Jésus-Christ. Cette élaboration de la pensée chrétienne par les Pères frappait d'admiration l'abbé Morel et il a écrit qu'il estimait que depuis saint Augustin la théologie a peu progressé et que nos formules risquent d'être moins riches que celles des premiers siècles. En tout cas, l'idéal de ces âges primitifs est considéré comme total par les Églises séparées. Efforçons-nous donc de ramener l'attention de tous sur ce moment béni où tous étaient d'accord ; et puisque de nos jours une même méthode scientifique s'impose à tous, d'une étude loyale des mêmes textes sortiront des conclusions identiques, et les Églises se rencontreront dans les Pères.

Ce fut là la pensée qui dirigea l'abbé Morel dans les cours qu'il fit pendant trois ans dans cet Institut Catholique. C'est à ce but lointain d'apaisement qu'il fit servir son étude des origines chrétiennes. Ils étaient modestes ces cours ; ils rassemblaient peu d'auditeurs ; la parole du

Digitized by Google

maître était froide et terne; il ne séduisait pas l'imagination par de vastes synthèses; patiemment il apportait des faits menus et précis. Les élèves croyaient que ces faits étaient uniquement matière de science et ils en dressaient le catalogue. Mais pour l'abbé Morel, ces faits étaient aussi matière de charité et instruments d'union. Et comment ne pas sentir qu'il était dans la vérité? Que signifie une science qui ne mène pas à l'action et à la charité? La connaissance des origines chrétiennes est une satisfaction pour l'esprit; la science de l'exégèse doit avoir des charmes; il est agréable d'être comme on dit, au courant. Mais, que sont ces disciplines, sinon une idéologie creuse, si elles se terminent à elles-mêmes et, pour un prêtre, toute science ne doit-elle pas être créatrice d'activité apostolique?

III

Après vous avoir montré les deux démarches scientifiques de la méthode de l'abbé Morel, il me reste donc à vous faire le tableau de son activité apostolique. Comme cette activité fut un peu dispersée et intermittente, vous me permettrez de ne pas suivre toujours pour l'exposer un ordre logique; vous me pardonnerez de toucher à beaucoup de choses sans être toujours clair, pourvu que je m'efforce d'être court.

C'est en Angleterre, en pleine réalité, qu'il avait étudié les conditions de l'Union, c'est surtout en Russie qu'il allait tenter d'agir,

A trois reprises, en 1903, en 1904 et en 1905, l'abbé Morel prit le chemin de la Russie, et il y séjourna chaque fois plusieurs mois. Ce qu'il voulait d'abord, après avoir appris la langue, c'était faire une enquête sur la situation actuelle de l'Église russe. L'enquête fut difficile parce que le Russe est impénétrable au Latin dont il se méfie et qui ne le comprend pas, et parce que le Russe se contente de

Digitized by Google

l'indécision d'une demi-lumière dans des questions où nous souhaitons une clarté totale. L'enquête fut pénible et resta inachevée.

Au reste, elle ne donnait pas à l'abbé Morel de fortes espérances d'union prochaine. Bien que l'Église russe soit simplement schismatique, elle lui paraissait plus loin de nous que l'Église anglicane. Plus décidément nationale encore que l'Église d'Angleterre, elle se confond presque avec le pays, et dans le gouvernement elle est devenue entre les mains du tzar, son chef spirituel, un rouage administratif. Le patriarche qui représentait autrefois l'autorité ecclésiastique en face du pouvoir civil n'existe plus, et le saint synode n'est qu'une sorte de conseil d'empire qui enregistre les volontés du maître. Cet asservissement de l'Église, joint à d'autres causes sociales que je ne puis pas énumérer ici, a brisé son élan ; le clergé des campagnes, muni d'une instruction hâtive et limitée, n'ayant d'autre horizon que celui d'une vie matérielle tranquille dans sa paroisse, est descendu rapidement dans l'ignorance et a perdu la dignité et l'autorité de son caractère. Aucun lien entre ce clergé et les moines dont l'idéal est demeuré plus grand et dont l'existence est moins triviale, mais qui ne paraissent pas aptes à s'élever au-dessus de l'idée d'une perfection individuelle et à faire circuler dans l'Église un mouvement de rénovation par la charité.

Il n'y a pas à faire plus de cas des théologiens ou des jeunes esprits qui s'éveillent à la science moderne : leurs notions et leurs méthodes leur viennent d'Allemagne, et s'ils étaient capables d'imprimer une direction, c'est vers le protestantisme qu'ils pousseraient leur Église. La vie chrétienne semble s'être réfugiée dans la masse paysanne qui est secouée de temps en temps par une sorte de fièvre, par une sorte d'épidémie religieuse et qui se livre alors à d'étranges manifestations mystiques ou part pour de lointains pèlerinages. On s'en va visiter les sanctuaires

Digitized by Google

célèbres, ou bien on s'en va au fond des bois regarder et consulter ces saints isolés qui y vivent çà et là, loin du monde, dont le regard a des lueurs d'au-delà et dans l'âme desquels semble s'être réfugié l'esprit antique de la sainte Russie.

Quelle action est-il possible d'avoir sur une pareille Église ? Assurément il serait chimérique de penser qu'on va lui parler et qu'elle va comprendre et répondre. Cependant l'abbé Morel sentait que le moment était venu de se mettre à l'œuvre. Il voyait l'Église russe agitée par un grand besoin de liberté ; le jour n'est pas loin où par la force même de l'évolution des idées, elle devra avoir son autonomie religieuse ; on parle déjà de lui rendre son patriarche, et elle va se réunir en concile. Le jour où elle existera à l'état de puissance indépendante, si elle a conservé assez de réserves religieuses pour se percevoir fortement chrétienne, elle voudra se réformer, dans sa théologie, dans son culte, dans sa discipline, dans son clergé. Pour se réformer, elle aura besoin de secours, et s'il est vrai que l'idéal du Christ se conserve mieux qu'ailleurs dans l'Église romaine, n'est-ce pas vers l'Église romaine qu'elle devra tourner les yeux? Ce sera notre heure.

Je m'en veux de vous dire si mal ces choses alors que l'abbé Morel les a si bien dites. Je dois vous citer au moins quelques fragments de l'article qu'il écrivait dans l'*Univers* le 31 mai 1905 :

« L'heure présente est solennelle parce qu'elle marque le terme de l'évolution presque millénaire, qui a finalement jeté l'Église russe aux pieds de l'autocratie. L'Église russe, assoupie dans la servitude, va peu à peu, bien lentement assurément, s'éveiller à la liberté. Et la question qui se pose est de savoir si assoupie qu'elle était jusqu'à présent dans un isolement dont, par une étrange inconscience, elle se glorifiait, elle ne va pas prendre l'habitude de jeter des regards au delà des barrières, peu à peu abais-

Digitized by Google

sées, qui ont trop longtemps fermé la Russie, et si elle ne va pas se trouver rapprochée des chrétiens d'Occident, des catholiques surtout, par la nécessité de faire face aux mêmes difficultés et de répondre, elle aussi, aux problèmes qui, dans l'ordre intellectuel ou l'ordre social, se posent partout les mêmes dans le monde moderne...

Et l'allié à côté duquel on combattra le plus souvent sera le catholicisme. C'était, hier encore, l'ennemi le plus redouté, parce que c'était l'ennemi le plus voisin; si, en effet, les orthodoxes se séparent des catholiques sur certains points du dogme, ils ont bien la même conception du christianisme. Ce sera peut-être demain, pour les orthodoxes qui auront à cœur de sauver les véritables traditions de leur Église, un ami, auprès duquel on prendra volontiers aide et conseil. « L'Église russe, ainsi rapprochée de nous par des préoccupations auxquelles elle est jusqu'ici restée étrangère, en viendra-t-elle à l'union? C'est le secret de Dieu[1] »

Voilà les larges études et les grandes vues de l'abbé Morel en Russie. Mais regardons-le un peu dans sa vie de chaque jour.

Il est au milieu des Russes qui l'observent, un vrai prêtre catholique, sans ostentation, mais avec fermeté. On ne peut certes pas lui reprocher d'apporter en Russie des préjugés latins : il a assez lu dans les livres et assez vu les hommes pour avoir le sens du contingent. On ne peut pas lui reprocher l'ignorance : son esprit est ouvert à toutes les questions modernes et aucune attitude intellectuelle ne le déconcerte. On ne peut pas lui reprocher ce que les Russes appellent des habitudes protestantes : sa piété comme la leur est informée par la liturgie, il y a au fond de son cœur une source cachée mais toujours jaillissante de mysticisme tendre, et par sa mélancolie pensive de vos-

1. *L'abbé G. Morel*, *op. cit.*, p. 291.

Digitized by Google

gien il va rejoindre ce je ne sais quoi de rêveur et d'indécis que le Russe met dans sa prière. On ne peut pas lui reprocher d'être un émissaire de Rome qui veut les convertir : profondément respectueux de l'âme russe, il croit qu'il est de son devoir de prêtre d'éviter tout mot qui pourrait la troubler dans sa foi orthodoxe.

Ce qu'il cherche, ce n'est nullement de faire des conquêtes individuelles pour son Église, mais par son exemple et par son action il voudrait aider les chrétiens de Russie à approfondir leur vie religieuse au sein de leur Église. Il croit que plus un chrétien est parfait, que plus une Église est parfaite, plus elle se rapproche du Christ en qui se fait toute union.

Et il va ainsi simplement, discret, voyant ce qu'on veut lui montrer, écoutant ce qu'on veut lui dire, respectueux de ce qu'il voit et de ce qu'il entend, édifiant tout le monde par sa piété. Aussi les prêtres russes, d'ordinaire si méfiants, après l'avoir observé, l'accueillent et l'aiment et ne voient plus en lui ce que les Russes voient toujours en nous, un ennemi qui cherche à les connaître pour les dénigrer et les combattre, mais un frère qui sur un autre autel consacre le même pain, un fils de l'esprit, comme les saints de leurs forêts, dont l'expérience religieuse peut être utile à leur âme.

Mais l'abbé Morel est trop avisé pour s'arrêter à ces relations sentimentales. Il veut aller plus loin. Il veut parler de rapprochement, il veut travailler à ce rapprochement.

Son rêve final, le voici : Faire comprendre à des hommes jeunes, croyants et ouverts, dévoués et tenaces, le problème de l'Union, leur dire comment il se pose dans la réalité et que si l'Union dépasse notre horizon actuel, le rapprochement qui en est la condition est possible et qu'il faut le tenter. Convenir avec ces hommes des moyens de procurer le rapprochement par l'étude des conditions de

Digitized by Google

chaque Église, par une intelligence plus profonde de la vie de l'Église universelle et de la doctrine des Pères. Constituer ainsi dans chaque Église des groupes animés d'un même esprit réaliste et irénique ; mettre ces groupes en relation de telle sorte qu'ils se persuadent mutuellement d'agir chacun sur sa propre Église. Voilà la forme précise et pratique que prenait en définitive son rêve d'union.

L'abbé Morel était heureux en pensant que de tels groupements existent dans l'Église romaine et qu'ils se constituent dans l'Église anglicane ; il cherchait en Russie les premiers ouvriers. Il souffrait de ne pas en trouver dans ce pays qui était à ce moment-là travaillé par des préoccupations politiques et sociales, mais il espérait qu'à la longue, si la Providence voulait cette œuvre, elle enverrait les hommes qui devaient la faire. En attendant, il multipliait ses démarches ; ayant cru trouver dans le général Kirlew un état d'esprit intéressant, il lui écrivait une longue lettre que contient un admirable programme d'union et que je dois vous lire en partie, parce qu'elle résume tout ce que je viens de dire.

« Aujourd'hui, l'état d'esprit d'un protestant et l'état d'esprit d'un catholique sont devenus choses tellement différentes, que l'on n'est plus en état de se comprendre. Dès qu'il s'agit de la religion, ils ne voient plus le même objet de la même façon. La conséquence de ce fait est que les polémiques n'aboutissent généralement à rien, sinon à des accusations mutuelles de mauvaise foi. S'il en est ainsi, on ne peut faire un pas dans la direction de l'union doctrinale des chrétiens qu'en essayant de modifier ces états d'esprits différents et de les faire tendre vers un état d'esprit commun. Cette mentalité commune ne sera ni celle du Français, ni celle de l'Allemand, ni celle du Russe, ni celle de l'Occidental, ni celle de l'Oriental. Un pareil état d'esprit ne peut se former que lentement, par des relations de peuple à peuple. Il se formera d'abord dans ceux

Digitized by Google

qui ont occasion de voir et d'étudier des pays différents : il se formera ensuite dans ceux sur lesquels ils ont quelque influence. C'est seulement en se dégageant des habitudes d'esprit de son pays et de son temps que l'on s'humanise vraiment et que chacùn développe en soi ce qu'il y a de véritablement humain. C'est de la même manière sur le terrain religieux, que l'on se fait un état d'esprit véritablement « catholique », état d'esprit nécessaire pour recevoir de façon « orthodoxe » la tradition de nos pères dans la foi. Moins l'on subit les préjugés d'un temps et d'un lieu, plus l'on est universel et « catholique » et plus aussi l'on est préparé à comprendre dans la doctrine ce qui est au-dessus de toutes les différences de lieu et de temps, et par conséquent ce qui est « orthodoxe[1] ».

C'est dans ces sentiments que l'abbé Morel travaillait au rapprochement des chrétiens, lorsque subitement, en prenant un bain, il mourut sur cette terre russe, confidente de ses aspirations et de ses rêves. Et assurément ce fut une grande perte pour la cause qu'il représentait. Mais son action ne s'effaçait pas avec lui, et l'œuvre qu'il a faite en Russie est considérable : il a produit un effet moral et il a fait tomber les préjugés qui sont les éternels ennemis de l'Union. On a vu un prêtre romain respectueux des consciences schismatiques et ainsi pour quelques-uns s'est dissipée la crainte qui les tient loin de nous, parce qu'ils s'imaginent que lorsque l'Église romaine parle d'union, elle ne pense qu'à les absorber. Ils ont vu un prêtre romain, vertueux et saint, et ils ont jugé par lui de la valeur de son Eglise. Ils ont fait plus, laïques, prêtres et évêques, l'ont pleuré quand ils l'ont vu mort et ils ont prié sur son cercueil. C'était le premier pas vers l'union, les autres seront plus faciles.

C'est le sentiment que Mgr Péchenard, recteur de l'Institut catholique de Paris, a traduit dans le discours qu'il

1. *L'abbé G. Morel*, *op. cit.*, p. 294.

Digitized by Google

prononça à Laveline, lors des obsèques de l'abbé Morel ; il disait :

« Ah! bon et fidèle serviteur, si le Maître vous a retiré de ce monde dès la troisième heure du jour, après vos premiers essais, c'est qu'il avait reconnu la grandeur de votre bonne volonté, et que cette bonne volonté lui a suffi. Vous avez quitté prématurément ce pénible chantier de la terre, mais pour entrer, nous en avons la douce et ferme confiance, dans le repos et la joie de Notre-Seigneur. Puissent vos efforts n'être point stériles ! Puisque vous êtes tombé en luttant, généreux pionnier de l'union des Églises, du haut du ciel, vous n'abandonnerez pas une œuvre si bien commencée. Vous obtiendrez de Notre-Seigneur Jésus, par vos prières, qu'il suscite dans son Église de nouveaux ouvriers capables de marcher sur vos traces et de conduire au terme désiré cette œuvre de rapprochement et d'union pour laquelle il a tant prié son divin Père : *Ut sint unum.* »

Je pourrais terminer sur ces paroles solennelles qui sont comme un appel aux apôtres de l'Union. Mais j'aime mieux revenir à mon cher abbé Morel, et vous dire ce qu'il a pensé lui-même de sa mort. Il l'avait prévue et il l'avait souhaitée, en quelque sorte, pour que la cause de l'Union comme toutes celles qui doivent triompher, eût un martyr. Il écrivait à un de ses amis qui allait être ordonné prêtre :

« Vous avez longuement médité sur la dignité et les devoirs du sacerdoce, et c'est bien en vain que j'essaierais de me mettre à l'unisson de vos pensées et de vos sentiments actuels. Vous ne m'en voudrez pas pourtant de me rappeler qu'il y a cinq ans à peine je ressentais le bonheur dont vous jouissez maintenant. Plus d'un de mes rêves d'alors s'est évanoui, mes impressions n'ont pas gardé leur fraîcheur, mais en songeant à la générosité et à l'ardeur que vous allez apporter à l'ordination, le désir me reprend

Digitized by Google

de mieux employer les années qui me restent, de les passer plus près de Dieu, et aussi de les dépenser plus courageusement pour le bien des hommes. Mon avenir semble aujourd'hui plus clair; l'œuvre à accomplir semble se préciser, sa nécessité évidente sera peut-être pour moi un aiguillon. C'est au moment de mon ordination que, sur le désir de mon évêque, j'ai laissé de côté les mathématiques pour la théologie. Je n'ai jamais eu un moment de regret car je savais que j'avais obéi à une indication de la Providence. Aujourd'hui, je suis heureux, heureux d'avoir devant moi une tâche plus difficile, mais aussi plus utile et plus sacerdotale. Je suis assez jeune encore, et Dieu veuille que je le sois toujours assez pour désirer un lourd fardeau, un de ceux sous lesquels on fléchit et on meurt. Ne trouvez-vous pas digne d'envie le sort de ceux qui, selon un mot de l'abbé Piat, tombent dans le fossé afin que ceux qui viennent puissent passer. Tel a été le sort du Sauveur et celui des saints ; il ne nous est pas défendu de l'espérer. Seulement, prions l'un pour l'autre afin que ne nous manquent ni le courage, ni la générosité qui en rendent dignes [1]. » A la lettre, le vœu de l'abbé Morel s'est réalisé : dans ce fossé qui sépare l'une de l'autre les églises chrétiennes, il est tombé volontairement, victime de l'œuvre rêvée, afin que d'autres, animés de son esprit et soutenus par Dieu, puissent passer et faire l'union pour laquelle il est mort !

J. CALVET.

1. *L'abbé G. Morel*, p. 336.

Digitized by Google

L'HEURE DÉCIMALE

Le système métrique, chacun le sait, a ramené au système décimal de numération la plupart des mesures usuelles. Les anciennes mesures ont peu à peu laissé la place libre aux nouvelles, non sans difficultés ; elles ont fait une forte défense soutenue par l'habitude et la routine. Pendant plus de trente ans, après l'établissement du système métrique, il a fallu édicter une suite de lois et de décrets, exercer de sévères poursuites devant les tribunaux pour arriver à en généraliser l'emploi qui, dès le principe, était obligatoire. Ce serait actuellement un tolle général si l'on voulait nous ramener à l'ancien régime.

Seule la division du jour en vingt-quatre heures a héroïquement résisté. Depuis les Chaldéens jusqu'à maintenant tous les peuples civilisés ont adopté ce mode de compter le temps. La division sexagésimale du cercle, dont nous dirons quelques mots plus loin, vit encore, mais elle agonise et l'instant de sa disparition est bien proche.

Pourquoi cette permanence de l'usage de l'heure ? A qui que ce soit que vous posiez cette question, il vous sera invariablement répondu : « Un changement troublerait tellement tous les usages courants de la vie civile qu'il est impossible à faire ».

Quand nous lisons l'histoire de l'établissement du système métrique en France, si bien exposée par M. Bigourdan, nous voyons que c'était aussi la principale objection lorsqu'il s'est agit d'introduire le mètre et ses dérivés. Les législateurs ont passé outre ; ils ont bien décimalisé léga-

Digitized by Google

lement l'heure dans la loi fondamentale, mais les lois et décrets ultérieurs ont été muets au sujet de cette unité. L'objection, non valable pour la plupart des mesures, conserve toute sa vitalité s'il s'agit de l'heure.

Cette anomalie n'est singulière qu'en apparence. Elle tient au seul mode de changement que l'on ait proposé : le jour décimal devant se composer de vingt heures. Nous reconnaissons volontiers que sous cette forme la substitution d'un système à l'autre ne pouvait s'accomplir. A cause des habitudes de la vie civile il aurait fallu qu'*une concordance exprimable en nombres simples* pût être établie entre les deux systèmes. Si nous considérons les exigences de la division du temps dans le courant d'une existence humaine, quelle que soit la position sociale que l'individu occupe, un calcul des plus simples, dans le détail duquel nous n'entrerons pas, montre que cette concordance indispensable n'existe jamais.

M. de Rey-Pailhade [1] a eu l'idée particulièrement simple de partager la durée du jour en cent parties égales, il prend une de ces parties pour unité fondamentale et lui donne le nom de *cés*. Le cés correspond environ à un quart d'heure, il vaut exactement 14 m. 24 s. Le cés se subdivise en décicés, dont chacun vaut 1 m. 26 s. 4, puis en centicés, etc. Cette conception permet de résoudre la concordance indispensable que nous signalions plus haut.

Pour le prouver prenons des exemples. Comme il s'agit de l'avenir, nous les choisissons dans la Cité future que nous promet M. Jaurès. En ce temps-là nos seuls dirigeants seront les socialistes et nos seuls maîtres les professeurs de l'Université de l'État.

Que désirent les socialistes? La journée de huit heures pour tous les travailleurs. Nous la leur accordons et même un peu moindre. Qu'ils travaillent 7 h. 55 m. 13 s., il leur faudra exactement 33 cés. Ce temps se partage facilement

1. La *Montre décimale*, Paris, Gauthier-Villars, 1907.

Digitized by Google

en deux parties égales s'il n'est donné un repos que pour le repas principal, et encore plus commodément en trois parties égales si le travailleur veut se livrer aux délices du goûter appelé casse-croûte. Pour les professeurs, la classe actuelle de deux heures doit être interrompue par une récréation de cinq minutes, ils feront deux séances de quatre cés chacune séparées par un repos d'un demi-cés. Les élèves y gagneront deux minutes de récréation, mais les pauvres professeurs feront 2 h. 2 m. 24'' de présence : leur dévouement leur fera accepter cette surcharge.

Pour les mathématiciens, les ingénieurs et même les sportsmen la transformation du système actuel en un système décimal a tellement d'avantages, qu'il est inutile d'insister sur ce point. Il n'en est pas de même pour les astronomes et les géographes, car cette question est liée à la décimalisation de la division du cercle.

La division du cercle en 400 parties appelées *grades* est un fait accompli. Le service géographique de l'armée se sert exclusivement de ce système depuis quelques années. Les candidats aux grandes écoles du gouvernement sont tenus de le connaître et de l'appliquer. Les géographes n'ont qu'à suivre, et ils le feront sans peine, car ils n'utilisent que des résultats acquis par d'autres, et le service géographique de l'armée est un de leurs principaux collaborateurs. Restent les astronomes. Ils sont absolument rebelles, ils objectent : « Tous nos appareils de mesure sont à division sexagésimale ; il faudrait, dans le monde entier, tous les reconstruire, et pour cela, dépenser un nombre considérable de millions ». Malgré tout le respect que nous avons pour l'opinion de tant d'illustres savants, nous sommes absolument convaincus qu'il est possible de résoudre la difficulté, non seulement sans dépenser un centime, mais encore en faisant une grosse économie de temps dans l'exécution des nombreux calculs que demandent les problèmes astronomiques.

Digitized by Google

Continuons à faire les observations avec les appareils actuels; transformons les résultats expérimentaux en grades; faisons également en grades les calculs intermédiaires; puis retransformons les résultats définitifs (si nous le jugeons indispensable) en degrés. Si l'on exécute ces trois calculs, il en résulte un très faible accroissement de travail pour le premier et le dernier et une immense abréviation de la durée des seconds.

La décimalisation de l'heure, grâce au choix de l'unité que nous venons de présenter, est donc absolument pratique sous quelque aspect que l'on envisage les conséquences qui en résulteront.

E. Chailan.

Digitized by Google

L'IMPOT SUR LES SUCCESSIONS

POURQUOI ET COMMENT ON FRAUDE LE FISC

« Comment puis-je faire pour frustrer mes enfants? » demande à M. de Bonnefoi le Malade imaginaire. De nos jours, aux gens que l'on a lieu de croire compétents, on pose volontiers la question : « Comment puis-je m'y prendre pour échapper aux 10, 15, 20 °/₀ de droits successoraux que le fisc va me réclamer? » Et l'on commence aussi à se demander comment on pourra faire pour se soustraire à cet impôt qui va nous enlever 20, 25, 30 °/₀ et plus, de notre revenu.

Cette préoccupation est, dans une certaine mesure, récente. Le mot d'*évasion fiscale* ne date que de quelques années. Sans doute la fraude est ancienne, aussi ancienne que les lois mêmes. Celle qui s'exerce contre les lois fiscales a toujours été particulièrement active et ingénieuse. Le fisc, depuis qu'il existe, est mal vu, *odieux*, comme on disait autrefois, et il n'a rien fait pour cesser de l'être [1]. On s'est, de toute antiquité, efforcé de se soustraire à ses prétentions ; et pour y avoir réussi on n'a jamais été con-

1. V. dans le Dictionnaire Larousse, au mot *Fisc*, le relevé des abus qui ont valu au fisc cette impopularité traditionnelle. Nous traiterons le même sujet plus loin, à un point de vue moins littéraire. — Déjà au IIIe siècle Modestin écrivait : « *Non puto delinquere eum qui in dubiis quæstionibus contra fiscum responderit.* » (10 Dig. *De jure fisci*, 49, 14).

Digitized by Google

sidéré comme un malhonnête homme. Les lois fiscales, dans l'opinion commune, ne sont pas de celles qui nous obligent en conscience. Mais il semble que cette hostilité et cet esprit de fraude à l'égard du fisc aient subi, depuis quelques années, une sensible recrudescence. Bien des gens honorables, de ceux qui ont l'habitude de payer ponctuellement leurs contributions, sans attendre les papiers multicolores du percepteur, en sont venus à se demander comment ils pourront échapper au fisc, à s'y préparer, à s'y essayer. La preuve en est dans ces incessantes menaces qu'il profère par la bouche du ministre des finances, dans ces rigueurs inédites qu'il nous fait entrevoir, dans les projets de lois et de traités qu'il dépose ou qu'il annonce. On n'a jamais tant parlé de fraude fiscale que depuis deux ou trois ans. Rien qu'en six mois, M. Caillaux a fait publier un arrangement anglo-français « en vue d'empêcher autant que possible la fraude dans les cas de droits de succession », un projet de loi tendant à prévenir et à réprimer cette fraude par l'institution d'un envoi en possession spécial aux valeurs mobilières, existant à l'étranger, qui dépendent d'une succession ouverte en France ; et un autre projet encore (celui-ci n'a que quelques jours de date) pour « impartir à l'administration la faculté de déférer le serment décisoire aux déclarants », afin de « l'armer à l'avance contre des évasions éventuelles ».

Si l'on cherche la cause de cet état d'esprit du contribuable français, on la trouve dans deux lois nouvelles, l'une déjà votée et que nous subissons dès à présent; l'autre qui se prépare et qui est depuis hier votée en principe. Nous voulons parler de la loi de 1901 qui a transformé l'impôt proportionnel sur les successions en un impôt progressif exorbitant, et de la loi imminente qui frappera le revenu d'un impôt également progressi- et non moins exagéré. Ces deux lois qui procèdent de la

Digitized by Google

même idée, et qui se complètent l'une l'autre, irritent les plus modérés de ceux qu'elles atteignent; elles surexcitent l'esprit de fraude, elles le font naître là où il n'existait pas. Les répugnances qu'elles soulèvent ne feront que s'accentuer à mesure qu'on les connaîtra mieux et qu'on les verra en application.

Malgré leur connexité nous ne voulons étudier ici que la première de ces lois. Pour l'autre, nous ne savons pas encore au juste ce qu'elle sera, en quel état elle sortira de nos Chambres, quels moyens de sanction seront proposés pour en assurer l'exécution, ni, par conséquent, comment on fera pour s'y soustraire ; nous ne pourrions, sur ces divers points, émettre que des conjectures. La loi de 1901, au contraire, est appliquée depuis plusieurs années; on peut se rendre compte des résultats qu'elle donne. Nous essaierons, à propos de cette loi, de montrer d'abord comment elle a contribué à développer ces dispositions à la fraude en matière d'impôt successoral, que l'on constate actuellement chez le contribuable français. Nous verrons ensuite les moyens divers, les uns licites, les autres interdits, qui ont été employés, ou qui pourront l'être, pour se soustraire à cette loi, comme aussi ceux dont l'administration dispose, ou qu'elle réclame, pour sauvegarder ses droits. Autrement dit, nous verrons d'abord *pourquoi*, et ensuite *comment l'on fraude le fisc*.

I

I. L'impôt sur les successions a pour lui d'être productif et facile à percevoir.

Il est productif. Il rapportait en France, avant la loi de 1901, environ 200 millions par an. Depuis, il a donné : en 1903 (première année d'application intégrale du régime inauguré par cette loi), 233 millions ; en 1904, 266 millions; en 1905, 259 millions ; en 1906, 239 millions ; en

Digitized by Google

1907, 247 millions[1]. Au projet de budget pour 1908, il est prévu pour la somme de 240 millions environ.

En Angleterre, où le patrimoine national est plus élevé que le nôtre[2], l'impôt successoral établi en 1894 a rendu, en 1903-1904, 325 millions de francs, et même (en comptant la part versée à d'autres participants, en dehors de l'État), 430 millions.

2. Cet impôt est facile à percevoir, à un double point de vue : objectivement, et subjectivement, au point de vue de la matière imposable, au point de vue du contribuable.

En général, les impôts sur le capital ont grand'peine à fonctionner. « Personne, en effet, n'établit couramment le compte en capital de ses meubles, de son champ, de sa maison, de ses titres et créances. Par exception, quelques-uns s'adonnent à cette statistique ; mais pour la majorité l'occasion de la dresser ne s'offre presque jamais ; ou plutôt, quand elle s'offre, ce n'est qu'à l'égard de parties isolées de l'avoir individuel, dans le cas de vente ou d'achat de propriétés, circonstances rares dans la vie, dont le temps efface le souvenir, sans parler des variations considérables qu'apporte le temps aux estimations primitives. De sorte que la valeur vénale des biens de chaque famille demeure habituellement à peu près inconnue d'une

1. Ces renseignements sont fournis, année par année, par le *Bulletin de statistique et de législation comparée* que publie le Ministère des Finances.

2. Fortune de l'Angleterre : environ 250 milliards en 1885, pour une population égale à celle de la France ; en 1903, 375 milliards, suivant sir Richard Giffen. — Fortune de la France : 190 à 200 milliards, suivant les uns, 220 à 230 milliards suivant les autres. — V. Gide, *Écon. polit.*, 5e édit., p. 478. — Stourm, *Systèmes généraux d'impôts*, 2e éd., p. 223, note 1. — Nitti, *Principes de sc. des fin.* (trad.), 1904, p. 122. — Leroy-Beaulieu, *Écon. fr.*, 24 sept. 1905. — De Foville, *Écon. fr.*, 10 juin 1899.

Digitized by Google

façon précise à ses membres[1] ». Et s'il en est ainsi pour le propriétaire, quel doit être l'embarras du taxateur ? « Sauf à l'égard des valeurs cotées à la Bourse, rien ne devient plus malaisé pour le fisc que de déterminer la valeur vénale des objets composant les fortunes particulières : créances individuelles, mobilier, maisons, terres, parts d'intérêts dans les entreprises industrielles ou commerciales, etc.[2] ». Au contraire, les biens composant une succession s'offrent pour ainsi dire d'eux-mêmes au fisc. La capitalisation des éléments qui la composent est faite par les nouveaux propriétaires pour leur partage. Et si, par hasard, il n'y a qu'un héritier, il y aura presque toujours des réalisations. Des actes, authentiques, ou du moins enregistrés, étaleront au grand jour toute cette fortune. Et les agents du fisc n'auront aucune peine à y appliquer l'imposition légale.

Joignez à cette observation les circonstances dans lesquelles, assez souvent, est recueillie une succession. C'est un collatéral, c'est un ami qui y est appelé : il ne s'y attendait pas, ou, s'il la prévoyait, il savait aussi qu'il n'y pouvait pas absolument compter, et que la volonté du défunt aurait pu l'en priver. C'est une aubaine. Le moment est favorable pour lui demander d'en céder au fisc une part ; l'instant psychologique est bien choisi. L'héritier n'y regardera pas de très près. Tout compte fait, il réalisera encore un bénéfice important et sera sensiblement plus riche qu'il ne l'était quelques jours auparavant[3]. L'enfant qui recueille la succession paternelle n'éprouve, certes, ce sentiment qu'à un degré beaucoup plus faible ; mais il

1. Stourm, p. 183.
2. Stourm, p. 184. — Cf., p. 222 et 223.
3. V. cette considération développée dans Leroy-Beaulieu. *Sc. des fin.*, 7e éd., I, p. 616. — Cauwès, *Écon. polit.*, IV, p. 399. — Boucard et Jèze, *Élém. de la sc. fin.*, 2e éd., II, p. 738. — Allix, *Traité élém. de la sc. des fin.*, 1907, p. 19.

Digitized by Google

l'éprouve, lui aussi, dans une certaine mesure, quoi qu'on en ait dit[1], car, lui aussi pouvait se voir frustré de ses espérances par des dilapidations, par des placements à fonds perdu, par un testament le réduisant à sa réserve.

Pour ces deux raisons, productivité de l'impôt successoral, et facilité de son recouvrement, les économistes s'accordent à considérer les successions comme « une excellente matière imposable[2] ».

3. C'est pour les mêmes raisons, apparemment, que cet impôt est très ancien et presque universel. On a écrit qu'il a existé de tout temps et en tout pays[3]. C'est un peu exagéré. Il n'est apparu qu'au temps d'Auguste, sous le nom de *vicesima hereditatium* ; et il avait disparu avant Justinien[4]. On le revit au moyen âge, ressuscité par les seigneurs et par les rois sous des noms divers : c'étaient les droits de *relief* ou de *rachat* perçus par le suzerain à la mort du vassal, le droit de *centième denier*, institué par les édits de décembre 1703, d'octobre 1705 et d'août 1706. Ce droit, dont la dénomination ancienne est encore connue dans nos campagnes, n'a jamais été abandonné depuis par notre législateur fiscal ; les décrets des 5-19 septembre 1790 et du 22 frimaire an VII l'ont emprunté à l'ancien régime. Mais il est encore inconnu chez un certain nombre de nations modernes : par exemple, dans une

1. Leroy-Beaulieu, *op. cit.*, p. 616.

2. Stourm, p. 232. — Quelques économistes (Adam Smith, Ricardo, Mac Culloch) ont fait des objections non pas précisément contre le principe de l'impôt successoral, mais plutôt contre ses excès. — « Les droits successoraux, disait dernièrement M. Asquith à la Chambre des communes, fournissent le mode le plus puissant qu'on ait inventé de taxer la fortune réalisée. »

3. Leroy-Beaulieu, *op. cit.*, p. 614.

4. Bouchaud, *De l'impôt du vingtième sur les successions...* Paris, 1772. — Cagnat, *Étude historique sur les impôts indirects chez les Romains*, 1882. — Wahl, *L'impôt de mutation par décès en droit romain* (th. de doctorat), donne la bibliographie.

Digitized by Google

grande partie des États-Unis [1]. En Allemagne, il n'atteint guère que les successions en ligne collatérale [2].

*
* *

4. Tout n'est pas dit lorsque l'on a établi qu'un impôt est productif et commode à percevoir, qu'il est admis depuis longtemps et presque partout. Il reste encore à le justifier. Si l'on vient m'informer qu'il y a quelque part une forte somme d'argent, qu'il me serait facile de me l'approprier, que bien des gens ont agi ainsi depuis les temps les plus reculés et agissent encore ainsi journellement, cela ne suffira pas pour me convaincre que j'ai le droit de le faire. L'impôt successoral est-il légitime? On va voir qu'ici les auteurs cessent de s'entendre. Et la difficulté de justifier cet impôt d'une façon convaincante n'est peut-être pas pour peu de chose dans ce désir d'y échapper par tous les moyens, dans cette propension à la fraude que nous constaterons chez le contribuable.

L'impôt sur les successions, disent les uns, est une prime d'assurance. « L'État est le garant de l'exécution des volontés du moment; c'est lui qui assure la transmission des biens du défunt au survivant. Il n'est que juste de lui payer une sorte de prime d'assurance [3]. »

On parle aussi d'un contrat de louage de services. « Cette redevance est le prix d'un service rendu, d'un ser-

1. D'après M. Leroy-Beaulieu, l'impôt sur les successions en ligne directe n'existait (du moins il y a une quinzaine d'années) que dans 4 des États qui forment les États-Unis, sur les successions collatérales, dans 15. Dans 11 de ces 15 États il était postérieur à 1880 (*op. cit.*, p. 648 et 649). — Il est inconnu dans quelques cantons suisses.

2. Stourm, p. 245.

3. Leroy-Beaulieu, p. 615. — Cf. Geflken, *Erbrecht und Erbschafstener*, 1881.

Digitized by Google

vice de premier ordre que l'Etat est seul capable de rendre... Les héritiers... lui paient sa garantie et le concours éventuel qu'il leur prêtera si l'on venait à les troubler dans la jouissance de l'héritage[1].

On réunit parfois en une seule ces deux explications : « En principe la perception est légitime, parce que le gouvernement, rendant aux survivants un service incontestable et considérable, celui de les préserver de toute éviction, de les maintenir ou de les mettre en possession des biens laissés par le défunt, a droit à une rémunération, à une prime d'assurance [2]. » Ailleurs le même auteur qualifie le droit de mutation par décès de « redevance qui équivaut à une prime d'assurance. Cette redevance est le prix d'un service rendu [3]. »

D'autres aiment mieux déclarer que l'Etat a sur les biens des particuliers un certain droit de propriété. Il fait valoir ce droit lorsqu'au décès d'un citoyen les parents font défaut au delà d'un degré déterminé et qu'il n'existe pas de dispositions testamentaires. Il y renonce dans le cas contraire, mais il n'y renonce qu'en retenant une partie des biens [4].

Il en est enfin qui disent : L'impôt sur les successions se justifie par sa nécessité. Il faut de l'argent à l'État pour remplir ses fonctions ; pour assurer les services d'intérêt général que les citoyens ont le droit d'attendre de l'organisation sociale : sécurité, salubrité, travaux publics, instruction publique, améliorations de tout ordre ; en un mot,

1. Leroy-Beaulieu, p. 607. — Cf. Cauwès, *Écon. pol.*, tome IV, 3e éd., p. 400 : « Que l'on dise que l'acquéreur à titre gratuit profite directement de la garantie sociale, de l'action des lois et de la justice, cela est admissible, et c'est ce qui motive l'existence des droits proportionnels en général... » — Championnière et Rigaud, *Traité d'enreg.*, nos 22, 23, etc. « L'acquéreur, pour devenir propriétaire, a besoin de toute la protection de la loi civile ».

2. Leroy-Beaulieu, p. 618.

3. Leroy-Beaulieu, p. 607.

4. V. *infra*, n° 7, l'argumentation plus développée.

Digitized by Google

« pour l'entretien de la force publique et pour les dépenses d'administration », comme disait la Constitution du 14 septembre 1791, art. 13. Il lui en faut aussi pour assurer le service de sa dette. Telle est la raison d'être des impôts d'une façon générale. Il prend cet argent là où il en trouve, et il en trouve, dans les conditions inespérées que l'on a vues, au moment où une succession s'ouvre. L'impôt sur les successions est légitime comme les autres, ni plus ni moins. Les contribuables n'ont pas d'autre justification à réclamer [1].

Nous n'avons garde d'entrer dans les discussions d'ordre doctrinal auxquelles peuvent donner lieu ces diverses affirmations. Nous voulons seulement nous demander quel effet elles peuvent produire sur l'esprit du contribuable, et si elles possèdent la vertu persuasive qui l'amènera à s'exécuter sans trop de répugnance.

*
* *

5. Si vous dites au contribuable que le droit qu'on lui fait payer pour cette mutation par décès, est une prime d'assurance, il demandera d'abord quel est le risque qu'il court, au moment où il est appelé à une succession, et contre lequel on le garantit. Vous lui répondez qu'il s'agit de l'éventualité d'être troublé dans la jouissance de cet héritage ou empêché de le recueillir : l'État s'engage à lui fournir le concours de ses tribunaux et de sa police. Il ne manquera pas de répliquer que pour l'entretien permanent de ces forces sociales il paie des impôts annuels, d'un bout à l'autre de son existence ; et qu'une taxe accidentelle lui semble faire quelque peu double emploi. D'ailleurs, cette

1. Cf. Nitti, *Principes de Sc. des fin.*, p. 514 et s. Cet auteur déclare *absurdes* les explications rapportées plus haut : V. p. 301, p. 515. — Edg. Allix, p. 282, 415.

Digitized by Google

police et cette justice, il faudra qu'il les rémunère, s'il est obligé d'y recourir : il y aura des droits de greffe, de timbre, d'enregistrement. Enfin, ce que le contribuable ne comprendra pas du tout, c'est pourquoi la prime d'assurance qu'on lui réclame varie suivant les relations qui l'unissaient au défunt : pourquoi 1 °/₀ dans tels cas, 10, 15, 20 °/₀ dans d'autres ? Est-ce que ce risque de trouble ou d'éviction dont on lui parle, est plus grand lorsqu'il est le cousin du défunt ou un ami gratifié par lui, que lorsqu'il est son fils ou son neveu [1] ?

6. L'idée d'un service que rendrait l'État à l'héritier et dont la taxe successorale serait le prix, n'est guère plus facile à faire accepter. Un service ? quel service ? demandera l'héritier. Est-ce que l'État enregistre l'acte en vertu duquel je succède, et, en conservant cet acte, me ménage la preuve de mes droits, leur donne une date certaine, une publicité utile ? Mais souvent il n'y a aucun acte à enregistrer : la transmission de l'un à l'autre se fait de plein droit, de par la loi.

Précisément, dit le fisc : il s'opère une transmission, *ab intestat*, soit testamentaire, une mutation de propriété ; et c'est sur cette mutation que je perçois un droit proportionnel. Ici le contribuable soulèvera une objection (nous ne disons pas qu'elle soit fondée). Supposons qu'il soit un descendant du *de cujus* (ce qui a lieu trois fois sur quatre [2]). C'est une habitude invétérée chez les peuples de race latine, et même chez les autres, de considérer les descendants comme copropriétaires des biens de leur

1. Nitti, p. 515 et 516. — Leroy-Beaulieu, p. 615. Cet auteur enseigne cependant que l'impôt sur les successions est une prime d'assurance (V. notes 15 et 16).

2. Sur 5 milliards et quart de valeurs successorales déclarées en 1904, il y avait plus de 3 milliards et demi pour les successions en ligne directe. V. *Bull. de statist. du Min. des finances*, 1905, p. 506.

Digitized by Google

père, du vivant même de celui-ci. Lorsqu'il meurt, leur droit s'étend à la part qu'il laisse : les héritiers n'acquièrent rien, il y a pour eux *continuatio dominii* [1]. Aussi la *vicesima hereditatum* ne frappait-elle pas les successions recueillies par les enfants ; et l'on expliquait cette exemption par la copropriété familiale [2]. De même, dans l'ancienne France, les enfants ne payaient pas le droit de *relief*, parce qu'il y avait, disait-on, plutôt *continuation de seigneurie* qu'acquisition nouvelle; ni le droit de *centième denier* [3] ; et les gens de nos campagnes ne l'ont pas encore oublié. C'est seulement la Révolution qui a établi à cet égard une égalité que personne ne réclamait. Encore à l'heure actuelle, chez un bon nombre de peuples étrangers, les enfants jouissent de la même exemption [4].

1. *Gaii Instit.*, II, 157 ; *Vivo quoque parente quodammodo domini existimantur.* Paul, 11 Dig., *De lib. et post.*, XXVIII, 2. *Continuationem domini eorem perducere ut nulla videatur hereditas fuisse, quasi olim hi domini essent qui etiam vivo patre quodammodo domini existimantur... itaque post mortem patris non hereditatem percipere videntur, sed magis liberam bonorum administrationem consequuntur.*

2. Pline le Jeune, *Paneg.*, 37 : *His* (*heredibus domesticis*) *remissum* (*tributum*), *videlicet quod manifestum erat... distringi aliquid et abradi bonis, quæ sanguine, gentilitate, sacrorum denique societate, meruissent, quæque nunquam ut aliena et speranda, sed ut sua semperque possessa ac deinceps proximo cuique transmittenda cepissent.*

3. Pocquet de Livonnière, *Traité des fiefs*, liv. IV, ch. 1, sect. 1 : « La succession des enfants est considérée moins comme une acquisition nouvelle que comme une continuation de seigneurie, suivant la disposition du droit qui regardait le père et le fils comme une même personne, et supposait que l'héritage du père passait au fils sans interruption et presque sans mutation. » — Cf. les édits de 1703 et 1706.

4. Stourm, p. 245. — Cf. *Bolletino di statist. e di legisl. com.*, du Min. des finances italien (Roma, 1902, Année 1901-1902, fasc. IV), l'impôt des successions est étudié pour 63 pays.

Digitized by Google

C'est tout simple, se dit-on : il n'y a pas de droit de mutation parce qu'il n'y a pas de mutation.

Ce raisonnement est certainement erroné, et il ne peut satisfaire que ceux dans l'intérêt de qui on l'établit. Il y a mutation de propriété, ici comme dans les autres cas ; et il est logique de soumettre aux droits les successions en ligne directe aussi bien que les autres. Tous les auteurs sont d'accord sur ce point. Ils se demandent seulement si, sans les exempter totalement, on ne doit pas les traiter avec une faveur spéciale ; et c'est l'affirmative qui prévaut sans difficulté [1].

Mais s'il y a mutation dans tous les cas où s'ouvre une succession, on ne voit pas pour cela l'État nous rendre un service en cette occasion. On a beau nous l'affirmer, cela ne suffit pas pour nous convaincre. La garantie des lois et de la justice dont on nous parle, nous y avons droit, semble-t-il, sans avoir à payer une taxe spéciale à cet effet. Serait-ce que l'État interviendrait d'une façon active dans les transmissions par décès ? En des temps très reculés on a vu les aliénations volontaires entre vifs s'accomplir devant le peuple, ou devant ses représentants, les testaments soumis à ses assemblées, examinés et approuvés par elles ; les adoptions (qui équivalent à des testaments), solliciter son adhésion et son concours [2]. On aurait pu comprendre alors que l'État se fît payer sa collaboration à l'acte juridique, comme il se fait payer pour les enregistrements, les transcriptions, les inscriptions hypothécaires auxquels il procède, comme il se fait payer pour le port d'une lettre, pour les examens qu'il fait subir, pour les actes de l'état civil qu'il dresse, etc. Mais, aujourd'hui,

1. Nitti, p. 521. — Leroy-Beaulieu, p. 617 et s. — M. Wahl, I, n° 25, est partisan d'une exemption complète.

2. Nous faisons allusion à la mancipation et à *l'in jure cessio*, au testament *calatis comitiis* des Romains ; aux aliénations *in mallo*, à l'*affatomia* des Germains, etc.

Digitized by Google

et depuis bien longtemps déjà, les mutations de propriété, soit entre vifs, soit par décès, se font sans solennité, en principe, par le seul consentement des particuliers qu'elles intéressent; le testament lui-même n'exige plus l'intervention de l'État. L'État comprend si bien qu'il ne nous rend pas de service en cette circonstance, qu'il ne nous réclame pas de droit de mutation sur les transmissions mobilières entre vifs, soit à titre onéreux, soit à titre gratuit : il y a mutatiòn cependant, mais comme ces transmissions s'accomplissent avec la plus grande facilité, de la main à la main, et sans que nous demandions rien à l'État, il n'ose rien nous demander [1].

7. Voici maintenant la troisième explication que l'on a proposée. L'État ne rend pas un service à l'héritier, dit-on ; il fait autre chose, et bien davantage pour lui : il lui donne l'investiture... C'est ici la justification la plus difficile à faire accepter par ceux auxquels on la propose.

Le droit de l'État sur les biens du défunt serait antérieur et supérieur à celui des autres intéressés. « La nature n'a donné à l'homme aucun pouvoir sur ses biens terrestres au delà du terme de sa vie. Le droit d'un mort à disposer de ses biens ne dérive que de la loi, et l'État a la faculté de stipuler les conditions et les réserves sous lesquelles ce droit peut être exercé... L'État prend sa part, et ensuite les autres personnes viennent exercer leurs droits respectifs... elles n'ont pas droit à autre chose... Oui, le droit de tester est une création de la loi écrite... » Qui parle ainsi ? est-ce quelque orateur socialiste ? Non ; c'est un ministre anglais, chancelier de l'Echiquier dans le minis-

1. Les transmissions mobilières donnent lieu seulement à un *droit d'acte*, tandis que les transmissions immobilières donnent lieu à un *droit de mutation*. Pour que le fisc atteigne une transmission mobilière, il faut qu'un acte la constatant et en formant le titre, soit présenté à l'enregistrement, ou qu'il en soit fait usage en justice ou devant un officier public.

Digitized by Google

tère Gladstone, sir William Harcourt, en 1894. Et comme des rires l'interrompent, il déclare que « ceux qui rient n'ont certainement pas lu le plus élémentaire traité d'économie politique ou de science financière [1] ! »

Évidemment sir William Harcourt a lu John Stuart Mill. Mais a-t-il lu d'autres auteurs ? C'est douteux. Stuart Mill a écrit, en effet, que les biens laissés par un défunt, ne pouvant plus lui appartenir, appartiennent à l'État ; et que lorsque l'État, par une tolérance peut-être coupable, autorise les héritiers à entrer en possession de ces biens, il est fondé à se faire largement payer sa tolérance [2]. Courcelle-Seneuil, chez nous, a soutenu la même thèse [3]. Et Mirabeau aussi avait proclamé que « la mort, cet abîme ouvert par la nature sous les pas de l'homme, engloutit également ses droits avec lui [4]. » Mais il faut vraiment avoir bien peu de lecture pour ignorer que la grande majorité des auteurs professent au contraire la perpétuité du droit de propriété, la légitimité de l'hérédité testamentaire, conséquence logique du droit de transmission entre vifs, l'impossibilité de distinguer entre les héritiers testa-

1. Séance de la Ch. des communes du 19 avril 1894 (V. *Bull. de statist. du Min. des finances*, avril 1894, p. 470.

2. *Principes d'écon. pol.*, liv. VI, chap. II, § 3 (T. I, p. 357).

3. *La Société moderne*, 3e éd. (1892), t. II, p. 32 : «... En perdant la vie il perd tous ses droits... Les droits du propriétaire étant tous éteints par sa mort, le droit de propriété sur les biens qu'il laisse ne peut être conféré à d'autres personnes que par la loi ou un acte auquel le législateur donne force de loi. C'est la loi qui établit l'ordre des successions ; car le droit de tester est fondé sur une délégation du pouvoir souverain, en dehors de tout droit naturel imaginable ».

4. Discours du 2 avril 1791 (lu par Talleyrand). — Cf. Siméon, *Discours sur la loi relative aux successions*, 29 germ. an XI : « Aussitôt que nous mourons, tous les liens qui tenaient nos propriétés dans notre dépendance se rompent. La loi seule peut les renouer. Sans elle les biens destinés de leur maître seraient au premier occupant. » — G. Montesquieu, *Esprit des lois*, liv. XXXVI, chap. 2.

Digitized by Google

mentaires, appelés à la succession par la volonté formelle du défunt, et les héritiers *ab intestat*, qui y sont appelés par sa volonté tacite [1].

Admettons, si l'on veut, que la question puisse être débattue entre les savants. Nous prétendons qu'aux yeux du propriétaire, dont on discute le droit, elle n'est pas douteuse ; que, si on vient lui parler du droit supérieur au sien qu'il s'agit de reconnaître à l'État, il haussera les épaules, s'il ne s'indigne pas. Nous comprenons les rires qui ont accueilli l'étonnante affirmation de sir Harcourt devant les Communes. Sans vouloir entrer dans une discussion de doctrine, et pour nous en tenir à notre sujet, nous disons que fonder l'impôt successoral sur la propriété supérieure de l'État, c'est le compromettre irrémédiablement aux yeux du contribuable, c'est le lui rendre inacceptable ; que pas un ne le paiera, s'il en est ainsi, à moins d'y être contraint et forcé ; et qu'à tous la fraude paraîtra légitime.

8. La meilleure justification nous paraît encore être celle que nous avons mentionnée plus haut en dernier lieu. L'impôt successoral est un impôt comme un autre, aussi légitime que l'impôt sur la propriété foncière, ou sur les revenus des capitaux mobiliers, ou sur les bénéfices industriels, parce qu'il est aussi nécessaire. Une succession qui s'ouvre est apparue au législateur fiscal comme une matière imposable au même titre qu'un champ, une maison, un billard, une voiture ; il en a profité, et aucun de ceux qui vivent sous la loi de l'État ne peut trouver mauvais qu'on impose la succession qu'il recueille, puisqu'on impose la terre dont il vit, le produit de son travail, l'air même qu'il respire. Disons-nous bien surtout qu'il n'y a pas de service particulier rendu par l'État en

1. V. sur cette question très importante tous les ouvrages d'économie politique, notamment Cauwès, III, nos 993 à 997 ; Gide (5e éd.), p. 512 et s. ; Leroy-Beaulieu, *Sc. fin.*, I, p. 614.

Digitized by Google

cette occasion ; que l'État n'est pour rien dans cette transmission qui s'opère. Mais y a-t-il service rendu par l'État à celui qui achète chez l'épicier un paquet de bougies, un litre d'alcool, ou un kilo de sucre ? Il n'en paie pas moins un impôt à l'État à propos de cet acte même, et on ne conteste guère la légitimité de ces perceptions, et l'on ne s'en étonne pas.

*
* *

9. De ces diverses doctrines quelle est celle du fisc ? De ces justifications de l'impôt successoral, quelle est celle qu'il fait valoir ? A vrai dire il ne s'en préoccupe guère, il se contente de percevoir. Cependant il lui est arrivé quelquefois de chercher des raisons : lorsqu'il s'agissait d'obtenir une augmentation de ses droits. Or, dans ces circonstances, d'une façon plus ou moins formelle, plus ou moins déguisée, c'est toujours l'idée de la propriété de l'État, antérieure ou supérieure à la propriété individuelle, et dont celle-ci ne serait qu'une émanation, qui a été mise en avant. Il est utile de le prouver, parce qu'on l'a nié.

Le droit de mutation par décès établi par la loi de l'an VII n'est que la transformation, sous un nom nouveau, du droit de *centième denier* : c'est incontestable. Ce droit de centième denier n'était lui-même que l'appropriation au profit du fisc royal du droit seigneurial de *relief* ou de *rachat*. Or le droit de relief ou rachat s'explique, on va le voir, par un droit de propriété que retenait le suzerain sur le fief. Le fief n'était primitivement qu'une tenure absolument personnelle, viagère et inaliénable, parce que la concession du fief n'était que l'accessoire du contrat qui liait la personne du vassal à celle du seigneur. Lorsque le fief devint héréditaire, et plus tard aliénable entre vifs, le seigneur perçut très justement une compensation pécu-

Digitized by Google

niaire. Le fief était retombé entre ses mains : il le *relevait* et le reconstituait au profit de l'héritier ; le fief avait fait retour au concédant, l'héritier le *rachetait*. Le droit de centième denier procède implicitement d'idées analogues : il n'y a pas à s'arrêter aux formalités qu'on imagina pour le percevoir, ce ne furent que des prétextes.

D'ailleurs, qu'on veuille bien remarquer à quelle époque il apparut. C'était au commencement du XVIIIe siècle, alors qu'était en pleine vigueur la maxime que le Roi est le propriétaire suprême [1]. C'était le temps où Louis XIV, au milieu des embarras financiers de la guerre de la Succession, se faisait assurer par les plus habiles docteurs de la Sorbonne que tous les biens de ses sujets étaient à lui en propre, et que, lorsqu'il en prélevait une part, il ne faisait que prendre ce qui lui appartenait [2].

Qu'on remarque encore que, comme le droit de relief, le droit de centième denier ne s'appliqua point en matière de meubles, et que les descendants en furent exempts ; que, pour sa quotité aussi, on s'appliqua à ne pas dépasser celle du droit de relief.

Sous la Révolution, l'impôt successoral, aggravé d'ailleurs (puisque les descendants n'en furent plus exempts) changea de nom, mais fut établi sur le même fondement. On continua à considérer que si l'héritier succède au *de cujus*, c'est par le bienfait de l'Etat, qui renonce à invoquer son droit de propriété (comme c'était autrefois par une concession de suzerain que l'héritier du vassal reprenait le fief). « La succession est une institution civile par laquelle la loi transmet à un propriétaire nouveau la chose qui

1. Il est curieux de constater qu'en Angleterre cette maxime est toujours en vigueur. « Le Roi est le seul maître et le propriétaire originaire de toutes les terres du Royaume, » dit Blackstone. Toute propriété foncière a conservé, historiquement au moins, le caractère d'une tenure.

2. Lavisse et Rambaud, *H. de France*, VI, p. 152.

Digitized by Google

vient de perdre son propriétaire [1]. » « C'est la société qui autorise et qui protège les propriétés privées. On ne peut être propriétaire, on ne peut dire : *J'ai le droit de transmettre ceci*, qu'à la faveur de ses lois, et cette faveur ne saurait être gratuite dans aucun cas dès que la société a des dépenses publiques à faire... Vous accorderez une faveur légitime et remarquable à la ligne directe en fixant le droit sur les successions immobilières au quart seulement de ce qui sera exigé pour les autres [2]. » Ainsi s'exprime au Conseil des Cinq-Cents, Duchâtel (de la Gironde), rapporteur de la Commission des finances, sur le projet qui est devenu la loi de l'an VII, sur l'enregistrement. Il est bien entendu que c'est par *une faveur de l'État* que l'héritier recueille la succession du défunt. L'impôt successoral est un *prélèvement* opéré par l'État sur les biens qu'il abandonne ; il est à cet égard non pas un simple créancier, mais, suivant l'expression qu'emploie en l'an XII le Grand Juge ministre de la justice, un *portionnaire* [3].

10. Cette thèse fut de nouveau produite au grand jour, vers le milieu du siècle dernier, et même admise par la jurisprudence [4]. Il s'agissait pour le fisc d'obtenir un droit de préférence sur les biens héréditaires, pour le payement des droits de mutation, par rapport aux autres créanciers de la succession, chose importante au cas où le défunt était

1. Siméon, *Discours sur les successions* (v. note 30).

2. V. Dalloz, v° *Enregistrement*, n° 27.

3. « Quant au droit de mutation qui se perçoit dans les successions, la nation ne réclame pas comme créancière, mais comme portionnaire d'une partie des biens à déclarer ; c'est un prélèvement que la loi lui accorde en cette circonstance. » Lettre du 23 niv. an XII.

4. Paris, 13 mars 1855 (D. 55, 2, 299) : « ... Soit qu'on s'attache à l'origine du droit de mutation par décès, soit qu'on s'arrête au texte... de la loi du 22 frimaire an VII, il résulte nécessairement que la perception de ce droit s'exerce moins à titre de privilège que de prélèvement sur les biens de la succession... »

Digitized by Google

mort peu solvable. Il fit donc plaider « que le droit de mutation est le prélèvement d'une fraction du capital au profit de l'État, qui assure à chacun le droit de disposer des biens *dont l'État a été le propriétaire primitif*, et de les transmettre dans l'ordre exprès ou présumé de ses affections. » Ce sont les termes mêmes des conclusions de l'avocat général de la Baume devant la Cour de Paris, en 1855 ; et elles furent adoptées par la Cour[1].

Ce fut un beau scandale, à une époque où le Gouvernement venait de « terrasser l'hydre de l'anarchie », de « consolider les bases de la société », qu'avait ébranlées la crise de 1848, de « restaurer les principes sacrés » sur lesquels elle repose. On déclarait officiellement que « la propriété est de droit naturel ; elle est la conquête de la liberté de l'homme s'exerçant sur la matière ; elle est la récompense du travail et le complément de la famille. L'État a des devoirs envers elle, il n'a pas de droit sur et contre elle ; il n'a que celui de la police et de la souveraineté politique ». Ainsi s'exprimait Troplong, interprète de la pensée gouvernementale[2]. De même, en 1804, Portalis avait proclamé, au nom du pouvoir impérial naissant, que l'État, en se procurant par la levée des subsides les moyens de pourvoir aux frais de son gouvernement, n'exerce point un droit de propriété, mais un simple pouvoir d'administration ; que ce n'est pas comme propriétaire supérieur et universel du territoire, mais comme administrateur suprême de l'intérêt public, que le souverain fait des lois civiles pour régler l'usage des propriétés privées[3].

On s'émut donc fortement en haut lieu de voir le fisc réclamer, au nom de l'État, l'impôt successoral à titre de reconnaissance d'un droit primordial qu'il aurait sur la

1. V. la note précédente.

2. *De l'impôt sur les successions* (*Revue Wolowski*, 1848, II, p. 222).

3. *Exposé des motifs* du titre II, liv. II, C. Civ., dans Fenet, XI, p. 119.

Digitized by Google

propriété privée. C'était une « insolente hardiesse [1] », une faute insigne. On le lui fit bien voir. La Cour de cassation fut saisie. Sur le rapport de M. le conseiller Laborie, et sur les conclusions de M. l'avocat général de Marnas, elle déclara, dans un arrêt fameux, qu'il est faux de considérer l'impôt de mutation par décès comme « dérivant d'un droit de propriété ou de copropriété de l'État », et comme « la condition d'une concession primitive et le prix d'une investiture nécessaire à chaque mutation ; qu'une semblable thèse, empruntée au régime féodal avec une extension qu'elle ne comportait pas, même alors, serait non seulement un démenti à la vérité historique, mais aussi une négation de tous les principes de notre droit public et de notre droit civil, soit sur la nature et les conditions d'existence de l'impôt, soit sur la plénitude et sur l'indépendance du droit de propriété tel qu'il est défini avec une énergique précision par les art. 544 et 545 C. Nap... [2]. » Le fisc perdit son procès. Au lieu du droit de prélèvement sur le capital, il dut se contenter d'une simple créance, qu'il devait arriver plus tard à faire déclarer privilégiée sur les revenus des biens à déclarer [3]. Il avait été obligé d'ailleurs, même avant l'arrêt qui rejeta ses prétentions, de les présenter sous une autre forme, tant avaient été énergiques et unanimes les protestations qu'elles avaient soulevées.

11. A l'heure actuelle où les doctrines socialistes sont au pouvoir, on peut affirmer que les lois qui ont été rendues récemment en matière de successions, et les projets de lois qui sont à l'étude, reposent tous sur cette idée fondamentale que si la propriété individuelle est à la rigueur

1. Troplong, *loc. cit.*

2. Cass., 24 juin 1857 (D. 57, 1, 233). — Le rapport de M. Laborie est reproduit dans les recueils de Dalloz et de Sirey, sous cet arrêt. Les conclusions de M. de Marnas ont été publiées dans la *Gazette des tribunaux*, du 1er juillet 1857.

3. Cass., 2 décembre 1862 (D. 62, 1, 513). — Ce privilège a été expressément confirmé par la loi du 25 février 1901, art. 19.

Digitized by Google

admissible, le droit d'hérédité ne doit pas exister. Par exemple, dans un projet de 1884, signé de MM. Giard, Henry Maret, etc., et qui proposait de supprimer les successions *ab intestat* du 4e au 12e degré, et de frapper les autres successions d'une taxe pouvant s'élever jusqu'à 50 %, on avoue que « cette progression, sagement échelonnée sur une longue série d'années, permettrait d'arriver sans secousse à l'abolition totale, ou presque totale, de l'héritage. »

Dans un autre projet, de 1887, signé de cinquante députés, parmi lesquels M. Clémenceau, nous voyons abolir toutes les successions en ligne collatérale : c'est, bien entendu, l'État qui se les attribue. Et comme il faut prévoir la fraude (!) qui consistera, de la part du propriétaire ne laissant point d'héritiers en ligne directe, à tester au profit d'un collatéral ou d'un ami, la validité de ces dispositions testamentaires serait subordonnée à certaines conditions d'occupation personnelle des biens transmis. « Le légataire doit habiter et exploiter lui-même l'immeuble qu'il reçoit, pour être investi par l'État du droit de le posséder. L'État se considère tellement, dans cette hypothèse, comme le véritable propriétaire des successions, qu'il en détermine les servitudes à son gré. Lui, qui n'oblige même pas ses débitants de tabac à gérer personnellement leurs bureaux, voudrait ici contraindre tout héritier, enfant, vieillard, femme, savant, invalide, à travailler de ses mains, à labourer, à cultiver ses champs avec défense expresse de jamais les affermer ; faute de quoi l'investiture leur sera refusée [1]. »

On peut dès à présent prévoir le jour où les parents collatéraux au delà du 4e degré ne seront plus appelés à l'hérédité *ab intestat*. Cette réforme est dans l'air, et elle se fera. Non seulement les politiciens la réclament ; mais

1. Stourm, *Syst. génér. d'impôts*, p. 231. — Cf. Leroy-Beaulieu, p. 247.

Digitized by Google

les théoriciens commencent à s'en occuper [1]. Et si ces parents ne sont pas exclus de la succession testamentaire, ce qui n'est pas sûr, ils auront du moins à payer les droits de 15 à 20 %, et plus, qui sont aujourd'hui imposés aux héritiers non parents, c'est-à-dire qu'ils devront abandonner à l'État à peu près le cinquième de ce que le défunt a voulu leur transmettre [2].

On en est donc venu à se poser cette question : « A qui appartiennent les successions ? [3] » Est-ce au défunt, et, par suite, à ceux qu'il a choisis ? N'est-ce pas plutôt à l'État. Et l'impôt qu'il perçoit n'est-il pas une conséquence et une atténuation de son droit, un prélèvement qu'il veut bien n'exercer que dans une certaine mesure, mais qu'il lui serait permis d'augmenter et d'étendre jusqu'à la totalité des biens héréditaires ? Tel est l'aspect sous lequel, à l'heure actuelle, se présente au contribuable français l'impôt des successions. C'est, croyons-nous, l'aspect sous lequel cet impôt doit leur paraître le moins acceptable.

(*A suivre*) CH. LESCŒUR.

1. Gidé, *Ec. pol.*, p. 517, note. — Cauwès, n° 1032 — Nitti, p. 516 : « On ne peut méconnaître que les systèmes héréditaires en vigueur ont singulièrement exagéré le principe de la famille, quand ils ont admis que, dans les successions sans testament, les parents héritent jusqu'au 9e, au 10e ou au 12e degré. Qui connaît ses parents au 12e degré ? Ils se confondent avec le genre humain. Il est absurde d'admettre qu'étant donnée la famille moderne, il y ait des héritiers légitimes en dehors des descendants ou des ascendants, ou au maximum des cousins germains et des neveux, enfants de frères ou de sœurs. » P. 522 : « Il est excessif de considérer autrement que comme des étrangers, dans l'impôt de succession, les parents au-delà du 4e degré. »

2. Dès à présent les parents au delà du 6e degré paient autant de droits que les étrangers. V. *infra*, n. 16 *in fine*.

3. Stourm, p. 224. — M. Kergall, à la Société d'éc. pol. de Paris (séance du 5 avril 1898), disait très justement que le principe antique de l'État propriétaire sommeille dans l'impôt successoral. Il considère que cet impôt est sans base rationnelle.

Digitized by Google

CHRONIQUE DE L'INSTITUT CATHOLIQUE

Aucun de nos lecteurs n'aura été surpris, en ouvrant le présent numéro de notre *Revue*, d'y lire d'abord le nom de M. **Albert de Lapparent**. C'est là, en première page, qu'il convenait d'évoquer le souvenir de celui que nous pleurons : de ce maître qui fut un des fondateurs de l'Institut catholique et dont la mort, après tant d'autres deuils récents, est pour nous une perte aussi douloureuse qu'irréparable ; de ce savant chrétien dont la vie tout entière, inspirée par la foi la plus profonde et vouée au culte le plus désintéressé de la science, fut la plus vivante des apologétiques ; de cet homme admirable par le cœur autant que par l'esprit, qui ne se refusait à aucun dévouement, à aucune bonne œuvre, et que regrettent unanimement aujourd'hui l'enseignement libre tout entier comme l'Institut catholique, le monde de la charité comme celui de la science, l'Église comme la France.

Nous remercions vivement M. Désiré André, son collègue et ami, de la substantielle et délicate notice qu'il a bien voulu composer pour la *Revue* ; nos lecteurs, nous en sommes sûrs, n'auront pu la lire sans émotion.

Pour répondre au désir qui nous a été exprimé, nous donnons ici une liste des **principaux ouvrages** de M. de Lapparent.

Le Pays de Bray (mémoire pour servir à l'explication de la carte géologique de France). 1 vol. in-4° de 178 pages, avec 20 gravures dans le texte, 1 carte géologique et 3 planches gravées. — Imprimerie Quantin. Publié en 1879, par le Ministère des Travaux publics.

Traité de géologie : 1re édition, 1883. 5e édition, 3 vol. gr. in-8 de XVI-2016 pages, avec 883 figures, cartes et croquis ; Paris, Masson et Cie, 1905.

Abrégé de géologie : 1re édition, 1886. 6e édition, avec 163 figures dans le texte ; Paris, Masson et Cie, 1906.

Cours de minéralogie : 1re édition, 1884. 3e édition, Paris, Masson et Cie, 1897.

Précis de minéralogie : 1re édition, 1889. 5e édition, in-12, Paris, Masson et Cie, 1907.

Leçons de géographie physique : 1re édition, 1895. 3e édition,

Digitized by Google

1 vol. in-8 de 728 pages, avec 203 figures et une carte en couleurs ; Paris, Masson et Cie, 1907.

Science et apologétique (conférences données à l'Institut catholique). In-16 ; Paris, Bloud et Cie, 1905.

La Providence créatrice, brochure de 62 pages ; Paris, Bloud et Cie (collection *Science et religion*), 1906.

Les silex taillés et l'ancienneté de l'homme, brochure de 122 pages ; Paris, Bloud et Cie (collection *Science et religion*), 1907.

Quant aux articles de revues, M. de Lapparent en a composé un nombre prodigieux, entre 1866 et 1907. On les trouve principalement dans le *Correspondant*, les *Annales des Mines*, la *Géographie*, les *Annales de géographie*, le *Bulletin de la Société géologique de France*, le *Bulletin de la Société belge de géologie*, la *Revue des questions scientifiques* de Bruxelles, la *Nature*, le *Mois*, le *Bulletin* et la *Revue de l'Institut catholique de Paris*, les *Annales de philosophie chrétienne*, la *Revue pratique d'apologétique*.

Il faut rapprocher de ces articles les *comptes rendus* des séances de l'Académie des sciences, les nombreux *rapports* lus dans les Assemblées d'Évêques, sur les travaux de l'École des sciences de l'Institut catholique, et divers autres *rapports* ou *comptes rendus* à l'occasion des congrès scientifiques internationaux des catholiques.

Ce ne sont là, bien entendu, que les *principales* publications de l'illustre maître : pour énumérer seulement, un par un, tous ses ouvrages et tous ses articles, il nous aurait fallu à peu près la moitié d'un fascicule de notre *Revue*.

Il faut se rappeler encore que tous ces écrits n'épuisaient pas l'activité intellectuelle de M. de Lapparent : que d'allocutions et de conférences, que de présidences de réunions et de conseils, que d'examens et d'inspections, ont été pour lui des occasions d'instruire, de stimuler, d'encourager, et ont laissé, sinon des traces écrites, du moins une profonde empreinte dans la mémoire de ceux qui l'ont entendu !

A cette activité intellectuelle s'ajoutait enfin l'infatigable dévouement auquel nous faisions allusion tout à l'heure, qui le portait à se donner, avec une bonne grâce sans égale, à toutes les formes du bien. Comme ses aptitudes semblaient universelles, son action s'étendait à tout. Loin de se confiner dans un travail exclusif, il savait, quand cela était utile, sacrifier son temps et ses forces : n'est-ce pas sa vie même qu'il a fini par sacrifier ?

Digitized by Google

*
* *

Le matin du jour où mourut M. de Lapparent, un **service funèbre** avait été chanté, dans l'église des Carmes, pour notre regretté collègue, M. l'abbé Ragon.

Le jeudi 4 juin, une cérémonie analogue nous réunit encore : et c'était pour M. de Lapparent lui-même que Mgr Baudrillart, recteur, célébrait la Sainte Messe, un mois tout juste après la mort de l'éminent professeur.

Un autre de nos collègues, M. l'abbé Félix Klein, professeur à l'École des Lettres, a eu la douleur de perdre son père le mois dernier : nous recommandons le défunt aux prières de nos lecteurs.

*
* *

A côté de ces motifs de tristesse, la Providence nous a ménagé une précieuse consolation, dans la grande bienveillance dont le **Souverain Pontife** nous a donné récemment de nouvelles marques.

Par le dernier numéro du *Bulletin*, tous les amis de l'Institut catholique connaissent l'accueil que les étudiants ont reçu à Rome, et la touchante allocution que Pie X leur a adressée. Mgr le Recteur, qui fut à Rome dans la dernière quinzaine de mai, rapporta, lui aussi, les meilleures impressions de son séjour là-bas, et surtout de la longue audience que lui accorda le Saint-Père, ainsi que des nombreux entretiens qu'il eut avec le Cardinal Secrétaire d'État.

Un des pèlerins de Rome, M. l'abbé Guibert, supérieur du séminaire des Carmes, en revint malheureusement avec une bronchite dont les suites, pendant quelques jours, nous inquiétèrent vivement. Grâce à Dieu, qui a exaucé les nombreuses prières faites à cette intention, le malade est aujourd'hui en pleine convalescence.

Au moment de mettre sous presse, nous recevons l'agréable nouvelle d'une autre faveur, qui nous arrive de Rome : le Saint-Père confère la dignité de **Commandeur** dans l'ordre de Saint-Grégoire-le-Grand à notre éminent professeur de droit administratif, M. Henry Taudière. Nous nous réjouissons vivement d'une distinction méritée à tant de titres.

*
* *

Pour conserver et transmettre fidèlement à la postérité le souvenir de son pèlerinage, l'**Association des Étudiants** a fait composer une élégante brochure, ornée de plusieurs illustrations, qu'il est facile de se procurer, pour cinquante centimes, au secrétariat. Les clichés qui ont servi à faire ces illustrations ont d'abord été présentés, sous forme de projections lumineuses, aux Professeurs et Étudiants réu-

Digitized by Google

nis le soir du 12 mai, pendant que l'un des pélerins, Augustin Rogery, faisait une humoristique relation du voyage.

Le même soir, M. de Lamarzelle, avec sa précision et son élo quence ordinaires, nous donnait une très intéressante et instructive conférence sur la *Crise du divorce*.

Quinze jours après, le 26 mai, dans un *punch* intime, les étudiants fêtaient délicatement le nouveau canonicat du vice-recteur. Leur président lut une lettre qu'il venait de recevoir de Rome, et dans laquelle Mgr Baudrillart attestait la bonne impression que les membres du pèlerinage avaient laissée au Vatican par leur distinction, leur bon esprit et leur piété.

Enfin, le 2 juin, l'Association a terminé ses séances par l'élection du Président et du Vice-Président pour l'année 1908-1909. La lutte électorale fut ardente : Maurice de Gailhard-Baucel n'en fut pas moins réélu président par 161 voix sur 188 votants ; et l'abbé Liénard, étudiant de philosophie, vice-président à la place de l'abbé Delage, qui va nous quitter dans quelques semaines.

*
* *

La **messe** traditionnelle a été célébrée à Notre-Dame-des-Victoires le 12 juin ; et maintenant, tout le monde est à la préparation fiévreuse de ses **examens**. Déjà, un étudiant de la Faculté de **droit**, Charles Loysel, a été reçu **docteur**, avec la mention *bien*, pour une thèse intitulée : *Des aumônes dotales ou dotes moniales avant 1789*. Plusieurs autres élèves de la même Faculté ont passé avec succès les examens préparatoires au doctorat ; et, à la fin du mois, tous seront sur la sellette : candidats au baccalauréat et à la licence en **droit**, à la licence ès **lettres**, aux certificats **scientifiques**, aux grades **canoniques**.

Le Conseil de l'École des Lettres vient de décerner à M. Léon Le Meur, étudiant en philosophie, le **prix annuel** donné par l'Association des Anciens Élèves.

Nous apprenons avec plaisir qu'un de nos anciens, M. l'abbé Vaucelle, du diocèse de Tours, a été reçu **docteur ès lettres** en Sorbonne, le 15 juin, avec la mention *honorable*. Ses thèses étaient : 1° *La Collégiale de Saint-Martin de Tours*. — 2° *Un catalogue des lettres de Nicolas V* (concernant la province de Tours).

Le dimanche 5 juillet, jour de la solennité de Saint-Pierre, messe de clôture de l'année scolaire : M. l'abbé d'Alès, professeur de théologie, prononcera l'allocution.

Digitized by Google

BIBLIOGRAPHIE

15. — **Le Problème des missions**: *Tribulations d'un vieux chanoine*, par le chanoine Léon Joly. In-12 de 316 pages. Paris, Lethielleux, 3 francs.

On sait que dans une étude récente en deux volumes, publiée à la même librairie, et intitulée *Le Christianisme et l'Extrême-Orient*, M. le chanoine Joly avait courageusement jeté un cri d'alarme, un cri qu'il fut impossible de ne pas entendre, et qu'on ne put entendre sans se demander anxieusement si l'auteur n'avait pas raison, et s'il n'y avait pas vraiment une grave erreur à réparer.

Dans les vastes régions de l'Inde, de l'Indo-Chine, de la Chine, du Japon, où les missionnaires occidentaux, depuis tant de siècles, ont dépensé tant de zèle, tant d'héroïsme, tant de vies précieuses, pourquoi les résultats sont-ils matériellement si médiocres? Pourquoi y a-t-il seulement, sur huit cents millions d'habitants, quatre millions de catholiques? N'est-ce pas parce que, dédaignant la méthode des grands Apôtres, ayant plus de confiance dans la valeur de leur congrégation que dans la puissance de l'Esprit et dans la vertu du principe catholique de l'Église chrétienne, les missionnaires ont négligé de former des clergés indigènes complets, et des hiérarchies nationales?

Vigoureusement attaqué, accusé de calomnie et d'ignorance pour avoir posé cette question, et l'avoir résolue dans un sens qui secouait peut-être des routines deux ou trois fois séculaires, M. Joly raconte ses *tribulations*, mais il se justifie, donne des preuves nouvelles tirées des citations même de ses adversaires, et répète plus éloquemment encore son cri d'alarme.

Il avait déjà, pour ses premiers ouvrages, l'approbation de beaucoup de chrétiens, prêtres ou laïques, qui désirent ardemment l'expansion de l'Église et le salut de toutes les âmes; il avait celle de nombreux missionnaires qui ont le sens des réalités, comme ceux qui après avoir, dans l'Europe orientale ou la Syrie, ouvert des séminaires indigènes, n'ont d'autre but que de former un clergé local

Digitized by Google

qui puisse les rendre eux-mêmes inutiles. Après avoir lu son dernier livre, si vivant, si pittoresque, si clair et si précis sous sa forme humoristique, il y en a bien peu qui ne diront pas, en se servant d'une de ses phrases (p. 62) : « Il a peut-être raison, tout de même, le Chanoine ! »

J. B.

16. — **Notre-Dame de Lourdes**, par Henri Lasserre. 20e édition dite du Cinquantenaire, illustrée d'encadrements variés à chaque page, scènes, portraits, vues à vol d'oiseau, paysages. Un beau volume in-8° jésus broché, couverture en quatre couleurs : 6 fr. (Maison Vanblotaque, 9, rue Soufflot, Paris).

En présentant au public cette nouvelle édition de *N.-D. de Lourdes* qui a obtenu le succès mondial que l'on connaît, les éditeurs ont voulu rendre hommage à l'écrivain illustre Henri Lasserre. Mais ils ont voulu aussi continuer et perpétuer l'œuvre de piété et de foi ardente à laquelle il avait consacré sa vie, car Henri Lasserre ne bornait pas son ambition à rechercher des succès littéraires, il donnait à ses ouvrages une portée plus haute et s'efforçait d'intéresser le lecteur à une cause qu'il jugeait supérieure.

Henri Lasserre avait voué à Lourdes une affection profonde ; avec un zèle inlassable il a fait connaître ce lieu de prédilection où se produisent les merveilles qui étonnent l'univers entier, et, par son verbe, y a amené ces foules innombrables.

A l'occasion du Cinquantenaire dont les fêtes font revivre les épisodes que nous a conservés sa plume, le lecteur pourra voir que ces récits ont gardé toute leur actualité et tout leur passionnant intérêt.

17. — **Du Culte de la sainte Vierge dans l'Église catholique**, par le cardinal Newman ; nouvelle édition revue et corrigée par un Bénédictin de Farnborough avec une préface de Dom Cabrol. In-12 de xi-250 pages. Prix : 2 francs.
(Librairie Douniol-Téqui, 29, rue de Tournon, Paris-VIe).

La traduction française de la lettre de Newman à Pusey sur *Le Culte de la sainte Vierge dans l'Église catholique*, faite par Georges du Pré-de-Saint-Maur en 1866, étant épuisée, on ne pouvait choisir un moment plus opportun pour donner de ce bel ouvrage une nouvelle édition. La maison Téqui a voulu confier ce soin à un moine bénédictin de Farnborough, qui a revisé soigneusement la première traduction, y a ajouté plusieurs passages omis par du Pré-de-Saint-Maur, puis identifié toutes les citations patristiques dont il a reproduit en note le texte en latin avec renvoi à la *Patrologie* de Migne.

Digitized by Google

Il a aussi considérablement augmenté les notes. Ainsi réalisée et enrichie encore d'une substantielle préface du Rme Dom F. Cabrol, cette édition ne peut manquer de s'imposer à l'attention du public français, aussi bien dans les cercles théologiques que dans les milieux soucieux de dévotion ou d'édification. Après les attaques dont les dogmes concernant la Vierge Marie ont été récemment encore l'objet, les catholiques seront heureux de retremper leur foi dans une doctrine aussi éclairée, aussi vivante et aussi sensée que celle du cardinal Newman, doctrine dont le Saint Père proclamait encore naguère l'excellence dans une lettre à l'évêque Limerick.

18. — **Philon,** par l'abbé Jules Martin, 1 vol. in-8 de la collection *Les grands philosophes*. 5 fr. (Félix Alcan, éditeur).

Ce livre, par la manière dont il est conçu, projette une lumière nouvelle sur les origines du christianisme, et même sur toute la suite de la pensée humaine.

Il en résulte qu'avant Philon, il existait déjà une tradition juive, très riche d'idées, et où ce penseur a puisé comme à pleines mains. On y voit aussi comment il a essayé de concilier la philosophie grecque avec ces données d'origine positive. On y constate que la théologie d'Israël, soit directemeut, soit par Philon, a largement pénétré dans le courant chrétien, tout en s'y transformant sous l'action d'un principe nouveau. L'Extrême-Orient lui-même n'est pas négligé : l'auteur, de temps à autre, ouvre comme de vastes baies sur le mysticisme indou, qui sont profondément suggestives.

On a dit de Philon le Juif qu'il était la limite où la pensée d'Occident et celle d'Orient se sont rencontrées pour la première fois. Si cette idée manque d'exactitude historique, elle est vraie pour nous ; et M. J. Martin l'a mise en lumière avec d'autant plus de sûreté qu'il est au rang des plus compétents en patrologie.

19. — **Le dogme : Hors de l'Église, point de salut,** par le R. P. Edouard Hugon, des Frères Prêcheurs, maître en sacrée théologie. Un vol. in-12 de 360 pages. Prix : 3 fr. 50 (Librairie Ch. Douniol, 29, rue de Tournon, Paris, VIe).

Voici un livre qui honore la théologie, œuvre d'une ferme et consolante doctrine dont l'actualité n'échappera à personne.

Ce livre, substantiel et lumineux, sera lu avec un vif intérêt et un réel profit par tous ceux qui veulent avoir sur la matière des notions précises et parfaitement sûres.

Il expose très nettement le sens de la formule. — Pour être sauvé, il faut appartenir à l'*âme* de l'Église ; nécessité à la fois de précepte

Digitized by Google

et de moyen qui n'admet aucune exception et que rien ne peut suppléer. — Pour être sauvé, il faut appartenir au *corps* de l'Église, nécessité de précepte qui n'exclut pas absolument toute exception, ou nécessité de moyen à laquelle il est possible de satisfaire par le désir et le ferme propos.

Nécessité et *obligation*, voilà la distinction fondamentale qu'il ne faut jamais perdre de vue.

Elle indique la division de l'ouvrage : I. *Nécessité* d'appartenir à l'*âme* de l'Église; II. *Obligation* d'appartenir au *corps* de l'Église.

Une consciencieuse documentation, des références très exactes, indiquent que l'auteur est parfaitement informé. Ses assertions sont appuyées des meilleures preuves scripturaires, patristiques, conciliaires, rationnelles. C'est la vraie méthode scientifique qui convient à la théologie.

Ce solide et beau travail est d'un thomiste ferme, qui connaît et veut maintenir les enseignements de la Tradition, mais qui, bien loin de faire à la vérité un visage farouche ou intransigeant, la présente, au contraire, sous un jour consolant et persiste à croire que l'histoire de bien des âmes, même au sein de l'erreur, est avant tout l'histoire des divines miséricordes.

20. — **M. Claude Rollet**, confesseur de la foi, dernier chanoine de la collégiale de Saint-Maxe, curé de Saint-Étienne et de Notre-Dame de Bar-le-Duc (1754-1836), par E. Vincent Dubé, 1 vol. in-8°. Paris, librairie Saint-Paul, Bar-le-Duc, Collet, s. d. (1908), avec deux portraits, 3 fr. 50.

L'attachante biographie de M. Rollet, que vient de publier Mlle Vincent-Dubé, reproduit une relation inédite, fort précise et fort intéressante, des souffrances endurées par ce confesseur de la foi sur les pontons de Rochefort. Elle retrace aussi les efforts de ce prêtre pour reconstituer une paroisse après le Concordat. A ce double titre, elle instruira le clergé contemporain placé par la situation actuelle dans des conditions analogues à celles qu'a créées la Révolution française.

E. Mangenot.

21. — **Aux Catéchistes. — Programme pour le temps présent**, par l'abbé F. Gellé, professeur de pédagogie catéchistique, in-16, 0 fr. 75; Paris, Beauchesne, 1908.

Cette brochure d'un spécialiste se recommande à tous les catéchistes, mais spécialement aux catéchistes volontaires, à qui elle est dédiée, et plus encore aux prêtres qui ont la délicate fonction de les former.

Digitized by Google

L'auteur puise à deux sources : la théologie et la psychologie de l'enfant. Cet accord comme règle et principe de méthode rend son œuvre très originale, sans qu'elle cesse d'être sage. Rien de plus sûr, rien de plus pratique, rien de plus actuel.

Des chiffres marginaux et une table alphabétique très soignée facilitent les recherches. Voici d'ailleurs les titres des chapitres :

I. *Réunir les enfants.* — II. *Former les enfants : L'Instruction, l'Education.* Faire penser, faire sentir, faire agir, faire prier ; Difficultés particulières aux vertus de Foi et d'Espérance ; Difficultés relatives aux vertus individuelles et sociales ; Difficultés particulières à quelques enfants. — *Appendice.* Formation personnelle du catéchiste volontaire.

22. — **L'Eau bénite**, par A. Gastoué, 1 vol. in-12 (Collection *Science et Religion*, n° 449). Prix : 0 fr. 60. Librairie Bloud et Cie, 4, rue Madame, Paris, VIe.

Partout où il y a des chrétiens, et des chrétiens ayant complètement gardé les traditions anciennes, on trouve l'usage de l'eau sanctifiée par la bénédiction du prêtre.

C'est l'eau du baptême, c'est celle dont on se sert pour la consécration des églises, c'est l'eau bénite ordinaire dont l'emploi est le plus fréquent.

D'où viennent ces usages ? Quelle est l'origine de l'eau bénite ? Telles sont les questions que l'on trouvera élucidées ici avec une précision parfaite.

23. — **Les Ravages du Livre**, par S. G. Mgr Antolin Léopez Pelaez, évêque de Jaca (Espagne), sénateur. Ouvrage traduit de l'espagnol par A. G., ancien professeur d'enseignement sscondaire. In-8° de xii-284 pages. — Aubanel Frères, Avignon ; 3 francs.

A aucune époque, autant qu'à la nôtre, n'est apparue, avec une aussi vive évidence, l'influence du livre, c'est-à-dire le bien que peuvent faire les bons livres, le mal que font les mauvais.

Or, c'est surtout le mal qui est apparent. Cependant, des aveugles le nient encore. C'est donc avoir fait œuvre utile que d'avoir réuni, en quelques pages, les preuves innombrables des *Ravages du Livre,* c'est-à-dire des maux occasionnés par les mauvaises lectures.

Après avoir lu ces pages, il est impossible de douter davantage. Jamais exposition n'a démontré plus clairement les conséquences immédiatement pratiques et désastreuses de la lecture des mauvais livres. Il en résulte même une sorte d'angoisse, car on se demande

Digitized by Google

comment les esprits peuvent échapper à l'envahissement, chaque jour croissant, des lectures pernicieuses.

Le seul moyen de se défendre contre ces poisons de l'intelligence, c'est de les signaler. A ce point de vue, *Les Ravages du Livre* sont la meilleure lecture à recommander et à faire soi-même, car on y trouvera un exposé complet des maux occasionnés par les livres sectaires et immoraux, — même sur les esprits qui se croyaient les mieux défendus contre cette influence. Certes, cette lutte contre les mauvaises lectures n'est pas nouvelle. Elle a existé de tous temps, même chez les païens. Mais c'est surtout aujourd'hui qu'elle est devenue indispensable, car c'est là qu'il faut voir la cause de toutes les décadences qui nous entraînent vers un avenir plein de menaces.

Celui qui aurait encore quelque illusion à cet égard n'a qu'à lire *Les Ravages du Livre.*

24. — **Le P. de Ravignan**, par Gabriel Ledos, archiviste paléographe, bibliothécaire à la Bibliothèque Nationale. — Paris, collection *Les Grands Hommes de l'Église*, Librairie des Saints-Pères, in-12, 2 fr.

« Il ne suffit pas de haïr les Jésuites, il faut aimer la liberté. » M. Gabriel Ledos semble s'être inspiré de cette phrase célèbre en écrivant *Le P. de Ravignan*, à la suite de son *Lacordaire*, pour la collection des *Grands Homme de l'Église*. Avec la vie morale du conférencier de Notre-Dame qu'il décrit d'une plume assez délicate pour s'insinuer sans heurts dans les replis de cette grande âme en proie, pendant les premières années de jeunesse, aux tourments de l'indécision, puis d'une sérénité si parfaite par la suite qu'elle avait le pouvoir de convertir les incrédules à la foi catholique, l'auteur rappelle la lutte incessante qu'eut à soutenir la Compagnie de Jésus contre le Libéralisme, pendant les dernières années de la Restauration. Mais ce n'est pas seulement, une simple évocation des batailles oratoires et épistolaires où se mesurèrent avec tant de talent les défenseurs de la Compagnie : Bonald, Montalembert, Bellemare. Birotteau, et tant d'autres, contre ses détracteurs. Ce sont des études d'une portée philosophique qui ne peuvent échapper à personne. Elles jettent une lumière vive sur la mentalité des hommes de cette époque. En même temps que la Compagnie de Jésus est réhabilitée, la belle figure du P. de Ravignan se dresse, majestueuse et bonne, intelligente et sereine, telle enfin que ses contemporains l'ont vue dans cette chaire de Notre-Dame, illustrée si grandement par le célèbre religieux.

Digitized by Google

25. — **Jésus et ses contemporains.** Conférences prêchées à la chapelle de l'Institut Catholique de Paris, par M. l'abbé Vieillard-Lacharme. 1 vol. in-16. Prix : 3 fr. ; *franco* : 3 fr. 60. Librairie Bloud et Cie, 4, rue Madame, Paris, VIe.

M. l'abbé Vieillard-Lacharme, qui s'est fait connaître avantageusement des lecteurs chrétiens, au cours de ces dernières années, par deux ouvrages d'apologétique : *La Divinité de Jésus-Christ* et l'*Œuvre messianique de Jésus-Christ*, vient de publier le troisième volume de ses belles et graves conférences sous le titre : *Jésus et ses contemporains*. C'est la suite naturelle des ouvrages précédents et une précieuse contribution à l'étude psychologique des origines chrétiennes. M. l'abbé Vieillard-Lacharme a prêché dans la chapelle de l'Institut Catholique, aux Carmes, pendant le Carême de 1906, les sept discours qui forment la matière de ce solide travail. Les personnages de l'Évangile nous y sont montrés avec leurs vrais visages, si souvent et parfois si odieusement défigurés par une critique impie ou égarée. La dernière conférence surtout mérite d'attirer l'attention par l'élévation et l'originalité des vues qui renouvellent les idées traditionnelles, par le relief extraordinaire qu'y prennent successivement les divers témoins de la Résurrection, les Apôtres, les Disciples, les Saintes Femmes.

La logique la plus serrée, la plus chaude éloquence réunies dans cette œuvre remarquable en font un des livres les plus propres à nourrir ou à ranimer la foi chrétienne à notre époque troublée.

LIVRES RÉCEMMENT PARUS

Librairie Félix Alcan
(108, Boulevard Saint-Germain).

G. Lecarpentier : *La vente des biens ecclésiastiques pendant la Révolution française.* In-8° de 188 pages, avec diagrammes dans le texte ; 3 fr. Ouvrage récompensé par l'Académie des sciences morales et politiques.

Librairie Beauchesne
(117, rue de Rennes).

S. G. Mgr Douais : *Rôle social et politique du clergé* (trois lettres de Mgr l'Évêque de Beauvais). Brochure de 50 pages ; 0 fr. 80.

Id. : *La critique historique et l'Encyclique Pascendi.* Brochure de 32 pages ; 0 fr. 50.

Digitized by Google

Lucien Roure : *Un chrétien*, journal d'un néo-converti (collection d'*Apologétique vivante*). In-16 ; 1 franc.

Eug. Franon : *Pour l'idée chrétienne*. In-12 de viii-335 pages ; 3 fr. 50.

Auguste Hamon : *Vie de la Bienheureuse Marguerite-Marie*. Troisième mille, édition complète sans l'appareil ni les notes scientifiques. In-16 de xii-520 pages ; 4 francs.

Xavier Moisant : *Psychologie de l'Incroyant*. In-16 de 340 pages ; 3 fr. 50.

B. Emonet : *Les devoirs du jeune homme*. Opuscule de 130 pages ; 1 fr. 25.

Maison de la Bonne Presse
(5, rue Bayard).

Jean Lefaure : *La Persécution depuis vingt-cinq ans*. In-16 de 150 pages ; 0 fr. 50.

Librairie Delaplane
(48, rue Monsieur-le-Prince).

G. Compayré : *L'Éducation intellectuelle et morale*, in-12 de x-456 pages, relié toile, 4 francs.

Librairie Lethielleux
(10, rue Cassette).

Abbé P. Coqueret : *L'essentiel de la religion catholique*. In-12 de 167 pages ; 1 fr. 50.

Abbé P. Poey : *Évêques de France :* biographies et portraits. In-12 de iv-188 pages ; broché, 1 fr. 25 ; relié, 2 francs.

Card. Luçon : *Oraison funèbre de S. Em. le cardinal Richard*. In-8° écu, avec portrait ; 0 fr. 75.

Abbé Léon Désers : *La crise religieuse au point de vue intellectuel*. In-18 de 96 pages ; 0 fr. 75.

R. P. Joseph Brucker : *L'Église et la critique biblique*. In-8° de viii-296 pages ; 4 francs.

Librairie Veuve Poussielgue
(15, rue Cassette).

Ph.-H. Dunand : *La* Vie de Jeanne d'Arc *de M. Anatole France et les Documents*. In-12 de 176 pages ; 2 francs.

P. Léopold de Chérancé : *Nos martyrs* (1789-1799). In-12 de 302 pages ; 2 fr. 50.

Librairie des Saints-Pères
(83, rue des Saints-Pères).

Dom A. du Bourg : *Huysmans intime*, lettres et souvenirs. In-12 de 35 pages ; 0 fr. 50.

Digitized by Google

Librairie Téqui
(29, rue de Tournon).

J.-C Broussolle : *Études sur la Sainte Vierge : de la Conception immaculée à l'Annonciation angélique.* In-8° de VIII-434 pages, avec cent gravures ; 3 fr. 50.

A. Gratry : *Logique.* Nouvelle édition, en deux volumes in-12 de CXLIV-368 et de 408 pages ; 7 fr. 50.

Librairie Leflamme et Proulx
(Québec).

Abbé A. Gosselin : *Le docteur Labrie.* Nouvelle édition revue et augmentée. In-12, 1907.

CHEMINS DE FER DE PARIS-LYON-MÉDITERRANÉE.

Billets pris à l'avance. — Les gares de Paris, Lyon, Marseille, Saint-Étienne, Aix-les-Bains et Genève délivrent à l'avance, par série de 20, des billets de 1re, 2e et 3e classes, pour certaines gares de la banlieue de ces villes et réciproquement.

Ces billets peuvent être utilisés dans les deux sens (aller ou retour); leurs prix présentent une réduction de 10 0/0 sur les prix des billets ordinaires. Les billets délivrés pendant les dix premiers mois de l'année sont valables jusqu'au 31 décembre inclus et ceux délivrés pendant les mois de novembre et décembre jusqu'au 31 décembre inclus de l'année suivante. Les demandes doivent être adressées aux chefs des gares intéressées ou dans les bureaux succursales.

Billets directs simples de Paris à Royat et à Vichy. — La voie la plus courte et la plus rapide pour se rendre de Paris à Royat est la voie « Nevers-Clermont-Ferrrand » :

De Paris à Royat : 1re cl., 47 fr. 70 ; 2e cl., 32 fr. 50 ; 3e cl. 21 fr.
— Vichy : 1re cl., 40 fr. 90 ; 2e cl., 27 fr. 60 ; 3e cl., 18 fr.

Excursions à Fontainebleau et à Moret. — Des trains d'excursion auront lieu les dimanches 14, 21 et 28 juin, 5, 12, 19 et 26 juillet, entre Paris, Fontainebleau et Moret :

Prix des places aller et retour :

Fontainebleau, 2e cl., 4 fr. 50 ; 3e cl., 3 fr.
Moret, 2e cl., 5 fr. 50 ; 3e cl., 3 fr. 50.

Départ de Paris à 7 h. 26 matin, arrivée à Fontainebleau à 8 h. 41 matin, à Moret, 8 h. 56 matin.

Retour par tous les trains du dimanche dans les conditions prévues pour les voyageurs ordinaires.

Nombre de places limité. Franchise de 30 kilos de bagages par place.

Le Gérant : Ch. Baulès.

MACON, PROTAT FRÈRES, IMPRIMEURS.

Digitized by Google

LE CARDINAL RICHARD

ET

L'INSTITUT CATHOLIQUE DE PARIS

Le cardinal Richard a été, pour l'Institut catholique de Paris, beaucoup plus qu'un évêque protecteur entre tous les autres, beaucoup plus même qu'un chancelier attentif et dévoué ; il a été son père dans toute la force du terme ; père, pour la part qu'il a prise à sa création et à son organisation ; père, par la sollicitude efficace qu'il lui a témoignée, tant qu'il a vécu, et par la direction qu'il lui a imprimée. C'est ce que les quelques pages qui vont suivre montreront très simplement.

*
* *

La loi du 12 juillet 1875 venait d'être promulguée ; au même moment l'évêque de Belley était préconisé archevêque titulaire de Larisse et coadjuteur avec future succession du cardinal Guibert, archevêque de Paris. Dès le 11 août, deux jours avant son installation, Mgr Richard prenait part à la réunion préparatoire où fut décidée la création à Paris d'une Université libre « pour le centre de la France ».

Ce projet, d'une réalisation malaisée, ne souriait qu'à demi, il faut bien le reconnaître, au cardinal Guibert qui, par son éducation et par la façon même dont il avait

Digitized by Google

entendu jusqu'alors le ministère épiscopal, était resté un peu étranger aux préoccupations d'ordre intellectuel que dénotait chez un certain nombre de catholiques l'ardent désir qu'ils avaient manifesté de créer des Universités. Comme beaucoup de ses collègues dans l'épiscopat, le cardinal Guibert ne voyait guère dans la liberté de l'enseignement supérieur qu'un moyen de préserver une partie de la jeunesse française ; il ne se rendait pas un compte exact, — Mgr Turinaz venait pourtant de le dire en termes remarquables, — de ce que c'est qu'une Université et de tout ce qu'un tel corps exige comme hommes et comme argent. Il prit le parti de confier à son coadjuteur l'œuvre naissante, et celui-ci eut l'heureuse inspiration et le bon esprit de s'entendre, dès la première heure, avec l'homme qui était le plus capable de la mener à bien, l'abbé d'Hulst, alors vicaire général de Paris.

Le jour même de la réunion préparatoire du 11 août, Mgr Richard était nommé président de la commission permanente, élue pour préparer les solutions pratiques, et composée, avec lui, de Mgr Dupanloup, de Mgr Mabille, évêque de Versailles, et de l'abbé d'Hulst. Comme on hésitait sur la qualification qu'il convenait de donner au nouvel établissement, il insista pour qu'il portât ouvertement et officiellement le nom d'Université catholique ; il prit la part la plus active à la rédaction et à la discussion des *statuts provisoires*.

Il fallait un chef à l'Université ; Mgr Guibert avait un candidat, l'abbé Conil, qui ne présentait pas toutes les conditions souhaitables de capacité et de notoriété ; les autres évêques le sentaient et n'osaient pas cependant résister en face à celui qui, pour tant de motifs, commençait à être regardé comme le chef de l'épiscopat français ; aussi le *Conseil supérieur* des évêques, composé des archevêques de Rouen, de Paris, de Bourges, de Sens et de Reims, des évêques de Meaux, de Beauvais, de Séez, de

Digitized by Google

Saint-Brieuc, du Puy, de Verdun et de Nevers, imagina-t-il un expédient : on se passerait provisoirement de recteur ; M. Conil n'aurait que le titre de vice-recteur ; l'Université serait gouvernée par une commission directrice, où siègeraient M. d'Hulst et M. Conil, et que présiderait le coadjuteur ; c'est ce qu'on appela le rectorat à trois têtes, et c'est ce qui fit de Mgr Richard, non pas tout à fait notre premier recteur, mais du moins le premier personnage et le chef du pouvoir exécutif de notre Université.

Comme il avait vécu jusqu'alors loin de Paris et fort en dehors des milieux scientifiques où pouvaient se recruter le personnel des professeurs et s'élaborer les programmes, il laissa cette partie de la tâche à l'abbé d'Hulst qui s'en acquitta avec une merveilleuse dextérité et souvent avec bonheur.

Mgr Richard se réserva la part principale de l'administration et de la direction générale. On le vit dès lors adopter une ligne de conduite très ferme, très simple et très juste.

A peine l'œuvre était-elle fondée que la Chambre des députés nouvellement élue s'attaquait à la liberté dont elle était sortie. Plusieurs évêques étaient prêts à entrer en négociation avec le gouvernement, — et cependant on était encore sûr de la bonne volonté du Sénat, — et à faire des concessions ; Mgr de Larisse s'éleva avec force, dans l'assemblée des évêques du 29 mars 1876, contre la lâche politique qui consiste à abandonner de soi-même une partie de ses droits et fit prévaloir ses vues. Bien plus, il demandait, comme Mgr Dupanloup (au conseil supérieur du 27 juillet 1876), que l'on ouvrît immédiatement des cours préparatoires aux examens de la Faculté de médecine.

Comme beaucoup d'évêques s'effrayaient des dépenses et avaient peine à se figurer que des professeurs d'Université, obligés de vivre dans le monde de leurs fonctions et

Digitized by Google

de consacrer leur temps à des travaux peu lucratifs, manifestassent, en fait d'appointements, des exigences fort étonnantes pour qui était accoutumé à ceux qu'on donne dans les petits ou les grands séminaires, Mgr Richard sut représenter les choses sous leur vrai jour et s'opposer à de désastreuses économies ; il insista également pour que l'on donnât aux professeurs, — et il l'obtint, — des garanties d'inamovibilité au moins relative et qu'on les mît à l'abri des révocation *ad nutum* ; il poussa enfin à la création de bourses d'études pour les diocèses affiliés à l'Université catholique de Paris.

En même temps qu'il maintenait énergiquement nos droits en face de l'État, il souhaitait ardemment que Rome nous donnât l'institution canonique, et il demandait aux évêques de poursuivre à cet effet d'actives négociations avec le Saint-Siège. A ceux qui objectaient le mécontentement possible du gouvernement, il répondait qu'avec ou sans institution canonique l'œuvre serait toujours en butte à la malveillance des ennemis de la religion, et qu'en revanche les vrais catholiques s'étonneraient justement d'une abstention qui semblerait dénoter une certaine indifférence, ou à l'égard, ou de la part de Rome.

Cette question de l'institution canonique était étroitement liée à celle de la création d'une Faculté de théologie que réclamait le Saint-Siège, avec une insistance, dont notre administrateur, M. Maurice Sabatier, a admirablement démontré les motifs, aussi justes que profonds, dans la belle allocution qu'il adressait il y a trois mois aux Amis de l'*Institut catholique*. Là encore on se heurtait à certaines résistances ; d'abord les Facultés de théologie de l'État existaient encore ; et il en coûtait beaucoup aux tenants de l'ancien régime, notamment au cardinal Guibert, de leur porter ombrage ; mais surtout, — et ceci était beaucoup plus sensible à Mgr Richard, — on redoutait de nuire à l'organisation traditionnelle de nos grands

Digitized by Google

séminaires et naturellement ceux qui les dirigeaient partageaient et entretenaient ces craintes.

La Faculté de Théologie de l'Institut catholique de Paris est vraiment l'œuvre propre de Mgr Richard ; c'est lui qui l'a voulue et qui l'a faite telle qu'elle est, l'établissant sur une sorte de compromis entre des conceptions diverses et d'ailleurs, avouons-le, difficilement conciliables.

Dès le printemps de 1877, il se rendit à Rome et traita de la question avec le cardinal Martinelli, préfet de la Congrégation des Études, et le secrétaire Mgr Czacki.

Il rendit compte de ses démarches à l'assemblée générale de nos évêques protecteurs, tenue au mois de juillet suivant; et celle-ci convaincue vota à l'unanimité cette résolution : « La commission exécutive devra préparer et présenter à la prochaine assemblée générale un projet d'école de théologie. »

Mgr Richard se mit à l'œuvre avec l'abbé d'Hulst, rédigea des statuts et, le 31 janvier 1878, se trouva en état de soutenir la discussion devant une nouvelle assemblée de nos évêques protecteurs. Il donna d'abord lecture d'un court *Exposé des motifs* où il fit connaître l'esprit général qui avait dicté les dispositions *De sacra Facultate theologica*. « Deux périls, disait-il, étaient à éviter : nuire à la prospérité de nos grands séminaires ou en dénaturer l'institution; et, d'autre part, réduire les Facultés de théologie à un rôle trop humble qui enlèverait à son enseignement tout prestige et toute valeur à ses grades. »

Tout le monde est d'accord, ajoutait-il, que la condition essentielle de l'existence d'une Faculté, c'est un séminaire supérieur. Mais comment le recruter? Il y a deux systèmes possibles : l'un consiste à y admettre, au sortir de la philosophie, peut-être même au sortir des humanités, des aspirants au sacerdoce qui viendraient faire à la Faculté toutes leurs études théologiques ou même philosophiques et prendraient les grades au cours de leurs quatre ou six

Digitized by Google

années de travail. Ce système, qui est en vigueur dans les Universités romaines, a été adopté à Poitiers : il a l'avantage d'éviter le double emploi, et de permettre aux jeunes gens d'étudier la théologie en grand sans y consacrer un trop grand nombre d'années. Mais dans l'état actuel de nos séminaires de France, il a l'inconvénient de rendre nécessaire, au point de départ des études ecclésiastiques, un partage des étudiants de chaque séminaire en deux groupes, l'élite, qui optera pour la Faculté et quittera, dès lors, le séminaire diocésain pour le séminaire supérieur, et la masse qui restera dans son diocèse pour s'en tenir aux études communes. Par là le séminaire diocésain se trouvera comme décapité, perdant, dès le début, ses meilleurs sujets; et, ceux-ci, d'autre part, faisant toutes leurs études hors de leur diocèse, ne contracteront pas avec ceux qui auraient dû être leurs maîtres et leurs condisciples ces liens de reconnaissance et d'affection qui assurent le bon esprit d'un clergé.

L'autre système consiste à rendre obligatoires, sauf exceptions justifiées, les études de philosophie et de théologie élémentaire au séminaire diocésain. La difficulté est alors de concilier cette exigence avec une fréquentation suffisante des cours de la Faculté pour arriver aux grades sans prolonger démesurément les études. C'est ce problème qu'on a essayé de résoudre en demandant au moins une année de philosophie et au moins trois années de théologie dans le séminaire diocésain, comme condition d'admission à la Faculté, sauf dispense de l'évêque et consentement exprès du recteur.

La position de Mgr Richard n'était pas facile; interprète à la fois des désirs du Saint-Siège et de ceux de nos séminaires diocésains, il avait contre lui presque tous les archevêques de l'assemblée et en particulier celui dont il était le coadjuteur. Après avoir entendu les objections soulevées par les archevêques de Besançon, de Reims et de

Digitized by Google

Bourges, l'archevêque de Paris s'empressa de déclarer « la difficulté presque insoluble », et de proposer de faire l'économie d'une Faculté et d'un séminaire supérieur, en se bornant à créer « un corps d'examinateurs » qui conférerait des grades.

Une énergique protestation de l'évêque de Saint-Brieuc ranima l'ardeur de Mgr Richard qui n'eut pas de peine à démontrer qu'un corps d'examinateurs décernant des licences et des doctorats, sans que ces grades eussent été préparés par des études personnelles et bien dirigées, n'aboutirait à rien d'utile.

Le cardinal Guibert fit décider que les membres de l'assemblée emporteraient chez eux le projet de statuts, l'annoteraient, et adresseraient leurs observations à une commission dont Mgr Richard devait naturellement faire partie.

Six mois après, Mgr Richard ayant de son mieux tenu compte des observations de chacun, pouvait rédiger un nouveau projet et l'adresser, avec tout le dossier de l'affaire, à la Congrégation des Études; puis il allait lui-même, à Rome, en compagnie de son archevêque, défendre les conclusions auxquelles on était arrivé.

Devant l'insistance des évêques français, le Saint-Siège consentit, bien qu'à contre-cœur, à accepter le principe qui servait de base au projet, à savoir que les cours diocésains seraient maintenus dans leur intégrité; mais il estima que la règle avait été formulée d'une façon trop absolue et il exigea que les évêques gardassent la liberté d'envoyer quand et comme ils voudraient leurs sujets suivre les cours de l'Université; en conséquence on devait, en quatre ans, enseigner tous les grands traités de la théologie; pour parvenir à la licence, on réclamait deux années d'assiduité; le doctorat ne pourrait être conféré qu'après deux autres années d'étude sans que l'assiduité aux cours fût obligatoire; enfin le Saint-Siège acceptait l'usage français de présenter, pour le doctorat, une thèse imprimée, pourvu que

Digitized by Google

les autres conditions requises dans les Universités romaines fussent remplies.

Le coadjuteur avait enfin proposé d'adjoindre, comme annexes à la Faculté de théologie, un enseignement du droit canon et un enseignement de la philosophie scolastique, que l'on combinerait avec ceux du droit civil et des sciences ; et ceci encore avait été accepté par Rome.

Le 31 juillet 1878, Mgr Richard présenta sur tous ces points au conseil supérieur des évêques, un rapport fort étendu et fort étudié et il conclut très fermement qu'il fallait ouvrir, dès la rentrée de 1878-79, l'école de théologie, sans même attendre la bulle d'institution canonique. Il pensait qu'ainsi on ne risquerait pas de mécontenter outre mesure le gouvernement, ni la Sorbonne, qui reconnaîtrait que cette école purement ecclésiastique, ce séminaire de hautes études, ne ferait point double emploi avec ses propres cours. Enfin on obtiendrait tout de suite pour la direction de l'École des Carmes, devenue le séminaire de l'Institut catholique, le concours précieux des Sulpiciens prêts à constituer dans cette école, et à peu de frais, une section de théologiens.

Même les questions de principe décidées, l'application soulevait encore de graves problèmes, et Mgr Richard devait avoir plus d'un combat à livrer.

A qui confier l'enseignement? A des religieux, l'idée en vient naturellement, disait le coadjuteur; mais comment éviter les rivalités d'école, à moins de confier toutes les chaires à une même compagnie? Et en ce cas, ne serait-ce pas détruire une source féconde d'émulation, surtout en un temps où les diverses branches de l'enseignement sont appelées à prendre de nouveaux développements et où il ne convient de se priver d'aucun concours utile? Aussi concluait-il qu'il fallait faire appel à tous, religieux des différents ordres, et séculiers : pour commencer, il présentait un dominicain, chargé de la philosophie, un jésuite de

Digitized by Google

la théologie dogmatique, un père du Saint-Esprit du droit canon, et deux séculiers de l'histoire ecclésiastique et de l'Écriture Sainte.

Comme on lui objectait la nécessité de mettre d'accord la philosophie et la théologie et la difficulté d'obtenir cet accord entre le dominicain et le jésuite, Mgr Richard répondit, — et il semble bien que dans cette réponse on doive reconnaître l'inspiration de Mgr d'Hulst, — que « la philosophie serait surtout enseignée en vue de relier entre elles les études scientifiques. »

Autre bataille à propos du droit canon. Le cardinal de Bonnechose n'en voulait point entendre parler : « Le droit canon, dit-il aux évêques, le droit canon enseigné par des hommes qui l'auraient étudié seulement à Rome et qui ne tiendraient pas assez de compte de la situation particulière de l'Église de France en face du Concordat et de la puissance civile, pourrait favoriser dans le jeune clergé des tendances que Rome même réprouve et créer aux évêques de redoutables difficultés. » Les évêques inquiets ajournèrent la nomination ; ce fut la seule défaite du coadjuteur, mais il devait bientôt prendre une éclatante revanche en faisant nommer professeur de droit canon, non seulement un homme qui ne l'avait étudié qu'à Rome, mais un Italien qui enseignait à Rome même, celui qui devait être le cardinal Gasparri.

Au dernier moment, Mgr Richard put croire que toute son œuvre était compromise, sinon perdue ; les deux cardinaux de Paris et de Rouen tentèrent une suprême manœuvre pour persuader au Conseil supérieur — bien qu'il eût reçu de la précédente assemblée épiscopale une mission expresse — qu'il n'avait pas le droit de trancher ces questions et de procéder à ces nominations ; sept voix contre les deux leurs et une abstention leur donnèrent tort. Mgr Richard avait gagné la partie ; l'École supérieure de théologie s'ouvrit le 7 novembre 1878 ; grâce à lui,

Digitized by Google

l'Université catholique de Paris, comme l'a dit Mgr Péchenard, « s'accroissait d'un organe essentiel, et l'œuvre de défense religieuse faisait un pas décisif. »

On me pardonnera d'avoir insisté sur cet épisode ; non seulement il montre le rôle de Mgr Richard dans la constitution de notre Université, en une circonstance tout à fait grave ; mais, ce me semble, il met en pleine lumière son caractère et sa figure, la netteté de ses idées, sa fermeté, son courage, sa ténacité, son respect pour les désirs du Saint-Siège et sa résolution de les faire triompher, sans sacrifier cependant, grâce au loyal exposé qu'il en avait su faire à Rome, certaines traditions chères aux évêques français et aux éducateurs de notre clergé.

C'est dans le même esprit que Mgr Richard veilla au développement de l'école dont il venait d'assurer la création jusqu'au jour où il eut la joie de la voir transformée en une Faculté régulièrement constituée ; question de grades, fondation de nouvelles chaires, désignation des maîtres, il s'occupa de tout dans le détail ; c'est à lui notamment qu'on dut l'institution de la chaire d'apologétique et la nomination de l'abbé de Broglie.

Rien ne put le faire dévier des principes qu'il avait adoptés ; toujours il s'éleva contre le système de l'enseignement supérieur à un seul degré, voulant que la Faculté de théologie ne donnât qu'un enseignement complémentaire à celui du séminaire ; toujours aussi il demanda et obtint que fussent maintenus les cours synthétiques et généraux de théologie, contre ceux qui prétendaient les réduire à un simple commentaire de la Somme de saint Thomas.

*
* *

Lors de la terrible crise de 1880, ce fut encore l'énergie de Mgr Richard, aidé de l'abbé d'Hulst, qui sauva l'Université catholique de Paris et réduisit les sacrifices au minimum.

Digitized by Google

A peine la loi du 18 mars 1880 eût-elle été promulguée que les évêques fondateurs se réunirent en assemblée générale. M. Hamel au nom des administrateurs, leur présenta un rapport décisif et précis, mais singulièrement radical.

Fortifier les études dans le clergé paraissait désormais à nos administrateurs le but principal de cet enseignement supérieur catholique où, cinq ans auparavant, on ne voyait guère que le couronnement de nos collèges libres ; en conséquence il fallait développer la jeune école de théologie et maintenir intégralement les bourses fondées en faveur des ecclésiastiques de l'école des Carmes, à laquelle on rendait une sorte d'autonomie. On abandonnait la préparation au doctorat en droit et on réduisait à neuf le nombre des professeurs de cette Faculté ; celle des sciences était amputée de trois chaires ; la Faculté des lettres totalement supprimée, sauf le cours de littérature française et peut-être celui d'histoire de France.

Mgr Richard n'était pas disposé à accepter d'aussi cruels sacrifices ; avec beaucoup de prudence et de sang-froid, il opposa au rapport des administrateurs un rapport de conclusions plus modérées ; avec le même courage dont il avait fait preuve au sujet de l'enseignement théologique, il soutint seul, au sein de l'assemblée des évêques, le poids de la discussion, tenant tête à toutes les objections.

A côté des inconvénients trop évidents de la loi de 1880, il en faisait ressortir les avantages qui pouvaient se résumer dans ce seul mot : *une plus grande liberté*. Il était désormais loisible de donner partout la préférence aux éléments utiles, (puisque le titre d'Université nous était de toutes manières enlevé), facultés, écoles, cours isolés ; la direction de l'enseignement devenait plus indépendante et n'était plus tenue de se calquer sur l'enseignement officiel. L'auteur du rapport formulait ainsi son programme : « Établir un ordre de choses qui supprime les charges superflues que nous imposait la législation précé-

Digitized by Google

dente et qui maintienne un enseignement supérieur catholique appelé à se développer graduellement sous la direction de l'épiscopat. » Au système des réductions *maximum* exposé par le Conseil d'administration, il en opposait un autre en cinq articles qui consistait :

1° A maintenir et à développer l'École de théologie; 2° à maintenir la Faculté de droit entière, avec la préparation au doctorat, mais en réduisant à douze le nombre des chaires ; 3° à maintenir l'enseignement des hautes sciences en conservant les professeurs les plus distingués et en continuant d'utiliser nos belles installations scientifiques ; 4° à supprimer la Faculté des lettres en conservant seulement la préparation aux grades littéraires à l'École des Carmes et deux ou trois cours publics ; 5° à préparer la prochaine inauguration de l'enseignement médical.

Après trois heures de discussion, Mgr Richard vit adopter toutes ses conclusions. Ce fut lui encore, qui, à l'assemblée de juillet 1880, rendit compte dans un nouveau rapport de toutes les mesures qui avaient été prises pour assurer l'exécution des décisions votées en avril.

A partir de ce moment, Mgr Richard devait être un peu moins mêlé à la vie journalière de notre Université qui entrait désormais dans une phase nouvelle de son existence ; le rapport de juillet 1880 fut, en quelque façon, le dernier acte *rectoral* du président de la commission directrice. Les évêques protecteurs avaient en effet tenté près du cardinal Guibert une nouvelle et cette fois victorieuse démarche pour qu'il confiât à l'abbé d'Hulst les fonctions de recteur : ce fut chose faite pour la rentrée de l'année scolaire 1880-1881.

*
* *

Pendant les six années qui le séparaient encore du jour

Digitized by Google

où il devait devenir le chef du diocèse de Paris, le coadjuteur du cardinal Guibert ne cessa jamais de soutenir les intérêts de l'Institut catholique et rien ne put le faire dévier de la ligne qu'il s'était tracée. Signalons seulement trois de ses interventions qui marquent à la fois la fermeté et la largeur de ses vues.

Au mois de janvier 1884, en raison des difficultés budgétaires, l'existence de la Faculté de droit était en péril; à tout le moins n'en voulait-on voter que pour une année le maintien: « Le procès de notre Faculté de droit n'est pas suffisamment instruit, s'écria l'archevêque de Larisse, quand on a constaté qu'elle coûte cher et qu'elle a vu baisser le nombre de ses étudiants. Cette faculté a une véritable valeur doctrinale. Ses cadres sont distingués, son enseignement fort et sain. Pouvons-nous abandonner aujourd'hui aux ennemis de la vérité chrétienne la direction exclusive d'une science qui touche à autant d'intérêts sociaux et religieux que le fait la science juridique? Tout ce qui se fait en France depuis six ans contre l'Église catholique n'est que le développement d'un programme théorique tracé par le grand jurisconsulte de la franc-maçonnerie, M. Laurent, professeur à l'Université de Liège. C'est à lui que le ministère belge a demandé un projet du remaniement du Code civil dans le sens des pires tendances; c'est près de lui que les meneurs de la campagne qui se poursuit en France vont chercher le mot d'ordre. De plus en plus l'enseignement juridique prendra cette teinte; si nous ne voulons pas que la jeunesse chrétienne elle-même en soit imbue, il faut maintenir un enseignemeut juridique chrétien. Grâce à Dieu, nous avons des maîtres qui ont de l'autorité... Supprimez la Faculté, vous désorganisez l'Institut, vous le réduisez à une sorte d'école préparatoire. Ce serait sacrifier les intérêts qui nous sont confiés et manquer à la Providence. »

Le maintien de la Faculté de droit fut voté par acclamation.

Digitized by Google

Une autre fois, plusieurs évêques, et notamment les archevêques de Sens et de Besançon, protestaient contre l'accroissement des dépenses ; Mgr Richard fit observer qu'il n'en pouvait être autrement et qu'il était aussi nécessaire que juste d'augmenter les traitements de ceux qui demeuraient longtemps au service de l'Institut. « Tant que nous maintenons nos cadres. il faut pourvoir aux besoins que ces cadres supposent. »

Chose qui surprendra peut-être davantage, ce fut lui encore qui fit prévaloir l'avis d'acheter à M. Amélineau des manuscrits coptes pour une somme de cinq mille francs: « C'est un luxe scientifique, disait le recteur, que nous ne nous accorderons plus de longtemps; mais qui entre dans la mission d'un établissement comme le nôtre, tout aussi bien que l'agrandissement de nos collections minéralogiques ou autres. »

Devenu archevêque de Paris, Mgr Richard signala les débuts de son administration par le don généreux à l'Institut catholique d'une somme de cinquante mille francs, dont il avait la libre disposition. En mainte autre circonstance, ses largesses nous tirèrent de graves embarras.

De toutes les affaires auxquelles il mit personnellement la main, il n'en eut pas plus à cœur que celle de l'institution canonique et de la constitution définitive de notre école de sciences sacrées ; à Rome, on semblait en effet revenu à l'idée de la modeler tout à fait sur la *Minerve* ou sur le *Collège romain*; après neuf années d'efforts Mgr Richard eut gain de cause et le Saint-Siège approuva les statuts de nos Facultés canoniques, théologie, droit canon, philosophie, qui avaient pris chacune un développement indépendant et considérable.

Toujours soucieux de faire respecter notre constitution fondamentale, les droits et les intérêts de nos évêques protecteurs, ainsi que d'assurer l'étude approfondie des ques-

Digitized by Google

tions soumises à l'assemblée générale des évêques, il réclama et fit adopter aux lieu et place de l'ancien conseil supérieur tombé en désuétude, l'établissement d'une commission permanente, composée d'archevêques et d'évêques, choisis parmi les moins éloignés de Paris, de telle sorte qu'aucune question ne fût portée à l'assemblée, sans avoir été l'objet d'un examen préalable approfondi par les représentants de ceux-là même à qui appartenait la décision suprême.

Plus que personne, le cardinal Richard constatait avec peine l'indifférence d'un trop grand nombre de catholiques à l'égard de l'enseignement supérieur libre ; il souhaitait que cette œuvre fût mieux connue et que tous les diocèses de notre circonscription universitaire prissent une part active à sa vie. Aussi le voyons-nous s'associer à toutes les mesures de propagande, notamment à l'institution de correspondants diocésains, à laquelle il s'efforça de rendre ses vénérés collègues aussi favorables que possible ; en mars 1890, il présida une réunion extraordinaire, où il fit décider l'ouverture d'une souscription spéciale destinée à la reconstruction partielle des bâtiments de l'Université, puis la formation de comités paroissiaux dans les quartiers les plus riches de la capitale ; quelques mois après il demanda à nos évêques protecteurs de renouveler l'appel collectif adressé aux fidèles quinze années auparavant.

« Sans doute, disait-il encore en 1892, les conditions aujourd'hui sont beaucoup moins favorables qu'en 1875 ; mais aussi les motifs d'agir sont plus pressants : alors on pouvait ne pas fonder l'œuvre, aujourd'hui on ne peut pas la laisser périr. Alors on allait vers l'inconnu, et le succès de cette grande tentative était incertain ; aujourd'hui, après dix-sept ans, nous avons des résultats considérables à offrir comme preuve de l'utilité de l'œuvre. Des centaines de professeurs gradués répandus dans nos collèges, dans nos grands et petits séminaires, un nombre bien plus grand de jeunes hommes qui sont entrés dans les carrières civiles et

Digitized by Google

qui font honneur à leur foi ; les travaux de nos professeurs, leurs savantes publications, les distinctions qu'ils ont méritées, le foyer de science chrétienne qu'ils ont créé, les bibliothèques, les collections, les laboratoires, tous les instruments de travail qui ont été réunis, voilà ce qui n'existait qu'en espérance, il y a dix-sept ans, voilà ce qui est aujourd'hui une réalité. »

Chaque fois qu'un danger semblait menacer l'Institut catholique de Paris, résolument il y faisait face ; c'est ainsi qu'en 1893, aidé de Mgr l'évêque de Vannes, il amena l'échec d'un projet présenté au Saint-Siège et qui tendait à détacher de nous les trois diocèses bretons de notre ressort.

La mort de Mgr d'Hulst, en 1896, pouvait sembler à beaucoup le signal de la dissolution du grand corps auquel il s'était identifié ; les prophètes de malheur ne manquaient pas ; la gravité de notre situation financière ne semblait que trop de nature à justifier leurs fâcheux pronostics ; aussi jamais plus qu'en cette circonstance Mgr Richard ne se montra dévoué.

Le 4 novembre, avant-veille de la mort de notre illustre recteur, il tint à célébrer lui-même la messe du Saint-Esprit et à faire entendre des paroles encourageantes où semblait avoir passé l'âme de Mgr d'Hulst, dont l'archevêque se plut à développer l'une des pensées favorites : « Ce sont les idées qui créent le courant de l'opinion et, par suite, dirigent la marche des événements .»

Trois semaines plus tard, il présidait, dans la salle de la Société d'horticulture, la séance solennelle de rentrée, et devant un auditoire tout pénétré de la mémoire de celui qui venait de disparaître et que tant de voix célébraient, il dit sa propre émotion. « Mais devons-nous, ajoutait-il, rester aujourd'hui devant des regrets et des souvenirs? Nous avons quelque chose de plus à faire, nous avons des exemples à recueillir, des résolutions généreuses à prendre. »

Digitized by Google

Avec l'éloquente précision d'un homme qui avait été mêlé à tout, qui avait vécu de notre vie, il retraçait l'œuvre féconde accomplie en vingt ans, au prix de combien de luttes et de sacrifices. « Peut-être notre impatience aurait-elle souhaité que, dès le début, nous fussions arrivés à posséder un établissement richement, ou du moins suffisamment doté pour pouvoir nous reposer après le premier effort de la fondation. Mais les grandes œuvres ne se fondent pas ainsi. C'est à la sueur de notre front que nous devons édifier nos Instituts. Le temps est un des éléments qui concourent à l'exécution des œuvres de la Providence. Les premiers ouvriers de l'Institut catholique ont bien employé les vingt premières années ; à nous maintenant d'employer les années qui vont suivre. »

Plein d'une mâle confiance, il montrait notre Institut « prenant rang dans les institutions publiques et nationales. » Et il terminait son discours par les plus hautes et les plus chaleureuses paroles qu'eussent trouvées, à l'origine, nos évêques fondateurs pour provoquer l'élan des catholiques.

Mais il savait que la parole compte peu si elle n'est accompagnée d'actes qui en démontrent la profonde sincérité. Cette preuve, il ne tarda pas à la donner, en portant de cinquante à cent mille francs la subvention annuelle du diocèse de Paris.

A la générosité des dons, il joignait les procédés gracieux et les attentions délicates ; c'est ainsi qu'en dépit de son grand âge, il vint bénir lui-même, en novembre 1898, les nouveaux bâtiments qui étaient comme le don de joyeux avènement de Mgr Péchenard.

Jamais, si critiques que fussent les circonstances, il ne consentit à désespérer de l'avenir ; en 1903, malgré une situation financière exceptionnellement grave, il adjura l'assemblée des évêques d'exprimer nettement sa volonté de maintenir l'Institut dans son intégrité ; et de même, en

Digitized by Google

1907, alors que le fait accompli de la séparation de l'Église et de l'État paraissait mettre les diocèses dans l'impossibilité de supporter une charge désormais trop lourde.

C'est que le cardinal Richard, — chacun l'a répété au lendemain de sa mort, — avait en la Providence une foi invincible et qu'il ne croyait pas qu'Elle abandonne jamais ceux qui ne s'abandonnent pas eux-mêmes, quand ils font avec désintéressement, non pas leur œuvre propre, mais l'œuvre de Dieu.

Qui de nous ne le voit au terme de nos grandes séances, se lever lentement, se redresser à demi, autant qu'il le pouvait, promener sur l'assemblée son bon sourire, et, d'une voix douce, prononcer des paroles de confiance et d'espoir, qui ne changeaient guère avec les années, mais qu'une conviction, toujours rajeunie par ce qu'il venait d'entendre, rendait pour lui et pour nous toujours nouvelles. Et nous le revoyons aussi, dans le cabinet du recteur, assis tout courbé sous le poids de l'âge, et accueillant chacun d'un mot si paternel ; ou encore passant devant nos rangs pressés, lorsqu'au premier de l'an nous allions à l'archevêché lui présenter, d'un cœur sincère, nos vœux et nos hommages. Et ceux qui ont eu le bonheur de l'approcher de plus près, ceux qui par leurs fonctions étaient appelés à traiter avec lui des affaires de l'Institut se le représentent encore et plus volontiers, devant sa table de travail, écoutant, la tête entre ses mains amaigries, levant parfois les yeux au ciel, comme pour demander à Dieu les résolutions qu'il convenait de prendre et terminant toujours l'entretien par les effusions de la plus touchante piété. Ils savent, ceux-là, de quelles angoisses étreignait son cœur le péril doctrinal que, depuis quelques années, il voyait se dresser au sein même de l'Église ; ils savent avec quelle fermeté il était résolu à écarter l'erreur de notre Institut, si, par malheur, elle venait à s'y glisser ; sans que, pour cela, il crût nécessaire, je cite ses

Digitized by Google

propres expressions, de quitter la voie prudente, *la ligne moyenne et modérée*, qu'il considérait comme la caractéristique de l'Université catholique de Paris et que lui-même avait tracée ; ils savent enfin de quelle bonté son cœur était rempli et quels trésors d'indulgence, sans faiblir jamais sur les principes, — ne l'avait-il pas bien montré dès les débuts de l'affaire Loisy, — il tenait en réserve pour les personnes, même et surtout quand il devenait inévitable de les avertir ou de les frapper. Il était vraiment le *protecteur*.

Lorsque, regardant son image, nous penserons à ce qu'il fut pour nous, de lui nous nous dirons tout bas : c'est celui qui ne nous a jamais abandonnés.

Nous croyons que la prière de notre père est puissante sur le cœur de Dieu et que son exemple sera fécond ; comme lui, nous terminerons cette brève revue de trente-trois années par un acte de confiance ; ni la divine Providence, ni nos évêques n'abandonneront l'Institut catholique de Paris.

Alfred BAUDRILLART.

Digitized by Google

MÉTHODOLOGIE

D'APRÈS BACON ET DESCARTES

(*Suite*) [1]

III

A voir le rôle que joue la raison dans la méthode cartésienne, on serait tenté de croire qu'il n'y reste plus de place pour l'expérience. Ce n'est pourtant là qu'une illusion.

Descartes, comme Bacon, assigne à la science un but tout utilitaire : il en attend, lui aussi, une amélioration croissante des conditions de la vie humaine ; et son espérance à cet égard va même très loin. « Mes pensées, dit-il, m'ont fait voir qu'il est possible de parvenir à des connaissances qui soient fort utiles à la vie, et qu'au lieu de cette philosophie spéculative qu'on enseigne dans les écoles, on en peut trouver une pratique, par laquelle, connaissant la force et les actions du feu, de l'eau, de l'air, des astres, des cieux et de tous les autres corps qui nous environnent, aussi distinctement que nous connaissons les divers métiers de nos artisans, nous les pourrions employer en même façon à tous les usages qui nous sont propres, et ainsi nous rendre comme maîtres et possesseurs de la nature. Ce qui n'est pas seulement à désirer pour l'invention d'une infinité d'artifices qui feraient qu'on jouirait sans aucune peine des fruits de la terre et de

1. V. la *Revue de l'Institut catholique*, mars-avril 1908, p. 147.

Digitized by Google

toutes les commodités qui s'y trouvent, mais principalement aussi pour la conservation de la santé, laquelle est sans doute le premier bien et le fondement de tous les autres biens de cette vie... On pourrait s'exempter d'une infinité de maladies tant du corps que de l'esprit, et même peut-être de l'affaiblissement de la vieillesse, si on avait assez de connaissance de leurs causes et de tous les remèdes dont la nature nous a pourvus[1]. » Ces paroles de Descartes sont comme le programme de sa carrière philosophique ; Bacon les eût approuvées sans réserve.

Qui veut la fin veut aussi le moyen : Descartes admet toute la partie expérimentale de la méthode baconienne. « J'avais oublié, écrit-il au P. Mersenne en 1631, à lire un billet que je viens de trouver dans une lettre où vous me mandez.... que vous désirez savoir un moyen de faire des expériences utiles. A cela je n'ai rien à dire après ce que Verulamius en a écrit, sinon que, sans être trop curieux à chercher toutes les petites particularités touchant une matière, il faudrait principalement faire des recueils généraux de toutes les choses les plus communes et qui sont très certaines,... »

Aussi, voyez avec quel soin il s'informe des expériences qui se font de son temps. Dans la lettre déjà citée, il s'enquiert auprès de son correspondant d'un phénomène météorologique qui s'est passé à Rome, et dont la description est du P. Scheiner : il désire en avoir une copie. « Si vous savez, écrit-il encore au P. Mersenne en avril 1632, si vous savez quelque auteur qui ait particulièrement recueilli les diverses observations qui ont été faites des comètes, vous m'obligerez aussi de m'en avertir ; car depuis deux ou trois mois, je me suis engagé fort avant dans le ciel[2]. »

Bien plus, Descartes exhorte les autres à faire des expériences. Ferrier lui a paru doué d'assez de patience et de

1. *Disc. Meth.*, vi^e part.
2. Il s'agissait de son *Monde* qu'il devait terminer en 1633.

Digitized by Google

talent pour travailler les verres à lunettes ; il lui écrit lettres sur lettres, le dirige dans ses recherches et veut l'avoir auprès de lui. Cette correspondance dure de 1629 à 1638. Il écrit au P. Mersenne en 1632 : « Vous m'avez autrefois mandé que vous connaissiez des gens qui se plaisent à travailler pour l'avancement des sciences jusques à vouloir même faire toutes sortes d'expériences à leurs dépens. Si quelqu'un de cette humeur voulait entreprendre d'écrire l'histoire des apparences célestes selon la méthode de Verulamius, et que, sans y mettre aucune raison ni hypothèse, il nous décrivît exactement le ciel tel qu'il paraît maintenant, quelle situation a chaque étoile fixe au respect de ses voisines, quelle différence ou de grosseur ou de couleur ou de clarté ou d'être plus ou moins étincelante, etc... ; item, si cela répond à ce que les anciens astronomes en ont écrit, et quelle différence il s'y trouve (car je ne doute point que les étoiles ne changent toujours quelque peu de situation, quoiqu'on les estime fixes) ; après cela, qu'il y ajoutât les observations des comètes, mettant une petite table du cours de chacune, ainsi que Tycho a fait de trois ou quatre qu'il a observées ; et enfin les variations de l'écliptique et des apogées des planètes, ce serait un ouvrage qui serait plus utile au public qu'il ne semble être d'abord, et qui me soulagerait de beaucoup de peine: » Descartes demande à la méthode expérimentale le secret de la mécanique céleste.

Ce n'est pas assez de mettre les autres à contribution ; l'apologiste de l'analyse rationnelle fait lui-même des expériences, et en toute matière.

Il trouve, dès 1631, l'idée d'après laquelle s'opérera l'expérience de Toricelli en 1644, et celle du Puy-de-Dôme en 1648.

L'air, d'après lui, ressemble à de la laine dont les pores seraient remplis d'éther tourbillonnant : « si bien que la laine qui est contre la terre est pressée de toute celle qui

Digitized by Google

est au-dessus jusques au-delà des nues, ce qui fait une très grande pesanteur. » Si cette pesanteur « ne se sent pas communément », c'est que, quand « nous élevons une partie [de l'air], par exemple celle qui est au point E vers F, celle qui est vers F va circulairement vers G, H, I et retourne en E. Il en est comme « d'une roue, si on la faisait tourner et qu'elle fût parfaitement en balance sur son essieu [1]. »

Descartes va même, dans la lettre précitée, jusqu'à décrire le schème des expériences fameuses dont j'ai fait mention.

Soit un plancher AB. Imaginez que l'on y fixe par le bout *d* un tube *d o p q*, plein de vif-argent jusqu'en *r* et fermé en ce point. Supposez ensuite qu'on l'ouvre en *r*. Le liquide descend ; mais il prend dans la branche de droite qui est close, un niveau sensiblement plus élevé qu'en la branche de gauche qui est ouverte. D'où vient ce phénomène? De ce que « le vif-argent ne peut commencer à descendre tout à la fois, que la laine qui est vers *r*, n'aille vers *o*, et celle qui est vers *o* n'aille vers *p* et vers *q*, et ainsi qu'il n'enlève toute cette laine qui est en la ligne *o p q*, laquelle prise tout ensemble est fort pesante ; car le tuyau étant fermé par le haut, il ne peut y entrer de laine, je veux dire d'air en la place du vif-argent. » « et afin que vous ne vous trompiez pas, il ne faut pas croire que ce vif-argent ne puisse être séparé du plancher par aucune force, mais seulement qu'il y faut autant de force qu'il en est besoin pour enlever tout l'air qui est depuis là jusqu'au-dessus des nues. »

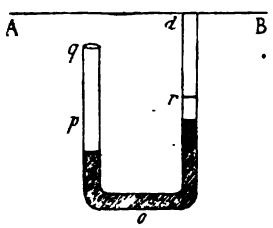

« Vous direz qu'il peut entrer du vent, je veux dire de

1 L. X, 2 juin 1631.

Digitized by Google

l'éther, par les pores du tuyau; je l'avoue, mais considérez que l'éther qui entrera ne peut venir d'ailleurs que du ciel, car, encore qu'il y en ait partout dans les pores de l'air, il n'y en a pas toutefois plus qu'il en faut pour les remplir; et par conséquent, s'il y a une nouvelle place à remplir dans le tuyau, il faudra qu'il y vienne de l'éther qui est au-dessus de l'air dans le ciel et partant que l'air se hausse en sa place ». L'intervention de l'éther n'enlève rien à la valeur de l'expérience; car, en vertu de l'équilibre qu'il conserve, il pèse autant dans une branche que dans l'autre.

Le 11 juin 1649, Descartes écrivait à Carcavi : « Vous n'aurez pas désagréable que je vous prie de m'apprendre le succès d'une expérience qu'on m'a dit que Pascal avait faite ou fait faire sur les montagnes d'Auvergne, pour savoir si le vif-argent monte plus haut dans le tuyau étant au pied de la montagne, et de combien il monte plus haut qu'au-dessus. J'aurais droit d'attendre cela de lui plutôt que de vous, parce que c'est moi qui l'ai avisé il y a deux ans de faire cette expérience, et qui lui ai assuré que, bien que je ne l'eusse pas faite, je ne doutais point de son succès[1] ». Le 17 août de la même année, il répétait son dire en remerciant Carcavi de sa réponse. Sa réclamation n'était pas dépourvue de fondement. Descartes avait, depuis dix-huit ans, nettement conçu l'expérience qui se fit au Puy-de-Dôme ; et Pascal ne pouvait point, dans l'intervalle, ne pas en avoir appris quelque chose, n'aurait-on, pour l'affirmer, que le trafic d'idées qui se pratiquait entre savants au XVIIe siècle.

En même temps, Descartes expérimente sur les lois du son et celles de la lumière.

« Je ne crois point, dit-il au P. Mersenne en 1633, que le son se réfléchisse en un point comme la lumière, d'autant

1. Cf. F. Strowski, *Pascal et son temps*, t. II, p. 170 et suiv.

Digitized by Google

qu'il ne se communique point comme elle par des rayons qui sont tout droit, mais il s'étend toujours en rond de tous côtés. Par exemple, si le corps A rend de la lumière, le rayon de cette lumière qui passe par le trou B ne pourra être vu qu'en la ligne BC; mais si le même corps A rend quelque son, ce son, passant par le trou B, ne sera guère moins entendu vers D et vers E que vers C ».

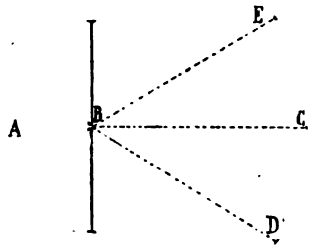

En 1634, il découvre que la propagation de la lumière se fait « sans aucun intervalle sensible ». On croyait alors que, pour parcourir un quart de lieue, la lumière mettait un temps égal « à la 24e partie du battement d'une artère » ; ainsi pensait du moins le P. Mersenne ; et l'on concluait de là que les rayons du soleil qui nous arrivent réfléchis par la lune ne sont visibles qu'une heure après l'instant de leur départ. Appuyé sur l'observation astronomique, Descartes renverse d'un coup ces calculs enfantins.

Soit la ligne droite AB ; supposons sur cette ligne le soleil en S, la terre en T, la lune en L. Il se produit alors une éclipse de lune : cette éclipse est visible en T à l'instant où les rayons partis du soleil et réfléchis par la lune atteignent la terre.

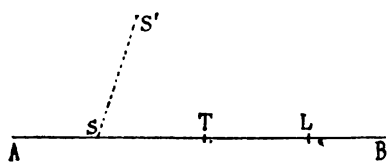

Si donc ils mettent une heure à faire ce trajet, le soleil doit avoir changé de position dans cet intervalle, il doit être par exemple en S'. Or ce n'est pas ainsi que les choses se passent en réalité. « L'observation exacte qu'en ont faite tous les astronomes, confirmée par une infinité d'expériences », montre que le soleil est encore en S au moment même où l'éclipse se produit [1].

1. L. X, 22 août.

Digitized by Google

En 1636, Descartes fait une observation curieuse, qui est un premier essai de l'analyse de la lumière. Il se trouve un soir sur le Zuiderzé, « pour passer de Frise à Amsterdam ». Il a l'idée d'appuyer sa tête sur sa main, de manière à se fermer l'œil droit, tout en tenant l'autre ouvert ; au bout d'un certain temps, on lui apporte une chandelle dans sa chambre : il ouvre alors les deux yeux. Et voici le phénomène qui se produit : il aperçoit autour de la chandelle deux couronnes colorées. La plus grande se divise en deux cercles dont l'extérieur est rouge et l'autre bleu ; entre ces deux cercles se dessinent assez nettement les autres couleurs de l'arc-en-ciel, bien qu'elles « occupent fort peu d'espace ». La seconde couronne est également rouge, quoique « plus chargée de couleur au dehors ». L'intervalle qui sépare les deux couronnes paraît plus noir « que tout l'air d'alentour » ; et celui qui se trouve entre la plus petite couronne et la flamme de la chandelle est « tout blanc et comme lumineux » [1]. Rien de plus simple qu'une telle expérience, et c'est un coup d'aile de génie.

Tout en poursuivant ces problèmes d'ordre physique, Descartes s'occupe avec ardeur de chimie et de biologie.

Il institue « diverses expériences pour connaître les différences essentielles qui sont entre les huiles, les eaux-de-vie, les eaux communes et les eaux fortes, les sels, etc. [2] ». Il « anatomise les têtes de divers animaux pour expliquer en quoi consiste l'imagination, la mémoire, etc. [3] ». En 1637, il a déjà noté que, « en la grande artère et la veine artérieuse, les six valvules qui y sont les ferment exactement [4] ». Le 13 novembre 1639, il apprend au P. Mersenne qu'il a été « un hiver à Amsterdam »,

1. L. à X, mars 1636.
2. L. au P. Mersenne, 1633.
3. L. au P. Mersenne, 1633.
4. L. au P. Mersenne, fin d'avril 1637.

Digitized by Google

qu'il allait « quasi tous les jours dans la maison d'un boucher pour lui voir tuer des bêtes », et faisait « apporter » de là en son logis « les parties qu'il voulait analyser plus à loisir ».

Malgré cette ferveur à tout remuer, Descartes trouve pourtant que la besogne n'avance pas assez vite : il se plaint de ce que les pouvoirs publics ne s'intéressent pas à l'œuvre de la science. « Il faudrait, dit-il à Marsenne, que M. le cardinal vous eût laissé deux ou trois millions pour pouvoir faire toutes les expériences qui seraient nécessaires pour découvrir la nature particulière de chaque corps ; et je ne doute point qu'on en peut venir à de grandes connaissances qui seraient bien plus utiles au public que toutes les victoires qu'on peut gagner en faisant la guerre [1] ». Et cette idée ne sera pas perdue. Leibniz la formulera derechef ; Voltaire se fera un devoir de la vulgariser ; peu à peu elle entrera dans la trame de la vie et les gouvernements deviendront les protecteurs de la science.

« La chasse de pan », voilà ce que pratique Descartes, comme Bacon, et plus encore que lui : il y met une constance héroïque, un zèle qui triomphe à la longue de tous les obstacles. « Le jeune homme qui se sert pour la première fois de cette méthode, dit Platon à propos de sa dialectique... est transporté de joie jusqu'à l'enthousiasme... il n'est point de sujet qu'il ne remue... il ne fait quartier ni à son père, ni à sa mère, ni à aucun de ceux qui l'écoutent : il attaque non seulement les hommes mais en quelque sorte tous les êtres ; et je réponds qu'il n'épargnerait aucun barbare, s'il pouvait se procurer un truchement ». Ce noble enthousiasme, Descartes l'a eu toute sa vie, et aussi bien pour les faits que pour les idées.

1. L. au P. Mersenne, 4 janv. 1643.

Digitized by Google

IV

Il faut « ajouter l'expérience à la ratiocination » : c'est ce que Descartes lui-même disait au P. Mersenne. Mais alors comment ces deux éléments se combinent-ils pour produire la découverte scientifique? Il semble, au premier abord, qu'il s'excluent l'un l'autre. Si l'esprit possède par nature les principes des choses et que par ailleurs tout soit également intelligible, appliquons avec vaillance l'analyse rationnelle ; et nous arriverons à la connaissance adéquate de la réalité. L'observation sensible est inutile ; il semble même qu'elle ne puisse être qu'un obstacle. Et pourtant il n'en va pas ainsi, comme on l'a vu par ce qui précède. Quel est donc, dans la méthode cartésienne, le lien qui rattache l'expérience à la raison? Il est multiple.

L'expérience pose le problème. Mais il faut bien s'entendre ici : cette formule n'a pas chez Descartes le sens qu'elle prend dans la méthode d'Aristote ou celle de Bacon. « Tout ce que nous percevons par l'entremise des sens, nous dit Descartes, se rapporte à l'étroite union de l'âme avec le corps » : nous connaissons ordinairement par lenr moyen ce en quoi les corps de dehors nous peuvent profiter ou nuire, mais non pas quelle est leur nature, si ce n'est peut-être rarement et par hasard [1] ». La nature des corps ne nous est connue que par l'idée que nous en avons au-dedans de notre esprit et qui s'éveille en nous sous le choc de l'observation sensible. Par suite, l'expérience ne nous donne ni l'objet ni même la matière du problème à résoudre ; elle n'est qu'une occasion en vertu de laquelle il s'évoque pour la pensée et dans la pensée.

Le problème une fois posé, l'esprit s'empare de l'idée qui lui correspond ; et alors plusieurs cas se peuvent pro-

1. *Princip.*, 2e part., 3.

Digitized by Google

duire où l'expérience et la raison prennent l'une à l'égard de l'autre des rôles assez différents.

Il se peut que l'idée du problème soit assez simple pour qu'on en déduise mathématiquement les propriétés du fait à expliquer, et rien que celles-là. Dans ce cas, l'expérience n'intervient qu'à titre d'*illustration*. C'est ce qui se produit dans la recherche des lois du mouvement. Elles résultent toutes, et avec une rigueur géométrique, de l'idée même de Dieu, considéré comme immuable ; et, partant, l'expérience ne sert ici que d'exemple. La chose paraît manifestement à la manière même dont procède Descartes, dans cette analyse célèbre. La première des lois du mouvement est que « chaque chose en particulier continue d'être en même état autant qu'il se peut, et que jamais elle ne le change que par la rencontre des autres ». Puis, Descartes ajoute : « Nous voyons tous les jours, lorsque quelque partie de cette matière est carrée, qu'elle demeure toujours carrée, s'il n'arrive rien d'ailleurs qui change sa figure, et que, si elle est en repos, elle ne commence point à se mouvoir soi-même ». La seconde loi consiste en ce que chaque partie de la matière en son particulier ne tend jamais à se mouvoir suivant des lignes courbes, mais suivant des lignes droites, bien que plusieurs de ces parties soient souvent contraintes de se détourner, parce qu'elles en rencontrent d'autres en leur chemin et que lorsqu'un corps se meut il se fait toujours un cercle ou anneau de toute la matière qui est mue ensemble ». Ensuite vient, sans trop se faire attendre, un cas tiré de l'observation, où se réalise l'énoncé de la loi. « Nous en sommes assurés, dit Descartes, par l'expérience, pour ce que cette pierre (une pierre mue par une fronde) avance tout droit vers C lorsqu'elle sort de la fronde et ne tend en aucune façon à se mouvoir vers B. Ce qui nous fait voir manifestement que tout corps qui est mû en rond tend sans cesse à s'éloigner du centre du cercle qu'il

Digitized by Google

décrit. Et nous le pouvons même sentir de la main, pendant que nous faisons tourner cette pierre dans cette fronde. » La troisième loi est la suivante : « Si un corps qui se meut et qui en rencontre un autre a moins de force pour continuer de se mouvoir en ligne droite, que cet autre pour lui résister, il perd sa détermination sans rien perdre de son mouvement » ; et, « s'il a plus de force, il meut avec soi cet autre corps et perd autant de son mouvement qu'il lui en donne ». Ici encore, l'expérience accompagne la déduction *à priori* : « Ainsi nous voyons qu'un corps dur que nous avons poussé contre un autre plus grand, qui est dur et ferme, rejaillit vers le côté d'où il est venu et ne perd rien de son mouvement ; mais que, si le corps qu'il rencontre est mol, il s'arrête incontinent, pour ce qu'il lui transfère son mouvement [1]. Descartes formule ensuite les sept autres lois du mouvement, qui concernent sa communication. Et, s'il cesse de recourir au procédé des illustrations expérimentales, c'est que le sujet ne s'y prête plus comme auparavant. Dans cette seconde partie de sa démonstration, Descartes part d'une supposition toute idéale, à savoir que les corps qui se rencontrent « sont parfaitement durs, et tellement séparés de tous les autres, qu'il n'y en aucun autour d'eux qui puisse aider ou empêcher leur mouvement » : il raisonne d'après une hypothèse où l'expérience n'a plus d'échantillon à fournir.

Il se peut aussi que l'idée du problème soit assez complexe pour donner lieu à plusieurs hypothèses. Et ce cas est le plus fréquent; car l'idée appartient au domaine du possible; et le possible, généralement, s'épanouit, sous l'effort de l'analyse, en éléments divers. Suivant la remarque de Descartes lui-même, les principes « sont si amples qu'on en peut déduire beaucoup plus de choses que nous n'en voyons dans le monde et même beaucoup

1. *Princip.*, 2e part., 36-42.

Digitized by Google

plus que nous n'en saurions parcourir par la pensée dans tout le temps de notre vie ». Il faut alors choisir, entre les suppositions qui se présentent à l'esprit, celle qui correspond aux choses; et l'expérience seule a de quoi nous éclairer sur ce point. Elle est donc comme un guide de la déduction rationnelle; elle forme, pour ainsi dire, une série de poteaux indicateurs, qui nous montrent, à travers les bifurcations de la logique, de quelle manière il faut aiguiller pour rejoindre le réel.

L'aiguillage est d'autant plus difficile que le fait dont il faut rendre compte est plus particulier ; car plus il est particulier, plus il est complexe ; et, par là même, plus sont nombreuses les directions où peut nous engager l'analyse de l'idée correspondante. Ainsi le besoin de l'observation s'accroît à mesure qu'on descend des faits généraux vers les détails de la nature. C'est ce que note Descartes lui-même dans le *Discours de la méthode* : « Je remarquai, touchant les expériences, qu'elles sont d'autant plus nécessaires qu'on est plus avancé en connaissance [1] ». Et là se trouve la raison pour laquelle il veut que l'on débute par les choses les plus communes et les plus simples : « Pour le commencement, ajoute-t-il dans le passage que je viens de citer, il vaut mieux ne se servir que des [expériences] qui se présentent d'elles-mêmes à nos sens, et que nous ne saurions ignorer pourvu que nous y fassions tant soit peu de réflexion, que d'en chercher de rares et d'étudiées. » C'est dans le même sens qu'il dit à Mersenne en 1629 : « Je vous remercie des autres remarques que vous m'écrivez touchant les couronnes (que l'on voit autour de la flamme d'une chandelle), et vous m'obligerez de continuer de m'écrire ce que vous jugerez de plus remarquable touchant quoi que ce soit de la nature, mais principalement des remarques universelles et que tout le monde peut expérimenter. » Aussi, voyez

1. 6e part.

Digitized by Google

comment il procède dans les principes, par exemple [1]. Il y décrit d'abord la formation des cieux, du soleil, de la terre, de la lumière ! puis vient l'explication des phénomènes plus particuliers dont nous sommes les témoins sur la terre, tels que la lumière ; la pesanteur, le flux et le reflux de la mer, les sucs, les essences, les huiles, les vapeurs et les exhalaisons, la distribution des métaux, les tremblements de terre, la foudre et les éclairs, les propriétés de l'aimant. Le cercle se retrécit de plus en plus [2] ; on y va perpétuellement du général au particulier. Pourquoi ? c'est que les choses deviennent plus complexes à mesure que l'on descend, et que, pour écarter les possibilités irréelles qui se présentent sur la route, il faut une série croissante d'expériences de plus en plus délicates.

L'entrecroisement des idées peut aussi revêtir un autre aspect : il se peut qu'on se trouve en face de deux ou plusieurs hypothèses qui expliquent également les faits. Il faut alors multiplier les observations jusqu'à ce que l'on ait, si c'est possible, découvert une différence décisive qui fonde notre choix ; et l'expérience devient alors un vrai moyen de vérification. Supposé, d'ailleurs, qu'on n'arrive point à démêler cette différence, cet insuccès ne fait point qu'on ait travaillé en pure perte ; car les hypothèses en question, par le fait qu'elles expliquent tous les phénomènes observés, ont autant d'utilité pratique que la connaissance de la vérité elle-même. « On répliquera peut-être, dit-il, que, bien que j'aie imaginé des causes qui pourraient produire des effets semblables à ceux que nous voyons, nous ne devons pas pour cela conclure que ceux que nous voyons soient produits par elles ; parce que, comme un horloger industrieux peut faire deux montres qui marquent les heures en même façon, et entre lesquelles

1. *Princ.*, 3e part.

2. V. sur point, L. Liard, *Descartes*, p. 124-127, Alcan, Paris, 1882.

Digitized by Google

il n'y ait aucune différence en ce qui paraît à l'extérieur, qui n'aient cependant rien de semblable en la composition de leurs roues; ainsi il est certain que Dieu a une infinité de divers moyens par chacun desquels il peut avoir fait que toutes les choses de ce monde paraissent telles que maintenant elles paraissent, sans qu'il soit possible à l'esprit humain de connaître lequel de tous ces moyens il a voulu employer à les faire : ce que je ne fais aucune différence d'accorder. Et je croirai avoir assez fait, si les causes que j'ai expliquées sont telles que tous les effets qu'elles peuvent produire se trouvent semblables à ceux que nous voyons dans le monde, sans m'informer si c'est par elles ou par d'autres qu'ils sont produits. Même je crois qu'il est aussi utile pour la vie de connaître des causes ainsi imaginées, que si on avait la connaissance des vraies : car la médecine, les mécaniques, et généralement tous les arts à quoi la connaissance de la physique peut servir, n'ont pour fin que d'appliquer tellement quelques corps sensibles aux autres que, par la suite des causes naturelles, quelques effets sensibles soient produits; ce que l'on pourra faire tout aussi bien en considérant la suite de quelques causes ainsi imaginées, quoique fausses, que si elles étaient vraies, puisque cette suite est supposée semblable en ce qui regarde les effets sensibles [1]. Remarque qui paraît assez juste, mais qui est sans doute un démenti infligé par l'auteur lui même à sa méthode. Tout est pareillement intelligible, d'après Descartes : c'est le principe fondamental et comme l'âme de ses procédés d'investigation. Mais alors il doit être « possible à l'esprit humain de connaître » à fond les rapports de toutes les causes à tous les effets; et, par suite, entre plusieurs causes qui produisent des effets semblables, nous devons être à même de déterminer celle dont ils dépendent réellement. Il y a

1. *Princ.*, IVe p., 204.

Digitized by Google

sans doute, dans les choses, des marques de contingence dont la méthode toute mathématique de Descartes ne tient pas compte et que l'observation des objets l'a contraint dans la suite à reconnaître. Et, parmi ces marques de contingence, Descartes lui-même en mentionne une qui a bien son importance : c'est le choix de la volonté créatrice.

Quoi qu'on doive penser sur ce point, on voit dès maintenant que l'expérience joue dans la méthode cartésienne un rôle assez multiforme : elle devient, suivant la nature des cas, une simple illustration, un guide, un moyen de vérification. Elle est, de plus, une matière dont le calcul est la forme. Il n'y a pour Descartes que du mouvement et de l'étendue dans le monde physique : il ne s'y trouve que de la quantité. On peut donc en ramener toutes les lois à des proportions numériques, comme le voulait déjà Pythagore. Et c'est à cette réduction que tend Descartes ; c'est cette réduction qu'il considère comme l'achèvement de toute découverte : pour lui, comprendre revient à mathématiser. Mais qui donc mathématise en nous ? L'esprit ; et sur quoi ? sur les données de l'observation. A cette étape suprême, la raison se réconcilie encore avec l'expérience, et de la manière la plus intime : elle y met son empreinte et lui communique quelque chose de son intelligibilité.

Bacon et Descartes rejettent à l'unisson et le syllogisme et l'autorité ; en matière de science, ils se prononcent nettement pour la méthode immanente, celle qui se borne à l'étude directe et indépendante de l'objet. De plus, ils représentent l'un et l'autre, comme Léonard de Vinci, Kepler, Galilée, un retour fervent et résolu à l'observation des faits : l'enquête, pour eux, n'est point close ; elle est, au contraire, à recommencer. Et cette enquête, ils la poursuivent l'un et l'autre par deux moyens à la fois, les

Digitized by Google

sens et la raison : leur souci dominant est d'accorder ces deux puissances de la nature humaine, en assignant à chacune d'elles le rôle qui semble lui revenir. D'après ce qu'on a pu voir, la chose n'est pas douteuse pour Descartes. Elle ne l'est pas davantage pour Bacon, bien qu'on l'ait accusé d'être empiriste à outrance. Ecoutez, en effet, comment il s'exprime dans son *Novum organum* : « Les empiristes ressemblent aux fourmis : ils ramassent et se servent ; les rationalistes sont comme les araignées qui tirent leurs toiles de leur propre substance. Intermédiaire est l'industrie de l'abeille : elle va dans les jardins et les champs cueillir sur les fleurs une matière qu'elle a le don de transformer et de s'assimiler à elle-même. Telle est à peu près la vraie tâche de la philosophie. Elle ne se fonde pas seulement, ni principalement, sur les ressources de l'esprit ; elle ne se borne pas non plus à loger dans la mémoire la matière que lui fournissent l'histoire naturelle et l'expérimentation : elle y met le sceau de la pensée et se la soumet. De là, entre l'expérience et la raison, une alliance plus étroite et plus sainte dont il faut bien espérer[1]. »

Mais, si Bacon et Descartes utilisent également ces deux moyens de recherche, ils sont loin d'en comprendre le rôle de la même manière. Bacon se fie surtout aux sens, Descartes presque uniquement à la raison ; Bacon prône l'analyse physique et n'attend que d'elle, soit l'éveil des hypothèses explicatives, soit leur démonstration ; Descartes place au-dessus de tout l'analyse rationnelle, persuadé que, si elle pèche en quelque endroit, c'est plutôt par excès que par manque, d'après son sentiment, le besoin qu'à la raison de recourir à l'expérience vient principalement de ce que, par sa connaissance des possibles, elle déborde la zone étroite des faits.

1. F. Bacon, *Nov. org.*, l. I, p. 57, XCV.

Digitized by Google

Ces différences tiennent d'ailleurs à des causes profondes : elles procèdent de deux conceptions opposées de la nature des choses. Le philosophe anglais croit que notre raison est incapable d'acquérir par elle-même l'intelligence de la réalité concrète ; le philosophe français pense, au contraire, que tout est pour nous également intelligible. Cette divergence de vues représente elle-même deux tempéraments irréductibles l'un à l'autre, conformément à la remarque que fait William James dans son « pragmatisme » : Bacon est un « positif », Descartes un « intellectuel ».

Clodius Piat.

Digitized by Google

LE

FOLKLORE ET L'ANCIEN TESTAMENT[1]

Un simple *Oberlehrer* de collège à Leipzig, M. Oskar Dähnhardt, encouragé par le succès qu'avait obtenu en Allemagne une modeste publication folkloriste [2], a entrepris, avec le concours de quelques savants allemands, russes, polonais, finlandais, hongrois, etc., de publier en quatre gros volumes un recueil scientifique de *Natursagen*, c'est-à-dire de contes, de fables et de légendes populaires, ayant pour but d'expliquer la nature et ses phénomènes. Le tome Ier, le seul qui ait paru jusqu'ici, nous présente un nombre considérable de traditions légendaires qui se rapportent à divers faits de l'Ancien Testament [3]. Nous voudrions le faire connaître brièvement aux lecteurs de la *Revue de l'Institut Catholique*. Nous le caractériserons d'abord d'une manière générale ; cela fait, nous en extrairons quelques détails, choisis parmi les plus saillants et les plus intéressants.

1. *Natursagen, eine Sammlung naturdeutender Sagen, Märchen, Fabeln und Legenden,... herausgegeben von Oskar Dähnhardt;* t. I, *Sagen zum Alten Testament*. Leipzig, 1907, librairie Teubner, 1 vol. gr. in 8° de XIV-376 pages. 10 fr.

2. *Naturgeschichtliche Volksmärchen*, 1e édit. en 1898, 2e en 1904 ; Leipzig, Teubner.

3. Le tome II, qui ne tardera pas à être publié, remplira un rôle analogue par rapport au Nouveau Testament. Les tomes III et IV auront pour thème les légendes relatives aux animaux et aux plantes, au ciel, à la terre et à l'homme ; une enquête critique, portant sur la nature, l'origine et les migrations de ce genre de traditions, terminera l'ouvrage.

Digitized by Google

M. Dähnhardt a bien raison de dire[1] que son recueil groupera et rendra plus facilement abordables « de nombreux matériaux presque inconnus jusqu'alors » ; et pourtant, ajoute-t-il, ce ne sera là qu'un commencement, tant ce domaine est incommensurablement riche.

On se fait déjà quelque idée de cette richesse, lorsqu'on parcourt, à la fin du volume[2], la longue liste des ouvrages très spéciaux, modernes ou contemporains pour la plupart, qui ont servi de sources à cette première partie de l'ouvrage : ils ont été composés à peu près tous par des spécialistes, dans toutes les régions du monde. Dans le corps du volume, nos légendes françaises, — picardes, bretonnes, normandes, pyrénéennes, landaises, etc., — côtoient les fables indiennes ; les contes berbères font suite aux traditions rabbiniques ; le folklore catalan donne la main à celui des Russes, des Roumains, des Italiens, des Transylvaniens, etc. Rien de plus curieux et de plus instructif que ce mélange, qui permet de suivre une légende à travers ses péripéties diverses, et d'assister à ses développements, à ses transformations multiples. Voici, par exemple, un conte russe ; nous le retrouvons aussi en Arménie, dans l'Amérique du Sud, en Arabie, en Hongrie, en Norvège, en Angleterre. Et presque toujours il subit une adaptation nouvelle dans les milieux par où il passe ; chaque peuple y appose pour ainsi dire sa signature.

Les savants ouvrages de nos compatriotes MM. René Basset, Bladé, H. Carnoy, Landes, F. Lenormant, E. Rolland, Paul Sébillot, etc., ont été attentivement consultés, et ont fourni leur bonne part de documents utiles.

Dans une courte introduction[3], l'auteur indique ce qu'il faut entendre par le mot *Natursagen*, c'est-à-dire « légendes

1. Page VII.
2. Pages 358-365.
3. Pages VIII-XII.

Digitized by Google

de la nature » ; ou, mieux encore, « légendes afférentes à la nature » et à ses phénomènes variés. Le désir ardent de connaître le pourquoi de toutes choses n'est pas la caractéristique des seuls savants. Semblables aux enfants qui posent des questions perpétuelles, les peuples, non seulement à l'origine, mais durant de longs siècles de leur histoire, ont aussi voulu connaître la raison d'être, le caractère, l'essence intime de la plupart des choses de la nature et des faits qui s'y rattachent. Ils ont, sous ce rapport, un flair et un talent d'observation remarquables, bien que, très souvent, des impressions superstitieuses, la naïveté, l'inexpérience aient contribué à fausser leur jugement. D'ordinaire, c'est par des contes et des légendes qu'ils ont exprimé les appréciations qu'ils portaient sur les phénomènes naturels, tantôt gravement et sérieusement, tantôt plaisamment, presque toujours d'une manière inattendue, qui saisit par sa tournure humoristique.

Ces légendes ont souvent un caractère religieux, et c'est ainsi qu'un grand nombre d'entre elles se sont occupées des faits de l'Ancien Testament, tout spécialement de l'histoire de la création, du déluge, des principaux patriarches, des rois David et Salomon, du saint homme Job, etc. ; en somme, de tout ce qui, dans les récits bibliques, se prête le mieux aux développements poétiques de l'imagination. Naturellement, elles sont loin d'avoir toutes la même valeur : à côté de traits délicats, spirituels, esthétiques même, il en est de banals, de grossiers, de choquants ; mais c'est la minorité.

On conçoit qu'un recueil semblable à celui dont M. Dähnhardt a commencé la publication ne peut que rendre de grands services à ce qu'il nomme l'histoire intellectuelle de l'humanité. Félicitons-le d'avoir courageusement entrepris d'en raconter cette phase spéciale, d'avoir si bien collectionné, puis passé au crible de la critique, les matériaux dont se compose son ouvrage. Ce

Digitized by Google

tome Ier peut être envisagé tout ensemble comme une sorte de *vade mecum* des folkloristes, et comme une *illustration* populaire de maint passage de l'Ancien Testament.

La richesse de ce volume n'éclate pas moins aux regards du lecteur, lorsque celui-ci parcourt la table des matières placée, suivant la coutume allemande, en tête du livre. La matière traitée est répartie entre dix-sept chapitres, auxquels font suite plusieurs appendices. Les chapitres I, II, IV, XIII, XVII, qui ont pour objet la création du monde, la création de l'homme, les légendes relatives à Satan, au déluge et au roi Salomon, se font remarquer par leur étendue plus considérable. D'autres sections importantes et intéressantes portent sur la création d'Ève, sur la chute et ses suites, sur Abraham et les principaux grands hommes d'Israël jusqu'à David[1].

Grâce à des divisions et des subdivisions fort bien aménagées, l'ordre le plus parfait règne partout, même lorsque le sujet est traité avec plus d'ampleur. C'est ainsi qu'au chapitre Ier, consacré, nous venons de le dire, à la création du monde, on cite d'abord les traditions européennes et asiatiques, puis les traditions américaines. Dans le chapitre II, qui se rapporte à la création de l'homme, on fait passer successivement sous nos yeux les légendes dans lesquelles se manifeste un certain dualisme religieux, c'est-à-dire une opposition entre Dieu et le démon, et celles qui en sont entièrement exemptes. Il en est de même au chapitre IV. Les traditions sont discutées scientifiquement, comparées entre elles, fidèlement rattachées aux documents qui les ont fournies.

Citons maintenant un certain nombre d'exemples particuliers, qui montreront comment ces légendes popu-

1. Une seule page est consacrée à ce prince, dont la *Natursage* s'est peu occupée.

Digitized by Google

laires s'associent, pour les développer, aux narrations historiques de l'Ancien Testament.

Il n'est pas étonnant que le récit biblique de la création ait donné naissance à des contes particulièrement nombreux, car, ainsi que nous le rappelle M. Dähnhardt, Dieu, le monde et leurs rapports réciproques ont toujours été l'objet de questions passionnantes, aussi bien pour l'esprit populaire que pour les savants, les philosophes et les théologiens.

Le dualisme dont il a été question ci-dessus se manifeste très clairement dans une légende bulgare, dont nous ne donnerons que les premières lignes. « Au commencement, la terre n'existait pas, non plus que les hommes. Dieu dit donc un jour à Satan : Créons la terre et les hommes. — Oui, créons-les, répondit Satan ; mais d'où tirerons-nous la terre ? — Dieu reprit : Sous l'eau, il y a de la terre ; descends, et apporte un peu de terre. — Bien, répondit encore Satan. — Dieu lui dit : Avant de plonger jusqu'au fond de l'eau, tu devras dire : Avec la force de Dieu et avec la mienne [1] ; ensuite, tu atteindras le fond de l'eau et tu trouveras de la terre. — Satan se laissa tomber dans l'eau ; mais, au lieu de dire : Avec la force de Dieu et avec la mienne, il s'écria : Avec ma force et avec celle de Dieu. C'est pourquoi il lui fut impossible d'atteindre le fond de l'eau. Il revint donc auprès de Dieu sans avoir rien fait. Dans une seconde tentative, il agit de même, et ne put pas non plus arriver au fond de l'eau. Cependant, au moment de plonger pour la troisième fois, il dit : Avec la force de Dieu et avec la mienne. Il atteignit alors le fond, où il prit un peu de terre avec les ongles de ses doigts. Alors Dieu jeta cette terre sur l'eau ; elle se dilata avec une promptitude extraordinaire, et c'est ainsi que notre continent fut produit [2]. »

1. D'après une variante russe, Satan devait dire : Au nom du Père, du Fils et du Saint-Esprit.

2. Page 2.

Digitized by Google

C'est chose étrange, assurément, que cette collaboration de Dieu et de Satan ; nous la retrouverons en plusieurs autres endroits du livre. L'histoire se termine de la façon la plus inattendue, par l'envoi de l'archange Gabriel auprès de la Vierge Marie ; Dieu est l'auteur de cet envoi, mais c'est Satan qui en suggère l'idée. Finalement, le Christ naît de Marie et, grâce à lui, on voit cesser cette sorte d'association singulière entre Dieu et le chef des démons, qui avait duré 800.000 ans [1].

D'après une variante sibérienne [2], « avant que la terre fût créée, tout était eau ; la terre n'était pas là, le ciel n'était pas là, le soleil et la lune n'étaient pas là. Dieu volait tout autour ; un homme aussi volait tout autour [3]. Dieu ne pensait absolument à rien ; cet homme, suscitant le vent, soulevait l'eau et la faisait jaillir sur le visage de Dieu. Cet homme pensait à s'élever plus haut que Dieu ; mais il fut précipité en bas et tomba dans l'eau. En tombant, il s'écria, presque étouffé : O mon Dieu, sauvez-moi ! Dieu dit : O homme, élève-toi hors de l'eau. » Ce qui eut lieu ; puis, comme dans la légende précédente, le diable apporta à Dieu un peu de terre, qui servit à former notre globe.

Nous laissons de côté, comme bien connues, les traditions babyloniennes et indiennes, dans lesquelles règne aussi ce système dualiste. Celles des gnostiques reconnaissent pareillement deux principes créateurs, l'un bon, l'autre mauvais : le « démiurge » supérieur, qui est l'auteur du Nouveau Testament, et le « démiurge » inférieur, qui est le Dieu des Juifs et de l'Ancien Testament. Celles des Mandéens et des Manichéens faisaient de même. Notre volume donne là-dessus des détails fort instructifs ; mais nous citerons de préférence un fragment de légende trans-

1. Pages 2-3.
2. Pages 3-5.
3. Cet homme n'est autre que Satan, bien qu'il ne soit pas nommé.

Digitized by Google

caucasienne : « Il y eut un temps où il n'existait pas de ciel, ni de terre, ni rien de ce que nous voyons actuellement ; tout était recouvert par l'eau. Dieu se tenait sur un haut rocher, au milieu de la mer. Il se fatigua d'être seul, et il fendit le rocher... ; puis il s'élança en avant. Il dessécha le continent, il mélangea l'eau et la terre qui entouraient le rocher, et il en fit deux parts : de l'une, il forma le ciel, et de l'autre, la terre, les hommes et les animaux. Cependant, il n'y avait pas encore d'esprits (célestes) et Dieu pleurait d'ennui. D'une larme sortie de l'œil droit fut formé l'archange Michel, et d'une larme sortie de l'œil gauche, l'archange Gabriel. Un long temps se passa. Sur l'ordre de Dieu, des êtres nombreux furent créés ici-bas. Dieu et ses anges parcouraient le monde sur leurs chevaux merveilleux, et ils desséchaient partout le continent pour les hommes. A la fin, ils aperçurent une grosse pierre, blanche comme la neige... Ils se dirigèrent vers elle, et Dieu la brisa avec son fouet. Alors le diable sortit de la pierre et saisit le coursier de Dieu. Dieu appela les anges à son secours ; ils entourèrent le diable et lui demandèrent qui il était... Le diable dit à Dieu : Moi et toi, nous étions tous deux dans la pierre ; moi et toi nous avons la même origine ; c'est pourquoi, donne-moi ma part du monde. Dieu soumit cette requête au jugement des anges ; et ils divisèrent le monde en trois parts : les hommes vivants, les âmes des morts et les animaux. Dieu choisit pour lui-même les hommes et les animaux, et le diable prit les âmes. Mais les anges lui dirent : Ne te réjouis pas trop ; sache que les âmes ne resteront entre tes mains que jusqu'à ce qu'il naisse à Dieu un fils, qui arrachera les morts à ton royaume [1]. »

Certes, il y a là aussi d'étranges choses ; néanmoins, on est heureux de voir, dans beaucoup de ces récits popu-

1. Pages 32-33.

Digitized by Google

laires relatifs à la création, le salut produit finalement par le Fils de Dieu, dont l'histoire anticipée remplit en réalité tout l'Ancien Testament.

Nous sommes encore en plein dualisme dans ce conte transylvanien : « Avant que le monde existât, il n'y avait qu'une grande masse d'eau. Alors notre Dieu pensa à créer un monde. Il ne savait pas quelle sorte de monde il créerait, ni de quelle manière ; et il était irrité, parce qu'il n'avait pas de frère, ni d'ami. Dans sa colère, il jeta son bâton sur la grande masse d'eau. Il vit alors que son bâton était devenu un grand arbre. Sous cet arbre se tenait le diable, qui dit en riant : Bonjour, mon bon frère ! Tu n'as pas de frère, ni d'ami ; je veux être pour toi un frère et un ami. Dieu se réjouit et dit : Tu ne seras pas mon frère, mais seulement mon ami ; je ne puis pas avoir de frère. Pendant neuf jours ils demeurèrent ensemble, et ils se promenèrent sur la grande masse d'eau ; et Dieu vit que le diable ne l'aimait pas [1]. » Vient ensuite l'histoire de la création de la terre, à peu près comme dans le conte bulgare que nous avons cité en premier lieu.

La chute des premiers anges est souvent relatée dans ces vieilles histoires, et toujours de manière à expliquer certains phénomènes naturels. Selon les Arméniens de la Bukowine, « lorsque notre Dieu eut confié à l'archange Gabriel la mission de lui amener de nouveaux anges, Gabriel ne fut pas très heureux dans son choix, et il transforma en anges des âmes qui n'étaient pas assez bonnes, ni assez pacifiques. La conséquence fut que les anges étaient souvent en désaccord. Irrité de cela, Dieu ordonna à l'archange Michel de précipiter beaucoup d'entre eux dans

1. Pages 34-35. Suivant une variante russe, pages 45-46, c'est sur la mer de Tibériade, alors immense et sans rivage, qu'aurait eu lieu la rencontre de Dieu et de Satan. Une autre variante, pleine de sens, nous montre, avant même la création de la terre, « la Vierge et son fils » au fond des eaux.

Digitized by Google

l'abîme. Alors une partie tomba sous la terre ; une autre, sur la terre ; une troisième partie demeura entre les étoiles. Lorsque les anges qui sont sous la terre gémissent ou se plaignent, nous le ressentons sous la forme de tremblements de terre. Lorsque ceux qui sont sur la terre pleurent, leurs larmes sont si brûlantes, qu'il en résulte une sécheresse persistante. Enfin, lorsque ceux qui planent entre les étoiles versent des larmes, celles-ci tombent sur notre globe sous la forme de bolides [1]. »

Suivant un conte russe, un jour, le chef des démons devint si fatigant pour Dieu, que celui-ci l'expulsa, en faisant sur lui le signe de la croix. Les mauvais anges, chassés du ciel, tombèrent parmi les épines et furent transformés en serpents.

On le voit, dans tous ces anciens récits, le désir et la tendance perpétuels de Satan ne varient pas : il voudrait non seulement s'égaler à Dieu, mais s'élever au-dessus de lui et même se substituer à lui. Ses efforts sont habituellement rattachés à des idées cosmogoniques.

Suivant les traditions iraniennes, qu'on retrouve fréquemment en Europe, — en particulier chez les races slaves, — la terre, telle que Dieu l'avait formée d'abord, était tout à fait plate ; c'est à Satan que les montagnes doivent leur origine. En revenant du fond des eaux, où Dieu lui avait commandé d'aller chercher une poignée de terre, le diable cacha sous sa langue quelques grains de sable, qui lui serviraient, pensait-il, à accomplir des œuvres semblables à celles de Dieu. Mais il fut bientôt puni par où il avait péché : les grains de sable se multiplièrent dans sa bouche, et ils n'auraient pas tardé à l'étouffer, s'il ne les eût rejetés çà et là, en parcourant la terre. Partout où ils tombaient, des montagnes et des rochers se dressaient aussitôt. C'est à cause de cette origine diabolique que les montagnes ne peuvent pas produire de

1. Page 49.

Digitized by Google

céréales ; elle sont maudites, et les démons y ont leurs entrevues avec les sorcières [1]. Une légende russe ajoute quelques détails : « Pourquoi as-tu fait de telles montagnes ? demanda Dieu à Satan ; l'homme s'y fatiguera beaucoup. — O Seigneur, répondit le diable, cette fatigue sera bonne, car, de la sorte, l'homme pensera à vous, et il ne m'oubliera pas non plus. En montant péniblement, il dira : Au secours, Seigneur ! En descendant du sommet, il me nommera aussi, et dira : C'est le diable qui m'a attiré sur cette hauteur ; ici, on peut se casser le cou et les jambes. »

L'histoire de la création de nos premiers parents, celle d'Adam surtout, a reçu également de la légende les développements les plus extraordinaires.

Voici d'abord une tradition arabe [2] : « Après que Dieu eut formé Adam avec de l'argile, il s'écoula un certain temps... Il fit ensuite passer en lui son souffle. Lorsque celui-ci (le souffle) vit l'étroitesse et l'obscurité de l'entrée, — c'est-à-dire, des narines, — cela lui déplut. Mais il lui fut dit : Pénètre avec violence. Le souffle entra donc par les narines dans la tête ; Adam ouvrit les yeux, sa langue se délia, ses oreilles s'élargirent, il éternua et s'écria : Dieu soit béni ! » Ce cri d'adoration et d'amour, poussé par le premier homme, au moment où il prenait conscience de lui-même, ne manque pas de beauté, et sans doute pas de réalité non plus.

Une autre tradition arabe, qui a essaimé de tous côtés, désigne, comme la matière première du corps d'Adam, une sorte de pâte formée de ces quatre éléments : le feu, l'eau, l'air et la terre [3]. Le corps d'Ève aurait été créé avec ce qui resta de la pâte. Au moment où il devint animé,

1. Page 52.
2. Page 89.
3. C'est pour cela, disait-on, qu'il a la chaleur du feu, la fraîcheur de l'air, l'humidité de l'eau et l'aridité de la terre. Page 110.

Digitized by Google

« Adam tourna la tête, et contempla avec délices le paradis qui l'attendait », et l'ange Gabriel lui fit ce beau souhait : Que Dieu te fasse miséricorde [1] !

A en croire un conte russe, ce n'est pas Dieu, mais le diable, qui aurait formé le corps d'Adam. Toutefois, lorsque Satan voulut lui insuffler la vie, il ne put y parvenir. « Il souffla sur Adam ; mais le souffle traversa le gros orteil du pied droit, et entra dans le serpent, qui, depuis lors, est plus rusé que tous les animaux, parce que l'esprit de Satan a passé en lui. » Le diable fut donc forcé de recourir à Dieu, auquel il fit promettre que l'homme leur appartiendrait en commun. Heureusement pour nous, le Christ est venu délivrer l'humanité de la puissance du démon [2]. Dans cette légende, il est aisé de découvrir quelques traces du système gnostique, d'après lequel c'est le démiurge inférieur, le Dieu de l'Ancien Testament, qui essaya d'abord de créer l'homme, mais sans pouvoir réussir à lui donner la vie ; il fallut, pour cette œuvre, le concours du Dieu bon et parfait, du Dieu de la nouvelle Alliance, qui fit passer son propre esprit dans Adam.

Ailleurs, le démon n'essaie pas de créer l'homme, mais il se dresse en ennemi contre lui, immédiatement après sa formation. Les Slaves nous racontent ce qui suit : « Dieu résolut de créer le premier homme, Adam, et il forma son corps de sept matières distinctes. La chair fut empruntée à la terre, les os à la pierre, le sang à la mer, les yeux au soleil, les pensées aux nuages, le souffle au vent, la chaleur au feu [3]. Et le Seigneur (Jésus-Christ) monta au ciel vers son Père, pour chercher l'âme d'Adam. Satan ne savait que faire ; avec ses doigts il fit des piqûres dans le corps

1. Page 90.
2. Page 92.
3. Selon d'autres, le corps fut extrait de la terre ; les os, de la pierre ; le sang, de l'eau ; les veines, des racines ; les cheveux, du gazon ; les pensées, du vent ; l'esprit, des nuages.

Digitized by Google

d'Adam. Le Seigneur revint auprès de son œuvre, le corps d'Adam, et il le vit couvert de piqûres, et il dit : O démon, comment as-tu osé traiter ainsi mon œuvre ? Le démon dit : Seigneur, lorsque l'homme aura la sensation d'être malade, il pensera à vous. Le Seigneur tourna à l'intérieur les blessures d'Adam, et c'est de là que proviennent les maladies [1]. » — C'est bien là, on le voit, une « légende de la nature », qui se propose d'expliquer l'origine de nos souffrances physiques.

Les maladies nécessitent des remèdes : une variante hongroise du précédent récit va nous l'apprendre. Tandis que la statue d'argile qui devait être le premier homme séchait, d'abord à l'ombre, puis au soleil, Satan y fit des trous nombreux avec un bâton. Dieu, lorsqu'il s'aperçut de ce méfait, remplit les trous au moyen de différentes herbes ; puis il recouvrit le tout d'une nouvelle couche argileuse. Les herbes dont il se servit acquirent par là même des vertus médicales [2]. En Russie, on dit que le diable se contenta de cracher sur le corps d'Adam ; mais le même effet funeste fut produit : toutes les maladies de l'humanité sont la conséquence de cet outrage. Le diable est laid, le corps du premier homme était très beau : de là la jalousie et l'odieuse vengeance du prince des démons.

Au dire des anciens Syriens, c'est dans le creux de sa main que Dieu aurait délayé les quatre éléments dont il forma le corps d'Adam, sous les regards ravis des anges. Il n'est donc pas étonnant que tous les éléments nous soient soumis. La tradition juive donne pour matière au corps d'Adam simplement un peu de terre ; ce qui est conforme au récit biblique. Mais cette terre aurait été prise dans les quatre parties du monde, et elle était de couleur rouge, de couleur noire, de couleur blanche et de couleur brune ; et par là s'expliquent les différences des races

1. Page 96.
2. Pages 96-97.

Digitized by Google

humaines. Toujours d'après les Juifs, le lieu de la création aurait été l'endroit où s'éleva plus tard le temple de Jérusalem [1]. Idée bizarre que celle qui fait naître Adam d'une goutte de sueur tombée du front divin ; elle a pour but, il est vrai, d'expliquer que l'homme était destiné au travail, à la fatigue [2].

Mais Adam ne devait pas demeurer seul sur la terre. « Il s'ennuyait dans le paradis, et Dieu pensa à lui donner un compagnon : cela est meilleur qu'une femme. Il ordonna donc à Adam de tremper son petit doigt dans la rosée, et de le secouer derrière lui. Un compagnon t'apparaîtra, lui dit le Seigneur ; mais ne te retourne pas tandis que tu feras cette aspersion. Adam, par oubli, mouilla ses cinq doigts dans la rosée, et agita sa main derrière lui. Ce furent cinq démons qui apparurent. Ils se mirent à mouiller leurs pattes et à les agiter derrière eux ; et ils se multiplièrent tellement, que le ciel fut rempli de tapage. Alors le Seigneur ordonna à ses anges de les chasser [3]. » Ce récit vient de la Podolie.

Passons à la création d'Ève. Les vieilles légendes sont souvent fort peu aimables, ou plutôt, elles sont très méchantes à l'égard de l'aïeule du genre humain : par exemple, lorsqu'elles lui donnent pour matière première une queue de chien, ou une queue de singe. Cela est, en outre, aussi peu biblique que possible. Mais il existe une version pire encore. « Après avoir créé Adam, Dieu se dit à lui-même : Il faut que je donne une compagne à cet homme, pour qu'il puisse s'entretenir avec elle, de manière à ne pas s'ennuyer. Il appela un ange, et lui ordonna d'aller auprès d'Adam, qui était alors endormi dans le paradis, de prendre une de ses côtes sans l'éveiller et de la lui apporter. Lorsque l'ange revint, Dieu s'était lui-même

1. Page 112.
2. Page 113.
3. Page 49.

Digitized by Google

endormi, et le messager céleste attendit son réveil. Là-dessus arrive le démon, qui s'enquiert de ce que l'ange tenait à la main, et demande à examiner la côte d'Adam. Dès qu'il l'eut en son pouvoir, il prit la fuite. L'ange s'élança à sa poursuite, et finit par saisir la queue de Satan, qui lui resta entre les mains. Il revint auprès de Dieu avec ce trophée. Dieu s'écria dans un demi-sommeil : Avec ce que tu as dans ta main, fais ce que je t'ai dit. Telle fut donc l'origine de la femme [1]. » Ce conte bulgare apparaît en de nombreuses contrées, en Russie, chez les Flamands, en Hollande, en Portugal, en Italie, etc., avec des variantes plus ou moins malicieuses. Suivant l'une d'elles, c'est un serpent, alors muni de pieds, qui s'empare de la côte d'Adam. Saint Michel le poursuit et le saisit par les pieds, qui se séparent du corps : de ces pieds est formée la première femme. « C'est pour cela que la femme est si fausse, et pour cela aussi que les serpents n'ont plus de pieds depuis cette époque [2] ». Parfois, c'est la queue d'une chatte qui remplace celle du chien, du singe ou du démon.

Croirait-on que les Russes ont attribué un rôle au hérisson dans l'histoire de la création ? Ils le font intervenir pour redresser une erreur du Créateur, qui, par inadvertance, fit le disque terrestre tellement gros, qu'il n'y avait pas assez de place pour lui sous le ciel. « Ce n'est rien, dit le hérisson ; il n'y a qu'à resserrer un peu le disque, et il entrera sans peine. » Dieu pressa donc la terre dans tous les sens ; de la sorte, elle fut notablement rétrécie, et en même temps il s'y forma des montagnes et des vallées. C'est en récompense de ce bon conseil que le hérisson a reçu un excellent vêtement, composé tout entier d'aiguilles protectrices [3].

1. Pages 114-115.
2. Page 116.
3. Pages 127-128.

Digitized by Google

Nous l'avons vu, dans ces récits populaires de la création, c'est toujours Satan qui joue, après Dieu, le rôle le plus considérable, car l'imagination des peuples aime à s'occuper de lui. Un jour, le Créateur l'interrogea, pour savoir s'il ne faudrait pas plusieurs soleils. Non, cela ne vaudrait rien, « car leur chaleur dépasserait peut-être celle de l'enfer, que les hommes cesseraient de redouter, et en outre, plusieurs soleils transformeraient la nuit en jour, et les heures de ténèbres prendraient fin » : deux choses également déplaisantes pour Satan.

Qui ne se souvient d'une fable de Phèdre, ou plutôt d'Ésope, où il est question d'un projet de mariage pour le soleil, et de la frayeur intense que cette perspective causa aux habitants des marais ? Ce n'est vraisemblablement pas Ésope qui a inventé cette fable ; elle devait exister longtemps avant lui. On la rencontre partout, sous une forme ou sous une autre. M. Dähnhardt nous en fournit plus de vingt versions.

Qu'est-ce que les étoiles filantes ? Ce sont des démons qui voudraient habiter le ciel, comme les anges ; mais ceux-ci les précipitent sur la terre. Cette autre légende est pareillement répétée sous des formes très nombreuses. — La pie est l'oiseau du diable, ou même le diable en personne ; aussi ne mange-t-on jamais sa chair dans la Bohême méridionale.

Ainsi donc, à toute chose, les grands enfants que sont les peuples veulent trouver une raison d'être : Pourquoi l'homme a-t-il de la barbe ? pourquoi le pied humain n'est-il point plat ? pourquoi-tire-t-on des étincelles du silex ? pourquoi les moutons ont-ils la queue si courte ? pourquoi... ? toujours pourquoi... ? Et une légende, un conte, arrive à point nommé pour tout expliquer. Ainsi, les Ruthènes croient qu'après avoir créé les éclairs et les tonnerres, Dieu en confia la garde au démon. Mais celui-ci en abusa à tel point, qu'il fallut songer à les lui

Digitized by Google

reprendre. Le prophète Élie fut chargé de cette mission, dans laquelle il eut un plein succès ; aussi est-ce lui qui, désormais, a entre les mains la direction de la foudre [1].

Revenons encore au prince des démons, auquel est consacrée une très grande partie du volume que nous avons sous les yeux. Satan est perpétuellement jaloux de Dieu ; il est aussi, comme le disent les Pères, un singe malfaisant, qui voudrait contrefaire toutes les œuvres du Créateur, *simia Dei*. Des traditions multiples l'envisagent volontiers sous ce double aspect [2].

L'anecdote qui suit a cours en Pologne, en Lithuanie et ailleurs. « Dieu avait déjà créé de nombreux animaux ; le diable voulut aussi en créer un. Il forma tout d'abord un loup ; il travailla à cette œuvre sans s'interrompre, et il l'avait presque achevée : il ne manquait plus que la vie. Mais le diable ne voulait pas que le loup pût dire : Dieu m'a créé ; aussi cherchait-il à lui infiltrer une âme par les nasaux, en répétant : C'est le diable qui t'a créé. Cependant, le loup ne donnait aucun signe de vie... Le diable dut donc se décider à lui dire ces mots, à voix très basse, dans le creux de l'oreille : C'est Dieu qui t'a créé. Le loup devint aussitôt vivant, et il s'enfuit dans la forêt. Aujourd'hui encore le loup ne sait pas s'il doit prendre parti pour Dieu ou pour le diable, et il ne se laisse pas voir en dehors du bois [3] ».

Suivant la version polonaise du même récit, le loup, à l'instant même où il était doué de la vie, s'élança sur le démon, qui grimpa sur un aune pour lui échapper ; mais

1. Page 139.

2. Parfois, au lieu de Dieu et de Satan, nous voyons apparaître le Christ et saint Pierre dans les *Natursagen* du tome Ier ; mais c'est très visiblement en vertu d'une transformation tardive des récits primitifs : voilà pourquoi les traits en question n'ont pas été réservés pour le tome II.

3. Page 158.

Digitized by Google

la bête cruelle l'atteignit au talon, et le sang coula : c'est pour cela que le bois et la sève de l'aune sont rougeâtres.

La création du singe se rattache aussi au démon. Légende du Mecklembourg : « Le diable prétendit, dans une discussion avec un ange, qu'il était aussi puissant que Dieu. L'ange contesta le fait, en alléguant comme preuve que Dieu avait créé le monde et les hommes. Le diable répondit : Je puis, aussi bien que Dieu, créer un homme. Il se mit donc à l'œuvre ; mais il ne put produire qu'un singe. Voilà pourquoi sans doute on a coutume de dire à un homme dénué d'esprit : C'est probablement le diable qui t'a fait semblable à un singe [1] ». On trouve aussi une tradition analogue en Auvergne. Suivant d'autres légendes, c'est la taupe, ou un chat sans fourrure, ou un nègre, qui serait sorti des mains malhabiles de Satan. Les nègres ont le nez plat, parce que le diable, furieux de n'avoir pu produire qu'un homme noir, lui aurait donné un coup de poing sur le visage. Ils ont les cheveux frisés, parce que Satan, reconnaissant l'injustice du coup de poing, aurait caressé avec sa main brûlante la tête de sa créature toute difforme.

Du reste, on trouve aux pages 164-165 de notre volume une double liste, empruntée aux croyances bretonnes, des êtres formés par Dieu et de ceux auxquels le démon donna l'existence en voulant imiter le Créateur. D'un côté, l'homme, le cheval, le bœuf et la vache, la brebis, le chien, l'aigle, la colombe, le pinson ou le rossignol, l'hirondelle, le cygne, l'abeille, le châtaignier, la noix, la vigne, le chou, la pluie, le jour, l'or, l'argent, la vie, etc ; de l'autre, le singe, l'âne, le bouc et la chèvre, le loup, le renard, le hibou, la pie, le moineau, la chauve-souris, l'oie, la guêpe, le marronnier d'Inde, le gland, la ronce, le chardon, la grêle, la nuit, le cuivre, le plomb, la mort, etc. En un mot, tout ce qui est bon est l'œuvre de Dieu ;

1. Page 156.

Digitized by Google

tout ce qui est mauvais ou moins bon tire son origine du diable. Souvent il arrive, à la fin d'un orage, que deux arcs-en-ciel apparaissent en même temps à l'horizon : le plus grand a Dieu pour auteur ; le plus petit, qui est aussi plus pâle et plus vague, est une maladroite imitation de Satan.

Un dernier trait relatif au chef des démons est originaire de Suède. « Lorsque les hommes commencèrent à se construire des maisons, le diable se présenta devant le Seigneur et lui dit : Tous les hommes se bâtissent maintenant des maisons, et très volontiers j'en posséderais une aussi ; voulez-vous me permettre de m'en construire une ? Le Seigneur répondit : Va dans la forêt ; si tu y trouves des arbres qni ne soient ni droits ni courbés, ni grands ni petits, tu peux les couper et t'en construire une maison selon ton goût. Le diable y alla donc ; mais il ne trouva pas un seul arbre qu'il pût prendre. Le soir pourtant, il en trouva un qui ne paraissait être ni droit ni courbé, ni grand ni petit. Mécontent et fatigué, il revint auprès de Dieu, lui raconta ses vaines recherches qui avaient duré la journée entière, et le pria de lui indiquer un autre moyen de se bâtir une maison ; chose impossible avec cet arbre unique. Mais Dieu répondit : Tu vois qu'aucun arbre n'a poussé pour toi, et qu'à tout jamais tu dois vivre sans maison, instable et fugitif sur la terre [1]. »

Parmi les détails que nous avons cités à propos de la création, et davantage encore parmi ceux que nous avons omis, il y a, on l'a vu, de trop nombreux *anthropomorphismes*, c'est-à-dire des sentiments tout humains prêtés à Dieu, trop de familiarités déplacées à l'égard du Créateur. Mais il ne faut pas oublier que les légendes populaires sont écrites en langage d'enfant, et qu'elles n'impliquent nullement un manque de respect. D'autre part, le lecteur a remarqué aussi combien volontiers elles

1. Page 183.

Digitized by Google

humilient Satan, après l'avoir d'abord élevé beaucoup trop haut. Ajoutons que, dans ce recueil si riche, nous n'avons trouvé que de très rares passages — deux ou trois au plus — où la décence fût lésée, et nous avons eu le regret de constater que le passage le plus libre était cité en français.

Le chapitre V contient plusieurs traditions intéressantes sur la chute de nos premiers parents. L'une d'elles, qui a ses parallèles dans la plupart des contrées, raconte à sa manière l'origine de la protubérance qu'on nomme vulgairement « la pomme d'Adam ». C'est un reste du fruit défendu, qui s'arrêta malencontreusement au milieu du gosier de notre premier père. Les nègres eux-mêmes connaissent cette tradition. Les légendes musulmanes prétendent que le démon offrit à Ève, au lieu de la fameuse pomme, deux grains de blé, l'un pour elle, l'autre pour son mari. Au commencement, toutes les roses étaient blanches ; mais elles se colorèrent en rouge, aussitôt qu'Ève eut perdu son innocence. Le myrte, disent les Arabes, est un souvenir du paradis terrestre : Adam, en quittant l'Eden, en cueillit une branche qu'il planta dans son nouveau séjour ; c'est la plante de l'espérance. L'abeille aussi provient du paradis ; c'est même le seul animal qui nous en ait été conservé : elle produit la cire, sans laquelle la messe ne pourrait être célébrée. La vermine n'existait pas avant la chute d'Adam et d'Ève ; elle forma une partie de leur châtiment. Avant la chute, tous les animaux parlaient ; Dieu leur retira ensuite la parole, dont ils se servaient pour reprocher à Adam son péché. Les arbres aussi parlaient, ainsi que nous l'apprennent les Suédois, les Lithuaniens et les Polonais.

D'après une légende arabe, Adam et Ève, lorsqu'ils eurent péché, versèrent d'abondantes larmes. Celles des larmes d'Adam qui pénétrèrent dans le sol produisirent des plantes au parfum exquis. Celles d'Ève se transformèrent en perles au fond de la mer, et, sur la terre, en

Digitized by Google

fleurs ravissantes. Selon les Éthiopiens, au paradis, Adam et Ève n'avaient pas besoin de manger et de boire ; ils ne connaissaient ni la fatigue ni aucun malaise : leurs besoins corporels naquirent avec le péché. Les premiers hommes étaient des géants; d'ailleurs, la nature entière était elle-même gigantesque. La tête d'Adam, découverte par Jésus, avait des dimensions si énormes, que trente hommes pouvaient tenir à l'aise dans l'intérieur. « Nous sommes des mouches par rapport à ces géants [1] ».

Mais il faut mettre fin à nos citations, malgré notre désir d'en insérer d'autres encore, sur Caïn et Abel, sur Noë, sur l'arche, — dans laquelle le diable trouva moyen de pénétrer, après s'être transformé en souris, avec l'intention de creuser des trous dans le plancher et de faire périr ainsi toute la race humaine, — sur le corbeau et la colombe envoyés en reconnaissance, sur la malédiction de Cham, sur le vin dont Noé fut l'inventeur, sur Moïse, etc. Signalons cependant encore une légende juive et musulmane, relative au patriarche Abraham : « Lorsque Isaac parvint à l'âge d'homme, la barbe d'Abraham devint grise; ce dont il ne fut pas peu surpris, car, avant lui, aucun homme n'avait encore grisonné. Dieu avait fait ce miracle afin qu'on pût distinguer Abraham d'Isaac son fils, qui lui ressemblait à s'y méprendre. Ce n'est qu'à partir de cette époque que les cheveux (et la barbe) perdirent leur couleur sombre, lorsqu'on avance en âge [2] ».

En terminant, souhaitons à M. Dähnhard et à ses zélés collaborateurs le courage nécessaire pour mener à bonne fin cette œuvre si utile, et le succès qui sera la récompense de leur travail.

L.-Cl. Fillion.

1. Tradition roumaine.
2. Page 314.

Digitized by Google

LA RENAISSANCE
DE L'ÉGLISE GRECQUE-CATHOLIQUE
DANS L'EMPIRE OTTOMAN

L'Église grecque-hellène[1].

Le vendredi 13 septembre 1907, l'église patriarcale de Constantinople, l'église du Fanar, se vit envahie par une affluence à laquelle elle ne s'attendait certainement pas, et dont les journaux de la capitale turque parlèrent beaucoup le lendemain. Deux cents pèlerins de Terre Sainte, français pour la plupart, profitaient d'un arrêt à Constantinople pour visiter la ville, et ils entrèrent dans l'église pendant que l'on y célébrait les vêpres solennelles du premier jour de l'année liturgique grecque. Les chants exécutés par deux chœurs, et à plusieurs voix, étaient doux, pieux, pénétrants. Sa Toute-Sainteté, le patriarche œcuménique Joachim III, était à son trône, sur le siège même qui a servi, dit-on, à saint Jean Chrysostome. A sa droite et à sa gauche, ses archimandrites étaient rangés dans les stalles : debout, appuyés sur leurs coudes, ils paraissaient plus graves que recueillis. De temps en temps, par un Ἀμήν, par un Κύριε ἐλέησον, ils répondaient aux prières d'un air distrait, mais sans sortir de leur interminable et impénétrable rêverie. Le patriarche, lui, majestueux et digne, prononçant avec lenteur les formules qu'il

1. Conférence faite à l'Institut catholique, le 3 juin 1908.

Digitized by Google

avait à chanter au cours de la cérémonie, paraissait tout à fait pénétré de la grandeur de ses fonctions, un peu accablé sous leur poids.

La fin de l'office nous intéressa particulièrement : pendant que l'on chantait la prière pour le patriarche, deux enfants, un de chaque chœur, vinrent se réunir au milieu du sanctuaire, puis, faisant une triple *métanie* (prostration), devant Joachim III, ils s'agenouillèrent sur les degrés de son trône et lui baisèrent la main, comme pour lui porter les hommages de tous ses fidèles. Ils reçurent la bénédiction patriarcale et redescendirent, répétant le même cérémonial, avec la même grâce et la même souplesse. Le patriarche descendit à son tour et ne dédaigna pas, en passant au milieu de nous, d'envoyer sa bénédiction sur nos têtes occidentales.

Nous étions impressionnés, et on l'est toujours quand on assiste au déploiement solennel de la liturgie grecque. Mais, hélas ! dans cette Église grecque qui se donne le nom d'*Orthodoxe*, qui est l'Église officielle du royaume hellénique, des États balkaniques, de la Russie, et à laquelle appartiennent plus de trois millions[1] parmi les sujets du sultan, dans cette église, la liturgie est à peu près tout ce qu'il y a à admirer. De la piété dans le peuple, mais peu dans le clergé, et encore moins de science ; peu d'œuvres, en dehors des œuvres hospitalières ; une unité toute nominale : ce sont des apparences de vie, des apparences parfois magnifiques et pompeuses, mais la réalité n'y répond pas ; la vie chrétienne, profonde et agissante, n'y est pas.

La sève aurait donc tout à fait abandonné ce vieux tronc des chrétientés orientales ? Non, grâce à Dieu. A

1. Cf. F. van den Steen de Jahay, *De la situation légale des sujets ottomans non musulmans* (Bruxelles, 1906), pp. 120-123. Cet ouvrage, fait sur place et d'après les documents officiels, renferme des renseignements précieux, très difficiles à trouver ainsi réunis.

Digitized by Google

côté de ce tronc vieilli et sec, se montrent quelques rejetons verdoyants. Ils sont sortis du sol, ils reçoivent directement des racines la sève qui ne monte plus dans l'arbre. Ce sont les communautés catholiques de rite grec, les héritières légitimes des églises illustrées jadis par les grands Docteurs, les Athanase et les Cyrille, les Basile et les Chrysostome. L'un de ces rejetons, déjà vieux de deux siècles, est devenu lui-même un arbre respectable : c'est l'Église grecque melchite, dont les rameaux s'étendent sur la Syrie, la Palestine et l'Égypte. Un autre est un arbuste plein d'espérances : c'est l'Église gréco-bulgare, où l'on distingue déjà deux branches, celle de Macédoine, et celle de Thrace. Mais il y en a un troisième, petite pousse encore toute tendre et délicate, née d'hier, qui ne se tient droite qu'en s'appuyant sur un tuteur, mais plante précieuse entre toutes, sur laquelle saint Jean Chrysostome doit veiller avec la tendresse d'un aïeul : j'ai nommé l'Église grecque pure, l'Église catholique de rite grec et de langue grecque, celle qui sera un jour, s'il plaît à Dieu, l'Église grecque sans épithète. C'est de celle-là que je voudrais vous entretenir aujourd'hui.

Je laisse donc de côté tous les groupes catholiques de rite *latin*, *arménien*, *syrien*, *chaldéen*, *maronite*, qui vivent et, grâce à Dieu, demandent à vivre dans l'empire ottoman ; dans les groupes même de rite grec, je laisse encore de côté — pour aujourd'hui du moins — les *Melchites*, c'est-à-dire ceux qui emploient la langue arabe, et les *Bulgares*, qui se servent du slavon, tout en conservant les cérémonies de la liturgie grecque.

L'Église grecque-pure, ou *grecque-hellène*, suffira à nous occuper[1].

1. Sur cette Église, l'ouvrage que nous venons de citer ne contient que quelques indications, pp. 266-267. Nous devons la plupart des détails qui suivent, en dehors de ceux dont nous indique-

Digitized by Google

I

Si je voulais faire l'histoire de cette Église entre le moyen âge et 1860, ce ne serait pas long. Cette Église n'existait pas ! Sans doute, pendant les quatre siècles qui ont précédé 1860, il y a bien eu des individus, d'origine grecque ou au moins de langue grecque, qui ont été et se sont déclarés catholiques ; pour la plupart, c'étaient des Grecs élevés en Occident, en Italie. Mais ils ont passé au rite latin, ou bien ils ont formé, en pays latin, des colonies grecques comme celles de Venise ou de l'Italie du Sud, comme le monastère basilien de Grotta-Ferrata. De toute façon, ils ne comptent pas pour l'Église catholique grecque de l'Empire ottoman.

Quelques unités, dont le total serait facile à établir, font seules exception ; mais des unités ne constituent pas une Église. Un cas tout à fait typique, parmi ces exceptions individuelles, est celui de Neapoléos Benjamin ; vous me permettrez de vous l'exposer d'après le récit authentique qu'en a publié un ancien consul de France à Jaffa, M. Ferdinand Ronzevalle, qui se trouva mêlé à l'aventure pendant qu'il était secrétaire du vice-consul de France à Philippopoli.

C'était en 1858. Mgr Neapoléos Benjamin venait d'être nommé archevêque de Bosna-Séraï, après avoir rempli à la satisfaction de tous la charge d'évêque de Galata, à Constantinople. Jusqu'alors nul ne s'était aperçu de ses tendances au catholicisme, ni de la persistance qu'il mettait à porter, sous l'ample manteau épiscopal de sa confession, une soutane à petits boutons que portent d'ordinaire nos évêques. Mais des prêtres de son entourage, appelés par leurs attributions à vivre dans son intimité, finirent par découvrir ses dispositions, et s'empressèrent de le dénoncer au patriarcat de Cons-

rons la source, à d'obligeantes communications de missionnaires, particulièrement du R. P. Léandre, de la maison de Kadi-Keuï. Nous lui exprimons de bon cœur toute notre reconnaissance.

Digitized by Google

tantinople, qui bientôt après lui enjoignit de se rendre à la capitale.

Bien que cet ordre ne fût accompagné d'aucune explication, l'archevêque devina aisément qu'il allait paraître devant un tribunal et, plein de courage, s'empressa d'obéir. Cependant, puisque la prudence est la mère des vertus, il s'abstint, en arrivant à Constantinople, de demander l'hospitalité au patriarcat, et prit un logement sous un toit plus sûr.

Un jour qu'il était sorti pour faire un tour de promenade, deux sicaires du patriarcat se ruèrent sur lui et, sans autre forme de procès, l'enfermèrent dans une voiture qui prit au galop la direction d'Andrinople...

Un événement de cette sorte était fait pour jeter l'émoi dans tous les cœurs amis de la justice ; aussi l'ambassade de France à Constantinople, à la demande de la délégation apostolique, crut-elle devoir intervenir ; par le canal du grand-vizirat, elle réclama la personne de Mgr Neapoléos Benjamin au patriarcat grec : celui-ci sans vergogne affirma ignorer totalement le fait de sa disparition et le lieu de sa retraite [1].

L'ambassadeur de France, Thouvenel, pensa que l'archevêque était peut-être emprisonné dans un de ces monastères bâtis au milieu des Balkans, sur des rochers escarpés, et il pria le vice-consul de Philippopoli d'envoyer par là quelque explorateur discret. Ferdinand Ronzevalle fut choisi, et arriva au monastère de Saint-Jean-de-Rilla, près de Samakoff en Bulgarie. Grâce à son attitude extérieure de parfait orthodoxe, il fut admis à visiter le couvent, sous la conduite d'un jeune diacre grec qui était là en pénitence. Le faux pèlerin et le diacre eurent vite fait connaissance ; le diacre, qui s'appelait Agathangelos, parla sans réserves, et tout à coup dit au jeune secrétaire :

« Vous dites que vous avez habité Galata; je parie que vous devez connaître au moins de nom le fameux archevêque de Bosna-Séraï, Neapoléos Benjamin ?

— Oui, dis-je, j'ai entendu parler de lui et de son histoire, mais très vaguement.

— Savez-vous, Monsieur, continua-t-il, que nous l'avons ici, dans

1. *Études*, t. LXXX, p. 528.

Digitized by Google

le couvent même, et que seulement une dizaine de pas nous séparent de lui. Pauvre homme, il est simplement fou; il est pris d'une idée fixe : il veut devenir papiste! C'est un grand malheur, Monsieur, un très grand malheur pour lui et pour la religion grecque. »

Et je sentis dans la voix du jeune moine l'accent d'une pitié sincère... « Je ne manque jamais, continua-t-il, de lui faire un petit sermon toutes les fois que j'en trouve l'opportunité. Aussi, ma vue est pour lui un supplice, et, quand je lui adresse la parole, il tombe dans un mutisme que rien ne peut briser...

— Oui, dis-je, cela ne m'étonne pas : vous êtes jeune, il ne veut pas se laisser sermonner par un blanc-bec; mais si un étranger lui tenait les mêmes discours, ne croiriez-vous pas qu'il aurait sur lui quelque influence? Car enfin, l'étranger ne parlerait pas seulement en son propre nom, mais se ferait l'écho de l'opinion publique.....

— Vous pourriez essayer, répliqua Agathangelos.... Dans tous les cas, il ne bronchera pas tant que je serai avec vous. Aussi vous laisserai-je seul avec lui... »

J'acceptai la proposition, sans montrer trop d'empressement. Mais si Agathangelos avait découvert le fond de mon âme!.... »[1]

Le lendemain, le programme s'exécuta à la lettre, et notre secrétaire vit l'archevêque. Il s'arrangea pour lui faire écrire une lettre attestant sa foi catholique et sa réclusion forcée dans ce monastère. Fort de cette lettre, l'ambassadeur obtint aisément la mise en liberté du prisonnier, et Mgr Neapoléos Benjamin finit ses jours à Péra, fidèle au catholicisme. Il vécut à l'ombre de la cathédrale latine, où il fut même enterré après sa mort, en 1897.

On voit par cet exemple quelles difficultés rencontrait un Grec pour se faire catholique dans son pays; on en peut conclure combien, humainement parlant, devait paraître impossible la conception même d'une Église grecque-catholique.

*
* *

D'où viennent donc ces difficultés extraordinaires? Elles tiennent principalement à trois causes, que je ne veux

1. *Études*, t. LXXX, p. 532.

Digitized by Google

pas développer ce soir, car ce développement absorberait tout le temps de notre entretien, mais qu'il me faut vous rappeler sommairement, pour que vous compreniez bien la nature et la portée des faits dont je vous ferai ensuite le récit.

1) La première de ces causes, c'est la situation légale des sujets ottomans. Le gouvernement turc ne connaît pas les individus, mais seulement les nationalités; et, pour lui, la nationalité est indiquée par le rite religieux. Il s'ensuit que chaque individu n'a de droits civils, et même d'état civil, que comme membre d'une communauté confessionnelle, et le chef de cette communauté est le seul représentant de ces droits, le seul garant de cet état civil. Il est donc le protecteur né de ses fidèles; mais en revanche il a sur eux le droit de contrainte : s'ils lui désobéissent, il peut faire appel contre eux au bras séculier, il peut les faire mettre en prison.

Prenez par exemple un Grec orthodoxe : il est protégé par son Patriarche. Mais supposez qu'il veuille devenir catholique. De deux choses l'une : ou il changera de nationalité, il se fera latin ou arménien, alors il sera un traître, en rupture déclarée avec sa patrie, ses traditions, sa famille; ou bien il voudra rester grec quand même, et il sera un insoumis, un révolté. Personne ne pourra le prendre sous sa protection, ni lui conférer un état civil, parce qu'il n'y a pas de communauté grecque catholique reconnue; et le gouvernement ne reconnaîtra une communauté grecque catholique que quand il y aura un nombre appréciable d'individus de cette confession. C'est un cercle vicieux, vous le voyez, d'où l'on ne peut sortir que par l'arbitraire du gouvernement, ou par la force du fait accompli.

2) La seconde difficulté vient du tempérament intellectuel des Orientaux. Nous, occidentaux, nous sommes généralement d'une grande simplicité logique. Nous croyons,

Digitized by Google

par exemple, que les contraires, *union* et *désunion*, *unité* et *schisme*, s'excluent réciproquement; nous croyons qu'il faut établir, au moins s'efforcer d'établir une certaine conformité entre les théories que l'on professe et la conduite que l'on tient. Les Orientaux sont plus compliqués que cela : ils savent combiner des éléments contradictoires, et demeurer indéfiniment dans des situations illogiques.

Ainsi l'idée de schisme ne les effraie pas comme nous, parce qu'ils ne la regardent pas pratiquement comme exclusive de l'idée d'unité. Il ne faut pas croire que les Grecs aient été absolument unis à Rome avant Photius, absolument séparés depuis Photius : entre la fin du ve siècle et la fin du xve, il y a eu un grand nombre de ruptures et un grand nombre de réconciliations, dont la plus solennelle fut celle de Florence en 1439. Le patriarcat orthodoxe d'Antioche ne laissa pas toujours savoir, jusqu'au xviiie siècle, s'il était ou non uni à Rome. Entre eux-mêmes, les orthodoxes sont souvent dans une position aussi incertaine et aussi contradictoire. Aujourd'hui, l'Église orthodoxe est divisée en quinze Églises autocéphales, c'est-à-dire indépendantes. En principe, elles sont en communion les unes avec les autres. Mais allez demander à Joachim III des nouvelles de l'Exarque, chef de l'Église bulgare : il vous dira qu'il l'a excommunié; du patriarche d'Antioche, Sa Béatitude Grégoire IV : il vous dira que ni lui, ni le patriarche de Jérusalem, ni le patriarche d'Alexandrie, ni le Saint-Synode d'Athènes ne connaissent Grégoire IV, qui a le tort de n'être pas Grec[1]. Cela n'empêche pas l'Église roumaine, l'Église russe et d'autres, d'être en communion avec ces excommuniés, et le patriarche œcuménique ne se brouille pas pour cela avec les Églises de Roumanie et de Russie.

1. Voir les *Échos d'Orient*, septembre 1907, p. 299 : article de E. Goudal sur l'*élection du patriarche grec-melchite orthodoxe d'Antioche*.

Digitized by Google

Voilà comme on pourrait être avec Rome, si l'on trouvait à Rome une logique aussi accommodante. Mais Rome, qui connaît et pratique les *combinazioni* quand il s'agit d'intérêts temporels ou de questions politiques, qui sait sacrifier quelque chose de ses droits ou de sa dignité extérieure quand le maintien rigoureux de ces droits ou de cette dignité nuirait au salut des âmes, Rome, vous le savez, est et a toujours été intransigeante quand il s'agit de la doctrine ou de la constitution divine de l'Église : sainte et providentielle intransigeance qui, garantissant la pureté de ses traditions et l'apostolicité réelle de sa hiérarchie, assure, à travers les défaites d'un jour, son triomphe définitif, et fait, à la fois, sa grandeur et la sécurité de ses fidèles !

3) La ténacité du schisme a une troisième cause, qui est la peur de la *latinisation*, c'est-à-dire de l'imposition de la langue latine, de la liturgie romaine, de la discipline occidentale et d'une hiérarchie étrangère. Cette peur suppose deux éléments.

D'abord, la haine du latinisme : cette haine est un fait, et il n'y a pas à aller contre ; cette haine est entretenue par quelques mauvais souvenirs, bien vieux, mais encore vivaces. Quand, par exemple, les Croisés de 1204, contrairement à la volonté du pape Innocent III, s'emparèrent de Constantinople, ils traitèrent le patriarche Jean X comme ils auraient fait d'un musulman ; ils le chassèrent de son église, de son palais, et installèrent à sa place un patriarche entièrement latin, Thomas Morosini, que les Grecs avaient bien quelques motifs de considérer comme un intrus : ils en ont gardé la haine du latinisme.

Puis, ce latinisme qui leur est odieux, ils le confondent avec le catholicisme : voilà un second fait. Cette confusion, de nombreuses maladresses l'ont entretenue. Contre les directions des Papes, qui ont dû souvent intervenir et finalement, comme nous le verrons tout à l'heure, prendre

Digitized by Google

les grands moyens, des missionnaires catholiques, plus zélés qu'éclairés, ont tenu à faire passer au rite romain et à emprisonner dans la langue latine des Orientaux convertis.

Cette confusion est très grave, et produit de fâcheuses conséquences qu'on constate ailleurs que dans l'empire ottoman. Le 9 et le 31 mai derniers, la *Croix* reproduisait deux articles sur la *Question catholique en Russie*, parus quelques jours auparavant dans le journal russe le *Novoïé Vrémia* et signés par M. A. Stolypine, le frère du premier ministre. Avec une impartialité qui l'honore, l'auteur de ces articles, un orthodoxe, montrait combien cette latinisation à outrance, dirigée à une autre fin que l'intérêt spirituel, est contraire aux volontés de Rome et combien, sans elle, serait moins difficile le retour des Russes à la communion romaine.

A cette horreur de la latinisation s'ajoutent encore parfois des froissements d'amour-propre, des mécontentements de détail que ressentent même ceux qui sont déjà catholiques. Ces griefs ont été finement et courageusement analysés dans un intéressant article que l'abbé Sevestre, chapelain de Saint-Louis-des-Français, vient de publier, à propos du XVe centenaire de saint Jean Chrysostome, dans la *Revue catholique des Églises*, 25 mai 1908 [1].

De toutes ces causes, réelles ou imaginaires, résulte un ensemble de préjugés dont le peuple est tout imprégné et qui, jusqu'ici, ont rendu impossible d'entamer certaines parties des pays orthodoxes, telles que le royaume de Grèce proprement dit. La poésie populaire les propage, et voici, par exemple, ce qu'on entend dans une pièce bouffonne qui récemment encore se jouait à Athènes :

Le vieux Phasoulis, le héros de la comédie populaire, est mourant. Il a essayé de tous les remèdes, il se voit trompé par tous les médecins et les pharmacopoles. Alors :

1. Voir spécialement les pages 304-305.

Digitized by Google

.....Phasoulis tourne vers sa femme un œil désolé : « Femme, va dans la montagne, au couvent. On dit que les caloyères franques ont des secrets pour guérir toutes les maladies. »

Un instant après, la porte s'ouvre, et une sœur de Saint-Joseph, modeste et rougissante, sous son bonnet blanc, entre dans la chambre, avec un léger bruit de chapelets et de médailles. Phasoulis ne sait ni comment, ni dans quelle langue la remercier :

« Bonzour, bonzour! s'écrie-t-il. Merci, merci! Moa non parlar franceso. Moa Greco, Greco, non Latino.

— *Kaliméra*, répond une voix douce, sous le grand béguin. Va bene, va bene. Vous malado, malado!

— Si, si, malado, beaucoup malado. »

La religieuse lui fait boire un remède, puis elle lui tient un discours où le bonhomme comprend qu'elle veut le convertir à la religion du pape de Rome. Alors, il se lève sur son grabat et, en bon grec cette fois, il exprime son indignation :

« Ah! chienne de Franque! Ah! parce que vous autres les Gaulois, vous n'êtes pas chrétiens, vous voulez que personne ne croie en Dieu! Ah! scandale! scandale! [1] »

Sous une forme moins triviale sans doute, ces préjugés se retrouvent partout ; et ce sont les grands obstacles. L'auteur d'une savante étude *A travers l'Orient*, M. le chanoine Pisani, les résumait ainsi après avoir constaté la diminution du nombre des catholiques dans le monde grec et, en particulier, dans les îles qui dépendent du royaume hellénique : « La cause de ce recul du catholicisme est l'éloignement qu'inspirent aux Orientaux en général, et aux Grecs en particulier, la liturgie romaine et la langue latine ».

Mais il mentionnait ensuite la tentative de reconstitution d'un groupe catholique de rite grec, et il ajoutait : « Il y a beaucoup à attendre de ce côté, et l'on ne saurait trop encourager une œuvre qui répond aussi parfaitement à son objet, tant par la simplicité de son programme que par les talents et les mérites de ses fondateurs [2]. »

1. Gaston Deschamps, *La Grèce d'aujourd'hui*, p. 129.
2. Pisani, *A travers l'Orient*, p. 237.

Digitized by Google

Quelles furent les vicissitudes de cette œuvre dont vous comprenez bien maintenant les difficultés, voilà ce qui me reste à vous dire.

II

Dans l'histoire de la renaissance catholique en Orient, il ne faut pas s'attendre à trouver quelque chose de semblable à ce qui caractérisa le réveil du catholicisme en Angleterre. Dans une des éloquentes leçons qu'il nous donne, le lundi, dans cette salle même, M. Thureau-Dangin nous faisait récemment remarquer que le mouvement vers Rome manifesté au sein de l'anglicanisme avait été le résultat d'un travail intérieur des âmes, devenant catholiques parce qu'elles cherchaient à être plus chrétiennes, mais sans participation directe [1] des catholiques, soit anglais, soit étrangers, à cette crise de conscience [2]. Les populations orientales n'en sont pas là ; et si quelque chose s'est fait parmi elles, l'apostolat catholique et certaines circonstances exceptionnelles sont les moyens dont l'Esprit saint se servit pour l'accomplir.

Vers 1860, sous l'influence d'événements divers, au moment où la France rayonnait en Orient d'un prestige incomparable, on vit naître çà et là quelques désirs d'union. Un prêtre bulgare, converti au catholicisme, était sacré évêque par Pie IX [3]. En même temps, un religieux

1. Nous disons *directe*, parce que les catholiques eurent une autre manière de seconder ce mouvement, et Dieu seul pourrait dire de quel poids fut leur coopération *surnaturelle*. Lire à ce sujet, dans J. Guibert, *Le réveil du catholicisme en Angleterre au XIXe siècle*, la 8e conférence, sur « le P. Ignace Spencer et les associations de prières pour l'Angleterre », pp. 146 et suiv.

2. Cette leçon de M. Thureau-Dangin se trouve reproduite dans la *Revue Montalembert*, 25 mai 1908, p. 353.

3. C'était l'archimandrite Joseph Sokolski, consacré dans la chapelle Sixtine le 8 avril 1861.

Digitized by Google

d'origine grecque, le P. Hyacinthe Marangos, fondait à Péra, sous le nom de *Congrégation de la Sainte-Trinité*, une société de prêtres destinée à travailler à la conversion des Grecs. L'intervention des Russes supprima l'évêque bulgare; les difficultés que j'ai indiquées précédemment paralysèrent longtemps les efforts des Pères de Péra. Pie IX chercha un corps d'élite qu'il pût charger de la difficile conquête et jeta les yeux sur la jeune et vaillante congrégation des Augustins de l'Assomption. Comme le R. P. d'Alzon, fondateur de cette congrégation, était à Rome en mai 1862, à la canonisation des martyrs japonais, Pie IX le vit, l'entretint, lui confia cette grande mission. Dans deux discours de prix, en 1862 et en 1863, le P. d'Alzon lança éloquemment le cri de guerre [1].

Mais il ne s'en tint pas aux paroles; déjà, au printemps de 1863, il avait prêché un carême à Constantinople.

1. Il disait en 1863 : « Ce qui donne le plus à espérer qu'un grand ébranlement va avoir lieu, c'est le travail des nationalités, dont nous disions un mot tout à l'heure. Que Rome s'en empare, et sache le diriger par le respect des rites, et on peut prévoir les plus belles conquêtes pour la foi dans un avenir rapproché...

...Envoyer des missionnaires et des religieuses est chose excellente, mais c'est chose de transition : l'important est d'avoir un clergé indigène.... Je voudrais établir une maison d'études ecclésiastiques près des lieux illustrés par les persécutions de S. Jean Chrysostome, et de la place où furent les ruines du temple qui abrita le concile de Chalcédoine, cette assemblée qui proclamait si haut les prérogatives des Pontifes Romains, comme une protestation anticipée de l'Orient contre le schisme de Photius... Un séminaire patriarcal, où des Bulgares et des Grecs pourraient former, avec la bénédiction des Souverains Pontifes, un noyau fécond, et où, tout en resserrant le lien de l'unité avec le centre romain, ils s'exerceraient à se suffire à eux-mêmes, ne serait-ce pas le moyen le plus puissant de prouver à ces populations, jalouses de leur rite, qu'on veut leur conserver soigneusement le symbole le plus précieux de leur nationalité, et les préparer à vivre de leur propre vie, dès qu'elles auront un nombre suffisant de prêtres vertueux et instruits ? »

Digitized by Google

Puis, pendant que les Lazaristes français continuaient, en Macédoine, à travailler à la conversion des Bulgares, il créait des missions en Bulgarie et en Thrace ; il fondait des séminaires et des écoles, il installait des religieuses qui prenaient elles-mêmes le rite bulgare. Plusieurs milliers de Bulgares unis, avec des prêtres indigènes formés dans le séminaire assomptioniste de Kara-Agatch ou dans le séminaire lazariste de Zeitenlik, sont la récompense de tous ces efforts. J'espère, sur ces intéressantes et vivantes missions de rite bulgare, pouvoir vous donner quelques détails dans une prochaine occasion : mais c'est des Grecs que nous parlons aujourd'hui.

En 1882, encouragé par le succès de son apostolat au milieu des populations bulgares, celui qui avait inauguré le collège de Philippopoli, puis le séminaire de Kara-Agatch près d'Andrinople, l'intrépide P. Galabert résolut de s'installer dans la capitale de l'empire ottoman. Sans compter avec le danger, il s'établit, non à Péra, dans le quartier européen, mais en plein Stamboul, dans un quartier peuplé d'Arméniens grégoriens et de Turcs, où aucun prêtre catholique ne s'était hasardé depuis 1453.

Cette installation n'alla pas sans de grandes difficultés et de réels périls. Chassés par le fanatisme musulman, les Assomptionistes furent obligés d'abandonner successivement trois maisons. Enfin, en 1893, ils jetèrent les yeux sur une maison turque, toujours dans ce même quartier, qui s'appelle Koum-Kapou. Cette maison fut achetée par une tierce personne et en son nom. Mais lorsque, dans le quartier, on s'aperçut que les habitants étaient trois religieux catholiques, ce fut toute une révolution. Durant trois jours la maison fut assiégée par les Turcs, les Grecs et les Arméniens : les antipathies les plus violentes avaient fait trêve devant l'ennemi commun. Les défenseurs de la forteresse n'avaient pour toute nourriture que ce qu'un courageux catholique arabe, très surveillé lui-même, leur

Digitized by Google

jetait pendant la nuit par-dessus le mur du jardin. Un soir, les trois assiégés durent, pour souper, se partager une pomme de terre.

Cependant, l'ambassade française intervint, et M. Cambon prit énergiquement la défense de ses compatriotes. Au bout de trois jours, désespérant d'avoir raison de ces « diables » de Français, la populace abandonna la lutte.

Le tremblement de terre de 1894 contribua à changer la situation. Après la catastrophe, les Pères ouvrirent leur jardin à la population effrayée et réduite à la misère. Pendant plus d'une semaine, quinze cents personnes y logèrent sous la tente; chaque matin, on disait en plein air une messe à laquelle assistaient en larmes tous ces malheureux. Tous les jours également, grâce aux secours venus de France, on put faire une distribution de pain aux plus indigents.

Pendant les massacres de 1895, ce furent de nombreux Arméniens qui trouvèrent au même endroit un refuge et des secours.

Le changement de dispositions à l'égard des religieux fut si complet, qu'en 1896, ils purent faire, sous la protection de la police, la procession du Saint-Sacrement dans les rues de Stamboul.

Actuellement, leur école est fréquentée par 160 élèves parmi lesquels 60 turcs, dont plusieurs sont les fils de hauts fonctionnaires ottomans.

Une fois en sûreté, les religieux s'occupèrent aussitôt de construire une chapelle, c'est-à-dire de transformer en chapelle un hangar qui était à côté de leur maison. Mais, comme on ne pouvait songer à avoir l'autorisation officielle, il fallait mettre l'autorité turque en présence d'un fait accompli, et terminer l'ouvrage, par conséquent, avant que l'éveil ne fût donné. On commença par gagner les policiers du quartier : le dieu *Bakhchich* fut tout puissant. Puis sous leur surveillance discrète, on amena les matériaux à dos d'hommes, pendant la nuit.

Digitized by Google

En dehors des heures de classe, les Pères se transformaient en charpentiers et en maçons. Cachés dans une des salles de la maison, ils préparaient pendant le jour les gros travaux de la nuit. Ils fixaient sur des poutrelles un certain nombre de planches, puis, la nuit venue, ils les vissaient aux poutres qui soutenaient la toiture. On employait ainsi les vis pour éviter le bruit : il n'y a pas un seul clou dans toute l'église, et ce système ingénieux avait été indiqué par un policier complaisant.

Enfin, au bout de six mois, le hangar était devenu une église : c'est l'église de la Résurrection, l'*Anastasis*, nom célèbre dans l'histoire de Constantinople, et heureusement ressuscité.

*
* *

Mais déjà un acte important de Léon XIII avait donné à l'œuvre des Assomptionistes sa direction précise.

Le 30 novembre 1894, par une de ces magistrales encycliques qui resteront dans l'histoire comme les glorieux monuments de son règne, Léon XIII avait solennellement manifesté son respect et son amour pour les rites orientaux : c'est la constitution *Orientalium dignitas Ecclesiarum*, promulguée pour la conservation et la défense de la discipline orientale, *de disciplina Orientalium conservanda et tuenda*. Le premier article de cette constitution édictait des peines sévères contre tout missionnaire latin qui pousserait ou aiderait un Oriental à embrasser le rite latin. Il voulait ainsi, à tout jamais, enlever tout prétexte au préjugé fâcheux dont nous avons parlé tout à l'heure.

Mais il fallait songer à l'exécution.

C'est sur la Congrégation de l'Assomption que se portèrent les vues de Léon XIII et de la Commission cardinalice, lorsqu'il s'agit de préparer une propagande efficace en faveur des chrétiens de rite grec en général et surtout de rite grec hellène.

Les rapports qui arrivaient au Saint-Père sur l'état d'esprit des

Digitized by Google

missionnaires latins n'étaient pas des plus rassurants pour le succès de cette œuvre. Beaucoup de missionnaires continuaient à ne voir de salut que dans la latinisation; trop souvent, du reste, ils croyaient devoir borner leurs efforts à conserver les Latins dans la foi, jugeant inefficace la propagande sur les Orientaux et en particulier sur les Grecs. Beaucoup ne se gênaient pas pour dire que l'Encyclique était un magnifique exposé doctrinal et historique, mais qu'elle manquait de tout caractère pratique. Ces appréciations peu respectueuses n'arrêtèrent pas le Pontife dans sa marche en avant. Il demanda au P. Picard, général des Assomptionistes, plusieurs rapports sur l'état des choses en Orient, où cet éminent religieux avait séjourné pour se rendre compte de tout par lui-même. A la suite d'un examen approfondi de la situation, le Saint-Père, sur l'avis de la Commission cardinalice, décréta que les œuvres des Pères de l'Assomption à Stamboul et à Kadi-Keuï, faubourg de Constantinople situé sur la rive asiatique, deviendraient des centres d'action pour la propagande de rite grec [1].

Le bref *Adnitentibus nobis*, du 2 juillet 1895, confia donc aux Assomptionistes la mission de travailler à la conversion des Grecs, et les chargeait en même temps de constituer, à côté des paroisses latines, deux paroisses grecques, l'une à Koum-Kapou, l'autre à Kadi-Keuï, sur le territoire de l'antique Chalcédoine, de l'autre côté de la Marmara. A ces deux paroisses, ils devaient adjoindre un séminaire grec. En même temps, Léon XIII demandait au supérieur général de faire passer au rite grec quelques-uns de ses prêtres; les religieux non prêtres s'occupant du séminaire, les Oblates accompagnant leurs enfants aux églises grecques devaient suivre également le rite grec.

Pour obéir au désir du Pape, trois Assomptionistes, alors diacres, se préparèrent à être ordonnés selon le rite grec: et, le 9 janvier 1897, les trois Pères Sophronios, Theopistos, Eftychios concélébrèrent solennellement pour la première fois, dans l'église de l'Anastasis, à Koum-

1. Mgr de T'serclaes : *Le pape Léon XIII*, t. III. Cf. les *Missions* des Augustins de l'Assomption, janvier 1908, p. 10.

Digitized by Google

Kapou. Cette fête était présidée par le délégué apostolique : toutes les communautés et tous les rites de la ville y étaient largement représentés.

Depuis, trois autres prêtres ont suivi le même exemple et plusieurs autres encore, suivant l'expression de l'un d'eux, « brûlent du désir de se consacrer à la même œuvre ». Cette détermination n'est pas sans héroïsme : car, en prenant le rite, ces religieux assument aussi toutes les obligations qui y sont attachées, en particulier celles de très longs offices et de jeûnes très austères.

Le petit séminaire joint à l'église de Koum-Kapou s'appelle Saint-Pierre. Il renferme une trentaine d'élèves auxquels on apprend le grec moderne, le grec ancien, le français, le latin et le turc. Ces enfants viennent, pour l'instant, de familles latines, qui ne les donnent pas toujours facilement, ou de familles orthodoxes, qui ne les laissent pas toujours suivre leur vocation jusqu'au bout. C'est ici encore le cercle vicieux : il faut des prêtres catholiques pour former des centres de catholiques grecs, mais les vocations ne seront suffisantes que quand il y aura des centres de grecs catholiques plus nombreux.

Le grand séminaire, Saint-Léon, est à Kadi-Keuï ; là se trouve aussi une maison d'études des PP. Assomptionistes, le grand laboratoire d'érudition ecclésiastique d'où sortent les *Échos d'Orient*.

C'est là, Mesdames et Messieurs, le commencement d'une très grande œuvre, et l'exécution de cette œuvre, voulue par Pie IX, réglée par Léon XIII, est, vous le voyez, tout à l'honneur des Assomptionistes et, grâce à eux, de la France.

Elle a produit une grande impression à Constantinople, en Asie Mineure et jusqu'à Trébizonde. Elle a déjà renversé des préjugés, augmenté les désirs d'union, et excité les inquiétudes du patriarche. Je voudrais vous le montrer par deux exemples, plus propres que toute autre chose à

Digitized by Google

vous faire voir le progrès de cet apostolat, prouvé par les obstacles même qui lui résistent.

*
* *

Attirés par la curiosité, bon nombre de grecs orthodoxes, même des clercs, même des élèves du séminaire patriarcal, vinrent assister aux offices de Koum-Kapou, et manifestèrent leur sympathie. On crut donc, l'année dernière, pouvoir lancer quelques tracts que l'on distribuait, le dimanche, aux fidèles sortant des églises orthodoxes. Voici un de ces tracts, très élégants de forme, très clairs de rédaction, auxquels je ne vois qu'un tout léger reproche à faire, celui de porter le nom d'une imprimerie étrangère, ce qui pouvait exciter quelque défiance : ἐν Λοβανίῳ, *à Louvain*.

Ce tract est intitulé : *Venez et voyez*, Ἔρχου καὶ ἴδε. Le sujet est une conversation tenue, le matin de Pâques, entre deux grecs de Constantinople; l'un d'eux, orthodoxe fidèle, demande à son interlocuteur pourquoi on ne le voit plus à l'église. L'autre répond qu'il y va plus que jamais, mais que son église est l'église catholique de l'*Anastasis*. Étonnement de l'orthodoxe : « Alors tu es devenu un Franc ? — Non, je suis grec-catholique. — Si tu es catholique, tu n'es plus grec. — Pardon, je suis grec comme un catholique allemand ou anglais reste allemand ou anglais. — Tu as ainsi abandonné la religion de tes pères ? — Non, j'y suis retourné. — Tu as du moins abandonné les usages nationaux ? — Pas du tout. » L'orthodoxe insiste et fait la grosse objection, celle qui vient de l'indéracinable préjugé. Je traduis textuellement :

« Catholique et latin, ce n'est donc pas la même chose ?

— Pas du tout. C'est une erreur propagée et entretenue à dessein par la malveillance et l'ignorance.

— Tous les catholiques ne sont pas latins ?

Digitized by Google

— Mais non ! pas du tout. Les Latins, oui, sont nombreux, surtout en Occident ; mais il y a des millions de catholiques qui ne sont pas latins, surtout en Orient.

— Comment cela, je te prie ?

— Il y a des milliers d'Arméniens, d'Arabes, de Syriens, de Coptes, de Chaldéens, de Roumains et d'autres qui sont catholiques et cependant conservent les usages cultuels de leurs pères.

— Très bien. Mais il n'y a pas de Grec qui, en devenant catholique, conserve les usages cultuels de sa nation.

— Tu te trompes. Il y en a, et je suis l'un d'eux.

— Mais j'ai lu bien souvent, dans nos historiens, que Rome avait tout fait pour nous latiniser.

— Pour nous rendre catholiques, oui ; latins, non. Les Papes ont toujours respecté nos rites, et sévèrement condamné leur abandon.

— Alors tu n'es pas latin ?

— Encore une fois, non ! Je suis grec-catholique, et ce n'est pas la même chose.

— Tant mieux. Mais comment officient les prêtres grecs-catholiques ?

— En grec, parbleu ! En voilà une question ! Comment veux-tu qu'ils officient ? en chinois ?

— Ne plaisante pas, je veux m'éclairer, et tout ce que tu me dis me paraît étrange. Ils officient donc en grec ? Tu veux dire qu'ils ont traduit la liturgie latine dans notre langue ?

— Ils n'ont rien traduit du tout : ils chantent la liturgie de saint Jean Chrysostome, sans aucun changement, telle qu'elle est dans l'Euchologe, celle de saint Basile dix fois dans l'année, et celle des Présanctifiés pendant le grand carême, sans addition ni retranchement.

— Qui nomment-ils dans la prière ?

— Le très saint Père, le pape de Rome.

— Quel pain emploient-ils pour le sacrifice ?

— Du pain fermenté.

— Et comment communie-t-on ?

— Les fidèles communient sous les deux espèces, à l'aide de la petite cuiller.

— Mais Rome n'a pas imposé à tous les catholiques le nouveau calendrier ?

— Non, nous suivons le vieux style, nous célébrons Pâques et les autres fêtes les mêmes jours que nos frères les orthodoxes. Ainsi nous fêtons Pâques, comme toi, aujourd'hui... »

Digitized by Google

En vous lisant ce bout de dialogue, je ne vous montre pas seulement comment les Assomptionistes mènent leur campagne de pacifique conquête, mais je réponds aussi à plusieurs questions que vous vous posiez sans doute sur les usages religieux de la naissante Église.

Notre tract résout quelques autres objections, tirées des prétendus calculs intéressés qui amèneraient les conversions au catholicisme, et la conversation se termine ainsi :

« Je voudrais bien voir de mes yeux l'exactitude de tout ce que tu m'as dit : c'est si étrange !

— Comme tu voudras. Je te dis comme Philippe à Nathanaël dans l'Évangile : *viens et vois*.

— C'est ce que je désire. A quelle heure commence votre office ?

— Dimanches et fêtes, office du matin à 7 heures, messe à 8 heures.

— Entendu. J'irai dimanche prochain. Voudras-tu me conduire?

— Avec plaisir.

— Au revoir. »

Je ne sais si toutes les conversations entre catholiques et orthodoxes ont un aussi bon résultat; mais ce qui est certain, c'est que ces petits tracts firent grand bruit, si grand bruit que le grave et solennel Patriarche en fut ému. Il se plaignit auprès du gouvernement turc du trouble qu'on apportait dans son Église; le gouvernement turc fit adresser des plaintes au délégué apostolique; et le délégué apostolique, par mesure de prudence, pria les Pères de cesser la distribution de leurs tracts, pour quelque temps bien entendu.

Le second exemple, celui par lequel je voudrais terminer ces récits, ferait à lui seul le sujet d'une histoire très émouvante et très instructive. C'est l'histoire des luttes héroïques soutenues par les habitants de Péramos, petite ville de la presqu'île de Cyzique, en Asie Mineure, pour devenir catholiques, et des efforts non moins héroïques tentés par les Assomptionistes pour faire aboutir et conserver ces bonnes dispositions.

Digitized by Google

Mécontents de l'évêque de Cyzique, leur évêque, les Péramiotes, tous grecs orthodoxes, voulaient se faire catholiques. Au commencement de 1903, ils font exposer leur désir au délégué apostolique de Constantinople, Mgr Bonetti. Celui-ci se tient d'abord sur la réserve, comme il était sage. Les Péramiotes envoient pétitions sur pétitions; puis ils font une demande officielle, signée par les six prêtres orthodoxes qui desservent Péramos et par 543 chefs de famille, et revêtue de tous les sceaux de la mairie, du comité des écoles, des conseils paroissiaux ; on s'adresse directement au Pape.

Le délégué apostolique désigne enfin trois prêtres de rite grec pour aller vers les Péramiotes. Il était déjà trop tard : le Patriarche, averti du projet, s'était assuré l'appui de la police turque, et les missionnaires catholiques ne peuvent même pas partir. Trois autres, désignés quelques semaines plus tard, arrivent à Péramos à grand'peine, traqués eux aussi par les gendarmes. Voici comment l'un d'eux décrit la scène de l'arrivée :

Nous mettons un peu d'ordre dans notre costume et faisons un semblant de toilette pour ne pas avoir l'air trop sauvage. Mais nous sommes signalés; la foule accourt, hommes, femmes, enfants. Nous voici entourés, tous les regards paraissent anxieux. Nous nous hâtons de dire qui nous sommes. Un éclair de joie illumine aussitôt tous les visages.

— La maison de M. Théodore Kyriakidis?

— Vieillard, vous êtes devant, me répond une voix claire de femme; je vous en prie, veuillez entrer.

Et nous descendons de cheval. La foule grossit toujours; il y a peut-être là deux mille personnes, beaucoup nous suivent dans la maison qui doit nous héberger, nous baisent la main avec un profond respect et nous font de grandes révérences jusqu'à terre.

La conversation s'engage pendant qu'on nous apporte des rafraîchissements. Ces braves gens nous racontent ce qu'ils ont souffert de la part de leur évêque et des autorités turques depuis qu'ils ont manifesté leur intention de se faire catholiques et nous disent ce qu'ils attendent de nous. Les larmes coulent de tous les yeux, nous

Digitized by Google

sommes nous-mêmes très émus. Il y a là de tout petits enfants, des vieillards courbés par l'âge, qui font de grands signes de croix chaque fois que le nom du Pape est prononcé. Les femmes surtout sont admirables d'esprit surnaturel et se montrent disposées à tout endurer plutôt que de revenir sur leur décision. Elles nous parlent du Pape avec amour.

— Viendra-t-il nous voir?... Quand pourrons-nous baiser sa petite main?

Nous les consolons, les exhortons à rester fermes et fidèles, à prier la Toute-Sainte qu'ils aiment tant de les garder contre leurs ennemis.

Mais voici qu'un cordon de policiers vient cerner notre maison et ordonner à la foule de se disperser..... Nous restons seuls avec quelques personnes qui, à aucun prix, ne veulent nous quitter. Elles nous apprennent que quatre des notables de l'endroit ont été emmenés la veille et emprisonnés à Panderma, à cause de leurs nouvelles convictions religieuses. L'un d'eux est le *démogéronte*, Théodore Kyriakidis, propriétaire de la maison qui nous abrite... [1]

Je ne puis vous raconter toutes les difficultés que rencontrent ensuite nos missionnaires : ils sont arrêtés et conduits à Brousse, devant le vali qui les renvoie à Constantinople avec défense de revenir. L'un d'eux, admirable apôtre, l'invincible P. Theopistos, revient cependant et y est encore. Mais l'évêque de Cyzique se venge, fait fermer les églises, cherche à intimider les chefs du mouvement qui sont toujours en prison. Puis, voyant qu'il ne réussit pas par la violence, il cherche à amadouer les Péramiotes par des mesures de conciliation ; les orthodoxes fanatiques tournent alors leur fureur contre lui et l'assassinent.

Pendant longtemps encore, on refuse de relâcher les prisonniers, on interdit aux habitants toute communication avec le missionnaire; on lui interdit à lui-même de célébrer la messe devant tout assistant, on ne lui permet de sortir qu'accompagné de gendarmes. Le *Prédicateur*, archimandrite orthodoxe que l'on a envoyé là tout exprès pour surveiller les habitants et surtout les prêtres désireux de

1. Les *Missions*, août 1903, p. 123.

Digitized by Google

se faire catholiques, lance contre le missionnaire, contre les papistes, les injures et les calomnies les plus grossières.

Le P. Theopistos a écrit son journal : des extraits en ont paru dans les numéros de mars, avril et mai 1905 des *Missions des Augustins de l'Assomption*. Rien n'est plus poignant et plus pittoresque que cette lecture. Elle nous fait saisir sur le vif non seulement la constance héroïque et la présence d'esprit du missionnaire, mais l'hypocrite brutalité de la police turque, les procédés haineux et sans dignité du clergé patriarcal, et surtout elle éclaire l'intéressante psychologie de ces âmes, d'un bon naturel et d'une foi vive, qui veulent répondre à l'appel de la grâce, mais qu'une trop longue servitude a rendues si faibles, si incertaines, si craintives [1].

Par prudence, on a dû interrompre la publication de ce journal, mais il n'y a pas de doute qu'on le conserve précieusement.

Ce qui est merveilleux, c'est que, malgré toutes ces persécutions, aucun des partisans de la première heure n'a abandonné le Père. Actuellement, vaincue par cette persévérante fidélité et par l'habileté du missionnaire, la police s'est un peu relâchée de sa rigueur. Le P. Theopistos peut aller et venir, visiter ses catholiques, en réunir quelques-uns pour sa messe. Mais il ne peut officiellement recevoir aucune abjuration, et par conséquent les Péramiotes sont toujours, officiellement, soumis au Patriarche. Depuis quatre ans, le peuple ne fréquente plus aucune église, et vit presque sans secours religieux ; il est toujours à craindre que les plus faibles manquent de constance.

Cette pénible situation cesserait, si quelques indigènes pouvaient fournir une pièce d'état civil, un *hamidié*, constatant qu'ils sont grecs catholiques. Mais pour le leur don-

1. Lire particulièrement dans les *Missions* d'avril 1905, les pages 51 et 52; de mai 1905, la page 68, etc.

Digitized by Google

ner, il faudrait le chef d'une communauté grecque catholique, et il n'y a pas à Péramos de communauté grecque catholique reconnue. C'est toujours notre cercle vicieux ! Un seul homme pourrait, d'un mot, en faire sortir les malheureux Péramiotes. Mais, hélas ! cet homme ne prononcera pas ce mot : il représente un gouvernement qui ne le lui permet pas. Il serait pénible d'insister, Mesdames et Messieurs : cet homme, c'est l'ambassadeur de France.

Ne devons-nous pas prier ardemment pour le P. Theopistos, et pour les Péramiotes, et pour la France ?

III

Telle est la campagne d'apostolat que mènent là-bas nos compatriotes, ces infatigables religieux qui cherchent à expier, par leur zèle et par leur héroïsme, le crime de ceux qui les ont mis hors la loi. Mais vous vous demandez évidemment quel est, en définitive, le résultat obtenu : quel est l'état actuel de cette église grecque-hellène ?

Elle n'a pas encore de hiérarchie, et est sous la juridiction directe du délégué apostolique. Elle n'a aucun évêque : pour chanter une messe pontificale en grec, lors de la célébration du centenaire de S. Jean Chrysostome, il a fallu faire venir à Constantinople un évêque grec-melchite, l'évêque de Beïrout. Elle compte douze prêtres, dont six assomptionistes, autant que j'ai pu savoir, et six Pères de la Sainte Trinité, à Péra.

En fait de paroisses ou de missions, ces derniers ont pu conserver en Thrace et faire reconnaître, après 25 ans d'efforts, la communauté catholique de Malgara et de Dadouili, village voisin de Malgara. C'est la seule communauté grecque catholique reconnue par le gouvernement. L'apôtre de cette mission fut surtout le P. Isaïas Papadopoulos [1].

1. Cf. une lettre de l'archimandrite Polycarpe Anastasiadis, prêtre du même rite, dans le *Bulletin de l'Œuvre des Écoles d'Orient*, mars-avril 1901, p. 449.

Digitized by Google

Les mêmes Pères réunissent une cinquantaine de fidèles dans leur chapelle de Péra.

Les Augustins de l'Assomption, en dehors de leurs séminaristes, comptent une centaine de catholiques grecs à Koum-Kapou, et trois familles seulement à Kadi-Keuï. Ils ont recueilli la mission de Césarée de Cappadoce, et plusieurs villages voisins demandent à devenir catholiques : les ouvriers manquent pour défricher cette terre.

Si nous joignons à ces groupements quelques centaines de catholiques grecs, disséminés à Elbasson d'Albanie, et en Macédoine, nous arrivons à peu près à un millier de personnes ; mais il y faut ajouter les quatre à cinq mille habitants de Péramos et des environs qui certes, s'ils ne sont pas inscrits sur les registres officiels comme catholiques, le sont bien de cœur, eux et leurs prêtres, et par leurs souffrances ont mérité de le demeurer.

Matériellement, c'est peu : mais beaucoup de préjugés sont tombés, mais l'élan est donné, mais les séminaristes de Koum-Kapou et de Kadi-Keuï sont l'espoir de l'avenir. Et puis, à côté des conversions directes au catholicisme, il ne faut pas oublier le grand bien produit par l'édification. Il y quelques mois, passant à Athènes chez les Sœurs de Saint-Joseph qui élèvent un grand nombre de jeunes grecques mais ne peuvent faire aucune catholique, j'entendais dire que leur labeur était stérile. Erreur profonde ! elles édifient leurs élèves, elles leur inspirent de la sympathie pour le catholicisme, elles les rendent surtout plus chrétiennes ; est-ce qu'un progrès dans la vie chrétienne n'est pas toujours un pas vers le catholicisme ? Ainsi en sera-t-il pour les enfants orthodoxes élevés à Koum-Kapou et ailleurs. Après avoir vu à l'œuvre leurs maîtres et maîtresses, après les avoir vus, officiant ou communiant dans un rite qu'ils connaissent, pourront-ils avoir les mêmes préjugés que leurs parents ? pourront-ils regarder les catholiques comme des athées ?

Digitized by Google

Enfin, cette année s'est passé un événement qui sera, il faut l'espérer, fécond en résultats. Ce sont les catholiques, et eux seuls, qui ont célébré le centenaire de saint Jean Chrysostome ; c'est dans l'église catholique de Constantinople qu'a été chantée, le second jour du triduum, suivant le rite et dans la langue de saint Jean Chrysostome, la messe pontificale dont les chœurs furent exécutés par les séminaristes de Koum-Kapou et de Kadi-Keuï ; et que dans un panégyrique en grec, qui fit une profonde impression, le P. Khalavazis, de Péra, montra en Chrysostome le partisan et le défenseur de l'unité de l'Église.

Mais vous savez qu'il y eut plus encore : à Rome aussi fut chantée une messe solennelle suivant le rite et dans la langue de saint Jean Chrysostome, et ce ne fut pas un simple évêque qui la chanta, mais le patriarche d'Antioche du rite grec-melchite, Sa Béatitude Cyrille VIII, successeur légitime de l'évêque qui conféra le sacerdoce à saint Jean Chrysostome. Et ce ne fut pas seulement le chef d'un rite qui présida, mais le chef de tous les rites, le Pape. Pie X voulut prouver par un acte ce que Léon XIII avait tant déclaré, son respect, son amour pour la liturgie grecque ; et grande fut l'émotion des assistants quand ils entendirent le Souverain Pontife de l'Église universelle chanter d'une forte voix, dans la langue et avec la prononciation des Grecs, la formule de paix et de charité : *Irini pâcin* (Εἰρήνη πᾶσιν) *! La paix soit à tous !*

Il est impossible que l'écho de cette voix n'ait pas retenti jusqu'au fond de l'Orient ; il est impossible que saint Jean Chrysostome ne procure pas une assistance spéciale et efficace à ceux qui l'ont honoré chez lui, aux héritiers légitimes de son apostolat et de sa foi !

*
* *

On peut y compter ; mais la prière, vous le savez, est l'indispensable moyen. Aussi ne trouverez-vous pas éton-

Digitized by Google

nant que Léon XIII, tout en confiant aux Assomptionistes la mission dont nous venons de voir les heureux progrès, ait voulu instituer une ligue de prières pour le succès de cet apostolat : cette ligue, c'est l'archiconfrérie de Notre-Dame-de-l'Assomption, à laquelle Léon XIII a voulu être inscrit le premier de tous, dans laquelle Pie X a tenu à remplacer son prédécesseur. Je regarderais comme un devoir de conscience de vous parler de cette archiconfrérie, si le temps me le permettait. Mais je dois du moins dire à ceux qui l'ignoreraient qu'à Paris même, on trouvera, chez le procureur des missions [1], toutes les indications nécessaires pour participer à cette œuvre ; et j'ajouterai, pour dernier mot, que participer à cette œuvre, c'est faire un acte éminemment chrétien, puisque c'est contribuer à rendre à l'Église légitime, pour louer Dieu, la langue qui a servi la première à christianiser le monde ; c'est faire acte de patriotisme, puisque c'est permettre à des Français, en continuant leur apostolat, de racheter bien des fautes et de sauver l'honneur de la France.

Joseph Bousquet.

1. 7, rue Vital.

Digitized by Google

CHRONIQUE DE L'INSTITUT CATHOLIQUE

Il était donc dit que chacune des chroniques de cette année scolaire aurait quelque deuil à enregistrer ! Aujourd'hui, c'est au bibliothécaire de l'Institut catholique, M. Charles Taranne, décédé le 17 juillet dernier, que nous avons à adresser le tribut de nos regrets et le juste hommage d'un souvenir reconnaissant.

Attaché dès 1880, par Mgr d'Hulst, à la bibliothèque de théologie, M. Taranne avait été définitivement chargé, en 1887, du service en chef de la bibliothèque générale et de ses annexes. Il remplit ces fonctions, auxquelles il était préparé par ses traditions de famille et par une longue expérience personnelle, avec une infatigable activité, avec un zèle ou, pour mieux dire, une passion digne de devenir légendaire. Servi par une mémoire prodigieuse, et toujours complaisant malgré d'inoffensives brusqueries qui n'effrayaient personne, il savait rapidement trouver et mettre à la disposition des lecteurs les ressources, connues ou cachées, de *sa* bibliothèque. Cette bibliothèque était pour lui, et il aimait à le répéter plaisamment, l'organe essentiel de notre Université ; il ne pouvait vivre loin d'elle, même le dimanche ou pendant ses vacances; c'est bien à elle qu'allaient encore ses pensées et ses préoccupations, pendant sa dernière maladie, et jusqu'au moment même de la crise qui l'emporta.

Ceux qui fréquentent notre bibliothèque ne pourront s'accoutumer sans peine à ne plus l'y voir. Mais ils ne l'oublieront pas, et tous voudront prier Dieu pour l'âme de ce fidèle et dévoué serviteur, qui s'était chrétiennement préparé à la mort, avec une foi vive et une résignation admirable.

*
* *

Les derniers exercices de notre année scolaire ont été la **séance de clôture des Facultés canoniques**, le samedi 4, et la **messe de la solennité de saint Pierre**, le dimanche 5 juillet.

A la séance du samedi, M. Touzard, professeur d'Écriture sainte, a lu un intéressant rapport sur les travaux des Facultés canoniques pendant l'année écoulée ; il a su particulièrement faire ressortir les

Digitized by Google

innovations heureuses, les créations de conférences de travaux pratiques, dues à l'initiative de Mgr le Recteur.

Le dimanche, à la messe, M. l'abbé d'Alès, professeur de théologie dogmatique, a prononcé l'allocution d'usage : il a montré comment l'esprit apostolique, qui avait animé saint Pierre et saint Paul, devait nous inspirer nous-mêmes, et comment nous devions le manifester, soit dans l'ordre de l'étude et de l'enseignement, soit dans l'ordre de l'action.

*
* *

Parmi les **lauréats** dont le nom a été proclamé dans la séance de clôture des **Facultés canoniques**, nous devons mentionner spécialement M. l'abbé Eugène Tisserant, prêtre du diocèse de Nancy, qui, après deux ans passés à l'Institut catholique, vient d'obtenir avec la mention *cum magna laude*, le **Diplôme de langues sémitiques** du 2e degré (hébreu, syriaque, assyrien, arabe, éthiopien).

Quelques jours auparavant, M. Tisserant avait subi à l'École des langues orientales vivantes, avec la mention *très bien*, le deuxième examen d'arabe littéral.

A la rentrée, M. Tisserant enseignera l'assyrien à Rome. Il sera le premier titulaire d'une chaire d'assyrien que le Souverain Pontife vient de créer à l'Apollinaire.

Devant la Faculté des **Sciences**, plusieurs de nos étudiants ont obtenu des certificats avec la mention *bien* ou même *très bien*. Deux d'entre eux ont été proclamés les *premiers* de leur promotion : M. l'abbé Bertrand, du diocèse d'Orléans, pour le **calcul différentiel et intégral**, et M. l'abbé Gaudry, du diocèse de Tours, pour les **mathématiques générales**.

Aux diverses **licences ès lettres**, nous avons eu 44 étudiants reçus :

I. Ancien régime. *Lettres-lettres :* MM. Caron, Charpentier, Fournet, Gourmand, Jouan, Laparlière, Lozac'h, Magne, Maubert, Meunier, Mugnier, J. Pierre, Rabec, Rochon-Vollet, Servaud.

Philosophie : MM. Février (mention *assez bien*), Ferret, Fréchu, Lavergne, Le Meur, Santrot, J.-M. Thomas.

Histoire et géographie : MM. Lavaquery (*assez bien*), Donche, Guillon, Maillard, Perrier, Teisserenc, H. Thomas, Tournier.

Allemand : MM. Rivière (*bien*), Guichot.

Anglais : M. Cahour.

II. Nouveau régime : *Philosophie :* MM. Delage, Liénart, Montagne.

Digitized by Google

Histoire et géographie : M. Signargout.

Langues et littératures classiques : MM. R. Bellanger, Margotta, Rebufat, Robert.

Anglais : MM. de Lavaissière, Perrin, de Pimodan.

*
* *

En même temps que ces étudiants recevaient ainsi la juste récompense de leurs efforts, plusieurs travaux de nos maîtres ou de nos anciens élèves étaient l'objet de distinctions flatteuses, et recevaient des **prix académiques**.

L'Académie française a décerné le « prix Bordin » à M. l'abbé Piat, professeur de philosophie à notre École des Lettres pour ses « Philosophes grecs » *Socrate*, *Aristote*, *Platon*.

M. Pierre de Labriolle obtient une part du « prix Jules Janin » pour son *Tertullien*, M. l'abbé Roussel, une part du « prix Halphen » pour son livre : *Un évêque assermenté* (1790-1802) : *Le Coz, évêque d'Ille-et-Vilaine* ; M. Gaillard de Champris pour son livre : *Sur quelques idéalistes*, et M. G. Maze-Sencier pour son livre. *Les Vies nécessaires*, sont récompensés sur le « prix Monthyon ».

L'ouvrage de M. François Rousseau : *le Règne de Charles III d'Espagne*, dont Mgr Baudrillart a écrit la préface, s'est vu attribuer une part importante du « prix Thérouanne ».

L'Académie des Inscriptions et belles-lettres a décerné une part du « prix Saintour » à M. Amédée Gastoué, pour son ouvrage : *les Origines du chant romain*.

*
* *

Au Canada, c'est un ancien élève de l'Institut catholique, M. Eugène Roy, reçu licencié ès lettres en novembre 1884, qui vient d'être nommé auxiliaire de Mgr l'Archevêque de Québec ; il a été récemment sacré, et a reçu le titre d'évêque d'Eleuthéropolis.

*
* *

La **rentrée** des Facultés aura lieu le 3 novembre.

Digitized by Google

BIBLIOGRAPHIE

26. — **Les Centenaires de 1806 et de 1807. Iéna, Eylau, Friedland.** *Avec cartes, plans et illustrations*, par le Commandant Perreau, deuxième édition. Berger-Levrault, 2 francs.

C'est pour satisfaire à une sorte d'actualité rétrospective que le commandant Perreau avait publié une étude sur les batailles d'*Iéna*, *Eylau*, *Friedland*, dont les centenaires répondaient aux années 1906 et 1907. Devant le fléau de la propagande antipatriotique, l'actualité se doublait d'un exemple salutaire.

Dès la première édition, la presse française et étrangère et les journaux allemands eux-mêmes, en dépit d'un parti pris peu surprenant, ont constaté les qualités originales de cette œuvre, nourrie d'appréciations et de rapprochements instructifs, attrayante à la lecture comme un roman.

Entre autres augmentations, la nouvelle édition contient une reproduction d'un tableau du peintre Malespina exposé au Salon de 1907.

27. — **L'entente cordiale.** Causerie géographique, historique et statistique sur **l'Angleterre et l'Empire Britannique** par Joseph Perreau. En vente aux Bureaux de l'*Echo Républicain*, 14, rue Bellecordière, Lyon. 1 fr.

Le présent travail est la reproduction d'un cours public que l'auteur a professé en 1907, au siège de la Société de Géographie de Lyon.

Le titre de *Causerie*, qui convenait plus particulièrement aux conférences parlées, a été conservé à leur rédaction.

Sans doute, par la nature même des genres, la rédaction écrite serre de plus près que la parole la précision des sujets, le dessin des descriptions, la statistique des chiffres. Néanmoins, l'auteur n'a pas cru devoir s'assujettir rigoureusement, dans sa division et sa classification, à la sévère logique qui a présidé à la composition de ses principaux ouvrages historiques, par exemple l'*Épopée des Alpes* et *Iéna*, *Eylau*, *Friedland*.

Digitized by Google

L'*Entente cordiale* reste donc une causerie. A ce titre, elle se permet des digressions, qui donnent au récit une couleur locale appropriée au caractère humoristique des Anglais, et des comparaisons qui permettent de mesurer la portée des renseignements relatifs au Royaume-Uni.

L'ouvrage se termine par un chapitre sur le Canada, cette figure vivante de l'Entente cordiale succédant aux épisodes périmés des guerres franco-anglaises. Coïncidant avec le troisième centenaire de la fondation de Québec, sa publication revêt, en quelque sorte, un caractère d'actualité.

28. — **Les Croyances religieuses et les sciences de la nature**, par J. Guibert, supérieur du Séminaire de l'Institut catholique de Paris. In-12 (320 pp.); Beauchesne et Cie, Paris, 1908; 3 fr.

Ce volume contient les huit conférences apologétiques professées par M. Guibert à l'Institut catholique, durant l'été 1907. L'auteur y a ajouté, en appendices, trois petits articles sur le même sujet, précédemment parus dans la *Revue pratique d'apologétique*.

Si, pour les gens qui ont suivi depuis vingt ans les controverses religieuses, l'antagonisme entre la science et la foi n'existe plus, on ne saurait en dire autant de la masse, à qui les ennemis de la religion font entendre que la science a renversé la foi, et qu'on n'a plus le droit d'être croyant dès qu'on a quelque teinture scientifique.

A tous ceux qui seraient imbus d'un tel préjugé, le livre de M. Guibert sera d'une lecture extrêmement salutaire. Sur Dieu, sur l'âme humaine, sur la Bible, il écoute et accepte loyalement tout ce que lui présente la vraie science, et il montre comment cette science même, si elle veut être logique, conduit à Dieu et à l'âme, c'est-à-dire aux deux termes essentiels de la religion.

Ce nouvel ouvrage de M. Guibert sera une riche mine à exploiter pour les conférences publiques et les cercles d'études.

Les lecteurs de la *Revue* connaissent déjà une de ces conférences, que l'auteur avait bien voulu nous permettre de reproduire (n° de février 1908, p. 60). Ils tiendront tous à posséder et à lire l'ouvrage en entier.

29. — **Sur quelques idéalistes** : *Essais de critique et de morale*, par Henry Gaillard de Champris. In-12 de 283 pages. Paris, Bloud, 1908.

Nous nous reprochions de nous être mis un peu en retard avec ce charmant ouvrage : une heureuse fortune vient de donner raison à

Digitized by Google

nos lenteurs, l'Académie française l'honore d'un prix Montyon. Cette haute récompense est des plus méritées. L'ouvrage est mieux que ce recueil d'études détachées, sur Vigny, Brunetière, Sully-Prudhomme, Bordeaux, etc., qu'il semble être au premier abord. C'est vraiment un *livre*, et nos pères eussent dit un « discours », au sens classique de développement suivi. L'unité en est solide et d'essence délicate. Ce qui la constitue est fait de deux sentiments qui se fondent harmonieusement : une inspiration morale élevée, qui recherche d'instinct dans l'œuvre de chaque écrivain tout ce qu'elle offre de dignité, de réconfort, de vertus salutaires, en un mot ce que Taine appelait le *caractère de bienfaisance*. L'autre sentiment familier à l'auteur est une vive, une délicate sympathie pour les écrivains dont il parle, laquelle, sans l'induire en complaisance flatteuse, l'initie davantage au secret de leur perfection et lui donne bien des ouvertures sur ce qu'il y a de plus intime en eux. Cette double inspiration se retrouve partout dans ce recueil d'essais, et, en même temps qu'elle en assure l'unité, elle en constitue le charme. On prend plaisir à cette critique d'une si haute tenue morale et rendue si avertie, si pénétrante, par sa sympathie même pour les écrivains qu'elle juge. On goûte dans l'auteur du livre une qualité d'âme et une finesse d'esprit peu communes. Et c'est pourquoi l'Académie a couronné le livre; et c'est pourquoi, aussi, nous avons, nous, quelque fierté de reconnaître dans son auteur, M. Henry Gaillard, l'un des nôtres, l'un de ceux qui, sortis de notre École des lettres, y demeurent toujours étroitement attachés par l'honneur qu'ils lui font.

G. Le Bidois.

30. — **L'œuvre de Lourdes**, par le Dr Boissarie. Nouvelle édition, 1908; Paris, Douniol-Téqui; 3 fr. 50.

Par son format, la couleur de sa couverture et sa disposition générale, cette nouvelle édition fait aussitôt penser à l'*Histoire critique des Événements de Lourdes*, de notre collègue, M. Bertrin. Mais il est malheureux — et je commence par là pour n'avoir plus à le dire — que l'illustre Docteur de Lourdes ne ressemble pas du tout à l'abbé Bertrin pour l'art de la composition et pour le style. Les lecteurs de la *Revue* comprendront immédiatement la raison d'être de mon regret s'ils veulent seulement examiner, à la table des matières (p. 379), l'ordre de succession des chapitres IX, X et XI, et la composition intérieure du chapitre X.

Pour le style, je livre seulement à leurs méditations la phrase suivante (p. 20) : « Avec ces divisions qui répondent à la réalité des faits, il est facile de répondre à ce dilemme dans lequel on voudrait nous

Digitized by Google

enfermer : Suggestion et maladies nerveuses. » Où est le dilemme? quel sens faut-il donner à ce mot? Ce n'est pas cette phrase qui nous le montre clairement.

Je ne cite que ces deux exemples, entre beaucoup d'autres. Mais ce défaut, si regrettable qu'il soit, n'enlève rien à la valeur scientifique de l'ouvrage, ni à sa force démonstrative.

Personne ne connaît l'*œuvre de Lourdes*, l'œuvre de la Sainte Vierge et l'œuvre des hommes à Lourdes, mieux que le Docteur Boissarie; tout le monde rend hommage à la rigueur de sa méthode et à la prudence de ses affirmations. Nul donc n'a plus d'autorité que lui pour constater et proclamer l'action surnaturelle, comme pour démasquer la mauvaise foi de certains contradicteurs : la lecture du chapitre XIII est particulièrement instructive à cet égard.

Tel qu'il est, par la valeur des documents utilisés et l'autorité personnelle de l'auteur, cet ouvrage est d'une incontestable portée ; avec un peu plus de soin donné à la forme il deviendrait aisément un chef-d'œuvre.

J. B.

31. — **La Vie de Jeanne d'Arc de M. Anatole France, et les documents**, par M. Ph.-H. Dunand. In-12 de 176 pages, librairie Poussielgue, 1908.

A Paris et à Londres, en France et en Angleterre, les représentants autorisés de la presse s'accordent à signaler la surprise qu'a causée le nouvel ouvrage de M. Anatole France sur Jeanne d'Arc. Dans ce qu'il donne comme le véritable portrait de la Pucelle, ni le public des lettrés, ni le public des érudits, ni la grande majorité des lecteurs n'ont reconnu l'héroïne.

Est-ce là une impression passagère dont on ne tardera pas à revenir? Est-ce, au contraire, une impression définitive qui ne pourra que se fortifier ?

Une seule chose nous le dira : la comparaison de la Pucelle de M. France avec les documents dans lesquels se trouvent épars les traits de sa vraie physionomie. A l'aide de cette comparaison, l'on verra bien si M. France a fait de Jeanne un portrait d'après nature, ou si, tout en voulant peindre un portrait, il n'a exécuté qu'un tableau de pure fantaisie.

C'est ce rapprochement critique, cette comparaison documentaire qui fait l'objet de l'étude de M. Dunand; et c'est le résultat de ce travail que cette étude soumet aux lecteurs.

A tous, la démonstration paraîtra évidente, en même temps que ce nouvel ouvrage du chanoine Dunand leur aura procuré une lecture des plus attachantes et des plus instructives.

Digitized by Google

32. — **Saint Jean l'Évangéliste, sa Vie et ses Écrits**, par Cl. Fillion. In-12, v-304 pages. Beauchesne et Cie ; 3 fr.

On sait l'importance qu'à bon droit on accorde aujourd'hui plus que jamais, dans l'histoire des origines chrétiennes, à ce qu'on appelle la question johannique ; l'attrait que les âmes les plus religieuses ont toujours ressenti pour la physionomie de l'apôtre de la charité et la prédilection qui les porte à méditer les pages du IVe évangile, sont de tous les temps, mais plus vifs peut-être aujourd'hui que jamais, dans le siècle de la dévotion au Sacré Cœur.

Beaucoup d'esprits désiraient donc, sans avoir à s'enfoncer dans les fourrés épineux de la critique, être renseignés sur ce que la tradition et la conjecture prudente et scientifique peuvent nous apprendre sur la vie de saint Jean. A ces desiderata répond admirablement le nouveau volume de M. Fillion.

« Il faudrait, dit quelque part l'auteur, pour tracer le portrait de saint Jean, être un saint et un artiste. » Disons que, partout dans ces pages, on sent l'affection tendre qui inspire une œuvre visiblement écrite *con amore* et la maîtrise d'une science qui peut être précise en restant sobre, parce qu'elle possède et domine son sujet. C'est partout, dans les trois parties, où l'on étudie successivement en saint Jean le disciple du Christ, puis le fondateur et le maître des Églises d'Asie, enfin l'auteur inspiré, la même finesse de psychologie avisée et délicate, la même connaissance approfondie des usages et des conceptions hébraïques, la même information abondante et sûre de ce qui touche à l'antiquité chrétienne, le même sens religieux qui sait choisir et traduire en une langue élégante, vivante et pénétrante les pages les plus belles, et les moins connues des fidèles, des épîtres et de l'Apocalype de saint Jean.

33. — **Les contresens bibliques des prédicateurs**, par l'abbé J. V. Bainvel. In-12 (*Seconde édition*). Lethielleux, 2 fr.

Ce petit livre, sans prétentions scientifiques, mais, de l'aveu de ceux qui l'ont utilisé, commode et pratique, est déjà devenu le *Vademecum* de bien des prêtres. Ils y trouvent signalés un grand nombre de contresens usuels, dans les citations bibliques, qu'ils faisaient eux-mêmes ainsi que tout le monde autour d'eux, et que maintenant ils se contentent de remarquer chez leurs collègues ; ils y ont appris à distinguer le contresens, toujours à éviter, de l'accommodation légitime ; ils y ont pris une idée des particularités courantes du langage biblique, tel qu'il se reflète dans presque toutes les phrases de notre Vulgate, ce qui leur fait mieux comprendre, dans leurs lectures jour-

Digitized by Google

nalières, mainte expression dont ils n'avaient qu'une idée confuse ou inexacte : ils y ont puisé, ce qui est le principal, le sentiment qu'il ne faut pas citer les textes bibliques au petit bonheur, sans égard au contexte ni au sens du livre sacré ; qu'il ne suffit pas non plus, pour justifier l'emploi d'un texte, que ce texte traîne partout depuis des années, et peut-être depuis des siècles ; ils s'y sont convaincus enfin que pour répondre aux intentions, si souvent exprimées, de l'Église, il faut étudier la Bible par soi-même, avec l'aide d'une bonne traduction ou d'un bon commentaire, pour faire passer de là dans leur parole quelque chose de cette onction divine et de cette efficacité pénétrante. Bref, ce petit livre les a éveillés, les a instruits et avertis, les a stimulés à mieux faire en les aidant à faire moins mal. Ils se félicitent de l'avoir trouvé sur leur chemin et de se l'être rendu familier.

La seconde édition a été revue avec soin, corrigée sur quelques points, augmentée de quelques remarques utiles ou de quelques contresens nouveaux. Tout a été fait pour la rendre plus digne encore que la première du meilleur accueil.

34. — **Ketteler**, par Georges Goyau, 1 vol. gr. in-16 (Collection *La Pensée Chrétienne*). Prix : 3 fr. 50 ; *franco* : 4 fr. Librairie Bloud et Cie, 4, rue Madame, Paris (VIe).

Ce que s'est proposé l'auteur de ce volume, c'est de faire connaître, par des fragments bien groupés, Ketteler docteur social. L'Église et les temps nouveaux ; l'Église et les diverses variétés d'absolutisme ; l'Église et le problème de la propriété ; l'Église et la question ouvrière ; la politique sociale, telles sont les cinq rubriques sous lesquelles viennent se ranger d'abondantes citations de l'œuvre de Ketteler, éclairées et commentées par une longue préface historique. « Mon âme tout entière, écrivait le grand évêque de Mayence, est attachée aux formes nouvelles, que les vieilles vérités chrétiennes créeront dans l'avenir pour tous les rapports humains ». Et ce qui fait précisément l'intérêt de ce livre, c'est le spectacle de Ketteler adaptant sans cesse ces « vieilles vérités » aux « formes nouvelles », appelant l'antique thomisme à la rescousse des revendications sociales et faisant de la plus pure tradition chrétienne un actif instrument de progrès.

35. — **L'Avenir de l'Église Russe**. *Essai sur la crise sociale et religieuse en Russie*, par Joseph Wilbois. In-16, Bloud et Cie, 3 fr. 50.

Les sept chapitres qui forment ce livre : 1° Sur la constitution sociale de la Russie ; 2° L'âme russe comme produit de la vie russe ;

Digitized by Google

3° Petit abrégé de l'histoire de l'Église russe; 4° Le culte; 5° L'organisation ecclésiastique; 6° Le Raskol et les Sectes; 7° L'avenir de l'orthodoxie; — peuvent être groupés en deux parties. La première est une explication du peuple russe à partir de son histoire antérieure et de son milieu géographique; la seconde montre les répercussions de sa vie profane sur sa vie religieuse; enfin le dernier chapitre permet de conclure du passé à l'avenir dans la mesure où on trouve dans ce passé de véritables « lois sociales »; en particulier, c'est dans cette conclusion qu'on examine sous quelle forme il faut espérer la future union de l'Église russe et de l'Église romaine. Ce livre est une application de la méthode inaugurée par Le Play, précisée par Henri de Tourville et développée par M. Edmond Demolins et son école : mais c'est la première fois qu'on l'étend à l'étude d'ensemble d'une Église, et la première fois aussi qu'on tente de rechercher systématiquement comment un christianisme s'est adapté à un milieu.

L'auteur, qui a des attaches de famille dans la société russe et a lui-même séjourné au cœur de l'empire, a pu enrichir ces pages de beaucoup de faits inconnus en France; il y a ajouté, çà et là, des résumés historiques qui rendent le volume accessible à ceux qui sont le moins informés des choses russes.

36. — **Le dilemme de Marc Sangnier.** *Essai sur la Démocratie religieuse*, par Charles Maurras, 1 vol. in-18, à la Librairie nationale, 85, rue de Rennes, prix : 3 fr. 50.

Cet ouvrage aborde diverses questions pour lesquelles l'auteur, apologiste vigoureux et précis du nationalisme intégral, est en complet désaccord avec l'ardent apôtre du progrès de la démocratie par le développement du catholicisme social. Entre eux, qu'il s'agisse de l'intérêt général, de la démocratie ou de l'examen de questions plus spéciales, comme celles de la Taupe ou du drame *Par la mort*, il y a une opposition irréductible, car ils se divisent essentiellement sur le principe fondamental des rapports entre la société et les citoyens. Individualiste dans les moelles, M. Sangnier est partisan de la liberté individuelle jusqu'à l'anarchie, il revendique les droits de l'homme. M. Maurras montre, après Taine et tant d'autres, que nulle conception ne saurait être plus pernicieuse pour l'État; il prend avec grande raison la défense de la société, protectrice des individus et des libertés, ouvrière de progrès et de civilisation, et établit de façon indiscutable que le chef du Sillon n'a pas le droit de présenter ses théories quelque peu anarchiques comme l'expression du catholicisme dans les sociétés modernes.

Digitized by Google

Signalons tout particulièrement dans le livre de M. Maurras le chapitre premier où il commente sa dédicace : *à l'Église romaine, à l'Église de l'Ordre*. L'Église de Rome est dans le monde le grand être moral par excellence et c'est le salut des sociétés ; ce caractère s'est imposé à l'esprit de l'auteur au point de le mettre « les mains jointes, les genoux tout à fait ployés, devant la vieille et sainte figure maternelle du Catholicisme historique ». Il est « *romain* », il le déclare bien haut et explique cette profession de foi par des considérations qui constituent une superbe apologie du rôle social du catholicisme aux divers âges de l'humanité.

H. T.

37. — **Mentalité du peuple souverain**. *Causes et remèdes*, par l'abbé J. Schall. In-12, librairie des Saints-Pères; 2 fr. 50.

Dans ce petit ouvrage très substantiel qui est le fruit de plusieurs années d'études et de remarques judicieuses, M. l'abbé Schall étudie avec soin l'état mental contemporain pour y rechercher les causes du mal et pour préconiser les remèdes.

L'auteur analyse d'abord de main de maître la mentalité décadente du peuple souverain chez les ouvriers et chez les bourgeois, chez les impies et chez les chrétiens. Ensuite il fait un tableau très documenté de la guerre religieuse de ces dernières années : à ce point de vue, c'est un manuel d'histoire contemporaine précieux à consulter. Nos fautes y sont courageusement indiquées, notamment au chapitre : *Les catholiques et la presse*, ce qui est rare chez un apologiste.

Parmi les remèdes, M. Schall aborde, avec la compétence d'un ancien directeur de grand séminaire, la question délicate de *l'Éducation du clergé* qu'il y aurait à modifier en face de l'apostasie officielle de la société.

38. — **Par l'Espérance**. Carême de 1907 prêché aux hommes du monde par M. l'abbé de Gibergues, Supérieur des Missionnaires diocésains de Paris. In-18 raisin (Librairie Veuve Ch. Poussielgue, rue Cassette, 15, Paris). 3 fr.

Voilà un livre qui vient à son heure ! Avons-nous jamais eu plus besoin d'espérer que dans les tristes jours où nous sommes ? L'espérance est l'âme de notre vie et le ressort de notre activité. « N'est-ce pas la raison pour laquelle tant d'hommes s'ennuient de vivre, désenchantés de tout, las d'eux-mêmes, découragés et décourageants ? Ils manquent d'espérance ! » Et l'auteur montre que seule l'espérance chrétienne peut donner à l'homme toute sa grandeur morale et adou-

Digitized by Google

cir l'amertume de ses peines. « Chacun de vos chapitres, écrit l'Évêque d'Autun à M. de Gibergues, comme autant d'avenues lumineuses, conduisent les esprits jusqu'à la porte du Ciel. Merci de m'avoir procuré les prémices de cette réconfortante lecture. » Tous les chrétiens voudront lire à leur tour cet ouvrage magnifiquement écrit et pensé, et qui est un traité complet de la vertu d'Espérance.

LIVRES RÉCEMMENT PARUS

Librairie Beauchesne
(117, rue de Rennes).

M. Sérol : *Le Besoin et le Devoir religieux*. In-12 de 216 pages ; 2 fr. 50.

J. et P. Gaboreau : *Pour le peuple*, conférences dialoguées, avec préface de M. le chanoine A. Crosnier. In-12 de xvi-298 pages ; 3 fr.

CHEMINS DE FER DE PARIS A LYON ET A LA MÉDITERRANÉE

Relations entre Paris et la Suisse.

(*Renseignement utile pour les vacances.*)

I. — Train express de jour pour Berne, Lausanne et Brigue.

(V-R-1re et 2e classes à couloir — 1re et 2e classes Paris-Berne).

Aller : départ de Paris.. 8 h. 25 m. | Retour : départ de Lausanne.. 3 h. s.
— Berne..... 2 h. 05 s.

I. — Trains express de nuit pour Berne, Interlaken, Lausanne et Brigue.

Aller : a) départ de Paris 10 h. 25 s. pour Berne, Interlaken, Lausanne et Brigue :
L-S ; 1re et 2e classes à couloir Paris-Berne ;
V-L. Paris-Berne du 1er Juillet au 30 Septembre ;
V-L ; L. S ; 1re et 2e classes Paris-Interlaken du 1er Juillet au 15 Septembre ;

b) départ de Paris 10 h. 15 s. pour Lausanne, Brigue ;
V-L ; L-S ; 1re et 2e classes à couloir Milan (par le Simplon)

Retour : départ de Lausanne..... 10 h. 42 s.
— Berne..... 9 h. 46 s.

(mêmes compositions de trains qu'à l'aller).

Le Gérant : Ch. Baulès.

MACON, PROTAT FRÈRES, IMPRIMEURS.

Digitized by Google

LE RÉVEIL DU PLATONISME
EN FRANCE
AU COMMENCEMENT DU XIXe SIÈCLE

(*Suite* [1])

III

La période que nous étudions a vu éclore et grandir le *romantisme*, et ce mot ne peut être prononcé sans évoquer spontanément dans nos mémoires le souvenir d'une magnifique floraison poétique où, comme jadis au XVIIe siècle, les chefs-d'œuvre ne cessent de se multiplier avec une incroyable fécondité. Et lorsqu'on demande à qui parmi tant de talents à la fois diversement et également célèbres revient le rôle glorieux d'initiateur, de chef de chœur, l'opinion commune à peu près unanime répond par le nom de Lamartine. Il y a donc ici un intérêt tout particulier à constater en quelle mesure l'immortel auteur des *Méditations* a subi pour sa part la séduction platonicienne, et quelles traces visibles elle a laissées dans sa pensée et dans ses créations.

Pour abriter à l'avance mes conclusions sous le couvert d'autorités reconnues, je prends la liberté de débuter par deux citations.

« De tout temps et même dans les âges les plus troublés, il y a eu des âmes tendres, pénétrées, ferventes, ravies d'infinis désirs et ramenées par un naturel essor à ce monde spirituel des vérités et des essences, dont Platon

1. Voir la *Revue de l'Institut Catholique*. 1908, n° 3, p. 197.

Digitized by Google

a figuré l'idée sublime aux sages de notre Occident ». Ainsi commence le premier des deux articles consacrés à Lamartine par Sainte-Beuve dans ses *Portraits contemporains* [1]. Impossible, en effet, de contester à l'harmonieux poète sa place, et au premier rang, dans ce groupe de penseurs qu'il caractérisait lui-même en ces termes aux funérailles d'Aimé Martin en 1847 : « Société spiritualiste, génération intellectuelle de Platon [2] ».

« Si l'on appelle idéaliste — écrit de son côté M. Faguet — un homme beaucoup plus frappé de ce qui le dépasse que de ce qui lui est inférieur, et qui s'élève volontiers à la contemplation ou à l'hypothèse d'une persistance ou d'un triomphe permanent du Beau dans l'ensemble des choses, Lamartine a été cet homme et plus que personne peut-être, depuis Platon. *Les Harmonies*, c'est le mouvement instinctif d'une âme qui monte du plus bas degré au sommet de l'échelle du Beau ». Cette ascension, n'est-ce pas précisément celle que décrit et recommande avec une merveilleuse éloquence un passage universellement admiré du *Banquet*? Un critique qui s'est classé parmi les

1. Rappelons ici qu'en 1827 le *Globe*, organe de l'opposition libérale définissait ainsi les romantiques : « Autour de deux ou trois idées fondamentales s'organisa chez eux un système complet de poésie, formé du platonisme en amour, du christianisme en mythologie (pour comprendre, lisez : *merveilleux*) et du royalisme en politique ». M. Dorison a dit naguère avec plus de précision : « Le romantisme une fois fondé, on essaya d'y infuser une philosophie platonicienne, dantesque, un peu alexandrine ».

2. Les preuves de cette sympathie naturelle apparaissent dans mainte page de sa Correspondance. Relevons l'une des plus anciennes, puisqu'elle date de son séjour à Rome en 1812 : « Fréminville m'a découvert, il m'intéresse de plus en plus. Il m'a lu hier un fragment digne de Platon *notre type* ». Il s'agit du sous-préfet de l'arrondissement de Rome, lequel passait avec délices dans un étroit commerce intellectuel avec le grand philosophe grec les loisirs que lui laissait la politique. « Ce fut *l'animateur* de ma poésie », a dit de lui Lamartine.

Digitized by Google

interprètes les plus pénétrants du poète, M. Zyromski [1], a été spécialement frappé par cette imagination habituellement indifférente aux spectacles de la vie quotidienne et d'autant plus avide d'habiter un monde supérieur, comme si elle était soulevée par un incessant et irrésistible besoin d'idéalisation. Ainsi dans l'*Isolement*, l'une de ses premières créations lyriques (1818), Lamartine après avoir déclaré que rien dans « l'immense univers » ne saurait le consoler de la perte qu'il pleure, poursuit en ces termes :

Mais peut-être au delà des bornes de sa sphère [2],
Lieux où le vrai soleil éclaire d'autres cieux...
Ce que j'ai tant rêvé paraîtrait à mes yeux.
Là je m'enivrerais à la source où j'aspire,
Là je retrouverais et l'espoir et l'amour,
Et ce bien idéal que toute âme désire,
Et qui n'a pas de nom au terrestre séjour.

Mais d'ou vient que ces aspirations célestes sont mêlées de joie et d'amertume? *Les Harmonies* vont nous répondre : il s'agit de l'âme en face de la création :

C'est que de ses grandeurs l'ineffable harmonie
N'est qu'un premier degré de l'échelle infinie,
Qu'elle s'élève à toi de désir en désir
Et que plus elle monte, et plus elle mesure
L'abîme qui sépare et l'homme et la nature
De toi mon Dieu, son seul soupir !

Sauf le dernier vers, Platon eût tout compris sans doute, et tout approuvé.

Quoi qu'il en soit, c'est sur les hauteurs que Lamartine

1. *Le poète lyrique*, 1896.

2. C'est-à-dire — écrit M. Mabilleau dans une note de l'édition spéciale qu'il a donnée de ce poème (1899) — « hors du monde matériel, dans ce ciel intelligible habité par les âmes, éclairé par le soleil de la vérité dont parle Platon. Lamartine s'adonne déjà à la lecture des *Dialogues* du grand philosophe grec, dont il traduira plus tard librement le plus connu, le plus beau à son sens, le *Phédon* ».

Digitized by Google

à toujours aimé à ouvrir et à répandre son âme, dans ces régions où la pensée, retrouvant ses ailes, échappe à toute servitude terrestre ; et cette tendance, il a pris soin lui-même de la définir d'une façon aussi originale qu'expressive lorsque, interrogé sur le groupe politique auquel, élu député, il s'inscrirait à la Chambre, il répondit : « Je siègerai au plafond. » Ce qu'on appelle la réalité n'était pour lui, selon ses propres expressions, qu'un « marche-pied de l'idéal » : et cela encore est profondément platonicien.

Dirai-je que ce platonisme lamartinien avait été puisé avec un soin jaloux aux sources les plus authentiques et les plus pures[1] ? Je crains plutôt qu'ici encore, comme le fait s'est produit tant de fois au moyen âge et à la Renaissance, au théisme du maître[2] ne se soit mêlé ou même substitué le panthéisme de ses disciples alexandrins. D'abord à l'état de conception flottante :

> Peut-être qu'en effet, dans l'immense étendue,
> Dans tout ce qui se meut une âme est répandue,
> Que ces astres brillants sur nos têtes semés
> Sont des soleils vivants et des feux animés[3] :
> Que l'Océan frappant sa rive épouvantée
> Avec ses flots grondants roule une âme irritée...
> Et qu'enfin dans le ciel, sur la terre, en tout lieu,
> Tout est intelligent, tout vit, tout est un dieu[4] !

Plus tard, sous les apparences d'un enseignement dogmatique :

> Cet astre universel, sans déclin, sans aurore
> C'est Dieu, c'est ce grand tout, qui soi-même s'adore !

1. « Lamartine, vraisemblablement, n'a lu de Platon que les dialogues les plus connus. sans avoir jamais eu la curiosité de le connaître intimement ». (Bertrand, ouv. cité, p. 387, note.)

2. Platon, je ne l'ignore pas, a été plus d'une fois traité de panthéiste. A cette thèse j'ai opposé dans cette *Revue* même (mai-juin 1906) une réfutation à laquelle pourront se reporter mes lecteurs.

3. Cette croyance, qui fut celle de Platon, a été également adoptée par Aristote.

4. *La Mort de Socrate.*

Digitized by Google

Il est, tout est en lui; l'immensité, les temps
De son être infini sont les purs éléments...
L'être à flots éternels découlant de son sein,
Comme un fleuve nourri par cette source immense,
S'en échappe, et revient finir où tout commence.

Mais convient-il de prendre au pied de la lettre cette gerbe de comparaisons, de métaphores et d'images ? Le poète avait-il pleine conscience de ce qu'une dialectique sévère ne manquerait pas d'y reprendre ? Rien de moins démontré. En tout cas (et ceci a pour nous une importance capitale) aux yeux de Lamartine, se faire platonicien, ce n'est pas rompre avec le christianisme, c'est s'y attacher par un lien nouveau. Il presse de Virieu, son confident le plus intime, de « devenir vertueux et pieux à la grande manière platonique et chrétienne[1] ». Et huit ans plus tard en parlant d'un de ses amis : « Le voilà dans le christianisme formel après avoir, il me semble, erré longtemps sous le portique du platonisme qui y conduit. « Aussi, sauf le premier mot qui me paraît discutable, j'adhère sans réserves à cette conclusion de M. Doumic : « Le néoplatonisme à la mode dans la première moitié du XIXe siècle avait d'abord pénétré la pensée de Lamartine, empressé à saluer dans la philosophie platonicienne une première et déjà resplendissante image du christianisme. »

Ce serait une tâche singulièrement délicate et non moins intéressante que de relever dans l'œuvre entière du poète les allusions prochaines ou lointaines, certaines ou probables aux enseignements de tel ou tel dialogue. Ce vers, par exemple,

Les cieux sont un hymne sans fin,

traduit un des plus magnifiques versets des *Psaumes* : mais c'est en même temps le résumé d'une partie juste-

1. Lettre du 31 août 1821.

Digitized by Google

ment admirée du *Timée*[1]. Et peut-on se remettre en mémoire la définition fameuse :

> Borné dans sa nature, infini dans ses vœux,
> L'homme est un dieu tombé qui se souvient des cieux,

sans songer aussitôt au tableau que le *Phèdre* nous retrace des âmes déchues, parmi lesquelles seule « l'âme des philosophes a des ailes, car elle s'attache toujours, autant que possible, par le souvenir aux essences auxquelles Dieu lui-même doit toute sa divinité » ?

Mais il y a un dialogue qui a visiblement attiré à un degré tout à fait exceptionnel l'attention de Lamartine. Chose remarquable, ce que les Français d'alors apprécient surtout chez Platon à l'exemple de l'antiquité elle-même, ce n'est pas le dialecticien aux constructions audacieuses, ou le réformateur politique tour à tour si hardi et si circonspect, toujours si profond et si averti, mais le disciple pieux de Socrate recueillant, pour les transmettre à la postérité, les dernières leçons, les adjurations éloquentes et les espérances suprêmes de son maître. Les écrits que Thrasylle, non sans quelque motif sans doute, avait groupés dans sa première tétralogie consacrée au procès et à la condamnation de Socrate, l'*Apologie*, *Criton*, *Phédon*, sont l'objet de la curiosité et de la sympathie générales : il est vrai que les uns y chercheront la vivante représentation d'une page historique mémorable, les autres un sujet de graves et de consolantes méditations.

Déjà au siècle précédent (1767) le *Phédon* avait eu l'honneur d'inspirer à l'Allemand Mendelssohn l'idée d'un tra-

1. Est-il opportun de rappeler que Platon n'a parlé ni de la mer aux flots retentissants, ni de la mélancolie des vallons solitaires, ni du calme enchanteur des nuits d'été, et qu'il a trouvé plus digne de lui, plus digne d'un philosophe de contempler la nature, comme le veut notre Pascal, dans sa haute et pleine majesté, dans sa facture divine, dans l'ordre immuable qui y règne comme une savante réminiscence du monde des idées ?

Digitized by Google

vail où le même cadre si attachant et si dramatique tout ensemble abriterait une argumentation plus plausible et mieux assaisonnée au goût de l'époque [1]. A son tour Lamartine va envelopper de ses mélodieux accents cet admirable tableau, si bien fait pour le tenter [2]. « Socrate, écrivait le poète à cette occasion, avait deviné l'unité de Dieu, l'immortalité de l'âme, plus encore, s'il faut en croire les commentateurs de Platon. Il fallait à l'homme une révélation pour lui faire franchir un dernier pas, un pas immense. Socrate en sentait le besoin... Il mourait sans haine pour ses persécuteurs, victime de ses vertus, s'offrant en holocauste pour la vérité ».

On a dit, et à bon droit, qu'il en était du *Phédon* comme de l'Évangile dont l'inimitable simplicité se dérobe à toute transcription poétique. Comment rivaliser avec cette familiarité à la fois touchante et presque sublime de Platon ? Mais l'objection n'était pas pour arrêter Lamartine qui écrit en date du 15 février 1823 :

« En ce moment je fais une chose que je méditais depuis six ans : un chant sur la mort de Socrate. Le *Phédon* m'y a fait penser. Cela va comme de l'eau courante [3] ... C'est coupé par couplets comme Byron. Je crois

1. On pourra consulter sur cette publication les *Annales de philosophie chrétienne* (mai 1904, p. 145)

2. Quand parut la *Mort de Socrate*, Vigny écrivit à Hugo : « Je veux bien que Platon en ait fait une partie... Tout cela est beau par les vers : il y en a d'une sévérité mâle qui m'a ému, et l'émotion ne trompe jamais. »

3. J'ai hésité avant de transcrire cet aveu. Lamartine avait reçu en partage une facilité à coup sûr merveilleuse : n'a-t-il pas eu le tort de s'y abandonner avec une insouciance parfois excessive? — Autre remarque. On souhaiterait que cette publication eût résulté uniquement d'une admiration et d'une émulation également légitimes : hélas ! nous nous heurtons à une situation qui fait songer, toutes proportions gardées, au *paupertas impulit audax* d'Horace. Le 20 août 1823, Lamartine écrit à M. de Genoude, après lui avoir donné l'adresse d'un libraire du Palais Royal : « Demandez-lui de ma part combien

Digitized by Google

qu'il n'y a aucun moyen de soutenir l'épique autrement. Ce n'est du reste purement ni épique, ni lyrique, ni dialectique, mais tous les trois à la fois, quelque chose de neuf en un mot pour nous. »

Je ne m'attarderai pas à l'analyse de ce long morceau : le sujet est trop connu. Inutile même de m'arrêter à la partie soit narrative soit descriptive, bien que dès la première heure elle ait été unanimement admirée[1]. Seule la doctrine nous intéresse et deux ou trois citations suffiront pour attester qu'elle est reproduite avec autant de fidélité que d'éloquence :

Quoi, vous pleurez, amis ! vous pleurez quand mon âme
Semblable au pur encens que la prêtresse enflamme,
Affranchie à jamais du vil poids de son corps
Va s'envoler aux dieux, et, dans de saints transports,
Saluant ce jour pur qu'elle entrevit peut-être,
Chercher la vérité, la voir et la connaître !
Pourquoi donc vivons-nous, si ce n'est pour mourir ?
Pourquoi pour la justice ai-je aimé de souffrir?
Pourquoi dans cette mort qu'on appelle la vie
Contre ses vils penchants luttant, quoique asservie,
Mon âme avec ses sens a-t-elle combattu ?
Sans la mort, mes amis, que serait la vertu ?...[2]

Tout cela, n'en doutons pas, eût ravi Platon. Une seule chose l'eût étonné. Non pas, à coup sûr, l'étroit rapprochement entre la métaphysique et la poésie établi par l'auteur dans son *Avertissement*, sous couleur que ce sont

il me donnerait comptant et tout de suite, d'un petit poème intitulé : *Phédon ou la Mort de Socrate*, formant 900 vers. C'est certainement ce que j'estime le plus de ce que j'ai fait ».

1. M. Faguet ne s'est pas trompé en disant du poète : « Il parle de Platon comme un homme qui est du pays. »

2. Ce spiritualisme très pur, presque raffiné qu'on retrouve dans toutes ses œuvres, Lamartine le devait à sa première éducation religieuse : mais il ne lui a pas été indifférent d'en rencontrer l'écho vibrant chez Platon.

Digitized by Google

deux sœurs ou plutôt que ces deux maîtrises de l'esprit humain se confondent, « l'une étant le beau idéal dans la pensée[1], l'autre le beau idéal dans l'expression ». Mais si habile que se soit montré Lamartine à accorder le spiritualisme platonicien avec nos croyances modernes, le philosophe antique aurait été déconcerté et comblé tout ensemble par un mysticisme nouveau, présenté ici et justifié « comme un avant-goût du christianisme près d'éclore » :

Oui, croyez-en, amis, ma voix prête à s'éteindre :
Il est sous la nature, il est au fond des cieux
Quelque chose d'obscur et de mystérieux
Que la nécessité, que la raison proclame,
Et que voit seulement la foi, cet œil de l'âme !
Contemporain des jours et de l'éternité !
Grand comme l'infini, seul comme l'unité !...
Dans les lieux, dans les temps, hier, demain, aujourd'hui
Descendons, remontons, nous arrivons à lui !
Force, amour, vérité, créateur de tout bien,
C'est le dieu de vos dieux ! c'est le seul ! c'est le mien !...

Après tout ce qu'on vient de lire, il serait superflu, ce semble, de pousser plus loin notre enquête. Lamartine a voulu être et fut en effet un « platonicien »[2].

Chez ses rivaux de talent et de popularité, Hugo et Musset, nous sommes loin, très loin de rencontrer une

1. Une réflexion s'impose ici : c'est que la métaphysique vise la vérité bien plus directement que la beauté : mais que de fois a-t-on prêté à Platon cette définition fameuse : *le beau est la splendeur du vrai* ?

2. Je prends la liberté de citer au moins en note, avant de prendre congé du grand poète, quelques vers d'un de ses plus sincères admirateurs, M. Trolliet :

O grand élégiaque à la voix grave et triste,
Qui t'épris du divin caché sous le charnel !...
O cœur d'amant qui fus un cœur idéaliste,
Dont les vers comme un large et doux fleuve de miel
Ont laissé dans mon cœur un désir qui persiste
Pour les choses d'amour et les choses du ciel !

Digitized by Google

moisson aussi abondante. Pour se mettre de propos délibéré à l'école de Platon, le premier a une imagination trop vagabonde, une aversion trop marquée pour la mesure, un cerveau trop constamment en fermentation. S'il lui arrive de saluer dans certaines idées, choisies parmi les plus élevées et les plus sereines, « un commencement des choses éternelles », ni en esthétique, ni en logique il n'est à aucun moment le disciple du célèbre Athénien[1]. De son côté Musset, malgré certaines notes d'une profondeur inattendue, a l'esprit trop gaulois et se résigne trop aisément à n'être que « l'enfant du siècle[2] ».

Au surplus, après 1830, nos grands poètes se courbèrent avec une docilité fâcheuse sous le souffle d'impiété qui recommençait à souffler sur la France : bien peu restèrent fidèles au culte de ce Dieu sous l'invocation duquel ils avaient placé leurs premiers essais : et du même coup ils s'éloignaient des sphères idéales, objet préféré de la contemplation platonicienne. Il y eut sans doute des exceptions, et chez Victor de Laprade[3], chez Brizeux[4], chez

1. Autant Lamartine s'était efforcé de rapprocher le platonisme du christianisme, autant Hugo s'attache à les séparer. Selon lui, même les plus justement admirés d'entre les philosophes anciens ont été réduits aux « illuminations vacillantes de la raison humaine. Pythagore, Epicure, Socrate, Platon sont des flambeaux : le Christ, c'est le jour » (*Préface de Cromwell*).

2. Rappelons tout au moins ces deux vers qui se trouvent dans *Après une lecture* :

Platon l'a dit lui-même :
La beauté sur la terre est la chose suprême.

3. « Je sais qu'en somme l'ordre d'idées que Laprade embrasse et soutient est celui qui date de Platon et qui a partagé le vieux monde, par opposition à la méthode d'observation, celle d'Aristote » (Sainte-Beuve).

4. Blaze de Bury nous représente Brizeux « élégant de manières et d'esprit, préoccupé d'art et de philosophie platonicienne ». — Quant à Alfred de Vigny, son plus récent biographe, M. Dorison, se demande « s'il y a quelque reflet platonicien dans cette persuasion

Digitized by Google

Sully-Prud'homme lui-même [1] il serait moins difficile qu'on ne le pense de relever des traces d'un état d'âme où Platon eût reconnu quelques-unes de ses plus habituelles aspirations.

IV

Des indices nombreux attestent que le fondateur de l'Académie d'Athènes eût accepté volontiers d'être salué par ses contemporains du nom de poète : mais, à coup sûr, il tenait et devait tenir plus encore à compter parmi les philosophes. D'ailleurs, tout intéressants que soient les échos de sa pensée recueillis jusqu'ici sur notre route, ils étaient menacés de n'avoir qu'une portée éphémère, si personne ne s'était présenté pour rétablir simultanément son autorité, et de façon éclatante, dans le monde des penseurs. Or précisément à l'époque dont nous nous occupons la tradition platonicienne trouva en France un défenseur, un restaurateur aussi entraînant que convaincu : j'ai nommé Victor Cousin [2]. Les uns n'ont pas cessé de voir chez ce dernier un métaphysicien de race, les autres l'ont considéré de préférence comme une vive et brillante imagination, un puissant esprit qui, durant une série d'années, appliqua à la philosophie ses dispositions naturelles à l'éloquence : nul n'a contesté ou son talent ou son prestige. L'influence qu'il a exercée a même été qualifiée par d'aucuns de

que l'être raisonnable qui vient en ce monde est un être malheureux et incomplet ». Je ne le crois pas.

1. Elle est de Sully-Prudhomme, cette déclaration à laquelle eût si volontiers souscrit Lamartine :

Le Phédon jette en l'âme un céleste reflet.

2. En Allemagne, le même rôle avait été tenu avec autant de talent que de succès par Schleiermacher au commencement du XIXe siècle; lui aussi, avant d'interpréter Platon, s'était mis en devoir de le traduire. J'ai analysé ses travaux dans *La Vie et l'œuvre de Platon*, t. II, p. 9 et suivantes.

Digitized by Google

« despotique » : aujourd'hui, par un de ces retours de fortune possibles partout, mais peut-être plus fréquents en France, il est l'objet d'un silence, d'un dédain que tout esprit impartial ne peut s'empêcher de juger exagéré. Si l'on doit ajouter foi au témoignage de ses contemporains, il n'y eut pas de son temps homme à la physionomie plus vibrante, à la parole plus naturellement diserte et oratoire[1]. Quant aux affinités naturelles de son esprit avec les doctrines platoniciennes, elles avaient frappé ses maîtres dès son entrée à l'Ecole normale.

Ainsi préparé à son double rôle de professeur et d'écrivain, Cousin débuta dans la littérature philosophique par deux entreprises auxquelles ne font guère songer ses dernières compositions : d'abord la publication dans le texte original d'œuvres du néoplatonicien Proclus demeurées jusqu'alors inédites, puis, ce qui nous intéresse plus directement encore, une traduction *intégrale* de Platon, la première dont notre pays pût s'enorgueillir. Cet immense travail, souvent interrompu, repris avec un zèle de plus en plus tiède pour s'achever finalement, non sans quelque brusquerie et quelque lassitude, ne lui demanda pas moins de vingt ans. Et cependant il avait eu des devanciers qu'il eut garde de négliger.

Au XVIe siècle Le Roy se consolait de laisser si peu d'œuvres originales par la pensée d'avoir le premier, selon ses propres expressions, « proposé à la nation française » ceux que Sénèque appelait les précepteurs du genre humain. Mais pour rendre convenablement Platon, il faut une langue faite et parfaite, véritable instrument de précision, c'est-à-dire ce que sûrement n'était pas le français

1. A ceux qui, avec ou sans ironie, comparaient Cousin à une Pythonisse sur son trépied, Barthélemy Saint-Hilaire se contentait de répondre : « Le professeur dans sa chaire ne perd rien de sa tranquille sérénité, le souffle divin ne le met jamais hors de lui... Et c'est là un trait de ressemblance de plus avec Platon ».

Digitized by Google

de l'époque. Le Roy avait eu d'ailleurs la main particulièrement heureuse en débutant par le *Phédon*, le *Timée* et le *Banquet*. Vers la fin du siècle suivant le chanoine Maucroix et Dacier ajoutèrent la traduction de treize autres dialogues, choisis parmi les plus accessibles à des lecteurs qui ne se piquaient pas de métaphysique. L'œuvre du premier eut la bonne fortune de rencontrer un préfacier dans la personne — qui l'eût soupçonné — de notre excellent La Fontaine, lequel, ce qu'on ignore généralement, avait un culte tout spécial pour Platon. Quant à Dacier, esprit judicieux en même temps qu'helléniste éminent, son style, diffus et sans relief, est bien éloigné des grâces légères de l'esprit socratique. Soixante ans plus tard paraissait à Amsterdam une nouvelle traduction encore incomplète, mais incontestablement supérieure aux précédentes, et que Cousin reconnaît expressément avoir prise pour base de la sienne, sans insister toutefois autant qu'il eût convenu sur ses obligations très considérables envers l'auteur, d'ailleurs un Jésuite alors exilé en Hollande; le P. Grou[1].

Ce fut en 1821, lorsque les exigences de la politique

1. Ce que je devais me borner à résumer ici en quelques lignes se trouve développé dans un *Appendice* spécial de mon travail déjà cité précédemment sur l'œuvre de Platon (t. II, p. 445 et suiv.). — Veut-on connaître l'état de la question, s'il est permis de s'exprimer ainsi, au commencement du XIXe siècle? Voici comment s'exprime La Harpe dans son *Cours de littérature* (III, 308): « Des dialogues de Platon contre les sophistes on ne peut rien détacher: c'est un tissu où tout se tient: et je ne sache pas que cette partie des ouvrages de Platon qui pour être bien rendue en français demanderait beaucoup de facilité, de précision et de grâce, ait été jamais parmi nous traduite comme elle devait l'être. Ce ne sont guère que des savants qui ont travaillé sur Platon, et pour le traduire il faut plus que de la science: celle-ci même n'a réussi que fort médiocrement à faire passer dans notre langue les morceaux les plus sérieux des écrits de Platon, ceux qui regardent la politique et la métaphysique ».

Digitized by Google

lui fermèrent l'enseignement public, que Cousin aborda à son tour cette grande tâche, en vue de laquelle il ne manqua pas de s'adjoindre de nombreux auxiliaires. Les Arguments qui précèdent la traduction des dialogues sont d'un philosophe pénétrant, les notes critiques qui la suivent, d'un philologue exercé [1]. Quant au style, il semble bien qu'il tienne, ainsi que le marquait l'auteur, le juste milieu entre une élégance infidèle et une exactitude obscure à force de littéralité. Mignet en apprécie hautement « la langue vraiment attique » ; Paul Janet parle d'une « traduction de grand caractère », et ajoute : « Dans certaines pages brillantes et particulièrement travaillées, le lecteur sent passer en lui quelque chose de l'âme et du souffle de Platon ». Cette perfection au moins relative (car le sens n'est pas toujours parfaitement saisi) devait valoir et valut en effet à cette publication l'honneur de figurer dans la plupart des bibliothèques savantes. Par suite de quelles circonstances Cousin s'est-il laissé détourner du grand dessein qu'il avait conçu et dont il avait lui-même tracé le plan d'une façon magistrale, je veux dire élever à Platon et à sa philosophie un monument absolument complet et définitif ? Ce n'est pas le lieu de le raconter ici. Quoi qu'il en soit, l'élan était donné : les fervents du platonisme étaient désormais en possession d'un remarquable instrument de travail. Tout était prêt pour que le célèbre penseur athénien fût l'un des premiers à recueillir le bénéfice du mouvement fécond qui de 1815 à 1850, qu'il s'agisse d'histoire moderne ou de philosophie antique, a donné une si vive impulsion à l'étude raisonnée et péné-

1. Sa passion pour Platon était telle qu'il passait, disait-il, des nuits entières à étudier et comparer les variantes des manuscrits. Faut-il néanmoins rappeler que tout *Argument* fait défaut en tête d'un nombre assez considérable de dialogues, parmi lesquels des monuments de l'importance du *Banquet*, du *Sophiste*, et même du *Timée* et de la *République* ?

Digitized by Google

trante du passé. Aussi, des disciples immédiats de Cousin, Barthélemy Saint-Hilaire et Jules Simon aux ouvrages plus récents de MM. Fouillée et Lévêque en passant par le P. Gratry et son école, on n'en est plus à compter les mémoires de tout genre dont Platon a été l'objet en France au cours des soixante ou quatre-vingts dernières années.

Cousin d'ailleurs avait commencé par prêcher d'exemple : « J'ai eu bien des maîtres, écrivait-il, Leibniz fut peut-être le plus grand : mais le plus aimable et le plus cher, celui auquel je me suis le plus attaché, c'est Platon ». Aussi l'idéalisme platonicien qui avait émerveillé sa jeunesse est-il devenu plus tard, sous des dehors plus spécialement cartésiens, comme le centre de sa carrière philosophique : et après lui comme de son vivant les accents dont il s'est servi pour le célébrer ont éveillé de brillants et durables échos. Lui demandait-on de justifier son enthousiasme ? D'accord sur ce point unique avec J. de Maistre dont tant de divergences le séparaient, il répondait : « Les polémiques de Platon n'appartiennent plus à la Grèce et à l'histoire, mais à l'esprit humain et à la philosophie. C'est pour cela que les *Dialogues* sont immortels, qu'ils planent au-dessus de tous les siècles, intervenant dans les discussions les plus lointaines, pourvu qu'elles aillent à la racine des choses ».

C'est sous l'impression de cette déclaration si formelle qu'il me plaît de laisser mes lecteurs. Et si quelques-uns estiment que dans ces pages il m'est arrivé çà et là de dépasser la limite exacte de l'éloge ; qu'ils le pardonnent à une sympathie et à un attachement vieux de plus de quarante ans, et dès lors sans cesse accrus par le double travail de la plume et de la pensée.

C. Huit.

Digitized by Google

LACORDAIRE ACADÉMICIEN

A TOULOUSE ET A PARIS[1]

(1854 et 1861)

MESDAMES, MESSIEURS.

Il n'existe à ma connaissance, qu'un seul travail de critique sur ce que j'appellerais la partie profane de l'œuvre de Lacordaire. M. Jean Cruppi a publié une brochure qui a pour titre : *Lacordaire à l'audience*[2]. C'est une étude consciencieuse et par ailleurs intéressante sur les mémoires et les plaidoyers du jeune stagiaire et du prêtre-avocat. Elle est à lire.

D'autre part, vous savez fort bien que Lacordaire n'a pas été seulement orateur judiciaire ; il a été orateur académique. C'est une étude sur les discours du moine-académicien que je vais proposer à votre bienveillante attention.

Je vais essayer de vous rappeler quelle fut l'attitude intellectuelle prise par « l'associé libre » de l'académie de législation de Toulouse et par le successeur d'Alexis de Tocqueville à l'Académie française.

Je serai presque muet sur les rapports qu'il a pu avoir avec ses collègues des Académies de Lyon, de Nancy et de Dijon et des sociétés littéraires de Liège et de Louvain. Il

1. Conférence donnée à l'Institut catholique de Paris le 11 décembre 1907.

2. Paris (chez Mouillot), 1878, in-8.

Digitized by Google

n'a publié aucun travail de quelque étendue, représentant une contribution effective apportée aux travaux de ces compagnies, sans doute beaucoup plus savantes qu'elles ne sont célèbres. Je n'ai moi-même découvert aucun document sur cette matière. Sachez seulement que le vote des académiciens de Lyon fut unanime et eut lieu par acclamation, après cette fameuse station de Carême prêchée en 1845 à la cathédrale et dont le succès fut si grand, que l'humilité du saint religieux en prit peur [1]. « L'Académie, disait le Président avec une modestie moins édifiante que l'humilité de l'élu, vous a spontanément décerné le titre de membre associé, qu'elle n'accorde qu'après de longues formalités et sur leur demande à des hommes d'élite choisis parmi les sommités de la France et de l'Europe. Nous venons de renouveler un acte qui n'a eu lieu que dans des circonstances rares et solennelles en faveur des Buffon, des Thomas, des Ducis, des Malesherbes et de l'illustre auteur du *Génie du christianisme* [2].

Vous connaissez tous la définition très irrespectueuse que Piron donne de l'académicien. L'épitaphe de Piron, composée par lui-même, est dans toutes les mémoires. A vrai dire, quand on apprend que Goisbaud-Dubois, de Nesmond, Alary, de Boismont et beaucoup d'autres (la liste complète en serait trop longue), tous personnages que vous entendez nommer aujourd'hui pour la première et pour la dernière fois de votre vie, ont été « immortels » au même titre que l'Astier-Réhu d'Alphonse Daudet, on est bien forcé de reconnaître que si, n'en déplaise à l'ombre de Piron, un académicien est toujours quelque chose, il arrive parfois qu'un académicien ne soit pas quelqu'un.

1. B. Chocarne, *Le Père Lacordaire. Sa vie intime et religieuse* (Paris, 1867, Poussielgue), in-8°), p. 123, 122 et p. 117.

2. Henri Villard, *Correspondance inédite de Lacordaire* (Paris-Palmé, 1876, in-8), p. 570. Texte et note. — Lacordaire. *Sermons, instructions...* etc. (Paris, 1888, in-12, p. 332, t. I-I).

Digitized by Google

Par bonheur, il s'agit aujourd'hui d'un orateur, que le titre d'académicien, fut-ce même celui d'académicien de Toulouse, ne pouvait pas rendre plus célèbre. Qui sait même, si les exigences du langage et de la tenue académiques n'ont pas entravé la liberté d'essor du talent du prédicateur ? Qui sait si l'orateur académique n'a pas été inférieur à l'orateur sacré? Qui sait enfin si le moine-académicien sut parler en apôtre, aussi bien dans l'enceinte des académies que dans celle des églises ? Sans doute, personne n'ignore aujourd'hui que Lacordaire était un excellent religieux ; mais n'oublions pas que, si l'éloquence académique comporte l'expression de sentiments chrétiens et sacerdotaux, elle ne la permet qu'à la condition qu'elle soit habile, discrète et respectueuse des convictions de tous. Le problème est assez intéressant pour valoir la peine d'être étudié et même, si cela est possible, résolu.

I

(1854)

Le 4 janvier 1854, les membres de l'Académie de législation de Toulouse élisaient Lacordaire associé libre à l'unanimité des suffrages[1]. L'associé libre a les mêmes droits que les titulaires sans être assujetti aux mêmes obligations. Dès le lendemain, le secrétaire perpétuel écrivait à l'élu pour lui communiquer la décision de l'Académie. Par un autographe daté du 6 janvier, adressé à M. Bénech, secrétaire perpétuel, et jusqu'aujourd'hui complètement inédit, le nouvel « associé libre » notifiait son acceptation : « J'ai appris avec la plus vive reconnaissance que l'Acadé-

1. Archives de l'Académie de législation de Toulouse. 1er registre manuscrit (1851-1865). Procès-verbaux des séances, folio 105 et 105. Cf. *Journal de Toulouse*, n° du 6 janvier.

Digitized by Google

mie de législation avait bien voulu me nommer à une place d'associé libre..... Il me semble, Monsieur, que je reçois des lettres qui me naturalisent citoyen de Toulouse et elles ne pouvaient me venir d'un lieu et d'une autorité qui représentassent mieux ce que cette ville renferme d'éléments généreux et élevés..... [1] » Lacordaire avait certainement pu apprécier ce que Toulouse « renfermait d'éléments généreux et élevés » lorsqu'il prononça dans la cathédrale de cette ville ses fameuses conférences sur la morale catholique pendant les mois de janvier et de février 1854 [2]. Il aurait été bien ingrat s'il avait oublié les tirades on ne peut plus lyriques, par lesquelles les lettrés Toulousains avaient célébré son éloquence. Écoutez plutôt, Voici la page mémorable due à la plume d'un ecclésiastique qu'il sera plus charitable de ne pas nommer. D'honneur, je n'in-n'invente pas, je n'embellis même pas, je cite : « Lacordaire, voilà le Bayard de la tribune sacrée. Depuis que l'aigle de Meaux inclina son vol vers la tombe, nul ne peut lui être comparé..... Du haut des collines de l'éternité, où ce nouvel apôtre a posé sa tente, il jette au monde la parole qui nourrit et qui console. Architecte puissant, il se dévoue tout entier à la reconstruction de l'édifice majestueux de la vérité catholique où les nations trouvèrent un abri si doux pendant tant de siècles... [3] » Comment voulez-vous que Lacordaire ne fut pas extrêmement flatté

1. Collection des autographes de l'Académie de législation de Toulouse. Registre de l'année 1854 (ces registres ne sont pas paginés). Je n'ai pas cru devoir reproduire intégralement ces autographes qu'on trouve aux archives de l'Académie de législation de Toulouse (Hôtel d'Assézat, rue de l'Écharpe, n° 1) et dont les passages que j'ai omis sont peu intéressants.

2. Cf. notre étude sur ces discours. *Les conférences de Lacordaire à Toulouse*. Un compte rendu de conférence oublié par les éditeurs des œuvres de Lacordaire, chez Lethielleux, 1906, in-8.

3. L'abbé Justin Maffre. *Lacordaire*, sa vie et ses œuvres (Toulouse, 1854, in-8), p. 7 et 8.

Digitized by Google

d'être « naturalisé citoyen » d'une ville dont les habitants débitaient de si belle prose et qu'après avoir dû accorder à un aussi remarquable spécimen de la littérature toulousaine toute l'admiration qu'il méritait, il n'ait pas apprécié infiniment l'honneur que lui faisaient les membres d'une Académie languedocienne en l'appelant à siéger au milieu d'eux ?

La séance solennelle de réception eut lieu le 19 janvier. Ce fut d'abord le président, M. Delpech, professeur à la Faculté de droit, qui adressa la parole au récipiendaire. Il dit entre autres choses : « Le titre d'associé libre qui vous est décerné honore ceux qui le donnent autant que celui qui le reçoit. L'Académie a voulu honorer en vous le noble emploi du génie. Cet hommage témoigne hautement de nos sympathies pour les vérités morales dont vous êtes l'organe..... Elle (l'Académie) sera au comble de ses vœux si vous daignez quelquefois descendre des hauteurs où s'alimente votre piété pour illustrer nos travaux par quelques rayons de vos célestes illuminations [1] ».

« Messieurs, répondit Lacordaire, si je ne considérais que ma personne dans le choix par lequel vous m'avez appelé à siéger dans une assemblée de jurisconsultes, j'éprouverais à vous remercier une sorte d'embarras, tant mes titres à cet honneur ont peu de réalité.

..... Aussi ai-je besoin de détourner mes regards de moi-même et de voir au lieu de moi la religion s'asseyant à vos conseils. C'est elle que vous honorez ; c'est elle qui vous remercie.

Dans nos temps divisés, l'unique espérance de l'avenir est la réconciliation sincère de tous les rangs, de tous les services et de tous les devoirs..... Vous donnez, Messieurs, un exemple élevé de cette réconciliation qui contient l'avenir et je me reproche, en considérant ce point de vue, de si mal vous remercier de tant d'honneur ; mais l'esprit,

1. Lacointa J., *Lacordaire à Sorèze* (Paris, 1881, in-8), p. XVIII-XIX.

Digitized by Google

pour s'exprimer avec empire, a besoin d'être libre et rien ne lui ôte plus sa liberté qu'une vive gratitude [1] ».

A partir de cette date, l'associé libre apporta à contribuer aux travaux de l'Académie une bonne volonté aussi exemplaire que, à une seule exception près, peu fructueuse. Nous allons voir qu'il « ne daigna » qu'une seule fois « descendre des hauteurs où s'alimentait sa piété » pour éclairer l'esprit de ses collègues « par quelques rayons de ses célestes illuminations ».

C'est ainsi que dans un autographe écrit de Sorèze à la date du 5 mai 1855 (c'est encore une lettre inédite dont vous avez la primeur ; et ce n'est pas la dernière !), le membre correspondant se plaint de ce que « la direction de l'établissement de Sorèze absorbe tous ses instants. Je n'ai pas l'espérance de leur dérober quelques loisirs, ajoute-t-il, tels qu'il me les faudrait pour paraître dignement devant l'Académie [2] ».

Dans deux autres autographes entièrement inédits écrits coup sur coup, le supérieur de Sorèze exprime le désir de se rendre à la séance solennelle annuelle et la crainte de ne pouvoir satisfaire ce désir.

Le 20 juillet 1855, il écrit à M. Bénech : « Mes occupations sont grandes en ce moment, à cause de la fin si prochaine de l'année Scolaire (*sic*). Cependant je ferai tous mes efforts pour être à Toulouse le 29 de ce mois et j'y serai uniquement déterminé par le plaisir de m'asseoir à côté de mes collègues en une Si (*sic*) heureuse occasion [3] ».

Le 24 juillet, il écrit encore : « Mon intention est de faire tous mes efforts pour assister à la fête.... de dimanche

1. Sermons, instructions et allocutions de Lacordaire (Paris-Poussielgue, 1848, in-12), t. III, p. 333-334. Villard H., *op. cit.*, et p. 579, 580. Lacointa, *op. cit.*, p. XIX-XXI.

2. Collection des autographes de l'Académie de législation de Toulouse. Registre de l'année 1855.

3. *Ibid.*

Digitized by Google

prochain, mais non d'y prendre une part active quelconque; car, à cette époque de l'année, c'est à peine si je m'appartiens une demi-heure par jour..... Il n'est pas même certain que je puisse me rendre à Toulouse le 29 et sacrifier ainsi trois jours dans un moment où les jours Sont (*sic*) pour moi des semaines [1] ».

La contribution la plus importante que Lacordaire ait apportée aux travaux de l'Académie est le discours « sur la loi de l'histoire ». Cette œuvre réclame de notre part une étude consciencieuse. Le moine-académicien lut ce discours pendant la séance solennelle annuelle du 2 juillet 1854. « L'Académie de législation, écrit le rédacteur du *Journal de Toulouse*, a tenu hier, 2 juillet, sa séance publique annuelle dans la salle de la deuxième chambre du palais du tribunal de 1re instance. (Cette salle est fort vaste)..... Bien avant l'heure fixée, l'enceinte réservée était occupée par un très grand nombre de personnes de distinction. A une heure, toutes les places étaient envahies et le public qui n'avait pu pénétrer dans la salle se pressait aux portes extérieures du péristyle..... Cette lecture a été souvent interrompue par des applaudissements et suivie d'immenses bravos qui ont été longtemps prolongés [2] ».

L'admiration du public toulousain était-elle complètement justifiée? Pour avoir le droit de l'affirmer, il faudrait avant tout pouvoir analyser le discours. Or, à parler franchement, une analyse méthodique de cette œuvre est impossible. La marche très hardie des idées déconcerte l'esprit du lecteur le plus attentif. Force nous est donc de suivre l'orateur pas à pas.

La donnée du problème à résoudre est nettement posée :

« .....Je ne crois pas manquer à mes devoirs et à son

1. Manuscrit cité.

2. *Journal de Toulouse*, n° du 4 juillet 1854. *Gazette du Languedoc*, n° des 3 et 4 juillet.

Digitized by Google

attente (de l'Académie) si je m'occupe d'une question qui touche de moins près à la jurisprudence qu'à la philosophie. Cette question est celle-ci : L'histoire a-t-elle une loi? .....Les événements qui composent l'histoire et qui ont pour principe la double action de la Providence divine et de la liberté humaine s'enchaînent-ils dans un ordre régulier..... ?

J'affirme que l'histoire a une loi, parce que Dieu, qui en est le premier acteur, ne fait rien sans un plan qu'il s'est tracé dans son infaillible raison, et que l'homme, qui agit avec lui sur la scène des siècles, ne fait rien non plus sans un but et des moyens qui se coordonnent à ceux de Dieu.....

Mais, si l'histoire a une loi, quelle est-elle? Pouvons-nous, après six mille ans de l'œuvre dont nous sommes les coopérateurs, savoir ce que nous faisons, ce que Dieu veut et comment il nous conduit? Peut-être..... ne le connaîtrons-nous pleinement qu'au dernier jour, lorsque, l'histoire étant achevée..... nous nous rencontrerons face à face avec l'ouvrage et l'artiste, l'ouvrage où nous aurons eu notre part, l'artiste qui nous expliquera la sienne et nous dira son secret avec le nôtre. Ce secret, il est trop évident, je n'ai pas l'espérance de vous le dire : mais alors même qu'on ne voit pas, il est possible d'entrevoir.....

L'histoire est la science de l'homme vieillissant..... L'homme qui a vécu se retourne vers le passé dont il commence à faire partie, et il cherche dans les générations disparues le pressentiment des choses qui viennent..... Qu'est-ce qui a été, se demandait un roi estimé, le plus sage des hommes? Et il se répondait : Cela même qui sera [1]..... Mais pour que le passé révèle l'avenir, il est nécessaire que le cours des choses soit réglé par une loi ; car, s'il était sans loi, les événements n'auraient entre eux

1. *Ecclésiaste*, I, 9.

Digitized by Google

aucune liaison, et si longue que fut l'histoire, elle ne présenterait à l'observateur qu'une suite d'accidents incapable de donner lieu à aucune prévision.

Or l'homme prévoit..... Comme Dieu voit dans les causes tout ce qui doit en sortir, l'homme voit dans les effets les causes elles-mêmes et tout ce qu'elles produiront un jour après l'avoir déjà produit [1]..... ».

Suit un aperçu rapide des six grands âges du monde. Les vues historiques, relatives aux périodes antérieures à J.-C., ressemblent trop à celles de l'auteur du *Discours sur l'histoire universelle* pour offrir encore quelque intérêt. Par J.-C. a lieu la résurrection morale de l'ancien monde : « J.-C. vient au monde lui apportant un nouvel âge avec un nouveau principe de vie, principe qui ne sera ni anéanti, ni surpassé jamais, et qui, par ses élans au travers de ses vicissitudes, marquera de son signe toutes les époques qu'inaugurera l'avenir. Cinq siècles, d'Auguste à Clovis, suffisent au christianisme pour transfigurer l'ancien monde, en accomplissant tout ce qu'il espérait et s'appropriant tout ce qu'il possédait de justice et de vérité. Constantin nomme le point le plus haut de ce quatrième âge. Le premier des empereurs, il reconnaît ce qui n'est plus et salue ce qui est ; il tire de dessous la hache, encore levée, la religion de la paix ; la croix se montre sur les enseignes de Rome et le christianisme règne le lendemain du jour où le bourreau l'avait proclamé mort [2] ».

Survient le moyen âge dont l'apogée est le règne de saint Louis.

Voici le XVIe siècle. Lacordaire analyse l'esprit du protestantisme, détermine les rapports qui existent entre celui-ci et l'esprit révolutionnaire et moderne, et aborde enfin ce qui est, à proprement parler, l'objet de son étude après un préambule beaucoup trop long. En quoi consiste

1. *Œuvres de Lacordaire* (Paris, 1887), t. VII, p. 259-262.
2. *Ibid.*, p. 265, 266.

Digitized by Google

l'esprit moderne? Est-il différent de celui du protestantisme et de celui des « philosophes » du XVIIIe siècle? Dans quelle mesure, l'esprit moderne est-il conciliable avec l'esprit de la religion catholique, envisagée dans son ensemble et avec les tendances du catholicisme à l'époque actuelle?

« Je me demande... ce qui vient... Or, il est manifeste que le protestantisme est, avant nos jours, la dernière grande puissance qui ait fait son avènement dans le monde, puissance malheureuse et destructive sans doute, mais puissance énergique, qui a ravi à l'Église une moitié de l'Europe et mutilé sur la terre le règne de Dieu. Il est manifeste aussi que le protestantisme a traversé son apogée et que, malgré d'opiniâtres efforts, son ascendant est moins à craindre que sa décadence ; car sa décadence n'est que l'esprit de doute et de négation dont le souffle, parvenu jusqu'au sein des peuples catholiques, y a diminué l'empire de la vérité. Mais cette décadence n'est-elle pas précisément l'état de l'humanité dans la phase qu'elle traverse aujourd'hui? Y a-t-il sous nos yeux.....l'avènement d'une puissance nouvelle, d'un principe capable de surmonter les misères de l'âge qui a précédé le nôtre?

Qu'il y ait de nos jours... l'avènement d'une nouvelle et grande puissance, il n'est possible à personne d'en douter. Son nom est sur toutes les lèvres objet de terreur et de haine pour les uns, d'admiration et de culte pour les autres... Le monde est debout...et..., selon la prophétie d'un des orateurs de cette gigantesque puissance, *la révolution fera le tour du globe*,

...Il est certain que nous ne sommes plus sous l'ère du protestantisme et de l'incrédulité, mais sous l'ère de la Révolution [1] ».

La Révolution, génératrice de l'esprit moderne, a produit de grands résultats qui s'expliquent, non certes par les

1. *Œuvres de Lacordaire*, t. VII, p. 271, 272.

Digitized by Google

crimes que ses principaux représentants ont commis, mais par les idées qu'elle-même a réalisées.

« Quelles sont ces idées?... La Révolution a voulu trois choses; l'égalité civile par des lois ne conférant de privilège à personne, la liberté religieuse par le respect de tous les cultes qui ne sont pas immoraux, énfin la liberté politique par des assemblées représentatives qui concourent à l'œuvre souveraine de la législation. En dehors ou au delà de ces trois points, ce n'est plus la Révolution qui pense et agit, mais de simples systèmes où vient périr l'unanimité des vœux...

Une fois la Révolution définie dans ses lignes premières et incontestées, remarquons, messieurs, combien elle diffère du principe qui a gouverné l'ère immédiatement précédente, je veux dire, le protestantisme et l'incrédulité.

Le protestantisme niait l'autorité de l'Église, par conséquent, la base positive et populaire sur laquelle Jésus-Christ avait fondé la certitude du christianisme... L'incrédulité, d'une autre part..., niait avec toute révélation l'Écriture et Jésus-Christ et si elle n'attaquait pas sans réserve l'existence même de Dieu, du moins elle en ébranlait la notion dans beaucoup d'esprits. C'était donc, au XVIe et au XVIIIe siècle, le christianisme qui était en question... certes le péril était immense et, ceux qui voyant tant de peuples soustraits au joug de l'Église voyaient encore se répandre sur l'Europe entière le flot de la négation philosophique ceux-là pouvaient croire qu'ils touchaient au dernier jour de la vérité..

Ils se trompaient. Par un prodige le plus étonnant du monde..... on vit paraître une Révolution qui, au lieu de demander la chute de Dieu, demandait seulement l'égalité civile, la liberté religieuse et des assemblées représentatives pour la discussion des lois...

La Révolution a survécu, elle vit, elle ne s'appelle pas seulement Mirabeau et Robespierre, elle s'appelle aussi le

Digitized by Google

concordat de 1801, la charte de 1814, celle de 1830, la constitution de 1848 et une dernière qui nous régit à l'heure où je parle... Voilà la puissance qui a succédé au protestantime et à l'incrédulité... et que je leur compare afin de nous rendre compte si le principe des choses qui règne au XIXe siècle est meilleur... que celui qui régnait sur nos ancêtres immédiats.

A ce point de vue, la question prend un aspect qui n'est pas indigne de votre attention. Luther avait brûlé sur une place publique les bulles du Pape, soulevé contre son siège une partie de l'Europe, et sa postérité, fidèle à ses exemples comme à ses leçons, n'a cessé jusqu'aujourd'hui de poursuivre dans la papauté l'ennemie du genre humain et l'avant-garde de l'ante-Christ. La Révolution, ou, si vous l'aimez mieux, l'esprit moderne..., représenté par le jeune consul de l'an VIII, se hâte de traiter avec le souverain pontife, et de stipuler dans un concordat la réconciliation des temps nouveaux avec l'antique hiérarchie à qui Dieu a confié la garde des immuables vérités de la foi [1] ».

L'Église se contente de la liberté religieuse et ne condamne nullement l'égalité civile et la liberté politique dont elle profite. L'état florissant de l'Église catholique dans les pays qui vivent sous le régime de l'esprit moderne en est une preuve concluante.

Lacordaire étudie ensuite la génèse dans l'histoire des trois principes de la Révolution. L'égalité civile est née graduellement de l'amour du roi et du peuple l'un pour l'autre qui a eu pour conséquence la diminution de l'autorité et de l'influence politique de l'aristocratie accomplie systématiquement par les rois de la dernière race, notamment par Louis XIV. La liberté politique dont les assemblées représentatives sont l'organe a tiré son origine des États généraux aussitôt que le consentement du roi en a rendu la réunion possible.

1. *Œuvres de Lacordaire*, t. VII, p. 274-278.

Digitized by Google

Malgré son « omnipotence », Louis XIV a permis au tiers état d'accroître sa fortune et, par là, son influence en acquérant une situation prépondérante dans le commerce et dans l'industrie.

Le traité de Westphalie a établi la liberté religieuse dans une partie de l'Europe et l'édit de Nantes l'a établi en France. La révocation de l'édit de Nantes et la persécution religieuse qui l'a suivie, persécution réprouvée d'ailleurs par l'Église, en a à peine arrêté le progrès.

Voici les dernières pages du discours : « Telles sont, Messieurs, les véritables origines de l'esprit moderne. Le XVIIIe siècle peut-être en hâta le développement ; mais ce fut pour leur malheur bien plus que pour leur progrès. Instrument de scepticisme et de matérialisme, le XVIIIe siècle a corrompu tout ce qu'il a touché, même le bien. C'est à lui que notre âge doit ses impuissances et ses douleurs ; c'est lui qui a préparé les excès, qui cause les défaillances, et, si tout ce que nos pères nous ont légué d'aspirations et d'efforts devait périr sans fruit, les générations futures, en retrouvant nos maux dans notre histoire, n'accuseraient pas ce que nous avons aimé, mais elles nous accuseraient d'avoir mal servi ce que nous avons sincèrement et légitimement voulu. Et, si nous servons mal de généreux vouloirs, si notre âme n'est pas aussi grande que nos vœux, il faut croire que deux sangs coulent à la fois dans nos veines partagées : le sang fécond de l'antiquité chrétienne et le sang énervé d'un scepticisme corrupteur. L'un nous pousse aux abîmes où rien ne s'asseoit, puis aux découragements où tout se flétrit : l'autre, à travers nos élans et nos chutes, nous ramène à Dieu qui est le principe de toutes les saintes causes, le gardien de tous les désirs justes, et qui seul, par les hommes de foi, a créé les siècles où le genre humain se regarde pour s'estimer. Notre siècle sera-t-il un de ceux-là ? A-t-il assez souffert pour être une victime pardonnée, assez fait pour être un instrument élu,

Digitized by Google

Dieu seul le sait. Pour nous, quoiqu'il en soit du jour et de l'heure, nous n'avons point écrit ces pages sur des ruines ; mais que Carthage ou Palmyre fût à nos pieds, nous n'avons entendu que la voix qui disait au prophète : « *Fils de l'homme, ces ossements sont mon peuple. Ils disent : Nous sommes desséchés et il n'y a plus d'espérance. Mais toi, dis-leur : Voici la parole de Dieu sur vous : Je vous enverrai un esprit, et vous vivrez* » (Ezéch., XXXVII, 11, 12) [1].

Avant de formuler les critiques que cette œuvre paraît mériter, rappelons quelle a été l'opinion des amis de Lacordaire et celle de l'auteur lui-même :

« Votre discours de Toulouse, lui écrit Mme de Swetchine, est plein d'assertions tout à fait de mon goût. Montalembert me mandait en avoir été enchanté, sauf certains mots dont il ne veut que l'idée et la chose sans la date. Proscrire 89, et vouloir tout ce dont 89 nous fait vivre, est-il possible ? Ne faut-il pas accepter 89 dans ce qu'il a de sage mais aussi de moderne, ou revenir à tour de bras à l'ancien régime ? » [2]

Sans me permettre de manquer de respect à la mémoire de Montalembert, j'avouerais franchement que je ne réussis pas à comprendre ce que peuvent bien être des « mots... dont » on « n'accepte que les idées » : quand une langue est claire, et, presque toujours, la langue de Lacordaire est d'une clarté bien française, les mots expriment avec une rigoureuse exactitude les idées qui doivent leur correspondre.

D'autre part, Mme de Swetchine accuse injustement Lacordaire d'avoir « proscrit 89 ». C'étaient seulement les crimes commis par les révolutionnaires que celui-ci condamnait quand il disait : « Il faut remarquer que la Révolution porte sur deux pôles bien distincts,... le pôle de la

1. *Œuvres de Lacordaire*, t. VII, p. 292, 293.

2. Correspondance avec Lacordaire (Paris, 1864, in-8), 30 octobre 1854, p. 544-5.

Digitized by Google

destruction et le pôle de l'édification. Regarde-t-on le premier, tout est atroce. On ne voit que le renversement d'une société ancienne et illustre, la spoliation, la proscription, un roi honnête et généreux mourant sur l'échafaud et, pardessus ces crimes, pour les représenter à jamais, la figure éternelle de Robespierre et de Danton. Mais est-ce là tout?... S'il en était ainsi, nous ne parlerions pas de la Révolution comme d'une puissance; elle eut passé à la façon de Marius ou d'Attila, sans laisser parmi nous qu'une ombre tragique. Et cependant elle vit !..... *Si la Révolution n'eût été qu'un crime, elle eût expiré au pied de l'échafaud de Louis XVI*[1]. » Enfin il est tout à fait évident, d'après les citations que vous venez d'entendre, que Lacordaire acceptait volontiers « 89 dans ce qu'il a de moderne ».

La critique que Lacordaire formule lui-même est beaucoup plus justifiée. « Je vous ai envoyé un discours que j'ai prononcé à une Académie de Toulouse, écrit-il à Mme de Prailly. C'est le résumé de mes convictions sur notre époque, bien qu'il y manque une conviction plus nette de l'avenir ; mais il est difficile de prévoir exactement ce qui n'est pas encore et encore plus difficile de le dire lorsqu'on le sait [2] ».

L'admiration sincère que je professe pour l'illustre Dominicain ne m'empêchera pas de souligner cette critique. Au début du discours, l'historien-philosophe nous avait presque promis que, s'appuyant sur la connaissance qu'il avait de l'état des esprits en 1854, il nous exposerait les conjectures qu'il formait sur l'avenir du catholicisme en France. Or, il ne l'a pas fait. Et cette attitude intellectuelle est inexplicable. Si l'orateur n'a pas réussi à établir dans son esprit des conjectures plausibles, pourquoi donc a-t-il poursuivi cette étude? Pourquoi apporte-t-il à l'au-

1. *Op. citat*, p. 272, 273.

2. Lettres du P. Lacordaire à Mme de Prailly (B. Chocarne, Paris, 1885, in-8). Lettre du 27 juillet 1854, p. 276.

Digitized by Google

ditoire une série de considérations sur l'esprit moderne extrêmement intéressantes, il est vrai, mais tout à fait dépourvues de conclusion?

Qu'il ne dise pas : « Il est difficile de prévoir ce qui n'est pas encore ». Pour formuler cette incontestable vérité, il n'aurait pas été nécessaire d'être Lacordaire ; il aurait suffi d'être La Palisse.

C'étaient, sans aucun doute, des prophéties purement conjecturales que l'auditoire attendait. Qu'il n'ajoute pas : « Il est encore plus difficile de dire ce qui n'est pas (Lisez : ce qui arrivera dans un avenir relativement prochain) quand on le sait. » Le sous-entendu qu'enveloppe cette phrase est facile à deviner et ne peut être interprêté qu'en ces termes-ci : « Le progrès de l'esprit moderne amènera la chute du second Empire. » Je comprends fort bien que le restaurateur de l'ordre des Frères Précheurs en France, le supérieur de la Province Française de ce même ordre se soit cru obligé à observer de très grands ménagements à l'égard du souverain heureusement régnant en 1854 et que, par ailleurs, il ait craint de blesser un certain nombre d'auditeurs qui étaient notoirement bonapartistes. Mais ce que je ne réussis pas à comprendre, c'est que, puisqu'il avait vu cette difficulté, alors que le choix du sujet était complètement laissé à sa discrétion, il n'ait pas préféré en traiter un autre. En définitive, il laisse dans les esprits ce qu'on peut appeler le malaise et la sensation pénible de l'inachevé.

Il y a plus, m'accusera-t-on de soulever une misérable chicane, si je fais observer que l'académicien a traité devant une assemblée de jurisconsultes un sujet qui n'avait pas le moindre rapport avec la science juridique? L'orateur avait prévu cette critique et il s'excuse (à mon humble avis, sans se justifier) dès la première phrase du discours : « Messieurs, l'Académie de législation, *quoique plus naturellement vouée à l'éclaircissement et à l'améliora-*

Digitized by Google

tion des lois positives, ne s'est pas interdit cependant des recherches d'un ordre plus général, et c'est pourquoi, en prenant la parole dans son sein, je ne crois pas manquer à mes devoirs et à son attente, si je m'occupe d'une question qui touche de moins près à la jurisprudence qu'à la philosophie [1]. » Il est facile d'intéresser un auditoire composé en majeure partie de profanes à une question de philosophie juridique. S'il en était autrement, le supérieur de Sorèze lui-même aurait commis un véritable contre-sens en prononçant à l'une des distributions de prix du collège, le 11 août 1858, un discours fort éloquent sur « le droit et le devoir de la propriété [2]. » Dans l'enceinte de l'Académie de législation de Toulouse, ce discours aurait été beaucoup mieux à sa place.

Voilà les critiques et, comme je serais impardonnable, si je ne justifiais pas l'admiration du public toulousain, voici bien vite les éloges :

Remarquez cet aperçu très intéressant sur l'esprit du protestantisme. Le protestantisme est essentiellement la négation de la hiérarchie sacerdotale ; le rôle liturgique du pasteur protestant est à peu près insignifiant. Il ne peut intervenir avec quelque efficacité qu'au moyen de la parole publique mais sous le bénéfice de cette réserve d'une importance capitale : chaque fidèle a le droit de discuter son enseignement : « Ce qui distingue le protestantisme, ce n'est pas l'altération ou la négation de tel ou tel dogme ; le protestantisme subsisterait même en acceptant tous les symboles de l'Église catholique : car il n'est, dans son essence, ni une hérésie particulière, ni un confluent d'hérésies. Le protestantisme est une passion profonde contre le sacerdoce fondé par J.-C., *un effort désespéré pour se passer de l'homme dans les rapports de l'âme avec Dieu.* Tout le reste est une conséqnence de cette aversion pri-

1. *Op. citat.*, p. 269.
2. *Œuvres de Lacordaire* (Paris, 1887), t. VII, pp. 205-231.

Digitized by Google

mitive. *Faites qu'un protestant puisse croire qu'un homme est le ministre avoué de Dieu, son vicaire réel sur terre, et il abjurera sans peine les plus multiples erreurs où il soit retenu.* La faiblesse du protestant est de ne pouvoir admettre une atmosphère médiatrice entre le soleil et lui, comme la faiblesse de l'incroyant est de perdre la vue dès qu'un nuage s'interpose entre la lumière et ses yeux [1] ».

Je ne sais si vous êtes frappé comme je le suis moi-même du rapport qui existe entre cette conception et celle de la fameuse loi de « séparation » (première manière). Il y aurait vraiment trop d'impertinence à supposer que le père de cette loi ait eu une incompétence complète en matière de théologie catholique. Dès lors, comment n'a-t-il pas compris, qu'en substituant l'ingérence du laïque, président de l'association cultuelle, à l'exercice de l'autorité spirituelle du prêtre, il avait l'inexplicable audace d'inviter le pape à annuler la hiérarchie catholique et à accepter pratiquement la manière d'être du protestantisme ? Comment surtout a-t-il pu espérer un seul instant que les prêtres français préféreraient abdiquer leur autorité, c'est-à-dire, violer leur devoir plus qu'endurer la misère et la faim ? Il ignorait apparemment que nous étions tous hommes à préférer les malaises de nos estomacs aux malaises de nos consciences !

Voici un second passage du discours non moins intéressant que le premier. C'est un portrait tracé avec une grande originalité de composition et qui, n'était l'excessive ingéniosité du trait final, serait un pur chef-d'œuvre : « Il a été facile de calomnier cet âge (le moyen âge) à cause de ce qu'il y avait d'enfant (*sic*) et de mal formé dans les peuples qui le composaient ; mais à mesure que la science et le sentiment de l'histoire, éveillés par nos révolutions se sont développés parmi nous, nous avons

1. *Œuvres de Lacordaire*, t. VII, p. 269-270.

Digitized by Google

mieux compris quelle fut la vie de nos ancêtres immédiats, et combien magnifique a été l'héritage qu'ils nous ont laissé. Saint Louis marque le point suprême de cette époque, qui dura mille ans, de Clovis à Luther. Homme singulier par la diversité de ses vertus, saint Louis représente dans sa personne tout ce que fut le moyen âge. Ascétique et touché d'amour, il disait son bréviaire au soir d'une bataille. Armé de la croix contre les infidèles, de l'épée contre les ennemis de la couronne et de la France, d'une infaillible droiture envers tous, il fut le dernier preux des croisades, l'arbitre des rois, le père des peuples, la plus rare créature qui ait jamais tenu le sceptre, et son palais, demeuré debout entre Notre-Dame et le Louvre, a mérité d'être jusqu'à nos jours le temple ou siège la justice [1]. »

Ces passages mis en valeur par le merveilleux talent de diction de Lacordaire qui, à en croire le témoignage d'anciens élèves de Sorèze, lisait aussi bien que Legouvé [2], provoquèrent à bon droit les applaudissements des Toulousains.

Ceux-ci durent trouver tout naturel que les « Immortels » suivissent leur exemple en appelant à siéger au milieu d'eux un collègue qui à coup sûr aurait « manqué à la gloire » de l'Académie Française.

(*A suivre.*)

L'abbé J. Bézy,
docteur ès lettres.

1. *Œuvres de Lacordaire,* t. VII, p. 268.
2. Cf. ce même travail, p. 18, 49.

Digitized by Google

LA GUERRE RUSSO-JAPONAISE

(*Suite* [1].)

IV

LA TRANSFORMATION CONTEMPORAINE DU JAPON

Peuple vieilli ! Appliquée au Japon, cette affirmation semble paradoxale. Paradoxale aussi, et pourtant confirmée par la statistique, est la démonstration, tirée de l'inaptitude physique au service militaire d'une partie considérable de la population virile. Dans les opérations du recrutement, la proportion des jeunes Japonais dispensés pour infirmités ou faiblesse atteint des niveaux de 20 °/₀ des contingents annuels, contre un pourcentage bien inférieur en France.

Cette constatation rend plus surprenant encore le phénomène politique de renaissance ou de transformation dont le Japon a donné le spectacle dans notre période contemporaine.

Jusqu'à l'année 1868, le régime du Japon semblait une copie de la France sous la féodalité et même sous les rois mérovingiens. En droit, l'empereur ou Mikado était le chef absolu de l'État, au double titre politique et religieux. C'était le fils du Soleil, vénéré comme le symbole vivant de la patrie. En fait, pendant le cours des siècles, cette vénération avait eu pour résultat de réduire le Mikado au rôle de roi fainéant.

Comme en France, sous les derniers Mérovingiens, la réalité du pouvoir était passée aux mains d'un maire du palais. Au Japon, l'évolution s'accomplit du XIIe au XVIe siècle. Le maire du palais portait le titre de *Chôgoun*, que les Européens ont déformé en celui de *Taïcoun*.

Au-dessous du Chôgoun s'étageait une hiérarchie de tous points identique à la féodalité française du moyen âge. C'était d'abord le gradin des grands vassaux ou chefs de clan, gouverneurs héréditaires des provinces, comme dans l'ancienne France le duc de Bourgogne ou le comte de Toulouse. Au Japon, les grands vassaux s'appe-

1. Voir la *Revue de l'Institut catholique*, année 1907, p. 461.

Digitized by Google

laient les *daïmios*. Le Chôgoun était l'un d'entre eux, de même que Hugues Capet était duc de France avant d'être roi. Les daïmios s'appuyaient sur une nombreuse clientèle de *samouraïs* ou hommes d'armes, correspondant aux chevaliers. Au-dessous se courbaient les *yakounines* ou fonctionnaires, et enfin le peuple, c'est-à-dire la foule des vilains, taillable et corvéable à merci.

Entre les deux féodalités de l'Europe et de l'Extrême-Orient, l'identité se poursuivait jusque dans l'habitation, le costume et l'armement. Les daïmios habitaient des châteaux forts. Un des plus beaux modèles de l'architecture féodale du Japon est le château de Nagoya. Il sert actuellement de résidence au prince impérial.

Chaque daïmio entretenait une armée de samouraïs et une flottille de jonques de guerre. Comme signe distinctif, il arborait des emblèmes héraldiques analogues aux blasons européens. A la guerre il portait, comme ses samouraïs, l'armure complète : jambards, cuissards, cuirasse, brassards, casque protégeant la face au moyen d'un masque rendu intentionnellement horrifique. Les chevaux aussi étaient cuirassés.

L'arme offensive par excellence était le sabre, ou plus exactement les deux sabres, privilège et distinction des samouraïs, les hommes à deux sabres. L'industrie autochtone du Japon produisait des lames d'acier incomparables pour la trempe et le tranchant. Les samouraïs excellaient à s'en servir pour faire sauter les têtes de leurs ennemis ou pour s'ouvrir le ventre dans l'opération du hara-kiri.

Le château du Chôgoun s'élevait à Yeddo, aujourd'hui Tokio, la capitale de l'empire. Le Mikado ensevelissait à Kioto sa mystique oisiveté.

Ce fut un marin des États-Unis d'Amérique, le commodore Perry, qui le premier, en 1851, rompit à coups de canon, en entrant de vive force dans la baie de Yeddo, l'isolement séculaire du Japon. Après l'Amérique, la France et l'Angleterre exécutèrent aussi des démonstrations navales.

Sous cette pression, le Chôgoun se résigna à accorder des concessions de territoire aux nations de race blanche. C'est dans ces conditions qu'a été fondée, en 1858, sur la baie de Yeddo, la ville de Yokohama, groupe des trois concessions : américaine, française et anglaise.

Les nations blanches étaient représentées auprès du Chôgoun par des ministres résidents. Vers 1865, le ministre de France, M. Léon Roche, obtint que le Japon accueillerait des missions d'officiers français, chargés de réorganiser sa marine et son armée.

La mission militaire avait à sa tête le capitaine Chanoine, qui est

Digitized by Google

devenu plus tard, en France, général, ministre de la guerre dans le cabinet Brisson et s'est signalé par sa démission sensationnelle dans l'épisode le plus dramatique de l'affaire Dreyfus.

Ce sont donc les Français qui ont été les premiers instructeurs militaires du Japon moderne. Les jeunes officiers japonais venaient en France pour s'y perfectionner par des stages dans les régiments et les écoles. Malgré la guerre de 1870, le prestige de l'armée française a survécu jusqu'en 1889. A cette date, le gouvernement japonais a remplacé les missions françaises par des instructeurs allemands.

Au mois de janvier 1868, une révolution éclate subitement au Japon. Dans des vues d'ambitions particulières, deux clans, ceux de Satsouma et de Tchochou, renversent le Chôgoun et restaurent le Mikado dans la plénitude de l'autorité de ses ancêtres. Le Mikado était alors S. M. Moutzou-Hito, né en 1852, l'empereur qui régnait encore en 1908.

S'appropriant les idées réformistes du Chôgoun, le Mikado conçut le projet de transformer son peuple en l'initiant aux progrès de l'Occident. Ce projet, Moutzou-Hito a su le poursuivre avec une netteté de vues et une tenacité vraiment dignes d'admiration.

Par son ordre, l'année 1868 a été prise comme repère et comme l'origine d'une ère nouvelle, celle de *Meiji*. Ainsi, l'année 1909 est l'an 41 de l'ère de Meiji.

En 1869, pour consacrer le triomphe définitif de la restauration impériale, le Mikado a adopté pour sa capitale l'ancienne résidence du Chôgoun, Yeddo, et changé le nom de cette ville en celui de Tokio, qu'elle continue à porter.

Dès lors, les transformations se succèdent sans interruption :

En 1871, abolition de la féodalité des daïmos et des samouraïs.

En 1872, inauguration du premier chemin de fer.

En 1875, lancement du premier navire de guerre construit au Japon ; institution du service militaire obligatoire.

En 1889, promulgation d'une constitution politique avec ses deux chambres, de la noblesse et des communes, pastiche évident du parlement anglais.

En même temps, les Japonais importaient toute la mécanique extérieure et intérieure de la vie moderne, depuis l'électricité, les banques et les journaux, jusqu'aux modes, aux sports et aux snobismes.

La nation s'abandonna à son engouement par accès successifs, avec des intervalles de réaction brutale. L'empereur actuel de Russie, le tzar Nicolas II, a été personnellement victime d'un de ces retours offensifs contre les étrangers. En 1889, alors qu'étant tsarévitch, il

Digitized by Google

faisait un voyage autour du Monde et traversait le Japon, il fut assailli à coups de sabre et faillit succomber à l'attentat.

Il n'en est pas moins vrai que l'empire japonais est passé brusquement du régime féodal, tel qu'il subsistait encore aux temps de Charles le Téméraire et de Louis XI, à la civilisation de la fin du XIXe siècle. En vingt ans, il a franchi l'étape que la France avait mis quatre siècles à parcourir.

Au milieu de cette métamorphose, les deux clans qui l'avaient provoquée n'oubliaient pas leurs intérêts. Leurs samouraïs monopolisèrent à leur profit les plus enviables parmi les fonctions des nouvelles hiérarchies administratives et militaires.

Ce sont eux, en particulier, qui s'attribuèrent les grades les plus élevés dans l'armée et la marine, organisées et armées d'après les perfectionnements les plus modernes.

V

PRÉLUDES DE LA GUERRE RUSSO-JAPONAISE

De sa nouvelle puissance le Japon fit, sur la Chine, un essai foudroyant. La cause du conflit était déjà la Corée.

Le 17 juillet 1894, sans déclaration de guerre, la flotte japonaise coule un transport chinois au large de Chemoulpo, sur la côte occidentale de la Corée. Le 15 septembre, les Japonais gagnent une bataille navale à l'embouchure du Yalou.

Auparavant, une première armée japonaise, forte de 2 divisions, avait débarqué en Corée. Après la victoire navale, elle franchit le Yalou de vive force et pénétra en Mandchourie, où elle remporta encore d'autres succès sur les troupes chinoises.

Voulant dicter la paix dans Pékin, les Japonais se proposèrent, comme opération préliminaire, de maîtriser le détroit de 100 kilomètres qui donne accès au golfe de Pétchili, entre les deux places fortes de Port-Arthur au nord et de Weï-Haï-Weï au sud.

Une deuxième armée japonaise fut chargée de la conquête de Port-Arthur. Cette armée effectua à Kwenko, sur la côte orientale de Liao-toung, un débarquement qui se termina le 4 novembre.

S'avançant au sud, les Japonais franchirent l'isthme de Kintchéou et arrivèrent en vue des forts que le vice-roi du Pétchili, Li-Houng-Tchaug, avait fait élever par des ingénieurs européens sur les collines qui entourent la rade de Port-Arthur. Attaqués de vive force par l'armée japonaise et mollement défendus par la garnison chinoise, les forts de Port-Arthur furent enlevés d'assaut, le 21 novembre

Digitized by Google

1894. Après l'assaut, la ville fut envahie par l'armée victorieuse qui, pendant 36 heures, la mit à feu et à sang.

Parmi les unités japonaises qui concoururent à la prise de Port-Arthur figurait une brigade commandée par le général Nogi. Nogi était destiné à commander plus tard une autre armée japonaise pour enlever Port-Arthur aux Russes. Il est à présumer que, dans ce commandement, ses décisions se ressentirent des souvenirs de l'assaut victorieux de 1894.

Dans la même campagne contre la Chine, une troisième armée japonaise fit tomber Weï-Haï-Weï. Dompté, le gouvernement chinois signa avec le Japon, le 17 avril 1895, le traité de Simonosaki. Une clause du traité cédait Port-Arthur au Japon. Alors, les puissances occidentales prirent ombrage. Une coalition diplomatique se noua contre le Japon entre la Russie, la France et l'Allemagne. Une note identique des trois puissances somma le gouvernement du Mikado de renoncer à Port-Arthur. Celui-ci, en dépit de la colère de la nation japonaise, dut s'incliner. Cette colère fut portée à son comble par les empiétements de la Russie en Mandchourie et surtout par l'installation de cette puissance à Port-Arthur, qu'elle se fit céder par la Chine pour un bail de longue durée.

De plus, en Corée, la Russie et le Japon vivaient en état de concurrence perpétuelle. La guerre était inévitable.

Le Japon en accepta virilement la perspective et s'y prépara par la diplomatie, par la direction de l'opinion, enfin et surtout, par l'adaptation morale et matérielle des forces militaires et maritimes.

Un traité d'alliance avec la Grande-Bretagne mit le gouvernement japonais à l'abri de toute intervention d'un tiers dans son conflit avec la Russie. Des emprunts de guerre furent émis ou négociés sur les places financières de l'Angleterre et des États-Unis.

Liées par la passion unanime d'un patriotisme ardent, la nation et l'armée tenaient leurs regards obstinément tournés vers Port-Arthur, symbole des victoires du passé, de l'humiliation du présent et des espérances de l'avenir. La soif de revanche exaltait encore l'instinct d'offensive, naturel chez le soldat japonais, le *plaisir de se battre*, suivant le mot d'un général japonais. La mobilisation de l'armée était facilitée par son organisation, reflet de la méthode occidentale, et protégée contre les indiscrétions et l'espionnage par de légitimes et minutieuses précautions. Cette organisation comportait, comme unité supérieure à titre permanent, la division composée de 4 régiments d'infanterie à 3 bataillons, 36 pièces d'artillerie, 1 régiment de cavalerie à 3 escadrons, 1 bataillon du génie et les services accessoires.

Digitized by Google

Renforcée par les réservistes, la division japonaise atteignait un effectif de 22.000 hommes. L'armée comprenait 13 divisions dont une de la garde, plus des formations indépendantes d'artillerie et de cavalerie. 4 divisions nouvelles ont été créées de toutes pièces pendant la guerre avec la Russie.

L'armée territoriale a été, en principe, organisée en brigades, attachées chacune à une division active comme formation de deuxième ligne.

D'après les statistiques officielles, au début de la guerre, les publicistes militaires évaluaient la force totale de l'armée japonaise, réserves comprises, à 619.000 hommes. Or, pendant les opérations, le Japon a débarqué près de trois fois ce chiffre sur le continent asiatique : 1.515.000 hommes.

A l'approche de l'orage, la Russie apparaissait comme l'antithèse morale et physique de son adversaire imminent. Au patriotisme passionné du Japon, elle opposait des tendances humanitaires et un pacifisme débilitant. Sceptique dans les classes éclairées, ignorante dans les masses populaires, l'opinion n'accordait aucun intérêt aux affaires de l'Extrême-Orient.

En face du soldat japonais qui, comme les anciens Romains et les Français modernes, semble incarner l'offensive, l'armée russe se présentait avec ses qualités et ses défauts traditionnels : le dévouement et la passivité du soldat, si propre à la défensive, l'insuffisance professionnelle de certaines troupes irrégulières, les cosaques de Sibérie par exemple.

Son organisation en faisait une lourde machine, au rendement lent et incertain. En Russie, comme en France et en Allemagne, la base de l'organisation militaire est le corps d'armée, fort de plusieurs divisions ; mais, particularité spéciale à la Russie, certains corps d'armée sont, en permanence, groupés sous des commandements supérieurs, en prévision des éventualités de guerre européenne.

Les formations permanentes n'étaient destinées qu'à l'encadrement d'une partie seulement des réserves. Pour l'emploi du reste de ces réserves, une mobilisation compliquée transformait, par le dédoublement de certaines unités du pied de paix, des bataillons en régiments, des brigades en divisions, groupait ces divisions en corps d'armée provisoires : formations improvisées à la cohésion flottante, rouages multiples, à l'influence retardatrice.

Sur le pied complet de guerre, l'effectif atteindrait le chiffre formidable de 4.500.000 soldats. A l'ouverture des hostilités, une très faible partie était stationnée sur le théâtre des opérations : 158.000 hommes, dont le plus grand nombre étaient affectés à la garde des voies ferrées et à la garnison de sûreté des places fortes.

Digitized by Google

Fidèle aux obligations de l'alliance franco-russe, le gouvernement du Tsar s'efforça de laisser intacts les grands commandements constitués en face de l'Allemagne et de l'Autriche. Au début, il expédia en Mandchourie des formations de réserve : réserves de Sibérie, réserves d'Europe. Enfin, il dut se résoudre à employer les grandes unités permanentes, comme le Ier corps d'armée, les Xe et XIIe corps. A la fin de la guerre, le gouvernement se trouva avoir transporté sur le théâtre des opérations, en face des Japonais, 1.365.000 hommes.

L'armement, pour les deux belligérants, était à peu près équivalent. Les Japonais, comme les Russes, possédaient un fusil à répétition. Le calibre était, chez les premiers, de 6 millimètres 5, chez leurs adversaires de 8 millimètres.

Les pièces de l'artillerie de campagne étaient respectivement du calibre de 75 millimètres chez les Japonais et de 76 chez les Russes. Les unes et les autres tiraient deux coups à la minute, vitesses bien inférieures au modèle français de 75 millimètres. Le canon français est la véritable pièce *à tir rapide* en regard des modèles japonais et russes, qui ne méritaient que la qualification de *tir accéléré*.

Pour l'artillerie de position, la supériorité restait aux Japonais avec le canon Arisaka de 120 millimètres. Il faut ajouter, à la charge du gouvernement russe, qu'il ne pourvut que tardivement ses troupes d'Extrême-Orient du modèle de campagne perfectionné. Elles ne le reçurent que plusieurs mois après l'ouverture des hostilités ; jusqu'à cette réception, l'artillerie russe ne disposa que d'un matériel suranné.

Constatations analogues pour la marine. Cuirassés, croiseurs cuirassés, croiseurs protégés, torpilleurs, contre-torpilleurs : toutes ces catégories étaient représentées, dans la flotte japonaise, par des échantillons très modernes pour la plupart. Beaucoup de ces navires sortaient des meilleurs chantiers de l'Angleterre. Tous étaient montés par des équipages familiarisés avec la mer par l'hérédité et l'entraînement, naturels chez un peuple insulaire.

Dans la flotte russe figurait en trop grand nombre des bateaux démodés ou usés. D'autres échantillons, de lancement plus récent, accusaient des défectuosités dues à une industrie nationale attardée et à une administration trop accessible à la corruption. Ce n'est pas sans raison que des amiraux, après la guerre, ont pu parler, pour se justifier, de *vieux sabots* incapables de tenir la mer. Rares étaient les vaisseaux vraiment militaires et vraiment marins. Le modèle du genre était le superbe cuirassé *Césaréwitch*, construit en France, sur les chantiers de la Seyne.

Les tares du matériel flottant ne pouvaient que bien imparfaite-

Digitized by Google

ment être compensées par le personnel navigant. Les populations maritimes sont clairsemées en Russie. Aussi, équipages et officiers étaient-ils trop souvent composés de terriens, totalement dépaysés à bord.

Par des nécessités géographiques, les escadres russes se répartissaient en trois groupes répondant respectivement à la Mer Baltique, à la Mer Noire et à l'Extrême-Orient. Le troisième groupe était appelé le premier à se mesurer avec les marins nippons. Sa puissance aurait été à peu près équivalente à celle de l'adversaire si elle s'était trouvée concentrée. A l'ouverture des hostilités il n'en était pas ainsi. Si la masse principale de bateaux russes était à l'ancre dans la rade extérieure de Port-Arthur, une division, comprenant les trois croiseurs les plus rapides de toute la marine du Tsar, évoluait dans les eaux de Vladivostock, par delà les mers qui baignent toutes les côtes de la péninsule de Corée. Entre les deux points extrêmes de Port-Arthur et de Vladivostock, une autre division, formée du croiseur *Varyag* et de la canonnière *Koréetz*, mouillait isolément à Chémoulpo, sur le littoral occidental de la Corée.

D'autres considérations encore ressortaient à l'avantage du Japon. Pour atteindre le continent asiatique, les Japonais n'avaient qu'à franchir le détroit de Corée, dont la largeur ne dépasse pas 200 kilomètres. Sur tout le théâtre des opérations les points de débarquements les plus éloignés des ports nippons n'exigeaient pas plus de deux jours de navigation.

La Russie au contraire n'avait à sa disposition qu'un unique instrument pour porter sa puissance en Mandchourie. C'était le chemin de fer transsibérien, mince ruban à une seule voie, interrompu, dans les premiers mois de la guerre, par le lac Baïkal. Le fil d'acier mesurait 7.912 kilomètres de Moscou à Karbin, en plein territoire mandchou. A Karbin se détachait le chemin de fer transmandchourien, embranchement long de 970 kilomètres jusqu'à Port-Arthur. De Moscou à Port-Arthur, l'itinéraire total développait donc près de 9.000 kilomètres, exactement 8.882.

Dans ce dernier chiffre figure, pour 312 kilomètres, une ligne contournant par le sud le lac Baïkal et qui n'a été livrée à l'exploitation qu'au mois d'octobre 1904, huit mois après l'ouverture des hostilités. Véritable mer intérieure, le Baïkal mesure une largeur de 45 kilomètres (largeur maxima du lac de Genève, entre Morges et Amphion : 13 kilomètres).

Avant la mise en service de la voie de sa rive sud, ce lac opposait au trafic du chemin de fer un obstacle variable suivant les saisons, mais toujours des plus gênants. En été, des bacs à vapeur transpor-

Digitized by Google

taient les wagons sur la masse liquide, avec les manœuvres, les risques et les retards des transbordements.

En hiver, avec des températures qui descendent jusqu'à 40 degrés au-dessous de zéro, le lac se recouvre d'une couche de glace épaisse de plusieurs mètres. Pour avoir raison de ce nouvel obstacle, les services compétents employèrent successivemeut différents procédés : chargement des trains sur des navires brise-glaces ; transbordement du personnel et du matériel en voyage sur des traîneaux à trois chevaux à travers le lac gelé ; finalement, prolongement de la voie ferrée sur la glace.

On avait espéré faire ainsi circuler les trains complets, locomotive en tête ; mais la première qui fut aventurée effondra la glace sous son poids et disparut dans l'abîme. On dut se contenter d'engager les wagons chargés sur les rails et de les faire traîner par des chevaux comme des tramways. C'est à ce dernier expédient que s'arrêta la série des tâtonnements.

Un autre souci était la sûreté de la voie ferrée, dans la traversée de la Mandchourie, contre les tentatives de pillage, de déraillement ou de destruction de la part des Koungouses. Le service de protection exigeait des patrouilles incessantes de troupes à pied et à cheval. Ces troupes portaient le nom de gardes-frontière. Elles s'abritaient dans des corps de gardes fortifiés, échelonnés le long de la ligne à des intervalles de 5 kilomètres. A l'ouverture des hostilités l'effectif des gardes-frontière approchait de 100.000 soldats.

Depuis le début des opérations, le rendement du transsibérien s'accrut progressivement, grâce à des perfectionnements dont un grand nombre auraient dû être prévus dès la construction de la ligne. Parmi les améliorations tardives, dont l'idée pourtant s'imposait à la plus vulgaire prévoyance, figure l'établissement, en quantité suffisante, de voies de garage pour remédier à l'absence d'une double voie.

Dans son imperfection même, le chemin de fer fut appelé à répondre, dès l'origine, à de multiples exigences : transport de matériel pour l'armement des forteresses et de la flotte ; munitions ; vivres pour l'armée, la marine et même pour la population civile d'origine russe ; enfin et surtout, concentration des troupes. A ce dernier point de vue, le rendement du transsibérien est passé progressivement de 750 à 1.600 hommes par jour. De Moscou à Port-Arthur, la durée du trajet était de 16 jours, y compris 3 jours de repos, à Tomsk, à Irkousk et à Karbin, et un jour pour la traversée des 45 kilomètres du lac Baïkal, avant la livraison de la voie du sud.

Ainsi, l'orage qui grondait annonçait, pour le commandement

Digitized by Google

russe, une tâche bien autrement lourde que pour ses adversaires. Tandis que ceux-ci étaient tout portés, pour ainsi dire, à pied d'œuvre, l'armée russe devait s'attendre à combattre au bout d'un fil d'acier long de 9.000 kilomètres, unique et fragile communication avec la mère-patrie. Pour le Japon, le conflit avait, depuis longtemps déjà, revêtu la forme d'une guerre *nationale*. Pour la Russie, c'était une guerre *coloniale*. L'antithèse des deux épithètes contient toute une prophétie morale et matérielle de passion et d'indifférence, de rapidité et de lenteur.

VI

LES PREMIÈRES RENCONTRES

Le 6 février 1904 M. Kourino, ministre du Japon à Saint-Pétersbourg, notifia au gouvernement russe la rupture des relations diplomatiques. Cette rupture n'impliquait pas nécessairement une déclaration de guerre. Les publicistes japonais ont ergoté pour démontrer que la guerre avait été déclarée dans des formes suffisantes. Toujours est-il que le gouvernement russe s'est trouvé dans l'impossibilité matérielle de prévenir à temps les chefs de ses forces de terre et de mer dans l'Extrême-Orient.

Les commandants des navires mouillés à Port-Arthur et à Chémoulpo se reposaient dans une sécurité complète, si complète qu'en raison de la tension diplomatique qui existait entre les deux gouvernements, cette sécurité ressemblait à une coupable insouciance.

Le 8 février, à 11 heures et demie du soir, les torpilleurs japonais torpillent tout à coup 2 cuirassés et un croiseur russes. Le combat naval engagé par cette surprise se prolongea dans la journée du 9 et causa de nouvelles avaries à la flotte russe.

A cette même date du 9 février, une escadre japonaise de 6 croiseurs attirait au large de Chémoulpo le *Varyag* et le *Koréetz* et engageait avec les deux navires russes un combat qui eut pour conclusion la destruction de ceux-ci.

Dès le soir du 9 février, en raison des pertes subies par la marine russe à Port-Arthur et à Chémoulpo, l'équilibre était rompu à son détriment dans les eaux d'Extrême-Orient et l'empire de la mer conquis d'emblée par le Japon. La guerre se trouvait engagée en fait.

Le procédé employé par le Japon est-il conforme à la morale internationale ? Théoriquement, la question est encore controversée. Pratiquement, le procédé compte de nombreux précédents historiques

Digitized by Google

et il constitue, à l'adresse de toutes les nations, y compris les plus pacifistes, un utile avertissement.

M. Kourino, qui dénonça les relations diplomatiques à Saint-Pétersbourg, a été nommé depuis ambassadeur du Japon à Paris. Il a pris une part importante au traité franco-japonais du 10 juin 1907, qui garantit l'intégrité des territoires possédés dans l'Extrême-Orient par les deux puissances signataires.

On parle souvent du jeu de la guerre, par allusion à la part du hasard, part que le patriotisme des peuples, la bravoure des troupes et la valeur du commandement peuvent circonscrire, mais ne parviennent jamais à éliminer totalement. Dans le jeu qu'il avait si délibérément entamé, le Japon avait en main bien des cartes maîtresses, et pourtant, jusqu'au dernier mcment, la partie restait compromise pour lui. C'était une témérité sans exemple que de s'attaquer au colosse russe, inabordable sur son territoire, inépuisable dans ses réserves humaines.

Il est vrai que des symptômes de faiblesse se révélaient dans deux des organes du colosse : les finances et la marine. Toutefois, le crédit de l'empire russe était encore supérieur à celui de son adversaire. Quant à ses flottes, dispersées sur les mers du globe et alourdies de tant de non-valeurs, leur concentration et leur triomphe constituaient des problèmes délicats, mais non pas insolubles, surtout avec l'escompte, toujours permis, de quelques hasards heureux.

Or, que le pavillon du Tsar réussît à flotter en maître dans les eaux de l'Extrême-Orient, et le Japon était perdu. Même victorieuses, ses armées aventurées sur le continent étaient coupées de la mère-patrie, et celle-ci à la merci d'un débarquement. L'ours moscovite étouffait, dès le berceau, la renaissance de la race jaune.

Ainsi, le Japon jouait son existence nationale sur une seule carte. Quant à la Russie, elle ne courait aucun risque essentiel. Quelles que fussent les fautes commises et les trahisons du sort, elle n'avait besoin que de ténacité pour finir, à la longue et fatalement, par dicter à son adversaire une paix de lassitude.

Dès l'origine, le problème imposé à sa stratégie sur l'échiquier de la Mandchourie se présentait dans les termes suivants : munir la forteresse de Port-Arthur de tous les moyens possibles de résistance ; puis l'abandonner à la puissance de ses canons et au courage de sa garnison.

Quant aux forces de campagne, les tenir rassemblées à portée du chemin de fer transmandchourien, l'artère indispensable, destinée à leur procurer la vie immédiate et d'incessants renforts. Éviter de les

Digitized by Google

compromettre avec l'ennemi tant qu'elles ne seraient pas assurées de la victoire.

C'est le conseil que donnait au Tsar le vieux général Dragomiroff, l'éducateur de l'armée russe, que son grand âge retenait dans la retraite.

« Sire, disait-il à Nicolas II, tant que vous ne pourrez pas oppo-
« ser aux Japonais un effectif double, reculez le long du chemin
« de fer. Reculez, s'il le faut, à travers toute la Mandchourie ;
« reculez jusqu'au Baïkal ; reculez jusqu'à l'Oural ; puis reprenez
« l'offensive avec des forces irrésistibles et balayez l'ennemi jusqu'à
« la mer. »

C'est l'histoire même de la Russie que Dragomiroff faisait revivre dans ses conseils ; c'est la stratégie victorieuse de Pierre le Grand contre Charles XII en 1709 et d'Alexandre Ier contre Napoléon en 1812.

Dragomiroff conseillait même l'évacuation de Port-Arthur. Cette mesure paraît excessive en raison du coup qu'elle aurait porté au prestige militaire de la Russie.

Cependant le Japon prenait l'initiative des opérations sur terre, comme il avait fait sur mer.

Dès le mois de février une division japonaise débarqua à Chémoulpo. C'était le noyau de la première armée, commandée par le général Kouroki. Cette armée imposa le protectorat japonais au roi de Corée, puis elle s'avança vers le nord, pour atteindre le Yalou, frontière de la Mandchourie. Cette marche, longue de plusieurs centaines de kilomètres à travers un pays montagneux, sur des sentiers en guise de routes, nécessita deux mois. Quand elle commença, la mer était encore gelée sur la côte occidentale de la péninsule coréenne au nord de Chémoulpo. Puis, avec l'adoucissement progressif de la température à l'approche du printemps, les ports échelonnés sur la côte se libérèrent de leurs glaces et se prêtèrent à de nouveaux débarquements de troupes japonaises. Celles-ci renforcèrent progressivement les colonnes de Kouroki. La première armée se constitua ainsi à 3 divisions avec un effectif de 65.000 combattants. Elle atteignit le Yalou à la fin d'avril.

Du côté russe, après des semaines passées dans le désarroi, le commandement avait fini par se constituer, non sans compromis nuisible à son unité et à force. Le général Kouropatkine, ministre de la guerre, était parti de Saint-Pétersbourg pour prendre le commandement des troupes avec le titre de généralissime. Toutefois, il a été subordonné, dans des conditions et pendant un temps mal déterminés, au vice-amiral Alexéïeff, qui était investi du titre de vice-roi et

Digitized by Google

de l'autorité supérieure sur les forces de terre et de mer dans l'Extrême-Orient.

Pour base de ses premières opérations en Mandchourie, le général Kouropatkine adopta la ville de Liao-Yang, sur le chemin de fer transmandchourien dans la vallée du Liao. Cette vallée mesure une largeur de 120 à 150 kilomètres entre les steppes de la Mongolie à l'ouest et une zone montagneuse à l'est. Le pied de ces montagnes suit une ligne à peu près parallèle à la voie ferrée à 50 ou 60 kilomètres. Les montagnes s'interposent ensuite, sur une épaisseur d'une centaine de kilomètres, entre la vallée du Liao et celle du Yalou, frontière de la Corée.

C'est la région de l'estuaire du Yalou qui était l'objectif de marche des colonnes de Kouroki. Une série de vallées secondaires et de cols ouvrent une communication directe entre Liao-Yang et cette région.

Kouropatkine groupa le gros de ses forces à Liao-Yang et entreprit des travaux de fortification pour protéger cette base d'opérations. Il organisa en même temps, pour se couvrir et s'éclairer, deux détachements dans deux directions divergentes, l'un à l'embouchure du Liao, à Inkéou, l'autre dans la vallée inférieure du Yalou.

Le détachement du Yalou formait un corps d'armée sous le général Sassoulitch. A l'approche des Japonais de Kouroki et dans l'isolement de ses propres forces, Sassoulitch aurait dû concentrer ces dernières. Le général russe commit la faute de les diviser encore. Il n'opposa qu'une fraction, la division Kachtalinski aux tentatives imminentes de Kouroki pour franchir le Yalou. En vain prit-il des dispositions judicieuses pour interdire le passage du fleuve : tranchées pour les tireurs d'infanterie, épaulements pour l'artillerie. La faiblesse de ses moyens le condamnait à l'insuccès.

Dans une série d'opérations qui durèrent plusieurs jours, Kouroki opposa, sur la rive coréenne du Yalou, des batteries de gros calibre au front de la position ennemie, en même temps qu'il la débordait en passant le fleuve sur la gauche et hors des vues de cette position. Enfin, le 1er mai, les colonnes japonaises achevèrent, de vive force et de front, l'opération du passage et écrasèrent la division Kachtalinski.

Ce combat du Yalou, le premier de la guerre russo-japonaise, paraît une exacte réplique de celui de Wissembourg, le 4 août 1870, au début de la guerre franco-allemande. Chez les Russes comme chez les Français, même imprudence du commandement supérieur à laisser une division isolée, même disproportion numérique entre la défense et l'attaque. Les 7.000 combattants de Kachtalinski ont lutté contre les 60.000 Japonais de Kouroki avec la même bravoure

Digitized by Google

que les 6.000 soldats de la division Abel Douay contre les 40.000 Allemands du prince royal de Prusse. Inutile de rappeler qu'en 1870 le général Abel Douay resta mort sur le champ de bataille.

Pendant les opérations de Kouroki, la flotte japonaise n'était pas restée inactive. Sous le commandement de l'amiral Togo, elle s'était solidement installée dans le golfe de Corée en organisant une base maritime contre Port-Arthur dans l'archipel des îles Elliott. Le 9 février, après la surprise effectuée par les torpilleurs japonais, l'amiral Togo continua l'attaque de l'escadre russe et du front de mer de Port-Arthur. En même temps, il tentait un débarquement dans la baie du Pigeon, sur la côte opposée de la presqu'île. Le débarquement fut repoussé par la garnison de la place. S'il avait été renouvelé ou appuyé avec plus de vigueur, il aurait pu aboutir à la mise à terre de troupes japonaises d'un effectif important. En se portant résolument dans la direction de Port-Arthur, ces troupes n'auraient rencontré comme obstacles que des fortifications incomplètes, et la place pouvait succomber dans cette attaque à revers. Quel résultat obtenu d'emblée par les Japonais ! Quelle économie de temps, d'argent, de sang !

C'est ainsi que l'audace est parfois la meilleure prudence. A l'époque contemporaine, l'histoire militaire présente deux exemples où l'irrésolution du commandement a fait perdre le fruit d'occasions inespérées.

En 1854, quand les forces alliées de la France et de l'Angleterre se présentèrent devant le front sud de Sébastopol, cette partie de la forteresse russe n'existait encore qu'à l'état d'ébauche, et la forteresse elle-même était à la merci d'un coup de main. Le coup de main ne fut pas ordonné. Todtleben eut tout le temps désiré pour compléter l'ébauche des fortifications de Sébastopol. Conséquence pour les alliés : onze mois de siège et de combats ; 120.000 hommes sacrifiés, ou tués, ou morts de maladies.

Le 21 mai 1871, dans le second siège de Paris soutenu par la Commune contre le gouvernement de Versailles, la courageuse initiative de Ducatel permit aux premières colonnes de l'armée régulière de franchir sans coup férir l'enceinte bastionnée par la porte de Saint-Cloud. Il ne dépendait que de Mac-Mahon de pouvoir télégraphier : « Ville gagnée ! » Le rempart venait de tomber. L'une après l'autre les portes voisines de celle de Saint-Cloud s'ouvraient pour laisser entrer de nouvelles colonnes. Parmi les bandes indisciplinées et les tacticiens improvisés de la Commune régnait l'affolement, fruit de la surprise. Aucun système sérieux de défense intérieure n'avait été

Digitized by Google

organisé. Quelle pusillanimité empêcha Mac-Mahon de lancer à travers Paris sa cavalerie et de consommer par son audace la stupeur des insurgés ? Il laissa à l'insurrection le temps de se ressaisir. Conséquence : toutes les rues hérissées de barricades ; la capitale incendiée ; l'armée sacrifiant huit jours et des torrents de sang pour se rendre enfin maîtresse des ruines.

En 1904, sous Port-Arthur, Togo s'était peut-être trop exclusivement laissé hypnotiser par l'escadre qui faisait de cette place son point d'appui et son refuge. Avant tout, l'amiral du Mikado se proposait d'empêcher la flotte russe de troubler les opérations de débarquement des armées japonaises.

Cette flotte s'était réfugiée dans la rade intérieure, qui ne communique avec la pleine mer que par un goulet. Togo résolut d'obstruer le goulet et d'*embouteiller* les vaisseaux du Tsar. C'est un procédé qui avait été inauguré en 1898, pendant la guerre hispano-américaine, par les marins des États-Unis contre l'escadre espagnole de l'amiral Cervera à Santiago de Cuba.

Vers le goulet de Port-Arthur furent dirigés des navires sans valeur, montés par quelques hommes dévoués qui, avant de les abandonner, devaient les couler de manière à obstruer la passe. A deux reprises, le 24 février et le 27 mars, des essais d'embouteillage furent tentés sans succès à l'aide de ces brûlots *modern-style*. Ceux-ci étaient arrêtés ou coulés prématurément par les engins de la défense : batteries de côtes ou mines sous-marines.

Les mines sous-marines, appelées encore torpilles dormantes et torpilles vigilantes, par opposition aux torpilles automobiles que lancent des tubes, ont été abondamment utilisées par les deux partis. Elles constituent une arme fort dangereuse pour ceux contre lesquelles elle est employée et même pour ceux qui l'emploient. Leur explosion a détruit, à plusieurs reprises, les bateaux chargés de leur placement. En outre, les mines russes ont causé la perte d'unités importantes de la marine japonaise, et réciproquement.

Le 13 avril sauta, dans des conditions analogues, le cuirassé russe *Pétropawlosk*. Ce désastre entraîna la mort de l'amiral russe Makharof, qui à lui seul valait une escadre.

A bord du *Pétropawlosk* se trouvait le grand-duc Cyrille, un des trop rares princes de la famille impériale qui soit venu encourager, par sa présence dans l'Extrême-Orient, les défenseurs de la gloire des Romanoff. Le grand-duc peut être sauvé.

Le 3 mai, Togo réussit à réaliser un embouteillage partiel. Par la suite, les Russes réussirent à faire sauter les épaves qui encombraient

Digitized by Google

le chenal. Néanmoins, pendant plusieurs semaines, celui-ci resta impraticable aux gros navires.

Le commandement supérieur attendait impatiemment ce résultat pour achever le débarquement des armées japonaises. La deuxième armée, commandée par le général Okou, était destinée à débarquer sur la côte orientale de la presqu'île du Liaotoung à Pitzévo, dans une proximité inquiétante de Port-Arthur. Des précautions extraordinaires avaient été prises contre l'éventualité d'une intervention de la flotte russe. Pour arrêter celle-ci, une estacade flottante de 20 kilomètres avait été tendue, à la surface de la mer, entre les îles Elliott et la côte de la presqu'île. Toutefois, la meilleure précaution était encore d'emprisonner l'ennemi dans la rade de Port-Arthur.

En attendant ce résultat, l'armée d'Okou avait été provisoirement débarquée en Corée, en face de Pitzévo. Dès que l'embouteillage du 3 mai fut connu, l'armée fut transportée par mer à Pitzévo, où le débarquement définitif s'opéra le 5 mai. Quelques jours plus tard une troisième armée japonaise, commandée par le général Nodzou, débarqua à Takouchan.

De Pitzévo, Okou n'avait pas tardé à s'avancer dans la direction de Port-Arthur. Ses coureurs vinrent inquiéter la circulation des trains entre Liao-Yang et Port-Arthur au moment où l'état-major russe se préoccupait d'accumuler les moyens de résistance dans la forteresse et d'évacuer ses non-valeurs. Le dernier train qui réussit à passer permit au vice-roi Alexeïeff de quitter Port-Arthur. C'était le 13 mai. Après son passage, la voie fut définitivement coupée.

Les forces de terre rassemblées à Port-Arthur étaient commandées par le général Stœssel. Celui-ci fit élever des retranchements sur l'isthme de Kintchéou, qui rattache à la terre ferme la presqu'île terminale du Liaotoung entre le golfe de Corée et celui de Pétchili. Stœssel envoya des troupes pour y résister aux Japonais. L'isthme mesure une largeur de 4 kilomètres. Sur ce front restreint, il était entièrement barré par les retranchements russes. Ceux-ci étaient précédés par des obstacles accessoires destinés à briser l'élan des assaillants, notamment des réseaux de fil de fer. Les abords étaient battus par les feux croisés de nombreuses batteries.

Malgré ces difficultés, les Japonais attaquèrent résolument les lignes russes. Ils furent secondés à leur droite, dans les eaux du Petchili, par des canonnières dont le tir prenait les défenseurs à revers. Les Russes étaient commandés par le général Fock. En dépit de l'intervention des canonnières japonaises, l'avantage du terrain et des fortifications compensait largement l'infériorité numérique des défenseurs. Néanmoins, ceux-ci cédèrent le terrain après une résistance qui aurait se pu montrer plus énergique.

Digitized by Google

L'abandon de l'isthme de Kintchéou marquait, pour Port-Arthur, la première phase de l'investissement. Une autre menace plus directe fut le débarquement, à Dalny, d'une armée de siège commandée par le général Nogi, le vainqueur de 1894.

La ville et le port de Dalny étaient une création russe, construite à grands frais sur le golfe de Talienwan. C'étaient la ville administrative et le port commercial, destinés à compléter la place forte et l'arsenal maritime de Port-Arthur. Dans la réalité, cette conception eut le tort de diviser l'effort financier de la Russie et d'absorber des sommes qui auraient avantageusement trouvé leur emploi dans l'amélioration militaire ou générale de Port-Arthur.

La faute commise parut d'autant plus grave que le port de Dalny facilita grandement le débarquement des troupes et du matériel de siège. Auparavant, il est vrai, les Russes avaient pris la précaution de bouleverser les travaux et de semer des mines sous-marines dans les eaux d'accès. Néanmoins, les Japonais triomphèrent de ces difficultés. Dès le 27 mai, Nogi commença les opérations du débarquement de la quatrième armée envoyée par le Mikado.

VII

OPÉRATIONS EN MANDCHOURIE

Après le débarquement en Mandchourie des trois armées japonaises de campagne, la direction supérieure des opérations fut confiée au maréchal Oyama, un des héros de la guerre sino-japonaise de 1894.

Dans le camp opposé, le général Kouropatkine semble s'être approprié avec conviction le plan de retraite méthodique et de judicieuse temporisation conseillé par Dragomiroff. Il ne dépendit pas toujours de lui d'y demeurer tenacement fidèle, car le généralissime avait à compter avec des influences extérieures, généralement fermées aux considérations stratégiques : le vice-roi, la cour, l'opinion publique.

Cédant à une pression de cette nature, Kouropatkine donna des ordres pour rouvrir les communications avec Port-Arthur, interceptées par Nodzou. Un corps d'armée russe, commandé par le général Stackelberg, s'avança vers le sud.

Laissant une division pour surveiller la direction de Port-Arthur, Nodzou se porte avec le reste de ses forces à la rencontre de Stackelberg et le refoule au combat de Vafangou le 15 juin.

Après cette rencontre, les trois armées japonaises adoptèrent un

Digitized by Google

dispositif d'ensemble face au nord et dans l'ordre suivant, de la gauche, à la droite, soit de l'ouest à l'est : Okou, Nodzou, Kouroki.

A l'ouest, la gauche de la ligne opérait en plaine, dans la vallée du Liao, le long de la voie ferrée. Le reste des troupes était engagé dans la zone montagneuse de l'est.

Sur cette partie de l'échiquier, le concours que les Russes trouvaient dans les obstacles de terrain pour s'opposer aux mouvements des Japonais était largement compensé, en faveur de ces derniers, par la triple supériorité du nombre, de l'aptitude tactique et de l'organisation. En effet, les divisions japonaises étaient particulièrement propres à combattre en pays de montagne. Le tiers de leur artillerie était même organisé en batteries de montagne, avec des mulets et chevaux de bât pour le transport des pièces et des coffres comme l'artillerie alpine en France et en Italie.

Au contraire, ce modèle de batterie était rare chez les Russes. Pour leurs bataillons, recrutés et exercés presque exclusivement dans des plaines sans bornes, la guerre de montagne était une nouveauté déconcertante et une difficulté de plus. Leurs officiers avouaient qu'ils n'étaient pas préparés à cette variété de la tactique.

Pourtant, en dépit de tous leurs avantages, les généraux japonais n'agissaient qu'avec une circonspection extrême. Dans la zone montagneuse, ils progressaient à raison de 2 kilomètres par jour !

La prudence des Japonais dans cette période des opérations a été taxée de timidité. Pourtant, aux yeux de l'historien militaire, le spectacle n'a rien de surprenant.

Qu'on se rappelle, au début de la campagne de France en 1814, les sentiments des souverains et des généraux coalisés contre Napoléon. C'est avec une terreur superstitieuse qu'ils se voyaient foulant le territoire de ce peuple français si longtemps invincible. Pendant des mois, ils s'avancèrent en tâtonnant, comme si la terre allait s'ouvrir sous leurs pas. Et pourtant ces envahisseurs si craintifs avaient déjà vu le prestige de Napoléon pâlir dans les neiges de la Russie et sur le champ de bataille de Leipzig ?

L'appréhension était au moins aussi légitime chez les généraux japonais, au moment de mettre pour la première fois la jeune armée jaune aux prises avec la civilisation occidentale, représentée par un de ses plus puissants empires, par des siècles d'organisation administrative, de prestige militaire et de victoires.

Pendant des mois la ligne des trois armées japonaises s'avança sur Liao-Yang en refoulant les détachements russes qui défendaient les approches de cette ville. Dans la vallée du Liao, le mouvement fut marqué par les combats de Kaïping le 9 juillet, de Tache-Kiao le

Digitized by Google

24, de Haï-Tcheng le 2 août. Dans les montagnes, les principaux épisodes sont le combat sur le col de Motienling, livré le 17 juillet, et l'enlèvement du col de Pjelin, le 31 juillet.

L'affaire de Pjelin est un exemple caractéristique des ressources que la guerre de montagne ménage à l'initiative des combattants. L'ensellement du col était défendu par une brigade russe et attaqué par une brigade japonaise. L'extrême gauche de la ligne russe était formée par 3 compagnies occupant un mamelon.

Un détachement japonais de 7 fantassins réussit à déborder le mamelon et à exécuter sur l'extrême gauche russe un tir d'enfilade. Cette surprise fut telle que les 3 compagnies lâchèrent pied, sans se rendre compte du nombre infime de leurs assaillants. La brigade japonaise profita de l'incident pour porter en avant son échelon de droite, et les Russes durent céder du terrain.

A Liao-Yang, Kouropatkine n'avait pas manqué d'utiliser le répit que lui laissaient ses adversaires. Goutte à goutte, mais journellement, le chemin de fer versait des renforts à son armée. Au sud de la ville, le généralissime organisa deux lignes concentriques de fortification passagère. La deuxième, plus courte, était aussi la plus forte. Elle était formée de redoutes disposées en vue de soutenir les défenseurs de la première et de protéger leur retraite.

Le 24 août, le maréchal Oyama vint attaquer le camp retranché de Liao-Yang. La bataille dura 11 jours. La puissance de l'armement moderne, combinée avec la ténacité offensive des Japonais, produisait déjà les conséquences qui figurent parmi les plus remarquables expériences de cette sanglante guerre : l'extension des fronts, la décomposition des batailles en plusieurs jours et même en plusieurs nuits de combats.

Les Russes étaient au nombre de 150.000 hommes. Du côté japonais, le maréchal Oyama disposait de 135.000 combattants dans ses trois armées d'Okou, Nodzou et Kouroki. Tandis que les deux premières attaquaient de front les retranchements russes, Kouroki entamait un mouvement à grande envergure pour tourner la gauche de Kouropatkine. Toutes ces dispositions prenaient des journées entières. On approchait du 1er septembre, anniversaire de la bataille de Sedan en 1870, où 200.000 Allemands ont enveloppé l'armée de Mac-Mahon et l'ont fait capituler avec ses 85.000 combattants, reste des 140.000 du début de la bataille. Animés par le souvenir de cette victoire de leurs éducateurs allemands, les Japonais se flattaient d'infliger un nouveau Sedan à la nation amie et alliée de la France.

Mais Kouropatkine aussi avait compris la leçon de 1870. Sans s'obstiner sur ses positions primitives, il sut évacuer à temps la pre-

Digitized by Google

mière ligne de ses retranchements, se bornant à défendre la seconde ligne, qui exigeait moins de troupes. Rassemblant ensuite des réserves en nombre suffisant, le général russe manœuvra contre Kouroki. Ses manœuvres furent contrariées par une panique qui se déclara à son extrême gauche dans la division Orloff. En définitive, pourtant, Kouropatkine fut assez habile pour se dérober à l'enveloppement japonais. Il évacua Liao-Yang en ne laissant entre les mains de l'ennemi que 13 prisonniers contre les 85.000 de la capitulation de Sedan. Les autres pertes étaient, pour l'armée russe, de 12.660 hommes tués et blessés, pour les Japonais de 23.615.

Sur ce champ de bataille, au cœur de l'été, les manœuvres des troupes japonaises avaient été favorisées par la végétation particulière de la plaine mandchoue. Les colonnes circulaient au milieu de champs immenses de gaolian, céréale dont les tiges hautes de près de 3 mètres dissimulent complètement les fantassins et même les cavaliers. Les champ de gaolian ondulent sous la moindre brise, en sorte que l'agitation causée par le passage des troupes japonaises ne révélait aucun indice à leurs adversaires.

Après la récolte, le gaolian laisse sur le sol des tronçons qui forment autant de piquets, susceptibles de blesser les pieds des chevaux. Sous cette forme encore, pendant l'hiver, le gaolian a été nuisible aux Russes, dont il gênait la nombreuse cavalerie.

L'armée russe s'était repliée sur Moukden. Cédant à des impatiences extérieures, Kouropatkine annonça, par une proclamation retentissante, son intention de passer à l'offensive. Effectivement, l'armée russe quitta Moukden au commencement d'octobre pour marcher vers le sud, en prenant pour axe de son mouvement la voie ferrée.

Un mouvement débordant fut esquissé à l'est, contre la droite des forces d'Oyama. Comme ce mouvement s'effectuait dans les montagnes, les Japonais n'eurent pas de peine à l'arrêter. Opposant à la manœuvre russe des forces médiocres, mais cependant suffisantes pour la contenir, Oyama reporta les effectifs disponibles contre les colonnes russes qui marchaient en plaine.

En résumé, l'offensive de Kouropatkine était prématurée. Elle aboutit, du 9 au 26 octobre 1904, à une série d'engagements décousus et stériles sur les bords du fleuve Cha-Ho, au sud de Moukden.

Les deux armées adverses s'arrêtèrent face à face sur les deux rives opposées du fleuve. Maître de la rive droite, ou rive nord, Kouropatkine contemplait avec inquiétude, sur la rive japonaise, le mamelon de l'*arbre isolé*, qui est devenu célèbre sous le nom de *colline Poutiloff*. Les Japonais avaient couvert de tranchées ce

Digitized by Google

mamelon, qui leur procurait un commandement sur le front et l'intérieur de la position russe.

Pour supprimer cette menace, Kouropatkine dirigea contre la colline une démonstration directe appuyée sur ses deux flancs par des attaques débordantes. Après une vigoureuse action de nuit, la colline Poutiloff tomba entre les mains des Russes. Ceux-ci la couronnèrent de retranchements et de batteries. Ainsi organisée et rattachée à la position générale de Kouropatkine, la colline Pentiloff formait point d'appui et tête de front sur la rive gauche du Cha-Ho.

Pendant de longs mois, les deux armées ennemies stationnèrent ainsi face à face. Chacune d'elles se couvrit de plusieurs lignes de retranchements. Les retranchements opposés étaient séparés par une zone large à peine de 2 kilomètres en moyenne et réduite par endroits à 400 mètres. Ce n'était plus la distance d'une portée de canon ni même d'une portée de fusil ; les sentinelles des deux partis s'interpellaient à la voix.

Chacun des deux adversaires, à mesure qu'il recevait des renforts, prolongeait sa ligne de retranchements, de manière à ne pas être tourné. Le développement des fronts finit par atteindre une longueur de 90 kilomètres.

Les lignes des Russes couvraient Moukden. Cette ville était devenue pour eux une immense place de dépôt, où le chemin de fer transsibérien déversait sans interruption les approvisionnements et les renforts.

Dans le camp japonais, Oyama temporisait d'autant plus volontiers que le temps travaillait pour les intérêts japonais en rendant chaque jour plus inévitable la chute de Port-Arthur.

VIII

LE SIÈGE DE PORT-ARTHUR

Après le combat du 26 mai 1904, qui livra aux Japonais la possession de l'isthme de Kintchéou, la péninsule où s'élèvent Dalny et Port-Arthur se trouva coupée du continent.

Cependant, pour être en mesure d'attaquer la forteresse russe, les Japonais étaient obligés, soit de franchir les 50 kilomètres que mesure la péninsule depuis Kintchéou jusqu'à Port-Arthur, soit de débarquer dans une de ses baies. C'est la deuxième solution qu'adopta l'état-major japonais en transportant par mer à Dalny la quatrième armée, celle du général Nogi.

Digitized by Google

Les forces russes que le combat de Kintchéou avait coupées de la Mandchourie se montaient à 34.000 soldats. Elles furent accrues plus tard par 9.000 marins des équipages de l'escadre, quand celle-ci eut renoncé à opérer sur son élément naturel. En fait, ces 43.000 hommes constituèrent la garnison de Port-Arthur. Le général Stœssel en prit le commandement.

En droit, Stœssel était le chef d'un corps d'armée de campagne. Sa mission consistait à lutter sur les abords de la forteresse pour disputer le terrain à l'ennemi et retarder le moment où celui-ci arriverait sous le feu des ouvrages les plus avancés. A ce moment, la place était effectivement investie et les pouvoirs de Stœssel expiraient. La direction supérieure et la responsabilité de la défense incombaient au gouverneur de la place, le général Smirnoff.

Dans la réalité, Smirnoff n'eut pas la force d'âme nécessaire pour exiger le respect de ses droits de gouverneur. Il les laissa usurper par Stœssel.

Du moment que Stœssel n'avait su empêcher ni la perte de l'isthme ni le débarquement du corps de siège, son devoir élémentaire était de défendre successivement les rideaux de hauteurs qui traversent la presqu'île au nord de Port-Arthur. Les Russes résistèrent en effet sur ces positions successives. La dernière et la plus rapprochée de Port-Arthur, appelée la colline du Loup, fut évacuée par eux le 30 juillet.

A partir de cette date, l'investissement était achevé. Les avant-postes du corps de siège se trouvaient au contact avec la première ligne de défense de la place. Cette première ligne, conformément aux principes de la fortification moderne, était constituée par un cercle extérieur de redoutes et de tranchées, concentrique à la ligne principale de résistance et à 3 kilomètres plus en avant. La ligne principale de résistance couronnait les crêtes qui entourent comme une cuvette la rade de Port-Arthur, en la dominant de 200 mètres en moyenne. Elle était formée par un cercle intérieur de forts, que reliait entre eux un retranchement continu. L'enceinte ainsi constituée développait, avec le front de mer, un total de 31 kilomètres.

Les forts de Port-Arthur avaient été édifiés par des ingénieurs européens, sous le régime chinois, pour le compte de Li-Houng-Chang. Les Russes les avaient perfectionnés. Ils avaient, notamment, renforcé leurs casemates par des voûtes en béton. Malheureusement, pour des raisons d'économie, l'épaisseur du bétonnement n'avait pas été portée à une dimension suffisante. L'expérience du siège démontra cette insuffisance, qui occasionna aux Russes des pertes cruelles. Elle causa, notamment, la mort du général Kondra-

Digitized by Google

tenko, qui a mérité d'être appelé l'Archimède de la défense et qui fut tué par un obus japonais dans une casemate mal protégée.

Le général Nogi, le chef de l'armée de siège, mit en œuvre les procédés classiques de l'attaque des places, que les Japonais avaient appris de leurs maîtres français et allemands. Ces procédés sont : l'attaque de vive force, le bombardement, enfin l'approche méthodique, ou siège en règle, avec l'emploi des travaux de sape et de mine.

Le premier procédé, l'attaque de vive force, souriait d'autant mieux au général japonais qu'il avait été préconisé comme infaillible par le général bavarois von Sauer sous le nom d'attaque brusquée. Sur la foi des théories de Sauer, les Allemands se flattaient de faire tomber en quelques heures les forts de la nouvelle frontière militaire de la France. A la théorie allemande de l'attaque brusquée, l'expérience de Port-Arthur a apporté un contrôle pratique sur l'intérêt duquel il est superflu d'insister.

Nogi employa donc contre Port-Arthur les différents procédés d'attaque, mais sans méthode. Quoi qu'il en soit, dès les premiers jours du siège, le bombardement inquiéta l'escadre russe, à l'ancre dans la rade intérieure. Tirés d'une distance de 8 kilomètres et sur des trajectoires très arquées, les projectiles japonais passaient par-dessus les lignes successives de la défense et la couronne des hauteurs, pour venir tomber dans la rade et menacer de couler les vaisseaux sur place.

Il est vrai que, dans cette première période du siège, les batteries assiégeantes étaient incapables de régler leur tir. Les points d'arrivée étaient masqués aux vues des artilleurs par l'écran des collines. En vain les assiégeants essayèrent-ils d'un ballon captif pour l'observation des coups. Ce moyen ne procurait pas d'avantages appréciables.

Néanmoins, quelque mal réglé qu'il fût, le bombardement parut assez menaçant aux amiraux russes pour les déterminer à y soustraire leurs navires par une sortie. La sortie aboutit, au large de Port-Arthur, à la bataille navale du 10 août. L'escadre russe était commandée par le contre-amiral Witheft. Elle fut assaillie par les croiseurs et les cuirassés japonais de l'amiral Togo.

L'amiral Witheft fut tué dans l'action. Jointe au désarroi causé par la rapidité de la tactique japonaise, cette mort entraîna la dispersion de l'escadre russe. Une partie des navires s'échappa et se réfugia dans les ports neutres. Le reste ramena à Port-Arthur ses coques avariées et ses équipages mutilés.

Dès le début du siège de Port-Arthur, et en même temps que le bombardement, Nogi dirigea, contre les redoutes de la première

Digitized by Google

ligne de défense, des attaques de vive force. Les colonnes d'assaut opéraient de préférence la nuit, de manière à diminuer l'effet des feux de la défense. Celle-ci avait recours aux projecteurs électriques et aux obus éclairants pour dévoiler la marche de l'assaillant. Les Japonais étaient alors exposés, comme en plein jour, au tir de la mousqueterie et de l'artillerie.

La défense avait aussi parsemé ses abords de mines chargées d'explosifs et qui éclataient quand les troupes d'assaut passaient au-dessus. Contre celles-ci, le général Kondratenko, l'Archimède de Port-Arthur, avait également trouvé le moyen d'utiliser les torpilles de la marine, qu'il avait retirées de l'escadre, immobilisée dans la rade.

A l'accumulation de ces terribles dangers pour l'armée de siège le général Nogi semblait ajouter comme à plaisir de nouvelles difficultés. C'est ainsi qu'une attaque générale fut ordonnée, sans préparation suffisante, pour l'unique raison que le jour de la fête du Mikado approchait. Nogi voulait offrir, à date fixe, Port-Arthur en cadeau à son souverain. En fait, c'est à l'ange de la mort qu'échut un nouvel et stérile holocauste.

Les Japonais n'ont pas le monopole de ces sanglantes fantaisies : l'histoire impartiale est obligée d'en convenir. En 1855, alors que les Français alliés aux Anglais assiégeaient Sébastopol, un assaut, condamné d'avance à l'insuccès, fut ordonné par Pélissier, général en chef, pour la date du 18 juin, anniversaire de Waterloo. Ce jour-là, le général Pélissier s'était flatté de prendre, aux dépens des Russes, une revanche de 1815 aussi flatteuse pour les Français qu'embarrassante pour leurs nouveaux amis, les Anglais.

L'événement, malheureusement, ne répondit pas à l'attente du général en chef. Le 18 juin fut encore, à quarante ans de distance, une date fatale à l'aigle impériale. Il est vrai que l'anniversaire de Waterloo ne fut pas plus favorable au léopard britannique, entraîné lui aussi sur les glacis de Sébastopol : maigre consolation pour le sang français inutilement versé et pour le succès de l'entreprise commune, reculé de plusieurs mois.

En s'obstinant aux assauts de Port-Arthur, le général Nogi subissait la double suggestion des théories allemandes et de sa propre expérience. Dix ans auparavant, c'est une attaque de vive force qui, sous ses yeux et pour une part sous son commandement, avait fait tomber la même forteresse de Port-Arthur. Nogi oubliait simplement que la forteresse avait été améliorée et la garnison chinoise relevée par les soldats russes.

En définitive, la formule de l'attaque brusquée avait fait faillite. Nogi dut se rendre à l'évidence et recourir aux travaux méthodiques

Digitized by Google

d'un siège en règle, c'est-à-dire aux tranchées de sape et à la mine. Pour objectif de cette attaque régulière, le général japonais choisit, sur le front nord, la trouée naturelle par laquelle le chemin de fer transmandchourien aboutit à Port-Arthur. Des travaux d'approche furent poussés contre la double ligne des redoutes et des forts de ce secteur.

En même temps, d'autres attaques étaient dirigées, à l'ouest, contre une position avancée de la défense, la colline de 203 mètres, importante par ses vues directes sur la rade intérieure. Le 6 décembre 1904, la position tomba entre les mains des Japonais. Ceux-ci l'utilisèrent pour rectifier le tir de leurs batteries de bombardement contre l'escadre russe, dont la destruction totale fut, dès lors, inévitable.

Au nord, les travaux de sape firent tomber la ligne des redoutes, puis ils amenèrent les assiégeants jusque sur les contrescarpes de trois des forts de la ligne principale : Kikouan-Nord, Erloung-Chan et Sounsou-Chan.

Les Japonais recoururent alors à la mine pour renverser les contrescarpes et les escarpes et s'ouvrir enfin l'entrée des trois forts. Ceux-ci succombèrent respectivement : Kikouan-Nord, le 18 décembre ; Erloung-Chan le 28, et Sounsou-Chan, le 31 décembre 1904.

Déjà Stœssel avait décidé de capituler. La capitulation fut signée le 2 janvier 1905. La garnison était faite prisonnière de guerre ; les officiers conservaient leur liberté, sous la condition de ne pas servir pendant la durée de la guerre.

L'opinion militaire est sévère pour les clauses de cette nature, par lesquelles des officiers séparent, dans l'adversité, leur sort du sort de leurs soldats. Pendant la guerre de 1870, les officiers français tombés, par le malheur des armes, au pouvoir de l'ennemi ont généralement refusé cette faveur. Ils ont préféré astreindre l'ennemi à immobiliser pour leur garde un service de surveillance, en conservant le droit de s'échapper à leurs risques et périls pour mettre de nouveau leur épée au service de la patrie envahie.

Malheureusement aussi, cette règle honorable a souffert des exceptions. Certaines capitulations stipulaient, pour les officiers, la faculté de rester libres, mais inutiles pour la défense du pays. Suivant l'expression de l'époque, ceux qui ont accepté cette faveur de l'ennemi ont *signé le revers de la capitulation.*

Le 2 janvier 1905, le chiffre des défenseurs de Port-Arthur était tombé de 43.000 à 23.491 dont 15.000 blessés ou malades dans les ambulances et les hôpitaux. Quant aux survivants, suivant l'expres-

Digitized by Google

sion de Stœssel, la fatigue et les privations en avaient fait des ombres.

Dans les camps japonais, le corps de siège avait été tenu constamment à l'effectif de 65.000 soldats, grâce aux troupes de remplacement qui venaient combler les vides créés par la maladie et surtout par le feu de la défense. Le général Nogi achetait la prise de Port-Arthur au prix de pertes cruelles : 51.780 hommes tués et blessés. L'effectif avait dû être remplacé presque en entier. Deux fils du général figuraient parmi les morts.

Le résultat pouvait incontestablement être obtenu pour une moindre dépense de sang, de temps et même d'argent. Il est une autorité française dont les Japonais et leurs inspirateurs germaniques pourraient, sans déchoir, méditer les leçons. L'illustre Vauban a écrit cette maxime, qui fait autant d'honneur à l'homme et au citoyen qu'à l'ingénieur et au soldat :

« La précipitation dans les sièges ne hâte point la prise des places, la recule souvent et ensanglante toujours la scène. »

« Brûlons plus de poudre », a-t-il dit encore, « et versons moins de sang. »

Après la chute de Port-Arthur, le général Stœssel profita pour lui-même de l'exception de faveur inscrite dans la capitulation, et rentra en Russie en compagnie de sa femme. Pendant le siège, Mme Stœssel avait rempli un rôle méritoire par l'organisation des services de la Croix-Rouge et le soin des malades et des blessés. Quant au général, il est une épreuve vivante des vicissitudes des opinions humaines.

Immédiatement après le siège, il fut acclamé comme un héros. Le public français lui envoya une épée d'honneur, offerte par souscription. Plus tard, sa conduite a été l'objet, en Russie, d'une enquête qui a abouti à un jugement en conseil de guerre et à une condamnation à mort. Nicolas II a commué la peine capitale en détention.

Des condamnations ont été encore prononcées contre d'autres défenseurs de Port-Arthur, notamment contre le général Fock, à l'occasion du combat de Kintchéou, et contre le général Smirnoff, le gouverneur titulaire de la forteresse, accusé de faiblesse pour avoir laissé usurper ses prérogatives par Stœssel.

Déjà, avant le jugement de ces généraux, les amiraux Niébogatoff et Rodjestvenski avaient expié par des arrêts sévères les défaites navales de la Russie. Des récriminations personnelles entre inculpés et témoins ont envenimé les débats des conseils de guerre. Des duels s'en sont suivis : Smirnoff a été grièvement blessé par Fock.

Aux yeux du penseur étranger et de l'historien, soustraits par

Digitized by Google

l'éloignement ou par le temps au choc direct des passions en jeu, des condamnations et des querelles de ce genre sont, pour une nation, l'un des plus lamentables fruits de la défaite. Fatalement la justice y paraît dominée par le besoin, fort peu généreux, d'effacer les fautes communes et de décharger sur quelques boucs émissaires tout le fardeau des péchés d'Israël.

Au sujet de Port-Arthur cependant, il paraît démontré, tant par l'étude critique des opérations que par les débats judiciaires, que la défense pouvait être prolongée six semaines encore après le 2 janvier 1905. Pour sa gloire personnelle et pour le bien de la Russie, Stœssel aurait gagné à s'inspirer de Denfert-Rochereau, à Belfort, pour maintenir plus longtemps l'assiégeant à distance respectueuse des remparts, et de Masséna à Gênes, pour résister jusqu'à la consommation de son dernier biscuit et de son dernier bifteck de cheval.

Six semaines de plus, et la chute de Port-Arthur était reculée jusqu'au 15 février 1905. La quatrième armée japonaise restait clouée sur les glacis de la forteresse et indisponible jusqu'au printemps pour les opérations en Mandchourie. La campagne d'hiver en était totalement changée dans son histoire et ses résultats.

IX

LA CAMPAGNE D'HIVER EN MANDCHOURIE

Sur les deux rives du Cha-Ho, Kouropatkine et Oyama demeurèrent pendant de longs mois face à face et immobiles derrière leurs retranchements. Cependant les préparatifs ne cessaient pas de se poursuivre activement dans l'un et l'autre camp. Accru sans interruption par les trains du chemin de fer transsibérien, l'effectif des Russes tendait à égaler celui de leurs adversaires. Pour tirer de ses masses le meilleur effet utile, le généralissime les répartit en trois armées.

De son côté, l'état-major japonais n'avait pas négligé d'organiser, sur ses derrières, le pays occupé. Au début, le chemin de fer transmandchourien ne lui rendit aucun service, tant par les dégradations effectuées par les Russes et la disparition du matériel roulant que par l'impossibilité d'utiliser le matériel des chemins de fer japonais. Celui-ci, en effet, était construit en vue d'un écartement de rails inférieur à la voie russe.

Les Japonais eurent la constance de transporter sur le continent asiatique leurs locomotives et leurs wagons, et surtout de refaire toute la voie en ramenant l'écartement des rails au gabarit national.

Digitized by Google

Au sud, à l'une des origines du transmandchourien ainsi modifié, Dalmy fut utilisé comme port de débarquement et place d'entrepôt pour le matériel et le personnel expédié du Japon aux armées de Mandchourie. Le port d'Inkéou, à l'embouchure du Liao, qui avait primitivement joué le même rôle, vit son importance presque annulée.

Après la prise de Port-Arthur, l'état-major japonais employa le chemin de fer à transporter dans les lignes du Cha-Ho les grosses pièces de l'artillerie de siège, pour bombarder les retranchements russes. Le maréchal Oyama appela à lui la quatrième armée, celle de Nogi, illustrée et aguerrie par sa conquête. En même temps, par d'autres renforts acheminés en secret, il maintenait au complet l'effectif des trois premières et préparait la création d'une cinquième armée.

Le silence menaçant qui régnait sur les rives du Cha-Ho fut rompu le 24 janvier 1905. Le général Grippenberg, chef de l'une des trois armées de Kouropatkine, dirigeait contre la gauche japonaise une reconnaissance offensive.

Grippenberg déborda, à l'ouest, le front du dispositif ennemi et réussit même à pénétrer, près du village de Sandepou, dans le crochet défensif de redoutes et de défenses qui protégeait ce dispositif. Il voulait poursuivre ses succès et demanda au généralissime de l'appuyer par des troupes de renfort. Craignant de s'affaiblir sur son front, Kouropatkine refusa les renforts demandés par Grippenberg.

De dépit, celui-ci quitta le commandement de son armée et reprit le train pour Saint-Pétersbourg. Il fut remplacé à la tête de ses troupes par le général Kaulbars.

Vers la même époque, la cavalerie russe effectua deux expéditions à grand rayon, deux *raids*, suivant le mot introduit dans la langue militaire par les Américains à la suite de leurs opérations du même genre durant la guerre de Sécession 1861-1865. En principe, les raids de la cavalerie russe avaient pour objet de jeter le trouble et de couper les voies ferrées en arrière des armées japonaises, de détruire leurs magasins de munitions et de vivres, d'enlever leurs convois, d'entraver l'arrivée de leurs renforts.

Le premier fut effectué, du 9 au 19 janvier 1905, par une force de 5.000 chevaux et 26 pièces d'artillerie, qu'alourdissait un convoi de 1.500 mulets et chevaux de bât. L'expédition avait été placée sous les ordres du général Mitchenko, caractère chevaleresque qui, pourtant, n'était pas un cavalier de carrière.

L'objectif était mal choisi. C'était la station d'Inkéou, à laquelle

Digitized by Google

l'état-major russe attribuait à tort, comme magasin des Japonais, une importance qui depuis longtemps avait été reportée à Dalny.

Inhabile dans le maniement de la cavalerie, le général Mitchenko fit des étapes de 40 kilomètres à peine. Il ne réussit même pas à s'emparer de la station d'Inkéou.

L'expédition n'aboutit qu'à des résultats médiocres et complètement disproportionnés avec les moyens mis en œuvre : quelques convois enlevés, quelques petits détachements japonais battus dans des engagements de détail. Dans l'un de ces combats, le 10 janvier, fut tué un officier français, le lieutenant Burtin, qui avait obtenu l'autorisation de servir dans un régiment de cosaques.

Le deuxième raid fut entrepris le 18 février par quatre sotnias de cosaques, soit 300 chevaux, sous le commandement du colonel Gilenschmidt. Plus légère que la première et mieux conduite, l'expédition marcha véritablement à l'allure d'une troupe de cavalerie, faisant des étapes de 75 kilomètres en moyenne.

Malgré la vigilance des Japonais, stimulée encore par la récente attaque d'Inkéou, le colonel Gilenschmidt réussit à se glisser à 200 kilomètres au sud du front ennemi et à atteindre la grande voie ferrée à Haïtcheng. Il mit hors de service un pont du chemin de fer.

Au retour, il fut assailli par des forces japonaises supérieures, mais réussit à se dégager dans plusieurs combats. Le 23 février, le détachement était rentré dans les lignes russes. Pendant un des combats, avait été blessé un autre officier français au service de la Russie, le capitaine prince Napoléon Murat.

Les Japonais mirent peu de temps à réparer le pont d'Haïtcheng et à rétablir l'exploitation de la voie ferrée.

En réalité, pendant toute la guerre, la cavalerie russe n'a pas rendu des services en rapport avec son effectif et sa réputation. Ce résultat négatif est d'autant plus frappant qu'en face d'elle, par l'infériorité du nombre, les escadrons japonais n'existaient pour ainsi dire pas. Au point culminant des effectifs dans les deux armées opposées, Kouropatkine a disposé de 45.000 cavaliers et Oyama de 8.000 à peine.

Le rendement insignifiant de la cavalerie russe était dû à deux causes principales : d'une part, l'insuffisance tactique des officiers et des troupes, et, d'autre part, les méthodes défectueuses de l'état-major. Celui-ci s'obstinait à composer les détachements au moyen d'éléments disparates, séparant les sotnias et les escadrons de leurs régiments et détruisant, comme à plaisir, l'esprit de corps et la cohésion. A une échelle supérieure, les mêmes pratiques d'organisation

Digitized by Google

ou de désorganisation ont été appliquées aux divisions, aux corps d'armée et aux armées, par une véritable incohérence et pour le plus grand désavantage des armes du Tsar.

Au commencement de février, Kouropatkine disposait de près de 300.000 combattants, répartis en trois armées commandées, de l'est à l'ouest, par les généraux Linievitch, Bilderling et Kaulbars. Au maréchal Oyama obéissaient aussi trois armées, commandées également de l'est à l'ouest par les généraux Kouroki, Okou, Nodzou. La droite japonaise, opposée à la gauche russe, était représentée par l'armée de Kouroki.

Chacune des armées japonaises était constituée par la réunion de plusieurs divisions, d'ancienne ou de nouvelle formation. Aux treize divisions ostensiblement connues de l'organisation officielle s'étaient adjointes d'autres divisions créées de toutes pièces pour les besoins de la guerre. Anciennes ou nouvelles, chacune était constamment maintenue, par l'afflux incessant des réservistes, à un effectif voisin de 20.000 combattants.

Grâce à une méthode savante, d'inspiration évidemment allemande, le remplacement des soldats tombés sur la ligne de feu était réalisé automatiquement et plus régulièrement encore que le remplacement des munitions. L'armée territoriale avait été aussi appelée sur le théâtre des opérations. Elle servit généralement à constituer des brigades de réserve, rattachées aux divisions actives à raison d'une brigade par division.

A l'aide des formations nouvelles, divisions et brigades, l'état-major japonais avait réussi à créer en secret une cinquième armée, dont les Russes ne soupçonnaient même pas l'existence. Le général Kavamoura en reçut le commandement. Il se prépara à prolonger Kouroki, à la droite du front japonais. Derrière la gauche, la quatrième armée avec Nogi terminait les mouvements qui l'avaient amenée depuis Port-Arthur.

Le 25 février commencent les manœuvres des armées japonaises. A l'est, Kavamoura entre en ligne et prononce une énergique démonstration contre la gauche russe. Surpris par ce danger imprévu; Kouropatkine se hâte d'envoyer à sa gauche les réserves disponibles, mais il affaiblit ainsi sa droite, à 90 kilomètres de là. Contre cette droite russe, Nogi entre en ligne à son tour.

A ce moment, sur le front japonais, les cinq armées sont accolées comme il suit : Kavamoura, Kouroki, Nodzou, Okou, Nogi. L'effectif total est de 325.000 combattants.

Les trois premières armées attaquent de front Linievitch et Bilderling. Au centre, la grosse artillerie arrivée de Port-Arthur bombarde les

Digitized by Google

retranchements russes. A la gauche, les deux armées d'Okou et de Nogi prononcent de concert une attaque enveloppante contre Kaulbars. L'effectif des Russes a atteint 310.000 combattants. 635.000 belligérants sont aux prises, dessinant sur le sol de la Mandchourie un serpent de feu long d'une centaine de kilomètres. Autour de Moukden rugit, jour et nuit, pendant deux semaines, la plus gigantesque rencontre que l'histoire du monde ait encore enregistrée.

A leur extermination réciproque les combattants emploient toutes les armes, depuis les fusils, les canons et les mitrailleuses les plus modernes jusqu'à la baïonnette. Leur industrieuse ardeur rajeunit d'anciens engins, tels que la grenade. A la différence des grenades de Louis XIV, les nouvelles ne sont pas chargées de poudre noire, mais des plus récents explosifs. Lancées à la main par des grenadiers intrépides, elles engendrent des vagues de feu qui fauchent les rangs ennemis.

D'autre part, sous la pression du danger et la menace de l'anéantissement, la tactique de détail s'ingénie à neutraliser les effets meurtriers de l'armement moderne. Elle emploie à cet effet les cheminements défilés et les retranchements improvisés, dont l'infanterie se couvre après chaque bond en avant.

En arrière de la chaîne des fusils et des canons, le téléphone et le télégraphe servent à transmettre les observations et les ordres.

Tandis que, dans l'armée russe, Kouropatkine se multiplie sur tout le front de son armée, en face, le maréchal Oyama s'installe sur un point central, à plusieurs kilomètres de la ligne de feu, loin des émotions du combat. Relié par un réseau de fils télégraphiques aux unités subordonnées, son état-major suit sur la carte les vicissitudes de la lutte, reçoit les rapports et transmet les ordres.

A la droite japonaise, Kavamoura opérant dans une région montagneuse, fut contenu par Linievitch. Au centre, les armées de Kouroki et de Nodzou se consumaient dans d'opiniâtres et stériles attaques de front. L'artillerie de position ne produisait pas les effets matériels et moraux qu'avaient escomptés les Japonais. Le tir était exécuté de trop loin pour être précis. En outre les coups étaient espacés par suite de la nécessité de réduire la dépense énorme des munitions.

Par contre, aucun obstacle ne pouvait arrêter la marche débordante d'Okou et de Nogi. Ces deux armées avaient franchi le cours du Cha-Ho en aval de la droite russe. S'élevant au nord, Nogi dépasse Moukden. Les obus tombent près des tombes des empereurs mandchous. Sa cavalerie menace de couper le chemin de fer de Karbine.

Digitized by Google

Pour protéger les communications russes, l'armée de Kaulbars se ploie en crochet défensif face à l'ouest, mais les progrès des Japonais continuent. Kouropatkine essaie de les enrayer par une contre-attaque qu'il conduit en personne. Il réussit, en effet, à occasionner un temps d'arrêt. Il en profite pour ordonner à Linievitch et à Bilderling d'évacuer le Cha-Ho et de se replier sur le Houn-Ho, la rivière de Moukden, considérée comme deuxième ligne de défense.

Le mouvement de repli commence le 8 mars ; mais il s'effectue en désordre, talonné par les Japonais. Ceux-ci réussissent à s'intercaler dans le nouveau front des Russes. Dès lors, l'ordre de bataille de Kouropatkine est percé, la retraite générale s'impose.

Le 10 mars, les Russes évacuent Moukden après avoir perdu 100.000 hommes tués, blessés ou prisonniers et 58 canons.

Par suite de l'enchevêtrement des colonnes et de l'encombrement des chemins, le désordre matériel était inévitable. Quant au désordre moral, il fut beaucoup moindre. Dans cette épreuve, le soldat russe montra, une fois de plus, ses qualités nationales d'impassibilité et de dévouement. A aucun moment, la retraite ne dégénéra en panique.

D'autre part, l'insuffisance numérique de la cavalerie japonaise ne permettait pas à Oyama de profiter des embarras de l'ennemi et d'organiser la poursuite. Il dut se contenter de s'attacher aux pas des arrière-gardes russes.

Les colonnes en retraite traversèrent la ville de Tiéling et s'arrêtèrent en couvrant les deux routes de Karbin et de Vladivostock. Le 17 mars 1905 Kouropatkine fut relevé de ses fonctions de généralissime et remplacé par le général Linievitch. Avec une patriotique abnégation, il se rangea sous les ordres de son ancien subordonné et prit le commandement de l'une des trois armées russes.

De nouveau, le chemin de fer transsibérien apporta aux généraux du Tsar des troupes et du matériel pour réparer les pertes. L'ordre et la confiance se rétablirent dans les rangs. De nouveau les trois armées firent face à l'ennemi. Le nouveau front était entre Tiéling et Kounchouling, le grand quartier général dans cette dernière ville.

La victoire de Moukden avait coûté aux Japonais 71.000 soldats tués et blessés. L'occupation de Moukden, de Tiéling et de quelques villages chinois de la Mandchourie : tel était, pour Oyama, le résultat de si pénibles efforts et de si sanglants sacrifices.

Au bout de treize mois de campagne, les Japonais étaient encore à 400 kilomètres de Karbin et à 1.300 kilomètres de la Russie *asiatique*. Le Mikado avait mis en ligne son dernier soldat, sinon son dernier conscrit ; ses finances étaient dans un état alarmant. Enfin, sur les

Digitized by Google

mers grossissait un orage qui d'un seul coup pouvait anéantir le fruit de toutes les victoires et compromettre l'existence même de l'empire du Soleil Levant.

X

OPÉRATIONS MARITIMES. — DÉNOUEMENT

Les croiseurs de Vladivostock réussirent au mois de juin à couler plusieurs transports japonais chargés de troupes et de matériel, mais la marine russe préparait un effort plus important.

Rassemblant les meilleurs de ses navires de guerre en service ou en réserve dans ses ports de la Baltique, le gouvernement du Tsar en forma une escadre pour porter son pavillon dans les mers de l'Extrême-Orient. Le commandement en fut donné à l'amiral Rodjestvenski. L'escadre partit le 16 octobre 1904 de Libau. Ce port est le plus méridional de la Russie sur la Baltique, près de la frontière prussienne, le mieux garanti, par conséquent, contre l'envahissement des glaces en hiver. Une deuxième escadre, sous les ordres de l'amiral Niebogatoff, devait partir après la première et rallier celle-ci dans les eaux asiatiques.

Pendant le trajet de Rodjestvenski dans les mers d'Europe, le bruit se répandit que des embuscades allaient lui être tendues par des torpilleurs japonais. Les équipages russes étaient sous l'empire de cette crainte quand l'escadre rencontra dans la mer du Nord une flottille de pêcheurs anglais du port de Hull. C'était dans la nuit du 28 au 29 octobre. Plusieurs vaisseaux ouvrirent le feu contre les pêcheurs. Il résulta de cette conjoncture un incident diplomatique fort grave entre l'Angleterre et la Russie. La guerre faillit éclater entre les deux puissances. Elle fut évitée grâce à l'intervention de la France. Une conférence internationale aboutit à une conciliation sur la base d'une indemnité payée par la Russie aux pêcheurs anglais atteints dans leurs biens et leurs personnes.

Sans attendre cette solution de l'incident de Hull, l'escadre de Rodjestvenski avait poursuivi sa navigation, au milieu de difficultés causées surtout par son ravitaillement en vivres et en charbon. La Russie ne possédant aucun point d'appui sur les mers parcourues, les approvisionnements ne pouvaient être fournis que par les ports neutres, dans la mesure et les conditions consacrées par le droit international. La diplomatie japonaise ne négligeait aucune occasion pour tirer argument de cette jurisprudence assez imprécise et

Digitized by Google

créer des incidents de neutralité en vue de contrarier la marche de l'escadre russe.

A hauteur de Gibraltar, certaines unités de Rodjestvenski entrèrent dans la Méditerranée et empruntèrent le canal de Suez, tandis que les cuirassés contournaient tout le continent africain et doublaient le cap de Bonne-Espérance. Les éléments séparés se concentrèrent de nouveau dans les eaux de Madagascar, à la faveur de la neutralité bienveillante de la France. Rodjestvenski attendait la deuxième escadre, celle de Niebogatoff, qui devait se ranger sous son commandement. Il passa ainsi l'automne de 1904, puis l'hiver et les premières semaines du printemps de 1905. La longue durée de cette attente ne fut pas perdue. Rodjestvenski l'utilisa pour instruire et discipliner ses équipages, exercer ses canonniers par des tirs à la mer, etc. Il se mit ensuite en route pour rallier Niebogatoff.

La jonction eut lieu dans l'Océan Indien. L'armée navale ainsi constituée passa dans la mer de Chine. Elle s'arrêta quelques jours dans une rade du littoral de l'Annam, la baie de Cam-Rang, ce qui exposa le gouvernement français à d'aigres récriminations des Japonais. Enfin Rodjestvenski mit le cap au Nord. Le 27 mai, l'armée navale s'engagea dans le détroit de Corée avec Vladivostock pour objectif.

Le détroit était étroitement surveillé par l'amiral Togo. Ses escadres trouvaient de véritables embuscades dans les rades et les ports avoisinants du Japon et de la Corée, ainsi que dans l'archipel de Tsou-Shima, qui partage le détroit en deux bras de mer. La flotte russe était inférieure à l'adversaire sous tous les rapports. Tous les atouts étaient dans la main de Togo, mais il suffisait d'une seule carte, un hasard malheureux, une panique, une tempête, pour déjouer sa prévoyance et faire sombrer la fortune du Japon.

Cette carte unique, Rodjestvenski ne la trouva pas dans son jeu.

Le 27 mai, les escadres russes s'avançaient sur deux lignes de file dans le chenal oriental, entre Tsou-Shima et la côte japonaise. Soudain elles se voient attaquées de toutes parts par les rapides navires de Togo. En quelques minutes, l'artillerie japonaise couvre de débris les ponts des vaisseaux russes. Ceux-ci sont bientôt encombrés de morts et de blessés. Leurs cuirasses disloquées par le choc des obus laissent entrer la mer dans leurs coques. Cuirassés, croiseurs, transports, sombrent ou amènent leur pavillon.

La plus grande partie de l'armée navale fut détruite en deux heures le 27 mai. Quelques vaisseaux qui s'étaient échappés avec Niebogatoff furent capturés le lendemain. Les amiraux Rodjesvenski et Niebogatoff étaient prisonniers. C'est à peine si quelques

Digitized by Google

unités désemparées réussirent à gagner Vladivostock et le port américain de Manille dans les Philippines.

Évaluées en argent, les pertes causées à la marine russe par les journées de Tsou-Shima représentent 500 millions de francs. A ce capital il faut ajouter 200 millions pour l'escadre coulée en rade de Port-Arthur.

Togo, en faisant part de sa victoire aux Anglais, leur faisait remarquer qu'il avait consacré par sa victoire le centenaire de Trafalgar. La Russie a cru devoir faire expier par des condamnations aux deux amiraux Rodjestvenski et Niebogatoff le désastre de sa marine. Avec d'aussi mauvais outils, d'autres marins auraient-ils été plus heureux dans la bataille ? Tout au moins, avant la bataille, l'amiral Rodjestvenski avait su effectuer, dans les conditions les plus pénibles, un périple de 30.000 kilomètres, réalisant ainsi le plus merveilleux effort de stratégie navale qu'un homme de mer ait jamais conçu.

La destruction de la marine russe rendait au maréchal Oyama toute sécurité pour la conservation de ses communications avec la mère patrie. Cependant, cette sécurité n'eut pas pour résultat une plus grande activité des armées japonaises de Mandchourie. Elles conservèrent, vis-à-vis des forces russes, leur attitude expectante.

L'été ne vit d'opérations intéressantes que dans l'île de Sakhaline. Les Japonais y débarquèrent un corps expéditionnaire qui en fit, sans difficulté, la conquête.

Cependant des pourparlers de paix s'étaient engagés par l'intermédiaire des puissances neutres. Les plénipotentiaires des puissance belligérantes se réunirent dans un port des États-Unis, à Portsmouth. La paix fut signée le 5 septembre 1905.

La Russie rétrocédait au Japon la moitié méridionale de l'île de Sakhaline. Le Japon était substitué à la Russie pour la possession à bail de Port-Arthur et de la presqu'île de Kouantoung. Les deux puissances se partageaient l'influence à exercer sur la Mandchourie en réservant les droits suzerains de la Chine. Sur la Corée le protectorat du Japon était reconnu à l'exclusion de tout autre. Quant aux prétentions primitivement émises par le Japon à obtenir de la Russie une indemnité de guerre, elles avaient été formellement rejetées.

La Russie abandonnait la lutte au moment où la victoire allait lui sourire. Ses armées, reconstituées par les renforts, aguerries par la guerre elle-même, ne demandaient qu'à marcher à l'ennemi.

Celui-ci était arrivé à la limite de son effort. Le Japon pouvait encore appeler des hommes sous les drapeaux, mais ce n'étaient pas des soldats, et, d'ailleurs, les officiers manquaient pour les encadrer.

Digitized by Google

A l'extérieur, le crédit de l'empire était épuisé. A l'intérieur, les impôts pesaient lourdement sur la population, la famine était imminente.

Le temps, désormais, travaillait pour la Russie. La patience et le sang-froid, telles étaient les seules qualités nécessaires et suffisantes que réclamait la situation. Ces qualités ont manqué aux hommes d'État de la Russie, sous l'impression des troubles intérieurs de l'empire, comme elles avaient manqué en 1871, en France, au gouvernement de la Défense nationale, après la signature de l'armistice et la chute de Paris.

En France également, l'invasion allemande était arrivée à la limite de son effort. Huit mois de guerre, retenant sous les drapeaux la partie la plus active de la population virile, avaient fini par paralyser les forces économiques de l'Allemagne.

Du côté de la défense, la capitale et le tiers du territoire étaient au pouvoir de l'ennemi ; mais, à la lisière, l'occupation étrangère expirait comme la dernière écume d'un flot débordé. L'illustre Chanzy donnait un conseil analogue à celui de Dragomiroff. « Reculez, disait-il à Gambetta, jusqu'au Plateau central ; reculez, s'il le faut, jusqu'aux Pyrénées. Vous finirez par arracher à la Prusse une paix de lassitude, mais une paix acceptable pour la France. » Alors, peut-être, la formule de Jules Favre aurait sonné autrement que comme une ironie douloureuse :

« Pas un pouce de notre territoire, pas une pierre de nos forteresses. »

Loin de lutter jusqu'à l'Oural, la Russie de 1905 a capitulé en avant de Karbin. Loin de lutter jusqu'aux Pyrénées, la France de 1871 a capitulé sur la Loire.

Pour l'une, comme pour l'autre, l'histoire répétera ce jugement si souvent prononcé :

« Cherchez les causes de la catastrophe dans les erreurs de l'État. »

XI

CONCLUSION ET ENSEIGNEMENTS

La guerre a coûté au Japon :

60.000 hommes tués, *175.000* blessés, *25.000* morts de maladie. Total : *260.000*. La dépense en argent s'est élevée à *3* milliards *500* millions de francs.

Digitized by Google

Les chiffres correspondants sont pour la Russie :

32.000 tués, *150.000* blessés, *8.000* hommes morts de maladie. Total ; *190.000*. Dépense : *5* milliards *550* millions de francs. En ajoutant à cette somme le capital correspondant aux pensions à payer et à la réfection de la flotte et du matériel de guerre, on arrive à conclure que la guerre a coûté à la Russie : *6* milliards *400* millions de francs.

A titre de comparaison, la guerre de 1870 a coûté à la France, en dehors des cessions de population et de territoires :

139.000 hommes tués ou morts de maladie et *138.000* blessés.

L'Allemagne avait acheté son triomphe par *47.000* hommes tués et *128.000* blessés.

Du seul fait de la guerre, les dépenses se sont élevées, pour la France, à 9 milliards 500 millions. Ce chiffre renferme l'indemnité de guerre de 5 milliards, payée à l'Allemagne, et le montant des contributions levées directement par les troupes allemandes, ainsi que leurs frais d'entretien.

Dans la guerre russo-japonaise, l'observation a fait ressortir la guérison rapide des blessures causées par les armes à très petit calibre, telles que le fusil japonais. Une autre constatation de statistique comparée est le faible coefficient des décès par maladie. Ce résultat a été dû à l'excellente organisation du service sanitaire chez les deux belligérants et à une amélioration importante pour le bien-être et l'hygiène des troupes.

Il s'agit de l'invention des cuisines portatives ou roulantes, qui ont permis de servir des repas chauds aux combattants jusque sur la ligne de feu. Le procédé a été employé aussi bien chez les Japonais que chez les Russes. Il est urgent que l'armée française soit dotée sans retard d'un progrès du même genre.

Les enseignements techniques et tactiques de ces dix-neuf mois de guerre ont été compendieusement détaillés dans les rapports et les ouvrages militaires. Cependant, en dehors et au-dessus des formules de métier, l'histoire a pour mission de dicter des leçons d'une extension plus générale et d'une portée plus lointaine.

Au regard des belles conceptions de Turenne et de Napoléon, la stratégie qui s'est déroulée sur l'échiquier de la Mandchourie témoigne d'une indigence intellectuelle aussi complète dans un camp que dans l'autre. Pendant plus d'un an, cette stratégie a eu pour axe commun la voie ferrée du transmandchourien, et toutes ses évolutions se sont réduites à un mouvement de va-et-vient, comme pour le piston d'une locomotive.

Les Japonais ont largement imité les méthodes des Allemands :

Digitized by Google

« Machinisme et mécanisme », ils auraient pu adopter cette devise.

L'imitation allemande leur a fait acheter trop cher la victoire, à Port-Arthur, par la précipitation, en Mandchourie, au contraire par l'excès de précautions et la lenteur. Après le débarquement de leurs trois premières armées, les Japonais pouvaient atteindre Liao-Yang en un mois, ils en ont gaspillé trois dans cette marche.

Sans doute, cette lenteur est excusable, puisque, dans la campagne de France, les ennemis de Napoléon, vainqueurs à Leipzig, ont mis trois mois à gagner les sources de la Seine et de ses affluents. Pour les uns comme pour les autres, la faute n'en est pas moins capitale.

En atteignant Liao-Yang deux mois plus tôt, Oyama surprenait l'armée de Kouropatkine à l'état embryonnaire et la refoulait, presque sans combat, jusqu'à Karbine. Il faisait l'économie des batailles du Cha-Ho et de Moukden.

En atteignant la Seine deux mois plus tôt, les coalisés de 1814 empêchaient Napoléon de renforcer les débris de Leipzig. Ils faisaient l'économie des défaites de Champaubert et de Montereau.

Aux uns et aux autres, le moindre éclair d'inspiration et d'audace chez le généralissime eût été plus profitable que la plus savante méthode.

Le patriotisme du peuple japonais a été le facteur déterminant de ses succès.

La même vertu, fortifiée de ténacité, aurait permis à la Russie de vaincre, comme elle a permis à l'Angleterre de triompher deux fois dans le cours du XIXe siècle, au début contre le génie de Napoléon, à la fin contre l'héroïsme des Boërs de l'Afrique australe. Dès l'antiquité, les Romains avaient reconnu d'intuition cette importance quand, après un désastre qui conduisait Annibal aux portes de Rome, le Sénat remerciait les généraux vaincus de n'avoir pas désespéré de la République.

Dans tous les temps, quels que puissent être les progrès de l'industrie et de la méthode — machinisme et mécanisme — la solution des grandes crises guerrières appartiendra toujours à ces dons divins, gloire de la psychologie des chefs et des peuples : l'inspiration, le patriotisme, la ténacité.

Joseph PERREAU.

Digitized by Google

CHRONIQUE DE L'INSTITUT CATHOLIQUE

Nous avons parlé, dans les précédentes chroniques, du pèlerinage que les étudiants ont voulu faire cette année à Rome, à l'occasion du **jubilé sacerdotal du Souverain Pontife**. Le compte rendu de ce pèlerinage a été publié dans une élégante brochure, dont un exemplaire, spécialement relié à l'intention du Pape et marqué de ses armes, fut remis à sa Sainteté dans le courant du mois d'août. Pie X a daigné en accuser réception en faisant adresser au vice-recteur la letttre suivante :

Monsieur le Chanoine,

Le Saint-Père a été fort sensible à l'hommage que vous Lui avez fait du gracieux petit volume : «Les Étudiants à Rome » *consacré au récit du pèlerinage accompli par vos bons jeunes gens en avril dernier, à l'occasion du Jubilé de Sa Sainteté.*

En vous remerciant de Sa part, et en vous transmettant la Bénédiction apostolique, que le Saint-Père vous accorde de tout cœur ainsi qu'à tous vos chers étudiants, je suis heureux de saisir cette occasion pour vous renouveler, Monsieur le Chanoine, l'expression de mes sentiments dévoués en N. S.

R. Card. Merry del Val.

Mais avant que ne fussent closes les fêtes de ce Jubilé, le Recteur tint à faire parvenir à Pie X une nouvelle et solennelle expression des sentiments de tous ceux qui composent l'Institut catholique. Il envoya donc à Rome l'adresse suivante, que nous sommes heureux de publier dans son texte intégral : on verra que l'Institut catholique peut parler la langue officielle de l'Église sans manquer aux exigences de la plus pure langue classique.

Beatissime Pater,

Anniversario illo die recurrente quo ante hos quinquaginta annos, accepta divini chrismatis unctione, Vestra Sanctitas *ad sacerdotium evecta est, Parisiensis Instituti Catholici rectori, curatoribus, professoribus, alumnis, hoc in primis cordi fuit ut reverentiae, gratis-*

Digitized by Google

simae mentis humillimique obsequii sensus testarentur quibu eorum animi abundant. Nunc cum maxime omnipotenti Deo gratias agunt quod illum Ecclesiae suae praefecerit providum fortemque Pontificem, cujus prudentia, voluntas, animus rerum magnitudini semper par fuit, sive regendae mentes fuerunt atque in rectam viam reducendae, sive instauranda fuit disciplina, sive eos solari atque confirmare necesse erat qui persecutionem patiuntur. Deum enixe rogamus ut Ecclesiae suae difficillimis his temporibus sospitem diu salvumque Ducem servet quo confirmante feliciter hostibus restitimus. Quantum in nobis erit, in eo humili loco quo divina voluntate positi sumus, invicta fidelitate firmissimaque constantia, pro nostris viribus enitemur ut in communis utilitatis consilium cum Sanctitate Vestra aliquid conferamus, dum conamur eam animorum conjunctionem pacemque fovere quam hominibus Dominus Noster Jesus Christus attulit, atque ad unum unius Pastoris ovile eos revocare atque reducere qui aberraverunt. Cum quibus sensibus dignetur Vestra Sanctitas *benigne impensam voluntatem probare devotamque fidem accipere obsequentissimorum filiorum.*

Ex Instituto Catholico Parisiensi, a. d. III idus novembr., die festo Sancti Martini.

Quelques jours après, la réponse arrivait à Mgr Baudrillart :

Dal Vaticano, 27 novembris 1908.

Reverendissime Domine,

Ex litteris tuis humanissime scriptis, eam Summus Pontifex *cepit laetitiam quem Patri capere fas est ex summo filiorum studio ac reverentia. Hanc vero laetitiam cumularunt tum praeclarum indicium quod facis de iis quae pro conditae a Christo Ecclesiae regimine ab Apostolica Sede mandata sunt, tum quas refers fusas pro communi patre ad Deum preces. De his* Sanctitas Sua *tum tibi, tum istius catholici Instituti curatoribus, professoribus et alumnis, quos socios habes et consortes eorundem obsequentis animi sensuum, gratias habet maximas : eas vero refert Apostolicam Benedictionem vobis omnibus amantissime impertiendo. Hanc ego nactus occasionem, existimationis meae tibi sensus exibeo, meque profiteor Dominationi tuae*

addictissimum.

R. Card. Merry del Val.

Nous ne pouvions commencer l'année sous de meilleurs auspices.

Digitized by Google

*
* *

Déjà, le 3 novembre, nous avions mis tous nos travaux de la nouvelle année sous la protection divine, en assistant à la **Messe du Saint-Esprit** que S. G. Mgr l'archevêque de Paris daigna célébrer au milieu de nous.

Après l'Évangile, Mgr le Recteur, avec cette sûreté de vue, cette netteté pénétrante et cette vigoureuse précision qui lui sont coutumières, prononça sur la *vraie religion de l'esprit* une allocution que l'on trouvera reproduite, *in extenso*, dans le numéro supplémentaire de la *Revue*.

*
* *

Et voilà la **rentrée**, maintenant, effectuée depuis un grand mois : tous sont à l'œuvre, et activement.

La cause particulière qui avait, ces deux dernières années, amené une affluence extraordinaire de séminaristes ayant cessé d'exister, le nombre des étudiants ecclésiastiques a repris son niveau normal. Les étudiants laïques se sont augmentés de quelques unités, dans les différentes sections des Sciences et, à l'École des Lettres, dans les sections de Philosophie et surtout d'Histoire. La Faculté de droit a maintenu le chiffre élevé qu'elle avait atteint l'année dernière [1].

*
* *

La session **d'examens** d'octobre-novembre a permis à la plupart des canditats malheureux en juillet de réparer leur échec. Mais après les magnifiques résultats de l'année dernière, nous ne pouvions enregistrer qu'un nombre restreint de diplômes nouveaux. C'est ainsi qu'aux 76 **licenciés ès lettres** de l'année scolaire 1907-1908, nous avons seulement, pour cette session, 11 noms à ajouter :

Ancien régime. — *Lettres-lettres* : MM. Honoré, Laffilley, Perret, Roussel.
— *Histoire* : N. Noussat.
— *Allemand* : M. Joly.
— *Anglais* : M. Bigot.

1. Voici le nombre exact des étudiants de cette Faculté, au 30 novembre de chacune des dernières années : 1904, 300; 1905, 292; 1906, 308; 1907, 345 ; 1908, 361.

Digitized by Google

Nouveau régime. — *Philosophie* : M. René Lambrecht (*a. b.*).
— *Langues et littératures classiques* : M. Parisel.
— *Anglais* : MM. Dioudonnat, Jean Gauthier.

Plusieurs autres candidats, particulièrement pour la licence d'histoire et géographie, demeurent avec leur admissibilité.

*
* *

Peu de jours après les exercices réguliers de l'année scolaire, commencèrent les diverses séries de **conférences et de cours publics**, pour lesquels si souvent nous manque une salle aux dimensions suffisantes. Nous ne pouvons reproduire ici la liste de tous ces cours : elle est connue par nos affiches, par des notices spéciales que le secrétariat tient à la disposition du public, par le *Bulletin du denier de l'Institut catholique*. Nous tenons seulement à signaler l'importante innovation de cette année, l'ouverture des cours d'*Histoire de la Révolution*, avec MM. le chanoine Pisani et Gautherot pour titulaires. Celui-ci, qui a déjà commencé, développe l'histoire *civile* de la Révolution ; M. Pisani, pendant le dernier trimestre, en continuera l'histoire *religieuse*.

Les **cours de jeunes filles** ont été ouverts, le vendredi 27 novembre, par une très intéressante conférence de Mme Georges Goyau : pendant une heure qui a paru trop courte à tous les auditeurs, Mme Goyau nous a montré, dans sainte Radegonde, la culture intellectuelle mise au service de la piété. Suivant le mot heureux de Mgr Baudrillart, il est à croire que dans quelques siècles d'ici, le recteur de quelque lointaine université saluera un conférencier qui viendra dire de Mme Goyau ce que Mme Goyau nous disait ce jour-là de sainte Radegonde.

La salle était débordante, et les alentours remplis de personnes qui ne purent entrer, comme au jour des conférences de Brunetière ou de M. René Bazin.

*
* *

Le 25 novembre eut lieu, dans la salle rouge, la **séance solennelle de rentrée**. Les rapports qui y furent lus seront reproduits, suivant l'usage, dans notre numéro supplémentaire. Nous n'avons donc pas besoin d'en parler ici.

Le matin du même jour s'était tenu à l'Archevêché un conseil privé auquel assistaient seulement, avec NN. SS. les Évêques, le

Digitized by Google

recteur et le vice-recteur. C'est dans ce conseil que furent définitivement approuvées et ratifiées toutes les mesures proposées par la Commission de permanence pour le développement des cours, l'organisation du séminaire normal, etc.

*
* *

Dans ces deux réunions, celle du matin et celle du soir, une grande place a été donnée au souvenir des absents dont la perte nous fut si cruelle et dont nous avons eu à parler, hélas ! dans chacune des chroniques précédentes.

C'est une consolation pour nous de voir que nous ne sommes pas les seuls à nous en souvenir. L'Église de France n'oublie pas le saint **cardinal Richard** ; la science pleure toujours **M. de Lapparent.** Dans la réunion solennelle de l'Institut de France, le président, M. Babelon, après avoir retracé les mérites scientifiques de notre très éminent et regretté collègue, rappelait ainsi le zèle généreux avec lequel l'illustre géologue se consacra à l'enseignement catholique : « Investi de hautes fonctions administratives, Albert de Lapparent donna sa démission pour reconquérir son indépendance et se faire le champion d'une cause dans laquelle il jugea incarnées les plus nobles idées de justice et de liberté. De tels actes de dévouement honorent à la fois la cause qu'ils servent et ceux qui les accomplissent. »

Nous enregistrons avec bonheur et fierté de semblables paroles : mais elles honorent grandement, à leur tour, celui qui les prononce.

*
* *

Nos étudiants, heureux de se retrouver après la dispersion des vacances, ont repris le mouvement ordinaire de leur **vie universitaire.** Ils procèdent en ce moment aux élections du bureau et du comité de l'**Association** [1], et préparent pour le mardi 8 décembre un *punch*

1. A la dernière heure, nous apprenons les résultats de ces élections :
Président : Maurice de Gailhard-Bancel, licencié en droit ; *Vice-président* : l'abbé Achille Liénart, licencié ès lettres ; *Secrétaire* : Joseph Drouet, lic. ès lettres et lic. en droit ; *Trésorier* : Roger du Bos, étudiant en droit.
Délégués :
Facultés canoniques : abbés Goudron, Villeneuve ; Heurtevent ; Pressoir ; Marty, Rousseau.
Droit : P. de Fontgalland, R. Mathely ; F. Lepelletier ; L. de Champeaux, Ch. Flory, E. Chobert, E. Taudière.
Lettres : abbés Guégan, Huchet, Delabar, Bourdin ; R. Chéronnet, H. d'Hugleville, Frémont, Saucier.
Sciences : abbés Horn, Picot ; J. Laurent, Mouchette.

Digitized by Google

joyeux, qui sera agrémenté d'une revue comique, très malicieuse, paraît-il, mais non moins inoffensive.

*
* *

Nous étions heureux, tout à l'heure, de mentionner le succès de nos étudiants. Mais, en revanche, nous avons à remplir un pénible devoir, qui est de signaler, dans cet ordre d'idées, **une audacieuse supercherie.**

On a mis en circulation, sous le nom de *Thèse de doctorat*, une brochure in-8 de 136 pages intitulée : *Les principes constitutifs du monde inorganique.* Thèse présentée et soutenue le 6 juillet 1908, par l'abbé A. Trimaille. Paris, typographie A. Davy, 52, rue Madame, 1908. En tête, comme jury, le collège doctoral de la Faculté de philosophie, à l'Institut catholique, tel qu'il figure dans notre annuaire.

Le 6 juillet, l'Institut catholique était en vacances; M. l'abbé Trimaille n'y a ni présenté, ni soutenu aucune thèse.

*
* *

Aux Facultés catholiques de Lille.

L'installation solennelle de Mgr Margerin, le nouveau recteur de l'Université catholique de Lille, a eu lieu le 3 novembre et le dernier numéro de la revue mensuelle de ces Facultés nous en offre un intéressant récit, que nous ne pouvons nous empêcher de signaler à nos lecteurs.

Ce dut être, dans les salons de l'Hôtel Académique, une scène au mouvement rapide, mais toute chargée d'émotion. Mgr le Chancelier et Mgr le Recteur honoraire étaient présents. Ils incarnaient toute la tradition de cette œuvre magnifique, dont ils ont été les plus actifs et les plus honorables ouvriers, et dont il s'agissait de remettre la direction en des mains aussi vaillantes que les leurs. C'est une grâce particulière de l'Université catholiqne de Lille de pouvoir remonter aussi facilement et aussi joyeusement à son point d'origine et de vivre encore de l'action et de l'expérience de ceux qui ont donné le premier effort. — Le labeur présent est ainsi orienté et allégé, et Mgr le Recteur qui en sentait bien tout le poids le recevait avec une élégance charmante. — Cette assemblée générale profitait pour la première fois de l'éclat nouveau de distinctions multipliées, du protonotariat apostolique de Mgr Baunard, de la prélature de Mgr Margerin, du titre et du canonicat du pro-recteur honoraire,

Digitized by Google

M. l'abbé Rambure. — Des rangs profonds et toujours rajeunis du corps professoral s'élevaient des promesses de travaux brillants et de progrès scientifiques. — Aussi l'émotion s'exprimait en une note joyeuse et confiante qui se perçoit avec bonheur dans les discours des distingués prélats. Celui de Mgr Hautcœur fut bref, de la brièveté d'un homme qui trouve ses effets, plus volontiers que dans les paroles, dans la dignité et dans l'autorité de ses actes. Il fit lire les documents officiels qui lui permettaient d'investir Mgr Margerin de la dignité et des fonctions de Recteur, s'abandonna à ses sentiments pour remercier et féliciter Mgr Baunard et M. Rambure, et termina en affirmant ses inébranlables espoirs.

Mgr Margerin s'effaça avec délicatesse pour donner du relief aux titres de ses prédécesseurs, réclama gracieusement l'aide continue de ses collaborateurs, et promit de travailler avec une sainte passion le champ si vaste où il se rencontrait avec eux. L'énergie et l'entrain de ce discours se retrouve dans la conclusion : « En haut les cœurs ! c'est la devise de notre fondateur ! En haut nos cœurs et ceux de nos élèves ! Haussons-nous sans cesse nous-mêmes pour les emporter dans nos ascensions, toujours plus près de Dieu l'indéfectible lumière, l'éternel amour. Et ainsi nous nous les attacherons si étroitement que ni puissance, ni violence, ni loi, ni décret, ni calcul, ni crainte ne pourront les séparer de nous, ni de Dieu et de la Sainte Église. »

X.

*
* *

L'Institut catholique de Paris s'en voudrait de ne pas saluer, au moment où il s'enferme volontairement dans une retraite qui ne cessera pas d'être laborieuse, le pieux, le savant, l'aimable doyen des recteurs de nos Universités catholiques. Ce qu'il a fait à la tête de celle de Lille, on vient de le rappeler et il est facile de constater qu'il a su non seulement conserver mais accroître l'héritage laissé par Mgr Hautcœur. Mais son action bienfaisante s'est étendue fort au delà de Lille. Il n'y a pas parmi nos écrivains de nom plus justement populaire que celui de Mgr Baunard. Combien d'esprits il a éclairés, combien d'âmes il a échauffées. Ses livres, d'un goût délicat et fin, d'une forme élégante et fleurie, ont célébré toutes les grandeurs, toutes les puissances, toutes les grâces de la doctrine et de la vie chrétienne. Que d'exemples, que de réflexions, que d'enseignements dans ces multiples biographies, si variées, si représentatives de leur époque, si suggestives. Et quel

Digitized by Google

superbe tableau d'ensemble que ce grand ouvrage, d'une information si étendue et si sûre, qu'on appelle : *Un siècle de l'Église de France* ! Dans quelques jours, sous ce titre : « *Vingt ans de rectorat* » nous pourrons goûter à nouveau les discours par lesquels le recteur de Lille a su conquérir le cœur de tant de générations d'étudiants ; et là nous trouverons tous une mine inépuisable d'arguments et de sentiments capables de nous aider à marcher sur les traces du maître illustre qui, dans la plénitude de son intelligence et de ses forces morales, a cru devoir céder la place à plus jeune, mais non pas plus vaillant que lui.

Nous souhaitons de tout cœur la bienvenue à celui qu'a désigné pour exercer les fonctions de recteur le Conseil supérieur de l'Université ; nous savons qu'avec Mgr Margerin les liens qui unissent les deux universités sœurs de Lille et de Paris ne se desserreront pas. Chacune a sa physionomie, comme il convient ; mais toutes deux n'ont qu'un même but et qu'un même désir, parce qu'une même âme chrétienne les anime, défendre et faire connaître la vraie doctrine, protéger et fortifier les jeunes gens généreux qui viennent à nous, malgré tant de traverses.

A cette tâche admirable, Mgr Baunard, nommé professeur en 1852, a donné cinquante-six ans de sa vie, rare exemple d'unité et de persévérance en nos temps agités. Ceux qui ont combattu sous ses ordres ont le droit d'être fiers de l'avoir eu pour chef ; tous les maîtres chrétiens peuvent le regarder comme leur modèle.

A. B.

CHEMINS DE FER DE PARIS-LYON-MÉDITERRANÉE

FÊTES DE NOEL ET DU JOUR DE L'AN

Tir aux pigeons de Monaco.

Billets d'aller et retour de 1re et de 2e classes, à prix réduits, de Paris pour Cannes, Nice et Menton,

délivrés du 19 au 31 décembre 1908.

Ces billets sont valables 20 jours (dimanches et fêtes compris) ; leur validité peut être prolongée une ou deux fois de 10 jours (dimanches et fêtes compris) moyennant le paiement, pour chaque prolongation, d'un supplément de 10 °/₀.

Ils donnent droit à deux arrêts en cours de route, tant à l'aller qu'au retour.

De Paris à Nice : 1re classe, 182 fr. 60 ; 2e classe, 131 fr. 50.

Digitized by Google

BIBLIOGRAPHIE

39. — **La Croyance religieuse et les exigences de la vie contemporaine**, par l'abbé Ph. Ponsard, professeur de philosophie à l'École Massillon. In-16. G. Beauchesne. 3 fr.

Ce livre est formé par trois séries de conférences faites devant un auditoire d'hommes en l'église Saint-Antoine. Voici le sujet de chaque série :

1re Série : *La Croyance en Dieu et la Pensée moderne.*

2e Série : *Le Catholicisme et les Aspirations contemporaines.*

3e Série : *La Croyance religieuse et la Vie.*

Ces conférences forment un ensemble. L'auteur s'est préoccupé d'y examiner la croyance religieuse en général, le catholicisme en particulier, dans leurs rapports avec les exigences qui peuvent passer comme les plus représentatives de l'âme contemporaine. Sans prétendre à une universelle solution de problèmes extrêmement complexes, il a abordé les questions les plus agitées. S'il n'a pas cherché à faire œuvre de « savant », il a montré qu'il était admirablement au courant de son sujet, et il l'a traité avec une grande clarté et une parfaite sincérité.

Les auditeurs de Saint-Antoine ont été très satisfaits de ces conférences : elles ne peuvent pas être moins bien accueillies des lecteurs. Elles répondent à l'attente de beaucoup qui se demandent comment concilier les exigences de leur foi avec les progrès de la pensée et de la vie modernes. Elles seront utiles dans les *cercles d'études*, où viennent plus directement se répercuter les échos des discussions du dehors. Elles se recommandent très spécialement aux *Directeurs des collèges* qui savent comment s'accuse chaque jour davantage la crise religieuse chez les jeunes gens.

40. — **Newton**, par le baron Carra de Vaux, 1 vol. in-12 (Collection *Science et Religion*, n° 437). Prix : 0 fr. 60. Librairie Bloud et Cie, 4, rue Madame, Paris, VIe.

Les résultats des travaux de Newton sont pour la plupart entrés dans l'enseignement classique ; mais ils y sont répartis d'une façon

Digitized by Google

quelquefois un peu artificielle entre les enseignements élémentaire, spécial et supérieur; et ils n'y sont pas toujours exposés avec la méthode même de l'auteur. Dans ce livre, tout en recherchant la simplicité autant que de pareilles questions la comportent, M. Carra de Vaux a rendu à ces résultats leur groupement et leur unité originels; il a fait voir comment le génie de Newton les avait obtenus et sur quels antécédents il s'était appuyé. Il a d'ailleurs mis en relief la physionomie philosophique et morale du grand savant, et montré chez lui, à côté du génie qu'on ne peut qu'admirer, des qualités comme le scrupule scientifique, l'honnêteté civique, la foi religieuse, que le plus modeste travailleur peut et doit imiter.

41. — **Ballanche, Pensées et Fragments**, — *Extraits des Œuvres et des Manuscrits inédits*, avec une *Introduction* par Paul Vulliaud. 1 vol. in-12 (Collection *Science et Religion*, n° 441). Prix : 0 fr. 60. — Librairie Bloud et Cie, 4, rue Madame, Paris, VIe.

A première vue il semblera étrange à quelques-uns qu'on ait pu songer à faire figurer Ballanche, cet « Orphée » moderne, parmi les maîtres de la littérature chrétienne. Nous ne doutons pas qu'après avoir lu ce recueil de *Pensées*, extraites de ses œuvres complètes et en partie inédites, on ne revienne à une appréciation plus équitable. On s'étonne même de l'actualité de cette philosophie originale où l'on trouverait plus d'une solution harmonieuse aux questions religieuses et sociales qui font l'objet de nos disputes journalières. Et on ne manquera pas d'admirer l'accent profondément chrétien qui donne son ton à l'œuvre entière du « saint Ballanche », de celui qui, avant Chateaubriand, avait présenté et défini le *Génie du Christianisme*. En tous cas, on souscrira certainement au jugement de Nodier ; « Ballanche est une des plus puissantes intelligences comme un des plus grands écrivains de tous les âges, voilà tout ».

42. — **Logique**, par A. Gratry. Nouvelle édition. Paris, Téqui, 1908.

Ce titre de « *Logique* » ne doit pas du tout faire songer à un traité ordinaire des formes du jugement et du raisonnement. Sans doute, l'étude du syllogisme trouve sa place dans l'ouvrage, mais à côté de cela, il y a bien des chapitres infiniment intéressants tant par l'élégance du style que par la profondeur des réflexions et des critiques qui, même pour l'heure actuelle, ont gardé toute leur valeur et toute leur portée. Signalons en particulier les chapitres sur la certitude, sur les causes de nos erreurs, sur la Logique du Panthéisme. Des notes pourvues de références très précises relèvent, dans le courant du

Digitized by Google

livre, les idées qui ont été reprises et développées par des disciples de Gratry ou qui se rencontrent, sous une forme analogue, chez d'autres philosophes modernes; de plus, elles soulignent certains passages qui semblent présenter comme une réfutation anticipée des doctrines les plus récentes, celles du « modernisme » et de l'« immanentisme », et nous mettre en garde contre elles.

Qu'on nous permette, à titre d'exemple, cette un peu longue citation : « Une autre forme du vice philosophique, dit le P. Gratry, peut se nommer l'habitude des méthodes exclusives... C'est un vice grossier, mais très commun. Dès qu'un homme a quelque peu pensé, il prend son point de vue actuel et sa manière de regarder pour la contemplation du tout et pour la seule manière de voir, et il s'écrie : « Voici l'objet total; voici la vraie méthode; il n'y en a point d'autre »..... Presque tous les hommes vivent d'une vie partielle. C'est pourquoi leur intelligence n'embrasse que des fractions. Les uns n'ont qu'une vie sensuelle et ne croient qu'à la sensation. D'autres se font une existence factice de réflexion et d'abstraction, ils s'isolent artificiellement de la totalité de la vie humaine; ils travaillent à rendre leur esprit vide et froid, croyant le rendre exact et rigoureux. Ce sont des hommes tout littéraires, littéraires dans le plus petit sens du mot : hommes qu'Epictète comparait à ces arbres qui ne fleurissent que par la tête, indice de leur stérilité. Enfin la plupart des hommes oublient Dieu, et ne tiennent aucun compte de sa présence réelle et de son action permanente sur notre intelligence et notre volonté. Il en est, d'un autre côté, mais bien rarement, qu'un faux enthousiasme religieux rend exclusifs, et qui condamnent, ou tout au moins négligent, comme source de science, les sens et l'observation extérieure pour se réfugier dans la foi et dans ce qu'ils nomment l'inspiration. De là les méthodes exclusives... De là ces trois grandes branches d'hérésies philosophiques qu'on appelle matérialisme, rationalisme et mysticisme ».

Qui ne voit que l'Immanence est une de ces doctrines exclusives qui prétend tirer tout du sentiment religieux, repousse ce qui est extrinsèque ou transcendant à l'homme et tombe dans un faux mysticisme ?

N'oublions pas de mentionner en dernier lieu *les Sources* qui forment le VIe livre de la *Logique*, mais sont comme une partie séparée et indépendante de tout ce qui précède.

La lecture de ces pages si pénétrées de foi et d'une si grande élévation d'idées, d'une si grande hauteur de vue, sera toujours très bonne et profitable : d'ailleurs, nous pensons qu'elles sont déjà trop

Digitized by Google

connues du public chrétien pour qu'il soit besoin de les recommander davantage à son attention.

A. Delaunay.

43. — **Choix de Textes religieux assyro-babyloniens**, *transcription*, *traduction*, *commentaire*, par P. Paul Dhorme, des Frères Prêcheurs. Dans la Collection des *Études bibliques* publiées sous la direction du P. Lagrange. Paris, Gabolda.

Sous ce titre, le P. Dhorme livre au public vingt-trois morceaux importants, de la littérature religieuse assyro-babylonienne.

Le volume débute par une *Introduction* : elle comprendrait vingt-huit pages (ix-xxxvii) si, le plus souvent, le tiers au moins de la page n'était rempli par les renvois justificatifs aux documents qui constituent le fond de l'ouvrage.

De ces vingt-huit pages, huit et demie sont consacrées aux textes eux-mêmes. On nous dit leur origine : ils proviennent pour la plupart de la bibliothèque d'Assurbanipal ; mais ce ne sont que des copies de documents beaucoup plus anciens ; tel fragment remonte au milieu du troisième millénaire ; plusieurs textes sont des temps hammurabiens.

De telles productions, l'intérêt saute aux yeux : « La haute antiquité des traditions conservées par ces textes ne peut être sujette à contestation, pas plus que l'influence exercée par elles sur les peuples en rapport avec la Babylonie. Nous savons, en effet, que toute une partie du mythe d'Adapa ne nous est connue que par les tablettes de El-Amarna. Le pays de Canaan pouvait donc connaître, avec l'écriture cunéiforme, les récits transmis par cette écriture et constituant le fonds commun de la tradition sémitique ». Toutefois ce n'est pas de Canaan, en général, que nous nous préoccupons, c'est du pays d'Israël et de Judée. Et l'intérêt du livre du P. D. est tout entier dans les rapports que l'on peut signaler entre les idées babyloniennes et celles dont la Bible nous témoigne pour le peuple choisi.

Les documents publiés sont : I, le grand *poème de la Création*, ayant pour compléments : II, la *Cosmogonie chaldéenne*; III, la *Cosmogonie d'Assour*, et IV, la *Création des êtres animés*. L'*arbre sacré d'Eridu*, V, vient ensuite à raison de la parenté qu'on lui a attribuée avec l'arbre du paradis terrestre. Les trois documents qui suivent ont trait au déluge. Le principal et le mieux connu VI, est constitué par la *première partie de la onzième tablette de l'Épopée de Gilgamès*; on a comme fragments parallèles : VII, une *deuxième récension*, remarquable surtout par son antiquité ; VIII, le *dialogue entre Ea et Xisouthros* ; il est probable que IX, *Ea et Atarhasis* se rattache

Digitized by Google

au même sujet général. Le morceau consacré à l'*Institution du Sacerdoce* X. dit, par son titre même, quelle en est l'importance. XI, le *mythe d'Adapa* ; XII, celui *d'Etana* ; XIII, l'*épopée de Gilgamès*; XIV, la *descente d'Istar aux enfers*, témoin fort curieux des idées des Babyloniens sur le monde d'outre-tombe, complètent la série des mythes et des légendes sacrées. En ce qui concerne « la littérature d'hymnes et de prières destinés au service liturgique ou au culte privé », le P. Dhorme, se souvenant que le P. Scheil et M. François Martin en ont édité et traduit un certain nombre de morceaux, n'en donne que quelques spécimens : XV, *la parole de Bel-Mardouk* ; XVI, l'*Hymne à Mardouk* ; XVII, la très belle *Hymne à Istar*; XVIII, le *Psaume à Istar* ; XIX, la *prière à Gibil, dieu du feu* ; XX, la plainte si élevée du *Juste souffrant*. « Les deux morceaux qui suivent : XXI, le *prétendu sabbat babylonien* et XXII, la *tablette cultuelle de Sippar* sont un exemple des prescriptions auxquelles étaient soumis les rois et les prêtres, tant dans leur vie privée que dans leurs rapports avec la divinité ». Le volume se termine par une série de six proverbes. Il est incontestable que le choix des morceaux est fait de la façon la plus heureuse et la plus suggestive.

Les pages XVII-XXXVII de l'Introduction ont pour objet « à l'aide de ces documents, de nous faire une idée assez exacte de ce que fut la religion de Babylone et de Ninive ». Quatorze pages (XVII-XXX) sont consacrées aux dieux ; c'est bien peu quand il s'agit d'un panthéon aussi riche que celui de Chaldée. Mais le triomphe du P. D., c'est d'avoir fait tenir en trois pages et demie ce qui a trait à l'homme, à sa création (une page), au destin, á la vie, à la mort (une page et trois lignes), à l'eschatologie (à peu près une page et demie) ; — en trois pages et sept lignes, ce qui concerne les rapports de l'homme avec les dieux, rapports privés et culte public. Sous ce dernier titre, il parle : des temples (treize lignes), du sacerdoce (dix-huit lignes), des costumes sacerdotaux (deux lignes), du sacrifice (douze lignes), des sacrifices pour les morts (trois lignes et un mot), des fêtes (cinq lignes).

Le corps du volume a plus de valeur que l'Introduction. La transcription du texte est menée selon les bonnes règles de la critique ; la traduction est intéressante. Parmi les notes, les unes appartiennent à l'érudition linguistique ; les autres mettent en relief la suite des idées, surtout dans les passages difficiles, donnent la clef des allusions obscures ; elles sont généralement sobres, le choix en est judicieux.

Une grande lacune, toutefois, est à signaler. On croit rêver lorsqu'on lit dans la Préface (p. II) d'un livre qui prend place en une collection d'*Études bibliques* : « Je me suis interdit tout rapproche-

Digitized by Google

ment formel avec la Bible. » Sans doute on peut regretter les excès auxquels a donné lieu la comparaison des documents babyloniens avec nos livres saints ; on a pu les constater chez ceux qui ont travaillé à la justification de la Bible par l'assyriologie, et, plus encore, chez ceux qui ont voulu trouver dans l'assyriologie un engin de destruction contre la Bible. Mais est-ce une raison pour s'interdire tous rapprochements, ceux-là même qui sont classiques, qui n'entraînent aucune conséquence grave au point de vue de la théologie ou des croyances traditionnelles ? Le P. D. a été fidèle à son programme ; tout au plus pourrait-on relever certaines insinuations dans les notes des p. 182 (dernière ligne) et 183, 205, etc. ; mais à constater qu'elles sont intéressantes, on regrette d'autant plus que l'auteur ne les ait pas développées. Bref, la plupart des documents reproduits dans ce volume étant déjà connus par ailleurs, l'intérêt du livre eût été avant tout dans ce qui fait défaut : la comparaison de ces documents avec les textes bibliques.

J. Touzard.

44. — **Canaan d'après l'exploration récente**, par R. P. Hugues Vincent. Dans la Collection des *Études Bibliques* publiée sous la direction du R. P. Lagrange. Paris, Gabalda.

Dans une *Introduction* de vingt-deux pages, l'auteur détermine d'abord les limites de son travail ; c'est uniquement du sol palestinien, Jérusalem exceptée, qu'il s'occupe ; d'ailleurs la période qu'il embrasse s'étend des origines à la fin de l'ancienne monarchie israélite, à l'exclusion des traces de culture judéo-hellénistique postérieures au ve siècle. D'une façon plus précise encore, il s'agit de faire connaître les découvertes effectuées sur huit chantiers de fouilles ouverts depuis 1890, surtout à Gézer (Tell Djézer) et à Megiddo (Tell el Moutesellin).

Divers indices permettront d'établir quelques points de repère chronologiques. A l'aide de la céramique, de la stratification des ruines, parfois de l'épigraphie, il est assez aisé de répartir ces longues séries de siècles en périodes. Le P. V. en distingue quatre principales : préisraélite archaïque (poterie indigène), antérieure au xvie siècle ; préisraélite postérieure (poterie cananéenne), s'étendant jusqu'au xiie siècle ; juive (poterie israélite), jusqu'au ixe siècle ; enfin judéo-hellénique, antérieurement au ve siècle. Une foule de remarques accompagnent ces délimitations et justifient les principes adoptés.

Les quatre premiers chapitres seront considérés par beaucoup de lecteurs comme la pièce de résistance et la partie la plus intéressante de l'ouvrage.

Digitized by Google

Il s'agit d'abord des « villes cananéennes ». Cananéennes ! L'auteur adopte ce terme d'abord parce qu'il serait malaisé de dire ce qui existait dans la première période, ensuite et surtout parce que des civilisations qui ont surgi aux époques suivantes, la cananéenne est celle qui a marqué la plus profonde empreinte. Forteresses très exiguës, autour desquelles se développeront dans la suite des agglomérations plus ou moins considérables, ces « villes » étaient situées parfois sur un monticule isolé, — très rarement sur un sommet élevé, plus souvent sur un éperon saillant, — tel l'Ophel, à l'extrémité d'une rampe de colline. Les remparts avec les matériaux employés et les procédés de construction varient au cours de ces âges reculés, avec leur épaisseur souvent énorme, leurs soubassements, les tours qui protégeaient les endroits faibles, les portes aux multiples particularités ; les forteresses dont Megiddo et Ta'annack fournissent de si importants spécimens ; les maisons et édifices privés, avec leurs parties constitutives, leurs groupements enchevêtrés, leur mobilier, leur outillage élémentaire : autant de sujets que le P. V. traite de main de maître. Il ne recule pas devant les explications techniques. Mais la clarté de l'exposition, — l'une des qualités maitresses de l'auteur, — est telle que le profane peut s'aventurer en ces détails, sans craindre de s'y perdre. La conclusion du chapitre est à noter. Si l'architecture des temps primitifs est bien indigène, il n'en est plus de même au xxve siècle ; le mur intérieur de Gézer, les remparts de Megiddo ne sont pas des premiers essais improvisés; le parallélisme avec les procédés employés en Babylonie témoignent que l'influence étrangère, dont on ne saurait nier l'existence, venait des bords de l'Euphrate ; les relations commerciales suffisent à l'expliquer. Tel qu'il se présente, ce premier chapitre fournit beaucoup d'éléments au commentaire biblique : les récits de constructions que renferme l'Ancien Testament et qui sont si difficiles à saisir en recevront beaucoup de lumières; le bois employé pour le chainage des remparts expliquera plus d'un passage désespéré ; la description des portes fournira plus d'un élément pour l'intelligence de la vision du Temple futur dans Ezéchiel, etc.

C'est sur Gézer que se concentre avant tout l'attention dans le chapitre des *Lieux de culte en Canaan*. Gézer possède d'abord les restes d'un sanctuaire néolithique. Au milieu de la vallée, une aire de rocher sans clôture apparente est criblée de cupules artificielles aux dimensions variables, pouvant atteindre jusqu'à 2 m 44 de diamètre et 0 m 23 de profondeur, parfois groupées et même réunies par des canaux ; elles évoquent le souvenir de ces autels de roc où l'on peut faire des offrandes et répandre des libations (Jud. vi, 20 ; xiii,

Digitized by Google

19). Deux de ces cupules ainsi qu'une cavité naturelle sont entourées en grande partie d'un cercle de pierres. Non loin de là un canal conduit à la partie la plus retirée d'une grande caverne : peut-être l'*adytum* servant aux manifestations de la divinité.

Bien plus intéressant est pour nous le sanctuaire cananéen. Sur une plate-forme se dresse un alignement de pierres levées allant du Nord au Sud, formant vers le centre une légère courbe dont la concavité regarde l'Occident. Lorsqu'on étudie de plus près ce haut lieu, on voit qu'à partir du Sud une première pierre git par terre sur le sol vierge : elle a 1 m 88 de haut et une cavité circulaire creusée dans le roc se trouve tout près d'elle. Une couche de maçonnerie la recouvre en partie, puis constitue une plate-forme entourant le pied d'un mégalithe de 3 m 10 × 1 m 40 × 0 m 76, munie au sommet d'une entaille qui détermine deux pointes ; il porte sur sa face occidentale une cupule large et profonde ; aux yeux du P. V., les cupules qui affectent une telle disposition ne seraient plus que « les symboles votifs du sacrifice ou de la libation accomplis à l'autel du haut-lieu, ou devant le bétyle proprement dit du sanctuaire. » La plate-forme s'interrompt et une troisième pierre se dresse au milieu d'une couche d'éclats, assez semblable à la première ; elle a pourtant deux cupules sur sa face occidentale, mais ce qui la caractérise bien davantage, c'est le poli de son sommet ; seul le frottement des lèvres qui l'ont baisé, des mains qui ont fait des onctions a pu le lui donner. La plate-forme reprend pour ne plus s'interrompre, une quatrième pierre rappelle la deuxième pour ses dimensions et sa cupule ; une cinquième présente une ressemblance phallique ; elle est dépourvue de cupule ainsi que la sixième et la septième. Or, — et ceci confirmerait la signification attribuée plus haut aux cupules — en face de ces sixième et septième colonnes, du côté occidental, la plate-forme s'échancre pour donner place à un volumineux bloc (1 m 855 × 1 m 525 × 0 m 763), muni à la la partie supérieure d'une cavité rectangulaire et, sur le bord opposé aux maṣṣébôth, une rigole sinueuse; le P. V. y voit un autel, non pour l'holocauste (pas de reste de fumée), mais pour l'offrande de victimes, dont on faisait couler le sang devant la divinité. Pas de trace de l'achérah primitive. Un huitième mégalithe, fait d'une pierre étrangère au pays, serait peut-être un tribut pris sur l'ennemi : une rainure qui traverse la face occidentale a peut-être servi à placer la corde destinée au transport du bloc. Trois dernières pierres avaient ceci de commun qu'elles étaient engagées dans un petit socle bâti dans la plate-forme, à l'instar d'un *simulacrum Priapi* ; une seule de ces trois pierres subsiste encore. Du côté de l'Occident la plate-forme qui relie les pierres se prolongeait sur le même plan en une aire de

Digitized by Google

gravats sans enceinte déterminée; c'était la partie du sanctuaire accessible aux fidèles. Le côté oriental adossé au rocher était la partie la plus sainte. On y a trouvé une véritable nécropole d'enfants en très bas âge (généralement de moins d'une semaine), ensevelis dans des jarres; la nécropole débordait d'ailleurs à côté de la plate-forme : pas de doute que l'on ait à faire à des victimes de sacrifice. Un bassin en maçonnerie situé vers le Nord et rempli de débris de poterie « israélite » paraît être une fosse à offrandes; il y en avait peut-être une pareille du côté du Sud. Enfin, sur toute la longueur de l'alignement deux cavernes primitivement distinctes et ayant servi d'habitations troglodytes ont été réunies par un couloir et sont devenues l'adytum dont les divers compartiments servaient aux mystères de plus en plus secrets des initiations. Tel est ce lieu de culte dont l'histoire pourrait se résumer en ces termes. A l'origine le troisième mégalithe est l'objet premier du culte et il demeurera toujours le plus sacré aux yeux des fidèles; sans avoir la même importance, la première pierre est aussi fort ancienne ; la cavité qui l'avoisine aurait été la fosse à offrandes de ce premier haut lieu. Quant aux grandes massébôth, elles représentent, avec l'autel, une phase plus récente de ce lieu de culte, qu'elles aient été érigées simultanément (abstractions faites de la huitième et des trois dernières), ou qu'elles l'aient été les unes après les autres.

Le P. V. confirme les divers points de cette description en s'appuyant sur les éléments de démonstrations fournis par les autres chantiers de fouilles ; il termine sa description en protestant contre les thèses relatives au fétichisme brutal, à l'animisme grossier des premiers Sémites de Canaan, et surtout à l'épuration progressive de leur religion. Dès les premiers sacrifices, le Sémite dégageait la divinité du sol et de la pierre ; et les éléments les plus récents du haut-lieu sont loin de témoigner d'une évolution ascendante.

Nous avons longuement insisté sur ce chapitre dont l'importance n'échappera à aucun lecteur de l'Ancien Testament. En traitant des *idoles* (chap. III, *Idoles, Objets cultuels et pratiques religieuses*), le P. V. étudie d'abord, dans la période néolithique, les premières représentations de la divinité. Pour la période cananéenne, l'attention se concentre sur les nombreuses figures d'Astarté ; elles sont décrites avec précision, puis classées selon les ressemblances qu'elles présentent avec divers types tantôt babyloniens, tantôt égyptiens, parfois chypriotes et autres; les représentations de la divinité masculine sont plus rares et se ramènent souvent à un symbole (phallus humain, tête de taureau, etc.). Dans la série des objets cultuels, il en est un qui renvoie tous les autres au second plan. C'est un monument dont,

Digitized by Google

malgré certaines incertitudes concernant les détails, le caractère général n'est douteux pour personne : un autel domestique, un autel à parfums. Plus que ses dimensions (0 m 90 de haut, 0 m 45 de large à la base; la coupe qui le surmonte a 0 m 30 de diamètre et paraît peu profonde), sa décoration doit attirer l'attention. Certains motifs (sphinx ou mieux chérubins, lions) gardent, malgré des rapports avec l'art babylonien ou égyptien, une très grande originalité plastique, résultant d'un concept spécial de ces êtres mystiques. Lions et chérubins doivent inspirer à l'adorant qu'ils regardent la crainte religieuse du dieu dont ils manifestent la présence ; comme les kerûbîm d'Ezéchiel, ils semblent porter en leurs flancs le feu qui consume l'offrande ; tout cela est nettement israélite. D'autres éléments (enfant serrant de ses deux mains comme pour l'étouffer un serpent qui se dresse devant lui ; arbre sacré place entre deux bouquetins adossés dont les têtes se retournent vigoureusement pour en happer les rameaux), rappellent davantage la Chaldée et l'Assyrie et témoignent d'un réel syncrétisme. Il en résulte aux yeux du P. V. que cet autel trouvé dans des débris de l'époque judéo-hellénique (IXe-VIe siècle) appartiendrait aux temps qui suivirent la prise de Samarie (721), à cette période durant laquelle « une orthodoxie israélite telle qu'elle ne pouvait survivre que moyennant bien des compromis avec les cultes étrangers auxquels la conquête assyrienne avait ouvert le pays ». Parmi les pratiques religieuses, les découvertes de Gézer mettent en un singulier relief l'usage odieux et barbare des sacrifices humains. Ils se présentent sous deux formes. Ce sont d'abord les sacrifices d'enfants nouveaux-nés ou mieux de premiers-nés. Le feu n'a eu qu'exceptionnellement un rôle dans ces sacrifices ; il n'est même pas certain qu'on ait répandu le sang de la victime devant la cruelle divinité ; en tout cas on mettait le corps — peut-être l'enfant tout vivant — la tête la première, dans une large jarre à fond pointu ; souvent elle contenait à côté de l'enfant des vases de diverses formes ; de la terre fine répandue sur le tout la remplissait. A côté des sacrifices de premiers-nés, on a découvert les restes de victimes, cette fois de tout âge et de tout sexe, immolés pour la fondation d'une muraille, d'une forteresse, même de maisons particulières. L'emplacement de ces trouvailles prouve que de telles pratiques se sont développées jusqu'à des périodes récentes, alors même que l'usage de dépôts symboliques s'était déjà introduit.

D'un tel sujet le passage est facile au chapitre *Des morts*. Le P. V. fait d'abord la description des sépultures, des restes qu'elles renferment, du mobilier qu'elles contiennent. Cavernes des néolithiques avec cendres humaines mêlées d'ossements plus ou moins bien cal-

Digitized by Google

cinés ; à côté, vases et objets destinés au défunt. Les populations nouvelles — cananéennes sémitiques — n'incinèrent pas, elles inhument ; mais après les avoir consacrées par un sacrifice humain, elles emploient les anciennes cavernes, sans s'interdire d'ailleurs d'enterrer dans les maisons particulières ou de creuser de nouveaux hypogées (tombes à puits). A côté des restes des cadavres, les restes des offrandes qui leur étaient faites, jusqu'au couteau pour découper les victuailles ; pour la première fois aussi, les lampes. — La venue des Israélites n'introduit que des modifications secondaires : couchés sur le côté gauche, les genoux ramenés sous le menton, les cadavres gisent sur un lit de pierres, parfois ils sont entassés dans des cavités creusées au centre de la caverne ; à noter aussi les traces de double sépulture à la façon égyptienne. Quelques emblèmes religieux figurent à côté des vases et des offrandes, qui tendent à revêtir des formes et des dimensions tenant du symbolisme plus que du souci réel d'approvisionner le mort ; les lampes abondent. Cette évolution de la tombe n'aboutit que plus tard aux monuments dont, auprès de Jérusalem, le village de Siloë renferme des exemples authentiques. La seconde partie du chapitre est consacrée à l'interprétation des usages funéraires. La fidélité avec laquelle le néolithique lui-même pourvoyait d'un mobilier les cendres de ses morts prouve qu'à ses yeux tout l'homme ne disparaissait point dans la crémation. Pour le Sémite, la tombe, pareille dès l'origine à la maison du vivant, pourvue de mobilier, de vivres, parfois d'images de serviteurs, ayant aussi ses images de dieux, peut-être même sa fosse à offrandes (si tel était sûrement le symbolisme de la cavité pratiquée au centre de la caverne), — la tombe était « la maison du mort, sa demeure véritable et permanente d'éternité ». L'absence de clôture absolue témoignait qu'on ne voulait pas détruire toute relation entre les vivants et les morts. Laissant de côté ce que le P. V. dit des rapports des hypogées cananéens avec ceux d'Egypte ou de Chaldée, les vues intéressantes qu'il émet touchant le parallélisme de la substitution de l'inhumation à l'incinération en Babylonie et en terre de Canaan, négligeant même ce qu'il dit des influences égyptiennes sur le procédé de l'ensevelissement partiel, je ne remarque que deux détails concernant le mode de sépulture : la position du corps dans la tombe, si semblable à celle de l'enfant dans le sein de sa mère, pourrait se rapporter à l'idée du retour du défunt à la terre, mère commune des vivants ; et la même idée serait encore exprimée par ce lit de galets placé sous le mort comme le vestige de l'enveloppe que la terre devait lui fournir. Le point saillant de ce chapitre est peut-être celui où le P. V. établit avec beaucoup de rigueur que les offrandes et le mobilier funéraire

Digitized by Google

ne témoignent en aucune façon d'un culte rendu au mort ; de ces divers objets, les uns témoignent des actes de culte religieux accomplis au moment de la sépulture ou en perpétuent le symbole (lampes); les autres sont à la disposition du mort pour sa vie nouvelle.

Les développements qui précédent ne nous permettent point d'analyser le chapitre de la céramique pourtant si instructif, légitimant d'ailleurs avec précision les diverses répartitions chronologiques que le P. V. avait signalées au début de son livre. Nous ne dirons rien non plus du chapitre sixième consacré à la géologie et à la préhistoire du pays de Canaan ; il aboutit à nous montrer dans les monuments mégalithiques le trait de transition entre la période préhistorique et l'invasion sémitique cananéenne : pour le P. V. les dolmens ont avant tout le caractère de sépulture.

C'est avec regret que nous ne pouvons que signaler le beau chapitre de conclusions : *Canaan dans l'histoire*. C'est un cadre extrêmement savant et d'une remarquable clarté pour tous les renseignements que la Bible nous fournit touchant les premiers habitants de la Palestine, les migrations des Patriarches, le retour d'Israël organisé en nation, la prise de possession de Canaan, la période des Juges et les premiers temps de la royauté. Tout serait à reproduire de cette magistrale étude ; nous sommes loin des « concordismes » forcés entre la Bible et les découvertes modernes ; aussi, moins de dogmatisme que dans le passé, moins de récriminations contre les « rationalistes » ; des affirmations qui, pour demeurer objectives, connaissent successivement tous les degrés de la probabilité et de la certitude. Elles n'en aboutissent pas moins à confirmer de la manière la plus frappante les données générales des récits bibliques les plus anciens.

Le volume du P. V. fait honneur à la collection des *Études Bibliques* et aux méthodes de recherches précises qui sont en honneur à l'École biblique de Jérusalem. Le texte encadre d'excellentes illustrations; plans, coupes, diagrammes très bien tracés, relèvent le mérite de cet ouvrage de tout premier ordre.

Je ne ferai que quelques critiques, persuadé que le P. V. saura maintenir ses éditions successives au courant des découvertes et faire disparaître certaines lacunes qu'il signale lui-même. Au point de vue du fond, je me demande si l'on doit souscrire sans réserves à l'interprétation donnée p. 424 des autels de Balaam ; si, p. 456 et 457, le récit de la sortie d'Égypte est de nature à écarter toutes les inquiétudes des exégètes d'un conservatisme même modéré (en revanche l'installation en Terre Sainte, p. 461 ss. me paraît racontée avec un sens admirable de l'interprétation des documents). Les arguments sur lesquels on s'appuie pour attribuer à l'autel israélite une date posté-

Digitized by Google

rieure à 721 me paraissent faibles ; le syncrétisme pouvait remonter plus haut ; surtout dans le royaume du Nord, la religion était très ouverte à l'influence étrangère (cf. l'exemple d'Achab ; noter, même pour le royaume du Sud, le cas d'Achaz et de l'autel de Damas). Surtout je doute qu'on puisse voir dans l'autel israélite (p. 186) « tout ce qui reste des sanctuaires nationaux » : rien ne prouve qu'après 721 le culte de Yahweh ne se soit plus exercé aux hauts-lieux et ce que la Bible raconte de la réforme de Josias en ces régions témoignerait plutôt dans un sens contraire.

Certaines illustrations manquent de netteté (p. 40) ; on voudrait une carte des fouilles avant les pages 394, 395 ; certains plans à lettres v. g. p. 208, demanderaient une légende quelconque ; p. 58, le plan contrarie par sa disposition les habitudes reçues pour l'orientation ; la stèle des vautours p. 283 serait à sa place p. 287 (cf. *note* à cet endroit). Noter enfin p. 105, dernière ligne, une faute d'impression angle nord-*ouest* au lieu de nord-*est* (cf. fig. 71 et 72).

Enfin, si le P. V. est plein d'une juste déférence pour les « savants maîtres » de l'archéologie égyptienne ou chaldéenne, pour les laborieux explorateurs des chantiers, il est parfois dur et presque dédaigneux pour ceux dont ces découvertes devaient modifier les conclusions, v.g., p. 91, relativement aux manuels de Benziger et Norwack. Qu'on perde un peu son sang-froid vis-à-vis de certains dogmatiseurs qui veulent superposer leur orthodoxie fanatique à l'orthodoxie ecclésiastique, cela se conçoit : mais dans la note de la page 372, l'auteur est pour M. Guibert d'une dureté imméritée ; les coquilles d'impression peuvent jouer à tout le monde de mauvais tours ; et puis il faut tenir compte des éditions ; d'aucuns ne reprocheraient-ils pas au P. V. de citer M. de Lapparent d'après une édition de 1885, vieille déjà de vingt-deux ans ?

Mürren, 24 juillet 1908.

J. Touzard.

LIVRES RÉCEMMENT PARUS

Librairie Félix Alcan

(108, Boulevard Saint-Germain).

Cte Foucher de Carreil : *Descartes, la Princesse Élisabeth et la reine Christine*, d'après des lettres inédites. 1 vol. in-8° de 218 pages ; 4 francs.

Digitized by Google

Librairie Beauchesne

(117, rue de Rennes).

J. de la Servière : *La Théologie de Bellarmin.* In-8° de xxvii-764 pages ; 8 francs. — Dans la *Bibliothèque de théologie historique.*

V. Raymond : *Le Guide des nerveux et des scrupuleux.* In-16 de xvi-452 pages ; 3 fr. 50.

J. Grimal : *Le Sacerdoce et le Sacrifice de N.-S. Jésus-Christ.* Avec une lettre-préface de Mgr l'Evêque de Nevers. — In-16 de xxiii-405 pages ; 3 fr. 50.

Lucien Choupin : *Les fiançailles et le mariage.* In-16 de ii-163 pages ; 1 fr. 60.

A. Crosnier : *Les convertis d'hier.* In-16 de 80 pages ; 1 franc.

M. Lepin : *Les Théories de M. Loisy.* In-16 de iii-379 pages ; 3 fr. 50.

Une religieuse des SS. CC. : *Notre œuvre d'éducatrices.* In-16 de 282 pages ; 2 fr. 50.

Librairie Delaplane

(48, rue M. le Prince).

Léon Levrault : *Les genres littéraires ; maximes et portraits.* In-18 de 144 pages ; 0 fr. 90.

Librairie Desclée, de Brouwer et Cie

(30, rue Saint-Sulpice).

P. Gillet : *L'éducation du caractère* (nouvelle édition). In-12 de xii-304 pages ; 3 francs.

Librairie Lecoffre (Gabalda)

(90, rue Bonaparte).

A. Villien : *Histoire des commandements de l'Église*, précédée d'une préface de M. A. Boudinhon. In-12 de xii-358 pages ; 3 fr. 50.

P. A. Gardeil : *La notion du lieu théologique.* Extrait de la *Revue des sciences philosophiques et théologiques.* In-8° de 86 pages.

G. Bertrin : *Un miracle d'aujourd'hui*, discussion scientifique. In-16 de 158 pages.

Librairie Lethielleux

(10, rue Cassette).

G. de Javel : *Précis de droit usuel*, spécialement à l'usage du clergé. In-12 de 478 pages ; 3 fr. 50.

Digitized by Google

J. V. Bainvel : *La Foi et l'acte de Foi* (nouvelle édition). In-12 de 232 pages ; 2 fr. 50.

Abbé Landrieux : *L'histoire et les histoires dans la Bible.* In-12 de 96 pages ; 0 fr. 50.

C. Lecigne : *Du Dilettantisme à l'Action.* Première série (Taine, Brunetière, Bourget, Lemaître, Barrès, A. France). In-12 de 340 pages ; 3 fr. 50.

Librairie Oudin

(24, rue de Condé).

Les Bénédictines du Temple : *Traduction et commentaire des grandes antiennes, ou O de l'Avent, et de l'office de Noël.* In-16 avec gravures, 3 francs.

Librairie A. Picard et Fils

(82, rue Bonaparte).

P. Pisani : *L'Église de Paris et la Révolution. I, 1789-1792.* In-16 de 350 pages ; 3 fr. 50.

Librairie Marcel Rivière

(31, rue Jacob).

R. Picard : *La philosophie sociale de Renouvier*, in-8° de 330 pages ; 7 fr. 50.

F. Mentré : *Cournot et la renaissance du probabilisme au XIXe siècle.* — Dans la *Bibliothèque de philosophie expérimentale.*

Librairie des Saints-Pères

(83, rue des Saints-Pères).

Mlle M. Pesnel : *Marie Jenna intime.* In-12 de 160 pages ; 2 francs.

J. Lespinasse-Fonsegrive : *Windthorst* [avec portrait]. — In-12 de 246 pages ; 2 francs.

Émile Honn : *Une nièce de sainte Elisabeth : la Bienheureuse Marguerite de Hongrie.* In-8° de 62 pages ; 1 fr. 50.

Librairie P. Téqui

(29, rue de Tournon).

A. Gratry : *Jésus-Christ*, réponse à M. Renan. Nouvelle édition ; in-12 de xi-138 pages ; 1 franc.

R. P. Félix : *La Royauté de Jésus-Christ.* Œuvre posthume. In-12 de vii-330 pages ; 3 francs.

Abbé Morisot : *Instructions sur les Fêtes de l'année.* Nouvelle édition, 2 vol. in-12 de 378 et de 421 pages ; 4 francs.

Digitized by Google

Ph. G. Laborie : *Les Péchés capitaux*. Quinze discours pour prônes, sermons, conférences. In-12 de 248 pages ; 2 francs.

Abbé H. Bels : *Figures de pères et mères chrétiens*, 1re série. In-12 de x-276 pages ; 2 francs.

Librairie Vic et Amat
(11, rue Cassette).

Abbé X... : *Lux in tenebris lucet* : exposition par tableaux des principaux objets de la Foi catholique. In-8° ; 4 francs.

Maison de la Bonne-Presse
(5, rue Bayard).

Joseph Goudard : *La Sainte-Vierge au Liban*. Grand in-8° de viii-536 pages, avec de nombreuses illustrations ; 7 fr. 50.

Typographie de la Propagande
(Rome).

P. Cyrille Charon : *Le Rite byzantin dans les Patriarcats melkites* (Extrait des Χρυσοτυομικά). Grand in-8° de viii-246 pages ; 5 francs.

Chez l'auteur
(11, Piazza Ara-Caeli, Rome).

P. Cyr. Charon : *Histoire des Patriarcats melkites* (Alexandrie, Antioche, Jérusalem). 2 vol. grand in-8° de 700 à 800 pages environ, avec cartes et illustrations. Prix de souscription : 25 francs net.

CHEMINS DE FER PARIS-LYON-MÉDITERRANÉE

HIVER 1908-1909.

Relations rapides entre Paris et l'Italie.

Par le Simplon : par le train de luxe « Simplon-Express » (V-L ; V-R).
Départ de Paris P.-L.-M. lundi, mercredi, samedi à 8 h. 05 soir, du 4 novembre au 28 février ; — et tous les jours à partir du 1er mars.
Paris-Milan en 15 h. — Londres-Milan en 24 h. 30.

Par le Mont-Cenis : par le train de luxe « Paris-Rome » (V-L ; V-R).
Départ de Paris P.-L.-M. mardi, jeudi, samedi (1er décembre-18 mai) : 11 h. 30.
Départ de Rome, lundi, mercredi, samedi (5 décembre-22 mai) : 3 h. soir (H.E.C.).

Nota. — Dans ces trains, le nombre des places est limité.

Le Gérant : Ch. Baulès.

MACON, PROTAT FRÈRES, IMPRIMEURS.

Digitized by Google

REVUE

DE

L'INSTITUT CATHOLIQUE DE PARIS

Digitized by Google

MACON, PROTAT FRÈRES, IMPRIMEURS.

Digitized by Google

REVUE

DE

L'INSTITUT CATHOLIQUE

DE PARIS

QUATORZIÈME ANNÉE

PARIS

SECRÉTARIAT DE L'INSTITUT CATHOLIQUE

RUE DE VAUGIRARD, 74

LIBRAIRIE Vve CH. POUSSIELGUE

RUE CASSETTE, 15

1909

Digitized by Google

Digitized by Google

TABLE DES MATIÈRES

Les noms d'auteurs d'articles ou de rapports sont en grandes capitales; les noms d'auteurs de comptes rendus, en petites capitales; les noms d'auteurs de livres, en minuscules.

A. B., compte rendu de : A. Hudelot et E. Metman, *Des obligations : sources, extinction, preuve*. 381

A. L., compte rendu de : G. Archambault, *Dialogue avec Tryphon*, de Justin. 477

André (G.), *Une page d'histoire sur les Associations cultuelles*. Compte rendu par Ph. Gonnet. 187

Archambault (G.), *Justin : Dialogue avec Tryphon*. Compte rendu par A. L. 477

Argumentations, pour la fête de saint Thomas d'Aquin 560

BAINVEL (J.-V.). Compte rendu de : J.-C. Broussolle, *La vie surnaturelle*. 477

Bainvel (J.-V.), *La foi et l'acte de foi*. Compte rendu par F. V. 283

Baraduc (Dr), *La force curatrice à Lourdes et la psychologie du miracle*. Compte rendu. 189

BAUDRILLART (Mgr), Allocution pour la Messe du Saint-Esprit. 482

— Discours à l'Assemblée générale. 533

BERTRIN (G.), *La composition française à l'examen de la Licence ès Lettres*. 138

— *Une dissertation française*. 447

BERTRIN (G.), Compte rendu de : René des Chesnais, *Vie de Notre Seigneur Jésus-Christ*. 377

CHAMPION

Digitized by Google

BÉZY (J.), *Lacordaire académicien à Toulouse et à Paris* 63
— *Lacordaire et la Maison des Carmes*, 225 et 461
BÉZY (J.), compte rendu de : P. Henri-Dominique Noble, *Le Père Lacordaire apôtre et directeur de jeunes gens* 378
Blondel (Georges), *L'éducation économique du peuple allemand*. Compte rendu par F. Lepelletier 379
BOUSQUET (J.), *Quelques études récentes sur la liturgie byzantine* 265
BOUSQUET (J.), comptes rendus de :
— J. Gaston, *Une paroisse parisienne avant la Révolution : Saint-Hippolyte* 185
— H. Lesêtre, *La foi catholique* 186
— P. Coqueret, *L'essentiel de la religion catholique* 187
— A. Hamon, *Vie de la Bienheureuse Marguerite-Marie* 188
— J. Brucker, *L'Église et la critique biblique* ... 189
— J. Guibert, *Retraite spirituelle* 275
— A. Crosnier, *Les convertis d'hier* 382
BRANLY (E.), Rapport sur l'École des Sciences. 529
Broussolle (J.-C.), *La vie surnaturelle*. Compte rendu par J.-V. Bainvel 477
Brucker (J.), *L'Église et la critique biblique*. Compte rendu par J. B. 189
C. G. F., *Un maître chrétien, Gaston Feugère* ... 347
Chesnais (René des), *Vie de Notre Seigneur Jésus-Christ*. Compte rendu par G. Bertrin 377
Chroniques de l'Institut catholique, 85, 180, 272, 371 et 474
CLOTET (L.), *Le droit public moderne* 1
Coqueret (P.), *L'essentiel de la religion catholique*. Compte rendu par J. B. 187
Coubé (St.), *Ames juives*. Compte rendu 286

Digitized by Google

Crosnier (A.), *Les convertis d'hier.* Compte rendu 382
par J. B. 382
DEMIMUID (Mgr), Panégyrique de saint Thomas d'Aquin 193
DHORME (P.), *La prière et le sacrifice dans la religion assyro-babylonienne* 385
Duffau-Lagarrosse (L.), compte rendu de : Ch. Lescœur, *Pourquoi et comment on fraude le fisc.* 373
École des sciences, Rapport de M. Branly 529
Facultés cononiques, Rapport de M. Fourneret . . . 494
— Séance de fin d'année 581
Faculté de Droit, Rapport de M. Hébrard 509
Faculté des Lettres, Rapport de M. Piat 522
FOURNERET, Rapport sur les facultés canoniques 494
F. V., compte rendu de : J.-V. Bainvel, *La foi et* l'acte de foi 283
Gaston (J.), *Une paroisse parisienne avant la Révolution : Saint-Hippolyte.* Compte rendu par J. B. 185
Gay (Mgr), *Marie et les mystères de Jésus.* Compte rendu 383
G. B., Compte rendu : J. de la Servière, *La Théologie de Bellarmin* 284
Gillet (R.-P.), *L'éducation du caractère.* Compte rendu 382
Gonnet (Ph.), Compte rendu de : G. André, *Une page d'histoire sur les associations cultuelles* . . . 187
GRATIEUX (A.), *Un poète slavophile* 148
GRISELLE (E.), *Fragment d'un plan d'études inédit, par le P. Berthier*, S. J. 44
Guibert (J.), *Retraite spirituelle.* Compte rendu par J. B. 275
Hamon (Aug.), *Vie de la Bienheureuse Marguerite-Marie.* Compte rendu par J. B 188
HÉBRARD (A.), Rapport sur la Faculté de droit. 494

Digitized by Google

HERMELINE (Ch.), *Les nouvelles universités d'Irlande* 289
Hudelot (A.) et E. Metman, *Des obligations : sources, extinction, preuve*. Compte rendu par A. B 381
Hugueny (Et.), *Critique et catholique*. Compte rendu 479
Jaussen (Antonin), *Coutumes des Arabes au pays de Moab*. Compte rendu par J. Touzard..... 276
L., Compte rendu de : F. Membré, *Cournot et la renaissance du probabilisme au XIXe siècle*.... 190
LAFONTAINE (Alb.), Compte rendu de : Cl. Piat, *Insuffisance des philosophies de l'intuition*..... 90
LALOU (H.), *Droits de la femme mariée sur les produits de son travail et les produits du travail de son mari*..... 237 et 307
LEBRETON (J.), *L'apologétique d'Origène, d'après les Livres contre Celse*..... 97
LEPELLETIER (F.), Compte rendu de : G. Blondel, *L'éducation économique du peuple allemand*.... 379
Lesêtre (H.), *La foi catholique*. Compte rendu par J. B..... 186
LESCŒUR (Ch.), *L'impôt sur les successions*. 208 et 419
Lescœur (Ch.), *Pourquoi et comment on fraude le fisc*. Compte rendu par L. Duffau-Lagarrosse. 373
LUÇON (S. E. le Card.), Discours à l'Assemblée générale..... 550
MANGENOT (E.), Compte rendu de : J. Touzard, *Le Livre d'Amos*..... 185
MARTIN (R.), Compte rendu de : H. Radau, *Letters to Cassite kings from the temple archives of Nippur*..... 475
Membré (F.), *Cournot et la renaissance du probabilisme au XIXe siècle*. Compte rendu par L... 190
Noble (P.-H.-D.), *Le P. Lacordaire apôtre et*

Digitized by Google

directeur des jeunes gens. Compte rendu par J. Bézy, ... 378
Palhoriès (M.), *Étude sur Rosmini*. Compte rendu. 85
— *La théorie idéologique de Galuppi*. Compte rendu 191
PÉCHENARD (S. G. Mgr.), Allocution pour la séance solennelle en l'honneur de saint Thomas d'Aquin 575
Perreau (J.), *La guerre russo-japonaise*. Compte rendu 382
PIAT (Cl.), *Théorie sociologique de la conscience morale* 116
— Rapport sur la Faculté des Lettres 522
Piat (Cl.), *Insuffisance des philosophies de l'intuition*. Compte rendu par Albert Lafontaine... 90
— *De la croyance en Dieu*, 2e éd. Compte rendu. 191
Publications des professeurs 591
Publications récentes ..... 94, 191, 285, 383 et 478
Radau (H.), *Letters to Cassite kings from the temple archives of Nippur*. Compte rendu par Fr. Martin 475
Servière (J. de la), *La Théologie de Bellarmin*. Compte rendu par G. B. 284
Touzard (J.), Compte rendu de : P. Ant. Jaussen, *Coutumes des Arabes au pays de Moab* 276
Touzard (J.), *Le livre d'Amos*. Compte rendu par E. Mangenot 185

Digitized by Google

Digitized by Google

QUATORZIÈME ANNÉE Janvier-Février 1909. N° 1.

ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR LIBRE

(Loi du 12 juillet 1875)

REVUE

DE

L'INSTITUT CATHOLIQUE

DE PARIS

Paraissant tous les deux mois

SOMMAIRE ;

		Pages
I. — Le droit public moderne.....	L. Clotet.	1
II. — Fragment d'un plan d'études inédit rédigé pour le Dauphin Louis XVI et ses frères, par le P. Berthier, S. J.....	E. Griselle.	44
III. — Lacordaire académicien à Toulouse et à Paris (2e article).....	J. Bézy.	63
IV. — Chronique de l'Institut catholique.....		85
V. — A l'Institut catholique de Toulouse.....		87
VI. — Bibliographie.....		90

PARIS

SECRÉTARIAT DE L'INSTITUT CATHOLIQUE

RUE DE VAUGIRARD, 74

LIBRAIRIE Vve CH. POUSSIELGUE

RUE CASSETTE, 15

Digitized by Google

LA

« *REVUE DE L'INSTITUT CATHOLIQUE* »

paraît le 5 des mois de février, avril, juin, août, novembre,

SOUS LA DIRECTION DE

MM. Cauvière, professeur de droit criminel ; **Rousselot**, professeur d'histoire de la langue française et de phonétique expérimentale, et **Peillaube**, professeur de philosophie.

Chaque numéro contient 96 pages, dont 80 d'articles et 16 de « Notes et Nouvelles », chronique de l'enseignement supérieur en France et à l'étranger, et de comptes rendus d'ouvrages.

(*Il sera rendu compte de tout ouvrage envoyé en double exemplaire.*)

LE PRIX D'ABONNEMENT EST DE :

Paris et Départements, **5** francs. — Étranger, **6** francs.

Le prix du numéro, de **1** fr. **25**.

Tout ce qui concerne la rédaction doit être adressé à M. Bousquet, vice-recteur, *et tout ce qui concerne l'administration à* M. Joseph Chobert, *secrétaire général de l'Institut catholique, 74, rue de Vaugirard.*

Les treize premières années de la *Revue* sont en vente au Secrétariat.

Chaque volume broché, **5** francs, *franco.*

Digitized by Google

REVUE

DE

L'INSTITUT CATHOLIQUE DE PARIS

LE DROIT PUBLIC MODERNE

LA SOUVERAINETÉ POPULAIRE

Les règles dont l'ensemble forme ce qu'on appelle le Droit public ne sont, au fond, que la réponse plus ou moins complète et plus ou moins heureuse à une seule question : comment concilier l'autorité et la liberté? Aucune société, grande ou petite, ne s'établit et ne dure qu'à la condition d'avoir à sa tête un représentant de la souveraineté. Il lui est nécessaire pour diriger les forces de la communauté contre l'ennemi extérieur, qu'il s'agisse de l'attaque ou de la défense. Il lui est non moins indispensable pour prévenir ou réprimer les conflits intérieurs, comme un arbitre placé au-dessus des droits et des intérêts contraires. C'est l'autorité. Mais cette autorité est susceptible de se retourner contre son objet. Elle risque d'écraser d'un pouvoir trop lourd ceux qui s'y trouvent soumis. Ses détenteurs peuvent détourner au profit d'eux-mêmes ou des leurs les forces dont ils sont armés pour le bien de tous. L'intérêt des gouvernants se sépare souvent de l'intérêt des gouvernés. De tout cela est née l'idée de garantie à prendre contre le pouvoir. C'est la liberté. Faire la part à ces deux principes est une nécessité aussi impérieuse que difficile à satisfaire. La société accorde-t-elle trop à l'autorité? La tyrannie règne, tyrannie d'un seul,

Digitized by Google

d'une assemblée ou même d'une multitude. Une part trop grande est-elle faite à la liberté, ou à son apparence? L'anarchie domine. Il semble que l'équilibre à maintenir entre les deux ne puisse s'établir que par de longs tâtonnements. Dans la marche générale des institutions, une oscillation perpétuelle amène le passage d'un excès à l'autre. La formule indiquant à la société sa position stable ne paraît pas encore trouvée.

Dans toute l'antiquité grecque et romaine, l'autorité, quelle qu'en fût la nature, souveraineté d'un seul, souveraineté du nombre, ne connaît pas de bornes. L'État est tout et l'individu rien. Sous le poids des puissances civile, militaire, religieuse, réunies entre les mêmes mains, la personne entière succombait. Le roi primitif de la cité antique, agrandissement du chef de famille, possède, comme le père sur ses enfants et le maître sur ses esclaves, un pouvoir illimité, tempéré seulement par la faiblesse de ses moyens et par la tradition. Quand la République succède à la Royauté, le peuple, aristocratie ou démocratie, n'abandonne aucune parcelle de cet héritage. La souveraineté populaire n'est pas moins absolue que la souveraineté royale. C'est le peuple dont la volonté fait la loi. Les magistrats ne sont que ses ministres responsables [1]. Sans doute, le souverain se lie quelquefois par d'utiles entraves pour échapper aux erreurs où il craint de tomber ou de se laisser conduire. Telles sont les multiples règles de la constitution athénienne [2]. Tel est encore l'équilibre, si vanté par Polybe, de la constitution romaine [3]. Mais ce ne sont que des précautions prises par le peuple souverain contre ses conseillers ou contre lui-même. Il n'y a pas de droit contre la loi. L'individu n'est que la partie constitutive

1. Fustel de Coulanges, *La Cité antique*, Paris, 1876, in-12, liv. III, ch. XVII, p. 262 ss.
2. Aristote, *Respublica atheniensium*, Berlin, 1903, gr. 8°.
3. Polybe, IV, 11-18.

Digitized by Google

d'un ensemble où il s'absorbe. Ses biens, sa vie, sa dignité d'homme, ne lui appartiennent pas. La vie privée est soumise à la direction publique. La seule liberté que conçoivent les anciens est de participer au fonctionnement de ce mécanisme formidable. Comme l'a montré l'auteur de *La Cité antique*, figurer dans les comices, voter la loi, élire les magistrats, pouvoir être archonte ou consul, voilà ce qui fait la liberté du citoyen [1]. Alors, c'était à qui conquerrait le pouvoir. De là ces luttes des plébéiens contre les patriciens, des petits contre les grands, des pauvres contre les riches, qui déchirent le monde grec jusqu'à la conquête romaine, puis le monde romain jusqu'à la chute de la République. L'Empire naquit de l'universel besoin d'un maître commun qui imposât la paix à tous pour empêcher leur destruction mutuelle. Comme le déclarent les jurisconsultes romains, le peuple, par une volontaire abdication, a transporté ses pouvoirs à l'empereur [2], et comme ces pouvoirs étaient sans limites, la puissance impériale est sans bornes. La prétendue liberté républicaine n'avait été qu'un intermède deux ou trois fois séculaire. L'Empire restaura l'ancienne royauté patriarchale avec, en plus, tous les instruments d'action et, par suite, d'oppression qui avaient manqué à celle-ci.

*
* *

Un principe de vraie liberté n'a été introduit dans le monde que par deux puissances qui ont retenu la puissance publique contre ses excès en lui faisant contrepoids : l'Église, puis la Féodalité.

L'action modératrice du christianisme s'est exercée par la séparation du pouvoir spirituel et du pouvoir temporel.

1. Fustel de Coulanges, *l. c.*
2. *Dig.*, L. I, 4, *De constitutionibus principum*, 1. pr. ; *Inst.* L. I, II. *De jure naturali*, § 6.

Digitized by Google

Dans l'antiquité paienne, prêtres et magistrats ne faisaient qu'un. Les deux puissances s'ajoutaient pour contenir l'homme. Son âme ne lui appartenait pas plus que son corps. Les prescriptions religieuses étaient des prescriptions légales, et les prescriptions légales des prescriptions religieuses. Avec le christianisme, la société religieuse se sépare de la société civile. Elle lui est juxtaposée, ou plutôt superposée. Les sujets de la puissance civile sont en même temps les fidèles de l'Église. De la première on peut recourir à la seconde. L'autorité religieuse s'impose aux gouvernants comme aux gouvernés. Le droit et la loi cessent d'être confondus. La religion n'est pas nécessairement la légalité. En cas de conflit, la loi de Dieu doit l'emporter sur la loi de l'homme. Il est des choses qu'un homme n'a plus désormais le droit et perd le pouvoir d'imposer à un autre. Et ce n'est pas seulement dans le domaine de la conscience que s'affirme cette supériorité du droit divin sur le droit humain. Au moyen âge, l'Église est une grande puissance organisée qui dispose de la force morale, victorieuse, finalement, de la force matérielle. Le pape est au-dessus des rois. Juge en dernier ressort du péché, quel qu'en soit l'auteur, il les redresse s'ils font mal. L'appel au tribunal pontifical est la suprême ressource des droits opprimés. Dans la grande communauté chrétienne, les divers royaumes ne sont, devant le chef visible de l'Église, que les provinces d'un immense État dont la capitale est Rome.

A l'idée d'un droit supérieur la Féodalité ajoute la notion de contrat, et, avec elle, l'obligation de réciprocité. Par suite, l'autorité née d'une convention en théorie librement consentie a des devoirs en même temps que des droits. Le suzerain compose avec ses vassaux une confédération dont il est le président. Le but en est la défense commune. A cet effet, le chef dispose des ressources du groupe, mais le contrat féodal en précise et en règle

Digitized by Google

l'emploi. Souverains chez eux, possesseurs d'une force militaire quelquefois considérable, ses hommes ont la faculté légale, comme le moyen pratique, de faire respecter leurs droits[1]. Et les garanties féodales ne se restreignent pas aux rapports de vassaux et de suzerain. Dépassant leurs limites originaires, elles s'étendent aux relations de seigneur à vilains. C'est le fond des chartes de commune et de franchises. Le seigneur d'une ville l'inféode à la collectivité de ses sujets, qu'il élève ainsi au rang de ses vassaux[2]. Un pacte de ce genre eût été nul et même inconcevable dans l'antiquité. A l'époque féodale, il vaut par l'idée nouvelle de la souveraineté, qui n'est plus qu'une suzeraineté.

Cette action chrétienne et féodale a marqué de son empreinte les monarchies absolues d'ancien régime. Émancipées de la féodalité politique et échappées à la tutelle de l'Église, elles se ressentent cependant de leur premier état. La théorie gallicane en France, comme la Réforme dans les pays protestants, libère sans doute la puissance temporelle de son assujettissement à la puissance spirituelle. Usant habilement de la force de transformation qui change un État fédéral en État unitaire, le roi a repris aux seigneurs les droits régaliens qu'ils possédaient. A la royauté féodale a succédé la royauté absolue. Mais cet absolutisme n'est point du despotisme. La nouvelle monarchie a eu des commencements trop éloignés du régime arbitraire pour courir chance d'y tomber. Le roi ne partage plus avec des vassaux la souveraineté, désormais entière entre ses mains, mais l'exercice en demeure tem-

1. *Magna Carta* (1215), art. 60. Edit. Stubbs., *Select charters*, Oxford, 1895, p. 304; *Établissements de saint Louis*, Liv. I, ch. 53, Édit. Viollet, Paris, 1881, in-8°, T. II, p. 75.

2. Luchaire, *Les communes françaises à l'époque des Capétiens directs*, Paris, 1890, in-8°, p. 97 ss.

Digitized by Google

péré par la reconnaissance de droits antagonistes. Son pouvoir est un dépôt dont il doit rendre compte à Dieu.

Deux sortes de devoirs lui incombent [1] : 1° des devoirs religieux, c'est-à-dire l'obligation d'accomplir ce que la religion prescrit, en faire sa règle vis-à-vis de tous, suivre en tout la loi divine [2]; 2° de véritables devoirs constitutionnels, autrement dit, des règles de conduite politique. Ce sont les « lois fondamentales [3] » de l'ancienne monarchie, correspondant à nos lois constitutionnelles, mais établies par la tradition et non édictées par un pacte toujours révisable, les lois du royaume, opposées aux lois du roi, et que, selon le mot des anciens parlementaires, celui-ci était dans l'heureuse impuissance de changer. Ces obligations garantissaient d'abord les droits des provinces et des villes, c'est-à-dire les libertés locales, puis les droits individuels que le christianisme reconnaît à l'homme pour lui permettre d'accomplir sa fin en ce monde : intangibilité de la conscience catholique, dignité de l'homme, propriété, dont tant de choses alors pouvaient être l'objet, depuis les choses matérielles jusqu'aux offices publics, droits acquis par l'effet de la loi, de la tradition ou des engagements royaux.

Ces devoirs avaient des sanctions plus réelles, quoique moins affichées, que celles des lois constitutionnelles modernes. Il y avait toujours une sanction religieuse [4]. La crainte de Dieu, suscitée par le serment du sacre [5],

1. *Maximes du droit public français*, Amsterdam, 1775, in-4°, t. I, ch. IV, p. 225 ss.; Esmein, *Éléments de droit constitutionnel*, Paris, 1906, 8°, p. 17.

2. Bossuet, *Politique tirée de l'Écriture sainte*, liv. IV, art. 1.

3. J. Flammermont, *Remontrances du Parlement de Paris au XVIIIe siècle*, Paris, 1888, in-4°, t. I, p. XXXI.

4. Bossuet, *op. cit.*, Liv. VII, proposition XVIII; *Avertissements aux protestants*, V^e avertissement.

5. Th. Godefroy, *Le Cérémonial français*, Paris, 1649, in-fol., t. I, p. 26.

Digitized by Google

entretenue par la pratique nécessaire de la religion, imposait au roi chrétien un frein inconnu aux rois et aux empereurs du monde ancien. Il y avait une multiple sanction civile. La plus immédiate était le refus d'enregistrement opposé par les Parlements. Toutes les ordonnances du roi étaient en principe soumises à cette vérification. Les cours royales arrêtaient tout ce qui était contraire aux privilèges et aux droits dont la protection leur incombait. En vain le roi avait-il, par l'enregistrement forcé, le moyen pratique de briser cet obstacle. Sa victoire n'allait pas sans combat, et, si complète qu'elle fut d'abord, n'était jamais définitive. L'indépendance de ses agents l'empêchait d'en faire les instruments maniables d'une action oppressive. Quelques-uns, comme le chancelier, étaient inamovibles. Beaucoup appartenaient à la noblesse, qui poussait même la susceptibilité de l'honneur jusqu'à l'exagération où la vertu devient un défaut; la vénalité des offices avait rendu le plus grand nombre propriétaires de leurs fonctions. Des ordonnances répétées leur enjoignaient de ne pas se conformer à des ordres injustes [1]. L'éventualité d'un changement de règne, plus menaçante que celle d'un changement de régime, inspirait des craintes salutaires aux mauvais conseillers. L'acte illégal était réputé de nul effet [2].

Il est sans doute facile de ramasser dans dix siècles d'histoire bien des droits de diverses sortes foulés aux pieds, le scandale de nombreuses atteintes à la propriété, à la liberté et à la vie des hommes. Mais cela ne se fit qu'en violation des règles de la Monarchie et non par l'application ou avec la complicité de ses principes, et, si cette circonstance est indifférente pour les victimes, elle était

1. *Maximes du Droit public français*, t. II, p. 353 ss.

2. Bossuet, *Politique tirée de l'Écriture Sainte*, Liv. I, art. 4; Liv. IV, art. 1; Liv. VIII, art. 2.

Digitized by Google

d'une importance capitale pour la société en fournissant un titre aux réclamations et une assurance contre les récidives.

*
* *

La Révolution a substitué la souveraineté nationale à la souveraineté royale. De l'absolutisme monarchique on est passé à l'absolutisme populaire. Ce mouvement, malgré l'énorme différence des temps, est analogue à celui qui, autrefois, avait remplacé dans les cités grecques et latines, la royauté patriarchale par la République aristocratique puis démocratique. L'avènement du nouveau régime fut subit, mais de nombreux antécédents l'avaient préparé et l'annonçaient, C'est d'abord l'exemple de la constitution d'Angleterre [1]. Au XVIIIe siècle, la souveraineté nominale est demeurée au roi, la souveraineté effective a passé à ses anciens auxiliaires, Le Parlement a conquis le pouvoir législatif, le Cabinet possède le pouvoir exécutif, et les tribunaux exercent en toute indépendaece le pouvoir judiciaire. Ce sont aussi les écrits des publicistes français. Montesquieu ne reconnaît le pouvoir de faire la loi qu'aux représentants de la nation, et ne laisse au roi que celui de la sanctionner et de l'appliquer [2]. Rousseau fait de la souveraineté du peuple, agissant lui-même, un dogme politique plus sacré pour lui qu'un dogme religieux [3]. Si Mably, plus pratique, n'en comprend l'exercice que par une assemblée de représentants, il fait dériver de ce pouvoir législatif tous les autres pouvoirs [4]. C'est, à la veille de

1. Montesquieu, *Esprit des lois*, Liv. XI, chap. VI : *De la Constitution d'Angleterre.*
2. Montesquieu, *e. l.*
3. Rousseau, *Contrat social*, L. III, chap. I.
4. Mably, *Droits et devoirs du citoyen*, *passim*. *Œuvres*, t. XI, p. 479 s.

Digitized by Google

la Révolution francaise, la constitution fédérale des États-Unis d'Amérique. En possession de tous leurs droits, après leur émancipation, les anciennes colonies en délèguent une partie à un pouvoir fédéral commun qui ne tient sa souveraineté que d'un contrat, et n'a qu'une autorité consentie. Le nouveau principe fait le fond de toutes les constitutions modernes. Si les constitutions octroyées le repoussent, elles en admettent cependant presque toutes les conséquences. Les autres le sous-entendent, comme les constitutions monarchiques, ou le proclament solennellement, comme les constitutions républicaines. En France, c'est sur cette base qu'ont été établies les constitutions révolutionnaires de la fin du XVIIIe siècle, les deux constitutions impériales, les constitutions républicaines de 1848 et de 1875.

Mais la souveraineté n'a pu changer de possesseur sans se modifier. D'abord elle est plus entière entre les mains du peuple qu'entre les mains du roi. Sous prétexte que les abus n'en sont pas à craindre parce qu'elle a pour détenteurs ses propres sujets, elle ne souffre désormais ni règle ni limitation, ni contrôle [1]. Les lois constitutionnelles, quand elles sont distinctes des lois ordinaires [2], n'en diffèrent que par une procédure plus difficile de révision [3]. Le concours d'une autorité religieuse associée à l'autorité civile est repoussé comme aboutissant à un partage. L'institution d'agents plus ou moins indépendants, que leur situation empêche d'être les instruments serviles d'une tyrannie, est en opposition avec sa nature nouvelle. Puis, la raison qui sert de prétexte à cet absolutisme sans règle

1. Herbert Spencer, *Introduction à la Science sociale*, trad. franç., Paris, 1878, p. 187 et p. 297.

2. Il y a très souvent assimilation, exprimée ou sous-entendue. Constitution prussienne du 31 janv. 1850, art. 107 ; Chartes françaises de 1814 et de 1830 ; Constitution du royaume d'Italie.

3. Constitution franç. de 1791, Titr. III, chap. I, sect. II, art. 1er ss. ; Const. de 1793, art. 4 ; Const. de l'an III, art. 17 ss. ; 35 ss.

Digitized by Google

est un mensonge ou une erreur, parce que aucune société ne présente l'unité que suppose la théorie de la souveraineté nationale. Chacune est un ensemble de classes séparées par des intérêts opposés et d'hommes divisés par des passions contraires. Le gouvernement du peuple par le peuple ne peut être que le gouvernement d'un parti, le plus fort par le nombre, par l'organisation ou par l'audace. Sans autorité commune établie au-dessus de lui et en possession d'une puissance illimitée, comme celle de l'Etat, il l'emploie à son plus grand bien et au plus grand mal de ses adversaires. Enfin, ces gouvernés qui sont en même temps les gouvernants n'échappent point aux contradictions de leur double rôle. Sollicité vainement par les besoins publics, le souverain repousse les sacrifices dont il sent le poids avant d'en goûter les fruits. Il n'y a de charges vraiment acceptées par les uns que celles dont ils ont l'espoir de faire retomber le fardeau sur les autres. Comme la répercussion de ces coups mutuels est pleine de surprises, le résultat est que l'effort de chacùn n'aboutit qu'au dommage de tous. L'absence d'une autorité extérieure à son objet laisse la place libre à toutes les oppressions.

Ce sont les vices de la souveraineté populaire qui en ont donné le dégoût rapide à l'antiquité. Les constitutions modernes ont cru y trouver un remède dans le système représentatif et dans la séparation des pouvoirs.

Le système représentatif est une atténuation essayée de la souveraineté nationale. Les anciens n'en avaient même pas entrevu l'idée. Il est jugé le seul pratique dans les grands Etats modernes. Au lieu de décider lui-même, le peuple indique ceux dont la volonté sera réputée la sienne. Son droit consiste à choisir ses maîtres. Comme les plaideurs devant le juge, il est incapable d'agir autrement que par procureur. La désignation à faire est même réputée

Digitized by Google

un acte grave dont l'accomplissement exige certaine capacité, et dont le renouvellement ne doit pas être trop fréquent. De là deux restrictions à l'emploi de ce procédé, lui-même restrictif. 1° L'exercice du droit de suffrage est tenu pour une fonction publique dont l'accès n'est pas nécessairement ouvert à tous. 2° Les magistratures exigeant des qualités spéciales, ou d'une pratique malaisée, échappent à l'élection par la pérennité de leurs titulaires, ou ne sont soumises qu'à une élection très indirecte.

Mais ces tempéraments sont trop contraires à l'idée même de la souveraineté populaire pour ne pas tendre à s'affaiblir, sinon à disparaître. Le droit public contemporain affiche une tendance de plus en plus universelle : élargissement du droit de suffrage, extension du système électif.

L'organisation du droit de suffrage pendant la Révolution a un caractère transactionnel par la part laissée à deux actions contraires : la théorie pure, qui le veut aussi complet que possible, les nécessités pratiques, qui obligent à y introduire des atténuations. Les constitutions de 1791 et de l'an III l'ouvrent largement, mais exigent cependant un cens, d'ailleurs minime, et établissent deux degrés. Sauf dans la constitution avortée de 1793, ce n'est donc ni le suffrage universel, ni le suffrage direct. Au sortir de l'ère révolutionnaire commence la réaction. Le premier Empire, dès sa préface consulaire, n'impose plus aucune condition de cens, mais par la multiplication des degrés, la permanence des listes et l'abaissement du vote à un simple droit de présentation, il rend complètement nul le rôle des électeurs [1]. C'est le suffrage universel, mais hyperboliquement indirect. Sous la Restauration et le gouvernement de juillet règne le système censitaire. Le

1. Constitution franç. de l'an VIII, art. 7 ss. ; Sénatus Consulte du 16 thermidor an X, art. 18 s., etc.

Digitized by Google

suffrage redevient direct, mais cesse d'être universel. De la loi de 1820 à la chute de la Restauration, les électeurs les plus imposés ont même un double vote. Mais l'adoption d'un régime moins fermé est réclamée impérieusement dès cette époque. La loi du 19 avril 1831 abaisse le cens obligatoire de 300 fr. à 200 fr. C'est dans la campagne pour l'adjonction des capacités que succombe la monarchie de Louis-Philippe. La Révolution de 1848 introduit brusquement le suffrage universel direct. Depuis il n'a pas cessé d'être le rouage moteur du mécanisme politique.

Le même mouvement s'est produit dans les autres pays. Ceux qui ont maintenu le principe du cens en ont réduit le chiffre au point de n'en faire qu'un obstacle très franchissable à l'envahissement électoral [1]. Plusieurs ont admis le suffrage universel avec des règles qui passent pour en rendre le jeu moins dangereux et moins aléatoire, la Prusse avec la division en classes, la Belgique avec le vote plural. Ce ne sont que des défenses extérieures, bonnes seulement à retarder l'attaque et la prise de la place. Le suffrage universel direct a conquis, outre la Suisse et les États-Unis, parmi les monarchies, l'Empire allemand, le Portugal, l'Espagne, la Grèce, le Danemark, tout récemment l'Autriche. Cinquante ans ont suffi à l'oligarchique Angleterre du XVIIIe siècle pour détruire ses bourgs pourris et mettre dans l'occupation d'une demeure accessible à presque tous la condition du privilège électoral [2].

En même temps que s'accroît le nombre des électeurs s'élargit le domaine de l'élection. Par définition, le régime républicain, établi en Amérique, en France, en Suisse, en fait le mode de désignation nécessaire pour le chef de l'État, et une pente naturelle conduit à faire des-

1. Pays-Bas, Hongrie, Italie.
2. Réformes de 1832, 1867, 1884.

Digitized by Google

cendre ce moyen de recrutement des plus hautes fonctions aux moins élevées. Même dans les pays monarchiques, l'élection se substitue déjà à la nomination ou à l'hérédité dans la composition de la chambre haute. Le Sénat est électif, non seulement dans la France et l'Amérique républicaines, mais encore dans la Hollande, la Belgique et, partiellement, dans l'Espagne monarchiques. Le système de l'élection des juges, condamné par l'essai malheureux de la Révolution française, obtient d'un demi-succès une réhabilitation partielle dans la pratique de plusieurs états particuliers de la Suisse et des États-Unis. Partout, plus ou moins, la logique des principes tend à prévaloir sur les enseignements de l'expérience.

Tout cela rend le représentant de plus en plus l'homme du représenté. Une participation plus immédiate du peuple à tout ce qui s'accomplit en son nom est si bien le but instinctivement poursuivi que des voies chaque jour plus nombreuses y conduisent. La Suisse, encouragée d'ailleurs à cet effort par son passé, donne un exemple de retour partiel au gouvernement direct. Dans la constitution fédérale le referendum fait du peuple l'arbitre suprême de la loi. Le droit d'initiative lui permet de la provoquer. Dans les constitutions cantonales existe ce qu'on appelle la révocation, qui lui attribue sur la chambre élective le même droit de dissolution qu'à un monarque constitutionnel. C'est ce qu'avaient déjà fait en France, la Convention par ses ratifications populaires, et l'Empire par ses plébiscites. Le referendum constitutionnel et, par un détour, le législatif, est déjà entré dans la pratique des États américains. Çà et là on se hasarde au référendum municipal.

La séparation des pouvoirs législatif, exécutif et judiciaire, confiés chacun à une espèce différente d'autorité a semblé une garantie plus efficace que le règlement res-

Digitized by Google

trictif du droit de suffrage. Inconnue également dans l'antiquité, elle avait reçu une première application sous l'ancien régime, par la délégation du pouvoir judiciaire. Mais la théorie en a été faite par Montesquieu dans un chapitre célèbre de l'*Esprit des Lois* [1]. Pour lui, la liberté politique consiste à obéir, non plus à la volonté arbitraire et mobile d'une autorité despotique, monarque ou assemblée, mais à une règle fixe, expression de la volonté nationale, établie délibérément, connue d'avance, la même pour tous, en un mot, la loi. A cet effet, il faut trois pouvoirs distincts, séparés, à chacun desquels est confiée l'une des trois opérations nécessaires à ce résultat : 1° Le pouvoir législatif, qui donne la règle. C'est dans son principe, une assemblée de représentants élus. 2° Un pouvoir exécutif, qui l'applique. Le meilleur est un monarque héréditaire et indépendant ; mais l'essentiel est que ce ne soit pas une émanation du pouvoir législatif, puisqu'alors les deux pouvoirs, législatif et exécutif, se confondraient et qu'il n'y aurait plus de loi. 3° Enfin un pouvoir judiciaire chargé de vérifier si cette loi est observée, non seulement par les citoyens, mais aussi par les magistrats chargés de l'appliquer, c'est-à-dire par l'autorité exécutive elle-même, idée indiquée plutôt que dégagée par Montesquieu, mais contenue implicitement dans sa théorie. La séparation nécessaire n'est pas un isolement, parce que, dans aucun organisme, une fonction n'est indépendante des autres, mais ces relations entre les pouvoirs n'en doivent pas amener la confusion.

Même appliqué exactement, ce système n'a pas les vertus que sa faveur ferait croire. Il repose sur un postulat en contradiction avec l'histoire et l'expérience. C'est à savoir que la volonté des représentants est toujours la

1. Liv. XI, ch. VI.

Digitized by Google

volonté des représentés, et qu'un peuple ne s'opprime pas lui-même par des lois iniques. On oublie que la prétendue volonté du peuple n'est souvent que la volonté d'une petite fraction de ce peuple, et qu'un conseil de représentants n'en est pas toujours le traducteur fidèle. La seule garantie que fournirait la séparation effective des pouvoirs, c'est l'assurance pour chacun de n'obéir qu'à la loi, bonne ou mauvaise, mais certaine. Mais cet avantage lui-même ne se rencontre pas souvent, parce qu'une vraie séparation n'est presque nulle part réalisée. On la trouve à peu près dans la constitution des États-Unis d'Amérique. Partout ailleurs, l'un des deux premiers pouvoirs, le législatif ou l'exécutif, s'est plus ou moins rendu maître de l'autre. L'histoire constitutionnelle est surtout le récit de leurs luttes. A la fin du XIXe siècle le législatif l'emporte plutôt sur l'exécutif. C'est le résultat acquis en France depuis longtemps.

Le pouvoir législatif est actuellement indépendant par son organisation et son autorité. Il est composé de deux Chambres, Chambre des députés et Sénat. Mais ce sont moins deux assemblées distinctes que les deux sections d'une même assemblée. Toutes deux sont élues. La principale différence est que l'une l'est par le suffrage universel direct, et l'autre par le suffrage universel, à deux et trois degrés [1]. Chacune d'elles vérifie les pouvoirs de ses membres. Toutes deux choisissent leur président. Elles se réunissent de plein droit à une date préfixe. Elles peuvent se proroger. Le chef de l'État n'a que dans une certaine limite le droit de les ajourner. Le Sénat, quoique électif, échappe à la dissolution. La Chambre des députés en est susceptible, mais avec l'agrément du Sénat. Mais c'est surtout par ses pouvoirs que la puissance du Parlement s'affirme. Chaque Chambre a le droit d'initiative. Toutes les deux possèdent celui d'amen-

1. Loi constitutionnelle du 25 fév. 1875, art. 4.

Digitized by Google

dement. La loi, pour entrer en vigueur, n'a plus besoin d'une sanction de l'exécutif. Théoriquement égales, sauf en matière financière, les deux Chambres n'ont pas, en fait, la même importance. La prépondérance appartient à la Chambre des députés issue du suffrage universel direct. La coutume a réduit l'action sénatoriale à un contrôle timide et intermittent. Dans le fonctionnement parlementaire, la part essentielle appartient à l'assemblée que son mode d'élection fait considérer comme la représentation la plus certaine de la volonté populaire.

C'est par l'organisation du pouvoir exécutif que les constitutions modernes diffèrent surtout entre elles.

La distinction la plus apparente oppose la Monarchie et la République, mais la plus importante est celle des pays à régime parlementaire et à régime présidentiel, dont le type est fourni par la constitution anglaise et la constitution américaine [1]. Sous le régime présidentiel, le chef de l'État retient l'exercice effectif des pouvoirs, étendus ou restreints, qui lui appartiennent. Sous le régime parlementaire, ou gouvernement de cabinet, il en abandonne obligatoirement l'exercice à un ministère dépendant bien moins de lui que du Parlement, et, en particulier, de la Chambre basse, vis-à-vis de laquelle ce ministère est responsable politiquement. Historiquement, c'est la conciliation entre la forme monarchique et le principe de la souveraineté nationale. Pratiquement, c'est la main-mise des législateurs sur les gouvernants.

Le pouvoir exécutif est réellement fort et indépendant quand il ajoute le caractère présidentiel à la forme monarchique, comme dans les deux Empires français et dans l'Empire allemand. Un pouvoir exécutif élu, réduit et contrôlé, peut être encore très réel, ainsi qu'aux États-Unis, si le chef de l'État en garde l'exercice personnel.

1. Bagehot, *La Constitution anglaise*, trad. franç., Paris, 1869, in-12°, p. 1 ss.

Digitized by Google

Mais le propre du régime parlementaire est la substitution de l'action ministérielle à cette action du chef de l'État. Dans une monarchie, l'éclat de la dignité royale, le respect dont le prince est entouré continuent à lui maintenir, comme en Angleterre, une action véritable sur le ministère, et, par suite, une part importante dans le gouvernement, quoique ce soit par influence plus que par autorité qu'il agisse. Mais ce rôle est refusé par la nature des choses à un président de république parlementaire. Le chef d'État élu ne peut avoir l'action que laissent à un chef d'État héréditaire l'indépendance de sa situation et la tradition monarchique. Représentant avoué tout au moins d'une opinion, il ne saurait observer la haute impartialité que suppose le rôle de départiteur[1]. Son ministère est véritablement celui du Parlement. L'assemblée le nomme indirectement et le révoque formellement elle-même en lui refusant sa confiance ou en lui rendant la vie impossible. Au Parlement appartient la politique générale, au ministère seulement le détail d'exécution. S'il arrive assez fréquemment à une assemblée de conserver, faute de mieux, un ministère dominateur et compromettant, ce n'est ni plus ni moins qu'à un chef d'État absolu, qui garde des serviteurs déplaisants dont l'ascendant lui pèse, mais le domine. Le Parlementarisme, et surtout le Parlementarisme républicain, est donc véritablement la confusion du législatif et de l'exécutif. C'est une souveraineté absolue exercée par une assemblée, et non plus par un monarque.

Le pouvoir judiciaire dépend de l'exécutif comme celui-ci, du moins dans le régime parlementaire, dépend du législatif[2]. S'il faut distinguer, ici, entre les différentes espèces de juridictions établies en France comme dans la plupart des autres pays, sauf les États-Unis et l'Angle-

1. De Broglie, *A propos de la discussion sur la révision constitutionnelle, Revue des Deux Mondes,* 15 avril 1894, p. 822 ss.

2. Esmein, *op. cit.*, p. 400 ss.

Digitized by Google

terre [1], c'est pour marquer une différence de degré plutôt que de nature.

Aux magistrats de l'ordre judiciaire proprement dit appartient la juridiction civile et criminelle. Ils disposent des biens et de la liberté des citoyens. Sous l'ancien régime, la vénalité des offices de judicature, à côté d'incontestables inconvénients, avait l'avantage d'assurer à leurs titulaires l'indépendance. Le droit nouveau a la prétention d'en procurer l'équivalent par le principe meilleur de l'inamovibilité. Mais cette garantie du juge et du justiciable est bien imparfaite. L'inamovibilité peut être suspendue par une loi, directement ou indirectement, comme elle l'a été, non seulement aux époques de bouleversements politiques, mais en pleine période de calme, par la loi du 30 août 1883. Sans recourir à ce moyen extrême, le pouvoir exécutif pèse sur la magistrature par le mode de promotion, et la crainte perpétuelle de ne pas avancer tient le juge encore plus que la peur intermittente d'être destitué [2]. Le jury lui-même, dont l'institution est la suprême garantie des citoyens, ne la fournit pas aussi complètement qu'il la promet. Une action est si bien consentie à l'exécutif sur son recrutement qu'à chacun des changements politiques correspond une nouvelle loi du jury [3]. Ce n'est donc pas sans une large part laissée à

1. Laferrière, *La juridiction administrative*, Paris, 1896, in-8°, t. II, p. 27 ss.

2. Ce n'est pas sans difficulté que, sous le Consulat, fut acceptée la règle qui substituait la nomination à l'élection des juges. Un des tribuns, Thiessé, qualifia de pouvoir monstrueux les prérogatives attribuées au gouvernement. Cependant, comme le remarque un historien, c'est la partie de la loi d'organisation judiciaire à laquelle tous nos régimes successifs se sont abstenu de toucher. Vandal, *L'avènement de Bonaparte*, Paris, 1907, t. II, p. 201.

3. Révolution : loi du 16 sept. 1791 ; Premier Empire : Code d'instr. crim. de 1808, art. 382 ss. ; Monarchie parlementaire : loi du 2 mars 1827 ; Deuxième République, D. du 7 août 1848 ; Second Empire : loi du 14 juin 1853 ; Troisième République : loi du 21 nov. 1872.

Digitized by Google

l'administration et au gouvernement que s'exerce la juridiction civile et criminelle.

A côté de la justice ordinaire, le droit moderne a institué la juridiction administrative. Ici l'objet voulu est réalisé, non plus indirectement, mais ouvertement. C'est une survivance de la vieille justice retenue [1] exercée tout naturellement par l'ancien absolutisme royal ; mais ses conditions nouvelles d'application en ont rendu la pratique plus dangereuse. Placé au-dessus de tous, le gouvernement du roi pouvait rendre justice à chacun. Incarnation d'un parti le gouvernement moderne décide dans l'intérêt de ce parti. Par la juridiction administrative, qui se confond en partie avec elle, l'administration est juge de l'administration. C'est la prétendue séparation des pouvoirs judiciaire et administratif, qui n'est, en réalité, que la confiscation du premier par le second. Dans le principe, ce n'était même qu'un avis que le Conseil d'État était appelé à donner [2]. Il n'a pas moins fallu que l'établissement du régime républicain, hostile à la fiction d'un chef de gouvernement souverain, pour lui faire obtenir un pouvoir propre [3]. Révocables à volonté, les juges administratifs n'ont pas et n'offrent pas la garantie promise aux occupants et aux ressortissants des autres tribunaux. Par l'esprit même de leur institution, ils sont appelés à faire prévaloir les intérêts de l'État sur les droits des particuliers.

En cas de conflit entre les deux juridictions, ce fut pendant longtemps le chef de l'État, sur l'avis de son conseil, qui décidait comme supérieur commun de l'administration et de la juridiction ordinaire, fiction en contradiction avec la théorie même du régime parlementaire. Main-

1. Laferrière, *op. cit.*, t. I, p. 140 ; Ducrocq, *Cours de droit adm.*, 7e édit., t. I, n° 33.

2. Esmein, *op. cit.*, p. 435.

3. Loi du 3 mars 1849, art. 6 ; loi du 24 mars 1872, art. 9.

Digitized by Google

tenant, ce soin est confié au Tribunal des conflits, neutre dans sa composition générale, gouvernemental par son président départiteur, en principe, le ministre de la justice [1].

Il est enfin un cas ou une chambre même du corps législatif est constituée en tribunal. Le Sénat actuel, comme l'ancienne Chambre des pairs, juge les attentats contre la sûreté de l'État. C'est l'exemple des Lords anglais qui a autorisé dans plusieurs constitutions cette infraction redoutable à la séparation des pouvoirs. A l'autorité de ce précédent s'ajoute même celle de Montesquieu [2]. Mais la ressemblance invoquée est fausse. Les Lords, moins intimement mêlés que les Communes aux luttes des partis, peuvent offrir certaines garanties d'impartialité. Le Sénat français, sorti, comme la Chambre des députés, de l'élection, est un corps aussi exclusivement politique que celle-ci. Il y a donc ici une vraie confusion du législatif et du judiciaire. La condamnation des accusés ressemble moins à un jugement qu'à une vengeance ou une précaution.

*
* *

L'extension universelle de la souveraineté ne laisse plus de place inexpugnable à la liberté. Autrefois, le partage des droits entre le roi et la nation attribuait un lot important à cette dernière. Il est impossible qu'une partie de la nation en ait un contre le reste. Un droit intangible même à la loi est une création féodale reposant sur la présomption de contrat ; du moment que la loi est réputée l'expression de la volonté générale, elle ne peut rien

1. Constitution de 1848, art. 89 ; loi du 9 mars 1849 ; loi du 4 fév. 1850 ; loi du 24 mai 1872, art. 25.
2. *Esprit des Lois*, Liv. XI, ch. VI.

Digitized by Google

s'interdire sans reconnaître un privilège en hostilité avec sa nature. Rousseau l'avait déclaré [1]. Le droit moderne le sous-entend quand il ne l'énonce pas expressément. De la conception féodale on est retourné à la conception romaine. Sous ce régime, la loi peut concéder de larges ibertés aux groupements et aux personnes, mais elles n'existent que par sa volonté, et le même pouvoir qui les a consenties a le droit de les reprendre. Toute liberté ainsi comprise est essentiellement entachée de précarité. Cela est également vrai des libertés locales et des libertés individuelles.

*
* *

L'ancienne France avait conservé de son passage par l'état féodal d'importantes libertés provinciales et urbaines. Sans doute, la Royauté avait dépouillé les villes et les provinces, aussi bien que les seigneurs, de leurs droits régaliens; cependant, une certaine partie des souverainetés particulières s'était transformée en autonomies régionales ou urbaines. C'est aux provinces et aux villes qu'était laissé très généralement le soin de leurs affaires. Beaucoup n'avaient été annexées au domaine qu'à des conditions dont la Royauté s'avouait l'obligation de tenir compte, ou avaient reçu des chartes qu'elle ne se croyait pas le droit de déchirer. Les droits des collectivités ne lui semblaient pas d'une valeur moindre que celui des personnes. Si la monarchie avait fait de la confédération féodale un état unitaire, elle n'avait pas aboli pour cela les caractères qui en distinguaient les diverses parties.

Cette obligation de respecter l'autonomie des provinces et des villes avait la même sanction que les autres devoirs de la Royauté. Chaque Parlement refusait d'enregistrer

1. *Contrat social*, Liv. II, ch. IV.

Digitized by Google

les ordonnances contraires aux droits et à la liberté de sa province. Pour son œuvre de reconstitution elle dut abattre, sans doute, bien des institutions encore solides. Mais elle ne procéda à ces démolitions que séparément, jamais par mesure générale. A la fin de l'ancien régime un certain nombre de provinces avaient encore leurs États et la plupart des villes leurs conseils et leurs assemblées [1].

La Révolution ne vit dans les droits locaux que des privilèges à jeter par terre. Elle supprima les provinces et ne maintint les communes que comme subdivisions du département. Aux anciennes divisions naturelles elle substitua des circonscriptions administratives. Ce ne sont que des créations de l'État, qui les remanie ou les supprime sans porter atteinte à aucun droit. Ce qui, effectivement garanti, eut constitué une liberté, n'est plus, dans l'incertitude du lendemain, qu'une suppléance que, pour sa commodité, s'est accordée la direction centrale.

Les premières lois de la Révolution organisèrent une décentralisation anarchique [2]. Dans sa foi naïve à la vertu de l'élection, la Constituante croyait que les assemblées locales ne seraient que l'image de l'assemblée nationale, multiples reproductions en petit de ce que cette assemblée était en grand. Toutes les autorités sont électives. Il n'existe pas d'agent unique ; pas plus dans le département que dans la commune, l'État n'a de représentant véritable, nommé par lui et responsable envers lui. Le pouvoir exécutif n'a aucune prise sur des corps placés à côté de lui plutôt qu'au-dessous. Cet épanouissement extraordinaire des libertés locales prit fin avec l'illusion qui l'avait produit. Aussitôt que des départements ou des communes

1. Babeau, *La ville sous l'ancien régime*, Paris 1884, in-12°, t. I, p. 1 ss.

2. Loi du 22 déc. 1789 ; Constitution de 1791, Liv. III, ch. I, sect. II, art. 1 ss.

Digitized by Google

cessèrent d'être à l'unisson du pouvoir central, leur fragile autonomie fut brisée, et les mandataires des populations remplacés par des commissaires du gouvernement. Ces agents, soi-disant nationaux, donnaient des ordres aux autorités élues, décidaient en leur lieu et place, les révoquaient. Le cynisme d'une tyrannie avouée avait remplacé le mensonge d'une prétendue liberté [1].

A cette anarchie corrigée par l'arbitraire la législation consulaire et impériale substitua une centralisation sans tempérament comme sans précédents [2]. Non seulement le conseil exécutif du département et de la commune est remplacé par un agent unique que désigne le gouvernement et qui le représente seul, mais l'assemblée délibérante elle-même est nommée. Malgré ce mode de recrutement, qui le met à la discrétion de l'administration, elle ne décide rien définitivement. Par le fait, ce n'est qu'une consultation qu'elle est appelée à donner. Tout est soumis à autorisation. Si l'administration locale n'est pas supprimée, elle ne le doit qu'à la nécessité d'arrêter sur place les mesures variables d'une localité ou d'une région à une autre.

Le retour au régime délibératif, qui commence après la chute de l'Empire, profite aux petites assemblées administratives comme aux grandes assemblées politiques. Pendant presque tout le XIXe siècle, un mouvement continu, interrompu seulement par le second Empire, ramène à un état de choses voisin de celui qu'avait établi la Révolution.

L'élection sert de nouveau au recrutement des autorités locales depuis 1831 pour le conseil municipal, et depuis 1833 pour le conseil général de département [3]. Le Préfet est toujours désigné par le pouvoir exécutif dont il est le

1. Décret de la Convention du 14 frimaire an II, sect. I, art. 14 ss.; sect. III, art. 12.
2. Loi du 28 pluv. an VIII, art. 1 ss.; art. 12 ss.
3. Loi du 21 mars 1831; loi du 22 juin 1833.

Digitized by Google

représentant ; le maire, plutôt magistrat municipal, est choisi d'une manière conforme à la nature de sa fonction. Nommé dans le conseil municipal en 1831, il est élu par ce conseil en 1848, et si, pendant le second Empire, il est de nouveau nommé, et même en dehors du conseil, on revient peu à peu, à partir de 1870, au système de 1848 : élection du maire par le conseil élu. Dans l'intervalle des sessions le conseil général est représenté par la commission départementale ; et le conseil municipal trouve l'équivalent de cette représentation permanente dans la liberté des convocations [1]. Surtout les délibérations des assemblées locales prennent une valeur nouvelle ; sauf exception, celles du conseil général ne peuvent plus être que suspendues ; celles du conseil municipal sont, en principe, obligatoires immédiatement.

Mais cette liberté reconquise est soumise à la même exception que la liberté primitive. Lorsque le droit local n'est plus d'accord avec la politique dominante, il cesse de compter. Les exemples tendent à en devenir chaque jour plus nombreux. Il est interdit aux communes et aux départements de subventionner une école libre [2]. Il leur est défendu de s'associer d'une manière quelconque à l'exercice d'un culte [3]. Les communes ne peuvent librement donner à bail un presbytère [4]. Des lois leur imposent une participation à des charges onéreuses, comme l'assistance aux vieillards [5]. Dans ces conditions, la portion d'autono-

1. Loi municipale du 5 avril 1884, art. 47.

2. Avis du Consul d'État du 19 juil. 1888, Dalloz, *Recueil périodique*, 1890, 3, 14 ; Arrêts du Conseil d'État du 20 fév. et du 17 avr. 1891, Dalloz, *Rec.*, 1892, 3, 73 ; Décret du Conseil d'État du 29 oct. 1888, Dalloz, *Rec.*, 1890, 3, 14.

3. Loi du 9 déc. 1905, art. 2.

4. Loi du 2 janvier 1907, art. 1, alin. 3.

5. Loi du 14 juil. 1905. relative à l'assistance obligatoire aux vieillards, art. 2.

Digitized by Google

mie laissée par la loi aux institutions locales devient une aumône que son dispensateur étend ou réduit à volonté.

*
* *

Les droits individuels aussi bien que les libertés locales sont eux-mêmes, de la part du législateur, moins l'objet d'une reconnaissance que l'effet d'une concession. En l'absence d'un principe supérieur qui en impose le respect, elles n'existent que par la loi. Par opposition à l'ancien régime, accusé d'en avoir violé les plus essentielles, les premières constitutions révolutionnaires commencent toutes par en faire l'énumération orgueilleuse. Seulement cette énumération est plutôt une manifestation qu'une consécration. La subtilité des légistes modernes a distingué les déclarations des droits et les garanties des droits. Une déclaration des droits placée en tête d'une constitution n'est que la liste officielle des principes dont cette constitution prétend s'inspirer. Seule la garantie des droits, quand elle s'y ajoute, passe pour avoir la valeur d'une promesse [1]. Encore cette promesse n'est-elle considérée comme ferme que du jour où une loi est venue régler, et, du même coup, restreindre, la liberté annoncée. Jamais la consécration législative des libertés individuelles, toujours lente, n'a été définitive, et, pour beaucoup, elle est demeurée incomplète.

Le premier des principes proclamés par la Révolution est celui de l'égalité. Elle est, en effet, indispensable sous tout régime qui assimile la liberté à la souveraineté, puisque, théoriquement, il faut que la loi soit la même pour tous, si la participation de chacun à son établissement promet seule qu'elle ne sera oppressive pour personne [2].

1. Esmein, *op. cit.*, p. 456 ss.
2. Rousseau, *Contrat social*, Liv. I, ch. VII; Liv. II, ch. II.

Digitized by Google

Cependant le principe doit moins sa fortune à cette raison qu'à la haine des traditionnelles supériorités légales. De tous les droits de l'homme et du citoyen, c'est celui auquel la vigilance jalouse de toutes les classes a d'abord valu l'application la plus complète. Maintenant, la continuation du travail de nivellement qui a extirpé les anciens privilèges en fait surgir de nouveaux aux dépens des catégories jadis favorisées et au profit des masses autrefois moins bien traitées. On peut citer l'impôt progressif, contraire au principe de l'égalité proportionnelle, sous sa forme directe et avouée [1] ou sous sa forme atténuée et fallacieuse de l'impôt dégressif. Un autre exemple est l'incapacité d'enseigner édictée contre les congréganistes, qui fait de la profession religieuse la même cause de déchéance qu'une condamnation criminelle [2]. Pour être retournée, l'inégalité n'en demeure pas moins flagrante.

La liberté individuelle proprement dite et les droits accessoires qui en sont le complément et la sauvegarde, par exemple le droit d'aller et de venir, sont restés périssables. Dans l'ancien droit deux causes compromettaient ce qu'on appelait alors la sûreté : 1° L'emprisonnement par mesure administrative quelquefois préféré à l'autre comme plus discret, auquel les lettres de cachet doivent leur fâcheux renom [3]; 2° l'imperfection de la justice criminelle, produit des mœurs ou survivance de la tradition plus qu'application d'un système [4]. La destruction du vieil édifice légal

1. Loi du 25 février 1901, art. 2; loi du 30 mars 1902, art. 10 ss.; cf. Lescœur, *L'augmentation des droits de succession*, Paris, 1909, 8°, p. 1 ss.

2. Loi du 1er juil. 1901, art. 14; loi du 7 juil. 1904, relative à la suppression de l'enseignement congréganiste.

3. Pour l'histoire et la légende des lettres de cachet, V. F. Funck-Brentano, *Les lettres de cachet à Paris*, Paris, 1903, in-4°, p. XVIII, XXII, XLI.

4. Esmein, *Histoire de la procédure criminelle en France*, Paris, 1882, in-8°, p. 66 ss.; p. 77 ss., p. 329 ss.

Digitized by Google

en a laissé de nombreux débris utilisés dans la nouvelle construction juridique. Des mesures sont édictées contre les agents d'exécution qui dépassent leurs ordres; le pouvoir de donner ces ordres demeure à l'autorité exécutive. La constitution de l'an III permettait au Directoire d'ordonner des arrestations [1]. Ce droit s'est perpétué au profit du gouvernement par l'attribution au préfet de la police judiciaire [2]. Dans la procédure criminelle les redoutables pouvoirs du juge d'instruction, choisi par décret, même parmi les juges suppléants [3] ont été à peine tempérés par quelques lois récentes. Encore le peu qui reste à la liberté après tous ces retranchements a-t-il paru quelquefois de trop, comme sous le second Empire, qui, avec le décret et la loi de sûreté générale, les supprime aux dépens d'une nouvelle catégorie de suspects [4].

Quant aux corollaires logiques de la liberté individuelle, ils n'ont également reçu qu'une consécration insuffisante. C'est la République et le premier Empire qui ont rendu obligatoire le passeport, si incommode à la liberté de circulation [5], et dont la facilité des communications, plus qu'un repentir législatif, a amené la désuétude. La Révolution a relevé contre l'émigration les lois royales, tant critiquées, contre les religionnaires fugitifs. L'inviolabilité du domicile est soumise a de trop nombreuses restrictions, médiocrement justifiées [6]. Les dispositions qui protègent le secret des correspondances contre la curiosité du personnel ne s'appliquent pas à l'administration [7], et le

1. Constitution de l'an III, art., 145.
2. Code d'instruction criminelle, art. 10.
3. Code d'instruction criminelle, art. 55.
4. Décret de sûreté générale du 8 déc. 1851; loi de sûreté générale du 27 fév. 1858.
5. Loi du 1er fév.-28 mars 1792; décret du 18 sept. 1807.
6. Loi du 19 juil. 1791, art. 8; Code pén., art. 184; Code d'instr. crim., art. 87 s.
7. Loi du 26 août 1790; loi du 10 juill. 1791.

Digitized by Google

scandale du cabinet noir, sous tous les régimes, tient moins à son existence de fait qu'à sa possibilité légale.

La Révolution a proclamé la propriété inviolable et sacrée, et l'a en même temps livrée à tous les attentats législatifs en la donnant pour une faveur de l'État [1]. Dans la définition inquiétante de l'art. 544, le Code civil s'inspire, au fond, de la même idée. C'est cette erreur qui a rendu possibles, parce qu'elle les rendait légitimes, non seulement les confiscations révolutionnaires, mais des spoliations plus réfléchies : en 1852, la confiscation des biens de la famille d'Orléans [2]; en 1901, celle des biens congréganistes [3]; en 1905, celle du patrimoine ecclésiastique [4]. Moins frappants parce qu'ils sont réguliers et n'excluent pas une compensation pécuniaire, la multiplication des servitudes légales de toutes sortes, l'abus de l'expropriation, les exagérations fiscales en sont des effets dangereux. Les revendications socialistes contiennent d'inquiétantes menaces, mais non de déconcertantes prétentions, car elles ne sont que les conséquences logiques d'un principe auquel, une fois admis, on peut tout demander.

Si c'est avec parcimonie que la loi a distribué les libertés nécessaires à l'existence, c'est avec avarice qu'elle a réparti les libertés indispensables à l'action. Ici, progression et régression alternent avec une régularité automatique. Tour à tour confiante et timorée, c'est d'une main hésitante qu'elle les accorde, c'est d'un geste prompt qu'elle les retire. La raison de cette législation tourmentée n'a rien de juridique. La plupart de ces libertés, association, réunion, presse, servent à l'opposition et gênent les pouvoirs. Laissées par impuissance aux adversaires redoutés

1. Séance de la Constituante du 2 avril 1791 : discours de Mirabeau.
2. Décrets du 22 janv. 1852.
3. Loi du 1er juillet 1901, art. 18.
4. Loi du 9 déc. 1905 sur la séparation des Églises et de l'État, art. 3 ss., art. 10; loi du 2 janv. 1907.

Digitized by Google

ou par calcul aux inspirateurs occultes d'un gouvernement faible ou asservi, elles sont restreintes ou supprimées par un gouvernement fort ou audacieux. Bien rarement elles ont été considérées comme un droit dont la jouissance est indépendante de l'usage, favorable ou hostile, qu'en tire son possesseur.

Le droit d'association et le droit de réunion longtemps confondus dans la même tolérance ou la même persécution, n'ont été nettement séparés que du jour où le législateur, contraint enfin de les reconnaître après les avoir plusieurs fois promis, s'est avisée de les disjoindre pour épargner l'exécution de ses engagements et ne pas trop donner à la fois.

Sous la Révolution, le pouvoir des clubs, auquel obéissent les assemblées, leur en impose le respect craintif [1]. Avec le Directoire commencent les mesures répressive [2]. Sous l'Empire, réunion et association sont soumises au régime préventif de l'autorisation préalable [3]. Minées par les sociétés secrètes, la Restauration maintient et la Monarchie de Juillet aggrave, par la loi du 10 avril 1834, cette situation. Ce n'est qu'avec 1848 que la liberté de s'unir est proclamée à nouveau, pour rester lettre morte jusqu'à la fin du second Empire. Quand le spectacle de l'émancipation étrangère rend plus choquante la tutelle française et accuse, avec la défiance, l'insécurité du régime établi, celui-ci croit enfin préférable de ne plus retenir si âprement l'arme défensive de la prohibition. La liberté de réunion est accordée par l'Empire libéral, avec la loi du 6 juin 1868, et confirmée par la troisième République, avec la loi du 30 juin 1881. Toujours réservée sous la peur des moines et des couvents, la liberté d'association, après des concessions particulières au profit des syndicats

1. Loi du 13 juin 1793, art. 2 ; loi du 25 juill. 1793.
2. Loi du 7 thermidor an V.
3. Code pénal, art. 291 ss.

Digitized by Google

professionnels et des sociétés de secours mutuel, en 1884 et en 1898, est enfin consentie d'une manière générale par la loi du 1er juillet 1901. L'absence d'autorisation n'empêche plus une association de naître. Malheureusement, les conditions onéreuses mises à l'acquisition de la personnalité juridique lui rendent la vie difficile. Quant aux congrégations, elles sont violemment jetées hors du droit commun.

La liberté de la presse, dans le nouveau droit français, a une histoire analogue à celle de la liberté d'association et de réunion. Elle est désordonnée sous la Révolution au profit du parti dominant, réglée par le tempérament de la guillotine ou de la déportation pour ses adversaires [1]. Sous la Restauration et le Gouvernement de Juillet, des alternatives de complaisance et de sévérité lui procurent une existence agitée. Toutefois, les rigueurs atteignent les journaux plus que les livres, et, après 1830 surtout, consistent en mesures répressives plutôt que préventives [2]. Un moment affranchie en 1848, la presse périodique est tenue, sous l'empire autoritaire, par des entraves beaucoup plus serrées que sous les deux monarchies parlementaires. Seule, la troisième République lui octroie enfin, dans la loi du 29 juillet 1881, sa charte d'émancipation. Exploitée par les agitateurs tout puissants des masses populaires, cette liberté trouve dans l'abus même qu'on en fait sa plus solide garantie.

Bien différente est la destinée de la liberté d'enseignement, parce qu'elle est liée étroitement à celle de la liberté religieuse, toujours invoquée et toujours méconnue.

1. Van Shoor. *La Presse sous la Révolution française*, Bruxelles, 1898, in-8°, p. 95 et 126; Alma Soderhjelm, *Le régime de la Presse pendant la Révolution française*, Helsingfors, 1900; in-8°, p. 96 ss.; 279 ss.; G. Le Poitevin, *La liberté de la presse depuis la Révolution*, Paris, 1901, 12°, p. 15 ss., 45, 61 ss.

2. Loi du 9 sept. 1835.

Digitized by Google

La Révolution la proclama pour susciter des concurrences à l'enseignement de l'Église en attendant de le remplacer par l'enseignement de l'État [1]. En créant l'Université afin de donner un organe à la doctrine officielle, l'Empire lui assigna pour première dotation le monopole [2]. Ce privilège réunissait contre lui l'Église, qui voulait un enseignement plus religieux, et une partie de l'opposition, qui en réclamait un plus libéral. A la faveur de cette rencontre, la liberté d'enseignement fut inscrite dans la charte monarchique de 1830 et dans la constitution républicaine de 1848 [3]. La conquête en était considérée comme définitive, si l'organisation en était différée ; c'est par application de ce principe que furent successivement votées, à un long intervalle, et chacune sous un régime politique nouveau, les trois lois qui organisent cette liberté : la loi de 1833, pour l'enseignement primaire, la loi de 1850 pour l'enseignement secondaire, la loi de 1875 pour l'enseignement supérieur.

Mais les ressources illimitées de l'enseignement de l'État ne lui laissant guère d'autre concurrence que celle de l'Église, l'opposition entre l'enseignement officiel et l'enseignement libre est devenue celle de l'enseignement laïque et de l'enseignement religieux. Aussi la liberté d'enseignement, lentement accordée, est-elle rapidement reprise. L'enseignement congréganiste, d'abord banni des écoles publiques, est interdit dans les écoles privées, par la loi du 1er juillet 1901, aux membres des congrégations non autorisées, et, par la loi du 7 juillet 1904, aux congrégations même autorisées.

Au début de la Révolution la suppression des jurandes et maîtrises, ainsi que des règlements industriels, procura

1. Décret de la Convention du 29 frimaire an II, art. 1.

2. Loi du 10 mai 1806 ; décret du 17 mai 1808 ; décret du 15 nov. 1811.

3. Charte de 1830, art. 19 ; constitution de 1848, art. 9.

Digitized by Google

la liberté du travail. En même temps, la prohibition des associations professionnelles en empêcha l'organisation [1]. Un mouvement contraire s'est déjà produit et tend à s'accentuer. La loi de 1884 sur les syndicats a autorisé spécialement les associations de travailleurs. Par contre, sous la poussée démocratique, des lois apportant à l'activité économique des entraves réputées protectrices, annoncent une tendance hostile à la liberté [2].

L'association étroite qui unissait l'Église à l'État sous l'ancien régime français et même européen, ne laissait place à la liberté de conscience et des cultes que par tolérance, parce qu'une dissension religieuse devenait un schisme politique. En brisant cette association, la Constituante prétendit établir la liberté de conscience, mais fit renaître dans des termes nouveaux la question des rapports de l'Église et de l'État. La solution de fait n'en a guère été ce que la théorie devait plus tard appeler l'Église libre dans l'Etat libre, formule séduisante, mais en contradiction avec deux lois historiques qu'aucun parlement ne peut abroger : la juxtaposition de deux puissances régissant la même société en amène nécessairement le contact; entre l'hostilité et la sympathie, il reste peu de place à l'indifférence en matière de religion. La constitution civile du clergé voulut faire du culte un service public et de l'Église gallicane une collection de fonctionnaires [3]. De la résistance à cette tentative sortit la persécution religieuse. Par le Concordat, le gouvernement consulaire revint à l'idée d'un accord avec le Saint-Siège. Aussitôt conclu, il le viole par l'adjonction des articles organiques [4], et l'Église de France reprend les charges de l'association antérieure, sans en recouvrer les bénéfices. En

1. Loi du 2 mars 1791, art. 7 ss.
2. Loi du 8 avr. 1898; loi du 13 juill. 1906, etc.
3. Loi du 12 juill.-25 août 1790.
4. Convention du 26 messidor an IX; loi du 18 germinal an X.

Digitized by Google

édictant la séparation par la loi du 9 décembre 1905, l'État affecte d'ignorer l'Église et ne reconnaît l'institution ecclésiastique que sous une forme civile arrêtée par lui seul [1].

Toutes ces dispositions sont des atteintes à la liberté du culte et par suite à la liberté de conscience, du moment que celle-ci consiste pour le fidèle, non seulement à ne pas pratiquer obligatoirement un culte étranger, mais à pouvoir suivre sans obstacle toutes les prescriptions du sien.

*
* *

N'existant que par la loi, les droits individuels, aussi bien que les libertés locales, peuvent être supprimés par la loi. Aucun texte constitutionnel prochain ne viendra sans doute déclarer expressément, même sous l'impulsion socialiste, par exemple que l'égalité a fini de s'imposer, qu'aucune garantie n'est due aux personnes, que l'expropriation n'appelle pas d'indemnité. Proclamées par les premières constitutions révolutionnaires [2], rappelées par les autres sous des titres divers [3], l'inscription de toutes ces libertés au code du Droit public semble indélébile. La constitution impériale de 1852 les cite comme des conquêtes antérieures [4], les lois de 1875 les reconnaissent plus clairement encore en les sous-entendant. Mais si la suppression n'en est pas à craindre, la violation en est toujours à redouter. Des lois peuvent y être contraires. Les

1. Loi du 9 déc. 1905, concernant la séparation des Églises et de l'État, art. 18 ss.

2. Constitutions de 1791, de 1793, de l'an III.

3. Constitution de l'an VII, tit. VII : *Dispositions générales* ; chartes de 1814 et 1830 : *Droit public des Français*; constitution de 1848, ch. III : *Droits des citoyens garantis par la Constitution.*

4. Constitution de 1852, art. 26.

Digitized by Google

autorités exécutives risquent de n'en pas tenir compte. Elles n'existent réellement qu'à la condition d'être protégées contre les atteintes du pouvoir législatif et imposées au respect du pouvoir exécutif.

C'est ce qui assigne le premier rang entre toutes à cette double question : Y a-t-il un recours contre une loi inconstitutionnelle ? Existe-t-il un moyen de droit contre un acte illégal ?

Rationnellement, une loi inconstitutionnelle est inexistante. Faite en dehors de ce qui seul lui donne vie, elle est mort-née. C'est la règle en vigueur aux États-Unis d'Amérique [1]. Quand une règle est contraire au pacte fédéral, la juridiction fédérale a le droit et le devoir de la tenir pour non-avenue. Si le tribunal ne l'annule pas, il refuse du moins de l'appliquer. Mais cette sanction est propre à la constitution fédérale des États-Unis et à quelques-unes de ses filiales [2]. En France, l'attribution d'un pareil droit à l'autorité judiciaire passe pour attentatoire à la séparation des pouvoirs judiciaire et législatif. La seule tentative de vérification faite depuis la Révolution ne se rencontre, après le premier essai de l'an III [3], que dans les deux constitutions impériales. Le Sénat, à l'instar des anciens Parlements, avait pour mission de s'opposer à la promulgation des lois et des décrets inconstitutionnels [4], celui du premier Empire, sur l'initiative d'un de ses membres ou du Tribunat ; celui du second Empire, sans condition. Mais cette tentative de garantie se retourna contre son but. De ce que le Sénat recevait la garde de la constitution, on en

1. Constitution des États-Unis d'Amérique, de 1787, ch. III, sect. 2, art. 1 ; ch. VI, art. 2.

2. Constitutions particulières des États-Unis ; constitutions de la République argentine, de 1860, art. 10 ; du Brésil, de 1891, art. 59 s.

3. Constitution de l'an III, art. 88.

4. Constitution de 1852, préambule.

Digitized by Google

conclut qu'il en acquérait la disposition [1]. Il fut, en conséquence, employé par le pouvoir exécutif à la modifier. Par son silence, le Sénat du premier Empire n'a servi qu'à donner une présomption de constitutionnalité aux actes les plus inconstitutionnels; le Sénat du second Empire a laissé passer la loi de sûreté générale. Actuellement, toute apparence même de contrôle a disparu. Les plus graves atteintes législatives aux principes les plus élémentaires du droit public sont autorisées. Seuls, les règlements illégaux peuvent être écartés par les tribunaux ordinaires, en vertu d'un pouvoir analogue à celui que la justice américaine possède à l'égard des lois inconstitutionnelles [2]. Cette pleine licence donnée au législateur français, livre tous les droits aux entreprises coupables d'un pouvoir omnipotent.

Il y a un recours organisé devant la juridiction administrative contre les actes illégaux des agents administratifs. L'acte illégal de l'administration peut être annulé pour excès de pouvoir, ou réformé s'il lèse un droit acquis [3]. Malheureusement, le juge administratif ferme son tribunal dans le cas où celui-ci devrait être ouvert le plus largement parce que le besoin d'y recourir est le plus impérieux. C'est le déni de justice érigé en règle de droit dans la théorie de ce qu'on appelle les actes de gouvernement [4]. Par définition même, c'est un acte de puissance publique déterminé par une raison politique. La juridiction saisie refuse de statuer pour ne laisser finalement à la partie lésée

1. S. C. organique du 17 thermidor an X; S. C. du 28 floréal an XII; constitution de 1852, art. 31.

2. Code pénal, art. 471, 15°

3. Loi du 24 mai 1872, art. 9.

4. Batbie : *Droit public et administratif*, Paris, 1868, in-8°, t. VII, n° 312, p. 401 ; Ducrocq, *Cours de droit administratif*, Paris, 7e édit., in-8°, t. I, p. 87 s.; Rapport du commissaire du gouvernement dans l'affaire des princes d'Orléans, en 1853, Sirey, *Recueil des lois et arrêts*, 1852, II, col. 313.

Digitized by Google

qu'un recours devant les Chambres qui demanderont compte au ministre responsable de son acte ou de l'acte de son subordonné. Sans application pratique avec le régime présidentiel, où les ministres n'ont pas de contact avec le Parlement, ce procédé en a encore moins avec le régime parlementaire. où ils ne sont que ses représentants. S'ils n'ont mal agi que pour satisfaire les intérêts ou les passions de la majorité, ce n'est pas l'Assemblée qui leur donnera tort. Le pouvoir exécutif a pu, en invoquant des raisons de haute police gouvernementale, prononcer la confiscation d'un patrimoine [1], saisir la propriété privée [2], expulser de France un citoyen [3]. Dans ses plus graves applications, la théorie des actes de gouvernement est la justification de la raison d'État, ce prétexte justement détesté de toutes les violences publiques.

Seuls entre toutes les décisions de l'autorité, les jugements laissent ouverture à un recours suprême devant la représentation la plus élevée de la justice ordinaire. C'est le pourvoi en cassation contre les erreurs de droit [4], et le pourvoi en révision contre les erreurs de fait [5]. Mais il s'agit de sentences judiciaires où la méconnaissance d'un droit est presque toujours involontaire et contre lesquelles le besoin de protection est moins urgent que contre les mesures provoquées souvent par la passion ou l'intérêt politique. Les arrêts du Sénat constitués en haute cour de justice sont irrévocables.

1. Décrets du 22 janv. 1852 : confiscation des biens de la famille d'Orléans ; arrêt du Conseil d'État du 18 juin 1852, Sirey, *Rec.*, 1852, II, c. 301 ss.

2. Saisie de l'*Histoire des princes de Condé*. Conseil d'État, 9 mars, 1867, Sirey, *Rec.*, 1867, II, p. 124.

3. Expulsion du prince Napoléon. Trib. de la Seine, 19 fév. 1873; Cour de Paris, 29 janv. 1876.

4. Loi du 1er déc. 1790.

5. Code d'instr. crim., art. 443 ss.

Digitized by Google

L'auteur de l'acte attentatoire aux droits, législateur ou fonctionnaire, est-il intangible comme l'est, trop souvent, cet acte lui-même? Sous l'ancien régime, sa souveraineté mettait au-dessus de toute responsabilité humaine le roi de droit divin, qui ne devait de comptes qu'à Dieu. Seulement, les ministres qui l'avaient égaré, ou les agents qui l'avaient mal servi, payaient à longue ou brève échéance leurs mauvais conseils ou leur désobéissance, et de tragiques applications conservaient la règle contre l'effet extinctif de la prescription. Dans le droit moderne, l'irresponsabilité est descendue de haut en bas avec la souveraineté. Quoi qu'il fasse, le peuple ne peut être puni de ses fautes que par leurs conséquences, mais les délégataires de sa puissance théorique lui devraient régulièrement compte, comme dans les Républiques de l'antiquité. Seulement, comme les règles survivent souvent à leurs causes, les nouveaux gouvernements sont couverts par les mêmes immunités que les anciens. Les prérogatives d'un gouvernement étranger aux partis sont attribuées maintenant au parti maître du gouvernement.

Les membres des assemblées délibérantes ne s'exposent à aucune condamnation par leurs discours ou leurs votes [1]. Cette règle vient d'Angleterre où le Parlement s'en fit une arme défensive contre les représailles royales [2]. Elle a pris le caractère d'un axiome politique, quoique ce soit à leurs commettants mêmes que les parlementaires risquent désormais de se montrer infidèles. Il en résulte que l'adoption des mesures les plus outrageusement contraires à tous les droits demeureraient légalement impunies.

La situation du chef de l'État varie avec la nature du régime politique. Dans les monarchies constitutionnelles, la persistance de la tradition lui conserve un caractère

1. Constitution de l'an III, art. 10, constitution de l'an VIII, art. 6; loi constitutionnelle du 16 juill. 1875, art. 13.
2. Bill of Rights, 1689, art. 9.

Digitized by Google

sacré en rapport, d'ailleurs, avec le rôle passif auquel l'abaisse ordinairement le système parlementaire. Sous l'Empire, l'empereur se proclamait responsable devant le peuple, auquel il avait toujours le droit de faire appel [1]. En réalité, ce recours n'était pour lui qu'un moyen de procurer à sa volonté une consécration solennelle. Sous la République, le président, quand il joue un rôle sérieux, ne se distingue pas des autres magistrats [2]. Mais le régime parlementaire, qui lui enlève tout pouvoir, lui ôte logiquement toute responsabilité, et ce n'est que pour lui retirer une ressemblance trop complète avec un chef d'État monarchique que la constitution française de 1875 a réservé le cas exceptionnel de haute trahison [3].

La responsabilité des ministres est le correctif promis à l'irresponsabilité du chef de l'État. Elle a été organisée en Angleterre. La Chambre des communes se fait jury d'accusation, et la Chambre des lords devient un jury de jugement. Sous le patronage de la constitution anglaise, le principe s'est introduit dans les constitutions continentales. En France, la responsabilité criminelle des ministres est maintenant appliquée de deux manières : 1° ils sont mis en accusation par la Chambre des députés et sont alors jugés par le Sénat [4] ; 2° sur l'ordre du gouvernement, des poursuites sont intentées contre eux par le Ministère public, dans la forme ordinaire, devant les tribunaux de droit commun [5]. Mais cette faculté d'accusation et de poursuite n'est qu'une arme donnée au législatif pour sa

1. Constitution de 1852, art. 5.

2. Constitution des États-Unis d'Amérique, ch. II, Sect. 4, art 1 ; constitution française de 1848, art. 68.

3. Loi du 25 févr. 1875, art. 6.

4. Cf. Loi du 29 avr. 1791 ; constitution de l'an VIII, art. 72 s. ; chartes de 1814, art. 13, et de 1830, art. 12 ; loi du 16 juill. 1875, art. 12, al. 2.

5. Arrêt de la Chambre des mises en accusation de Paris, du 7 févr. 1893 ; Cassat. crim., 21 févr. 1892, Sirey, *Rec.*, 1893, I, 217.

Digitized by Google

lutte contre l'exécutif, non un moyen de se faire rendre justice accordé aux droits violés et aux libertés méconnues. L'emploi en suppose un revirement politique où le vainqueur, après une victoire disputée, exerce des vengeances plus qu'il ne poursuit des redressements. Il est impossible quand un parti réussit à se maintenir dans un pouvoir usurpé, et, par l'instrument d'un ministère à sa dévotion, se livre à tous les excès contre la liberté et le droit des citoyens.

La seule défense efficace contre les agissements illégaux des fonctionnaires de tout ordre serait l'action exercée par la partie lésée devant la justice pour faire prononcer une peine ou réclamer des dommages-intérêts. C'était possible dans l'ancienne France. La même faculté existe en Angleterre et aux États-Unis. Elle a disparu du nouveau droit public français. D'après l'article 75 de la Constitution de l'an VIII, épave longtemps conservée des institutions impériales, aucun agent du gouvernement ne peut être poursuivi, pour fait relatif à ses fonctions, qu'en vertu d'une autorisation du Conseil d'État. L'impunité assurée aux fonctionnaires, grands ou petits, par cet article lui avait valu de nombreuses attaques sous le second Empire. Il a été abrogé par un décret dictatorial du gouvernement de la défense nationale [1]. Mais la jurisprudence du Tribunal des conflits le rétablit en pratique, par une distinction insoupçonnée jusque là entre les fautes dites personnelles et les fautes appelées professionnelles, c'est-à-dire entre celles que commet l'homme dans un intérêt privé, et celles dont le fonctionnaire se rend coupable dans un but politique [2]. Pour les premières, l'action en justice s'exerce librement. Pour les secondes, aucune poursuite n'est jamais possible, parce que, portée nécessairement devant les tribunaux

1. Décret du 19 sept. 1870.
2. Arrêt du Tribunal des conflits du 26 juill. 1873.

Digitized by Google

ordinaires elle les ferait juges d'actes administratifs, ce qui serait contraire à la manière dont la jurisprudence entend la séparation des pouvoirs. Il en résulte que l'illégalité la plus flagrante, commise dans un but politique, ne souffre maintenant aucune répression.

De même, les règles sur la prise à partie n'ouvrant, en principe, action à la partie lésée par un magistrat de l'ordre judiciaire que s'il a mal agi dans un intérêt personnel, la victime du dommage le plus funestement illégal ne peut, sauf de très rares exceptions, lui demander quoi que ce soit [1].

Sans moyen d'obtenir justice, le citoyen n'a pas non plus le droit de se la faire lui-même. La résistance à un acte illégal de l'autorité est punie comme la désobéissance à un ordre légitime [2]. En vain oppose-t-on à cette jurisprudence que la loi ne peut sans contradiction s'employer ainsi à faire respecter ce qu'elle défend. Il a été jugé, que le titre à l'obéissance se trouve, non dans la nature de l'acte, mais dans la qualité de l'agent [3].

Aucune réparation pécuniaire n'est même considérée comme due à la partie lésée. L'État n'est pas responsable de ses serviteurs comme un particulier des siens. Si la victime d'un acte arbitraire obtient une indemnité, c'est à peu près au même titre que la victime d'un incendie ou d'une inondation. Elle est admise à solliciter une faveur; elle n'est pas reçue à exercer un droit [4].

1. Code de procédure civile, art. 505 ss.

2. Cassat., 13 sept. 1864. Sirey, *Rec.*, 1865, I, 152; cass., 27 août 1867, Sirey, *Rec.*, 1868, I, 142; Serrigny, *Droit public des Français*, t. I, p. 467; Garraud, *Droit criminel*, Paris, 1888, in-8°, t. I, n° 245, p. 402.

3. Laferrière, *Juridiction administrative*, Paris, 1896, in-8°, t. I, p. 677.

4. Lorsqu'il s'agit d'actes de la puissance publique, la règle qui domine est celle de l'irresponsabilité de l'État. Laferrière, *op. cit.*,

Digitized by Google

*
* *

La situation constitutionnelle de l'État moderne, dont la France offre le modèle achevé, se dessine donc, abstraction faite des particularités variables, en quelques traits saisissants.

Une souveraineté bien plus absolue que celle des anciens rois appartient à l'assemblée parlementaire, qu'aucune règle constitutionnelle ne lie pratiquement, qu'aucune intervention supérieure n'arrête, sur les membres de laquelle ne pèse aucune responsabilité personnelle. Elle possède les deux pouvoirs dont l'union, dans l'ancienne Europe, faisait l'absolutisme monarchique. Le pouvoir législatif lui appartient de sa nature. Par l'application du régime parlementaire, elle a dans sa main le pouvoir exécutif, qu'elle inspire ou dirige tout autant que le roi de jadis faisait ses ministres. Ce pouvoir exécutif, délivré des freins qui, autrefois, gênaient son action, n'a de responsabilité qu'envers le Parlement, dont il est l'instrument souple et puissant. Il tient l'autorité judiciaire comme l'autorité législative le tient lui-même.

Ce Parlement, recruté par le jeu d'un suffrage toujours plus immédiat et plus étendu, n'est à son tour qu'une émanation de la masse populaire, aux aspirations vagues et confuses dans le détail, mais constantes dans les grandes lignes. Entre le gouvernement direct de l'antiquité et le gouvernement représentatif moderne, il n'y a, au fond, que la différence d'un mécanisme actuellement plus complexe. Le représentant est si bien considéré comme le porte-parole du représenté, que la loi ou la pratique s'efforcent a l'envi d'établir entre les deux des correspondances toujours plus étroites : brièveté du mandat législatif,

t. II, p. 186; Conseil d'État, 23 juin 1882, *Recueil des arrêts du Conseil d'État*, 1882, p. 501.

Digitized by Google

usage spécial de droit de dissolution, revendication du mandat impératif, referendum [1], plébiscites.

Sans doute, la volonté populaire, séparée de son objet par de nombreux intermédiaires, n'y atteint que très affaiblie ou sensiblement corrigée, mais, dans la direction générale, c'est effectivement elle qui conduit avec ses impulsions, ses imprudences, ses craintes, parfois ses générosités, mais aussi ses ignorances, ses haines et ses préventions. Aussi commence-t-on à retrouver. dans les grands États modernes, plus mêlé et par suite moins distinct, mais encore très reconnaissable, tout ce qui s'est produit dans les républiques antiques. L'action dix-huit fois séculaire du christianisme, des mœurs moins violentes, des causes concurrentes d'activité, l'atténuent, mais ne le détruisent pas. Entre les mains populaires, les droits politiques servent d'outils au travail de transformation sociale. L'égalité dans les droits fait aspirer à l'égalité dans les conditions. Celle qu'on a semble destinée à faire obtenir celle qu'on n'a pas. La société contemporaine présente déjà en traits moins accusés, mais, en retour, singulièrement agrandis, le tableau que Fustel de Coulanges [2] a fait du monde grec, atteint plus profondément encore que le monde romain, de ce mal dont l'un et l'autre devaient mourir.

Le pauvre, dit-il, organisa contre la richesse une guerre en règle, d'abord déguisée sous des formes légales. On accabla les riches d'impôts. On les chargea de toutes les dépenses publiques. Puis, on multiplia les amendes et les confiscations. La fortune de l'exilé allait au trésor; d'où elle s'écoulait ensuite sous forme de triobole, pour être partagée entre les pauvres. Les pauvres en vinrent ensuite à user de leurs droits de suffrage pour décréter une confiscation en masse et un bouleversement général. Et ce qui

1. Esmein, *Droit constit.*, 1906, p. 316-348.
2. *La Cité Antique*, Liv. IV, ch. XII, p. 407.

Digitized by Google

permettait tout cela, c'est que, ajoute-t-il, « la cité avait un pouvoir sans limite, que le droit individuel n'était rien vis-à-vis de la volonté de l'État ».

Ces mesures, dans leur forme moderne, c'est l'assistance officielle aux vieillards, ce sont les retraites ouvrières, ce sont les budgets démesurément grossis au profit de ceux qui contribuent le moins à les alimenter, ce sont les biens des congréganistes et de l'Église promis aux convoitises excitées, ce sont toutes les spoliations réclamées sous le nom hypocrite de nationalisation.

La société actuelle ne retourne pas tout à fait à la société antique, parce qu'elle s'élève dans le mouvement qui l'emporte, mais si l'hélice qu'elle décrit la met, dans cette ascension, un peu plus haut que le monde grec ou romain, c'est bien à côté de lui qu'elle se retrouve après un intervalle de vingt siècles.

L. Clotet

Digitized by Google

FRAGMENT

D'UN

PLAN D'ÉTUDES INÉDIT

RÉDIGÉ POUR LE DAUPHIN (LOUIS XVI) ET SES FRÈRES

Par LE P. BERTHIER S. J.

On sait, même par l'histoire sommaire de l'éducation de Louis XVI, histoire qu'il serait intéressant d'écrire dans le détail, la part assez considérable qu'y prit le P. Berthier. Toutefois, à part quelques spécimens, assez pâles résumés d'instructions, cités par l'abbé Proyart dans son livre *Les vertus de Louis XVI*, on n'avait pas retrouvé grand' chose des travaux de l'ancien jésuite. Plusieurs traités entiers qui seront publiés intégralement viennent d'être découverts à la Bibliothèque nationale. Ce sera l'occasion de retracer la figure trop effacée de cet ancien rédacteur des *Mémoires de Trévoux* qui, en 1762, lors de la suppression de son ordre en France, fut distingué par Louis XV et le dauphin son fils et préposé comme « adjoint à l'éducation des enfants de France ». J'ai déjà signalé ailleurs son projet si original d'un collège pour les princes de la maison royale. Du même entretien a été extrait aussi le remarquable passage qui traite de l'Instruction religieuse et la *Revue d'apologétique pratique* [1] a fait connaître ces pages suggestives.

Le paragraphe relatif à l'étude des langues et de la grammaire méritait, lui aussi, n'en dût-on pas accepter toutes les théories, d'être signalé comme un programme ingénieux de grammaire générale. Nous n'avons ici ni à le juger, ni à le défendre. Bon nombre des idées qu'il exprime et qui peut-être étaient assez neuves au temps où le P. Berthier les exprimait, vers 1767, sont sans doute devenues banales et courantes. L'ensemble n'en appelle pas moins d'utiles

1. 15 août 1907, p. 650-658.

Digitized by Google

réflexions et parmi les nombreux *plans* d'éducation qui pullulèrent au XVIIIe siècle, et où il y a toujours à recueillir quelque détail fructueux, ce fragment du P. Berthier fera, croyons-nous, assez bonne figure. Par malheur, ce n'est qu'un fragment, car le manuscrit de la Bibliothèque nationale qui le contient [1] est tronqué. Ce n'est pas une raison pour nous priver de la partie conservée. Puissent les pages égarées se découvrir ailleurs et compléter cette théorie d'une grammaire encore à écrire.

*
* *

ÉTUDE DES LANGUES

« L'étude des langues convient principalement aux enfans ; elle ne demande presque que de la docilité et de la mémoire, mais il me semble qu'il est bien fou de n'employer les plus belles années de sa vie qu'à apprendre une langue morte qu'il suffit d'entendre et que très certainement on n'aura jamais occasion de parler. Cependant il fut un tems où l'on ne faisoit presque que cela dans les collèges. La raison en est simple : lors de la renaissance des Lettres toutes les vues des savans se tournèrent vers la connoissance du latin et du grec, à peu près comme lors de l'invention des arts, la principale occupation de ceux qui les entrevirent fut de s'en procurer les outils. On ne faisoit encore que deviner les sciences mais on savoit qu'elles étoient toutes dans un pays vers lequel il etoit necessaire de s'ouvrir des passages. Les premiers savans furent donc des grammairiens : mais comme les premiers outils d'un art sont grossiers et ne reçoivent ensuite leur perfection que de l'art même qu'ils ont servi à découvrir, la grammaire qui, en nous faisant voyager chés les Grecs et les Romains, nous a conduit à la philosophie,

1. Nouv. acq. fr., 6280. Les traités y sont attribués à Fénelon et le *Discours sur la Fermeté*, déjà publié, a paru dans la *Revue Blanche de Castille*, 1re et 2e année 1907-1908.

Digitized by Google

auroit dû être perfectionnée par celle-cy. Or c'est ce qui n'a point encore été fait.

Pourquoi donc est-on si long tems dans les colleges à apprendre deux langues? C'est que réellement les outils sont mauvais, c'est que rien n'est plus pitoyable que les grammaires qui y sont en usage. Le langage en est barbare, les définitions inintelligibles, les règles compliquées, difficiles, étouffées sous une foule d'exceptions. Voilà ce que présentent les grammaires qui sont en usage dans les collèges.

On en sort cependant au bout de six ou sept ans sachant passablement le latin et quelquefois même le grec. D'où cela vient-il? Ce n'est pas aux grammaires que l'on en a l'obligation : c'est à l'exercice continuel de la mémoire qui est sans cesse occupée à retenir, à entasser, à arranger, à traduire une multitude de mots et de phrases dont l'intelligence et l'usage nous reste. Ainsi on sait le latin, mais on ne sait point la grammaire, car on ne peut savoir que ce qu'on comprend, et ce bisare assemblage de définitions et de règles que nos Régens nous ont mis dans la tête, n'est point la grammaire; aussy tout ce qu'on peut faire de mieux est de l'oublier. C'est un échafaudage grossier qui n'est plus bon à rien.

Une preuve qu'on a raison de le détruire, c'est que réellement il n'a servi qu'à nous apprendre une seule langue et nous est à peu près inutile pour les autres.

S'il y a autant de grammaires que de langues, en vérité c'est un tems perdu que d'apprendre toutes les grammaires et s'il est possible de savoir les langues sans avoir recours aux règles et aux méthodes imaginées pour chacune, on s'épargnera beaucoup de tems et d'ennui. Or nous voyons tous les jours des gens qui les entendent et les parlent parfaitement sans s'être appésantis sur le mécanisme de chacune.

Il est vray qu'il est nécessaire d'entendre parler celles-

Digitized by Google

cy pour les apprendre et que nous n'avons point cette ressource pour les langues mortes. Il est donc indispensable de se préparer à l'usage du grec et du latin par l'étude de la grammaire. D'ailleurs, pour bien parler, même les langues vivantes, et sur tout pour les bien écrire, il est très utile d'en connoître un peu la Tecnique (*sic*), c'est-à-dire un certain nombre de règles générales, receuillies (*sic*) d'après l'arrangement des mots qui leur est propre.

Mais il n'en est pas moins vrai que ce qui mérite, à proprement parler, le nom de grammaire, ou plustôt ce qui sous ce nom est plus nécessaire à l'éducation des enfans, et doit leur servir de clé dans l'étude de toutes les langues qui après cela ne demandent plus que de la mémoire et de l'usage, est la connoissance des principes généraux qui leur sont communs à toutes : j'entends par là *la Science des rapports qu'il y a entre nos pensées et les signes qui les représentent.*

Je ne perds point de vue mon objet qui est principalement de former le raisonnement des enfans en même tems que l'on fera entrer des connoissances dans leur esprit. La mémoire est alors de la plus grande docilité : elle s'affoiblit dans l'âge mûr et se perd dans la vieillesse. Le raisonnement est le ciment qui lie les matériaux qu'elle a de bonne heure amassez. Elle reçoit tout, mais la raison éxamine, distribue, arrange, et nous ne conservons toute notre vie que ce qui est entré dans l'édifice qu'elle a construit.

Il y a peu de gens qui ne connoissent la Grammaire raisonnée de Port-Royal ; elle est l'ouvrage de deux génies profonds[1], Arnaud et Nicole, mais la métaphysique qui y

1. L'éloge pourra sembler excessif, surtout si l'on oublie le sens ancien de génie, synonyme à peu près exact de notre mot actuel talent. Du reste, l'écrivain prodiguait les épithètes louangeuses. Il dit ailleurs, à propos d'un mot de la comédie de Collé : Henri IV :

Digitized by Google

règne est trop abstraite et les détails des résultats ne sont pas assés simples pour des enfans. Ce qui nous manque et ce que je voudrois que l'on entreprit ce seroit un ouvrage plus à portée de l'intelligence des jeunes eleves dont l'éducation nous occupe, et qui tint le milieu entre la métaphysique de cet ouvrage, et la barbarie inintelligible de Despauteire [1] et des Grammaires qui sont venues après lui.

J'ai desja dit que les enfans raisonnent beaucoup plus que nous le pensons : ce sont les idées qui leur manquent, et non la faculté de les comparer. Traitons-les comme des étrangers qui viendroient d'un pays éloigné, et à qui il faudroit tout expliquer chéz nous. A mesure que nous leur aurons donné les définitions des choses, nous nous appercevrons aisément qu'ils ont en eux la plus grande facilité pour en saisir les rapports.

Je mets en fait par éxemple que l'enfant qui dans le rudiment qu'on lui met à la main, apprend par cœur avec la plus grande peine et sans les entendre les ridicules définitions des huit parties d'oraison, entendra beaucoup plus facilement le rapport qu'il y a entre la chose qu'il voit et sa pensée, et entre sa pensée et le mot qui la désigne. Éclaircissons ceci par un éxemple. Un enfant voit une cerise, et me demande : Qu'est-ce que cela? Croyés-vous qu'il soit difficile de lui faire comprendre qu'avant de me demander ce que c'est que *cela*, il a vu *cela*, il a pensé à *cela*. Voilà donc une pensée de son âme que je lui ferai appercevoir. Je lui dirai ensuite : *cela* s'appelle une *cerise*, et il ne me sera pas plus difficile de lui prouver que ce

« Il y a un trait *sublime* dans la petite comédie de Henri IV par Colé : « *Cela est charmant*, fait-il dire à ce Prince; ils *ne prennent pas seulement garde à moi.* » Le *sublime* est un peu fort.

1. Jean Despauteres, né en 1460 à Ninove en Brabant, mort à Commines en 1560, régna dans les classes, disent ses biographes, jusqu'à la *Méthode* de Port-Royal. On voit ici que, par les auteurs dérivés de lui, son succès dura plus longtemps encore.

Digitized by Google

mot *cerise* est un son par lequel il désignera dorsenavant *cela* qu'il ne connoîssoit pas.

De là je prends occasion de graver dans son esprit le premier principe de toutes les langues, c'est qu'en général, les mots sont des sons qui servent de signe à toutes nos pensées. Je n'ai point vu d'enfant à qui je n'aye pu faire entendre qu'il pensoit et qui n'ait très bien senti que s'il étoit muet, il seroit privé du plaisir de me faire part de ses pensées. Il n'en est point qui n'ait parfaitement compris que lorsqu'il me disoit : *donnés moi une pêche*, il commençoit par avoir envie de la pêche et que sa phrase étoit le signe qui m'apprenoit ce désir, comme l'enseigne qui est à une boutique m'annonce que je peus y entrer, et y acheter ce qui me convient.

Je vai (*sic*) plus loin ensuite, et dans nos conversations libres et familières, j'accoutume l'enfant à distinguer les différences qui se trouvent entre les choses dont il s'occupe, et ensuite, entre les pensées qui les représentent.

Quand il saura bien différencier les choses signifiées, rien ne lui sera plus facile que d'en distinguer les signes. Mais sans ce rapport du signe à la chose, que voulés-vous, s'il est raisonnable, qu'il voye dans les mots ? Tous ne sont-ils pas des sons articulez ? Les définir, les distinguer par leur mécanisme ou par leur terminaison, c'est jeter dans l'esprit de l'enfant l'embaras, les difficultés, les ténèbres.

Demandés à celui de tous dont la conception est la plus aisée s'il entend parfaitement ce qu'on a voulu lui dire lorsqu'on lui a prononcé les mots d'*article*, d'*adverbe*, d'*interjections*, de *participe*, de *déclinaison*, de *conjuguaison*. S'il est sensé, il vous avouera qu'il n'y entend rien, et, j'augurerai mal de son esprit s'il croit y comprendre quelque chose.

Prenés-y garde, en effet, c'est dans le mécanisme et dans l'arrangement des mots que nos grammairiens ont pris et

Digitized by Google

les noms par lesquels ils les ont distinguez, et les définitions par lesquelles ils ont cru les faire connoître. Je n'en veux d'autre preuve que les mots d'adjectif, d'adverbe, de préposition et d'interjection, et le galimathias par lequel on explique aux enfans ce que c'est que tout cela. Or cet arrangement pouvoit varier à l'infini, au lieu que rien n'est plus simple et plus naturel que le rapport qu'ont toutes ces espèces de mots aux pensées qu'ils expriment. Ce n'est pas tout. Si, dans quelques déffinitions, on a paru entrevoir le rapport du signe à la chose, on ne l'a jamais saisi avec justesse. Le nom substantif, a-t-on dit, est celui qui signifie des substances. Cela n'est pas juste, puisque *amour*, *couleur* et tant d'autres noms substantifs signifient non des êtres, mais des manières d'être.

Que faire donc de toutes ces broussailles où tous les jours on mène perdre nos enfans ? n'y point entrer du tout et suivre la méthode que j'ose prescrire icy. Je veux qu'avec son secours je ne puisse expliquer à mon élève cette multitude de règles et d'éxceptions dont nos grammaires sont pleines. Hé bien ! il s'en passera, et au bout de deux ans il n'en saura pas moins le latin. Mais j'aurai, chemin faisant, travaillé à former sa raison, et c'est là un objet principal.

Revenons aux conversations dans lesquelles je lui présente les véritables principes des langues.

Mon élève étant bien persuadé que la parole est le signe de notre pensée et que nôtre pensée est chès nous l'image des choses que nous envisagons, ou, si l'on veut, l'impression même qu'elles font sur nous, je lui ferai ensuite saisir les différences les plus marquées qui se trouvent entre ses pensées. S'il envisage simplement une chose sans rien juger d'elle sans lui attribuer ou lui refuser aucune qualité, je lui dirai : l'impression que la chose fait sur vous s'appelle une idée. Si au contraire vous attribués ou vous refusés à la chose dont vous avés l'idée, quelque qualité,

Digitized by Google

quelque manière d'être, ce n'est plus une simple impression que vous recevés : votre âme fait quelque chose ; elle juge.

L'enfant me demandera sans doute ce que c'est qu'une manière d'être, et j'ose dire que quoiqu'il s'agisse ici d'idées un peu abstraites, il les saisira mieux que les définitions barbares de nos grammaires. J'aurai recours aux éxemples les plus à sa portée. Il concevra à merveille qu'un même fruit peut être vert ou rouge, mûr, pourri, aigre, amer, doux, etc., qu'une planche peut être ronde et quarrée, qu'un homme peut être bon et mauvais, grand et petit, etc. Je lui dirai donc : les manières d'être d'une chose sont toutes les différences qu'elle peut essuier sans perdre son nom, ou sans cesser d'être elle-même. Après quelques éxplications il sera le premier à me prouver qu'il m'entend en me donnant cent éxemples de manières d'être qu'il apperçoit dans tout ce qui l'environne.

Dans une autre conversation, je lui dirai : je ne vous ai jusqu'icy parlé que de vos pensées. Mais n'avés vous dans votre âme que des pènsées ? il sera d'abord étonné et me dira : qu'est-ce qu'il peut y avoir autre chose ? Écoutés moi, lui répondrai-je, je suppose que dans le moment, il vous prenne au bras une violente douleur. Que sera-ce dans votre âme que cette douleur ? Je l'entends d'icy me répliquer : Ce sera la pensée de la douleur ? — Mais si c'est moi qui souffre cette douleur au bras, et que je vous le dise, vous penserés sans doute à ma douleur ; mais n'y aura-t-il donc pas quelque différence dans ces deux cas entre vos pensées ? Lorsque vous souffrés, c'est donc plus qu'une pensée, c'est une affection de votre âme. Vous pensés bien à votre douleur lorsque vous vous occupés du soin de la guérir, et dans ce cas vous avés l'idée de la douleur ; mais la souffrance est bien différente de cette idée, et l'amitié que vous avés pour moi n'est-elle pas aussi dans votre âme quelque chose de bien différent de la pensée de l'ami-

Digitized by Google

tié ? Car vous pouvés penser à l'amitié que j'aurai pour vous et ne pas m'aimer vous-même : celle que vous éprouvés est donc encore une affection de votre âme.

Je lui ferai ensuite distinguer parmi celles cy, celles qui paroissent l'effet immédiat de ce qui se passe dans ses organes, telles que la vue, l'ouïe, le toucher, la douleur, la faim, la soif, le froid, la chaleur, etc., d'avec celles qu'il éprouve sans que ses organes reçoivent dans le moment aucune impression, telles que le regret, le chagrin, la tristesse, l'amitié, l'estime, etc. J'appellerai les premières sensations, et je donnerai aux autres le nom de sentimens. Je passerai sans doute quelques jours à exercer mon élève pour l'habituer à saisir facilement ces notions et je multiplierai les éxemples à l'infini. Mais j'ose dire que ce tems ne sera point perdu et que cet éxercice qui accoutume un enfant à se replier sur lui-même, à considérer et à distinguer au dedans de lui ses pensées, ses affections et ses mouvemens, doit lui ouvrir l'intelligence et lui procurer peu à peu la plus grande facilité pour tout concevoir et tout comparer.

Irai-je plus loin, et vous dirai-je que si je ne puis encore faire connoître aux enfans les differens rapports que les choses ont entre elles (cette science en effet est celle de toute la vie) je ne desespererai point de lui donner une idee générale, mais très nette, de ce qu'on appelle rapport ou relation. Pour cela je me contenterai de le rendre attentif à tout ce qui se passe dans son esprit et il faut avouer que j'y aurai desja réussi à un certain point si j'ai pu lui procurer les connoissances dont je viens de tracer l'esquisse. Ainsi lorsque mon eleve me dira que, de deux arbres que nous aurons éxaminés dans un jardin, l'un est beaucoup plus loin du parterre que l'autre, je l'arrêterai et lui dirai : Réflechissons un peu sur vos pensées : voilà certainement trois idées que vous avés dans l'âme, celle du parterre, celle du poirier qui n'est qu'à dix pieds du

Digitized by Google

parterre et celle du pêcher qui en est à vingt. Prenés garde que vous en avés encore une quatrième. c'est celle de la distance qui est entre eux et le parterre. Ce n'est pas tout : Vous faites un jugement, car vous attribués à l'un un eloignement plus grand qu'à l'autre. Il conviendra de tout cela et il l'entendra. Je lui demanderai ensuite : mais qu'est ce que la distance dont vous avés une idèe? Il me répondra certainement : c'est l'intervalle qui est entre le parterre et les arbres. Je me mettrai à rire et lui dirai : Non, vous vous trompés, ce n'est rien. Icy je vois l'enfant s'échauffer pour me prouver que c'est quelque chose. Il va du parterre au poirier et du poirier au pêcher et il me crie : Vous ne me soutiendrés pas que ce chemin que je viens de faire n'est rien. Je me mets à rire encore plus fort et je lui dis : Oui, le chemin que vous avés fait est quelque chose ; mais si l'on arrache ces deux arbres, où sera la distance ? Là, mon eleve s'embarasse, rêve, ne peut nier ce que j'avance et ne sait que me répondre. Ainsi Socrate embarrassoit ses disciples par des sophismes pour preparer les voyes aux verités dont il vouloit, disoit-il, les faire accoucher eux-même. Je mets donc alors l'enfant à son aise et je lui dis : Vous avés raison, il ne vous manque que de pouvoir vous exprimer. Le chemin éxiste et la distance est bien le chemin, mais le chemin considéré sous un rapport, c'est-à-dire comme plus ou moins long d'un arbre à un autre. On appelle rapport tout ce qui exprime la comparaison que l'on fait entre deux choses. Or il ne peut y avoir de rapport qu'en supposant que ces deux choses éxistent. La distance est, comme vous le voyés, un rapport de situation ; mais il y a des rapports de toutes sortes d'espèces. Il y en a, par éxemple, de tems, comme quand vous dites, tel vin est plus vieux que tel autre vin. En un mot le rapport d'une chose à une autre est ce que cette chose est à l'égard de l'autre. Icy je multiplie les éxemples au moral aussi bien qu'au physique,

Digitized by Google

et pendant plusieurs jours je ne suis occupé qu'à lui indiquer les rapports que toutes les choses qui l'environnent ont avec lui ou entre elles. Peu à peu il s'habitue à les saisir, à les distinguer, il est même le premier à me les faire appercevoir. Mais sans fatiguer son esprit par une application trop longue et trop soutenue, il me suffit qu'il sente que le rapport n'est autre chose que l'idée, non de ce qu'une chose est en elle-même, mais de ce qu'elle est à l'égard d'une autre. Cela me suffit pour le moment.

Je suis très persuadé que bien des gens trouveront cette manière de conduire l'esprit des enfans trop au-dessus de leur portée. Mais je les prie de faire attention qu'il vaut encore mieux leur presenter des choses raisonables quoique un peu difficiles à saisir, que de vouloir mettre dans leur esprit des choses absurdes et inintelligibles. Pour y placer les premieres il ne faut que du tems, et les efforts qu'ils font pour les comprendre peuvent du moins parvenir un jour à les leur rendre claires, au lieu que la tention (*sic*) d'esprit qu'ils apportent pour concevoir les autres ne pourra que difficilement les loger dans leur mémoire, et jamais dans leur raison.

Lorsque j'aurai passé quelque tems à faire réfléchir un enfant sur ses propres pensées, je commencerai hardiment à lui donner les premiers élémens de la Grammaire. J'aurai soin de ne lui offrir que des définitions justes. J'espere que je l'aurai mis en état de les comprendre. Mais s'il manquoit encore quelque chose à la netteté de ses idées, qu'est ce que cela me fait, puisque je ferai tout le reste à l'aide de sa mémoire ? Du moins mes définitions lui resteront, et je suis bien sûr qu'un jour il les entendra. Mais puisque tant d'autres ont appris le Latin et le Grec avec des méthodes qui n'étoient propres qu'à leur gâter l'esprit et qu'heureusement ensuite ils ont oubliées, je ne craindrai nullement que la mienne fasse obstacle à ses progrès.

Digitized by Google

Des sons. — Passant ensuite des réflexions que je lui aurai fait faire sur ses pensées et sur ses affections, je viendrai aux signes qui les expriment et je commencerai par lui faire observer que toutes les variations qui se trouvent dans les mots considerez en eux-même, et sans aucun rapport à nos pensées, consistent dans la combinaison (*sic*) sans nombre et des sons et des articulations. Mon disciple entendra aisément ce que c'est qu'un son produit par le passage de l'air dans cet admirable instrument que l'on nomme le larinx. J'appellerai en effet d'autres instrumens à mon secours : je leur ferai entendre les sons de la flûte et du violon : je fixerai son attention sur la voix des animaux et je lui ferai observer que la pluspart des sons que rendent les uns et les autres ne varient que par la différence des tons. Rien n'est plus à portée de l'intelligence d'un enfant que la connoissance des tons, puisqu'il chante naturellement. Il verra donc que le son poussé plus ou moins fort, produit differens tons ; mais il ne verra que dans la voix de l'homme ces articulations qui changent et caractérisent un même son, sans que l'on soit obligé d'en changer le ton. L'homme a donc, lui dirai-je, quelque chose de plus que les bêtes. Il chante comme elles, mais il est le seul qui parle, c'est-à-dire, qui varie à l'infini, par le moyen des articulations, les sons qui lui servent à désigner ce qui se passe au-dedans de lui. Pourquoi cela? me dira-t-il? C'est que l'homme seul est capable de raison et de réflexion. C'est qu'il est fait pour vivre avec ses semblables, pour leur communiquer ses besoins et pour en tirer le secours qu'il est lui-même destiné à leur rendre.

Des lettres. — Alors, je lui ferai comprendre qu'une lettre qui représente un son est une voyele, que celle qui indique l'articulation est une consonne, qu'une syllabe n'est autre chose qu'un son, soit qu'il soit simple soit qu'il soit articulé; et il en concluera de lui-même que une voyele suffit pour faire une syllabe, mais que une consonne

Digitized by Google

qui n'indique que l'articulation, ne peut former une syllabe si elle n'est jointe avec la voyelle qui désigne le son que l'on veut articuler. Voilà à peu près tout ce que je lui dirai et sur les sons et sur les lettres qui les expriment.

Des mots. — Je passerai de là aux mots. Considérez comme signes de ce qui se passe dans notre âme, et il comprendra que si rien n'est plus varié que nos pensées et nos affections, les mots qui les représentent doivent avoir entre eux les mêmes différences. Pour commencer donc par ce qu'il y a de plus facile à saisir je lui expliquerai ce que c'est qu'une *interjection*. Je suis obligé de me servir ici des mots usités par les grammairiens, mais j'ai desja averti que ces mots ne rendent nullement l'idée que l'on doit se former de la chose qu'ils expriment. *Interjection* par éxemple, signifie un mot jetté entre plusieurs autres. Voilà ce que les faiseurs de grammaire ont vu dans les premiers sons que l'homme a dû former pour indiquer ce qui se passoit en lui-même, parce qu'ils ne les ont vus que dans le discours desjà formé.

Pour moi, en employant ce mot connu, je tacherai du moins que mon élève y attache une idée juste, et je lui dirai : on appelle *interjection* un mot qui exprime non une pensée, mais un mouvement ou une affection de votre âme, la surprise, la crainte, l'indignation, la douleur, etc.: *Oh! Ah! Hélas!* Nous raisonnerons ensuite sur les interjections : nous conviendrons que ces mots doivent être les plus anciens de tous : car la première chose que les hommes ont dû exprimer a été le sentiment du plaisir ou de la douleur. Ils l'ont trouvé en eux avant que de chercher hors d'eux-même les objets dont ils se sont ensuite occupéz. Aussi ces mots sont-ils à peu près les mêmes dans toutes les langues. C'est proprement le son inarticulé que la nature suggère à l'homme comme à la bête. Ils sont courts, car ils ne sont point destinez à entrer dans le raisonnement L'âme bien affectée ne raisonne point; elle n'exprime sa

Digitized by Google

sensation ou son sentiment que par un cri. J'avertirai surtout le petit être raisonable avec qui je m'entretiendrait que ces mots qui expriment les affections senties sont bien différens de ceux qui désignent les mêmes affections simplement apperçues par nos idées ou annoncées (*sic*) par nos jugemens. Hélas! dit un malheureux qui souffre. Il ne fait alors que sentir.

Le mot de *douleur*, au contraire, exprime l'idée qu'il a de sa souffrance, soit qu'il l'éprouve encore, soit qu'elle soit passée; et cette expression : *je souffre*, est un jugement qu'il porte de lui-même lorsqu'il veut expliquer aux autres la nature du sentiment qui lui a arraché son premier cri. On voit par là que ce signe que les grammairiens ont appelé interjection, et que, dans la division qu'ils ont faite des mots qui composent le discours, ils ont placé dans la dernière classe, est cependant la première des expressions à laquelle l'homme ait dû avoir recours dans l'ordre naturel.

Après ces mots qui désignent nos mouvemens ou nos affections, ceux dont la définition sera la plus à portée des enfans, sont les *noms*. Je leur dirai qu'ils représentent une simple idée.

Or, ou j'ai l'idée des choses, sans faire attention à leur manière d'être et à leur qualité, ou bien je joins à l'idée qui me représente l'objet celle d'une qualité qui est en lui, et qui peut être changée sans que pour cela l'objet soit détruit. De là la distinction entre le nom substantif et le nom adjectif. Une foule d'exemples, beaucoup d'éxercices et d'expériences achèveront de me faire entendre. Ces commencemens seront peut-être difficiles; mais pour ne me point décourager, il me suffit que je me rende témoignage que je ne dis aux enfans que des choses analogues à leur raison, des choses qui tôt ou tard entreront dans leur esprit et s'y placeront de manière à n'en plus sortir.

Je conviens qu'il me faudra souvent en tâter la portée et

Digitized by Google

proportioner mes conversations aux differens dégrés de lumière que j'aurai pû y insinuer. C'est pour cela que j'attendrai peut-être un autre tems pour expliquer à mon élève comment certains noms substantifs ne signifient réellement que des qualités ou des manières d'être tels que les noms de chaleur, de blancheur, de couleur. Il faudra pour cela que je sois bien sûr qu'il est assés avancé pour concevoir que réellement on peut se former l'idée abstraite de toutes ces qualités, et les désigner par un nom général sans aucune attention et sans aucun rapport à tous les objets dans lesquels ils se trouvent. Mais il me suffit, pour le présent, de lui avoir donné une notion juste du nom, sans vouloir charger son esprit de la connoissance de toutes les espèces de noms qui se sont formez à mesure que l'homme a généralisé des idées.

Il entendra certainement avec beaucoup de facilités ce que c'est que le singulier et le pluriel, car il conviendra que souvent il ne veut désigner qu'une chose à la fois et que quelquefois il en indique plusieurs. L'idée des nombres est une des premières qui nous entrent par les sens.

A l'égard du genre, la nature ne nous en a donné l'idée que par rapport aux animaux qu'elle a divisés en mâles et femelles. Mais mon élève comprendra aisément qu'après avoir imaginé un mot pour désigner l'homme et un autre pour désigner la femme, on a partagé non seulement les noms de tous les animaux en deux classes dont l'une a été pour les noms des mâles, et l'autre pour ceux des femelles, ce qui étoit fort raisonable, mais que l'on a même ensuite, sans trop savoir pourquoi, établi la même différence entre tous les noms quoique représentant des etres qui n'etoient ny mâles ny femelles. Les Latins et les Grecs ont fait une troisième classe des noms, qu'ils ont appellé *neutres*, c'est-à-dire qui n'étoient ny de l'un ny de l'autre genre.

Comme les cas expriment non des idées, mais des rapports et qu'ils ne se trouvent pas dans toutes les langues,

Digitized by Google

je n'en parlerai à un enfant qu'après l'avoir entretenu des autres signes qui expriment ou les jugemens ou les actions de notre ame.

J'ai supposé plus haut que j'avois commencé par l'habitude à distinguer un jugement d'avec une idée. Il sait desja qu'après avoir pensé à une chose, il peut par l'action intérieure de son ame, lui accorder ou lui refuser une qualité quelle qu'elle soit, Je lui ferai donc observer de nouveau qne tout jugement renferme deux idées, celle de la chose, et celle de la qualité ou manière d'être qu'on lui attribue ou qu'on lui nie. Le mot qui lie ces idées ensemble est ce que je nomme *le verbe*. Ainsi, dans ce jugement : L'*homme est mortel*, il remarquera le nom substantif qui indique la chose dont il parle, c'est un *homme*; celui qui désigne sa manière d'être, ou l'adjectif *mortel*; enfin, le mot *est* qui est un verbe qui assemble et rapproche ces deux idées et exprime mon jugement.

Je définirai donc le verbe : un mot qui exprime un jugement (*a*).

(*a*) [en marge]. Observés bien que l'infinitif *aimer* n'est point un verbe. C'est un nom abstrait qui exprime l'idée d'une manière d'être. Le participe aimant n'est point non plus un verbe par la même raison.

Mais je ferai remarquer en même tems que toutes les fois que je porte un jugement sur quelque chose, je commence par la juger existente, et ensuite je la juge possédant ou ne possédant pas telle ou telle qualité. Or, il arrive souvent que dans le langage on exprime les deux choses par deux mots differens; l'un n'attribue à la chose que l'existence, l'autre lui attribue de plus une certaine qualité. Le signe qui n'attribue à la chose que l'existence est le verbe *est* que l'on a appellé le verbe substantif. Mais comme il sert aussi à lier à l'idée de la chose celle de la qualité, comme dans la proposition cy dessus *L'homme est mortel*, on l'a aussi appellé *verbe auxiliaire*, c'est-

Digitized by Google

à-dire verbe qui vient à notre secours pour assembler des idées.

Comme tout jugement ne consiste qu'à assembler des idées, et comme d'ailleurs toutes les idées des manières d'être sont représentées par les noms que j'ai appellés adjectifs, il pouvoit se faire à la rigueur que les langues n'eussent besoin que du verbe auxiliaire *est*, on auroit pu dire, en effet, *moi est aimant*, *tu est travaillant*, *il est jouant*, au lieu de dire : j'aime, tu travaille, il joue, mais on a mieux aimé désigner par un seul mot et la qualité attribuée à la chose et le jugement par lequel on le lui a attribué. Cette invention a multiplié les mots et varié les tournures.

J'appellerai donc verbes adjectifs ceux qui expriment en même tems et le jugement que l'on porte d'une chose et la manière d'être de cette chose. Ainsi, vous mangés, il dort, il joue,nous bâtissons, etc., sont autant de verbes adjectifs. Encore icy des exemples et avec un peu d'appli cation un enfant comprendra tout cela.

Il comprendra également que quand j'assure quelque chose, je porte un jugement ou sur moi-même ou sur celui à qui je parle, et il n'aura pas plus de peine à concevoir que je puis parler et au nom de plusieurs persones et à plusieurs persones, et de plusieurs choses.

De là les *persones* et les *nombres* dans les verbes. De là ce que l'on nomme conjuguaison bien plus facile à saisir que ce que l'on a nommé *cas* et *déclinaison des noms*, car dans les déclinaisons le changement est dans les rapports et dans la conjuguaison, il est dans les choses. Ainsi, plusieurs langues et la plus part de celles qui sont aujourdhui en usage en Europe n'ont point de déclinaisons. Les différens rapports que les Romains et les Grecs exprimoient en variant la terminaison du mot et faisant de *Dominus*, *Domini* et *Domino* s'indiquent parmi nous par de petits mots que les grammairiens ont nommé par-

Digitized by Google

ticules ou prépositions *de*, *à*, *par*, etc. Telle est la raison pour laquelle je ne parle point icy des cas. Je veux, en effet, que la grammaire que j'apprends aux enfans soit une introduction à toutes les langues et qu'en ouvrant leur esprit, elle prépare les voyes à leur mémoire.

Les différens *tems* des verbes ne sont pas moins à leur portée que ce que l'on nomme *nombres* et *persones*; car ils ont tous une idée très nette d'*aujourd'hui*, d'hier, et de *demain*; je leur ferai donc aisément entendre qu'en attribuant à une chose une qualité, je peus juger qu'elle l'a actuellement, qu'elle l'aura encore dans la suite, mais qu'elle ne l'avoit point hier. Or, le discours est fait pour exprimer toutes ces différences.

Il y a plus : si le présent n'est qu'un instant qui fuit, un point, pour ainsi dire indivisible, le passé et l'avenir peuvent se diviser par la pensée parce que l'un et l'autre peuvent être plus ou moins éloignez de nous. Ainsi, il n'y a qu'un present : *j'aime*, mais il peut y avoir plusieurs passés et plusieurs futurs : 1° le passé indéfini : j'ai aimé, je ne le considère que comme n'étant plus, et par conséquent dans le rapport qu'il peut avoir avec le présent qui l'a remplacé ; 2° les passés définis : j'aimai autrefois, c'est un passé que je considère comme fort éloigné du présent, et dans le rapport qu'il a non seulement avec lui, mais avec une infinité de choses qui peuvent s'être passées depuis : *j'aimois*, c'est un passé que j'envisage dans le rapport qu'il peut avoir avec d'autres choses contemporaines. J'aimois et vous ne pensiés point à moi, je veillois pendant que vous dormiés. *J'avois aimé*, c'est un passé considéré par rapport à une chose également passée, mais qui est une époque placée entre le passé que j'envisage et le present où je vis. *J'avois desja dormi quand vous vous estes couché; quand j'eus fini mon ouvrage, j'allai me promener.*

Il en est de même du futur. On peut en distinguer de

Digitized by Google

plusieurs sortes en saisissant les rapports que les différens instans de l'avenir peuvent avoir soit avec le present, soit entre eux :

1° Je ferai telle chose, je combatterai (*sic*), je me promènerai. Voilà un futur indéfini ; 2° j'aurai combattu, j'aurai aimé. C'est un futur... par rapport au présent où je suis, mais... » (*Cetera desiderantur*).

*
* *

Il est vraiment fâcheux de n'avoir point la suite de ce développement, non plus que la 3e partie du plan d'études, intitulée *Histoire et Géographie*. L'intérêt des réflexions qu'on vient de lire sur la grammaire aurait peut-être été dépassé par celui d'un travail où le P. Berthier eût été davantage encore sur son terrain. En effet, d'après un de ses confrères, le P. André, qui « n'était pas louangeur », comme le lui disait son évêque, le cardinal de Luynes, et l'était moins encore pour ses confrères, notamment pour les journalistes de Trévoux, coupables de n'avoir pas goûté son *Essai sur le Beau*, le P. Berthier excellait en histoire. Il est, disait-il « scavant, a beaucoup lu et beaucoup retenu, juge assez bien d'un fait historique [1] ».

Cet éloge, peu suspect de la part du P. André, dont l'esprit aigri ne pouvait pardonner aisément au rédacteur des *Mémoires de Trévoux* le tort de n'entendre « pas la métaphysique de Descartes ni de Malebranche » nous fait regretter davantage la perte des feuillets manquant au manuscrit que nous avons publié.

Eugène Griselle.

1. Mss. de la Bibliothèque de Caen. Papiers de Ch. de Quens. Recueil, in-4, n° 155, f° 59 v°.

Digitized by Google

LACORDAIRE ACADÉMICIEN

A TOULOUSE ET A PARIS[1]

(1854 et 1861)

(*2e article* [1])

II

(1861)

Ce furent Victor Cousin et Ampère le jeune qui les premiers pensèrent à procurer à l'Institut de France ce titre de gloire. Dès les derniers mois de l'année 1856, ce dernier qui était un admirateur passionné de Lacordaire avait prié un de ses amis de le pressentir à ce sujet. Celui-ci répondit à l'intermédiaire : « Je sais très bon gré à M. Ampère de sa pensée pour moi. On m'a déjà parlé de l'Académie Française. Je n'ai pas repoussé ces avances, parce qu'il me semblait utile à la religion qu'on pût voir un religieux dans le premier corps littéraire du monde... Nos règles ne s'opposent pas à l'acceptation des honneurs littéraires. Tout ceci, bien entendu, est sans conséquence de brigues ou de désirs préconçus. Je ne pense à l'Académie qu'au moment où l'on m'en parle [2]. »

Victor Cousin, sans être personnellement connu du Père, lui écrivit « pour le sonder sur une candidature à

1. Cf. *Revue de l'Institut catholique*, année 1908, p. 400.

2. Lettres du P. Lacordaire à des jeunes gens, publiées par l'abbé H. Perreyve (Paris, 1878, in-8), 10 novembre 1856, p. 349-350.

Digitized by Google

l'Académie » : — « Il y a un an, à peu près, écrit le futur académicien à M. Foisset, à la date du 2 juillet 1857, M. Cousin m'ayant écrit pour me sonder sur une candidature (à l'Académie Française), je lui répondis que j'accepterais, si elle m'était proposée sans m'engager à faire aucune démarche. C'était une réponse à peu près négative, puisque les règles de l'Académie exigent que l'on pose et que l'on soutienne sa candidature [1]. » Lacordaire avait en effet l'âme trop grande pour être capable d'ambitionner une distinction honorifique. Écoutez avec quel accent d'indignation il réplique à ceux qui « paraissaient » lui attribuer cette ambition : « Vous paraissez supposer que je désire être de l'Académie Française, écrit-il, à la date du 7 décembre 1859, à un correspondant resté inconnu, c'est une erreur. Jamais je n'y avais pensé. On est venu à moi, non seulement mes amis, comme Montalembert, de Falloux, mais d'autres comme Cousin, Villemain, Guizot. Dès lors, la question était de savoir si je devais refuser ou me laisser faire. Mme Swetchine mourante a pensé que ce serait une faute de refuser, parce que, dans ce mouvement spontané d'hommes éminents vers un religieux, il y avait un hommage à la religion..... Je me suis rangé à l'avis de Mme Swetchine, quoiqu'il y ait un lien avec un honneur et qu'il m'en coûte de sacrifier même une maille de ma complète indépendance [2]. » Ces affirmations, qu'il ne désire nullement le titre d'académicien, que le résultat du vote des « Immortels » le laisse indifférent, que, s'il est élu, il reportera tout l'honneur de son élection sur le clergé catholique et sur l'ordre des Frères Prêcheurs revient à chaque ligne de la correspondance écrite pendant cette période [3]. Lui-

1. Lettres du P. Lacordaire à M. Foisset, publiées par Crépon (Paris, 1886, in-8), t. II, p. 203-4.

2. Lettres du P. Lacordaire à des jeunes gens, 7 octobre 1859, p. 414.

3. *Ibid.*, 19 novembre 1859, p. 409-413. — Lettre à Mme de Faven-

Digitized by Google

même plaisante avec verve sur l'issue incertaine du scrutin : « C'est dans deux jours, écrit-il à Mme de Favencourt, qu'a lieu l'élection à l'Académie. Elle paraît bien assurée ; mais il ne faut jamais vendre la peau de l'ours avant de l'avoir mis par terre, même quand l'ours est une Académie [1] ».

Le candidat s'embesognait tellement peu pour transformer les chances de succès en certitude que ses amis eurent toutes les peines du monde à le décider à faire les visites réglementaires : « Je ne doutais pas qu'à Bussières on ne fût heureux de mon élection à l'Académie Française, écrit-il à sa cousine,... Je n'ai point cherché cet honneur... et j'avais même résolu de ne pas faire les visites préalables qui sont en usage lorsqu'on est porté pour un fauteuil ; mais j'ai reçu des instances qui m'ont déterminé... [2] » Pour triompher de ses répugnances, il ne fallut alléguer rien moins que les exemples de Bossuet et de Massillon. Le 10 janvier 1860, il se rendait de Sorèze à Paris et s'acquittait courageusement de cette corvée [3].

Il poussa même la docilité aux conseils de ses amis jusqu'à faire d'autres démarches utiles au succès de l'élection. Je dois, à ce propos, rappeler une parole de Lacordaire très connue mais trop édifiante pour qu'il soit possible de la passer sous silence, surtout ici. Montalembert insistait auprès de son ami pour qu'il restât à Paris jusqu'à ce que ces mêmes démarches fussent achevées. « Il n'en sera rien, lui répondit le saint religieux. Si je n'étais pas rentré à Sorèze samedi, plusieurs de mes pénitents ne se confesseraient pas. Or il est impossible de calculer l'étendue, les conséquences d'une seule communion manquée dans une vie chrétienne ».

court à la suite des lettres à Mme La Tour du Pin, 31 décembre 1859, p. 271-272.

1. *Ibid.*, 31 janvier 1860, p. 276.
2. Villard, *op. citat.*, p. 387, 15 février 1860.
3. Lettres à Mme de Prailly. Lettre du 4 janvier 1860, p. 352.

Digitized by Google

L'élection eut lieu le 2 février 1860. Sur 35 votants, le candidat obtint 21 voix au premier tour. Voici, d'après les renseignements fournis par les archives de l'Institut, comment les voix se partagèrent :

Absents : Le duc Pasquier, Dupuis, Mérimée, V. Hugo, Mazères obtint 7 voix, Halévy 3, Doucet 3, H. Martin, 1.

Votèrent pour Lacordaire : Villemain, de Barante, Lamartine, de Ségur, Cousin, Thiers, Guizot, Mignet, Saint-Marc-Girardin, Vitet, de Rémusat, Ampère, duc de Noailles, de Montalembert, Berryer, Dupanloup, de Sacy, duc de Broglie, Biot, de Falloux, de Laprade.

Votèrent contre : Lebrun, de Pongerville, Viennet, Scribe, Flourens, Patin, *Sainte-Beuve*, de Vigny, Empis, Nisard, Legouvé, Ponsard, Augier, Sandeau [1].

Que Viennet, fabuliste cruellement ennuyeux ; que Legouvé, père d'une très petite quantité de chefs-d'œuvre, mais lecteur éloquent des chefs-d'œuvre d'autrui (ceci est presque de l'histoire : la principale raison du succès éclatant de la candidature de Legouvé au fauteuil fut le talent de diction avec lequel il alla débiter chez chacun de ses futurs collègues les pages de leurs œuvres les plus dignes d'être bien lues), que Patin qui a à se justifier devant la postérité du crime d'avoir écrit les *Études sur les tragiques grecs*, ouvrage capable de guérir définitivement et radicalement l'insomnie la plus récalcitrante ; qu'enfin MM. de Pongerville et Empis dont nous avions, pendant de longues années, ignoré l'existence aient voté contre la candidature de Lacordaire, cela était vraiment trop logique. Comment voulez-vous que celui-ci ait pu espérer réunir sur son nom les voix d'académiciens qui « usaient » avec tant de discrétion de « la permission » qu'a tout homme de lettres d'avoir du génie ? Mais un vote tout à fait inexcusable et inexplicable est celui de l'émi-

1. Registres des procès-verbaux de l'Académie, f° 16 (XXIII). — Foisset, *op. citat.*, t. II, p. 392, texte et note.

Digitized by Google

nent critique, de l'écrivain de haute valeur intellectuelle qu'était Sainte-Beuve. Ce vote implique ce que je suis obligé d'appeler une palinodie. Personne n'ignore en effet que, pour cette belle description du grand séminaire qu'on lit dans un roman très connu, mais impossible à signaler ici par son titre, Sainte-Beuve avait recouru à la plume de Lacordaire et transcrit le passage sans en modifier un seul membre de phrase [1]. Il n'importe que l'intéressé lui-même ait prévu ce vote et qu'il ait dit à M. Villard : « Sainte-Beuve ne votera pas pour moi ; il est trop gâté [2]. » Quant il s'agit d'élire un écrivain de talent, la moralité du votant ne devrait avoir aucune influence sur la nature du vote. Faute de mieux, contentons-nous de la piteuse défaite que l'auteur des *Causeries du lundi* a alléguée dans une lettre adressée au P. Chocarne. D'après lui, une candidature à l'Académie mettait Lacordaire « dans une sorte de contradiction avec son habit... Un moine sincère, ardent, fier et humble à la fois est... quelque chose de mieux qu'un académicien semi-politique [3] ».

Aussitôt que les journaux eurent annoncé le résultat du vote, les félicitations affluèrent. A cette occasion, les habitants de Recey-sur-Ource, petite patrie de l'élu, lui envoyèrent une adresse. Vous allez vous apercevoir que les riverains de l'Ource n'avaient pas moins de littérature que ceux de la Garonne [4]. « Tandis que Paris et la France entière applaudissaient avec enthousiasme à la fête littéraire qui vous proclamait l'un des quarante immor-

1. Comte d'Haussonville, *Lacordaire* (Paris, 1895, in-8°), pp. 2-25.

2. Villard, *op. citat.*, p. 597, note 1. Sainte-Beuve a fait une étude intéressante et par ailleurs malveillante du discours de réception de Lacordaire, *Causeries du lundi*, t. IV, p. 122-129. Jeudi, 24 janvier 1861 (Paris, 1862, in-12).

3 *Nouveaux lundis*, t. IV, p. 451.

4. Cf. p. 3, 9 de ce même travail.

Digitized by Google

tels, le modeste pays qui vous a vu naître s'associait bien vivement à ce nouvel honneur décerné au plus illustre de ses enfants... Nous vous saluons comme le glorieux restaurateur d'un ordre célèbre... nous vous saluons... comme le digne couronnement de cette immortelle trinité bourguignonne:

« SAINT BERNARD, BOSSUET, LACORDAIRE [1]. »

Le nouvel académicien endura sans trop sourciller ce formidable coup de pavé, asséné « d'une main sûre ». Néanmoins, en répondant à l'interprète de ses compatriotes, il les rappela avec douceur au sens de la mesure: « Je vous remercie cordialement... chers compatriotes... Mon nom ne sera jamais placé par l'histoire à côté des deux noms illustres qui planent sur l'Église de France, et que la Bourgogne lui a donné au XIIe et au XVIIe siècle ; en les rappelant, pour en rapprocher le mien, *vous ne m'avez pas inspiré d'orgueil*, mais fait sentir la grandeur de votre bienveillance pour moi [2]... »

Ce fut le 24 janvier 1861, à 1 h. 3/4 du soir, que le successeur d'Alexis de Tocqueville prit séance. Le récipiendaire débuta ainsi: « Messieurs, j'ai à remercier l'Académie de deux choses : la première de m'avoir appelé dans son sein, la seconde de m'avoir donné pour successeur à M. de Tocqueville [3]. »

Celui auquel Lacordaire était fier de succéder avait joué pendant la première moitié du dernier siècle un rôle politique considérable. Magistrat au parquet de Versailles, il avait, après de brillants débuts, donné sa démission pour sauvegarder son indépendance. Officiellement chargé d'aller étudier le système pénitentiaire en vigueur aux Etats-Unis, il se livra à une étude approfondie de l'organisation politique de cette jeune démocratie. Il en rap-

1. Villard, *op. citat.*, p. 593, 594.
2. *Ibid.*, p. 405, 406. 16 février 1861.
3. *Œuvres du P. Lacordaire* (Paris, 1880, in-8°), t. VIII, p. 323.

Digitized by Google

porta les matériaux de son premier grand ouvrage : *De la démocratie en Amérique* dont il publia les deux premiers volumes en 1835. Le succès fut tel, l'impression sur les esprits si profonde que Royer-Collard, interprète de tous les penseurs, n'hésita pas à attribuer à cette œuvre une valeur égale celle de « l'*Esprit des lois* ». Aussitôt après, les portes de l'Académie des sciences morales et politiques et à celles de l'Académie française s'ouvrirent comme d'elles-mêmes devant cet écrivain d'un talent si remarquable, âgé à peine de quarante ans. Moins apprécié d'abord par les électeurs politiques que par les membres de l'Institut, il échoua aux élections législatives de 1839. Il fut élu l'année suivante et, sans jamais s'inféoder à aucun parti, il siégea sur les bancs de l'opposition. Il sut dès lors mener de front les occupations d'une existence politique très active, avec le labeur nécessaire à l'achèvement de son ouvrage dont les deux derniers volumes parurent en 1840. La profondeur de ses vues, la droiture et l'élévation de son caractère, l'indépendance de son attitude, l'exquise délicatesse de sa conscience et, sans doute aussi, la sincérité de ses convictions religieuses lui avaient permis d'acquérir une grande autorité dans les débats parlementaires. Au début de la seconde république, le portefeuille des affaires étrangères lui fut confié. L'expédition de Rome et le vote de la loi Falloux signalèrent son passage aux affaires. Rendu à la vie privée par le coup d'État du 2 décembre, il consacra les dernières années de sa vie à la composition de l'ouvrage qui a pour titre : *L'Ancien régime et la Révolution* et mourut à l'âge de 54 ans, le 14 avril 1859, sans avoir pu l'achever.

Voilà l'homme et l'œuvre que Lacordaire avait à louer dignement.

Le moine-académicien rappelle avant tout que « sans avoir jamais servi... aucun parti[1] », sans avoir appartenu à

1. *Œuvres* du P. Lacordaire, t. VIII, p. 324.

Digitized by Google

l'opinion libérale du XVIIIe siècle parce qu'elle était irréligieuse, Tocqueville aima le peuple et mérita d'en être aimé. « Lorsque 1848 inaugura le suffrage universel et direct, M. de Tocqueville obtint dans son canton les suffrages unanimes des électeurs et il entra dans l'assemblée constituante par la porte sans tache de la plus évidente et la plus légitime popularité [1] ».

Le récipiendaire nous initie ensuite à l'impression que produisit sur l'esprit du Montesquieu du XIXe siècle le spectacle de la société américaine : « Pour la première fois, un peuple se montrait à lui florissant, pacifique, industrieux, riche, puissant, respecté au dehors, épanchant chaque jour dans de vastes solitudes le flot tranquille de sa population et cependant n'ayant d'autre maître que lui, ne subissant aucune distinction de naissance, élisant ses magistrats à tous les degrés de la hiérarchie civile et politique, libre comme l'Indien, civilisé comme l'homme d'Europe, religieux sans donner à aucun culte ni l'exclusion, ni la prépondérance et présentant enfin au monde étonné le drame vivant de la liberté la plus absolue dans l'égalité la plus entière..... Société sans exemple, fondée par des proscrits et émancipée par des colons, les États-Unis d'Amérique avaient réalisé sur un immense territoire ce que n'avaient pu faire Athènes ni Rome, et ce que l'Europe semblait chercher en vain dans de laborieuses et sanglantes révolutions. Quelle en était la cause ? Quels les ressorts ? Était-ce un accident éphémère, ou la révélation des siècles à venir ?

M. de Tocqueville étudia ces questions en sage jeune encore, mais éclairé par l'indépendance d'un esprit qui ne cherchait que le bien et la vérité [2]...

Ramenant sur l'Europe un regard mûri mais ému,.., il crut voir que l'Europe et la France en particulier s'avançait à grands pas vers l'égalité absolue des conditions et

1. *Œuvres*, t. VIII, p. 330.
2. *Ibid.*, p. 331, 332.

Digitized by Google

que l'Amérique était comme la prophétie et comme l'avant-garde de l'Etat futur des nations chrétiennes [1] ». Par ailleurs, « il pressentait qu'en France la démagogie porterait à la liberté naissante un coup mortel et que, chez les nations chrétiennes plus encore que dans l'antiquité, la licence armerait le pouvoir au nom de la sécurité commune, mais au préjudice de la liberté de tous [2] ».

C'est pour apprendre « une science politique nouvelle à un monde tout nouveau [3] » qu'il composa son livre. « Cette science nouvelle, M. de Tocqueville croyait l'avoir découverte dans les institutions, l'histoire et les mœurs du premier peuple qui eût vécu sous une parfaite démocratie. Incapable de voir en spectateur un si grand phénomène, il avait voulu en pénétrer les causes, en connaître les lois, et, certain d'instruire sa patrie, peut-être même l'Europe, il avait écrit de l'Amérique avec la sagacité d'un philosophe et l'âme d'un citoyen..... M. de Tocqueville voit la vérité et il la craint, il la craint et il la dit, soutenu par cette pensée qu'il y a un remède, qu'il le connaît, et que peut-être ses contemporains..... le recevront de lui..... Mais quel est donc ce remède..... d'où il attendait le salut des générations? Ce n'était pas dans l'imitation puérile des institutions américaines qu'il le trouvait, mais dans l'esprit qui anime ce peuple et qui a fondé des lois [4] ».

Le moine-académicien poursuit son discours en développant un long parallèle entre l'esprit américain et « l'esprit qui entraîne... une partie de la démocratie européenne » [5]; à la différence de l'américain, le démocrate européen est incroyant, intolérant, incapable de supporter la manifestation publique du sentiment religieux. Au sens de l'amé-

1. *Œuvres*, t. VIII, p. 332, 333.
2. *Ibid.*, p. 334.
3. *Ibid.*, p. 335.
4. P. 336-338, *passim*.
5. P. 338.

Digitized by Google

ricain, la loi vaut par elle-même ; à celui de l'européen, elle ne vaut que par la force qui l'impose et qui peut la détruire arbitrairement. En Europe, l'égalité doit toujours prévaloir, fût-ce à l'aide de la servitude politique. L'Américain est le gardien jaloux de la liberté civile. L'État est tenu de respecter la liberté de la famille, de la province, de la commune et des associations poursuivant un but intellectuel ou politique. Le démocrate européen « offre » les citoyens de tout âge et de toute condition « en holocauste à la toute puissance publique »[1] et rend impossible l'autonomie de la province et de la commune, mise perpétuellement en tutelle sous l'omnipotence d'un pouvoir centralisateur. Or, voici le résultat de ces différents états de choses : « La démocratie américaine a fondé un grand peuple, religieux, puissant, respecté, libre enfin quoique non pas sans épreuves et sans périls ; la démocratie européenne a brisé les nœuds du présent avec le passé, enseveli des abus dans des ruines, édifié çà et là une liberté précaire..... et maîtresse incontestable de l'avenir, elle nous prépare, si elle n'est enfin instruite et réglée, l'épouvantable alternative d'une démagogie sans fond ou d'un despotisme sans frein »[2].

Viennent ensuite le récit de la vie politique du député et du ministre et deux rapides allusions à l'expédition de Rome et à la loi Falloux, suivies d'un exposé sommaire des idées développées dans l'*Ancien Régime et la Révolution*.

A propos de la passion littéraire de son prédécesseur pour les ouvrages de l'antiquité, Lacordaire se permet une digression très longue, très artificiellement rattachée au sujet et alourdie par de véritables lieux communs sur les écrivains de la Grèce et de Rome et sur la littérature des trois siècles précédents. Voici enfin l'éloquente péroraison des discours : « Dans... cette assemblée... je vois siéger les héritiers

1. P. 341.
2. P. 341, 342.

Digitized by Google

directs des premières gloires littéraires de notre âge..... tous mêlés avec honneur aux luttes de leur temps, couverts de ses cicatrices et, sans avoir pu le sauver, sûrs de compter un jour parmi ceux qui ne l'auraient ni flatté, ni trahi.

Et vous aussi, Tocqueville, vous étiez parmi eux..... Plus libre avec vous qu'avec les vivants, j'ai pu vous louer. J'ai pu en dessinant vos pensées, en retraçant vos actes et votre caractère, louer avec vous tous ceux qui comme vous cherchaient à éclairer leur siècle sans le haïr, et à jeter nos générations incertaines dans la voie où Dieu, l'âme, l'Évangile, l'ordre et l'action forment ensemble le citoyen et soutiennent la société entre les deux périls, où elle ne cessera jamais d'osciller, le péril de se donner un maître et le péril de se gouverner sans le pouvoir. Nul mieux que vous n'a connu nos faiblesses et dévoilé nos erreurs; nul non plus n'en a mieux pénétré les causes, ni mieux indiqué les remèdes. M. de Chateaubriand disait dans une occasion mémorable : « Non, je ne croirai point que j'écris sur les ruines de la monarchie. » Vous eussiez pu dire : Non, je ne croirai point que j'écris sur les ruines de la liberté.

C'est aussi votre foi, Messieurs, c'est la foi des lettres françaises, et ce sera leur ouvrage pour une grande part..... quand vos suffrages m'ont appelé à l'improviste parmi vous, j'ai cru entendre..... la voix même de mon pays m'appelant à prendre place entre ceux qui sont comme le sénat de sa pensée et la représentation prophétique de son avenir. J'ai vu les préjugés qui m'eussent séparé de vous il y a vingt ans, et ces préjugés vaincus par votre choix m'ont fait entendre les progrès accomplis en soixante ans d'une expérience pleine de périls, de retours dans la fortune, de sagesse trompée, de courages impuissants mais glorieux. M. de Tocqueville était au milieu de vous le symbole de la liberté magnifiquement comprise par un grand esprit ; j'y serai, si j'ose le dire, le symbole de la liberté acceptée et fortifiée par la religion. Je ne pouvais recevoir sur la terre une plus

Digitized by Google

haute récompense que de succéder à un tel homme pour l'avancement d'une telle cause » [1].

Ce discours est la seule contribution que Lacordaire, déjà atteint de la maladie qui devait, neuf mois plus tard, le conduire au tombeau, ait pu apporter aux travaux de l'Académie.

J'ai déjà formulé plusieurs critiques ; je signalerais encore une lacune considérable. Le récipiendaire affirme que le fait d'adopter l'esprit politique et les mœurs sociales des Américains serait le seul remède vraiment efficace apporté aux maux de la démocratie européenne ; c'est fort bien! Mais n'y a-t-il pas une sorte de naïveté enfantine à s'imaginer qu'il peut suffire de gourmander les démocrates, ou plutôt les démagogues européens et de leur dire : retractez vos erreurs et muselez vos passions, pour qu'ils obéissent? A quoi bon débiter à leur adresse une diatribe fort éloquente, si l'on veut, mais entièrement dépourvue de portée pratique? Il aurait fallu indiquer aux hommes politiques de France à l'aide de quels procédés on pouvait initier une société imprégnée depuis plusieurs siècles de l'esprit monarchique à l'esprit démocratique qui est celui de la société américaine. Le récipiendiaire aurait pu signaler la liberté d'association comme le moyen de contrebalancer la force du pouvoir central ; contre-poids nécessaire pour des citoyens, qui, par le fait même qu'ils étaient entièrement égaux les uns aux autres, se trouvaient désarmés devant la supériorité de l'État. Il aurait ensuite fait remarquer que l'esprit d'association et le zèle pour les intérêts politiques généraux comportait le sacrifice volontiers et fréquemment accompli des tendances individualistes de l'égoïsme. Il en aurait conclu que le rôle social du christianisme est considérable, puisque le chrétien doit être dans la disposition habituelle de s'oublier en faveur d'autrui. Lacordaire n'a

1. P. 355-358, *passim*.

Digitized by Google

pas exposé nettement et largement cette doctrine ; il l'a tout au plus insinuée.

J'ai hâte d'en finir avec cette partie un peu aride de mon étude, pour en venir au récit des incidents de la séance.

Au dire des journalistes contemporains, une foule énorme stationna dès le matin sur le quai et dans la cour de l'Institut. La nièce du Père, fille de Théodore Lacordaire, m'a affirmé que son père n'avait pu réussir à pénétrer dans la salle des séances. « Qu'on se figure tout Paris et quelques-uns des représentants les plus distingués de la société européenne, écrit Prevost-Paradol dans les *Débats* du 26 janvier 1861, faisant queue en plein air dans la cour de l'Institut, les uns depuis dix heures du matin, les autres depuis midi... Tant de patience reçoit tardivement sa récompense : on est entré les uns dans la salle des séances, les autres dans le vestibule ; mais comme toutes les portes sont maintenues ouvertes par la foule, on peut dire que les limites de l'assemblée étaient restées indécises..... et que la salle des séances n'était que la partie couverte d'un vaste Forum ».

Un vieil ami de Lacordaire, M. Foisset, assistait à la séance et a raconté ses impressions. Je vais citer les pages les plus intéressantes de ce récit :

« A une heure 3/4, le P. Lacordaire paraît ayant à sa droite Montalembert, à sa gauche Berryer. Il prend place sous la statue de Bossuet..... en face de la tribune réservée à l'Impératrice. Il est salué par des applaudissements..... L'impératrice en robe de laine paraît à sa tribune, à côté de la princesse Clotilde qui se couvre le visage avec son mouchoir... Auditoire unique en Europe : le prince Napoléon, la princesse Mathilde, M. de Morny,... le maréchal Randon, le général Changarnier..... A 2 heures, M. Guizot portant le collier de la Toison d'or et le grand cordon de la Légion d'honneur, prend place au bureau, ayant à sa droite M. de Laprade, chancelier de l'Académie, et, à sa gauche, M. Villemain, secrétaire perpétuel..... Le P. Lacordaire se

Digitized by Google

lève, admirablement beau dans sa pâleur. Il attend que l'auditoire se calme, et, d'une voie affaiblie mais claire, il laisse tomber ces mots : « Messieurs, j'ai à remercier l'Académie de... deux choses..... » etc.

Ces simples paroles suffisent à calculer immédiatement la sympathie de l'auditoire.

L'orateur continue ; il parle un peu trop vite, et trop souvent il laisse tomber sa voix à la fin des phrases, de telle sorte qu'on n'entendait pas toujours les finales. Mais il est très beau est très sympathique, tout à fait *remarquable par la félicité de l'expression*, comme le disait de lui M. de Chateaubriand.....

Quand il a parlé du sentiment de l'égalité éclatant en Europe « sous la forme d'une passion... ennemie de la supériorite en autrui... » une tempête de bravos s'est élevée, même sur les bancs de l'Institut qui n'applaudit jamais.

Le long parallèle du despotisme américain (*sic*) [1] et du démocrate européen a tenu l'auditoire palpitant et frémissant d'un bout à l'autre. Les applaudissements, qui interrompaient à tous moments l'orateur, ont éclaté à trois reprises, avec des acclamations frénétiques après ces paroles : « Il est le vieux Tibère commandant à la multitude qui n'a plus de droit et plus de nom ».

Le paragraphe contre la centralisation n'a été guère moins applaudi. Ce qui l'a été beaucoup aussi, c'est le passage sur la liberté dans le christianisme « aux prises avec la toute puissance d'un empire dégénéré... » J'avais sous mes pieds et sous mes yeux... Mme de Montalembert très belle à voir dans son émotion. L'alinéa relatif à Pie IX a été salué de triples applaudissements... Ces mots si naturels : « Le 2 décembre 1851, M. de Tocqueville rentrait chez lui, dans son village », ont provoqué un tonnerre d'applaudissements.

On n'a pas moins applaudi les paroles qui suivaient,

1. M. J. Foisset veut évidemment dire : « du démocrate américain ».

Digitized by Google

hommage charmant à Madame de Tocqueville, et l'alinéa sur la mort chrétienne de l'auteur du livre de la *Démocratie en Amérique*, ce mot surtout : « Ce fut la mort qui lui fit le don de l'amour »....

... Quant le P. Lacordaire s'est assis après avoir dit ces paroles suprêmes : « M. de Tocqueville était au milieu de vous le symbole de la liberté, etc. », les applaudissements se sont prolongés pendant cinq minutes [1]. »

J'abrège à dessein la partie de cette sorte de rapport qui concerne la réponse de M. Guizot.

Voici pourtant deux incidents qui me paraissent « valoir l'honneur » d'être rappelés :

« M. Guizot, se renversant en arrière, lance de sa voix la plus puissante cet exorde *ex abrupto* : « Que serait-il advenu, Monsieur, si nous nous étions rencontrés vous et moi, il y a six cents ans » ? Un rire de mauvais aloi a immédiatement accueilli ce début. Il est allé croissant, et il a éclaté, avec de rares applaudissements à ces mots : « Frappez, frappez toujours, Dieu saura bien reconnaître les siens ». L'orateur visiblement contrarié a réprimé cette expansion autant qu'il était en lui, en appuyant avec une sévérité pénétrante sur ces paroles : « Vous avez eu à cœur, Monsieur, et JE N'AI GARDE DE LE CONTESTER, vous avez eu à cœur de laver de telles barbaries la mémoire de l'illustre fondateur de l'ordre religieux auquel vous appartenez... c'est à son siècle ET A TOUS LES PARTIS, DANS TOUS LES SIÈCLES qu'il faut les reprocher..... Je ne puis me refuser à la joie et le dirai-je ? à l'orgueil du spectacle que l'Académie offre en ce moment... C'est maintenant l'Académie seule qui est appelée à reconnaître les siens. » (Applaudissements.)

La sympathie publique s'est montrée très vive à l'endroit de tout ce qu'a dit M. Guizot de l'indépendance de l'Académie aussi ferme que mesurée, ne se laissant domi-

1 *Lettres du P. Lacordaire à M. Foisset*, t. II, pp. 271-275.

Digitized by Google

ner ni par les désirs du pouvoir, ni par les passions.... de l'opinion populaire.

L'orateur a été interrompu avec acclamation à ces mots : « C'est le sublime caractère de l'Évangile de juger sévèrement et d'aimer tendrement ». M. Guizot s'est laissé interrompre et applaudir ; après quoi, il a recommencé sa phrase qui a été de nouveau couverte d'applaudissements. Ce jeu s'est reproduit deux ou trois fois dans la suite du discours.....

Pendant la séance..... l'impératrice a été impassible et quand M. Guizot, à la tête du bureau de l'Académie, l'a reconduite à sa voiture elle lui a dit..... « Monsieur, je vous ai beaucoup écouté et admiré »....

Le soir, il y avait foule dans les salons de M. Guizot et M. de Sacy disait ceci : « Je ne voudrais pas être désobligeant pour le maître de la maison, mais il est bien certain qu'il y a six cents ans, c'est lui qui aurait fait brûler le P. Lacordaire »....

« Somme toute, les deux orateurs ont rempli notre attente, mais le public l'a dépassé..... L'effet produit au dehors, à Paris du moins, est quelque chose d'inouï, puisque, cinq jours après, M. Troplong éprouvait le besoin de répondre au P. Lacordaire devant le Sénat..... Cette séance... a absorbé tout le bruit fait par le procès du prince Napoléon..... A la réception aux Tuileries, l'empereur a été d'une grande coquetterie ; et a pris sa voix la plus douce et son regard le plus caressant ; il a été mieux inspiré que Troplong [1] ».

Voici un second compte rendu beaucoup plus humoristique que celui de M. Foisset. Je cite Firmin Maillard qui est l'auteur de cette satire en prose sans approuver le moins du monde les termes scandaleusement irrespectueux dans lesquels il parle des académiciens.

1. *Lettres du P. Lacordaire à M. Foisset*, t. II, p. 275-283, passim

Digitized by Google

« Ce fut un gros événement que la réception du P. Lacordaire, quelque chose comme une représentation extraordinaire donnée par les premiers sujets de la troupe..... que de gens à la porte ! Les deux Pingard, père et fils, ne savent où donner de la tête..... le Bureau donne à peu près 150 billets non numérotés qui arrivent de bonne heure et s'installent tranquillement, alors que les porteurs de billets numérotés font queue. Ce ne serait rien encore si, par une inégalité choquante, certains académiciens ne venaient offrir gracieusement leur bras aux dames de leur connaissance qui se trouvent à la queue de la queue..... lorsque M. Thiers..... est venu prendre deux belles dames qui ne faisaient que d'arriver et les a fait entrer avant tout le monde, ce n'a été qu'un cri d'indignation.....

La parole est au récipiendaire dont la voix jadis forte et vibrante s'assourdit et s'éteint brusquement par instants..... L'orateur n'est pas à son aise ; ce qui le gêne, c'est évidemment de ne pouvoir placer son unique geste, ses bras tendus dans l'espace, qui tenaient courbés ses auditeurs le sentant planer sur eux. De Vigny ne cesse de se passer la main dans les cheveux, le geste de l'homme qui pense ; Sainte-Beuve, ne pouvant en faire autant, mais qui a tenu son petit bonnet à la main tant que Lacordaire a parlé, le remet vite sur sa tête dès que M. Guizot prend la parole..... »

Ce furent MM. Guizot et Villemain qui présentèrent le P. Lacordaire à l'empereur ; la fausse position de ces trois personnes ne laissait pas que d'avoir son charme. Napoléon III dit au Dominicain : « Mon père, il n'est pas défendu de choisir entre les œuvres d'un auteur celle qu'on préfère : je vous avouerai donc que j'estime particulièrement votre éloge du général Drouot ». Lacordaire qui ne s'attendait pas à cette botte, répondit simplement qu'ayant vu en Drouot l'une des gloires les plus pures de l'Empire, il l'avait dit. « Il y a cinq ans, poursuivit l'empereur, l'impératrice a été fort pénétrée d'un sermon prononcé par vous à la cathédrale de Bordeaux ».

Digitized by Google

Lacordaire s'inclina. Puis l'empereur dit à Guizot : « J'ai lu fort attentivement votre discours. Un morceau d'éloquence est toujours digne d'exciter l'intérêt, même quand cette éloquence nous est opposée.....» A quoi Guizot ne répondit rien, et ces trois messieurs se retirèrent [1] ».

Arrivés au termes de notre étude, nous pouvons essayer de répondre à la question que nous avons posée au début : Chez Lacordaire, le talent de l'orateur académique a-t-il égalé celui de l'orateur sacré ? J'ose répondre résolument : non. Et ce n'est pas une critique !

Dans une enceinte académique, l'importance de ce qu'on peut appeler l'élément physiologique de l'éloquence est très reduite. Il fallait au tempérament oratoire du conférencier de Notre-Dame, de vastes enceintes, des auditeurs nombreux et frémissants et, comme il l'a dit lui-même « la commotion électrique des deux mille regards fixés sur lui », en un mot, toutes les conditions extérieures de la parole publique qui rendent toujours l'improvisation facile et lui permettent souvent d'être heureuse.

D'autre part, sans approuver complètement l'observation formulée par Sainte-Beuve à propos de la candidature du moine académicien, il faut bien reconnaître qu'elle a quelque justesse. Tout esprit qui a la moindre intelligence de l'élévation de l'idéal catholique reconnaîtra volontiers qu'un prêtre « est quelque chose de plus qu'un académicien ». Devenu orateur académique, celui-ci doit en quelque sorte « laïciser » son éloquence. Le plaisir qu'il éprouve à composer une œuvre surtout profane ne peut être que très médiocre ; la certitude que sa parole sera presque complètement dépourvue de partie pratique, en glaçant le cœur de l'apôtre ne peut que diminuer l'entrain oratoire qui accompagne d'ordinaire la composition et, par

1. *Le salon de la vieille dame à la tête de bois* (Paris, 1898, in-12), p. 67-74, passim. Cf. Lettres à M. Foisset, t. II, p. 261 et ss., 7 février 1861.

Digitized by Google

suite, paralyser le talent. Combien cela est vrai quand il s'agit du cœur éminemment apostolique du saint religieux qu'était Lacordaire !

Aussi lui a-t-il été impossible de faire œuvre d'académicien, sans faire en même temps, dans une certaine mesure, œuvre d'apôtre. Même dans les enceintes académiques sa parole a pu être bienfaisante pour les âmes. C'est ainsi que, dans le discours sur la loi de l'histoire, il a pu inspirer à ses auditeurs une réelle bienveillance à l'égard du catholicisme en montrant qu'entre celles des tendances de la société moderne qui sont orthodoxes et l'esprit de l'Église catholique, l'accord était facile.

« La liberté religieuse, voulue de l'esprit moderne, se trouve... marquée d'un sceau bien différent de celui qu'elle avait reçu des mains de Luther. Sous l'inspiration de Luther, la liberté religieuse était la négation de l'unité chrétienne et de l'autorité qui la maintient : sous l'empire du concordat, la liberté religieuse reconnaît le principe et le besoin de l'unité chrétienne..... Dans Luther, la liberté religieuse est une révolte : selon l'esprit moderne, la liberté religieuse n'est que le respect des convictions d'autrui, tant qu'elles ne blessent pas l'ordre public par un culte immoral. Luther atteint le christianisme dans son fond en livrant la foi aux hasards des conceptions privées : l'esprit moderne ne touche en rien aux dogmes, à la morale, au culte, à l'autorité du christianisme ; il lui retire seulement le secours du bras civil pour rechercher et punir l'hérésie, se fiant à la force intime et divine de la foi.....

On peut blâmer la liberté religieuse, même au point de vue de l'esprit moderne, si on le juge à propos ; mais on ne peut pas dire que le principe du XIXe siècle ne soit pas meilleur que le principe du XVIe..... Aussi, remarquez-le, tandis que la liberté religieuse promulguée par Luther a séparé de l'Église des peuples nombreux, la liberté religieuse promulguée par l'esprit moderne n'a pas enlevé un

Digitized by Google

pouce de terrain à la juridiction du pontife romain. Rome étonnée a vu des diocèses surgir en des lieux d'où elle n'attendait que la persécution, et le protestantisme lui a rendu en Angleterre et aux États-Unis, au nom de la liberté religieuse, des troupeaux qu'elle avait perdus au nom d'une autre liberté religieuse.

En France, sur la terre native de la Révolution, d'autres phénomènes encore moins attendus se sont révélés à l'envi. La foi s'y est relevée des coups que lui avait portés la conjuration unanime des esprits de l'âge précédent..... » [1].

Dans le discours de réception, le récipiendaire met très habilement et très éloquemment en relief l'exemple de piété chrétienne donné par Alexis de Tocqueville :

« M. de Tocqueville..... aimait... la liberté... dans le christianisme, aux prises avec la toute puissance d'un empire dégénéré, inspirant l'âme des martyrs et sauvant par eux non plus la vérité des sages, mais la vérité divine elle-même, non plus la dignité du genre humain, mais la dignité du Christ, Fils de Dieu. Il l'aimait dans les souvenirs de la patrie, dans ces longues générations où la liberté avait fait l'honneur, où l'honneur avait fait le premier bien de la vie, et où la vie se donnait pour sauver l'honneur, pour prouver l'amour, pour défendre la foi, pour mourir enfin digne de soi-même et digne de Dieu..... Sa fin prématurée devait mettre le sceau à la justice de Dieu sur lui. Il avait toujours été sincère avec Dieu comme avec les hommes. Un sens juste, une raison mûrie par la droiture avant de l'être par la réflexion et l'expérience, lui avaient révélé sans peine le Dieu actif, vivant, personnel, qui régit toutes choses, et de cette hauteur si simple, quoique sublime, il était descendu sans peine encore au Dieu qui respire dans l'Évangile et par qui l'amour et devenu le sauveur du monde. Mais sa foi tenait peut-être

1. *Œuvres de Lacordaire*, t. VII, p. 227, 278.

Digitized by Google

de la raison plus que du cœur. Il voyait la vérité du christianisme, il la servait sans honte, il en rattachait l'efficacité au salut même temporel de l'homme ; cependant il n'avait pas atteint cette sphère où la religion ne nous laisse plus rien qui ne prenne sa forme et sa valeur. *Ce fut la mort qui lui fit le don de l'amour*. Il reçut comme un ancien ami le Dieu qui le visitait, et touché de sa présence jusqu'à répandre des larmes, libre enfin du monde, il oublia ce qu'il avait été, son nom, ses services, ses regrets et ses désirs, et, avant même qu'il nous eût dit adieu, il ne restait plus en cette âme que les vertus qu'elle avait acquises sur la terre en y passant [1] ».

C'est donc par instants que le cœur sacerdotal du Frère Prêcheur vibrait sous la coupole de l'Institut comme il vibrait sous les voûtes de Notre-Dame. C'est qu'Henri-Dominique Lacordaire était vraiment apôtre. Il a laissé à tous les chrétiens qui lui ont survécu un exemple de dévouement et de zèle apostolique trop éloquent pour que ceux-ci ne s'appliquent pas à le suivre. Cette infatigable activité dans l'apostolat a été chaleureusement louée par Saint-Marc-Girardin dans sa réponse à M. le duc de Broglie, successeur du P. Lacordaire à l'Académie Française. En terminant, je reproduis textuellement cette belle page : « Il a été donné..... au P. Lacordaire..... d'être un des grands médiateurs que le siècle demande à la religion et à l'Église... Je dis un des médiateurs parce que l'œuvre de la nouvelle alliance..... aura besoin de plusieurs ouvriers et d'ouvriers ardents et patients comme l'était le P. Lacordaire.

Quel zèle infatigable en effet ! quelle activité de toutes les heures ! il ne s'est reposé que dans la mort..... Vous vous souvenez..... des belles paroles qui terminent sa lettre sur le Saint-Siège.

« Je me promenais..... dans la campagne de Rome,

1. *Œuvres du P. Lacordaire*, t. VII, p. 342-343 et p. 349.

Digitized by Google

proche des catacombes de Saint-Laurent ; je me dirigeais vers un cimetière nouveau qu'on a creusé dans ce vieux cimetière et je fus frappé à la porte par une inscription : *Pleure sur le mort parce qu'il s'est reposé.* J'entrai en méditant, car que voulait-elle dire ? il ne me fut pas difficile de le comprendre : pleure sur le mort parce qu'il s'est reposé de bien faire, parce que ses mains ne peuvent plus donner, ni ses pieds aller au devant du malheur, parce que ses entrailles ne sont plus émues par la plainte ; pleure sur le mort parce que le temps de la vertu est fini pour lui, parce qu'il n'ajoutera plus à sa couronne ; pleure sur le mort parcé qu'il ne peut plus mourir pour Dieu..... ».

Ah ! grand et généreux esprit..... c'est nous qui pleurons sur le mort parce qu'il s'est reposé ; c'est nous qui comprenons, non pas mieux que vous, mais par vous, qu'il y a des morts dont il faut pleurer le repos, parce que leur travail est fini, mais non leur œuvre, parce que vous ne pouvez plus vivre pour ce siècle agité, dont l'agitation ne vous déplaisait pas, tant que c'était l'agitation des idées et non pas celle des intérêts, pour cette société à qui vous ne demandez pas le droit de vous reposer, mais le devoir et la joie de la consoler dans ses tristesses et de la relever dans ses découragements » [1].

L'abbé J. Bezy,
docteur ès lettres.

1. Réponse à M. de Broglie. *Recueil des années* 1860-1865 (Paris, 1866, in-4°), p. 149-152, *passim.*

Digitized by Google

CHRONIQUE DE L'INSTITUT CATHOLIQUE

Si « les peuples heureux » font le désespoir des historiens, la continuité d'une marche régulière a aussi pour effet de mettre le chroniqueur dans l'embarras. Pendant ces deux derniers mois, la vie intérieure de l'Institut catholique s'est poursuivie dans un travail calme et constant; la Providence a permis qu'aucune cause nouvelle de tristesse ne vînt s'ajouter aux deuils qui nous ont frappés, en trop grand nombre, l'année dernière, et nous n'avons qu'à lui demander de nous maintenir sa protection.

Aux **Facultés canoniques**, M. Simeterre a inauguré son cours de *philosophie médiévale*, grandement apprécié de ses auditeurs.

Mgr Graffin, professeur d'hébreu et de syriaque, ayant été appelé à la présidence de la *Société antiesclavagiste*, a dû demander un congé à l'Institut catholique. Il est suppléé par M. Touzard pour l'enseignement de l'*hébreu*, et par M. J.-B. Périer pour celui du *syriaque*.

Dans la **Faculté de Droit**, plusieurs jeunes docteurs, candidats au prochain concours, prennent une part active aux conférences d'agrégation.

M. Briot, dans l'**École des Sciences**, achève l'installation de son laboratoire de *physiologie*, et continue son enseignement, si utile à la fois aux étudiants en philosophie et à ceux qui préparent des certificats de sciences naturelles.

A l'heure où nous écrivons cette chronique, les élèves de l'**École des Lettres** sont en train de faire leurs compositions semestrielles ; et malgré l'empressement des étudiants à répondre à l'appel qui leur a été adressé, leur nombre, au moins celui des étudiants en Philosophie et en Histoire, l'emporte à peine sur le nombre des sujets proposés; tant sont variées les matières entre lesquelles le choix leur est laissé par les nouveaux programmes. La besogne des correcteurs est loin de s'en trouver simplifiée.

Un de nos anciens élèves vient d'être reçu **docteur ès lettres.** C'est M. Palhoriès, dont la thèse principale était une *étude sur Rosmini*; sa seconde thèse avait pour titre *la théorie idéologique de Galluppi*,

Digitized by Google

dans ses rapports avec la philosophie de Kant. Le jury, présidé par M. Boutroux, a reçu le candidat avec les plus grands éloges.

Ces deux thèses viennent d'être publiées dans la collection *les Grands Philosophes* (Félix Alcan, éditeur) que dirige M. l'abbé Piat.

Nous ne pouvons parler aujourd'hui que de la grande thèse, l'étude sur Rosmini. Dans cet ouvrage important, M. Palhoriès expose d'une manière pénétrante et objective la pensée si complexe, si originale, mais toujours si intéressante de Rosmini.

Ce volume, qui condense en 400 pages l'œuvre immense du célèbre Italien, en reproduit aussi la grande division : *idéalité*, *réalité*, *moralité*.

Dans la difficile et subtile controverse de l'ontologisme et du panthéisme, qui a provoqué tant de discussions, et constitue, en définitive, le fond même de la *question rosminienne*, M. Palhoriès a su prendre une position pleine de droiture et de probité intellectuelle dont lui sauront gré ceux qui ont suivi de près ces luttes trop souvent passionnées.

Dans une solide conclusion, l'auteur établit avec un sens critique remarquable les sources mêmes de la philosophie de Rosmini, qui se trouve ainsi comparé avec Platon, Leibniz, Malebranche, Saint-Thomas, Kant et Hégel.

Le livre de M. Palhoriès constitue une œuvre de fond que devront désormais consulter ceux qui voudront connaître ou exposer les théories de Rosmini.

C'est là l'heureux commencement de travaux par lesquels M. Palhoriès a l'intention de nous faire connaître le mouvement moderne de la philosophie italienne. En le félicitant du succès déjà obtenu, nous ne pouvons que former des vœux pour l'heureux achèvement de son entreprise.

*
* *

Pour la plupart des **Cours publics**, auxquels un très nombreux auditoire demeure toujours fidèle, la seconde série commence en ce moment.

Déjà le 26 janvier, M. l'abbé Paquier a inauguré ses leçons sur le *Quiétisme*. M. l'abbé Broussolle fera, le lundi, le cours d'apologétique : il étudiera, à partir du 8 février, *le Dogme et la Piété dans l'art de la Renaissance italienne*. M. Philippe Virey commencera le 19 février son cours sur la *Religion des anciens Egyptiens*.

M. Lebreton chaque jeudi, et M. Gautherot chaque samedi continuent avec le même succès leurs cours d'*Histoire des origines chrétiennes* et d'*Histoire de la Révolution*.

Digitized by Google

*
* *

L'**Association des Étudiants** n'a pas manqué pendant ces deux mois de réunions intéressantes. Après le *punch* du 8 décembre où les *Gens scénistes* eurent tant de succès dans leur revue *Un courant d'airs*, il fallut donner de cette revue une seconde représentation, qui eut lieu dans l'après-midi du 23 décembre. Les familles des Professeurs et des Étudiants avaient été invitées, et applaudirent chaleureusement à l'esprit des auteurs et au *brio* des artistes. — La veille, 22 décembre, Raymond Barotte fit une bien intéressante causerie sur les *Bulgares*, au milieu desquels il a passé une partie de ses dernières vacances. — A la messe de minuit, chants et morceaux d'orgue et de violon habilement exécutés par des étudiants ecclésiastiques ou laïques. — Le mardi 12 janvier, conférence avec projections sur les *Aéroplanes*, par M. P. Fabre, de la *Jeunesse catholique*. — Le mardi 26, M. Briot, le professeur de physiologie, voulut bien parler, dans une spirituelle causerie, des *Générations spontanées*. — Le mardi, 2 février, fête de la Purification, les étudiants assistent en grand nombre à une messe qu'ils ont demandé au Vice-Recteur de célébrer pour eux à la Crypte. — Ils se préparent maintenant à assister, le 9 février, à une représentation cinématographique, donnée par notre ami J. Lecomte ; à faire, le 13 février, leur nuit d'adoration à l'occasion de l'Adoration perpétuelle ; et enfin, le 18, à fêter leurs aînés dans un *punch* joyeux qui suivra le banquet des anciens élèves, fixé ce jour-là.

Le mois prochain, ils réaliseront sans doute leur projet de voyage à Soissons. — Un peu plus tard, le 2 mai, ils fêteront solennellement la *Bienheureuse* Jeanne d'Arc. Les Étudiants de l'Institut catholique ont déjà bien souvent manifesté leurs sentiments pour l'héroïne nationale. Si quelques-uns d'entre eux, ces derniers temps, devant d'outrageants blasphèmes, ont été tentés de donner à l'expression de ces sentiments la forme d'une protestation indignée, tous seront heureux, le 2 mai, de célébrer avec l'entrain qui convient à la jeunesse une fête intime, manifestation pieuse et pacifique de foi, d'espoir et d'amour.

J. B.

Institut catholique de Toulouse.

INSTALLATION DU NOUVEAU RECTEUR

La *Revue de l'Institut catholique de Paris*, dans son dernier numéro, a salué le nouveau Recteur des Facultés catholiques de Lille ;

Digitized by Google

elle tient à remplir aujourd'hui le même devoir à l'égard du nouveau Recteur qui, presqu'au même moment, prenait possession du gouvernement de l'Institut catholique de Toulouse, M. le chanoine, maintenant Mgr Breton.

La cérémonie, qui eut lieu le 10 novembre, fut présidée par Mgr Germain, archevêque de Toulouse, chancelier de l'Institut, assisté de Mgr Mignot, archevêque d'Albi, de Mgr Ricard, archevêque d'Auch et de Nosseigneurs de Carsalade, Bougoin, Izard, du Vauroux, de Bauséjour, de Ligonnès, Gély, Nègre, Laurans, Marty, Gienre et Touzet. De nombreuses notabilités catholiques et l'élite intellectuelle de la ville étaient présentes.

Voici quelques passages de l'allocution de Mgr Germain :

« Ce que vous avez appris déjà sur M. Breton, la réputation dont il jouit dans nos contrées, les regrets unanimes qu'il laisse dans le diocèse de Tulle, son premier contact avec vous ont déjà ouvert vos âmes à la confiance.

Il vient à vous, je vous en donne l'assurance, animé d'un immense amour pour l'Église, et comme Bossuet le disait d'un de ses plus illustres contemporains : « avec le ferme dessein de ne vous donner d'autre esprit que celui de l'Eglise, d'autres règles que ses canons, d'autres supérieurs que ses Évêques, d'autres biens que sa charité... désireux, avant tout, pour faire de vous de vrais prêtres, de vous mener à la source de la vérité, de mettre entre vos mains les saints Livres pour en chercher sans cesse la lettre par l'étude, l'esprit par l'oraison, la profondeur par la retraite, l'efficace par la pratique, la fin par la charité à laquelle tout se termine et qui est le trésor du christianisme. *Christiani nominis thesaurus*, comme dit Tertullien. »...

« Jadis dans nos vieilles provinces, les règlements de certaines Universités commandaient au Recteur, quand il était reçu, de faire son entrée avec sa robe écarlate et son chapeau d'hermine, et, pour le recevoir, aux maîtres et aux élèves, aux nobles gradués ou simples étudiants, de chanter le *Te Deum*, de sonner les cloches, et puis, précédés des bedeaux portant leurs masses, de l'accompagner joyeusement à sa demeure : *in gaudio comitandus*.

Nous y mettons de nos jours moins de pompe. L'usage et le règlement n'ont plus les exigences d'autrefois, mais les sentiments demeurent les mêmes; aussi c'est avec un profond respect et une joie très vive que nos cœurs font cortège aujourd'hui, *in gaudio comitandus*. Demain, ils se réjouiront bien davantage, en vous voyant affermi dans la confiance de tous et dans notre commune affection. *In fine et dilectione confirmatus* ».

Le nouveau Recteur, après un début plein de modestie, a fait un éloge très senti et très remarqué de son distingué prédécesseur :

« Je succède à un homme qu'il n'est pas facile de remplacer. Esprit rare par l'étendue de ses connaissances et par le don de les mettre en œuvre, attentif à toutes les voix qui méritent d'être entendues dans la sphère des idées, éveillant à son tour, chaque fois qu'il parlait, la curiosité du monde

Digitized by Google

intellectuel, il avait un rang d'honneur parmi cette élite d'ouvriers de la pensée dont la Providence lui avait confié la conduite. Il n'a pas seulement donné de l'éclat à l'Institut par son mérite personnel, il l'a vivifié par les travaux qu'il a inspirés, par l'élan qu'il a communiqué autour de lui : c'était un excitateur d'esprits. Du reste, aussi vrai prêtre qu'homme de talent, le triomphe de l'Église était le grand désir de son âme ; on ne le vit jamais indifférent aux angoisses de cette mère divine.

Et maintenant, Messeigneurs, je viens à votre appel, moi, *homo novus*... Toutefois si pour remplir vos desseins la bonne volonté suffit ; si du moins la bonne volonté est le principal ressort de l'œuvre qui doit s'accomplir ici, j'ose vous promettre que vous ne serez pas trompés. C'est en effet le privilège, la force incomparable du prêtre, à l'heure présente, de connaître facilement son devoir. Dieu ne nous laisse pas, même dans ces temps abaissés, sans témoignages éclatants de son empire souverain. Il y a un homme qui a le droit et le devoir de parler en son nom. Cet homme, désarmé, captif, n'a pour défendre la cause de Dieu que sa foi et sa parole. Il dit un mot et ce mot suffit pour jeter le trouble et le désarroi dans le camp ennemi. Il porte dans la barque de Pierre l'âme des peuples ; il ne se livrera pas ! Sa résolution est prise, elle est annoncée, elle est éternelle ».

Mgr Breton a ensuite rappelé quelles espérances avait fait naître la fondation de l'Université catholique de Toulouse et montré ce qu'en dépit de dures circonstances elle avait su faire : « Il y a, je pense, dans cet auditoire des héritiers de ceux qui posèrent les premières assises de l'Institut au prix des plus grands efforts ? Qu'ils gardent avec fierté le souvenir des sacrifices de ces généreux fondateurs et si, avec leurs noms, ils ont recueilli leurs habitudes de libéralité, qu'ils s'applaudissent, dans le secret de leur conscience et devant Dieu, de concourir à une œuvre d'une fécondité incomparable. L'Institut catholique, en effet, n'est pas seulement une maison de haute éducation intellectuelle, ouverte à quelques privilégiés ; c'est un foyer d'où rayonne sur toute la France du Sud-Ouest la vie de l'esprit. Sans doute, les rêves de la première heure ne se sont pas tous réalisés ; il a fallu renoncer à l'espoir d'amener ici ce que l'on appelle la jeunesse des Ecoles et l'Institut ne fait ni des avocats, ni des médecins. L'on peut le regretter, dans un temps surtout où le suffrage populaire choisit parmi eux, si facilement et si souvent, les maîtres de la France. Mais il ne faut pas mesurer la portée de l'enseignement supérieur qui se donne ici aux limites des cadres où il est renfermé ; ce que le champ d'action n'a pas en surface est largement compensé par le travail en profondeur qui s'y accomplit. C'est comme un flot perpétuel de vie intellectuelle et morale qui part d'ici, depuis trente ans, et qui s'en va par des ondes mystérieuses et ininterrompues, sollicitant, soulevant les âmes de toute une région dans le clergé d'abord, et, par lui, dans les couches les plus profondes du peuple chrétien. Oui, chaque année, depuis trente ans. sont sortis de l'Institut des hommes jeunes, à l'intelligence éveillée, à l'âme ardente, ayant des perspectives sur les grandes avenues de la pensée, emportant plus et mieux que du savoir, le goût de l'étude, une méthode du travail et l'art de communiquer ce qu'ils apprenaient ; aucun progrès ne les a surpris, aucun devoir ne les a trouvés défaillants. Ils ont été l'âme d'une vie nouvelle dans nos maisons d'éducation chrétienne et d'abord par l'enseignement des sciences, qui était, avant eux,

Digitized by Google

rudimentaire, qui est devenu, grâce à eux, un organe solide fournissant une tâche essentielle. Formés ici par de vrais savants, par des hommes dont le nom fait autorité, dont les travaux couronnés par les Académies l'ont été également par le succès, ils retenaient dans leurs chaires quelque chose du prestige de leurs maîtres. »

Enfin le Recteur a terminé par ces paroles caractéristiques : « Nul ne se contentera plus de la foi du charbonnier ; mais la foi du prêtre pour être plus éclairée, n'en sera que plus humble et plus docile, plus soumise au magistère infaillible de l'Église, plus respectueuse de son passé, plus confiante dans son avenir, plus ardente à l'action. »

Nous présentons nos meilleurs vœux à Mgr le Recteur de Toulouse ; nous nous associons à toutes ses espérances et nous ne doutons pas que, grâce à lui, et aux savants collègues qui l'entourent, la grande Université catholique du Midi ne garde le rang élevé qu'elle a su conquérir, notamment dans l'enseignement des sciences sacrées.

A. B.

BIBLIOGRAPHIE

1. — **Insuffisance des philosophies de l'Intuition**, par Clodius Piat. Plon et Nourrit, 1908, I, 319 pp.

M. Piat, dans son livre sur la Croyance en Dieu, ouvrage dont nous rendions jadis compte ici même avait déjà dénoncé les *insuffisances* des philosophies de l'Intuition. Aujourd'hui il reprend avec plus d'ampleur le même sujet. Il veut soutenir « la Raison » contre « l'Intuition » : « Ce qui est en cause, à l'heure actuelle, dit-il, dans sa préface, ce sont les droits de la raison humaine. On les confisque au nom des données de l'intuition, et l'édifice des croyances religieuses et morales s'en trouve ébranlé par la base ».

Quels sont, pour M. Piat, les modernes philosophes de l' « Intuition » ? Newmann, Blondel, Sabatier, W. James « pour qui les sourdes conclusions vont à l'encontre des conclusions rationnelles » (p. 5), Bergson, Schiller, Boutroux, Höffding.

De là, trois chapitres polémiques. La connaissance du monde extérieur, la Théodicée, la Morale réclament l'apport de la raison, apport nié par le « phénomisme » de Stuart Mill, « l'immanentisme »

Digitized by Google

de Bergson, « l'objectivisme » d'Aristote, « le relativisme » de Spencer, d'une part ; — de l'autre, par l'argument ontologique, la vision en Dieu de Malebranche, Fénelon, Bossuet, « l'expérience du divin » de W. James ; — enfin par l'impératif Kantien.

On peut se demander tout d'abord s'il est permis de confondre sous la même appellation des thèses aussi différentes. M. Piat a voulu faire une revue synthétique du problème, mais le mot d'*intuition*, en couvrant l'expérience subjective brute de Mill, l'expérience subjective agnostique de Spencer, la conscience spontanée de Bergson, l'expérience objective d'Aristote, l'intuition mi-imaginative, mi-rationnelle de Malebranche, l'essai de pure logique de l'argument ontologique, la conscience religieuse et la conscience morale rationnelle, s'il gagne en ampleur, perd un peu de sa netteté, et surtout de son actualité.

Que veut prouver l'auteur ? que « sentir n'est pas encore savoir » (épigraphe). La question est ancienne, et on peut dire qu'elle résume toute l'histoire de la philosophie. Aussi l'ouvrage de M. Piat a l'avantage de nous faire bien saisir, dans son unité, cette attitude de la pensée humaine à travers tous les âges.

On pouvait sans doute comprendre autrement ce travail, surtout à ce moment où le problème de l'Intuition a été renouvelé avec tant d'ingéniosité et de hardiesse.

On pouvait, par exemple, réfuter « l'Empirisme » radical d'un Stuart Mill ou d'un Taine; montrer comment « les « positivistes » les plus résolus, Comte ou Spencer, sont obligés de dépasser les faits; étudier à ce propos le « systématisme » de Comte, si voisin de la philosophie du « Verstand », ou bien encore s'en prendre aux théories si audacieuses d'un Bergson ou d'un James pour qui la conscience *vit* la réalité, *est* la *réalité* même, la *vérité*, et la *moralité*. M. Piat pouvait encore attaquer de front l'empirisme moral si hardi et si habile de Lévy-Bruhl et Durkheim, ou enfin montrer que la logique nouvelle de Russel, d'Enriquez, de Couturat et des logisticiens en général, prétend vainement exclure toute interdiction métempirique de la raison.

Là se trouve l' « empirisme intuitioniste » nouveau, brutal et puissant.

Que l'intuition, en général, ne suffise pas : on le savait déjà. M. Piat écrit : « L'intuition donne les faits, la raison les interprète » (p. 280). C'est tout Kant et bien d'autres encore.

Le côté le plus curieux de l'ouvrage de M. Piat, ce sont les théories personnelles qu'il oppose aux thèses qu'il combat. Nous en relèverons deux : une sur la perception externe et l'autre sur la

Digitized by Google

portée de la raison. « Il y a deux explications possibles, dit-il, de la perception des objets externes : la première où l'on suppose l'unité du sujet ou de l'objet ; la seconde, où l'on suppose la simple union » p. 34). Nous ne sommes pas *ce que* nous voyons... La conscience, sous le choc de la réalité physique, se projette, se déploie dans l'unité jusqu'à la source d'où part le mouvement et devient présente aux objets ; mais elle ne s'identifie pas avec eux : elle les enveloppe en quelque sorte ; elle ne les pénètre point. Par suite, si nos représentations extérieures ne se situent pas dans notre cerveau, elles ne se situent pas non plus au sein des objets ; elles ont leur siège dans le *moi*, qui les produit : ce sont des phénomènes d'ordre tout psychologique » (p. 38). Donc, pour M. Piat, la réalité extérieure existe, indépendante, dans une certaine mesure : « Ce n'est pas en elle-même que nous la connaissons ; c'est par l'intermédiaire des représentations qu'elle produit en nous... ces représentations elles-mêmes ne ressemblent pas de tous points à l'objet : il faut faire au relativisme sa part dans la connaissance sensible » (p. 61).

Il y a là une grande puissance de critique et un effort heureux pour concilier une fois de plus les données du sens commun avec les exigences de l'analyse psychologique.

Toutefois cette théorie ne nous semble pas sans difficultés. Elle nous place toujours en présence de deux mondes : le monde des représentations et le monde des objets. Comment concordent-ils ?

Qu'est-ce que la représentation nous donne de la réalité foncière de l'objet ? Qui répondra ? Il n'est pas facile « de faire au relativisme sa part ».

Par ailleurs, pourquoi chercher un « lien psychologique » aux représentations objectives. Demander où est la conscience, où elle s'étend, n'est-ce pas encore penser avec les yeux et les mains, des choses de l'esprit ? Dans l' « union » du sujet et de l'objet, y a-t-il un « dehors » qui pénètre un « dedans » ou tout au moins s'y juxtapose « comme ferait une boîte (l'objet) entrant dans une autre boîte » (le *moi*), raille M. Hamelin ?

La conscience n'a pas de lieu, un lieu ne pouvant être que physique (hors de nos corps) ou physiologique (dans nos corps). Voilà pourquoi les intuitionistes modernes concluent que la conscience *est* l'objet. Pour eux, la réalité, c'est la *relation objet-sujet*, relation vécue par la conscience spontanée, relation que brise la réflexion en sujet et objet. L'entendement, étudiant les lois de l'objet, forme la science ; la psychologie tâche de découvrir les lois du sujet ; mais science et psychologie n'atteignent qu'un aspect du réel. Ce réel est ce qu'il devient dans son développement « créateur » de réalité.

Digitized by Google

M. Piat a vu l'écueil. Il semble s'objecter à lui-même : « Pourquoi la connaissance en soi serait-elle une relation ? Pourquoi n'y verrait-on pas un acte *sui generis*, dont l'unique rôle consiste à saisir tel quel ce qui lui est donné ? » (p. 60). Pour beaucoup de philosophes ce serait le rôle de « l'intuition intellectuelle », si toutefois nous la possédions.

Et M. Piat conclut que, s'il en était autrement, « la connaissance serait impossible, car il ne se produirait jamais dans la conscience ce dédoublement mystérieux par lequel elle s'oppose à son objet pour s'en saisir » (*ibid*).

Quant à la seconde théorie, pour M. Piat, la raison est « la faculté de l'absolu » qui est son « objet connaturel » (p. 244). L'absolu c'est l'être *tel qu'il est en lui-même*. Pour les intuitionistes contemporains, c'est la conscience spontanée qui est l'être tel qu'il est : là, et là seulement sujet et objet sont fondus dans une indissoluble unité. Décomposez-moi ceci « je me sens exister ? En dehors de là, nous ne pouvons parler des choses qu'en termes de représentation. La raison, le *vernunft*, comme disent les Allemands, construit cependant la métaphysique, en inférant l'infini. Dans *ma* conscience, je suis *quelque* être ; *l'être* existe, dit la raison. Mais qu'est *l'être* ? J'en parle symboliquement. Les intuitionistes ne peuvent comprendre qu'un sujet puisse saisir l'absolu comme un objet dont il se distingue, car, s'il y a distinction, il n'y a plus connaissance de l'absolu. »

M. Piat, après s'être opposé nettement à cette thèse, semble y revenir. Si la raison atteint l'absolu, elle ne l'atteint que par représentation : nous connaissons Dieu « par symbolisme » (p. 311). L'intuition insuffisante « donne les *faits* » nécessaires à nos facultés de connaître. Mais connaître l'absolu par symbole est-ce bien connaître l'être tel qu'il est ? M. Piat semble lui-même se sentir porté à reconnaître, que si nous avons une connaissance réelle de l'absolu, nous ne pouvons l'avoir que par intuition ; une connaissance de l'absolu où il y a dualité entre la faculté et l'être, ne pouvant être une prise de l'être en soi.

Et M. Piat de conclure : « Qu'on nous laisse donc nos symboles ; qu'on nous laisse nos légendes, nos chants et nos cathédrales de pierre. Ces choses là sont l'efflorescence naturelle et bienfaisante de la vérité. On peut sans doute écarter les lierres et les fleurs qui grimpent le long des murs du temple, afin d'en mieux voir les puissantes assises. Mais qu'on ne le fasse point d'une main brutale... Le peuple, pour comprendre, a besoin d'images où la vérité s'irise comme dans un prisme ; et surtout il en a besoin pour aimer. C'est

Digitized by Google

à travers les symboles que les foules communient avec l'intelligible... si loin que le philosophe pousse ces spéculations, c'est toujours un homme. »

Cette page finale révèle ce qu'il y a de délicat, de finement littéraire dans le livre de M. Piat. La pensée, chez lui, revêt presque toujours une expression originale et vraie, sans cesser d'être profonde.

A noter aussi quelques critiques heureuses et opportunes, en particulier celle de « nos maisons d'enseignement » qui ont produit et produisent surtout deux classes de gens « des *anémiés* et des *révoltés* » (p. 230). « Les uns s'en tenaient à un mode d'éducation principalement liturgique... la liturgie qui ne dresse que les gestes, ne suffit pas » (pp. 236-7].

Albert Lafontaine

LIVRES RÉCEMMENT PARUS

Nous avons à signaler une nouvelle revue, dont le premier fascicule a paru en janvier 1909 : la *Rivista di filosofia neo-scolastica*, 3, via del Corso, Florence. Abonnement : pour l'Italie, L. 8 ; pour l'étranger, L. 9.

Librairie F. Alcan

(108, Boulevard Saint-Germain).

Pierre Tisserand : *L'anthropologie de Maine de Biran*, suivie de la *note* de Maine de Biran, de 1824, *sur l'idée d'existence*. In-8° de xii-338-148 p. ; 10 fr.

F. Palhoriès : *Rosmini* (Collection *Les Grands philosophes*). In-8° de xi-398 p. ; 7 fr. 50. (Voir notre *Chronique*, p. 86.)

Librairie Beauchesne

(117, rue de Rennes).

P. Maumus : *Les Modernistes*. In-16 de xv-269 p. ; 2 fr. 50.

P. Stan. de Backer : *Theologia naturalis* (tome IV des *Institutiones metaphysicae specialis*). In-8° de 308 p. ; 5 francs.

Mgr Le Roy : *La religion des primitifs*. In-16 de viii-518 p. ; 4 francs.

P. H. d'Arras : *Une Anglaise convertie*. In-16 de xvi-214 p. ; 2 francs.

Léon Cavène : *Le célèbre miracle de saint Janvier à Naples et à Pouzzoles*, examiné au double point de vue historique et scientifique. In-8° de xvi-356 p. ; 5 francs.

H. Lesêtre : *La Foi catholique*, 3e éd., In-16 de x-497 p. ; 3 fr. 50.

Digitized by Google

Librairie Bloud et Cie

(7, place Saint-Sulpice).

Paul THUREAU-DANGIN : *Le catholicisme en Angleterre au XIXe siècle.* In-16 de 258 p. ; 2 fr. 50.

A. LESCŒUR : *Pourquoi et comment on fraude le fisc.* In-16 de 277 p. ; 3 fr. 50.

J. PAQUIER : *Le Jansénisme*, étude doctrinale d'après les sources. In-16 de 525 p. ; 5 francs.

J. TOUZARD : *Le livre d'Amos.* In-16 de LXXXV-119 p.; 3 francs. (*Bibliothèque de l'Enseignement scripturaire*).

A.-D. SERTILLANGES : *Art et apologétique,* 2e édition. In-16 de 335 p. ; 3 fr. 50.

De la collection *Science et religion* (0 fr. 60 le volume in-16).

505. G. DOTTIN : *Les livres de saint Patrice.*

506. A. FORTIN : *Les Croisades.*

507. Chr. MARÉCHAL : *Pensées* de F. de la Mennais.

508-509. P. MÉLINE. *Le travail sociologique.*

510. J. BAUDOT : *La dédicace des Églises.*

511-512. J. BOURLON : *Les Assemblées du clergé et le protestantisme.*

513. M. NAVARRE : *Le comité du salut public.*

514. J. des COGNETS : *Les Idées morales de Lamartine.*

515. J. BAUDOT : *Le Pallium.*

516-517. A. GOFFIN : *J. Fioretti* de saint François d'Assise.

518-519. H. COUGET : *Le sens catholique.*

520-521. G. PLANQUE : *Histoire du catholicisme en Angleterre.*

522-523. A. LECOCQ : *La question sociale au XVIIIe siècle.*

524. H. BRÉMOND : *Le Prisme,* etc., divers opuscules de Nicole.

525. M. SOURIAU : *Les idées morales de Chateaubriand.*

526-527. L. de la VALLÉE-POUSSIN : *Le Védisme.*

Librairie Lethielleux

(10, rue Cassette).

H.-D. NOBLE : *Le P. Lacordaire apôtre et directeur des jeunes gens.* In-12 de 367 p. ; 3 francs.

E. JANVIER : Exposition de la morale catholique. VI : *Le vice et le péché*; 2° *leurs effets, leurs formes, leurs remèdes.* — Conférences et retraites du carême 1908. In-8 de 424 p. ; 4 francs.

Librairie Oudin

(24, rue de Condé).

Dom H. LECLERCQ : *Les Martyrs*, t. VIII; la Réforme, 1573-1642. In-8 de 489 p. ; 4 fr. 50.

Digitized by Google

Éditions des *Questions ecclésiastiques*

(15, rue d'Angleterre, Lille).

F. Uzureau : *Le denier du culte dans un grand diocèce il y a cent ans.* Brochure de 28 pages.

Librairie des Saints-Pères

(83, rue des Saints-Pères).

E. Ledos : *Les criminels et la criminalité*, avec une planche de 15 dessins. In-8° de 210 pages ; 5 francs.

Librairie Téqui

(82, rue Bonaparte).

J.-C. Broussole : *La Religion et les Religions.* 2e partie : *Les Religions.* In-12 de 384 pages ; 2 francs.

Librairie-imprimerie Vallière.

(24, avenue de la Gare, Nevers).

J.-M. Meunier : *De l'utilité de la linguistique et de son application à la géographie.* In-8 de 22 pages ; 1 franc.

Id. : *Deux nouveaux oppida terminés en* Durum *dans la Celtica.* In-8 de 38 pages; 1 franc.

Id : *La prononciation du latin.* In-8 de 22 pages; 1 franc.

CHEMINS DE FER DE PARIS A LYON ET A LA MÉDITERRANÉE.

De Paris en Orient (vià Marseille).

La Compagnie P.-L.-M., d'accord avec les Cies des Messageries, Fraissinet et Paquet, délivre des billets simples valables 45 jours, pour se rendre, par Marseille, de Paris à l'un quelconque des ports ci-après : Alexandrie, Beyrouth, Constantinople, Le Pirée, Smyrne, Jaffa, Port-Saïd, Batoum, Salonique, Odessa Samsoum, etc...

Les agences de la Cie des Messageries maritimes et de la Cie Paquet délivrent des billets d'aller et retour valables 120 jours pour se rendre, vià Marseille, de Paris aux principaux ports du Levant.

Arrêts facultatifs sur le réseau P.-L.-M. (par la Bourgogne ou par le Bourbonnais).

Ces billets donnent droit à une franchise de 30 kgs de bagages par place sur le chemin de fer ; sur les paquebots cette franchise est de 100 kgs par place de 1re classe et de 60 kgs par place de 2e classe.

Pour plus amples renseignements, consulter le Livret-Guide-Horaire mis en vente au prix de 0 fr. 50 dans les gares de la Compagnie.

Pendant la saison d'hiver, Paris et Marseille sont reliés par de nombreux trains rapides et de luxe composés de confortables voitures à bogies.

Le Gérant : Ch. Baulès.

MACON, PROTAT FRÈRES, IMPRIMEURS.

Digitized by Google

QUATORZIÈME ANNÉE Mars-Avril 1909. N° 2.

ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR LIBRE

(Loi du 12 juillet 1875)

REVUE

DE

L'INSTITUT CATHOLIQUE

DE PARIS

Paraissant tous les deux mois

SOMMAIRE :

		Page
I. — L'apologétique d'Origène d'après les livres contre Celse	J. Lebreton.	97
II. — Théorie sociologique de la conscience morale	Cl. Piat.	116
III. — La composition française à l'examen de la Licence ès Lettres	G. Bertrin.	138
IV. — Un poète slavophile : A. S. Khomiakof.	A. Gratieux.	148
V. — Chronique de l'Institut catholique		180
VI. — Bibliographie		185

PARIS

SECRÉTARIAT DE L'INSTITUT CATHOLIQUE

RUE DE VAUGIRARD, 74

LIBRAIRIE Vve CH. POUSSIELGUE

RUE CASSETTE, 15

Digitized by Google

LA

« *REVUE DE L'INSTITUT CATHOLIQUE* »

paraît le 5 des mois de février, avril, juin, août, novembre,

SOUS LA DIRECTION DE

MM. Cauvière, professeur de droit criminel ; **Rousselot**, professeur d'histoire de la langue française et de phonétique expérimentale, et **Peillaube**, professeur de philosophie.

Chaque numéro contient 96 pages, dont 80 d'articles et 16 de « Notes et Nouvelles », chronique de l'enseignement supérieur en France et à l'étranger, et de comptes rendus d'ouvrages.

(*Il sera rendu compte de tout ouvrage envoyé en double exemplaire.*)

LE PRIX D'ABONNEMENT EST DE :

Paris et Départements, **5** francs. — Étranger, **6** francs.

Le prix du numéro, de **1** fr. **25**.

Tout ce qui concerne la rédaction doit être adressé à M. Bousquet, vice-recteur, *et tout ce qui concerne l'administration à* M. Joseph Chobert, *secrétaire général de l'Institut catholique, 74, rue de Vaugirard.*

Les treize premières années de la *Revue* sont en vente au Secrétariat.

Chaque volume broché, **5** francs, *franco.*

Digitized by Google

L'APOLOGÉTIQUE D'ORIGÈNE

D'APRÈS LES LIVRES CONTRE CELSE[1]

Les conférences précédentes nous ont fait connaître, par les réponses des apologistes, les attaques principales de leurs adversaires, d'abord le mépris, puis les injures, les sarcasmes, les calomnies grossières; enfin la controverse, déjà plus savante et moins vulgaire, nous est apparue dans l'*Octavius* de Minucius Félix. Mais là même nous n'avons guère trouvé que les préjugés de la foule présentés avec moins de brutalité et plus de réflexion.

Les accusations auxquelles Origène répond, dans ses livres *contre Celse*, sont beaucoup plus sérieuses, et témoignent de l'attention que le christianisme imposait malgré eux aux lettrés, à la fin du second siècle.

Le *Discours véritable* de Celse, auquel Origène répondit en 248, fut écrit vers l'an 177 ou 178. Son auteur est traité par Origène comme un épicurien; certains critiques en font de préférence un platonicien; il semble plus exact d'y reconnaître un éclectique, esprit distingué, très au courant de la littérature et de la philosophie de son époque, mais non inféodé à une école particulière. Au surplus, c'est un homme d'État plus encore qu'un homme de lettres, fonctionnaire zélé de l'empire romain, et désireux d'en faire observer les traditions et les lois.

Beaucoup d'historiens, surtout non catholiques, lui ont

1. Leçon donnée à l'Institut catholique, le 25 février 1909.

Digitized by Google

prêté volontiers des intentions conciliantes : cette thèse a été chez nous longuement plaidée par Aubé, et récemment encore M. Harnack représentait le *Discours véritable* comme une « proposition de paix à peine voilée » [1]. Pour l'entendre ainsi, il faut tenir pour proposition de paix tout conseil de soumission ; car ce que Celse propose aux chrétiens, ce n'est pas un concordat ni une transaction quelconque, c'est une soumission pure et simple aux lois de l'État et à la religion nationale.

Il faut reconnaître d'ailleurs que, s'il a voulu en effet provoquer cette soumission, il y a été bien maladroit, blessant les chrétiens le plus grossièrement et sur les points les plus sensibles ; il ramasse les plus viles calomnies des juifs, et représente Jésus comme né d'un commerce adultère entre Marie et un soldat nommé Panther (I, 32) ; quant aux chrétiens, ce sont d'après lui des voleurs et des brigands qu'on a toute raison de faire disparaître (VIII, 54). Après de telles déclarations, les exhortations touchent peu.

Cependant, si on compare Celse à ses devanciers, on constate qu'il a sur eux de grands avantages : les adversaires que visent Minucius Félix et Tertullien croient encore aux infanticides et aux incestes des chrétiens ; Celse n'est pas si naïf : pour attaquer ses adversaires, il dédaigne ces vagues rumeurs, il cherche des accusations plus précises et mieux prouvées, et, pour les réunir, il a travaillé beaucoup [2]. Non seulement il a lu les Écritures des deux Testaments, mais aussi les écrits des chrétiens ; il a même étudié les sectes gnostiques, et il se sert fort perfidement de la connaissance qu'il en a acquise, pour imputer à toute l'Église les folies ou les turpitudes des sectaires. Il fait parade de ses riches informations et il affirme non

1. *Mission und Ausbreitung*, I, p. 413.

2. Sur l'érudition chrétienne de Celse, cf. Geffcken, *Zwei griechische Apologeten* (Leipzig, 1907), p. 257).

Digitized by Google

sans rodomontade, que du christianisme il sait tout : πάντα γὰρ οἶδα (I, 12). Origène a relevé, comme il convenait, cette forfanterie : « S'il avait lu les prophètes, dont les livres, on le reconnaît, sont énigmatiques et obscurs ; s'il avait parcouru les paraboles évangéliques, la loi, l'histoire juive et les écrits des apôtres, et si, les ayant lus sans prévention, il eût voulu en pénétrer le sens, il ne dirait pas avec tant d'assurance : Je sais tout. Nous-mêmes, qui avons étudié de près tout cela, nous n'oserions pas dire : Je sais tout, car nous aimons la vérité. »

Entrant en matière avec cette assurance, Celse critique d'abord l'Ancien Testament et reprend les accusations courantes contre les Juifs : peuple de vagabonds chassés de l'Égypte et trompés par Moïse (III, 5 ; IV, 31) ; Moïse lui-même est un plagiaire qui doit aux Égyptiens tout ce qu'il a de bon (I, 21). Les livres saints, la genèse surtout, sont un tissu de légendes grossières, indignes d'être tenues pour divines et de servir à la formation religieuse d'un peuple. Sans doute Juifs et chrétiens effacent par l'allégorie ce que ces vieux récits ont de choquant, mais ce n'est là qu'un artifice qui trahit leur embarras (IV, 49).

Jésus surtout est l'objet de ses railleries et de ses attaques : né de l'adultère et chassé avec sa mère, il a dû se placer en Égypte pour y gagner sa vie ; là il a appris les arts magiques dont plus tard il s'est servi pour tromper les gens. Il n'a pu d'ailleurs de son vivant réunir qu'une dizaine d'hommes ignorants et grossiers. Son extérieur était vulgaire, sa sagesse toute d'emprunt, car il la devait à Platon ; son courage bien inférieur à celui d'Héraklès ou d'Épictète. Sa résurrection est une fable, due à l'imagination d'une femme et de quelques fanatiques. « Vous croyez, dit-il que les légendes (d'Orphée et d'Héraklès) sont des mythes, et que la catastrophe de votre drame est ingénieuse et vraisemblable avec le cri poussé de la croix quand il expira, et le tremblement de terre et les ténèbres ? et lui, qui vivant

Digitized by Google

n'avait pu se défendre, est ressuscité après sa mort, il a montré les cicatrices de son supplice et ses mains percées? Et qui a cru tout cela? Une femme fanatique, d'après vous, et peut-être quelque magicien de la même bande, soit qu'il l'ait rêvé, soit qu'il se soit halluciné par son désir, comme il arrive à tant d'autres ; soit plutôt qu'il ait voulu en éblouir d'autres par ce prodige et accréditer de nouvelles fourberies par ce mensonge» (II, 55).

Les chrétiens ne sont pas mieux traités (III, 52 sqq.). Ce sont des charlatans : ils évitent les hommes intelligents et s'attaquent aux ignorants, aux esclaves, aux enfants : « On voit dans les maisons particulières des cardeurs de laine, des cordonniers, des foulons, tout ce qu'il y a de plus ignorant et de plus grossier ; devant les maîtres de maison âgés et prudents ils ne disent mot ; mais quand ils trouvent en particulier quelque enfant ou quelque femme aussi ignorants qu'eux, ils leurs racontent des choses admirables : qu'il ne faut écouter ni père ni maître mais les croire, eux ; que leurs pères sont sots et stupides, incapables de comprendre ni de faire ce qui est beau, mais absorbés par les bagatelles ; eux seuls savent comme il faut vivre ; si les enfants les écoutent, ce sera le bonheur pour eux et leur maison. Et pendant qu'ils parlent, s'ils aperçoivent le pédagogue ou le père lui-même, les plus timides tremblent et se taisent... » (III, 55). Ils sont comme les devins et les magiciens, incapables de demander ou de donner raison de leur foi ; ils s'en vont répétant : Ne recherche pas, mais crois. Ta foi te sauvera. Ou encore : la sagesse est un mal, la folie est un bien (I, 9).

Au reste, n'est-ce pas la marque d'une grands sottise, que tant d'hommes adhèrent, après la mort du Christ, à une doctrine qu'il ne put faire accepter de son vivant (II, 46) ?

Après avoir tant raillé et tant attaqué, Celse se défend : on accuse l'idolâtrie, mais les hommages ne s'adressent

Digitized by Google

qu'aux dieux (VII, 62) ; le polythéisme relève la divinité supérieure qui trône parmi les autres comme dans une cour (VIII, 66) ; quant aux noms qu'on donne à Dieu, qu'importe, qu'on l'appelle Zeus, ou Jahvé ou Osiris ? Pour chaque homme, la religion la meilleure est sa religion nationale ; qu'il s'y tienne et qu'il y vive (V, 34). Celse justifie cet axiome en affirmant que chaque nation appartient à un Démon particulier, à qui elle doit par conséquent un culte spécial. Mais sa raison capitale et celle qu'il fait valoir surtout, c'est la raison d'État ; les chrétiens doivent être de bons Romains, fidèles sujets de l'empire, observant toutes ses lois, respectant toutes ses traditions, en religion comme en politique.

Cette rapide esquisse aura permis de constater l'étendue et la portée des attaques de Celse. Sur bien des points, elles ont vieilli : ainsi nul critique ne reprochera aujourd'hui à Jésus d'avoir plagié Platon [1], mais beaucoup d'autres objections sont d'hier, ou même d'aujourd'hui : M. Geffcken remarque surtout les parallèles tirés des autres religions, par exemple des légendes de Mithra (VI, 22-24), de Deucalion (IV, 41), de Phaëthon (IV, 21). Ce sont là des rapprochements qui provoquent en effet la curiosité, mais qui trahissent chez Celse beaucoup plus le syncrétisme facile de son époque que l'habitude de l'histoire comparée des religions.

Il me semble que ce qui chez lui est le plus notable, c'est la mentalité rationaliste, païenne, étatiste, qu'il accuse.

1. Celse ne fut pas cependant le seul à lancer cette accusation invraisemblable ; saint Ambroise plus tard dut la réfuter dans des livres aujourd'hui perdus, que saint Augustin estimait fort : *epist.* 31 (*P. L.*, XXXIII, 125) : « Libros beatissimi papae Ambrosii credo habere Sanctitatem tuam, eos autem multum desidero, quos aduersus nonnullos imperitissimos et superbissimos, qui de Platonis libris Dominum profecisse contendunt, diligentissime et copiosissime scripsit ».

Digitized by Google

Du Christ il ne comprend rien ; Platon et Épictète sont pour lui plus sages et plus grands, ses miracles sont des tours de magie, sa doctrine du charlatanisme, sa patience de la faiblesse, son affection pour les petits de la pusillanimité. Cet homme a pu lire l'Écriture sans rien sentir là qui soit plus qu'humain. A propos d'une misérable chicane faite à saint Paul, Origène lui dit : « Étudie d'abord ses épîtres, par exemple l'épître aux Éphésiens, aux Colossiens, aux Thessaloniciens, aux Philippiens, aux Romains, et montre ensuite que tu les as comprises, et que tu y as relevé des sottises et des fadaises. Si quelqu'un s'applique sérieusement à cette lecture, je suis sûr ou qu'il admirera le génie de cet homme qui, sous des termes si simples, a énoncé des choses si grandes, ou, s'il ne l'admire pas, il se rendra ridicule » (III, 20). Mais c'est en vain qu'on demanderait cet effort à Celse ; il n'avait point ces « yeux du cœur qui voient la sagesse ; » et n'y a-t-il pas beaucoup de rationalistes aujourd'hui qui ne l'aperçoivent pas mieux que Celse ? On a comparé plus d'une fois la critique de la résurrection chez Celse et chez Renan : même prépondérance donné au témoignage d'une femme, même supposition d'hallucination. Depuis lors, les hypothèses se sont un peu plus compliquées, et dans l'ensemble on a fait effort pour dépasser le rationalisme un peu plat, un peu bourgeois de l'*Aufklärung* ; mais la subtilité de la méthode voile mal le préjugé foncier, le même en 177 et aujourd'hui.

Avant de répondre à toutes ces attaques, Origène rappelle le silence du Christ, à sa passion : ses œuvres le défendaient assez, de même aujourd'hui la vie de ses vrais disciples ; et il ajoute, dans sa préface adressée à son ami Ambroise : « Aussi j'ose affirmer que l'apologie que tu me demandes ne pourra qu'affaiblir cette apologie en action, cette puissance de Jésus manifeste à tout homme qui n'est pas insensible. Cependant, pour ne pas paraître me refuser à

Digitized by Google

ta requête, j'ai tenté de répondre de mon mieux à chacune des attaques de Celse, bien que nul fidèle ne puisse être, je crois, ébranlé par ses dires. A Dieu ne plaise que quiconque a reçu l'amour de Dieu dans le Christ Jésus, puisse être ébranlé par les paroles de Celse ou d'aucun de ses semblables. » Et il conclut : « Ainsi quiconque entreprendra de lire cette apologie, verra qu'elle n'est pas écrite pour les vrais fidèles, mais pour ceux qui n'ont goûté aucunement à la foi au Christ ou pour ceux qui, comme dit l'apôtre, sont faibles dans la foi. »

Cette déclaration faite, Origène réfute l'une après l'autre toutes les attaques de son adversaire ; nous ne pouvons ici suivre l'ordre un peu sinueux de cette discussion [1]; il vaut mieux sans doute en marquer les positions principales.

Pour commencer par les parties accessoires de cette apologie, nous rappellerons brièvement la critique du paganisme ou de la philosophie. Celse justifiait le culte des idoles en le ramenant au culte des dieux vénérés dans leurs images. Origène répond (VII, 66) que beaucoup, en fait, prennent les idoles pour des dieux et ne supportent pas qu'on le nie ; la constatation était faite par les païens eux-mêmes, et ils n'y pouvaient contredire. Pour défendre le culte païen, Celse prétend qu'il importe peu sous quel nom on adore Dieu, qu'on le nomme Hypsistos, ou Adonaï, ou Sabaoth, ou Ammon, ou Pappée ; c'est là une grande erreur : certains noms appartiennent à Dieu, et ont une vertu qui leur est propre, ainsi qu'il paraît par les exorcismes [2] ; quant aux noms de divinités païennes, comme Ammon ou Pappée, ce sont des noms de démons et un chrétien mourra plutôt que de reconnaître ces démons pour des dieux

1. Origène nous avertit lui-même (I, 40-41) que le plan de Celse est très incohérent, mais qu'il s'attache cependant à le suivre pour ne point paraître esquiver les difficultés qu'il propose.

2. V, 45. Cette vertu des noms divins est affirmée encore par Origène dans l'*Exhortation au martyre*, 46.

Digitized by Google

(VII, 45); ambassadeur du Christ, il est indépendant des démons, comme l'était l'ambassadeur de Sparte à la cour du grand roi; il ne les adore pas, il les chasse, il sait d'ailleurs qu'il ne leur doit rien et que les bienfaits matériels dont les païens leur rendent grâces lui viennent non des démons mais des anges[1]. Ainsi païens et chétiens s'accusent mutuellement d'impiété, et se menacent les uns les autres de supplices éternels; si les raisons alléguées ne suffisent pas à trancher le débat, qu'on en croïe ceux qui conforment leur vie à leur croyance (VIII, 48).

On voit reparaître ici cette apologie en action (ἐν πράγμασι) que, dès le prologue, Origène exaltait si haut; c'est elle aussi qu'il invoque surtout contre la philosophie: Celse veut en vain comparer aux paroles de Jésus les paroles d'Épictète; celles du Christ sont pleines d'une puissance divine, et aujourd'hui encore elles convertissent non pas seulement des ignorants, mais même des savants (VII, 34); de même, les livres de Platon sont stériles, tandis que les Écritures ravissent l'âme (VI, 5).

Celse raille la foi aveugle des chrétiens, et en cela il méconnaît les efforts faits dans le christianisme, au moins autant que dans aucune secte pour comprendre et interpréter la doctrine; quant aux ignorants qui sont incapables de cette étude, devront-ils donc renoncer à toute discipline morale, jusqu'à ce qu'ils soient arrivés à cette connaissance théorique, ou ne faut-il pas plutôt les féliciter d'avoir adhéré à une foi si bienfaisante? Peut-on en effet méconnaître la force de Dieu dans cette doctrine qui guérit les âmes, qui les convertit, qui les améliore, qui les oriente vers Dieu, qui leur apprend à faire toutes leurs actions pour lui plaire? (I, 9).

Pour rendre plus sensible cette vertu du christianisme, Origène invite son contradicteur à comparer les cités

1. VIII, 6; VII, 67; VIII, 31.

Digitized by Google

païennes et les Églises chrétiennes qui y sont établies. « Les Églises formées par le Christ, si on les compare aux assemblées des cités où elles vivent, apparaissent comme des flambeaux dans le monde. Qui ne conviendra en effet que les moins bons de l'Église sont souvent meilleurs que beaucoup de ceux qu'on voit dans les assemblées civiles? Ainsi l'Église de Dieu qui est à Athènes, est douce et constante, faisant effort pour plaire au Dieu suprême; tandis que l'assemblée d'Athènes est tumultueuse et ne peut en aucune façon se comparer à l'Église » (III, 27). Après avoir comparé de même l'Église de Corinthe et d'Alexandrie à ces cités, il ajoute : « Si l'on compare le sénat de l'Église de Dieu au sénat de chaque cité, on constatera que certains des sénateurs de l'Église seraient dignes d'être les sénateurs de la cité de Dieu, s'il était une cité de Dieu dans l'univers, tandis que les sénateurs civils ne méritent en rien par leurs mœurs la place éminente qu'ils occupent parmi leurs concitoyens. Comparez de même le chef de chaque Église aux chefs des cités, vous constaterez que dans les Églises de Dieu ceux mêmes qui sont au dernier rang parmi les sénateurs et les chefs et qui, par comparaison avec les autres, paraissent négligents, l'emporteront cependant sur tous les magistrats civils, si l'on veut mettre en parallèle les vertus des uns et des autres. »

Ces constatations, qu'Origène aime à multiplier, suffisent sans doute à venger le christianisme des dédains de Celse; elles ne sont pas cependant la seule preuve de notre religion : « Le christianisme a une démonstration qui lui est propre, et qui est plus divine que la dialectique des Grecs. Cette démonstration divine, l'apôtre l'a appelée la manifestation de l'Esprit et de la puissance » (I, 2); et dans ces deux preuves, Origène retrouve la prophétie et le miracle, qui sont pour lui les deux arguments principaux du christianisme.

Digitized by Google

La prophétie en particulier est l'argument favori des chrétiens, et Origène reproche vivement à Celse de l'avoir éludé mais non discuté. Il lui rappelle comment la naissance virginale du Christ a été prédite, sa naissance à Bethléem, sa passion, son double avènement, sa résurrection, les conversions qu'il devait opérer... Celse prétend que tout cela pourrait s'appliquer à mille autres ; qu'il essaie donc d'en citer quelqu'un [1].

Cependant si explicites qu'aient été les prophéties, et si haute qu'ait été l'attente des Juifs, la réalité a dépassé l'espérance. Celse essaie en vain de repousser Jésus dans la foule des prétendants messianiques. Lequel d'entre eux s'est jamais donné pour le fils de Dieu et quel juif Celse a-t-il jamais rencontré qui attendît un Messie si divin [2] ?

Or le Christ a émis ces prétentions et il les a soutenues par toute sa vie et sa passion. En ce point central de son argumentation, Origène doit trancher une question préjudicielle soulevée par Celse : que croire des Évangiles ? Origène répond comme devait plus tard répondre Pascal : « Tous les tourments soufferts par les apôtres sont la meilleure preuve de la sincérité de leur conviction. » (II, 10) ; et pressant Celse de plus près : « Tu penses qu'Hérodote et Pindare n'ont pu mentir ; et tu traites de mythes et de fables ces faits, pour lesquels les hommes qui nous les ont racontés se sont réduits à une vie misérable et à une mort violente ? » (III, 27) et plus bas encore, il s'indigne que tous les récits de Plutarque soient pris au sérieux, et qu'on refuse créance à des hommes dévoués à Dieu jusqu'à la mort (IV, 57.)

Ailleurs il a recours à un argument non moins efficace, et qui aujourd'hui n'a rien perdu de sa force. La sincérité des évangélistes apparaît dans ce qu'ils nous disent d'eux-mêmes, de leurs faiblesses, de l'abandon des apôtres, du

1. II, 28 ; II, 8 ; III, 51 ; I, 34 ; I, 51, etc.
2. I, 49, 57.

Digitized by Google

reniement de Pierre (II, 15) ; elle apparaît plus encore dans le portrait qu'ils nous tracent du Christ lui-même : Celse se scandalise de la prière du Christ à l'agonie : « Mon Père, s'il est possible, que ce calice s'éloigne loin de moi » ; mais ne doit-il pas du moins reconnaître dans ce récit une marque évidente de sincérité ? Il plaisante sur les railleries des soldats, sur le manteau de pourpre, sur la couronne d'épines, sur le roseau : « Où donc, Celse, as-tu recueilli tous ces traits, sinon dans l'Évangile ? Et tu penses que tout cela est fort risible ; et ceux qui ont écrit cela ont prévu sans doute que toi et tes pareils en riraient, mais que d'autres y trouveraient la force de mépriser vos rires et vos sarcasmes [1]. »

Et quant à ce scandale que Celse affecte en face du Christ, Origène rappelle d'abord comment ses promesses se sont accomplies et ses bienfaits répandus dans le monde entier, l'Evangile partout prêché, et les martyrs souffrant partout pour lui ; puis il ajoute : « Je ne sais quels signes plus grands et plus manifestes Celse peut réclamer ; à moins que, méconnaissant l'incarnation du Verbe Jésus, il ne veuille rien souffrir en lui d'humain, et ne lui permette pas de donner aux hommes un noble modèle de patience. Par ses souffrances Jésus n'a point ébranlé notre foi en lui : il l'a confirmée tout au contraire, en ceux du moins qui ont du cœur et qui savent apprendre de lui que la vie véritable et heureuse n'est point d'ici-bas, mais qu'elle appartient, comme il le dit, au monde futur [2]. »

Entre tous les faits de la vie du Christ, celui dont la portée apologétique est la plus grande est sa résurrection, et c'est sur lui que portent surtout les objections de Celse et les arguments d'Origène. Le païen, toujours en quête de

1. II, 34, 25, 26 ; III, 39.

2. II, 42. Il faut relire aussi le passage (VII, 54) où aux paroles célèbres des héros de l'hellénisme, Anaxarchos ou Epictète, Origène compare le silence du Christ dans sa passion.

Digitized by Google

parallèles, rappelle les aventures d'Orphée, de Protésilas, d'Héraklès, de Thésée. Origène, sans discuter tous ces mythes, montre que ces héros pouvaient se dérober aux regards des hommes et y reparaître ensuite. Jésus au contraire a été publiquement crucifié et est mort aux yeux de tous ; s'il est donc ensuite reparu vivant, sa résurrection est indéniable. Or cette résurrection est prouvée d'abord par le courage des apôtres : s'ils n'ont pas cru leur maître ressuscité, d'où leur est venue la force d'affronter tant de dangers et de ne pas craindre de partager son sort ? « Comment, s'ils ont forgé eux-mêmes ce roman de la résurrection, l'ont-ils prêché ensuite avec tant de force, que non seulement ils ont porté les autres à mépriser la mort, mais qu'ils l'ont d'abord méprisée eux-mêmes [1] ? »

Celse veut réduire les apparitions à des songes ou à des hallucinations ; comment expliquer ainsi l'apparition à saint Thomas, ou encore aux disciples d'Emmaüs? Mais, objecte-t-on, pourquoi le Christ ressuscité n'a-t-il pas apparu à tous? Parce que tous n'étaient pas dignes de le voir ni capables de soutenir sa vue [2].

Les prophéties d'ailleurs et les miracles prouvent la résurrection du Christ, et, plus que tout le reste, les fruits de salut qu'elle a portés ; pour Celse, le Christ ressuscité n'est qu'un fantôme : « Mais comment un fantôme qui passe et qui trompe, peut-il, quand il est passé, faire de telles œuvres, convertir tant d'âmes, et leur persuader de tout faire pour plaire à Dieu, qui les jugera ? Comment un fantôme peut-il chasser les démons, et faire de grands miracles, sans se fixer à un lieu particulier, comme ces dieux à forme humaine, mais en se répandant dans l'univers entier, en rassemblant et en attirant par sa divinité tous ceux qu'il trouve disposés à une vie honnête [3] ? »

1. II, 56 ; I, 31.
2. II, 61, 62, 67.
3. VII, 35 ; III, 44.

Digitized by Google

Cette brève esquisse nous permet de saisir la méthode apologétique d'Origène que les traits précédents faisaient déjà entrevoir ; elle est, on le voit, très compréhensive ; elle insiste sur les récits historiques des apparitions, sur le fait de la conversion des apôtres et de la naissance de l'Église, sur l'efficacité actuelle de la foi chrétienne, sa diffusion, ses miracles. Tous les apologistes catholiques trouveront chez lui un précurseur ; mais, s'ils veulent donner l'exclusive aux méthodes différentes de la leur, ils seront désavoués par lui ; il n'est en effet inféodé à aucune école ni partisan exclusif d'aucun système ; ses préférences dogmatiques apparaissent à peine dans quelques passages [1] ; d'ordinaire, il a soin de n'être que l'homme de l'Église, répondant à ses adversaires en son nom, et c'est là une leçon bien précieuse qu'il donne aux apologistes de tous les temps.

On aime aussi à relever chez lui l'habitude de considérer tous les faits dans leur ensemble concret ; il ne sépare la résurrection du Christ ni de la vie du Christ, qui l'a précédée, ni de la conversion des apôtres, qui l'a suivie ; on reconnaît la même méthode dans cet argument donné en faveur de la conception virginale : « Comment est-il vraisemblable que celui qui a tant fait pour le genre humain entier, qui a porté, autant qu'il était en lui, tous, Grecs et barbares, à craindre le jugement divin, à s'abstenir des vices, à chercher à plaire en tout au créateur de l'univers, n'ait pas eu une naissance miraculeuse, mais au contraire la plus coupable et la plus honteuse ? » (I, 32).

Aujourd'hui, l'objection s'étant déplacée, notre argumentation sera légèrement différente, mais elle devra, comme

1. Dans la discussion de la résurrection du Christ, les thèses proprement origénistes n'apparaissent qu'en un endroit (II, 64) ; dans l'ensemble du *contra Celsum*, elles sont beaucoup plus voilées que dans les autres livres d'Origène.

Digitized by Google

celle d'Origène, ne point isoler le miracle physique et le replacer dans l'ensemble religieux dont il fait partie.

La discussion des miracles du Christ porte les mêmes caractères. Celse niait la réalité des guérisons et résurrections racontées dans l'évangile ; Origène les confirme d'abord par la prophétie d'Isaïe (35, 5) ; il fait remarquer ensuite que, si les évangélistes les avaient inventées, ils les auraient multipliées, en auraient exagéré le caractère miraculeux et n'y auraient pas au contraire inséré des traits dont l'objection peut s'emparer. Au reste, les disciples de Jésus ont opéré et opèrent chaque jour, selon sa promesse, des miracles plus grands que les siens : chaque jour des âmes aveugles sont éclairées, des sourds entendent la parole de Dieu [1]. Si l'on objecte les prestiges opérés par les démons ou ceux que devra plus tard accomplir l'Antéchrist, Origène répond en racontant le fruit des miracles du Christ. « N'est-il pas évident par l'effet même des miracles de Moïse et de Jésus, fondant par eux des peuples entiers, que c'est par la puissance de Dieu qu'ils les ont faits ? Car à coup sûr nul prestige, nul maléfice n'amènera jamais les hommes à abandonner les idoles et les faux dieux pour servir uniquement le Créateur de l'univers. » (II, 51).

Il insiste aussi sur le caractère bienfaisant et utile qui distingue les miracles du Christ : « Dans quel but la Providence a-t-elle voulu les prodiges que l'on conte d'Aristée? Quelle utilité en devait retirer le genre humain? Tu ne saurais le dire. » Nous au contraire, quand nous racontons les miracles du Christ, nous pouvons expliquer le but de Dieu, qui par lui et sa doctrine a sauvé le monde. Celse

1. II, 48. Cf. III, 24 : Aujourd'hui même beaucoup de guérisons sont accomplies par l'invocation du nom de Jésus, et Origène atteste que lui-même en a vu beaucoup que ni hommes, ni démons, n'eussent pu accomplir.

Digitized by Google

prétend qu'Abaris l'Hyperboréen était doué d'une agilité miraculeuse, au point de courir aussi vite qu'une flèche ; à quoi cela pouvait-il servir ? Au contraire l'Ascension de Jésus a montré que sa doctrine était divine et qu'il fallait la suivre pour plaire à Dieu. Celse cite encore Hermotime de Clazomène, dont l'âme séparée de son corps apparaissait dans plusieurs endroits, et Cléomède d'Astypalée : s'étant renfermé dans un coffre, il le tenait bien clos; on voulut le saisir, on brisa le coffre; il n'y était plus. Origène n'a pas de peine à montrer que ces légendes n'ont aucune signification religieuse, et ne sauraient par conséquent être mises un instant en comparaison avec les miracles du Christ [1].

Mais la preuve la plus évidente des miracles de Jésus et des apôtres, c'est la conversion du monde ; nous l'avons déjà relevée plus haut, Origène y revient sans cesse, et avec raison. « Si les apôtres n'avaient opéré des œuvres miraculeuses et merveilleuses, jamais, en prêchant une doctrine nouvelle, ils n'auraient amené leurs auditeurs à abandonner un culte traditionnel, à recevoir leur doctrine et à s'exposer pour elle à la mort » (I, 46).

C'est ce que saint Thomas devait redire plus tard, avec plus de force encore, au début du *contra Gentiles* (I, 6) : « Esset omnibus signis mirabilius, si ad credendum tam ardua, et operandum tam difficilia, et ad sperandum tam alta, mundus absque mirabilibus signis inductus fuisset a simplicibus et ignobilibus hominibus. »

On prétend, dit plus haut Origène, que Jésus n'est pas l'envoyé de Dieu ; comment donc a-t-il converti le monde, y a-t-il produit un changement si salutaire et si profond ? Supposons que quelqu'un, pour manifester l'efficacité de son action, montre cent hommes qu'il a ramenés à une meilleure vie ; qui osera dire qu'il ait fait cela sans le secours

1. III, 28-33.

Digitized by Google

de Dieu ? Qu'on regarde maintenant l'œuvre du Christ, que l'on considère d'où il a tiré ses disciples et ce qu'il en a fait, et l'on constatera qu'il a entrepris et achevé une œuvre plus qu'humaine. Celse raille en Jésus sa naissance humble, sa condition modeste d'ouvrier, tout cela n'est-il pas une preuve de plus du secours divin ? Platon raconte comment un Sériphien objecta un jour à Thémistocle qu'il devait sa gloire non à son mérite personnel, mais à sa patrie. Il est vrai, reprit Thémistocle, si j'étais de Sériphe, je serais inconnu, mais toi-même si tu étais d'Athènes, tu ne serais point un Thémistocle. « Eh bien, reprend Origène, s'il faut poursuivre le parallèle, notre Jésus n'était même pas de Sériphe, c'est-à-dire de l'île la moindre et la plus insignifiante, mais il était encore le plus humble des gens de Sériphe, et il a pu ébranler la terre entière, non seulement plus que Thémistocle l'Athénien, mais plus que Pythagore, plus que Platon, plus que tous les sages ou rois ou stratèges de la terre [1]. »

Celse attaque le choix que Jésus a fait de ses disciples ; mais n'a-t-il pas au contraire prouvé sa puissance en en faisant, de pécheurs qu'ils étaient, des saints ? Chez les Grecs, tout au plus peut-on citer Phédon et Polémon, que la philosophie ait retirés du désordre ; l'action de Jésus au contraire ne s'est pas seulement étendue à ses douze apôtres, mais à des disciples innombrables qui peuvent tous répéter : « Nous-mêmes naguère nous étions insensés, incrédules, errants, asservis à mille passions et à mille plaisirs, vivant dans la malice et l'envie, nous haïssant entre nous. Mais quand est apparue la bonté et l'humanité de notre Dieu Sauveur, il nous a faits ce que nous sommes par le bain de régénération, par la rénovation de l'Esprit-Saint qu'il a répandu abondamment en nous [2]. »

Origène aime aussi à comparer à l'action féconde du

1. I, 26-29.
2. I, 64 ; III, 67, 68 ; VI, 2 ; II, 79.

Digitized by Google

Christ celle des héros de la mythologie que Celse lui oppose : « Qu'il me dise donc ce qu'ont fait de grand Asklépios, Dionysos ou Héraklès, quels hommes ils ont convertis, qui ils ont fait changer de doctrine ou de conduite ; » et ailleurs : « si Apollon Pythien était Dieu, il devait utiliser ses oracles [1] pour la conversion, le salut, l'amendement moral des hommes. »

Dans tous les passages que je viens de citer, l'argumentation d'Origène s'appuie toujours sur l'expansion de la doctrine chrétienne et la conversion des âmes : ces deux traits ne sont pas séparés l'un de l'autre, ils constituent un fait unique, et manifestent l'action de Dieu dans le monde.

Elle est rendue plus évidente encore par les persécutions que le christianisme a eu toujours à vaincre. Les poursuites exercées jadis contre Socrate et Pythagore ont été violentes, mais très brèves ; après la crise, les écoles de ces philosophes ont pu se développer librement. Les chrétiens au contraire ont été poursuivis par le sénat romain, par les empereurs, par l'armée, par le peuple, par les parents mêmes des fidèles, et ce n'est que par la puissance divine que le christianisme a pu surmonter tant d'obstacles et vaincre le monde entier conjuré contre lui (I, 3).

Quant à cette opposition même des chrétiens contre l'État, elle se justifie sans peine. On nous presse de rester fidèles aux cultes traditionnels et nationaux ; mais défend-on aux philosophes de s'affranchir des superstitions où ils ont été élevés ? pourquoi dès lors nous empêcher de mépriser les dieux du paganisme pour reporter tous nos hommages vers le Créateur de l'univers ? Au reste, poursuit Origène, ne reconnaît-on pas que les lois humaines méritent moins de respect que la loi naturelle qui est la

1. III, 42 ; VII, 6.

Digitized by Google

loi même de Dieu? Or, n'est-ce pas avant tout en religion que la loi de Dieu doit nous être sacrée et préférée par nous à toutes les lois humaines[1]?

On reproche aux chrétiens de ne pas servir l'État; ils prient pour lui, comme l'apôtre leur en fait un devoir: si l'on ne demande pas le service militaire aux prêtres des idoles, pourquoi le demander aux chrétiens? Ils s'abstiennent des magistratures, mais au sein même de l'Église, ils déclinent autant qu'il est en eux, les charges qu'on veut leur imposer (VIII, 73).

Que l'empire se convertisse au christianisme et Dieu veillera sur lui; les stoïciens répètent que le logos, l'élément igné résorbera tous les autres; nous croyons, nous, que le Verbe de Dieu s'assimilera toutes les âmes et guérira toutes les maladies, dans l'autre monde du moins. En attendant, les chrétiens s'efforcent de faire du bien à tous, à ceux du dedans en les rendant meilleurs, à ceux qui semblent au dehors, pour les amener à la doctrine et aux œuvres de la piété, en un mot ils s'efforcent de pénétrer le plus d'hommes possible du Verbe de Dieu, de la loi divine, pour les unir au Dieu suprême par son Fils et son Verbe[2].

Ces perspectives, sur lesquelles se ferme le livre d'Origène, nous rappellent l'opposition des deux cités: la conquête chrétienne n'est pas achevée; le paganisme, qui règne encore dans l'empire, va bientôt sévir cruellement contre l'Église, et Origène lui-même sera une de ses victimes; cependant les espérances du grand docteur n'étaient pas vaines, et, soixante-dix ans plus tard, Rome allait être conquise.

En attendant, la position que les chrétiens occupent dans l'empire est violente et précaire; sujets soumis et dévoués, ils ne peuvent pourtant prendre part entièrement

1. V, 35-37.
2. VIII, 69 sqq.

Digitized by Google

aux bénéfices et aux charges de la vie civile; la religion païenne s'est tellement identifiée avec l'empire romain, que l'accès des magistratures et de l'armée est le plus souvent interdit aux chrétiens ; de là un isolement, ou, comme disent leurs adversaires, une paresse, une inertie, qui les fait juger injustement ; de là aussi, chez eux, un sens très vif de l'opposition des deux cités : ils sentent qu'ils ont une patrie plus haute que cette patrie romaine qui les persécute et les écarte. Aujourd'hui peut-être, cette impression commence à revivre parmi nous, à mesure que les carrières se ferment et que la persécution s'accentue ; mais un caractère essentiel distingue la situation des chrétiens de nos jours de celle de leurs frères des premiers siècles ; eux étaient des nouveau-venus et devaient conquérir leur place dans la société païenne ; nos sociétés sont d'origine chrétienne et la place est nôtre.

Mais, d'autre part, la doctrine des vieux apologistes doit nous faire souvenir que nos droits de chrétiens ont une source plus haute encore que les traditions nationales : c'est la loi de Dieu, antérieure et supérieure à toute loi humaine. Ainsi nous rappelons que notre religion a droit de cité, qu'elle possède, mais nous n'oublions pas non plus que le fondement suprême de son droit ne se prend pas dans les volontés et les traditions des hommes, mais dans la volonté de Dieu. Et, conscients de cette force, nous tenons nos regards attachés sur ce tableau final que contemplait Origène : les stoïciens aimaient à chanter l'absorption du monde entier dans le logos qui le consumera : nous, nous attendons le rayonnement du Verbe de Dieu dans les âmes, les remplissant de sa vie et de sa lumière, jusqu'à ce qu'enfin Dieu soit tout en tous.

J. Lebreton.

Digitized by Google

THÉORIE SOCIOLOGIQUE

DE LA

CONSCIENCE MORALE

Cette théorie contient deux propositions dominantes : ses défenseurs affirment d'abord que les idées morales varient à l'infini et que, par suite, elles n'ont rien d'absolu ; ils soutiennent en second lieu que ces idées nous viennent exclusivement du milieu social et que l'individu, par là même, se borne à les recevoir.

Ce sont ces deux thèses de fond que je voudrais examiner ici ; peut-être verra-t-on par là ce qu'il faut penser de leur valeur scientifique.

I

Voici d'abord la première idée que les sociologues actuels essaient d'établir.

Les préceptes de la morale sont des propositions. Ces propositions ont toutes un seul et même sujet qui est l'homme ; car il s'agit régulièrement, dans chacune d'elles, de savoir à quelles conditions l'homme peut être heureux. Elles ne sont donc invariables, elles ne sont universelles que si l'on admet « l'idée abstraite d'une nature humaine, individuelle et sociale, toujours identique à elle-même dans tous les temps et dans tous les pays ». Or c'est cela, précisément, ce qui n'existe pas : ce postulat fondamental de

Digitized by Google

toutes les morales théoriques, l'expérience le contredit de plus en plus, à mesure qu'elle élargit son domaine soit vers le passé soit dans le présent[1].

Qnelles différences profondes entre la mentalité d'un grec du ve siècle et celle d'un chrétien, entre la mentalité d'un parisien et celle d'un chinois qui n'a jamais quitté son pays ! comme elles sont étranges, « les façons de sentir, de penser, d'imaginer » que nous trouvons chez certaines tribus sauvages ! Qu'on lise les « ouvrages récents sur les sociétés australiennes et en particulier celui de MM. Spencer et Gillen sur *les tribus indigènes de l'Australie centrale* ; et l'on sentira peut-être où va la malléabilité de l'esprit humain. On le sentira mieux encore, si l'on remonte jusqu'aux civilisations de l'Égypte et de l'Assyrie, si l'on étudie ce qui nous reste des sociétés de la vieille Amérique, et surtout si l'on cherche à se rendre compte de ce que pouvaient être les contemporains de l'Elephas anticus[2]. Il y a là des manières de voir les choses et de coordonner les idées, des organisations sociales et religieuses qui nous sont tellement étrangères qu'elles nous restent à peu près impénétrables[3].

Aussi les prescriptions morales varient-elles avec les pays, et jusqu'à la contradiction. Vérité en deçà, erreur au delà. Bien plus, dans chaque pays, elles varient avec le temps et au même degré, surtout quand la réflexion s'y déploie avec une certaine vigueur. Le devenir est l'essence de l'être ; il est aussi, et par là même, l'essence des croyances morales. Elles se composent de couches successives, comme les alluvions ; elles comprennent des idées de date et de provenance extrêmement diverses et n'ont

1. Lévy-Bruhl, *La morale et la science des mœurs*, p. 67, Paris, 1904.
2. *Ibid.*, p. 68-76.
3. *Ibid.*, p. 209-210.

Digitized by Google

entre elles « d'autre unité que celle de la conscience » qui les contient et les défend[1].

Que trouverait-on, par exemple « dans la conscience d'un homme de condition noble, en France, au XIIIe siècle? « Elle contient des éléments de provenance germanique, liés aux croyances et aux pratiques des peuples barbares qui ont occupé la Gaule quelques siècles auparavant. Elle comprend aussi des éléments d'origine chrétienne, c'est-à-dire orientale, étroitement solidaires du dogme et des rites de l'Église catholique où sont entrés successivement les Gallo-Romains et les barbares. On y reconnaît encore des éléments gréco-latins qui se sont imposés aux vainqueurs, tandis qu'une partie de l'ancienne population se maintenait dans le pays. » C'est ce mélange de principes disparates et lentement amalgamés qui « a produit les mœurs que nous appelons féodales ou chevaleresques[2] ».

M. de Groot a montré qu'il y a quelque chose d'analogue et de plus saillant encore dans la conscience morale du Chinois. Il a prouvé « avec la plus parfaite évidence, par quel processus social et mental se sont introduites et enracinées la plupart des obligations auxquelles un Chinois, aujourd'hui, ne voudrait manquer pour rien au monde, encore qu'il soit incapable de les justifier ». « Peut-on douter qu'une analyse semblable de la conscience occidentale soit possible? Les actes que nous nous sentons tenus de faire ou de ne pas faire, les jugeons-nous obligatoires ou interdits pour des raisons connues de nous, et logiquement fondées? Personne n'oserait l'affirmer dans tous les cas? Souvent nous les expliquons par des motifs qui n'ont rien de commun avec leur origine réelle... il en est de notre pratique morale comme de l'orthographe. Le commun des mortels croit pieusement que celle-ci est tout

1. Lévy-Bruhl, *loc. cit.*, p. 84-86.
2. *Ibid.*, p. 87.

Digitized by Google

entière fondée sur des principes, et il l'observe pour elle-même jusque dans les plus bizarres de ses singularités. Mais l'historien de la langue sait combien de confusions, d'erreurs, d'idées fausses et de tendances diverses ont concouru à former cette orthographe si respectée [1] ».

Les idées morales se transforment sans cesse, et de plus en plus vite, à mesure que se développe le sens critique : elles n'ont de constant que leur perpétuelle inconstance. Rien n'est plus semblable à leur destin « que celui des êtres vivants ».

« Promenons-nous dans un bois : nous aurons la fidèle image d'une conscience morale collective. Ici des arbres élevés dominent ce qui les entoure et semblent le protéger. Là les pousses, les jeunes arbres, perdus dans le fouillis du bois, n'attirent pas le regard. En eux pourtant est la vie ; ils sont la forêt de demain. Parmi les arbres dont la taille attire et retient la vue, quelques-uns sont grands et forts ; mais d'autres se meurent, d'autres sont morts. Parfois les troncs les plus imposants sonnent creux sous le bâton. Et l'oiseau qui ferait son nid sur le chêne immense et vide pour s'assurer contre l'orage et le vent devrait craindre plus qu'un autre le vent et l'orage.

« Promenons-nous dans les consciences sociales les plus vastes ou les plus étroites, le même spectacle s'offrira à nos yeux. Nous apercevrons dès l'abord quelques grandes idées dont la taille et la vigueur apparente attirera notre attention. Nous croirons voir en elles ce qui fait la force et l'originalité du groupe. Mais bientôt le bruit sec d'une branche cassée, le son creux d'un tronc heurté au passage nous avertiront que l'idée remarquée n'est plus qu'une forme vide et que son cadavre seul domine encore et semble protéger la vie du groupe. Alors nous nous apercevrons que la conscience ainsi parcourue est toute pleine

1. *Ibid.*, p. 88.

Digitized by Google

d'idées jeunes, moins visibles, moins sublimes, mais vigoureuses et gonflées de sève : en celles-ci est la vie ; seules elles sont assez fortes pour inspirer et guider notre activité morale [1] ».

Mais ces idées, à leur tour, n'auront qu'un règne plus ou moins éphémère. Elles aussi sont destinées à tomber un jour sur la terre froide, puis à tourbillonner au gré du vent. La vie, qui en a préparé le triomphe, leur suscitera des rivales qui finiront par l'emporter dans la lutte. Ces rivales, un moment victorieuses, disparaîtront elles-mêmes sous une poussée nouvelle : ainsi de suite à l'indéfini. Les idées morales changent moins vite que les nuages ; mais, comme eux, elles changent toujours ; comme eux aussi, elles peuvent avec le temps revêtir les formes les plus opposées. Tout est variable, tout est relatif dans les données de la conscience humaine ; et, si l'on a pu maintenir le contraire jusqu'ici, c'est grâce à l'ignorance des vraies conditions de leur genèse.

*
* *

Telle est, dans ses grandes lignes, la thèse que l'on oppose à celle de l'immutabilité des vérités morales. Elle renferme deux propositions très distinctes. On y affirme d'abord que les données de la conscience morale sont variables à l'infini ; puis on conclut de cette première affirmation qu'elles sont essentiellement relatives. Essayons de voir ce que valent ces deux assertions.

Sur quoi se fonde-t-on pour établir que les idées morales peuvent varier indéfiniment, comme de la cire molle ? Sur des prophéties ; il paraît que les prophéties ont encore de la valeur, quand il le faut. La sociologie, nous dit-on, est « née d'hier » [2] ; mais elle donne déjà les

1. A. Bayet, *L'idée de bien*, p. 94. F. Alcan, Paris, 1908.
2. Lévy-Bruhl, *loc. cit.*, p. 75.

Digitized by Google

plus vastes espérances. Sans doute, elle ne peut se fonder que « sur l'analyse patiente, minutieuse, méthodique, des mœurs et des institutions où se sont objectivés les sentiments et les pensées, dans les diverses sociétés humaines qui existent encore, ou dont l'existence a laissé des traces interprétables pour nous »[1]. Cette enquête demandera de la peine et du temps : on ne pourra la mener à bien « qu'au prix de longs efforts, méthodiques et collectifs [2]. Mais laissez grandir la jeune reine qui se lève sur le monde ; laissez-lui prendre cette maîtrise de soi que donnent les années. Et l'on pourra voir alors ce qu'il faut penser de « la nature humaine en général » et de la fixité des principes moraux ; on pourra voir enfin si ce ne sont pas là des chimères créées en nous par la manie de l'abstraction [3]. L'on ajoute immédiatement que, si la sociologie est venue si tard et n'a pas fait des progrès plus rapides, il en faut chercher la cause dans la ténacité des croyances religieuses et celle des intérêts pratiques que représente la morale. Puis on affirme que la thèse est démontrée ; et l'on procède comme si elle l'était : on avance, on avance toujours, entassant les unes sur les autres des assertions étranges, détruisant en route jusqu'aux fondements de la moralité et daubant à l'occasion sur le christianisme dont on ne connaît d'ordinaire que la caricature [4]. Ainsi le veut, paraît-il, la recherche loyale, indépendante et rigoureuse des faits et de leurs lois : ainsi le veut la méthode scientifique.

Ce n'est là d'ailleurs que l'une de ses merveilleuses vertus. Si, par hasard, l'enquête que l'on vante si fort finissait par donner un résultat tout contraire à celui qu'on en attend, si, au lieu d'établir la thèse de la fluidité, elle

1. *Ibid.*, p. 81.
2. *Ibid.*, p. 76.
3. P. 74.
4. *Ibid.*, p. 81-82 ; cf. p. 7, 59-60.

Digitized by Google

venait à démontrer celle de la fixité !.. C'est possible, réplique M. Lévy-Bruhl ; c'est même probable : il est probable qu'au bout du compte on constatera « l'unité de structure mentale dans l'espèce humaine. » « Elle se manifestera par l'analogie frappante des processus mentaux très compliqués qui se sont produits chez diverses portions de l'humanité sans communication apparente entre elles : même formation de mythes, mêmes croyances aux esprits, mêmes pratiques magiques, mêmes organisations de famille et de tribu [1] ». — Mais alors ne faut-il pas renoncer aux rêves dont on nous berçait tout à l'heure ? Ne faut-il pas revenir de quelque manière à l'idée que l'on s'est toujours faite de « l'identité foncière de tous les hommes » ? — Non, non, répond le même auteur. « L'histoire et l'anthropologie nous mettent en présence d'une réalité infiniment variée et complexe [2]. » C'est chose entendue, c'est un fait indéniable : l'identité foncière de tous les hommes ne peut être qu'un « schème artificiel et scolastique [3] ».

La méthode scientifique ne consiste pas seulement à transformer en thèse ce qui n'est encore qu'une hypothèse ; elle veut aussi que l'on fonce toujours, même quand on a la vue nette d'être aux prises avec une contradiction.

Mais laissons de côté cette polémique, si suggestive qu'elle soit. Prenons la question en elle-même. Peut-être ne sera-t-il pas difficile de faire voir que tous les hommes ont un fond commun d'idées morales, et d'autant plus riche qu'ils sont plus civilisés.

On trouve partout le désir d'une même fin, qui est l'obtention du bonheur : le bonheur a pour chaque homme un prix souverain et qui ne se discute pas. On trouve partout une sorte de besoin moral, en vertu duquel les

1. Lévy-Bruhl, *loc. cit.*, p. 82.
2. *Ibid.*, p. 76.
3. *Ibid.*, p. 74.

Digitized by Google

individus et les groupes adoptent un certain nombre de règles pour atteindre dans la mesure du possible à ce bien des biens [1]. On trouve partout le sentiment du devoir. Ce sentiment, les civilisations anciennes l'ont eu comme nous, ainsi que l'a démontré l'abbé de Broglie dans son livre sur *La Morale sans Dieu* [2]. Du moins n'a-t-on rien découvert jusqu'ici d'où puisse résulter quelque doute sérieux sur ce point. Il semble même que les idées dominantes de la conscience morale s'accentuent de plus en plus, à mesure qu'on remonte vers les origines de la famille humaine. On revient depuis un certain temps de l'enthousiasme provoqué par l'hypothèse évolutionniste. Les théories de Kuenen et de Wellhausen, continuées en Allemagne par Stade et Piepenbring, en France par Ern. Renan et Maspero, n'ont déjà plus le don de satisfaire tout le monde. Elles se sont heurtées à de puissants adversaires, tels que Dillmann, Kittel, Alfred Jeremias et Baentsch. D'après ces chercheurs de marque, l'évolutionnisme ne répond plus aux faits. « De nouveaux documents permettent de retrouver chez les peuples de l'antique Orient des traces d'un monothéisme plus ou moins explicite. » C'est vrai de la Babylonie, comme en témoigne la théologie de ses prêtres aujourd'hui mieux connue. C'est également vrai de l'Égypte, de Chanaan, de la Syrie et de la Phénicie elle-même. Il faut donc renoncer à l'explication, trop longtemps régnante. Au lieu de supposer le pire à l'origine, il y faut mettre le meilleur : il y faut mettre la croyance en Dieu, et, par suite, l'ensemble des idées morales qu'elle appelle à sa suite [3]. L'homme tend à redevenir un ange déchu « qui se souvient des cieux ».

1. M. Ad. Landry a bien le sentiment de ces faits moraux, si l'on se réfère à ce qu'il dit dans ses *Principes de morale rationnelle*, (p. 37 et suiv.) ; il faut lui savoir gré d'avoir vu si juste.

2. P. 13-65.

3. Baentsch, *Altorientalischer und israelitischer Monotheismus*,

Digitized by Google

Le sentiment du devoir se révèle jusque chez les peuplades les plus dégradées : il est si profond et si tenace qu'il persiste sous les pires oblitérations de la conscience morale. Le docteur Lindor, magistrat en Australie, raconte qu'un indigène, employé dans sa ferme, perdit l'une de ses femmes à la suite d'une maladie. Quelques jours après, il annonça au docteur son intention de partir, disant qu'il était obligé d'aller tuer une femme de la tribu voisine. « Si vous commettez une telle action, répondit le docteur, je vous ferai enfermer pour toute votre vie. » Cette réponse fut pour l'Australien une cause de désolation. Il ne partit pas, mais il devint triste, si triste qu'il ne pouvait plus ni manger ni dormir; il dépérissait à vue d'œil... un beau matin, il disparut ; et, au bout d'une année, on le vit revenir rayonnant de joie et de santé. Il avait accompli son devoir.

Ce qui varie avec les temps et les lieux, ce n'est pas la forme de l'obligation, c'est sa matière. Encore ces variations sont-elles moins profondes qu'on ne se plaît à le dire. On constate à peu près partout une certaine conscience de la légitimité du pouvoir social, quelques règles relatives au mariage, l'amour et le soin des enfants, le respect de la jeunesse pour les vieillards, la défense de l'homicide, du vol et de l'adultère [1]. On a cru longtemps, et sur le

Iéna, 1906; cf. P. Cruveilhier, *Un nouveau recul de la critique indépendante* (Revue pratique d'apologétique, p. 814-839, 1er septembre 1908).

1. V., sur ce point, Mgr A. Le Roy, *La Religion des primitifs*, p. 93-134 (*Le Primitif et la famille*); p. 199-261 (*La Morale*), G, Beauchesne, Paris, 1909. Cf. J. Lubbock, *Les origines de la civilisation*, p. 396 et suiv., F. Alcan, Paris, 1881 : la plupart du temps, il faut lire entre les lignes pour discerner le sens des faits cités par l'auteur ; ils sont plus ou moins altérés par le besoin de justifier une idée préconçue, celle de l'évolution. — Voir également *Le Tour du Monde*, p. 63, 24 janvier, 1891 ; p. 40 du *Supplément*, 5 mars, 1892; p. 47, 16 janvier, 1892; p. 372-378, 11 janvier, 1892.

Digitized by Google

témoignage de Darwin, que les Fuégiens ne donnaient aucun indice de sens moral ; et l'on se prévalait de cette prétendue constatation du grand naturaliste. Mais le Dr Hyades, membre d'une mission scientifique au cap Horn, a réhabilité la réputation de ces peuplades déchues. « Les Fuégiens, dit-il, ont un mot pour désigner l'amitié; mais ce sentiment chez eux n'est pas très énergique. Le sentiment de la compassion est encore plus faible ; les malades ne sont cependant pas abandonnés et les faibles sont secourus. Il n'y a pas de tradition d'anthropophagie. Les parents aiment les enfants et s'en occupent. A l'âge adulte, on a du respect pour les parents, et les vieillards ne sont jamais maltraités. La femme est assujettie à son mari ; mais, pourvu qu'elle soit fidèle, celui-ci ne la maltraite pas. Le sentiment de l'amour est fréquent ; la pudeur existe et porte un nom spécial. Le mariage est fondé généralement sur une affection réciproque. La polygamie, que l'usage autorise, paraît cependant être l'exception. La propriété est individuelle ; il n'y a pas de chef, pas de hiérarchie sociale, pas d'esclaves [1]. » Darwin, comme l'observe Max Müller, avait « vu les Fuégiens avec des yeux darwiniens et à travers son système ».

Ce qu'il y a de plus curieux, c'est que les notions morales les plus pures se traduisent quelquefois par des usages qui n'ont aucun rapport avec elles et qui même nous semblent en être la négation. Les plus sauvages des Bataks, appelés Pacqs-pacqs, soumettent leurs vieux parents à un système d'engraissage pour les manger ensuite, dès qu'ils n'ont plus la force de gravir les échelles qui conduisent à leurs maisons. Un missionnaire qui s'efforçait de faire comprendre à un chef l'horreur d'une telle conduite en eut cette réponse : « Que faites-vous de vos parents morts ? » Le missionnaire lui raconta que nous les mettons en terre,

1. *Revue scient. de la France et de l'étranger*, déc. 1883.

Digitized by Google

où les corps se dissolvent d'eux-mêmes, etc. Alors le chef lui répliqua : « Qu'avons-nous de plus cher que notre propre corps ? Rien, n'est-ce pas ! Eh bien ! nous, par amour pour nos parents, dont nous sortons, nous leur offrons notre propre corps pour sépulture, afin qu'ils revivent en nous. Ne croyez-vous pas que cela vaille mieux que de les mettre pourrir dans la terre, où ils sont la proie des vers [1] ? »

On n'imagine même pas que l'homme puisse vivre dans l'absence complète de toute idée morale. Supposez que l'homme descende d'êtres inférieurs, il ne mérite son nom qu'à partir du jour où il se prend à réfléchir. De même, supposez qu'après une période de progrès plus ou moins longue, il rétrograde au point de n'avoir plus aucune capacité de réflexion ; à partir de ce moment, il ne s'agit déjà plus de lui ; il est question seulement de quelque autre espèce qui commence à s'ébaucher par voie de régression. Psychologiquement, c'est la réflexion qui fait l'homme. Or, dès que s'éveille cette activité supérieure, il s'en sert tout naturellement pour diminuer ses souffrances et augmenter ses joies ; il l'emploie à l'œuvre du bonheur. Il se trace par là même un certain idéal de conduite qui dépasse l'instinct et garantit le respect des principales conditions de l'existence. La moralité naît avec la réflexion et se développe avec elle.

Il est vrai que la réflexion peut se corrompre au point

1. *Tour du Monde : Un an en Malaisie*, P. J. Caine, 11 juin 1892. — Mgr A. Le Roy raconte qu'il se passe quelque chose d'analogue chez les sauvages d'Amérique (*loc. cit.*, p. 208-209). Les sauvages d'Amérique tuent leurs parents âgés. « Sans doute ! Mais en agissant ainsi, ces enfants pieux entendent bien rendre service à leurs anciens ; ils les délivrent des misères de cette vie pour leur en procurer une autre où ils seront plus agiles, en même temps qu'ils satisfont à une nécessité sociale, ne pouvant traîner ces pauvres membres engourdis dans les courses incessantes de leur existence de chasseurs. » — Cf. Lubbock, *loc. cit.*, p. 404 et suiv.

Digitized by Google

de n'être plus que l'esclave des passions et de devenir par là même un principe d'immoralité radicale. Mais alors, ce sont les événements qui se chargent de tout corriger. La vie, dans ces conditions, cesse d'être possible : la société se disloque, la famille se désagrège et les individus disparaissent ou sont absorbés par les tribus voisines : c'est ce qui se produit tous les jours parmi les peuplades de l'Afrique centrale et dans les îles de l'Océanie. La nature supprime l'homme, quand l'homme supprime la morale.

Il y a des limites au delà desquelles les données de la conscience morale ne varient plus, et ces limites sont plus étroites qu'on ne le pense d'ordinaire. On s'en apercevrait très vite, si l'on prenait la peine de distinguer entre les idées morales et les mœurs elles-mêmes. « Supposez, dit l'abbé de Broglie, un étranger, un habitant de l'extrême Orient ou des pays sauvages, qui vienne voyager dans nos pays, et en étudier les mœurs sans s'occuper des enseignements du christianisme et de la portion noble et élevée de notre littérature : la description qu'il fera des mœurs de l'Europe ne donnera-t-elle pas l'idée d'une corruption morale semblable à celle que les voyageurs attribuent à certains peuples barbares [1] ? » C'est pourtant ce procédé que suivent la plupart des explorateurs. Oubliant que la règle est presque toujours supérieure à la pratique, ils font de celle-ci la mesure de celle-là et nous donnent à titre de croyances morales ce qui ne représente en somme que certaines défaillances de la volonté.

*
* *

De la variabilité des notions morales, les sociologues concluent à leur relativité. Cette inférence est encore moins

1. *Loc. cit.*, p. 273.

Digitized by Google

légitime que le principe auquel on les rattache : entre l'un et l'autre il n'y a pas de passage.

Comme on l'a vu précédemment, les préceptes moraux sont des propositions qui ont toutes le même sujet et qui est l'homme. Si ce sujet reste fixe, elles le sont aussi. S'il varie au contraire, elles varient avec lui et dans la même mesure, mais sans que leur vérité s'en trouve compromise. Bien plus, elles ne peuvent rester vraies qu'à cette condition. Imaginez un cercle qui peu à peu devient une ellipse, puis une ligne ouverte, puis une droite : il faudra que l'on trouve toute une série de formules, pour le suivre dans son évolution. Mais chacune de ces formules, si elle est bien prise, n'en sera pas moins vraie de la phase qu'elle exprime ; elle n'en sera pas moins non plus de tous les cas semblables. Ainsi des préceptes moraux, toute proportion gardée ; car l'homme ne change pas à l'infini comme une arabesque. Les préceptes moraux peuvent varier dans une certaine mesure, sans qu'ils soient par là même comme piqués de relativisme. Quel mal ne ferait-on pas, si l'on ressuscitait aujourd'hui le système d'impôts, les privilèges civils et les châtiments qui avaient cours au moyen âge ? ces institutions ont cessé d'être les meilleures pour nous ; par suite, elles ne sont plus vraies de notre état actuel. D'autres les ont suivies qui conviennent mieux aux hommes de notre temps.

Pour conclure à la relativité des idées morales, il faut nier la valeur métaphysique de la raison. Mais alors, c'est la morale elle-même qui devient impossible ; car elle n'a plus d'objet ni au dedans ni au dehors. Elle n'en a plus au dedans, puisque l'existence de notre propre esprit ne peut s'établir sans que l'on ait recours à quelque inférence rationnelle. Elle n'en a plus au dehors, puisque l'inférence rationnelle est l'unique procédé qui nous permette de croire qu'il y a d'autres esprits semblables au nôtre. Qu'on

Digitized by Google

admette le relativisme intégral ; le problème moral ne se pose plus, et parce qu'il ne trouve plus de matière nulle part [1].

II

Les idées morales ne varient pas à l'infini ; elles ont comme une ossature qui reste immobile. On ne peut pas dire non plus qu'elles proviennent uniquement de la vie sociale et que par là même l'individu se borne à les recevoir.

« En fait, écrit M. Lévy-Bruhl, la réalisation progressive de la personnalité morale par la vertu propre de son idée est incontestable : mais elle ne doit pas faire méconnaître tout ce qui reste de collectif dans les sentiments moraux qui sont partie intégrante de cette personnalité morale, qui en sont même le principal ressort. Sentiment du devoir, sentiment de la responsabilité, horreur du crime, amour du bien, respect de la justice : tous ces sentiments, qu'une conscience délicatement différenciée au point de vue moral croit tirer d'elle-même, et d'elle seule, n'en sont pas moins d'origine sociale. Tous puisent leur force dans les croyances et dans les représentations collectives qui sont communes à tout le groupe social [2]. » Pour les notions relatives aux mœurs comme pour le reste, l'homme est le résultat de son milieu, rien de plus. Par suite, « loin de ramener l'ensemble de la réalité sociale à la conscience comme à son centre, il faut se rendre compte de chaque conscience... par l'ensemble de la réalité sociale dont cette conscience fait partie, et dont elle est à la fois une expression et une fonction [3] ». Il existe encore une

1. V. nos développements sur ce sujet de fond, dans *Insuffisance des philosophies de l'intuition*, p. 161-238, Plon, Paris, 1908.
2. *Loc. cit.*, p. 235-236.
3. *Ibid.*, p. 206-207.

Digitized by Google

sorte d'anthropocentrisme en vertu duquel l'homme se croit « le centre moral de l'univers ». Ce dernier reste d'une vieille erreur est également destiné à disparaître en face du progrès des sciences positives : il apparaît de plus en plus que chacun de nous n'est qu'un rouage du mécanisme social.

Cette seconde assertion n'est pas plus vraie que celle dont je viens d'esquisser la critique. Elle l'est peut-être moins encore ; et l'on ne comprend pas du tout ce que l'esprit et la méthode scientifiques peuvent avoir à faire avec une conclusion de ce genre. Les données de l'expérience lui infligent un démenti formel.

*
* *

Je l'accorde de grand cœur : la vie sociale exerce une influence profonde sur celle des individus. Le régime politique, les institutions, les lois, le système d'éducation et l'opinion publique qui est comme la résultante de tous ces facteurs : autant de principes d'action qui tendent à créer une manière commune de sentir, de voir, de juger et par là même d'agir. On est toujours de son pays, comme on est toujours de son temps. Il y a une sorte de dressage de l'individu par la société. Et l'échantillon le plus frappant que l'on en puisse fournir, c'est sans doute la mentalité du Chinois.

La Chine s'est organisée sur le type de la famille. L'empereur, qui est le fils du Ciel, est à son tour le père de ses sujets. Sont pères aussi, par délégation, tous les mandarins qui administrent les diverses parties du territoire. Cette idée directrice, depuis Confucius surtout, s'est traduite en un système de rites minutieux et complexes qui règlent jusqu'aux moindres actions des particuliers. A son tour, cette liturgie savante et sans cesse en exercice a plié l'organisme des individus ; elle a façonné du même coup

Digitized by Google

leur activité morale, accroissant toujours la vie de l'automate et diminuant de plus en plus la vie de la pensée [1]. De là, du moins en grande partie, cet immobilisme étrange et prodigieusement tenace qui a fait comparer l'Empire céleste à un vaste couvent.

« Tandis que des changements profonds et répétés ont modifié de fond en comble à diverses reprises, depuis deux mille ans, l'organisation sociale et les habitudes d'esprit de tous les autres habitants de la terre, les Chinois n'ont presque pas changé. L'introduction d'une religion nouvelle n'a rien produit de comparable, à l'Orient de l'Asie, à la révolution qu'amena vers la même époque l'expansion du christianisme en Occident. Le bouddhisme n'a pas transformé le peuple chinois ; c'est le peuple chinois qui a modifié le bouddhisme et l'a modelé à son image. » Les révolutions politiques n'ont pas eu plus de prise que les révolutions religieuses sur la vie et la mentalité des Célestes. « Lors même que des étrangers, Mongols au XIIIe siècle ou Mandchoux de nos jours, sont montés sur le trône », l'ordre des choses établies n'a point disparu sous leur influence; leur rôle s'est borné à placer auprès des grands mandarins « quelques surveillants, comme le sont pour les vice-rois les maréchaux tartares d'aujourd'hui ». Conquise par des barbares, la Chine a d'abord dominé, puis absorbé ses vainqueurs. « Elle est toujours restée elle-même ; et c'est tout ce qu'elle veut [2]. »

On trouve aussi chez les Anglais un exemple curieux de l'action que la société peut exercer sur les individus.

1. Montesquieu, *De l'esprit des lois*, L. XIX, chap. XIX, p. 284, éd. Garnier, Paris ; — cf. Colonel Theng-Ki-Tong, *Les Chinois peints par eux-mêmes*, p. 1-28. Calman-Lévy, Paris, 1884 ; Mgr M. Reynaud, évêque titulaire de Fussulan, *Une autre Chine*, p. 32-38, Abbeville, 1897.

2. P. Leroy-Beaulieu, *La rénovation de l'Asie*, p. 364-365, Arm. Colin, Paris, 1904.

Digitized by Google

Il est sans doute impossible de comprendre ce peuple, si l'on ne tient compte de son milieu physique et de son isolement. Il ne reste pas moins vrai que le régime politique dans lequel il s'est fixé depuis 1688 a contribué pour beaucoup à former son caractère. De là viennent, en grande partie, les traits dominants qu'il présente à l'heure actuelle : son amour de la liberté dans la limite des lois ; sa confiance au gouvernement, qui possède assez de force pour le protéger sans en avoir assez pour le tyranniser ; sa capacité de faire un effort héroïque, quand il s'agit de repousser un agresseur ; sa considération des qualités civiles à l'exclusion des qualités militaires ; son estime de la richesse et du mérite personnel ; cette tendance qu'il manifeste à coloniser pour étendre son commerce plutôt que pour dominer ; et cet instinct de tolérance religieuse dont il donne des preuves toujours plus sensibles et qui lui vient, non du scepticisme, mais de son respect pour autrui [1].

La constitution d'Angleterre est le code de la liberté ; et ce code, une fois mis en exercice, a façonné tout un peuple à son image.

Ainsi des autres nations, tribus ou cités : la pression sociale s'y manifeste toujours, et d'une façon d'autant plus profonde qu'elle a duré plus longtemps. Est-ce que nous n'avons pas en France un sens de l'honneur et de la bravoure qui descend de la chevalerie, une manière d'entendre le pouvoir qui vient de nos rois, un goût de l'éclat et de la pompe dans le commandement que nous ont légué les empereurs romains ?

*
* *

Mais ce genre d'influence était connu bien avant l'apparition des Durkheim et des Lévy-Bruhl. Aristote s'en est

1. Cf. Montesquieu, *loc. cit.*, p. 288-296.

Digitized by Google

occupé dans sa *Politique*; Montaigne en a disserté au cours de ses *Essais*; Montesquieu, Joseph de Maistre et Le Play ont écrit sur ces matières des pages d'une compétence magistrale. On savait déjà que la « pression sociale » est quelque chose. Qu'est-ce donc alors que les sociologues du jour ont avancé de nouveau ? A quoi se ramène le contingent qu'ils nous apportent ? Ils sont venus dire que la « pression sociale » est l'unique facteur des consciences individuelles ; ils sont venus dire qu'elle est tout. Or, c'est là, précisément, ce qui cesse de s'accorder avec les faits, c'est là ce qui ne peut être qu'une « construction logique » et des plus mauvaises. Les « scolastiques » ne sont pas où l'on pense.

L'individu n'est jamais entièrement passif à l'égard des idées qui lui viennent du milieu social ; il ne les reçoit pas à la manière d'un hypnotisé : il en juge, et d'autant mieux qu'il a plus de culture. Chacun de nous, à moins qu'il ne soit idiot ou radicalement perverti, porte en lui-même l'idée d'obligation, les notions du bien et du mal, le sentiment de la justice et celui de la bonté. Ces choses-là naissent et se développent avec la raison : elles en sont comme l'épanouissement moral. Par suite, chacun de nous sait distinguer dans une certaine mesure le devoir et ce que l'opinion publique ou la loi lui présentent comme tel. Chacun de nous compte avec la contrainte sociale, mais sans en être la dupe. Pour identifier la contrainte sociale avec l'obligation, il faudrait supposer, suivant la remarque de O. Hamelin, que la société ne se trompe jamais sur le bien ; il faudrait supposer par là même qu'elle ne se trompe jamais sur le vrai. Or, c'est là une hypothèse énorme et dont les sociologues se gardent à juste titre [1] : ils n'ont

1. *Essai sur les éléments principaux de la représentation*, p. 418, F. Alcan, Paris, 1907.

Digitized by Google

encore nulle envie de conférer à l'État une infaillibilité doctrinale qu'ils refusent à l'Église.

L'individu possède une règle intérieure à l'aide de laquelle il contrôle les produits intellectuels de la société et les actes qui s'en suivent, et, quand on le pousse trop fortement dans sa manière naturelle de voir, il réplique par la résistance passive ou la révolte. C'est ce que faisaient les cités grecques en face de leurs tyrans, lorsqu'ils substituaient à la droite raison le caprice, la ruse et la violence. C'est ce que font les Noirs eux-mêmes, pour inertes qu'on les imagine. Ils acceptent « sans récrimination ni rancune » les châtiments qu'ils ont mérités ; mais ils ne supportent pas qu'on les punisse injustement, ils le supportent d'autant moins que celui qui les traite de cette sorte leur apparaît comme un homme supérieur et dont ils attendaient par là même une conduite toujours équitable [1].

Du fait que l'individu juge de son milieu social, il ne se contente pas de protester quand il le faut ; il travaille à le transformer, et d'autant plus qu'il a plus de valeur et d'initiative personnelles. Qu'est-ce donc que la série de changements religieux, économiques et politiques, qui s'effectuèrent dans Athènes depuis Solon jusqu'à Cléon? Qu'est-ce que la lutte si longue et si tenace que soutinrent à Rome et les clients contre leurs patrons et le peuple contre l'aristocratie ? Qu'est-ce que notre grande révolution elle-même, si longtemps préparée et débordant à la fin, comme un torrent qui a crevé ses digues, sur la France et l'Europe tout entière? Que sont tous ces mouvements si vastes et d'une telle puissance que rien n'est assez fort pour leur résister ? Sinon des tentatives contre l'ordre de choses établi, qui ont leur principe, leur but et leur règle dans les consciences individuelles. Que représentent ces innovations successives et qui finissent par

1. Mgr A. Le Roy, *loc. cit.*, p. 208.

Digitized by Google

changer la face d'un peuple? Si ce n'est la force singulière dont disposent les membres de la société à l'égard de l'état social. Cette force, d'ailleurs, n'est-elle pas le principe d'où partent les sociologues eux-mêmes et qui fonde leurs espérances? que prétendent-ils en effet? Ils prétendent qu'une fois les faits moraux scientifiquement établis, on pourra s'en servir pour redresser la société et par là même les individus, pour rendre la vie humaine plus pleine, plus harmonieuse et plus heureuse. Ils sont donc, eux aussi, des réformateurs et plaident par leur foi dans l'avenir contre l'idée qu'ils défendent. Leur ennemi habite chez eux, comme il en était au dire de Platon, pour « le pauvre Euryclès » [1].

Mais ces diverses critiques ne vont pas encore au fond du sujet. Comment se créent à l'origine ces institutions que modifient ensuite les individus? Sans doute, les causes en sont d'une infinie complexité. Le climat et la situation géographique, le génie des chefs, la conquête, les guerres intestines, l'introduction de religions étrangères : autant de conditions qui peuvent contribuer et contribuent d'ordinaire à cette œuvre. Mais les particuliers y collaborent également, ils y collaborent d'une manière permanente ; on peut même dire que, dans la plupart des cas, c'est par eux surtout qu'elle s'explique. La constitution des Anglais a réagi sur leur caractère. Mais qui l'a préparée? qui l'a faite en définitive? ce caractère lui-même. C'est à ce chef-d'œuvre d'équilibre qu'il tendait depuis plusieurs siècles :

1. Vont dans le même sens que nous : O. Hamelin, *loc. cit.*, p. 417-410 ; J. Delvolve, *L'organisation de la conscience morale*, p. 30, 31, 43-44, 45, 47, 54, Paris, 1906 ; Ad. Landry, *loc. cit.*, p. 206 ; M. E. Franon, *Les fondements du devoir*, p. 67-71, A. et R. Roger, Paris, 1906 ; Eug. de Roberty, *Sociologie de l'action*, p. 188-197, F. Alcan, Paris, 1908. Vive a été la réaction suscitée par les assertions étranges que contient le livre intitulé *La morale et la science des mœurs* ; et la chose s'explique d'elle-même.

Digitized by Google

il a fini par s'y traduire d'une manière explicite et presque adéquate. Les institutions liturgiques de la Chine ont marqué ce peuple comme d'une empreinte indélébile : elles l'ont fixé sur la route de la vie où tout, semble-t-il, doit marcher toujours. Mais ces institutions étranges, d'où viennent-elles au fond? du Chinois lui-même. Confucius ne fit que formuler ce que ses concitoyens portaient déjà dans les profondeurs de leur conscience, ce qu'ils goûtaient et voulaient, ce qu'ils pratiquaient depuis des siècles, bien que d'une façon moins systématique. Ainsi de tous les peuples à des degrés divers, qu'ils appartiennent à l'antiquité ou soient de l'époque moderne, sous quelque degré de latitude et de longitude qu'évolue leur destinée. Pour en avoir le secret dans la mesure où nous le pouvons, c'est toujours aux unités dont ils se composent que l'on se voit contraint de remonter.

La vie organique est soumise à ce qu'on appelle la loi d'alternance. Dès qu'un état morbide se déclare dans l'un de nos membres, tout notre corps s'en trouve altéré. Cette altération elle-même influe sur l'état initial, qui influe à son tour sur tout notre corps. Il se produit quelque chose d'analogue dans les groupes humains. Les individus créent, au moins en partie, leur mode de vie sociale. Ce mode réagit ensuite contre les individus, qui réagissent à nouveau contre lui. De plus, cette influence réciproque s'exerce conformément à la loi qui préside aux rapports du plus fort et du plus faible. Quand les individus sont inertes de leur nature, les institutions l'emportent et persistent indéfiniment. Quand les individus, au contraire, sont riches en spontanéité et capables par là même d'une longue évolution, les institutions se modifient sans cesse sous un flux permanent d'idées nouvelles; à moins toutefois qu'il ne s'agisse d'un peuple qui possède assez de sens pratique pour comprendre qu'il existe un point de perfection relative où le meilleur est de s'arrêter.

Digitized by Google

La thèse de l'imitation passive n'a pas de fondement dans les données de l'expérience ; elle en a d'autant moins que l'on se trouve en face d'une nation mieux douée. « En réalité, dit M. de Roberty, une manière d'agir parvient d'abord à notre connaissance, d'une façon directe ou indirecte, devient pour nous un objet de savoir. Et quelque grossier, descriptif, empirique que soit celui-ci, c'est encore lui qui constitue la cause initiale de l'acte imitatif. Cet acte n'est-il pas précédé et accompagné d'une volonté consciente de son but, et la présence d'une telle volonté ne témoigne-t-elle pas d'une détermination rationnelle ou motivée de l'acte ? Il faut sortir du monde social et descendre dans celui... de la vie pathologique, pour rencontrer les faits imitatifs involontaires, inconscients, les diverses épidémies névro-cérébrales, les danses de Saint-Guy..., les cas de suggestion hypnotique, etc. [1]. » Bref, le type social que nous présente M. Lévy-Bruhl est fait pour des anémiques; il est fait pour les mollusques.

Cette appréciation me paraît juste ; et, si elle se teinte de quelque ironie, c'est que la matière s'y prête.

Clodius Piat.

1. *Loc. cit.*, p. 190, F. Alcan, Paris, 1908.

Digitized by Google

LA COMPOSITION FRANÇAISE

A

L'EXAMEN DE LA LICENCE ÈS LETTRES

Le nouveau programme de la licence ès lettres a supprimé l'ancienne dissertation française. Il l'a remplacée par une *composition*, sur un texte choisi dans des ouvrages français, dont la liste est arrêtée officiellement pour chaque Faculté.

Comment faut-il entendre cette composition nouvelle ? La question a été posée à l'Institut catholique de Paris par un certain nombre de correspondants.

La réponse est délicate, les examinateurs d'une même Université ne s'entendant pas toujours entre eux. A Paris, il semble résulter d'informations diverses que les professeurs de la Faculté des Lettres penchent, en général, pour une interprétation un peu spéciale.

Nous avons donc eu la pensée, afin d'être agréables à ceux qui nous ont interrogés, de publier les notes prises à l'un des derniers cours de M. l'abbé Bertrin, qui, selon son usage, en rendant compte des compositions remises par les étudiants, en a fait et proposé une lui-même, à titre d'indication.

Voici le sujet qui avait été proposé :

Dans la dix-huitième des Lettres philosophiques *de Voltaire, commenter le premier paragraphe, que voici :*

Digitized by Google

Les Anglais avaient déjà un théâtre aussi bien que les Espagnols, quand les Français n'avaient que des tréteaux. Shakespeare, qui passait pour le Corneille des Anglais, fleurissait à peu près dans le temps de Lope de Vega : il créa le théâtre ; il avait un génie plein de force et de fécondité, de naturel et de sublime, sans la moindre connaissance des règles. Je vais vous dire une chose hasardée, mais vraie ; c'est que le mérite de cet auteur a perdu le théâtre anglais ; il y a de si belles scènes, des morceaux si grands et si terribles, répandus dans ses farces monstrueuses qu'on appelle tragédies, que ses pièces ont toujours été jouées avec un grand succès. Le temps, qui seul fait la réputation des hommes, rend à la fin leurs défauts respectables. La plupart des idées bizarres et gigantesques de cet auteur ont acquis, au bout de deux cents ans, le droit de passer pour sublimes. Les auteurs modernes l'ont presque tous copié ; mais ce qui réussissait dans Shakespeare est sifflé chez eux, et vous croyez bien que la vénération qu'on a pour cet ancien augmente à mesure qu'on méprise les modernes. On ne fait pas réflexion qu'il ne faudrait pas l'imiter, et le mauvais succès de ses copistes fait seulement qu'on le croit inimitable.

Observations générales du professeur :

1° *Un danger à éviter*, dans ce travail, c'était de ne parler, comme plusieurs l'ont fait, que de Voltaire ou de Shakespeare, ou encore du jugement porté, alors et plus tard, par le premier sur le second. En réalité, la Faculté demande aux candidats un *commentaire*, où l'on ne se borne pas à discuter une idée, serait-ce l'idée générale du passage.

2° La composition, telle qu'on l'entend, est une sorte d'explication française, mise par écrit. Or, dans deux conférences, nous avons étudié, au début de l'année, la manière d'expliquer littérairement les auteurs. Trois explications, avons-nous dit, sont possibles : une explication littérale, qui concerne la langue, une explication historique, et une explication proprement littéraire. Vous vous souvenez que c'est la division même que nous avons adoptée, dans

Digitized by Google

une composition précédente, faite sur une page de l'*École des femmes*. Mais ces trois commentaires ne s'imposent pas toujours. Le second peut n'être pas appelé par le texte. Il existe même des cas — plus rares — où le premier paraîtrait superflu. Mais il n'y en a pas qui permette de négliger le troisième. Un bon *plan* ici semble être celui qui présenterait ces trois parties : la langue, le style, les idées littéraires.

3° Pour ce qui concerne *la manière d'exposer*, le style sera simple, le développement plutôt didactique. Mais en même temps on évitera ce qui paraîtrait négligé : il faut un certain art. Rien de décousu, pas de notes. Que les notes et tous les détails nécessaires entrent dans le tissu même du développement ! Beaucoup d'ordre ! La Faculté demande que la *composition* soit particulièrement soignée, et elle a raison. C'est, dans les écrits, une qualité éminemment française, et les étrangers le reconnaissent sans embarras.

En s'inspirant de ces principes, voici, à mon avis, une manière dont on aurait pu présenter le sujet.

Sur les vingt-quatre lettres, dont se compose actuellement l'ouvrage de Voltaire intitulé *Lettres philosophiques*, dix-sept sont consacrées à des sujets divers. Les sept dernières ont pour objet l'histoire de la littérature et des littérateurs, dans ce pays si admiré de l'écrivain français, qui y avait trouvé, pendant deux ans et demi, une hospitalité précieuse, après son affaire avec le duc de Rohan et son court séjour à la Bastille.

Voltaire commence cet aperçu littéraire par ce qui touche à la tragédie, et naturellement c'est de Shakespeare que ce genre l'amène à parler tout d'abord. Pour lui, Shakespeare a créé le théâtre en Angleterre. Mais, avec des scènes magnifiques, il présente des défauts « monstrueux » et sa gloire a porté tort à la tragédie anglaise, en donnant à ses défauts une sorte de consécration illustre, qui a égaré ses successeurs, presque tous ses « copistes ».

Ce morceau est intéressant et il appelle diverses observations. Essayons d'en étudier la langue, puis le style ;

Digitized by Google

nous verrons, ensuite, quelles idées littéraires y montre l'auteur.

A première vue, et si l'on n'y regarde pas de près, rien ne paraît distinguer cette langue de celle que parla le siècle précédent, surtout chez ses derniers écrivains comme La Bruyère. Au fond et pour qui l'observe soigneusement, l'identité ne s'étend guère au delà du *Vocabulaire.* Mais quant au vocabulaire, elle est certaine. On le voit d'abord à l'emploi de certains mots ou de certaines formes, qui sont depuis sortis de l'usage. Lorsque Voltaire parle du « mauvais succès des copistes » de Shakespeare, il s'exprime comme auraient pu s'exprimer Bossuet, Mme de Sévigné ou Racine : *succès* garde son sens étymologique ; il désigne un fait qui vient après un autre (*succedere*), c'est-à-dire un résultat. Il est vrai que, si le mot n'est accompagné d'aucun adjectif ou si l'adjectif qui l'accompagne n'est pas de sens défavorable, il signifie, comme aujourd'hui, un résultat heureux. C'est ainsi que Voltaire écrit un peu plus haut que les pièces de Shakespeare « ont été jouées avec le plus grand succès ». Mais sa langue peut donner au même nom une épithète péjorative, pour marquer un résultat malheureux. Et cet usage, s'il est contraire au nôtre, est conforme à celui du XVIIe siècle.

Et, de même, nous ne dirions plus qu'un poète « fleurissait » à l'époque d'un autre. *Fleurir*, à l'imparfait de l'indicatif, a pris la forme *florissait*, comme le participe présent est devenu *florissant.* Mais les classiques employaient, dans le sens figuré, comme Voltaire, la forme de ce verbe que nous réservons au sens propre. Bossuet n'a-t-il pas dit : « La réputation toujours *fleurissante* de ses écrits » ?

Mais, ce qui contribue plus encore à la ressemblance, c'est que le passage, comme l'ouvrage entier et comme tous les livres de l'auteur, est étranger au néologisme,

Digitized by Google

dont Voltaire fut toujours l'ennemi. L'abbé de Saint-Pierre, en 1724 puis en 1730, avait réclamé, après quelques autres, la liberté pour les écrivains de créer des mots nouveaux. La tentative ne réussit pas. Voltaire s'y montra particulièrement opposé. Jean-Jacques Rousseau prétendait que, s'il lui fallait recourir à dix solécismes pour se faire entendre plus fortement ou plus clairement, il n'hésiterait pas, et de fait il n'hésita guère, pas plus devant les mots nouveaux que devant les tours étrangers. Mais Voltaire resta toujours fidèle à sa théorie. Quoique dans sa correspondance il ne se soit pas toujours défendu d'employer des mots que l'usage n'avait pas encore consacrés, il soutint que la langue était « fixée », qu'il fallait s'abstenir de la corrompre, sous prétexte de l'enrichir, et il s'en abstint dans ses ouvrages.

Un autre caractère de cette langue, et on le distingue aisément, c'est la sévérité de la *syntaxe*. Tous les tours sont réguliers ; on ne rencontre pas même une de ces libertés honnêtes, que les classiques ne se refusaient pas, et qui étonnent chez eux, quand l'expérience n'a pas appris combien leurs règles étaient souples : leur grammaire laissait flotter un peu la bride. Ici, aucun tour ne surprend, rien n'est à justifier ; tout est conforme à des lois précises et inviolables. La grammaire triomphe, une grammaire rigoureuse, dont Voltaire s'est fait, d'ailleurs, le champion contre Corneille, et que d'autres ont opposée même à Racine. *Phèdre* et *Athalie* ont été, dans ce siècle, accompagnées d'un commentaire préservatif. La pente de l'époque est là, et Voltaire y cède avec entrain.

Un trait plus facile encore à observer, par comparaison avec les grands classiques, c'est l'absence de tout ce qui rappelle la *période*. Et d'abord la phrase est courte ; elle devient brève et incisive, au lieu de se complaire dans cette ampleur, un peu grave, qui rappelait ses origines. De plus, elle ne se lie pas à la précédente au moyen d'une parti-

Digitized by Google

cule conjonctive, destinée à marquer le rapport qui unit l'une à l'autre. Cherchez, dans tout le paragraphe, les conjonctions *mais*, *parce que*, *puisque*, *car*, *en effet*, etc. : vous ne trouverez ni *en effet*, ni *car*, ni *puisque*, ni *parce que*. Seul, *mais* se rencontre deux fois, et encore est-il placé une fois entre deux adjectifs et non entre deux phrases. Le principe de Voltaire, qui est aussi celui de ses contemporains, c'est qu'au lieu de rechercher les particules copulatives, comme faisaient les Grecs, il faut les éviter, dès que le sens ne les demande pas absolument. Pourquoi? Parce que, dit un grammairien d'alors, « la langue française est conforme à l'humeur de la nation qui la parle : elle ne souffre aucun embarras, qui puisse retarder sa vivacité naturelle ».

Tels sont les caractères principaux que la langue paraît présenter, à qui la considère avec attention, dans cette page des *Lettres philosophiques*.

Ceux du *style* sont encore plus nettement marqués.

Le premier, — où l'on pourrait voir en même temps une qualité de la langue, — c'est la clarté, mais une clarté lumineuse, qui ne permet à l'esprit aucun doute sur le sens. Qu'on relise le morceau ! On se rendra compte facilement qu'aucune phrase n'a besoin d'être expliquée : rien n'est obscur. Le style de Voltaire est limpide ; c'est un de ses mérites et non le moindre. Mais c'est en même temps la tendance générale du siècle où il écrit. « Revenons-en toujours, disait d'Olivet, à ce grand principe de Quintilien et de Vaugelas, qu'il faut sacrifier tout à la justesse et à la clarté ». Les mots et les tours sont transparents; la pensée, toute la pensée, passe à travers ce cristal et pénètre en nous, comme de la lumière.

Il faut signaler aussi le naturel. Il s'imposait particulièrement ici, puisque le passage appartient à une lettre. Et on retrouve bien, en effet, le ton presque familier de la

Digitized by Google

correspondance, par exemple quand l'auteur écrit : « Je vais vous dire une chose hasardée mais vraie ». Un trait caractéristique de ce naturel c'est l'absence de métaphores. Sauf quand l'auteur parle d'une « étincelle de bon goût », il ne recourt à aucune image. C'est son habitude dans tout ce qu'il écrit. S'il a une imagination amie de la couleur, ses lecteurs ne peuvent s'en apercevoir : il n'en use jamais.

Mais ce qu'ils voient en retour en pleine lumière, c'est combien il a d'esprit, c'est la finesse dont il fait preuve. Et voilà une qualité qui distingue bien son style !

Cette finesse comporte la précision. Quand Voltaire dit que les Anglais avaient un théâtre, dans un temps où n'avions encore que des tréteaux, pour exprimer ce qu'il regarde comme l'infériorité de notre littérature dramatique, encore dans l'enfance, à l'égard de celle de l'Angleterre, déjà dans sa maturité, il lui suffit de ces deux mots, précis, nets, pleins de sens. Mais sa finesse est faite aussi, et plus encore, de traits inattendus, de réflexions piquantes, souvent malicieuses ou ironiques. C'est ainsi qu'il écrit que, pour les hommes célèbres « le temps rend à la fin leurs défauts respectables » ou encore que « la plupart des idées bizarres et gigantesques de Shakespeare ont acquis, au bout de deux cents ans, le droit de passer pour sublimes ». Il dit enfin des imitateurs de Shakespeare : « Ce qui réussissait dans Shakespeare est sifflé chez eux, et vous croyez bien que la vénération qu'on a pour cet ancien augmente à mesure qu'on méprise les modernes ». Évidemment c'est écrit avec un sourire, un sourire ironique et moqueur ; on le sent, on le voit.

Au service de quelles *idées* littéraires ce style spirituel est-il employé dans ce passage ? C'est la question dont il nous reste à parler et il n'est pas difficile d'y répondre.

Trois caractères distinguent, à ce point de vue, ce paragraphe de la lettre sur la tragédie anglaise. C'est

Digitized by Google

d'abord une certaine nouveauté dans la critique, nouveauté qui fait honneur au sens littéraire de l'auteur : Shakespeare est apprécié sans trop d'injustice. Qu'aurait dit Boileau s'il avait pu lire Voltaire, lui, qui, n'estimant d'autre art que l'art classique, appelait les drames espagnols de Lope de Vega des « spectacles grossiers » et qui n'a pas honoré les drames anglais de la plus légère allusion ! Il est évident qu'ils ne comptaient pas à ses yeux. Et voici que Shakespeare est salué comme « un génie plein de force et de fécondité, de naturel et de sublime ! » Certes, tout l'honneur de ce revirement ne revient pas à Voltaire. D'autres l'ont précédé dans cette voie nouvelle. On avait vu paraître, dès 1625, des *Lettres sur les Anglais et les Français* de Béat de Murald, où la littérature britannique est exaltée, au détriment même de la nôtre. Et très peu d'années après, de 1728 à 1732, l'abbé Prévost, dans ses *Mémoires d'un homme de qualité*, avait fait connaître le théâtre d'Angleterre, par les exemples mêmes qu'allait citer l'auteur des *Lettres philosophiques*, Shakespeare en particulier et son *Hamlet*. Mais Voltaire apporte à ces idées l'appui de son autorité et il ajoute des aperçus intéressants. Aucune influence n'a été plus efficace que la sienne pour les répandre.

Mais en même temps que cette hardiesse, il montre le goût d'un classique fidèle et même un peu étroit. C'est ainsi qu'il reproche à l'auteur d'*Hamlet* de n'avoir pas connu les *règles* fameuses, que la tragédie française allait exactement observer : on sent qu'à ses yeux ces règles sont un code universel, qu'on ne saurait violer sans commettre un crime contre l'art et la beauté. Qu'est-ce, en outre, que ce goût dont il reproche à l'écrivain anglais de n'avoir pas même une « étincelle », sinon l'ensemble des traditions, des convenances et aussi des conventions que les œuvres classique sont établies dans l'art ?

Mais où l'étroitesse de son classicisme paraît peut-être

Digitized by Google

le mieux, c'est dans son dédain pour les œuvres dramatiques de notre moyen âge. Quand Shakespeare fleurit, c'est-à-dire vers la fin du XVIe siècle et au commencement du XVIIe, les Français, pour lui, n'ont pas encore de théâtre, volontiers il répéterait les vers de Boileau :

> Chez nos dévots aïeux le théâtre abhorré
> Fut longtemps, dans la France, un plaisir ignoré.

Ce dédain étrange, dans sa forme absolue, vient uniquement de l'ignorance où ont été l'un et l'autre critique de notre vieille littérature nationale.

Il ne semble pas d'ailleurs que Voltaire se pique d'une scrupuleuse exactitude, en histoire littéraire. Il dit, par exemple, qu'entre le moment où parurent les ouvrages de l'auteur anglais et celui où il écrit, il s'est écoulé deux cents ans. En réalité, les drames les plus connus du poète, comme *Hamlet*, *Othello*, *Macbeth*, *Le roi Lear*, *Jules César*, ont été représentés dans les premières années du XVIIe siècle : par où l'on voit qu'ils sont séparés de Voltaire par un espace de cent trente ans à peine, et non par deux cents ans, comme l'auteur l'écrit.

Signalons enfin, parmi les idées ou les tendances que ce passage révèle, le culte de la littérature et des choses d'Angleterre, dont il fournit le témoignage. Ce culte n'est pas douteux. Il ne faut pas attribuer à une autre cause le rapprochement, injurieux pour nous, que l'auteur a eu la pensée de faire entre notre théâtre d'autrefois et le théâtre des Anglais à la fin du XVIe siècle. Notre infériorité doit servir à mettre en relief leur supériorité ; voilà tout ! C'est aussi, semble-t-il, cette sympathie extrême, ce parti pris d'admiration, qui a inspiré, en grande partie, les éloges pompeux, accordés par l'écrivain au génie de Shakespeare. Car, si l'on considère ses critiques avec attention, on s'aperçoit aisément que ce génie ne plaît guère au sien. Shakespeare est, d'après lui, un auteur sans goût et sans

Digitized by Google

art ; ses ouvrages sont des farces monstrueuses, qui ne méritent pas le nom de tragédies qu'on leur donne ; s'il n'était pas protégé par le temps, ses défauts ne déplairaient pas moins que ceux des imitateurs qui les reproduisent, et on ne voit pas vraiment pourquoi on vénère, chez lui, ce qu'on siffle chez eux. On trouve sublimes, dans ses pièces, des idées qui ne sont, en réalité, que bizarres et gigantesques. Et quant à son influence, s'il a créé le théâtre en Angleterre, c'est lui aussi qui l'a perdu. — Voilà certes de très graves reproches, et ils n'expriment même pas toute la pensée du critique, qui a malmené bien autrement Shakespeare, quand, en 1776, Letourneur s'est mêlé de le traduire. Alors ce n'est plus qu'un barbare et un histrion.

Mais quand il publie les *Lettres philosophiques*, Voltaire est l'ami enthousiaste de l'Angleterre. Il faut que, dans son livre, l'Angleterre paraisse glorieuse et, en toute chose, supérieure à la France. L'auteur fait donc taire à demi les résistances de son goût classique. Il glisse des réserves, pour ne pas trop les heurter. Mais il célèbre, chez le premier tragique anglais, la fécondité, la force et le sublime.

On retrouve ainsi, dans ce morceau isolé, les caractères mêmes de l'ouvrage, comme on retrouve dans l'ouvrage les caractères principaux de l'écrivain.

Georges Bertrin.

N. B. Nous publierons, dans le prochain numéro, une *dissertation française*, telle que l'ancien régime de la licence la demandait. On sait que la dissertation d'ancien régime est maintenue provisoirement pour un certain nombre de candidats.

Digitized by Google

UN POÈTE SLAVOPHILE

A. S. KHOMIAKOF

1804 — 1860

Nos livres d'histoire et de littérature ne sont pas flatteurs, en général, pour les Slavophiles, en particulier pour leur chef, Alexis Stépanovitch Khomiakof. On les regarde volontiers à travers le prisme des préjugés « occidentaux » ; on les considère comme des fanatiques, admirateurs de la vieille barbarie, farouches partisans de la russification à outrance, ardents à étouffer toute nationalité étrangère, ne visant qu'à établir sur le monde slave d'abord, pour la faire peser ensuite sur toute l'Europe, la prépondérance du Moscovite, du Cosaque, du sauvage à peine civilisé que Napoléon croyait définir quand il disait : « Grattez le Russe, vous trouverez le Tatar. »

Sans entreprendre une réfutation directe et complète de tous ces préjugés, disons que rien n'est connu d'une façon plus superficielle que l'âme russe, les courants d'idées qui la travaillent, et particulièrement le grand mouvement slavophile.

Comme toute tendance, il a eu ses exagérations, ses faiblesses, et l'on ne serait pas en peine de faire tout un recueil de jugements et d'expressions « moscovites » peu aimables pour notre vanité occidentale. Mais les petits côtés inséparables de toute école, surtout quand la polémique et encore plus la politique s'en mêlent, ne doivent pas faire oublier les principes élevés, le noble idéal, qui en ont été la

Digitized by Google

première inspiration, les forces généreuses et les belles âmes qui en ont été les créateurs et les soutiens. Sous ce point de vue, le Slavophilisme n'a rien à envier à aucun mouvement.

On trouverait difficilement, en effet, un groupe de personnalités plus sympathiques que celles auxquelles un sobriquet, accepté d'ailleurs avec empressement, a donné le titre de Slavophiles. Malgré l'étymologie, ce nom désigna tout d'abord, non les amis des Slaves, mais les partisans de la nationalité russe : « Assez longtemps, disaient-ils, nous avons mis toute notre ambition, toute notre gloire à être les imitateurs, les copistes de l'Europe. La perfection pour un peuple ne peut consister à en singer un autre. Pour avoir une valeur, une vraie signification dans le monde, développons, non des éléments étrangers, mais nos *principes propres* ; dès lors nous aurons une science, un art, une civilisation qui compte, sortis des entrailles même de notre vie et de notre sol, infiniment supérieurs à des pastiches superficiels. Notre fonds national est assez riche pour se suffire à lui-même, sans avoir besoin d'un emprunt perpétuel ».

Parmi ces richesses du fonds russe, parmi ces principes propres qu'il s'agissait de féconder, deux points surtout fixaient leur attention: le sang slave et l'Orthodoxie: dans la qualité de slave et dans celle d'orthodoxe, ils symbolisaient, non la glorification et l'expression d'un chauvinisme étroit, patriotique ou religieux, mais la formule de la plus haute vie spirituelle, la recherche du progrès moral plus que du progrès matériel, et sa réalisation par le vrai christianisme, par l'unité morale et vivante de la foi et de l'amour. Quels que puissent être les rapports de ces idées avec la race slave et la religion orthodoxe, on ne peut en méconnaître la grandeur, ni refuser son admiration aux esprits qui en faisaient leur programme. Tout fiers du nom qu'on leur avait décerné, ils ne rêvaient pas un panslavisme

Digitized by Google

plus ou moins analogue au pangermanisme, mais ils ambitionnaient de voir leur pays à la tête du progrès spirituel de l'humanité.

A la tête de ces grands idéalistes, se place aisément Khomiakof. Il n'avait pas eu à se convertir « à la direction » qu'il suivit inébranlablement durant toute sa vie. Cette direction et cette constance, il en était redevable à sa mère, femme forte, douée « d'une largeur de vues et d'une force de convictions morales » qui laissèrent sur lui une empreinte ineffaçable. Il fut, pendant trente ans, un apôtre aussi infatigable que convaincu. Il défendit son idée contre les partisans des tendances contraires, ceux que l'on appelait les *Zapadniki*, les Occidentaux ; il la propagea parmi ses amis, conquérant les uns, affermissant les autres ; tantôt il convertit des hommes de son âge, comme un Koschélef, à l'amour de la nationalité russe en même temps qu'aux pratiques de la foi orthodoxe, tantôt il développe, soutient, dirige des jeunes, tels que les Aksakof, Samarine, le disciple de prédilection, Hilferding, et d'autres.

La nature l'avait merveilleusement outillé pour cet apostolat : amis et ennemis vantent à l'envi son talent de causeur, capable de soutenir les plus rudes assauts de la dialectique et d'éblouir par sa verve et son esprit incomparables, vrai feu d'artifice, écrivait la comtesse Bloudof, « au milieu duquel cependant il y a toujours quelque bonne et profonde pensée qui éclate et qui reste dans la mémoire et dans le cœur ». Et l'on causait ainsi des nuits entières, sur la religion, la philosophie, la politique, les questions sociales et morales. Tchaadaïef, Herzen, Granovski, représentaient l'Occident ; du côté de Khomiakof se rangèrent avec Aksakof et Samarine, Popof, Valouïef, Elaguine, et d'autres encore.

De ces causeries épiques, un écho précieux nous est parvenu, soit dans le volume de ses lettres, soit dans ses Mémoires sur l'histoire universelle, soit dans les articles

Digitized by Google

qu'il publia de 1836 à 1860 dans divers organes. Chez lui, ce qu'il écrit prolonge toujours la conversation et la prépare ; et cette remarque, qui aide souvent à comprendre ses œuvres, leur donne une saveur toute particulière. Nulle part, plus que chez lui, le style n'est intimement uni à la pensée, on peut dire à l'action. En toute vérité, ce *n'est pas un auteur, c'est un homme.*

Il semble cependant que dans une partie de son œuvre, Khomiakof ait voulu aussi être « auteur ». Longtemps avant de prendre la plume pour écrire son premier article, il avait publié nombre de poésies lyriques, sans compter deux longues tragédies en cinq actes, l'une sur *Ermak*, le chef cosaque conquérant de la Sibérie, l'autre sur *Dmitri l'Imposteur*, qui se fit passer pour le fils d'Ivan le Terrible et occupa le trône des tsars durant quelques mois au début du XVIIe siècle. Plus tard même, quand il eut appris à manier en maître l'instrument plus commode et plus souple qu'est la prose, il n'abandonna point la poésie, et peu d'années se passèrent sans qu'il ne produisît quelques morceaux lyriques.

Alexis Stépanovitch avait-il les dons qui font les poètes? A cette riche nature, rien n'avait, semble-t-il, été refusé. Il unissait en lui les dons les plus contraires : théologien et philosophe, il est en même temps le propriétaire le plus pratique qu'il y ait ; il s'entend aussi bien dans les sciences que dans les lettres, et, passant tout de suite aux applications, il invente une machine à vapeur, un fusil, un nouveau modèle d'obus, de nouveaux remèdes contre le choléra ; il est historien, archéologue, philologue ; critique d'art à la fois fin et profond, il sait même manier le pinceau. Doué d'une mémoire qui faisait l'admiration de ses contemporains, il possède aussi une imagination puissante, à laquelle rendent témoignage et ses inventions, et le tour poétique, imagé, que prend souvent sa pensée, telle sa description de la nuit à bord du vaisseau qui le conduisait

Digitized by Google

en Angleterre. Veut-on de la sensibilité ? On n'a qu'à voir comment il comprend et aime la nature, avec quelle délicatesse et quelle profondeur résonne en lui la corde de l'affection, quel est son amour passionné pour la Russie et pour l'Église, son enthousiasme pour la vocation à laquelle il a donné sa vie.

Il a donc tous les dons qui font le poète ; mais il sait bien et déclare lui-même que ses vers, « quand ils sont bons, se tiennent surtout par la pensée, c'est-à-dire que le prosateur perce partout et doit finalement étouffer le poète ». L'idée de l'art pour l'art ne lui est jamais venue ; dans ses vers comme dans sa prose, ce n'est pas l'auteur qui parle, c'est toujours l'homme qui vibre devant nous, avec la pensée qui est l'âme de sa vie, plus précise et plus accentuée à mesure que l'expérience des années et des souffrances la mûrissent ; mais si forte que soit cette pensée, elle n'est jamais, cependant, dépourvu de « ce charme de poésie » que Pouchkine lui-même reconnaissait à ses essais dramatiques.

I

Le premier caractère que l'on peut signaler dans la poésie de Khomiakof, c'est donc qu'elle est toute pénétrée de pensée. Jamais il ne se laisse aller au plaisir de décrire pour décrire.

Voyez l'une de ses premières pièces, l'*Aube* :

Dans les hauteurs aériennes, entre la nuit et le jour,
Dieu t'a placée, comme une frontière éternelle,
Il t'a revêtue de flamme empourprée,
Il t'a donnée comme compagne à l'aurore.
Quand, dans le Ciel bleu,
Tu brilles de ton feu paisible,
Je pense, en te contemplant,
Que nous te ressemblons,

Digitized by Google

Mélange de flamme et de glace,
Mélange de Ciel et d'Enfer,
Reflet de lumière et de ténèbres.

Jeune officier de cavalerie, ce qu'il rapporte de sa campagne contre les Turcs, c'est, avec quelques strophes guerrières, le sonnet suivant :

A l'ombre des jardins et des murs d'Eski-Saraï,
A la lumière des lampes, au bruit des eaux vives,
Le sultan, assis, luxueusement se reposait
Au milieu d'une troupe de jeunes beautés.
Il était plongé dans ses pensées. Agitant sa tête,
Un platane bruissait; le vent, frais et doux,
Dans les roses pourprées faisait passer son souffle embaumé ;
Et le croissant de la lune brillait dans le cortège des étoiles [nocturnes.
« Que le pinceau du peintre écrive sur les pierres
Que tout passe ! » s'écria le padi-schah...
J'ai vu Saraï et l'inscription sur les murs,
Et toute mon âme fut prise d'un involontaire ennui,
Et de nouveau, la tristesse ressuscitait le passé,
Et ma pensée se reportait aux jours anciens.

Qu'il s'agisse d'un souvenir historique, d'une description de paysage, d'un tableau ou d'une scène de la nature, l'esprit du poète pénètre jusqu'à la pensée cachée derrière l'image. Le monde extérieur devient comme une parabole du monde spirituel : la joyeuse alouette qui « des hauteurs

Répand ses notes argentines
Sur la trace éthérée du zéphyr » ;

l'aigle dont le vol puissant plane

...au-dessus des nuages bleu sombre,
En déployant ses ailes comme des voiles...

Pourquoi chantent-ils ? Pourquoi volent-ils ?
Pourquoi ses rêves enflammés

Digitized by Google

Enlèvent-ils le poète au ciel,
Loin de l'ombre et de la vanité de la vallée terrestre ?

Parce qu'au ciel est l'inspiration,
Parce qu'on trouve dans les chants une abondances de forces
Et l'enivrement d'une fière volonté
A déployer ses ailes au-dessus des nuages.

Un aspect de la nature surtout a fixé l'attention de Khomiakof, c'est la beauté mystérieuse de la nuit. Les longues veilles consacrées aux conversations interminables ou au travail ou à la prière, lui avaient révélé plus qu'à nul autre le charme pénétrant, serein et majestuenx de la nuit; ce cadre convenait au poète *penseur* ; alors les accents profonds, *ces notes de basse*, dont il regrettait l'absence chez Pouchkine, jaillissaient mieux que dans le bruit et l'éclat du jour.

Le jour, c'est le moment des soucis, des vanités, des fêtes, du bruit et des mensonges; mais la nuit est douce, pleine de saintes prières et de vérité, et de conscience et de Dieu (p. 145).

Aussi trouve-t-on dans ses œuvres toute une série de « nocturnes », qui sont parmi ses meilleures pièces. Il en est même en prose :

« Il y a quatre jours, écrivait-il, dans sa lettre à Samarine sur la Philosophie, très tard dans la soirée, c'est-à-dire, comme vous le savez, vers minuit, je me mis à la fenêtre. La nuit était extraordinairement claire ; les lointains profonds se détachaient nettement sur le ciel enveloppé par la nuit ; la lune presque dans son plein, quoique déjà sur son déclin, planait doucement, pas trop haut, au-dessus de la terre ; non loin d'elle brillaient les feux de diamants d'une planète, Jupiter, je crois ; de côté scintillait, comme en clignotant, le rougeâtre Sirius, et la multitude infinie des étoiles couvrait le ciel entier d'une poussière d'argent. Je voulais jouir du spectacle, puis m'endormir ; mais non : il me vint une pensée quelque peu étrange, mais d'une vérité mathématique... que toute cette beauté qui me ravissait n'était plus du présent, mais du passé... La lune, telle que je la voyais, était déjà plus vieille que la lune réelle, la lumière qu'elle m'envoyait était en retard de quelques minutes. Jupiter recu-

Digitized by Google

lait encore plus loin dans le passé ; le Sirius, qui clignotait aux regards de l'habitant de Bogoutcharovo, n'était plus le Sirius actuel, mais celui qui existait il y a deux ans ou davantage ; et cette infinité de petites étoiles qui étincelaient par tout le ciel, c'étaient les étoiles qui existaient il y a dix, quinze, cent, mille ans, ou même davantage... Je ne voyais rien qui fût contemporain de ma vision et presque aucun objet qui fût contemporain d'un autre. Tout ce que je voyais aurait pu ne pas exister, et je l'aurais vu quand même... »

La contemplation du ciel étoilé a toujours heureusement inspiré Khomiakof, particulièrement dans la belle pièce intitulée *les Étoiles*, où l'image et la pensée s'unissent dans un équilibre parfait.

A l'heure de minuit, près d'un fleuve rapide
Levez vos regards vers les cieux :
Bien loin, dans les hauteurs,
S'accomplissent des merveilles.

Les éternels flambeaux de la nuit,
Invisibles dans l'éclat du jour,
Poursuivent leur course harmonieuse,
Masses de feu inextinguible.

Plongez sur eux vos regards attentifs,
Et vous verrez que dans les lointains,
Derrière les plus proches étoiles,
Des myriades d'étoiles s'enfoncent dans la nuit.

Regardez encore : myriades sur myriades
Fatiguent votre regard timide :
Tout en étoiles, tout en flammes,
Les abîmes azurés semblent embrasés.

A l'heure du silence de minuit,
Chassant les illusions des rêves,
Plongez les regards de votre âme dans les Écritures,
Œuvres des pêcheurs de Galilée.

Et dans l'espace étroit du livre,
Se déploiera devant vous
La voûte infinie des Cieux,
Dans sa lumineuse beauté.

Digitized by Google

Voyez : les étoiles des pensées mènent
Leur ronde mystérieuse autour de la terre.
Regardez encore : d'autres se lèvent.
Regardez encore, et là-bas, dans les lointains,

Les étoiles des pensées, myriades sur myriades,
Se lèvent, se lèvent sans fin.
Et leurs feux enflamment
La nuit où sommeille notre cœur.

II

Les œuvres poétiques de Khomiakof, caractérisées par la profondeur de la pensée, ne le sont pas moins par l'*accent personnel*. On peut même dire que son œuvre tout entière est lyrique, car chaque page y vibre de ses sentiments. Ses deux tragédies ne font pas exception ; fleurs de jeunesse, elles intéressent surtout par leur élément lyrique, par le regard qu'elles nous permettent de jeter dans l'âme de l'auteur. *Ermak*, une œuvre de la vingtième année, est comme un hymne patriotique à la Russie et au culte de la famille, que Khomiakof devait si souvent exalter comme un trait distinctif des Slaves. L'*Imposteur*, paru quelques années après, est plus mûr, moins abondant en effusions lyriques ; on y retrouve, avec l'amour sans borne pour la Russie, l'opposition que le grand Slavophile ne cessera de signaler entre la civilisation occidentale, brillante, raffinée, guerrière, matérielle, et la pauvreté, la simplicité et les autres vertus qui sont pour lui caractéristiques de l'âme russe.

On raconte qu'en apprenant la défaite de Waterloo, le jeune Alexis et son frère Féodor, qui avaient rêvé d'aller combattre Napoléon, furent vivement désappointés : « Avec qui nous battrons-nous maintenant, demanda Féodor ? — Je soulèverai les Slaves », répondit Alexis. Cette ardeur belliqueuse, qui devait se manifester plus tard par

Digitized by Google

les campagnes du jeune capitaine de hussards, a inspiré quelques pièces comme *l'épître aux Vénévinitinof*, de 1821, où il montre le désir de voler au secours des Grecs, comme *la Prière*, où il réclame une épée brillante, un vaillant et léger coursier, qui,

Dans ce pays, où vole l'élan embrasé de son rêve,
L'emportera rapide comme le tourbillon, comme la pensée.

Son inspiration n'est pas toujours si guerrière. Il aime particulièrement à définir le poète : « merveilleuse apparition », « chantre » inspiré comme « la Sibylle », qui prête une voix « à la terre muette ». Il est fait pour planer dans les hauteurs, il sait pourtant s'intéresser aussi aux misères d'ici-bas :

Écoutez-moi, vous qui souffrez,
Vous, les forts, inclinez votre oreille timide
Vous, poitrines mortes et endurcies,
A l'accent de mes chants, recevez le souffle de vie.

Jamais l'inspiration de Khomiakof ne connut de faiblesse ni pour le mal ni pour la passion. Fidèle à la parole qu'il avait donnée à sa mère, il ne voulut connaître d'amour que pour celle à qui il unirait sa vie. Quelques pièces nous parlent de ses premiers rêves avant qu'il n'eût trouvé la compagne qui lui donna « le plus grand bonheur que l'on pût goûter en cette vie ». Ces joies, dont ses lettres nous livrent quelques échos charmants, n'ont pas inspiré le poète ; mais la mort de ses deux premiers enfants nous a valu l'exquise élégie *A mes Enfants*, qui est un des chefs-d'œuvre du genre :

Souvent, à l'heure de la profonde nuit,
Chers petits, j'allais vous contempler avec amour ;
Souvent j'aimais vous marquer du signe de la croix,
Prier pour que sur vous demeurât la grâce
Et l'amour du Dieu tout-puissant.

Veiller avec attendrissement sur votre repos enfantin,
Penser combien vos âmes étaient pures,

Digitized by Google

Espérer de longs et heureux jours,
Pour vous, charmants enfants sans souci,
Quelle douceur et quelle joie c'était !

Quand j'entre maintenant, partout l'obscurité:
Plus de vie dans la chambre : le petit lit est vide ;
Dans la lampe, devant l'icône, la lumière est éteinte :
Je suis triste : mes enfants ne sont plus,
Et le cœur se serre si douloureusement !

Enfants, à l'heure de la profonde nuit,
Priez pour celui qui priait pour vous ;
Pour celui qui aimait vous marquer du signe de la croix ;
Priez pour qu'avec lui demeure aussi la grâce
Et l'amour du Dieu tout-puissant.

Un deuil plus cruel fut la perte prématurée de sa femme, Catherine Michaïlovna Iazykof. Avec elle disparaissait « toute possibilité de bonheur terrestre » pour Alexis Stépanovitch. La résignation ne fut achetée que par une longue et rude lutte « contre le jaloux égoïsme de l'amour ». Une pièce de 1853 nous rapporte un écho de cette épreuve.

Je vous plains, ô vous qui ne goûtez pas le sommeil,
Le monde entier dort autour de vous,
Et vos importunes pensées
Ne laissent pas dormir votre âme inquiète.

On erre, on cherche, on veut nouer un entretien
Avec l'un, avec l'autre : vains efforts !
Celui-ci soulève à peine les yeux ;
Celui-là répond, à travers le sommeil, par un hochement de tête.

Et laissant vos frères endormis,
Vous promenez, dans l'ombre de la nuit,
Sans fermer vos paupières brûlantes,
Votre longue et solitaire méditation.

Enfin elle est terminée ; mais de nouveau,
Les pensées tumultueuses se mettent à bouillonner ;
Vous éveillez l'un, vous éveillez l'autre...
Tous hochent la tête et restent silencieux.

Digitized by Google

Vous êtes agité, plein de tristesse :
Votre cœur s'afflige, vos oreilles bourdonnent...
Et vous voyez autour de vous,
Comme il fait bon dans le monde endormi.

Je vous plains, ô vous qui ne goûtez pas le sommeil,
Ne vaut-il pas mieux s'endormir,
Et de ses importunes pensées,
Se reposer, ne fût-ce qu'un moment ?

La Résurrection de Lazare, de la même époque, nous apprend où Khomiakof trouva la source de la résignation :

O mon roi et mon Dieu, ta parole puissante,
En ce temps-là s'est fait entendre :
Et les chaînes du tombeau furent brisées,
Et Lazare revécut et ressuscita.

Je te prie : que ta parole puissante résonne encore,
Dis à mon âme : « Lève-toi » !
Et mon âme morte se lèvera de la tombe
Et sortira dans la lumière qui rayonne de toi.

Elle revivra, et par des accents magnifiques,
Sa voix résonnera en chants de louanges,
Pour toi, éclat de la gloire du Père,
Pour toi, dont la mort fut notre salut.

Sur cette forte nature, l'épreuve ne resta pas inféconde. En emportant « son *moi* de jadis, avec sa joie enfantine qui aidait parfois les autres contre les ennuis de la vie », elle développa le besoin d'une vie morale plus intérieure, plus intense, le désir « de faire valoir l'héritage de bien spirituel » que la chère défunte lui avait laissé.

Les poésies de cette dernière période portent le cachet de ses dispositions : l'image a moins de grâce, de coloris ; mais l'expression est forte, pleine, vigoureuse ; la pensée est austère et sublime ; à son contact on ressent une flamme spirituelle qui épure et fortifie. C'est le type même

Digitized by Google

de la poésie morale. Il suffira de lire les strophes du *Travailleur*.

Le long des rudes glèbes de la jachère en friche,
Depuis le matin, jusqu'à l'épuisement de mes forces,
J'ai, laboureur patient,
Assez mené ma pesante charrue.

Entouré d'âpre inimitié
Et de sottise méchante,
J'ai assez soutenu de luttes acharnées :
Je suis fatigué, fatigué.

Il est temps de respirer. O bocages,
O calme des champs et des eaux,
O voûtes des branches enlacées
Capricieusement au-dessus des ravins !

Une fois seulement, sous l'ombre délicieuse,
Penché sur le ruisseau à l'onde sonore,
Je voudrais de toute ma poitrine, ma poitrine altérée,
Aspirer le frais courant du soir;

J'aimerais essuyer la sueur d'une journée brûlante,
Secouer le fardeau des soucis du jour.
« Insensé ! Il n'est point pour toi de repos,
Point de répit. En avant ! En avant !

« Regarde la jachère : il reste beaucoup à labourer
Et il ne reste guère de jour.
Debout, serviteur paresseux de Dieu !
C'est l'ordre du Seigneur : Marche ! Marche !

« Tu as été acheté à grand prix,
Acheté par la Croix et par le sang.
Courbe-toi, laboureur, sur le sillon !
Lutte, lutteur, jusqu'à la pleine nuit ! »

Devant la voix du redoutable appel,
Je m'incline d'un front tremblant
Mais toi, de mes murmures insensés,
Ne te souviens pas dans ton jugement !

Digitized by Google

Je vais accomplir, dans le travail et la sueur,
La tâche que tu m'as assignée :
Je ne fermerai pas mes yeux ensommeillés,
Je ne faiblirai pas devant la lutte.

Je ne laisserai pas la charrue, serviteur paresseux,
Et je ne fuirai pas loin d'elle,
Jusqu'à ce que j'aie ouvert la jachère,
O Seigneur, pour recevoir ta semence.

III

Khomiakof n'avait pas attendu d'être visité par l'épreuve pour chanter ce qui avait été l'idée de toute sa vie, le développement du sentiment national, l'éveil de la conscience et de l'âme russe. Nous pouvons deviner déjà ce que sera en lui le poète patriote.

Et d'abord il aime profondément la terre russe :

Comme tu es belle, terre de Vladimir !
Tu renfermes beaucoup de villages et de grandes villes,
Ton peuple orthodoxe est nombreux :
Tu t'appuies sur tes montagnes bleues,
Et dans la mer bleue tu te baignes ;
Tu ne crains pas les ennemis,
Tu ne crains que la colère de Dieu.
. . . . . .
Le clair soleil s'avance dans le ciel,
Il échauffe, il illumine le monde ;
La nuit, brûlent les étoiles sans nombre,
Et l'on ne peut compter ni les brins d'herbe, ni les grains de sable.
Sur la terre s'avance la parole de Dieu,
Avec sa vivifiante chaleur, et sa joyeuse lumière.
Les dômes dorés des églises étincellent
Et les serviteurs du Seigneur, les fidèles qui prient
Sont comme l'herbe dans les steppes, le sable dans les mers.

Il aime les vieilles villes russes : c'est l'antique Novgorod, jadis si fière de sa puissance, quand « les peuples sou-

Digitized by Google

mis » lui apportaient leurs présents et qu'elle dressait fièrement sa « couronne de tours moussues ». Maintenant

Au milieu de la solitude et des ruines,
Sur le cours rapide du Volkhof,
Elle s'étend, sombre et triste,
La tête penchée vers la terre.

C'est Kief, la poétique capitale de l'Ukraine, la « Mère des villes russes », où les pèlerins accourent de tous les coins du grand-empire pour vénérer les tombeaux des saints ensevelis dans leurs grottes :

« Salut, Kief, cité séculaire,
Berceau de la gloire russe,
Salut, notre Dniepr aux ondes rapides,
Pur baptistère de la Russie...

Salut, Dniepr, ondes argentées,
Salut, Kief, ville merveilleuse !
L'ombre de tes grottes silencieuses
Est plus belle que les palais des rois.

Nous savons : dans les siècles passés,
Dans l'antique nuit et les profondes ténèbres,
C'est sur toi que s'est levée pour la Russie
L'aurore du soleil éternel.

Et maintenant, venus des contrées lointaines,
Des steppes inconnues,
Des profondes rivières du Nord,
Nous, tes fils, accourus pour prier,

Tous, autour de tes sacrés souvenirs
Nous sommes réunis avec amour...

C'est Moscou surtout, la ville sainte, le cœur de la Russie, la « Mère-Moscou aux blanches murailles » :

Ville superbe, ma Moscou, ma patrie !...
Brillant Kremlin, tes cathédrales étincellent

Digitized by Google

Comme des cierges sur les châsses des saints.
Et les regards russes se reposent avec joie
Sur les croix d'or, sur les tours séculaires !...

L'amour de la Russie ne peut aller sans l'amour de tous les pays slaves, appelés à jouer un si grand rôle dans l'histoire de l'humanité. Mais, pour accomplir ces destinées, il faut d'abord que le grand « Aigle du Nord » rende à la liberté ses frères du Sud.

Tu as placé ton nid dans les hauteurs,
Aigle des Slaves du Nord ;
Tu as largement déployé tes ailes,
Tu t'es enfoncé dans les profondeurs du ciel !
Vole ; mais dans la mer sublime de lumière,
Où ta poitrine, respirant la force,
Se réchauffe aux ébats de la liberté,
N'oublie pas tes jeunes frères !

Regarde vers les steppes du sud,
Regarde vers le lointain Occident ;
Ils sont nombreux dans leur nid, près du Danube,
Près des Alpes enveloppées de nuages,
Dans les gorges des rocs, dans les sombres Carpathes,
Dans les vallées et les forêts des Balkans,
Dans les filets des Teutons perfides,
Dans les chaînes de fer du Tatar...

Ils attendent, tes frères enchaînés,
Quand leur arrivera ton appel,
Quand tes ailes, semblables à des bras,
S'étendront sur leurs faibles têtes ?...
Oh, pense à eux, Aigle du Nord,
Envoie-leur un éclatant salut,
Qu'ils soient consolés, dans la nuit de leur esclavage,
Par la brillante lumière de ta liberté !

Nourris-les de tes forces morales,
Nourris-les d'espoir en des jours meilleurs ;
Et réchauffe de ton brûlant amour
Le froid de leurs cœurs formés du même sang que le tien.

Digitized by Google

Leur heure viendra: leurs ailes se fortifieront,
Leurs jeunes serres grandiront ;
Les aigles pousseront leur cri ; — et la chaîne de la tyrannie,
Ils la briseront avec leur bec de fer !

Ce n'étaient pas seulement les Slaves asservis aux musulmans qui attiraient les regards de notre poète. Il embrassait tous les membres de cette grande famille, espérant les voir un jour réunis, comme dans la vision qu'il décrivait après son séjour à Prague, sous le charme de l'accueil reçu près des grands Slavisants : Ganka et Schafarik.

La nuit sans étoiles respirait la fraîcheur ;
Sous ma fenêtre, la Laba roulait ses eaux bruyantes ;
A Prague je songeais avec une joie mélancolique ;
A Prague je rêvais, oubliant le sommeil.

En rêve je volais, si haut que l'aigle au plumage bleu-sombre
Aurait, depuis longtemps, renoncé à me suivre ;
Mais, soutenu par une invincible puissance,
Je m'élevais toujours, toujours plus haut.

Et du ciel j'aperçus un splendide tableau :
Tout l'Occident dans sa parure et son éclat,
La Morava et la Laba, et la lointaine Save,
Et le Danube bleu avec ses eaux grondantes.

Et je vis Prague, et Prague rayonnait :
Un temple d'or rayonnait sur le Hedschin ;
La prière des Slaves montait en sons puissants,
Dans les chants connus des siècles passés.

Sous les antiques ornements du bienheureux Cyrille,
Un évêque montait sur le Hedschin,
Et sur ses pas roulait l'immense foule,
Et l'air était rempli de la fumée des encensoirs.

Et le chœur, chantant la gloire céleste,
Invoquait sur l'Occident la miséricorde divine,
Sur la Laba, la Morava, sur la lointaine Save,
Sur le Danube bleu, aux ondes mugissantes.

Digitized by Google

Cette union rêvée par le poète ne peut se réaliser que par la foi et par l'amour :

Les frères se tiendront unis,
Tous grands, tous libres
Contre leurs ennemis, en rangs victorieux,
Pleins de nobles desseins
Forts de la même foi.

On voit si le panslavisme de Khomiakof était un chauvinisme étroit et matérialiste. Les mêmes préoccupations idéalistes et morales se révèlent dans le rôle qu'il assigne à la Russie :

« Enorgueillis-toi, t'ont dit les flatteurs,
« Terre au front couronné,
« Terre d'infrangible acier,
« Dont l'épée a conquis la moitié du monde !
« Il n'y a pas de limite à ton empire,
« Et le destin soumis à ta loi,
« Serviteur de tes désirs,
« Est attentif à tes ordres superbes.
« Brillante est la parure de tes steppes,
« Tes montagnes s'appuient au ciel
« Et les lacs sont comme des mers... »
Ne les crois pas, n'écoute pas, ne t'enorgueillis pas.

Quand les vagues profondes de tes fleuves
Seraient comme les vagues azurées des mers,
Quand le sein de tes montagnes serait plein de diamants
Et que tes grasses steppes regorgeraient de blé ;
Quand devant ton éclat souverain,
Les peuples baisseraient timidement les yeux,
Quand sept mers, du murmure de leurs eaux,
Formeraient comme un chœur pour chanter tes louanges,
Quand, semblables à un sanglant orage,
Tes foudres se porteraient au loin,
De toute cette force, de toute cette gloire,
De toute cette poussière, ne t'enorgueillis pas !...

Tout esprit d'orgueil est stérile,
L'or est trompeur, l'acier se brise :

Digitized by Google

Ce qui est solide, c'est le monde lumineux de la sainteté ;
Ce qui est fort, c'est la main de ceux qui prient.

La beauté de cet idéal ne faisait pas méconnaître à Khomiakof les laideurs et les horreurs de la réalité. Peu d'hommes ont écrit, des fautes de leur pays, une confession aussi énergique que celle qu'il détaillait en 1846, appelant ses concitoyens à prier et à se repentir pour les luttes fratricides, les trahisons, les assassinats,

Pour l'ivresse des passions effrénées,
Pour l'aveuglement, pour les brigandages,
Pour le sommeil des esprits, pour la glace des cœurs,
Pour l'orgueil de la profonde ignorance,
Pour l'esclavage du peuple...
Pour tout, pour chaque souffrance,
Pour toutes les lois foulées aux pieds,
Pour les noires actions de nos pères,
Pour les noirs péchés de notre temps,
Pour tous les malheurs de notre pays,
Devant le Dieu puissant et bon,
Priez avec des pleurs et des sanglots,
Pour qu'Il pardonne, pour qu'il pardonne !

Cet appel à la pénitence, il le répéta dans un moment solennel, celui où les peuples allaient « se réunir en Orient » pour « le Jugement de Dieu ». Cette pièce, qui circula d'abord manuscrite, fit par certains accuser l'auteur de manquer de patriotisme, et lui valut même quelques démêlés avec la police. Ce n'était pas un mauvais patriote que celui qui disait à son pays :

L'âme fléchie, et les genoux ployés,
Et le front prosterné dans la poussière,
Fais monter une humble prière,
Et guéris avec l'huile des pleurs
Les plaies d'une conscience gangrenée.

Puis lève-toi, fidèle à ta mission,
Et lance-toi, dans la poussière des sanglantes mêlées,

Digitized by Google

Soutiens, pour tes frères, un vaillant combat ;
Tiens l'étendard de Dieu d'une puissante main ;
Frappe avec l'épée : c est l'épée de Dieu !

« Un jour, écrivait Khomiakof sur l'album de Ganka, priant Dieu pour la Russie, je dis :

« Ne lui donne pas une humilité d'esclave,
Ne lui donne pas un aveugle orgueil ;
Et l'esprit qui tue, l'esprit de doute,
Fais-le, par l'esprit de vie, taire en elle. »

« C'est ma prière pour tous les Slaves. S'il n'y a pas en nous de place pour le doute, le succès est assuré. Nous aurons de la force, pourvu que nous n'oubliions par la fraternité. »

On ne peut mieux exprimer la note du patriotisme slavophile.

IV

Mais les aspirations qui en étaient l'essence trouvaient leur plus haute expression dans l'idée religieuse. De tous les traits qui marquent l'œuvre de Khomiakof, c'est le plus saillant peut-être. Pour s'en convaincre, on n'a qu'à lire à fond ces mémoires sur l'histoire universelle qui sont, à leur manière, un véritable poème. C'est une hypothèse grandiose, en effet, que celle de ces deux principes qui auraient de tout temps partagé l'humanité en deux grandes fractions : les Kouschites, venus du Midi, représentants de la civilisation matérielle, de l'organisation sociale basée sur la force, sur les institutions extérieures, conventionnelles ; en théologie, partisans de la nécessité, d'une religion extérieure elle aussi, qui consacrait par ses mystères les passions et les plaisirs, et accordait aux pratiques mécaniques, aux incantations, le pouvoir d'agir à son gré sur la Divinité ; en face, les Iraniens, descendus de la Haute-Asie, gardiens des traditiens primitives, inférieurs aux Kouschites dans le développement

Digitized by Google

du luxe, de l'organisation politique et matérielle, dans les arts qui s'adressent plus particulièrement aux sens; en revanche, conservant le patrimoine moral de l'humanité, la croyance à l'être spirituel, à la création divine, à la liberté, au bien et au mal. Dans ce cadre, Khomiakof fait rentrer toute l'histoire de l'ancien monde; la naissance, les vicissitudes, la chute des grands empires, les mouvements des peuples, tout est dû à l'extension, à la rencontre, aux mélanges, aux réactions des deux influences iranienne et kouschite. Cependant le germe de vie et de salut moral que recélait l'Iranisme a été précieusement conservé par Israël, et il s'est épanoui, comme en sa fleur naturelle, dans la personne de Jésus-Christ.

Avec lui, la victoire finale est assurée au principe supérieur. Mais elle ne s'achète pas sans lutte ; le vieil esprit kouschite se retrouve sans cesse, toujours incapable de reconnaître les marques de la réelle grandeur et les traits du véritable Sauveur.

Toute cette philosophie de l'histoire se reflète dans la pièce suivante.

Immense, à perte de vue,
Plein d'une allégresse extraordinaire,
Le flot populaire sortait
Des murs de Jérusalem.

La route de Galilée
Retentissait des cris de triomphe :
« Tu viens au nom de Dieu,
« Tu viens dans ta demeure royale !

« Honneur à toi, notre roi pacifique !
« Honneur à toi, fils de David ! »
Ainsi, dans son enthousiasme soudain,
Chantait le peuple. Mais à l'écart,

Immobile dans la foule agitée,
Un vieux disciple des écoles

Digitized by Google

Tout fier de sa sagesse livresque,
Disait avec un sourire railleur et méchant :

« Est-ce là votre roi, faible et pâle,
« Environné de pêcheurs ?
« Pourquoi est-il si pauvrement vêtu,
« Et pourquoi ne se précipite-t-il pas,

« En révélant la puissance de Dieu,
« Tout revêtu d'un noir tourbillon,
« Lançant la flamme et les éclairs
« Sur la terre épouvantée ? »

Et les siècles ont passé tour à tour,
Et le Fils de David, depuis lors,
Dirigeant secrètement leurs destinées,
Apaisant leurs bouillantes fureurs,

Imposant à leurs agitations
Les chaînes de la paix forgées par l'amour
Vivifie le monde, comme le souffle
Qui annonce l'arrivée du printemps.

Et dans les fatigues des grands combats,
Les cœurs réchauffés par lui
Reconnaissent les pas de leur maître,
Entendent le doux appel de leur Père.

Mais ferme dans son incrédulité,
Incurablement aveuglé,
L'homme du livre, toujours orgueilleux,
Répète encore : « Où donc est-t-il ?

« Et pourquoi, dans la lutte confuse
« Qui remplit la scène de l'histoire,
« Passe-t-il si pacifique,
« Si invisible pour moi ?

« Et ne vient-il pas comme l'orage menaçant,
« Tout revêtu d'un noir tourbillon,
« Lançant la flamme et les éclairs
« Sur la terre épouvantée ? »

Digitized by Google

L'endroit où l'esprit du christianisme était, pour Khomiakof, resté le plus sincère et le plus vrai, c'était l'Orient; selon lui, dans l'Occident, gâté par la nature et par la civilisation, le développement du bien-être et des arts, même des arts de l'esprit, étouffe trop souvent les préoccupations morales; les vieilles traditions de la légalité romaine, jointes aux violences de la force belliqueuse apportée par les Germains, font prévaloir la conception d'une unité extérieure, contrainte, conventionnelle sur celle de la véritable unité qui doit être intérieure, reposant sur la liberté réglée par l'amour. Ce n'est pas le lieu de discuter la vérité objective de ces constatations, de voir si la pureté des traditions iraniennes était tellement altérée en Occident, et si l'élément kouschite ne se faisait pas sentir aussi vivement en Orient, car la nature humaine, dans chaque homme aussi bien que dans chaque peuple, porte en elle-même les deux éléments toujours en guerre de la matière et de l'esprit, de l'ange qui se souvient du ciel et de la bête qui penche vers la terre. Mais on ne peut qu'admirer la façon dont il concevait et l'idéal de l'orthodoxie, et la mission des Slaves : l'orthodoxie devait être, selon lui, la plus pure réalisation du christianisme, et le monde slave le terrain où la vraie religion se développerait le plus naturellement et le plus fructueusement, parce que, de toutes les races iraniennes, les Slaves se seraient le moins écartés de la lumineuse enfance du genre humain.

Cette idée résonne, comme un leit-motif, à travers toutes les œuvres de Khomiakof. Il n'est pas une seule page, une seule pièce, où ne vibrent ses convictions, et généralement elles s'expriment par les mêmes accents : par la préférence accordée aux vertus plus spécifiquement évangéliques, l'humilité, le détachement, l'amour, par le souci intense des choses morales. Et n'est-ce point, d'ailleurs, ces traits qui distinguent la littérature russe, comme aussi l'âme russe ?

Digitized by Google

Khomiakof demande-t-il un sujet à l'Ancien Testament? Il choisira *Nabuchodonosor*, frappé à cause de son orgueil, *David*, le « berger poète » qui s'avance contre l'énorme géant « tout brillant et résonnant » de fer avec une simple pierre ; la vérité non plus n'a pas besoin du pesant attirail des armures terrestres :

L'équipement de Saül lui est une entrave,
Le casque royal un fardeau :
Son arme — c'est la parole de Dieu,
Et la parole de Dieu — c'est la foudre de Dieu !

Mais pour avoir le droit de compter sur Dieu, il faut à l'humilité joindre la religion intérieure, le culte « en esprit et en vérité », sans lequel les plus pompeuses cérémonies ne sont rien. Lisez cette ode *Après la lecture d'un psaume* :

La terre tremble : dans l'éther
Le tonnerre roule d'un bout du ciel à l'autre :
C'est la voix de Dieu qui juge le monde :
Israël, mon peuple, écoute.

Israël, tu m'élèves des temples,
Et ces temples sont étincelants d'or :
Dans ces temples fume l'encens,
Et jour et nuit les feux sont allumés.

Et que me font les voûtes des temples splendides,
Pierre sans âme, poussière terrestre ?
J'ai créé la terre, créé les eaux,
Ma main, du ciel, a tracé les contours !

Je veux, et d'un mot je déploie
Un monde de merveilles inconnues ;
Et je crée l'immensité
Derrière l'immensité des Cieux.

Qu'ai-je à faire de votre or ? Dans les abîmes de la terre,
Dans le sein des montagnes éternelles,
J'ai versé comme l'eau de la pluie,
Le métal fondu par le feu.

Digitized by Google

C'est là qu'il bouillonne en fureur, comprimé
Dans les entraves des noires profondeurs,
Et votre argent, votre or
N'est qu'une goutte de ces vagues enflammées.

Pourquoi l'encens ? Devant moi
La terre, de toutes parts,
Est comme un encensoir embaumé, sous la rosée
Des fleurs aux suaves parfums.

Pourquoi le feu ? N'ai-je pas allumé
Les flambeaux qui brillent sur vos têtes ?
Est-ce que, telles les étincelles de la fournaise,
Je ne jette pas les étoiles dans l'ombre de la nuit ?

Ton offrande est trop pauvre. Il est un don sans prix,
Un présent nécessaire à ton Dieu.
Parais avec ce présent, et d'un cœur propice
J'accueillerai tous tes dons.

Il me faut un cœur plus pur que l'or,
Une volonté ferme dans le travail,
Il me faut un frère qui aime son frère,
Il me faut la justice dans les jugements.

Le charme poétique des plus belles fêtes ne lui fait jamais oublier l'essence de la vraie piété. La nuit qui précède Pâques, avec ses cérémonies de la lumineuse résurrection du Christ, est une des plus touchantes. Les *Matines de Pâques au Kremlin* nous font connaître les impressions de Khomiakof :

Dans le silence, sous le manteau de la nuit,
Moscou attendait, et l'heure sainte arriva
Et la sonnerie puissante se précipita sur la terre,
Et l'air tout entier se mit à vibrer et à frémir.

Puissantes comme le tonnerre, les mélodies argentines
Redirent la nouvelle de la sainte solennité,
A leur voix bien connue
La grande Moscou s'ébranla.

Digitized by Google

C'est toujours la même voix : Et nos agitations,
Et les soucis auxquels nous attachons une mesquine grandeur
Lui sont inconnus : messagère de la Rédemption,
Elle nous redit, des hauteurs, toujours le même chant,

Un chant de liberté, un chant de captifs délivrés.
Nous l'entendons, mais comment l'écoutons-nous ?
Est-ce que les genoux orgueilleux se fléchissent ?
Est-ce que les esprits présomptueux s'humilient ?

Ouvrons-nous les bras de notre âme
Pour nos jeunes frères, pour nos frères souffrants ?
Nous souvenons-nous seulement de ce qu'est ce nom de frères,
Le plus cher, le plus saint de tous les noms terrestres ?

Toujours la même prépondérance accordée à l'élément moral. C'est d'ailleurs le caractère de toute sa théologie ; non certes qu'il fût indifférent au dogme ; mais il ne l'envisage pas, pour ainsi dire, d'une façon abstraite, indépendamment de la vie morale et religieuse. La spéculation qui n'est pas inspirée et guidée par l'amour lui apparaît comme dangereuse, conduisant droit au rationalisme. Dans la fameuse question du Filioque, il reproche à l'Occident non pas tant une thèse métaphysique que le *fratricide moral* accompli en excluant l'Orient de la nouvelle définition, en brisant ainsi l'unité vivante de la foi et de l'amour. Avec quelle ardeur, du reste, avec quelle sincérité, il s'est fait le théologien, l'apôtre de la morale évangélique et de l'amour chrétien, chacune de ses pièces en rend témoignage. On sent vibrer en lui l'esprit du prophète que ses prières réclamaient au ciel :

Combien de fois, en moi, mon âme
S'est éveillée d'un paresseux sommeil
Combien de fois a-t-elle demandé des paroles
Pour s'adresser aux hommes, à ses frères !

Combien de fois, mon Dieu, s'est-elle élancée
Pour annoncer à la terre ta volonté,

Digitized by Google

Afin que la lumière de la raison
Éclaire les insensés qui marchent dans les ténèbres !

Combien de fois, accablé de mon impuissance,
Plein d'un profond et lourd ennui,
T'ai-je prié de leur donner un prophète
A l'âme brûlante et forte !

Je t'ai supplié, dans mes prières nocturnes,
De donner au prophète la force des paroles,
Afin de faire au loin retentir le monde
Des accents de la vérité !

Je t'ai prié, avec larmes et gémissements,
Étendu devant toi dans la poussière,
De donner au monde des oreilles et un cœur
Pour écouter la sainte parole.

S'il connut les élans du prophète, il en connut aussi les épreuves. Souvent il se sentit incompris, impuissant à toucher les esprits rebelles. Le « sol moscovite » n'offrait pas toujours un terrain favorable à l'infatigable semeur. Il lui fallut souvent une patience héroïque telle qu'il l'a chantée dans *Les exploits*.

Il y a des exploits dans la bataille,
Il y a des exploits dans la lutte,
Mais les exploits suprêmes sont ceux de la patience,
De l'amour et de la prière.

Si ton cœur est abattu,
Devant la malice des hommes,
Si la violence t'a emprisonné
Dans une chaîne d'acier,

Ou si les larmes de la terre
Ont, comme un fiel, imbibé ton âme ;
Avec une foi vivante et assurée,
Recours à ces nobles exploits.

Les exploits ont des ailes :
Tu t'envoleras sur elles,

Digitized by Google

Sans peine, sans effort,
Plus haut que les ombres terrestres,

Plus haut que le toit de la prison,
Plus haut que la malice aveugle,
Plus haut que les gémissements et les cris
De l'orgueilleuse foule des mortels.

*
* *

Cependant, malgré toute sa patience et toute son énergie, le grand « travailleur » se sentait parfois fatigué. Quand, dans les derniers jours de septembre 1860, il fut pris d'une attaque de choléra, lui, « qui avait guéri tant de monde », sentit qu'il ne se guérirait pas lui-même.

Il regarda la mort en face, s'y prépara en vrai chrétien, simplement et courageusement, réalisant le souhait qu'il formait, trente ans auparavant, dans sa belle ode *Au Sommeil* :

J'ai été sur la mer, dans la mêlée sanglante,
Sur le bord des abîmes et des rochers,
Et jamais, dans ma prière,
Je n'ai demandé à Dieu la vie ;
Mais recevoir le coup inattendu
A l'heure paisible du repos,
Être ravi de ce monde
Sur ma couche, dans l'ombre de l'oubli,
Me répugne. Créateur du monde,
Écoute la voix de ma prière nocturne :

Quand, fixée par toi,
Ma dernière heure sera venue,
Envoie dans mon cœur un pressentiment,
Alors d'un front soumis,
Sans murmures pusillanimes,
Je m'inclinerai devant la volonté sainte.
Qu'alors en mon humble demeure
Vienne ton ange exterminateur
Comme un hôte dès longtemps attendu.

Digitized by Google

Mon œil mesurera le géant ;
La crainte ne fera pas trembler ma poitrine
Et l'esprit, loin des brouillards d'ici-bas,
D'un vol hardi prendra son essor.

Voulant le rassurer, quelqu'un lui dit : « Vraiment vous êtes mieux, voyez comme vous êtes réchauffé et comme vos yeux se sont éclaircis. — Ah ! demain, reprit-il, comme ils seront éclairés ! » Ce furent ses suprêmes paroles. Elles font songer involontairement à sa dernière composition poétique :

Dors !
Après une journée de jeu et d'amusement, la nuit t'a plongé dans [l'oubli du sommeil ;
Dors, petit enfant, le sourire sur les lèvres : comme le rayon d'un [matin de printemps,
Ta jeune vie se joue et se reflète dans tes rêves.

Dors !
Travailleur, dans la peine, dans la joie, s'est accompli ton labeur [journalier ;
La tâche qu'on t'avait assignée le matin est terminée le soir ;
L'œuvre s'est commencée, l'œuvre s'est achevée : le repos de la nuit [est bien gagné.

Dors !
Tu t'endors le visage radieux, ô vieillard fatigué par le travail,
A mesure que l'horizon de ta vie terrestre s'enfonce dans la nuit,
On voit que les premières lueurs du jour d'outre-tombe illuminent [déjà ton sommeil.

On aime se rappeler cette « berceuse » quand on visite le paisible coin de terre où Khomiakof est allé goûter son dernier sommeil « dans le couvent de Danilof, au pied de la colonne slave de Vénéline ». C'est là qu'il a rejoint tous ceux qu'il avait aimés et prématurément conduits au champ du repos : son beau-frère, le poète Iazykof, son neveu Valouïef, l'un des Slavophiles de la première

Digitized by Google

heure, dont il a retracé avec tant de charme le juvénile enthousiasme et l'infatigable ardeur et la pureté exquise ; puis sa femme, sa bien-aimée Katenka, et enfin Gogol, le romancier-poète qui, l'un des premiers, avait répondu à son idéal de l'art national. Et comme il écrivait à propos de Gogol, « c'est ainsi que cela devait être ».

C'est un endroit charmant que cet antique couvent, l'un des nombreux monastères qui forment la bordure de la vieille cité moscovite. Comme les autres, il a conservé son enceinte de murs crénelés, et près des grandes portes, un vieux canon, gisant par terre sans affût, reporte le souvenir aux époques héroïques où la terre russe se débattait contre le joug tatar et se rassemblait patiemment sous les tsars de Moscou. L'on entre : on se trouve dans un immense jardin ; au milieu des allées et des plates-bandes, on aperçoit à peine les tombes, nombreuses pourtant, mais entièrement cachées sous les arbres et la verdure. Il fait bon reposer dans ce lieu plein de fraîcheur et d'ombre. les bruits confus de la grande ville n'y troublent pas le silencieux recueillement ; seul, le bourdonnement harmonieux des cloches, les fameuses cloches de Moscou, vient bercer le grand sommeil. Vous vous orientez, vous interrogez en vain un frère convers qui n'a jamais entendu parler de Khomiakof ; enfin un moine aux longs cheveux vous mène près de la tombe nouvellement restaurée de Gogol. De l'autre côté de l'allée se dresse la modeste colonne consacrée à Iouri Ivanovitch Vénéline, avec l'inscription suivante : « Il a rappelé au monde le souvenir de la race, jadis glorieuse et puissante, des Bulgares, et désiré ardemment de la voir renaître. » Tout près, un socle de pierre surmonté d'une croix dorée recouvre les restes de Valouïef et de Iazykof ; sous une autre croix sur un autre socle absolument semblable, on lit les noms d'Alexis Stépanovitch et de Catherine Michaïlovna Khomiakof. Non loin de là, on pourrait voir les noms de Samarine, de Kos-

Digitized by Google

chélef, de Tcherkasski et d'autres, chers à Moscou et à la Russie. C'est une sorte de Panthéon moscovite.

Sur la tombe de Valouïef, une inscription slavonne redit le verset de l'Évangile : « *Bienheureux les cœurs purs, parce qu'ils verront Dieu.* » Sur celle de Catherine Michaïlovna, Khomiakof avait continué : « *Bienheureux les doux, parce qu'ils posséderont la terre.* » Puis, commentant pour ainsi dire la leçon morale qu'il avait tirée de la mort de sa femme, il avait écrit : « *Si tu considères les iniquités, Seigneur, Seigneur, qui subsistera ?* » Après sa mort on ajouta : « *Bienheureux ceux qui ont faim et soif de la justice.* » On ne peut mieux choisir.

Toutes les œuvres de Khomiakof, ses poésies en particulier, sont l'écho de cette parole, toutes expriment cette faim et cette soif de vérité et de justice. Si d'autres savent mieux flatter l'imagination et la sensibilité, aucun ne s'entend davantage à éveiller les plus hautes aspirations, et suivant une de ses images favorites, à enlever l'âme sur les cimes et dans les hauteurs. Elles sont le chef-d'œuvre de la poésie morale, spirituelle, pour exprimer une idée que rendrait mieux l'adjectif russe *doukhovny*.

Un des plus fervents admirateurs de Khomiakof fut N. N. Népluyef, ce grand homme de bien qui a su réaliser et vivifier en plein xxe siècle, une communauté copiée littéralement sur les chrétientés apostoliques, où tous n'avaient qu'un cœur et qu'une âme. Il aimait à raconter comment avait commencé son culte pour le poète slavophile. Il avait communiqué à P. Barténief, directeur de la Revue historique les *Archives russes*, un précieux manuscrit de famille, contenant les mémoires de son aïeul Ivan Ivanovitch Népluyef, qui fut ministre et ambassadeur au xviiie siècle. En retour, Barténief lui fit présent de toute la collection des *Archives russes*, et y ajouta un petit livre relié en toile bleue, disant qu'il y trouverait plus que dans tous les volumes de la Revue réu-

Digitized by Google

nis. C'étaient les poésies de Khomiakof. N. Népluyef reconnut dans ces vers une des plus nobles expressions de la pensée chrétienne, et s'éprit d'un véritable enthousiasme pour leur auteur ; il mit lui-même en musique quelques-unes de ses meilleures pièces. Sans ressembler à Alexis Stépanovitch ni par le tempérament, ni par la tournure de l'esprit, il avait conscience d'être et il était vraiment son continuateur ; en organisant une société fondée sur la foi consciente et l'amour vivant, il avait réalisé les idées dont Khomiakof s'était fait l'apôtre. Aussi, est-ce à bon droit qu'il a érigé au centre de sa propriété et de la Confrérie Ouvrière à Vozdvijensk, un monument, le seul je crois, qui ait été jusqu'ici consacré au grand Slavophile ; on a amassé un tertre à la base duquel, sur un pan de maçonnerie surmonté d'un ange qui montre le ciel, se détache en relief le buste de Khomiakof. Au dessous, on lit l'inscription suivante.

Au poète chrétien et au profond penseur
Alexis Stépanovitch
Khomiakof.
Un feu sacré embrasait ton âme,
Ton vers puissant résonnait comme une cloche ;
Mais l'étincelle divine qui couvait dans ton cœur
S'est éteinte avec la vie. La foule indifférente t'a regardé avec dédain
Et l'esprit orgueilleux n'a pas répondu à ton appel.

On a pu juger si les appels de cette âme vibrante méritaient le dédain. Chez les cœurs avides de vérité et de justice, ils trouveront toujours un écho ; ces poésies leur révéleront de plus grands horizons que beaucoup de livres savants, et les aideront puissamment dans la recherche de l'idéal. C'est le seul hommage digne d'Alexis Stépanovitch Khomiakof et le seul monument qu'il eût ambitionné, si la pensée d'un monument s'était jamais présentée à son esprit.

A. Gratieux.

Digitized by Google

CHRONIQUE DE L'INSTITUT CATHOLIQUE

Cette année, l'Institut catholique a tenu à célébrer très solennellement, le lundi 8 mars, la **fête de saint Thomas d'Aquin, patron des Facultés canoniques**. C'était une joie pour tous de voir notre ancien Recteur, Mgr Péchenard, évêque de Soissons, accepter la présidence de la solennité, comme aussi nous étions heureux d'avoir à côté de nous nos confrères de Saint-Sulpice qui s'étaient rendus à notre invitation.

Le matin, à 9 heures, une messe pontificale honorait l'ange de l'École par le développement de ses rites liturgiques et par ses chants, que dirigeait M. A. Gastoué. Après l'évangile, Mgr Demimuid, protonotaire apostolique, professeur honoraire de l'Institut catholique et directeur de l'Œuvre de la Sainte-Enfance, montait en chaire pour nous retracer, dans un éloquent panégyrique, la force, la foi et la science de saint Thomas d'Aquin[1].

Dans l'après-midi, nous nous réunissions tous à 2 heures 1/2, dans la Salle Rouge, pour entendre l'argumentation solennelle et la lecture de quelques travaux. Le nombre des assistants était augmenté par la présence de beaucoup d'amis de l'Institut.

Sur l'estrade, Mgr Péchenard, assisté de Mgr Baudrillart et de M. le Supérieur général de Saint-Sulpice, entouré de tous les professeurs des facultés canoniques, préside ; Sa Grandeur ouvre la séance en donnant la parole à Mgr le Recteur qui nous dit en quelques mots combien cette séance lui semble une fête de famille, par la présence de Mgr Péchenard dont le souvenir est encore si vivant à l'Institut ; par la présence aussi de Mgr Demimuid qui avait été le sévère correcteur de dissertations, en même temps que le professeur très aimé de ses élèves ; par la présence enfin de Saint-Sulpice.

Maintenant les joutes intellectuelles vont commencer. M. Maisonneuve soutient cette thèse : *Dogma Redemptionis in Vetere Testamento praeformatum, a Christo authentice promulgatum, in epistulis paulinis plenissime declaratum est.* M. Louis s'acharne... à coups d'arguments, à démolir cette forteresse. Mais, au bout de

1. Le prochain numéro de la *Revue* reproduira *in extenso* ce beau panégyrique.

Digitized by Google

quelque temps, le professeur de théologie arrête d'un mot le combat : « Esto » et la victoire reste au défenseur. Notre attention se repose des subtilités de la langue latine par l'audition de la dissertation lue par M. Lesaunier sur la théorie physique de la Rédemption. Puis les argumentations reprennent avec les vives attaques de M. Liénart contre cette thèse : *Ad explicandum opus Christi redemptorium aptissima est doctrina satisfactionis vicariae, in Scriptura fundata a Patribus passim adumbrata, a scholasticis doctoribus plene constituta, definitionibus Ecclesiae commendata. Illa quidem satisfactio Deo, nullatenus diabolo persoluta est.* Cette dernière phrase est l'occasion de l'intervention de M. de Grandmaison, l'éminent théologien des Études, dont les objections sont enfin résolues par notre professeur M. l'abbé d'Alès. Avant le discours du président, encore une belle dissertation lue par M. Capéran, sur *Pascal II et l'abandon des Biens d'Empire et des Regalia.*

Enfin Mgr Péchenard se lève et parle à son tour. Il nous dit, dans une légitime émotion que lui suscitent tant de souvenirs, des paroles de confiance et des paroles d'espérance. On lira intégralement[1] ce beau discours qui retrace la marche lente mais sûre de l'Institut catholique, véritable « usine scientifique du clergé de France ».

Un salut solennel terminait la journée en faisant descendre sur tous les bénédictions de Dieu.

Un étudiant de théologie.

*
* *

Deux jours après, c'était une autre fête : M. l'abbé Beuf, ancien élève de l'Institut catholique, missionnaire diocésain de Clermont, soutenait sa thèse pour le **doctorat en théologie**. Il présentait une étude sur *Monseigneur de Bonal, évêque de Clermont*, mort en 1800, dans laquelle il nous montrait successivement l'évêque, le député à la Constituante, l'émigré, et faisait ressortir l'esprit de foi, l'amour de Dieu et de l'Église qui imprimait à cette longue carrière et à cette vie accidentée une forte et admirable unité. Sauf quelques petites réserves de détails, le jury loua grandement l'ordonnance de la thèse, la connaissance parfaite du sujet, la sagesse des jugements. La manière dont le candidat répondit, très simplement et très loyalement, aux objections qui lui furent faites et aux questions qui lui furent posées, lui assura encore plus les sympathies du jury et de

1. Dans le *Bulletin du Denier de l'Institut catholique*, livraison de mai 1909.

Digitized by Google

l'auditoire, et ce fut à la satisfaction générale que le Recteur, ayant pris avis de la Faculté, le proclama docteur *cum maxima laude*.

*
* *

Si les Facultés canoniques ont été particulièrement à l'honneur ce mois-ci, les autres ont eu aussi leur part dans le travail et dans les succès. Notre **Faculté de droit** compte à son actif un **docteur** de plus, M. Th. Mollet, qui a été reçu le 25 février dernier avec la mention *bien*. Le sujet de sa thèse était : *De la correction paternelle*. Nous félicitons vivement le nouveau docteur.

*
* *

Personne n'a chômé d'ailleurs, pendant ce long trimestre. Malgré leurs occupations quotidiennes et absorbantes, plusieurs des nôtres ont été porter **au dehors** la bonne parole et les encouragements.

Le Recteur, Mgr Baudrillart, fit le 19 mars, dans la salle de Géographie, une magistrale et éloquente conférence sur *Frédéric Ozanam*, dont il voulut bien, le soir du 30 mars, approprier quelques extraits aux besoins des étudiants réunis pour l'entendre. Les étudiants catholiques de Bruxelles, pris d'une légitime envie, en avaient déjà voulu leur part, et Mgr Baudrillart était allé, le 27 mars, les charmer et les édifier en leur proposant le même modèle de vie et d'action chrétienne.

Nous ne pouvons énumérer toutes les conférences que M. l'abbé Bertrin fit ces temps-ci, en divers points de la France, sur *Lourdes* et sur *Chateaubriand*, partout avec le même succès.

Le 15 mars, au Cercle d'Études sociales de la rue Saint-Honoré, M. Bousquet fit une conférence sur l'*Unité de l'Église et la diversité des églises orientales*.

Plusieurs aussi sont partis pour quelques jours en inspection, M. Fouet, M. Le Bidois, M. Hermeline à Blois et au Mans, M. Bousquet dans le diocèse de Soissons, sans parler de ceux qui ont pu rendre les mêmes services sans que nous en ayons eu connaissance.

Mais l'activité souvent excessive du moment présent ne nous fait pas oublier le passé. Les tristes anniversaires se succèdent ces jours-ci. Le 24 mars, nous nous sommes tous unis à notre Recteur, au moins par la pensée et la prière, pour célébrer pieusement le souvenir de sa mère, Mme Baudrillart; le 29, nous avons assisté en grand nombre à un service chanté dans notre chapelle pour M. l'abbé Ragon.

Digitized by Google

*
* *

Le banquet annuel de l'**Association des anciens Élèves** de l'Institut catholique a eu lieu le jeudi 18 février, sous la présidence de S. G. Mgr l'Archevêque de Paris, qui avait voulu, en nous faisant cet honneur, attester d'une manière délicate et toute paternelle son dévouement à notre université et sa bienveillante estime pour les loyaux serviteurs de l'Eglise et de la France qui en sont sortis.

Attirés par la présence de Sa Grandeur, les anciens étaient venus plus nombreux que jamais, de divers points de la France et même de Suisse; quelques jeunes étudiants s'étaient joints à eux pour le banquet; mais un nombre beaucoup plus considérable, augmenté encore par plusieurs des amis de l'Institut Catholique, prit part, daus la *Salle rouge*, à la soirée intime qui suivit.

Par des monologues, des chansonnettes, une scénette comique, nos artistes ordinaires ne manquèrent pas d'égayer la réunion. Le dévoué président des *Anciens*, M. Ch. Dauvillier, remercia au nom de tous, en termes émus et éloquents, Mgr l'Archevêque qui se montrait si parfaitement à notre endroit l'héritier de la bienveillance du saint Cardinal Richard ; et Mgr Amette répondit. Il le fit avec le tact, l'à-propos, la bonté qui le rendent si agréable à entendre et lui gagnent tous les cœurs. Il dit pourquoi il était et voulait toujours être le continuateur du Cardinal Richard dans la manifestation de son dévouement à l'Institut Catholique ; il félicita les *Anciens* de leur fidélité, puis, s'adressant aux étudiants, il les exhorta vivement à devenir et à être toujours des hommes de *foi* vivante, de *science* sérieuse et de *charité* dévouée. C'est aux laïques plus particulièrement qu'il demanda de nourrir et de développer leur foi, aux ecclésiastiques qu'il rappela combien l'Eglise et la société avaient besoin de leur science, à tous qu'il recommanda également les œuvres de zèle et de charité.

Nos étudiants ne perdront pas le souvenir de ces paroles, et nous sommes tous profondément reconnaissants à l'infatigable Pasteur de l'Église de Paris des heures qu'il a bien voulu passer au milieu de nous, se donnant ainsi avec tant de bonne grâce et d'amabilité.

*
* *

Un bon nombre d'anciens élèves et d'étudiants actuels étaient réunis le mardi 2 mars, dans l'église Saint-Pierre-de-Chaillot, pour

Digitized by Google

appeler les bénédictions divines sur un de leurs amis, fils d'un de nos plus sympathiques professeurs et ancien président de *l'Association intime des Étudiants*, M. Robert JAMET, docteur en droit, qui épousait ce jour-là Mlle Renée Lasson. Le mariage a été béni par le Vice-Recteur.

*
* *

Le mardi 9 mars, les étudiants applaudissaient un de leurs camarades, pour une agréable et instructive **causerie** du mardi soir qui était vraiment le modèle du genre : M. Robert de SOY faisait une conférence, avec projections, sur *Bourges, capitale du royaume*, c'est-à-dire sur la ville du duc Jean, du roi Charles VII et de Jacques Cœur, et les incomparables monuments qui nous en restent.

Le 19 mars, **messe** à la crypte en l'honneur de saint Joseph : l'abbé Gaudry mérite les éloges et les remerciements de tous pour les chants pieux et délicats qu'il avait préparés et qu'il fit si suavement exécuter par notre chorale.

Le dimanche 21 mars, vingt étudiants, le président en tête, allèrent passer une **délicieuse journée à Soissons**, où Mgr Péchenard les reçut paternellement et princièrement. Deux d'entre eux, H. LAMARCHE et P. BIDAULT des CHARMES, firent, dans la soirée du mardi 23 mars, un humoristique récit de ce voyage à ceux qui n'eurent pas le bonheur d'y prendre part.

Quelques jours après, le 31 mars, c'est la **retraite pascale** qui commençait. M. l'abbé PONSARD, professeur à l'école Massillon, sut gagner tous ses auditeurs par sa parole élevée, convaincue, pénétrante. L'expérience qu'il a déjà acquise des âmes de la jeunesse lui servit à faire beaucoup de bien à nos étudiants.

Et maintenant, tout le monde part pour les vacances de Pâques, bien méritées !

CHEMINS DE FER DE PARIS A LYON ET A LA MÉDITERRANÉE.

Fêtes de la Béatification de Jeanne d'Arc à Rome. — A cette occasion la Compagnie P.-L.-M. délivrera du 28 mars au 16 avril 1909, au départ de toutes les gares de son réseau, des billets d'aller et retour spéciaux pour Rome à prix très réduits. La durée de validité de ces billets sera de 30 jours (dimanches et fêtes compris) sans faculté de prolongation. Arrêts facultatifs sur le réseau P.-L.-M. ; trois arrêts au choix en Italie, tant à l'aller qu'au retour.

Prix, au départ de Paris :

1re classe : 166 fr. 95. — 2e cl. : 115 fr. 65. — 3e cl. : 75 fr. 70.

Digitized by Google

BIBLIOGRAPHIE

2. — **Le livre d'Amos**, par J. Touzard, professeur à l'Institut catholique de Paris. In-12 de lxxxv-119 pages, Paris, Bloud, 1909 ; 3 fr.

Par ce volume, clair, quoiqué serré et compact, notre collègue inaugure brillamment un nouveau genre de commentaires des Livres saints dans la *Bibliothèque de l'enseignement scripturaire*, dont il est un des directeurs et que publie la librairie Bloud. Le milieu dans lequel a vécu le prophète Amos (les visions d'Israël, l'histoire politique et l'état social et religieux du pays sous le règne de Jéroboam II), la personne d'Amos avant sa vocation prophétique et pendant son ministère, l'analyse, la forme littéraire, le style, le texte et les versions, l'authenticité et l'intégrité du livre, la doctrine d'Amos sur Dieu et ses rapports avec Israël, synthétiquement et analytiquement présentée, tout cela est traité avec compétence, précision et netteté, dans une longue et savante introduction. La traduction du texte hébreu, critiquement établi et restauré, est accompagnée d'un commentaire serré et nourri, qui rend compte de toutes les particularités du texte et résout les questions critiques, historiques, géographiques et archéologiques, soulevées par le plus ancien des prophètes du viiie siècle. M. Touzard a consulté les travaux de ses prédécesseurs ; il les a utilisés avec discernement, leur empruntant ce qu'ils avaient de bon et de fondé, mais en laissant de côté et en critiquant librement et résolument les opinions et les hypothèses plus ou moins risquées des exégètes contemporains. Son travail est d'un maître avisé, indépendant, se mouvant à l'aise au milieu des problèmes de la critique actuelle et proposant des solutions fermes, fortement appuyées et clairement énoncées. Il est d'un bon augure pour la suite de la collection. Une table analytique des matières, très détaillée et disposée par ordre alphabétique, facilite l'emploi de ce volume, qui fait grand honneur à son auteur et à son enseignement à l'Institut catholique.

E. Mangenot.

3. — **Une paroisse parisienne avant la Révolution : Saint-Hippolyte**, par l'abbé Jean Gaston. Un beau volume in-8, orné de 12 gra-

Digitized by Google

vures hors texte, dessins et plans. Librairie des Saints-Pères, 1908; 7 fr. 50.

Non loin du carrefour des Gobelins, sur un emplacement occupé aujourd'hui par le boulevard Aragò, s'élevait une église mentionnée déjà en 1158, et qui fut paroissiale de 1205 à 1791: l'église Saint-Hippolyte. L'histoire que nous en donne M. l'abbé Gaston est intéressante à plus d'un titre. Elle est d'abord une précieuse contribution à l'histoire du diocèse de Paris. De plus, comme cette paroisse renfermait sur son territoire la manufacture royale des Gobelins, elle fut très connue des artistes, et ses registres contenaient bon nombre d'actes qui nous fournissent, sur les artistes du XVIIe et du XVIIIe siècle, des renseignements très importants. Enfin cette église, fille de la collégiale Saint-Marcel, et mère à son tour des chapelles Notre-Dame-des-Champs et Saint-Jacques-du-Haut-Pas, fut le témoin de nombreuses et curieuses luttes de préséance ou de juridiction qui se prolongèrent jusqu'à la veille de la Révolution. Mais sa fin fut noble: aucun des prêtres qui la desservaient ne consentit à prêter le serment schismatique, et l'un d'eux, Henri-Jean Milet, mourut martyr à Saint-Firmin, le 3 septembre 1792.

Telle est l'histoire que l'abbé Gaston a reconstituée par de laborieuses recherches, à l'aide de documents presque tous inédits, et qu'il raconte, suivant le cas, avec finesse, avec enjouement ou avec émotion, mais toujours avec une parfaite clarté et de la manière la plus intéressante.

L'Institut catholique félicite son ancien élève de ce savant et bel ouvrage.

J. B.

4. — **La Foi catholique**, par l'abbé H. Lesêtre. In-16 de x-497 p., Paris, Beauchesne, 1909.

Trois éditions de cet ouvrage ont été enlevées en quelques semaines, et il faut s'en réjouir. Sous une forme admirablement claire, précise sans sécheresse, didactique sans terminologie menaçante, très documentée sans étalage d'érudition, M. Lesêtre vient de faire une œuvre vraiment utile. Il y en a tant qui prennent le change sur la doctrine catholique, et y voient des difficultés insurmontables ou des affirmations inacceptables parce qu'il s'en font une fausse idée. L'auteur, par un exposé lumineux des vérités de foi, dissipe ces ignorances et ces préjugés. Sans avoir besoin d'indiquer les objections et de les réfuter en détail, il enlève tout fondement à la plupart d'entre elles par cet enseignement positif et objectif.

La doctrine est sûre, personne n'a besoin, je pense, qu'on le lui

Digitized by Google

garantisse. Mais M. L. n'ajoute pas à la doctrine officielle et certaine ses idées personnelles. Il ne tranche pas les questions ; ne faisant pas œuvre de polémique, il ne prend pas parti.

L'œuvre y gagne en sérénité, en impartialité ; elle n'en est que plus imposante et plus persuasive.

L'ordre suivi est l'ordre habituel de la théologie et du catéchisme ; mais comme les ennemis de la foi, aujourd'hui, s'attaquent surtout à la raison pour lui contester le pouvoir de démontrer la possibilité et la crédibilité de la révélation, M. L. commence, dans un premier chapitre qui est vraiment le chapitre fondamental, par établir les données rationnelles sur lesquelles s'appuie l'intelligence pour adhérer à la doctrine révélée. La méthode est rigoureusement logique, et des indications sobres, mais précises et significatives, des sous-titres en bon relief, permettent au lecteur de reconnaître aisément la suite de la doctrine et l'enchaînement des raisons.

J. B.

5. — **L'essentiel de la Religion catholique**, par l'abbé P. Coqueret. In-16 de 167 p., Paris, Lethielleux, 1908.

Ce n'est pas là, bien entendu, un livre de lectures amusantes ou édifiantes. C'est un précis de la doctrine chrétienne, complet, exact et clair, d'une méthode parfaite, permettant de repasser rapidement toutes les questions importantes, d'en voir l'enchaînement, de prévoir les principales objections. Autrement dit, ce petit ouvrage sera, pour tous les catéchistes volontaires, un excellent cadre de bonnes explications ; et si d'autres que les catéchistes veulent s'en servir, ils y puiseront des notions nettes et sûres qui leur seront d'un grand profit.

J. B.

6. — **Une page d'histoire sur les associations cultuelles**, par l'abbé G. André, Supérieur du Séminaire universitaire de Lyon. In-12 écu, 0 fr. 60, franco : 0 fr. 75 (P. Lethielleux, éditeur, 10, rue Cassette, Paris, VIe).

Dans cette brochure, M. l'abbé André nous retrace l'histoire des associations cultuelles en Amérique. Dans un premier chapitre, il nous fait assister à leur origine. Il s'agit en Amérique comme en France d'associations établies selon les lois existantes du pays, pour subvenir aux frais du service divin et à la subsistance du clergé. Mais là s'arrête la similitude. En Amérique, ces associations appelées « Trustees » jouissaient d'une liberté complète. Elles pouvaient devenir personne civile, capable de posséder, d'acquérir et d'administrer les ressources nécessaires au culte, d'après les statuts, la dis-

Digitized by Google

cipline et les exigences de leur religion. L'État n'intervenait que pour les protéger, et s'abstenait de toute immixtion dans les questions religieuses, il favorisait même leur développement. L'élément laïque prit une prépondérance excessive dans ces corporations. L'action des prêtres et des évêques fut paralysée et violemment contrariée. Des scandales se produisirent, des schismes éclatèrent. Il ne fallut rien moins que les efforts héroïques des évêques, l'intervention de Rome, les règlements disciplinaires de huit conciles, pour réfréner l'audace des « Trustéistes », et assurer la pleine indépendance du clergé. C'est l'histoire de ces luttes gigantesques et de la victoire finale que nous retrace M. André dans cette intéressante brochure. Elle nous montre comment les Américains ont su conquérir la liberté religieuse et assurer le triomphe définitif. Elle nous met devant les yeux un magnifique exemple à suivre, et peut nous consoler dans les douloureuses épreuves que nous traversons.

Ph. Gonnet.

7. — **Vie de la Bienheureuse Marguerite-Marie**, par Auguste Hamon. Édition complète sans l'appareil ni les notes scientifiques. Troisième mille. In-16, Beauchesne et Cie; 4 francs.

Le succès de la grande édition in-8° a décidé M. Hamon à donner une édition plus abordable à tous, et il faut l'en remercier, car cet ouvrage est un de ceux dont la lecture peut faire le plus de bien.

Très intéressant par la biographie psychologique que l'auteur donne de son héroïne, il est très instructif par l'étude de théologie mystique, aussi pénétrante que vivante, qu'il renferme, et par les renseignements précieux qu'il fournit sur les origines de la dévotion au Sacré-Cœur. Il fait aimer la Bienheureuse, et partager son amour pour le Cœur de Jésus.

Nous souhaitons seulement que, dans une nouvelle édition, l'auteur fasse disparaître quelques négligences qui gênent un peu à la lecture : par exemple, p. 204, *utile* pour *inutile*; p. 361, *assistance* pour *assistante*; p. 436, *traduction* pour *tradition*; et très souvent (pp. 183, 189, 361, etc.) « vendredi *dans* l'octave » au lieu de « vendredi *d'après* l'octave ».

Ce ne sont là que vétilles : l'ouvrage est un livre de premier ordre, édifiant, intéressant, et toujours sérieusement documenté. Il est à souhaiter qu'il trouve autant de lecteurs qu'il en mérite.

J. B.

Digitized by Google

8. — **La Force curatrice à Lourdes et la Psychologie du Miracle**, par le docteur Baraduc. — 1 vol. in-12. Six photographies hors texte. Prix : 1 franc. Librairie Bloud et Cie, 4, rue Madame, Paris, VIe.

Par un procédé photographique, le docteur Baraduc a pu recueillir, à Lourdes, l'empreinte photo-chimique de la force (déjà connue de lui) qui, *venant de l'invisible*, opère la guérison des malades. Cette force, qu'invoque la prière de la foule, tombe en une pluie de globules qui ont impressionné de la même empreinte dix plaques photographiques.

Le Docteur examine ensuite les attributs du plan surnaturel cosmogonique émetteur du phénomène, les conditions cosmiques du mouvement de la force et les conditions de réceptivité qui, chez le malade empêchent ou favorisent son action curative. Il termine en demandant à Lourdes la fondation d'un laboratoire qui mettrait la science à même d'étudier les forces supérieures de la Création.

Jamais la science positive n'était allée si avant dans un domaine aussi élevé et c'est au nom de la foi, de la science et de l'humanité, que la reconnaissance de tous doit aller au savant auteur de ce remarquable travail.

9. — **L'Église et la critique biblique** (Ancien Testament), par le R. P. Joseph Brucker. In-8 de viii-294 pages, Lethielleux ; 4 francs.

Le titre seul indique que cet ouvrage est tout à fait d'actualité. Mais l'intérêt du sujet n'est pas ce qui le recommande le plus : il faut encore plus louer l'auteur de la manière dont il a su concilier l'étendue des connaissances, la largeur des conceptions et la fermeté de la doctrine. Après avoir, dans une première partie, rappelé les principes généraux sur l'autorité de l'Église et sur les droits de la critique, précisé les données des problèmes relatifs à l'inspiration et les conditions qu'impliquent l'authenticité et l'intégrité de nos saints Livres, il passe aux applications et étudie successivement trois questions capitales : l'authenticité mosaïque du Pentateuque, la vérité historique de la Genèse, l'évolution des doctrines bibliques. Sur chacun de ces points, l'auteur expose d'abord la thèse orthodoxe, puis les hypothèses des divers critiques ; avec une finesse très judicieuse, il distingue dans ces hypothèses ce qui est fondé et ce qui est purement gratuit, ce qui est acceptable et ce qui est contraire à l'enseignement de l'Église. Le P. Brucker est fermement conservateur, mais jamais étroit ni routinier ; la lecture de son œuvre peut rendre les plus grands services à ceux qu'auraient quelque peu troublés les

Digitized by Google

problèmes soulevés sur les questions bibliques. Le chapitre VII, dans lequel il montre ce qui est acceptable de la théorie documentaire, et sait lui-même en tirer bon parti, me paraît tout à fait le modèle du genre.

A regretter seulement quelques insinuations personnelles vagues et dangereuses, comme celle de la page 192, où le P. Lagrange est, bien à tort, mis en cause.

Les documents et les tables qui terminent le volume seront particulièrement utiles.

J. B.

10. — **Cournot et la renaissance du probabilisme au XIXe siècle**, par F. Menbré, professeur à l'École des Roches. — Dans la *Bibliothèque de philosophie expérimentale*. In-8, Paris, Marcel Rivière, 1908.

Ceux qui ne se laisseront pas rebuter par les 650 pages de cette étude n'auront pas à regretter le temps qu'ils auront passé à la lire. Cournot, à la fois savant et philosophe et si parfaitement l'un et l'autre qu'il ne se croyait le droit de philosopher que dans la mesure de sa science, est une physionomie très attachante. Inférieur à Leibnitz pour la coordination et la systématisation de ses idées, il est vraiment son émule pour l'étendue et la variété de ses connaissances, aussi bien que pour l'originalité et la richesse de ses idées.

M. Mentré nous avertit que son livre est « avant tout une réparation de l'injustice des contemporains » à l'égard de Cournot et certes il atteint son but en soulignant bon nombre d'idées fécondes qui furent celles de son maître avant de connaître le succès sous d'autres plumes. Ce que fut la vie de Cournot, ce que fut surtout sa vie intellectuelle, à quelles sources elle s'alimenta et quel apport elle fournit aux penseurs qui le suivirent, voilà ce que nous fait parfaitement connaître la lecture de cet ouvrage. Et de tout l'ensemble se dégage cette impression que Cournot fut un homme d'une intelligence à la fois très riche et très pondérée, d'une parfaite probité et, jusque dans les questions religieuses où la passion a tant de chances de se mêler, toujours droite et loyale. On eût souhaité que l'auteur, qui d'ailleurs a pris soin de défendre sur ce point sa méthode, ait fait une place moins large aux extraits et citations. Son œuvre eût paru plus achevée si M. Mentré, tout en restant très objectif, avait traduit davantage la pensée de Cournot en sa propre langue. Mais c'est de quoi on lui fera grâce aisément, en raison de l'intérêt de premier ordre qu'offre son travail.

L.

Digitized by Google

PUBLICATIONS RÉCENTES

La *Bibliothèque centrale d'Études*, 13, rue Miromesnil, à Paris, vient de faire paraître le premier numéro de son bulletin bimestriel : *Livres et Revues*. Ce sera un instrument bibliographique de premier ordre, pour tous les sujets actuels d'études. Abonnement : 3 francs par an pour les membres de l'*Association centrale d'Etudes* ; 5 francs pour les autres.

Notre bibliothèque vient de recevoir le compte rendu du IIIe et du IVe *Congrès diocésains* de Paris, ceux qui furent tenus en 1907 et en 1908. Ces comptes rendus, faits avec beaucoup de soin et d'exactitude, sont non seulement très intéressants en eux-mêmes, mais de plus la lecture en est tout à fait nécessaire à ceux qui voudront mesurer le chemin parcouru et voir quel progrès a réalisé, sur ses précédents, le congrès de 1909, qui vient de se tenir à l'Institut catholique et dont le compte rendu paraîtra aussi, prochainement, comme ceux de 1907 et de 1908, aux *Bureaux de l'archevêché, 50, rue de Bourgogne, Paris*.

Librairie F. Alcan

(108, Boulevard Saint-Germain).

P. Palhoriès : *La théorie idéologique de Galluppi* dans ses *rapports avec la philosophie de Kant*. In-8 de 193 p. ; 4 francs[1].

C. Piat : *De la croyance en Dieu*, 2e édition ; 3 fr. 50. Cette seconde édition renferme des explications et des précisions nouvelles ; elle répond à diverses considérations apportées par de récents ouvrages, tels que *l'Évolution créatrice*, de H. Bergson ; les *Principaux éléments de la représentation*, de O. Hamelin, etc.

Librairie Beauchesne

(117, rue de Rennes).

M. Jugie : *Histoire du canon de l'A. T. dans l'Église grecque et dans l'Eglise russe*. In-16 de 140 p. ; 1 fr. 50.

H. Ligeard : *La théologie scolastique et la Transcendance du surnaturel*. In-16 de viii-138 p. ; 1 fr. 50.

Hippolyte Leroy : *Jésus-Christ : sa vie, son temps*. Leçons d'Écriture sainte, année 1908. In-18 de 346 p. ; 3 francs.

Librairie Bloud et Cie

(7, place Saint-Sulpice).

A. Loisel : *L'expérience esthétique et l'Idéal chrétien*. In-8 de 235 p. ; 5 francs.

1. Cet ouvrage, qui entre dans la *Collection historique des grands philosophes* servait de seconde thèse à M. l'abbé Palhoriès, pour cette brillante soutenance dont nous avons parlé dans notre dernier numéro. La philosophie de Galluppi, telle que l'auteur la présente dans cet ouvrage, et surtout sa théorie de la connaissance, sont le point de départ du vaste mouvement intellectuel qui donnera à l'Italie des penseurs comme Romini, Gioberti et Mamiani. Il est facile d'en déduire l'importance de cet ouvrage qui est, par ordre logique, le premier, dans la série des travaux qu'a entrepris M. Palhoriès.

Digitized by Google

Jean TANET : *Les Défenseurs* : histoires lorraines, avec préface de Maurice BARRÈS. In-16 de 140 p., illustrées de nombreuses gravures ; 1 fr. 50 ; relié, 2 fr. 50.

J. ECKER : *Petite Bible illustrée*, édition française. Préface de R. P. J. BRUCKER. Ouvrage honoré d'un Bref de S. S. PIE X. Un vol. relié toile souple ; 2 francs.

Maison de la Bonne Presse

(5, rue Bayard).

B. GAUDEAU : *Critique philosophique et théologique de l'idée de neutralité scolaire*. In-12 de 32 p. ; 0 fr. 10.

Librairie Paul Delaplane

(18, rue Monsieur-le-Prince).

G. CANTECOR : *Kant*. In-12 de 144 p. ; 0 fr. 90.

Librairie Alph. Picard

(82, rue Bonaparte).

G. ARCHAMBAULT : *Justin : dialogue avec Tryphon*, texte grec, traduction française, introduction, notes et index, t. I (Collection de *Textes et Documents pour l'étude historique du christianisme*). In-12 de c-362 p. ; 3 fr. 50.

Librairie Téqui

(82, rue Bonaparte).

J.-D. FOLGHERA : *Les Fêtes de l'Église*. In-12 de 154 p. ; 1 fr. 50.

Abbé E. DESSIAUX : *Aux Jeunes du XXe siècle*, un paquet de lettres religieuses et philosophiques. In-12 de 165 p.

Ad. ROUSSEL : *Lamennais à la Chênaie* : le Père, l'Apôtre, le Moraliste. In-12 de 304 p. ; 2 francs.

Fern. NICOLAÏ : *Histoire sanglante de l'humanité*. In-12 de 372 p. ; 2 francs.

L. et P. MURAT : *L'idée de Dieu dans les sciences contemporaines : Le Firmament, l'Atome, le Monde végétal*, avec préface de A. LAPPARENT. In-8 de 521 p. ; 3 fr. 50.

Government printing office

(Washington).

Report of the Commissionner of Education for the year ended June 30, 1907, 2 vol. in-8.

CHEMINS DE FER PARIS-LYON-MÉDITERRANÉE

Fêtes de Pâques. — A l'occasion des Fêtes de Pâques, les coupons de retour des billets d'aller et retour délivrés à partir du 1er avril 1909, seront valables jusqu'aux derniers trains de la journée du 22 avril, étant entendu que les billets qui auront normalement une validité plus longue conserveront cette validité.

La même mesure s'étend aux billets d'aller et retour collectifs délivrés aux familles d'au moins quatre personnes.

Le Gérant : CH. BAULÈS.

MACON, PROTAT FRÈRES, IMPRIMEURS.

Digitized by Google

QUATORZIÈME ANNÉE Mai-Juin 1909. N° 3.

ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR LIBRE

(Loi du 12 juillet 1875)

REVUE

DE

L'INSTITUT CATHOLIQUE

DE PARIS

Paraissant tous les deux mois

SOMMAIRE :

		Page
I. — Panégyrique de Saint Thomas d'Aquin.	Mgr Demimuid.	193
II. — L'impôt sur les successions.....	Ch. Lescœur.	208
III. — Lacordaire et la maison des Carmes...	J. Bézy.	225
IV. — Droits de la femme mariée sur les produits de son travail et les produits du travail de son mari.....	H. Lalou.	237
V. — Quelques études récentes sur la liturgie byzantine.....	J. Bousquet.	265
VI. — Chronique de l'Institut catholique.....		272
VII. — Bibliographie.....		275

PARIS

SECRÉTARIAT DE L'INSTITUT CATHOLIQUE

RUE DE VAUGIRARD, 74

LIBRAIRIE Vve CH. POUSSIELGUE

RUE CASSETTE, 15

Digitized by Google

LA

« *REVUE DE L'INSTITUT CATHOLIQUE* »

paraît le 5 des mois de février, avril, juin, août, novembre,

SOUS LA DIRECTION DE

MM. Cauvière, professeur de droit criminel ; **Rousselot**, professeur d'histoire de la langue française et de phonétique expérimentale, et **Peillaube**, professeur de philosophie.

Chaque numéro contient 96 pages, dont 80 d'articles et 16 de « Notes et Nouvelles », chronique de l'enseignement supérieur en France et à l'étranger, et de comptes rendus d'ouvrages.

(*Il sera rendu compte de tout ouvrage envoyé en double exemplaire.*)

LE PRIX D'ABONNEMENT EST DE :

Paris et Départements, **5** francs. — Étranger, **6** francs.

Le prix du numéro, de **1** fr. **25**.

Tout ce qui concerne la rédaction doit être adressé à M. Bousquet, vice-recteur, *et tout ce qui concerne l'administration à* M. Joseph Chobert, *secrétaire général de l'Institut catholique, 74, rue de Vaugirard.*

Les treize premières années de la *Revue* sont en vente au Secrétariat.

Chaque volume broché, **5** francs, *franco.*

Digitized by Google

PANÉGYRIQUE

DE

SAINT THOMAS D'AQUIN

MESSEIGNEURS [1],
MESSIEURS,

On raconte qu'au concile de Trente, une table était placée au milieu de la salle où siégeaient les Pères, sur laquelle on voyait trois livres : l'Écriture sainte, les Décrets des Papes et la *Somme* de saint Thomas d'Aquin. Rappelant ce fait, le Père Lacordaire y voit le plus grand éloge qu'on puisse faire du saint Docteur, et il ajoute : « Après cela, ce grand homme est élevé à une hauteur où nul langage humain ne peut plus l'atteindre désormais, et il n'y a plus que Dieu qui puisse le louer dans le concile éternel de ses saints [2]. »

Belle et éloquente parole, mais bien décourageante pour les modernes panégyristes de saint Thomas !

Heureusement, il leur reste la consolation de se dire qu'il leur est toujours permis, toujours possible de chercher à édifier leurs auditeurs et à s'édifier eux-mêmes, au souvenir des vertus de celui qui n'a pas moins mérité, par la pureté

1. S. G. Mgr Péchenard, Évêque de Soissons; Mgr Baudrillart, Prélat de la maison du Pape, Recteur. — Ce panégyrique fut prononcé dans l'église des Carmes, le 8 mars 1909.

2. *Mémoire pour le rétablissement en France de l'ordre des Frères Prêcheurs.*

Digitized by Google

et l'élévation de son âme que par le vol hardi de sa pensée, d'être appelé le docteur angélique.

Je ne vous parlerai donc pas du théologien ni de ses écrits.

Aussi bien le Prélat éminent qui préside aujourd'hui cette fête et qui lui donne ainsi un éclat inaccoutumé, vous parlera, ce soir, de l'œuvre et du génie de saint Thomas d'Aquin avec l'autorité d'un docteur, avec l'éloquence d'un orateur qui saura rajeunir et renouveler son éloge.

Je me bornerai, ce matin, à rappeler quelques-uns des principaux caractères de la sainteté de votre glorieux Patron, sainteté qui fut la récompense et le fruit de la triple victoire qu'il a remportée sur les promesses du monde, sur les dangers de la science, sur les séductions de la gloire.

I

Vers la fin de l'an 1244 ou dans les premiers jours de 1245, Jean le Teutonique, quatrième maître général des Frères Prêcheurs, arrivait à Cologne, accompagné d'un jeune Napolitain, novice de son Ordre, qu'il présentait à Albert le Grand, le priant de l'admettre au nombre de ses élèves.

Rien, dans l'extérieur du nouveau venu, n'annonçait un sujet d'élite. Son air emprunté, son silence opiniâtre trompèrent d'abord ses condisciples et le firent prendre pour un esprit médiocre et vulgaire.

On apprit bientôt qu'il appartenait à une famille princière, qu'il était par son père petit-neveu de l'empereur Frédéric Ier, cousin de l'empereur Henri VI, arrière-cousin de l'empereur Frédéric II, alors régnant ; que par sa mère il descendait des princes normands qui avaient chassé les Arabes et les Grecs d'Italie, et conquis les Deux-Siciles.

A dix-sept ans, trompant tous les projets et toutes les espérances des siens, il avait pris l'habit chez les Dominicains de Naples.

Désolés, ses parents avaient mis tout en œuvre pour le

Digitized by Google

faire revenir sur une démarche qu'ils regardaient comme une humiliation pour leur famille. On racontait qu'il avait été en butte, de leur part, aux persécutions, aux assauts les plus délicats comme les plus violents, ayant eu à subir une longue et triste détention, à lutter contre les larmes et les supplications de sa mère, contre les outrages et les emportements de ses frères qui, aveuglés par la passion, allèrent jusqu'à tendre à son innocence un piège véritablement infernal. Voyant qu'ils ne gagnaient rien sur une résolution inébranlable, ils avaient enfin consenti à le laisser à l'Église, mais à condition qu'en échange du don qu'il lui faisait de lui-même, l'Église lui prodiguerait ses honneurs et ses plus hautes charges.

Sollicité par eux, le Pape Innocent IV l'avait vu, l'avait admiré et, reconnaissant en lui un mérite supérieur encore à sa naissance, lui avait offert l'abbaye du Mont-Cassin.

Thomas avait refusé.

C'est qu'il était humble sans doute : c'est aussi qu'il était une de ces âmes saintement ambitieuses, qui placent l'objet de leurs désirs au-dessus de toutes les dignités et de toutes les richesses du monde.

Grâces à Dieu, il y en a eu, des âmes de cette trempe et de cette race, à tous les âges de l'Église, dans tous les rangs de la sainte hiérarchie.

Il avait une de ces âmes, ce cardinal Perraud, qui n'avait pas oublié sous la pourpre que la vraie grandeur du prêtre n'est pas dans l'éclat des dignités extérieures. Revenant pour la première fois dans son diocèse après son entrée dans le Sacré Collège, il réunit les jeunes clercs de son Grand-Séminaire et, en réponse à leurs félicitations, il leur adressa ces paroles : « O mes amis, comprenez bien ceci : c'est que toutes les mitres, toutes les tiares ne sont rien, non rien, comparées à l'honneur de célébrer les saints mystères, de bien dire la Messe, fût-ce dans la plus pauvre église de campagne, au fond des vallées et des bois ».

Digitized by Google

Il avait une de ces âmes, ce Maurice d'Hulst qui, au sortir du séminaire, alors que les vœux de ses condisciples et les suffrages de ses maîtres semblaient l'appeler aux postes les plus brillants, sollicita comme une faveur d'être placé dans une paroisse du faubourg, alors surtout fort peu convoitée, où, plusieurs années durant, il dépensa avec l'ardeur qu'on lui a connue les prémices d'un zèle infatigable et d'un talent supérieur; et qui plus tard, après avoir pris à l'administration de ce vaste diocèse une part qui témoignait assez de la confiance de ses chefs, après avoir présidé, avec quel éclat? vous le savez, aux premiers développements de cette Université, après avoir siégé avec tant d'honneur, dans nos Assemblées parlementaires, où il ne tarda pas à forcer l'estime et l'attention des plus hostiles et des plus rebelles, sitôt qu'il sentit les premières atteintes du mal implacable qui devait l'emporter d'une manière si foudroyante, songea sérieusement à demander à son archevêque, dont il était l'enfant de prédilection, de le nommer aumônier de religieuses dans la banlieue de Paris et de lui permettre d'achever sa vie dans la retraite et dans l'exercice du plus humble ministère.

Oui, ces hautes et nobles âmes étaient bien de la lignée de saint Thomas d'Aquin.

Fidèle à sa première résolution, celui-ci se déroba toujours aux honneurs qui, dans le cours de sa vie, lui furent plusieurs fois proposés. Car les successeurs d'Innocent IV, héritiers de l'estime de ce Pape pour votre saint, voulurent, à plusieurs reprises, lui faire accepter les dignités pour lesquelles il semblait si bien fait.

Mais ils ne purent vaincre les résistances de son humilité, qui ne lui laissait ambitionner qu'une chose : de vivre et de mourir, comme il aimait à le dire, en simple religieux dans l'Ordre où il avait fait profession et qu'il avait choisi entre tous les autres, parce que, de fondation récente, il était alors moins connu et avait moins de prestige aux yeux du monde.

Digitized by Google

Il refusa notamment l'archevêché de Naples que lui offrit, en 1265, le souverain Pontife Clément IV.

L'année d'auparavant, il avait même sollicité et obtenu de ses supérieurs la permission de descendre de sa chaire et de cesser d'enseigner. Et il eut alors la joie de redevenir ainsi, en toute réalité, simple religieux, et de passer presque entièrement les dix dernières années de sa vie dans un silence et dans une retraite où il pouvait se croire confondu avec les plus humbles et les plus ignorés de ses frères.

Son vœu le plus cher était donc rempli. La satisfaction qu'il en éprouvait, il l'exprima d'une manière bien touchante, quelques instants avant de mourir. Son confesseur lui témoignait son vif regret de ne pouvoir plus espérer de le voir aller siéger, pour y remporter de nouvelles victoires sur les ennemis de la Foi, au concile de Lyon, où il se rendait, sur l'ordre du Pape, lorsque la maladie le terrassa à mi-chemin entre Naples et Rome. Il lui répondit : « Ne vous attristez pas sur le sort d'un homme qui est pénétré de la joie la plus vive. En me rappelant à Lui dans un âge peu avancé, Dieu m'a fait une grâce qu'il a refusée à beaucoup de ses serviteurs. D'ailleurs, je lui ai toujours demandé, comme une rare faveur, de mourir en simple religieux, et je le remercie de m'avoir exaucé. »

II

Une telle humilité, un semblable amour de la vie cachée, loin de nuire au génie de saint Thomas et d'en entraver l'essor, devaient singulièrement profiter à son développement et justifier par avance la belle parole du livre de l'*Imitation* : « Plus on comprime la flamme — et cela est vrai de la flamme du génie comme de celle de l'amour divin — plus elle monte et s'élève » : *Arctatus non coarctatur, sed sicut vivax flamma et ardens facula, sursum erumpit*[1].

1. *De Imitatione Christi*, III, 5.

Digitized by Google

Dégagé des soucis des grandeurs et des préoccupations de l'ambition ; affranchi, d'autre part, de l'importunité des sens et ne connaissant plus, depuis sa première et décisive victoire, ce poids humiliant qui pèse si lourdement sur l'âme des enfants d'Adam, rien ne peut l'arrêter ni l'empêcher de monter, d'un libre essor, jusqu'à ces régions sereines où s'élève le temple de la sagesse et de la science.

Mais là, à ces hauteurs, inaccessibles, semblerait-il, aux traits de l'ennemi, d'autres tentations l'attendent, et il doit se mettre en garde contre de nouveaux périls.

« Je ne nie pas, dit Bossuet, que la science ne soit un présent du ciel, et qu'elle n'apporte au monde de grands avantages; je sais qu'elle est la lumière de l'entendement, le guide de la volonté, la nourrice de la vertu,... en un mot, l'âme de l'esprit et la maîtresse de la vie humaine. Mais, comme il est naturel à l'homme de corrompre les meilleures choses, cette science qui a mérité de si grands éloges se gâte le plus souvent en nos mains par l'usage que nous en faisons [1]. »

Deux abus surtout sont à redouter.

Si l'on porte dans l'étude des sciences une curiosité indiscrète, un amour imprudent des nouveautés dangereuses et des opinions singulières, une orgueilleuse infatuation de son propre mérite, il est à craindre qu'on ne se trouve bientôt à l'étroit dans les bornes de la Foi. Sans doute, il y a eu des savants, et de grands savants, qui n'ont trouvé dans l'étude des sciences profanes elles-mêmes que de nouveaux motifs de s'affermir dans leurs croyances religieuses. Un Newton, un Leibnitz, un Pascal ne contemplèrent jamais les merveilles de la création sans s'élever jusqu'au Créateur ; n'opérèrent jamais sur les nombres et sur les figures sans remonter à l'éternel Géomètre de Platon ou au premier Moteur d'Aristote : et à travers le cercle et le triangle, ils apercevaient Dieu. Mais il en est d'autres, un d'Alem-

1. *Panégyrique de sainte Catherine.*

Digitized by Google

bert, un Condorcet, un Lalande, un Laplace, dont l'orgueil ne veut croire qu'à ce qui tombe sous leurs sens, à ce qu'ils voient, à ce qu'ils touchent ; qui, en opérant sur la série des nombres, n'ont pas voulu reconnaître la grande unité d'où émane et sur laquelle repose tout ordre en ce monde ; qui, à travers le carré ou le cercle, n'ont découvert que la matière, et au delà de la matière, n'ont trouvé que le néant.

Mais ce ne sont pas seulement les sciences profanes qui se gâtent ainsi entre les mains des hommes. Il en est de même, hélas ! des sciences religieuses, et il n'y a pas jusqu'à l'étude des saintes Écritures qui ne puisse devenir dangereuse pour la foi, pour peu qu'on y porte cet esprit de curiosité et d'orgueil.

Ici encore, nous rencontrons de grandes et lumineuses intelligences qui ont pu sans péril parcourir tous les domaines de ces sciences. Ils ont gravi les plus hautes cimes ; ils ont pénétré dans les profondeurs des mystères, sans être pris de vertige, sans que leur âme ait cessé de respirer à l'aise, dans la ferme et tranquille possession de leur foi. Une sainte Thérèse, qu'on a pu ranger parmi les docteurs de l'Église, un Bossuet, dont l'activité laborieuse ne connaissait ni bornes ni repos, n'ont jamais senti le moindre souffle du doute effleurer leur esprit.

De telles intelligences ont une foi si robuste, si solidement enracinée, qu'il semble bien qu'il leur en coûte peu de croire, et que, si la foi peut être encore pour eux un sacrifice, c'est, comme on l'a dit ingénieusement [1], « un sacrifice tout pareil à celui d'Abraham : on y trouve du bois et du feu, c'est-à-dire de l'amour et de la docilité, mais il n'y a point de victime » : *Ecce ignis et ligna ; ubi est victima ?*

Mais par contre, il est d'autres esprits, aventureux et téméraires, qui deviennent trop aisément le jouet de ces souffles

1. Massillon, *Panégyrique de saint Thomas d'Aquin.*

Digitized by Google

dangereux de doctrines suspectes, dont parle l'apôtre : *fluctuantes omni vento doctrinae*[1] ; qui, épris de nouveauté, sont toujours prêts à rejeter une opinion, du moment qu'elle leur paraît commune, et à se livrer sans résistance, à se laisser entraîner et subjuguer aux systèmes singuliers et étrangers : *doctrinis variis et peregrinis*[2]. Longtemps peut-être ils ont prétendu, ils ont même cru demeurer dans le bercail ; ils assuraient qu'ils n'avaient pas rejeté le joug de la Foi, mais ils entendaient, en même temps, se l'imposer eux-mêmes, l'adoucir et y faire des retranchements à leur gré. Aussi peu à peu, leur erreur, selon le mot de saint Augustin, devenant leur idole et leur dieu, ils lui ont tout sacrifié, et ils ont prouvé une fois de plus que donner atteinte à un point de la doctrine, c'est faire écrouler tout l'édifice. Il n'y a pas de siècle dans l'histoire de l'Église, où elle n'ait été attristée par quelque défection de ce genre et, s'il ne valait mieux écarter de si douloureux souvenirs, il ne faudrait pas remonter bien haut dans le passé pour y rencontrer de ces chutes d'autant plus profondes et, humainement parlant, d'autant plus irrémédiables, qu'après avoir encouru les trop justes anathèmes de l'Église, ces malheureux transfuges ont parfois mérité, comme suprême châtiment, les applaudissements et les faveurs des ennemis de la Religion.

Mais il y a un second abus, un second péril de la science.

Car, à supposer qu'on n'ait pas à craindre qu'elle vous précipite dans des erreurs contraires à la foi, elle peut au moins nourrir l'orgueil et produire cette sécheresse de cœur, cette dissipation de l'esprit, presque inséparables d'une étude profonde et soutenue. Aussi bien, c'est un fait d'expérience et comme une sorte de fatalité malheureuse, que les hommes qui ont le plus de lumières dans l'esprit, ont généralement moins de piété dans le cœur. De tels hommes, s'ils ne sont attentifs à résister au courant qui les entraîne,

1. S. Paul, *Eph.*, IV, 14.
2. Id., Hebr., III, 9.

Digitized by Google

sont bien exposés à en venir insensiblement à vivre dans la recherche de la vérité et dans l'oubli de Dieu, à négliger de s'adresser à Lui pour en obtenir des lumières ou le remercier de ses dons, à prendre insensiblement les sentiments et le langage de ces impies dont parle David et à dire : « Notre langue s'est signalée elle-même, et nos lèvres nous appartiennent en propre » : *Linguam nostram magnificabimus, et labia nostra a nobis sunt*[1].

Que saint Thomas se soit préservé de ce double abus, qu'il ait échappé à ce double péril que nous venons de signaler et d'essayer de décrire, pas n'est besoin de longs développements pour le démontrer.

Il est peu de docteurs de son siècle, à qui l'on n'ait à reprocher des opinions singulières, hardies, dont plusieurs ne purent échapper à la censure; la doctrine de Thomas d'Aquin n'a jamais mérité que des éloges.

Longtemps avant le concile de Trente, lorsque, dans les premières années du XIVe siècle, les ambassadeurs de Naples vinrent demander à Jean XXII la canonisation de leur illustre compatriote, le Pape, les recevant en plein Consistoire, leur dit : « Thomas a plus éclairé l'Église à lui seul, que tous les docteurs ensemble, et l'on profitera plus en une année avec ses livres que toute une vie avec les livres des autres. » Et comme quelqu'un, dans le cours du procès de canonisation, remarquait qu'il n'avait point opéré de miracles, le souverain-Pontife répondit : « Mais il a fait autant de miracles qu'il a écrit d'articles. »

Cette impeccabilité dans la doctrine, tous les historiens, tous les panégyristes du saint sont unanimes à l'attribuer à son éloignement pour les nouveautés dangereuses, à sa défiance de ses propres lumières, à son peu de goût pour la gloire de l'invention, gloire qu'ambitionnent et dont se flattent la plupart de ceux qui se piquent de science. Avec l'esprit le plus vaste peut-être qui jamais ait paru dans le

1. Ps. XI, v. 5.

Digitized by Google

monde, disent les écrivains et les orateurs dont je parle, il ne se guide que par les lumières d'autrui, suit avec une humble docilité les traces vénérées des anciens, se contente de mettre en œuvre les précieux débris qu'il trouve épars dans leurs ouvrages et, pouvant comme Moïse trouver lui-même des matériaux pour construire le tabernacle, il lui suffit comme à Béséléel de les assortir, de leur donner ce bel ordre qui, dans tous les siècles, fera la surprise et l'admiration des esprits éclairés. Ce « maître si maître », comme aurait dit Bossuet, n'aspire qu'au mérite de disciple fidèle des anciens, surtout de saint Augustin, aux sentiments duquel il se montre toujours si attaché, et dont il possède si à fond les ouvrages, qu'il en exprime, comme à son aise, le suc et la substance dans ses propres écrits, mettant dans un ordre naturel et lumineux ce prodigieux amas de richesses répandues çà et là dans les traités du docteur d'Hippone, dépouillant toutefois sa doctrine de cet appareil d'éloquence qui l'enveloppe et parfois nous la dérobe, si bien qu'on a pu dire qu'un peu différent d'Elisée, il n'a pas recueilli le manteau de son maître, mais n'a pas laissé d'hériter de tout son esprit.

Mais ce qui mérite le plus notre attention dans la vie de notre saint docteur, c'est le soin avec lequel il évita le second écueil de l'étude, c'est-à-dire la dissipation de l'esprit, qui dessèche le cœur et ôte à la piété cette ferveur sans laquelle il est si difficile qu'elle puisse se soutenir longtemps.

Sa vie a été une vie de travail et d'étude ; cependant la première place y appartint toujours au soin de son âme et au service de Dieu. Il avait trouvé le moyen de rendre sa prière continuelle, marchant sans cesse en la présence de Dieu et s'unissant à Lui par de fréquentes aspirations. Ses travaux, les difficultés qu'il y pouvait rencontrer, les questions épineuses qu'il avait peine à résoudre, n'étaient pas capables d'interrompre son oraison et de le détourner de

Digitized by Google

ses exercices de piété. Se rappelant ce qu'il avait dit lui-même, que la prière est la clef de l'érudition et qu'il faut que la science qui doit éclairer la terre descende du ciel comme la lumière, il avait recours dans ses obscurités et ses doutes à Celui qui est appelé l'illuminateur des Prophètes, le docteur des Évangélistes, et qui lui avait révélé « qu'on apprend plus aux pieds du crucifix que dans les livres ».

Mais sa piété n'était pas seulement une piété confiante, pleine de ferveur et de foi : c'était une piété tendre et affectueuse. Il suffit, pour s'en convaincre, de se rappeler cet admirable office que, sur l'ordre d'un Pape, il a composé en l'honneur du divin Sacrement de nos autels et qui est moins une production de son esprit que l'ouvrage de son cœur. C'est bien son cœur, en effet, qui parle, qui se révèle et se manifeste tout entier dans ces pages pleines de lumière et d'onction, avec son amour pour l'hôte adorable de nos tabernacles, aux pieds duquel il avait coutume de passer plusieurs heures, chaque jour, et une bonne partie de ses nuits, plongé dans l'adoration la plus profonde, ou se livrant aux transports de la dévotion la plus vive, à la grande édification de ceux qui pouvaient l'apercevoir et qui déclaraient que, s'il était le plus grand docteur de son siècle, il était aussi le plus saint religieux de son Ordre, le plus fervent et le plus pieux.

III

Victorieux des attraits et des promesses du monde, des dangers et des pièges de la science, saint Thomas le fut aussi des tentations de l'orgueil et des séductions de la gloire.

Si désireux qu'il fût de se dérober aux regards, il ne se pouvait pas que notre saint échappât à la gloire.

Digitized by Google

Les esprits médiocres, a-t-on dit justement[1], n'ont aucun droit à la célébrité, mais les hommes supérieurs ne peuvent demeurer ensevelis dans l'oubli. Un rien suffit quelquefois pour trahir leur modestie : il les découvre, les dénonce et recueille en leur faveur cette unanimité de suffrages, qui est le tribut que la conscience publique rend au vrai mérite.

L'histoire de saint Thomas confirme la vérité de cette assertion. En dépit des méprises des premiers moments, méprises qui n'étaient guère imputables qu'à lui-même, la prophétie d'Albert le Grand annonçant que « le bœuf muet de la Sicile remplirait bientôt le monde des mugissements de sa doctrine », cette prophétie ne tarda pas à s'accomplir. Thomas devint, en peu d'années, le docteur le plus célèbre de l'Église catholique, et, comme l'a dit Lacordaire[2], « sa naissance même, si royale qu'elle fût, disparut dans la magnificence de sa renommée personnelle ».

Parvenu, presque en un instant, au plus haut degré de la célébrité, connu, admiré, consulté de tout l'univers, il n'est pas ébloui de tant d'éclat; il reste toujours semblable à lui-même, aussi modeste, aussi ami du silence et de la retraite, ne laissant voir aucun changement dans son attitude et dans son langage, parce qu'il n'y en a aucun dans ses sentiments et dans ses dispositions intérieures, si ce n'est pourtant qu'il semble devenir plus humble, à mesure que ses succès se multiplient et que sa gloire grandit.

Je passe mille traits dont l'histoire de sa vie est toute semée. Je n'en citerai qu'un, le dernier de tous, qui nous fait bien voir que son humilité ne se démentit jamais, à aucun moment de sa carrière, qu'elle le suivit, on peut le dire, jusqu'entre les bras de la mort.

Il va recevoir le saint viatique. A genoux sur la cendre,

1. P. Ventura de Raulica, *Gloires nouvelles du catholicisme.*
2. *Mémoire* cité.

Digitized by Google

il attend le prêtre. Lorsqu'il le voit paraître, portant dans ses mains l'hostie consacrée : « Je crois fermement, dit-il, que Jésus-Christ, vrai Dieu et vrai homme, est dans cet auguste sacrement. Je vous adore, ô mon Dieu et mon Sauveur! Je vous reçois, ô vous qui êtes le prix de la rédemption de mon âme et le viatique de mon pèlerinage, pour l'amour de qui j'ai étudié, j'ai veillé et travaillé, prêché et enseigné. J'espère n'avoir jamais rien avancé de contraire à votre divine parole; mais si cela m'était arrivé par ignorance et à mon insu, je ne suis pas opiniâtre dans mon sens; je me rétracte publiquement, et je soumets tous mes écrits au jugement et à la correction de la sainte Église romaine, dans l'obéissance de laquelle je m'en vais de cette vie. »

Telle fut sa dernière parole. Ainsi il termina sa vie par un acte d'humilité, qui ajoute un dernier trait à sa sainteté, en achevant sa ressemblance avec le divin Modèle, dont la perfection humaine se résume dans cette parole qu'il a dite de Lui-même : « Apprenez de moi que je suis doux et humble de cœur. »

Il est raconté qu'un jour, à Naples, comme saint Thomas priait devant son crucifix, il entra en extase et fut élevé de terre à la hauteur de plusieurs coudées. Le témoin de cette scène fut beaucoup moins surpris de ce ravissement que d'entendre une voix miraculeuse qui semblait sortir de la bouche du Christ et qui disait : « Vous avez bien écrit de moi, Thomas, quelle récompense demandez-vous en retour? — Nulle autre que vous-même, Seigneur », répondit le saint : *Non aliam nisi te, Domine.*

Il fut exaucé. Jésus-Christ se donna, en effet, à lui, en vivant de plus en plus dans son âme, comme il vit dans l'âme de tous les saints, par la communication de ses vertus et par l'effusion de ses grâces, si bien qu'on les admire comme des copies vivantes du divin Modèle et qu'on est tenté de dire de chacun d'eux ce qu'un Père de l'Église

Digitized by Google

disait de saint Paul : « Son cœur est en vérité le cœur du Christ » : *Cor Pauli cor Christi.*

Daigne le divin Maître, Messieurs, nous accorder à tous une grâce semblable. Plus que jamais, dans les temps troublés où nous sommes, l'Église a besoin de saints prêtres qui réalisent pleinement la belle définition du vrai ministre de l'Évangile : *Sacerdos alter Christus.* Qu'il nous accorde donc de devenir de plus en plus des hommes de sacrifice et d'abnégation, dignes serviteurs de Celui dont l'apôtre a dit qu'il n'a jamais cherché ici-bas sa satisfaction ni ses aises : *Christus non sibi placuit* [1] ; des hommes de doctrine sûre et puisée aux sources vives de l'enseignement catholique, dignes interprètes de Celui qui a dit que sa doctrine n'était pas la sienne, mais celle du Père qui l'avait envoyé : *Mea doctrina non est mea sed Ejus qui misit me* [2] ; des hommes de vie pure et vraiment sacerdotale, dignes représentants de Celui qui n'a pas craint de jeter ce défi à ses ennemis : *Quis ex vobis arguet me de peccato?* [3] Sans doute. nous ne saurions prétendre à l'impeccabilité de l'Homme-Dieu, et l'un des premiers caractères de la sainteté sacerdotale est de pleurer, chaque jour, les infidélités qui échappent si souvent à notre faiblesse native. Du moins, que celle-ci n'aille jamais jusqu'à déchirer en nous l'image du Souverain Prêtre, notre modèle et notre maître, jusqu'à porter atteinte à l'honneur et à l'efficacité de notre ministère, jusqu'à nous empêcher de mourir, comme on l'a si bien dit [4], avec la joie sacrée de penser que nous n'avons jamais fait le moindre mal à aucune âme!

Lorsque saint Thomas entendait gronder l'orage et éclater la foudre, il avait peur, comme plusieurs autres grands hommes, et, cherchant alors à se rassurer par le

1. Rom., xv, 3.
2. Joan., vii, 16.
3. Joan., viii, 46.
4. L'abbé Perreyve.

Digitized by Google

souvenir de la venue du Sauveur sur la terre où il est toujours présent par son amour et par sa grâce, il s'écriait : *Et Verbum caro factum est.*

Il est d'autres et de plus redoutables orages que ceux qui troublent l'atmosphère : ce sont ceux qui ébranlent la société en menaçant de l'arracher de son unique et nécessaire fondement qui n'est autre que Notre-Seigneur Jésus-Christ [1]. Qu'en nous voyant travailler à le reproduire de plus en plus dans nos actes, dans nos paroles, dans notre vie tout entière, les hommes de bien reprennent confiance, qu'ils espèrent le retour du calme et de la sérénité, et qu'ils puissent dire, eux aussi : *Et Verbum caro factum est* : Le Verbe est venu sur la terre, où il se survit dans ses prêtres, bientôt se lèvera le jour qui rendra à Dieu la gloire qui lui est due et la paix aux hommes de bonne volonté. Ainsi soit-il.

M. Demimuid.

1. I. Cor., III, 11.

Digitized by Google

L'IMPOT SUR LES SUCCESSIONS[1]

POURQUOI ET COMMENT ON FRAUDE LE FISC

I

(*Suite.*)

Nous avons vu l'origine et le fondement du droit de mutation par décès; nous savons comment il se justifie et comment il a été introduit. Nous nous occuperons maintenant de sa quotité. Ici encore nous allons constater qu'en posant les règles d'application de cet impôt, le législateur fiscal de 1901 s'y est pris de la façon la plus propre à indisposer le contribuable, à exciter son irritation, à faire naître et à développer l'esprit de fraude.

*
* *

12. Les économistes et les auteurs qui s'occupent de la science des finances s'accordent généralement pour reconnaître que *l'impôt successoral doit être modéré.*

Il faut, disent-ils, éviter que l'héritier, pour payer cet impôt, ne soit obligé de le prendre sur le capital de la succession ; il est à désirer qu'il puisse, en économisant pendant quelque temps les revenus nouveaux qui lui

1. Voir la *Revue de l'Institut catholique*, année 1908, p. 254.

Digitized by Google

adviennent, la conserver intacte. « Si le Trésor, sur une succession de 100.000 fr., exige de l'héritier 10.000 à 12.000 fr., celui-ci, ne pouvant pas reconstituer en peu de temps la somme que le Trésor lui enlève, se considère comme ayant hérité seulement de 90.000 ou 88.000 fr. Le capital du pays, l'ensemble des moyens de production dans la contrée, se trouve diminué de ces 10.000 ou 12.000 fr. L'État absorbe donc alors par l'impôt une partie du capital national, ce qui est toujours mauvais [1]. » Les plus avancés posent, eux aussi, comme règle qu' « il faut frapper le contribuable de telle façon que l'impôt tombe sur le revenu, non sur le capital [2]. » C'était un des principes de Sismondi [3]; il ne paraît pas contestable.

L'inconvénient de l'impôt successoral trop lourd sera d'autant plus sensible que le délai laissé au contribuable pour s'acquitter sera plus court ; il sera atténué si le paiement en est réparti sur un certain nombre d'années.

Il sera considérable lorsque des décès successifs se produiront à bref intervalle dans une même famille. De nouveaux droits, venant frapper la même fortune avant qu'elle n'ait pu être reconstituée par l'épargne, pourront l'épuiser en peu de temps.

A ces arguments économiques on peut ajouter des considérations d'un autre ordre. Pour l'héritier, surtout en ligne directe, l'ouverture d'une succession est souvent un

1. Leroy-Beaulieu, p. 618. — Cf. Cauwès, IV, p. 400.

2. Nitti, p. 523. — MM. Boucard et Jèze, *Sc. des fin.*, p. 738, sont un peu moins affirmatifs.

3. Sismondi, *Nouveaux principes d'éc. pol.*, t. II, liv. VI, ch. 8 : « Tout impôt doit porter sur le revenu, et non sur le capital. Dans le premier cas, l'État ne dépense que ce que les particuliers peuvent dépenser. Dans le second il détruit ce qui devrait faire vivre et les particuliers et l'État. » — Le marquis de Mirabeau avait écrit, dans sa *Théorie de l'impôt* : « Droits sur les fruits sont impôts ; droits sur le fonds sont pillage. »

Digitized by Google

malheur : il n'est pas rare que la mort du chef enlève à la famille la majeure partie de ses moyens d'existence. En outre, et dans tous les cas, il y aura pour la famille des frais de toutes sortes à acquitter : frais de maladie, frais funéraires, voyages, deuil, honoraires des hommes d'affaires, etc. C'est à ce moment que le fisc se présente. Si ses droits sont élevés, c'est presque toujours une gêne momentanée, c'est parfois la détresse, les réalisations à vil prix, les emprunts onéreux, la ruine.

*
* *

13. L'impôt successoral doit donc être modéré. Quand le sera-t-il ? Quand sera-t-il excessif ? Ici l'accord cesse entre les auteurs. « 1/2 °/₀, 1 °/₀, voilà, dit M. Leroy-Beaulieu, quels paraîtraient les taux raisonnables. » Ailleurs il admet 1 1/2, 2 et même 3 °/₀, mais à la condition qu'on accorde des délais au contribuable, deux ou trois ans par exemple. Ailleurs encore il écrit que les taxes sur les successions ne devraient en aucun cas dépasser une année de revenu, soit 5 °/₀ environ. « Avec un maximum de taxe de 5 °/₀, qui serait recouvrable en deux ou trois annuités, on créerait un impôt modéré, juste, et une règle fixe qui retiendrait le fisc... [1] » M. Stourm adopte le même maximum : une année de revenu [2]. M. Cauwès considère comme exorbitant le taux de 8 et 9 °/₀ perçu sur les successions collatérales ; il exprime le vœu que les taux soient abaissés (c'était en 1893). Les relèvements alors projetés, et qui ont été réalisés depuis, même avec aggravation, lui apparaissent comme des mesures spoliatrices, comme une confiscation partielle, comme la négation indirecte du droit de tester [3]. M. Nitti ne regarderait pas comme

1. P. 615, 618, 621.
2. P. 246.
3. P. 399, 400, 403.

Digitized by Google

excessive une taxe de 6 °/₀ ; mais il voudrait un délai de trois ans, l'exonération complète des petites fortunes, etc. [1]. MM. Boucard et Jèze déclarent « ne pouvoir s'associer aux critiques dirigées contre les taxes successorales élevées ; » ils ne semblent pas considérer comme excessives celles qu'a établies le législateur de 1901 ; mais ils voudraient, eux aussi, que le paiement en fût échelonné sur un certain nombre d'années [2].

*
* *

14. Si nous consultons les précédents, nous verrons que, jusqu'à notre époque, on n'avait guère dépassé la limite d'une année de revenu. Chez les Romains l'impôt était de 5 °/₀ (*vicesima*) ; on essaya de le doubler, mais on revint vite à l'ancien taux. Pour le droit de relief, la Coutume de Paris disait (art. 47) : » Droit de relief est le revenu du fief d'un an. » Le droit de centième denier était, comme son nom l'indique, beaucoup plus modéré. Le décret de 1790 fixa des droits proportionnels qui variaient de 5 sous jusqu'à 4 livres par 100 livres. La loi du 22 frimaire an VII eut un tarif unique de 5 °/₀ sur les immeubles et de 0 fr. 25 sur les meubles, mais avec une détaxe pour la ligne directe et pour les conjoints : la ligne directe paya 1 °/₀ (le centième denier) et 0 fr. 25 °/₀ suivant qu'il s'agissait d'immeubles ou de meubles ; les conjoints, 2 fr 50 et 0, 625 °/₀, suivant la même distinction. « Il nous est démontré, avait dit Duchâtel dans son rapport, que le maximum est atteint à 4 °/₀ [3]. »

1. P. 520, 523.
2. P. 737 et s.
3. « Nous avons abandonné l'idée... de fixer l'impôt au delà. Un droit pour lequel il faudrait vendre une partie de la propriété, ou sacrifier plus d'une année de revenu, ou emprunter à gros intérêts... ne pourrait qu'être fatal à la prospérité publique elle-même, tout en ruinant le contribuable. » Il proposait aussi d'exonérer les héritiers

Digitized by Google

Cependant en 1816, puis en 1832, on commença à distinguer suivant la qualité des héritiers. Ils furent divisés en six classes d'après les degrés de parenté, et payèrent de 1 à 9 °/₀ pour les immeubles et de 0 fr. 25 à 6 °/₀ pour les meubles. Ces taux paraissaient très élevés. Troplong écrivait en 1848 : « L'impôt sur les successions n'a-t-il pas atteint son maximum ? Je le pense fermement, et c'est aussi l'opinion des agents fiscaux les plus intelligents. » Et l'on voit toujours reparaître la même considération. « A mesure qu'on avance, ce n'est plus le revenu que l'on frappe, c'est le fonds même dont l'État prend une part. Or, un impôt qui entame le fonds est-il dans ses conditions nécessaires de modération et de retenue ? Je soumets la question aux économistes [1]. » Les économistes y ont déjà répondu.

Cela n'empêcha pas les tarifs d'augmenter. A partir de 1850, la distinction entre les immeubles et les meubles fut effacée : ceux-ci payèrent autant que ceux-là. Des décimes et demi-décimes de guerre furent ajoutés au principal de l'impôt, de telle sorte que le droit de 1 °/₀ s'éleva à 1, 25 °/₀.

Finalement, les droits étaient les suivants au commencement de ce siècle :

En ligne directe.....	1 25	p. 100 (décimes compris)
Entre époux.....	3 75	—
Entre frères et sœurs, oncles, neveux, etc.	8 125	—

en ligne directe de tout droit sur les meubles (V. son rapport dans Dalloz, v° *Enregistrement*, n° 27). La loi fut un peu moins libérale, puisqu'elle porta le maximum à 5 °/₀ et n'exonéra pas les héritiers en ligne directe de tout droit sur les meubles.

1. *De l'impôt sur les successions*, *Revue Wolowski*, 1848, II, p.224. Il ajoute que « jamais le despotisme impérial de Rome et les âpretés fiscales de la féodalité n'avaient osé élever à ce point le fardeau de l'impôt sur les successions ».

Digitized by Google

Entre grands-oncles, grand'tantes, etc.	8 75	p. 100 (décimes compris)
Entre parents du 4e au 12e degré.....	10 »	—
Entre non parents....	11 25	—

Ce tarif était-il modéré ou excessif? En tant qu'il dépassait la limite de 4 à 5 °/₀, il ne pouvait pas ne pas être critiqué par les théoriciens. Il était d'autant plus critiquable que le taux du revenu des biens en général s'est abaissé à notre époque, et que par conséquent 5 ou 6 °/₀ dépassent notablement le revenu d'une année. 8, 10, 11°/₀ absorbent ce revenu totalement pendant plusieurs années, et sont nécessairement pris en grande partie sur le capital. Cependant, comme l'on ménageait les héritiers en ligne directe qui sont les plus intéressants et les plus nombreux, comme on ne surchargeait guère que ceux pour qui la succession est une aubaine, il n'y avait pas trop de récriminations.

15. Notons encore, comme présentant une certaine importance au point de vue de la quotité de l'impôt successoral, les deux règles suivantes, empruntées à l'ancien régime :

1° L'obligation pour les héritiers de faire dans les six mois du décès la déclaration des biens à eux transmis, déclaration qui sert de base à la liquidation des droits, laquelle les rend exigibles. Ce délai de six mois était déjà fixé pour le paiement du droit de relief et du droit de centième denier.

2° La non-déduction des charges. Le droit était calculé et perçu sur l'actif brut. Un immeuble transmis par succession, grevé d'une dette hypothécaire pour les trois quarts de sa valeur, était taxé pour toute cette valeur.

Cette règle se justifiait à l'époque féodale. Le seigneur qui *relevait* le fief au profit de l'héritier du vassal, percevait naturellement son droit sur la valeur du fief qui lui avait

Digitized by Google

fait retour, sans avoir à s'occuper des dettes qu'avait pu contracter le défunt et qui restaient à la charge de l'héritier. « Le seigneur n'a que faire de toutes les dettes du défunt, » disait Bacquet [1]. Mais à notre époque, du moment qu'on admet que l'héritier tient ses droits du défunt, et non de l'État, cette explication est en défaut.

On avait produit cet argument de casuiste : c'est le patrimoine entier qui est transmis, actif et passif ; or l'impôt est dû à raison de la mutation de propriété, donc il doit porter sur tout le patrimoine, actif et passif [2]. A quoi l'on répondait par cette objection de bon sens qu'un patrimoine ne vaut que ce qui reste après déduction des dettes. C'était la maxime romaine : *Bona non intelliguntur nisi deducto ære alieno*. On l'applique en droit civil, par exemple pour le calcul de la quotité disponible et de la réserve ; pourquoi le fisc refuserait-il de se la laisser appliquer?

La seule raison sérieuse en faveur de la règle de la non-distraction des charges était la crainte des fraudes : si les héritiers sont admis à déduire de l'actif les dettes, ils en simuleront qui n'auront jamais existé, ils supprimeront les preuves de l'extinction de dettes qui auront été payées. Mais c'est au fisc à trouver les mesures nécessaires pour sauvegarder ses droits : il est abusif de préjuger partout la fraude et de considérer *a priori* tout passif comme supposé.

Nous allons voir maintenant le système actuellement en vigueur, tel qu'il a été établi par les lois du 25 février 1901 et du 30 mars 1902.

1. *Des droits d'enreg.*, art. 14 et 27.

2. Cf. Cauwès, IV, p. 400, n. 3. — Demante, *Principes d'enreg.*, p. 234. — On aurait pu faire valoir autrefois cette considération que le *passif mobilier suit l'actif mobilier* : or l'actif mobilier ne payait pas autrefois le centième denier ; donc le passif, qui en est la charge, ne devait pas être déduit de la valeur des immeubles déclarés au fisc.

Digitized by Google

*
* *

16. Ces lois ont réalisé un certain nombre de réformes utiles. Elles en ont repoussé plusieurs qui paraissaient désirables.

I. Les droits perçus sur les successions sont affranchis de tout décime (art. 2 de la loi de 1901). Comme ils ont été notablement augmentés, l'État n'y perd rien, et nous n'y gagnons pas. Peut-être quelques-uns avaient-ils conservé l'espoir que ces décimes, établis toujours à titre provisoire, disparaîtraient un jour et que l'on reviendrait au *principal* de l'impôt. Ils oubliaient qu'en France, suivant la remarque de Guy Coquille, « l'impôt une fois mis ne se retranche jamais. »

II. Le délai traditionnel de six mois a été maintenu. On a vu cependant que, suivant tous les auteurs, l'augmentation des droits doit nécessairement comporter un échelonnement des paiements [1]. La proposition en fut faite dans la discussion ; elle était bien modeste, il ne s'agissait que de porter le délai à un an, et seulement pour les successions frappées de droits supérieurs à 3 °/₀ [2]. Elle fut combattue par M. Caillaux, ministre des finances, et rejetée, à raison de la perte annuelle qu'elle aurait fait éprouver au Trésor. Cette perte eût été, a-t-il dit, de 30 à 40 millions. La Chambre se laissa effrayer par ce chiffre : elle ne comprit pas qu'il ne s'agissait que du déficit à prévoir pour la première année, mais qui ne se reproduirait pas ensuite. Elle s'empressa de rejeter l'innovation proposée.

III. La déduction des charges est admise. « Les droits... seront liquidés sur la part nette recueillie par chaque

1. V. *supra*, p. 210 et 211.

2. Proposition Bouctot (*J. off.* du 17 nov. 1900. *Déb. parlem.*, Ch. des députés, p. 2111).

Digitized by Google

ayant-droit (art. 2)... Seront déduites les dettes à la charge du défunt (art. 3). »

Cette réforme, excellente et nécessaire, était réclamée depuis près d'un siècle [1]. L'État a fini par céder. Mais il a pris des précautions minutieuses pour prévenir les fraudes.

« En bonne logique la déduction du passif devrait être complète », disait l'Exposé des motifs de 1894. Mais l'on n'a pas cru pouvoir aller jusque-là.

a) Certaines dettes sont suspectes, et la déduction n'en est pas admise, en principe. Telles sont les dettes échues depuis plus de trois mois lors de l'ouverture de la succession, les dettes consenties par le défunt au profit de ses héritiers, ou de certaines personnes réputées interposées; les dettes prescrites; les dettes garanties par une inscription hypothécaire périmée ; les dettes reconnues par testament; les dettes résultant de titres passés ou de jugements rendus à l'étranger, etc. Pour toutes ces dettes il y a, aux yeux du fisc, présomption qu'elles n'ont jamais existé ou qu'elles sont éteintes. Cependant, à certaines conditions, les héritiers sont admis à combattre cette présomption, et ces dettes deviendront *déductibles*. Ainsi, par exemple, pour une dette échue depuis trois mois lors du décès, les héritiers peuvent produire une attestation du créancier, certifiant en une forme et suivant des règles déterminées l'existence de la dette à cette époque; pour une dette prescrite, ils peuvent prouver que la prescription a été interrompue ; pour une dette contractée au profit d'un héritier ou d'une personne réputée interposée, ils pourront produire un acte authentique, ou un acte sous-seing privé ayant acquis date certaine avant le décès, etc. Mais le fisc a, de son côté, le pouvoir de ne pas admettre la déduction demandée,

1. La première proposition en ce sens remonte à 1819. D'autres sont venues après, en 1849, 1864, 1871, 1880, etc.

Digitized by Google

sauf aux héritiers à se pourvoir en restitution des droits perçus en trop, s'il y a lieu, dans les deux ans, devant le juge compétent.

b) Les autres dettes sont déductibles, en principe. Mais il faut les prouver, et tous les moyens de preuve ne sont pas admis. Les moyens de preuve susceptibles de faire preuve en justice contre le défunt (actes authentiques, actes sous-seing privé, jugements, livres de commerce, etc.), peuvent être invoqués par l'héritier. Mais le fisc peut, de son côté, exiger l'attestation écrite du prétendu créancier, et, s'il estime qu'il y a simulation, faire juger la question par les tribunaux, dans les cinq ans à partir de la déclaration.

c) Notons encore que l'inexactitude des déclarations ou attestations de dettes peut être prouvée par tous les moyens de preuve qu'admet le droit commun, excepté le serment (art. 8). C'est-à-dire que l'administration est autorisée, pour faire apparaître les fraudes commises dans la déduction du passif, à faire procéder à des enquêtes, expertises, interrogatoires sur faits et articles; elle demandera par exemple la comparution en personne des héritiers, elle assignera avec eux les prétendus créanciers, elle tâchera d'établir ainsi la simulation de dette.

Cette extension des droits de l'administration est à signaler. En général elle est astreinte à une procédure spéciale, par mémoires, sans l'assistance d'avoués ni d'avocats, ne comportant pas de débats oraux ni l'emploi de moyens de preuve qui supposent des débats oraux. C'est ainsi que, quand il s'agit d'omissions ou d'insuffisances dans les déclarations de l'actif héréditaire, il lui est interdit d'en faire la preuve par témoins. Pour ce qui est des simulations de dettes, elle jouit donc de facilités exceptionnelles [1].

1. V. cependant déjà la loi du 23 août 1871, art. 13, pour les dissimulations de prix dans les ventes d'immeubles.

Digitized by Google

d) Enfin les déclarations ou attestations de dettes mensongères sont punies d'une amende égale au triple du supplément de droit exigible (art. 9). Elle ne peut pas être inférieure à 500 fr. Le prétendu créancier qui s'est rendu complice de cette fraude est solidairement responsable de l'amende ; et il en supporte définitivement le tiers. Une autre sanction très grave avait été proposée : la déclaration de dette corroborée par l'attestation du créancier aurait valu titre pour celui-ci, c'est-à-dire lui aurait permis de réclamer le paiement de la dette qui n'existe pas. Malgré l'insistance du ministre, le Sénat a refusé de laisser passer une disposition qui, pour punir un des complices, attribuait à l'autre un bénéfice évidemment immoral. On voit que lorsqu'il s'agit d'assurer ses intérêts, le fisc n'est pas regardant sur le choix des moyens.

Par ce court exposé on reconnaîtra que les précautions sont bien prises pour empêcher les fraudes. On peut même trouver qu'on a été trop loin et que pour sauvegarder les droits du fisc on a sacrifié les intérêts légitimes des héritiers. Ainsi, parmi les dettes considérées comme suspectes, il peut s'en trouver qui sont absolument sincères : par exemple, parmi celles qui ont été contractées par le défunt au profit de ses héritiers (ou des père et mère, enfants, conjoints de ses héritiers). Sans doute la loi admet ceux-ci à prouver la réalité de la dette, mais c'est à la condition qu'elle ait été constatée par un acte authentique, ou par un acte sous seing privé ayant acquis date certaine avant l'ouverture de la succession. Or cette condition peut n'être pas remplie (en fait elle ne le sera pas souvent), et la dette être néanmoins sincère. C'est pourquoi des auteurs trouvent que « la loi de 1901 a admis d'une façon beaucoup trop restreinte la déduction du passif [1]. »

IV. La taxe était *proportionnelle* ; elle est devenue

1. Leroy-Beaulieu, *op. cit.*, I, p. 620.

Digitized by Google

progressive. Le taux augmente, pour une même classe de parents, avec l'importance des biens transmis.

Ce taux est applicable, non à la succession prise dans son ensemble, mais à la part recueillie par chaque héritier. Chaque part est subdivisée en fractions ou *tranches*, à chacune desquelles est applicable un taux de plus en plus élevé.

Un exemple fera saisir le mode nouveau d'application du tarif. Supposons une succession d'un million, recueillie par les trois enfants du défunt. Le passif justifié est de 100.000 fr. Les droits seront donc perçus sur 900.000 fr. La part imposable de chacun des enfants (nous les supposons appelés pour des parts égales) est de 300.000 fr. Chacune de ces parts sera fractionnée en tranches qui se superposent : la 1re, de 1 à 2.000 fr. ; la 2e, de 2.001 à 10.000 fr. ; la 3e, de 10.001 à 50.000 fr. ; la 4e, de 50.001 à 100.000 fr. ; la 5e, de 100.001 à 250.000 fr. ; la 6e, de 250.001 à 500.000 fr. Les tranches supérieures vont de 500.000 à 1 million, de 1 million à 2 millions ; de 2 à 5 ; de 5 à 10 ; de 10 à 50 ; de 50 à l'infini [1]. Sur la 1re tranche, l'héritier paiera 1 °/₀ de droits ; sur la 2e, 1,25 ; sur la 3e, 1,50 ; sur la 4e, 1,75 ; puis 2 °/₀, 2,50 °/₀. Au-dessus ce serait 3 ; 3,50 ; 4 ; 4,50 ; 5 °/₀.

Le calcul se fera ainsi :

1 °/₀	sur la 1re tranche.....	2.000 fr.	droit :	20 fr.
1.25	— 2e (de 2.001 à 10.000)..	8.000	—	100
1.50	— 3e (de 10.001 à 50.000)..	40.000	—	600
1.75	— 4e (de 50.001 à 100.000).	50.000	—	875
2.00	— 5e (de 100.001 à 250.000)	150.000	—	3.000
2.50	— 6e (de 250.001 à 300.000)	50.000	—	1.250
	Total de la part..	300.000 fr.	Total des droits.	5.845 fr.

1. La loi du 25 février 1902 s'arrêtait à la tranche de 1 million et au-dessus ; le taux maximum était, pour cette tranche, de 2 fr. 50 °/₀ en ligne directe. C'est la loi du 30 mars 1902 qui a établi les tranches supérieures et continué la progression.

Digitized by Google

Pour les trois enfants, le total des droits sera de 17.535 fr.

Avec l'ancien tarif proportionnel la succession aurait payé 1,25 °/₀ sur le total d'1 million, soit 12.500 fr.

Si l'on n'avait pas fractionné la part successorale en tranches dont chacune paie un droit différent, mais appliqué à la totalité de la part le taux correspondant, chaque part aurait payé 2,50 °/₀ sur 300.000, soit 7.500 fr. Au total, 22.500.

Le tarif aurait été plus lourd encore si le droit avait été établi sur l'ensemble de la succession, au lieu de l'être sur chaque part. C'eût été 22.845 fr. C'est ce que paierait un fils unique. L'impôt est donc quelque peu atténué en cas de pluralité d'enfants.

V. Conformément aux précédents, le tarif varie suivant qu'il y a, ou non, rapport de parenté entre le défunt et l'héritier, et suivant le degré de parenté.

Nous avons vu la progression appliquée aux successions en ligne directe. Dans toutes les autres la progression est beaucoup plus forte et le taux beaucoup plus élevé.

Entre époux, on commence à 3,75 °/₀. Les branches immédiatement supérieures paient 4, 4,50, 5°/₀... jusqu'à 9 °/₀. Autrefois le taux était uniformément de 3,75 °/₀. Il est vrai qu'on ne déduisait pas le passif. Sur une succession de 100.000 fr. l'époux survivant paiera désormais 4.695 fr., au lieu de 3.750.

Entre frères et sœurs, on commence à 8,50 °/₀, et l'on monte jusqu'à 14. Le taux ancien était uniformément de 8,125 °/₀.

Entre oncles ou tantes et neveux ou nièces, on commence à 10 °/₀ et l'on va jusqu'à 15,50. Le taux ancien était uniformément de 8,125 °/₀.

Pour les *grands-oncles*, *grand'tantes*, *petits-neveux*, *petites-nièces*, et *entre cousins germains*, la taxe, au lieu de 8,75 °/₀ est échelonnée de 12 à 17,50 °/₀.

Digitized by Google

Pour les *parents aux 5e et 6e degrés*, au lieu de 10 °/₀, on paiera de 14 à 19,50 °/₀.

Les *parents au delà du 6e degré jusqu'au 12e*, paient autant que les *étrangers*. Le droit fiscal se sépare ici du droit civil et cesse de tenir compte de la parenté. Ils paieront donc, les uns et les autres, de 15 à 20,50 °/₀. Une succession de 100.000 fr., laissée par testament à un ami, supportera 16.190 fr. de droits (au lieu de 11.250 fr.); de 1 million, 162.440 fr. (au lieu de 115.000 fr.).

*
* *

17. Que faut-il penser d'un tel tarif? Nous le savons déjà, ayant vu comment on appréciait, presque unanimement, le tarif qu'il remplace. Il comporte un léger dégrèvement pour les petites parts successorales en ligne directe (1 °/₀ au lieu de 1, 25 °/₀), et une amélioration sérieuse à raison de la déduction du passif, amélioration dont bénéficieront effectivement ces mêmes petites parts (de 1 à 2.000, et de 2.001 à 10.000), et les plus modestes des successions entre époux, puisque les premières supporteront 1 ou 1,25 °/₀ sur la part nette (au lieu de 1,25 sur la part brute), et les secondes 3,75 °/₀ sur la part nette (au lieu de 3,75 °/₀ sur la part brute). Mais les petites parts (de 1 à 2.000 et de 2001 à 10.000) ne représentent qu'environ un cinquième du total des valeurs successorales [1]. Pour tous les autres cas, c'est-à-dire pour les 4/5 des valeurs successorales, il y a majoration.

Cette majoration est-elle excessive? Nous croyons qu'il faut distinguer. Pour les successions en ligne directe, les droits, « tout en commençant à être lourds à partir de

1. V. *Bulletin de statist. du Min. des finances*. Pour 1905, par exemple, les parts de 1 à 2.000 fr. représentaient 6,70 °/₀; celles de 2.001 à 10.000, 12,89 °/₀ : ensemble, 19,59 °/₀.

Digitized by Google

10.000 fr. (2 °/₀), restent cependant contenus dans une limite qui n'est pas encore extravagante (5 °/₀ pour des successions d'ailleurs bien rares). » Pour les successions entre époux, entre collatéraux, entre non-parents, « les droits deviennent bientôt intolérables... Ce ne sont plus là des impôts, ce sont des confiscations [1]. » Combien en effet faudra-t-il de temps à l'héritier pour reconstituer les 10, 15, 20 °/₀ du patrimoine qu'on lui enlève ? Étant donné le taux actuel des revenus, trois, quatre, cinq ans, et davantage, n'y suffiront pas. L'impôt est donc pris largement sur le capital, c'est-à-dire qu'il est tout à fait en dehors des conditions posées par les économistes.

L'administration a eu beau prétendre que ce qu'elle gagnerait par l'augmentation du tarif ne serait que la compensation de ce qu'elle perdrait par la déduction du passif : une quarantaine de millions, disait-elle. Cette assertion n'était probablement pas sincère ; en tout cas, elle n'était pas exacte. On a en effet constaté depuis 1901 que la déduction du passif n'a privé le fisc que d'une douzaine de millions par an, alors que le rendement de l'impôt s'est accru d'environ 60 millions [2].

Mais nous ne voulons pas nous placer au point de vue doctrinal. Demandons-nous simplement, pour rester dans notre ordre d'idées, quel est l'effet produit par de pareilles taxes sur l'esprit des contribuables. Nous prétendons qu'il est déplorable ; que les contribuables se sentent spoliés ; que s'ils ne sont pas prêts à s'insurger, comme l'ont fait récemment les viticulteurs du Midi, ils sont bien décidés à frustrer le fisc autant qu'ils le pourront. La fraude est le résultat naturel et fatal de cet état d'esprit.

18. Ce n'est pas seulement le taux exorbitant de l'impôt qui indispose le contribuable, c'est aussi, et surtout,

1. Leroy-Beaulieu, p. 622 et 623.
2. V. de Foville, dans l'*Écon. français*, du 11 juin 1904.

Digitized by Google

son caractère progressif. Tout a été dit sur la question de savoir si l'impôt doit être proportionnel ou progressif. Nous nous garderons bien de l'aborder : elle n'est pas de notre sujet [1]. Mais ce n'est pas en sortir que de constater qu'à l'heure actuelle le contribuable français considère l'impôt progressif comme contraire à l'égalité, et qu'il s'en effraie comme d'une menace perpétuelle de spoliation.

L'impôt progressif est d'abord contraire à l'égalité. C'est l'idée qui a cours dans les milieux qui paient l'impôt. Est-ce à tort ou à raison ? Nous n'avons pas à le rechercher. On a promis au citoyen français, par la Déclaration des droits de l'homme, que les impôts seraient désormais payés par tous proportionnellement à leurs facultés. Cela voulait dire assurément qu'on ne verrait plus de privilégiés en matière d'impôts. Et voici que l'on dégrève toute une catégorie de contribuables pour rejeter le fardeau sur les autres. Ceux-là ne paieront pas ou ne paieront que très peu ; ceux-ci paieront tout ou presque tout. Est-ce équitable ? On aura beau faire et beau dire, on ne persuadera pas à ceux-ci que ce soit là l'égalité devant l'impôt. Tous les raisonnements du monde tendant à prouver que, ce qui est juste, c'est « l'égalité des sacrifices », que le pauvre qu'on dégrève d'un côté, paie d'un autre côté plus que le riche que l'on surtaxe, et que l'on doit redemander à celui-ci, sous la forme de l'impôt direct progressif, l'équivalent du sacrifice infligé à l'autre par les impôts indirects ; toutes les démonstrations ne convaincront guère que ceux qui sont convaincus d'avance, c'est-à-dire ceux qui seront dégrevés. Les autres resteront irréductibles. Et la conséquence, c'est qu'ils

1. V. sur cette question principalement Leroy-Beaulieu, I, p. 177-249 ; R. Stourm, p. 247-270 ; dans un sens. — En sens opposé, Nitti, p. 353-379 ; Boucard et Jèze, II, p. 630 et s.

Digitized by Google

feront tout pour se soustraire à un impôt qu'ils jugent inique.

19. Un autre sentiment les y poussera : la crainte de voir accroître encore un impôt déjà si lourd, s'ils le paient facilement. Tant que cet impôt restera productif, on dira qu'il n'est pas excessif, et l'on aura la tentation de lui faire rendre davantage. Le taux de 8, 10, 20 °/₀ paraîtra trop modeste, on ira jusqu'à 30, 40, 50 °/₀, jusqu'à ce que la diminution du rendement démontre qu'on a dépassé la limite.

Cette crainte de voir, comme on l'a dit récemment à propos de l'impôt sur le revenu, *serrer la vis* sous laquelle est pressuré le contribuable, est-elle une crainte puérile? On va en juger par l'historique qui nous reste à présenter. On va voir qu'une nouvelle et sérieuse augmentation des droits de succession a failli être votée dès le mois de décembre 1908; et que, si, à l'heure où nous écrivons, elle n'est point encore réalisée, elle est tout à fait imminente [1].

(*A suivre.*) Ch. Lescœur.

1. V. notre article *L'augmentation des droits de succession*, dans le *Correspondant* du 10 janvier 1909.

Digitized by Google

LACORDAIRE

ET

LA MAISON DES CARMES

Mesdames, Messieurs,

Je ne vous ferai pas l'injure de supposer que vous ignorez l'histoire du célèbre couvent des Carmes de la rue de Vaugirard. C'est sur le terrain occupé en partie par cette maison qu'a été bâti l'édifice qui nous abrite en ce moment. Si, contre toute vraisemblance, je me trompais, vous trouveriez des renseignements nombreux et intéressants dans les ouvrages suivants : « *Le couvent des Carmes et le Séminaire de Saint-Sulpice pendant la Terreur* (Paris, 1864, in-8°), par Alexandre Sorel. Mgr Demimuid, *L'École des Carmes* (Paris, 1871, in-8°) ; le chanoine Pisani, *La maison des Carmes* (Paris, 1890, in-8°). Tout au plus attendez-vous de moi que je ravive dans vos esprits le souvenir des événements qui ont précédé de quelques années l'installation du P. Lacordaire et de plusieurs de ses confrères dans une partie de cette maison pendant le mois d'octobre de l'année 1849.

Le 28 juillet 1841, Mgr Affre avait acheté à la Mère de Soyecourt la maison des Carmes et ses dépendances au prix de 600.000 francs. Néanmoins, les religieuses ne quittèrent le couvent que le 23 avril 1845. Le 4 novembre, le prélat fondateur y ouvrait l'école des hautes études

Digitized by Google

ecclésiastiques. L'École des Carmes fut dès lors ce qu'elle est encore aujourd'hui : une sorte d'école normale supérieure destinée au clergé français. Elle a donc atteint le 4 novembre dernier la 62e année de son existence.

L'abbé Cruice qui, en 1862, devint évêque de Marseille, en fut le premier supérieur. Les débuts de l'œuvre furent très difficiles. En revanche, Mgr Affre prodiguait aux maîtres et aux élèves les encouragements et les conseils : « Cette école naissante, écrit Mgr Demimuid, ce petit groupe de huit à dix prêtres studieux, Mgr Affre se plaisait à le visiter ... Le jardin du vieux couvent le vit souvent passer sous les charmilles et entretenir ses premiers disciples de leurs travaux, de leur avenir. Laissons la parole à son historien, Mgr Cruice : « Un jour, traversant seul le jardin des Carmes, il vit, assis à l'ombre d'un arbre, un de nos jeunes clercs : « Que faites-vous là, mon jeune ami ? — Monseigneur, je compose une dissertation française sur ce sujet de Vauvenargues : *Les grandes pensées viennent du cœur* ». — Seriez-vous content si je vous aidais ? » Et il s'assit à côté de ce jeune ecclésiastique, lui indiqua le plan qu'il devait suivre et les idées qu'il fallait développer. Deux jours après, revenant aux Carmes, il s'informa avec une charmante simplicité du succès de la dissertation et de la place qu'elle avait obtenue. Le souvenir de sa chère école le suivait partout ; il la regardait comme un de ses meilleurs titres à la reconnaissance et à l'estime de ses diocésains. Le sculpteur Gayrard étant venu lui offrir une médaille dont la face représentait son image, lui demandait un sujet pour le revers ; l'archevêque proposa le portail de l'église des Carmes avec cette devise : « Pietati litteras adjunxit, il unit les lettres à la piété[1]. »

1. Mgr Deminuid. — *L'école des Carmes*, p. 12, 13.

Digitized by Google

I

Ce fut vers la fin du Carême de l'année 1849 que Mgr Sibour fit au Père Lacordaire les premières ouvertures en vue de l'établissement de l'ordre des Frères Prêcheurs dans l'ancien couvent des Carmes. Voici ce que celui-ci écrit à Mme Swetchine à la date du 10 août 1849 : « Mgr l'Archevêque m'a fait une ouverture pour l'établissement de notre ordre dans l'ancien couvent des Carmes ..... Il a laissé passer trois mois sans y revenir, lorsqu'enfin, par une lettre datée de la mi-juillet, il m'a pressé de venir m'entendre avec lui à cet égard..... Il est convenu que nous entrerons dans la maison des Carmes aux premiers jours d'octobre prochain [2]. »

L'occupation du couvent par neuf religieux, dont quatre étaient prêtres, fut un fait accompli le 15 octobre 1849.

« C'est le jour de la Toussaint qu'aura lieu notre installation aux Carmes, écrivait le Père à M. Foisset à la date du 17 octobre (Lacordaire se trompait : l'installation n'eut lieu que le 4 novembre). J'y suis depuis deux jours. Voilà donc, après soixante ans, une église desservie publiquement à Paris par un corps monastique [1]. »

Un contrat dont j'ai vu le texte était intervenu entre le représentant officiel de l'ordre des Frères prêcheurs et Mgr Sibour. Aux termes de ce contrat, conclu le 27 octobre 1849, les Dominicains s'engagèrent à desservir la chapelle et à accomplir tous les travaux apostoliques que l'archevêque de Paris leur confierait. En retour, le logement leur était offert à titre gratuit. Les frais de l'entretien du culte et le paiement proportionnel des impôts étaient à leur charge. La durée du bail était de dix ans.

1. *Lettres du P. Lacordaire à Mme Swetchine*, p. 488 (Paris, 1862, in-8°).

2. *Lettres du Père Lacordaire à M. Foisset*, t. II, p. 109.

Digitized by Google

Mgr Sibour avait cédé aux Dominicains l'église avec toutes ses dépendances, toute la partie du couvent attenant à l'église qui est parallèle à la rue Cassette et tout le premier étage. C'est à cet étage que se trouve la cellule qui était occupée par le P. Lacordaire. Elle est située sur un plan parallèle à la façade de l'église dont elle n'est séparée que par la largeur d'une fenêtre éclairant un corridor. Mgr d'Hulst a fait de cette cellule l'oratoire Saint-Dominique dans lequel on célèbre tous les jours la messe. Elle donne sur une petite cour ombragée par un marronnier qui la sépare des appartements de Mgr le Recteur et des bâtiments qui entourent la cour d'entrée. Si nous voulons y faire un pèlerinage en esprit, il faut d'abord pénétrer dans le bâtiment qui est à votre droite et, après avoir franchi l'entresol, gravir l'escalier jusqu'au premier étage, nous engager dans le corridor à droite jusqu'à l'intersection d'un nouveau corridor qui lui aussi est à droite. Quittons enfin celui-ci pour un troisième parallèle au premier et tournons dans la partie de ce corridor qui est à notre gauche. L'unique porte située à droite est celle de l'oratoire Saint-Dominique qu'une inscription nous signale. Entrons : à notre gauche nous trouverons un placard dont la porte est vitrée et qui renferme les œuvres complètes du Père richement reliées, une statuette en bronze qui le représente et une robe de Dominicain lui ayant appartenu et offerte à l'église des Carmes par M. Claudius Lavergne. Au-dessus du placard, on lit cette inscription : « Il n'y a rien de plus précieux que la mémoire des belles âmes. » Les murs sont couverts d'inscriptions extraites des œuvres de Lacordaire. En voici deux plus particulièrement intéressantes : « L'Église mène à J.-C. dont elle est l'épouse et J.-C. mène à Dieu qui est son père. » — « Quand on est aux pieds de J-C., on est bien près de son cœur. » La fresque du plafond représente les armoiries de l'ordre des frères prêcheurs. L'autel très

Digitized by Google

simple est à droite en entrant dans une sorte de retrait assez profond qui était probablement l'alcôve.

L'installation solennelle eut lieu le 4 novembre. Voici en quels termes l'*Univers* rend compte de cette cérémonie :

« La cérémonie de l'installation des Dominicains a été des plus touchantes. Mgr l'Archevêque a rappelé la mémoire de ce tabernacle que les martyrs de la foi ont consacré de leur sang et qui garde le cœur de son glorieux prédécesseur, martyr de la charité. — (Vous savez que le cœur de Mgr Affre est conservé dans la partie du mur de la chapelle de la Sainte Vierge qui est entre l'autel et la sacristie.) — « Ce cœur, s'est écrié le pontife, appelle mon cœur. » Et puis dans l'effusion de la plus tendre charité, il s'est tourné vers le P. Lacordaire, assis à sa droite, et vers les F. Prêcheurs pour leur confier le soin de garder ces trésors. La grand'messe a aussitôt commencé. Après l'évangile, le P. Lacordaire est monté en chaire. Ses paroles portaient avec elles la conviction qui les fécondera pour la vie éternelle. Les enfants de saint Dominique ont inauguré officiellement le retour des ordres religieux dans la capitale de la Révolution dans les murs même où la Révolution signala ses débuts par le martyre de quelques pauvres religieux. »

*
* *

Il n'existe de l'allocution prononcée par le nouveau prieur du couvent qu'une brève analyse donnée par les journaux parisiens des 5 et 6 novembre. Elle mérite d'être citée en entier :

« *Gratias ago*, » tel fut son texte... Après avoir montré les sources profondes et mystérieuses de la famille spirituelle dans la sainte Trinité, il en indiqua le symbole dans la famille temporelle et en fit voir les fondements et la nécessité dans l'essence même de la charité.

Digitized by Google

Exposant ensuite la nature de la famille religieuse, qui ne vit que dans la vérité et la charité, il invoqua l'exemple du grand Melchisédech, et surtout celui de Notre-Seigneur J.-C., s'honorant de sa descendance sacerdotale, selon l'ordre de Melchisédech. Il a voulu vivre en commun avec ses apôtres, et n'avoir d'autre postérité que le genre humain tout entier, auquel il a donné sa vie et son cœur. Ainsi feront les enfants de saint Dominique. A la suite de leur Père, de Pie V, des Thomas d'Aquin, des Vincent Ferrier, ils vivront d'une vie toute spéciale, inspirée uniquement par le service de Dieu et l'amour du prochain.

L'orateur termina son allocution par des actions de grâce adressées à l'archevêque de Paris. « Lequel, dit-il, montrait autant de courage que d'ardente foi, en semant ainsi dans la tempête et l'orage, et en osant procéder au rétablissement d'un ordre religieux, quand tout chancelle sur le sol politique, et qu'il semble que plus rien n'est assis que le tombeau [1]. »

Enfin évoquant d'une voix émue tous les souvenirs de l'église des Carmes, il rendit hommage à la foi et au dévouement du clergé de France pendant la Révolution; et après avoir rappelé la mémoire du vénérable Mgr de Quélen et de l'héroïque Mgr Affre, il remercia une dernière fois le prélat du précieux héritage qu'il venait de recevoir de ses mains [1].

Le 16 novembre, le Père écrivait à Mme de Prailly : « Mgr l'archevêque nous a solennellement installés aux Carmes le dimanche 4. Tout s'est passé à merveille et le plus tranquillement du monde. Le *National* seul a protesté par un article assez court et pas trop sauvage pour lui [2]. »

J'ai recherché cet article « pas trop sauvage » et voici

1. *Gazette de France* et *Voix de la Vérité*, nos des 5 et 6 novembre.

2. Lettres à Mme de Prailly (Paris, 1885, in-8o).

Digitized by Google

l'entrefilet réellement peu méchant que j'ai lu dans le *National* :

« L'*Univers* est dans la jubilation ; il s'épanouit ; il soupire de tendres hosannah. Mais le sujet de cette joie ? Voici : les moines sont revenus. L'*Univers* les a vus, touchés de ses mains. Ce sont bien eux, les Dominicains en tête ; les Jésuites ne sont pas loin et les Frères mendiants ont déjà sur la frontière leurs pieds à sandales..... La joie de l'*Univers* nous fait peine. Nous ne pouvons la lui garantir même un an comme les pendules de pacotille... [1] »

A partir de cette époque jusqu'à la fin du mois d'octobre 1853, date à laquelle il fonde la maison de Toulouse et s'y établit [2], la maison des Carmes sera la résidence officielle du restaurateur de l'ordre de saint Dominique.

De jeunes ecclésiastiques qui plus tard devaient avoir beaucoup de renom dans l'Église de France habitaient alors sous le même toit que lui et préparaient les uns leur licence, les autres leur doctorat. Il faut citer les abbés : Foulon, Hugonin, De Gabriac, Vaillant, Lavigerie. Ce dernier surtout a défrayé la légende de la vieille école. On l'a accusé d'avoir, de la fenêtre de sa cellule, très voisine de la partie du couvent habitée par les Pères, imité l'aboiement d'un chien. Lacordaire, qui avait horreur de ce quadrupède, se levait brusquement et enjoignait à un frère convers de chasser l'animal importun qui naturellement restait introuvable [3]. Ajoutons bien vite, à la décharge du futur primat d'Afrique, qu'à la fin de l'année scolaire 1849-50, il fut le premier docteur ès lettres qui sortit de l'école des Carmes.

C'est pendant cette période que le conférencier de Notre-

1. *National* du 6 novembre.

2. Cf. quelques renseignements assez intéressants sur cette fondation dans notre ouvrage : « Les conférences de Lacordaire à Toulouse. Une conférence inédite » (Chez Lethielleux, R. Cassette, 22).

3. Mgr Demimuid m'a garanti l'authenticité de ce fait.

Digitized by Google

Dame y prêcha les deux derniers carêmes qu'il a donnés à Paris. Le P. Chocarne a tracé le tableau de ces « journées de conférences » en des pages si intéressantes que je n'hésite pas à les citer :

« Il (le Père) demeurait la matinée dans une profonde méditation. Personne n'entrait dans sa chambre, si ce n'est un ou deux de ses plus intimes amis qui venaient s'assurer si rien ne lui manquait ; on entrait et on sortait en silence... attentif à ne pas troubler sa pensée recueillie. Il déjeunait à neuf heures. Par exception, il faisait gras ce jour-là... Si le temps était beau, il descendait au jardin, se promenait lentement, s'arrêtait devant une fleur, souriait à toute cette verdure inondée de lumière et reposait son esprit dans une douce contemplation des belles et pures œuvres de Dieu... Il partait à onze heures... Vers trois heures, il rentrait, accablé de fatigue, mais le front transfiguré, le visage en feu, l'âme encore toute chaude et débordant de foi, d'éloquence et d'amour. Pour réparer ses forces épuisées, parfois il se mettait au lit, et, faisant entrer un de ses amis, jeune laïque qui avait toute sa confiance, il s'entretenait familièrement avec lui de l'amour de Notre-Seigneur et du bonheur de la vie religieuse. A l'heure du souper, on lui apportait son repas, exactement le même que celui de la communauté... Puis il reprenait l'entretien où il l'avait laissé... Rarement, il parlait de ses conférences. A ceux qui lui en faisaient des éloges, il ne répondait rien ; mais il demandait volontiers à ses plus intimes ce qu'on trouvait à y reprendre..... La journée se terminait toujours par une sévère flagellation qu'il fallait lui donner malgré son extrême fatigue. Voilà ce qu'étaient ces journées de Notre-Dame si éclatantes au dehors.... mais au dedans si simples, si calmes, si saintement religieuses [1]. »

Empruntons encore au même biographe quelques ren-

1. *Vie intime et religieuse du P. Lacordaire* (Paris, 1867, in-8°). t. II, p. 74-76.

Digitized by Google

seignements relatifs à cette période de la vie du saint religieux. Ces faits sont sans doute connus de la plupart d'entre vous ; mais ils sont assez édifiants pour mériter d'être rappelés :

« Au couvent de Paris, le père confessait.... à certains jours et heures fixes. Lorsque le coup de deux heures frappait à l'horloge, la porte de la sacristie s'ouvrait : c'était le père se rendant à son confessionnal. Cette scrupuleuse exactitude avait été remarquée, et suscitait... un léger sourire parmi le groupe de ses pénitentes ».

« .....Il y avait... sous l'ancienne église des Carmes... une sorte de crypte ou chapelle souterraine. Sur un long corridor s'étendaient deux rangées de caveaux remplis d'ossements et de têtes de morts, et, à l'extrémité de ce corridor, une salle plus vaste avec des emblèmes et des sentences funèbres... Nul lieu ne pouvait être plus propre à la pénitence. Le P. Lacordaire.... y descendait de temps en temps, surtout pendant le carême et la semaine sainte, et s'y exerçait seul ou avec un religieux à faire de son corps une victime d'amour. Un jour de vendredi saint, il se fabriqua lui-même une croix, la fit dresser dans cette chapelle souterraine, s'y fit attacher avec des cordes et y resta suspendu pendant trois heures[1]. »

Le 24 décembre 1850, Lacordaire adressa à Mgr Sibour un rapport sur l'état de l'œuvre dont j'ai découvert le texte autographe aux archives de l'Archevêché et qui, jusqu'aujourd'hui, était complètement inédit. Je vais citer presqu'en entier ce document très intéressant :

« Paris, 24 décembre 1850.

« Monseigneur,

« Un an s'est écoulé depuis notre établissement dans l'ancien couvent des Carmes. Je crois devoir au bout de ce terme (*sic*), rendre compte à Votre Grandeur de ce que mes frères et moi avons pu faire pour répondre à l'in-

1. *Ibid.*, p. 64 et p. 72-73.

Digitized by Google

tention qui nous a si généreusement appelés dans le diocèse de Paris.

« Trois œuvres principales se sont partagé nos soins constants : l'église des Carmes, l'Institut de Saint-Nicolas, l'Œuvre des soldats de la garnison de Paris.

« 1° Nous avons desservi l'église des Carmes en y attachant huit prêtres au ministère de la confession sacramentelle, ministère qui a attiré dans cette église un grand nombre de fidèles..... et qui a eu pour résultat environ mille communions par semaine. La plus grande partie de ces fidèles fréquentaient déjà les sacrements : un certain nombre composé d'hommes, de jeunes gens, de soldats et de femmes, y a été initié par nous à la suite d'un long oubli de leur devoir. Les offices des dimanches et des fêtes ont été constamment suivis par une foule qui a souvent dépassé les limites de l'église, et il y a toujours régné un grand esprit de piété excité par nos cérémonies..... Tous les dimanches et fêtes, nous avons prêché à l'office des vêpres, et cette prédication n'a pas cessé d'obtenir un concours aussi grand que l'a permis l'étendue du lieu..... J'ai moi-même, outre cette prédication, donné des homélies à la grand'messe pendant deux mois de l'hyver (*sic*).

« 2° J'ai attaché deux prêtres à l'Institut de Saint-Nicolas[1] pour l'instruction et la direction de près de cinq cents enfants pauvres. Ils ont donné constamment quatre instructions par semaine, confessé régulièrement ces enfants, et en ont préparé quatre séries successives à la première communion. D'après le témoignage plusieurs fois renouvelé du supérieur, un changemant notable s'est opéré dans la conduite religieuse et morale de ces enfants.

« 3° L'Œuvre des soldats de la garnison de Paris se compose de trois à quatre cents soldats..... des différents corps, lesquels se réunissent deux fois par semaine, dans l'église

1. C'était un orphelinat situé rue de Vaugirard, 90, et dirigé actuellement par les Frères des Écoles chrétiennes.

Digitized by Google

des Carmes, le dimanche et le lundi. Ils y chantent les vêpres le dimanche, y entendent une instruction donnée par un de nos religieux et reçoivent la bénédiction du Saint-Sacrement. Le lundi, la réunion a lieu dans la sacristie. Elle se compose des plus fervents, présidés par l'un de nos Pères, et forme une sorte de conférence libre où chacun expose les difficultés et parle de Dieu de manière à produire une édification réciproque. Beaucoup de soldats se sont convertis par suite du commerce incessant qu'ils ont avec nous ; on ne peut presque pas venir aux Carmes à certaines heures, sans heurter quelqu'un d'entre eux sur les escaliers et dans les corridors.

« Indépendamment de ces trois œuvres qui ont tenu nos huit prêtres dans un travail permanent, nous avons donné quelques stations dans les paroisses de Paris : la station du carême à Plaisance par le P. Mathieu, la station du Saint-Sacrement à Saint-Roch, par le P. Huc, la station de l'Avent à N.-D. des Victoires, par le P. Souaillard, la station quadragésimale à la Métropole, par le P. Lacordaire (*sic*).....

« Sans doute, Monseigneur, tout cela est peu de chose comparé à l'immense étendue de Paris et aux besoins si divers des populations ; mais cependant c'est la preuve que nous ne sommes pas demeurés inactifs et que nous avons tâché de répondre aux vues de Votre Grandeur sur son troupeau..... La gloire des fondations n'est pas dans l'immensité des résultats présents ; elle est dans la culture patiente d'un germe fécond..... Veuillez..... accueillir avec bonté ces premiers fruits de nos travaux.

« Je suis avec respect, Monseigneur, de Votre Grandeur le très humble et très obéissant serviteur,

« F. Henri-Dominique LACORDAIRE.
« Prov. des Fr. Prêch.[1] »

1. Archives de l'Archevêché de Paris. — Dossier : Les Carmes pendant le séjour des Dominicains.

Digitized by Google

Comme supérieur de la province de la France, Lacordaire eut encore à s'occuper de la maison des Carmes. Entre le 20 octobre et le 1er novembre 1858, il échangea avec le cardinal Morlot plusieurs lettres d'affaires. Cette correspondance entièrement inédite est par ailleurs fort peu intéressante. Dans une première lettre écrite de Sorèze et datée du 20 octobre, le Provincial « sollicite » de la part de l'archevêque de Paris « une prompte solution à la question du séjour des Dominicains dans l'ancienne église des Carmes »[1].

Dans une lettre autographe, qui est elle aussi entièrement inédite, Mgr Morlot répond : « .....Je consentirais volontiers à ce que vous continuassiez à habiter dans la maison des Carmes ; mais je ne voudrais m'engager *ni gratuitement*, *ni pour longtemps*[2]. Je serais donc porté à regarder comme plausible et comme pouvant servir de base à un arrangement les propositions suivantes : Le bail serait renouvelé pour six ans. Il y aurait un prix de location qui serait de 5.000 francs par an ; les réparations locatives de la maison et le paiment proportionnel de l'impôt resteraient à la charge de la communauté, conformément aux stipulations du traité de 1849[3]..... « Cette lettre est datée du 28 octobre. Enfin le 31 octobre, Lacordaire répondait : « J'accepte avec reconnaissance les bases que Votre Éminence veut bien poser dans sa lettre du 28 de ce mois pour la prolongation de notre séjour aux Carmes[4]..... »

Tels sont les renseignements peu nombreux et assez peu intéressants que j'ai pu recueillir sur le séjour de l'illustre Dominicain dans cette maison. J'en viens à l'étude critique des discours qu'il y a prononcés.

(*A suivre.*) J. Bézy, Docteur ès lettres.

1. Cf. pièces justificatives, n° 1. — Nous avons été obligés de renvoyer au prochain numéro la production de ces pièces justificatives (N. D. L. R.).
2. Ces mots sont soulignés dans le texte original.
3. Cf. pièces justificatives, n° 2.
4. Cf. pièces justificatives, n° 3.

Digitized by Google

DROITS DE LA FEMME MARIÉE

SUR LES PRODUITS DE SON TRAVAIL ET LES PRODUITS DU TRAVAIL DE SON MARI

Le 13 juillet 1907, a été promulguée une loi de onze articles intitulée : « Loi relative au libre salaire de la femme mariée et à la contribution des époux aux charges du ménage. » Ce titre annonce que la loi nouvelle a deux parties : la première est, en effet, consacrée à l'organisation du régime du « libre salaire » de la femme mariée ; la seconde, au lieu de régler, comme on pourrait le supposer, la répartition des dépenses de la famille entre mari et femme, institue au profit de chaque époux un droit de saisie-arrêt sur les salaires et les produits du travail de son conjoint, faute par ce dernier de « subvenir spontanément dans la mesure de ses facultés aux charges du ménage ».

En somme, la loi du 13 juillet 1907 accorde à la femme mariée deux catégories de droits nouveaux : des droits sur les produits de son propre travail et un droit sur les produits du travail de son mari. C'est l'étude successive de ces deux catégories de droits que nous nous proposons de faire.

I

Était-il nécessaire d'élaborer une réforme législative pour conférer à la femme mariée un droit sur les produits de son travail ? On a coutume de dire que notre code civil de 1804 est prodigue de garanties au profit des femmes mariées.

Digitized by Google

A toutes, quel que soit leur régime matrimonial, le code assure par une hypothèque légale sur les immeubles de leurs maris le recouvrement de « leurs droits et créances »; à toutes il permet, en cas de péril de leur dot ou de leurs reprises, par suite du désordre des affaires du mari, de former contre celui-ci une action judiciaire en séparation de biens; à la femme commune en biens il donne le droit de prélever ses reprises sur l'actif de la communauté avant son mari, et même, en cas d'insuffisance des biens communs, de les exercer sur les biens du mari; de plus, pour la soustraire aux charges du passif commun, il lui reconnaît la faculté de renoncer à la communauté; et, en cas d'acceptation de cette communauté, il lui accorde le bénéfice d'inventaire pour limiter à son émolument sa part dans le passif; à la femme dotale, il dispense l'inaliénabilité de ses biens dotaux, leur imprescriptibilité et l'incapacité de contracter des engagements susceptibles d'être exécutés sur ces mêmes biens; enfin, même à la femme paraphernale ou séparée de biens, le code civil donne une action spéciale en responsabilité contre son mari lorsqu'en fait celui-ci a participé à la gestion ou à l'aliénation de la fortune de son épouse.

Ces garanties si nombreuses et si importantes sont incontestablement utiles aux femmes qui apportent en mariage des capitaux ou qui recueillent au cours du mariage des successions ou des libéralités. Mais à quoi servent-elles quand les seuls biens par lesquels l'épouse peut contribuer à la prospérité de la famille sont ceux qu'elle acquiert par son travail quotidien? Si le mari dilapide les salaires ou les gains de sa femme, celle-ci ne trouvera contre ces dilapidations une protection efficace ni dans son hypothèque légale, ni dans la faculté d'exercer ses reprises la première, ni dans une renonciation à communauté, ni dans le bénéfice d'inventaire, ni dans les avantages de la dotalité, ni dans la responsabilité spéciale

Digitized by Google

édictée contre le mari qui concourt à l'aliénation d'une valeur paraphernale. Il n'y aura guère, en pareille occurrence, pour la femme, que la ressource d'une séparation de biens.

Mais ce remède lui-même n'est pas approprié au mal qu'il s'agit de conjurer. La femme n'a pas de ressources, et elle devra, pour plaider contre son mari, avancer les frais de justice ; il y a urgence à sauver, de suite, son salaire, et il lui faudra subir les lenteurs de la procédure ; elle a besoin d'une pleine liberté pour gérer les économies réalisées sur son salaire ou même pour en réclamer le payement, et il lui sera nécessaire de solliciter l'autorisation du mari ou des tribunaux chaque fois qu'il s'agira d'ester en justice ou de faire un acte qui excède l'administration ; elle désirerait tenir secrète sa misère, tant pour ne pas proclamer la diminution de son mari que pour ménager l'amour-propre de celui-ci, et elle doit révéler dans la publicité de l'audience des faits qui amoindrissent son mari et dont la divulgation provoque la division dans le ménage et crée une situation plus pénible que celle que l'on voulait éviter.

Les garanties accumulées par le code civil au bénéfice des femmes mariées sont donc insuffisantes pour protéger celles qui travaillent contre un mari ivrogne ou dépensier. Le salaire de la femme, destiné aux besoins de la famille, pouvait être légalement et définitivement appréhendé par ce mari, soit parce que ce salaire tombait dans la communauté dont le mari est « seigneur et maître », soit parce que, sous tous les régimes, sauf celui de la séparation de biens, le mari a la jouissance de tous les revenus des capitaux et du travail de sa femme, soit enfin parce que, — exception faite pour le cas de séparation de biens, — la femme mariée, à raison de son incapacité, ne peut recevoir valablement un payement, et notamment son salaire, sans un concours qui viendra presque toujours du

Digitized by Google

mari. Le mari pourra donc le plus souvent être nanti du salaire de sa femme, le garder et le soustraire aux besoins d'une famille qui restera ainsi dans la misère, malgré l'activité de la femme.

A l'exercice du droit aussi néfaste du mari, des jurisconsultes avaient cru trouver un obstacle dans la loi du 12 janvier 1895. L'article 2 de cette loi interdit la cession de plus de 1/10 des salaires, quel que soit leur taux, et des traitements ou appointements lorsqu'ils ne dépassent pas 2.000 fr. Or le mari qui appréhende le salaire de sa femme était apparu à ces jurisconsultes comme le cessionnaire de celle-ci. Par suite les 9/10 du salaire de la femme devaient échapper aux prétentions du mari [1].

Cette ingénieuse argumentation ne pouvait triompher. Elle se heurtait à l'article 1498 du code civil qui déclare bien de communauté « ce qui provient de l'industrie commune des époux » ; elle n'empêchait pas le salaire incessible de suivre le sort des revenus des autres biens incessibles de la femme (pensions alimentaires ou de retraite, rentes viagères insaisissables ou incessibles), c'est-à-dire de tomber en communauté et d'être soumis à l'administration et à la jouissance du mari; enfin elle était imparfaite, car elle ne pouvait être invoquée que par les femmes qui gagnaient un salaire c'est-à-dire par les ouvrières, les domestiques ou par celles qui ne gagnaient qu'un traitement ou des appointements inférieurs à 2.000 fr. D'ailleurs l'auteur du système ne s'était pas mépris sur la valeur juridique de sa conception. « Nous ne nous arrêterons pas, avait-il dit, à rechercher s'il y a là un argument de pur placage, tranchons le mot, un sophisme. Trouve-t-on juste et utile que la femme puisse diriger l'emploi de son salaire ? Est-il à présumer que cette femme qui a été assez sage pour travailler ne manquerait pas non

1. Thaller, *Réforme sociale*, juillet-décembre 1901, p. 61 et p. 468.

Digitized by Google

plus de sagesse pour doter convenablement le ménage de son gain ? Tout est là : la fin justifie le moyen ; et il suffit que le raisonnement se tienne[1]. »

La jurisprudence ne suivit pas la voie qui lui était ainsi indiquée. En définitive, ni la loi, ni la pratique n'accordaient une protection de droit aux femmes mariées qui cherchaient à soustraire aux prétentions de leur mari, pour les conserver aux besoins de leur famille, les gains réalisés dans l'exercice d'une profession ou dans un travail quotidien.

II

Et cependant le nombre de ces travailleuses croissait chaque jour. En effet, depuis la promulgation du code civil, s'était produit un fait économique nouveau : le développement considérable du travail féminin. Jadis la femme mariée se contentait de vaquer aux soins du ménage. Aujourd'hui elle emploie son activité hors du foyer, soit parce que les gains du mari ne suffisent pas à la famille, soit parce que la division du travail se multiplie et que beaucoup de professions sont accessibles ou même réservées aux femmes (téléphonistes, dactylographes, comptables, etc.). En 1902, les statistiques comptent sept millions de travailleuses. Cette situation économique était ignorée des rédacteurs du code de 1804. Ils n'avaient prévu que deux catégories de femmes : celle qui reste à son foyer et celle qui est « marchande publique ». Toutes celles qui travaillent hors du foyer sans être « marchandes publiques » lui sont inconnues.

Les sociologues et les économistes demandaient depuis longtemps aux pouvoirs publics de réparer cet oubli[2]. Un

1. Thaller, *op. cit.*, p. 468.

2. Voir une liste à peu près complète des très nombreux ouvrages réclamant l'intervention législative pour améliorer la situation de la femme mariée relativement aux produits de son salaire, *Bulletin de la Société d'études législatives*, 1901-1902, p. 27, note 3.

Digitized by Google

appel semblable fait à l'étranger avait été entendu ; et, dans la plupart des pays de l'Europe, une réglementation nouvelle avait attribué aux femmes mariées un droit privatif sur les produits de leur travail, notamment en Suède (loi du 11 décembre 1874), en Danemark (lois du 7 mai 1880 et du 7 avril 1899), en Angleterre (lois des 9 août 1870, 18 août 1882 et 5 décembre 1893), en Norwège (loi du 29 juin 1888), en Finlande (loi du 15 avril 1889), dans le canton de Genève (loi du 7 novembre 1894), dans le canton de Neufchâtel (loi du 18 mai 1897)[1].

Plus récemment, la loi belge du 10 mars 1900 sur le contrat de travail consacrait un certain nombre d'articles[2] à déterminer dans quelle mesure la femme mariée pouvait, sans le concours de son mari, toucher son salaire et en disposer. En outre, le nouveau code civil allemand, promulgué le 18 août 1896, pour entrer en vigueur le 1er janvier 1900, qui attirait l'attention de tous les jurisconsultes par sa nouveauté et son importance à tous égards, réglementait avec minutie la condition des *biens réservés* de la femme mariée, c'est-à-dire de ceux qui sont soustraits à l'administration et à la jouissance du mari (article 1365 B.G.B.)[3]. Or, dans les biens réservés, le législateur allemand comprend non seulement les biens déclarés tels par le contrat de mariage (art. 1368 B.G.B.) ou par la donation ou le legs faits à la femme (art. 1369 B.G.B.) ou les choses à l'usage personnel de la femme, comme les bijoux, les vêtements ou les instruments de travail (art. 1366 B.G.B.), mais aussi ce que la femme acquiert par son travail ou par l'exercice personnel d'une profession lucrative (art. 1367 B.G.B.). Enfin, l'avant-projet de code civil

1. Le texte de toutes ces lois étrangères a été publié par le *Bulletin de la Société des études législatives*, 1901-1902, p. 93 à 100.

2. Voir notamment art. 29 et 30, *Bull. soc. ét. lég.*, *ibid.*

3. Il est d'usage de désigner par abrégé le nouveau code civil allemand sous les trois lettres B.G.B. (Bürgerliches Gesetzbuch).

Digitized by Google

suisse qui devait aboutir au nouveau code civil suisse, promulgué le 10 décembre 1907, pour être appliqué le 1er janvier 1912, contenait, relativement aux biens réservés de la femme mariée, des dispositions analogues à celles du nouveau code civil allemand[1].

Incitées par l'exemple que donnaient ainsi les nouvelles législations étrangères et mises en goût par les remarquables études dont les dispositions des nouveaux codes allemand et suisse sur les biens réservés de la femme mariée furent l'objet en France[2], des sociétés savantes mirent à l'ordre du jour de leurs discussions la question du droit de la femme mariée sur les produits de son travail[3]. Elles préparaient ainsi l'élaboration parlementaire de la réforme réclamée et en signalaient l'utilité aux pouvoirs publics.

Le moment était d'ailleurs opportun. A maintes reprises déjà, les Chambres françaises avaient manifesté l'intérêt qu'elles portaient aux revendications féministes en insérant dans les lois sur les caisses d'épargne (loi du 20 juillet 1895, art. 16), sur la caisse nationale des retraites pour la vieillesse (loi du 20 juillet 1886, art. 13), sur les sociétés de secours mutuels (loi du 1er avril 1898, art. 3) des dispositions extensives des droits de la femme mariée, et en accordant à toutes les femmes — mariées ou non — les prérogatives, jusqu'alors réservées aux hommes, d'être

1. Voir art. 190 à 193 du nouveau code civil suisse.

2. Saleilles, *Condition juridique de la femme dans le nouveau code civil allemand*, Réforme sociale, juillet-décembre 1901, p. 739. — Gény, *Contribution à l'étude de la question des biens réservés d'après le code civil allemand de 1896 et l'avant-projet de code civil suisse de 1900*, Bulletin de la société des études législatives, 1901-1902, p. 155. — Léon Lyon-Caen, *La femme mariée allemande*, Thèse, Paris, 1903.

3. Voir discussion de la *Société des études législ.*, Bulletin, 1901-1902, p. 1 et s.

Digitized by Google

témoins dans les actes de l'état civil et les actes instrumentaires (loi du 7 décembre 1897), de prendre part aux élections soit aux tribunaux de commerce (loi du 23 janvier 1898), soit aux conseils des prudhommes (loi du 27 mars 1907, art. 7 *in fine*) [1] et même d'avoir accès aux barreaux d'avocats (loi du 1er décembre 1900).

A cette liste de dispositions « féministes » n'était-il pas naturel et logique d'ajouter une loi accordant à la femme mariée un droit privatif sur son salaire, l'égalité entre l'homme et la femme dans le devoir du travail pouvant engendrer, semblait-il, la même égalité dans leurs droits ? Mais cette égalité de fait n'était pas encore devenue une égalité reconnue par la loi. Aucune des propositions, et elles étaient nombreuses [2], faites pour arriver à ce résultat n'avait abouti. La raison de cet échec doit être recherchée non dans l'indifférence du législateur, puisque certaines de ces propositions furent discutées, prises en considération et même votées par l'une des deux Chambres, mais bien plutôt dans cette règle de notre droit public qui frappe de caducité pour la législature suivante les travaux législatifs que la législature précédente n'a pu voir sanctionner par le vote définitif d'un texte de loi.

Enfin, au bout de dix-sept ans, la réforme proposée pour la première fois en 1890 était consacrée par la loi du 13 juillet 1907, qui reconnaissait à la femme le droit d'administrer librement les produits de son travail, d'en jouir

1. Depuis la loi du 15 novembre 1908, les femmes sont même éligibles aux conseils des prudhommes.

2. Propositions de MM. Louis Jourdan, Dupuy-Dutemps et Montaut, députés (22 juillet 1890) ; nouvelle proposition des mêmes (9 juillet 1894); proposition de M. Goirand, député (9 juillet 1894) ; rapport de M. Goirand et vote des conclusions de ce rapport (14 novembre 1895 et 27 février 1896); proposition de M. Grosjean, député (27 février 1905) ; proposition de M. Gourgu, sénateur (26 juin 1906).

Digitized by Google

librement, de l'aliéner librement à titre onéreux et même d'ester en justice sans autorisation dans toutes les contestations y relatives.

Cette loi nous apparaît donc comme la résultante d'un triple fait : un fait économique, le développement considérable du travail féminin; un fait juridique, l'insuffisance du code civil de 1804 à protéger les gains de la femme mariée et l'élaboration législative faite à cet égard dans les pays étrangers et particulièrement en Allemagne; un fait social, le féminisme.

Telles sont les origines des dispositions sur le « libre salaire ». Pour comprendre l'économie du régime nouveau, il faut déterminer : 1° les femmes mariées qui peuvent s'en prévaloir; 2° les biens qui y sont soumis; 3° les droits qu'il confère à la femme, au mari et à leurs créanciers respectifs.

III

Toutes les femmes mariées bénéficient du régime du libre salaire : voilà le principe. Mais les femmes mariées qui ne travaillent ni n'exercent une profession, même celles qui, quoique travaillant ou exerçant une profession, n'ont pas un travail ou une profession distincts du travail ou de la profession de leur mari, sont privées de ce régime : voilà l'exception.

Le principe a pour conséquence d'assurer le « libre salaire » aux femmes mariées, sans distinction de régime matrimonial ou de date de mariage.

Et d'abord, le régime matrimonial de la femme est sans influence sur l'application de la loi nouvelle; les clauses du contrat de mariage ne peuvent en paralyser le fonctionnement. L'article 1er, § 1er, est formel; le libre salaire est accordé « sous tous les régimes, et à peine de nullité de toute clause contraire portée au contrat de mariage ». Cette

Digitized by Google

disposition constitue une dérogation à la règle de la liberté des conventions matrimoniales, formulée dans l'article 1387 du code civil. Dans le projet primitif, la liberté des conventions matrimoniales n'était pas, sur ce point, entravée : il était admis que les femmes mariées pouvaient renoncer par contrat de mariage aux avantages que leur conférait la loi nouvelle ; le régime du libre salaire était ainsi rendu facultatif et son application dépendait du bon plaisir des époux.

Cette conception aurait été mauvaise au double point de vue psychologique et juridique : au point de vue psychologique, parce que, lors du contrat de mariage, la femme, confiante dans les qualités d'ordre et d'économie de son fiancé, n'aurait fait aucune difficulté pour consentir une renonciation au bénéfice d'une loi qui frappait le mari de suspicion et parce que ces renonciations seraient devenues de style ; au point de vue juridique, parce que toutes les lois qui touchent à la capacité des personnes sont d'ordre public et qu'on n'y peut pas déroger. Avant la loi du 13 juillet 1907, la femme, qui aurait stipulé à son profit une situation analogue à celle que lui fait aujourd'hui le régime du libre salaire, aurait inséré dans son contrat de mariage une clause nulle aux termes de l'article 1388 du code civil, comme portant atteinte « aux droits qui appartiennent au mari, comme chef », parce qu'elle aurait dérogé aux lois qui réglaient alors les pouvoirs de son mari et sa propre capacité ; inversement, depuis la loi de 1907, la femme, pour la même raison, ne devait pas pouvoir, pour s'en tenir à son ancienne capacité, se priver conventionnellement du régime nouveau. C'est cette solution qui consacre la disposition initiale de la loi de 1907.

Cette disposition met fin à deux difficultés d'interprétation des textes du code civil. On s'était demandé d'une part, sous le régime exclusif de communauté, si le mari avait la jouissance des produits du travail de sa femme, et,

Digitized by Google

d'autre part, sous le régime dotal, avec stipulation de dotalité des biens à venir, si les biens acquis par la femme dotale, au cours du mariage, par son travail, étaient des biens à venir, dotaux comme tels [1]. La réponse à ces questions ne peut plus être douteuse. Puisque l'adoption d'un régime matrimonial ou la clause d'un contrat de mariage ne sauraient priver la femme mariée du droit de disposer librement de son salaire, il faut logiquement admettre d'une part que, sous le régime exclusif de communauté, le mari n'a certainement plus aucun droit de jouissance sur les produits du travail de sa femme, et, d'autre part, que, sous le régime dotal, quelle que soit l'étendue de la constitution de dot, les produits du travail de la femme, même économisés, ne seront jamais dotaux.

Ces conclusions sont d'ailleurs imposées par le caractère d'ordre public de la loi nouvelle. Mais ce caractère n'empêcherait pas la femme, durant le mariage, de déléguer à son mari, comme elle pourrait agir avec un tiers quelconque, ses pouvoirs d'administration et ses droits de jouissance sur les produits de son travail et ses biens réservés [2]. Entre cette délégation et une renonciation par contrat de mariage, au bénéfice de la loi de 1907, il y aurait une différence appréciable : la délégation en dehors du contrat de mariage n'est pas interdite par l'article 1er ; elle est révocable, comme tout mandat, et ne constitue pas, par conséquent, une abdication de la femme à ses droits ; au

1. Degeois, *La constitution générale des biens à venir frappe-t-elle de dotalité les acquisitions à titre onéreux que la femme dotale fait au cours du mariage?* Revue critique de législ. et de jurisp., 1908, p. 278 et s. ; Planiol, *Traité élém. de dr. civ.*, 4e ed., t. III, *Additions*, n° 5.

2. En ce sens : Pichon, *Le libre salaire de la femme mariée*, etc., Revue critique de législ. et et de jurisp., 1908, p. 422. — En sens contraire : Rapport de M. Violette à la Chambre, Dalloz, 1907, 4, 150 et 151.

Digitized by Google

contraire, la renonciation par contrat de mariage est seule interdite par le texte de la loi ; elle participerait, en effet, de l'immutabilité des conventions matrimoniales ; comme telle, elle serait irrévocable et aboutirait, par conséquent. à priver la femme définitivement des garanties dont le législateur, qu'elle le veuille ou non, a entendu la doter.

Le caractère d'ordre public de la loi de 1907, apparaît encore dans son dernier article (art. 11) qui étend le bénéfice de la loi nouvelle « même aux femmes, mariées avant sa promulgation », c'est-à-dire à une époque où les lois en vigueur attribuaient au mari la jouissance et l'administration des produits de leur travail. C'est l'effet du caractère des lois d'ordre public de régir de suite toutes les situations, même celles qui s'étaient établies antérieurement. Les ouvriers engagés avant la loi du 13 juillet 1906, sur le repos hebdomadaire, ont pu exciper de cette loi pour refuser, malgré leurs contrats, un septième jour de travail par semaine et cependant exiger l'intégralité du salaire hebdomadaire promis [1]. C'est, de plus, le propre des lois sur l'état et la capacité des personnes, de saisir, dès leur promulgation, tous les individus. Ainsi les femmes séparées de corps par un jugement antérieur au 6 février 1893, sont devenues pleinement capables à cette date.

Dès lors, la disposition de l'article 11 est conforme aux principes généraux sur les effets des lois. On ne pourrait pas non plus objecter que cette disposition fait produire à la loi un effet rétroactif. L'objection serait fondée si, comme l'enseignent des auteurs [2], il était permis aux femmes dont le mariage est antérieur au 13 juillet 1907, de revendiquer le régime du libre salaire pour tous les gains que leur travail leur a fait réaliser avant cette date.

1. C. de Cassation, 17 juin 1907, Dalloz, 1907, 1, 416.
2. Le Courtois et Surville, *La loi du 13 juill. 1907 sur le libre salaire de la femme mariée*, n° 50.

Digitized by Google

Mais telle n'est pas la portée de l'article 11 [1] : le législateur n'a pas voulu, par ce texte, méconnaître les droits acquis antérieurement sur les salaires des femmes mariées à des tiers, ayants cause du mari, ou, à plus forte raison, au mari lui-même ; il n'entend concéder le bénéfice du régime nouveau aux femmes antérieurement mariées, que sur les gains que leur travail leur procurera dans l'avenir.

On ne pourrait pas prétendre non plus que l'article 11 met en échec le principe de l'immutabilité des conventions matrimoniales sous prétexte qu'il modifie, au moins pour l'avenir, les régimes des époux antérieurement mariés. Sans doute la loi de 1907 restreint les pouvoirs du mari et étend ceux de la femme ; sans doute elle entraîne des changements dans le régime convenu formellement ou tacitement par les époux. Mais ces changements ne constitueraient une infraction au principe de l'immutabilité des conventions matrimoniales que s'ils étaient l'œuvre des époux eux-mêmes ; or ils s'opèrent par la volonté toute puissante de la loi. Est-il besoin d'ajouter qu'ils ne sauraient préjudicier aux tiers, lesquels en auront connaissance par la promulgation même de la loi ?

Enfin, si l'on avait soustrait les femmes, dont le mariage est antérieur au 13 juillet 1907, à l'application de la loi nouvelle, il y aurait eu en France, pendant longtemps, deux catégories de femmes mariées, celles qui auraient joui du régime du libre salaire et celles qui en auraient été privées. Les tiers qui auraient traité avec une femme mariée qui travaille se seraient ainsi vus dans l'obligation de contrôler la date de son mariage. L'unité de situation de toutes les femmes mariées était donc imposée non seulement par les principes du droit, mais encore par les nécessités pratiques.

1. Pichon, *op. cit.*, *Revue crit. de législ. et de jurisp.*, 1908, p. 424 et 425.

Digitized by Google

Toutefois cette situation doit-elle être à ce point uniforme que le régime du libre salaire s'applique en France même aux femmes mariées étrangères, abstraction faite de leur loi nationale? On pourrait être tenté de les soustraire à la loi du 13 juillet 1907. Cette loi n'est-elle pas, en effet, relative à l'état et à la capacité des personnes et, comme telle, de statut personnel, par conséquent régissant les seules Françaises? Que si l'on oppose qu'elle est d'ordre public, on pourait répondre que, comme les lois sur l'état et la capacité des personnes, elle n'est que d'ordre public interne, non d'ordre public international. En conséquence, semblerait-il, les femmes étrangères ne peuvent pas en bénéficier en France.

Ces arguments seraient-ils décisifs devant un tribunal français, saisi par un mari étranger contre un tiers, d'une demande en payement des salaires de sa femme, sous prétexte que sa loi nationale défend à la femme de les toucher sans son autorisation? La question est, au moins, délicate. Le tribunal français ne pourrait-il pas juger que l'article 1er de la loi de 1907 le dispense de consulter le contrat de mariage de la femme pour déterminer ses droits sur son salaire et lui interdit même d'appliquer les clauses dérogatoires à cette loi ; qu'il importe peu que ces clauses dérogatoires résultent d'une stipulation formelle des époux ou d'une disposition, qu'à défaut de contrat, leur impose leur loi nationale? Le tribunal français ne pourrait-il pas décider, en outre, que le régime du libre salaire a pour objet principal « d'assurer la subsistance des enfants et l'entretien de la maison, sans que les efforts de la femme puissent être paralysés par la dissipation ou simplement par la paresse du mari [1] », et conclure de là que le régime nouveau tend à garantir des aliments à la famille, c'est-à-dire qu'il est d'ordre public non seulement interne,

1. Rapport de M. Guillier au Sénat, Dalloz, 1907, 4, 149.

Digitized by Google

mais international comme toutes les dispositions qui organisent dans un pays la dette alimentaire sont destinées à en assurer l'exécution et y obligent, comme telles, les étrangers? Enfin la plupart des dispositions de la loi nouvelle ont pour objet de créer un *pécule* au profit de la femme, c'est-à-dire une masse de biens disponible pour elle et indisponible pour son mari et les créanciers de celui-ci. Que si, afin de permettre à la femme, la gestion de ce pécule, la loi étend sa capacité, il faut bien reconnaître que ce n'est pas la disponibilité du pécule qui est une conséquence de la capacité nouvelle de la femme; c'est bien plutôt la capacité qui est une conséquence de la disponibilité du bien entre les mains de la femme. La loi est donc, avant tout, relative à une question de disponibilité ; c'est seulement d'une manière accessoire qu'elle touche à une question de capacité. C'est si vrai, qu'elle est intitulée « loi sur le libre salaire », et que la capacité de la femme est limitée aux produits de son travail. Or il est constant que les lois françaises qui règlent une question de disponibilité s'appliquent à tous les biens meubles ou immeubles, situés en France, même possédés par un étranger. Si une loi française organisait le bien de famille insaisissable, ne protégerait-elle pas les familles étrangères en France? La loi de 1907 s'est, dans une certaine mesure, inspirée de l'idée qui est à la base du *Homestead* : assurer à une famille un patrimoine soustrait aux poursuites, sinon de tous les créanciers, du moins, des créanciers du mari. Ce patrimoine ne consiste pas encore, comme aux États-Unis, en un immeuble, mais seulement dans les « biens réservés » de la femme. Est-ce une raison, parce qu'il est moins important, pour lui donner moins de garanties?

La thèse qui vient d'être présentée trouve un argument intéressant à signaler dans la convention conclue à La Haye, le 17 juillet 1905, entre l'Allemagne, la Belgique, la France, l'Italie, la Hollande, le Portugal, la Roumanie

Digitized by Google

et la Suède. Cette convention internationale actuellement soumise, après adoption du Sénat français, à l'approbation de la Chambre des députés [1], contient un article 8, aux termes duquel « chacun des États contractants se réserve d'appliquer des dispositions ayant pour but de protéger les tiers dans leurs relations avec une femme mariée, exerçant une profession sur le territoire de cet État ».

De ces considérations on peut déduire qu'en France toutes les femmes mariées sont fondées à se prévaloir du régime du « libre salaire » sans distinction de contrat de mariage, de date de mariage, ou même de nationalité. Tel est le principe. Il s'agit maintenant d'en préciser les exceptions.

IV

Deux classes de femmes mariées sont exceptées du régime du libre salaire, d'abord celles qui ne travaillent ni n'exercent une profession et ensuite celles qui travaillent avec leur mari ou n'exercent pas une profession distincte de celle du mari.

Que la femme mariée ne puisse pas revendiquer le régime du libre salaire quand elle ne travaille pas, c'est logique, puisqu'elle n'est capable que relativement à ses biens réservés et que ses biens réservés ne peuvent être constitués que par les produits de son travail. Il n'y a donc que le travail qui puisse émanciper la femme ; et même l'émancipation ne profite à la femme que relativement à ses biens réservés.

Mais la femme peut-elle travailler et, par suite, conquérir cette émancipation, même restreinte, sans autorisation ? Sous l'empire du code civil (art. 217 et 218) la femme ne

1. Chambre des députés, Annexe au procès-verbal de la 2e séance du 24 février 1909.

Digitized by Google

pouvait louer ses services ou exercer une profession sans l'autorisation du mari ou de justice. Bien plus, l'article 4 du code de commerce n'admettait pas pour la femme qui voulait être « marchande publique » que l'autorisation de justice pût remplacer la permission du mari. Cette permission était même exigée de la jurisprudence, sans que l'autorisation des tribunaux pût y suppléer, de la femme qui contractait un engagement au théâtre ; et cette règle avait été, par identité de motifs, étendue à l'exercice de toute profession [1]. L'autorisation de justice ne pouvait, d'après une opinion qui tendait à prévaloir, permettre à la femme de quitter son foyer, malgré son mari, pour louer ses services ou exercer une profession, que quand le refus du mari de donner son consentement était injustifié et privait la femme d'un gagne-pain indispensable à ses besoins et à ceux de sa famille [2].

Or, aucun texte de la loi de 1907 n'exempte la femme mariée qui veut louer ses services ou exercer une profession d'obtenir préalablement l'autorisation exigée par la législation antérieure. Cette autorisation paraît même encore plus nécessaire depuis que la loi de 1907, en donnant à la femme mariée la disposition d'un pécule qui peut être important, lui a permis de devenir plus indépendante. L'autorisation initiale soit du mari, soit de la justice est donc, depuis comme avant la loi du 13 juillet 1907, requise de la femme qui veut exercer une profession ou louer ses services [3].

1. Dissertation de M. Ambroise Colin, Dalloz, 1908, 1, 25, notes 1 et 2; Guillouard, *Traité du louage*, t. 2, n° 702. — Comp. : Trib. civ. Seine, 17 juillet 1901, Dal., 1902, 2, 109; et, sur appel, C. de Paris, 4 mars 1903, Dal., 1903, 2, 144.

2. Comparer : Planiol, *Traité élém. de dr. civ.*, 5e éd., t. Ier, n° 969; Guillouard, *op. et loc. cit.*

3. Baudry-Lacantinerie et Houques-Fourcade, *Des personnes*, 3e édit., t. III, n° 2226-XIV et 2267 *bis*; Jean Sourdois, *Les droits de*

Digitized by Google

Cette autorisation pourra-t-elle, comme avant la loi de 1907, être révoquée *ad nutum* si elle émane du mari ou rétractée judiciairement, sur la demande du mari, par le tribunal qui l'a donnée ? Tout d'abord une révocation ou une rétractation ne pourraient priver la femme, qui, par son travail antérieur, s'est constitué un patrimoine réservé, d'exercer les droits que la loi lui confère sur ce patrimoine. Elle ne peut être déchue de ces droits qu'en cas d' « abus » et suivant une procédure spéciale, instituée par l'article 2 de la loi du 13 juillet 1907. Tant que cette déchéance n'est pas prononcée, la femme peut gérer librement son patrimoine réservé.

Mais pourra-t-elle prétexter les nécessités de cette libre gestion pour continuer, malgré l'opposition de son mari, à exercer une profession ou à louer ses services ? En l'absence de texte, la question, semble-t-il, se résoudra par une distinction. Si la révocation par le mari d'une autorisation qu'il a précédemment donnée à la femme

la femme mariée sur les produits de son travail, Revue trimest. de dr. civ., 1907, p. 581 ; Le Courtois et Surville, *op. cit.*, n° 11 ; Dissertation précitée de M. Ambroise Colin. — Les législations étrangères qui ont organisé en faveur de la femme mariée un régime analogue à celui que consacre la loi de 1907 contiennent des dispositions formelles exigeant que la femme soit munie d'une autorisation pour louer ses services. Ainsi la loi belge du 10 mars 1900 sur le contrat de travail présente un art. 29 ainsi conçu : « La femme mariée est capable d'engager son travail moyennant l'autorisation expresse ou tacite de son mari. A défaut de cette autorisation, il peut y être suppléé par le juge de paix sur simple réquisition de la femme, le mari préalablement entendu ou appelé. » — Dans le nouveau code civil suisse (10 décembre 1907) qui reconnaît à la femme mariée une capacité presque entière, celle-ci a besoin du consentement exprès ou tacite de son mari « pour exercer une profession ou une industrie » (art. 167). — Le nouveau code civil allemand permet à la femme de louer librement ses services, sauf faculté pour le mari, autorisé par le tribunal des tutelles « de dénoncer le rapport juridique sans observation d'un délai de dénonciation » (art. 1358 B. G. B.).

Digitized by Google

d'exercer une profession empêche celle-ci de placer ses économies à sa guise, notamment dans un fonds de commerce, cette révocation, qui aurait ainsi pour effet d'ôter à la femme, sans les formalités prévues par l'article 2, un droit qu'elle tient de la loi nouvelle, sera inefficace [1]. Il en sera autrement quand la révocation de l'autorisation n'empêchera pas l'emploi que la femme entend faire de ses biens réservés, sauf le droit qu'a toujours eu la femme de se pourvoir contre cette révocation devant la justice, comme si l'autorisation avait été refusée dès le principe.

Ainsi nous arrivons à cette double conclusion : d'une part, si la femme veut exercer ou continuer à exercer une profession, simplement pour employer son activité, elle a besoin de l'autorisation du mari ou, le cas échéant, de la justice, et cette autorisation peut être révoquée ou rétractée ; mais, d'autre part, si la profession que veut embrasser la femme doit lui permettre de surveiller un placement de biens réservés antérieurement acquis, aucune autorisation n'est nécessaire ni aucune révocation ou rétractation ne peut intervenir [2].

A plus forte raison la femme, pourvue par le mari d'une autorisation initiale pour exercer une profession, n'aurait pas besoin de solliciter une autorisation nouvelle chaque fois qu'elle voudra faire un acte juridique dans l'exercice de cette profession. Déjà sous l'empire du code civil — qui cependant prohibait les autorisations générales (article 223), sauf pour habiliter à faire le commerce (article 220) — on admettait qu'une femme autorisée à jouer au théâtre pouvait contracter librement des engagements nouveaux avec son directeur tant que le mari n'avait pas révoqué l'auto-

1. Pichon, *op. et loc. cit.*, p. 411 et 412.

2. Sur les difficultés auxquelles peut donner lieu la révocation d'une autorisation accordée à une femme mariée : Ambroise Colin : *Bulletin de la société des éd. législatives*, 1908, p. 259.

Digitized by Google

risation antérieure [1], et qu'une femme autorisée à traiter de l'édition de ses partitions musicales pouvait librement céder des compositions non visées spécialement dans l'autorisation [2].

Ces solutions sont encore plus justifiées sous le régime nouveau du libre salaire, alors que l'article 1er, § 4 de la loi du 13 juillet ne subordonne la validité des actes que passe la femme qu'à la preuve « qu'elle exerce personnellement une profession distincte de celle de son mari ». Cette preuve administrée, la femme peut faire librement tous les actes que comporte l'exercice de cette profession ou qu'elle juge utiles à l'administration de ses biens réservés : la loi de 1907 a donc certainement, s'il en était besoin, fait disparaître, pour la femme mariée qu'elle régit, la nécessité de l'autorisation spéciale. L'autorisation initiale d'exercer une profession, quelque général que puisse paraître son caractère, suffit.

Toutes les femmes qui travaillent ou ont travaillé peuvent d'ailleurs, sans distinction, et sous réserve que ce travail sera distinct de celui du mari, se prévaloir du régime du libre salaire. Ce régime s'appliquera aussi bien à l'ouvrière qui gagne 1 fr. 50 par jour qu'à la diva d'opérette au cachet journalier de 500 fr. ou à la comédienne qui « peut recevoir, en neuf mois, 230.000 fr. de son directeur » [3]. La loi nouvelle n'est donc pas — au moins par ses résultats — une loi exclusivement démocratique, comme, par exemple, la loi du 12 janvier 1895, sur la saisie-arrêt des salaires et petits traitements dont le champ d'application est limité à ceux qui touchent un « salaire », c'est-à-dire aux ouvriers et gens de service, et parmi ceux qui touchent des appoin-

1. C. de cassation, 11 novembre 1907, Dal., 1908, 1, 25.

2. C. de Paris, 22 juillet 1908, *Recueil de la Gazette des Tribunaux*, 1909, 1er sem., 2, 1.

3. Vte G. d'Avenel, *Les riches depuis sept cents ans, Revue des Deux Mondes*, 1er mars 1909, p. 75.

Digitized by Google

tements ou des traitements, c'est-à-dire parmi les employés et les fonctionnaires, à ceux seulement dont les appointements ou traitements ne dépassent pas 2.000 fr. par an. La loi de 1907 a, en effet, pour objet, moins l'intérêt de la classe ouvrière que l'intérêt des ménages français. Sans doute, à l'origine, les économistes et les sociologues ne demandaient un remède qu'à la situation de la femme d'ouvrier qui travaille et dont les gains sont dépensés hors du ménage par un mari ivrogne ou débauché [1]. Mais le législateur a conçu la réforme d'une manière plus large et il n'a voulu la restreindre à aucune catégorie de travailleuses [2].

Même la femme qui consacre son activité à des œuvres artistiques ou littéraires ou à des inventions conserve pendant le mariage pleine maîtrise sur ces œuvres et ces découvertes; elle peut aussi les soustraire, lors de la dissolution du mariage, à la communauté et en garder la propriété exclusive, en renonçant à la communauté (art. 5, § 2, L. 13 juil. 1907) [3].

Ainsi la protestation naguère élevée contre l'assimilation faite, en droit, entre les titres de rente et autres

1. Thaller, *Bulletin de la société des ét. législatives*, 1901-1902, p. 122.

2. Le rapport de M. Guillier au Sénat est formel sur ce point : Dalloz, 1904. 4. 158, « La loi bénéficie à toutes les femmes ayant un travail distinct de celui de leur mari, qu'elles soient ouvrières, employées, professeurs, artistes, écrivains, fonctionnaires, *commerçantes* ou artisannes (*sic*) ».

3. Malgré la généralité des termes de la loi, M. Lyon-Caen (*Bulletin de la société des ét. législatives*, 1908, p. 254 et 255) a cependant émis l'opinion que les œuvres littéraires ou artistiques d'une femme mariée ne pouvaient bénéficier du régime du libre salaire. Cette opinion est d'ailleurs isolée. Qu'une femme ne puisse publier une œuvre sans l'autorisation de son mari, c'est la conséquence du principe qu'elle ne peut exercer une profession sans autorisation. Mais, une fois l'autorisation donnée elle pourra disposer de ses œuvres comme de tous les « produits de son travail ». En ce sens : Piédelièvre, *Bulletin de la société des ét. législatives*, 1908, p. 258.

Digitized by Google

valeurs mobilières d'époux communs en biens, d'une part, et les œuvres artistiques ou littéraires de ces mêmes époux, d'autre part [1], perd une partie de son intérêt ; elle n'en garde plus que pour les créations du mari, parce que le mari ne peut empêcher qu'à la dissolution de la communauté ses œuvres soient comprises dans la masse partageable. Cette particularité est d'ailleurs constitutive, comme on l'a dit, « d'une inégalité dans le ménage, en faveur de la femme de lettres, quand on lui applique la loi de 1907 et en faveur de la femme sans épithète, au détriment de l'homme de lettres marié, quand on applique le code civil » [2].

Le principe aux termes duquel la loi de 1907 est applicable quelle que soit la nature du travail ou de la profession de la femme mariée, soulève une difficulté en ce qui concerne les femmes commerçantes. Le produit de leur travail présente un caractère mixte ; il constitue à la fois la rémunération de leur activité et l'intérêt du capital engagé dans le fonds de commerce. A raison de cette complication et de l'impossibilité de faire un départ entre ces deux éléments, des jurisconsultes auraient voulu soustraire les commerçantes à l'application de la loi nouvelle [3]. Le législateur n'a pas pris souci de cette situation particulière. La

1. D'après la Cour de cassation, les œuvres littéraires et artistiques d'un époux commun en biens doivent être, comme toutes les autres valeurs mobilières, comprises à la dissolution de la communauté dans la masse active et, si elles ne sont pas partageables en nature, licitées : C. de cassation, 25 juin 1902 (Dalloz, 1903, 1, 5). *Adde* sur la question : Charmont, *Rev. crit. de législ. et de jurisp.*, 1901, p. 65 ; 1903, p. 14 ; Thaller, *Rev. trimest. de dr. civ.*, 1903, p. 55 ; Dissertation de M. M. Saleilles (Sirey, 1900, 2, 121), Lyon-Caen (Sirey, 1902, 1, 305), Ambroise Colin (Dalloz, 1903, 1, 5) ; Léon Bérard, *Caractère personnel du droit d'auteur dans les régimes de communauté*, Thèse.

2. Vannois, *Bulletin de la Société des études législatives*, 1908, p. 68.

3. Thaller, *Bulletin de la Société des ét. législ.*, 1901-1902, p. 422.

Digitized by Google

femme commerçante pourra invoquer la loi de 1907, pourvu qu'elle travaille personnellement et qu'elle ne se borne pas à commanditer une entreprise ou à y placer les capitaux qu'elle avait lors de son mariage ou qui lui échoient dans la suite, par succession, legs ou donation [1]. D'ailleurs il sera juste que, si des fonds ont été mis à la disposition de la femme commerçante, par le mari ou la communauté, la femme leur en tienne compte.

L'application de la loi du 13 juillet 1907, aux femmes commerçantes, a, sur certaines règles du droit commercial, une répercussion ; qu'il suffise de signaler le droit nouveau qu'acquiert la femme, — par dérogation à l'article 215 du Code civil et en vertu de l'article 6 de la nouvelle — d'ester en justice sans autorisation, pour tous les litiges concernant les biens acquis dans son commerce; le droit de soustraire à l'administration et à la jouissance de son mari, les produits capitalisés du fonds de commerce et aux poursuites des créanciers du mari et de la communauté, les bénéfices de ce même fonds, — et ce, par dérogation aux articles 1401, n° 2 et 1409, n° 2 combinés du code civil et en vertu des articles 1er et 3 de la loi nouvelle. Peut-être aussi depuis la loi de 1907, — par dérogation aux articles 1426 du code civil et 5 § 1er du code de commerce, — la femme commerçante qui s'oblige pour son négoce, n'oblige-t-elle plus ni son mari, ni la communauté, quand elle est commune en biens. Mais cette question sera examinée lorsque nous exposerons les droits des créanciers d'une femme mariée qui a des biens réservés.

V

La loi de 1907 excepte du régime du libre salaire non seulement les femmes mariées qui ne travaillent pas, mais encore celles qui travaillent avec leur mari. Cette disposi-

1. Jean Sourdois, *op. cit.*, p. 583 et 584.

Digitized by Google

tion est répétée à deux reprises dans l'article 1er de la loi nouvelle ; d'abord le paragraphe 4 subordonne le fonctionnement du régime à la condition que la femme « exerce une profession *séparée* de celle de son mari », puis le dernier paragraphe décide : « Les dispositions qui précèdent ne sont pas applicables aux gains qui résultent du travail commun des époux » [1].

Une pareille restriction doit être rapprochée de l'article 387 du code civil qui exempte de l'usufruit légal des père et mère « les biens que les enfants peuvent acquérir par un travail et une industrie *séparés* » ; elle rappelle aussi la règle formulée dans l'article 5, § 2 du code de commerce aux termes duquel : « la femme n'est pas réputée marchande publique, si elle ne fait que détailler les marchandises du commerce de son mari ; elle n'est réputée telle que lorsqu'elle fait un commerce *séparé*. » En somme, pas de pécule soustrait à l'usufruit légal, pour le mineur qui travaille avec ses parents ; pas de prérogatives spéciales pour la femme qui fait le négoce avec son mari ; pas de biens réservés pour la femme qui collabore avec son mari. Les trois règles procèdent donc du même esprit.

Mais il y a, entre les dispositions de la loi de 1907 sur la femme qui travaille avec son mari et l'article 5 du code de commerce sur la femme qui fait le commerce avec son mari, une importante différence. La loi de 1907 édicte une règle inflexible ; au contraire l'article 5 du code de commerce n'établit qu'une présomption qui peut être détruite par la preuve contraire. Par suite, une femme commer-

1. L'art. 30 de la loi belge du 10 mars 1900 contient une disposition analogue. Cette disposition est ainsi conçue : « Sous quelque régime qu'elle soit mariée la femme peut, sans le concours et à l'exclusion de son mari, mais sauf opposition de ce dernier, toucher son salaire et en disposer pour les besoins du ménage.

La disposition de l'alinéa précédent n'est pas applicable aux gains résultant du travail commun des époux ».

Digitized by Google

çante qui justifiera que le fonds de commerce est sa propriété et qu'elle en est la directrice pourra, même lorsqu'elle aura son mari comme employé, se dire : « marchande publique » et bénéficier des prérogatives particulières qui sont attachées à cette qualité ; mais, à raison de la collaboration que lui donne son mari, elle sera exclue du régime du libre salaire[1]. Elle se trouvera donc dans la situation de la femme commerçante, avant la loi de 1907 ; elle ne pourra pas ester en justice sans autorisation ; ses bénéfices commerciaux seront biens communs ordinaires ; les créanciers du mari ou de la communauté pourront les saisir ; et le mari aura sur eux des droits d'administration et de jouissance quand ils seront capitalisés.

Ces conséquences sont déjà regrettables en elles-mêmes ; car elles se produiront quand le mari, rabaissé au rôle d'employé de sa femme, aura montré le plus d'impéritie ou même aura fait précédemment de mauvaises affaires, de sorte que la femme sera privée du régime du libre salaire dans le cas où il lui est le plus nécessaire. Mais ce n'est pas seulement sur ce détail que la conception législative est sujette à critique. Pourquoi, par voie de disposition générale, priver du régime du libre salaire, la femme qui travaille avec son mari ? N'est-elle pas aussi digne d'intérêt que celle qui travaille séparément ? Pourquoi donner une prime à la femme qui entre au service d'autrui et dédaigner celle qui veut être la collaboratrice de son mari au foyer ou ailleurs ?

Il paraît difficile de justifier une disposition qui pourrait indirectement dissocier le mari et la femme et discréditer les ateliers familiaux, si vantés encore aujourd'hui par bon nombre de sociologues. La seule raison admissible pour disculper le législateur est tirée de la difficulté qui pourrait se présenter, quand le mari et la femme tra-

1. C. de cassation, 5 novembre 1900, Dalloz, 1901, 1, 463.

Digitized by Google

vaillent ensemble, de faire la part des biens réservés. Raison peu convaicante, d'ailleurs, dans beaucoup de cas. Que le mari et la femme soient employés ou domestiques, au service du même maître ou du même patron, ne sera-t-il pas possible de faire un départ entre les gages de chacun? Au point de vue de l'application du régime du libre salaire, quelle nuance sensible y a-t-il entre cette situation et celle d'un ménage dans lequel le mari et la femme sont instituteur et institutrice dans la même maison d'école ? Dans cette hypothèse, la femme pourrait exercer sur son traitement les droits que lui concède la loi de 1907, car si elle a la même profession que son mari, ce n'est pas là une raison suffisante pour la priver du régime du libre salaire ; la loi, en effet, n'exige pas que la profession soit différente, mais distincte [1].

Il appartiendra à la femme qui voudra se prévaloir des pouvoirs que lui confère la loi de 1907 d'établir qu'elle se trouve dans les conditions requises pour en revendiquer l'application ; elle devra donc prouver qu'elle exerce une profession distincte de celle de son mari. Pour toucher ses gains de la personne qui utilise son activité, cette preuve sera facilement administrée : un patron sait bien si la femme qu'il emploie fait un travail distinct de celui de son mari. Mais quand la femme entendra faire certains actes concernant ses biens réservés, comme aliéner ou s'obliger, et qu'elle ne produira pas une autorisation du mari ou de justice, les tiers qui voudront traiter en toute sécurité exigeront de la femme la justification qu'elle est de celles que peuvent invoquer la loi de 1907. L'article 1er, § 4, indique que la femme fera cette justification « soit par un acte de notoriété, soit par tout autre moyen mentionné dans la convention. » L'acte de notoriété est un procédé clairement désigné. Il n'en est pas de même du « moyen mentionné

1. Le Courtois et Surville, *op. cit.*, n° 9.

Digitized by Google

dans la convention ». Que signifie cette formule nuageuse ? Pour lui donner un sens acceptable, il faut supposer une femme mariée qui contracte avec un tiers et qui énonce dans le contrat qu'elle passe les circonstances en vertu desquelles elle peut se prévaloir de la loi de 1907. Cette interprétation paraît vraisemblable si l'on se reporte aux derniers mots du paragraphe 4 de l'article 1er : « La responsabilité des tiers avec lesquels la femme a traité en leur fournissant cette justification sera dégagée. »

La responsabilité des tiers ne serait d'ailleurs pas dégagée dès lors que la femme produit une preuve quelconque. Il faut une preuve suffisante. Le plus souvent cette preuve suffisante consistera dans une attestation du mari. Mais il arrivera que la femme ne pourra obtenir ou ne voudra pas demander cette attestation. Elle aura toujours la ressource de l'acte de notoriété qui la dispensera de mêler son mari à ses affaires [1]. Si l'on avait exigé dans tous les cas l'attestation du mari, on aurait fait revivre, sous un autre nom, l'autorisation maritale dont le législateur entendait, dans la matière qu'il réglementait, dispenser la femme.

Cette question de preuve étant élucidée, récapitulons les exceptions édictées par la loi au régime du libre salaire. Sont privées de ce régime : 1° les femmes qui ne travaillent pas ou celles qui ayant antérieurement travaillé ne possèdent pas de patrimoine réservé ; 2° celles qui travaillent avec leur mari.

A ces deux exceptions une décision de jurisprudence en avait ajouté une troisième. Elle posait en principe que « la loi de 1907 n'a pas été édictée en vue de la situation d'époux qui ont cessé de vivre en commun » [2] et excluait ainsi du régime du libre salaire les femmes séparées de fait d'avec leur mari. Non seulement une pareille exclusion

1. Comp. Pichon, *op. cit.*, p. 306.
2. Trib. civ. Boulogne-sur-Mer, 19 mars 1908, Dalloz, 1909, 2. 17.

Digitized by Google

n'était pas formulée par la loi, mais elle aurait empêché le fonctionnement du régime du libre salaire dans le cas où il aurait été le plus utile à la femme. Il n'est pas difficile d'apercevoir, en effet, que ce régime profitera à la femme qui, séparée de son mari et en mauvaise intelligence avec lui, aura à redouter la mainmise sur son salaire par esprit de vexation ou de haine, beaucoup plutôt qu'à la femme qui, vivant en commun et en paix avec son mari, n'a pas à craindre qu'il détourne ses gains de leur destination.

Mais la femme séparée de fait n'est pas autrement traitée par la loi de 1907 que celle qui vit en commun avec son mari. Elle est même, au point de vue de l'application de cette loi, dans une situation plus favorable. Elle pourra plus facilement établir qu'elle exerce une profession « distincte de celle de son mari », condition indispensable pour bénéficier du régime du libre salaire. Dès lors on comprend pourquoi la cour de cassation, saisie d'un pourvoi contre le jugement auquel il vient d'être fait allusion, l'a cassé et a motivé son arrêt par cette considération qu'on ne pouvait pas légalement décider « que la séparation de fait mettait, par elle seule, obstacle à l'application de la loi de 1907 »[1].

(*A suivre.*) Henri Lalou.

1. C. de cassation, 1er février 1909. Dalloz, 1909, 1, 85. — Voir dans le même sens la dissertation publiée (Dalloz, 1909. 2. 17) sous le jugement cassé du tribunal civil de Boulogne-sur-Mer du 11 mars 1908.

Digitized by Google

QUELQUES ÉTUDES RÉCENTES

SUR LA

LITURGIE BYZANTINE

L'intérêt qui s'attache, aujourd'hui plus que jamais, à l'étude des origines chrétiennes, se reporte tout naturellement sur le pays de ces origines et rend le public attentif aux choses religieuses de l'Orient. Entre tous les objets qui sollicitent sa curiosité, les liturgies des églises orientales tiennent évidemment une des premières places, et des circonstances toutes récentes ont fait de cette question une question d'actualité.

Il faut s'en féliciter : connaissant mieux le pays, son histoire, ses institutions, sa vie religieuse, on connaîtra mieux les Orientaux, et tout le monde y gagnera. Nous, Occidentaux, nous pouvons, en particulier, retirer un grand profit de la connaissance des liturgies orientales, pour notre instruction, pour notre édification, pour une plus parfaite intelligence de notre propre liturgie. D'autre part, en montrant aux Orientaux que nous nous intéressons à eux et apprécions leurs usages, nous leur ferons voir que nous ne sommes pas injustes à leur égard, et que la connaissance de leurs défauts — qui n'a pas de défauts ? — ne nous empêche pas d'estimer ce qui est bon chez eux. Par là, nous encouragerons les catholiques d'Orient, dont la situation est digne de toutes nos sympathies ; nous ferons tomber les préventions des schismatiques et pourrons peut-être les attirer, peut-être les éclairer en utilisant les témoignages rendus par leurs propres liturgies en faveur de l'unité catholique, ou de quelques dogmes qui n'ont pas chez eux reçu la pleine lumière que leur ont donnée les docteurs occidentaux et l'enseignement de l'Église romaine.

Au profit personnel que l'on peut espérer de ces études, s'ajoute donc très légitimement un dessein apologétique.

Digitized by Google

*
* *

Voilà ce qui rend également intéressants, bien qu'à des titres très divers, trois ouvrages relatifs à la liturgie byzantine, et récemment parus.

Le premier en date, publié sous le patronage de la Société internationale de Musique, porte un titre très modeste, celui de *Catalogue*[1]. Il n'en est pas moins une œuvre entièrement originale, fournissant aux érudits et aux chercheurs un précieux instrument de travail, donnant en même temps aux profanes d'intéressantes indications. Le savant auteur, M. Amédée Gastoué, a fait le dénombrement de tous les manuscrits de la Bibliothèque nationale de Paris et des bibliothèques publiques de France, où se trouvent des notations musicales intéressant la liturgie byzantine. Ces manuscrits, presque exclusivement grecs, peuvent être des livres de chant proprement dits, des *Ménées*, des *Trioda*, des recueils de *stichères* et de *hirmi*, ou bien des traités musicaux ; M. Gastoué a catalogué quatre-vingt-trois de ces divers ouvrages. Mais ce sont aussi des évangéliaires, des lectionnaires, qui renferment des signes *ekphonétiques*, c'est-à-dire des indications pour le chant des péricopes liturgiques. Ces manuscrits ont pu être déjà étudiés au point de vue exégétique ; quelques-uns sont même célèbres, comme le *Codex Ephraemi rescriptus* ; mais on n'en avait pas encore fait l'étude liturgique et musicale. C'est là l'œuvre personnelle de M. Gastoué, qui a relevé et analysé dans son catalogue cinquante-cinq évangéliaires et quatorze lectionnaires, alors qu'avant lui on n'avait signalé la notation ekphonétique que de quelques évangéliaires et d'un seul lectionnaire.

Ce catalogue, qu'il y a tant de mérite à avoir établi, est précédé de très utiles notes bibliographiques. Mais ce qui étend beaucoup encore la portée de cet ouvrage, c'est la première partie, étude très intéressante sur la paléographie musicale byzantine. Après avoir donné les notions essentielles sur la musique byzantine elle-même, sur la notation ekphonétique, sur les différentes sortes de notations diastématiques et leur évolution, après avoir rapproché, quand il était nécessaire, les usages byzantins des usages latins ou mozarabes, après avoir enfin exposé, en six tableaux, les signes usités dans les

1. Amédée Gastoué, *Catalogue des Manuscrits de musique byzantine* de la Bibliothèque nationale de Paris et des bibliothèques publiques de France. In-4 de IX-99 pages, avec sept planches hors texte de facsimilés. Paris, Impressions artistiques L.-Marcel Fortin et Cie, 1907.

Digitized by Google

vieux livres de chant byzantins, M. Gastoué fait quelques applications de ces principes. Il reproduit avec leur notation originale et transcrit en écriture musicale moderne quelques fragments, dont les plus importants sont deux tropaires idiomèles, relatifs tous les deux à la fête de la Nativité: le premier, qui commence par les mots Βηθλεὲμ ἑτοιμάζου, date du VIIe siècle et a pour auteur saint Sophrone, de Jérusalem ; le second, Αὐγούστου μοναρχήσαντος, est de l'abbesse Cassie, du VIIIe siècle, et en forme de séquence.

Ces définitions, ces tableaux, ces exemples permettent aux profanes de lire avec grand intérêt cet ouvrage, qui est pourtant de pure érudition. M. Gastoué, mieux que personne en France à l'heure présente, connaît l'histoire de la musique religieuse byzantine : il fait tout ce qui est nécessaire pour faciliter le travail de ceux qui voudront rivaliser avec lui.

*
* *

Ce n'est pas de la musique, mais du texte liturgique lui-même, que s'occupe le P. Cyrille Charon, prêtre du rite byzantin et, quoique français de naissance, attaché deduis longtemps au clergé patriarcal melkite. Le P. Charon prépare en ce moment une *Histoire des patriarcats melkites* qui sera une œuvre originale, d'un caractère tout à fait scientifique, et absolument indispensable pour la connaissance de l'histoire des églises orientales de rite byzantin. Il a rédigé pour les χρυσοστομικά une des études qu'il a eu à faire dans la préparation de son grand ouvrage, et l'a publiée à part, sous ce titre : *Le rite byzantin dans les Patriarcats melkites* (*Alexandrie*, *Antioche*, *Jérusalem*)[1]. Cette étude porte sur l'histoire des empiètements et des modifications de la liturgie byzantine, et c'est à ce titre que nous avons ici à nous en occuper.

Comme M. Gastoué, le P. Charon a fait, avant tout, œuvre d'érudit. Il a consacré plus de la moitié de son étude (pp. 27-165), à classer, décrire, analyser, les différentes versions et éditions, soit manuscrites, soit imprimées, de la liturgie byzantine employée dans les patriarcats du Sud. Suivant l'ordre chronologique, il distingue deux périodes dans cette littérature liturgique : la période syro-byzantine, du Xe au XVIIe siècle, et la période arabo-byzantine, du XVIIe siècle jusqu'à nos jours. Ces mots s'expliquent d'eux-mêmes. Le P. Cha-

1. A Rome, typographie polyglotte de la Propagande, 1908. Grand in-8 de VIII-246 pages.

Digitized by Google

ron énumère tous les manuscrits liturgiques melkites conservés dans les bibliothèques d'Orient et d'Europe, depuis ceux du IXe siècle, où l'on voit déjà quelques versions arabes ajoutées au texte grec ou syrien, jusqu'à cette recension, due à Mélèce d'Alep au XVIIe siècle, des livres arabes de liturgie byzantine. Il donne ensuite sur les éditions du *Liturgicon*, de l'*Evangéliaire*, du *Psautier*, des *Ménées*, etc., imprimées depuis le commencement du XVIIIe siècle, d'utiles indications que nulle part ailleurs on ne trouverait ainsi réunies.

Mais, toujours comme M. Gastoué, le P. Charon est un érudit qui a de la condescendance pour les profanes; et il a bien raison : car, sur des questions qui n'ont occupé jusqu'ici qu'un petit nombre de spécialistes, les lecteurs ne sont-ils pas presque tous des *profanes* ? Le P. Charon, qui n'a pas perdu l'essentielle qualité française, veut donc être clair. Aussi encadre-t-il son chapitre d'érudition entre deux chapitres, l'un historique, l'autre explicatif et descriptif, qui permettent à tous de saisir la portée et de comprendre l'intérêt de son œuvre.

Dans le premier, il montre comment peu à peu, dans les églises de Syrie, de Palestine et d'Égypte, le rite byzantin s'est substitué aux liturgies primitives. En faisant cette histoire, il donne une lumineuse réponse à cette question que l'on se pose si souvent : « Comment se sont formées, comment ont pu être acceptées des liturgies différentes dans un même pays, au sein de populations de même race et de même langue? » Ce sont les schismes, il faut bien le reconnaître, qui expliquent cette diversité. Les monophysites, par exemple, ont conservé jalousement la liturgie antiochienne du Ve siècle, avec l'emploi exclusif de la langue indigène, le syriaque, par esprit d'opposition contre l'église officielle melkite où dominait le grec, où se faisait sentir de plus en plus l'influence de Constantinople. Quand, après Théodore IV Balsamon, le patriarcat d'Antioche a été définitivement byzantinisé, la liturgie des monophysites s'est trouvée, sans avoir changé elle-même, bien éloignée de la liturgie des orthodoxes. Plus tard, un certain nombre de monophysites sont revenus à l'unité catholique ; on a respecté leur rite, d'où la liturgie syrienne autorisée à côté de la liturgie byzantine. D'une façon analogue se sont établis les rites chaldéen, maronite, copte, etc. Ce premier chapitre du P. Charon, si bref qu'il soit, jette une pleine lumière sur ces obscures questions.

La troisième partie de l'ouvrage (p. 165-fin) commence par des notions très précises sur la langue liturgique et ses rapports avec l'ethnographie; l'auteur montre pourquoi et comment le grec et le

Digitized by Google

syriaque ont été d'abord employés, suivant des vicissitudes diverses, puis ont disparu complètement devant l'arabe. Il donne enfin, dans les derniers chapitres, d'utiles indications sur l'état actuel de la liturgie byzantine dans l'Église melkite, et sur quelques particularités de cette liturgie chez les catholiques. Le glossaire melkite en trois langues, grec, arabe, français, sera particulièrement apprécié.

*
* *

A part ces quelques renseignements sur les usages actuels, l'ouvrage dont nous venons de parler est avant tout œuvre d'histoire et d'érudition. En voici un autre, au contraire, du même auteur, qui est tout entier d'actualité. C'est le compte rendu officiel des fêtes célébrées à Rome, en février 1908, pour le quinzième centenaire de la mort de saint Jean Chrysostome[1] ; mais il dépasse de beaucoup la valeur et l'intérêt d'un compte rendu ordinaire.

Cet ouvrage renferme deux éléments. C'est d'abord, encadrée dans le récit des faits, une réunion de documents très précieux et qu'il serait fort difficile plus tard de retrouver, sur l'idée génératrice et les préparatifs de ces fêtes ; sur la résolution, prise par le Pape, de participer effectivement à la célébration de la liturgie byzantine ; sur les précédents qui pouvaient être invoqués (et ici reparaît l'érudition de l'auteur) et enfin sur la manière inoubliable dont fut réalisé ce programme. Le texte des paroles liturgiques récitées ou chantées par le Souverain Pontife à la messe solennelle du 12 février, le texte des adresses ou allocutions prononcées ce jour-là ou les jours voisins, à l'occasion des fêtes romaines du centenaire, tout s'y lit au complet. Ensuite, et c'est là le second élément du livre, le P. Charon montre d'une façon précise l'état actuel, au point de vue religieux, de l'Orient gréco-slave ; il fait voir quels résultats ont été obtenus soit dans la situation des communautés catholiques, soit dans les rapports entre l'Église catholique et les églises schismatiques, par les efforts qu'ont inspirés ou encouragés Pie IX et Léon XIII ; il fait voir en particulier l'impression produite par l'acte de Pie X. Bien des préjugés sont déjà dissipés, de malheureuses hostilités sont en voie de

1. P. Cyrille Charon : *Le quinzième centenaire de saint Jean Chrysostome (407-1907), et ses conséquences pour l'action catholique dans l'orient gréco-slave.* In-8 de xvi-413 pages ; impression elzévirienne, avec seize illustrations hors texte dont une en or et couleurs. Rome, 1909. — Cet ouvrage se trouve, à Paris, à l'église Saint-Julien-le-Pauvre (s'adresser à l'Archimandrite) et à l'Institut catholique, bureaux de la *Revue*.

Digitized by Google

disparaître. Mais il y a beaucoup à faire et il suffirait, pour s'en convaincre, de jeter un simple coup d'œil sur le tableau statistique qui termine cet ouvrage : on y voit que, sur les 118.000.000 de chrétiens qui suivent la liturgie byzantine, le chiffre des catholiques atteint seulement 5.228.000 !

Que faudrait-il faire pour renverser cette regrettable proportion, pour transformer en une union effective la sympathie plus ou moins grande pour le catholicisme qu'on peut rencontrer dans telle ou telle partie de l'Église « orthodoxe » ? Le problème est ardu, tout le monde en convient, et les difficultés nombreuses. Le P. Charon examine courageusement la question et sans parti-pris d'aucune sorte, sans prévention contre les Occidentaux dont il proclame à maintes reprises la coopération tout à fait nécessaire, sans aveuglement naïf ou affecté à l'égard de ces Orientaux auxquels il s'est dévoué, mais dont il connaît bien la mobilité de sentiments dans l'attachement à d'immuables usages, il expose certains faits significatifs d'où la conclusion sort toute seule. Il constate, par exemple, que l'Église schismatique n'a rien à craindre de l'apostolat latin, qu'au contraire les tentatives faites pour former des communautés catholiques de rite grec à Constantinople ont provoqué les défiances et les colères de Phanar. Il constate, ailleurs, que si les masses russes sont si obstinément réfractaires à la propagande catholique, c'est parce qu'on a eu le tort de leur faire confondre *catholicisme* avec *latinisme* et *polonisme*. « Alors, dit-il, que les socialistes de Pologne s'unissent intimement à ceux de Russie, parce qu'ils mettent leur idéal social au-dessus de l'idée nationale, il y a des catholiques en Pologne qui ne savent pas tendre la main à leurs frères séparés, parce qu'ils placent l'idée nationale, dans sa plus étroite acception, au-dessus de l'idéal catholique. »

Ainsi les Orientaux demeurent étrangers au catholicisme parce que, trop souvent, on leur laisse croire qu'ils ne peuvent devenir catholiques sans abandonner leurs usages nationaux ou les rites auxquels ils sont légitimement attachés. Pourquoi donc entretenir de si funestes confusions ? « Le vrai moyen d'atteindre le schisme au cœur, conclut le P. Charon, c'est de constituer partout des églises catholiques de rite oriental, de faire passer des religieux ou ecclésiastiques séculiers d'origine latine, mais *ayant les dispositions et la formation voulues*, au rite oriental, et en même temps de soutenir les Églises orientales déjà existantes en les aidant *à se donner un bon clergé* séculier et régulier, et *à coordonner ou compléter leur législation*, deux choses sans lesquelles les œuvres consacrées aux missions d'Orient perdent leur temps — et leur argent. »

Digitized by Google

*
* *

Si nous avons tenu à signaler les trois ouvrages dont il vient d'être question, c'est parce qu'ils nous ont paru de nature, dans des ordres d'idées différents, à montrer quelques manières de s'intéresser aux choses d'Orient et en particulier à l'état de l'Église byzantine : lire attentivement ces livres et tirer profit de cette lecture, ce sera déjà commencer la réalisation du beau programme si bien tracé par le P. Charon.

J. Bousquet.

Digitized by Google

CHRONIQUE DE L'INSTITUT CATHOLIQUE

Mgr le Recteur a profité des vacances de Pâques et des cérémonies de la béatification de Jeanne d'Arc pour se rendre à **Rome**. Le dernier numéro de notre *Bulletin* a fait connaître à tous nos lecteurs quel bienveillant accueil il avait reçu et avec quelle bonté le Souverain Pontife, dans une audience intime et toute personnelle, lui avait renouvelé l'expression de sa satisfaction et de son paternel attachement à notre Université.

Quelques jours après, l'**Université de Louvain** célébrait solennellement le 75e anniversaire de sa réorganisation. On sait que toutes les universités, libres ou officielles, avaient été conviées à cette solennité, ainsi qu'un grand nombre de corps savants.

Sur le désir exprimé par notre conseil rectoral, Mgr Baudrillart avait bien voulu aller lui-même représenter l'Institut catholique de Paris; et il rapporta le meilleur souvenir de ces fêtes et de l'accueil qui lui fut fait. A cette occasion, l'Université de Louvain conféra à plusieurs savants éminents, de différentes nations, le titre de docteur *ad honorem*. Parmi ces nominations, celle qui intéresse plus particulièrement notre Institut est évidemment celle de M. Ed. Branly, notre professeur de physique en exercice, qui était présent à Louvain avec Mgr Baudrillart. Mais nous sommes aussi honorés et heureux que le même titre ait été décerné à quelques-uns des anciens maîtres de l'Institut catholique, à Mgr Duchesne et à M. Lemoine, membres de l'Institut, ainsi qu'à Mgr Farges.

*
* *

Puisque nous parlons ds **distinctions** et de **récompenses**, nous dirons avec quel plaisir nous avons appris que l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres avait attribué, sur le prix Saintour, une somme de 500 francs à M. l'abbé Fr. Martin, notre professeur d'assyrien et d'éthiopien, pour son *Livre d'Hénoch*. Cet ouvrage, on le sait, est le premier d'une série de publications sur les *apocryphes de l'Ancien Testament* (édition de textes grecs, traductions.

Digitized by Google

introductions, commentaires), entreprises sous la directiou de M. Martin.

Le P. Roussel, ancien élève de l'Institut catholique et actuellement professeur à l'Université de Fribourg, qui a fait chez nous cette année, avec un très grand succès, une série de conférences sur la *Religion védique*, vient également de se voir attribuer une somme de 1.500 francs sur le prix Saintour, pour sa traduction du *Râmâyana*.

Enfin, notre ancien élève M. l'abbé H. de Genouillac, docteur en théologie, a vu la même Académie récompenser d'une part de 500 francs prise sur le prix extraordinaire Bordin ses *Matériaux pour servir à l'histoire de la société summérienne*.

*
* *

Nos **Étudiants** se préparent avec ardeur à gagner aussi la récompense de leurs travaux. Déjà, le mois dernier, M. René Bernard d'Aubeigné a reçu le titre de **docteur en droit** après avoir soutenu brillamment une thèse intitulée « *Historique de la législation douanière sur les blés en Angleterre* (1750-1846) ».

Plusieurs autres viennent de subir avec succès les examens préparatoires à ce doctorat : la série n'est pas terminée.

Les candidats aux différentes **licences**, droit et lettres, aux **certificats** scientifiques, aux **grades** canoniques, vont affronter tout prochainement la sévérité de leurs jurys respectifs.

*
* *

Les manifestations de la **vie universitaire** ont néanmoins été nombreuses pendant le mois de mai.

Le dimanche 2 mai, une cinquantaine de nos étudiants fraternisaient, à Chantilly, avec les quarante délégués des Facultés catholiques de Lille.

Le mardi 11 mai, Frédéric Kretz, étudiant en droit et en histoire, faisait à ses camarades une très intéressante conférence, illustrée de projections, sur les *Ruines de Pompéi*.

La fin du mois fut toute à Jeanne d'Arc. Au triduum solennel célébré à Notre-Dame les 14, 15 et 16 mai, l'Institut catholique eut une part des plus honorables. C'est le drapeau de l'Association de nos Étudiants, ce drapeau baisé par le Saint-Père en 1908, qui marcha immédiatement devant la statue de la Bienheureuse, porté par J. Drouet le vendredi 14 et par G. de Perrien le dimanche 16. Le

Digitized by Google

président, Maurice de Gailhard-Bancel, fut, à la première procession, l'un des porteurs de la statue ; Ch. Dervin, H. Penon, R. de Goy, L. de Champeaux, L. Suttor, Olivier de La Rochefoucauld, eurent le même honneur à la procession du dimanche.

Mais notre fête spéciale eut lieu à l'Institut catholique le 27 mai. Nous laissons aux Étudiants le soin de la raconter eux-mêmes dans le compte rendu qu'ils préparent, et de dire avec quel enthousiasme et quel succès elle fut célébrée. Toutefois, l'Institut catholique ne veut pas attendre plus longtemps sans remercier les généreux amis, les associations d'anciens élèves, les œuvres d'enseignement et les écoles secondaires libres qui ont aidé les étudiants à rendre cette fête digne de Jeanne d'Arc. Nous croyons aussi bien faire en reproduisant ici le texte de la dépêche suivante, qui fut reçue l'après-midi au commencement de la séance littéraire et musicale.

Rome, 27 mai 1909.

Saint Père Pie X a été bien sensible hommage filial dévouement, profonde fidélité, exprimé par membres Association Étudiants Institut Catholique Paris, réunis fêter nouvelle patronne de la France, B. Jeanne d'Arc et exalter en même temps enseignement chrétien. Sa Sainteté les remercie, encourage de cœur à persévérer dans leurs nobles sentiments et tenir toujours ardent le flambeau de la foi et de la science. Comme témoignage paternelle bienveillance et gage des plus abondantes faveurs divines, Saint Père bénit avec effusion de cœur tous les élèves réunis et leurs parents.

Cardinal Merry Del Val.

Quelques jours après cette fête, dans les deux séances du 3 et du 10 juin, les Étudiants nommaient leurs président et vice-président pour l'année prochaine. Charles Flory fut élu comme président, et l'abbé Mazuel comme vice-président. Tout en ayant la certitude que l'un et l'autre se dévoueront, comme leurs prédécesseurs, au bien de l'Association, nous ne pouvons voir s'éloigner sans de vifs regrets le président et le vice-président sortants, qui avaient conquis les sympathies de tous, l'abbé Liénart pendant cette année de vice-présidence où il se montra si affable, si complaisant, si judicieux et si oublieux de lui-même, Maurice de Gailhard-Bancel pendant les quatre années de cette idéale présidence dont il ne reste plus d'éloge à faire.

Une messe de communion à Notre-Dame-des-Victoires, le matin du 10 juin, clôt ces diverses manifestations et met le succès final sous la protection de la Sainte-Vierge.

Digitized by Google

*
* *

Au moment de mettre sous presse, nous avons la douleur d'apprendre la mort prématurée de M. Jean Guillouard, un des plus jeunes professeurs de notre Faculté de droit. Nous nous unissons de tout cœur au deuil de sa famille et aux regrets de tous ses amis et collègues. Nous le recommandons aux prières de nos lecteurs.

*
* *

Avis. — Tous nos lecteurs connaissent l'œuvre des cours de doctrine et de pratique sociale connus sous le nom de *Semaine sociale* de France. L'importance de cette œuvre et la grande part qu'y prennent les représentants de nos universités catholiques nous font un devoir d'annoncer ici qu'elle tiendra ses assises de 1909 à Bordeaux, du 26 juillet au 2 août inclus. M. Boissard, de la Faculté catholique de droit de Paris, M. Duthoit, de celle de Lille, M. l'abbé Antoine, de celle d'Angers, MM. J. Brunhes et Max Turmann, de l'Université de Fribourg, s'y feront entendre à côté de MM. Étienne Lamy, le Dr Grasset, Georges Blondel, etc.

Pour les renseignements et les programmes, on peut écrire au secrétariat permanent, 16, rue du Plat, Lyon, ou à M. D. Brune, avocat, 12, rue Rohan, Bordeaux.

BIBLIOGRAPHIE

11. — **Retraite spirituelle**, par J. Guibert. In-12, Poussielgue, 1909; 3 fr. 50.

Ceux qui ont suivi une retraite prêchée par M. Guibert — et ils sont, Dieu merci, nombreux — ont toujours conservé le plus profond souvenir de ses instructions nettes, fortes, pratiques, qui les aidaient à se reconnaître eux-mêmes, qui les forçaient à se juger sans complaisante illusion, qui leur indiquaient clairement la route à suivre. Si, dans les diverses retraites qu'il a prêchées, M. Guibert a su varier ses sujets et les adapter aux différents auditoires et aux différentes circonstances, il a néanmoins toujours suivi la même

Digitized by Google

méthode, psychologique et rationnelle, qui consiste à commencer par la connaissance de soi-même pour étudier ensuite les moyens d'atteindre sa fin, en travaillant à son perfectionnement personnel et en se rendant utile aux autres.

M. Guibert a donc pu réunir ensemble toutes ces retraites, déjà reliées par l'unité de méthode, et en faire la synthèse dans l'ouvrage que nous signalons. Ce n'est pas une retraite particulière qu'il a reproduite ; il a d'ailleurs avec raison supprimé la forme oratoire qui pouvait y faire songer. C'est une retraite idéale, complète, dans laquelle chacun des anciens auditeurs retrouvera la substance de ce qu'il a entendu et goûté, mais aura aussi l'occasion de faire des méditations nouvelles.

A tous la *Retraite spirituelle* sera donc précieuse, aux prédicateurs qui y trouveront des indications utiles comme aux retraitants isolés pour lesquels elle sera un guide sûr et entraînant. Puisse cet ouvrage faire tout le bien que désire le zèle de son auteur !

J. B.

12. — **Coutumes des Arabes au pays de Moab**, par P. Antonin Jaussen, des Frères Prêcheurs. Dans la collection des *Études Bibliques*, publiées sous la direction du R. P. Lagrange. Paris, Gabalda.

Le P. Vincent avait ressuscité devant nos yeux des civilisations depuis longtemps disparues; le P. Jaussen nous présente en une série d'instantanés très vivants tout un monde qui s'enfuit... Et c'est une des raisons qui ajoutent à l'importance intrinsèque de son étude.

Les lecteurs avides d'érudition ethnologique, mais davantage encore les exégètes en recherche de matériaux pour reconstituer à bon escient « le milieu biblique » suivront avec la plus vive satisfaction ces récits, qui portent en eux-mêmes toutes les garanties de l'observation directe. Tel est en effet le grand mérite de ce travail, ainsi que le signale le P. Lagrange dans la préface : « Depuis Montaigne, combien d'auteurs ont mis au frontispice de leur livre : *ceci est un livre de bonne foy !* Si notre ami ne s'est pas réclamé de cette formule, elle viendra certainement à l'esprit de chacun en le lisant. On dirait moins simplement qu'il est objectif; ce n'est pas lui qui parle, ce sont les Bédouins. Il a vécu parmi eux et s'il a pu pénétrer dans leur intimité, c'est qu'il les aime et a su se faire aimer d'eux. N'est pas admis qui veut à écouter leurs histoires, ni surtout à les écrire. Mais il a su gagner leur confiance. On devine tout le plaisir qu'il avait à les faire parler, provoquant la confidence par un sourire, et manifestant tant d'estime pour leur intelligence et tant d'admiration pour leurs

Digitized by Google

exploits qu'ils l'excitaient d'eux-mêmes à ne rien omettre : « Écris encore cela ! »... S'il vide aujourd'hui ses carnets, on peut être sûr qu'il n'est que l'écho fidèle des voix du désert.

Et c'est ce qui nous empêchera de formuler une critique, réclamer « une composition plus savante, où les éléments auraient été fondus dans un tout mieux ordonné. » Nous aimerons à retrouver, dans la juxtaposition des fragments, l'impression des notes prises au jour le jour, quittes à distinguer, ou peu s'en faut, celles qui furent consignées dans le calme du repos et celles qui furent jetées sur « le carnet » au soir d'une marche devenue fatigante.

Pour la même raison nous patienterons jusqu'au jour où l'auteur consacrera un nouveau volume à faire la synthèse de ses renseignements, et surtout à établir les rapports entre les usages du désert et ceux dont la Bible témoigne. Sans quoi nous nous contenterions difficilement pour un ouvrage de cette nature et de cette importance de quelques références scripturaires, si peu nombreuses qu'il a paru inutile d'en dresser la table.

Le plaisir et l'intérêt sont si vifs, en effet, d'entendre parler ces Arabes avec lesquels le P. Jaussen s'est si souvent identifié. En lisant ce travail, on a le sentiment de l'authentique, même, sinon surtout, quand, pour les ramener à leur valeur réelle et objective, il faut débarrasser les récits de « certaines exagérations qui sont de style. »

La lecture de ce livre n'est pas toutefois sans quelque mélancolie. C'est que le R. P. arrive juste à temps pour saisir un tableau dont bien des traits déjà s'atténuent et disparaissent : l'Arabe a abandonné ses armes pour prendre les nôtres ; le chemin de fer de La Mecque apporte chaque jour au pays des Moab les usages européens et ils excitent le même attrait que les mauvais articles de contrebande ; puis la domination turque, en se propageant, repousse toujours plus loin de vieilles traditions qu'elle finira par supprimer. Qui sait si dans dix ans *Les Coutumes arabes* ne seront pas hors de prix pour renseigner les travailleurs sur des usages que l' « immuable Orient » gardait « depuis les origines », mais qu'un quart de siècle aura fait disparaître.

On comprend, à ces réflexions, que le P. Jaussen a fait œuvre très utile et que son livre a droit au plus sympathique accueil. Il n'est pas possible d'analyser un ouvrage presque entièrement constitué par des récits de détail ; ou bien l'on s'exposerait à des longueurs hors de proportion ; ou bien l'on reproduirait simplement la table des matières. Signalons seulement les traits les plus importants.

Après une introduction dans laquelle le P. J. détermine le cadre

Digitized by Google

géographique de ses observations, le premier chapitre est consacré à la *Vie de famille* ; il serait à faire connaître tout entier. Avec beaucoup de précision, le P. J. analyse la constitution de la *famille* ou de la *tente* (*ahel*). Autorité prépondérante du père, son pouvoir presque absolu sur ses femmes, ses filles (plus limité quand il s'agit des fils), ses biens ; Importance des fils, manières dont l'héritage leur est transmis à l'exclusion des filles, droit d'aînesse ; Principes de l'adoption : l'auteur passe en revue avec force détails tous ces sujets qui donnent à la famille arabe une physionomie si particulière. Il y a beaucoup à prendre aussi dans le paragraphe consacré à la *femme* : à cette pauvre fillette que l'on accueille avec indifférence lorsqu'elle vient à la vie et dont l'éducation ne préoccupera personne ; à cette enfant que l'on mariera à douze ou treize ans sans que même elle s'en doute ; à la mère, dont la vie obscure sera consacrée aux travaux d'intérieur (alimentation, raccommodage des vêtements de la famille et des toiles de la tente, etc.), à la réception des hôtes et parfois à la garde des troupeaux, et qui, sachant que seule la fécondité peut la rendre heureuse près de son mari, aura recours à toutes les superstitions pour se la procurer. On conçoit l'importance de l'article consacré au *mariage* et à la *répudiation* et à des sujets tels que ceux-ci : universalité du mariage, rôle respectif des parents et des contractants, empêchements (unions entre frères et sœurs qui ne sont pas de la même mère, entre cousins) ; place de l'intérêt dans le contrat et importance du *mahar* payé au père de la jeune fille ; fiançailles et leurs conséquences ; cérémonies du mariage ; polygamie ; répudiations, ses motifs, facilités accordées au mari ; mariage des esclaves, etc. Si le thème des *Aliments* ou celui des *Bonnes œuvres* sont plutôt secondaires, on aime à lire la description de l'*habitation*, surtout de la tente ou maison de poil ; on se complaît à ce que le P. J. rapporte de l'*hospitalité* dont le rôle, avec la réception des hôtes et leur protection, est si important au désert, et d'autre part contribue tant à mettre en relief et sous son meilleur jour le caractère généreux de l'Arabe. On voudrait plus de détails sur les usages relatifs à la *chevelure*, j'entends ceux qui sont expressifs de la joie, du deuil, de la tristesse ; surtout le paragraphe *Mort et funérailles* eût gagné à être abordé avec plus de méthode, d'abondance et de précision. On ne parle qu'en vingt-cinq lignes du sujet si biblique des signes de deuil autour de la dépouille du défunt ; si la purification du cadavre et la tombe sont traitées avec assez d'ampleur, on aimerait à lire plus de trois quarts de page sur ce que le P. J. appelle « le repas en l'honneur du mort » ou « le sacrifice pour le mort », plus qu'un très court alinéa sur le séjour de l'esprit après la mort.

Digitized by Google

Dans le chapitre consacré à la tribu, le P. J. rapporte d'abord une série de légendes relatives aux origines et aux ancêtres de ces groupements de famille ; il retrace ensuite avec clarté le sujet pourtant très compliqué de la constitution de la tribu ; il en indique les conditions (tout homogène, chef unique, unité de nom et de race) ; il montre comment néanmoins l'adhésion, l'agglomération et l'adoption peuvent contribuer au développement de ce groupe si fier de son unité. Les relations et droits de pâturages (sujet qui donnera lieu à des redites au chapitre de la *Vie économique*), les rapports avec le gouvernement, la disparition des tribus, la place qu'y occupent les nègres venus de La Mecque depuis que l'esclavage est interdit par le gouvernement, attirent ensuite notre attention. Mais c'est surtout à propos du *scheikh* que ce chapitre devient intéressant ; il y est question de son accession au pouvoir, de ses qualités telles que les Arabes les conçoivent et telles qu'en fait il les possède souvent (générosité, surtout envers les hôtes ; valeur dans les guerres et les razzias ; intelligence pour dirimer les litiges ou les prévenir ; richesse, nombreux partisans et nombreuse famille), de l'étendue de son autorité au dedans de la tribu, de la direction qu'il donne aux rapports avec les autres tribus en temps de paix, de guerre ou de razzia. On sent que le P. J. compte des scheikhs parmi ses amis et a puisé aussi directement que possible aux meilleures sources d'information.

C'est peut-être à propos de la question des *Rapports entre les tribus* (chap. III), puis de celle des *Droits* (chap. IV) que sont signalés le plus grand nombre d'anciens usages.

L'un des plus curieux est l'alliance du Benameh, conclue en présence d'un grand scheikh, entouré de rites austères et de serments solennels. Munie de toutes les garanties possibles d'une éternelle durée, cette alliance fait, des membres de deux tribus voisines, autant de parents et de frères. Elle modifie les conditions d'une multitude d'événements inhérents à la vie du désert. Si une tribu s'oublie jusqu'à faire la razzia dans la tribu alliée, la restitution s'impose et doit être intégrale ; en cas de vol, il faut rendre au quadruple ; le bétail perdu est rendu à la tribu alliée sans que l'on réclame d'indemnité, hormis le cas de soins prolongés ; les chefs d'une tribu interviennent auprès d'une autre tribu qui, dans une razzia, aura pris du bétail à la benameh. L'alliance restreint à la famille du meurtrier la responsabilité si lourde du sang versé qui pèserait sur toute la tribu du malfaiteur. On saisit sur le fait une des nombreuses influences qui tempèrent la violence instinctive des habitants du désert, leur âpreté au gain, la vigueur primesautière de leurs emportements, la cruauté de leur vengeance.

Digitized by Google

C'est dans la guerre surtout que la vengeance se donne libre carrière; mais l'emploi des moyens et des armes modernes enlève à ce sujet une grande partie de son intérêt. La razzia témoigne surtout de la rapacité de l'Arabe; le P. J. nous la décrit depuis le moment où, sous la conduite d'un chef habile, l'on se met en marche contre une tribu ennemie ou simplement non alliée, jusqu'au retour de l'expédition, au partage du butin, à l'immolation de la victime, et cette description est des plus capables de captiver le lecteur.

Lorsque ses *droits* sont violés, l'Arabe recourt au juge. En dehors du scheikh, qui remplira fréquemment ce rôle, il connaît dans la tribu un ou plusieurs juges de profession (qadys) auxquels il porte sa plainte; il connaît même un juge secondaire (*qaṣṣaṣ*) pour les questions de coups et de blessures. Après que, non sans difficulté, l'on se sera entendu sur le choix de l'arbitre, les formalités du jugement se déroulent. Si un serment, curieux dans sa forme — le serment de la fourmi et du froment — ne prévient pas à temps le commencement du procès en prouvant l'innocence de l'accusé, les débats seront longs, interminables; et pour y mettre fin, il faudra encore déférer le serment aux témoins.

Parmi les droits, ceux qui caractérisent davantage la vie du nomade sont ceux qui ont trait à la tente : droit de la tente, que revendique le propriétaire lorsque l'hôte a été injurié sous son modeste toit; droit du visage, qui engage le protecteur lui-même lorsque celui qui s'est confié à lui est lésé par un tiers; droit d'entrée (dans la tente), en vertu duquel un étranger ou un membre de la tribu demande secours ou protection à un Arabe plus fort que lui. Autant de droits dont on peut dire, comme du Benameh, qu'ils sont un tempérament de la férocité foncière du nomade.

La *vie économique*, tel est le sujet du cinquième chapitre. Il débute par un aperçu très clair des diverses formes de la propriété : individuelle, quand il s'agit de la tente ou du troupeau; collective, mais avec tendance vers l'individualisme, quand il s'agit des champs cultivés; nettement collective pour les pâturages, en dépit de certains droits de priorité en faveur des tribus dans le domaine desquels ils se trouvent.

Le Bédouin est plein de dédain pour l'agriculture : « Il prétend être un homme libre, maître de ses mouvements, allant et venant à sa guise sur son noble coursier; il fait la razzia et la guerre; il élève des troupeaux de moutons et de chameaux; quant à diriger un attelage sur le sillon, il ne s'abaisse pas à ce degré. » Ce sont les fellahs qui viennent chez les Bédouins et, sous la garantie de contrats de diverse nature, ensemencent les champs et font la moisson. L'opi-

Digitized by Google

nion tend néanmoins à se modifier dans un sens plus favorable à la culture. Beaucoup de détails curieux à relever — bien que le sujet soit moins neuf que les précédents — dans ce que le P. J. nous raconte des semailles, des dangers que courent la semence et la jeune plante, enfin de la moisson.

Le commerce comprend : la vente du blé que le Bédouin possède en surplus de ses besoins, du bétail, du beurre, de la toison du troupeau ; l'achat du café, du sel, du tabac, des vêtements. Le paiement en monnaie existe à côté de l'échange en nature.

A noter les paragraphes relatifs à la jument de l'Arabe, au chameau, au petit bétail. On lira de préférence encore celui qui traite des voyages ; le lecteur aimera à voir le jeune Bédouin, avide de devenir quelqu'un dans sa tribu, entreprendre de longues courses dont la durée variera selon ses goûts et ses ressources, étudier chemins et routes, entrer en relations avec les personnages les plus influents des tribus voisines, s'ouvrir des moyens de commerce, etc.

Consacré à la *Religion*, le dernier chapitre attire tout naturellement une attention particulière. Ce n'est pas qu'il soit très riche de renseignements nouveaux ; mais outre qu'il renferme un certain nombre de points de vue souvent inédits, il confirme et au besoin revise, à l'aide de faits précis, beaucoup de conclusions courantes.

Croyances et pratiques : tels sont les deux éléments d'une étude sur la religion.

Dans la première série, la foi en Dieu vient tout d'abord ; et il faut lire le court mais bel article consacré à Allah pour comprendre ce qu'il y a de précis, mais aussi ce qu'il y a de flou, dans l'idée que l'Arabe se fait de l'Être suprême. Le sujet du Wély, de son origine (personnage ayant joué un rôle important ou signalé sa sainteté pendant sa vie, personnage glorifié par Allah après sa mort), de sa puissance (que théoriquement il tient d'Allah, mais qui est en fait autrement redoutable que celle d'Allah) et de la terreur qu'il inspire, des pèlerinages faits à son tombeau, des rites que l'on y accomplit, est traité avec beaucoup de maîtrise et fécond en renseignements nouveaux. Très étudiée encore, la question des ancêtres et aussi, celle du *djin*. Les lecteurs de la *Revue Biblique* avaient eu (1906 p. 574 et suiv.) la primeur du paragraphe consacré au culte très curieux de la « Mère de la pluie ». Les arbres sacrés jouissent toujours d'une réelle importance ; on ne trouve en revanche que des vestiges du culte des pierres.

Parmi les pratiques, celle de l'immolation occupe la plus grande place : place très importante si l'on tient compte de sa fréquence, place souvent très indécise si l'on recherche les sens qu'au point de

Digitized by Google

vue religieux l'Arabe y attache. Le P. J. énumère toute une série d'immolations dont les plus saillantes sont celles qui ont trait à la tente (à son érection, à son agrandissement, au remplacement de ses principales pièces), à la maison du demi nomade, au mariage et à la répudiation. A raison de ses particularités, l'immolation pour la rançon ou *fedou* est étudiée à part; il en est de même de la *ṣemâṭ* ou offrande des prémices.

Le vague qui entoure les immolations quant à leur portée religieuse se reproduit quand il s'agit des fêtes et temps sacrés. Ceux qui paraissent avoir quelque lien avec la religion sont : le ramadan et la réjouissance qui le termine, les fêtes de la Dame et du *dahieh*.

Le P. J. parle encore, sous le titre de Religion, des jours fastes et néfastes, de la superstition; il termine son tableau en esquissant le sujet du *faqir*.

Parmi les appendices, il faut signaler celui qui est consacré à l'exode d'une tribu arabe, les Azeizat.

Tel qu'il se présente, le volume du P. Jaussen n'a pas l'importance du *Canaan* du P. Vincent; on peut dire néanmoins qu'il tient une très bonne place dans la série des *Études bibliques*.

Quelques remarques auront d'abord pour objet de signaler quelques lacunes. Il y en a dans le développement même des sujets: Ainsi l'on conçoit difficilement un chapitre de la Religion dans lequel on ne parle pas des ministres ou prêtres, ne serait-ce que pour faire remarquer que leurs fonctions ne sont pas dévolues à une catégorie réservée de personnes. Il y en a dans les appendices : la carte est trop petite, défectueuse, encombrée; on peut même se demander s'il n'y a pas une inexactitude quand elle place le Belqa au sud du Zerga Main; p. 6 et 7, en effet, le Belqa est situé entre les deux Zerqa. On voudrait trouver parmi ces appendices un lexique des termes techniques arabes les plus fréquents; on en oublie aisément le sens au détriment de la clarté des sujets.

Mais plus que les lacunes, de légers défauts de composition attirent l'attention. Des sujets sont mal répartis : on parle à deux reprises du ramadan, p. 289 suiv. et p. 370; d'autres, mal divisés : on parle des prisonniers de guerre à propos de la razzia, p. 169 et suiv. et immédiatement avant un paragraphe (p. 173 et suiv.) dont la guerre est le sujet précis. De là parfois des répétitions; il est question du droit de pâturage à propos de la tribu (p. 117 et suiv.) et à propos de la vie économique (p. 238 et suiv.). Des termes arabes demeurent parfois inexpliqués (v. g. le *ṭâseh*, p. 76, note; *henneh*, p. 95 et 346, etc.) ou ne sont expliqués que longtemps après qu'ils ont été

Digitized by Google

mentionnés pour la première fois (*'abed* mentionné p. 82 et expliqué p. 89; *ṭanib* mentionné p. 90 et expliqué p. 215, etc.). Tantôt et le plus souvent les transcriptions sont accompagnées du mot écrit en caractères arabes; p. 279 (dernières lignes) et suiv. on n'a que les transcriptions; le mot *wély* ne figure pas en caractères arabes au paragraphe consacré au santon de ce nom. Quand il s'agit des planches, qui d'ailleurs seraient mieux placées au cours du texte qu'en appendice, le défaut d'ordre est très frappant; elles viennent selon l'ordre suivant : fig. 1, 3, 2 (on voit la raison de cette interversion), 4, 6, 5, 5 (*secundò*; 7 manque), 8, 14, 16, 9, 17, 10, 11, 13, 12, 15, 18.

Autant de légères imperfections qui n'enlèvent rien à la valeur de l'ouvrage. Aussi nous espérons bieu que le P. J. en donnera bientôt une seconde édition. Il corrigera les fautes d'impression encore assez nombreuses v. g. p. 13 et ailleurs, *ruag* pour *ruaq* (transcription); p. 76, *fromen* pour *froment*; p. 94, *C'est* pour *c'est* (après une virgule); p. 112, *hama'ī* pour *hama'īl*; p. 126, parenthèse deux fois fermée; p. 158, *doi* pour *doit*; p. 192, *epaules* pour *épaules*; p. 206, « il en (du droit du visage) *sera* question au chapitre de la razzia », alors qu'il est question de la razzia p. 165-173, sans qu'il y soit guère parlé du droit du visage; p. 237 (note) « voir *ci-après* p. 216-217 », alors que la référence elle-même n'est pas exacte; p. 265, *gīš* pour *qīš* (transcription); p. 272, les deux moitiés du mot arabe transcrit *meṭrekah* sont interverties; p. 298, Ahmoud, d'après l'histoire même qui est racontée à cet endroit, est à tort placé dans la catégorie des wélys qu'Allah a glorifiés après leur mort; p. 313, *excercée* pour *exercée*; p. 350, *fig.* 7 pour fig. 5 (à moins que la fig: 5 *secundò* ne doive être marquée fig. 7); p. 357, « fig. 7 » (??); p. 362, le renvoi à la note 1 devrait être à la ligne précédente du texte, après la citation p. 422, *ils on* pour *ils ont*; p. 430, *crétiens* pour *chrétiens*. La note de la page 65 n'a pas de point d'attache, et renferme en plusieurs transcriptions des lettres manquant de leurs points diacritiques, etc.

J. Touzard.

13. — **La foi et l'acte de foi**, par J.-V. Bainvel, professeur de théologie à l'Institut catholique de Paris. In-12, 238 p., 2. fr. 50. P. Lethielleux, éditeur, rue Cassette, Paris (6e).

L'éloge d'un ouvrage de ce genre, qui arrive à la réédition, n'est plus à faire. L'analyser même serait superflu, puisqu'il a passé dans tant de mains et qu'il a été cité fréquemment dans les controverses récentes. Ce qu'il est bon surtout de remarquer, c'est qu'il n'a pas

Digitized by Google

eu besoin de retouche après les principes posés par les derniers décrets pontificaux.

En donnant cette nouvelle édition, l'auteur nous avertit qu'il a conservé à son petit traité de la foi son allure primitive. Les discussions les plus violentes s'oublient assez vite, les principes demeurent éternellement. Aussi l'auteur a-t-il préféré à la réputation d'un controversiste puissant le mérite d'un professeur clair et précis.

L'ouvrage s'est cependant enrichi, grâce à une révision sérieuse, de notes où sont exposées quelques opinions de théologiens célèbres, et de deux appendices : le premier renferme les textes du concile du Vatican sur la foi ; l'autre cite des passages de saint Thomas sur la question. Les lecteurs les plus exigeants sur cette matière de première importance seront certainement satisfaits.

F. V.

14. — **La théologie de Bellarmin**, par J. de la Servière, S. J. In-8 de xxvii-764 pp. Paris, Beauchesne, 1909 ; 8 francs.

La « Bibliothèque de théologie historique, publiée sous la direction des professeurs de théologie à l'Institut catholique de Paris » vient de s'enrichir d'un nouveau volume, consacré à la théologie de Bellarmin. Il nous est un vrai plaisir de constater, avant toute autre chose, la régularité avec laquelle s'accroît une collection si utile au progrès des études théologiques. Le nouvel ouvrage est dû au R. P. de la Servière, et se distingue par les mêmes qualités qui ont marqué en particulier les deux livres du R. P. d'Alès sur Tertullien et Saint-Hippolyte : l'auteur nous fait pénétrer autant que possible dans l'intimité de son personnage, lui cède fort souvent la parole, et l'on sent qu'il se propose davantage de coordonner les idées un peu disséminées à travers l'œuvre de toute une vie, que de se poser les problèmes toujours si délicats d'origine ou d'influence. Ce n'est pas d'ailleurs qu'il ignore ces problèmes : les quelques pages d'introduction qui servent à situer dans son milieu historique « la carrière du cardinal Bellarmin », et la conclusion destinée à caractériser « la méthode de Bellarmin (p. 727 sqq.) » nous montrent assez la connaissance approfondie que possède le P. de la Servière des controverses du xvie siècle. Mais, traitant de la théologie de Bellarmin, il a préféré nous maintenir au contact presque exclusif du cardinal ; et nous ne saurions le regretter. Car ce nous est un plaisir de revoir, en compagnie du célèbre professeur de controverses au Collège romain, toutes les parties de théologie dogmatique, depuis les lieux théologiques jusqu'à la justification, en insistant particulièrement sur les points niés par les protestants. On ne retrouve, dans ce large exposé,

Digitized by Google

que peu de vues originales : Bellarmin n'était pas un novateur et se proposait surtout de coordonner les travaux de ses devanciers, mais on se sent sous la direction d'un guide sûr et prudent, également éloigné des témérités de la nouveauté et des exigences irréalisables de certains de ses contemporains : ce qu'il dit par exemple de l'autorité de la Vulgate (p. 23 sqq.), de l'origine du pouvoir temporel (p. 244 sqq.), témoigne d'un esprit éclairé et soucieux avant tout de la vérité. Sans doute, des théories particulières de Bellarmin, quelques-unes ont passé, ses arguments scripturaux ou patristiques n'ont pas tous résisté au progrès de la science. Dans l'ensemble, son œuvre est demeurée debout, parce qu'elle représente la doctrine même de l'Église. Aussi est-ce surtout, peut-être, à cause de ce caractère essentiellement « catholique » du cardinal que nous devons être reconnaissants au P. de la Servière de nous l'avoir mieux fait connaître et aimer. Son beau livre est en même temps une belle œuvre d'apostolat.

G. B.

PUBLICATIONS RÉCENTES

Archevêché

(50, rue de Bourgogne).

Compte rendu du *Ve Congrès diocésain de Paris* (1-2-3 mars 1908. In-8 de 285 pages; 3 fr.). — On trouvera dans ce volume non seulement les Rapports présentés au Ve Congrès diocésain de Paris, mais encore l'ensemble des discussions si vivantes qui ont suivi ces rapports. Le travail de la femme à Paris, l'ouvrière à Paris, les maisons de famille pour jeunes filles, le travail de la femme et le devoir des acheteurs, l'enseignement supérieur, l'enseignement médical complémentaire, l'enseignement ménager, etc., etc., sont autant de questions sérieusement et abondamment traitées. Les discours prononcés par M. Gerlier et M. de Gailhard-Bancel à la séance de l'Éden-Palace terminent ce volume.

Librairie F. Alcan

(108, Boulevard Saint-Germain).

F. C. S. Shiller : *Études sur l'humanisme.* Traduit de l'anglais par le Dr S. Jankelevitch. In-8 de x-624 p.; 10 fr.

Edm. Cramaussel : *La philosophie religieuse de Schleiermacher.* In-8 de 288 p.; 5 fr.

Digitized by Google

Librairie Beauchesne
(117, rue de Rennes).

Abbé Chabot : *Vers les Cimes*. Exhortations à un jeune homme chrétien. In-16 de 359 pages ; 3 fr.

M.-M. Matharan, S. J. : *Asserta moralia*. In-18 de x-276 pages. — Résumé de théologie morale, aussi pratique qu'élégamment présenté : utile *vade-mecum* des professeurs et des confesseurs.

Librairie Bloud et Cie
(7, place Saint-Sulpice).

De la collection *Science et religion* (brochures in-12 à 0 fr. 60).

528. Card. Mercier : *Le modernisme* : sa position vis-à-vis de la science.

529. L.-Q. Fillion : *L'existence historique de Jésus et le rationalisme contemporain.*

530. P. Allier : *La vie et la légende de saint Gwennolé.*

531. A. Saubin : Traduction de Gerson, *Traité du devoir de conduire les enfants à Jésus-Christ.*

532. J. Barbey d'Aurevilly : Quelques essais de littérature religieuse : *L'Internelle Consolacion. Sainte Thérèse. Pascal. Bossuet. Saint Benoît Labre. Le curé d'Ars.*

533. Henry N. Oxenham : *Le principe des développements théologiques.*

534. Card. Newmann : *La mission de saint Benoît.*

Librairie Lecoffre (Gabalda et Cie)
(90, rue Bonaparte).

J. Labourt : *Cours supérieur d'Instruction religieuse* : Israël, Jésus-Christ, l'Église catholique. In-12 de vii-315 pages, avec plans, tableaux et cartes en couleurs. 3 fr.

Th. Heitz : *Essai historique sur les rapports entre la philosophie et la foi de Bérenger de Tours à saint Thomas d'Aquin*. In-8 de xvi-176 pages. 3 fr. 50.

Librairie Lethielleux
(10, rue Cassette).

St. Coubé : *Ames juives*. In-12 de xlvii-389 pages; 3 fr. 50. — Roman historico-évangélique, que beaucoup liront avec profit, tous avec le plus vif intérêt. Les figures du Christ, de ses amis et de ses ennemis sont présentées en un puissant relief : l'histoire tout entière du christianisme est éclairée par cette séparation des deux Israëls que produit l'amour ou la haine pour Jésus.

Digitized by Google

Librairie Veuve Poussielgue
(15, rue Cassette).

J. Guibert : *A l'entrée de la vie*. In-32 de iv-212 pages ; 1 fr. — Conseils nets et élevés, réflexions claires et pratiques, exemples bien choisis, rendent ce petit opuscule aussi précieux qu'intéressant pour les jeunes gens à qui il s'adresse.

J.-M. Meunier : *Traité de la Prononciation normale du latin*. Brochure de v-41 pages, à lire et à mettre en pratique. 0 fr. 80.

M. de Gibergues : *La pratique de l'amour de Dieu*. In-18 de 266 p. ; 3 fr.

M. de Gibergues : *La Ferveur*. In-12 de 174 pages ; 1 fr. 50.

Abbé Léon Désers : *Nos devoirs envers le prochain* : instructions d'apologétique. In-12 de vii-325 pages ; 2 fr. 50.

Abbé J. Fonssagrives : *Saint Gildas de Ruis et la société bretonne au VIe siècle*. In-12 de 420 pages ; 3 fr. 50.

Mgr Baunard : *Vingt années de rectorat*. In-8 de xi-568 pages ; 5 fr.

Le chanoine Chaumont : *La vénérable Anne-Marie Javouhey*. In-8 illustré de 190 pages ; 2 fr. 25.

P. Marie Bernard : *La Bienheureuse Jeanne d'Arc*. In-32, 64 pages, 14 gravures, 0 fr. 20.

Librairie E. Privat
(14, rue des Arts, Toulouse).

Félix Lacointa : *A Jeanne d'Arc la bienheureuse*, poème.

Librairie Roger et Chernoviz
(99, Boulevard Raspail).

Augustin Largent : *La maternité adoptive de la Très Sainte Vierge*. In-12 de 183 pages.

Librairie Sainte-Geneviève
(9 et 11, rue Clovis).

Maurice Beauchamp : *Petit précis de la vie de Jeanne d'Arc ;* 0 fr. 50.

Librairie Saint-Paul
(6, rue Cassette).

Abbé F. Anizon : *Que faire ?* Tract de 24 pages ; 0 fr. 10. La douzaine, 1 fr. ; le cent, 7 fr. — Réponse lumineuse, nette et pratique, à la question toujours angoissante.

Abbé F. Anizon : *Vers Lui* (Élévations au Sacré-Cœur). — In-16 de xxxiii-388 pages ; 3 fr. 50.

Librairie Téqui
(82, rue Bonaparte).

Mgr H. Debout : *Jeanne d'Arc libératrice*, tragédie en 3 actes. In-12 ;

Digitized by Google

1 fr. — Drame vivant et intéressant, bien que Jeanne d'Arc y parle un peu trop en « historien ».

Librairie Van Langenhuysen
(Amsterdam).

L. Wacters : *De minusprobabilismo*, editio altera. In-8 de 154 pages; 2 fr. 50.

Maison de la Bonne Presse
(5, rue Bayard).

S. S. Pie X : *Actes*, tome III. In-8 de 352 pages; 1 fr. — Inutile d'insister sur la grande utilité de ce recueil, dont une table alphabétique rend le maniement très aisé.

Un curé de Lyon : *Le Prêtre et les œuvres au point de vue paroissial.* In-16 de 400 pages; 1 fr. — Notes de pastorale pratique; excellents conseils et exemples instructifs.

Louis Guérin : *Le pélerinage national de 1908* à Lourdes : récits et souvenirs. In-16 de 320 pages; nombreuses illustrations. — Histoire intéressante; documents instructifs; guide pratique.

La Renaissance française
(52, Passage des Panoramas).

Tym Floc : *Le professeur Loisy contre l'abbé Loisy*; 0 fr. 75.

Tipographia Pontificia S. Bernardino
(Sienne).

Cl. Piat : *Aristotele* (de la collection *les Grands Philosophes*); trad. en italien par Amato Masnovo.

Typographie et Lithographie J. Van Linthout
(Louvain).

Annuaire de l'Université catholique de Louvain pour 1909. — Peut suggérer bien des réflexions aux catholiques français.

Government printing office
(Washington).

Report of the Commissionner of Education for the year ended June 30, 1908.. Vol. I.

CHEMINS DE FER DE PARIS-LYON-MÉDITERRANÉE

La Compagnie vient de publier une brochure artistique intitulée : *Tourisme et Villes d'Eaux*.

Cette publication est illustrée par la reproduction d'une composition en couleurs de Léandre, et par près d'une centaine de vues finement exécutées en simili-gravure; elle renferme, en outre, neuf petites cartes des principaux centres de tourisme du réseau P.-L.-M avec tracé des routes les plus intéressantes pour excursions en automobile.

La brochure *Tourisme et Villes d'Eaux* est mise en vente au prix de 0 fr. 50, dans les bibliothèques des gares du réseau, ou envoyée par la poste sur demande accompagnée de 0 fr. 60 en timbres-poste adressée au Service central de l'Exploitation, 20, boulevard Diderot à Paris (12e).

Le Gérant : Ch. Baulès.

MACON, PROTAT FRÈRES, IMPRIMEURS.

Digitized by Google

QUATORZIÈME ANNÉE Juillet-Aout 1909. N° 4.

ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR LIBRE

(Loi du 12 juillet 1875)

REVUE

DE

L'INSTITUT CATHOLIQUE

DE PARIS

Paraissant tous les deux mois

SOMMAIRE :

		Page
I. — Les nouvelles universités d'Irlande...	Ch. Hermeline.	289
II. — Droits de la femme mariée (2e *article*).	H. Lalou.	307
III. — Un maître chrétien : Gaston Feugère.	C. G. F.	347
IV. — Chronique de l'Institut catholique.....		371
V. — Bibliographie.....		373

PARIS

SECRÉTARIAT DE L'INSTITUT CATHOLIQUE

RUE DE VAUGIRARD, 74

LIBRAIRIE Vve CH. POUSSIELGUE

RUE CASSETTE, 15

Digitized by Google

LA

« *REVUE DE L'INSTITUT CATHOLIQUE* »

paraît le 5 des mois de février, avril, juin, août, novembre,

SOUS LA DIRECTION DE

MM. Cauvière, professeur de droit criminel ; **Rousselot**, professeur d'histoire de la langue française et de phonétique expérimentale, et **Peillaube**, professeur de philosophie.

Chaque numéro contient 96 pages, dont 80 d'articles et 16 de « Notes et Nouvelles », chronique de l'enseignement supérieur en France et à l'étranger, et de comptes rendus d'ouvrages.

(*Il sera rendu compte de tout ouvrage envoyé en double exemplaire.*)

LE PRIX D'ABONNEMENT EST DE :

Paris et Départements, **5** francs. — Étranger, **6** francs.

Le prix du numéro, de **1** fr. **25**.

Tout ce qui concerne la rédaction doit être adressé à M. Bousquet, vice-recteur, *et tout ce qui concerne l'administration à* M. Joseph Chobert, *secrétaire général de l'Institut catholique, 74, rue de Vaugirard.*

Les treize premières années de la *Revue* sont en vente au Secrétariat.

Chaque volume broché, **5** francs, *franco.*

Digitized by Google

LES NOUVELLES UNIVERSITÉS D'IRLANDE

L'Irlande a obtenu l'an dernier son Université catholique fonctionnant aux frais de l'État. Sans doute cette Université ne portera pas le nom de catholique, mais elle le sera ; sans doute on en fonde en même temps une autre, qui, sans porter le nom de presbytérienne, le sera de fait également. Mais celle-ci ne gênera point celle-là, et les catholiques vont donc jouir des avantages de l'éducation universitaire. C'est une conquête d'une grande importance.

La question de l'enseignement supérieur en Irlande est fort compliquée. Sans un coup d'œil jeté sur le passé, il serait difficile d'y comprendre quelque chose. Ce n'est pas sur une table rase que construit l'auteur de la loi nouvelle, le Secrétaire Principal pour l'Irlande, M. Birrell. « Mon très honorable ami, disait de lui le comte de Crewe au cours de la discussion parlementaire, s'est engagé dans une voie qui, comme les routes de caravanes à travers le désert africain, est jonchée d'ossements blanchis, témoignages des désastres qui ont atteint d'autres voyageurs sur le même chemin. »

Ossements blanchis que tant de projets de loi échoués au Parlement ; ossements blanchis que les lois votées, mais restées inutiles par l'opposition de l'Irlande catholique elle-même et surtout du clergé, qui les jugeait insuffisantes ; il faut y ajouter les tentatives privées qui n'ont

Digitized by Google

pu parvenir à un plein développement faute de ressources et de liberté.

Il n'y a pourtant pas que des ruines sur cette route. Dublin possède une institution universitaire célèbre, fière d'un passé glorieux et encore très vivante : c'est le fameux *Trinity College*.

On sait qu'en Angleterre le mot *college*, — et c'était la même chose en France avant la Révolution — désigne, dans une Université, un établissement qui reçoit les étudiants, les loge, les nourrit et leur donne tout ou partie de l'enseignement qu'on trouve chez nous dans les Facultés. A Oxford et à Cambridge, la réunion des collèges forme l'*Université*, représentée par une autorité centrale ; l'Université dispose de quelques chaires indépendantes des collèges, exerce sur eux une certaine juridiction, et c'est elle qui confère les grades. Il y a donc dans ces deux villes une distinction bien claire entre l'Université et les collèges.

Cette distinction s'est obscurcie à Dublin parce que l'Université s'y compose d'un seul collège. Théoriquement, on peut distinguer entre les fonctions collégiales et les fonctions universitaires, comme la collation des grades ; on peut rappeler aussi que ce collège n'était qu'une pierre d'attente, et qu'un second ou même plusieurs autres devaient s'y adjoindre. Mais, dans l'opinion publique et en fait, l'Université de Dublin, jusqu'ici, c'est *Trinity College*.

Ce collège a été protestant dès l'origine. C'est une fondation d'Élisabeth, et il s'agissait alors — en 1592 — d'extirper le catholicisme d'Irlande, et non de donner des facilités d'éducation aux catholiques. Toute école, même primaire, leur a été longtemps interdite. Ce protestantisme était celui de l'Église d'Irlande, c'est-à-dire de l'Église officielle, correspondant, pour ce pays, à l'Église anglicane du royaume voisin.

Digitized by Google

Les catholiques étaient exclus du collège par sa constitution même, toute protestante, par la chapelle où les étudiants étaient tenus d'assister à l'office, par les serments qu'il fallait prêter, et qui, comme plus tard celui du *test* au parlement, contenaient des articles contraires à leur foi.

Pendant deux siècles, l'Université protestante grandit, prospéra et vit son renom s'accroître par la gloire de ses anciens élèves, même de ceux qui, comme Swift et Goldsmith, n'y avaient point brillé. Durant tout ce temps, les portes restèrent closes aux catholiques, pour les raisons données ci-dessus, et aux protestants dissidents, qui ne voulaient pas adorer dans une chapelle officielle.

C'est à la fin du XVIIIe siècle que, dans le Royaume-Uni, la rigueur des lois pénales commença de se relâcher. L'étau se desserrait peu à peu, comme de lui-même, et l'autorité, lentement et à regret souvent, confirmait ce que l'usage avait établi. Malgré l'émeute antipapiste de 1780 à Londres, le Parlement accorda quelques libertés, prélude de la conquête qui devait s'achever avec O'Connell en 1828. Des écoles s'ouvrirent, et le Séminaire de Maynooth fut fondé en 1795 par un acte du Parlement irlandais.

C'était pendant la Révolution française, qui mettait l'Irlande en fermentation et allait bientôt la soulever en une révolte armée et d'ailleurs vaine contre l'Angleterre ; sous la pression des idées nouvelles et de l'agitation ambiante, la porte de *Trinity College* s'entr'ouvrit un peu. Il fut permis aux catholiques d'être étudiants et de conquérir les grades. Mais ils ne pouvaient remplir les charges de l'administration ni du professorat, ni toucher l'argent des fondations à aucun titre. Il est vrai que toutes les places devaient leur être ouvertes dans un second collège à fonder, et qui, avec *Trinity*, formerait l'Université. Mais la rébellion éclata, bouleversa le pays. Le Parlement irlandais fut supprimé, et le second collège resta dans les nuages.

Digitized by Google

La porte entre-bâillée restait donc barricadée d'obstacles à l'intérieur. D'autre part, les catholiques ne se souciaient pas d'entrer dans un collège tout imprégné de traditions et d'esprit protestants. Néanmoins, c'était le premier pas fait vers la liberté. L'idée était entrée dans les esprits, et elle allait continuer d'y élargir sa voie.

La loi d'émancipation de 1828 ne produisit d'abord aucun effet sur l'Université. Un projet de loi pour ouvrir *Trinity College* aux catholiques et aux dissidents, présenté en 1834, ne fut même pas discuté. Mais, neuf ans plus tard, un incident attira l'attention publique sur cet état de choses, qui n'était plus en rapport avec le progrès des idées libérales du temps.

En 1843, un catholique, nommé Heron, se présenta à un concours institué pour l'attribution de seize bourses, et obtint le cinquième rang. Il fut donc admis, entra, mais ne se rendit point à la chapelle, comme c'était l'obligation des boursiers. Les autorités s'émurent, se réunirent, discutèrent et décidèrent de le retrancher de la liste, et de prendre à sa place le dix-septième candidat.

Cette exclusion d'un étudiant parce que catholique fit grand bruit, et on résolut de prendre des mesures pour mettre l'éducation universitaire à la portée de tout le monde en Irlande. *Trinity College* se défendait par ses traditions et sa renommée. Il fallait donc du nouveau.

C'est Sir Robert Peel qui entreprit cette œuvre, avec une pleine bonne volonté de réparer l'injustice du passé ; mais il eut le tort de le faire de son point de vue anglais, de donner à l'Irlande, non point ce qu'elle réclamait — et qu'à vrai dire il eût été impossible d'obtenir du parlement à cette époque — mais ce que lui, Anglais, jugeait lui être utile.

En dehors de *Trinity College*, qui subsistait intact, trois autres collèges étaient fondés, à Belfast, à Cork et à Galway, et recevaient, en l'honneur de la jeune reine Victoria, le nom de *Queen's Colleges*.

Digitized by Google

C'étaient des collèges neutres, *non-sectarian* ; on n'y devait point parler de religion. Les professeurs, avant d'entrer en charge, promettaient solennellement que « dans leurs cours et dans les examens, et dans l'accomplissement de tous les devoirs relevant de leur office, ils s'abstiendraient soigneusement d'enseigner ou de proposer une doctrine ou de faire une assertion contraire aux vérités de la religion révélée, ou injurieuse ou irrespectueuse pour les opinions religieuses d'aucune partie de leur classe ».

Ces trois collèges, établis en 1845, existent encore, et nous verrons qu'ils servent de base à la nouvelle organisation universitaire de l'Irlande. Mais un seul a prospéré, celui de Belfast, parce qu'il était en pays presbytérien, et que les pasteurs presbytériens n'ont point fait d'opposition au principe de la neutralité.

Mais les évêques catholiques voulaient autre chose. Quelques-uns déclaraient même qu'ils préféraient *Trinity College*, qui avait une religion, aux nouveaux collèges, qui n'en avaient point. Un synode tenu à Thurles condamna le nouveau système, et la condamnation fut confirmée par le Pape.

Avec le pouvoir immense que l'Église possède en Irlande sur l'esprit des populations, c'était l'échec de la loi de Peel. Cork et Galway ont continué de recevoir annuellement chacun 7.000 livres (175.000 fr.) mais ils n'ont point fourni un résultat qui justifiât cette dépense. La jeunesse catholique les fréquente peu, et, comme les protestants ne sont pas nombreux dans le voisinage, le chiffre des étudiants est peu considérable.

Galway, situé dans un pays presque entièrement catholique, a eu un prêtre comme premier *president* ou supérieur. Il dut se retirer au moment de la condamnation, et depuis un seul des *presidents* a été catholique. La majorité des professeurs et des étudiants est protestante, et leur nombre ne monte qu'à une centaine. Cork en avoue 260

Digitized by Google

et Belfast 380, ce qui vient encore bien loin après *Trinity College*.

Voilà donc ce que le gouvernement anglais avait tenté pour l'éducation universitaire en Irlande. Voyons maintenant ce qu'essaya de faire l'entreprise privée, quand il fut décidé que les nouveaux collèges neutres n'étaient pas utilisables par les catholiques.

On ne voulait pas de *Trinity College*, parce que, même s'il eût été complètement ouvert à tous, l'atmosphère y restait protestante ; on ne voulait pas des collèges sans religion ; on voulait que les jeunes gens fussent élevés et formés dans une atmosphère catholique. Pour cela il fallait fonder une Université catholique.

C'est ce qu'on fit en 1854, en prenant modèle sur Louvain. Pour donner de l'éclat à la jeune institution, établie à Dublin, Newman en fut nommé Recteur. L'année suivante, l'épiscopat créait une École de médecine dans Cœcilia Street, à Dublin également.

La fortune de ces deux établissements fut diverse. L'Université resta languissante ; l'Ecole de médecine prit un développement considérable. C'est, aujourd'hui, la plus importante école de ce genre en Irlande, et elle a semé tout le pays de docteurs réputés pour leur science et imprégnés d'esprit chrétien.

Deux obstacles principaux s'opposaient à la prospérité de la nouvelle institution : le manque de ressources et l'impossibilité de conférer des grades. Pour les grades, il lui fallait une charte royale, qui fut refusée. On proposa pourtant, en 1866, de lui accorder une charte, non d'université, mais de collège.

Cela voulait dire que l'institution de Stephen's Green — c'est ainsi que s'appelle le square de Dublin où elle s'élève — ne pourrait pas faire elle-même des gradués, mais que ses étudiants auraient le droit de conquérir leurs grades ailleurs. Depuis 1850, il existait un corps nouveau,

Digitized by Google

qu'on appelait *Queen's University*. Ce corps n'était pas enseignant ; il se composait d'examinateurs pris parmi les professeurs des trois *Queen's Colleges*, et destiné à conférer les grades aux étudiants de ces trois collèges. Donc, par la charte de 1866, les étudiants de Stephen's Green auraient été mis sur le même pied que ceux de Belfast, de Cork et de Galway, sauf qu'ils n'auraient pas passé devant leurs propres professeurs. Mais tout cela resta à l'état de projet.

Entre temps, les portes de *Trinity College* s'ouvraient de plus en plus larges. En 1854, on établit une nouvelle catégorie de bourses, les *non-foundation scholarships*, et ceux que les *tests* ou serments religieux écartaient des autres pouvaient les obtenir. En 1867, on proposa d'abolir entièrement les *tests*. Loin de soutenir le gouvernement là-dessus, les députés irlandais combattirent énergiquement son projet ; ce qu'ils désiraient avoir, ce n'était pas un collège neutre de plus, mais une Université *catholique*. La loi, qui devait passer six ans plus tard, fut rejetée cette fois, les voix du Parlement s'étant divisées en deux quantités égales.

Enfin, l'idée de l'Université catholique allait entrer au Parlement anglais, pour être écartée d'abord, pour revenir ensuite, pour s'imposer comme une obsession à tous ceux qui s'occupaient des affaires irlandaises et triompher finalement au mois de juillet 1908.

Ce fut Disraeli qui attaqua le premier le problème en 1868, avec un projet de fonder une Université catholique, dont la dotation serait discutée plus tard. Les temps n'étaient pas mûrs encore ; après quelques négociations entamées avec les évêques, le projet fut retiré.

Gladstone vint ensuite et présenta son *University Bill* de 1873, qui constituait plutôt un recul sur le précédent, mais que pour cela même on espérait pouvoir faire passer plus facilement. Il voulait établir en Irlande une seule

Digitized by Google

Université, dont un collège catholique aurait pu faire partie. On pense bien que Trinity College, relégué par là en un rang secondaire, fit de l'opposition, et le *Bill* fut rejeté à trois voix de majorité ; le ministère tomba sur cette question. Un cadavre de plus jonchait la route de la caravane.

Il restait toujours impossible d'obtenir un grade sans passer par Trinity College ou l'un des trois collèges neutres ; les diplômes restaient donc inaccessibles à ceux des catholiques — et c'était d'immense majorité — qui suivaient fidèlement les conseils de leurs évêques. Mais on était à un tournant où la route allait subitement s'élargir.

En 1879, Disraëli, maintenant lord Beaconsfield, fit voter l'établissement d'un nouveau corps d'examinateurs, appelé *The Royal University*. Il différait de l'ancienne *Queen's University* en ce qu'il conférait les grades à tous les étudiants qui se présentaient, sans distinction d'origine. Dès lors, l'Université catholique de Stephen's Green se trouvait dans la situation où sont nos Instituts catholiques en France : c'est-à-dire que ses étudiants suivaient ses cours, mais passaient leurs examens devant les professeurs de l'État. Ils étaient même mieux partagés, car, sous forme de *scholarships* et de *fellowships*, attribués d'après les succès dans les examens, une partie des ressources de la *Royal University* lui revenait, ce qui constituait une petite dotation indirecte. Et pourtant l'enseignement supérieur libre, sauf pour la médecine, ne prit pas le même essor que chez nous.

Le séminaire central de Maynooth, où l'on envoie de jeunes clercs de tous les diocèses d'Irlande, profita aussi des nouvelles dispositions. Une Faculté des arts, pour les études profanes, y fut ajoutée aux cours théologiques ; les jeunes gens les mieux doués y suivent un cours de trois ans, après quoi ils se présentent aux examens de la Royal University. Dernièrement, l'archevêque de Dublin a pu

Digitized by Google

montrer avec fierté, chiffres en main, que les étudiants provenant des institutions catholiques remportaient plus de succès que ceux des trois collèges neutres.

Mais l'épiscopat et les catholiques n'étaient pas satisfaits. Leur raisonnement était celui-ci : Puisque les protestants peuvent faire leurs études dans un collège doté, puisque les agnostiques ont à leur disposition trois collèges soutenus par les deniers publics, il n'est pas juste que les catholiques paient de leur poche pour s'instruire ; ils doivent avoir une Université catholique aux frais de l'État.

La loi actuelle leur donne satisfaction. Avant d'en parler deux événements sont encore à signaler : l'avortement d'un projet Bryce, qui amalgamait presque toutes les institutions existantes et la transformation de l'Université catholique. Depuis 1882, elle se compose de six collèges, préparant tous aux examens universitaires. Maynooth, l'École de médecine et le collège de Stepheen's Green font partie de cette combinaison.

Voilà donc le passé de la question en Irlande. Voilà sur quel terrain il fallait bâtir. Pour récapituler, le secrétaire principal avait donc devant lui les établissements suivants : le vieux Trinity College, désormais ouvert à tout le monde, mais conservant son atmosphère épiscopalienne et sa chapelle de l'Église d'Irlande ; les trois Queen's Colleges, neutres, en principe, dont l'un, celui de Belfast, situé en pays protestant et respirant l'esprit presbytérien, est prospère, et les deux autres, ceux de Cork et de Galway, situés en pays catholique, sont languissants ; une Université catholique libre, formée de six collèges et comprenant une École de médecine très prospère ; enfin un corps examinant, la Royal University, qui confère les diplômes à tous ceux qui ne passent pas par Trinity College.

Le problème qui se posait devant le législateur anglais était bien difficile à résoudre, et pourtant le Secrétaire Principal s'est si bien acquitté de sa tâche que son projet

Digitized by Google

de loi a passé à une énorme majorité aux Communes, que les Lords n'ont mis qu'un jour à le discuter, et que tout le monde, sauf les Orangistes de l'Ulster, en a dit du bien.

La difficulté venait de ce que, pour contenter l'épiscopat, il fallait une Université catholique, et que cependant il est contraire aux principes des libéraux, qui détiennent maintenant le pouvoir, d'employer les deniers publics en faveur d'une institution confessionnelle. Le comte de Crewe résumait le problème en ces mots : « Comment instituer en Irlande une Université qui satisfasse les catholiques sans doter pourtant une Université catholique ? » Par un prodige d'ingéniosité, le législateur est arrivé à concilier ces deux contradictions ou tout au moins à sauver les apparences de la doctrine libérale.

Un des adversaires du *Bill* disait à la Chambre des Communes : « Il est au pouvoir des évêques de faire échouer, au sujet de l'éducation universitaire, n'importe quelle mesure qu'il leur plaira. » Il avait raison. Aucune loi n'avait chance de réussir si elle n'était d'avance acceptée par l'épiscopat, représentant l'opinion catholique du pays. Pour légiférer pratiquement, il fallait donc d'abord s'aboucher avec cette puissance non officielle. Il n'est pas douteux que des négociations n'aient été engagées, encore que le gouvernement ne les ait pas avouées publiquement. C'était à l'Irlande, parlant par ses évêques et aussi par ses députés, de dire ce qu'elle voulait. Et plusieurs membres des Communes, opposés en théorie au projet de loi, l'ont pourtant voté en se plaçant à ce point de vue, qui est au fond celui du Home Rule.

« L'éducation populaire d'un pays, disait l'un d'eux, — Lord Ashbourne — doit être telle que les habitants de ce pays la réclament d'après leurs opinions et leurs croyances sociales et religieuses. Chacun a droit à sa manière de voir sur ce qu'il désire, et ce n'est pas à nous à dire si les

Digitized by Google

catholiques ont tort ou raison dans la demande qu'ils ont faite. »

Donc, il était entendu que l'éducation universitaire devait *satisfaire les catholiques*, parce qu'on doit donner à un pays l'éducation qu'il demande, et parce que, pratiquement, on ne pouvait aboutir qu'à cette condition.

Mais, d'autre part, que faire du principe que « l'argent de l'Etat ne doit pas être employé dans un but confessionnel » ?

On s'en est tiré en établissant une Université où, officiellement, rien ne sera confessionnel, mais qui, de fait, est instituée de manière à être imprégnée d'esprit catholique. Les évêques ont accepté l'ensemble de la loi, tout en signalant quelques desiderata. Comme elle a pour elle le pouvoir civil et le pouvoir spirituel, il y a donc de grandes chances pour qu'elle ne grossisse pas le nombre des cadavres sur la route de la caravane.

Voici les principales dispositions de la loi : Trinity College subsiste. L'Université Royale, ce corps d'examinateurs qui n'enseignaient point, sera dissoute. A sa place, on crée deux nouvelles Universités, non confessionnelles en apparence, dont l'une aura son siège à Belfast, et l'autre à Dublin.

L'Université de Belfast sera constituée avec le *Queen's College* actuellement existant dans cette ville. Elle se recrutera parmi les presbytériens des environs et sera donc d'esprit presbytérien.

L'Université de Dublin se composera de trois collèges, le *Queen's College* de Galway, le *Queen's College* de Cork, et un nouveau collège à fonder à Dublin. On voit que, parmi les matériaux qui servent à la construction du nouvel établissement, M. Birrell ne fait pas entrer l'Université libre de Dublin ni l'École de médecine. Mais, comme on n'improvise pas facilement un personnel uni-

Digitized by Google

versitaire, il n'est pas douteux que c'est là qu'on puisera, en partie au moins, les éléments du nouveau collège.

C'est cette Université qui sera catholique sans en porter le titre, par le fait qu'elle sera en pays catholique, et que c'est le pays et les étudiants qui en constitueront les autorités. Et voilà comment on donne satisfaction au principe libéral : cette Université, non confessionnelle en soi, sera incidemment catholique, parce qu'elle dépend du peuple, qui est catholique. Mais, comme le faisait remarquer M. Birrell, si l'Irlande venait à cesser d'être catholique, il n'y aurait rien à changer dans la loi, et, automamatiquement, l'Université suivrait le mouvement du pays.

Cette neutralité officielle, qui semble bien, au moins dans l'état actuel de l'Irlande, une fiction pure, n'a pas été sans soulever les critiques de l'opposition ; beaucoup d'orateurs ont triomphé facilement à montrer qu'elle n'existerait pas dans la réalité. D'aucuns d'ailleurs n'en ont pas moins voté pour la loi. « Le *Bill*, disait M. Balfour, a pour but de satisfaire les besoins des confessions religieuses ; il a été fait pour être, et à mon avis, il *doit* être confessionnel ».

Quel sera donc le gouvernement de la nouvelle Université ?

D'abord deux commissions nommées par le Parlement, siégeant l'une à Belfast, l'autre à Dublin, sont chargées des premières mesures de transition. La commission de Dublin comprend dix membres parmi lesquels l'archevêque, Mgr Walsh.

Les commissions ont à dissoudre l'Université Royale, et à veiller à la formation des corps provisoires qui gouverneront pendant cinq ans soit l'Université elle-même, soit chacun des trois collèges.

Dans ces corps provisoires entreront des ecclésiastiques :

Digitized by Google

un archevêque, un évêque et au moins un prêtre aux collèges de Cork et de Galway, plusieurs prêtres au nouveau collège de Dublin, deux archevêques et plusieurs prêtres dans le corps qui gouvernera l'ensemble de l'Université.

Au bout de cinq ans, ces autorités provisoires cèderont la place aux corps définitifs, où les ecclésiastiques auront la place que les électeurs leur feront. Le corps administratif de l'Université se composera de trente-cinq membres. Quatorze seront élus par les administrations des trois collèges, huit seront élus par les étudiants gradués. D'autres — quatre — sont à la nomination de Sa Majesté. D'autres sont cooptés, c'est-à-dire nommés par les autres membres.

En somme, ce conseil d'administration est surtout une émanation des étudiants et des autorités des trois collèges. Or, ces autorités sont elles-mêmes, en majorité, élues, soit par les professeurs, soit par les étudiants, soit par les conseils de comté, eux-mêmes émanation du peuple, que l'on a voulu intéresser ainsi à la question universitaire.

On voit donc que c'est le pays qui déterminera la couleur de l'Université. Celle de Belfast sera presbytérienne, celle de Dublin catholique, du moins tant que les populations resteront ce qu'elles sont.

On ne devra demander à aucun professeur ni à aucun étudiant rien qui ressemble à une profession de foi, excepté dans la Faculté de théologie. On pourra élever des chapelles dans les collèges, mais ni les chapelles ni les Facultés de théologie ne devront être payées avec l'argent de l'État. Tout professeur des autres Facultés devra signer une promesse de traiter avec respect les opinions religieuses de ses élèves.

Il n'y aura plus d'étudiants libres, se préparant à leur guise et se présentant seulement aux examens. Pour

Digitized by Google

obtenir un grade, il faudra passer par les collèges de l'Université, ou par les collèges *affiliés*. Ici nous touchons à un point qui prouve encore combien a été grande l'influence de l'épiscopat dans la préparation de cette loi.

Actuellement, nous l'avons dit, au grand séminaire de Maynooth, on forme de jeunes clercs aux études supérieures ; et ils passent leurs examens devant l'Université royale, qui va être supprimée. Celle qui lui succèdera à Dublin sera catholique, et certains avaient jugé qu'il serait bon d'y envoyer ceux des grands séminaristes qui font des études universitaires. La coéducation des laïcs et des clercs, dans de certaines limites, a été tentée avec succès en plus d'un pays, et particulièrement en Allemagne. M. Birrell déclarait à la Chambre que ce système avait ses préférences.

Mais il n'avait pas les préférences des évêques irlandais. Sans doute ils étaient un peu effrayés de ce mélange, auquel ils ne sont pas accoutumés ; mais aussi ils faisaient remarquer que la loi ne pourvoyait pas à l'établissement d'un *hostel*, de ce qu'on appelle en Allemagne un *convict*, d'une maison de famille donnant, outre le vivre et le couvert, une direction morale et religieuse.

Le nouveau collège à établir à Dublin ne sera pas *résidential*, c'est-à-dire que les étudiants n'y coucheront et n'y mangeront pas. Il faudrait donc établir des maisons de famille grâce à des générosités privées ; M. Birrell espère que cela se fera. Mais les évêques n'y sont pas disposés pour le moment.

Alors que deviendront les élèves de Maynooth? Pour satisfaire l'épiscopat à leur sujet, pour rendre par conséquent sa loi praticable, le Secrétaire Principal a donné aux nouvelles Universités le pouvoir d'affiliation. Chacune d'elles pourra déclarer que tel collège, où l'on fait des études d'un caractère universitaire, lui est affilié, et alors les élèves de ce collège pourront, sans avoir suivi d'autres

Digitized by Google

cours que les leurs, se présenter aux examens. On s'attend à ce que, aussitôt après leur constitution, Belfast s'affiliera le séminaire presbytérien de Londonderry, appelé Magee College, et Dublin le séminaire catholique de Maynooth.

Le danger de cette concession, c'est qu'elle pourrait être étendue à des établissements qui ne le mériteraient pas; on s'en remet à la sagesse des autorités universitaires, qui d'ailleurs n'ont pas intérêt à tarir leur recrutement d'étudiants en élargissant ce privilège.

Voici maintenant les dispositions financières de la loi :

L'Université royale recevait annuellement 20.000 livres ; cette somme est maintenant partagée entre Belfast et Dublin, qui auront ainsi tout d'abord à inscrire 10.000 livres en tête de leur budget.

Chacun des trois Queen's Colleges recevait 7.000 livres. Cette contribution sera remplacée de la manière suivante :

L'Université de Belfast recevra 18.000 livres, ce qui lui fera 28.000 en tout. Le nouveau collège de Dublin recevra 32.000, le collège de Cork 20.000, celui de Galway 12.000. La dotation annuelle de l'Université catholique et de ses trois collèges sera donc, en tout, de 74.000 livres, soit 1.850.000 francs.

En outre on accorde des crédits en vue des bâtiments à construire. C'est à Dublin surtout qu'il faudra bâtir, puisqu'ailleurs les collèges existent déjà. D'abord les bâtiments de l'Université royale sont transférés à la nouvelle institution. Ils ne suffiront pas et, pour les compléter, le Gouvernement ouvre un crédit de 150.000 livres. Belfast s'en voit accorder 60.000, Cork 14.000, Galway, 6.000. Donc, en somme, là-dessus l'Université catholique obtient 170.000 livres, soit 4.250.000.

Le Secrétaire Principal prévoit que ces sommes seront insuffisantes et fait appel à la générosité des particuliers.

Digitized by Google

Mais on peut certainement dire qu'elles constituent un bon point de départ, et que ce n'est pas le manque d'argent qui pourra empêcher de vivre.

Depuis le vote de la loi, la Commission est entrée en fonctions et a élaboré les statuts de *l'Université nationale d'Irlande :* c'est maintenant le titre officiel du nouvel établissement de Dublin.

A sa tête est un Chancelier, qui n'est autre que l'Archevêque. Le corps gouvernant s'appellera Sénat. Les Facultés seront au nombre de huit, dont une de commerce, une de génie et d'architecture, et une d'études celtiques. A cette dernière on attache une importance particulière, parce qu'on veut que Dublin soit le centre de ces études, et que l'Université contribue pour sa bonne part à la renaissance de la langue irlandaise que patronne et favorise l'apostolat enflammé de la Ligue gaélique.

La création de cette Faculté ne suffit pas à contenter tout le monde. Les ardents voudraient qu'on imposât la connaissance de l'irlandais comme condition *sine qua non* de l'immatriculation. Et là-dessus s'est élevée une de ces malheureuses controverses qui ont été si souvent le fléau de l'Irlande.

Les partisans de cette mesure ne sont point gens de mince importance, et ils ont des intelligences dans la place, puisque le Président de la Ligue gaélique — qui est, soit dit par parenthèse, un protestant — fait partie de la Commission. Cependant les évêques se sont prononcés contre.

Ils ont été frappés des difficultés pratiques. En effet, les Irlandais ont pour la plupart oublié la vieille langue de leurs pères. Ils la rapprendront peut-être ; un certain nombre la rapprennent déjà. Mais enfin le fait est que beaucoup ne la savent pas, et il serait imprudent d'écarter dès le début une partie des étudiants disposés à venir. Le principal est d'abord d'exister ; on peut ensuite voir à se perfectionner. Le chef du parti irlandais au Parlement, M. Redmond, par-

Digitized by Google

tisan lui-même de la mesure, demande qu'au moins on accorde du temps. Il semble bien en effet que c'est d'abord à la Ligue de rendre l'usage de l'irlandais plus courant ; alors seulement on pourrait en réclamer la connaissance de quiconque veut faire partie de l'Université nationale.

Il faut espérer que la grande autorité des évêques apaisera cette dispute, rendue très vive par le tempérament inflammable du peuple, et que les Irlandais auront à cœur de faire réussir leur Université. Et cela est très important pour eux.

Dans un pays où les catholiques sont en énorme majorité, et en dépit des lois qui proclament l'égalité religieuse, ils étaient encore dans une situation inférieure ; la plupart des positions qui donnent la richesse et l'influence étaient, non certes de droit, mais de fait, réservées aux protestants : d'abord parce que la classe des propriétaires — tous protestants depuis les anciennes confiscations — défendait de son mieux toutes les avenues des vieux privilèges ; ensuite parce que les catholiques ne pouvaient avoir le bénéfice d'une éducation universitaire et qu'ainsi la préparation aux carrières élevées leur était rendue plus difficile. La puissance des propriétaires disparaîtra peu à peu par l'opération du *Land Purchase Act*, qui morcelle leur propriété entre leurs tenanciers, dont le fonctionnement a été interrompu cette année faute d'argent, mais ne peut manquer d'être repris. Et voilà que maintenant les études supérieures sont mises à la portée de tout le monde, et un catholique n'aura pas plus de difficulté à devenir ingénieur, homme de loi, professeur, que s'il était protestant.

Il se produit, sans beaucoup de tapage, un grand changement en Irlande. Le peuple commence à s'y gouverner lui-même, suivant ses propres idées. Les affaires locales y sont entre les mains de conseils de district et de conseils

Digitized by Google

de comté nommés par les habitants. La terre passe lentement et par petites quantités du propriétaire, ancien conquérant, étranger et protestant, au tenancier catholique. Les Irlandais vont avoir une Université suivant leurs goûts, qui sera gouvernée par eux, presque sans intervention du pouvoir central. En somme, c'est le Home Rule qu'on leur donne par petits morceaux.

Ch. HERMELINE.

Digitized by Google

DROITS DE LA FEMME MARIÉE

SUR LES PRODUITS DE SON TRAVAIL ET LES PRODUITS DU TRAVAIL DE SON MARI

I

Pour que la femme mariée puisse bénéficier du régime du « libre salaire » organisé par la loi du 13 juillet 1907, il ne suffit pas qu'elle travaille dans les conditions exposées à la fin de notre précédent article [1], il faut encore qu'il s'agisse de ses biens réservés. La détermination des biens réservés délimite donc le champ d'action sur lequel la femme mariée est à peu près libre.

L'expression « *biens réservés* » a été empruntée, croyons-nous, à la terminologie du droit allemand ; elle est aujourd'hui usuelle pour désigner le pécule que la loi de 1907 constitue à la femme ; elle est employée par la loi elle-même dans les articles 3, 4 et 5. Les termes formels de la loi française n'admettent que deux éléments possibles du patrimoine réservé : « les produits du travail personnel de la femme et les économies en provenant » (art. 1er, § 1er). Cette conception est également éloignée de la conception belge, plus étroite, qui ne reconnaît à la femme un droit que sur « son salaire » (art. 30 de la loi belge du 10 mars 1900) et des conceptions allemande et suisse, beaucoup plus larges, qui comprennent dans les biens réservés les

1. Voir le précédent article publié dans la *Revue de l'Institut catholique* de mai-juin 1909, p. 237 et suiv.

Digitized by Google

choses exclusivement destinées à l'usage personnel de la femme comme ses bijoux et ses instruments de travail, les biens déclarés réservés par contrat de mariage, et les biens donnés ou légués sous la condition qu'ils seront réservés (art. 1366 à 1370 du nouveau Code civil allemand ; art. 190 à 193 du nouveau code civil suisse).

Que la liste des biens réservés, telle qu'elle est arrêtée par notre loi de 1907, ne soit pas susceptible d'être diminuée, ce point n'est pas douteux en présence du caractère d'ordre public de cette loi et de la disposition de l'article 1er qui déclare nulles les clauses des contrats de mariage portant renonciation par la femme aux droits nouveaux qui lui sont accordés. Que cette même liste ne puisse pas non plus être allongée et qu'il ne soit pas loisible à un tiers, par exemple, de donner un bien à la femme sous la condition qu'il fera partie de son patrimoine réservé, c'est encore une proposition qui nous semble incontestable. Des conventions ou des volontés particulières ne peuvent pas plus étendre la capacité d'une personne qu'elles ne peuvent la restreindre. Sans doute il est permis d'apposer à une libéralité faite à une femme la condition que le mari n'aura ni la jouissance, ni l'administration du bien donné ou légué; sans doute il est possible à la femme de stipuler, dans la mesure qui lui conviendra, la séparation de biens; l'article 1549, § 3, du code civil reconnaît même à la femme dotale le droit de convenir par contrat de mariage qu'elle pourra toucher annuellement sur ses seules quittances une partie de ses revenus pour son entretien et ses besoins personnels. Mais entre ces clauses et la stipulation que tels biens — non visés par la loi de 1907 — seront soumis au régime des biens réservés, il y a une différence : ces clauses ne donnent au plus à la femme sur les biens qu'elles concernent que le pouvoir de faire les actes permis à la femme séparée de biens, notamment elles ne laisseraient pas à la femme la faculté d'ester librement en justice, d'aliéner ses immeubles ni même,

Digitized by Google

d'après certains auteurs, de s'obliger sans limites. Au contraire sur ses biens réservés la femme a tous ces droits. En augmenter la liste serait, en conséquence, déroger aux dispositions qui concernent la capacité de la femme mariée. Une pareille stipulation ne peut être validée.

Actuellement donc il ne peut entrer dans le patrimoine réservé de la femme ni plus ni moins de deux éléments : 1° les produits du travail de la femme ; 2° les économies qui en résultent.

Le législateur, pour désigner le premier élément du patrimoine réservé, s'est servi de l'expression très générale « produits du travail ». S'il avait employé, dans les articles de sa loi, comme d'ailleurs il l'avait fait dans son titre, le mot « salaire », il aurait limité l'application du nouveau régime aux femmes qui touchent un « salaire », c'est-à-dire aux ouvrières. Nous avons déjà dit que la réforme était plus vaste[1]. De plus, le mot « salaire » aurait suscité des difficultés d'interprétation telles qu'on en a vu surgir à propos de l'application de certaines lois dans lesquelles il en était fait exclusivement usage. Ainsi on s'est demandé, au point de vue de l'application de la loi du 12 janvier 1895 sur la saisie-arrêt des salaires, s'il fallait comprendre dans le « salaire » et déclarer comme tel, insaisissables pour 9/10 les indemnités de résidence ou de logement[2], les prestations en nature faites par le patron à ses ouvriers[3], les commissions[4], les frais de déplacement[5], les gratifications usuelles[6], les indemnités de congédiement[7]. Les mêmes questions se sont encore posées,

1. Voir *Revue de l'Institut catholique*, mai-juin 1909, p. 256 et 257.
2. Trib. civ. Corbeil, 2 mars 1898 (Dalloz, 1899. 2, 220)
3. Trib. civ. Angoulême, 30 décembre 1896 (Dal., 1897, 2.357).
4. Trib. civ. Lyon, 20 janvier 1898 (Dal., 1899, 2.220).
5. C. de Lyon, 22 février 1900 (Dal., 1900, 2.412).
6. Léon Lesage (*Traité th. et prat. de la saisie-arrêt d'après la loi du 12 janvier 1895*, n° 76.)
7. C. de cassation, 18 décembre 1905 (Dal., 1907, 1.187).

Digitized by Google

en matière d'accidents du travail, depuis la loi du 9 avril 1898, à propos de la détermination du « salaire » qui sert de base au calcul de l'indemnité journalière ou de la rente auxquelles peuvent prétendre l'ouvrier blessé ou ses ayants droit. Cette indemnité journalière et cette rente sont fixées à une quote-part du « salaire » touché par l'ouvrier blessé au moment de l'accident. Mais qu'est-ce que le salaire? Faut-il y comprendre les allocations en nature[1], les gratifications[2], les frais de déplacement[3]?

Au point de vue de l'application de la loi de 1907 toutes ces choses sont des « produits du travail » qui peuvent rentrer dans les biens réservés de la femme. Il ne faut donc pas attribuer au mot « salaire » qui se trouve dans le titre de la loi de 1907 (loi relative au *libre salaire* de la femme mariée... etc.), plus d'importance qu'il ne convient. Les biens réservés comprennent tous les produits du travail des femmes mariées qui bénéficient de la loi de 1907, quel que soit le nom de la rémunération de leur travail (salaire, gages, traitements, appointements, feux, honoraires, indemnité).

Il faudrait même considérer comme un produit du travail l'indemnité due pour accident du travail à une ouvrière blessée, en vertu de la loi du 9 avril 1898. Cette indemnité représente, en effet, une partie de la diminution de la capacité de travail que subit l'ouvrière à la suite de l'accident : l'indemnité remplace donc pour l'ouvrière le salaire que son infirmité ne lui permet plus de gagner.

1. Allocation de charbon (C. de Douai, 29 janvier 1901, Dal., 1901, 2.155); de nourriture (Trib. civ. Mayenne, 23 mars 1900, Dal., 1901, 2.275); de logement (C. de Paris, 16 févr. 1901, Dal., 1901. 2, 457).

2. C. de Toulouse, 5 août 1901 (Dal., 1902, 2.481); C. de Grenoble 5 novembre 1900 (Dal., 1902, 2.463).

3. C. de cassation, 21 janvier 1903 (Dal., 1903, 1.373); 4 mars 1903 (Dal., 1903. 1. 105); 3 août 1903 (Dal., 1903, 1.570); 2 décembre 1903 (Dal., 1904, 1.373).

Digitized by Google

L'esprit de la loi de 1907 est de réserver à la femme mariée tout ce qu'elle peut se procurer par son activité. Il n'y a aucune raison pour traiter la femme qui est blessée au travail et pour laquelle une rente vient remplacer partiellement le salaire perdu moins bien qu'une femme valide. Aussi la jurisprudence a-t-elle décidé que, dans les instances relatives à un accident du travail introduites contre son patron par une ouvrière mariée, celle-ci pouvait agir en justice sans autorisation, conformément à l'article 6 de la loi de 1907[1].

Il en serait autrement si l'ouvrière, au lieu d'actionner son patron en vertu de la loi du 9 avril 1898, instanciait le tiers auteur de l'accident en vertu du droit commun (art. 1382 C. civ.). Dans cette hypothèse on ne peut plus dire que l'indemnité réclamée est représentative du salaire et se substitue à lui. Le tiers, auteur de l'accident, n'est pas débiteur d'un salaire ; aucun contrat ne le lie à l'ouvrière ; l'indemnité qu'il verse n'est que réparatrice du préjudice causé par un quasi-délit. Ce que l'ouvrière touche du tiers auteur de l'accident, après avoir établi la faute de celui-ci, ne constitue que des dommages-intérêts ; il n'y a que de son patron qu'elle peut, sans avoir besoin d'invoquer autre chose qu'un contrat, recevoir son salaire ou la représentation de son salaire.

Très délicate serait la question de savoir s'il faut comprendre dans les produits du travail et, par conséquent, dans les biens réservés, l'indemnité demandée par une femme à son patron pour congédiement donné en dehors des délais d'usage ou sans motifs, ou encore le dédit stipulé par une artiste. Peut-être serait-il juridique de la résoudre par une distinction, en s'inspirant des solutions qui viennent d'être formulées. Si l'indemnité ou le dédit sont simplement destinés à remplacer les émoluments dont

1. Trib. civ. Seine, 26 mars 1908 (Dal., 1909, 2.17).

Digitized by Google

la femme est privée pendant qu'elle cherche un nouvel emploi, ils sont représentatifs de ces émoluments et, comme tels, rentrent dans les biens réservés. Mais si l'indemnité ou le dédit constituent des dommages-intérêts sans relation avec les émoluments perdus, ce ne sont plus des « produits de travail » : ils sont exclus du patrimoine réservé [1].

Quant aux indemnités d'assurances qui peuvent être dues à la femme qui s'est fait assurer contre les accidents, elles rentreront le plus souvent dans les biens réservés. En effet, les primes d'assurances seront, en général, payées par la femme avec les économies réalisées sur son salaire. Les indemnités qui sont la contre-partie de ces primes doivent donc être considérées comme comprises dans ces économies. Or ces économies constituent le second élément du patrimoine réservé : c'est de ce second élément qu'il faut maintenant traiter.

Les projets primitifs n'admettaient pas parmi les biens réservés les économies réalisées sur les produits du travail ; ils n'entendaient sauvegarder que les salaires gagnés au jour le jour [2]. A l'extension des pouvoirs de la femme sur les économies qu'elle distrairait des salaires quotidiens les objections étaient nombreuses. Était-il admissible que la femme se constituât, durant le mariage, un patrimoine qu'elle pourrait soustraire à la communauté, alors que ce même droit n'était pas reconnu au mari ? Était-il équitable que le mari — qui enrichirait seul la communauté — travaillât toujours pour deux et que la femme pût n'économiser que pour elle ? Quels avantages offrira aux ouvriers la communauté légale si la femme, qui n'a aucun bien en se mariant, peut y soustraire ses économies ? Mieux vaudrait

1. Comparer en ce sens : C. de cassation, 18 décembre 1905 (Dal., 1907, 1.187).

2. Proposition de M. Goirand en 1894-1895. *Journal officiel*, 1894, p. 1134, et 1895, p. 1473.

Digitized by Google

décréter de suite que la séparation de biens est le régime légal plutôt que d'instaurer un régime qui serait la négation même de la communauté. Ces objections ne prévalurent pas. L'incorporation des économies de la femme au patrimoine réservé fut admise ; et, il faut bien reconnaître que, sans cette ampleur, la réforme aurait perdu de son efficacité. L'intérêt bien compris du ménage exige que la femme ait la maîtrise de ses économies pour payer les dettes, plus importantes que les dettes de fournisseurs, qu'il n'est pas coutume de solder au jour le jour, comme le loyer, les honoraires de médecin, l'achat d'un instrument de travail. La règle inverse aurait incité la femme à dépenser son salaire quotidien, sans souci du lendemain. L'abondance des saisons prospères n'aurait pu être utilisée dans la disette des mortes-saisons. En outre, puisqu'on trouvait immoral que le mari pût dépenser hors du ménage les gains de sa femme, il fallait logiquement l'empêcher aussi de dilapider les économies réalisées sur ces gains. Enfin les lois sur les caisses d'épargne avaient déjà — quoique dans une très faible mesure (1.500 fr.) — admis le principe que la femme peut disposer comme elle l'entend de ses économies. Il suffisait de généraliser ce principe. C'est ce qu'a fait la loi de 1907. Cette généralisation peut d'ailleurs permettre à certaines femmes dont le travail est payé presque sans compter, comme certaines artistes, de se constituer un pécule considérable. Mais cette conséquence résulte de l'observation déjà faite que la loi de 1907 concerne toutes les femmes mariées et non pas seulement les ouvrières.

Tels sont les biens réservés. Rappelons qu'ils ne comprendraient pas les gains résultant du travail *commun* des époux, ni les revenus des capitaux placés dans un fonds de commerce exploité par une femme mariée, si ces capitaux ont été fournis par le mari ou proviennent, avec l'autorisation du mari, d'emplois de propres de la femme.

Digitized by Google

Enfin les produits du travail de la femme ou les économies qui en proviennent ne rentrent dans les biens réservés que s'ils sont postérieurs au mariage. Antérieurs au mariage, ils suivraient, d'après le régime matrimonial adopté par la femme, le sort des capitaux dont elle est propriétaire au moment où elle se marie. Un amendement qui avait compris dans les biens réservés même les produits du travail de la femme antérieurs au mariage n'a pas été adopté.

II

Sur les biens réservés dont la consistance vient d'être déterminée, trois espèces de personnes ont des droits : la femme, le mari, et leurs créanciers.

L'extension des droits accordés à la femme par la loi de 1907, relativement à ses biens réservés, se manifeste en ce qui concerne les actions en justice, les actes d'aliénation, la capacité de s'obliger et enfin la faculté de garder, à la dissolution du mariage, le patrimoine réservé.

Ester en justice sans autorisation était, sous l'empire du Code civil (art. 215), interdit aux femmes mariées, même séparées de biens ou marchandes publiques. A cette règle générale l'article 6 de la loi de 1907 apporte une dérogation remarquable : « La femme pourra ester en justice sans autorisation dans toutes les contestations relatives aux droits qui lui sont reconnus par la présente loi. » Bien que cette disposition ne vise que le droit « d'ester en justice », il est conforme à son esprit d'admettre la femme à faire sans autorisation tous les actes judiciaires intéressant ses biens réservés ; surenchérir, acquiescer, se désister, produire à un ordre ou à une distribution par contribution. De plus, de la combinaison de l'article 6 avec les articles 1 et 3 qui reconnaissent à la femme la capacité d'aliéner, d'administrer et de s'obliger il faut déduire qu'elle peut transiger

Digitized by Google

et même compromettre librement, dès lors qu'il s'agit de ses biens réservés.

Pleine capacité d'aliéner à titre onéreux les biens réservés sans autorisation est, en effet, concédée à la femme par l'art. 1er, § 3. Ce texte n'exige pas que l'aliénation soit justifiée par l'intérêt de l'administration. L'aliénation à titre onéreux est permise sans condition, comme sans distinction entre les immeubles et les valeurs mobilières [1]. Cette innovation a pour résultat de donner à la femme sur ses immeubles réservés plus de pouvoirs que n'en a le mari sur les conquêts de communauté ou même sur ses propres. En effet l'hypothèque légale de la femme peut grever les uns et les autres. Un tiers acquéreur qui voudra traiter en toute sécurité relativement à un propre immobilier du mari réclamera l'intervention de la femme à la vente pour qu'elle renonce à son hypothèque légale. Le tiers qui, au contraire, voudra acheter un immeuble réservé de la femme traitera avec elle seule, sans crainte d'être inquiété par le mari, et cela même s'il n'a pas pris soin de faire intervenir ce dernier. Et ainsi on aboutit à cette inégalité : la femme peut vendre un immeuble réservé sans l'autorisation du mari ; mais le mari ne peut pas aliéner un de ses propres ou un conquêt ordinaire de communauté sans le concours de la femme.

L'aliénation directe à titre onéreux étant permise, il y a lieu d'admettre par voie de conséquence, que la femme a la faculté d'aliéner indirectement, en les grevant de droits réels, les biens compris dans son pécule réservé. Elle pourra donc consentir une hypothèque sur les immeubles,

1. L'art. 373 de la loi du 12 juillet 1909 « sur la constitution d'un bien de famille insaisissable » fait une application de cette règle en décidant que la constitution d'un bien de famille insaisissable (c'est-à-dire d'un immeuble) peut émaner de la femme « sans l'autorisation du mari ou de justice sur les biens dont l'administration lui a été réservée. »

Digitized by Google

constituer en gage son mobilier réservé, donner en nantissement son fonds de commerce. D'après l'article 3, § 1er, les biens réservés sont saisissables par tous les créanciers de la femme : la femme peut s'obliger sur ses biens réservés, c'est-à-dire les aliéner indirectement. Cette disposition de l'article 3 justifie donc la même solution que l'article 1er qui permet l'aliénation.

La seule restriction à la capacité d'aliéner n'est apportée qu'en cas d'aliénation à titre gratuit (art. 1er, § 3, *a contrario*). Sur ce point la règle posée dans l'article 217 du Code civil reste intacte. C'est là une différence entre les droits de la femme sur ses biens réservés et les droits du mari sur les biens communs puisque le mari peut donner à titre particulier des meubles de communauté, pourvu qu'il ne s'en réserve pas l'usufruit (art. 1422, § 3, C. civ.). Le législateur de 1907 a pensé que le droit d'aliéner librement à titre gratuit ses biens réservés, s'il eût été concédé à la femme mariée, n'était utile aux besoins ni de la famille, ni de l'administration. Il en a donc privé la femme. Mais dans quelle mesure ? Il est peu probable qu'on ait songé à interdire à la femme de faire avec ses biens réservés des cadeaux modiques ou des présents d'usage. Ces petites générosités de la vie quotidienne ne laissent pas de trace bien sensible dans une fortune. Le législateur du Code civil lui-même a montré qu'il n'entendait pas les assujettir à toutes les règles des donations : l'article 852 notamment les dispense du rapport.

Plus discutée paraît la question de savoir si la femme pourrait établir un enfant sans l'autorisation de son mari en le dotant ou en payant ses frais d'établissement avec des biens réservés. Un auteur inclinerait à enseigner l'affirmative : « Peut-être, écrit cet auteur, par une jurisprudence analogue à celle qu'ils suivent en matière d'action paulienne, les tribunaux assimileront-ils les constitutions de dot, en vue de les autoriser, à des conventions à titre

Digitized by Google

onéreux [1]. » Cette opinion ne peut être admise. L'assimilation de la constitution de dot à un contrat à titre onéreux n'est plausible que quand cette constitution est envisagée par rapport à l'enfant doté. A ce point de vue on a pu dire que l'enfant ne recevait pas la dot d'une manière exclusivement gratuite mais pour s'indemniser des charges qu'il assumait en se mariant. Au contraire, à l'égard du constituant, la constitution de dot apparaît comme un acte purement gratuit : le constituant s'appauvrit et ne reçoit rien en échange. La femme mariée qui dote un enfant consent donc une aliénation à titre gratuit ; elle aura donc besoin — même si la dot est soldée en biens réservés — de l'autorisation maritale [2].

A part la restriction relative aux aliénations à titre gratuit, reste entier le principe aux termes duquel la femme peut librement aliéner directement ou indirectement ses biens réservés. Ce principe a un corollaire : la capacité pour la femme de s'obliger librement sur son patrimoine réservé. Bien que la capacité de s'obliger ne soit pas expressément inscrite dans la loi, elle n'est pas contestable si l'on considère non seulement que la femme peut aliéner (art. 1er, § 2 et 3), mais encore d'abord qu'elle peut faire tous actes sous la seule justification qu'elle « exerce personnellement une profession distincte de celle de son mari » (art. 1er, § 4) ; ensuite que ses créanciers peuvent saisir ses biens réservés (art. 3, § 1er) ; et enfin que les droits du mari sont réduits soit à saisir-arrêter les salaires de la femme qui ne subvient pas spontanément, dans la mesure de ses facultés, aux besoins du ménage (art. 7), soit à demander au juge des référés l'autorisation, en cas d'urgence, de s'opposer à un acte que la femme a l'intention de passer avec un tiers, soit — en cas d'abus de la femme — à employer une pro-

1. Perreau, *Revue crit., de législ. et de jurispr.*, 1908, p. 152.
2. En ce sens : Le Courtois et Surville, *op. cit.*, n° 35.

Digitized by Google

cédure spéciale pour la faire déchoir des pouvoirs que lui confère la loi nouvelle (art. 2).

La capacité de la femme qui se prévaut du régime du libre salaire est donc très étendue. L'assimilation que l'article 1er, § 1er, fait entre cette femme et la femme séparée de biens est inexacte. Les droits de la femme séparée de biens sont moins nombreux : la femme séparée de biens ne peut pas aliéner seule ses immeubles (art. 1449 et 1538 C. civ.), et même, d'après l'opinion, dominante en pratique, elle ne peut aliéner librement ses meubles que dans la mesure où cette aliénation est justifiée par les nécessités de l'administration : c'est aussi dans cette limite qu'on admet la femme séparée de biens à s'obliger sans autorisation ; elle ne peut jamais ester en justice sans être dûment habilitée ; elle ne pourrait faire des baux de plus de neuf ans. Toutes ces restrictions disparaissent, au contraire, pour la femme qui a des biens réservés ; sa capacité n'est pas une demi-capacité comme le serait, par exemple, celle d'un mineur émancipé : c'est une capacité qui serait franche et entière si la loi n'avait laissé subsister une exception quand il s'agit des aliénations à titre gratuit. Cette différence entre la femme séparée de biens et la femme qui bénéficie du régime du libre salaire est d'ailleurs logique : il est juste que cette dernière qui a acquis peu à peu l'expérience des affaires par un apprentissage quotidien ait, sur le salaire qu'elle gagne chaque jour et les économies qu'elle amasse lentement, plus de droits que la femme séparée de biens sur des capitaux à l'acquisition desquels son énergie et son activité sont restées étrangères.

De ce parallèle entre la femme bénéficiant du régime du libre salaire et la femme séparée de biens, on peut déduire une règle pratique et un principe : la règle pratique, c'est que la femme mariée est sans intérêt désormais et par conséquent, mal fondée à former une demande en séparation de biens dans le seul objet de soustraire à son

Digitized by Google

mari ou aux créanciers de celui-ci les produits de son travail [1]. Quant au principe, on peut le formuler de la manière suivante : sous le régime du libre salaire, la femme est pleinement capable de contracter des obligations susceptibles d'être exécutées sur ces biens réservés.

Par le droit d'ester en justice, d'aliéner, de s'obliger que la loi de 1907 concède à la femme, les règles de la communauté ne sont modifiées qu'en ce qui concerne les pouvoirs d'administration et de jouissance du mari puisque, sur les biens réservés, ces pouvoirs, jadis attribués au mari, sont transportés à la femme. Mais il y a plus : les règles relatives à la composition même de la communauté subissent une atteinte encore plus importante par la disposition nouvelle qui reconnaît à la femme le droit de garder pour elle, à la dissolution du régime, ses biens réservés en renonçant à la communauté. Que les biens réservés restent dans les régimes exclusifs de communauté (régime dotal, séparation de biens, régime sans communauté) propres à la femme, c'est justice. La femme ne pouvait pas prétendre droit aux produits du travail de son mari; il était équitable que, par réciprocité, le mari ne pût pas s'enrichir des gains de la femme. Et c'est ce que l'article 5, § 4, de la la loi de 1907 décide. Mais que les biens réservés puissent être soustraits à la masse active commune par une renonciation de la femme, comme l'édicte l'article 5, § 2, voilà qui pourra surprendre. Il va dépendre de la femme non seulement, comme autrefois, d'échapper aux dettes communes en renonçant, mais de profiter des gains du mari en acceptant, alors que le mari, quelque parti que prenne la femme, supportera toujours le passif commun, au moins jusqu'à concurrence de la moitié et de plus risquera de ne pas profiter des gains réalisés par son épouse si celle-ci renonce à la communauté. La régime de communauté devient donc injuste pour les hommes mariés : autrefois

1. Trib. civ., Périgueux, 12 mars 1908 (Dal., 1908, 5, 64).

Digitized by Google

s'ils risquaient de beaucoup y perdre, du moins ils pouvaient beaucoup y gagner. La loi nouvelle diminue leurs chances de gain sans diminuer leurs risques de perte. Tel est le résultat du droit, attribué à la femme commune en biens, de garder, en renonçant à la communauté, ses biens réservés.

Ce droit est d'ailleurs la résultante logique des idées directrices de la loi nouvelle. La réforme eût été incomplète si le salaire de la mère de famille n'avait pu être soustrait au mari ou aux créanciers personnels de celui-ci que durant le mariage ; il fallait que le salaire restât intact entre les mains de la femme après la dissolution du mariage pour qu'elle pût l'utiliser à subvenir à ses besoins et à ceux de ses enfants. Que si, à la dissolution de la communauté, il n'y a plus ni femme, ni enfants de celle-ci, ni vieux parents, mais seulement des collatéraux, il n'y a plus de raison de tenir en échec les règles de la communauté et de ne pas comprendre les biens réservés dans la masse active, comme tous les acquêts, et ce, malgré la renonciation des héritiers de la femme à la communauté. Voilà pourquoi l'article 5, § 3 de la loi, ne reconnaît le droit de garder les biens réservés, en cas de renonciation à la communauté, qu'à la femme elle-même et à ses héritiers en ligne directe.

On a comparé, lors de la discussion de la loi de 1907 devant les Chambres, cette faculté accordée à la femme et à ses héritiers en ligne directe de garder les biens réservés avec la reprise d'apport que la femme peut stipuler dans son contrat de mariage et que prévoit l'article 1514 du Code civil. Cette comparaison a trouvé un écho dans le texte même de la loi nouvelle. En effet, d'une part, l'article 1514 vise la « reprise d'apport *franc et quitte* » ; et, d'autre part, l'article 5, § 2 de la loi du 13 juillet 1907 porte : « Si la femme renonce à la communauté, elle les (les biens réservés) gardera *francs et quittes* ». La même expression employée dans les deux textes paraît établir une assimila-

Digitized by Google

tion entre les deux hypothèses. Il y a cependant entre elles d'appréciables différences. D'abord la reprise d'apport est une véritable reprise ; au contraire, quand il s'agit de biens réservés, la femme ne les reprend pas ; elle les garde, puisque, jusqu'à la dissolution du régime, elle en avait l'administration et la jouissance. En second lieu, les deux facultés ne s'exercent pas sur les mêmes biens : la reprise d'apport ne s'applique qu'aux biens apportés par la femme en mariage ou à elle échus plus tard par succession ou donation ; au contraire la faculté nouvelle consacrée par la loi de 1907 ne peut être exercée que relativement aux produits du travail personnel de la femme ou aux économies qui en résultent. En troisième lieu la reprise d'apport ne peut être exercée que si elle est stipulée ; au contraire, a femme n'a pas à convenir qu'elle gardera ses biens réservés ; elle ne pourrait même pas convenir qu'elle ne les garderait pas. En quatrième lieu, la reprise d'apport peut être stipulée au profit de *tous* les héritiers de la femme (art. 1514, § 1er, *in fine* C. civ.) ; au contraire, les biens réservés, en cas de renonciation, ne peuvent être attribués qu'à la femme ou à ses héritiers en ligne directe (art. 5, § 3, L. 13 juillet 1907) ; enfin la reprise d'apport franc et quitte ne fait pas échapper les biens qui en sont l'objet aux poursuites des créanciers de la communauté, lesquels conservent, malgré la clause, les droits qu'ils auraient sur les biens communs à l'encontre d'une femme renonçante ; au contraire les biens réservés, gardés par la femme renonçante, ne sont grevés que des dettes de la femme et de celles contractées par le mari dans l'intérêt du ménage (art. 5, § 2, L. 13 juillet 1907).

III

Après avoir exposé les droits multiples concédés à la femme sur ses biens réservés, on peut se demander quels

Digitized by Google

pouvoirs restent au mari sur ces mêmes biens. Désormais, en effet, le mari voit échapper à ses pouvoirs d'administration, de jouissance et, à plus forte raison, d'aliénation, les produits du travail de la femme qui, jusqu'alors, étaient soumis à ses droits de « seigneur et maître » et tombaient, en vertu des articles 1401 et 1498 du code civil, en communauté. Le mari ne recouvrerait même pas ces pouvoirs en cas d'absence déclarée de sa femme, s'il optait, conformément à l'article 121 du Code civil, pour la continuation de la communauté. Dans cette hypothèse il n'aurait sur les biens réservés laissés par l'absente que les pouvoirs d'un administrateur de la fortune d'autrui [1].

Sur les produits du travail de la femme, dans le régime du libre salaire, le mari semble n'avoir plus qu'un droit : les faire contribuer aux charges du ménage. La mesure de cette contribution est imprécise : c'est « la mesure des facultés » de la femme (art. 7). Les tribunaux auront donc dans chaque espèce à déterminer cette mesure. Les sanctions dont dispose le mari pour empêcher la femme de détourner ses biens réservés de leur destination principale qui est de subvenir aux charges du ménage sont au nombre de deux : le retrait total ou partiel des pouvoirs conférés à la femme par la loi nouvelle (art. 2) et la saisie-arrêt du salaire de la femme (art. 7).

Le retrait total ou partiel des pouvoirs de la femme est prononcé « en cas d'abus » imputables à celle-ci, « notamment en cas de dissipation, d'imprudence ou de mauvaise gestion ». Le tribunal compétent pour faire droit à une demande de retrait est le tribunal civil du domicile des époux, statuant en chambre du conseil. Le juge des référés peut même, en cas d'urgence, autoriser le mari à « s'opposer aux actes que la femme se propose de passer avec un tiers ». Il ressort de ces dispositions que le retrait

1. Le Courtois et Surville, *op. cit.*, n° 40-7.

Digitized by Google

des pouvoirs de la femme peut être demandé par le mari non seulement quand celle-ci ne contribue pas aux charges du ménage, mais encore quand il y a « abus », alors même que la femme aurait apporté la contribution qui lui incombe. La même loi, qui déclare la femme qui travaille capable sur ses biens réservés, la menace d'un retour au droit commun si elle ne se montre pas digne de la situation nouvelle qui lui est faite. Le retrait possible des pouvoirs de la femme ainsi édicté par la loi de 1907 rappelle d'assez près le retrait d'émancipation prévu par les articles 485 et 486 du Code civil ; il manifeste la timidité avec laquelle le législateur a admis la réforme qui lui était réclamée. Au lieu de considérer la femme comme franchement capable sur ses biens réservés, la loi la considère comme une sorte de mineure qui ne bénéficierait que d'une émancipation révocable. L'*imbecillitas sexus* apparaît comme une conception qui, en plein xxe siècle, peut encore hanter le cerveau des législateurs. La possibilité du retrait de pouvoirs est d'ailleurs un illogisme de la loi. Dès lors qu'on déclarait la femme capable sur ses biens réservés sauf obligation de les employer à subvenir aux charges du ménage, il ne fallait permettre le retrait de pouvoirs qu'au cas où cette subvention n'était pas effectuée. Comme l'a fait observer un auteur, l'article 2 sur le retrait de pouvoirs est inconciliable avec l'article 7 sur la contribution aux charges du ménage [1]. Il n'était pas besoin, contre la femme qui gère mal ou qui dissipe, d'une mesure de protection spéciale. Les mesures de protection du droit commun (dation de conseil judiciaire, interdiction) auraient suffi.

Mais supposons que le retrait a été prononcé. Comment les tiers qui peuvent traiter avec la femme dans l'avenir seront-ils avertis de sa nouvelle situation ? La loi n'a orga-

1. Pichon, *Revue critique de législ. et de jurispr.*, 1908, p. 234.

Digitized by Google

nisé aucune publicité pour leur faire connaître que la femme avec laquelle ils contractent et qui exerce une profession distincte de celle de son mari est, en vertu d'un jugement ignoré d'eux, inhabile à se prévaloir du régime du libre salaire. Aussi jamais les tiers n'auront la certitude absolue que la femme qui se présente à eux comme bénéficiant du régime du libre salaire n'a pas été l'objet d'un retrait de pouvoirs. Ils n'auront cette certitude qu'en obtenant une attestation du mari. La conséquence de cette situation peut être l'immixtion du mari dans les affaires de la femme et le retour au régime de l'autorisation maritale, avec cette nuance que l'autorisation prendra désormais le nom d'attestation. Il aurait fallu tout au moins que le retrait de pouvoirs fût l'objet d'une publicité analogue à celle que la loi du 16 mars 1893 a édictée pour porter à la connaissance des tiers les diminutions de capacité résultant des jugements d'interdiction ou de dation de conseil judiciaire. Le système du nouveau code civil allemand sur les registres matrimoniaux eût permis d'organiser en cette matière la publicité désirable. On sait, en effet, qu'en droit allemand, les actes ou les jugements modificatifs des conventions matrimoniales ou des pouvoirs des époux sont opposables aux tiers du jour où ils sont inscrits au registre matrimonial de l'*Amtsgericht* compétent (art. 1357 et 1435 B.G.B.). Mais nous ne sommes pas dotés en France du registre matrimonial, et la privation de cette ingénieuse institution, non seulement rive notre législation à la règle déplorable de l'immutabilité des conventions matrimoniales, mais encore laisse, dans des cas comme celui qui nous occupe, les tiers dans l'incertitude sur la capacité de la femme avec laquelle ils traitent.

La décision qui prononce le retrait de pouvoirs présente, au point de vue de la procédure, deux particularités. D'abord elle est exécutoire par provision sans caution, nonobstant opposition ou appel ; de plus, elle n'a jamais

Digitized by Google

l'autorité définitive de la chose jugée (art. 10. Loi 13 juill. 1907). Les pouvoirs dont la femme est privée peuvent, par un nouveau jugement, lui être restitués si sa situation s'est modifiée et si les abus qui avaient justifié le retrait ne paraissent plus à craindre. Ce caractère provisoire des jugements emportant retrait des pouvoirs conférés à la femme sous le régime du libre salaire rappelle le caractère provisoire des jugements portant interdiction ou dation de conseil judiciaire, jugements dont les effets peuvent prendre fin par une décision de mainlevée.

Au lieu de demander le retrait des pouvoirs de sa femme, le mari peut obtenir du juge de paix l'autorisation de saisir-arrêter les salaires de sa femme, si celle-ci ne contribue pas spontanément dans la mesure de ses facultés aux charges du ménage. La femme a le même droit sur les salaires de son mari. L'article 7 de la loi de 1907 édicte, en effet, au profit de chaque époux un droit réciproque. L'économie en sera exposée en traitant du droit particulier de la femme de saisir-arrêter les salaires de son mari.

La saisie-arrêt des salaires de la femme, seconde mesure mise à la disposition du mari pour obtenir de sa femme une contribution aux charges du ménage, diffère de la première mesure (le retrait de pouvoirs) à plusieurs égards : d'abord au point de vue de la juridiction compétente puisqu'elle est sollicitée du juge de paix et non du tribunal civil, ensuite au point de vue des causes qui la justifient puisqu'il n'est pas nécessaire qu'il y ait abus par la femme, mais qu'il suffit d'un simple refus par elle de subvenir aux charges du ménage, enfin au point de vue des effets qui sont moins énergiques que ceux du retrait, puisque la saisie-arrêt laisse à la femme les pouvoirs d'administration, de jouissance et d'aliénation sur ses biens réservés, ces pouvoirs n'étant entravés que dans la mesure où la saisie-arrêt des salaires est autorisée.

Digitized by Google

IV

Les biens réservés soumis à la maîtrise presque complète de la femme et soustraits presque entièrement à celle du mari sont grevés de certains droits au profit des créanciers soit de la première, soit du second.

Tous les créanciers de la femme, sans exception, peuvent saisir la pleine propriété des biens réservés de leur débitrice. Tel est le principe. Il est formulé très nettement par l'article 3, § 1er de la loi nouvelle. Le bien réservé est donc saisissable. C'est là une différence avec le bien de famille organisé par la loi du 12 juillet 1909, lequel est, en principe, insaisissable [1]. La raison de cette différence provient de ce que la loi de 1907 n'entend pas protéger l'épargne naissante de la femme contre tous les tiers mais seulement contre le mari. La saisissabilité des biens réservés par tous les créanciers de la femme entraîne un certain nombre de dérogations aux règles du passif de la communauté conjugale.

Tout d'abord avant la loi du 13 juillet 1907, les créanciers de la femme antérieurs au mariage ne pouvaient poursuivre, si leur titre n'avait pas date certaine antérieure au mariage, ni les biens de communauté, ni même la pleine propriété des propres de la femme (art. 1410, C. civ.). Depuis la loi du 13 juillet 1907, en vertu de l'article 3, § 1er, ils pourront saisir les biens réservés de la femme, lesquels leur auraient antérieurement échappé comme biens de communauté. Ainsi l'article 1410 du Code civil se trouve indirectement modifié par la loi de 1907. L'exigence de la date certaine n'est plus requise que pour les créanciers de la femme antérieurs au mariage qui vou-

1. La loi du 12 juillet 1909 n'admet la saisie du bien de famille que dans trois cas exceptionnels visés par son article 10.

Digitized by Google

draient poursuivre la pleine propriété des propres de la femme ou les biens de la communauté autres que les biens réservés.

Telle est la situation nouvelle faite aux créanciers de la femme antérieurs au mariage. La situation des créanciers qui ont traité avec la femme au cours du mariage subit aussi des modifications. Pour les exposer, il faut distinguer suivant que les créanciers de la femme ont ou n'ont pas traité avec elle pour les besoins du ménage. S'ils ont traité avec elle pour les besoins du ménage ils ont action à la fois sur les biens réservés, ou sur les biens du mari et sur ceux de la communauté (art. 5, § 1er et 4). En fait les créanciers de la femme pour intérêt du ménage ont le même gage qu'avant la loi de 1907. En droit leur situation est consolidée. Avant la loi de 1907, il avait fallu recourir à une fiction pour justifier contre le mari et la communauté l'action des créanciers qui avaient traité avec la femme dans l'intérêt du ménage. On avait considéré, en effet, la femme comme investie d'un mandat tacite à l'effet d'engager, dans cet intérêt, la communauté et le mari. Quand la femme contractait, elle disparaissait derrière la personnalité de son mari, comme tout mandataire qui agit dans la limite de ses pouvoirs emprunte la personnalité de son mandant. Il aurait été plus simple de raisonner de la manière suivante : le mari et la femme sont deux associés ; le mari engage l'association quand il agit dans le cercle de ses attributions (la gestion du patrimoine commun à l'extérieur) ; la femme l'engage aussi quand elle agit dans le cercle de ses attributions (les soins du ménage à l'intérieur). La théorie du mandat tacite, reproduite de nos anciens auteurs, pouvait se justifier dans une législation comme la législation de l'ancienne France dans laquelle la femme n'était pas une associée actuelle du mari mais une associée pouvant avoir des espérances lors du partage du fonds commun, à la dissolution de la communauté (*Non est proprie socia, sed*

Digitized by Google

speratur fore). Mais cette théorie était archaïque dans la législation du Code civil de 1804 qui donne à la femme, dès son mariage, certains droits sur la communauté et en fait, de suite, une associée du mari. Combien mieux inspiré a été le droit allemand qui, reconnaissant à la femme les pouvoirs d'une sorte de ministre de l'intérieur (*Schlüssel-gewalt*, pouvoir des clés) lui donne le droit d'engager, en son nom, les biens du mari quand elle traite pour les affaires du ménage et met sous le contrôle du tribunal des tutelles les restrictions que le mari voudrait apporter à ce droit [1].

C'est ce droit que reconnaît à la femme la loi de 1907. Quand elle traite avec les créanciers pour les affaires du ménage elle oblige *de son chef* le mari et la communauté ; et il n'est plus besoin d'avoir recours à la fiction du mandat tacite pour justifier cette obligation. La remarque n'a pas seulement un intérêt théorique, elle se double d'un intérêt pratique : le mandat tacite reconnu à la femme avant la loi de 1907 était révocable, comme tout mandat ; de plus la femme ne pouvait pas, en vertu de ce mandat tacite, engager la communauté et les biens du mari, lorsqu'elle faisait des dépenses excessives, eu égard à la situation du ménage parce que, dans cette hyphothèse, elle dépassait les limites de son mandat. Aujourd'hui, au contraire, le mari ne pourrait plus, pour soustraire aux dettes du ménage contractées par sa femme ses propres ou les biens de la communauté, exciper d'une révocation de mandat ou d'un excès de dépenses : le créancier auquel le mari opposerait ainsi les règles du contrat de mandat répliquerait victorieusement en se prévalant des termes formels de la loi de 1907 dont le mari ne peut pas par sa seule volonté paralyser l'application.

1. Sur ce droit, art. 1357 BGB. — Voir Léon Lyon-Caen, *La femme mariée allemande*, p. 104 et suiv.

Digitized by Google

La situation des créanciers qui ont traité avec la femme pour les besoins du ménage est donc moins précaire vis-à-vis du mari que sous l'empire de la théorie du mandat tacite. Est-ce à dire que, depuis la loi de 1907, cette théorie n'est plus susceptible d'application ? L'affirmer serait dépasser le but que s'est assigné le législateur. D'abord la théorie du mandat tacite fonctionnera encore dans toutes les hypothèses où la femme ne se trouve pas dans les conditions requises pour bénéficier de la loi de 1907, soit parce qu'elle n'exerce pas une profession distincte de celle de son mari, soit parce que, quoiqu'en exerçant une, ses pouvoirs ont fait l'objet d'un retrait, suivant la procédure prévue par l'article 2 de la loi nouvelle. De plus, le rapporteur de la loi à la Chambre a fait observer que cette loi organisait un mandat tacite réciproque donné par le mari à la femme et par la femme au mari à l'effet d'engager les biens l'un de l'autre pour les besoins du ménage. « Le mari, écrit M. Violette [1], donne mandat tacite à la femme d'engager la communauté et la femme donne mandat tacite au mari d'engager ses biens réservés. » Ces expressions sont impropres. Il est difficile de considérer comme un mandataire celui qui, en s'engageant, s'oblige lui-même et oblige autrui, malgré autrui. Mais elles manifestent de la part du législateur la volonté de ne pas condamner définitivement la vieille théorie du mandat tacite.

Il faut examiner maintenant la situation des créanciers de la femme quand leur créance n'a pas pour cause l'intérêt du ménage. L'étendue de leur gage varie suivant que la femme s'est obligée sans autorisation, avec l'autorisation de justice ou avec l'autorisation du mari. Si la femme contracte sans autorisation du mari, ni de justice, elle ne peut engager que ses biens réservés (art. 3, §§ 1er et 4 *in fine*). Toutefois, si son obligation avait sa source dans un

1. V. Dalloz, 1907, 4, 150, 2e colonne.

Digitized by Google

délit ou un quasi-délit, elle engagerait, en outre, ses propres en vertu du principe que les incapables s'obligent valablement par leurs délits (art. 1310, C. civ.). Si la femme contracte avec l'autorisation de justice, elle engage encore ses biens réservés comme dans l'hypothèse précédente. En outre elle engage la nue propriété de ses propres (art. 1426, C. civ.). Bien plus, elle engagerait même la communauté et la pleine propriété de ses propres dans les deux cas prévus par l'article 1427 du Code civil (tirer le mari de prison ; établir un enfant commun en cas d'absence du mari). Enfin, si la femme contracte avec l'autorisation du mari, le créancier peut poursuivre : les biens réservés de la femme (art. 3, § 1er, L. 13 juill. 1907), les propres de la femme (en vertu de la règle que les biens du débiteur sont le gage commun de ses créanciers et de l'art. 1419, C. civ.), les biens de communauté (art. 1409, nº 2, C. civ. et art. 3 *in fine*, L. 13 juill. 1907) et les biens propres du mari (art. 3 *in fine*. L. 13 juill. 1907 et principe que les biens du mari sont confondus avec ceux de la communauté tant que dure le mariage).

L'autorisation du mari nécessaire aux créanciers de la femme pour avoir action contre les biens communs et les propres du mari doit être spéciale, conformément à l'article 223 du Code civil, excepté quand la femme est habilitée à faire le commerce. Sous l'empire du Code civil (art. 220 et 1426) et du code de commerce (art. 5, § 1er) la femme, marchande publique, qui contractait pour le fait de son commerce engageait, quand elle était commune en biens, son mari et la communauté, situation que nos anciens auteurs signalaient en disant : « Le tablier de la femme oblige le mari. » La loi de 1907 n'a-t-elle pas modifié cette situation et les créanciers de la femme commerçante n'ont-ils plus maintenant pour gage les biens communs ni ceux du mari, mais seulement les biens réservés de leur débitrice et peut-être aussi ses propres ?

Digitized by Google

Il y a deux hypothèses qu'il faut d'abord éliminer de la controverse. D'une part, il n'y aura rien de changé à la situation des créanciers de la femme commerçante pour tous les actes de leur débitrice *spécialement* autorisés par le mari. D'autre part, ils n'auront certainement aucune action contre les propres du mari ni les biens communs quand la femme — comme le cas, ainsi que nous l'avons montré, peut se présenter [1] — fait le commerce sans l'autorisation de son mari pour employer ses biens réservés. Mais quels sont — depuis la loi de 1907 — les droits d'un créancier d'une femme commerçante qui ne peut se prévaloir, à raison de la dette particulière qu'il poursuit, d'aucune autorisation spéciale du mari mais seulement de l'autorisation générale donnée à sa débitrice de faire le commerce ? Un auteur [2] a soutenu que, dans cette hypothèse, le créancier de la femme commerçante ne pouvait plus avoir action que contre les biens de sa débitrice ; et cette opinion, quoique repoussée par la majorité des jurisconsultes qui ont écrit sur la loi nouvelle [3], nous paraît préférable. Tout d'abord l'article 3 *in fine* de la loi de 1907 exonère les biens du mari et de la communauté des dettes contractées par la femme quand celle-ci exerce les droits que lui confère la loi nouvelle. Or la femme qui contracte pour son commerce agit pour la gestion des produits de son travail, c'est-à-dire de ses biens réservés ; elle exerce donc les droits que lui confère la loi nouvelle. En second lieu, il serait injuste de refuser aux créanciers ordinaires du mari et de la communauté une action contre les biens réservés et notamment contre le fonds de commerce de la femme et de reconnaître, au contraire, aux créanciers

1. Voir *Revue de l'Institut catholique*, mai-juin 1909, p. 255.
2. Valéry, *Annales de droit commercial*, 1907, p. 397 et 398.
3. Pichon, *Revue crit. de législ. et de jurispr.*, 1908, p. 412 et 413 ; Le Courtois et Surville, *op. cit.*, n° 37.

Digitized by Google

de la femme dont la créance n'a pour cause que la gestion des biens réservés une action contre les biens du mari et de la communauté. Il semble bien qu'en principe le législateur a voulu créer une masse ayant son actif et son passif particuliers sans que ni l'un ni l'autre ne puissent déborder sur une masse active ou passive voisines. Cela est si vrai que, quand la femme, en cas de renonciation à la communauté, garde ses biens réservés, ceux-ci restent entre ses mains grevés de toutes les dettes dont ils étaient antérieurement le gage (art. 5, § 2. L. 13 juill. 1907). C'est la preuve que le passif commercial doit être payé sur l'actif commercial, c'est-à-dire sur des biens réservés. Sans doute on pourrait objecter que les derniers mots de l'article 3 réservent le cas où la femme agit « avec l'autorisation maritale ». Dans ce cas, les créanciers ont action sur les biens du mari et de la communauté. Mais l'autorisation dont il s'agit dans ce texte est l'autorisation *spéciale* de contracter une obligation autrement que dans l'intérêt du ménage, et non l'autorisation générale de faire le commerce. On pourrait ajouter qu'avant la loi de 1907 il était indispensable de donner aux créanciers d'une femme commerçante action sur les biens du mari et de la communauté, parce que, les gains réalisés par cette femme dans son commerce devenant biens de communauté, la femme n'aurait trouvé aucun crédit si les créanciers n'avaient pu poursuivre les biens du mari et de la communauté. Mais, depuis la loi de 1907, les bénéfices réalisés par la femme commerçante mariée sous le régime de la communauté sont biens réservés, soustraits, comme tels, à la jouissance et à l'administration du mari; ils procurent à la femme du crédit. Ainsi, depuis la loi de 1907, les raisons qui justifiaient les dispositions des articles 220 et 1426 du Code civil et 5 du code de commerce font défaut. En conséquence il faut conclure qu'en principe, depuis la loi de 1907, les créanciers d'une femme commerçante qui béné-

Digitized by Google

ficie du régime du libre salaire n'ont action sur les biens ni du mari ni de la communauté. Ils sont désormais traités comme les créanciers de toute femme mariée exerçant une profession distincte de celle de son mari qui traitent avec elle soit à l'occasion de cette profession, soit dans l'intérêt de ses biens réservés.

Les droits des créanciers du mari sur les biens réservés de la femme sont différents, suivant que la dette poursuivie a ou non pour cause l'intérêt du ménage. Si le créancier réclame une dette contractée dans l'intérêt du ménage, il aura action contre les biens réservés si ceux-ci « d'après le régime adopté, avaient dû, antérieurement à la présente loi, se trouver entre les mains du mari ». D'où il suit que les biens réservés d'une femme séparée de biens ne pourront pas être saisis par les créanciers du mari même pour intérêt du ménage. Ces créanciers ne pourront saisir les biens réservés que quand les époux sont mariés sous un régime de communauté ou sous le régime dotal. Si le contrat de mariage des époux porte adoption du régime exclusif de communauté, le droit des créanciers du mari pour intérêt du ménage dépendra de la solution que l'on donnait, sous l'empire du Code civil, à la question de savoir si les produits du travail d'une femme mariée sans communauté étaient, comme les revenus de ses capitaux, soumis à la jouissance du mari.

Dans le cas où les créanciers du mari pour intérêt du ménage ont un droit de poursuite contre les biens réservés, ils peuvent les saisir pour l'intégralité de leur créance. La loi ne limite pas leur action à cet égard. Mais si, par suite de cette règle, la femme solde les dettes du ménage au delà de sa part contributoire, peut-elle prétendre une récompense contre le mari? Cette prétention ne semble pas admissible [1]. La loi de 1907 affecte, en principe, tous

1. Pichon, *Revue crit. législ. et jurispr.*, 1908, p. 220.

Digitized by Google

les biens réservés de la femme aux besoins du ménage. C'est même pour assurer à la famille qu'il sera pourvu à ces besoins que la réforme a été opérée. La loi de 1907 n'a donné à la femme qu'une ressource quand le mari ne subvient pas « spontanément » aux besoins du ménage, c'est de se faire autoriser par le juge de paix, à saisir-arrêter ses salaires (art. 7). Elle n'en a pas d'autre. D'ailleurs il ne serait pas équitable que les créanciers de la femme pour besoins du ménage pussent saisir pour l'intégralité de leurs créances les biens du mari et que les créanciers du mari, pour besoins du ménage, ne pussent pas saisir pour l'intégralité de leurs créances les biens réservés. Il doit y avoir réciprocité. En distrayant de la communauté les biens réservés, la loi nouvelle a fait deux masses distinctes : les biens réservés et les biens communs ordinaires. Chaque masse a son administrateur particulier : l'une la femme, l'autre le mari. Durant le mariage chaque masse ne peut, en principe, être obligée que du consentement de son administrateur. Mais, pour les besoins du ménage, le mari peut engager les biens réservés comme la femme peut engager les biens communs ordinaires ; et cela, soit parce que, comme l'écrivait le rapporteur de la loi à la Chambre, les époux se sont donné un mandat tacite réciproque, soit plutôt parce que le mari et la femme sont des associés qui peuvent également, pour les affaires communes (celles du ménage), engager pour le tout, sans le consentement de l'associé, tout le fonds commun (biens réservés et biens communs ordinaires).

Les créanciers du mari qui ne réclament pas une dette contractée dans l'intérêt du ménage ne peuvent pas saisir les biens réservés. C'est là une des innovations capitales de la réforme. Le patrimoine réservé est sous le régime de la séparation de biens par rapport aux créanciers ordinaires du mari. Il ne pourrait être poursuivi ni par les créanciers du mari antérieurs au mariage (dérogation à

Digitized by Google

l'art. 1409, n° 1, C. civ.), ni par les créanciers ordinaires du mari réclamant une dette née au cours du mariage (dérogation à l'art. 1409, n° 2, C. civ.). Ce résultat aura peut-être pour effet d'amener une diminution non seulement des demandes de séparation de biens mais encore des demandes de séparation de corps ou même de divorce que certaines femmes formaient surtout dans un intérêt pécuniaire pour acquérir, dans la gestion des produits de leur travail, une capacité échappant complètement au contrôle de leurs maris. Si ce résultat est obtenu, il faudra, parmi tant de lois médiocres ou mauvaises qui, depuis une vingtaine d'années, sont votées, faire une place à part à la loi de 1907.

Les créanciers ordinaires du mari ne recouvreraient action contre les biens réservés que si, les époux étant mariés sous le régime de la communauté, les biens réservés, à la dissolution du régime, étaient compris dans la masse active de la communauté parce que la femme ou ses héritiers ne veulent ou ne peuvent reprendre les biens réservés au moyen d'une renonciation. Dans le cas contraire, les biens réservés échapperont définitivement à leurs poursuites. En effet, quand la femme ou ses héritiers veulent et peuvent les reprendre francs et quittes, ils ne sont grevés entre leurs mains « que des dettes dont elles (*sic*) (les biens réservés) étaient antérieurement le gage » (art. 5, § 2, L. 13 juillet 1907), c'est-à-dire des dettes contractées par la femme et de celles contractées par le mari dans l'intérêt du ménage.

V

La loi du 13 juillet 1907 n'a pas seulement reconnu à la femme mariée un droit privatif sur les produits de son propre travail ; elle lui permet encore de saisir-arrêter les pro-

Digitized by Google

duits du travail de son mari, faute par celui-ci de contribuer spontanément dans la mesure de ses facultés aux besoins du ménage. Avant la loi de 1907, quand les époux vivaient ensemble, la question de la contribution du mari aux charges du ménage ne pouvait pas se poser pour la femme sous les régimes de communauté, sous le régime dotal ou sous le régime exclusif de communauté. Sous ces différents régimes le mari, usufruitier des biens et revenus de la femme, devait supporter seul les charges du ménage. C'était à lui que les créanciers du ménage devaient s'adresser pour avoir payement de ce qui leur était dû. La femme, mandataire tacite du mari avec pouvoir de l'engager pour les besoins du ménage, n'avait que deux ressources quand son mari lui refusait l'argent nécessaire aux dépenses de la famille : ou bien faire des dettes chez les fournisseurs si ceux-ci voulaient bien lui accorder du crédit, ou bien soutenir que, méconnaissant l'article 214 du Code civil, le mari ne lui prestait pas « tout ce qui est nécessaire pour les besoins de la vie selon ses facultés et son état », refuser d'habiter avec lui et le faire condamner judiciairement au service d'une pension alimentaire. En cas de vie commune des époux, la question de leur contribution réciproque aux charges du ménage ne se posait que s'ils étaient mariés sous un régime de paraphernalité ; cette question était alors réglée soit par le contrat de mariage, soit par la loi (art. 1448, 1537 et 1575, C. civ.). Mais sous ce régime, le mari seul avait action contre la femme pour l'obliger à verser entre ses mains cette contribution [1]. La pratique ne dispensait la femme d'effectuer ce versement entre les mains du mari et ne l'admettait à garder sa propre

1. Dalloz (*Jur. gén. Supp.*, v° *Contrat de mariage*, n° 113) ; C. de Douai, 19 janv. 1897 (Dal. 97, 2, 191) ; Baudry-Lacantinerie, Le Courtois et Surville (*Du contrat de mariage*, t. 3, n° 1436). — Comp. Trib. civ. Vesoul, 15 juin 1904 (*Recueil de la Gazette des Tribunaux*, 1904, 2e sem., 2.440).

Digitized by Google

part contributoire — pour qu'elle pût payer elle-même directement les fournisseurs, les frais d'éducation des enfants et les autres dettes du ménage — que si elle avait de justes raisons de craindre que les sommes par elle versées au mari seront dissipées ou détournées de leur destination [1]. Encore lui fallait-il, pour procéder ainsi, l'autorisation du juge, et cette pratique n'était pas approuvée par tous les auteurs [2]. Laurent, avec sa rigueur habituelle, préférait que la femme, conformément à la loi, remît ses revenus à un mari dépensier, au risque d'en priver définitivement sa famille, plutôt que de faire fléchir un principe en l'absence d'un texte formel.

La concession, contestée par Laurent, était d'ailleurs insuffisante et il pouvait être utile à la femme séparée de biens, vivant avec son mari, non seulement de garder ses revenus, mais même d'appréhender ceux de son mari pour solder elle-même, avec les uns et les autres, les dépenses du ménage. Un pareil droit appartenait-il à la femme? Il semblait difficile de l'admettre. Le mari, chef de la famille, est, en principe, seul chargé par la loi du soin de régler et d'ordonner les dépenses du ménage. Tenu, en vertu de l'article 214 du Code civil « de fournir à sa femme tout ce qui est nécessaire pour les besoins de la vie selon ses facultés et son état, » il ne doit acquitter son obligation qu'en nature et non pas — au moins tant que dure la vie commune — en argent sous forme de pension alimentaire [3]. Telle est la situation faite à la femme par le Code civil. Les seuls remèdes à cette situation de la femme séparée de biens consistaient pour elle, comme pour la femme commune en biens ou dotale, à faire des dettes chez les fournisseurs qui y consentaient, ou à demander en justice une

1. Guillouard (*Contrat de mariage*, t. 3, n° 1682).
2. Laurent (t. 23, n° 451).
3. C. de Nancy, 6 juillet 1895 (Dal., 1896,2181).

Digitized by Google

pension alimentaire contre le mari en soutenant que le refus du mari de subvenir aux besoins du ménage rendait la vie commune impossible, ou à intenter contre le mari l'action de mandat ou de gestion d'affaires quand elle avait avancé, au delà de sa part contributoire, les fonds nécessaires pour solder les dépenses de la famille [1]. En somme, dans l'hypothèse d'époux vivant ensemble, la femme, à laquelle le mari refusait les sommes nécessaires aux besoins du ménage, était dans l'alternative ou de faire des dettes ou de déserter le domicile conjugal pour pouvoir, dans ce dernier cas, prétendre droit à une pension alimentaire en argent contre son mari.

Quand les époux vivaient séparés, la situation de la femme se trouvait un peu différente parce que, dans cette seconde hypothèse, la femme pouvait être, à l'égard du mari, créancière d'aliments payables en argent dans la mesure fixée par décision de justice. Cette décision lui servait alors de titre pour former, si elle le jugeait utile, une saisie-arrêt entre les mains des débiteurs de son mari. La femme devait, d'ailleurs, faire valider cette saisie-arrêt, suivant les règles de la procédure de droit commun, par le tribunal civil : d'où lenteurs et frais. De plus, elle subissait, sur les sommes frappées d'opposition, le concours des autres créanciers du mari qui avaient eux-mêmes pratiqué une saisie-arrêt. En résumé, en cas de vie commune, il était presque impossible à la femme d'actionner son mari pour l'obliger à contribuer aux charges du ménage ; et, en cas de séparation soit de fait, soit judiciaire, la femme n'obtenait le payement des aliments que lui allouaient les tribunaux pour elle et les enfants restés à sa charge qu'en subissant des lenteurs et en exposant des frais.

Une situation un peu meilleure avait été faite dès avant la loi de 1907 aux femmes de militaires et d'ouvriers. Tout

1. Notes sous C. de Paris, 7 déc. 1907 (Dal., 1908, 2, 209).

Digitized by Google

d'abord, en effet, une pratique administrative, consacrée par des avis du Conseil d'État des 22 décembre 1807, 11 janvier et 2 février 1808 et par une ordonnance du 19 mars 1823, reconnut aux ministres de la guerre et de la marine le droit d'opérer, au profit des femmes de militaires ou de marins, une retenue sur les pensions de leur mari, indépendamment de toute décision judiciaire et de toute saisie [1]. D'autre part, la loi du 12 janvier 1895 décidait dans son article 3 que « les saisies faites (sur les salaires et les petits traitements) pour le payement des dettes alimentaires prévues par les articles 203, 205, 206, 207, 214 et 349 du Code civil » n'étaient pas soumises à la restriction des deux dixièmes, montant des saisies-arrêts et des cessions permises. On avait conclu de cette disposition d'abord que la femme, créancière d'une pension alimentaire contre son mari, qui frappait de saisie-arrêt les salaires de celui-ci, quel qu'en fut le taux ou son traitement ou ses appointements, s'ils ne dépassaient pas 2.000 fr., pouvait procéder devant le juge de paix, conformément à la loi de 1895, et, en outre, éviter, au moins pour 8/10, le concours des autres créanciers et des cessionnaires du mari. D'où économie de temps et de frais et aussi situation privilégiée. Des auteurs avaient même soutenu que, dans les cas où la loi du 12 janvier 1895 était applicable, le créancier d'aliments, notamment le conjoint, qui frappait d'opposition les salaires ou les petits traitements du saisi, n'avait pas besoin d'un titre [2].

A part ces deux exceptions concernant les femmes de militaires et les femmes d'ouvriers, la situation de la femme mariée qui voulait obtenir du mari une contribution aux charges du ménage ou même le payement d'une pension

1. Sur cette pratique : Rapport de M. le conseiller Babinet (Dalloz, 1884, 1, 197); Dissertation de M. Cohendy (Dal. 1893, 2, 217).

2. Léon Lesage (*Traité théor. et prat. de la saisie-arrêt des salaires et petits traitements*, n° 144).

Digitized by Google

alimentaire était, sous l'empire du Code civil, précaire. La loi du 13 juillet 1907 y a remédié. Elle permet à la femme de citer devant le juge de paix son mari par simple lettre recommandée. Le juge de paix, après avoir entendu les époux en personne, statue sur la requête qui lui est présentée. Et la femme, munie de l'autorisation qu'elle a pu obtenir du juge de paix, signifie le jugement rendu au tiers qui se trouve être débiteur vis-à-vis de son mari de salaires, d'appointement, de traitement ou de toute autre rémunération du travail. Cette signification vaut attribution à la femme des sommes saisies-arrêtées à due concurrence (art. 7, 8 et 9. L. 13 juill. 1907). Les innovations résultant de ces dispositions apparaissent nombreuses. De droit commun le juge de paix ne peut connaître d'une saisie-arrêt que s'il s'agit d'oppositions frappant des salaires ou de petits traitements de 2.000 fr. au plus (L. 12 janv. 1895), ou, depuis la loi du 12 juillet 1905 (art. 12) quand le litige n'excède pas les limites de sa compétence (600 fr.). Or la loi de 1907 lui attribue compétence même quand le traitement du mari dépassera 2.000 fr., ou quand l'autorisation de saisir donnée à la femme portera sur une somme supérieure à 600 fr.[1]. De droit commun le juge de paix n'est compétent — sauf application de la loi du 12 janvier 1895 — en matière de pensions alimentaires que dans les rapports entre ascendants et descendants (L. 12 juillet 1905, art. 7, n° 1). Or la loi de 1907 lui permet de connaître des pensions alimentaires entre époux. De droit commun le créancier d'aliments, comme tout créancier, doit, pour pratiquer une saisie-arrêt, d'abord se pourvoir d'un titre ou d'une autorisation du juge, faire son opposition, la dénoncer au saisi et la contredénoncer au tiers saisi, puis obtenir un jugement de validité. Or, grâce aux

1. *Contra* : Trib. civ. Châlons-sur-Marne, 19 mars 1909, *Gazette des Tribunaux*, 4 juin 1909.

Digitized by Google

dispositions nouvelles contenues dans la loi de 1907, le juge de paix rendra une seule décision pour autoriser la saisie-arrêt et la déclarer valable. Les formalités de dénonciation et de contredénonciation sont supprimées. De droit commun l'époux créancier n'a qu'une action de mandat ou de gestion d'affaires pour obtenir le remboursement des sommes par lui payées au delà de sa part contributoire dans les dépenses du ménage. La loi de 1907 lui donne une action qui lui compètera, avant même qu'il n'ait rien déboursé [1]. Sous l'empire du Code civil la femme vivant en commun avec son mari n'avait aucun moyen pratique et rapide de contraindre son mari à subvenir aux charges du ménage. La loi de 1907 le lui donne. Ainsi elle reconnaît formellement à la femme le droit d'ordonner et de régler les dépenses du ménage. L'obligation que la femme avait autrefois, en principe, de verser entre les mains du mari, sauf dispense accordée par les tribunaux, sa part contributoire, disparaît. Bien plus la femme pourra exiger, le cas échéant, que remise soit faite entre ses mains de la part contributoire du mari. La femme apparaît donc dans le ménage comme une sorte de ministre de l'intérieur dont la fonction est de pourvoir aux besoins de la famille et d'en solder les frais.

Pour faire ce paiement, la première partie de la loi de 1907 a permis à la femme de garder pour elle les produits de son travail et la seconde partie de la même loi lui donne action sur les salaires de son mari. Par là on aperçoit l'union étroite qui relie l'une à l'autre les deux parties de la loi de 1907 et l'idée commune — l'intérêt de la famille — qui les a inspirées toutes deux.

Mais la seconde partie de la loi de 1907 a une portée beaucoup plus générale que la première. Le régime du libre salaire — objet de la première partie — ne fonc-

1. Dalloz, 1908, 2.209, notes 1 et 2.

Digitized by Google

tionne pas au profit de toutes les femmes mariées, mais seulement au profit de celles qui « exercent personnellement une profession distincte de celle de leur mari ». Au contraire le droit de saisie-arrêt reconnu et réglementé par la seconde partie de la loi nouvelle au profit de la femme sur les salaires de son mari appartient à toutes les femmes mariées, sans exception, qu'elles travaillent ou non.

Cette saisie-arrêt peut frapper, aux termes de l'article 7, les « salaires et le produit du travail » du mari. En déterminant la composition des biens réservés telle qu'elle est précisée par l'article 1er, nous avons indiqué quelles valeurs il fallait comprendre sous l'expression « produit du travail ». Cette expression a le même sens dans l'article 7 que dans l'article 1er de la loi. Mais de la comparaison entre ces deux articles il ressort que les valeurs comprises dans le patrimoine réservé sont plus nombreuses que celles sur lesquelles la saisie-arrêt spéciale de l'article 7 peut être pratiquée. En effet, tandis que l'article 1er englobe dans les biens réservés « les produits du travail personnel de la femme et les économies en provenant », l'article 7 ne permet de saisir-arrêter que « les salaires ou le produit du travail du conjoint ». Les économies réalisées sur les produits du travail ne peuvent donc pas être l'objet de la saisie-arrêt spéciale organisée par l'article 7. Le législateur a, sans doute, estimé que le juge de paix aurait des pouvoirs trop étendus, si, sur une simple autorisation émanée de lui, un conjoint pouvait se faire attribuer les valeurs souvent considérables résultant d'économies faites par son conjoint dans l'exercice d'une profession.

VI

La loi du 13 juillet 1907 dont les dispositions principales ont éte indiquées dans les pages qui précèdent est certainement inspirée par un excellent esprit : assurer à la

Digitized by Google

famille le pain quotidien. C'est de cet esprit que procède l'organisation du régime du libre salaire de la femme mariée ; c'est de cet esprit que procède également le droit réciproque de saisie-arrêt reconnu à chaque époux sur les produits du travail de son conjoint. Le féminisme a revendiqué ces innovations comme de nouvelles conquêtes. Tant qu'elles seront aussi discrètes et surtout aussi utiles à la famille, on ne sera pas tenté de répondre aux revendications, d'ordinaire plus turbulentes, et moins raisonnables des femmes, par cette apostrophe, un peu rude peut-être, de saint Paul: *feminae taceant*. En exprimant le regret que les femmes qui collaborent avec leur mari ne bénéficient pas du régime du libre salaire, nous avons même fait observer que, sur ce point, la réforme avait été trop timide. En revanche, il faut bien reconnaître que, sur tous les autres points, le législateur a été entraîné à faire une réforme beaucoup plus vaste que celle dont il avait été primitivement saisi. On ne demandait le libre salaire que pour les ouvrières et il l'accorde à toutes les femmes qui travaillent et exercent une profession, même aux commerçantes; on ne réclamait liberté pour la femme que sur ses salaires et il la donne même sur les économies réalisées sur les produits du travail; on ne revendiquait pour la femme que la capacité de toucher les salaires et de les employer directement aux besoins du ménage et il étend cette capacité aux aliénations à titre onéreux des produits du travail, aux emplois et aux actions en justice.

Avec cette ampleur la réforme modifie nombre d'articles du code civil et du code de commerce. Si le législateur avait voulu incorporer à ces deux codes les innovations qu'il introduisait dans notre droit privé, beaucoup d'articles auraient dû être remaniés. Mais ce n'est pas seulement sur des articles de détail que porte la réforme ; elle a aussi — ce qui est plus important — une répercussion sur les principes généraux relatifs à la capacité de la

Digitized by Google

femme mariée. Il y avait déjà dans notre législation civile des nuances variées dans la situation des différentes femmes mariées. Il y avait — en commençant par la plus incapable — la femme dotale, la femme commune en biens non commerçante, la femme commune en biens commerçante, la femme séparée de biens, la femme séparée de corps. Dans cette gamme, la loi de 1907 introduit une nouvelle variété : c'est la femme qui a des biens réservés. Cette femme prend place entre la femme séparée de biens qui n'est capable que de faire des actes d'administration et la femme séparée de corps qui, depuis la loi du 6 février 1893, a sa pleine capacité.

Dans l'avenir la réforme est destinée à produire un résultat que ses auteurs n'ont peut-être pas prévu. Cette réforme, en effet, comme nous l'avons montré, rend inique pour le mari le régime de la communauté légale. Pourquoi le mari devra-t-il désormais partager avec sa femme, si celle-ci le veut ainsi, le produit de son travail personnel alors que la femme peut garder le sien pour elle si elle estime, à la fin de la communauté, que, tout compte fait, elle a réalisé de plus gros bénéfices dans sa profession que le mari dans la sienne? Comme l'a écrit M. Planiol « la communauté est devenue un régime injuste pour les petits ménages d'ouvriers ou d'employés » [1]. La séparation de biens serait aujourd'hui plus équitable.

Ainsi la loi nouvelle apparaît comme une loi de transition à deux points de vue. D'abord, au point de vue de la capacité de la femme, elle prépare une réforme plus complète : celle qui supprimera purement et simplement en toutes matières l'incapacité de la femme mariée [2]. Ensuite, au point de vue du régime matrimonial de droit

1. Planiol, *Traité élém. de dr. civ.*, 5e édit., t. 1er, n° 948.

2. Sur les propositions de loi tendant à cette réforme : Perreau, *Revue critique de législation et de jurispr.*, 1909, p. 173.

Digitized by Google

commun, elle prépare le remplacement de la communauté légale par la séparation de biens [1]. Le jour n'est peut-être pas éloigné où tout bien de femme mariée sera « réservé » et où le régime légal des ménages français sera la séparation de biens.

Quelle sera la valeur morale de cet ordre de choses qui s'annonce comme très prochain ? Il ne nous appartient pas de le prédire. Il suffit de constater ici qu'il marquera la fin d'une vieille tradition nationale, celle de la communauté conjugale dont les origines, chez les ancêtres de notre race, étaient tellement reculées que les historiens les mieux informés discernaient difficilement si elles étaient romaines, gauloises ou germaines. Peut-être aussi faut-il craindre que le nouvel ordre de choses qui aboutira à l'isolement des intérêts des époux, à l'inverse de la communauté, laquelle faisait l'union des biens comme le mariage réalisait l'union des personnes, prenne rang parmi les institutions qui, en supprimant les unes après les autres les règles tutélaires qui assuraient la cohésion de la famille et la force du mariage, rendent chaque jour ces deux institutions plus fragiles.

Sans vouloir juger ce qui sera seulement demain comme conséquence probable de la loi d'aujourd'hui, contentons-nous d'apprécier la réforme présente. Le régime du libre salaire changera-t-il quelque chose aux mœurs ? Pour le croire, il faudrait admettre en principe que les lois doivent nécessairement avoir une efficacité sur les mœurs ; or ce principe est très contestable. Un professeur suisse consulté en 1902 sur l'application de la loi génevoise de 1894 qui donnait à la femme mariée sur son salaire des droits analogues à ceux que lui reconnaît notre loi française de 1907 disait : « Cette loi a une valeur théorique parce qu'elle

1. Sur la substitution de la séparation de biens, comme régime de droit commun, à la communauté : *Revue trimestrielle de dr. civil*, 1908, p. 384.

Digitized by Google

affirme un principe éminemment juste ; mais pratiquement elle n'a pas changé grand'chose à ce qui se passait antérieurement, faute de sanction suffisante : pour ce qui est des bons ménages, elle ne modifie pas l'état des choses existant ; et, pour ce qui est des mauvais, elle n'a pu empêcher que les maris débauchés et violents qui veulent s'emparer des gains de leur femme puissent, après comme avant, jouer de la force du poing » [1]. C'est le cas de répéter : *Quid leges sine moribus ?*

Il est vrai qu'on dit aussi : *Quid mores sine legibus?* Or les mœurs étaient favorables à la réforme législative que vient de consacrer la loi de 1907. Nous ne sommes plus au temps où Montesquieu pouvait écrire : « Il est contre la raison et contre la nature que les femmes soient maîtresses dans la maison, comme il était établi chez les Égyptiens ; mais il ne l'est pas qu'elles gouvernent un empire [2] ». Aujourd'hui cette double constatation paraîtrait inexacte sous ses deux aspects. Il n'est plus admis — au moins en France — que les femmes gouvernent l'État ; mais il paraissait très raisonnable, depuis longtemps, qu'elles fussent maîtresses à l'intérieur du ménage et qu'il leur fût possible d'en ordonner et d'en solder les dépenses sans être dans une dépendance trop étroite du mari. C'est cette situation que leur fait — en droit — la loi nouvelle.

Henri Lalou.

1. Martin, *Bulletin de la société des ét. législ.*, 1901-1902, p. 105.
2. Montesquieu, *Esprit des lois*, Liv. 7, ch. XVII.

Digitized by Google

UN MAITRE CHRÉTIEN

GASTON FEUGÈRE

S'il est vrai que les œuvres de l'homme peuvent s'élever très haut dans les sphères de l'intelligence sans que leur auteur atteigne un niveau moral équivalent, si l'on voit même de grands esprits, asservis à de honteuses passions, scandaliser le monde par les désordres de leur conduite, il est néanmoins évident que ce défaut d'harmonie entre les pensées et les sentiments nous étonne et nous blesse. Si l'œuvre garde son prestige, l'homme, lui, ne vaut que par le cœur, et notre estime cesse de lui être acquise, si son caractère ne répond pas à son talent. Ce talent même se ressent du divorce qui s'établit entre les facultés les plus intimes de l'âme. Le lecteur n'admet pas cette séparation, il veut trouver l'homme tout entier à travers son style, il veut le voir vivre et penser en même temps et faire passer dans son verbe toute la chaleur du cœur aussi bien que la flamme de l'intelligence. C'est pourquoi, aujourd'hui, tant d'œuvres littéraires nous laissent froids, on n'y sent pas l'ardeur d'une conviction profonde, un scepticisme vague et fuyant les pénètre. En vain des écrivains habiles se jouent à travers les difficultés et les nuances les plus délicates du langage, en vain ils excellent à polir leurs phrases et à varier leurs expressions, ce sont des virtuoses exercés à toutes les combinaisons de leur art, mais incapables de transmettre le feu sacré qui leur manque.

Digitized by Google

Tel n'était pas celui dont on lisait les pages, toutes chaudes et tout émues, écrites sous l'impulsion d'un cœur généreux et noble dévoué à toutes les saintes causes. La sincérité, dans les sentiments comme dans le style, fut sa qualité dominante et l'honneur de sa vie fut d'avoir toujours cherché à mettre à l'unisson ses actes et ses principes. C'est pourquoi il n'a pas semblé inutile d'esquisser en traits rapides le tableau d'une existence qui offre un exemple salutaire aux chrétiens de nos jours et surtout à cette jeunesse studieuse à laquelle s'était consacré le maître éclairé et dévoué dont nous essayons de tracer le portrait.

Chez Gaston Feugère, malgré le rare développement de l'intelligence, le cœur domina toujours et prit dès l'abord un tel empire que les exigences de l'esprit restèrent subordonnées et parfois sacrifiées à ses généreux élans. « Je n'ai jamais vu un homme aussi bon », disait, à son lit de mort, un de ses anciens élèves dont il avait fait son ami. Ce mot répond au sentiment commun qui entoure la mémoire de celui que tous s'accordaient à appeler « le bon Monsieur Feugère ». N'est-ce pas le plus bel éloge qu'on puisse donner à l'homme et qui l'approche le plus de la ressemblance divine? Car la bonté est l'attribut que Dieu semble s'être réservé par excellence quand Jésus-Christ nous dit dans l'évangile : « Il n'y a que Dieu qui soit bon. »

Et cette bonté n'avait rien de commun avec l'inoffensive et banale apathie que l'on décore improprement de ce nom. Elle savait s'allier à la vigueur du caractère et à une juste indignation contre le mal. Elle imprimait à son visage ouvert et franc une aménité douce qui mêlait à la virilité des traits, éclairés des lueurs vives de l'intelligence, quelque chose du charme naïf de l'enfant. C'était le reflet d'une belle âme qui brillait dans la transparence du regard comme le rayon de soleil qui anime et égaie subitement l'atmosphère. On y sentait de chaudes et cordiales sympathies accompagnant la grâce du fin sourire des lèvres et

Digitized by Google

tempérant avec une bienveillance indulgente les spirituelles saillies qui s'en échappaient. Gaston Feugère avait en effet le rare don du trait qui pique sans blesser, du rire sans méchanceté, de cette gaîté si française, si pleine de bonhomie et de bonne humeur qui n'exclut ni la sensibilité compatissante, ni les sérieuses pensées, ni l'enthousiasme des grandes choses parce qu'elle sait s'imposer les bornes d'un religieux respect pour tout ce qui mérite le culte de notre admiration ou de notre pitié. Cette gaîté était le sel délicat dont il assaisonnait avec un à-propos charmant sa conversation et son style. Peu d'esprits d'ailleurs réunissent un assemblage aussi complet des qualités les plus diverses. Aucune région du monde intellectuel ne lui fut étrangère ; il savait tout comprendre et tout embrasser, s'élevant vers les plus hautes sphères de la pensée pour redescendre sans secousse comme sans effort vers les plus humbles. Aussi une variété pleine d'imprévu, d'agréables surprises et d'heureuses rencontres animait son langage et lui donnait sans cesse un nouvel attrait. Les notes les plus élevées comme les plus graves, les tons doux ou aigus résonnaient tour à tour sur le riche clavier dont il savait tirer des harmonies toujours inspirées par le sentiment du beau et du vrai.

Gaston Feugère naquit à Paris le 15 mai 1836. Le nom dont il héritait, illustré par son père dans l'enseignement et la culture des lettres, pouvait justifier d'une estimable descendance depuis plusieurs générations. Un capitaine des gardes sous Henri IV, un magistrat considéré, premier président du tribunal de Mantes, un armateur qui, voyant sa fortune engloutie dans les désastres des guerres de l'empire, sacrifia tout son bien et celui de sa femme pour faire face à ses engagements, léguèrent à la famille les traditions de vertu et de loyauté que devaient conserver religieusement les derniers représentants.

Léon Feugère, père de Gaston Feugère, fut le professeur

Digitized by Google

éminent, le lettré distingué qui, par ses travaux sur les savants du XVIe siècle et sur la langue française, se fit une place de choix entre les renommées, nombreuses cependant, qui illustrèrent la première moitié du XIXe siècle. Pendant sa carrière, hélas trop courte et pourtant si remplie, l'estime universelle fut acquise, non seulement à ses œuvres, mais à l'homme lui-même qui se montra toujours irréprochable dans sa conduite et fidèle à tous ses devoirs sociaux et chrétiens.

Gaston Feugère était donc à bonne école ; il n'avait qu'à ouvrir son âme à la bienfaisante atmosphère du foyer de famille où elle s'épanouissait sous l'influence d'une tendre sollicitude. La douceur de son caractère et ses inclinations affectueuses se prêtaient docilement aux préceptes d'une éducation toute d'amour d'où la crainte était bannie sans exclure pourtant le respect pour des parents tendrement chéris. On aurait presque dit que le péché originel n'existait pas dans cette nature toute portée au bien. La bonté de son cœur guidait toutes ses actions ; il suffisait d'y faire appel pour tout obtenir. Au contraire, voulût-on, par des rigueurs injustes, intimider cette âme, trop généreuse et fière pour céder à la force, on eût perdu sa peine. Dans les rares circonstances de ses années de collège où la maladresse ou l'imprudence de quelque maître s'imposa brutalement, on fut surpris de l'énergie de résistance qui se cachait sous la douceur habituelle de l'enfant. Cette fermeté, opposée à toute injuste tyrannie, devait se retrouver plus tard dans la vie de l'homme qui jamais ne se laissa atteindre par la menace du danger ni les considérations de la prudence humaine.

La culture intellectuelle, morale et religieuse se prêtaient un mutuel appui pour favoriser dans cette jeune âme tous les genres de progrès. Les enseignements chrétiens, confirmés par l'exemple de ses parents, y déposèrent les germes d'une foi qui ne devait jamais se démentir.

Digitized by Google

Gaston Feugère suivit avec bonheur les catéchismes de persévérance de Saint-Sulpice. Il se plaisait à rappeler les succès qu'il y obtint, les joies pures qu'il y goûta, les amitiés fidèles de toute la vie qui se nouèrent dans la fréquentation assidue de ces pieuses assemblées où il disait ingénument avoir pris tout ce qu'il y avait de bon en lui.

Le goût des belles études et l'admiration pour les chefs-d'œuvre de l'esprit humain étaient pour ainsi dire innés en lui. Si le début de ses classes se ressentit un peu des ébats capricieux d'une nature d'artiste difficilement assujettie au joug d'une discipline régulière et rebutée d'abord par l'aridité des notions rudimentaires de l'enseignement, ses aptitudes littéraires n'attendirent pas les classes supérieures pour se révéler. Tout enfant, il s'essayait dans ses jeux à des discours improvisés qui captivaient l'attention de ses jeunes camarades, montrant déjà cette facilité d'élocution et cet amour du beau langage qui le distingueront plus tard. Mais ce fut spécialement dans une composition de littérature religieuse donnée au catéchisme qu'il se fit remarquer entre tous par le tour agréable et les saillies heureuses de son style d'enfant. Plus tard, aux examens du baccalauréat, puis dans les difficiles épreuves des concours de l'enseignement, c'est encore cette faculté de bien dire qui le mettra aussitôt hors de pair, lui attirant les plus flatteurs suffrages des juges et imposant son admission avec éloge en dépit même des lacunes que cette prédominance de l'esprit littéraire laissera volontiers subsister dans le domaine plus aride des sciences exactes.

Ses goûts aussi bien que la tradition de famille semblaient l'avoir prédestiné à la carrière du professorat où son père et son oncle l'avaient devancé et lui offraient l'exemple d'honorables labeurs. Il n'hésita donc pas à suivre le sillon tracé comme devait le faire à son tour son cousin germain, Anatole Feugère, si rapidement dérobé aux succès qui avaient accueilli ses brillants débuts. C'est

Digitized by Google

toujours un bien quand une même vocation permet aux enfants de profiter de l'expérience et des fruits du travail de leurs pères. C'est ce qui arriva dans la famille Feugère où deux générations de professeurs éminents se prêtèrent l'appui mutuel des méthodes et des connaissances acquises pendant de longues années de pratique assidue. Gaston Feugère avait compris tout ce qu'il y a de noble et d'élevé dans l'état qu'il avait choisi et combien heureusement il se concilie avec celui d'écrivain vers lequel il était irrésistiblement attiré. Lui-même l'exprime dans une page consacrée à la mémoire de son cousin Anatole Feugère. Nous ne pouvons mieux faire que de la citer pour montrer l'idée qu'il se faisait du rôle du professeur et de sa mission dans le monde.

« Là, en effet, disait-il, aucun de ces partages de notre temps et de nos devoirs qui se contrarient, qui divisent l'esprit et le fatiguent. Pour le professeur et l'écrivain le but n'est-il pas le même, si les lettres, à leurs yeux, ne sont pas le passe-temps d'un loisir curieux, mais une forme de notre éducation morale? Leur honneur à l'un comme à l'autre, c'est que la parole ou le livre est pour eux un moyen d'action personnelle sur les âmes, qu'ils peuvent donner aux autres le meilleur d'eux-mêmes, regardant toute neutralité, sur quelque objet que ce soit, comme l'abdication non seulement d'un droit, mais d'un devoir. L'écrivain même n'a-t-il pas beaucoup à apprendre du professeur, le professeur de l'écrivain? Enseigner, on l'a bien dit, c'est apprendre deux fois, c'est, à cette école pratique de chaque jour, acquérir d'excellentes habitudes d'ordre, de discipline, de netteté d'esprit, et les autres habitudes morales, supérieures aux premières, qui nous viennent du respect que nous inspire le sentiment de notre responsabilité. Mais combien aussi le professeur doit-il à sa vie d'écrivain? Quel profit pour ses élèves quand chaque jour le maître se trouve lui-même en présence des mêmes

Digitized by Google

difficultés qu'il doit apprendre aux autres à vaincre et à tourner ! Et combien son enseignement, sans cesse renouvelé à ces sources vives du travail personnel, s'élargit, s'étend, se défend contre les redites de la routine, se tient dans un courant d'activité et de fraîcheur ! »

Personne, mieux que celui qui écrivit ces lignes, n'a réalisé l'idéal qu'il s'était fait de cette vocation. Dès le jour où il résolut de la suivre, il sentit qu'il prenait charge d'âmes et ne songea qu'à communiquer aux autres le bien qui était en lui. Faire partager à de jeunes esprits son enthousiasme pour les manifestations du beau et du vrai sous les formes les plus élevées était un bonheur sur lequel il ne fut jamais blasé. Après plus de trente années d'enseignement, il avouait n'avoir jamais été faire une classe sans un sentiment de plaisir. Il ne pouvait encore, sans frémir d'admiration, expliquer certains passages des auteurs classiques. Sentir les cœurs vibrer à l'unisson du sien sous l'action de sa parole était la meilleure récompense de ses efforts. Au contraire, voir son auditoire rester froid était une peine insupportable qu'il ne connut d'ailleurs qu'avec les dernières décadences des études tout à la fin de sa vie. Parmi les générations qui se succédèrent devant sa chaire, les élèves furent nombreux dont l'esprit s'alluma au contact de ce foyer qui brûlait sans relâche d'une ardeur généreuse. Gaston Feugère savait remonter à la source première dont tout procède, aussi bien dans les régions supérieures où se meut le génie humain que dans celles où se manifestent les merveilles du monde physique. Jamais il ne négligeait l'occasion de faire paraître Dieu à travers l'harmonie de ses œuvres. Et les réflexions dont il émaillait ses discours produisaient sur son auditoire une impression d'autant plus profonde qu'elles venaient toujours à propos, ressortant comme naturellement du sujet et s'imposant d'elles-mêmes. Mais le maître ne se contentait pas de prêcher de parole et d'exemple. Il savait que,

Digitized by Google

sans la rosée du ciel, nulle semence ne peut fructifier et il appelait les bénédictions divines sur le champ confié à ses labeurs. Jamais il ne passait un jour, il l'avait une fois confié à sa femme, sans prier pour ses élèves.

Gaston Feugère avait seulement dix-neuf ans lorsqu'il entra à l'École normale supérieure, en octobre 1855. La réclusion austère et l'éloignement de la vie de famille auxquels le soumettait son nouveau genre de vie étaient déjà pour lui un sacrifice pénible, mais une épreuve autrement douloureuse l'attendait au début de l'année qui allait s'ouvrir. Le père, qui était devenu pour lui l'ami le plus intime et le plus cher après avoir été un maître plein de sollicitude, allait lui être enlevé. Si la tendresse inquiète du fils avait prévu d'avance le coup prêt à le frapper, il n'y fut pas moins sensible. Depuis plusieurs années déjà, à l'âge où les enfants conservent d'ordinaire leur heureuse insouciance, il voyait avec effroi des traces de fatigue s'accuser sur les traits de son père. Ce n'était qu'en tremblant, après des jours d'absence, qu'en rentrant à la maison, il tirait le cordon de la sonnette, tant il craignait d'avoir à constater quelque fâcheux symptôme. Ces appréhensions ne furent que trop justifiées. Léon Feugère, miné par l'excès d'un travail constant, ne put résister aux atteintes du mal qui, en l'espace de quelques heures, le ravit à l'affection des siens. Le 13 janvier 1855, il rendait le dernier soupir dans les bras de son fils qui trouva dans sa foi et dans son amour filial la force de soutenir son agonie et de l'aider à mourir en chrétien. Ce malheur, qui projeta son ombre sur toute la vie de Gaston Feugère, le laissa dans un accablement qu'il ne parvint pas tout d'abord à surmonter. Il succombait sous le poids de sa propre douleur, de celle de sa mère et de la responsabilité que lui laissait le sort des êtres chéris qu'en mourant son père lui avait confiés comme un dépôt sacré. Chef de famille avant vingt ans, il en avait tout le souci à l'âge où

Digitized by Google

l'on ne songe ordinairement qu'à se faire à soi-même une carrière dans la vie. La liberté d'esprit aussi bien que les forces lui manquaient pour donner au travail la somme d'efforts qu'exigent les trois années d'école normale qui préparent au professorat. Les qualités brillantes de son esprit le faisaient, il est vrai, distinguer par ses maîtres et attiraient leurs éloges, mais il ne soutenait pas également ses avantages dans les matières plus ingrates des études qui stimulaient moins son intérêt. Cette facilité générale, qui s'applique à tout indifféremment et qui brille dans les examens, n'était pas la sienne. Il avait trop ce tourment de l'artiste qui ne se contente jamais, hésite ou recommence vingt fois et ne sait pas, dans un délai fixé, trouver l'idée qu'il cherche. Aussi, par le défaut d'orientation régulière, les débuts de sa carrière furent ralentis et son avancement reculé, bien que l'activité d'un esprit toujours en mouvement ne le laissât jamais oisif.

Au sortir de l'École normale, en octobre 1857, Gaston Feugère fut envoyé au lycée d'Alençon et, l'année suivante, appelé au Mans, où il fut successivement chargé des classes de troisième et de seconde. Il devait rester dans cette ville pendant les sept années qui achevèrent son stage en province avant son retour à Paris. Cette période de l'existence où le jeune homme, éloigné de sa famille, se trouve livré sans défense aux hasards de l'inconnu et aux tentations de l'ennui, est une épreuve toujours difficile et que bien peu traversent sans dommage. C'est ici que s'explique la parole des saints livres : « Il n'est pas bon que l'homme soit seul. » La disposition d'âme où se trouvait alors Gaston Feugère redoublait pour lui le danger. La lassitude physique et morale qui suit une grande douleur, la privation des conseils paternels dont il aimait jadis à s'éclairer, les doutes et les perplexités éveillés dans son esprit par les discussions philosophiques et les divers courants d'opinions rencontrés à l'École normale favorisaient

Digitized by Google

un état d'engourdissement qui fait de l'homme la proie facile de ses passions. La société de ses collègues, tous alors plus ou moins imbus de préventions irréligieuses, contribuait encore à l'éloigner des pratiques chrétiennes. Il eut un moment d'hésitation et de trouble et comme le vertige de l'abîme, mais cette défaillance fut courte. Un effort généreux l'arracha au péril et l'eut bientôt tiré de cette crise d'apathie qui ne servit qu'à mieux affirmer ensuite aux yeux de tous une foi qui brava désormais le respect humain et soutint les railleries que sa profession courageuse lui attirait. Les sourires qu'on se permit n'étaient pas d'ailleurs exempts de bienveillance. On estimait et on aimait celui dont le caractère aimable et enjoué plaisait à tous. Les élèves, comme les maîtres, ainsi que leurs familles lui furent vite gagnés. On appréciait l'homme et le professeur, exerçant ses fonctions comme ses devoirs sociaux avec une entière droiture et en même temps avec cette aisance gracieuse, ce tact délicat et fin qu'il apportait à tout ce qu'il faisait. Un brillant discours de distribution des prix, bientôt suivi de plusieurs autres, une récompense aux jeux floraux, quelques articles remarqués dans l'*Union de la Sarthe* où se révélait déjà la vocation du journaliste, lui attirèrent dans le pays une réputation littéraire qui lui valut les avances de l'aristocratie et des notabilités de la ville en même temps qu'un rang à part entre ses collègues de l'Université. Il ne chercha pas d'ailleurs à se prévaloir de ces succès. Ces essais rapides répondaient à l'impulsion d'un esprit cherchant encore sa voie et plus préoccupé de satisfaire ses aspirations que de recueillir le fruit de son travail. Entre ces brillantes distractions littéraires et les sollicitudes de famille qu'aggravait encore la mauvaise santé de sa mère, il oubliait d'assurer le succès de l'importante épreuve du concours d'agrégation d'où dépend pourtant tout l'avenir de la carrière du professeur.

Il fallut, pour le décider à l'affronter sérieusement, la

Digitized by Google

perspective de son mariage et la pensée qu'une autre existence, bientôt liée à la sienne, ne lui permettait plus de négliger l'intérêt de son avancement. La réussite de ce concours, assurée par une leçon française qui fut remarquée de tous les juges, lui permit de se livrer tout entier à la joie d'une alliance qu'une inclination mutuelle, l'accord des pensées et des sentiments et toutes les convenances de situation promettaient de rendre heureuse. Il épousait Mlle Caroline Bénard, la fille du professeur de philosophie qui avait été pour lui un maître aimé avant qu'un lien nouveau l'attachât plus intimement à lui. Deux familles honorables, ayant toujours vécu dans un même milieu, connues et appréciées justement l'une de l'autre, étaient heureuses de se rapprocher au point de n'en plus former qu'une. D'autres alliances, à laquelle la première servit de prélude, confirmèrent depuis cette mutuelle entente.

Tout aux joies d'un amour légitime et béni, l'âme aimante de Gaston Feugère s'épanouissait à ce printemps de la vie qui est la récompense d'une jeunesse pure et qui, tout en promettant des fruits durables à l'arrière-saison, garde au souvenir sa grâce et sa fraîcheur. Aussi se prenait-il à plaindre ceux qui, comme lui, n'avaient pas eu, disait-il, « leurs pommiers en fleur ». Pour lui et pour celle qu'il avait choisie, nulle crainte de voir leurs sentiments se flétrir au souffle qui détruit les amours éphémères. Ils avaient abrité leurs cœurs sous l'égide de Celui qui met l'éternité dans les affections dont on lui offre les prémices et unit les époux qui l'invitent à leurs noces si intimement qu'à deux ils n'ont plus qu'une seule âme pour l'aimer doublement. Les nœuds ainsi formés se resserrent à travers les plus dures épreuves et résistent même à la mort. Le mariage de Gaston Feugère eut lieu à Paris le 4 octobre 1865. Il partit ensuite avec sa jeune femme pour le Mans. Ils y devaient passer dix mois seulement avant leur retour définitif à Paris où leurs deux familles les

Digitized by Google

appelaient avec une impatience égale. Ce fut en octobre 1866 qu'ils s'y installèrent. Gaston Feugère fut chargé d'une classe de cinquième au lycée Henri IV. Pour franchir la distance qui sépare la province de Paris, il avait dû se résigner à descendre de plusieurs degrés l'échelle des classes et à sacrifier des goûts mieux adaptés à l'enseignement supérieur qu'à celui des éléments. Néanmoins le séjour de Paris le mettait plus à même de préparer ses thèses de doctorat et par conséquent de s'acheminer vers un but plus élevé. Dans le foyer paisible et tout échauffé de tendresse où il vivait désormais, ses études fortes et régulières s'organisaient plus aisément que dans le milieu froid et vide d'une existence solitaire. Il fallait à son labeur quotidien le stimulant d'un sourire et d'un regard aimé qui l'encourageât et l'approuvât. Quelques années se passèrent, partagées entre l'étude, les devoirs professionnels et ceux de la famille, années de bonheur relatif que les malheurs publics devaient bientôt troubler. La terrible secousse, qui bouleversa la France en 1870, eut un profond retentissement dans le cœur de Gaston Feugère. Il aimait son pays de toute la tendresse d'un chrétien nourri en même temps de la sève de l'Évangile et des saines traditions de l'antiquité classique. Il comprit qu'en nous envoyant l'épreuve Dieu n'a d'autre dessein que de nous rapprocher de lui et que, pour régénérer son pays, l'individu doit commencer par se réformer soi-même et sanctifier son âme.

Il donna dès lors à sa vie une direction plus austère et rendit plus fréquentes ses pratiques religieuses. En même temps que la religion prenait plus d'empire sur sa vie, elle revêtait cette âme naturellement bonne d'une dignité et d'une noblesse qui rehaussaient les qualités dont elle était douée. Éclairée d'une lumière divine, l'esprit atteignait une portée plus haute, le jugement une rectitude exempte des déviations et des incertitudes de l'humaine

Digitized by Google

raison... En même temps, son cœur, dilaté par la charité, s'agrandissait pour donner une plus large place, non seulement aux affections naturelles de la famille, mais encore à tous les généreux sentiments qui intéressent la religion, la patrie et l'humanité. Se dévouer sans calcul, travailler de toutes ses forces à faire triompher la justice et la vérité devint la passion de sa vie. Il y sacrifia toute vue personnelle de succès ou de gloire littéraire et ne songea qu'à exercer pour la plus grande utilité le double apostolat de la parole et de la plume. Il sentait qu'à notre époque où la perversité diabolique ébranle le monde et en précipite la ruine, l'intervention active des gens de biens est nécessaire pour défendre la société. Il avait voulu primitivement suivre les traces paternelles dans l'histoire littéraire du XVIe siècle. Désormais les tranquilles recherches du savant, qui oublie le présent dans la contemplation du passé, ne suffisaient plus à ses aspirations. Néanmoins, avant de prendre une autre route, il acheva l'étude importante, sur la vie et les ouvrages d'Erasme, qu'il avait entrepris pour sa thèse de doctorat. Il sut rajeunir, par la grâce du style, les figures un peu surannées des lettrés de la renaissance et semer de fleurs brillantes le terrain souvent aride de leur érudition. Le sujet, d'ailleurs, par certains côtés, ne manquait pas d'affinité avec son genre d'esprit. Érasme l'avait attiré par son amour passionné des belles-lettres, par son esprit de modération entre les violentes controverses des opinions religieuses de son temps et aussi un peu par cette nuance sceptique qui garde volontiers ses hésitations et réserve son jugement dans les questions où la conscience n'oblige pas à se prononcer. La seconde thèse sur Euripède montrait à travers une latinité élégante, un goût délicat exercé par le commerce familier des auteurs anciens.

Une fois en possession de son grade de docteur, G. F. ne songea plus qu'à mettre au service de la bonne cause

Digitized by Google

un talent qui venait de faire ses preuves et que l'Académie achevait de consacrer en honorant d'un unanime suffrage l'auteur d'Érasme auquel un prix important fut décerné. Entraîné déjà à plusieurs reprises vers le journalisme par le caractère même de son esprit dont l'allure vive et spontanée avait autant de l'orateur que de l'écrivain, G. F. pensa que cette forme littéraire, par sa rapide expansion, était la plus favorable pour propager et défendre les saines doctrines. Les ennemis du bien l'ont compris : c'est par la presse quotidienne qu'ils répandent partout le poison de leurs doctrines mensongères. Se servir des mêmes armes pour les combattre est le meilleur moyen de défendre la vérité. Ainsi compris, le rôle du journaliste est aussi honorable qu'il est honteux et méprisable quand il ne sert qu'à pervertir les âmes. G. F. s'y lançait comme dans une croisade chevaleresque, oublieux des intérêts de sa carrière, bravant joyeusement les disgrâces qu'il devait encourir en professant si librement l'indépendance de ses opinions. Pour combattre le bon combat et repousser le mal sous toutes ses formes et en toutes rencontres, sa plume devenait un glaive acéré et perçant. La souplesse de cette plume, élégante et bien trempée, qu'il maniait avec tant d'art, se pliait aux exigences les plus diverses de la lutte. Habile à varier son allure, elle excellait à rendre toutes les nuances du langage, passant d'un style noble et grave à l'abandon gracieux d'une aimable familiarité, ou bien portant ses coups avec une mâle énergie aux joutes ardentes de la pensée. Le charme de la causerie littéraire, qui paraissait en feuilleton chaque semaine, fut longtemps apprécié des lecteurs du *Français* et du *Moniteur universel*. Tantôt savante et sérieuse, tantôt émue ou indignée, tantôt spirituelle et enjouée, elle effleurait tout avec une égale aisance, atteignant sans effort au ton le plus élevé, faisant jaillir la vérité avec éclat en l'enveloppant d'un voile

Digitized by Google

léger pour ne point blesser les yeux malades, assaisonnant d'images colorées, de fines remarques, de saillies brillantes, de traits piquants et incisifs, quoique toujours courtois, une langue pure et correcte, où les précautions de la forme, toujours respectueuse des autres et de soi, jamais vulgaire ni triviale, n'atténuaient ni la vigueur ni la précision des idées. Son style, en un mot, c'était l'homme tout entier, plein de cœur et d'esprit, le chrétien convaincu et fier de confesser sa foi, sans peur comme sans reproche.

Si un regret était resté aux amis de G. F. de le voir prodiguer à des feuilles éphémères toutes les richesses de son esprit sans avoir pu les recueillir et les fixer dans des livres qui, après lui, eussent élevé un monument à sa mémoire, qu'ils se consolent. Ils le savent, dédaigneux d'un vain renom, G. F., animé d'une intention plus haute, voulait uniquement faire le bien. Or, on ne peut douter qu'il y ait réussi au delà de ses espérances. Pour s'en convaincre, il suffit de lire les lettres que les écrivains contemporains lui adressent au sujet de leurs ouvrages. A voir leur désir d'être appréciés par lui, le cas qu'ils font de ses jugements, leur souci de ses critiques, on peut se rendre compte de la maîtrise qu'il exerça sur l'élite des esprits de son époque et quelle fut l'influence occulte, mais certaine, produite sur le mouvement littéraire actuel par la modeste critique qui cachait son nom sous les deux lettres grecques dont il signait ses causeries hebdomadaires. Pas un des auteurs notables parus dans le dernier quartier du XIXe siècle qui ne relève de ses jugements. La façon dont ils les accueillent varie suivant les caractères et les opinions, mais elle est toujours déférente et courtoise. Les apologies, les plaidoyers, les concessions, l'empressement de plusieurs, et non des moindres, à profiter des conseils et à tenir compte des observations, témoignent de l'estime où ils tiennent le

Digitized by Google

critique, d'un goût sûr toujours appuyé sur les principes d'une raison éclairée, auquel ils ont recours. Tous les noms illustres aujourd'hui, entre lesquels beaucoup se placent à présent parmi les immortels de l'Académie française, figurent dans la précieuse collection d'autographes qui, comme les prémices d'une riche moisson, amasse une gerbe de louanges et d'hommages à la mémoire de G. F. S'il fut indifférent à ceux-ci, il ne saurait l'être à la pensée que l'action laborieuse de sa plume ne fut pas étrangère à l'évolution morale et religieuse qui s'opère de nos jours dans les esprits sérieux instruits par l'expérience et la réflexion, et qui est, on peut l'espérer, le prélude de cette rénovation de notre pays à laquelle tendaient à la fois ses efforts et ses vœux les plus chers.

Pendant quinze années, de 1874 à 1890, il remplit le rôle de critique littéraire au *Français*, puis au *Moniteur*, ne cessant pas de fournir des articles, chaque semaine ou chaque quinzaine, suivant que ses autres travaux le lui permettaient. Si le devoir d'état le liait plus étroitement à ces derniers, l'attrait de sa prédilection le ramenait plus volontiers vers les colonnes de son cher journal. Il s'y sentait entouré, autant de la part de ses collaborateurs que du public, de cette sympathie dont il avait besoin pour faire épanouir toute la fleur de son talent. Ni lui, ni ses lecteurs ne se lassèrent de ces entretiens dont la variété, l'éclat et la verve bannissaient la monotonie, et qu'il continuait encore jusqu'aux derniers jours de sa vie avec une énergie qui trompait les tortures de la maladie. Et pourtant ceux-là seuls, qui le virent à l'œuvre, savent combien d'heures d'attentives recherches et de laborieux efforts lui coûtaient ses causeries qui semblaient jaillir de sa plume avec tant d'aisance et de naturel. C'est que la forme la plus simple n'est pas la première que revêt la pensée. Pour devenir précise et claire, il faut qu'elle se dégage des obscurités et des brumes qui

Digitized by Google

l'enveloppent. Cette élaboration est d'autant plus pénible que l'esprit exige davantage de lucidité et de netteté et ne se contente pas d'à peu près pour rendre ce qu'il conçoit. Et cette recherche de l'expression équivalente à la pensée que G. F. regardait comme la probité de l'esprit, toute difficile qu'elle soit, n'est pas la seule préoccupation du critique. Appelé à se prononcer sur mille sujets divers, il doit se faire une opinion, non pas infaillible sans doute, mais que sa conscience pourtant l'oblige à motiver aussi sérieusement que la rapidité du travail le lui permet. G. F. ne prenait pas à la légère, comme tant d'autres critiques, cette partie de sa tâche, et ses efforts pour s'assimiler tour à tour les matières si variées qui servaient de sujet à ses causeries étaient prodigieux. S'il y réussissait, autant qu'un cerveau humain en est capable, ce n'était pas sans un sérieux détriment pour sa santé.

A mesure que les années s'écoulaient, il avait passé progressivement, de l'enseignement des lettres en 3e et en 2e à celui de la rhétorique qui enfin laissait libre essor à l'exercice de ses facultés littéraires. Un moment même, il songea à quitter l'enseignement secondaire pour l'enseignement supérieur. En 1877, des conférences pour la licence furent instituées à la Sorbonne. On lui confia la chaire de littérature française. Tout en continuant ses classes du lycée, il menait de front ces excessifs travaux avec un énergique entrain, heureux de cette occasion d'exercer le don de la parole qu'il sentait en lui. Jusque là, sauf dans le cadre rétréci de sa classe de rhétorique, il n'avait pu en faire usage que dans de rares occasions, mais toujours avec un succès marqué. Ses auditeurs s'aperçurent vite de son talent oratoire. La salle, soudain remplie, se trouva trop petite. Il fallut exiger des cartes pour éliminer l'assistance du public qui s'était glissé parmi les étudiants pour écouter les captivantes leçons du maître sur les grands écrivains du XVIe et du XVIIe siècle. G. F.

Digitized by Google

poursuivit ces cours avec succès jusqu'à la fin de l'année scolaire 1879-1880. A la session suivante, de nouvelles mesures prises interdirent le cumul de plusieurs fonctions. Mis en demeure d'opter entre la place de maître de conférences et sa chaire de rhétorique, G. F. se décida pour celle-ci, non sans des regrets que firent taire des considérations de prudence et de sagesse. Content d'assurer par ce choix à ceux dont il était l'appui la sécurité et l'aisance, il renonça de bon cœur au poste qui lui souriait.

Dès lors, il ne songea plus qu'à se consacrer tout entier à ses élèves, à son journal et aux autres travaux que les circonstances lui amenaient. Ceux-ci se multipliaient chaque jour et lui ne pensait pas à s'y soustraire malgré la difficulté de faire à chacun sa place dans les heures si remplies de ses jours. Plusieurs ouvrages classiques lui furent demandés. Un choix de lettres de Voltaire, commentées et annotées, parut en même temps que les séries de morceaux littéraires choisis à l'usage des classes, qu'il avait entrepris de refaire à nouveau d'après ceux de son père. Remaniant ceux-ci, élargissant le plan conçu jadis, il en fit un véritable cours de littérature où les élèves peuvent trouver tout ce qu'il leur importe de connaître sur les grands écrivains et sur leurs œuvres. On ne peut se faire idée de ce qu'un tel ouvrage, sous sa modeste apparence, peut coûter de patientes recherches, d'études minutieuses et d'efforts de l'esprit. Condenser en effet dans les pages concises de courtes notices, la biographie et l'appréciation des œuvres de chaque auteur, porter un jugement, puis discerner avec soin les morceaux littéraires les mieux appropriés à l'âge et aux études des élèves, n'est pas une tâche aisée pour celui qui sait la comprendre. Si beaucoup, pour faire un recueil, se contentent de découper au hasard les pages des livres, ils peuvent donner le change au vulgaire public et s'en faire accueillir, mais ceux qui, en dehors d'un succès vain,

Digitized by Google

demandent à leur travail des qualités solides, ne se contentent pas d'une besogne aussi superficielle.

G. F. venait à peine d'achever ses recueils quand on lui proposa la direction d'une revue dès longtemps estimée dans le monde religieux, la *Semaine des Familles.* L'idée d'en relever le niveau littéraire, qui s'était abaissé, et en même temps d'exercer son influence sur une nouvelle classe de lecteurs, lui fit accepter avec joie un surcroît de labeur qui dépassait les forces humaines. Il s'y donna tout entier avec tout son cœur et toute son intelligence, ne perdant pas une minute, ni un instant pour mettre à profit, en faveur de cette publication, les ressources dont il disposait. Le mal terrible, dont les premières atteintes commençaient à se faire sentir, n'arrêta ni son zèle, ni son activité.

Pendant l'espace des dix dernières années, où il consuma ses forces dans l'ardeur d'un travail toujours croissant, les maux publics et privés, les douleurs et les deuils de famille attristèrent sa vie, donnant à ce souci des siens naturel à son cœur. une acuité plus pénétrante. Toujours prêt à leur servir de consolateur et d'appui dans leurs maux, il en souffrait deux fois en les voyant atteints. Il savait si bien néanmoins, cacher, sous les dehors d'une sérénité joyeuse, la blessure d'un cœur trop sensible que personne ne la devinait. Son sourire affable et gai accueillait toujours parents et amis et gardait même sa grâce pour les indifférents et les importuns. Les services à rendre, les devoirs de la charité le trouvaient toujours disposé. Les inférieurs surtout étaient l'objet de ses délicates bontés : « J'aime les petits », répondait-il quand on lui reprochait quelque faiblesse à leur égard. Il disait qu'attirer un sourire de bonheur sur un visage affligé était la plus douce des jouissances, jamais sur sa physionomie un air de contrainte ni un signe d'impatience ne trahissait l'ennui d'être arraché, pour un motif parfois frivole, aux exigences si

Digitized by Google

impérieuses de son travail. Et pourtant, les minutes qu'on lui dérobait n'étaient rachetées qu'au prix de l'indispensable repos qu'il s'accordait trop avarement. Sa meilleure distraction était de réunir des amis autour de sa table et de les entretenir avec cet abandon cordial qui rehaussait de tant de charme les qualités brillantes de sa conversation. Ceux qui l'entouraient étaient ravis de l'amabilité et de l'esprit qu'il déployait avec tant de simplicité et d'entrain. Quelques voyages, qu'il fit avec sa femme, en Suisse, en Allemagne, en Italie et en France firent quelquefois de courtes trêves à ses études tout en continuant à enrichir son esprit par le spectacle des chefs-d'œuvre de l'art et des beautés de la nature. Il aimait aussi, pendant les vacances, à aller chercher l'air pur et le calme, sinon le repos car il travaillait toujours,en Normandie, dans la propriété de famille où, depuis son mariage, il n'avait pas cessé de se rendre chaque année.

Dieu ne lui avait pas donné d'enfants, sans doute pour le laisser tout entier à l'accomplissement du devoir filial et fraternel. Le regret qu'il en eut fut distrait par la tâche qu'il s'était imposée, suffisant largement à remplir sa vie, car elle absorbait, même avec la sienne, celle de la compagne qui, unie à lui par la plus étroite affection, n'avait d'autre but à poursuivre que de l'aider à l'accomplir.

Il était arrivé à cette plénitude du talent qui porte à la fois tous les fruits d'une longue culture et d'un développement de vigueur intellectuelle qu'aucune décadence n'a encore atteinte, époque de moisson abondante et féconde, où l'homme, avec l'honneur d'une réputation méritée, récolte les épis du champ qu'il a semé. Mais le chrétien n'est pas fait pour les récompenses terrestres. Une destinée plus haute l'attend et Dieu jugea que G. F. en était digne. Il lui fit grâce des misères et des déchéances qui accompagnent d'ordinaire la vieillesse. Son existence, dans un court espace, avait été plus remplie que tant d'autres qui

Digitized by Google

ont parcouru une plus longue carrière. Mais, pour couronner cette belle vie, la gloire de la souffrance, patiemment endurée, devait s'ajouter au mérite du travail. Il passa par l'épreuve d'une cruelle maladie qui, pendant deux années, le soumit à de douloureuses tortures. Avec un courage surhumain, il lutta, voulant continuer, en dépit des forces qui le trahissaient, la tâche à laquelle il avait attaché en même temps l'honneur de sa vie de chrétien et la satisfaction des exigences de sa générosité. Donner libéralement et sans compter était un besoin pour son cœur et cesser d'être utile aux autres était sa plus rude croix. Il trouvait à s'occuper d'eux et de ses chères études la meilleure diversion à ses souffrances. Après l'agitation de longues nuits sans sommeil, il avait encore le courage de se remettre au travail pendant le jour.

A la rentrée des vacances de 1889, il ne voulut pas accepter le congé qui semblait devoir s'imposer comme une urgente nécessité. Tout en gravissant son pénible calvaire, il ramassait ses dernières forces pour continuer à travailler et repoussait toujours avec effroi la perspective d'y renoncer. Si les progrès de son mal lui en faisaient pressentir la gravité, il cherchait à garder une dernière lueur d'espoir pour se défendre d'abandonner une lutte chaque jour, hélas ! plus inégale. Sans murmurer jamais contre l'invincible nécessité, où il sentait la main de Dieu, il disputait à la maladie tous les instants que n'absorbait pas sa violence. Il put achever la préface de son dernier livre : « La Révolution française et ses derniers historiens », dont la publication, quelques semaines avant sa mort, fut sa dernière joie. Cet ouvrage, qui résume les travaux des historiens modernes sur ce sujet, avait paru d'abord en une série d'articles dans la *Semaine des Familles*. Il se fait remarquer par la sagesse et la mesure des jugements portés par l'auteur en des matières délicates qui ont soulevé, en divers sens, des controverses passion-

Digitized by Google

nées. Pour donner à ses arguments une invincible autorité, G. F. les appuie sur les témoignages mêmes de ses adversaires, profitant des aveux que leur arrache la vérité pour leur faire prononcer eux-mêmes leur condamnation. Ce système de critique, aussi habile que sûr, donne au livre une originalité piquante et en fait ressortir d'elle-même la conclusion : « Tout ce qu'il y avait de bon dans la Révolution était déjà dans l'Évangile ».

Tout homme d'un esprit juste pourra s'éclairer à la lecture de ces pages qui jettent de vives lumières sur divers points obscurcis à dessein par des historiens hypocrites. Il y verra les illusions et les préventions s'évanouir et comprendra quel fut ce complot de mensonge qui, pendant tout un siècle, égara l'opinion et qu'on peut appeler à bon droit : la fable révolutionnaire. Tout en mettant la dernière main à cette publication, il continuait à diriger la *Semaine des Familles* et s'efforçait de préparer un article pour le *Moniteur*, cent fois interrompu et repris avec une indomptable constance. Sa dernière causerie paraissait encore au journal à la date du 14 janvier, juste un mois avant celle de sa mort. Ce même jour, pour la dernière fois, il monta dans sa chaire. Il était resté vaillant jusqu'au bout et ne laissa tomber sa plume et clore ses lèvres à l'enseignement que quand il se vit terrassé sur le lit de douleur qui bientôt serait son lit de mort. Encore, de ce lit, cherchait-il à dicter l'article, resté inachevé, que sa main ne pouvait plus écrire, et à diriger par ses indications les rédacteurs de sa revue. Une heure encore avant sa mort, il s'en préoccupait. On peut dire qu'il est mort en travaillant, mais aussi en priant.

La foi, qui avait été l'âme de toute sa vie, le soutint à travers l'épreuve suprême. Pendant le cours de sa longue maladie, jamais un mot de révolte ne s'était échappé de ses lèvres. Il suffisait d'alléguer devant lui la volonté de Dieu pour y arrêter jusqu'à la plainte. Il surmontait alors

Digitized by Google

les répugnances si légitimes de la nature et savourait l'amer calice qu'il lui fallait épuiser goutte à goutte. Si lourde que fût la croix, si douloureuses les épines, il accepta tout d'un cœur soumis, avec une patience inaltérable. Sa douceur dans la souffrance faisait l'admiration de tous ceux qui l'approchaient. Il leur montrait un visage gracieux et trouvait encore une parole aimable à leur dire. Pour rassurer les inquiétudes de sa mère, il s'imposait des efforts héroïques, n'avouant pas sa souffrance, simulant la santé et cherchant, à travers les angoisses des dernières crises, la force de lui sourire pour lui faire encore illusion. On peut dire qu'il poussa jusqu'à l'excès l'abnégation de son dévouement. La veille de sa mort, il se préoccupait de ceux qu'il laissait plus que de lui-même : « Ce que je crains, disait-il, ce n'est pas de mourir, c'est de vous faire de la peine. »

Par une fin subite, Dieu lui épargna le dernier déchirement des adieux. Son âme, purifiée par la souffrance, était prête pour le Ciel. Quelques semaines avant, la nuit de Noël, il était allé recevoir à l'église, dans une dernière communion, le Dieu de la crêche qui, par son avènement intime dans les cœurs, prépare celui du jour suprême. Le maître qu'il avait aimé et fidèlement servi jusqu'à la fin, ne pouvait être pour lui un juge sévère.

La journée du 14 février, qui devait être la dernière, fut pénible ; par un héroïque effort, il avait réussi encore à se lever pour essayer ses forces défaillantes. Le soir, il se crut assez bien pour se mettre à table. Mais, tout à coup, une crise violente se déclara. A peine eut-il le temps de regagner son lit. Il sentit qu'il mourait, il demanda son confesseur, mais la rapidité du dénouement ne permit pas de l'appeler. Les douleurs pourtant se calmèrent avec l'*Ave Maria* qu'il put encore réciter à haute voix. Sans doute la Vierge sainte vint recueillir au seuil de la vie cette dernière prière qui s'exhalait de ses lèvres avec son dernier souffle. Son regard semblait se fixer sur un invisible objet,

Digitized by Google

un brillant rayon l'éclaira, puis soudain disparut sous les paupières refermées. Dans la paix du dernier sommeil, on put voir sur ses traits, transfigurés dans la mort, l'empreinte d'une beauté surhumaine que l'âme laissait au corps en le quittant comme le gage de son triomphe.

Il faut au Ciel des victimes pures pour racheter les crimes du monde et contribuer à hâter l'avènement du règne de Dieu. Ce règne, G. F. l'appelait de tous les désirs de son âme et ne se résignait pas à le voir retardé, par les triomphes passagers de l'erreur et du mal. Il a eu au suprême degré cette faim et cette soif de la justice à laquelle l'éternel rassasiement est promis. Sa modestie, pourtant si humble, ne pouvait lui faire illusion sur cette qualité distinctive de son âme et ne l'empêcha pas de choisir lui-même pour son épitaphe cette parole de nos saints livres : *Dilexisti justitiam et odisti iniquitatem.*

C. G. F.

Digitized by Google

CHRONIQUE DE L'INSTITUT CATHOLIQUE

Les *examens* ont été la préoccupation presque exclusive des derniers jours de l'année scolaire. Quatre thèses ont été soutenues devant les **Facultés canoniques**, en vue du **doctorat** : M. Kuryllowicz, avec une thèse sur *Le droit international en temps de guerre au point de vue de la morale*, a été reçu le 23 juin docteur en *philosophie*; M. Richter a été reçu le 30 juin docteur en *théologie* après avoir soutenu une thèse sur *Le clergé de la Pologne russe de 1863 à 1909*; M. Carrière, le 1er juillet, a soutenu une thèse intitulée: *Comment le protestantisme a progressé sous François II et pendant la minorité de Charles IX (1559-1565)*, et a été reçu docteur en *théologie* avec la mention *cum magna laude*; enfin, le 2 juillet, M. E. Roland a mérité le titre de docteur en *droit canon*, avec la même mention *cum magna laude*, pour sa thèse sur *Les chanoines et les élections épiscopales du XIe au XIVe siècle*.

La séance de clôture de ces Facultés a eu lieu le 3 juillet. Après la lecture des rapports sur les divers **concours**, pour lesquels ont eu des *prix* MM. L. Capéran, G. Louis, M. Lesaunier, Ch. Collin, J. Durepaire, A. Liénart, A. Assadet, G. Sembel, M. Zimmerman, A. Lemoy, en a proclamé les noms des nouveaux **gradués**. En voici la statistique pour l'année scolaire : en *théologie*, 49 bacheliers, 12 licenciés et 3 docteurs; en *droit canon*, 23 bacheliers, 3 licenciés et 1 docteur; en *philosophie*, 59 bacheliers, 3 licenciés et 1 docteur.

Les examens se terminent à peine devant les Facultés officielles de **droit**, de **lettres**, de **sciences**. Nous n'avons pas encore tous les résultats, mais dès maintenant nous pouvons faire connaître les succès de M. Émile Perrin, qui a conquis le *diplôme d'études supérieures* pour la langue anglaise, et de M. Lancien, qui a été reçu à Rennes *licencié* en lettres-philosophie [1].

1. Depuis la rédaction de cette chronique nous sont parvenus les résultats qui suivent, encore incomplets.

Licence ès lettres :

Philosophie : MM. E. Laffilley (anc. rég.); Allée, Gaudefroy, Guégan, Nicolas, Sackebank, Troude.

Histoire : MM. Bèchetoile, Bonhomme, Cornillon, J. Danton,

Digitized by Google

Le **prix** fondé par les anciens élèves pour l'École des lettres a été décerné à M. l'abbé Léonce Bridet, du diocèse d'Agen, étudiant en lettres-philosophie.

*
* *

A la liste des **récompenses académiques** que nous avions publiée la dernière fois, nous en avons une à ajouter dont nous sommes particulièrement heureux et honorés : M. l'abbé J. Paquier, pour son bel ouvrage *Le Jansénisme*, dans lequel il a réuni ses conférences faites à l'Institut catholique en 1907-1908, vient de recevoir 500 francs sur le prix Juteau-Duvigneaux.

*
* *

On sait qu'un **concours d'agrégation** avait été ouvert cette année par notre Faculté de droit : après un grand nombre de conférences faites au cours de l'année par les candidats, après de longues épreuves écrites et orales, le jury a proclamé reçus, en les rangeant à l'unanimité dans l'ordre suivant, M. Henri Aubrun, ancien étudiant de l'Institut catholique de Paris ; M. Pierre Hans, ancien étudiant de l'Institut catholique de Lille, puis de Paris; M. André Lemaire, ancien étudiant et lauréat de la Faculté de droit de Paris. Ce concours a été regardé comme très remarquable par le jury, formé de professeurs de notre Faculté de droit auxquels avaient été adjoints MM. M. Sabatier et de Valroger, anciens présidents de l'Ordre des Avocats au Conseil d'État et à la Cour de cassation.

Fraval, Guétin, A. Huchet (*a. b.*), d'Hugleville, J. Martin, de Monléon, H. Pinson, Thibaulot, R. Turgis.

Langues et littér. classiques : MM. Berthout, Bourguignon, E. Guittet, Trévian (anc. rég.); Duquenne, Fernessole, Frémont.

Langues vivantes : MM. Dujon (anc. rég.); Chays, Gauroy, Jean.

Certificats scientifiques :

Mécanique rationnelle : MM. Fournier (*bien*), de Cargouët (*a. b.*), Gaudry (*a. b.*), George (*a. b.*), Nouveau, Saint-Marc.

Analyse : MM. Fournier, Gaudry.

Astronomie: MM. Bertrand, Cousin (*a. b.*), Jambreau.

Physique : MM. Hardin, Horn.

Chimie : MM. Bastard (*a. b.*), Fertray (*a. b.*), Goursaud (*a. b.*), Lane (*a. b.*), Lesassier (*a. b.*), J. Mouchette, Nicolle (*bien*), Puel, Redoulès (*bien*).

Physiologie : MM. Gaudillière, Guéguen.

Botanique : MM. Frémy, Gaudillière.

Digitized by Google

*
* *

Nous ne dirons rien de la séance de la Commission épiscopale, tenue à l'Archevêché de Paris le 1er juillet : le dernier numéro du *Bulletin* en a suffisamment informé nos lecteurs.

Beaucoup d'entre nous sont maintenant occupés en inspections ou en présidence de distributions de prix. M. Lalou, le 26 juillet, préside une distribution à l'École libre de la paroisse Saint-Séverin ; Mgr Graffin, aux établissements secondaires de Sens et de Joigny ; et, pendant que M. Bousquet inspecte dans le diocèse de Besançon, Mgr Baudrillart préside des distributions de prix, le 13 juillet, à l'Institution *Join-Lambert*, de Rouen ; le 15, à l'École *Saint François de Sales*, d'Alençon : le 19, au petit séminaire de Flers ; le 20, au petit séminaire de Paris ; le 24, à l'École *Rocroi-Saint-Léon*, à Paris, etc.

Espérons que la suite des vacances sera plus reposante que le début.

BIBLIOGRAPHIE

---

15. — **Pourquoi et comment on fraude le fisc**, par Ch. Lescœur, professeur à la Faculté libre de droit de Paris (avec appendice mis au courant jusqu'au 15 février 1909). — Paris, Bloud et Cie, 1909.

Notre collègue publie sous ce titre un livre de la plus intéressante et de la plus haute actualité.

La démocratie, de sa nature insatiable, est prodigue d'hommes et d'argent, bien qu'il lui soit infiniment plus malaisé de se procurer celui-ci que de trouver ceux-là. Mais qu'importe ? L'impôt n'a-t-il pas pour destination de subvenir aux besoins croissants du peuple souverain et n'est-ce pas lui qui doit faire les frais de ces réformes prétendues sociales dont notre Parlement poursuit l'intégrale réalisation ? On les dit impatiemment attendues par le suffrage universel, et cela doit être vrai, car le moyen préconisé pour les accomplir consiste à spolier une minorité possédante au profit d'une majorité moins fortunée ou ne possédant rien. Qu'on s'achemine ainsi vers un

Digitized by Google

nivellement par en bas fort éloigné du progrès social, qu'on aboutisse à la création en faveur de toute une classe de citoyens d'un privilège d'irresponsabilité politique, menace d'oppression pour le reste de la nation, que l'État enfin s'expose à de graves mécomptes financiers, c'est ce dont on n'a nul souci. Aussi bien serait-il chimérique d'espérer une autre attitude de la part d'un gouvernement qui repose tout entier sur la brutale loi du nombre.

Ces réflexions s'imposaient une fois de plus à notre esprit en parcourant les pages dans lesquelles M. Lescœur nous dit *Pourquoi et comment on fraude le fisc.* Cette œuvre, d'une lecture éminemment suggestive, nous présente sous un jour saisissant les tendances outrées d'une fiscalité sans mesure comme sans scrupules ; en même temps et par une suite inévitable, elle nous fait assister au développement parallèle d'un esprit de fraude singulièrement aiguillonné par les lois récemment adoptées et plus encore par celles qu'on prépare. Nous sommes en effet à la veille de voir s'aggraver sensiblement des charges déjà fort lourdes. Jusqu'ici le fisc n'était qu'odieux; demain ses exigences deviendront intolérables. Et c'est pourquoi la fraude, venue au monde avec les lois, va s'épanouir bientôt en floraisons encore inconnues. Tout au moins l'administration aura-t-elle plus que jamais à compter avec cette ingéniosité dans la fuite qui est, à des degrés divers, le propre de la matière imposable et constitue la pierre d'achoppement de tout système fiscal immodéré. Cette vérité, oubliée de maint législateur, notre collègue la démontre en étudiant deux impôts appelés à se compléter et dont le premier n'est que la préface du second : l'impôt sur les successions remanié par la loi du 25 février 1901 et l'impôt sur le revenu actuellement en discussion devant les Chambres.

Le sort de toute taxe est de n'être acquittée par le redevable qu'à son corps défendant. Il en va de même des taxes successorales ; mais M. Lescœur nous fait toucher du doigt les raisons plus particulières de l'hostilité du public vis-à-vis d'un semblable impôt. Tout individu ayant un patrimoine à transmettre accueillera sans aucun enthousiasme cette doctrine du domaine éminent de l'État en vertu de laquelle le fisc prétend s'attribuer une portion notable de biens du *de cujus*, en attendant la suppression plus ou moins complète de l'héritage. Encore pourrait-on envisager cette conception théorique avec une quiétude relative, si les droits de mutation par décès étaient modiques. Mais la plupart des économistes, dont quelques-uns protestaient même contre les anciens tarifs, estiment que les nouveaux font subir au capital une brèche équivalant à la confiscation

Digitized by Google

partielle. Ces tarifs majorés sont en outre devenus progressifs, dangereuse tentation pour le législateur de l'avenir! Et de fait un premier tour de vis a déjà été donné en 1902 ; nous serons pressurés de nouveau à brève échéance. Si pour ces raisons spéciales, l'impôt des successions est impopulaire, les contribuables ne voient pas d'un meilleur œil le créancier dont l'avidité les poursuit sans relâche. Rien n'est plus typique que les pages dans lesquelles on nous retrace les méfaits de ce créancier improbe, et pourtant si dur envers les débiteurs dont il suspecte la sincérité. Nous ne manquons donc pas de raisons pour essayer de réduire au minimum nos contacts avec le fisc. Mais comment y réussir? Ici l'auteur fait défiler sous nos yeux la série des moyens, licites ou non, susceptibles d'être employés dans ce but, soit par les héritiers, soit par le *de cujus*. Ce sont la simulation du passif dont la loi de 1901 admet trop strictement la déduction, les dissimulations d'actif et surtout des valeurs mobilières au porteur ; ce sont aussi les acquisitions d'immeubles hors de notre pays, les placements en valeurs mobilières, le dépôt de celles-ci et ses diverses modalités : dépôts avec procuration et en compte-joint, dépôts à l'étranger; enfin la location de coffres-forts et les dons manuels. Sur tous ces points, M. Lescœur développe des aperçus tout à fait instructifs que vient éclairer une remarquable analyse juridique.

Bien que l'impôt sur le revenu soit encore à l'état de projet, la certitude de son vote définitif, sa physionomie générale suffisamment connue, le lien qui le rattache à l'impôt successoral sont autant de circonstances dont notre collègue s'autorise pour en faire l'étude. Après avoir indiqué en quoi consiste l'impôt cédulaire et l'impôt complémentaire, global et progressif, à l'aide duquel les socialistes entendent alimenter « la caisse de toutes les améliorations sociales », l'auteur relève de nouveaux motifs pour les citoyens de pratiquer ce que le fisc flétrira du nom de fraude, mais que M. Th. Reinach n'a pas craint de présenter à ses collègues de la Chambre comme « un retour au droit naturel » : multiplicité des déclarations, arbitraire dans l'application et la fixation de l'impôt, son énormité dans certains cas, inégalité de la taxe complémentaire, voilà pourquoi, stimulé par l'excès même de la fiscalité, le public cherchera et trouvera des procédés d'évasion tels que, par exemple, le défaut de déclaration particulièrement facile à déjouer pour les valeurs mobilières étrangères ou les dissimulations dont la preuve est impossible pour le revenu de certaines professions.

Sur les diverses questions qui s'offraient à lui dans le cours de son

Digitized by Google

travail, M. Lescœur a multiplié les considérations les plus judicieuses. Signalons celles qui visent les essais d'arrangements fiscaux avec les nations voisines, le projet de serment fiscal, celui tendant à instituer un envoi en possession spécial pour les valeurs mobilières se trouvant hors de France, les erreurs professées sur les comptes-joints non seulement par des publicistes, mais même par des jurisconsultes et des parlementaires ignorants de l'exacte portée de leurs votes, enfin l'examen des systèmes fiscaux étrangers auxquels on a si souvent emprunté, par voie de comparaison superficielle, des arguments sans valeur. Et tout cela s'appuie sur une documentation solide, sans être surchargée.

Mais le tout n'est pas de savoir pourquoi et comment on trompe le fisc. La morale ne proscrit-elle pas une semblable fraude? Cette question fera peut-être sourire plus d'un lecteur; une conscience chrétienne a le devoir de la poser et de la résoudre. M. Lescœur y consacre sa conclusion et ce n'est pas la partie la moins intéressante de son livre. Il prend soin d'éliminer du débat ce qu'il appelle l'évasion fiscale, c'est-à-dire les agissements non frauduleux au moyen desquels on se place en dehors de la sphère d'application de l'impôt. Et après avoir demandé leur sentiment aux économistes, aux théologiens, il condamne nettement les fausses déclarations et le faux serment, non sans faire observer combien certaines hypothèses sont embarrassantes. Ce qu'il y a de vraiment curieux, c'est de voir l'assurance avec laquelle d'éminents spécialistes de la science financière déclarent qu'en face de taxes « hautement progressives », le contribuable est en état de « légitime défense » et peut en conscience recourir à « tous les moyens » pour y échapper. Les moralistes les moins sévères n'osent s'exprimer de façon aussi catégorique.

Telle est la substance de l'ouvrage dans lequel notre collègue, tour à tour économiste, juriste, historien, aborde d'un esprit souple et d'une plume alerte les nombreux aspects inséparables de toute question fiscale. Il nous donne beaucoup à penser par les problèmes d'ordre général auxquels il touche; il nous captive par le tableau de la lutte aiguë des intérêts individuels contre le fisc; il nous charme par l'attrait d'une langue également soucieuse de précision scientifique et d'élégance littéraire. Mérite rare, ce livre technique se lit avec la plus grande facilité.

Nous souhaitons que tout le monde le connaisse et en fasse son profit. Sans vouloir encourager des fraudes que nous réprouvons aussi, nous pensons que, dans le domaine de l'évasion fiscale licite, les particuliers ont encore une assez grande liberté d'allures. Et à ce

Digitized by Google

point de vue, M. Lescœur les met en garde contre des erreurs, des préjugés, des irréflexions regrettables. Conseils précieux dans une matière aussi peu connue et d'importance pratique aussi grande ! Nos parlementaires auraient également avantage à s'inspirer du même livre. Ils y apprendraient les effets désastreux des lois orientées vers la spoliation par l'impôt ; ils y trouveraient ainsi de sérieux motifs de résipiscence. Mais de ce côté, tout espoir nous semble vain : nos législateurs ont leurs raisons que la raison ne connaît pas.

L. Duffau-Lagarrosse.

16. — **Vie de Notre-Seigneur Jésus-Christ**, par René des Chesnais (2 vol. in-8 avec cartes. Paris, Retaux).

Cette vie de Jésus a une physionomie à part, si on la compare aux ouvrages du même genre, publiés depuis un demi-siècle. Trois traits la caractérisent : le dédain théorique de la science, l'accent d'une foi ardente et communicative, le charme poétique d'une imagination qui se complait volontiers dans une phrase colorée ou précieuse, et la description pittoresque d'un paysage d'Orient.

Il n'est pas douteux que cette foi de l'écrivain, énergique et décidée, qui ne cherche pas à se faire pardonner, fait plaisir en faisant du bien ; je parle de la plupart des lecteurs. Nous sommes loin, aussi loin que possible, de toute compromission. Personne ne sera tenté d'accuser l'auteur de *minimisme* : s'il s'écoutait, on sent qu'il irait plutôt à l'excès contraire. Il faut voir comment, dès le début, il expose avec crânerie son but, sa manière et ses tendances. « Ce livre, écrit-il, est un acte de foi ; il n'a donc aucune prétention scientifique. » Et aussitôt le voilà qui dit sévèrement leur fait à la science et aux savants ! « La science humaine n'a rien à voir dans l'Évangile. Car la science est chose de la terre et l'Évangile est chose des cieux. La science bornée des hommes a plus d'une fois fait fausse route et sombré ; et elle n'est pas au bout de ses faillites sans cesse répétées » (p. II). M. des Chesnais va plus loin : il blâme certains efforts, où d'autres se sont heureusement signalés et qui, d'ailleurs, ne sont pas restés sans fruits. « Rien n'est plus illusoire que de s'essayer à opposer ou à associer entre elles la science et la foi. Parler d'accord ou de désaccord entre la science et la foi, ce n'est rien dire, c'est un non-sens. Ne pouvant se rencontrer, elles ne se mêlent ni ne se heurtent » (p. III). Et on nous cite, en paraissant l'approuver, une page d'un incrédule, M. Jules Loury, dont le sens général est indiqué par cette première phrase : « Foi et science sont ici, comme partout, inconciliables, parce qu'elles n'ont absolument rien de commun. »

Digitized by Google

Malgré ma sympathie pour l'auteur et pour le livre, M. l'abbé des Chesnais me permettra de trouver la théorie excessive et la citation plutôt malheureuse. Je ne suis même pas sûr que tout ce passage réponde bien au sentiment de l'Église sur les rapports de la raison et de la foi. Et l'auteur montre, lui-même, dans tout son ouvrage, qu'il s'est laissé entraîner ici, sur sa pente, jusqu'au delà des justes limites, puisqu'il recourt bien souvent, pour commenter l'Évangile, à la géographie, à la chronologie, à l'histoire profane, qui sont bien des sciences humaines. C'est même pour lui l'occasion de révéler la solidité de son érudition.

Oublions donc quelques exagérations d'attitude ou d'interprétation où sa piété le porte. La piété reste et, aux yeux des lecteurs chrétiens, elle n'est pas seulement un bon exemple, elle est un charme. Ajoutez une orthodoxie rigoureuse, une connaissance des Pères approfondie, et cet attrait d'un style où bien souvent le poète se retrouve. Car M. des Chesnais est un poète. On conclura aisément que, si l'ouvrage peut encourir les reproches de quelques esprits scientifiques, pour la plupart de ceux qui le liront il sera une lecture agréable, instructive et édifiante.

Georges Bertrin.

17. — **Le P. Lacordaire apôtre et directeur de jeunes gens,** par le P. Henri Dominique Noble O. p. In-12, (368 pp.), orné de 9 gravures, chez Lethielleux, 3 fr.

Le R. P. Henri Dominique Noble, de l'ordre des F. Prêcheurs, vient d'apporter une contribution utile à la vie de Lacordaire en publiant un ouvrage intitulé: « Le P. Lacordaire apôtre et directeur de jeunes gens. »

Voici comment l'auteur lui-même expose le plan de l'ouvrage et indique les sources auxquelles il a puisé ses informations :

« Après avoir constaté, comme un fait indéniable, dans la vie du P. Lacordaire, son dévouement à la jeunesse, après en avoir cherché le pourquoi dans l'attrait spontané de son âme, nous avons essayé de montrer les caractères généraux de sa direction ; puis, étudiant séparément quelques-unes de ses leçons les plus importantes, nous nous sommes efforcés d'en dégager l'idée maîtresse et aussi de mettre en relief le caractère propre de la direction des jeunes gens, telle qu'il la comprenait et l'exerçait.

« En regard de chaque vertu recommandée, nous avons montré le P. Lacordaire pratiquant lui-même tout d'abord et dans sa perfection, l'obligation qu'il enseignait à ses chers protégés...

« Dans ce travail, nous avons mis à contribution les œuvres du P.

Digitized by Google

Lacordaire et particulièrement sa correspondance, nous efforçant de le faire parler lui-même et de réduire au minimum le cadre logique enchaînant ses pensées et le modeste commentaire que nous en avons tenté. Des lettres inédites et plusieurs documents, conservés avec vénération par l'ordre de saint Dominique nous ont servi à préciser cet aspect de son apostolat.

« Enfin, d'autres renseignements nous ont été fournis de vive voix par quelques-uns de ceux qui ont encore connu le Père et qui, maintenant, réjouissent leur vieillesse au souvenir des vertus dont ils ont été les témoins et dont ils restent les imitateurs. »

La direction de Lacordaire était caractérisée par un optimisme confiant et par une mentalité respectueuse de « la spontanéité » de ses pénitents pour le bien. C'était surtout aux sentiments chevaleresques, à « la grandeur d'âme » qu'il faisait appel. Les vertus qu'il a « pratiquées » d'abord, « recommandées » ensuite sont : « le culte de J.-C., l'amour de l'Église, l'amitié » s'inspirant de motifs chrétiens, une exquise pureté étayée sur de courageuses habitudes de mortification, la fidélité quotidienne à l'accomplissement des devoirs d'État et le patriotisme chrétiens. Suivant une notice biographique qui renferme quelques renseignements inédits sur la jeunesse d'Henri Lacordaire, avocat à Paris et le récit d'un « pèlerinage » au tombeau du célèbre Dominicain à Sorèze.

Ce livre est l'œuvre d'un zèle sacerdotal très fervent heureusement servi par un réel talent d'écrivain. Le style est souvent chaleureux, parfois un peu redondant ; la langue est claire. Quoique que ce travail soit consciencieusement documenté, un critique méticuleux y relèverait des références un peu vagues et quelques dates inexactes. Peut-être aussi pourrait-on reprocher au P. Noble de professer à l'égard de son illustre confrère une admiration que certains juges de la vie et des œuvres de Lacordaire trouveront excessive. Mais ce sont là des chicanes, plutôt que des critiques. En résumé, l'ouvrage est intéressant, bien écrit, sérieusement pensé ; il sera lu avec plaisir et profit spirituel par tous les catholiques de langue française, surtout par les éducateurs chrétiens et par les jeunes gens.

L'abbé J. Bézy, Docteur ès lettres.

18. — **L'éducation économique du peuple allemand**, par Georges Blondel. Paris, Larose, 1908. In-12, xxiv-136 pages.

Dans la lutte intense que se livrent aujourd'hui les nations civilisées pour conquérir la suprématie industrielle et commerciale deve-

1. Préface p. ix et x.

Digitized by Google

nue le but principal de leurs efforts communs, il paraît bien que les chances de succès appartiennent aux peuples qui auront su se constituer à temps une élite d'hommes d'initiative et d'action, ayant tout à la fois une connaissance parfaite des exigences de leur profession et l'intelligence des conditions nouvelles de marché mondial. Pour rivaliser avec les producteurs étrangers, pour élargir sans cesse les débouchés commerciaux, pour porter au loin la réputation des produits nationaux, il faut des hommes armés pour le combat, ayant de l'audace et de l'en avant, ne redoutant point les aléas ou les risques des tentatives aventureuses, ne reculant pas devant les innovations ou les changements de méthodes, toujours informés des progrès de la technique et prêts à s'y adapter.

Mais une élite ainsi constituée ne se forme pas seule; elle est une résultante de longs et de patients efforts destinés à préparer, par une éducation économique appropriée, patrons et employés, contremaîtres et ouvriers, commerçants et collaborateurs de tout ordre. Elle ne peut être réalisée qu'à la condition que l'esprit public soit orienté vers les carrières indépendantes qui fortifient le peuple, plutôt que vers les carrières libérales et les fonctions publiques qui atrophient les nations après avoir habitué les individus à redouter l'effort, à fuir les responsabilités, à se dispenser de toute initiative. Elle présuppose enfin l'organisation d'un enseignement technique adapté aux exigences du but à atteindre, partant plus réaliste qu'idéaliste, propre à former l'homme d'affaires et d'actions, l'initiant de bonne heure à l'intelligence des progrès qui s'accomplissent autour de lui et des moyens les plus sûrs d'en tirer profit.

C'est ce que les Allemands ont compris avant nous, et c'est là tout le secret de l'avance qu'ils ont si rapidement conquise sur tous les marchés du monde. Partout ils ont multiplié les écoles pratiques et les cours complémentaires, les établissements de haut enseignement technique et les *Realgymnases*, offrant à tous, futurs industriels et petits artisans, fils de famille et représentants des classes moyennes, de multiples moyens de s'instruire non seulement des choses du métier mais encore de la marche générale des phénomènes économiques contemporains, des transformations qui s'accomplissent chaque jour dans la structure intime de l'organisme social, et des obligations nouvelles créées par ces transformations aux chefs d'entreprise que la concurrence mondiale affirme. Et en quelques années l'industrie germanique a conquis une supériorité inquiétante pour les nations plus vieilles, même les mieux outillées, et ses produits surabondants se sont déversés sur le monde en gagnant, d'année en année, de nouveaux débouchés.

Digitized by Google

Comment donc nos rivaux ont-ils compris le rôle de l'enseignement sur ce terrain, et comment l'ont-ils organisé, c'est ce que nous montre M. Georges Blondel, le savant professeur de l'École des Hautes-Études commerciales, avec une abondance de documentations qui ne surprendra personne, puisqu'aussi bien tout le monde connaît la sûreté et l'ampleur de ses informations sur tout ce qui touche à l'Allemagne. Suite très utile de ses belles études sur l'*Essor industriel du peuple allemand*, son nouveau livre nous offre tout à la fois une source précieuse de renseignements inédits sur une question fort mal connue en France, et un sujet de méditation dont nous devrions bien faire notre profit ! Qu'avons-nous tenté nous-mêmes pour diriger la jeunesse de France vers l'activité féconde, pour lui inculquer l'horreur de la médiocrité et de la vie inutile, pour lui faire comprendre qu'une nation s'amoindrit quand toutes les forces vives n'y sont point constamment tendues vers la conquête pacifique de nouveaux marchés, vers l'expansion continue de la race, vers le progrès incessant de son commerce à travers le monde ? Rien ou presque rien, et, comme le dit très justement l'auteur : « Si la France qui a tant de capitaux et de richesses de toute sorte, ne grandit pas autant qu'elle pourrait le faire, cela tient à la pénurie d'hommes qualifiés pour mener à bien les grandes entreprises. » Aussi devons-nous remercier M. Blondel d'avoir fait une bonne œuvre, une œuvre vraiment nationale et patriotique en appelant notre attention sur l'une des causes les plus actives de la supériorité économique d'une nation dont la croissance prodigieuse devrait nous servir de leçon.

F. Lepelletier.

19. — **Des obligations : sources, extinction, preuve**, par A. Hudelot et E. Metman, chez Larose, 1909.

La quatrième édition du *Traité des obligations*, de MM. Hudelot et Metman, vient de paraître et si un pareil succès est rarement obtenu par un ouvrage de droit pur, personne ne s'en étonnera de ceux qui auront pu apprécier les qualités de méthode, de clarté et d'élégance des savants auteurs.

Cette édition, d'ailleurs, n'est pas une simple réimpression : le nouveau volume se présente accru de près de 200 pages, et l'ouvrage a mis à jour non seulement les lois les plus récentes, mais des tendances et des interprétations nouvelles de la doctrine et de la jurisprudence. Et si, par tempérament, MM. Hudelot et Metman s'en tiennent plus volontiers aux solutions traditionnelles, ils exposent, du moins, avec une grande clarté et une scrupuleuse impartialité, les arguments des opinions réformistes.

Digitized by Google

La bibliothèque de notre Institut qui s'est enrichie, après les autres, de cette quatrième édition du fait du gracieux hommage des auteurs doit à ceux-ci une particulière gratitude.

A. B.

20. — **Les Convertis d'hier** : Fr. Coppée, Ad. Retté, J.-K. Huysmans, P. Bourget, F. Brunetière, par Alexis Crosnier. In-16, Beauchesne, 1908.

On ne saurait être trop reconnaissant à M. Crosnier d'offrir ainsi au public, réunis en une élégante brochure, ces articles qui avaient vivement intéressé les lecteurs de la *Revue pratique d'apologétique*. Il sera facile de se procurer l'ouvrage sous cette forme, et on fera œuvre utile en le communiquant, en le distribuant, en le faisant lire. Il renferme, dans un cadre parfaitement composé, sous une diction aisée et délicate, de curieuses études psychologiques, d'autant plus instructives et frappantes que l'auteur fait souvent parler ses héros eux-mêmes; mais surtout des études très suggestives de *conversions*, ou *éclosions*, ou *ascensions* à la vie chrétienne qui, montrant les voies diverses que la grâce peut trouver pour arriver aux âmes, sont toutes de vivantes leçons, de vraies méthodes d'apologétique.

J. B.

21. — **L'éducation du caractère**, par le R. P. Gillet. In-8°, 302 p. Paris-Lille, Desclée; 3 fr.

Le P. Gillet, dominicain, publie les conférences qu'il a prêchées aux étudiants de l'Université de Louvain. L'ensemble de ces instruction forme un excellent traité du caractère. L'auteur ramène justement la formation du caractère à la maîtrise de soi-même. Mais cette maîtrise à exercer sur des passions nombreuses et violentes ne saurait être l'effet d'une fugitive impression d'idéal ni d'un effort momentané de volonté; elle sera le fruit du long travail qui crée les bonnes habitudes. Tout est juste et bien conduit dans cet ouvrage, que nous recommandons à nos étudiants français.

22. — **La guerre russo-japonaise**, par le commandant J. Perréau. Lyon, Bureau de l'*Écho républicain*, 1909, 1 franc.

C'est le tirage à part d'une série d'articles qu'ont appréciés les lecteurs de la *Revue*, après tant de savants et touffus commentaires, parus dans toutes les langues, ce récit n'était pas inutile : c'est un précis qui, sacrifiant les détails techniqnes des opérations militaires et maritimes, présente du conflit un dessin à grands traits, quelque chose comme la silhouette d'un paysage compliqué. De plus, par l'opposition des civilisations et des races, par l'imprévu des rappro-

Digitized by Google

chements et des conclusions suggérées, cette étude est singulièrement attachante.

23. — **Marie et les Mystères de Jésus**, extraits des œuvres de Mgr Charles Gay. Un vol. in-32, Paris, Oudin, 1 fr. 50.

Extrait de la magistrale 101e élévation de Mgr Gay, cet ouvrage est tout imprégné de la sève du Rosaire, dont il fera connaître et la beauté et l'incontestable efficacité. Il aidera la dévotion des fidèles dans leur préparation à la fête du Rosaire et à la célébration de ce mois béni.

PUBLICATIONS RÉCENTES

Librairie F. Alcan
(108, Boulevard Saint-Germain).

A. Meyer : *Étude critique sur les relations d'Erasme et de Luther*, avec préface de Ch. Andler. In-8, 4 francs.

Librairie Beauchesne
(117, rue de Rennes).

Abbé Vié : *Paroles de prêtre et de Français* (divers panégyriques de Jeanne d'Arc, panégyrique de Saint Louis de Gonzague, l'Enseignement religieux, la Jeunesse catholique). In-16 de iv-286 pages ; 3 fr. — Le titre indique suffisamment l'esprit de ce recueil. En le lisant, on verra que l'auteur n'est pas moins orateur et écrivain que prêtre et français, et qu'il a su donner à chacun des sujets qu'il traite un intérêt d'actualité.

F. Marcel Baron, S. J. : *Le Cœur de Jésus dans ses paroles*. In-16 de vii-320 p. ; 3 fr. 50. — L'auteur cherche, dans un certain nombre de paroles du Christ, les sentiments intimes qui faisaient battre son cœur au moment où il les prononçait. C'est un livre d'*élévations*, ou de méditations aussi pieuses que substantielles, ouvrage à propager.

Albert Hetsch, médecin allemand et protestant, devenu français, catholique et prêtre, avec introduction du Cardinal Perraud, 2e édition, 2 vol. in-16 de xxiv-320-348 pp. ; 5 francs. — Cette seconde édition, revue et complétée par l'abbé Vié, mérite le même succès que la première : il y aura toujours le même intérêt à lire un ouvrage aussi bien écrit, et le même profit à étudier, dans l'abbé Hetsch, l'âme d'un saint, avec les qualités d'un penseur, d'un savant, d'un orateur éminent, d'un éducateur hors ligne, d'un digne collaborateur de Mgr Dupanloup.

Digitized by Google

Bⁿ Carra de Vaux : *La doctrine de l'Islam.* In-16 de IV-320 p., avec 13 gravures hors texte ; 4 fr.

L. de La Vallée Poussin : *Bouddhisme : opinions sur l'histoire de la dogmatique.* In-16 de VIII-417 p., avec 6 gravures hors texte ; 4 fr.

Librairie Henri Jouve

15 (rue Racine).

Dr J. Guillemin : *Le chef-d'œuvre humain.* In-16 de 300 pages ; 3 fr. 50. — Étude médico-philosophique, dont la conclusion apologétique est appuyée sur un ensemble de faits scientifiquement décrits. Ouvrage intéressant, vigoureusement écrit, dont quelques phrases seulement auraient besoin d'être refondues.

Librairie académique Perrin

(35, quai des Grands-Augustins).

Fernand Nicolaÿ : *Ce que les pauvres pensent des riches.* In-16 de 308 p. ; 3 fr. 50.

Librairie Téqui

(82, rue Bonaparte).

Fénelon Gibon : *Où mène l'École sans Dieu*, avec une lettre d'introduction de Mgr Baudrillart. In-12 de 184 pages ; 2 francs. — C'est encore une fois le cri d'alarme, fortement motivé : combien il est à souhaiter que ce cri soit partout entendu.

Government printing office.

(Washington).

Report of the commissioner of Education for the year ended June 30, 1908.

CHEMINS DE FER DE PARIS-LYON-MÉDITERRANÉE

Nouveau train express de nuit pour Evian mis en marche à dater du 10 juillet. — Ce train part de Paris à 9 h. du soir et arrive à Evian à 8 h. du matin. Il est composé de voitures de 1re et de 2e classes à intercirculation et de nouvelles voitures de luxe qui comportent deux compartiments pourvus d'un aménagement particulièrement confortable et élégant.

Relations entre Paris, Béziers, le Midi de la France et l'Espagne. — A. Rapide, 1re classe L.-S., voiture directe entre Paris et Port-Bou ; départ de Paris : 9 h. 05 m. (1re classe). — 7 h. 25 s. (1re, 2e, 3e classes). — 9 h. 20 s. (1re classe).

B. Train de luxe bi-hebdomadaire, « Barcelone-Express » (V-L-VR. Nombre de places limité). — Départ de Paris (mercredis et samedis) 7 h. 20 s. ; arr. à Barcelone (jeudis et dimanches) 2 h. 55.

Le Gérant : Ch. Baulès.

MACON, PROTAT FRÈRES, IMPRIMEURS.

Digitized by Google

Apr 14 1925

QUATORZIÈME ANNÉE Novembre 1909. N° 5.

ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR LIBRE

(Loi du 12 juillet 1875)

REVUE

DE

L'INSTITUT CATHOLIQUE

DE PARIS

Paraissant tous les deux mois

SOMMAIRE :

			Pages
I.	— La Prière et le sacrifice dans la religion Assyro-babylonienne	P. Dhorme.	385
II.	— L'impôt sur les successions (*2e article*).	Ch. Lescœur.	419
III.	— Une dissertation française	G. Bertrin.	447
IV.	— Lacordaire et la Maison des Carmes (*2e article*)	J. Bézy.	461
V.	— Chronique de l'Institut catholique		474
VI.	— Bibliographie		475

PARIS

SECRÉTARIAT DE L'INSTITUT CATHOLIQUE

RUE DE VAUGIRARD, 74

LIBRAIRIE Vve CH. POUSSIELGUE

RUE CASSETTE, 15

Digitized by Google

LA

« *REVUE DE L'INSTITUT CATHOLIQUE* »

paraît le 5 des mois de février, avril, juin, août, novembre,

SOUS LA DIRECTION DE

MM. Cauvière, professeur de droit criminel ; **Rousselot**, professeur d'histoire de la langue française et de phonétique expérimentale, et **Peillaube**, professeur de philosophie.

Chaque numéro contient 96 pages, dont 80 d'articles et 16 de « Notes et Nouvelles », chronique de l'enseignement supérieur en France et à l'étranger, et de comptes rendus d'ouvrages.

(*Il sera rendu compte de tout ouvrage envoyé en double exemplaire.*)

LE PRIX D'ABONNEMENT EST DE :

Paris et Départements, **5** francs. — Étranger, **6** francs.

Le prix du numéro, de **1** fr. **25**.

Tout ce qui concerne la rédaction doit être adressé à M. Bousquet, vice-recteur, *et tout ce qui concerne l'administration à* M. Joseph Chobert, *secrétaire général de l'Institut catholique, 74, rue de Vaugirard.*

Les treize premières années de la *Revue* sont en vente au Secrétariat.

Chaque volume broché, **5** francs, *franco.*

Digitized by Google

LA PRIÈRE ET LE SACRIFICE

DANS LA RELIGION ASSYRO-BABYLONIENNE [1]

La prière et le sacrifice, tels sont les deux pivots du culte dans toute religion. L'homme religieux reconnaît au-dessus de lui des êtres puissants et bons : par la prière et le sacrifice il obtient leurs bienfaits et leur témoigne sa reconnaissance, il exalte leur grandeur et apaise leur colère, il crée entre lui et la divinité une relation spéciale qui doit le rapprocher de l'idéal et du bonheur. La prière et le sacrifice s'adressent essentiellement aux dieux. On commande aux morts et aux esprits mauvais, on ne les prie pas. On fait l'aumône aux morts et aux esprits mauvais, on les prend par la famine, on ne leur sacrifie pas. Sacrifice et prière dans la religion assyro-babylonienne sont une manifestation de ces idées, si élevées, que nous avons rencontrées concernant la nature des dieux et les rapports entre les dieux et les hommes.

Le dieu était un être bon et bienfaisant. Créateur de l'homme, il n'abandonnait pas sa créature aux caprices du sort. Il veillait sur elle, la protégeait dans les difficultés, la comblait de ses dons. Irrité par son péché, il était prêt à le lui remettre, si elle revenait à lui avec repentir et humilité. La prière jaillissait tout naturellement de l'âme envers un être aussi bienveillant et il n'y a aucune nécessité à faire de la prière l'évolution d'une formule magique.

1. Leçon donnée au cours d'Histoire des Religions à l'Institut catholique de Paris, le vendredi 11 juin 1909. Les leçons sur la religion assyro-babylonienne paraîtront en volume chez Lecoffre, Paris.

Digitized by Google

Ceux qui font de la religion l'épanouissement de la mythologie, et du culte la forme supérieure de la magie, ceux-là diront que la prière a remplacé la formule magique ou s'y est greffée. M. Jastrow va plus loin. Après s'être attardé à l'étude des textes magiques, il conclut: « Des déductions qui précèdent il est évident qu'il n'y avait qu'une courte distance entre les formules magiques et les hymnes et prières, et que le passage des unes aux autres n'impliquait nullement une modification ou une évolution des idées religieuses[1]. » M. Zimmern est beaucoup plus près de la vérité quand il accentue le constraste entre les deux genres de littérature[2]. Selon lui, la formule magique serait plutôt la part de l'élément sumérien, la prière la part de l'élément sémitique dans la religion assyro-babylonienne. Mais l'auteur reconnaît lui-même que cette dernière hypothèse est assez gratuite et il ne la reprend pas dans sa petite brochure sur les hymnes et prières babyloniennes, parue en 1905[3]. Ce qui a induit M. Jastrow en erreur et ce qui l'a porté à confondre prière et formule magique, c'est que, dans le rituel babylonien, les deux genres sont juxtaposés. Il s'agit, dans ce rituel, de délivrer le patient ou le pécheur du charme, de la maladie, du péché qui le lient. Le charme et la maladie peuvent provenir de quelque esprit mauvais qui hante le corps de l'homme. Ce qui s'impose, c'est la formule conjuratoire. Que s'ils proviennent d'un envoûtement quelconque par un sorcier ou une sorcière, la magie sympathique détruira le charme lui-même ou l'auteur du charme. Que si la colère du dieu, ou le péché qui la provoque, a été la cause directe ou permissive de la maladie et du charme, la prière interviendra pour apaiser le courroux divin, comme

1. *Die Religion Babyloniens und Assyriens*, I, p. 393.
2. KAT [3], p. 607.
3. *Babylonische Hymnen und Gebete in Auswahl*, dans *Der alte Orient*, VII, 3.

Digitized by Google

nous l'avons vu dans la leçon précédente. Et cette prière pourra intervenir aussi, pour appeler le secours des dieux contre le démon malfaisant ou la personne malfaisante, qui ont occasionné le charme dont souffre le malade. Ainsi la prière s'unit à la formule magique, elle la rend plus efficace, elle l'allonge et la transforme, mais elle n'est pas l'aboutissant de cette formule. Elle constitue un genre distinct dans la littérature religieuse, parce qu'elle naît d'un sentiment différent : celui de la puissance et de la bonté divines, tandis que la formule magique suppose la crainte des puissances malfaisantes, disséminées dans le monde, et de la méchanceté des hommes. La prière est un élan de l'âme vers les dieux, la formule magique une arme contre les démons. Les deux genres se compénètrent sans se confondre, et c'est au premier que nous consacrerons une partie de cette leçon.

L'étymologie est souvent la voie la plus sûre pour atteindre l'idée que Babyloniens et Assyriens se sont faite primitivement de tel ou tel objet. L'un des mots les plus ordinaires pour signifier « prière » est *ikribu* qui se rattache à *karâbu* « rendre hommage » et exprime simplement l'hommage rendu aux dieux par la prière. L'idéogramme de ce nom est extrêmement intéressant[1], car il représente « la main » portée à « la bouche », de sorte que le geste de l'orant aurait consisté primitivement à porter la main à la bouche, pour prier les dieux. Que l'on veuille bien regarder les plus anciennes représentations de l'homme en prière devant la divinité, le geste invariable consiste à élever la main droite jusqu'à la hauteur de la bouche, et cela non seulement sur les cylindres de Lagaš et d'Our, mais encore sur le relief qui surmonte le code de Hammourabi. Le geste sera le même dans le cas où

1. Idéogramme composé de KA « bouche » et de ŠU « main » : cf. Br. 821.

Digitized by Google

l'artiste représente un dieu ou une déesse jouant le rôle d'intercesseur.

Il est clair, d'après l'idéogramme, que primitivement la main s'appliquait contre la bouche. C'était le geste de l'adoration respectueuse, tel qu'il se retrouvera chez les Latins, où *adorare* venait de *ad os*. Dans la caricature des catacombes qui place Anaximène en adoration devant son dieu, l'adorateur applique la main sur sa bouche. Un autre geste de la prière était « l'élévation des mains », si bien que *niš qâtê* « élévation des mains » était un mot fréquemment employé pour signifier la prière. On trouve dans les anciens cylindres la déesse orante, élevant les deux mains vers la divinité auprès de laquelle elle sert d'intermédiaire[1]. Chez les Égyptiens, l'hiéroglyphe employé pour « prier » était l'homme aux deux mains élevées vers le ciel. N'est-ce pas l'attitude naturelle à quiconque demande une faveur ou implore un bienfait? L'homme tend la main, comme le mendiant, vers ceux qui peuvent et veulent le combler de leurs dons. De là encore l'emploi de *šukennu*, *šukênu*, littéralement « posture humiliante », pour signifier « la prière »: l'homme est un *muškênu* (arabe *meskin*), c'est-à-dire « un humilié, un pauvre », en présence des dieux. Il est difficile de discerner quel était le concept primitif, à la base des mots *sullû* et *suppû*, qui sont les termes généraux pour signifier « prier » ; quant à *utnennu* « prier », son sens originaire est « se rendre favorable » telle ou telle divinité. C'est au même thème qu'appartient *unnennu* « prière ». On voit que l'idée prédominante dans la prière est la demande : prier, c'est demander quelque chose. On prie pour obtenir une faveur ou pour être délivré d'un mal, et des Babyloniens est vrai ce que dit des primitifs Mgr Le Roy : « Chez eux, la prière est essentiellement une demande. »

1. Par exemple sur le cylindre de l'époque de Pour-Sin II. Cf. Meyer, *Sumerier und Semiten in Babylonien*, p. 64.

Digitized by Google

Même quand on exalte la divinité, c'est afin de se la rendre propice et de lui faire accueillir plus favorablement la demande qu'on tient en réserve. Quand on déplore ses péchés, c'est pour demander la délivrance des maux qui en sont la conséquence.

Il est difficile de classer les prières babyloniennes en catégories. Ce qui distingue une prière d'une autre, c'est naturellement l'objet de la demande. Il suffit d'ouvrir les recueils de prière encore en usage. On les verra rangées par ordre, suivant qu'on réclame tel bien spirituel ou temporel. Cette spécialisation n'était pas le fait des Babyloniens ou des Assyriens. M. King, qui a édité et étudié un grand nombre des prières appelées *niš qâti* « élévation de la main » remarque justement que, mises à part celles qui ont pour but d'écarter les malheurs consécutifs à une éclipse de lune, ces prières formulent les demandes en termes vagues et généraux [1]. Un meilleur principe de division serait de partager les prières en prières privées et prières liturgiques. Les premières ne sont pas assujetties à telle forme déterminée, elles ont un caractère plus spontané que les secondes qui, composées par les prêtres dans les temples, sont soigneusement rédigées en un style spécial et prononcées sur un mètre particulier. Nous rangerions volontiers dans la première catégorie les prières prononcées par les rois dans telles ou telles circonstances. Il ne s'agit pas là, en effet, de formules toutes faites qui peuvent être récitées par n'importe qui. Ce sont des paroles qui ont été dites dans une solennité ou à l'occasion de quelque événement. La convention y a, sans doute, une certaine part, mais la diversité des rédactions nous est un garant qu'on ne calquait pas un modèle uniforme. C'est surtout après l'érection d'un temple ou la construction de quelque monument en l'honneur de la divinité, que le roi

1. *Babylonian Magic and Sorcery*, p. XXII.

Digitized by Google

élevait la voix pour implorer le ciel. Généralement ce sera au dieu ou à la déesse dédicatoires du temple ou du monument qu'il s'adressera. Nous avons vu comment *Gù-de-a* gravait une invocation sur ses statues et y demandait spécialement une longue vie[1]. La statue, qui demeurait sans cesse devant la divinité dans le temple, répétait incessamment le même vœu, la même prière. A propos d'un songe qui lui est survenu, le patési s'adresse successivement au dieu *Nin-gir-su*, à la desse *Gà-tum-dug*, à la déesse *Ninâ*[2]. Il cherche l'interprétation du songe et mêle à sa demande la louange de la divinité à laquelle il s'adresse. C'est ce même mélange de louange et de demande qui reparaît dans sa prière à *Nin-gir-su* pour obtenir le signe qui doit permettre la construction du temple ou pour obtenir le droit d'introduire dans ce temple le dieu lui-même et sa parèdre *Ba-ú*[3]. La dédicace du vase de *Lugal-zag-gi-si*, l'ancien roi d'Érech, est ainsi conçue[4] : « Que le dieu En-lil, le roi des contrées, prononce ma prière à Anou son père aimé : qu'il ajoute de la vie à ma vie; qu'il fasse s'étendre les contrées en sécurité ; qu'il m'octroie largement des soldats (aussi) nombreux que l'herbe ; qu'il prenne soin des étables célestes ; qu'il regarde le pays avec bienveillance ; que (les dieux) ne changent pas le bon destin qu'ils m'ont fixé ; que je sois toujours le pasteur qui se tient à la tête ! » Longue vie, heureuse destinée, pouvoir durable, pays prospère, armée nombreuse, tels sont les biens que réclame le monarque. Guère plus élevées les aspirations d'Arad-Sin, roi d'Our et de Larsa, qui dit[5] : « Je priai humblement pour élargir Our, pour avoir un nom

1. Sup.
2. Dans le cyl. A (cf. *ISA*, p. 137 ss., et *Revue biblique*, 1906, p. 181 s.).
3. *ISA*, p. 147 et 177.
4. *ISA*, p. 218 ss.
5. *ISA*, p. 300 s.

Digitized by Google

illustre. » En récompense de sa restauration du culte de Mardouk et de Sarpanit, Agoum-kakrime demande de longs jours, des années durables, un gouvernement prospère, d'heureuses moissons, etc [1]... Il achève en priant chaque dieu de lui accorder sa spécialité :

Que Anou et Antoum le bénissent dans les cieux!
Que Bêl et Bêlit lui fixent, dans l'*É-kur*, un destin de vie!
Que Êa et Dam-ki-na, qui habitent le vaste apsou, lui accordent une vie de nombreux jours !
Que la déesse sublime, la dame des vastes contrées, rende parfait son sort(?)!
Que Sin, le luminaire des cieux, renouvelle jusqu'à des jours lointains la postérité royale !
Que le Seigneur Šamaš, seigneur des cieux et de la terre, fixe pour les jours à venir le fondement du trône !

Jusqu'ici la demande est restée bornée aux biens matériels : longue vie, abondante postérité, dynastie durable. Dans les deux dernières invocations, le monarque unira la sagesse à l'abondance des biens :

Que Êa, le seigneur de la source, lui accorde uue sagesse parfaite !
Que Mardouk, qui aime son gouvernement, le seigneur de la source, lui accorde sa pleine abondance !

Téglath-phalasar I implore les dieux Anou et Adad, auxquels il a élevé un temple [2] : « Puissent les dieux Anou et Adad se tourner vers moi avec fidélité : qu'ils aiment l'élévation de ma main et qu'ils entendent la ferveur de mes prières ! Qu'ils accordent à mon gouvernement d'abondantes pluies, des années de richesse et de prospérité ! Qu'ils me ramènent sain et sauf du combat et de la mêlée! L'ensemble des régions qui me sont hostiles, des régions, des princes et des rois qui sont mes adversaires, qu'ils les

1. *KB*, III, 1, p. 148 ss.
2. Cylindre, VIII, 23 ss.

Digitized by Google

soumettent à mes pieds ! Qu'ils accordent une bénédiction favorable à moi et à ma postérité sacerdotale ! Qu'ils établissent solidement comme une montagne, à jamais, mon sacerdoce en présence d'Ašour et de leur divinité ! » Malgré la préoccupation des biens matériels, l'idée religieuse d'un sacerdoce à exercer, soit par lui-même, soit par ses descendants, rend moins vulgaire la prière de Téglathphalasar I. Par contre, Sargon prie simplement le dieu Ašour « pour qu'il donne les biens de la vie et des jours nombreux, pour qu'il rende solide mon gouvernement [1]. » Asaraddon s'élève plus haut quand il s'exprime en ces termes [2] : « Que les dieux, qui me secourent, regardent avec joie mes œuvres pies ! Que, de leur cœur stable, ils bénissent la royauté ! Que ma postérité sacerdotale soit, comme le fondement de l'*É-sag-il* et de Babylone, durable jusqu'aux derniers jours ! Que la royauté soit agréable au corps des gens comme la plante de vie et puissè-je les faire paître dans la justice et le droit ! » Suivent les demandes de longue vie, de nombreuse famille, de règne prospère, etc. En parlant des primitifs, Mgr Le Roy remarque [3] que « non seulement on prie pour obtenir une faveur qui n'a rien de spirituel, pour éloigner un malheur présent ou redouté, mais encore pour satisfaire sa vengeance, s'emparer du bien d'autrui sans se faire prendre, tuer son ennemi. » Ašourbanipal n'est pas beaucoup plus digne, quand, apprenant que le roi des Lydiens, Gygès, cesse de lui apporter le tribut et s'unit au roi d'Égypte, il dit au dieu Ašour et à la déesse Ištar [4] : « Que devant son ennemi tombe son cadavre et qu'on emporte ses os ! » De même, il implore Ištar d'Arbèle contre le roi d'Elam, *Te-um-man*

1. Inscription des Fastes, l. 173 ss.
2. Bu. 88 — 5 — 12, 75 + 76, col. VIII (cf. *BA*, III, p. 254 s.).
3. *La religion des primitifs*, p. 298.
4. Cylindre de Rassam, II, 116 s.

Digitized by Google

et conjure la déesse de déchaîner sur son ennemi un ouragan, un vent mauvais, au fort de la mêlée [1]. Dans ses prières à Šamaš, à Ea, à Nin-mah, le roi demande pour lui-même et pour son frère, Šamaš-šouma-oukîn, de longs jours heureux et une abondante postérité [2].

Les rois de la dynastie néo-babylonienne qui furent de grands bâtisseurs de temples, nous ont laissé de nombreuses prières. Après l'achèvement de l'É-temen-an-ki, à Babylone. Nabopolassar implore le dieu Mardouk [3] : « Mardouk, mon seigneur, regarde avec joie mes œuvres pies et, par ton ordre sublime qui ne change pas, puisse le travail de mes mains durer éternellement! De même que la maçonnerie de l'É-temen-an-ki est solide, rends solide pour toujours le fondement de mon trône. Jusqu'aux jours lointains, ô É-temen-an-ki, sois favorable au roi qui t'a rénové ! Quand Mardouk, au milieu des cris de joie, habitera en toi, ô temple, tu rappelleras ma piété à Mardouk, mon seigneur. » Fonder une dynastie aussi durable que le sanctuaire, telle est la préoccupation de cette prière; vivre aussi longuement que le temple de Sippar, telle est la préoccupation de la prière à la déesse de Sippar [4] : « Moi, Nabopolassar, le roi qui veille à ton entretien, rends-moi solide à jamais comme la maçonnerie de Sippar et de Babylone : fais durer ma royauté jusqu'à des jours lointains. » Longue vie, domination sur les ennemis, royaume paisible, postérité nombreuse, dynastie durable, ce sont les demandes qui reviennent à tout instant dans les prières formulées par Nabuchodonosor II devant toute divinité à laquelle il vient d'édifier un sanctuaire. Mais il a soin de mentionner aussi, dans sa grande inscription, la prière qu'il fit à Mar-

1. Cylindre B, V, 45 ss. (cf. *KB*, II, p. 251).
2. Lehmann, *Šamaššumukîn*, II, p. 20 s.; p. 16-17, l. 67 ss. Weissbach, *Babylonische Miscellen*, p. 18-19.
3. *KB*, III, 2, p. 6 s.
4. *KB*, III, 2, p. 8 s.

Digitized by Google

douk, au début de son règne [1]. Le souci de la piété envers les dieux est ici prédominant : « Seigneur éternel, maître de tout ce qui existe, au roi que tu aimes et dont tu mentionnes le nom, fais arriver ce qui t'est agréable ! Garde-le dans la voie droite ! Moi, je suis le prince ton favori, la créature de ta main : tu m'as créé et tu m'as confié la royauté sur la totalité des peuples ! O seigneur, selon ta grâce que tu fais déborder sur eux tous, donne-moi d'aimer ton pouvoir sublime et fais exister en mon cœur la crainte de ta divinité. Accorde-moi ce qui te plaît, car tu as fait ma vie ! » Dans sa prière à Šamaš, le dieu de la justice [2], le roi demandera, au milieu des biens temporels, « un sceptre juste, un pastorat agréable, un légitime bâton de commandement qui garde les peuples ». Si Nabonide restreint généralement sa prière aux biens du monde, à savoir la vie et le pouvoir pour lui et ses fils, nous possédons de lui une supplication au dieu Sin, dans laquelle il parle ainsi des gens attachés au service du temple [3] : « Place en leur cœur la crainte de ton auguste divinité pour qu'ils ne pèchent pas contre ton auguste divinité et que leur fondement soit solide comme les cieux ! » Puis il songe à lui-même et à son fils : « Moi, Nabonide, roi de Babylone, délivre-moi du péché contre ton auguste divinité et accorde-moi comme faveur une vie de longs jours. Quant à Bêl-šarra-ouṣour, le fils aîné, issu de mon cœur, place en son cœur la crainte de ton auguste divinité : qu'il ne commette pas de péché, qu'il soit saturé de la plénitude de vie ! » La crainte des dieux éloigne le péché, l'éloignement du péché est une condition de vie, telle est l'idée à la base de cette triple demande de Nabonide pour les serviteurs du temple, pour lui-même et pour son fils. Nous retrouvons ici, dans la pra-

1. Inscription de *East-India-House*, I, 55 ss,
2. *KB*, III, 2, p. 64 s., III, 11 ss.
3. Petite inscription d'Our, II, 3 ss. (*KB*, III, 2, p. 94 ss.).

Digitized by Google

tique, les préceptes que nous avions constatés dans l'étude de la loi morale.

La prière des rois — et de son contenu nous pouvons inférer le contenu des prières du peuple — envisage donc généralement les biens temporels : vie, postérité, puissance. Le souci de la piété et de la justice y apparaît aussi, mais généralement comme condition du bonheur et d'une longue vie. Si nous passons aux prières liturgiques, à celles qu'on conservait soigneusement dans les temples pour l'usage des prêtres ou des fidèles, nous y trouverons le même point de vue utilitaire [1]. La prière comportait deux parties. La première était consacrée à la louange de la divinité à laquelle on s'adressait spécialement. On insistait sur les caractères distinctifs du dieu. De Šamaš on vantait la force et la justice, de Sin la paternité et la domination, d'Ištar la bonté ou l'ardeur guerrière, etc. On aimait à évoquer le souvenir de la cité ou du temple dont le dieu était roi, la déesse reine [2]. Et finalement on demandait à être délivré de la maladie ou du péché qui en était la cause, à recouvrer la santé et la vie. Le thème du dieu ou de la déesse irrités, qui, comme nous l'avons vu, jouait un si

1. Quelques échantillons dans notre *Choix de textes religieux assyro-babyloniens*. Un grand nombre de prières dans Craig, *Assyrian and Babylonian religious texts* (2 vol.) ; traduction française dans Martin, *Textes religieux assyriens et babyloniens* (1900 et 1903). Les prières à Šamaš, dans Gray, *The Šamaš religious texts* ; à Mardouk, dans Hehn, *Hymnen und Gebete an Marduk* (*BA*, V, p. 279 ss.) ; à Nergal, dans Böllenrücher, *Gebete und Hymnen an Nergal* ; à Sin, dans Perry, *Hymnen und Gebete an Sin*, et dans Combe, *Histoire du culte de Sin en Babylonie et en Assyrie*. Cf. aussi King, *Babylonian magic and sorcery* ; Jastrow, *Die Religion Babyloniens und Assyriens*, p. 426 ss. ; Zimmern, *Babylonische Hymnen und Gebete in Auswahl* ; Langdon, *Sumerian and Babylonian Psalms*.

2. Par exemple dans notre *Choix de textes...*, p. 353 et p. 369.

Digitized by Google

grand rôle dans les idées religieuses des Babyloniens, intervenait comme conclusion de la plupart des prières liturgiques. Apaiser le dieu ou la déesse, tel était le grand souci. L'homme se tournait vers le ciel, le jour où il se sentait atteint par quelque malheur. Il ne comprenait pas que ce malheur pût être une épreuve envoyée par les dieux pour rendre sa foi plus profonde et sa confiance plus ferme. Maladie, souffrance, tristesse, deuil, c'était chaque fois un coup frappé par les dieux ou autorisé par eux, si bien que *qât-ili* « main de dieu » était presque synonyme de fléau ou de souffrance. La prière était le grand remède, car elle apaisait l'irritation divine et, par le fait même, faisait disparaître le mal dont on était accablé. C'est ce qui donne aux prières liturgiques une véritable monotonie. Si, en effet, la louange du dieu pouvait varier, la prière proprement dite, la demande, se mouvait dans un cercle extrêmement restreint et tournait presque invariablement au psaume de pénitence [1]. On ne songeait même pas à remercier le dieu du bienfait qu'il avait accordé. A peine si nous possédons quelques hymnes dans lesquels on rend grâce au dieu d'être rentré dans sa cité [2].

On ne se bornait pas à prier pour soi-même. Nous avons vu les rois priant pour leur postérité et spécialement Nabonide priant pour son fils. Quelquefois on priait pour le roi. Un hymne à la déesse Nanâ, compagne de Nabou, se termine ainsi [3] :

> Bénis Sargon, qui tient ton roseau,
> Le pasteur d'Ašour qui marche derrière toi,
> Fixe pour son destin une vie de longs jours,
> Consolide le fondement de son trône, rends durable son [gouvernement !

1. Jastrow, *Die Religion Babyloniens und Assyriens*, II, p. 1 s.

2. Zimmern, *Babylonische Hymnen und Gebete in Auswahl*, p. 7.

3. Craig, *Assyrian and Babylonian religious texts*, I, 54, l. 18 ss.

Digitized by Google

Sauvegarde les coursiers et l'attelage de son joug,
Écarte de son corps la décrépitude, la faiblesse !

Au temps où Šamaš-šouma-oukîn était soumis à son frère Ašourbanipal, celui-ci unissait leurs deux noms dans une prière commune. Les lettres qu'on adressait au roi ou à quelque citoyen commençaient par une formule plus ou moins longue dans laquelle on demandait aux dieux de bénir celui à qui la lettre était destinée.

Si l'on priait pour soi, pour le roi, pour la famille et les relations, on pouvait prier aussi pour la cité : de même qu'on devait apaiser le cœur du dieu irrité contre le pécheur, de même il fallait calmer son courroux contre la cité. Le dieu, offensé pour une raison quelconque, s'éloignait de sa ville et consentait à habiter chez les ennemis. Nous avons vu que le grand souci des rois était de le ramener. Il fallait que le dieu consentît à ce transfert, et c'était la prière qui pouvait seule l'y déterminer. Ašourbanipal s'adresse à Mardouk [1] : « Songe à Babylone que, dans la colère de ton cœur, tu as détruite ! Tourne ton cou, dirige ta face vers l'È-sag-il, le palais de ta seigneurie ! Reviens à ta ville, que tu as abandonnée, pour établir ta demeure dans un endroit qui ne t'est pas destiné. Toi, tu es le seigneur des dieux, ô Mardouk, ordonne ton retour à Babylone, et que ta rentrée dans l'È-sag-il soit placée en ta bouche sainte et immuable ! » Nabuchodonosor I ne parlait pas autrement, quand il implorait le même dieu [2],

Jusques à quand en moi soupir et affaissement ?
Jusques à quand, dans mon pays, pleurs et lamentation ?
Jusques à quand, dans mon peuple, plaintes et larmes ?
Jusques à quand, seigneur de Babylone, habiteras-tu dans le pays des ennemis ?
Qu'elle revienne en ton cœur Babylone, la belle !
Tourne ton visage vers l'È-sag-il que tu aimes !

1. Lehmann, *Šamaššumukîn*, taf. XXXVII, 29 ss. ; *ibid.*, II, p. 26 s.
2. *Cuneiform texts*, XIII, 48, l. 5. ss.

Digitized by Google

Nous avons cité ailleurs l'hymne de jubilation par lequel on fêtait le retour du dieu dans la cité [1]. Ainsi la prière se mêlait au culte public. Nous savons déjà que l'achèvement d'un temple ou d'un monument en l'honneur de la divinité était l'occasion d'une prière du roi. Il y avait, en plus, des jours spéciaux où la prière de toute la cité montait vers les dieux. C'étaient les jours de fêtes, quand le dieu faisait sa sortie du temple, soit sur la barque sacrée, soit sur les épaules des prêtres. On se rendait processionnellement à l'*akitu*, c'est-à-dire à la maison des fêtes. Le peuple s'exaltait [2] :

Sors, ô Seigneur, le roi t'attend,
Sors, notre Dame, le roi t'attend !
Le Seigneur de Babylone sort : les régions se courbent devant lui,
Sarpanit sort : on allume des plantes aromatiques,
Tašmêt sort : on allume le réchaud plein de bois de cyprès !
A côté de l'Ištar de Babylone, le prêtre *assinu* et le prêtre *kurgaru* jouent de la flûte !

Ailleurs nous voyons qu'on modulait le chant sur la lyre et le tambourin [3]. La musique accompagnait la prière et scandait la poésie. De tout temps, en effet, un rythme spécial était réservé aux hymnes sacrés. On y mettait en parallèle ou en opposition deux idées qui se balançaient l'une l'autre et fournissaient le type de ce parallélisme ordinaire dans la poésie hébraïque. Ces vers, ainsi partagés en hémistiches, se groupaient dans de véritables strophes, qui développaient une idée commune. Que le thème choisi fût la louange des dieux ou la misère de l'homme, le rythme était le même et permettait de

1. Sup.
2. K. 9876 : cf. Zimmern, *Babylonische Hymnen und Gebete in Auswahl*, p. 9.
3. Inf.

Digitized by Google

psalmodier la prière. Dans un hymne à Ištar on exalte la déesse par la strophe suivante [1] :

Où ton nom n'est-il pas ? Où ne sont-ils pas tes décrets ?
Où ne sont-elles pas dessinées tes images ? Où ne sont-ils pas fondés tes sanctuaires ?
Où n'es-tu pas grande ? Où n'es-tu pas sublime ?

Ou bien le pénitent s'écriera dans une autre strophe [2].

Les faibles sont devenus forts, et moi je suis devenu faible,
Je suis soulevé comme le flot que tourmente un vent mauvais !
Mon cœur prend son vol, il vole, comme l'oiseau des cieux,
Je gémis comme la colombe, nuit et jour !

M. Zimmern a insisté avec raison sur ce caractère religieux du lyrisme babylonien [3]. L'activité littéraire était spécialement le fait des prêtres et elle gravita dans l'orbite de tel ou tel dieu. On s'attacha aussi à conserver les anciennes productions de la littérature religieuse. Tel hymne, composé à l'époque de Hammourabi, pouvait se répéter aux temps d'Ašourbanipal ou sous la dynastie néo-babylonienne. Les dieux étaient restés les mêmes et le sentiment religieux n'avait guère varié. On avait même des textes que la tradition reproduisait fidèlement et qui étaient accessibles aux seuls initiés. C'étaient ces prières sumériennes qui chantaient la gloire d'En-lil ou de Tammouz, de Nin-ib ou de Ba-ú [4]. Il est fort possible que les prêtres choisissaient cette ancienne langue afin de donner à leurs hymnes plus de mystère, et, partant, plus de prestige. Parfois le texte sumérien, authentique ou fabriqué après coup, portait une traduction babylonienne ou assy-

1. Dans notre *Choix de textes...*, p. 359.
2. *Ibid.*, p. 363.
3. *Babylonische Hymnen...*, p. 6.
4. Dans *Cuneiform texts...*, XV, pl. 7 ss., et cf. Reisner, *Sumerisch-Babylonische Hymnen*. Langdon, dans *Babyloniaca*, II, p. 147 ss. et p. 275 ss. Zimmern, *Sumerisch-babylonische Tamûzlieder* (1907).

Digitized by Google

rienne qui en permettait la lecture sans trop de difficulté. Le talent des prêtres s'exerçait sur ces textes qui leur servaient de modèles. Ils développaient les idées, accentuaient les métaphores et n'évitaient pas toujours la rhétorique. Plus de cinquante-deux vers d'un psaume suméro-babylonien sont consacrés à nous décrire la parole de Bêl-Mardouk [1]. A Babylone comme ailleurs, l'imagination et le verbiage se superposèrent à l'idée religieuse et l'affaiblirent en voulant la perfectionner. Le caractère si puissamment humain de la prière, dans laquelle l'homme exposait au dieu ses besoins et en attendait le secours, finit par être obscurci sous les redites fastidieuses et les descriptions prolixes. Mais le sentiment religieux transpire quand même à travers ces phrases conventionnelles. On y retrouve partout cette filiale confiance qui, comme nous l'avons vu, était caractéristique de la religion assyro-babylonienne. Témoin cette strophe d'une prière à la dame des dieux [2] :

Car j'ai regardé vers toi, je me suis tourné vers toi : comme la frange de mon dieu et de ma déesse, j'ai saisi ta frange,
Afin que tu juges mon jugement, que tu formules mon arrêt :
Car faire vivre et sauvegarder sont en ton pouvoir,
Car tu sais sauver, épargner et délivrer !

Nous savons que ce sentiment repose sur la conviction que les dieux sont puissants et bons, qu'ils sont essentiellement miséricordieux. Seul le péché peut les avoir irrités, et c'est précisément la prière qui en délivre : n'oublions pas le triple précepte fondamental [3] :

La crainte enfante la faveur,
Le sacrifice augmente la vie,
Et la prière délivre du péché !

Le sentiment de la justice qui fut, lui aussi, prépondé-

1. Dans notre *Choix de textes...*, p. 343 ss.
2. King, *Babylonian magic and sorcery*, n° 6, 72 ss.
3. Sup.

Digitized by Google

rant dans la religion et la morale assyro-babyloniennes, intervenait à son tour. Le dieu et la déesse regardaient aux qualités de l'orant. Nous avons pu constater comment les rois rappelaient aux dieux leurs œuvres pies afin de voir leurs prières plus vite et plus complètement exaucées. C'est en récompense de l'élévation de tel ou tel temple qu'ils réclament les bienfaits du ciel. Ašour-nasir-apla demande à son successeur de ne pas altérer son inscription, mais de la replacer où il l'aura trouvée et de rebâtir le temple en ruines. Moyennant quoi, les dieux exauceront ses prières [1]. Sennachérib et Asaraddon formulent la même pensée, avant d'achever leurs annales [2]. Nabonide s'écrie [3] : « Puisse-t-il voir l'inscription de mon nom et ne la pas changer ! Qu'il l'oigne d'huile, fasse des sacrifices, place son nom à côté du mien et replace (l'inscription) en son lieu ! Que Šamaš et Anounit exaucent ses prières ! » Ainsi l'œuvre pie est une recommandation auprès des dieux, et la prière est plus facilement exaucée si celui qui la profère est plus respectueux des lois divines et humaines.

Mais l'homme est toujours faible et misérable. Sa bouche est impure et la parole qui sort de ses lèvres est une parole souillée. Combien plus efficace sera la prière si elle peut jaillir d'une bouche divine ! On imaginera alors de faire présenter la prière par un dieu ou une déesse. C'est une des conceptions les plus anciennes et les plus vivaces de la religion assyro-babylonienne. Sur la stèle de Nabou-apla-iddin, à Sippar, le roi est représenté en adoration devant le dieu-soleil. Derrière lui une déesse, facilement reconnaissable à sa coiffure, tient les

1. Ašour-nasir-apla, inscription n° 92.986, rev. l. 8 ss. (Budge et King, *The annals of the kings of Assyria*, p. 165).

2. Prisme de Sennachérib, VI, 70 ss. Asaraddon, inscription du prisme brisé, VI, 21.

3. Grand cylindre de Sippar, III, 45 ss.

Digitized by Google

deux mains levées vers le dieu et lui transmet la prière du roi [1]. Ce motif de la déesse aux mains levées, pour servir d'intermédiaire entre le fidèle et la divinité, se trouve déjà sur les plus anciens cylindres, par exemple sur le sceau de Lougal-oušoumgal, patési de Tello, au temps de Narâm-Sin, et sur celui de Galou-Enlil, scribe du temps de Pour-Sin, roi de la dynastie d'Isin [2]. D'autres fois, la déesse présente au dieu par la main le fidèle dans l'attitude de la prière : par exemple sur un sceau de l'époque de Gimil-Sin [3]. Sur un sceau de l'époque d'Our-engour figurent deux déesses, dont l'une tient l'orant par la main et le présente à la divinité, tandis que l'autre élève les deux mains et prononce la prière [4]. Il est intéressant de voir Gù-de-a s'adressant aux dieux en général, pour les prier de se faire intermédiaires [5] : « O Anoumaki, à mon côté, puissiez-vous adresser une prière ! » Nous avons cité plus haut le texte dans lequel Lougal-zag-gi-si demande à En-lil de prononcer sa prière auprès du dieu Anou. Un psaume adressé à une déesse énumère toute une litanie de dieux intercesseurs [6] :

> Que mon dieu intercesseur te dise une prière,
> Que ma déesse suppliante te fasse une supplication,
> Que Amourrou, seigneur de la montagne, te dise une prière,
> Que Ašrat, la dame du désert, te fasse une supplication ! etc.

L'invocation s'achève par ces vers :

1. Reproduction dans V R, pl. 60 ; Maspero, *Histoire ancienne...*, I, p. 657, etc...
2. Le sceau de Lougal-oušoumgal dans *Découvertes en Chaldée*, p. 286, et Meyer, *Sumerier und Semiten in Babylonien*, p. 61 ; celui de Galou-Enlil dans Meyer, *Op. laud.*, p. 64 (n° 16).
3. Meyer, *Op. laud.*, p. 64 (n° 14).
4. Menant, *La glyptique orientale*, I, pl. IV, n° 2, et Maspero, *Histoire ancienne...*, I, p. 655.
5. Cylindre B, I, 20 ss. (*ISA*, p. 174 ss.).
6. Zimmern, *Babylonische Hymnen...*, p. 25.

Digitized by Google

Qu'ils te disent : Regarde-le avec fidélité !
Qu'ils te disent : Tourne ton cou vers lui !
Qu'ils te disent : Que ton cœur s'apaise !
Qu'ils te disent : Que ton âme s'adoucisse !

Les inscriptions de la dynastie néo-babylonienne sont remplies de ces prières où apparaît le dieu intercesseur ou la déesse intermédiaire. Nabuchodonosor II s'adresse à Nin-karrak et lui dit [1] : « Dis en présence de Mardouk, le roi des cieux et de la terre, le renversement de mes ennemis et la destruction du pays de mes adversaires ! » Au dieu Nabou [2] : « Rends agréables mes œuvres pies en présence de Mardouk, le roi des cieux et de la terre, le père qui t'a engendré ! Prononce ma grâce et que dans ta bouche soit placé ceci : Nabuchodonosor est un roi qui pourvoit au culte ! » A Lougal-maradda [3] : « Rends agréables mes œuvres en présence de Mardouk, le roi des cieux et de la terre, prononce ma grâce ! » De la même façon, Nabonide demande à Nin-gal, épouse de Sin, à Šamaš et à Ištar, leurs enfants, d'intercéder pour lui auprès de Sin [4]. A Anounit il dira [5] : « Chaque mois, au lever et au coucher du soleil, présente l'hommage de ma piété à Sin, le père qui t'a engendré ! » Quand le prêtre veut donner à sa prière une efficacité divine, il dit [6] : « Le dieu Êa a placé sa prière sainte au lieu de ma prière ! »

Quand nous avons étudié les relations entre les dieux et les hommes, nous avons vu que la révélation divine se faisait surtout à l'aide des songes et des apparitions. C'est par le même moyen que les dieux communiquent leur réponse à

1. VR, 34, III, 48 s.
2. Inscription de Borsippa, II, 26 ss.
3. *KB*, III, 2, p. 66-67, III, 45 s.
4. Grand cylindre de Sippar, II, 38 ss.
5. *Ibid.*, III, 41 ss.
6. *Cuneiform texts...*, XVI, pl. 2, l,79: *ik-rib-šuel-lu ana ik-ri-bi-ia iš-kun.*

Digitized by Google

la prière, s'il faut en croire Gù-de-a [1]. Après sa prière contre Te-um-man, Ašourbanipal entend Ištar qui lui dit [2] : « Ne crains rien ! » On se plaisait quelquefois à supposer un dialogue entre le dieu et le fidèle. Celui entre Ašourbanipal et Nabou est de toute beauté. Nous en avons donné un extrait, quand nous avons étudié les dieux et les rois [3]. Qu'il soit permis de citer les premières paroles du dieu [4] :

O Ašourbanipal, je suis à ton côté, moi, Nabou, jusqu'à la fin des jours !
Tes pieds ne chancelleront pas, tes mains ne seront pas paralysées !
Ta langue ne s'égarera pas sur tes lèvres,
Car je t'accorderai de bien parler !
Je marcherai devant toi, j'introduirai ta personne dans le temple Ê-maš-maš !

Il y avait donc des cas où le dieu répondait directement au fidèle, en dehors des oracles qui étaient donnés dans les temples et nécessitaient l'intervention du prêtre. C'était la véritable parole du dieu dont on aimait à dire qu'elle ne subissait pas de changements. Ainsi la prière devenait un moyen d'entrer immédiatement en contact avec la divinité et de recevoir ses sentences.

*
* *

M. S. Reinach a bien caractérisé la différence entre la prière et le sacrifice quand il écrit [5] que « tandis que la prière est un appel, un mouvement de l'âme, le sacrifice comporte l'usage d'un corps, d'une matière que l'on aban-

1. Cylindre A, *passim*. *Revue biblique*, 1906, p. 181 s.
2. *KB*, II, p. 250-251.
3. Sup.
4. Craig, *Assyrian and Babylonian religious texts*, I, p. 5, l. 7 ss.
5. *Cultes, Mythes et Religions*, I, p. 97.

Digitized by Google

donne ou que l'on détruit. » Nulle part peut-être, en histoire des religions, les systèmes n'ont été plus nombreux et plus contradictoires que sur la façon d'expliquer le sacrifice. Ces systèmes se ramènent à trois grands groupes : le don intéressé, la nourriture et la communion. Ce qu'il y a de très intéressant à constater, c'est que, pour les Sémites, les trois théories ont été successivement proposées, car les uns, comme Renan, ont insisté sur le caractère de sacrifice-don destiné à capter les faveurs de la divinité « comme on gagne les hommes » ; d'autres, comme Smend, ont accentué le caractère de sacrifice-nourriture, et d'autres encore, comme W. R. Smith, y ont vu spécialement le sacrifice-communion [1]. Le P. Lagrange montre bien comment chacune de ses théories renferme une part de vérité, mais il reconnaît que chacune d'elles aussi néglige un côté de la question, l'immolation, car « l'immolation est la différence spécifique qui fait de l'offrande un sacrifice » [2]. Le sacrifice fut envisagé par les Sémites comme un moyen de reconnaître extérieurement les droits de la divinité sur la créature et de satisfaire le désir, inné à l'homme, de s'unir à Dieu [3] : « Le sacrifice des Sémites n'est ni un vulgaire contrat intéressé, ni la becquée tendue aux dieux, ni le renouvellement des liens du sang avec le dieu au moyen d'une victime de nature divine. C'est l'expression, par un acte solennel, de cette idée que tout appartient au dieu, et la reconnaissance de ce droit, en même temps que l'expression du désir de se rapprocher de lui. Ce désir étant la base même du sentiment religieux, le sacrifice est l'acte religieux par excellence. » L'auteur que nous venons de citer et M. Zimmern insistent à bon droit sur le fait que le sacrifice, dans la reli-

1. Cf. Lagrange, *ÉRS*, p. 247 ss.
2. *Op. laud.*, p. 270.
3. *Ibid.*, p. 274.

Digitized by Google

gion assyro-babylonienne, se présente avec un caractère alimentaire très accentué [1].

Nous ne nous arrêterons pas longuement sur le sacrifice-offrande. On remarquera que, pour exprimer d'une façon vague le sacrifice, on pouvait recourir à des mots comme *qîštu* « don » et *qatrû* « présent ». Une des expressions les plus courantes dans les tablettes rituelles est la suivante [2] : « Devant telle ou telle divinité tu feras un présent (*šerqu tašaraq*) ». Quand nous avons étudié « les dieux et la cité », nous avons remarqué que le dieu était véritablement habitant dans le temple et que la grande préoccupation des citoyens et du roi était de lui rendre cette demeure agréable [3]. Il s'y trouvait un « trésor », qu'on appelait le trésor du temple et qui s'augmentait par les dons faits à la divinité. Il faut lire, dans les cylindres de Gù-de-a, les mille et une donations que se complaît à énumérer le patési et qui, toutes, ont pour objet de charmer les loisirs du dieu et de lui rendre la vie douce dans son temple [4]. Après avoir relaté ses constructions, Sargon s'écrie [5] : « En un mois propice, en un jour favorable, j'invitai en ces (palais) Ašour, le père des dieux, le grand seigneur, ainsi que les dieux et déesses qui habitent le pays d'Ašour. Des présents d'or rouge, d'argent pur, offrandes considérables, tribut pesants, je leur offris magnifiquement et je fis exulter leur âme. » Ainsi offre-t-on des présents aux dieux pour que leur cœur en soit réjoui, exactement comme à un souverain on offre des richesses, qui lui sont agréables, non pas tant parce qu'elles satisfont sa cupidité que parce qu'elles sont une preuve de la soumission et de la bonne volonté de ses sujets et de ses vassaux.

1. *Op. laud.*, p. 266, et Zimmern, *KAT* [3], p. 594 s.
2. Zimmern, *BBR*, p. 252, et Muss-Arnolt, *HW*, p. 1118.
3. Sup.
4. Cylindre B, *passim*.
5. Inscription des fastes, l. 167 ss.

Digitized by Google

L'offrande aux dieux se fait dans le temple, car elle a pour but d'embellir cette demeure et de la rendre plus habitable : n'oublions pas que le souci des rois, lorsqu'ils construisent un temple, aussi bien que le souci des dieux, lorsqu'ils créent l'humanité, est de faire un séjour qui soit vraiment « la joie du cœur », *ṭub libbi*. Mais cette offrande n'est pas, à proprement parler, le sacrifice, et Asaraddon distingue bien les deux actes du culte, quand il dit [1] : « J'invitai en lui (le palais) Ašour, Ištar de Ninive, les dieux d'Ašour en leur totalité : J'offris en leur présence des sacrifices purs en grande quantité et je leur présentai des dons. »

Le sacrifice est une chose différente du don et ne doit pas se confondre avec lui. Sans doute, il est un don, mais avec quelque chose de plus : il est une nourriture et, par le fait, entraîne une immolation. On remarque, en effet, que les offrandes à la divinité sont constituées généralement par des aliments et de la boisson. Lougal-zag-gi-si, le vieux roi d'Erech, offre à la divinité de Nippour [2] « des pains d'offrande » et « de l'eau pure ». Gù-de-a remarque aussi que, dans le temple *Ê-ninnû*, se trouvent des pains [3] : « Dans ses pains était l'abondance des dieux ! » M. Zimmern a remarqué que, dans le rituel, on doit souvent placer des pains en présence des dieux [4]. Ces pains sont généralement au nombre de douze, ou quelquefois de trois fois douze, et, ce qu'il y a de très intéressant, c'est que ce sont des pains sans levain, des pains « doux ». L'idée d'offrir spécialement des aliments « doux » reparaît dans le choix du miel et du beurre. « Le miel et le beurre » sont déjà juxtaposés dans les inscriptions de Gù-de-a [5], et

1. Inscription des prismes A et C, VI, 27 ss.
2. *ISA*, p. 220-221.
3. Cylindre A, XXVII, 17 (*ISA*, p. 171).
4. *BBR*, p. 94 s.
5. Cylindre A, XVIII, 21 ; Cylindre B, III, 24 (*ISA*, p. 158-159 et 178-179).

Digitized by Google

le roi d'Our, Pour-Sin, déclare qu'il construit, à l'endroit des sacrifices, « une maison de miel, de beurre et de vin » [1]. Le miel et le beurre se retrouvent côte à côte dans un texte d'Asaraddon [2]. Le rituel ordonnait de mélanger le miel et le beurre et d'offrir à la divinité ce plat sucré [3]. Les fruits doux, comme les dattes, les figues, figurent fréquemment parmi les aliments offerts, tant dans les inscriptions de Gù-de-a et de Sennachérib, que dans les tablettes rituelles [4]. Parmi les liquides, le vin de vigne ou le vin de sésame [5], le lait [6] et l'hydromel [7] sont encore choisis pour leur douceur. On les associe à quelque nourriture solide, de façon à ce que rien ne manque au petit régal qu'on offre aux dieux. Car c'est bien un régal, un festin, qu'il s'agit d'organiser. Il existe, dans les temples, une table sur laquelle on prépare les mets du sacrifice. Déjà Gù-de-a écrivait [8] : « Le temple ba-gà, le lieu de ma table à offrandes, les grands dieux de Lagaš s'y rassembleront. » Le roi de Kiš, *Uru-mu-uš*, offre des pains et de la boisson fermentée « pour l'offrande de chaque jour à la

1. *ISA*, p. 284-285, g.
2. Inscription de la pierre noire, IV, 7 s.
3. Zimmern, *KAT*³, p. 599.
4. Gù-de-a, statue E, V, 9 ss., VI, 23 ss. (*ISA*, p. 122 ss.), cylindre B, III, 19 ss. (*ISA*, p. 176-177). Sennachérib, prisme, I, 60. Zimmern, BBR, p. 95. Ašour-nasir-apla offre des fruits aux dieux : inscription du mur de Kalhou, rev., 14; grand monolithe, V, 8 ss.
5. Le vin dans Gù-de-a, cylindre B, V, 21; VI, 1, 26 etc.... ; dans Pour-Sin, *ISA*, p. 284-285, g; dans Ašour-nasir-apla, passages cités à la note précédente; dans Sargon, inscription des fastes, l. 170; dans Sennachérib, prisme, I, 6 ss.; dans Asaraddon, inscription de la pierre noire, IV, 7 s. Dans les sacrifices rituels : Zimmern, *BBR*, p. 95.
6. Le lait dans Gù-de-a, cylindre B, III, 18, 20; X, 4 ss. Zimmern, *BBR*, p. 95.
7. L'hydromel dans Gù-de-a, cylindre A, XXVII, 16.
8. Cylindre A, X, 27 ss. (*ISA*, p. 148-149).

Digitized by Google

table de Šamaš » [1]. Nabuchodonosor II répand les vins les plus exquis « comme de l'eau du fleuve, sur la table de Mardouk et de Sarpanit » [2]. Le même monarque énumère les bonnes choses qu'il fixe pour chaque jour « à la table de Nabou et de Nanâ » [3]. Quand, dans le rituel, on veut faire un sacrifice, on prépare la table (*paššuru*) ; « enlever la table », c'est achever le sacrifice [4]. Aussi le sacrifice s'appelle-t-il, en toute vérité, le repas (*naptanu*) du dieu [5]. Sargon parle « du banquet qui caractérise la table du dieu et du roi » [6]. Les incantations mettent en parallèle « le repas du dieu » et « le repas du roi » [7], et les tablettes rituelles mentionnent le repas (*naptanu*) de tel ou tel dieu [8]. En offrant le sacrifice aux dieux, on dira [9] : « Acceptez le repas de la totalité des grands dieux ! ». A Šamaš un prêtre dit[10] : « Mange sa nourriture », en parlant de la nourriture offerte. Aussi ne sommes-nous pas étonnés si Hammourabi écrit à Sin-idinnam de faire des provisions pour la nourriture des déesses d'Emoutbal[11] et si, dans son code, il se vante d'avoir placé « des mets purs devant le dieu Nin-a-zou »[12]. Après le déluge, le héros Outa-napištim offre son sacrifice sur une montagne[13] : « Les dieux flairèrent l'odeur, les dieux flairèrent la bonne odeur, les dieux comme des mouches se rassemblèrent

1. *OBI*, n° 13 (*ISA*, p. 230-231).
2. Cylindre de Grotefend, I, 26 s.
3. *Ibid.*, II, 34.
4. Zimmern, *BBR*, p. 94.
5. Muss-Arnolt, HW, p. 713.
6. Cylindre, l. 42 : *naptani simat paššuri ili u šarri.*
7. *Surpu*, V/VI, 66.
8. Zimmern, *KAT*³, p. 595, n. 1.
9. Zimmern, *BBR*, p. 194-195, l. 71.
10. Zimmern, *KAT*³, p. 595, n. 1.
11. King, *The letters and inscriptions of Hammurabi*, n° II, l. 15 ss.
12. Code, recto, IV, 36 s. Cf. *ibid.*, III, 34 s.
13. Dans notre *Choix de textes...*, p. 115.

Digitized by Google

au-dessus du sacrificateur ». On savait, d'ailleurs, que les dieux banquetaient dans l'Olympe. Quand ils se réunissent pour exalter Mardouk, au moment de la création [1] :

Ils s'entretinrent, ils s'assirent au banquet,
Ils mangèrent le pain, ils préparèrent le vin,
La douce boisson changea leur...
A boire ils s'enivrent, les corps sont joyeux.
Ils crièrent beaucoup, leur cœur s'exalta,
Pour Mardouk leur vengeur ils fixèrent le destin.

Le feu servait d'intermédiaire entre les hommes et les dieux. Non seulement la cuisson rendait les aliments plus mangeables, mais elle permettait à la fumée de monter jusqu'aux narines des dieux. Une prière au dieu du feu Nouskou lui disait [2] :

Sans toi on ne prépare pas de banquet dans le temple,
Sans toi les grands dieux ne flairent pas l'encens.

A la flamme on s'adresse en ces termes [3] :

Tu es bonne, toi qui es créée en un lieu saint :
Bêl t'a destinée pour les repas des grands dieux !
Sans toi on ne prépare pas de banquet dans le temple,
Sans toi, le dieu, le roi, le seigneur et le prince ne sentent pas l'encens.

La combustion de substances aromatiques accompagnait la cuisson des aliments. Un réchaud spécial, le *niknakku* ou le *masabbu*, est destiné à brûler l'encens, le cyprès, le cèdre, la farine ou le roseau [4]. Pour son sacrifice, Outanapištim a soin de brûler « du roseau, du cèdre et du myrte », et nous avons vu que c'était l'odeur qui attirait

1. Dans notre *Choix de textes*, p. 41.
2. *Maqlû* II, 9 s.
3. *Maqlû* VI, 93 ss.
4. Pour le *niknakku*, Muss-Arnolt, *HW*, p. 671. Pour le *masabbu* (du sumérien *ma-sà-ab*), cf. Zimmern, BBR, p. 94, n. 4, et Langdon, *Babyloniaca*, II, p. 113.

Digitized by Google

les dieux [1]. En même temps on répandait des libations d'eau, de vin, de boisson fermentée ou d'hydromel, qui, comme nous l'avons vu, complétaient le repas du dieu. On voit combien l'idée du sacrifice-nourriture est accentuée dans la religion assyro-babylonienne. La question serait de savoir jusqu'à quel point cette idée avait de valeur pratique. S'imaginait-on réellement que les dieux « mangeaient » la nourriture et « buvaient » la boisson? Il y a des textes formels à cet égard et nous ne pouvons nous y dérober. Que des âmes plus raffinées aient vu dans cette alimentation un pur symbole, cela est fort possible. Mais nous savons que les Babyloniens et les Assyriens ont eu l'idée d'une divinité habitant réellement dans la cité et dans le temple. Cette divinité qu'il fallait contenter par tous les moyens possibles, on l'atteignait dans la statue, et la fumée des aliments cuits arrivait jusqu'aux narines du dieu. L'anthropomorphisme a joué un grand rôle — nous l'avons vu — dans la conception que se firent du divin les peuples du Tigre et de l'Euphrate. Cet anthropomorphisme a pu intervenir dans l'idée du sacrifice-nourriture et donner aux dieux non pas une faim à satisfaire, mais une jouissance à éprouver, dans l'odeur et la saveur des aliments. En outre, le repas est une occasion pour l'homme de jouir de la présence de ses amis. Le banquet réunit à une même table les dieux et les hommes, il leur permet de communiquer entre eux plus librement. Peut-être cette idée a-t-elle influencé la conception du repas du dieu.

Jusqu'ici nous avons laissé de côté le sacrifice sanglant. Celui-ci constitue un groupe spécial, parmi les offrandes et les aliments que l'homme doit aux dieux. L'immolation s'ajoute à l'offrande, et le sacrifice comporte alors deux opérations distinctes : le meurtre de la victime, l'offrande de la victime aux dieux. Parmi les présents que Gù-de-a

1. Dans notre *Choix de textes*..., p. 115.

Digitized by Google

offre pour la dot de la déesse *Ba-ú*, au jour de son mariage avec Nin-gir-sou, figurent des oiseaux, des poissons, des quadrupèdes [1]. On élevait ces animaux dans les dépendances des temples, afin d'avoir toujours de quoi alimenter les sacrifices quotidiens. Les quadrupèdes les plus fréquemment choisis pour le sacrifice sont les bœufs, les moutons et les agneaux, les chevreaux et les bouquetins. Gù-de-a offre des bœufs, des moutons et des agneaux, ou bien des bœufs et des chevreaux [2]. Téglath-phalasar I offre des bouquetins et des agneaux [3]. Après sa campagne contre Mérodach-baladan, Sennachérib offre en sacrifice perpétuel un bœuf et dix moutons [4]. Le mouton est, de beaucoup, l'animal qu'on sacrifie de préférence et c'est toujours lui qui figure dans les prescriptions rituelles. Il est tellement l'animal du sacrifice que l'idéogramme de « mouton » est devenu le déterminatif du mot *niqû* « sacrifice » en général. L'usage des orientaux est de préparer le mouton à l'hôte de marque et de fêter les solennités en tuant le mouton. Il n'y a rien d'étonnant à ce qu'on ait choisi cette victime pour le banquet des dieux. Les autres animaux offerts sont tous choisis parce qu'ils ont une chair bonne à manger. L'idée du repas sacrificiel intervient dans le choix des victimes [5]. On savait, d'ailleurs, qu'il y avait tel ou tel morceau à présenter spécialement à la divinité. C'était la viande de droite (*śiru*) *imittu*, probablement le gigot droit, auquel on ajoutait les rognons et des morceaux de viande bouillie ou rôtie [6]. La tablette cultuelle de

1. Statue E, V, 1 ss.; VI, 19 ss. (*ISA*, p. 122-123).
2. Statue E, V, 3 ss.; cylindre B, I, 14; XVIII, 19 s.
3. Cylindre, VII, 13 ss.
4. Prisme, I, 60 ss.
5. Les bœufs gras et les moutons gras dans Gù-de-a, cylindre B, V, 20. De même Sargon, Annales, l. 311 ss., et Salmanasar II, inscription des portes de Balawat, VI, 3.
6. Zimmern, *KAT* [3], p. 597 s.

Digitized by Google

Nabou-apla-iddin règle les parts de viande, de sauce, etc... qui reviennent aux prêtres dans le sacrifice des taureaux ou des moutons [1].

Ainsi, même dans le sacrifice sanglant, l'idée d'offrir un festin aux dieux apparaît encore assez nettement accusée. Mais l'immolation de la victime ajoutait un rite nouveau. L'effusion du sang a toujours été quelque chose de solennel pour le Sémite, car le sang est le séjour de l'âme et de la vie. Il est possible que cette effusion du sang soit la raison pour laquelle le mot *naqû* « répandre, faire des libations » finit par signifier « sacrifier », en même temps que *niqû* « effusion, libation » voulait dire « sacrifice ». Et ici une idée plus complexe s'est associée à celle de repas offert à la divinité. Il y avait une victime, et cette victime devait jouir de conditions spéciales. Elle devait être parfaite, *šalmu*, c'est-à-dire n'avoir pas de défauts [2]. On pourrait expliquer cette exigence par le fait que la victime doit être servie à la table du dieu et qu'il faut alors un mets de choix. Cela était vrai lorsqu'il s'agissait d'un sacrifice offert aux dieux pour les remercier ou leur demander une grâce nouvelle. Mais il y avait, à côté de cela, le sacrifice d'expiation par lequel l'homme voulait racheter son péché. Le dieu, la déesse étaient irrités par la faute de l'homme. Nous avons vu combien cette idée avait influencé toute la théologie assyro-babylonienne. A cette divinité offensée il fallait une victime, le pécheur. De là ces coups terribles qui frappaient l'homme dans sa santé, dans son être. Si pourtant on pouvait substituer un souffre-douleurs ! On n'y a pas manqué, et l'idée de la substitution de la victime à l'offrant a joué un grand rôle dans la religion. La magie sympathique enseignait que par la destruction d'une image représentant une personne hostile, on détruisait la

1. Dans notre *Choix de textes...*, p. 391 ss.
2. Zimmern, *KAT* [3], p. 598.

Digitized by Google

personne elle-même [1]. Ici il ne s'agit plus d'une image sur laquelle s'acharnerait la colère du dieu ou de la déesse, mais d'un être délégué par l'offrant pour recevoir les coups. On avait une double expression pour désigner l'être ainsi choisi : il était le *pûhu* ou le *dinânu* de l'homme, et le seul mot qui rende exactement ces deux termes est celui de « substitut ». [2] Dans une incantation, le dieu Êa dit à Mardouk [3] : « Prends un roseau sacré et mesure cet homme : fabrique un roseau... Récite l'incantation d'Eridou et frotte (avec le roseau) l'homme, enfant de son dieu : puis brise-le sur lui et qu'il soit son substitut (*dinânu*) ! » Nous assistons à une véritable opération de médecine télépathique. Le roseau est fait à la taille du malade et chargé de son fluide : il devient son substitut et prend sa maladie. Mais quand il s'agit d'un animal à substituer à l'homme, l'opération est tout autre. Dans un cas, on choisit un pourceau. Le début du formulaire malheureusement mutilé recommande de tuer le pourceau, d'en arracher le cœur, de répandre son sang auprès du lit du malade. Après quoi [4] : « partage le pourceau en ses membres et place-les sur le malade ; purifie cet homme, rends-le pur avec l'eau bénite de l'*apsû*, amène-lui le réchaud et la torche ! Dépose près de la porte fermée deux fois sept pains cuits sous la cendre. Donne le pourceau pour son substitut : donne la chair pour sa chair, le sang pour son sang et qu'ils (les démons) l'acceptent ! Le cœur

1. Sup.

2. Sens de *pûhu* dans Behrens, *Assyrisch-Babylonische Briefe kultischen Inhalts*, p. 14 ss. et Langdon, *ZA*, XXI (1908), p. 285. Sur *dinânu*, Thompson, *The devils and evil spirits of Babylonia*, II, p. 2, n. b.

3. *Cuneiform texts...*, XVII, pl. 15, l. 20 ss. Cf. Thompson, *The devils...*, II, p. 57 ss., et Frank, *Babylonische Beschwörungsreliefs*, p. 69.

4. *Cuneiform texts...*, XVII, pl. 5, l. 52 ss. Cf. Thompson, *The devils...*, II, p. 17 s., et Frank, *op. laud.*, p. 58 ss.

Digitized by Google

que tu auras placé à son chevet, donne-le au lieu de son cœur et qu'ils l'acceptent ! » Le malade est sous l'influx des esprits mauvais qui le tourmentent. Le cochon est mmolé à sa place, il est substitué à l'homme et livré pour lui à la voracité des démons. Voici maintenant l'agneau [1].

L'agneau est le substitut de l'humanité :
Il a livré l'agneau pour sa vie,
Il a livré la tête de l'agneau pour la tête de l'homme,
Il a livré la nuque de l'agneau pour la nuque de l'homme,
Il a livré la poitrine de l'agneau pour la poitrine de l'homme !

L'agneau est ici le substitut de l'homme dans la maladie. Tourmenté par les esprits du mal ou torturé par la fièvre, on peut se délivrer en déléguant une victime animale qui est détruite à la place du patient. Or, le sacrifice expiatoire n'a pas d'autre but que d'écarter de l'homme les effets de la colère divine, et ces effets, nous le savons, sont la maladie et la souffrance. L'immolation de la victime a donc été non seulement un des préparatifs nécessaires au banquet divin, mais encore une substitution de l'animal à l'homme pécheur. Cette idée intervenait même dans le sacrifice qui sanctionnait le serment. Un cas célèbre est celui du pacte entre Ašour-nirari, roi d'Assyrie, et Mati'-ilou, prince d'Arpad. On immole un bélier et on souhaite le même sort à Mati'-ilou, s'il transgresse le pacte [2]. On ajoute : « Cette tête n'est pas la tête du bélier... c'est la tête de Mati'-ilou ! [Cette tête n'est pas la tête du bélier], c'est la tête de ses enfants, de ses grands, des gens de son pays !... » Plus loin : « Cette cuisse droite n'est pas la cuisse du bélier, c'est la cuisse de Mati'-ilou, la cuisse de ses enfants, de ses grands, des gens de son pays ! » Il y a identification entre le transgresseur et la victime. Le

1. *Cuneiform texts...*, XVII, pl. 37, tabl. Z, col. B, 14 ss.
2. R^m 274 + 120, dans Peiser, *Mitteilungen der vorderasiatischen Gesellschaft*, III (1898), p. 228 (=2) ss.

Digitized by Google

châtiment qui doit accompagner la culpabilité est exercé, par avance, sur la victime qui n'est qu'une représentation, un substitut de l'homme.

Il resterait un pas à franchir pour immoler un homme ou un enfant au lieu d'un coupable. Le substitut serait non plus un animal, mais un être raisonnable. Il ne semble pas que les Babyloniens en soient arrivés à cet excès. Le code de Hammourabi prévoit le cas où un père voue une de ses filles à la divinité, mais c'est uniquement pour que la jeune fille serve dans le temple comme prêtresse ou hiérodule [1]. Une dame assyrienne voue quatre serviteurs au dieu Nin-ib [2]. Ils auront à travailler dans le temple. Il est intéressant de voir un officier assyrien vouer son fils à Nin-ib, pour la vie d'Ašourbanipal. Le texte est ainsi conçu [3] : « Au dieu Nin-ib, qui se trouve dans la ville de Calhou, Mannou-dîk-bêli-alak, officier, a offert en présent son fils Nabou-madid-napišti, à Nin-ib, le fort, le robuste parmi les dieux, le preux, pour la vie d'Ašourbanipal, roi du pays d'Ašour, à Nin-ib qui se trouve dans la ville de Kalhou ! » L'enfant servira le dieu dans le temple et le père aura obtenu, par ce sacrifice, une longue vie pour son roi.

Les occasions du sacrifice sont aussi nombreuses que celles de la prière. Les fêtes solennelles, les dédicaces de temples, les constructions d'édifices sont sanctifiées par une offrande aux dieux et par l'immolation des victimes. Le souverain offre des sacrifices quand il retrouve la stèle de ses prédécesseurs ou un barillet de fondation. Après une campagne heureuse on fera le sacrifice d'action de

1. Code, § 181.

2. Johns, *Assyrian deeds and documents,* n° 640. La formule est *ana* (*ilu*) *Ninib ki-rib* (*alu*) *Kalha šelu'ù* à« Ninib, dans la ville de Kalhou, ils sont voués » (l. 6).

3. Johns, *Assyrian deeds and documents*, n° 641. Cf. Meissner, *Assyriologische Studien*, III, p. 64, n. 2.

Digitized by Google

grâces : témoin Sennachérib au retour de sa campagne contre Mérodach-baladan [1]. On aime alors à vouer aux dieux le butin pris sur l'ennemi et à prélever ce qu'il y a de meilleur pour les sacrifices dans le temple [2]. Il existe, d'ailleurs, des offrandes fixes et des sacrifices perpétuels qui sont établis par les souverains. Gù-de-a dresse la liste des offrandes fixes qu'il a décrétées pour ses temples. Hammourabi déclare qu'il a destiné « à jamais » des sacrifices purs à Èa et à Damgal-noun-na [3]. La tablette cultuelle de Sippar raconte comment le roi Nabou-apla-iddin remet en vigueur l'offrande fixe au dieu Šamaš, à Sippar, offrande qui avait été négligée [4]. On avait deux mots, *ginû* et *sattukku*, pour signifier ces sacrifices. Les prêtres attachés aux temples étaient chargés d'entretenir ce culte perpétuel. Ils avaient à leur disposition tout un code de préceptes rituels et de prescriptions liturgiques qui leur permettaient d'éviter toute irrégularité dans l'offrande du sacrifice. Chacune des catégories sacerdotales avait ses fonctions spéciales que nous étudierons dans la leçon prochaine.

Ainsi la prière et le sacrifice reliaient d'une façon incessante l'homme à la divinité. Les dieux, auteurs de tous biens, se laissent gagner par la supplication de l'homme et par ses offrandes. Ils répondent à sa demande, ils prennent part à son festin. Le culte privé ou liturgique a pour but d'obtenir la bienveillance des dieux ou de la recouvrer quand on l'a perdue. Quand l'homme se sent en proie à

1. Prisme, I, 60 ss.

2. Par exemple, Gù-de-a « brisa par les armes la ville d'Anšan en Elam ; il offrit le butin pris sur elle au dieu Nin-gir-ou, dans le temple *É-ninnû* » (Statue B, VI, 64 ss.) ; Téglath-phalasar I offre au dieu Adad le butin du pays de Qoummouh (Cylindre, II, 58 ss.) et de la ville de Mourattaš (*ibid.*, IV, 5 ss.).

3. Code, recto, IV, 17 ss.

4. Dans notre *Choix de textes...*, p. 385.

Digitized by Google

la maladie, il sait que c'est un effet de la colère divine excitée par le péché. La prière sollicite le pardon du dieu et le sacrifice substitue au pécheur une victime expiatoire. La religion doit intervenir sans cesse dans la vie de l'individu. Elle intervient aussi dans la vie de la cité, où les prières publiques et les sacrifices solennels exaltent la gloire du dieu et adoucissent son cœur. La prière et le sacrifice, tout converge autour de ces deux actes religieux ; ce sont eux qui sanctifient les jours de fêtes, qui rendent plus vénérables les temples et les sanctuaires, qui fournissent au sacerdoce sa véritable raison d'être. Temps sacrés, lieux sacrés, personnes sacrées ; la prière et le sacrifice s'y retrouvent toujours et leur donnent leur consécration définitive.

P. Dhorme, O. P.
Professeur à l'école biblique de Jérusalem.

Digitized by Google

L'IMPOT SUR LES SUCCESSIONS[1]

POURQUOI ET COMMENT ON FRAUDE LE FISC

(*Suite.*)

20. La loi de 1901 avait arrêté sa progression aux parts successorales d'un million, avec un tarif maximum de 18,50 °/₀. Dès 1902, la progression a continué son ascension jusqu'à 50 millions, et le tarif a été porté à 20,50 °/₀.

En 1906, le ministre des finances a proposé, dans le projet de budget pour 1907, l'augmentation des droits de succession, de façon à trouver les 60.800.000 fr. qui lui étaient indispensables. On devait surcharger de 15 °/₀ les droits perçus sur toutes les parts successorales supérieures à 10.000 fr. (ce qui aurait élevé à 28,50 °/₀, au dernier échelon, le taux applicable aux parents éloignés et aux étrangers). Ce n'est pas tout : aux tarifs ainsi majorés se serait ajouté un décime, à percevoir « pendant les douze années que devait durer l'amortissement d'un emprunt prévu dans le même budget », c'est-à dire indéfiniment suivant toute apparence.

Il est vrai que la commission de la Chambre repoussa

1. Voir la *Revue de l'Institut catholique*, mai-juin 1909, p. 208.

Digitized by Google

cette proposition, par l'organe de M. Mougeot, son rapporteur : « La commission écarta tout d'abord, dit-il, *et de façon définitive*, l'augmentation des droits sur les successions.... » *Définitive* ! Vous avez bien lu. Si sur cette assurance vous vous endormez tranquilles, contribuables, mes frères, quel réveil sera le vôtre ! Lisez seulement la suite : si la commission écarte la proposition Poincaré, c'est que « ces ressources nouvelles (à provenir de l'augmentation des droits sur les successions) doivent être réservées pour faire face, dans une certaine mesure, aux dépenses qui résulteront du vote de la loi sur les retraites ouvrières [1] ».

Aussi voyons-nous depuis lors, à tout moment, lorsqu'il est question des centaines de millions que réclamera l'application de cette loi, rappeler qu'on doit les trouver dans l'impôt successoral. M. Jaurès le déclarait récemment à la tribune de la Chambre [2]. Et le groupe radical socialiste est venu apporter à M. le Ministre des finances, le 19 mars 1908, un ordre du jour voté par lui à l'unanimité, dans lequel il est dit que « si le gouvernement ne croit pas avoir de ressources pour doter la réforme dans les conditions où elle a été promise, il n'a qu'à proposer au Parlement des projets pour se procurer les ressources suffisantes, notamment *par une révision des droits de succession...* [3]. »

Peu importe, dira-t-on peut-être, la sommation d'un député ou même d'un groupe. Ce qui importe, c'est la pensée du ministre : il ne laissera pas tuer la poule aux œufs d'or. Le fait est que M. Caillaux, rappelant le projet de M. Poincaré, déclara qu'à son sens son prédécesseur

1. *Journal off.* Chambre, *Doc. parlem.*, 1906, p. 965 et s.; p. 1022, col. 1.

2. Séance du 18 fév. 1908 (*J. off.*, du 29 fév., *Déb. parlem.* Ch. dép., p. 479 et 486).

3. V. les journaux des 19 et 20 mars.

Digitized by Google

allait peut-être un peu loin : « J'aurais quelque difficulté à souscrire à une telle mesure... » Mais, ici encore, il faut lire attentivement : « Il allait peut-être un peu loin *en proposant d'augmenter l'impôt simplement pour certaines catégories de successions...* » Ce qui voulait dire en bon français que nous ne tarderions pas à voir le gouvernement proposer une augmentation du tarif applicable à *toutes les parts successorales*, aux parts inférieures à 10.000 fr. comme aux autres. S'il n'a pas tout de suite dévoilé ses intentions, c'est que, pendant la discussion de cet autre impôt progressif qui portera sur le revenu, il ne fallait effrayer personne. Il fallait pouvoir dire, comme l'a fait le ministre : « Puisque, depuis six ans, nous avons dans notre législation un impôt à caractère progressif dont le taux n'a pas changé, ne venez pas nous dire que le système de la progressivité aura pour conséquence nécessaire, dans un délai rapproché, des augmentations de tarif ! [1]. » Il est difficile de mieux dire le contraire de la vérité.

On n'a même pas attendu, pour jeter le masque, le terme que l'on semblait s'être assigné : la prolongation imprévue des débats sur le nouvel impôt et le déficit du budget ne l'ont pas permis. Dès le mois d'août 1908, la Commission de la Chambre des députés chercha dans une augmentation de l'impôt successoral un supplément de ressources : cette mesure, suggérée par son président, M. Doumer, fut acceptée par elle à l'unanimité (7 août 1908).

Il n'est pas sans intérêt de s'arrêter quelques instants à ce projet, bien qu'il soit resté en suspens, comme nous le verrons, et qu'il n'en soit plus question pour le moment.

1. V. les deux passages cités du discours de M. Caillaux dans *J. off.* du 11 fév. 1908, Ch. des députés, *Déb. parlem.*, p. 491, col. 1 et 2.

Digitized by Google

Il y a des chances pour qu'il soit repris un jour ou l'autre. Il donnera d'ailleurs l'idée de l'état d'esprit de nos législateurs à l'œuvre actuelle, en ce qui concerne la question qui nous occupe.

*
* *

21. L'idée générale du tarif proposé par la Commission de 1908 est extrêmement simple. On maintieut tous les principes du tarif de 1901 : calcul des droits sur chaque part nette, division des parts en tranches qui se superposent, progression par tranches, les tranches restant les mêmes que par le passé (de 1 à 2.000 francs, de 2.001 à 10.000, etc.). On se borne à donner le *tour de vis* annoncé.

Sauf pour les toutes petites parts en ligne directe (de 1 à 2.000 francs, le taux reste de 1 0/0), tous les autres droits sont augmentés.

Descendant (*au premier degré*). — Au lieu de 1 ; 1,25; 1,50 ; 1,75 ; 2 ; 2,50 ; 2,75 ; 3 ; 3,50; 4; 4,50 ; 5 0/0, ce sera désormais 1 ; 1,50 ; 2; 2,50 ; 3 ; 3,50 ; etc. jusqu'à 6 0/0.

Époux. — Au lieu de 3,75; 4 ; 4,50... jusqu'à 9 0/0, ce sera 4; 4,75; 5,50, etc. jusqu'à 12,25.

Oncles, *tantes*, *neveux*, *nièces*. — Au lieu de partir de 10 pour aboutir à 15,50, on part de 12 pour aboutir à 23.

Grands-oncles. — Au lieu de partir de 12 pour aboutir à 17,50, on part de 15 pour aboutir à 26.

Collatéraux au delà du 4e degré, *et non parents*. — Au lieu de partir de 15 pour aboutir à 20,50, on part de 18 pour aboutir à 29.

Digitized by Google

*
* *

22. Deux innovations valent la peine d'être signalées.

1° On assimile aux étrangers, au point de vue fiscal, les collatéraux au delà du 4e degré. En 1901 on n'avait traité traité ainsi que les collatéraux au delà du 6e degré. Avant 1901, on ne demandait que 10 % aux parents du 4e au 12e degré, tandis qu'on prenait 11,25 aux non-parents.

La tendance de plus en plus accentuée est donc de ne pas faire de différence entre les parents éloignés et les étrangers. De là à refuser aux uns comme aux autres le droit de succéder *ab intestat*, il n'y a pas loin.

Cette tendance est-elle légitime? La question est très délicate. Nous sommes autant que qui que ce soit partisan des droits de la famille: nous pensons que la communauté d'origine, de nom, de traditions, légitime certains avantages, d'autant plus qu'elle engendre certaines obligations morales, et que des biens qui ont, dans des temps lointains, appartenu à de très proches parents, peuvent sans injustice, lorsque l'un de leurs descendants vient à mourir sans postérité et sans testament, être attribués aux descendants de l'autre, par préférence aux autres membres de la collectivité, en vertu d'une sorte de droit de retour. Mais nous avouons que, pour nous, des parents à un degré très éloigné ne font plus partie de la famille moderne; et nous sacrifierions assez facilement leurs prétendus droits. Nous comprenons très bien les législateurs contemporains qui les limitent au 7e ou 8e degré, par exemple.

En tout cas les parents au 5e degré nous paraissent trop proches pour qu'on les exclue ainsi (des cousins germains sont parents au 4e) ; et par conséquent ils mériteraient d'être ménagés par le fisc un peu plus que des étrangers.

A plus forte raison déclarerons-nous absurdes les droits

Digitized by Google

de 50 à 85 % que M. Albert Poulain et quarante et un de ses collègues voulaient, en 1901, établir sur les successions collatérales aux 4e, 5e, et 6e degrés.

A bien plus forte raison encore protesterons-nous contre la proposition de supprimer purement et simplement l'héritage en ligne collatérale, que M. Clémenceau lui-même a signée autrefois (v. *supra*, n° 11) ; et qui vient d'être reprise par une cinquantaine de députés, parmi lesquels nous relevons les noms de MM. Allemane, Jules Guesde, Jaurès, Sembat, de Pressensé, etc.[1] « C'est dans cette suppression, déclarent-ils franchement, que réside la meilleure solution de la question des retraites ouvrières. » En effet elle procurerait, suivant eux, plus d'un milliard par an [2]. Or il ne faut que 864 millions pour assurer aux 2.400.000 vieillards de France une retraite de 360 francs.

Ces messieurs ne s'expliquent pas sur la question du droit de tester, pour celui qui ne laisse que des collatéraux. Mais il n'est pas douteux qu'ils le suppriment. Autrement ils ne feraient pas état de la totalité des successions collatérales, mais seulement de celles dont le défunt n'aurait pas disposé.

Resterait à savoir si les intéressés se soumettraient à une pareille déchéance. Ils emploieraient évidemment tous les moyens pour faire parvenir leurs biens à leurs frères, sœurs, neveux, nièces, etc., plutôt que de les laisser aller à l'État. Et qui pourrait les en blâmer?

2° On introduit, entre les successibles en ligne directe, une distinction absolument inédite, suivant le nombre des degrés qui les séparent du défunt. Le fils succédant à son père paiera, avons-nous vu, de 1 à 6 %. Mais le petit-

1. *J. off. Ann. Ch. des dép.* 1908, n° 1963.

2. En 1907, les successions collatérales ont atteint 1.066.653.364 francs (*Bull. de Statist. et de législ comp.*, sept. 1908).

Digitized by Google

fils succédant à son grand-père, paiera 1,50 ; 2 ; 2,50 ; 3 ; etc. jusqu'à 7 °/₀. L'arrière-petit-fils succédant à son bisaïeul paiera 2 ; 2,50 ; 3 ; etc. jusqu'à 7,50 °/₀. Il en sera de même, à l'inverse, si c'est un grand-père ou un bisaïeul qui succède à un petit-fils ou à un arrière-petit-fils.

Cette innovation avait été déjà proposée en 1901, mais sans succès. « Il est *juste*, a-t-on dit, que le petit-fils héritant de son grand-père, sans que la succession ait passé à son père comme ce serait normal, paie un droit de succession un peu plus élevé. »

Qu'une pareille distinction soit *juste*, c'est ce que nous nions absolument. Si l'on se place au point de vue de l'affection présumée du défunt pour son successible, qui est, on le sait, le fondement principal de la vocation héréditaire *ab intestat*, nous prétendons qu'il est impossible de faire une différence entre le fils et le petit-fils. Dans la ligne directe l'affection mutuelle, la sollicitude de l'ascendant, la piété filiale du descendant, les rapports journaliers, l'intimité ne diminuent pas en même temps qu'augmente le nombre des degrés. Pas un grand-père ne trouvera juste et naturel que, sur sa succession, son petit-fils doive payer plus de droits de mutation que son fils. La différence des tarifs suivant le nombre des degrés ne s'explique qu'en ligne collatérale : là il est bien certain que l'affection diminue à raison de l'éloignement. Encore la Commission ne serait-elle guère fondée à invoquer l'argument tiré du nombre des degrés, puisqu'elle met sur le même pied tous les collatéraux depuis le cinquième degré jusqu'au douzième.

Mais, a-t-on dit, si les choses avaient suivi leur cours naturel, si le fils n'était pas prédécédé, l'État aurait perçu l'un après l'autre deux droits de mutation en ligne directe, l'un sur la succession du grand-père, l'autre, plus tard, sur la succession du père. Il est juste d'indemniser l'État...

Digitized by Google

Juste ? Comment cela ? Est-ce que, par hasard, il y a dans cette hypothèse plusieurs mutations de propriété ? Assurément non, il n'y en a qu'une, du grand-père au petit-fils. Jamais l'intermédiaire disparu n'a eu de droits sur le patrimoine paternel ; et il ne transmet rien à son fils. Aucune fraude d'ailleurs n'a été employée pour faire tort au fisc.

Le raisonnement qu'on voit poindre dans les travaux préparatoires du projet, conduirait très loin. D'abord il faudrait non pas majorer seulement de 0,50 °/₀ les droits de mutation, mais les doubler, ou les tripler, suivant le nombre des intermédiaires disparus. Ensuite on pourrait, en envisageant une mutation d'immeuble entre vifs, de Pierre à Paul, doubler, tripler, quadrupler les droits ; on alléguerait que l'immeuble, au lieu de passer directement de Pierre à Paul, aurait pu, avant d'arriver à celui-ci, passer par plusieurs acquéreurs intermédiaires, Jacques, Benoît, Thomas, lesquels auraient chacun payé des droits au fisc...

Non seulement l'innovation est déraisonnable, mais elle est cruelle. En fait, cet héritier que l'on va surcharger, ce petit-fils, ou cet arrière-petit-fils, sera presque toujours un mineur, que grèveront déjà très lourdement des frais d'inventaire, de partage et de vente en justice. A cet enfant qui a eu le malheur de perdre son père prématurément et pour qui la vie a été peut-être plus dure que pour un autre, on va faire payer plus cher qu'à un autre le droit de recueillir la succession à laquelle il est appelé.

*
* *

23. Les innovations que l'on voudrait introduire sont assez difficiles à justifier, on vient de le voir. Mais ce ne sont que des détails dans le projet de la Commission. L'augmentation du tarif en est l'objet principal, la partie

Digitized by Google

essentielle. Or cette augmentation ne peut être acceptée sans protestation.

Ainsi, d'abord, n'est-il pas vraiment inhumain, indigne, intolérable, d'appliquer entre non parents, pour les toutes petites parts, le tarif que l'on propose? Je veux laisser à un vieux domestique un petit capital de 20.000 francs, par exemple, de quoi lui permettre de se faire, en le plaçant à fonds perdu, une modeste rente de 1.500 à 2.000 francs. Et il faudra qu'à mon décès ce pauvre homme paie à l'État 4.000 francs de droits, 20 °/₀! Mais les notaires les plus consciencieux seront les premiers à recommander, en pareil cas, le don manuel de titres au porteur, ou l'interposition de personnes, ou tel autre procédé plus ou moins frauduleux!

Ensuite, d'une façon générale, on peut se demander si le but que l'on poursuit sera atteint. Il ne le sera pas si les augmentations proposées sont excessives, car on y échappera par la fraude. Or M. Caillaux lui-même a déclaré que la commission dépassait la mesure, que certaines de ses augmentations sont exagérées; qu'avant de demander au capital déclaré dans les successions une contribution plus importante, il faudrait commencer par prendre un certain nombre de précautions, par accorder au fisc certaines garanties, sans lesquelles la fraude s'exercerait, une fraude d'autant plus intense que la prime à la fraude serait plus considérable; une fraude telle que tout le profit devant résulter de l'augmentation des droits se trouverait bien compromis [1].

24. La Commission a évalué à 72 millions le montant total des ressources nouvelles que devait donner la majoration du tarif des droits tant sur les successions que sur les donations. (Il faut dire en effet ici qu'elle majore, en même temps et corrélativement, comme on l'a déjà fait en

1. Cf. *J. off.* du 16 déc. 1908, *Déb. parl. Sénat*, p. 1195.

Digitized by Google

1901, le tarif des mutations entre vifs et celui des mutations par décès : autrement on pourrait, par des donations entre vifs, frustrer le fisc, dans une certaine mesure, des droits qu'il espère percevoir sur la succession du donateur).

Cette évaluation, disait la Commission, est très prudente : on pourrait prévoir 90 millions ; et elle les prévoit pour 1910.

La répartition de ces 72 millions entre les successions et les donations se ferait ainsi : les droits de succession produisent dix fois plus que les autres ; ce serait donc, en 1909, 65.400.000 francs pour les successions ; 6.600.000 francs pour les donations ; en 1910, 81 millions pour celles-là, 9 millions pour celles-ci [1].

Ainsi, avec le tarif proposé, le rendement normal de l'impôt successoral serait, à partir de 1910, de plus de 330 millions.

*
* *

25. Ce beau projet est resté en route. Ces 72 ou 90 millions d'augmentation, la Commission et le ministre des finances se les sont disputés, comme larrons en foire ; mais, contrairement au proverbe, ils ne se sont pas entendus.

M. Caillaux ne voulait pas qu'ils fussent compris dans la loi de finances : ils doivent être réservés pour la dotation des retraites ouvrières. La commission répondait qu'il faut avant tout avoir un budget en équilibre ; qu'on ne voit pas bien ce que la loi des retraites gagnerait à cette réserve, si le budget était en déficit ; que dans les budgets des états à finances saines les ressources n'ont pas d'affectation spéciale ; qu'elles doivent concourir toutes à couvrir l'ensemble des dépenses, etc. (*Rapport*, p. 692).

1. V. le rapport Doumer, p. 692, 701, 706, 707.

Digitized by Google

Les adversaires sont restés sur leurs positions et la disjonction des articles 5 et 6 de la loi de finances a été prononcée le 27 novembre, après un échange de paroles aigres-douces. M. Doumer a déclaré que la Commission entendait laisser au ministre la responsabilité de l'état dans lequel le budget allait se trouver, et des mesures qu'on serait obligé de prendre pour l'équilibrer. Il aurait bien dû rappeler à M. Caillaux la phrase que M. Caillaux avait mise dans son *Exposé des motifs* : « Un budget en équilibre est l'indispensable instrument des améliorations sociales. »

On a bouché le trou du budget avec des obligations à court terme, et l'on a parlé d'autre chose.

*
* *

26. Malheureusement pour nous, les contribuables, la question n'est pas de celles que l'on enterre, ni même de celles que l'on ajourne pour longtemps. Un ministre des finances aux abois ne renonce pas ainsi à une centaine de millions qu'il voit prêts à tomber dans ses coffres.

Dès le 15 janvier 1909, M. Caillaux faisait annoncer dans les journaux que l'augmentation des droits de succession, destinés à permettre à l'État de payer sa part dans les retraites ouvrières, se réaliserait par l'institution d' « une taxe nouvelle frappant les capitaux lorsqu'ils font l'objet d'une déclaration de succession, quel que soit le degré de parenté. »

Nous nous demandions avec une certaine curiosité ce que pourrait être cette taxe nouvelle, et si par hasard nous nous étions trompé jusqu'ici; si les droits actuellement perçus ne frappaient pas déjà les capitaux successoraux, et cela au moment où ces capitaux font l'objet d'une déclaration de succession, et cela quel que soit le degré de parenté de ceux qui le recueillent?

Digitized by Google

Les éclaircissements sont venus : ils nous ont été donnés dans l'*Exposé des motifs* du projet de loi du budget pour 1910, déposé le 19 juin dernier.

M. Caillaux veut établir « *un grand impôt sur le capital* » (p. 22). Ce doit être le corollaire du grand impôt sur le revenu que la Chambre des députés a voté récemment et que le Sénat examine. En Prusse, en Hollande, il existe un impôt sur le capital. Cet impôt est perçu annuellement sur les déclarations des possesseurs des capitaux. En Angleterre, il existe aussi, mais « on perçoit à l'ouverture de chaque succession, indépendamment des droits de legs ou de succession qui atteignent la somme nette recueillie par chaque héritier, un droit dit « droit sur la fortune, » qui frappe le montant total de la succession suivant un tarif progressif uniforme. En d'autres termes, lorsque s'ouvre une hérédité, le fisc intervient pour revendiquer sa part sur la consistance des biens, et cette part représente le total des impôts annuels sur le capital qui eussent pu être prélevés ; il exige en outre des héritiers ou des légataires, sous forme de taxe sur la somme qui leur advient, la rémunération du service que la société leur rend en autorisant et en assurant dans les meilleures conditions de sécurité la transmission des biens du défunt (p. 21). »

Or, dit plus loin le ministre, « avant de mettre en œuvre un grand impôt sur le capital, il nous paraît expédient, aussi bien pour parer à des mécomptes que pour mesurer la puissance de l'instrument que nous voulons forger, et pour en éprouver la trompe, d'instituer un léger impôt qui fournirait aux prochains budgets un appoint de 20 millions seulement. Il suffira ensuite d'en rehausser le tarif dans la mesure et dans les limites nécessaires pour obtenir le rendement utile (p. 22). »

Ce rendement utile, M. Caillaux l'estime à 100 ou 150 millions : précisément ce qu'il faudrait pour accomplir la

Digitized by Google

grande œuvre de son règne. « Le Gouvernement a déclaré, tout récemment encore, que c'était par ce moyen qu'il entendait pourvoir à l'organisation des retraites ouvrières et paysannes. » (On ajoute maintenant les retraites *paysannes* : cela fait bien pour les ruraux).

27. De là l'art. 32 du projet de loi : « Indépendamment des droits auxquels les mutations par décès de biens, meubles ou immeubles, sont assujetties par les lois existantes, il sera perçu, sans addition d'aucun décime, sur l'actif net global de succession, une taxe proportionnelle fixée ainsi qu'il suit :

Successions dont l'actif net est compris entre..		1 et 10.000 fr.,	0.05 0/0
—	—	... 10.001 et 50.000 fr.	0.10 —
—	—	... 50.001 et 100.000 fr.	0,15 —
—	—	... 100.001 et 250.000 fr.	0,20 —

Et ainsi de suite, jusqu'aux successions dont l'actif dépasse 50 millions, lesquelles paieront 2 %.

*
* *

28. Sur ce nouveau projet nous devons présenter plusieurs observations.

1° D'abord ce nouvel impôt ne diffère pas du tout, par son assiette, quoi qu'en dise son promoteur, de l'impôt successoral actuel. Celui-ci porte bien, dès à présent, sur les capitaux héréditaires, et non sur les revenus. Lorsqu'on prend à un héritier, 5, 10, 20 % de ce qu'il recueille, c'est bien sur le capital apparemment qu'il les paie. L'estimation du revenu des biens que l'on déclare, ne sert qu'à déterminer la valeur du capital.

Par conséquent, l'innovation n'est en réalité qu'une augmentation des droits actuels, déguisée sous un faux nom.

27. 2° L'impôt sur le capital successoral suit les mêmes principes que les droits actuels de mutation par décès. Il

Digitized by Google

sera calculé *sur l'actif net* ; il ne comportera l'addition d'*aucun décime* ; il sera *progressif*, et non proportionnel, quoi qu'en dise le texte cité plus haut.

En effet, s'il était proportionnel, une succession de 10.000 fr. payant 5 centimes de taxe pour 100, soit 5 francs, une succession de 100.000 fr. en paierait 50; or elle en paiera 200 (0,20 °/₀). Une succession de 1 million devrait en payer 500. Or elle en paiera 7.500. Est-ce de la progression ou de la proportionnalité? Le ministre avoue en un autre endroit que la taxe nouvelle « n'impose aux petites et aux moyennes fortunes qu'une contribution modique (p. 47). » Les grosses fortunes seront donc surchargées d'une façon non modique.

Le calcul des droits sur l'actif net, l'abolition des décimes, la progressivité : ce sont bien les règles que nous avons vu introduire en 1901 (n° 16). Par conséquent, à cet égard encore, la taxe proposée par M. Caillaux n'a réellement rien de nouveau.

28. 3° Sur quelques points de détail il y aura innovation. La taxe de M. Caillaux portera, non point comme les droits actuels, sur la part nette recueillie par chaque héritier et divisée en plusieurs tranches superposées, mais sur la masse totale, sur l'actif *global* (pour employer un adjectif que les financiers et les économistes ont, depuis quelques années, emprunté à la langue belge, et que M. Caillaux a naturalisé, en attendant que l'Académie le reconnaisse; ce qui nous semble assez inutile). Ce mode de computation sur l'actif total de la succession n'est, remarquons-le bien, que le retour au mode employé avant 1901 (n° 16, IV).

29. La taxe nouvelle sera uniforme, quelle que soit la qualité des personnes appelées à la succession. Un étranger ne paiera ni plus ni moins que le fils ou le neveu du défunt. Sur les 15 millions de M. Chauchard M. Leygues paiera, comme taxe nouvelle, 1,50 °/₀, soit 22.500 fr.,

Digitized by Google

comme aurait eu à les payer un descendant du millionnaire.

C'est là l'innovation la plus remarquable, et elle vaut la peine qu'on la souligne. Le ministre prend parti sur la question doctrinale très importante qui est le point de départ de notre étude : à quel titre l'État perçoit-il les droits de mutation par décès? Le ministre répond textuellement : « *Lorsque s'ouvre une hérédité, le fisc intervient pour revendiquer sa part.* . » Nous n'inventons pas : on trouvera cette affirmation à la page 21 de l'*Exposé des motifs* [1]. Et ailleurs il nous parle du *prélèvement* que la succession doit subir *au profit de l'Etat* (p. 47). Tandis que, dans le système ancien, cet impôt que les héritiers ou légataires paient sur la somme qui leur advient, n'était que « la rémunération du service que la société leur rend en autorisant [2] et en assurant dans les meilleures conditions de sécurité la transmission des biens du défunt. » Cela, c'est le vieux jeu ; c'est la justification traditionnelle de l'impôt successoral existant (n° 6). Mais on a trouvé mieux, et l'impôt de M. Caillaux est fondé sur une autre base !

C'est donc la propriété souveraine de l'État, ou sa copropriété dans nos biens, que l'on va sanctionner législativement. Il faut que les députés le comprennent avant de le voter. Mais c'est grave : si l'État est propriétaire de nos biens, il peut en retenir *une part* avant de nous *autoriser* à nous mettre en possession lors de la mort de nos parents. Rien ne l'empêchera d'en retenir la moitié ou les trois quarts, lorsqu'il éprouvera le besoin de le faire. Pourquoi pas la totalité ? On a vu que les socialistes

1. Nous avons rapporté plus haut, p. 430, le passage *in extenso*.

2. Ainsi l'État *autorise* la transmission des biens du père à son fils ! Cette transmission ne se fait pas naturellement et de plein droit, elle se fait parceque le législateur le veut bien !

Digitized by Google

demandent déjà, en effet, que l'État s'attribue toutes les successions collatérales : un milliard par an. Et M. Caillaux va faire étudier par une commission extra-parlementaire « *la suppression complète de la saisine héréditaire* (p.23) », ce qui veut dire, en bon français, qu'à la mort de nos parents nous aurons à demander à l'État un envoi en possession. C'est l'État qui est propriétaire, et qui nous donnera l'investiture de nos biens, comme le seigneur féodal autrefois *ensaisinait* le vassal. La règle *Le mort saisit le vif* avait été utilisée, il y a quelques siècles, pour lutter contre les prétentions des fiscs seigneuriaux. Voici qu'on va la mettre de côté parce qu'elle gêne aujourd'hui notre fisc républicain.

Telle est la portée de l'innovation. Si l'on en était resté à la conception traditionnelle de la taxe payée à l'État pour service rendu, il est évident qu'on n'aurait jamais pu arriver à des droits absorbant le cinquième, le quart, le tiers de l'hérédité. Nous avons montré (n° 6) que ce service ne vaut pas tant.

30. 4° Le ministre nous invite à remarquer la modicité de son tarif. C'est « une taxe à taux réduit, une sorte de taxe de statistique... (p. 20). »

On croirait entendre l'apothicaire qui poursuit M. de Pourceaugnac. « *Piglia lo sù, signor monsu* : c'est bénin, bénin, bénin. Il ne vous fera point de mal. »

Mais d'abord une taxe de statistique qui prendra, sur 15 millions, 22.500 fr. à l'héritier, est peut-être un peu élevée : il est tel de nos législateurs qui sans doute en jugera ainsi.

Et puis il faut bien voir que ce n'est là qu'un commencement : le ministre ne le cache pas. On demandera bientôt à l'impôt nouveau, non pas 20 millions, mais 100 à 150 millions. Quel sera alors le tarif ? Il n'est pas difficile de s'en rendre compte : c'est une simple règle de trois à appliquer. Il faudra multiplier tous les chiffres par 7,5.

Digitized by Google

Les plus petites successions, celles dont l'actif net est compris entre 1 et 10.000 fr., au lieu de 0,05 %, supporteront 0,375 %. Les successions entre 10 et 50 millions, au lieu de 1,50 %, paieront 11,25 %. La succession de M. Chauchard subira un prélèvement, non pas de 22.500 fr., mais de 168.750 fr.

Et notez bien que cette taxe s'ajoutera aux droits actuels, qui ne sont pas supprimés ni diminués. « Indépendamment des droits auxquels... etc. » (Voir le texte rapporté plus haut). De telle sorte qu'en ligne collatérale entre parents éloignés, ou bien entre étrangers, il y aura vraiment confiscation partielle. Une succession d'un million (de 1.000.001 fr.; soyons précis) léguée par testament à un ami, paiera 18,50 % d'abord, plus 11,50 % ensuite : total, 29,75 %. C'est presque le tiers qui restera entre les mains du fisc. C'est plus du tiers si l'on considère que les frais de l'envoi en possession, qu'il faudra demander à l'État, puisqu'on va supprimer la saisine, seront évidemment proportionnels à l'importance de la succession, c'est-à-dire considérables : c'est encore de l'argent pour le trésor public. Et nous ne parlons pas de ce qui restera entre les mains des officiers ministériels, des frais qu'imposera l'inventaire désormais obligatoire, etc.

31. 5° L'innovation proposée par M. Caillaux s'inspire de l'exemple de l'Angleterre. « De l'autre côté de la Manche, on perçoit à l'ouverture de chaque succession... un droit sur la fortune... » (V. *supra*, p. 430). C'est ce qu'on appelle l'*estate duty* (Il y a d'autre part le *legacy duty* et le *succession duty*). « Il nous a paru opportun d'introduire cette conception dans notre législation fiscale, sauf à lui faire subir les adaptations nécessaires (p. 47). »

Certes l'entente cordiale est une bonne chose et qui nous permet de travailler en paix sans trop nous inquiéter des rodomontades d'un voisin désagréable. Il ne faudrait

Digitized by Google

pas cependant, par anglomanie, importer chez nous les institutions de nos voisins sans se demander si elles conviennent à notre pays. M. Caillaux s'habille à Londres, nous n'en doutons pas ; mais il ne peut vraiment pas nous obliger à adopter les complets à carreaux, les casquettes, les couleurs qu'affectionnent les insulaires anglo-saxons.

On nous assure que les Anglais supportent allègrement et sans se plaindre des droits successoraux qui atteignent aujourd'hui 481 millions (p. 21), et qui vont, peut-être, être portés à 670 millions, si les réformes proposées par le chancelier de l'Échiquier, M. Lloyd George, sont adoptées. Or « en France les droits actuellement en vigueur rapportent à peine (!) 250 millions par an (p. 21). Sans doute l'annuité successorale en Angleterre est supérieure à l'annuité successorale en France : elle s'est élevée, en moyenne, pendant ces dernières années, à 6.971.000.000 fr., (près de 7 milliards), tandis que la même annuité ne dépasse pas en France 5.300.000.000 fr. Néanmoins si l'on établit le pourcentage de l'impôt et de l'annuité successorale, on constate que nos voisins prélèvent actuellement au profit de l'État 6,7 $^0/_0$ du montant total des hérédités ; ils percevront demain 9,3 $^0/_0$. En France la proportion correspondante est seulement de 4,57 $^0/_0$ [1]. On doit en conclure que nous pouvons tirer sans grande difficulté de la taxation des successions, si nous adoptons des méthodes appropriées, un supplément de ressources de 100 à 150 millions (p. 22). »

Cette argumentation est un *bluff* audacieux. Il est impossible de la laisser passer.

1. M. Caillaux devrait bien se mettre d'accord avec son collègue anglais. M. Lloyd George assure, de son côté, que l'impôt sur les successions est « pour le moins aussi élevé en France » que de l'autre côté du *Channel* : et on a cité à ce propos avec quelque admiration les 18 millions que le fisc va toucher sur la succession Chauchard.

Digitized by Google

D'abord en Angleterre les petites successions, jusqu'à 2.500 fr., sont complètement exemptes. Chez nous elles paient 1 et 1,25 %, et elles supporteront la taxe nouvelle, on l'a vu plus haut.

En Angleterre les grosses successions sont nombreuses, et elles sont d'une importance moyenne considérable. C'est à celles-là surtout que s'attaque le fisc; et grâce à des tarifs élevés il obtient un très fort rendement. En France, les petites et moyennes successions sont beaucoup plus considérables que les grosses [1]. Il faudra les écraser (et c'est ce que fait le tarif de la nouvelle taxe) pour atteindre un rendement proportionnel comparable à celui de nos voisins.

En Angleterre, l'impôt foncier est extrêmement modéré. Les droits de timbre et d'enregistrement sont très réduits. Les patentes, les portes et fenêtres, la contribution personnelle mobilière, les taxes assimilées, la taxe sur le revenu des valeurs mobilières? « Ils n'en ont pas en Angleterre ! » L'*income-tax* qui les remplace ne dépasse guère 4 % et ne grève, pour le moment, que les individus ayant plus de 160 livres de revenu (environ 4.000 fr.). Il ne paraîtra donc exorbitant à personne que le législateur anglais établisse une taxe successorale élevée : le contribuable qui la paie une fois ou deux dans son existence, serait assez mal venu à se plaindre, surtout s'il est de ceux qu'épargne l'*income-tax*. Ajoutons encore que les impôts indirects sont moins élevés en Angleterre qu'en France : là 40 fr. par tête et par an, en moyenne ; ici 57 fr.). Nous consentirions avec empressement à payer des droits de succession aussi élevés que ceux que paient

1. En Angleterre les successions de 2.500.000 fr. et au-dessus représentent 31 % de la matière imposable. En France les successions supérieures à 2 millions seulement ne représentent pas plus de 13,40 %. — V. Stourm, *Systèmes d'impôts*, p. 238 et s.

Digitized by Google

nos voisins, si l'on voulait bien nous dégrever des impôts que nous payons, nous, et qu'eux ne paient pas. Mais il n'est pas question de nous dégrever. On augmentera un ou plusieurs de nos impôts ; on en remplacera plusieurs par d'autres (c'est ce qui aura lieu lorsque fonctionneront les impôts cédulaires de M. Caillaux) ; on n'en supprimera aucun.

Ainsi, lorsque l'on nous dit que chez les Anglais l'impôt sur le capital successoral (*estate duty*) remplace les impôts annuels qu'on aurait pu percevoir, on a parfaitement raison. Mais on a évidemment tort de vouloir l'introduire chez nous par analogie, puisque nous payons, nous, les impôts annuels qui n'existent pas outre Manche et que nous continuerons à les payer, compris dans l'impôt sur le revenu, lorsque celui-ci fonctionnera. La taxe sur le capital successoral sera pour nous une pure et simple surcharge.

L'Anglais doit, paraît-il, 410 fr. par tête comme quote-part de la dette publique. Nous supportons, nous, 750 francs [1] !

On a beaucoup parlé, l'année dernière, d'une augmentation de 1.250.000 liv. st. qu'aurait subie récemment, en 1907, croyons-nous, la taxe successorale anglaise. Mais on s'est bien gardé de dire que cette surtaxe portait uniquement sur les successions de 150.000 livres et au dessus (3.750.000 fr.) ; et surtout qu'elle avait pour contrepartie une diminution exactement égale, de l'*income-tax* au profit des contribuables dont le revenu, produit par leur travail (le revenu gagné, *earned income*) est inférieur à 50.000 fr. Il s'agit donc d'un *déplacement de charge*. Chez nous ce serait une *surcharge*.

1. L'Allemand porte 90 fr. ; l'Américain du Nord, 70 francs. Il n'y a que le citoyen de Honduras qui ait la prééminence sur le Français : son fardeau est de 1.315 fr. Mais ce fardeau ne le gêne guère : on sait bien que le Honduras ne paie pas sa dette publique.

Digitized by Google

On nous parle cette année de l'augmentation que M. Lloyd George va réaliser : de 481 on va passer à 670 millions ! M. Caillaux escompte déjà cette réforme : « Nos voisins prélèvent actuellement... 6,7 % ; demain ce sera 9,3 %... » Mais attendons un peu : cette augmentation n'est pas encore votée, et si nous en croyons les journaux anglais, elle n'est pas près de l'être.

On voit que, quand on veut comparer deux situations et tirer argument de l'une à l'autre, il faut s'assurer d'abord qu'elles sont comparables entre elles ; de même que lorsqu'on veut mettre en regard l'une de l'autre deux fractions, il faut commencer par les réduire au même dénominateur.

32. Nous pourrions tirer une autre objection contre « l'exemple anglais », de ce que la fraude, à laquelle on va évidemment donner un fort coup de fouet, est plus à craindre en France qu'en Angleterre : d'abord parce qu'en Angleterre on pratique peu les titres au porteur ; et parce que nous sommes plus portés à frauder le fisc que nos voisins d'outre-Manche.

Nous éprouvons cependant un scrupule à cet égard. Il paraît que la réputation de loyalisme fiscal qu'on leur a faite, n'est pas tout à fait méritée, et qu'il faudrait en rabattre. « Comme le Français à l'esprit frondeur, dit M. Wampach, l'Anglais loyaliste, piétiste, au tempérament mystique, paie l'impôt quand il ne peut pas faire autrement. Les lois fiscales ne sont-elles pas, dans la théorie anglicane, comme dans la doctrine catholique, des lois n'obligeant pas en conscience ? Leur violation n'entache en rien l'honorabilité du plus correct des *gentlemen* [1]. » Et cependant il signe des formules solennelles : « Je déclare en conscience et de bonne foi » ... ; il affirme « fidèle, parfaite et complète » l'évaluation qu'il fait de son revenu ; il prête serment en cas de besoin...

1. Wampach, *L'income-tax* (Paris, 1907), p. 197.

Digitized by Google

Renonçons donc à invoquer cet argument contre le rapprochement que M. Caillaux fait entre les deux pays. On ne fraudera pas plus en France qu'en Angleterre. Mais on fraudera tout autant.

Il faut prévoir, en effet, si la taxe nouvelle est adoptée, une énorme évasion. Le ministre le sait bien ; et c'est pour cela qu'il propose, comme « garanties nécessaires dont l'administration a besoin, » des mesures telles que l'abolition de la saisine héréditaire, l'inventaire obligatoire, l'envoi en possession spécial des valeurs déposées à l'étranger, sans parler du serment décisoire auquel il n'a peut-être pas tout à fait renoncé : toutes mesures vexatoires qui ne pourront qu'exaspérer le contribuable. En sorte que l'augmentation de l'impôt se traduira vraisemblablement, dans la pratique, par une diminution de son rendement[1].

*
* *

Telles sont les critiques que suscitent, à première vue, l'Exposé des motifs de M. Caillaux et les projets qu'il révèle, en ce qui concerne la question que nous étudions.

Pour qu'on soit absolument au courant de ce qui se prépare, nous n'avons plus qu'à signaler la rare unanimité d'opposition avec laquelle ces projets ont été accueillis. La Commission du budget de 1910, élue par les bureaux le 29 juin, est toute entière hostile aux impôts nouveaux. Elle ne comprend cependant que des membres qui votent habituellement pour le gouvernement : 17 radicaux-socialistes, 5 radicaux, 10 républicains de gauche, 1 socialiste indépendant.

1. V. notre article dans le *Correspondant* du 10 janvier : *L'augmentation des droits de succession, in fine.*

Digitized by Google

L'impôt sur le capital successoral a eu contre lui, dans la discussion préalable des bureaux, deux sortes d'adversaires. Les uns, sans entrer dans le fond du système, estiment qu'il ne faut pas entamer, pour mettre en équilibre le prochain budget, cette ressource réservée pour les retraites ouvrières et paysannes. L'impôt sur les successions, c'est notre tirelire pour les retraites, a-t-on dit dans plusieurs bureaux ; ne cassons pas notre tirelire. Les autres trouvent exorbitant que, sous prétexte de mesures fiscales, on vienne remanier et compromettre gravement notre droit civil : toucher à la saisine, c'est-à-dire subordonner l'attribution des biens héréditaires à un envoi en possession que les héritiers devraient demander au tribunal, obliger les enfants qui veulent, après la mort de leur père, entrer dans la maison de famille, qui y vivent peut-être, à ne toucher à rien sans la permission du juge, c'est un projet insensé. On ne peut pas faire cela, en tout cas, incidemment par un article de la loi de finances.

Alors que reste-t-il du projet ministériel ? presque rien. Ironiquement M. Jaurès a conclu que la commission allait voter le refus du budget, comme le font, par principe, les socialistes unifiés.

Ne chantons cependant pas victoire trop tôt. C'est l'usage que les députés qui veulent se faire élire à la commission du budget, pépinière des futurs ministres, se livrent à de vives critiques contre les combinaisons que propose le ministre des finances : on les déclare toujours ou excessives ou insuffisantes. C'est le moyen électoral qui réussit le mieux : les critiques les plus sévères ont le plus de chances de succès. Il semble qu'ils présentent plus de garanties pour un contrôle sérieux du projet et une défense énergique des intérêts du contribuable. Mais lorsque la Commission se met au travail, et lorsqu'elle recherche à son tour les moyens de mettre sur pied le budget autrement que par des émissions d'obligations à

Digitized by Google

court terme, alors les choses changent, et telle des combinaisons contre lesquelles on avait énergiquement protesté, se trouvent un jour reprises par la Commission, avec quelques atténuations qui les font paraître un peu moins mauvaises.

Il en sera ainsi, croyons-nous, pour la réforme successorale : on n'acceptera pas, l'impôt sur le capital ; mais on proposera tout de même, sous une autre forme, une augmentation des droits. On n'accueillera pas l'idée d'abolir la saisine héréditaire ; mais on obligera néanmoins les héritiers à demander, suivant le projet de M. Charles Dumont, l'envoi en possession des valeurs mobilières que le défunt possède déposées à l'étranger.

Ce qui nous porte à penser ainsi, c'est que la Commission s'est immédiatement donné comme rapporteur général M. Paul Doumer, qui, l'année dernière, avait imaginé et fait adopter à l'unanimité, par une commission presque identique à celle-ci (sur 33 membres, 22 faisaient partie de celle de 1908), le projet d'augmentation que nous avons critiqué plus haut. C'est aussi M. Doumer qui avait trouvé moyen d'insinuer dans l'art. 8 du projet, sans que personne s'en doutât, l'innovation du serment fiscal : il lui avait suffi de supprimer de l'article proposé la mention « *y compris le serment* » ajoutée primitivement au passage relatif aux *moyens de preuve du droit commun*. Comme le serment est un des moyens de preuve du droit commun, il valait mieux n'en pas parler : il devait passer inaperçu. Cette petite supercherie a failli réussir. Nous nous faisons honneur de l'avoir aperçue le premier et de l'avoir dénoncée au public ; et nous croyons avoir été pour quelque chose dans la résistance que le Sénat a opposée à l'art. 8 et dans l'échec du serment fiscal [1]. Cette anec-

1. V. notre article dans la *Revue économique et financière* de M. Kergall, du 5 déc. 1908, et dans le *Soleil* du 12 décembre. — Cf. notre article *Le Serment fiscal* dans le *Correspondant*, du 10 juillet 1908.

Digitized by Google

dote suffit pour nous renseigner sur les dispositions intimes de M. Doumer à l'égard du fisc.

Il nous semble donc probable que l'augmentation des droits de succession et celle des privilèges du fisc seront admises par une commission, dont les membres ont cependant, à titre individuel, protesté contre cette double innovation. C'est ce que nous saurons dans quelques semaines.

*
* *

34. Puisque nous voulons mettre nos lecteurs au courant, aussi complètement que possible, des questions que soulèvent le fondement, l'assiette et la quotité de l'impôt sur les successions, signalons-leur, en terminant, ce qui vient de se passer en Allemagne. Le Gouvernement avait besoin de quelques centaines de millions pour mettre en équilibre les finances de l'Empire. Il comptait en obtenir la majeure partie par la création d'un impôt sur les successions en ligne directe et entre époux (lesquelles jusqu'ici échappent aux droits). Il a tout fait pour obtenir le vote : le chancelier a menacé de donner sa démission. Cependant le projet a été repoussé, le 24 juin, par 195 voix contre 180.

C'est à nos yeux la preuve la plus convaincante de la vérité d'une observation que nous avions faite au commencement de cette étude (n° 6). Les hommes ne comprennent pas comment l'État peut réclamer des droits de mutation lorsqu'à la mort d'une personne ses biens sont dévolus soit à ses enfants, soit à son conjoint. Il semble qu'il n'y ait pas de mutation : les enfants se croient copropriétaires avec leurs parents, et telle est aussi la conviction du conjoint qui a collaboré avec le défunt à la formation de la masse héréditaire. C'était l'idée de nos pères avant la loi de l'an VII. C'est l'idée des Allemands, encore à l'heure actuelle.

Digitized by Google

On remarquera cependant que l'innovation proposée n'a été repoussée qu'à une très faible majorité. Sans doute dans quelques années elle finira par être adoptée.

*
* *

Nous arrêtons ici cette étude. Nous n'avons pas pourtant rempli le cadre que nous nous étions tracé. Nous avions promis de dire non seulement *pourquoi* on fraude l'impôt successoral, mais aussi *comment* on le fraude, quels moyens ingénieux et variés on a découverts et on emploie à cet effet. Or jusqu'ici nous ne nous sommes attaché qu'à la première de ces deux questions. Encore sur cette première question n'avons-nous pas tout dit. Si l'on s'efforce de ne pas payer les droits de mutation par décès, ce n'est pas seulement parce qu'ils sont contraires à des sentiments innés, trop élevés, pleins de menaces de confiscation pour l'avenir ; c'est pour d'autres raisons encore, notamment parce que nous avons affaire à une administration qui se montre rapace et dénuée de scrupules. Tout le monde dit et répète que les employés de l'enregistrement, considérés comme individus, sont les gens du monde les plus intègres, mais que l'enregistrement est l'administration la plus malhonnête qu'on puisse rencontrer.

Nous nous excusons de ne pas donner ici tout ce que nous avions promis. C'est que le travail, commencé pour cette Revue, a pris des proportions tout à fait imprévues : l'article est devenu un livre. L'impôt sur les successions nous est apparu bientôt comme solidaire avec l'impôt sur le revenu ; et nous avons cru devoir étudier l'un et l'autre. Nous ne pouvions pas cependant abuser plus largement de l'hospitalité qui nous a été offerte ici et de la patience de nos lecteurs. Ils ont eu déjà sous les yeux un compte rendu trop élogieux de l'ouvrage auquel nous faisons allusion ; nous avons pu y traiter à fond toutes les questions

Digitized by Google

que nous avions en vue. Le public a bien voulu faire à cet ouvrage un accueil assez favorable pour que nous osions espérer que les pages ci-dessus n'ont pas été sans intérêt pour les lecteurs de cette Revue.

Ch. LESCŒUR.

P. S. — Les quelques semaines qui se sont écoulées depuis que nous avons écrit ces pages, ont suffi pour l'éclosion de deux nouveaux projets qu'il ne nous est pas permis de passer sous silence.

La chûte du cabinet Clémenceau a fait rentrer dans le néant M. Caillaux et ses projets. Mais le nouveau ministre des finances a dû, à son tour, élaborer les siens; mis en présence d'un déficit annuel de 200 millions, il ne pouvait pas ne pas demander aux successions une forte contribution.

Ensuite la Commission du budget a, vers le 15 septembre, examiné les propositions nouvelles dont elle était saisie. Elle a adopté, non sans leur faire subir diverses modifications, les surtaxes successorales qui lui étaient proposées.

Voici donc, en gros, le projet qui sera soumis aux Chambres dès leur rentrée. La Commission et le ministre se sont mis d'accord à ce sujet.

1° Un nouveau tarif sera mis en vigueur. La Commission reprend purement et simplement son projet de 1908, que nous avons étudié plus haut. Les observations qu'il nous a suggérées (nos 21 et s.) n'ont donc rien perdu de l'intérêt qu'elles pouvaient présenter, et que les dissentiments avec M. Caillaux semblaient avoir fait disparaître.

2° Lorsqu'un héritier sera appelé par le testament du défunt à recueillir plus que la part à laquelle il est appelé par la loi, il se verra appliquer, pour tout ce qui excède cette part, le tarif des droits entre non parents. Le ministre posait cette règle d'une façon absolue; la Commission l'admet aussi, mais elle y ferait exception dans le cas où les bénéficiaires de ces dispositions testamentaires sont des héritiers en ligne directe.

Remarquons en passant qu'elle appelle *part réservataire* ce dont la loi accorde la libre disposition au défunt. Jusqu'à présent c'est ce qu'on appelait la *portion disponible*, par opposition à la *réserve*.

3° Lorsqu'à une succession ne seront appelés qu'un ou deux enfants, il y aura majoration des droits dans la mesure de 50 ou de 25 %. Le ministre proposait 25 et 10 %.

Digitized by Google

Nous avions fait remarquer (n° 17) que, dès aujourd'hui, grâce au mode de calcul introduit en 1901, un enfant venant seul à la succession paternelle, payait plus que deux enfants ; et deux enfants, plus que trois [1].

Nous ne faisons pas d'objection contre cette innovation. Mais il ne faut évidemment pas beaucoup compter sur elle pour favoriser la repopulation du pays.

*
* *

La Commission estime que ces augmentations doivent produire 50 millions quand elles feront sentir en plein leurs effets. En y ajoutant 50 millions de plus-value que ne manqueront pas de donner les recettes de 1910, à ce qu'assure M. Doumer, on obtient les 100 millions pour lesquels l'État se promet de contribuer annuellement aux retraites ouvrières et paysannes. Voilà un bon billet !

Des journaux graves, *Le Temps* par exemple, félicitent la Commission et le ministre de s'être adressés à la richesse acquise plutôt qu'à la richesse en formation, et d'avoir su l'obliger à participer aux dépenses nouvelles. « Il importe, ajoute-t-il, de ne point tarir les sources du capital ; et il est indispensable qu'aucun impôt ne présente le caractère d'une expropriation. Aucun tarif ne doit ni décourager l'épargne, ni affaiblir le droit de propriété... »

Nous demandons si des droits de 18 à 29 $^0/_0$ comme ceux qu'on va faire supporter aux collatéraux à partir du 4e degré et aux non parents, ne sont pas une expropriation partielle. Nous demandons si c'est favoriser le travail, encourager l'épargne, ménager la richesse en formation, que de dire au contribuable : « Travaille, économise, enrichis-toi ; mais tu es prévenu que, à ta mort, l'État s'appropriera le cinquième, le quart ou le tiers, de ce que tu auras mis de côté. »

1. Sur un actif de 900.000 francs, un fils unique paie 22,845 fr. de droits ; deux enfants, 19.190 fr., à eux deux ; trois enfants, 17.535 fr., à eux trois ; et ainsi de suite. Avec le nouveau système, le fils unique paiera 34,267 fr. 50 ; deux enfants, 23,987 fr.

Digitized by Google

UNE DISSERTATION FRANÇAISE

La Revue de l'Institut catholique *a publié une composition, faite par M. G. Bertrin, pour ses élèves, conformément au type que paraît exiger le récent programme de la licence ès lettres, du moins si on l'interprète comme beaucoup de professeurs appelés à juger les candidats.*

Pour montrer la différence qui sépare ce nouveau régime du précédent, nous avons dit que nous donnerions aussi une dissertation, composée d'après l'esprit de celui-ci. Voici cette dissertation. Elle est empruntée, comme la première composition, au cours de M. Bertrin, et prise à peu près au hasard, parmi celles que le professeur a donné à traiter aux étudiants et qu'il a traitées devant eux, selon son usage, en leur rendant compte de leurs travaux.

SUJET PROPOSÉ

Étudier la moralité du théâtre de Racine dans la tragédie de *Phèdre*, que le poète juge la plus morale de ses pièces.

OBSERVATIONS DU PROFESSEUR

Ce sujet est tout à fait différent du *Commentaire* qu'on exige aujourd'hui sous le nom de composition française. On voit tout de suite combien il est plus large : il demande à l'esprit de l'initiative, de la pénétration et de la fécondité. De pareils exercices développent les meilleures facultés de l'intelligence, autrement que l'explication d'un texte donné, laquelle requiert surtout du tour de main, avec un peu d'expérience. Ici il faut savoir penser. Mais dans l'expres-

Digitized by Google

sion de sa pensée, comme dans sa pensée même, on doit se garder à la fois et des exagérations brutales, qui offenseraient tout ensemble la vérité et le goût, et du vague qui laisserait le lecteur hésitant. Il est indispensable que ceux qui viennent de lire la dissertation aient une idée très nette de ce que pense l'auteur sur la question proposée. Pour que ce résultat nécessaire se produise, il faut « bien concevoir », comme disait Boileau, avant de chercher à « énoncer clairement » ce que l'on a conçu.

La composition, le plan, doit concourir aussi à la clarté. Mais tout en marquant bien la marche du développement, tout en la rendant facile à suivre, même pour qui n'y apporte pas une attention extrême, on doit s'abstenir de tout appareil didactique.

On fera de même pour le style, qui, sans quitter le ton de la dissertation, évitera d'être sec, lourd ou banal.

En s'inspirant de ces principes, voici une manière dont le sujet peut être présenté.

DISSERTATION

En peignant après les Grecs, les fatales ardeurs de Phèdre pour le fils de son mari, « l'insensible Hippolyte », Racine demeurait dans le cercle des sujets où se plaisait sa tendre poésie. Jusque là il avait mis constamment sur la scène la passion de l'amour. Ses maîtres de Port-Royal criaient vainement au scandale. Il laissait Nicole le traiter, comme ses pareils, « d'empoisonneur public » et il n'en continuait pas moins à représenter des héros amoureux. *Phèdre* paraît. Cette tragédie l'emporte-t-elle sur les précédentes, par le mérite de l'art? Il déclare l'ignorer. Mais ce qui lui paraît certain, dit-il. c'est qu'il n'en a point écrit qui soit aussi morale. Et l'événement semble lui donner raison. Car il ramène à lui ses plus austères censeurs. Port-Royal, sévère ordinairement jus-

Digitized by Google

qu'à la rigueur, non seulement lui pardonne cette fois, mais l'approuve et l'admire. *Phèdre* le réconcilie avec Arnauld.

Et justement c'est à partir de *Phèdre* que des scrupules s'éveillent dans son âme ; sa conscience se trouble et s'alarme, jusqu'à ce point qu'il abandonne le théâtre. S'il consent plus tard à y revenir, c'est à la condition de ne plus décrire les égarements du cœur ; son pinceau se refuse désormais à l'expression de toute tendresse passionnée, serait-elle légitime. Après *Phèdre*, il n'a composé qu'*Esther* et *Athalie !*

D'où vient cette sorte de contradiction ? C'est que *Phèdre* renferme, en effet, de quoi passer pour une pièce fort morale, et de quoi faire réfléchir, plus qu'aucune autre, un poète ami de la vertu et qui ne pouvait prendre définitivement son parti d'en diminuer l'empire dans les cœurs.

Que Racine ait eu soin de multiplier les *leçons*, capables d'inspirer de l'aversion pour le vice, on ne saurait le nier. Mais il est aussi difficile de ne pas voir que l'*impression*, laissée dans les cœurs par sa tragédie, est beaucoup moins morale que son dessein. Essayons de montrer l'un et l'autre.

De l'application qu'il a mise à éviter toute offense à la vertu et à faire estimer le devoir, les preuves sont évidentes. Et certes ce n'est pas la moindre, ni la moins étonnante, que d'avoir placé sans cesse, dans la bouche de la coupable, la sévère condamnation de son crime.

Sans doute, à regarder l'ensemble de la pièce, Phèdre n'est pas une femme vertueuse. Elle a le tort de rêver à sa passion et d'en tracer de vives peintures ; Œnone lui donne des conseils pervers : elle commet la faiblesse de les souffrir ; elle s'oublie même jusqu'à perdre toute retenue et déclarer son amour à Hippolyte, ce que les Athéniens n'avaient pas supporté dans une première pièce d'Euripide, et ce que le poète grec supprima dans la seconde tragédie que lui inspira le même sujet ; enfin elle étouffe, par jalousie,

Digitized by Google

le bon mouvement qui la portait à sauver le jeune homme en déclarant la vérité, et il périt victime de son imposture.

Il n'en est pas moins vrai qu'avant de descendre les pentes du crime elle a fait de généreux efforts pour n'y pas glisser. Brûlée au cœur par une flamme illégitime, elle donne l'exemple, rare chez les personnages de Racine, de lutter courageusement contre son amour. Une occasion, qu'elle ne cherchait pas, lui a montré Hippolyte :

> Je le vis, je rougis, je pâlis à sa vue.

C'étaient, comme elle le dit, les « feux redoutables » de Vénus qui s'allumaient dans son âme. Tout de suite elle en voit le danger et elle en comprend la malice. Et le combat commence, un combat où elle ne néglige aucune des armes qui donnent habituellement la victoire. Elle demande au ciel la force dont elle sent qu'elle a besoin, ou plutôt — car ce mot est trop chrétien — elle cherche a détourner, par des sacrifices, la colère de la déesse impitoyable qui la perce de ses traits empoisonnés. En même temps, elle se souvient qu'il y a des circonstances où l'honneur est de fuir. Elle évite de rencontrer Hippolyte ; elle lui dira plus tard :

> C'est peu de t'avoir fui, cruel, je t'ai chassé.
> J'ai voulu te paraître odieuse, inhumaine,
> Pour mieux te résister j'ai recherché ta haine.

Par ses intrigues vertueuses Hippolyte est banni d'Athènes. Voilà le péril éloigné ! Mais il renaît bientôt, malgré ses efforts. Elle le retrouve à Trézènes. Il la poursuit, il la domine. Alors, sentant qu'elle est vaincue, comme ces soldats qui se percent de leur épée, plutôt que de survivre aux humiliations de la défaite et de connaître la honte de tomber aux mains de l'ennemi, elle se résout à emporter son secret et à mettre son honneur à l'abri dans le mystère de la mort.

Digitized by Google

On sait qu'Œnone l'en empêche et surprend ses confidences. Phèdre s'abandonne au plaisir de parler de son amour. Mais dans ce moment même, voyez comme elle se juge ! Bercée par les rêves de son imagination échauffée, elle voit le jeune homme guidant ses chevaux dans le stade et disputant le prix promis au vainqueur. Puis sa pensée se trahit, et elle s'entend dire tout haut :

> Quand pourrai-je au travers d'une noble poussière
> Suivre de l'œil un char fuyant dans la carrière ?

Aussitôt la voilà qui se reprend et rougit de honte

> ... Insensée, où suis-je ? et qu'ai-je dit ? ...
> Œnone, la rougeur me couvre le visage,
> Je te laisse trop voir mes honteuses douleurs.

Notez bien que c'est une simple complaisance de l'imagination, le simple rêve du mal, qu'elle juge avec cette légitime rigueur. Racine a raison de dire que, dans cette pièce, « la seule pensée du crime est regardée avec autant d'horreur que le crime même. »

Œnone, qui n'a pas la conscience aussi délicate que sa maîtresse, croit, à l'entendre, qu'elle a commis des actions coupables, dont la honte la poursuit. Non, dit Phèdre :

> Grâces au ciel, mes mains ne sont pas criminelles.
> Plût aux dieux que mon cœur fût innocent comme elles.

C'est de cette faute de pensée qu'elle s'accuse en rougissant, c'est d'elle que, prête à l'avouer, elle dit à sa confidente :

> ..... Tu vas ouïr le comble des horreurs.

Un peu plus tard, persuadée par les conseils d'Œnone, enhardie par le bruit qui a couru de la mort du roi son époux, elle voit Hippolyte, et dans le trouble où cette vue

Digitized by Google

la jette, elle avoue au jeune homme le sentiment invincible qui la porte vers lui. Œnone lui a dit :

> Thésée en expirant vient de rompre les nœuds
> Qui faisaient tout le crime et l'horreur de vos feux.

N'importe ! Elle maudit l'aveu qui lui échappe ; elle maudit son amour, elle se maudit elle-même :

> Ne pense pas qu'au moment que je t'aime,
> Innocente à mes yeux, je m'approuve moi-même.

Sa conduite lui paraît si déshonorante, qu'elle va jusqu'à se haïr. Elle dit à Hippolyte :

> Je m'abhore encore plus que tu ne me détestes,

Et s'exaltant peu à peu, dans l'émotion de sa conscience, elle finit par s'écrier :

> Délivre l'univers d'un monstre qui t'irrite :
> La veuve de Thésée ose aimer Hippolyte !

C'est ainsi qu'elle se juge et se condamne, dans la fièvre même de ses brûlants aveux. Au moment où l'âme semble possédée tout entière par l'ivresse d'une passion qui se satisfait, Phèdre se regarde sans faiblesse, et, si elle exagère quelque chose, c'est la rigueur qu'elle montre contre sa faute et contre elle-même.

Cette sévérité la suit dans le souvenir qu'elle garde de cette entrevue : il n'y a pas d'instant où elle s'applaudisse de ce qu'elle a fait. On s'expliquerait sans peine qu'à certains moments, l'amour, la jalousie, la colère, ou toute autre passion, lui arrachât des accents dont la vertu eût à se plaindre. Elle donnerait là un scandale, que l'état troublé de son âme nous disposerait à pardonner. Racine ne s'est pas permis de lui prêter cette faiblesse. Toutes les fois qu'elle pense à ses fautes, c'est pour les regretter

Digitized by Google

avec amertume. Après la scène où elle s'est déclarée à Hippolyte, elle n'ose plus paraître ; elle voudrait échapper à tous les regards ; la honte l'accable ; elle s'écrie :

> Mes fureurs au dehors ont osé se répandre :
> J'ai dit ce que jamais on ne devait entendre.

Un peu plus tard, elle dit encore à Œnone :

> Je mourais ce matin digne d'être pleurée ;
> J'ai suivi tes conseils, je meurs déshonorée.

Et ce sentiment ne l'abandonne plus. Elle porte jusqu'à la fin le poids de ses remords, et son dernier mot est la condamnation éclatante de sa conduite. Elle a conscience que ses yeux coupables souillaient la lumière même en la contemplant, et que le jour sera plus pur quand ses regards n'en terniront plus l'éclat.

Ainsi, dans toutes les phases de sa passion, *avant* de céder à la tentation qui sollicite son cœur, *au moment même* où elle s'y abandonne, enfin *après* l'aveu qu'elle a fait de son triste amour, toujours elle juge le mal ce qu'il est ; si elle commet la faute d'y succomber par la pensée, elle ne commet pas du moins, comme tant d'autres, celle de s'en faire l'apologiste, pour tromper les autres ou essayer de se tromper elle-même sur sa coupable faiblesse.

Et ses sentiments qui condamnent ses défaillances trouvent une confirmation dans les *effets* que ces défaillances produisent. Car sa passion funeste dégrade son âme et fait son malheur, aussi bien que le malheur de ceux qui l'environnent.

Reine, depuis qu'une flamme adultère a touché son cœur, elle a perdu le goût des devoirs que sa situation lui impose. On croit Thésée mort ; la lutte s'engage aussitôt entre ses partisans, ceux d'Aricie et ceux d'Hippolyte : qui règnera dans Athènes ? Sera-ce la veuve de Thésée ?

Digitized by Google

Moi, régner ? s'écrie-t-elle, et elle nous laisse voir qu'elle n'a plus la liberté de songer à cette grave question, bien que cette question soit capitale pour elle. Ses pensées sont ailleurs : elle ne vit plus que pour l'indigne amour qui s'est emparé de son âme et la remplit tout entière. Elle est devenue incapable de conduire un État, de soutenir un parti, de le diriger ou même de le suivre. De la reine, il ne reste rien dans son cœur ; et que reste-t-il de la mère ? Car ce trône, auquel elle ne veut pas prétendre, dont elle refuse de s'occuper, c'est celui de son fils. Sans doute elle est venue tout à l'heure implorer pour l'orphelin la protection puissante d'Hippolyte. Mais qu'a-t-elle dit en sa faveur ? Sa passion funeste a étouffé le cri du cœur maternel, et elle n'a parlé au jeune homme que de la flamme impure dont elle brûle pour lui. Le poète veut qu'elle s'en aperçoive elle-même et qu'elle en fasse la remarque en finissant ce singulier entretien :

> Tremblante pour un fils que je n'osais trahir
> Je te venais prier de ne le point haïr.
> Faibles projets d'un cœur trop plein de ce qu'il aime !
> Hélas ! je ne t'ai pu parler que de toi-même.

L'amour a tout brisé en elle. Il a même abaissé son âme jusqu'à la rendre capable de la plus lâche calomnie. Elle consent qu'Hippolyte soit accusé par Œnone du propre crime auquel elle a songé seule et qui l'a révolté lui-même. Elle attire ainsi sur une tête innocente les malédictions paternelles, et quand, l'honnêteté naturelle de son âme protestant enfin contre sa honteuse conduite, elle vient pour rétablir la vérité, il suffit que la jalousie irrite de nouveau son amour pour que ses bonnes résolutions s'évanouissent. Impuissante à rejeter les indignes conseils de sa passion exaspérée, elle laisse le châtiment immérité suivre tristement son cours. Hippolyte meurt, et son sang retombe sur elle.

Digitized by Google

Voilà ce que l'amour a fait d'une âme loyale et délicate, que révoltait d'abord la simple pensée du mal !

En échange de son honneur perdu, pour prix de sa dégradation morale, a-t-elle au moins obtenu le bonheur ? Au contraire ; le bonheur l'a quittée en même temps qu'elle quittait la vertu. Parlant du temps heureux qui précéda le jour fatal où elle rencontra Hippolyte, elle dit elle-même :

Mon repos, mon bonheur, semblait être affermi.

Mais la passion est entrée dans son âme et avec elle toutes les douleurs.

Ce qui lui souriait jadis dans la vie, ce qu'elle avait tant désiré, a perdu tout charme à ses yeux. Jeune fille, elle avait rêvé, avec le mariage royal auquel la conduisait la fortune, les brillantes parures, l'or, les pierreries, le diadème, tous les honneurs et tout l'éclat du trône. Aujourd'hui, ce qui l'avait enchantée d'abord la fatigue et l'ennuie :

Que ces vains ornements, que ces voiles me pèsent !

Elle voudrait échapper à l'empressement des serviteurs, se dérober aux courtisans, fuir le palais et s'égarer dans les solitudes :

Dieux, que ne suis-je assise à l'ombre des forêts ?

Plus de repos d'ailleurs pour elle ! Elle doit porter le poids des dédains d'Hippolyte, et le poids, plus lourd encore, de ses propres craintes. Partout devant elle se dresse l'image de son crime. Voilà Thésée de retour ! Comment va-t-elle paraître en sa présence ? Son cœur est dévoré d'inquiétude ; elle tremble, elle s'épouvante. Son front, qui rougit encore, suffirait à la trahir. De toute part, du reste, elle voit des accusateurs :

Il me semble déjà que ces murs, que ces voûtes
Vont prendre la parole et prêts à m'accuser
Attendent mon époux pour le désabuser.

Digitized by Google

A ces tortures sa passion ajoute bientôt celle de la jalousie, qu'allument dans son malheureux cœur les sentiments mutuels d'Hippolyte et d'Aricie. Tous les autres tourments, elle le déclare, s'effacent devant celui-là. Et ce noble amour de deux âmes jeunes, qui ont le droit de s'aimer, fait ressortir, à ses yeux, l'infamie de celui qui la consume :

Misérable ! et je vis !

Mais la mort même, où elle aspire, ne sera pas une délivrance ; car l'enfer l'attend aussi pour la punir et sans doute il cherche déjà pour elle « un supplice nouveau ».

Ainsi, où qu'elle se tourne, elle autrefois si heureuse, elle n'aperçoit plus que la douleur, et la crainte plus terrible encore que la douleur ! Elle meurt enfin du poison versé par ses propres mains ; et elle rend à la vertu ce témoignage que, pour prix de ses crimes, elle n'a pas connu un instant de plaisir.

Hélas ! du crime affreux dont la honte me suit
Jamais mon triste cœur n'a recueilli le fruit !
Jusqu'au dernier soupir de malheurs poursuivie,
Je rends dans les tourments une pénible vie.

Autour d'elle, sa lamentable passion accumule en même temps les malheurs. Œnone a mis fin à ses jours. Hippolyte est mort et Thésée perd à la fois son épouse et son fils. Pour condamner le vice, on n'a qu'à le juger aux ruines qu'il a faites.

*
* *

Mais alors quoi de plus moral que la tragédie qui présente cette éloquente leçon ?

Il faut se garder de le conclure. Car le bénéfice de la leçon s'efface devant la puissance de l'impression, qui la fait oublier.

Digitized by Google

D'abord, prenons-y garde : Phèdre parle beaucoup de Vénus qui s'acharne contre elle. Mais nous sentons bien qu'elle ne croit pas à Vénus. Si elle y croyait, elle cesserait de nous intéresser. Vénus, pour elle sans doute et certainement pour nous, c'est la passion même, la passion presque fatale. La malheureuse reine a tout fait pour en fuir les périls et en éviter les criminelles ardeurs. Les résolutions énergiques qu'elle a prises, les précautions auxquelles sa vertu a eu recours, les luttes courageuses qu'elle a livrées, tout est demeuré inutile. La voilà vaincue, tout aussi bien qu'une âme qui n'aurait tenté aucune résistance. Dès lors une conclusion doit se présenter naturellement à l'esprit : à quoi bon résister ?

Boileau disait à Arnault, dans l'intérêt de Racine, que les Jésuites blâmaient la morale de cette tragédie. « Il n'y a rien à reprendre, ajoutait-il, au caractère de Phèdre, puisqu'il nous donne cette grande leçon que lorsque, en punition de fautes précédentes, Dieu nous abandonne à nous-mêmes et à la perversité de notre cœur, il n'est point d'excès où nous ne puissions nous porter, même en les détestant. »

Arnault et les jansénistes applaudissaient à cette doctrine ; et c'est la satisfaction des hommes de parti, heureux de voir proclamer en beaux vers leurs théories chères, qui étouffait en eux les scrupules des moralistes et les réconciliaient avec Racine et la tragédie. A leurs yeux, Phèdre était une âme infortunée à qui Dieu avait refusé la grâce efficace et qui dès lors devait nécessairement faillir. Déguisée sous ce nom, ou se montrant à découvert, comme chez les anciens dont Racine s'était inspiré, la doctrine fataliste est la ruine de tout effort, et par conséquent de toute vertu. Et le danger n'est pas moindre, quand elle se présente, comme dans la tragédie qui nous occupe, non sous la forme d'un système philosophique, mais dans la trame savante d'une action pathétique, où l'on voit une

Digitized by Google

âme se débattre en vain contre une passion plus forte qu'elle, qui se joue de sa volonté, brise toutes les armes qu'elle lui oppose et triomphe enfin de son attachement au devoir.

L'effort coûtant toujours à l'homme, l'homme est toujours prêt à croire les dangereux apôtres du découragement qui lui en prêchent l'inefficacité. Nous savons, nous, que Dieu ne refuse pas son secours à ceux qui l'invoquent : sa force, soutient leur faiblesse, et lui donne la victoire, si elle trouve, pour la seconder, une volonté droite et un cœur courageux. Notre foi en est certaine, mais nous n'en portons pas moins, dans le fond de notre nature, cet instinct confus qui veut que la passion soit invincible. « L'homme ne lutte guère, disait un chrétien, pourtant vigoureux[1], sans quelque regret d'être libre, sans quelque crainte d'obtenir le secours qu'il demande, sans quelque désir enveloppé de succomber. » Il ne faut donc pas présenter à ses regards des tableaux périlleux qui donnent raison à ses secrètes faiblesses. C'est les encourager et le pousser lui-même à s'abandonner, dans les occasions où la tentation est puissante et la lutte difficile.

On peut craindre que le spectateur de *Phèdre*, sans admettre la théorie fataliste que le poète n'a certainement pas voulu enseigner, n'emporte du moins l'impression qu'il y a des chutes inévitables, dont il est est inutile de chercher à se défendre.

On doit appréhender aussi qu'une peinture de la passion, si éloquente et si vive, n'exerce sur son imagination une influence fâcheuse. Malgré l'appui que la pièce pouvait leur paraître apporter à leurs doctrines, il est malaisé de comprendre que les Messieurs de Port-Royal aient approuvé *Phèdre*, au point de vue moral, eux pour qui « une chaste ignorance du mal était la meilleure sauve-

1. Louis Veuillot.

Digitized by Google

garde de la vertu. » Supposé qu'on trouve à redire à cette théorie, même si l'on admet que la vertu, pratiquée dans ces conditions, paraît trop ressembler à l'innocence d'un enfant endormi, il faudra bien toujours convenir que *Phèdre* ne se contente pas d'écarter le voile qui peut cacher les sentiments coupables, mais qu'elle les décrit longuement, avec complaisance, entretenant ainsi les imaginations dans un air malsain, dont le poison les pénètre malgré elles et à leur insu. Les maladies du cœur sont comme beaucoup de celles qui atteignent le corps : elles exercent une certaine contagion. Quoi qu'on dise, il est difficile d'admettre l'innocuité des tableaux, où le pinceau des artistes a représenté des scènes offensantes pour la morale. Pourquoi donc l'imagination, à qui s'adressent les poètes, aurait-elle moins à craindre que les yeux, à qui s'adressent les peintres ? Surtout quand la description est vivante, expressive et qu'elle parle aux sens, en même temps qu'à l'esprit, presque avec autant de force que les scènes animées par la magie des couleurs.

Et cette impression périlleuse est d'autant plus à redouter que les lois mêmes de l'art obligent le poète à déguiser l'horreur de certaines passions, à provoquer l'intérêt et à attirer la pitié sur des faiblesses coupables, que la conscience fait un devoir de haïr. Ainsi l'art et la morale se trouvent en conflit dans ces peintures. Voyez Phèdre. On la condamne en théorie ; pratiquement on la plaint, voilà tout ! Un chroniqueur raconte qu'à une représentation de la pièce, quand on fut arrivé à ce passage où l'infortunée victime de Vénus décrit la passion incestueuse qui la tourmente, touchées par le tableau qu'elle fait de ses douleurs, les femmes qui étaient dans l'auditoire se mirent à pleurer ; quant aux hommes, sentant que les larmes les gagnaient eux-mêmes peu à peu, ils prirent le parti de se moquer des femmes, afin de ne pas pleurer comme elles. Parmi des gens aussi vivement émus et touchés, quel est celui

Digitized by Google

qui n'absolvait pas Phèdre, sinon dans son esprit, du moins dans son cœur ? On dit que Racine avait fait la gageure de rendre la plus criminelle des passions sympathique ; il a gagné son pari. L'art doit s'en féliciter et la morale s'en plaindre.

Mais, en somme, dira-t-on, les leçons que la pièce renferme ne compensent-elles pas les émotions dangereuses qu'elle fait naître ?

Il faut distinguer sans doute entre les spectateurs. Ceux que leur âge et l'expérience ont rendus assez maîtres de leur imagination pour voir, par-dessus les tableaux qui chatouillent agréablement le cœur, l'horreur du crime de Phèdre et les suites qu'il entraîne trouveront peut-être moins à perdre qu'à gagner, au spectacle de ses fautes et de ses malheurs. Mais ceux-là justement n'ont pas besoin de pareilles leçons. Quant aux autres, ils n'en profiteront pas. Entre un enseignement que la réflexion suggère et une impression que donne un spectacle, la foule ne balance pas. Pour elle la réflexion est vaincue et c'est l'émotion qui l'emporte, c'est à l'émotion qu'elle obéit. Il faut conclure que, si l'art triomphe dans *Phèdre*, ce n'est pas sans péril pour la morale. *Phèdre* est sans doute un de ces chefs-d'œuvre que Platon, s'il les avait connus, aurait bannis de sa République idéale, après les avoir couronnés de fleurs.

Georges Bertrin

Digitized by Google

LACORDAIRE

ET

LA MAISON DES CARMES

(*Suite*[1]).

II

Au total, Lacordaire a prononcé dans l'église des Carmes dix discours : Un sermon pour le jour de la Toussaint de l'année 1849, signalé par M. l'abbé J. Favre et dont le texte est perdu, l'allocution prononcée le 4 novembre et dont j'ai reproduit l'analyse, sept homélies prononcées à la messe conventuelle depuis le 18 novembre 1849 jusqu'au 6 janvier 1850, enfin un sermon pour le jour de l'Adoration perpétuelle donné le 13 décembre 1850. Le compte rendu sténographique de ces huit derniers discours a été publié par le P. Bayonne[2].

Voici le sujet de ces homélies et de ces discours d'apparat : VIe dimanche renvoyé après l'Épiphanie. Sur la parabole du grain de senevé (18 novembre 1849). Commentaire de ces paroles : « Un grain de senevé..... est la plus petite de toutes les semences ».

1. Voir la *Revue de l'Institut catholique*, 1909, p. 225 (fascicule de mai-juin).

2. *Lacordaire orateur* (Fribourg, 1906, in-8°), p. 459. — *Sermons, instructions et allocutions de Lacordaire* (Paris, 1884 et 1885, in-8, t. I, p. 371-499 et t. II, p. 128-147).

Digitized by Google

Sur l'évangile du 1er dimanche de l'Avent. De la préparation au jugement dernier par la confession. Commentaire de ces paroles : « On verra le fils de l'homme venir sur une nuée, avec une grande puissance et une grande majesté » (2 décembre).

Sur l'évangile du 2e dimanche de l'Avent, L'évangélisation des pauvres, caractère de la mission de Jésus-Christ. Commentaire de ces paroles : « Les pauvres sont évangélisés » (9 décembre).

Sur l'évangile du 3e dimanche de l'Avent (Baptême de saint Jean-Baptiste). De la purification du corps par la sobriété et la frugalité. Commentaire de ces paroles : « Je baptise avec l'eau; mais il y en un autre qui est plus grand que moi..... celui-là vous baptisera avec l'eau et le feu » (19 décembre).

Sur l'évangile du 4e dimanche de l'Avent. Nul ne peut dire : Je suis bon, je suis heureux. Commentaire de ces paroles : « Jean, fils de Zacharie, vint dans toute la région du Jourdain prêchant le baptême de la pénitence pour la rémission des péchés » (23 décembre).

Sur l'évangile du dimanche après Noël. Jésus-Christ signe de contradiction. Commentaire de ces paroles : « Celui-ci sera un grand exemple d'homme toujours contredit » (30 décembre).

Sur l'évangile du dimanche de l'Épiphanie. De l'usage qu'il faut faire de l'or. Sur ces paroles : « Ils lui offrirent de l'or..... » 6 janv. 1850[1].

Enfin, sermon sur la communion idéale au moyen du souvenir et de l'espérance, prononcé le 13 décembre 1850 à l'occasion du troisième jour de l'adoration perpétuelle.

Lacordaire prit pour texte ces paroles : « Goûtez et voyez combien le Seigneur est doux. »

« La communion idéale est, d'après lui, la communion

1. *Sermons, instructions et allocutions*, t. I, p. 378.

Digitized by Google

de la pensée et du cœur avec ce qui n'est pas tangible et présent » [1]. L'une s'accomplit par le souvenir et l'autre par l'espérance. Or il n'y a pas de souvenir plus vivant de Jésus-Christ et de gage plus certain de la possession future de Jésus-Christ que l'Eucharistie.

Avant tout, recherchons si ces discours attribués à Lacordaire sont vraiment de lui. Quoique dans beaucoup de pages le style très caractéristique de l'homéliste (je sais fort bien que c'est là un mot nouveau, mais je le crée parce que j'en ai besoin et je le crée selon les règles) nomme l'auteur, il serait très imprudent et très peu scientifique d'affirmer que nous possédons l'expression strictement personnelle de sa pensée. Par contre, je suis convaincu que celle-ci n'est jamais profondément altérée. Quoi qu'il en soit, voici ce que l'orateur lui-même écrivait à M. Fiot qui s'occupait de la publication de ses Œuvres, dans un autographe qui est conservé à la sacristie de l'église des Carmes :

« Sorèze, le 18 juillet 1857,

« Mon cher ami,

« J'ai été bien aise d'apprendre qué vous aviez heureusement évité une collision avec M. Bray [2]. Quant à joindre au 6e volume de mes œuvres *les Homélies des Carmes*, cela n'aurait aucun sens à moins d'y ajouter tous les discours que j'ai prononcés çà et là et dont la sténographie a été publiée contre mon gré... Mais j'ai résolu de ne pas revoir ces discours et de les laisser tels quels, là où ils sont, sauf, après ma mort l'usage qu'on en voudra faire. Il ne faut donc pas y penser... »

Ajoutons à cette citation le commentaire qu'en donne le P. Bayonne dans la préface des Œuvres posthumes de

1. *Sermons, Instructions et allocutions*, t. II, p. 131, 132 *passim*. Le discours occupe les pp. 128-147.

2. Il s'agit de l'éditeur très connu.

Digitized by Google

Lacordaire qu'il a publiées : « ... Nous avions entrepris de rechercher les *Sermons* et les *Allocutions* du P. Lacordaire, partout où ils gisaient épars et presque ignorés. A force de patience et de travail, nous avions fini par en recueillir un très grand nombre... Il nous sembla dès lors que le meilleur « usage à en faire » était de les publier, après les avoir soigneusement collationnés...

« Le P. Lacordaire... n'a rien laissé en mourant de ses *Sermons* écrits ou improvisés, et n'a jamais voulu revoir ceux qu'on avait sténographiés et publiés malgré lui. Comment pourrions-nous l'oublier, alors que nous sommes réduits trop souvent à ne reproduire que de simples esquisses, que des analyses froides et incolores, des fragments et des textes incomplets ? Et notre devoir n'est-il pas plutôt de le rappeler, alors que lui-même, de son vivant, a tant de fois déclaré pour sauvegarder, avec son droit de propriété « l'honneur et la sécurité de son ministère... qu'il ne pouvait répondre à l'Église ni au public d'extraits plus ou moins tronqués par des sténographes dont il n'avait pu rectifier les erreurs ou les omissions inévitables [1] ».

« Après cela, il est aisé de comprendre que, ne pouvant nous borner, dans l'œuvre entreprise, au simple rôle de collectionneur, nous avons dû concilier les graves réserves formulées par le P. Lacordaire dès les premiers jours de son apostolat, avec sa déclaration écrite dans ses dernières années, qui, nous l'avons vu, autorisait d'avance une sorte de publication posthume, Voici donc la méthode que nous avons adoptée.

« Nous avons veillé à ce qu'aucune erreur doctrinale ne se glissât dans la reproduction des analyses ou des textes recueillis ; *mais quant au style, il nous a semblé qu'il était impossible de le modifier sensiblement*, et si nous

1. Note mise en tête de la *Lettre sur le Saint-Siège*.

Digitized by Google

nous sommes permis de faire quelques *légères retouches indispensables, nous avons pris soin de ne jamais altérer le caractère et l'allure de l'improvisation*[1]. »

Le travail de recension auquel s'est livré le P. Bayonne a donc été consciencieusement accompli.

Par ailleurs, je vais signaler quelques indices intrinsèques d'après lesquels je crois avoir le droit d'attribuer les discours prononcés aux Carmes à l'homéliste lui-même. Le moindre défaut de ces discours homilétiques est de n'être pas des homélies. Aussi bien dans la conception générale du discours que dans beaucoup de développements, on voit passer le bout de l'oreille du conférencier de Notre-Dame. Vous savez en quoi consiste la conception classique de l'homélie telle qu'elle est réalisée dans l'œuvre de saint Léon, de saint Ambroise et de saint Jean Chrysostome. Elle est essentiellement un commentaire littéral dans lequel l'homéliste suit pas à pas le texte sacré et donne une paraphrase assez courte de chaque membre de phrase. Lacordaire compose ses homélies en adoptant une ordonnance très différente : invariablement, il cite un fragment très court du texte sacré auquel il donne un développement qui comporte un large exposé dogmatique. Prenons pour exemple l'homélie pour le jour de l'Épiphanie. Après avoir exprimé son étonnement de ce que Jésus-Christ ait accepté l'or des Mages, j'allais dire l'homéliste et décidément je préfère dire : le conférencier démontre que l'or est le corrupteur des mœurs et des consciences. Il établit ensuite que l'offrande de l'or était légitime parce qu'elle impliquait la reconnaissance du souverain domaine de Dieu sur toute chose. Voici un passage de ce discours qui a plutôt le diapason solennel de la conférence que le ton familier de l'homélie :

« S'il n'y avait eu entre nous que les échanges néces-

1. *Sermons, instructions*..., etc., t. I. Avertissement, pp. VIII-XI.

Digitized by Google

saires à la vie, le genre humain n'eût jamais quitté cette existence primitive dont les anciens nous ont laissé quelques portraits. On eût travaillé la terre, on eût tiré de son sein fertilisé ce qui était immédiatement nécessaire à notre entretien... Et ainsi par l'absence d'un moyen d'échange plus parfait, nous aurions continué, pendant toute la durée assignée au cours de notre âge cette vie paisible dont on trouve dans la Bible à ses premières pages... des traces... si charmantes pour notre imagination toute corrompue qu'elle soit par notre civilisation avancée.

Mais, dès les premiers temps ou peu après, on sut tirer des entrailles de la terre et façonner un moyen d'échange qui, sous une forme excessivement étroite et portative, rassemblait des facultés considérables... ; de sorte qu'un homme pouvait tenir dans sa main de quoi représenter des multitudes de champs, de travaux, d'ouvriers appliqués à ces champs et à ces travaux ; de sorte qu'un seul homme pouvait tenir dans le creux de sa main de quoi jouir, de quoi séduire, de quoi commander, de quoi éterniser, de quoi ruiner, de quoi assujettir une multitude infinie d'existences. Fut-ce un bien? Fut-ce un mal ?... Peu importe... Je constate simplement le fait de cette accumulation de puissance dans un instrument... qui peut être facilement concentré dans des mains perverses.

Eh bien! il s'est trouvé que l'or a corrompu les mœurs, car il a introduit le luxe. Sans l'or, le luxe est impossible, non pas seulement parce que l'or entre matériellement dans les objets de luxe, mais parceque, sans lui, il est impossible de payer les travaux... qui produisent le luxe. Du luxe, c'est-à-dire de l'ornementation excessive de l'homme.. de sa maison et de tout ce qui le touche, résulte la mollesse... On se fait tellement plus fort que les éléments extérieurs, qu'ils ne peuvent plus nous atteindre, et que ce qu'il y a de justice, de miséricorde..., d'afflictions dans l'air, la lumière et tous les éléments, en un mot cette pro-

Digitized by Google

portion merveilleuse que Dieu y avait établie est tout à fait détruite. La conjuration de l'or brave la puissance de Dieu ; elle change le temps et les saisons, et amène la chaleur aux époques où Dieu ne l'a pas préparée ; elle nous révèle des substances que... nous arrachons à la nature, et que la nature avait enfouies bien loin sous nos pieds, comme des secrets perdus dans des abîmes auxquels nous devions nous garder de toucher. »[1]

Lacordaire a dit quelque part de lui-même : « Par la grâce de Dieu, j'ai horreur du lieu commun ». Or, comme l'a fait très justement remarquer Montalembert, rien n'est plus faux. Dans la plupart de ses discours, il fournit la preuve de sa prédilection pour ce procédé de rhétorique. Et dans son œuvre posthume, cette infirmité littéraire se révèle autant que dans la partie, de son œuvre dont l'authenticité est hors de cause. Voici entre autres passages, une page du sermon « Sur la communion idéale » très caractéristique à ce point de vue :

« ... Si vous avez quitté votre patrie, vous vous en rappelez jusqu'aux moindres détails.., Il y a un regard intérieur qui vous représente chaque objet. Vous voyez la vallée natale, vous voyez le ruisseau au bord duquel vous vous êtes assis, les saules qui l'ombragent et que vous seul avez vus ; car la patrie, personne ne l'a vue comme celui qui en a véritablement joui, qui a été l'enfant..... de ses montagnes et de ses vallées. Nous passons tous les jours dans des vallées, tous les jours nous gravissons des montagnes : ce n'est pas notre patrie. Il n'y a qu'une montagne, qu'une vallée qui soit notre patrie ; nous y avons vu des choses, depuis que nous sommes au monde, que personne n'a vu comme nous..., et toutes ces choses sont présentes à notre souvenir, et ce souve-

1. *Sermons, instructions...*, etc., t. I, p. 484-486.

Digitized by Google

nir de la patrie absente est si puissant qu'il va jusqu'à ruiner nos forces, notre santé, notre vie [1]. »

Donc, tout bien examiné, les critiques que je vais essayer de formuler porteront sur un texte à bien peu près authentique.

Il est impossible d'étudier successivement chacun de ces huit discours dont l'ensemble représente environ 130 pages d'impression et qu'une analyse, même très fidèle défigurerait complètement ; je vous conseille très expressément de les lire d'un bout à l'autre.

Je me contenterai d'attirer votre attention sur deux points ou, pour ainsi dire, sur deux chefs de critique signalés par Lacordaire lui-même. Le prieur du couvent de la rue de Vaugirard fut accusé d'avoir, dans telle de ses homélies, préconisé la doctrine socialiste. Questionné à propos de cette critique par un de ses amis, M. Dumont, voici ce qu'il lui répondit dans une lettre datée du 26 avril 1850 :

« Mon cher ami, vous avez bien raison de croire que je ne parle jamais des devoirs des riches envers les pauvres sans y mettre la mesure de langage qui convient en cette matière ; mais les passions politiques sont tellement excitées que, selon la remarque du *Correspondant*, si l'on prononçait en chaire certains discours de Bossuet et de Massillon, tout le monde crierait au socialisme [2]. »

Il suffira de citer les passages incriminés par les auditeurs qui avaient mal interprété l'expression de la pensée de Lacordaire pour prouver que ce « socialisme » était purement évangélique.

« Vous vous dites propriétaires : c'est là, mes frères, le principe païen relativement à l'or, et ce qui fait que l'or a été une puissance si dégradée... en dehors de la foi chré-

1. *Sermons, instructions...*, etc. , t. II, p. 133.

2. *Sermons, instructions et allocutions*, t. I, p. 375, cf. n° du 28 août-5 1862 du journal *Le Monde*.

Digitized by Google

tienne. Vous vous dites et vous vous croyez propriétaires. C'est vrai selon la loi civile ; je ne vous le dispute pas ; mais selon la loi de Dieu, Dieu est le seul vrai propriétaire, parce que Dieu seul a fait les choses... Que résulte-t-il de là ? Il en résulte, dans tout cœur chrétien, ce dépouillement volontaire de soi-même qui nous est imposé, non par la législation civile, mais par notre for intérieur et notre volonté personnelle, en vertu de laquelle nous reconnaissons que tout ce que nous voyons appartient à Dieu, et par conséquent au Christ... et que nous n'en sommes que les administrateurs. Quiconque d'entre vous se croit propriétaire au titre essentiel et primitif, celui-là n'est pas chrétien ; le chrétien qui possède est simplement « détenteur » de la portion de la terre que le Christ lui a donné à administrer... et à faire valoir ; dans quel sens ? Pour le Christ lui-même [1]. » Cette doctrine avait déjà été formulée par Bossuet qui, selon toute apparence, n'était pas un précurseur des citoyens Jaurès et Viviani.

Il faudrait encore une dose de malveillance exceptionnelle pour découvrir dans la page qu'on va lire l'indice d'une tendance à ce que j'appellerais volontiers l'excès du sentimentalisme socialiste :

« Ce sont deux partis... Il y a le parti des superbes, le parti des contents qui disent : « Mais nous sommes bons et nous sommes heureux, pourquoi nous troublez-vous ? »

« C'était le parti des riches et des puissants avant Jésus-Christ ; il est toujours le même au fond. Ils se croient bons parce qu'ils ne méritent pas la potence ; ils se croient heureux parce qu'ils ont plus que du pain, et ils s'écrient : Mais laissez-nous donc en repos... A côté de celui-là, il y

1. *Sermons, instructions...*, p. 491, 492. Cf. notre étude sur les opinions politiques de Lacordaire publiée dans la *Revue latine* des mois d'août et de septembre 1908 sous ce titre : *Deux lettres inédites de Lacordaire* ».

Digitized by Google

a le parti des superbes qui ne sont contents ni d'eux ni de leurs vertus... ni de leur situation matérielle, car ils n'ont pas au-dessus du pain... c'est le parti des superbes chimériques. Ils disent comme les stoïciens : « il est vrai que nous ne sommes pas bons et nous ne sommes pas heureux ; mais c'est la faute de certains hommes, c'est la faute de certaines choses, d'une certaine organisation, et, coûte que coûte, nous nous rendrons, par nos propres forces, bons et heureux[1]...».

D'après Lacordaire lui-même, cette partie de son œuvre présente un caractère réellement intéressant : il nous donne clairement à entendre que, dans ces discours, il s'est efforcé de donner à sa parole une grande portée pratique : « Imaginez-vous, écrit-il à Mme de Prailly, le 26 novembre 1849, que je suis devenu curé : tous les dimanches... je fais... une homélie sur le texte évangélique du jour... On paraît content de ce nouveau genre de prédication, et l'on croit qu'il produira du bien, plus de bien même que les conférences de Notre-Dame [2]... »

Sans doute, comme je l'ai déjà fait remarquer, dans ce genre de prédication qui le comporte beaucoup moins que la conférence, l'homéliste manifeste une tendance très prononcée à s'intéresser à des conceptions plutôt abstraites. Mais cette tendance n'exclut pas la préoccupation habituelle de tracer aux fidèles la ligne de conduite qu'ils doivent suivre dans l'accomplissement de leurs devoirs quotidiens. Aussitôt que l'exposé dogmatique est achevé le conférencier se tait et laisse la parole au « curé ». Voici deux passages qui ont incontestablement le ton paroissial : « ... Si, prenant un à un les enseignements de Jésus-Christ dans l'Évangile, vous vous demandez sérieusement : « Voyons, est-ce que je crois cela » ? par exemple

1. *Sermons, instructions...*, etc., p. 459.
2. Ibid, p. 375.

Digitized by Google

cette parole : *Bienheureux les pauvres*, pouvez-vous affirmer que vous la croyez ? Mes frères, si vous la croyiez, est-ce que vous aimeriez autant la fortune, est-ce que vous aimeriez autant vos aises ? Est-ce que vous aimeriez autant occuper l'appartement le plus magnifique que vous pouvez ? Est-ce que vous n'auriez pas une autre idée que celle qui consiste à dire : « Voilà un homme qui a fait fortune, il est bien heureux ? Est-ce que vous éprouveriez un sentiment de jalousie en rentrant dans votre petite chambre ? En rentrant dans cette petite chambre, vous dites-vous : « Je suis heureux d'avoir une petite chambre ; je sors de ces palais où j'ai vu la futilité, de ces palais habités par des hommes tristes qui ne connaissent pas Dieu ou qui le connaissent mal, tandis que moi j'habite, comme Notre-Seigneur, comme son père nourricier... une petite chambre... » A propos de ces paroles : « Bienheureux les pauvres, » vous dites : « C'est une vérité poétique, je ne sais pas ce que ça veut dire, je l'admets ». Mais en définitive, vous n'en croyez pas un mot »[1].

« ... Vous ne sauverez pas le monde sans des mœurs chrétiennes. Si vous ne revenez pas à la frugalité, à la sobriété, au travail, à la modestie de nos anciens, n'espérez pas vous tirer d'affaire.

« Il y a quelques mois, le notaire d'une de nos villes, riche, honnête, honoré, me disait, les bras croisés sur sa poitrine, après que nous avions devisé des choses publiques : « Père Lacordaire, nous ne nous en tirerons pas sans la vieille économie ». Eh bien ! la frugalité et la sobriété, c'est la vraie économie médicale, la vraie économie domestique, la vraie économie politique. On vous a dit dans les livres d'économie politique qui s'impriment depuis quatre-vingts ans : « Consommez le plus possible, la consommation fait vivre le commerce et l'industrie, et le commerce et

1. *Op. citat.*, p. 473, 474.

Digitized by Google

l'industrie font vivre le monde ». C'est juste le contre-pied du vrai, c'est une maxime infernale. La vraie maxime, la maxime de la santé, la maxime du foyer domestique, la maxime des grands peuples, la voici : « Consommez le moins qu'il vous sera possible; le commerce est pour vous et non pas vous pour lui. Le commerce et l'industrie sont faits pour vous nourrir et vous vêtir, et vous vous n'êtes pas créés pour alimenter le commerce et l'industrie [1] ».

Cette familiarité de ton et cette simplicité qu'on peut bien appeler paroissiale ne déplut nullement à l'auditoire. Chaque dimanche, la chapelle se remplissait et beaucoup de personnes arrêtaient leur place dès la veille. Cet empressement des fidèles donna lieu un jour à un incident assez comique. Ce fait m'a été rapporté par un très vieux Dominicain qui le tenait de l'un de ses confrères en religion, contemporain de Lacordaire. Vers la fin d'une semaine, celui-ci fut atteint d'une extinction de voix qu'on espéra d'abord guérir avant le dimanche. Le mal résista à tous les soins et force fut à l'orateur de s'abstenir de parler. Cependant un auditoire très nombreux attendait dans l'église. Le loueur de chaises se plaça devant la table de communion et, au lieu de l'éloquente homélie qu'il attendait, l'auditoire entendit le petit discours suivant : « Le P. Lacordaire indisposé ne pourra pas parler aujourd'hui. Les personnes *qu'elles* ont déjà payé leurs chaises sont priées de passer à la sacristie. *On leur-z-y rendra leurs argents.* Nous sommes d'honnêtes gens ».

J'ai fini. Concluons cette étude en rappelant qu'aussi bien pour Lacordaire que pour les plus modestes curés de campagne le pur Évangile est encore la meilleure source de l'éloquence. Tels des passages que je viens de lire ne sont certes pas moins admirables que les plus beaux passages des conférences. Les citations que vous avez enten-

1. *Op. cit.*, p. 444, 445.

Digitized by Google

dues ont pu évoquer dans vos esprits le souvenir de ces maximes de Lacordaire lui-même qu'il si bien réalisées dans cette partie de son œuvre.

« Grâce à l'évangile, nous voyons la vie telle qu'elle est et notre cœur se remplit à la fois du sacrifice qui fait les saints et de l'espérance qui les console ».

« L'Évangile est un livre d'une si singulière nature que personne n'a l'espérance de le surpasser, ni même de l'imiter. Il est debout après dix-huit siècles, gardé par le respect de tous et même de ses plus grands ennemis. La pensée humaine, si féconde en ressources, n'a pu lui découvrir ni un égal, ni un défaut » [1].

J. Bézy, Docteur ès lettres.

1. *Pensées choisies du P. Lacordaire* (Paris, 1902, in-32), t. I, p. 84 et p. 86.

Digitized by Google

CHRONIQUE DE L'INSTITUT CATHOLIQUE

Le peu de place qui nous reste ne nous permet pas de faire une longue chronique. Aussi bien l'histoire de ces trois derniers mois, mois de vacances pendant lesquels est suspendue la vie de l'Institut catholique, offre-t-elle peu de détails à raconter.

Nous n'avons que deux faits à signaler, deux faits de genre tout différent : le décès d'un de nos Évêques-Protecteurs, et le rétablissement de notre Faculté des Lettres.

Le 18 octobre dernier, Dieu a rappelé à lui l'âme de **S. S. Mgr Servonnet, archevêque de Bourges**, ami fidèle et protecteur dévoué de l'Institut catholique. Nous unissons l'hommage de nos regrets à celui que lui a rendu son diocèse.

Le Vice-Recteur qui, à la place de Mgr le Recteur empêché, représentait l'Institut catholique aux funérailles de Mgr Servonnet, le 22 octobre, a été témoin de l'affluence considérable de prêtres et de fidèles venus pour accompagner le corps et honorer la mémoire de leur vénérable Pasteur. Parmi les éloges que l'on pouvait entendre ce jour-là, le plus unanime était celui qu'on adressait à Mgr Servonnet pour l'intérêt qu'il avait porté aux maisons d'éducation de son diocèse et à l'enseignement libre à tous ses degrés. Il n'a rien négligé pour assurer partout d'excellents professeurs ; chaque année, à cette intention, il envoyait plusieurs jeunes ecclésiastiques à l'Institut catholique, ne manquant jamais d'affirmer ses sympathies pour notre œuvre et la soutenant au prix de grands sacrifices, malgré toutes les charges qui pesaient sur lui.

Son souvenir nous demeurera cher, et nous garderons toujours pour lui une respectueuse reconnaissance : nous prions Dieu d'acquitter lui-même notre dette.

*
* *

L'autre événement que nous devons signaler à nos lecteurs est le rétablissement de notre **Faculté des Lettres**. Cette Faculté, créée en 1875 et, quelques années plus tard, changée en simple École, vient

Digitized by Google

de reprendre sa forme primitive; la déclaration officielle en a été faite, devant les autorités universitaires, le 29 juillet dernier.

Il n'en résulte d'autre changement qu'un peu plus d'indépendance dans notre fonctionnement, et une simplication notable, pour nos Étudiants, des formalités nécessaires à la prise de leurs inscriptions.

Les **examens** de licence ès lettres commencent pendant que nous écrivons cette chronique. Aujourd'hui aussi — 3 novembre — nous venons, à la **Messe du Saint-Esprit**, d'invoquer le secours divin et de retremper nos courages pour accomplir avec persévérance ce *travail* quotidien, intérieur et extérieur, dont Mgr le Recteur vient de nous parler si éloquemment.

BIBLIOGRAPHIE

---

24. — **Letters to Cassite kings from the temple archives of Nippur**, par H. Radau, volume XVII, 1re partie, de la collection *The Babylonian expedition of the University of Pennsylvania*, series A : cuneiform texts, edited by H. V. Hilprecht, grand in-8° de 174 pages, 68 planches d'autographies et XII planches de reproductions photographiques (prix : 30 francs).

Dans les fouilles qu'elle poursuit à Niffer (l'ancienne Nippour) depuis plusieurs années, la mission américaine de l'Université de Pensylvanie (Philadelphie) a découvert un certain nombre de lettres babyloniennes. Ce sont ces documents que M. Radau publie aujourd'hui dans la grande collection dirigée par le Dr Hilprecht.

M. Radau étudie d'abord dans une longue introduction la date de ces lettres, 1450-1309 av. J.-C. (p. 1-12), leur nature, la généalogie des rois Cassites de cette période, le siège de leur résidence, le caractère des archives du temple. Enfin, il donne la transcription et la traduction de quelques lettres.

La deuxième partie du volume est consacrée à l'autographie de 99 tablettes et à la reproduction photographique de quelques-unes des plus belles.

A toutes les époques, on a beaucoup correspondu dans la société très commerçante et très hiérarchisée qu'était la société babylonienne. La plupart des lettres qui nous sont restées, si on en excepte celles

Digitized by Google

des courtisans, sont dénuées de prétentions littéraires. Ce sont des lettres d'affaires. Elles n'en présentent pas moins un réel intérêt, car elles sont la peinture très véridique de la vie sociale ; elles reflètent fidèlement son organisation, ses bons côtés et ses lacunes, les relations de ses membres à tous les degrés de l'échelle.

Celles que publie M. Radau ne font pas exception. Une au moins, le n° 75, est d'un roi ; les autres émanent pour la plupart d'employés du temple de Nippour, ou de fonctionnaires divers, comme le n° 33, écrite par un personnage de l'armée ou de l'intendance.

Elles sont adressées, sinon aux rois successifs du pays, comme le soutient M. Radau, au moins à de hauts dignitaires. La formule protocolaire du début du n° 24 (p. 101) est des plus significatives : « A mon maître...lumière de ses frères...nourriture des peuples... table des hommes, » etc.

Les correspondants y traitent naturellement des affaires de leur ressort : exécution de travaux divers, envoi et réception de denrées, inondations, irrigations, plaintes contre fonctionnaires négligents ou infidèles.

Comme toutes les pièces de ce genre, elles fournissent un apport philologique d'une certaine importance et enrichissent le lexique de mots et de tournures qu'on ne rencontre guère en dehors d'elles que dans les contrats. M. Radau a fait de quelques-unes une étude très détaillée. Saus doute, je ne voudrais pas me porter garant de toutes ses interprétations [1] ; la matière est d'ailleurs souvent fort difficile. Mais les notes longues et nourries dont il étaye ses explications témoignent d'une science sérieuse et de lectures considérables. Il n'en est que plus regrettable qu'il ait cru devoir abréger cette partie de son travail pour exposer des vues inexactes sur une prétendue trinité babylonienne. Il semble qu'il aurait fait œuvre plus utile en traduisant

1. Ainsi, à mon avis, le mot *itu* ne signifie pas « inspecteur », mais « avec », « auprès de », au moins dans les passages suivants : p. 44, l. 25 ; p. 51, ligne 36 ; p. 119, l. 17 ; p. 125, l. 25-26. Dans tous ces textes, c'est le mot *itu*, « côté », employé comme préposition, simple masculin de la forme féminine *ittu* d'où *itti*, « avec ». En particulier, le passage de la p. 51, l. 36-37, est très clair : *ù a-na-ku i-tu b[e-li] -ia a-na a-la-a-ki a-na charri ki-i ach-[pu-r]a charru ul i-di-na-an-ni*, « Et moi, comme (ou : quoique) j'ai écrit au roi pour (obtenir de) me rendre auprès de mon maître, le roi ne m'a pas accordé ». Il en est de même dans le n° 11, ligne 21 : *i-tu-ú-a ma-am-ma ia-'-nu*, « avec moi il n'y a personne », — et dans le n° 78, l. 4 : *i-tu-ú-a li-ti-ga-am* , « que X se rende auprès de moi ». A la page 137, ligne 11, il faut lire, je crois, *a-a-i-tu*, féminin du pronom interrogatif *aiu*, au lieu de *a-a i-tu*.

Digitized by Google

et en dépouillant toutes ces lettres sans exception et en les faisant suivre d'un lexique. Ce qu'il a exécuté de ce travail montre bien qu'il était à même de rendre sur ce terrain un service réel aux études assyriologiques.

François MARTIN.

25. — **Justin : Dialogue avec Tryphon**, texte, traduction et commentaire par l'abbé G. ARCHAMBAULT. Paris, Picard, 1909.

M. Georges Archambault, directeur à l'École Fénelon, a donné, dans la collection Hemmer et Lejay, son premier volume du *Dialogue avec Tryphon, de Justin*.

L'ouvrage est composé en vue de servir à l'étude historique du christianisme. Aussi l'auteur ne s'est-il pas contenté des anciennes traductions françaises, plus soucieuses d'élégance que de précision. Celle qu'il nous donne, en regard du texte grec, a été faite à l'aide des versions latines les plus réputées, mais surtout d'après les sources mêmes, d'après le Manuscrit de la Bibliothèque nationale, sur lequel il a directement travaillé. En même temps, des notes nombreuses et documentées soulignent le texte en indiquant, tantôt les variantes entre lesquelles le traducteur a dû fixer son choix et tantôt d'intéressants rapprochements entre les idées du Dialogue et celles de certains Pères. La lecture et l'intelligence du texte se trouvent ainsi grandement facilitées à quiconque s'intéresse aux monuments de l'ancienne littérature chrétienne.

D'autre part, M. Archambault a réuni, dans une Introduction suffisamment développée, tout ce qui concerne l'histoire du Dialogue et de ses manuscrits. A défaut du texte original, il a voulu du moins en recueillir l'écho auprès des anciens Pères qui s'en sont servis et inspirés. Surtout il s'est attaché à faire l'histoire et la critique des deux manuscrits actuellement connus : celui de Paris et celui d'Angleterre ; et il a si bien poussé cette étude, qu'il est arrivé à reconnaître dans le second une simple copie du premier et à indiquer même la date et le lieu de son exécution. Par malheur, le meilleur manuscrit que nous ayons, celui de Paris, est encore bien imparfait. Le copiste l'a fait avec si peu de soin qu'il a multiplié partout les fautes et qu'il ne s'est même pas aperçu d'une lacune importante. Tels sont les points principaux qui sont étudiés par M. Archambault. Ils permettent au lecteur d'aborder le texte du Dialogue en s'en faisant déjà une idée juste et lui font souhaiter l'apparition prochaine du second volume.

A. L.

26. — **La vie surnaturelle**, commentaire synthétique de la troisième partie du catéchisme : La grâce et les sacrements, par J.-C. BROUS-

Digitized by Google

SOLLE, aumônier du lycée Michelet. Paris, Téqui, 1907. XVI-392 p. in-12. Prix : 2 fr.

Ce cours comprend douze leçons, reliées par l'idée de la vie surnaturelle. Qu'est-ce que la vie surnaturelle, comment elle s'inaugure, comment elle se perd, comment elle se retrouve, comment elle se développe, comment elle s'alimente, comment elle se transmet et se perpétue, comment elle se manifeste sur la terre, comment elle s'épanouit dans le ciel : c'est, en raccourci, tout ce qui touche à la grâce, aux sacrements, aux vertus, à la gloire, présenté dans une heureuse synthèse et groupé autour d'une idée dominante qui en fait l'unité.

Chaque leçon comprend :

1° Un *sommaire*, en gros caractères : c'est un précis donnant une vue générale du sujet ;

2° En petits caractères, des *notes et exercices*, les notes pour expliquer quelques points spéciaux, pour attirer l'attention sur tel aspect intéressant de la doctrine, souvent avec citations intéressantes ; les exercices, pour résumer la leçon sous forme de questionnaire détaillé ;

3° *Des lectures*, parfois rédigées par l'auteur lui-même, parfois formées de citations bien choisies.

Livre d'allure un peu déconcertante peut-être, pour qui n'est pas habitué à la manière de l'auteur, mais d'une doctrine irréprochable, et plein de remarques utiles. Ajoutons que le prix est d'une modicité extrême, vu la richesse du contenu.

J.-V. BAINVEL.

PUBLICATIONS RÉCENTES

Librairie Félix Alcan

(108, Boulevard Saint-Germain).

A.-P. LEMERCIER : *Les Pensées de Marc-Aurèle* (traduction nouvelle, avec introduction). In-16 de XXIV-240 pages ; 3 fr. 50.

Librairie Bernard Grasset

(7, rue Corneille).

J. AGEORGES : *L'Enclos de Georges Sand*. In-16 de 200 pages ; 3 fr. 50.

Digitized by Google

Librairie Lethielleux
(10, rue Cassette).

Léon Désers : L'Éducation morale et ses conditions. In-16 de 270 pages ; 2 fr. 50.

Librairie Letouzey et Ané
(76 bis, rue des Saint-Pères).

Et. Hugueny, O. P. : *Critique et catholique.* I : *Apologétique.* In-12 de xiv-396 p. ; 3 fr. 50. — Ouvrage important et remarquable, sur lequel nous reviendrons prochainement.

Librairie Téqui
(82, rue Bonaparte).

J.-C. Broussolle : *L'Art, la Religion et la Renaissance.* In-8 de xiii-492 pages ; 5 francs.

Maison de la Bonne Presse
(5, rue Bayard).

Dom A. Gréa : *La Sainte Liturgie.* In-12 de 200 pages ; 1 franc.

P. D. Lodiel : *Manuel des catéchistes volontaires.* In-18 de x-376 p. ; 1 franc. — Ouvrage sûr et complet, clair et pratique, offrant aux catéchistes volontaires un résumé parfait de tout ce qu'ils peuvent avoir à enseigner, ou à apprendre pour eux-mêmes.

J.-B. Ferrerès, S. J. : *La Communion fréquente et quotidienne*, Commentaire canonico-moral du décret de Pie X. In-12 de 180 pages ; 1 fr. 50.

Dom A. Gréa : *L'Église et sa divine constitution.* 2 vol. in-12 de xviii-276 et 240 pages. Chaque volume, 1 franc.

P. Ravier du Magny : *Nullité et caducité des libéralités* adressées aux établissements publics et particulièrement aux anciens établissements publics du culte. In-12 de 128 pages ; 1 franc.

Librairie F. Paillart
(Abbeville).

J.-M. A. : *Paroles de Jeanne d'Arc.* In-32 de 168 pages ; 0 fr. 25. — On trouvera réunies, dans cette petite brochure, toutes ces admirables paroles, ces réparties sublimes ou ingénieuses de la Pucelle que l'on a tant de profit à méditer et à citer. Le groupement, très clair, est fait suivant l'ordre historique.

M. du Campfranc : *Une bonne affaire.* In-12 de 286 p. ; 2 fr. 50. — Roman intéressant, où la situation délicate d'un fils qui a raison contre son père, et lui résiste, est très moralement et finement analysée.

M. Aigueperse : *Suzel et sa marraine.* In-18 de 144 p. ; 1 fr. — Dans ce petit livre, où les jeunes filles se retrouvent avec leurs qualités

Digitized by Google

et leurs défauts, sont dites très gaîment des choses très sérieuses, et utiles à tous.

Librairie Bretschneider
(Via del Tritone, 60, Rome).

P. Raffaele Ballerini, S. J. : *Les premières pages du Pontificat de Pie X.* Grand in-8 de xiv-224 p. ; 4 fr. 50.

Libreria Editrice Florentina
(3, Corso, Florence).

Agostino Gemelli, O. M. : *L'Enigma della Vita e i nuovi orizzonti della Biologia.* In-8 de xxii-598 pages, avec 13 planches hors texte et 59 figures.

Librairie Jules de Meester
(27, rue de l'Industrie, Bruxelles).

Thomas Elsaesser, O. S. B. : *Nos in schola latine loquimur. Ars latine loquendi.* Nouvelle édition, petit in-8 de 453 pages ; 4 fr. 50.

Librairie Alberts
(Gulpen, Hollande).

Lud. Wouters, C. SS. R. : *Commentarius in decretum « Ne temere »* Seconde édition. In-8 de 95 pages ; 1 franc.

Id. : *De systemate morali dissertatio.* In-8 de 40 pages ; 0 fr. 30.

Aschendorffschen Buchhandlung
(Münster i. W.).

Jos. Meier, M. S. C. : *Mythen und Erzählungen der Kustenbewohner der Gazelle-Halbinsel (Neu-Pommern).* Grand in-8 de xii-292 pages ; 8 mk. (Premier volume de la *Bibliothèque-Anthropos*).

CHEMINS DE FER DE PARIS-LYON-MÉDITERRANÉE

La Compagnie mettra en marche, à partir du 3 novembre, le train de nuit extra-rapide desservant la Côte d'Azur.

Ce train aura lieu :

A l'aller : du 3 novembre au 7 décembre, les mercredis et samedis, du 8 décembre au 30 avril, tous les jours sauf le jeudi, du 1er mai au 14 mai, les lundis, mercredis et samedis.

Au retour : du 5 novembre au 9 décembre, les lundis et vendredis, du 10 décembre au 30 avril, tous les jours sauf le jeudi, du 1er mai au 16 mai, les lundis, vendredis et dimanches.

Trajet de Paris à Nice en 15 heures.

Nombre de places limité.

On peut retenir ses places d'avance moyennant un supplément de 2 fr. par place.

Le Gérant : Ch. Baulès.

MACON, PROTAT FRÈRES, IMPRIMEURS.

Digitized by Google

QUATORZIÈME ANNÉE 1909. Numéro supplémentaire.

ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR LIBRE

(Loi du 12 juillet 1875)

REVUE

DE

L'INSTITUT CATHOLIQUE

DE PARIS

Paraissant tous les deux mois

SOMMAIRE :

	Pages
I. Messe du Saint-Esprit,	
Discours du Recteur	482
II. Assemblée générale annuelle.	
1. Rapport de M. Fourneret sur les Facultés canoniques	494
2. Rapport de M. Hébrard sur la Faculté de droit	509
3. Rapport de M. Piat sur la Faculté des Lettres	522
4. Rapport de M. Branly sur l'École des Sciences	529
5. Discours du Recteur	533
6. Discours de S. Ém. le Cardinal Luçon, archevêque de Reims.	550
III. Fête de saint Thomas d'Aquin.	
1. Argumentations	560
2. Discours de Mgr Demimuid	562
3. Allocution de S. G. Mgr Péchenard	575
IV. Séance de fin d'année des Facultés canoniques	581
V. Publications des Professeurs	590

PARIS

SECRÉTARIAT DE L'INSTITUT CATHOLIQUE

RUE DE VAUGIRARD, 74

LIBRAIRIE Vve CH. POUSSIELGUE

RUE CASSETTE, 15

Digitized by Google

LA

« *REVUE DE L'INSTITUT CATHOLIQUE* »

paraît le 5 des mois de janvier, mars, mai, juillet, novembre.

SOUS LA DIRECTION DE

MM. Cauvière, professeur de droit criminel ; **Rousselot**, professeur d'histoire de la langue française et de phonétique expérimentale, et **Peillaube**, professeur de philosophie.

Chaque numéro contient 96 pages, dont 80 d'articles et 16 de « Notes et Nouvelles », chronique de l'enseignement supérieur en France et à l'étranger, et de comptes rendus d'ouvrages.

(*Il sera rendu compte de tout ouvrage envoyé en double exemplaire.*)

LE PRIX D'ABONNEMENT EST DE :

Paris et Départements, **5** francs. — Étranger, **6** francs.

Le prix du numéro, de **1** fr. **25**.

Tout ce qui concerne la rédaction doit être adressé à M. Bousquet, vice-recteur, *et tout ce qui concerne l'administration à* M. Joseph Chobert, *secrétaire général de l'Institut catholique, 74, rue de Vaugirard.*

Les quatorze premières années de la *Revue* sont en vente au Secrétariat.

Chaque volume broché, **5** francs, *franco.*

Digitized by Google

ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR LIBRE

INSTITUT CATHOLIQUE

DE PARIS

ASSEMBLÉES SOLENNELLES

ANNÉE SCOLAIRE 1908-1909

MESSE DU SAINT-ESPRIT, 3 NOVEMBRE 1909

Le mercredi 3 novembre, à 8 h. 1/2, S. G. Mgr Amette, archevêque de Paris, célébrait dans l'église Saint-Joseph de l'Institut Catholique la messe du Saint-Esprit, pour la rentrée des cours.

Mgr le Recteur, M. le Vice-Recteur, MM. les Professeurs, MM. les Supérieurs du Séminaire des Carmes, du Séminaire de Saint-Vincent de Paul et du Séminaire normal assistaient à la cérémonie, ainsi que les étudiants, un grand nombre de membres de leurs familles, d'amis et de bienfaiteurs de l'œuvre.

Digitized by Google

Après l'Évangile, Mgr le Recteur est monté en chaire et a prononcé le discours suivant :

MONSEIGNEUR,

Il nous est toujours très précieux de vous avoir parmi nous; mais combien plus aux heures difficiles comme celles que nous traversons; nous sentons davantage le bonheur de vous avoir pour guide, pour chef et pour père. Merci d'être venu!

MES CHERS COLLÈGUES,

Plus que jamais il importe de nous serrer les uns contre les autres, de n'avoir qu'un cœur et qu'une âme, de démontrer à ceux qui la contestent notre raison d'être par la fermeté de nos convictions, par la valeur de nos travaux, par la générosité de notre dévouement à l'égard de cette jeunesse qui, en dépit de la malveillance et des menaces, vient à nous avec une confiance dont nous sommes touchés.

CHERS JEUNES GENS,

Vous allez soutenir un grand combat, combat d'une année d'abord, ou de deux, ou de trois, pour conquérir un grade et vous faire une situation dans le monde, combat de toute la vie ensuite, au service d'une noble cause qui met en vous son espérance. Quel conseil vous donnerai-je afin de vous préparer à vaincre? Je vous rappellerai tout simplement la loi la plus ancienne, la plus universelle, que Dieu ait dictée à l'homme, celle du travail. N'est-ce pas un sujet toujours d'actualité au moment d'une rentrée scolaire?

Ouvrez la *Genèse* à la première page. Dieu prend l'homme auquel il vient d'inspirer, suivant l'expression du texte sacré, le souffle de vie; il le place dans le jardin d'Éden. Pourquoi? Pour adorer, pour prier? Non; pour qu'il le cultive, ce jardin, et le garde; c'est la loi du travail, le précepte initial. L'interdiction de toucher au fruit de l'arbre de la science du

Digitized by Google

bien et du mal ne vient qu'ensuite. Travail facile, doux, agréable, sans doute; travail cependant.

Tournez un feuillet; le sort de l'homme a changé; l'homme a désobéi, l'homme est tombé. Vous mangerez votre pain à la sueur de votre visage; sortez du jardin d'Eden pour défricher à grand'peine cette terre maudite à cause de vous! Travail difficile, travail douloureux, travail qui châtie, travail qui expie, travail toujours.

Et l'humanité se met en marche pour le rude labeur qui ne finira plus.

Je vous l'ai dit : c'est la première loi et c'est aussi la plus universelle. Vous tous, les descendants d'Adam, vous travaillerez. — Mais je suis riche, mais mon père a travaillé pour moi, mais je suis fils de famille! — Ah! vous êtes fils de famille! J'en suis fort aise. Malheureusement, Dieu n'a pas prévu cette exception. Son fils, — oui, vous entendez, — le Fils de Dieu fait homme, dans les trente-trois ans qu il a passés sur la terre, a travaillé sans cesse, travail d'ouvrier, puis travail d'apôtre. Vous travaillerez, vous aussi, ou vous serez des révoltés, et traités comme tels.

A quoi donc travaillerai-je? A quoi? Mais Dieu lui-même vous l'indique. A cultiver le domaine qu'il a créé pour vous et qu'il a confié à vos soins.

Or ce domaine est double : l'un vous est extérieur, c'est la terre, c'est le monde; l'autre, c'est vous-même, c'est votre corps, c'est votre âme, ce sont vos facultés. Voilà ce que vous avez à mettre en valeur.

Et parce que vous êtes les fils d'Adam tombé, parce que vous êtes sous le coup de la chute originelle, l'un et l autre labeur est également pénible. Il n'est pas aisé de tirer parti de la terre, il n'est pas aisé de tirer parti de soi. Mais il le faut: c'est le devoir essentiel et primordial. Maintenant vous comprenez, pour répondre en passant à une sotte objection qu'on nous jette souvent à la tête, comment le chrétien est un homme de progrès. Non, il ne vit pas dans l'engourdissement stupide de ses facultés naturelles, puisqu'il doit combattre et par conséquent tendre ses forces à leur maximum, puisqu'il a la perfection pour but; non, il n'est pas indifférent

Digitized by Google

aux destinées de son habitacle terrestre, sous prétexte que le ciel sera, un jour bientôt peut-être, son éternelle demeure, puisque cet habitacle terrestre est précisément le champ que Dieu a donné à son activité, et que le ciel lui-même dépend pour lui de ce qu'il aura fait sur la terre.

Ah ! sans doute, il ne comprend pas le progrès comme celui qui ne met rien au-dessus du monde et de l'humanité, qui limite à la vie présente ses espérances, ses désirs et sa foi. Il sait que le progrès général est lié au progrès moral et celui-ci à l'avènement ici-bas du règne de Dieu ; il sait qu'il travaille sous la dépendance et pour la gloire de ce maître divin. Ces mots sacrés qui font vibrer son âme : Le royaume de Dieu approche — que votre nom soit sanctifié — que votre règne arrive — que votre volonté soit faite — ont pour lui un sens précis et fort qui oriente et règle sa conduite. Il sait qu'il doit travailler à une place et à une œuvre choisies et marquées par Dieu, qu'il a mission d'exécuter une part du plan divin, et qu'il ne l'exécutera comme il faut que s'il est lui-même un bon instrument. Alors saisi d'enthousiasme, il voit dans une évidente et superbe clarté l'une et l'autre tâche qui répondent à son double domaine : ses devoirs d'état, c'est-à-dire ce qu'il a à faire dans le monde, sa propre perfection, c'est-à-dire ce qu'il a à faire en lui-même ; généreusement il attaque ce double labeur. Mais comment le conduira-t-il à bien? En voici le moyen.

*
* *

Il y a dans le monde et dans l'homme des germes qu'il s'agit de découvrir et de développer, des lois qu'il importe d'observer, des obstacles dont il faut triompher.

Quelle merveilleuse histoire, chers amis, que celle de la découverte par le génie humain, d'âge en âge plus aiguisé, de tous ces germes, de toutes ces forces, que la nature recèle en son sein et que, si jalousement, elle semble garder contre nos curiosités et nos ambitions ! O le prodigieux travail que celui qui a dompté ces forces, les utilisant, les domestiquant, si j'ose dire, depuis ces premières et élémentaires applica-

Digitized by Google

tions qu'en firent nos plus lointains ancêtres, jusqu'à ces inventions étonnantes qui bientôt peut-être assureront à l'homme l'empire mobile et fuyant qu'on aurait cru devoir toujours lui échapper!

Et je n'ai garde d'oublier, à côté du savant qui découvre, l'humble travailleur qui exploite et met en œuvre ces richesses et ces forces, le laboureur qui trace et féconde son sillon, le mineur qui fouille les entrailles du sol, et tout ce monde populaire de nos frères ouvriers, dont le grand artiste belge, Constantin Meunier, a sculpté l'épopée en ce saisissant monument du travail, exacte et vigoureuse expression de leurs efforts, de leurs souffrances, voire de leurs revendications.

Oui, belle et très belle histoire ! Mais combien plus magnifique encore pour qui sait réfléchir, celle de la découverte de l'âme humaine par elle-même, de ses ressources, de ses énergies profondes, et de ce qu'elle sait faire de tout cela pour s'élever de la vie morale la plus élémentaire aux sublimes sommets de la sainteté. Découverte que poursuit l'humanité pensante à travers les siècles. Découverte qui se recommence pour chacun de nous. Oui, sur tout homme, au moment où il naît, se prononce la parole qui fut dite de Jean-Baptiste, le précurseur : « Que pensez-vous que sera cet enfant ? » Et un jour vient où cette parole, ce n'est plus autrui qui la prononce à notre propos ; elle monte du fond de notre conscience : Que serai-je ? Qu'y a-t-il en moi ? Que ferai-je ? Heures de douce ivresse, plus d'un d'entre vous le sait par expérience, que celles où le jeune homme découvre ses propres forces, prend contact avec ses facultés, se sent enfin capable d'être quelque chose et quelqu'un, capable de penser, capable de servir ! Puisse-t-il ne pas se borner au rêve, mais, comme le laboureur, mettre la main à la charrue, saisir son pic comme le mineur, son outil quel qu'il soit comme l'ouvrier, et exploiter courageusement les richesses qui sont en lui !

Croyez-moi, chers jeunes gens, tous les hommes ont en eux un trésor, et tous peuvent en tirer parti. Sans doute les germes ne sont pas les mêmes chez les uns et chez les autres,

Digitized by Google

le trésor est abondant ou minime, les énergies et les forces sont inégales. En celui-ci il y a l'étoffe d'un prêtre, d'un savant, d'un politique, d'un soldat, que sais-je ? en celui-là, d'un négociant, d'un cultivateur, d'un ouvrier. Mais tous — à part certains malades irresponsables — ont le nécessaire pour mener à bien la tâche que Dieu leur a réservée, comme il y a dans le monde un métier pour chacun. A vous de reconnaître à quoi vous êtes appelés, et de vous résoudre à répondre ! C'est logiquement le point de départ de votre travail.

Cependant les germes ne se développent pas au hasard, et les forces ont besoin d'être dirigées. La nature a ses lois. L'âme humaine a les siennes, la société aussi. Si vous travaillez au hasard, qu'il s'agisse de vous-mêmes ou qu'il s'agisse de votre tâche extérieure, vous n'aboutirez pas. On ne peut pas plus faire œuvre utile dans le monde en méconnaissant les lois sociales, qu'on ne peut dompter la nature en violant les lois physiques. Et de même, il est des lois que nous devons connaître, si nous voulons assurer notre propre progrès, accomplir en nous l'œuvre de perfection. Tant que vous avez été des enfants, ce sont vos éducateurs qui, du dehors, vous ont appliqué ces lois, qu'ils eussent en vue la formation de votre esprit, ou celle de votre cœur. Maintenant, chers amis, c'est à vous de les étudier, et de vous en pénétrer. Vous voulez grandir intellectuellement; ne vous bornez pas à répéter une leçon apprise, mettez-vous au fait des méthodes des sciences que l'on vous enseigne ; vous voulez grandir moralement, conformez-vous à ces méthodes de progrès moral, de spiritualité, qu'ont su découvrir et qu'ont expérimentées nos prédécesseurs, nos modèles, nos maîtres dans la vie morale et spirituelle, tous ceux qui ont édifié ce splendide édifice de la science des saints, gloire de l'Eglise catholique. A ce prix et par ce moyen, toutes vos forces pourront être utilisées; tout ce qui est en germe chez vous deviendra fruit.

Vain espoir ! me direz-vous. Vous nous avez dépeint l'histoire des progrès, des conquêtes du travail de l'homme. Mais n'a-t-elle pas sa contre-partie, cette histoire ? Que de

Digitized by Google

germes broyés, anéantis, dans le monde physique et dans le monde moral ! Que d'innombrables obstacles à leur développement ! Que de chances pour qu'ils avortent ! Ne parlons même pas des obstacles que le monde physique oppose à notre action. Vous nous répondriez que cela c'est la condition même du progrès, car chercher à vaincre l'obstacle, c'est précisément ce qui met en jeu toutes les forces de l'homme en face de la nature. Oui, c'est vrai, encore qu'elle prenne de terribles revanches, la nature, sur son conquérant toujours menacé. Vous vous souvenez, — il y a quelques semaines, — la France entière suivait, avec émotion et orgueil, les évolutions de ce navire aérien mis au service de nos grandes manœuvres. Il s'avançait majestueux dans l'espace ; aux soldats qui le montaient, les champs apparaissaient comme un damier tranquille et, dans les villes et les villages, toutes les têtes se levaient pour acclamer ces braves ; une tige de métal s'est brisée ; en quelques secondes tout était détruit, le travail des hommes et les hommes eux-mêmes. Nous saluons ces héros ! La nature cependant a été plus forte qu'eux. Encore une fois, qu'importe ? Tels les martyrs, ils auront des imitateurs, et leur mort même assurera quelque nouveau progrès.

Mais l'obstacle moral, l'obstacle qui vient de la liberté de l'homme ? A celui-là, quelle compensation et quel remède ? Nous commençons avec un joyeux enthousiasme ; fiers et désintéressés, nous entreprenons notre tâche, nous comptons sur un légitime succès. Et voici que le chemin se hérisse de difficultés ; nous constatons tout autour de nous des passions, des vices, des haines, des violences ; le bien que tu veux faire, nous crie-t-on de toutes parts, tu ne le feras pas ; si tu t'obstines à le vouloir, au besoin, c'est par la calomnie qu'on te tuera ; on te rendra suspect et inutile. Alors le découragement ou l'irritation nous saisissent ; les uns renoncent à la lutte ; les autres foncent sur l'obstacle et veulent le renverser de vive force ; mais leur force se dépense en vain ; le résultat cherché par la malice humaine est obtenu ; l'œuvre ne se fait pas.

Il en est pourtant, mes amis, qui ne se décourangent ni

Digitized by Google

ne se fâchent ; ceux-là tournent humblement leurs regards sur eux-mêmes, et il se demandent si ce n'est pas en eux qu'est le principal obstacle dont il s'agit de triompher. Ils sont sages et sur la voie de la solution.

Oui, en nous tous, chers jeunes gens, il existe un obstacle : rentrez en vous-mêmes et vous l'y découvrirez sans trop de peine. Faut-il vous aider dans cet examen ?

Ce sera la légèreté ; vous souhaitez réussir ; mais vous ne voulez pas vous appliquer, vous adonner à quelque chose avec suite et persévérance ; vous avez, — pardonnez-moi, — ce que Nicole appelait un *esprit de mouche*, qui se pose partout et ne demeure nulle part.

Ce sera l'amour du plaisir ; vous redoutez de vous ennuyer ; il vous faut à tout prix vous distraire ; les occupations sérieuses prolongées vous pèsent et vous secouez le joug ; heureux encore si vos plaisirs ne sont pas les plaisirs positivement défendus.

Pour tout dire, ce sera la paresse. Vous craignez l'effort ; vous craignez la responsabilité ; vous craignez l'initiative ; vous voulez, j'emploie ce mot trivial, qu'on vous mâche la besogne et vous reculez devant celle qui réclamerait toutes vos forces à vous.

Eh bien ! si vous restez tels, — je pronostique à coup sûr, — jamais vous ne ferez rien qui vaille ; l'obstacle du dehors sera toujours plus fort que vous ; pour triompher de l'obstacle du dehors, il faut avoir vaincu l'obstacle qui est en soi. Là est vraiment le nœud de la question ; et c'est pourquoi je me permettrai d'insister un moment sur cette pensée, la dernière que je veuille soumettre à vos réflexions.

*
* *

Lorsque, il y a deux ou trois ans, parut l'*Emigré* de Paul Bourget, la thèse de l'illustre écrivain souleva de toutes parts de chaudes discussions. Un grand journal du matin ouvrit une enquête, — c'était déjà la mode, — sur le rôle et l'action que peut conserver dans notre démocratie la noblesse française. L'un de ceux qui la représente le plus dignement, qui

Digitized by Google

l'honore par son caractère, ses vertus publiques et privées, les hautes fonctions qu'il a remplies, les travaux de toutes sortes auxquels il s'est donné, — pourquoi ne le nommerais-je pas ? le marquis de Vogüé, — répondit : la noblesse française ne sera désormais quelque chose que par le travail ; sans le travail, elle ne sera rien et ne pourra rien. C'est vrai, mes chers amis, vrai de la noblesse de race, vrai de toute aristocratie aujourd'hui, vrai de toute supériorité sociale. Sans le travail, il n'est point de situation acquise qui ne soit bientôt perdue ; et cela se comprend. On peut et, à mon avis, on doit dire beaucoup de mal de notre société française contemporaine : mais, prise dans son ensemble, c'est une société où l'on travaille ; les paresseux, les stationnaires, sont condamnés et justement condamnés.

La plupart d'entre vous, ou par leur naissance, ou par leur fortune, ou à tout le moins par leur éducation, appartiennent à ce qu'on est convenu d'appeler l'élite sociale ; vous avez la prétention d'être un jour quelque chose dans la société ; vraisemblablement vous avez même en vue une fonction déterminée, puisque vous préparez des examens ; à un titre quelconque, vous voulez être des dirigeants. Et puisque vous êtes chrétiens, vous désirez exercer vos fonctions en chrétiens, faire avancer, dans la mesure où il dépendra de vous, le royaume de Dieu, le règne de Jésus-Christ sur la terre.

Eh bien ! je dis et je vous prie de comprendre une fois pour toutes que, si vous n'êtes pas vous-mêmes les hommes et les chrétiens que vous devez être, si vous n'avez pas tout d'abord fait avancer en vous ce règne de Dieu, grâce à l'enlèvement de l'obstacle, vous ne le ferez pas avancer chez les autres.

Voyez-vous ? notre grand défaut, c'est de toujours vouloir la réforme des autres ; c'est de faire porter tous nos efforts sur les autres ; c'est d'exiger des autres ce que nous ne donnons pas nous-mêmes. Ce n'est pas ainsi que procèdent ceux qui ont exercé ou qui exercent une action morale profonde et bienfaisante sur l'humanité. L'une des plus étonnantes, des plus efficaces, des plus étendues qui se soient jamais produites, c'est, n'est-il pas vrai, celle du mouvement fran-

Digitized by Google

ciscain au XIIIe siècle. Quel fut donc le secret de saint François et de ses compagnons ? Déclamaient-ils contre les abus ? Dénonçaient-ils tous les jours quelque chose ou quelqu'un ! Nullement. Avec cette forme paradoxale qui est quelquefois, souvent, celle des saints, François d'Assise ne veut même pas que l'on blâme, que l'on réprimande; contre des frères coupables, cent fois coupables, il n'admet pas que l'on sévisse à l'image des pouvoirs du monde. Si quelqu'un pèche, c'est lui qui se mortifiera, qui se châtiera davantage, lui et les plus saints de ceux qui l'entourent. Avez-vous lu ces délicieux conseils qu'il donne aux frères d'un ermitage entouré de brigands, comme il leur demande de traiter ces brigands avec condescendance et bonté, persuadé qu'il est, — et l'évènement ne l'a pas trompé, — que le spectacle d'une tendre charité unie à d'austères vertus finirait par avoir raison de leur esprit de brigands et les déterminerait à changer de vie.

C'est qu'à tout prix François d'Assise veut inculquer aux siens, — et les siens furent légion, — que toute réforme, — je dis réforme et non révolution, — a pour point de départ la réforme individuelle, que la réforme de soi, la seule dont, en définitive, on soit complètement maître, est aussi la seule qui devienne féconde pour le bien.

Pourquoi ? Parce que celui qui s'est ainsi réformé lui-même est devenu un bon instrument, un acier bien trempé, parce que, pour celui-là, l'obstacle moral du dehors, comme l'obstacle physique pour l'inventeur, se transforme en une sorte d'adjuvant. Qui a bien rempli la première partie de sa tâche, le travail intérieur, accomplira bien la seconde, l'œuvre extérieure.

Cette seconde partie de notre tâche se résume pour chacun de nous dans le devoir d'état, le devoir présent, le devoir d'aujourd'hui, non pas celui de demain, celui d'aujourd'hui. Vous êtes étudiants; votre devoir, c'est votre devoir d'étudiants, comme mon devoir à moi, c'est mon devoir de recteur: et donc avant tout vous devez étudier. Peut-être êtes-vous doués d'une âme d'apôtre ? Je m'en réjouirais ; mais, avant même votre œuvre d'apôtre, passe aujourd'hui votre œuvre

Digitized by Google

d'étudiant. Un illustre médecin cathólique disait à ses élèves : « Si un jour un de vos semblables venait à périr dans vos mains parce que vous avez ignoré quelqu'une des ressources de la médecine moderne, son ombre vous poursuivrait comme un cauchemar. » Chacun, dans notre carrière, nous pouvons faire des réflexions analogues, et ce ne serait point une excuse que d'avoir rempli des devoirs de surérogation, fussent-ils les plus beaux du monde. Donc, le devoir d'état est le devoir d'aujourd'hui !

Que de gens passent leur vie à attendre un présent meilleur, où ils feront merveille, en négligeant le présent réel qui est entre leurs mains ! Mais malheureux ! ce présent meilleur ne peut sortir que du présent réel sur lequel seul vous avez puissance d'agir, et ce présent réel vous le laissez échapper ! Travaillez sur le présent réel, autrement dit sur ce que vous êtes aujourd'hui et sur ce que vous faites aujourd'hui. Procédez de la même façon jusqu'à votre dernier jour : ce jour-là, votre œuvre sera faite.

La matière ne vous manquera jamais. Comme l'a dit un grand esprit, le royaume de Dieu approche toujours ici-bas et n'est jamais complètement atteint ; jamais le règne de Dieu n'est tellement venu qu'il ne puisse arriver encore ; jamais la volonté de Dieu n'est tellement accomplie qu'on l'ait tout épuisée ; et c'est ce qui nous permet, plus justement qu'à d'autres, de croire au progrès indéfini de l'humanité et surtout de l'individu humain.

Le progrès, au sens chrétien, c'est la marche de Dieu sur la terre par sa marche ascensionnelle et conquérante dans l'âme de chaque homme. Pour avancer en nous, et par conséquent dans le monde, Dieu veut le concours actif, constant et réglé de notre volonté ; ce concours, c'est le travail du chrétien, celui auquel je vous convie de la part du Souverain Maître et que, j'en ai la confiance, vous ne Lui refuserez pas.

Digitized by Google

Digitized by Google

SÉANCE ANNUELLE DU 24 NOVEMBRE 1909

Le mercredi 24 novembre, à 3 heures, a eu lieu la séance annuelle de l'Institut Catholique, sous la présidence de S. Em. le cardinal Luçon, archevêque de Reims, assisté de S. G. Mgr Amette, archevêque de Paris.

Étaient présents, en plus du Cardinal président et de l'archevêque de Paris : NN. SS. Ardin, archevêque de Sens; Petit, archevêque de Besançon ; Renouard, évêque de Limoges ; Foucault, évêque de Saint-Dié ; Belmont, évêque de Clermont; Bardel, évêque de Séez; Dizien, évêque d'Amiens; Meunier, évêque d'Evreux ; Gouraud, évêque de Vannes; Gauthey, évêque de Nevers; Gibier, évêque de Versailles ; Morelle, évêque de Saint-Brieuc ; Lemonnier, évêque de Bayeux ; Lecœur, évêque de Saint-Flour; Eyssautier, évêque de La Rochelle; Péchenard, évêque de Soissons; Monnier, évêque de Troyes; Mélisson, évêque de Blois ; Duparc, évêque de Quimper; Le Roy, évêque d'Alinda; le Recteur, le Vice-Recteur, les Administrateurs, les Doyens et Professeurs, les Supérieurs et Directeurs des séminaires universitaires, plusieurs de MM. les Chanoines, Curés de Paris et autres ecclésiastiques, les étudiants et un grand nombre de personnes amies : comme les autres années, notre grande salle se trouvait beaucoup trop petite.

Digitized by Google

S. Em. le Cardinal Luçon donne d'abord la parole à M. l'abbé Fourneret, qui lit le rapport suivant sur les travaux des Facultés canoniques :

Eminence,

Messeigneurs,

Mesdames,

Messieurs,

Depuis combien de temps nos facultés canoniques n'ont-elles pas présenté devant cette assemblée un compte rendu complet de leur travaux?

Ont-elles même jamais eu cet honneur? Le souvenir, en tout cas s'en serait perdu. Tous les ans, depuis la fondation, le discours de Mgr le Recteur faisait mention de nos écoles de théologie, de droit canonique, et de philosophie. Mais, il fallait s'y attendre, la place très honorable qui nous était faite, ne pouvait être que restreinte, dans un rapport d'ensemble sur le mouvement général de notre université.

Il est vrai que nos facultés ont eu, de tout temps, leurs assemblées particulières qui fournissaient l'occasion de rendre compte des travaux des professeurs et des étudiants. Mais ces séances, Messeigneurs, manquent d'un attrait que seule votre présence peut leur donner, et la perspective d'y trouver au programme quelques morceaux latins, fussent-ils de la langue la plus cicéronienne, n'offre qu'une bien faible compensation à votre absence. Le fait est que bien souvent le rapport était présenté devant un auditoire plutôt réduit. Il a donc semblé juste d'accorder aux facultés canoniques leur tour de parole en un jour comme celui-ci.

Les coutumes pourtant ne se modifient pas tout d'une fois. Nos anciens de la faculté de théologie avaient l'habitude de confier le rapport annuel au plus jeune des maîtres. La ruche où la sacrée théologie est en même temps la reine et la mère a essaimé. Dans chacune des colonies nouvelles les chaires se sont multipliées et le plus jeune des professeurs doit attendre

Digitized by Google

son tour pendant plusieurs années. C'est maintenant le doyen... des derniers venus qui rédige le compte rendu annuel.

Voilà qui explique et excuse ma présence à cette place. Dès lors que le droit canonique devait cette année représenter nos facultés, vous regretterez avec moi que nos vénérables usages n'aient pas plutôt désigné M. Boudinhon, notre secrétaire, le seul qui soit encore ici de nos fondateurs, le jubilaire que tous les canonistes de notre école saluent avec respect et affection comme leur initiateur, en cette vingt-cinquième année de son professorat.

Bien mieux que moi, ce cher maître vous eût parlé de notre science canonique, de ses attraits, de son utilité. Mais en m'entendant, c'est l'écho de sa voix qu'on écoutera. S'il s'y trouve quelque bien, il sera de lui.

Ce qui attire du côté de nos études et y retient, c'est un peu la jouissance qu'on éprouve à sentir chaque jour son esprit se préciser au contact des monuments juridiques du génie romain. Qu'elle s'exprime dans le *jus* ou dans les *leges*, dans les décrétales des Papes ou dans les récentes décisions du Saint-Siège, c'est à la *ratio scripta* qu'on participe, et c'est déjà quelque chose, n'est-il pas vrai?

Nous empruntons souvent aux juristes, mais nous savons leur rendre à l'occasion : La procédure, le droit pénal les mieux codifiés ont leurs origines dans le droit ecclésiastique. Ceux-là le savent bien qui dans les facultés de droit civil de l'Etat, après avoir parcouru tout le cycle des connaissances juridiques anciennes et modernes, cherchent dans l'étude du droit canonique la plus attachante des spécialisations:

Sans doute, Messieurs les juristes, le vieux brocard : *Legista sine canonibus parum valet, canonista sine legibus nihil* est un peu dessuet, mais beaucoup moins qu'il ne paraît

L'exacte compréhension des textes que nous avons à commenter et à appliquer ne va pas sans l'étude de l'antiquité chrétienne, de l'évolution des institutions ecclésiastiques et civiles. Ce qui fait le charme des études historiques, le canoniste se voit dans la douce obligation d'y goûter pour être vraiment dans son rôle. J'en sais même qui ont bien du

Digitized by Google

mal à se déprendre de l'entraînement vers les choses du passé pour revenir au terre à terre de la pratique. Mais *cuique suum*, et si les travaux de l'historien nous éclairent que ferait-il, lui, en prétendant ignorer la législation de l'Eglise ? Il ne pourrait bien souvent donner aux faits leur véritable sens objectif, à plus forte raison devrait-il renoncer à les grouper, à formuler les principes de sa science.

Les principes souverains, nous les empruntons, surtout pour le droit public, à nos collègues de la philosophie et, puisque c'est la plus pure des satisfactions de planer au-dessus des contingences terrestres, nous en prenons notre part. Aux philosophes d'ailleurs nous ouvrons aussi nos trésors dans la mesure où ils condescendent à prendre contact avec nous. Les psychologues trouveraient presque à chaque page de notre *Corpus juris* les documents les plus savoureux, les sociologues ne perdraient certainement pas leur temps, en étudiant ce que la plus humaine à la fois, et la plus divine des législations, a su régler pour le bien de la société.

Avec vous, Messieurs les théologiens, nous partageons l'honneur de vivre en contact journalier avec les choses de Dieu, mais si la théologie morale ne peut nous être étrangère, que serait un casuite sans droit canonique?

Il n'est pas jusqu'au dogme. de qui nous prenons tant, à qui nous ne rendions quelques menus services. Quelle théologie sacramentaire pourrait-on mettre au jour, sans consulter la pratique séculaire de l'Eglise; par exemple, sans aller chercher la lumière dans le quatrième livre des décrétales avant de rédiger un traité dogmatique du mariage ? Quelle imprudence ce serait de déduire et de déduire encore en cette matière sans faire contrôler sans cesse ses conclusions par la jurisprudence matrimoniale de l'Eglise à travers les âges. Les clartés que donnent nos textes ne pourraient-elles pas se refléter avec profit jusque dans ce traité des sacrements en général, qu'il y aurait peut-être intérêt à ne pas abandonner sans avoir essayé de le remettre au point?

J'entends bien, dira-t-on, ce qui d'après vous rend le droit canonique si attrayant et si utile, ce sont ses rapports avec les autres sciences. La grande jouissance du canoniste consiste

Digitized by Google

à sortir de sa spécialité pour aller butiner. Il se croit utile, et l'est peut-être en effet dans une modeste mesure, mais, tranchons le mot, il s'ennuie chez lui, à moins qu'il se s'y occupe des affaires d'autrui.

N'en croyez rien, Messieurs, notre science a ses attraits propres.

Celui qui domine tous les autres, le charme intrinsèque de notre science le voici, et à son seul énoncé il n'est pas d'âme de chrétien, il n'est pas d'âme sacerdotale surtout, qui ne doive vibrer. Ce qui est le fruit suave d'études parfois bien austères, c'est un attachement chaque jour plus grand pour notre mère la Sainte Eglise. On sent se développer en soi un amour filial toujours plus admiratif et plus affectif, au fur et à mesure qu'on pénètre mieux l'esprit de la législation canonique, parce qu'on comprend mieux le sens profond de la parole de l'Apôtre : *Corpus Christi quod est ecclesia.*

Disséquer un cadavre humain, en étudier les différents organes, c'est, disait le grand anatomiste, chanter une hymne à la gloire du Créateur. Quel sera donc l'état d'âme de celui qui scrute dans tous ses détails ce corps vivant de l'Homme-Dieu qui est l'Eglise? Chaque jour, il écoute les battements de ce cœur qui est au centre de la catholicité, et dont découle toute vie dans les membres, par les canaux divins de la hiérarchie. Chaque organe, il le connait, voit quel est son rôle dans l'ensemble, et rencontrât-il sous son scalpel le membre atrophié d'une fonction disparue, loin de mépriser en profane ce témoin de la vie, il s'y intéresse. Ce n'est pas seulement pour lui le souvenir d'une grande chose à jamais disparue, c'est une indication précieuse pour l'avenir, souvent même c'est une espérance.

En effet, plus heureux que le physiologiste, le canoniste atteint l'âme de l'organisme qu'il étudie, et l'âme de ce sujet-là c'est le Saint-Esprit. On Le suit à travers les siècles, soufflant où Il veut, et dans le sens qu'Il veut, apportant toujours enfin la solution de la justice et de la charité, au milieu des difficultés toujours renaissantes. On Le voit combinant sans cesse les immuables principes pour répondre à la variété des besoins, soutenant à travers les vicissitudes humaines,

Digitized by Google

les choses anciennes, et les rétablissant sous une forme toute nouvelle quand les brutalités de l'extérieur semblent les avoir à jamais ruinées.

Qu'il est réconfortant, à l'heure actuelle, de constater qu'il n'est pas de fureur humaine ou diabolique, de perfidie, de mesquinerie ou de sottise, auxquelles l'Eglise n'ait opposé victorieusement en fin de compte sa législation, aussi souple dans l'application qu'inébranlable dans les principes directeurs.

Aussi, Messieurs, n'y a-t-il pas de pessimistes parmi nous. Encore moins trouverait-on dans nos rangs de ces semeurs de découragement qui sont le plus précieux auxiliaires de l'ennemi.

Notre confiance en la force invincible de l'Eglise est inébranlable, parce que notre conviction ne reste pas théorique. Nous la vivons tous les jours.

Aucun effort pour se mettre sur le terrain de la défense des droits de l'Eglise en union avec la hiérarchie quand on s'y trouve depuis toujours par vocation, quand on enseigne chaque jour que l'autorité et l'obéissance ont tout à gagner en se retrempant à leur source le *jus pontificium*. La première y trouve l'avantage d'être chaque jour plus incontestée. La seconde est d'autant plus prompte et plus aimante qu'elle saisit mieux combien la volonté qui commande, exprime la pensée éternelle de l'Eglise de Jésus-Christ.

Nous avons conscience, Messeigneurs, de rendre un grand service à l'Eglise en soumettant vos clercs à une discipline qui rend leur action plus fructueuse, par le seul fait qu'elle les unit plus fortement à votre autorité.

Mais j'ai trop prolongé ce qui ressemble à un plaidoyer *pro domo*. Il me reste à vous présenter rapidement les travaux de nos trois facultés.

Vous jugerez sur pièces, car dès maintenant, je ne veux plus me souvenir de ma qualité de juriste que pour m'appliquer à moi-même le vieil adage : *Inverecundum est juris peritum loqui sine textu*.

A la Faculté de théologie, M. Bainvel, professeur de dogmatique générale, a fait son cours sur le *De magisterio et*

Digitized by Google

traditione. Il a étudié particulièrement les points suivants: Mode d'existence de la vérité révélée dans la conscience sociale de l'Eglise. Organisation et fonctionnement du magistère vivant chargé de garder, de proposer, de transmettre cette vérité révélée. Appropriation de cette vérité par chacun des enfants de l'Eglise; rapports de l'autorité enseignante avec la communauté qui vit de cet enseignement, de cet enseignement lui-même avec les textes et les multiples expressions de la vérité révélée.

M. Bainvel a publié son cours *de Scriptura sacra*; a donné la chronique théologique à la *Revue pratique d'apologétique*; des compte rendus théologiques au *Polybiblion.*

Au cours de dogmatique spéciale, M. d'Alès a traité presqu'exclusivement de la médiation du Christ dans l'œuvre de notre Rédemption. Des théories modernes, qui représentent le dogme de la Rédemption comme une création de saint Paul, rendaient indispensable une étude sur l'idée de Rédemption dans l'Évangile. L'œuvre rédemptrice apparaît comme la raison la plus certaine et, vraisemblablement, la raison déterminante du décret de l'Incarnation. La doctrine de la Rédemption a donné naissance à deux courants patristiques. Tandis qu'un petit nombre de Pères s'attachent principalement à l'idée du salut procuré à la nature humaine par le contact physique de la divinité dans la personne du Christ, d'autres exaltent principalement la vertu expiatrice du sang versé au calvaire.

M. de la Barre, professeur de théologie morale fondamentale, a résumé pour ses élèves les principes de philosophie morale de saint Thomas et des théologiens scolastiques. Ce résumé a été surtout orienté vers le double point de vue théologique suivant : d'une part réalité d'un ordre surnaturel immuable, ordre religieux et social d'où relève la solution des principaux problèmes actuels ; d'autre part multiples déterminations de cet ordre dans la sphère des choses humaines relatives et contingentes.

Le cours s'est terminé par l'étude approfondie de l'obligation morale, à la lumière des plus récents travaux scolastiques en Allemagne et en Italie, à la suite du grand mou-

Digitized by Google

vement dont Taparelli fut un des principaux initiateurs.

M. Pierre Rousselot supplée maintenant M. de la Barre que l'état de sa santé a éloigné de nous.

M. Lebreton, professeur du cours public d'origines chrétiennes et de patrologie, a complété son œuvre pour les étudiants, à la conférence du mardi matin, par l'étude de deux livres romains : le *Pasteur d'Hermas* et la *Lettre de Saint Clément*. Ce dernier document a permis d'apprécier l'action exercée par l'église de Rome, dès la fin du premier siècle, sur les autres églises chrétiennes et aussi de reconnaître la croyance très ferme et très explicite au droit divin de la hiérarchie. Le Pasteur était d'une interprétation plus difficile : sa date, sa composition et, sur quelques points, sa doctrine, soulèvent des problèmes qui ne sont pas encore définitivement résolus ; ces difficultés mêmes ont provoqué les efforts de tous les membres de la conférence.

Au cours de l'année scolaire, M. Lebreton a donné plusieurs articles à la *Revue de l'Institut catholique* ; aux *Etudes* ; à la *Revue pratique d'apologétique* ; à l'*Encyclopédie catholique américaine*.

M. Mangenot, professeur d'exégèse du nouveau Testament, a discuté les vues de M. Loisy sur l'origine et la composition des synoptiques. On a dû se borner à étudier la composition littéraire et la valeur historique des huits premiers chapitres du second Evangile.

A l'aide des travaux des autres exégètes, car M. Loisy ne représente qu'un parti et le plus radical, on a essayé de déterminer les procédés de rédaction de saint Marc. Les étudiants ont appris à concilier avec l'enseignement traditionnel de l'Eglise, la méthode critique.

Au cours pratique les élèves étaient aussi aux prises avec M. Loisy à propos de la valeur historique du 4e Évangile.

M. Mangenot a publié plusieurs articles dans le *Dictionnaire de théologie catholique* dont il dirige la publication. Il a donné l'article : *Canon catholique des saintes écritures* dans le *Dictionnaire d'apologétique de la foi catholique* de M. d'Alès, notre collègue.

Il a donné dans les *Questions ecclésiastiques de Lille*, un

Digitized by Google

article intitulé : *Une période de l'histoire du canon de l'ancien Testament dans l'Église grecque*, et de nombreux comptes rendus.

Huit articles sur la résurrection de Jésus-Christ ont paru dans la *Revue pratique d'apologétique*, et six autres ont été publiés dans la *Revue du clergé français*.

Dans le *Polybiblion*, M. Mangenot a donné deux séries de comptes rendus bibliques.

Au second cours d'Ecriture Sainte, M. Touzard a continué l'étude de l'histoire de Juda pendant la période persane. Les leçons du mardi ont été spécialement consacrées à la discussion des textes si compliqués du *livre d'Esdras*, relatifs aux premiers retours et aux premiers essais de la reconstruction du temple ; on y a aussi expliqué à fond la prophétie d'Aggée. Les cours pratiques du vendredi ont eu pour objet le commentaire de Zacharie I- VIII ; les parties les plus difficiles ont été expliquées par le professeur ; il a fait contribuer ses auditeurs à l'étude des passages les moins malaisés.

Au cours d'Histoire ecclésiastique, durant le premier semestre, M. Clerval a traité de la Réforme grégorienne, et du XIIe siècle jusqu'à l'avènement d'Innocent III. Il a étudié successivement les différents organes de l'Eglise au point de vue politique, doctrinal, et social.

Durant le deuxième semestre, et surtout depuis Pâques, M. Clerval a rapidement étudié la période du XVe siècle qui s'étend du concile de Bâle au concile de Latran, de Martin V à Léon X.

Une dizaine d'élèves ont suivi les cours pratiques d'histoire ecclésiastique. Chacun d'entre eux a fait, selon les règles critiques, un mémoire personnel sur un sujet choisi par lui, généralement dans l'histoire du XIIe siècle. Ainsi l'on a étudié la *Controverse de saint Bernard et de Pierre le Vénérable*, le *Policraticus* et le *Metalogicus* de Jean de Salisbury, les relations des Juifs avec l'Église, les idées artistiques de saint Bernard.

M. François Martin, professeur d'assyrien, a expliqué le prologue et l'épilogue du Code d'Hammourabi, ainsi que les articles de ce code qui concernent la famille.

Digitized by Google

Il a initié les débutants à l'étude de la grammaire assyrienne et des textes historiques.

Au cours d'éthiopien, le même professeur a expliqué un recueil de proverbes orientaux et quelques chapitres du *Livre d'Hénoch*.

M. Martin a publié :

1° *Lettres néo-babyloniennes*, introduction, transcription, traduction, notes et lexique (ce travail forme le 176e fascicule de la bibliothèque de l'école des Hautes-Études);

2° Un article de philologie sur *quelques passages de l'hymne à Bêlit-ilé*, dans le numéro d'octobre *Orientalistische Literaturzeitung*.

M. François Martin a édité dans sa collection *Documents pour l'étude de la Bible* deux nouveaux apocryphes de l'Ancien Testament : 1° *Histoire et sagesse d'Ahikar l'Assyrien*, traduite sur le syriaque, avec introduction et notes, par F. Nau, professeur à l'Institut catholique,

2° *Ascension d'Isaïe*, traduite sur l'éthiopien, avec introduction et notes, par Eugène Tisserant, diplômé de langues sémitiques de notre Institut, professeur à l'Apollinaire (Rome).

3° *Distinction* : Le *Livre d'Hénoch*, traduit sur l'éthiopien, avec introduction et notes, par M. François Martin (premier volume de la collection *Documents pour l'étude de la Bible*) a été couronné par l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres (500 francs sur le prix Saintour).

M. Touzard a succédé au mois de janvier à Mgr Graffin, professeur d'hébreu.

Au cours d'hébreu du lundi, M. Touzard a continué avec ses élèves l'étude des premiers éléments de la grammaire, et la première initiation à la traduction des textes bibliques.

Les cours du jeudi ont eu pour objet principal l'étude méthodique du verbe hébreu; on y a joint l'analyse de quelques textes historiques.

Enfin les cours du samedi ont été consacrés à une étude plus approfondie de textes moins faciles, dont plusieurs empruntés à la littérature prophétique.

M. Touzard a publié :

Dans la *Bible polyglotte* de M. Vigouroux, la traduction

Digitized by Google

française des *Fragments hébreux du livre de l'Ecclésiastique* avec comparaison du texte et des versions.

Dans la *Revue pratique d'Apologétique* et la *Revue du clergé français*, des articles sur l'*Argument prophétique*; ils ont été utilisés déjà soit dans d'autres articles, soit même dans un traité *de Vera Religione*.

Dans la *Revue Biblique* et dans la *Revue de l'Institut catholique*, divers compte-rendus.

Pendant le premier semestre les élèves du cours d'arabe (professeur M. Périer) ont expliqué les voyages fabuleux de Sindabab le marin, extraits des *Mille et une nuits* et, pendant le second semestre, quelques chapitres du *Coran*. Ils ont pu constater que la magnificence du style ne rachète pas la pauvreté du fond dans ce dernier livre, en sorte que son influence énorme sur les destinées du monde sera regardée, de plus en plus, comme une humiliation pour l'esprit humain.

Aux cours de syriaque, les élèves de première année ont traduit des fragments de la *Chronique syriaque* rédigée par le savant évêque jacobite du XIIIe siècle, Bar Hebraeus. Les élèves de seconde année ont expliqué les *Actes apocryphes des apôtres*.

Au cours d'égyptien, M. Revillout a étudié des textes hiéroglyphiques, hiératiques et démotiques.

Au cours de copte, l'enseignement du professeur a porté sur les éléments de la grammaire et a comporté l'explication de quelques textes.

Le professeur a publié le douzième volume de sa *Revue égyptologique*; le treizième volume va paraître.

Une série nouvelle ayant pour titre l'*Égypte d'après les papyrus et les monuments* s'est enrichie de quatre nouveaux volumes : deux sur le *papyrus moral de Leyde*, deux sur *la femme dans l'antiquité*. Une conférence faite au musée Guimet sur les *opinions philosophiques d'une dame égyptienne du IIe siècle* vient de paraître.

Enfin parmi les nombreux articles de revue écrits par le professeur, il faut signaler ceux qui ont paru dans la *Revue asiatique* et qui constituent un volume sur *La bibliothèque scolaire de Bokakhi*.

Digitized by Google

Au cours de langue grecque biblique et chrétienne, M. le vice-recteur Bousquet a étudié avec ses élèves, dont quelques-uns ont pris aux explications une part active, la langue et le style d'un des ouvrages de l'ancien Testament écrit en grec : le second livre des *Macchabées*.

M. Boudinhon a exposé, dans son cours de droit canonique, la législation de l'Église sur l'Eucharistie, à savoir : la messe, la communion, les églises et les autels. Il s'est efforcé de signaler les décisions les plus récentes du Saint-Siège sur ces matières, notamment en ce qui concerne les honoraires de messes.

Le cours d'histoire du droit canonique a été consacré à l'étude de l'exemption des Ordres religieux, privilège qui les rattache directement, par leurs supérieurs, au Souverain Pontife. Des concessions spéciales et rares faites à des monastères illustres se sont ensuite multipliées, puis elles ont été étendues aux Congrégations bénédictines groupées sous un chef d'Ordre. L'exemption accordée au Ordres mendiants souleva de graves controverses que l'on a résumées sous leur aspect juridique ; enfin le concile de Trente a établi une législation de moyen terme encore en vigueur.

M. Boudinhon dirige le *Canoniste contemporain* ; il a collaboré à la *Revue du Clergé français*, et à l'*Encyclopédie catholique de New-York*.

Il vient d'achever la traduction des *Consultations de Morale, de Droit canonique et de Liturgie*, du cardinal Gennari (5 vol.) et de publier : *Biens d'église et peines canoniques*.

Au second cours de droit canonique, nous avons parlé *de l'Evêque*. Après une étude historique et critique sur les origines de l'épiscopat, nous avons traité des droits et des devoirs de l'Évêque, puis rapidement du vicaire général et de la curie épiscopale. Les questions se rapportant à l'ordination ou au pouvoir judiciaire n'ont pas été touchés, elles auraient fait double emploi avec les cours donnés l'année précédente ou cette année même, par les autres professeurs.

Au cours de droit public, on a étudié et critiqué à la suite de M. de Vareilles Sommières, doyen de la Faculté catholique de Lille, et de M. Terrat, doyen de notre Faculté de droit, le

Digitized by Google

système de la personnalité juridique, concession arbitraire de l'Etat. Il a paru utile de prémunir les jeunes canonistes contre cette théorie spécieuse, dont l'application logique devait amener les conséquences monstrueuses que chacun connait. Il serait vraiment regrettable que seuls, les gens d'Eglise, s'obstinent à défendre une doctrine que les juristes avertis considèrent maintenant comme un monument d'incohérence.

Le professeur a donné plusieurs articles au *Dictionnaire de théologie*, et a continué, dans le *Canoniste*, ses études sur la réforme de la Curie romaine.

Au troisième cours, M. Villien, a traité des jugements ecclésiastiques. Tous nos calendriers diocésains contiennent une liste des membres qui composent nos officialités, le professeur pouvait en conclure que l'Église, non seulement possède le pouvoir judiciaire, mais que même en notre pays, elle l'exerce. Par suite, enseigner les règles imposées à ces vénérables tribunaux, était matière pratique.

On s'est efforcé de les étudier non seulement dans le vieux droit des Décrétales, si minutieux, si exigeant, si compliqué, mais dans les documents plus récents, y inclus la Constitution *Sapienti Consilio* et le nouveau règlement de la Rote.

Le professeur n'a pas eu un seul instant la crainte que la science de la procédure pût jamais créer des conflits, ou développer les caractères processifs; il a cru au contraire avec l'Église, qu'elle serait un excellent moyen pour résoudre rapidement tous les malentendus, parce qu'elle permettrait de donner plus facilement satisfaction aux exigences de la justice et créerait plutôt le bon ordre et la paix dans le respect des droits.

M. Cauvière a fait son cours de droit romain et français, sur la propriété et sur le salariat; il a expliqué et commenté la loi sur les associations.

M. Jamet a fait son cours sur l'organisation administrative de la France. Il en a passé en revue les principaux rouages depuis le chef de l'État jusqu'aux simples fonctionnaires en passant par les ministres, préfets, sous-préfets, conseil d'État, etc.

Chemin faisant, le professeur s'est efforcé d'indiquer à ses

Digitized by Google

élèves les moyens légaux qui s'offrent aux catholiques, pour résister pied à pied à l'envahissement de l'État.

Sous le régime concordataire, ces cours de droit civil, suivis par les étudiants en droit canonique, et, à une certaine époque, par de nombreux prêtres du clergé de Paris, ont rendu de très grands services. A l'heure actuelle leur utilité a paru moins grande. Par ailleurs, le nombre des cours auxquels les étudiants de droit canonique sont astreints chaque semaine s'étant augmenté de six, il a fallu renoncer à l'étude du droit séculier. Pour ma part, je regrette vivement, et comme ancien étudiant de la Faculté de droit, et comme professeur de droit canonique, que les circonstances ne permettent plus à nos élèves de s'initier méthodiquement aux principes des droits civil et administratif. J'exprime aux deux maîtres qui quittent notre Faculté, au nom de tous ceux qui, comme moi, ont profité jadis de leur enseignement, les plus vifs sentiments de gratitude. Nous nous honorerons toujours d'avoir été leurs élèves.

M. Bulliot a fait son cours du samedi sur deux branches de la philosophie scientifique, celles qui sont en connexion étroite avec la mécanique et la physique générale.

On n'a guère l'idée, aujourd'hui, d'une métaphysique toute fondée sur l'expérience et sur la science qui creuse et coordonne à la fois les résultats les plus certains des sciences d'observation, pour en tirer une interprétation rationnelle de la nature. Et cependant cela est, au regard de la philosophie chrétienne, la seule méthode capable de fournir une base inébranlable à la spéculation métaphysique.

M. Bulliot a publié dans la *Revue Montalembert* : L'évolution cosmique, preuve de l'existence de Dieu.

M. Baudin a consacré son cours à des problèmes de théodicée, et en particulier au problème de la nature de Dieu. Il y a examiné et utilisé les procédés de la *via negationis* et de la *via eminentiæ*, qui permettent, à qui sait s'en servir, de dire ce que Dieu est, et ce qu'Il n'est pas, et de passer ainsi entre les agnosticismes et les intuitionismes pour établir une théologie à la fois positive et critique.

Ce cours dogmatique avait été précédé d'un cours d'expli-

Digitized by Google

cations philosophiques sur le premier livre des entretiens d'Epictète, et sur le sixième livre de la *République* de Platon.

M. Baudin a publié en collaboration avec M. Berthier, ancien élève de notre Institut, une traduction du *Précis de psychologie* de M. James, celui d'avant le *Pragmatique*.

Dans son cours du lundi, M. Peillaube, professeur de psychologie, a étudié le problème de la *Perception du monde extérieur*. Il a d'abord exposé, d'après la psychologie classique, le processus de la perception externe. Le professeur a repris ensuite, pour son propre compte, chacune des questions, et s'est efforcé de les solutionner en s'inspirant des résultats de la psychologie expérimentale, et des idées générales de la philosophie de saint Thomas. Pendant le second semestre, le cours du lundi a été consacré à l'éternel problème de l'*origine des idées*. Le professeur s'est surtout attaqué à l'évolutionnisme et au kantisme.

Dans ses leçons du jeudi, M. Peillaube a traité de la *vie affective* et de la *volonté*.

La conférence du samedi avait pour objet d'expliquer le troisième livre du περὶ ψυχῆς d'Aristote. Le recours au texte grec et aux commentaires de saint Thomas a l'avantage de mettre l'élève en contact immédiat avec les sources des principes métaphysiques qui régissent la science de l'âme en philosophie péripatéticienne.

Grâce à la direction de M. Peillaube et à la collaboration de nos collègues, la *Revue de philosophie* tend à devenir la Revue scientifique et doctrinale dont les catholiques français ont besoin en matière de philosophie.

En morale, l'année précédente avait été employée à établir les principes généraux de l'éthique rationnelle. Ces questions résolues, il fallait arriver au détail des préceptes. Le professeur, M. Sertillanges, distinguant les trois grands domaines de l'activité humaine : la vie individuelle, la vie familiale et la vie nationale, s'efforce de rattacher toujours les devoirs particuliers aux conditions fondamentales de notre existence.

Une foule de questions des plus graves sont ainsi soulevées et résolues, telles, en morale individuelle, celle du *suicide*, du duel, de l'ascétisme héroïque ou relatif et de ses con-

Digitized by Google

traires; en morale familiale, celle du divorce et de son aboutissant: l'union libre, ou celle encore de l'autorité maritale, aujourd'hui si débattue; en morale sociale: celle des droits de l'homme et du citoyen, celle du patriotisme, celle du droit de propriété, de ses règles et de ses limites, puis l'organisation morale des pouvoirs, puis la comparaison des diverses formes de gouvernement au point de vue de leur valeur morale, les droits et les devoirs des gouvernants et des gouvernés, pour finir, la question redoutable du droit de résistance et de la déposition du pouvoir.

Dans le courant de l'année, M. Sertillanges a publié *Art et apologétique* qui est né des cours publics donnés à l'Institut catholique, il y a quelque temps.

Il a écrit des articles de philosophie dans la *Revue de philosophie*, dans la *Revue des sciences philosophiques et théologiques*, la *Revue Thomiste* et la *Revue de la Jeunesse*.

Il a fait des conférences d'art à la salle de Géographie, de philosophie et de science sociale en divers endroits.

M. Simeterre que sa compétence en matière de philosophie médiévale a désigné pour occuper la chaire Maurice Faucon, de fondation récente, a étudié les premiers développements de la philosophie mediévale, de Philon à saint Augustin. Le professeur a dit pourquoi il considère Philon comme le premier philosophe des temps nouveaux, et a essayé de déterminer sa part d'influence sur la philosophie chétienne qui commence avec Clément d'Alexandrie et Origène et avec la philosophie grecque qui s'achève avec Plotin. On a étudié ensuite comment saint Augustin recueille ces divers héritages, s'en inspire et les dépasse dans une œuvre qui dominera presque tout le moyen âge.

Amaury de Bénes et David de Dinant ont été étudiés au cours du vendredi.

Les scolastiques ont assisté au cours d'histoire de la philosophie de M. le doyen Piat. Ce cours a porté cette année sur les philosophes grecs.

Nos facultés ont-elles été utiles à l'Église cette année? Ont-elles justifié vos espérances? Est-il une seule des bran-

Digitized by Google

ches de la science ecclésiastique qui n'ait été cultivée ici avec zèle et avec fruit?

La patience avec laquelle cette assemblée a écouté ce long rapport, les marques d'approbation qu'elle a données à l'œuvre que nous accomplissons, sont un soutien pour nous.

Mais qu'il me soit permis, Messeigneurs, d'exprimer très respectueusement un vœu au nom de mes collègues, c'est que notre travail profite à un plus grand nombre de clercs.

Tous, aux facultés canoniques, nous sommes prêtres, donc apôtres, et notre apostolat c'est notre enseignement. C'est ici que nous donnons de notre âme, le meilleur, pour la gloire du Christ bien-aimé. Quel encouragement ce serait pour nous de voir s'accroître le nombre de nos auditeurs !

Je sais bien qu'en ce temps où toutes les ressources manquent à la fois, c'est peut-être la disette d'hommes qui se fait le plus sentir. Mais même au temps de la plus affreuse famine, on met en réserve la semence sans laquelle il faudrait renoncer à voir venir jamais des temps meilleurs. Nous serions heureux, Messeigneurs, d'aider plus efficacement encore l'Église de France à constituer cette précieuse réserve de science ecclésiastique qui lui fit tant défaut après les désastres qui marquèrent la fin du XVIIIe siècle.

Pour cela, Messeigneurs, vous pouvez compter sur nous. Prêts nous sommes à vous donner avec notre travail de tous les instants, toutes nos énergies.

M. Hébrard, professeur suppléant à la Faculté de Droit, lit ensuite le rapport suivant :

ÉMINENCE,

MESSEIGNEURS,

MESDAMES,

MESSIEURS,

On raconte que Mgr de Frayssinous, du temps qu'il était grand-maître de l'Université, fut, en je ne sais quelle tournée

Digitized by Google

officielle, salué de cette encourageante parole : « Monseigneur, vous trouverez ici un coin de France qui va bien. »

Est-il trop présomptueux d'accueillir d'une affirmation semblable les protecteurs de cet Institut et tant d'amis dévoués, venus, sans doute, nous témoigner une inlassable sympathie, mais désireux aussi de nous interroger et dont les regards anxieux voudraient scruter nos cœurs comme si nous leur pouvions livrer le secret de l'avenir.

C'est que la France en alarme réclame des hommes, et l'on veut voir dans nos Facultés catholiques un de ces ateliers où se forment des hommes

Elles ne déclinent pas cet honneur.

Et si ces jeunes qui viennent à nous, apportent déjà d'inappréciables trésors : fortes traditions familiales, esprit cultivé, ardeurs généreuses disciplinées par l'éducation, ils ne pourraient trouver milieu plus favorable pour mettre en valeur de telles richesses.

Ici la religion les guide et les éclaire, la science leur donne les moyens de faire figure dans le monde, l'amitié les soutient, l'exemple des maîtres et des aînés dirige leur vie. Et quand les hommes viennent à se taire, voici que la voix des choses se fait entendre ; les pierres elles-mêmes, pour employer l'image des Livres Saints, se mettent à crier : elles disent la grande loi de l'abnégation et du dévouement, elles rappellent toutes les exigences de notre foi... jusqu'au sacrifice suprême, comme si le mot de Tertullien devait être la devise de cette demeure : *Debitricem martyrii fidem.*

Oui, c'est vraiment un coin de France qui va bien !

Mes chers amis,

Vous connaissez la crise de l'heure présente.

Vous n'ignorez rien des devoirs qu'elle impose à quiconque détient une parcelle de vérité, et particulièrement à nous, catholiques, forts de nos doctrines et persuadés que sans Dieu on ne peut édifier la cité.

Pour obtenir un satisfecit de bon chrétien et de bon Français, il ne suffit plus d'avoir orienté sa vie à l'abri de toute

Digitized by Google

corruption, ni de la comprendre comme l'œuvre tranquille de son salut privé. Dans les périodes troublées, dans les époques de désarroi et de désorganisation, quand les institutions sont faussées et que les bases s'effondrent, il est demandé davantage aux individus : ils sont tenus à un peu de dévouement au bien général menacé; une obligation nouvelle pèse sur eux : coopérer dans la mesure de leurs forces à l'œuvre de salut public.

Votre présence parmi nous témoigne qu'à cette tâche du relèvement national, vous apportez votre bonne volonté et le généreux enthousiasme de vos vingt ans.

Mais une cause ne triomphe pas seulement par l'ardeur belliqueuse des troupes qui combattent pour elle. Celle que vous servez réclame de vous autre chose, quand ce ne serait d'abord — on a dû vous le dire — que l'appui d'une vie digne et féconde.

J'ajouterai aujourd'hui que votre cause est encore plus exigeante.

Pour elle soyez sans doute des hommes d'une parfaite loyauté et des hommes utiles, mais soyez encore, s'il se peut, des hommes éminents, je veux dire des hommes remarquables par l'étendue, par la solidité de leur savoir, et dont la sagesse et le jugement, dans quelque profession que la Providence ou leur goût les ait placés, inspirent respect et confiance.

Soyez des hommes éminents : il le faut pour défendre avec avantage les idées qui vous sont chères. Vous vous acheminez vers les carrières juridiques. On fera plus d'une fois appel à vos lumières et à vos conseils. Rappelez-vous la parole d'O'Connel : « Je ne cesserai de travailler que si j'étais sûr de conduire, sans accrocher, un carrosse à quatre chevaux à travers les lois anglaises. » Les lois françaises demandent-elles moins d'apprentissage et d'habitude... surtout quand elles sont semées d'embûches contre nos libertés les plus essentielles?

Soyez des hommes éminents : il le faut pour le succès même de votre apostolat, pour avoir du crédit auprès du public qui aime la capacité et les titres.

Soyez des hommes éminents : il le faut pour l'honneur de

Digitized by Google

la longue lignée de croyants auxquels vous succédez, qui ont lutté avant vous, qui aujourd'hui s'incarnent en vous et dont, en face des impies et des sectaires, vous êtes les héritiers ; il le faut pour l'honneur des traditions que vous continuez ; il le faut pour l'honneur du drapeau sous lequel vous vous êtes engagés.

Car vous n'êtes pas seuls en cause, mes chers amis. L'homme n'est jamais seul en cause : il est un personnage représentatif ; quand il passe passent avec lui ses morts, ses idées, ses convictions.

Ayez de l'ambition, beaucoup d'ambition, non pour vous, mais pour les principes que vous représentez. Tâchez de devenir pour eux ce que Lacordaire appelait un jour « de la vertu couronnée d'un peu de gloire ».

Ne recevez-vous pas ici-même les meilleurs encouragements. Et faut-il vous citer l'exemple de vos maîtres.

La plupart furent les miens avant d'être les vôtres. Que dis-je et pourquoi parler au passé : ils le sont encore ! Et l'honneur qu'ils m'ont fait de m'admettre parmi eux n'est point de si longue date qu'il m'interdise de me rajeunir un instant pour unir ma gratitude à vos hommages.

Ils ne pourront m'empêcher tout au moins de dire avec quelle conscience ils accomplissent leur tâche professionnelle. Sans doute c'est leur devoir, mais ils ne le sauraient remplir avec plus de scrupule. Les matières des examens qui se compliquent tous les jours sont l'objet de leurs préoccupations constantes : les programmes provoquent les discussions les plus étudiées dans les réunions qu'ils tiennent périodiquement avec leurs collègues d'Angers, de Lille et de Lyon. C'est ainsi que cette année ont été particulièrement examinés les programmes d'économie politique.

Au reste, pour témoigner de la valeur de leurs méthodes, le moins que je puisse faire est d'appeler à mon aide la statistique : elle sera plus éloquente que mes paroles.

A la date d'hier, 356 étudiants étaient immatriculés sur nos registres.

Dans les trois années de licence pour la seule session de juillet, sur 367 examens, 224 ont été passés avec succès. Ce

Digitized by Google

qui donne une moyenne de 61 0/0. La session de novembre a déjà élevé cette moyenne. En doctorat nous comptons 13 admis sur 21 au 1er examen et 4 sur 7 au 2e examen. Sur 4 thèses, une a obtenu l'éloge et 3 la mention bien.

A l'inspection des finances, à la Cour des Comptes, à la conférence des avocats, il est bien rare de ne pas trouver quelqu'un des nôtres.

Laissez passer quelques années, ces jeunes iront grossir les rangs de ces hommes dévoués et respectables dont je relevais fièrement les noms en feuilletant hier l'annuaire de nos anciens élèves, qui après avoir reçu au pied de nos chaires dans un même enseignement les principes de la foi et de la science portent aujourd'hui dans le monde avec l'éclat de leur talent et de leurs services le grand renom de l'Institut catholique de Paris, nous permettant de faire nôtre l'apostrophe célèbre : « Nous n'avons pas 30 ans, mais déjà nous abordons vos grandes écoles, vos administrations, vos prétoires, nous avons nos représentants au Parlement et jusqu'à l'Institut. »

Si les catholiques voulaient se donner la peine de moins ignorer... ou seulement d'être plus justes, ils seraient fiers de leurs facultés libres ; ils les considéreraient comme leur parure intellectuelle ; ils auraient souci de leur renommée : y suivre des cours serait une mode ; y enseigner deviendrait une gloire. Assurer le succès d'indifférents ou d'adversaires, c'est faire preuve d'une grande âme et lutter de générosité avec le Samaritain. Pourtant le premier devoir est de reconnaître le mérite des siens, de leur réserver un peu de bienveillance et quand ils en sont dignes un peu d'admiration.

Mais n'est-ce pas Alphonse Karr qui l'a dit avec sa fine ironie : « La réputation d'un homme de talent n'entre dans sa famille qu'en venant du dehors et en enfonçant un peu les portes. »

Et cependant, en dépit du labeur opiniâtre qu'ils trouvent ici, et dont ailleurs peut-être on estimerait le fardeau trop lourd, nos professeurs écrivent, parlent, se dévouent.

Il faut que je sois bref et je ne puis tout citer. Du moins faut-il indiquer la part brillante que MM. Terrat, Taudière et

Digitized by Google

Lepelletier ont prise aux travaux de la Société des études législatives et rendre un hommage reconnaissant au labeur infatigable de M. de Lamarzelle, toujours au premier rang de ceux qui honorent cette maison et portent au loin l'éclat de sa réputation. Au comité de contentieux de la Société d'éducation et d'enseignement, je retrouve les noms de M. Jamet et de M. Taudière... Mais où ne retrouve-t-on pas le nom de M. Taudière, qui pour la défense de nos libertés, dépense avec une si magnifique prodigalité les ressources inépuisables de son talent et de son dévouement.

M. Lescœur n'a cessé de pousser sa campagne contre les exigences de plus en plus abusives du fisc, principalement en ce qui concerne l'impôt sur le revenu et les droits de succession. Outre une nouvelle édition de son livre : *Pourquoi et comment on fraude le fisc*, il a publié vingt-cinq à trente articles dans des revues diverses : *Correspondant*, *Journal de droit international privé*, *Revue économique et financière*, *Démocratie rurale*, *Bulletin de la Semaine*, *Bulletin d'informations religieuses* et *Revue de l'Institut catholique*.

L'activité de M. Cauvière s'est particulièrement dépensée à la Société des prisons et dans la campagne entreprise par la Société de protestation contre la licence des rues, société qui l'a appelé dans son comité central. Nous devons noter aussi de M. Cauvière sa collaboration à la *Revue pénitentiaire*, à l'*Univers*, à la *Croix*, au *Journal des Débats*.

M. Bureau a comme d'habitude beaucoup écrit et beaucoup parlé. S'il faut faire un choix, j'indiquerai ses études sur la méthode d'observation qui fait l'objet d'un cours de science sociale à la Société de géographie. Je ne pourrai aussi passer sous silence sa collaboration à l'enquête menée par des gens de cœur et d'esprit avisé sur la difficile question du travail à domicile.

Quant à M. Lepelletier, il faut renoncer à citer ses nombreux articles dans la *Réforme sociale* et sa collaboration à la Société de législation comparée ; encore a-t-il trouvé le temps d'ajouter à ces travaux de multiples conférences et notamment une série de cours très remarqués sur le régime fiscal anglais.

Digitized by Google

M. Lalou vient de publier un ouvrage sur les droits de la femme mariée relativement aux produits de son travail ; il faut y joindre divers articles, dans le *Dalloz*, la *Gazette des tribunaux*, la *Revue de l'Institut catholique*.

Citerai-je enfin, de M. Boissard, sa collaboration à la revue le *Mouvement social*, à la *Semaine sociale de Bordeaux*, et son ouvrage sur les excès de la concurrence.

Je sais que dans ce rapide aperçu des travaux de nos professeurs, je suis très infidèle et très incomplet. Mon aveu est une preuve nouvelle de leur activité.

A la suite d'un concours extrêmement remarquable et dans le jury duquel nous avions l'honneur de compter MM. Sabatier et de Valroger, anciens présidents des avocats à la Cour de Cassation, trois nouveaux collègues nous ont été adjoints : MM. Aubrun, Hans et Lemaire.

Les deux premiers sont des nôtres depuis longtemps. La présence à leurs côtés de M. Lemaire prouve que nos anciens élèves ne sont pas les seuls à nous témoigner sympathie.

Tous trois nous apportent l'appui d'une science éprouvée et d'un travail déjà couronné de succès.

M. Aubrun que les membres du jury ont été unanimes à présenter au premier rang, et dont la méthode et la valeur se sont affirmées dès le début du concours, est un des collaborateurs du Dalloz pour la réfection du Code de procédure annotée. Ajouterai-je qu'ancien vice-président de la Jeunesse catholique de Paris dont il reste un des conseillers les plus écoutés et les plus aimés, son nom est cher à ce titre à nos étudiants

De M. Hans, je pourrais citer de nombreux articles dans *les Annales du droit commercial, la Revue de Lille* et *la Réforme sociale*, ses ouvrages sur la loi du 9 décembre 1905 et sur la responsabilité des agents de change.

M. Lemaire enfin est déjà lauréat de la Faculté de Paris et de l'Académie des sciences morales et politiques pour son remarquable ouvrage sur *Les lois fondamentales de la monarchie, d'après les théoriciens de l'ancien régime*.

J'en ai dit assez pour que vous compreniez la joie sincère avec laquelle notre Faculté accueille nos nouveaux collègues.

Pourquoi faut-il qu'à cette joie se mêle une profonde tris

Digitized by Google

tesse. La mort a fait un vide parmi nous. Notre collègue Jean Guillouard nous a été enlevé en pleine jeunesse alors que nous fondions sur lui les plus légitimes espérances. Il était venu à nous voilà six ans, dédaignant les succès qu'il aurait pu trouver ailleurs, nous apportant l'autorité d'un nom considérable dans la science du droit. Il avait conquis toutes nos sympathies.

Les limites étroites de ce rapport ne me permettent pas de louer sa mémoire comme elle le mérite. Je ne puis que lui apporter l'expression émue de nos sentiments.

Ayant parlé de notre corps professoraf, il faut bien que je dise un mot des travaux de nos élèves.

Et d'abord des thèses de nos docteurs, Quatre ont été soutenues cette année, j'ai déjà dit les notes qui leur ont été décernées par la Faculté de l'Etat.

Parmi elles, l'une se place tout à fait hors de pair : c'est celle de M. Dupuis sur la délégation ouvrière dans l'usine. Elle forme un ouvrage vraiment remarquable par tout un ensemble de qualités : nouveauté et intérêt du sujet, caractère personnel et étendue des recherches, solidité du fond, clarté de l'expression.

Aussi la Faculté a été unanime à décerner le prix de thèse à M. Dupuis.

En licence les concours ont été très satisfaisants dans leur ensemble. Peu de concurrents relativement au nombre des assidus à nos cours : c'est une réflexion attristée qui sous la plume des rapporteurs revient tous les ans comme un leitmotiv. C'est peut-être que nos étudiants n'ignorent rien de leur science respective, et l'on ne trouve à affronter la lutte que ceux qui ont toutes les chances de succès

En première année et en droit civil, six copies nous ont été remises. Le sujet à traiter était le suivant : *Des personnes dont les futurs époux doivent demander consentement avant de contracter mariage; sanction et règles du Code sur ce point.* Longue fut la délibération du jury et pénible le classement. Deux mémoires se disputaient la première place ; la Faculté admettant difficilement des *ex-æquo* il a fallu pour-

Digitized by Google

tant choisir. C'est M. Pierre Fras qui l'a emporté : il obtient le premier prix, et M. Raphaël Josse le second. Quelles critiques leur apporter? Un manque de précisions dans les termes, pas assez de netteté dans le plan, ni de maîtrise dans la conception du sujet. Ce sont péchés de jeunesse... et jeunesse se passe ! Après les deux noms que je viens de citer M. Henry de la Tour obtient une première mention (quelques lacunes), et M. Emile Taudière une deuxième mention (quelques erreurs).

Les autres concours de première année ont été moins bons : en droit romain même, la commission s'est montrée peu satisfaite, faisant des réserves à la fois sur la forme et sur le fond. Le sujet était : *De l'acquisition d'une succession testamentaire ou ab intestat et de ses effets.* M. Eugène Chobert obtient pourtant une mention mais sans qualification.

En Economie politique (sujet : *Grands magasins et petit commerce*), nous trouvons trois concurrents récompensés sur cinq. Aucun ne mérite un premier prix. Mais un second prix est donné à M. Eugène Chobert dont le travail est bon, sans toutefois qu'il ait mis en relief, comme il conviendrait, la liaison entre le développement des grands magasins et le mouvement général de concentration qui constitue la caractéristique de l'évolution économique contemporaine. M. Josse obtient une première mention : son travail gagnerait à être plus complet et mieux ordonné ; mais on y trouve des aperçus judicieux et personnels. M. Emile Taudière a une deuxième mention.

Le Concours de droit civil de deuxième année portait sur le sujet suivant : *Des actions des créanciers pour assurer l'exercice de leurs droits* (art. 1166 et 1167.) Sur six concurrents M. Jean Moulinet a la première place. Traité avec plus d'ampleur et de développements ce mémoire aurait été excellent, mais il y a quelques lacunes et un peu de brièveté qui ne permettent de lui décerner qu'un prix sans qualification. Un second prix est décerné à M. Charles Flory et une première mention à M. Pierre Lequitte.

M. Flory a un premier prix de droit administratif. Sauf une petite omission, son travail est une étude complète et

Digitized by Google

bien ordonnée du sujet proposé : *Réclamation en matière d'impôts directs, autorités et juridictions compétentes.*

M. Lequitte qui vient au second rang dit beaucoup de choses ; on peut cependant lui reprocher un défaut de plan, de légères inexactitudes, des omissions. Il ne peut prétendre qu'à une première mention. — Le travail de M. Moulinet supérieur à certains égards au précédent, mieux ordonné plus méthodique, a cependant une grosse lacune : « les réclamations par voie gracieuse ». Il n'obtient qu'une deuxième mention.

Moins satisfaisant que les précédents est le Concours d'économie politique sur *le crédit, monnaie de papier, papier-monnaie.* Dans l'ensemble les candidats ont hésité sur l'ampleur a donner à leur sujet, ce qui diminue la valeur des mémoires déposés. Le classement est difficile. Un prix sans qualification est accordé à M. Flory, une première mention à M. Lequitte, une deuxième mention à M. Raymond Douette.

En troisième année le sujet de droit commercial était ainsi conçu : *Les apports en nature, leurs conditions de validité; condition légale des actions d'apport.* Un seul mémoire a été remis ; son auteur, M. Barazzetti a parfaitement compris la question, l'a traitée dans un style clair et juridique. C'est un excellent travail et qui mérite à tous égards. Mais surtout en troisième année la Faculté tient à se montrer sévère et à cause d'une petite lacune elle ne lui décerne qu'un prix sans qualification.

C'est encore un prix sans qualification qu'obtient M. Barazzetti en droit civil.

M. Barazzetti est l'un de nos plus brillants lauréats. C'est à lui que revient le prix de l'Association des anciens élèves, accordé à celui de nos étudiants qui a obtenu le plus de récompenses au cours de ses trois années de licence.

Nos étudiants ont en outre prouvé qu'ils étaient capables de se mesurer avec d'autres, sur un plus large terrain de lutte. Au concours général, ouvert entre les quatre facultés libres de droit, M. Barazzetti obtient la première place avec un second prix (il n'a pas été accordé de premier prix), et M. Pierre Pottier une première mention.

Digitized by Google

Messeigneurs, la jeunesse qui vous entoure et que vous venez aujourd'hui encourager est donc une jeunesse studieuse. Elle obéit à cette grande loi du travail que notre recteur lui prêchait il y a quelques jours à peine, et c'est pour nos cœurs, lassés de tant de tristesses, une joyeuse fierté de la voir grandir à nos côtés, grave sans rien abandonner de l'ardeur de son âge, sérieuse sans être austère, entreprenante sans cesser d'être disciplinée, instruite sans pédanterie, et déjà préparée à être de ces autorités sociales qu'un des maîtres de la pensée contemporaine réclamait à si juste titre pour le salut de la patrie.

Cette jeunesse, je viens de le faire entendre, n'est pas seulement une jeunesse studieuse; elle est pleine d'entrain et de gaité : c'est une qualité pour la jeunesse. Dieu nous préserve des pontifes de vingt ans! S'il en était au reste parmi nous, notre association des étudiants aurait bientôt fait de les dérider, et ce ne serait qu'un jeu pour sa troupe de chansonniers, musiciens, caricaturistes! Que ne sont-ils chargés pour votre joie de faire le rapport!

Cette jeunesse enfin, Messeigneurs, est une jeunesse de combat! N'est-ce pas Ozanam qui l'a dit : « Les doctrines fortes sont exigeantes, quand elles se rendent maîtresses des âmes, elles ne s'y contiennent pas. Ce n'est pas assez qu'elles règlent l'esprit, il faut qu'elles passent dans les actes. »

Voilà pourquoi nos étudiants se sentent attirés par les œuvres sociales et religieuses.

Il y a quelques années, les étudiants d'Oxford et de Cambridge s'aperçurent qu'à vivre égoïstement de leur science, c'était une vie mesquine et sans profit pour la société. Ils résolurent d'aller mettre à la portée des classes populaires les leçons reçues de leurs maîtres. On a beaucoup vanté leurs extensions universitaires.

Oxford, Cambridge! Nous avons mieux, Messeigneurs : nous avons nos patronages, ces œuvres merveilleusement appropriées à notre époque, véritables maisons d'éducation populaire où la jeunesse universitaire et la jeunesse ouvrière se rencontrent et fraternisent.

Ainsi n'avais-je pas raison de reprendre à mon compte la

Digitized by Google

parole adressée à Mgr de Frayssinous, et pouvez-vous saluer dans votre fidèle Université catholique, un de ces coins de France où se préparent des hommes capables d'apporter leur part utile au service et au salut de leur patrie.

Qu'adviendra-t-il pourtant de cette demeure et de nous-mêmes et que nous est-il réservé? Demain nous donnera-t-il l'influence et le succès; de nouvelles difficultés ne viendront-elles pas au contraire réclamer de nouveaux efforts?

C'est le secret de la Providence. Ne nous attardons pas pour le découvrir en de vaines dissertations.

Mais je sais une chose que je vous veux conter :

C'était un matin de décembre... La loi dite « de séparation » venait d'être promulguée, causant un instant de basse joie à l'orgueil d'une poignée de sectaires et une peine indicible à l'âme des croyants... Dans la brume de ce commencement d'hiver, le long de la rue de Vaugirard, vers les bâtiments vieillots de notre Institut, de jeunes étudiants se hâtaient.

Bientôt ils furent une centaine.

Alors, sans aucune tristesse affectée, mais le front chargé d'une impressionnante gravité, les yeux brillants d'une résolution inébranlable, ils gagnèrent dans un respectueux silence la crypte où, sous les dalles rougies par les massacres de septembre, reposent les martyrs.

Là ils se sont agenouillés. Simplement — pourtant quel acte fut jamais plus sublime! — ils déclarent venir retremper leur foi à l'école du passé, ils viennent demander à la tombe le secret de la force et de ceux qui ont su mourir, apprendre comment ils devront vivre.

Je revois encore cette scène inoubliable.

L'un d'eux prononce en leur nom un solennel serment. Et en présence des ancêtres, héros d'hier, aujourd'hui témoins de leur promesse, ces jeunes hommes jurent fidélité à Dieu et à l'Église dans les attentes pénibles comme dans les ardeurs de la lutte.

Pour sceller le pacte par lequel ils viennent de relier ainsi le présent au passé, ce qui fut et ce qui sera, de leurs poitrines, dans la ferveur émue d'une même conviction, le *Credo*

Digitized by Google

maintenant a jailli, cri de tous les siècles et de tous les âges : *Credo in unum Deum!*

Certes! devant la loi souveraine et les attaques répétées des puissants du jour, la manifestation de ces quelques étudiants semble peut-être peu de chose.

C'est le sort commum de tous les symboles.

Avant que les années n'aient passé sur eux, pour nous en dévoiler le commentaire, les symboles nous paraissent toujours peu de chose.

Celui-là pourtant n'est-il pas plein d'espérances ? Et quelles que soient les difficultés possibles, n'est-il pas permis, après l'avoir médité, d'envisager l'avenir avec confiance, s'il est vrai que l'avenir est écrit dans nos cœurs et dans nos volontés.

Après ce rapport, les lauréats sont venus recevoir des mains de NN. SS. les Évêques les diplômes de leurs prix :

Voici la liste des lauréats.

PREMIÈRE ANNÉE

Droit civil : Premier prix, M. Pierre Fras; deuxième prix, M. Raphaël Josse; première mention, M. Henry de la Tour; deuxième mention, M. Émile Taudière.

Droit romain : Mention s. q., M. Eugène Chobert.

Économie politique : Deuxième prix, M. Eugène Chobert; Première mention, M. Raphaël Josse ; deuxième mention, M. Émile Taudière.

DEUXIÈME ANNÉE

Droit civil : Prix s. q., M. Jean Moulinet; deuxième prix, M. Charles Flory; première mention, M. Pierre Lequitte.

Droit administratif : Premier prix, M. Charles Flory; première mention, M. Pierre Lequitte; deuxième mention, M. Jean Moulinet.

Économie politique : Prix s. q., M. Charles Flory; première mention, M. Pierre Lequitte ; deuxième mention, M. Raymond Douette.

Digitized by Google

TROISIÈME ANNÉE

Droit civil : Prix s. q., M. Pierre Barazzetti.
Droit commercial : Prix s. q., M. Pierre Barazzetti.
Prix des anciens élèves : M. Pierre Barazzetti.

DOCTORAT

Prix de thèse : M. Julien Dupuis.

Concours général : Second prix, M. Pierre Barazzetti, de la Faculté de Paris; Première mention, M. Pierre Pottier, de la Faculté de Paris; deuxième mention, M. Alfred Beaucourt, de la Faculté de Lille; troisième mention, M. Étienne Vanlaer, de la Faculté de Lille.

M. Piat, doyen de la Faculté des Lettres, lit ensuite le rapport suivant :

Éminence,

Messeigneurs,

Mesdames,

Messieurs,

Notre école vient de se transformer en Faculté des Lettres: elle a pris enfin le titre qui convenait depuis nombre d'années à la nature de son enseignement. Ainsi l'ont voulu nos évêques fondateurs ; et nous avons confiance en leur haute sagesse. Cet évenement une fois signalé, je passe sans autre préambule aux travaux de l'Ecole. Encore faut-il que je me presse, si je ne veux empiéter sur le temps qui revient à mes collègues.

Voici d'abord les succès des examens en l'année scolaire 1908-1909 :

1 doctorat ; 5 diplômes d'études supérieures ; 49 dipômes de licence, dont 12 pour la philosophie, 14 pour l'histoire, 14 pour les lettres, 9 pour les langues vivantes.

Vu l'aléa que présentent les nouveaux programmes, soit par leur complexité, soit par la difficulté d'en fixer l'applica-

Digitized by Google

tion, cette moyenne est encore très belle; j'ajoute qu'elle est supérieure de beaucoup à celle que fournissent les candidats venus d'ailleurs.

Ces résultats symbolisent, dans une certaine mesure, le travail que nous dépensons à l'intérieur; d'autres révèlent la diffusion d'idées dont cette école est le centre et le principe.

L'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres a conféré le prix Chavée à M. l'abbé Rousselot pour l'œuvre magistrale et toute personnelle qu'il publiait l'année dernière, et qui s'intitule *Principes de phonétique expérimentale*.

M. Bertrin, dont le mérite littéraire et l'art professoral nous sont bien connus, a donné des articles d'apologétique ou de littérature, soit à des journaux quotidiens comme *la Croix* et *l'Univers*, soit à des revues comme le *Larousse mensuel* et la *Revue* de *l'Institut catholique*. Il collaborait en même temps à l'*Encyclopédie catholique de New-York* et au *Dictionnaire apologétique* de Jaugey, que refond notre collègue, M. Adhémar d'Alès. Ces travaux ne l'ont pas empêché de continuer ses études sur les évènements de Lourdes. Il a préparé une édition nouvelle de son *histoire critique*, où les statistiques de son ouvrage sont mises à jour jusqu'en 1909 et qui portera le nombre des exemplaires parus au 34e mille. Son récent volume, intitulé *un miracle d'aujourd'hui* a trouvé le plus chaleureux accueil chez un ancien professeur agrégé de la Faculté de médecine de Montpellier. M. Guinier s'est épris d'enthousiasme pour cette étude dont il loue sans réserve la précision, la clarté, la riche documentation et la vigueur intellectuelle. Il ajoute que l'auteur, bien qu'étranger à la médecine, a fait faire à la science médicale « une étape remarquable ». Avis aux contradicteurs de M. Bertrin : la Faculté se prononce contre eux; mais se tiendront-ils tous pour battus? je ne sais. Les délicats sont difficiles.

Avec M. Boxler, nous entrons sur un autre domaine. Depuis quelque temps, M. Boxler n'a plus d'yeux que pour la terre des Hellènes ; c'est son jardin à lui. Il consacre tous ses loisirs à la préparation d'un cours public sur la *religion grecque*, qu'il va donner cette année 1909-1910. J'en ai vu le schème logique : il est alléchant, et surtout par les diverses

Digitized by Google

questions que l'auteur pose sur l'origine des croyances helléniques. Je pressens qu'il sortira de son œuvre quelques clartés nouvelles.

Parmi les études nombreuses et si exactes de M. Froidevaux, il en est deux que je me plais à signaler : elles suffiront, je crois, à donner une idée de l'intérêt que présentent les autres.

De 1901 à 1903, Jean Duchesne-Fournet fit en Abyssinie un voyage d'une réelle importance géographique : il alla de Djibouti jusqu'à Addis-Abeba, de là jusqu'au lac Tsana et autour de ce lac ; puis, il poussa jusqu'aux mines d'or du Ouallaga. Mais l'intrépide pionnier devait être de ceux pour qui la gloire ne luit que sur des tombes ; il mourut peu de temps après son retour, avant d'avoir pu tracer le récit de son expédition. Ce récit, M. Froidevaux nous l'a donné, à l'aide des papiers de ce voyageur, des notes et des souvenirs de ses compagnons de route. Il sert d'introduction générale aux différentes études publiées par les soins de la famille Duchesne-Fournet.

Le second travail que je désire indiquer, est un rapport *sur l'éducation des indigènes dans les colonies françaises*, composé pour la session de l'Institut colonial international qui s'est tenu à la Haye en juin 1909. L'auteur y décrit successivement l'esprit qui a présidé à cet enseignement au début du xxe siècle, les méthodes qui ont été appliquées et les résultats obtenus jusqu'à présent, en particulier dans les grands gouvernements généraux d'Algérie, d'Afrique Occidentale, de Madagascar et d'Indo-Chine, ainsi que dans le protectorat de Tunisie. Le sentiment que l'on éprouve, en lisant ces choses, c'est qu'il n'y a rien d'éloquent ni d'instructif comme les faits, quand on sait les présenter avec la sérénité et la probité scrupuleuse du vrai savant. L'apologétique ! L'apologétique ! Oui, faites-en, mais avec la vaillance que requiert l'amour de la vérité ; et vous produirez alors l'impression la plus forte qui soit, la seule qui demeure. Telle est du moins l'une des pensées qu'éveille en moi le rapport de M. Froidevaux.

C'est de la Révolution française que nous parle M. G. Gau-

Digitized by Google

therot. Et son activité est infatigable autant qu'opportune. Outre une série d'articles publiés dans l'*Univers*, et deux conférences données l'une au *cercle Montalembert*, l'autre à la *Société des études historiques* de Lyon, il a fait paraître, dans la *Revue des questions historiques*, une monographie de Gobel, évêque métropolitain constitutionnel de Paris. Ce n'est d'ailleurs que la synthèse de quelques chapitres d'un ouvrage important *sur le culte constitutionnel à Paris durant la Révolution*, ouvrage composé de documents inédits, et qui va paraître dans deux ou trois mois. Va paraître aussi, vers la même époque, *Thiers et Mgr Darboy*, travail où l'auteur se fonde sur les papiers de famille relatifs au projet d'échange des otages. Je note également que M. Gautherot a obtenu de l'Académie française une partie du prix Thérouanne pour ses deux ouvrages sur *La République Rauracienne* et *Le département du Mont-Terrible*. Et ce succès d'une belle jeunesse en annonce d'autres qui seront plus pleins, vu le talent et la puissance de travail que possède l'auteur.

M. Hermeline s'attache à nous faire connaître le mouvement intellectuel qui s'opère à l'étranger. Il a publié un article dans la *Revue de l'Institut catholique* sur les nouvelles universités d'Irlande, et six feuilletons dans l'*Univers* sur la littérature anglaise et allemande contemporaine. Rien de savoureux et de suggestif comme ces monographies. Que de querelles seraient amorties et que de choses doucement redressées, si nous savions sortir de nos frontières pour regarder ce que l'on fait, et comment on le fait ailleurs que chez nous! Tous nos députés, par exemple, devraient avoir passé quelques mois à Pékin, ou du moins à Constantinople, ce centre où retentissent toutes les affaires du monde; ils en reviendraient quelque peu assagis, croyez-le. J'ai vu moi-même des conversions de ce genre. Au spectacle du dehors, les préjugés nationaux tombent comme les feuilles; on y devient bon enfant.

M. l'abbé Lejay a également sa manière à lui de nous faire voyager; et l'on ne vit jamais guide plus précis et plus richement informé. Il a donné à l'*Encyclopédie catholique de New-York* une série d'articles parmi lesquels les savants ont

Digitized by Google

remarqué surtout son étude de *La Gaule chrétienne*. D'autre part, il fait porter son activité sur l'histoire de la philologie classique, depuis les commentateurs du IVe siècle, avec Donat, jusqu'aux temps modernes, avec les Grecs réfugiés de Constantinople et les éditeurs savants de la Renaissance et du XVIIe siècle, tels qu'Estienne, Lambin, le Fronton du Duc, Ellies Dupin, Pomponius Lœtus, Juste-Lipse. C'est un honneur pour nous que de compter dans nos rangs un esprit si actif, d'une telle pénétration et si bien outillé.

Qu'il me soit permis maintenant de dire un mot du rapporteur, puisqu'ainsi le demande la fonction que j'exerce ici. Le 10 novembre, j'ai publié dans le *Correspondant* un article intitulé « du prix de la vie ». Cet article est détaché d'un ouvrage qui s'appelle *La morale du bonheur* et qui paraît en ce moment même dans la *Bibliothèque de philosophie contemporaine*, chez M. Félix Alcan. Le but principal de cette étude est de remettre l'idée de Dieu à la place qui lui revient en éthique, et de montrer par là même qu'elle est à la base de toute vie morale. Que vaut mon effort? ce n'est pas à moi de le dire. Mais on conviendra peut-être que ma nouvelle publication vient à son heure. J'ajoute que *La croyance en Dieu* et *l'insuffisance des philosophies de l'intuition* sont l'un et l'autre à leur seconde édition. Il convient aussi d'indiquer que la collection des grands philosophes s'est enrichie d'un *Rosmini* par M. l'abbé Palhoriès, l'un de nos anciens élèves, en attendant qu'au mois de mars prochain, M. l'abbé Sertillanges lui donne deux volumes sur saint Thomas d'Aquin. Enfin, nous approchons du but : saint Thomas va paraître, et il sera présenté au XXe siècle par un autre enfant de saint Dominique.

Voilà quelques signes de l'activité que nous déployons ici, pour la cause de la vérité, et par là même pour le triomphe de la foi. Le milieu résiste ; il y a tant de préjugés dans ce siècle de gestation ! il s'y est amassé des montagnes de sophismes. Mais nous avons au cœur l'intime conviction que la semence du bien n'est jamais compromise. Refaire la conquête des esprits, cela ne peut être l'œuvre d'un jour.

Digitized by Google

M. Piat donne ensuite la liste des lauréats :

Prix fondé pour les étudiants en lettres de l'Institut catholique par l'Association des anciens élèves.

M. l'abbé Bridet, étudiant en philosophie (du diocèse d'Agen).

Liste des lauréats du concours ouvert entre les établissements d'enseignement secondaire libre.

PHILOSOPHIE

Prix *ex æquo :* Jean Sargès, Institution Saint-Eugène, Aurillac ; Émile Vidal, Institution Saint-Eugène, Aurillac. — Première mention : René Bouchard, Institution secondaire libre, Saint-Lô. — Deuxième mention : Joseph Le Baut, Institution Saint-Vincent, Quimper. — Troisième mention : Marcel Poignard, Cours d'Hulst, Paris. — Quatrième mention : Jean Daude, Institution de la Présentation, Saint-Flour. — Cinquième mention : Robert de Chabot, École Saint-François-Xavier, Vannes. — Sixième mention *ex-æquo :* Pierre Patout, Collège Sainte-Marie, La Maladrerie, Caen ; Joseph Toussaint, Institution secondaire libre, Saint-Lô. — Huitième mention : Fernand Martin, Institution Saint-Cyr, Nevers.

MATHÉMATIQUES

Premier prix : Étienne de Grandpré, Institution Saint-Cyr, Nevers. — Deuxième prix : P. Degott, École Saint-Sigisbert, Nancy. — Première mention : Marcel Poignard, Cours d'Hulst, Paris. — Deuxième mention : Georges de Beauvais, École Saint-François-Xavier, Vannes. — Troisième mention : Louis Gobillot, Institution Saint-Cyr, Nevers. — Quatrième mention : Edmond Guillet, Collège Notre-Dame, Rethel.

PREMIÈRE *A*, *B*, *C* (*Version latine*)

Premier prix : Paul Roussel, Collège de la Malgrange, près Nancy. — Deuxième prix : Joseph Michaud, École diocésaine

Digitized by Google

de l'Immaculée-Conception, Vaugirard, Paris. — Première mention : Pierre Le Tohic, École Saint-François-Xavier, Vannes. — Deuxième mention : René Rousseau, Petit Séminaire de Troyes (au Collège de Saint-Dizier, Haute-Marne). — Troisième mention : Pierre Burtin, Collège de la Malgrange, près Nancy. — Quatrième mention : Henri Alinat, Institution Notre-Dame du Grand-Champ, Versailles. — Cinquième mention : Jean-Pierre Kersalé, Institution Saint-Vincent-de-Paul, Quimper. — Sixième mention : Maurice Mabillat, École Notre-Dame, Issoudun. — Septième mention : Maurice Bideau, Institution Notre-Dame de Recouvrance, Pons (Charente-Inférieure). — Huitième mention : Louis Béziers La Fosse, École Saint-Yves, Quimper. — Neuvième mention : Alfred Goasdoué, École Sainte-Marie, Pont-Sainte-Maxence (Oise). — Dixième mention : Louis Mocquet, Institution Saint-Étienne (Châlons-sur-Marne). — Onzième mention : Louis Guichard, École de Béthune, Versailles. — Douzième mention : Jacques Arthuis, École Saint-François-de-Sales, Alençon.

SECONDE *A*, *B*, *C*, *D* (*Composition française*)

Premier prix : Félix Denys, Petit séminaire de Vouziers (Ardennes). — Deuxième prix : Robert Lemonnier, Institution Saint-Joseph, Le Havre. — Première mention : Jean Gérard, Collège de la Malgrange, près Nancy. — Deuxième mention : Charles Coursier, Institution Saint-Cyr, Nevers. — Troisième mention : Georges Tesnière, Institution Saint-Joseph, Le Havre. — Quatrième mention, Georges Salley, École Saint-Jacques, Joigny. — Cinquième mention : Amand Dodeman, École Sainte-Marie, Ducey (Manche). — Sixième mention : Léon Humbert, Petit séminaire de Bosserville (Meurthe-et-Moselle). — Septième mention : Joseph Boisgontier, Institution Notre-Dame, Chartres. — Huitième mention : Alfred Le Guellec, Institution Saint-Vincent-de-Paul, Quimper. — Neuvième mention : Henri Dubois, Institution Saint-Cyr, Nevers. — Dixième mention : Léon Habault, École Saint-François-de-Sales, Blois.

Digitized by Google

PREMIÈRE *C*, *D* (*Mathématiques*)

Premier prix : Henri Bigot, École Sainte-Marie, Ducey, (Manche). — Deuxième prix : Henri Dyèvre, École Saint-François-Xavier, Vannes. — Première mention : Hubert Derode, Institution Saint-Joseph, Le Havre. — Deuxième mention : Fernand Durand, Institution Saint-Cyr, Nevers. — Troisième mention : Joseph Castelnau, Institution Sainte-Marie, rue de Monceau, Paris. — Quatrième mention : Emmanuel Masson, École Saint-Yves, Quimper. — Cinquième mention : Paul Thouvenot, Institution Saint-Pierre-Fourier, Lunéville.

PREMIÈRE *A*, *B* (*Mathématiques*)

Premier prix : V. Berthélemy, Institution Saint-Charles, Chauny (Aisne). — Deuxième prix : Henri Alinat, Institution Notre-Dame du Grand-Champ, Versailles. — Première mention : Gabriel Girault, Institution Saint-Cyr, Nevers. — Deuxième mention : H. Vallance, Institution Sainte-Marie, Rambervillers (Vosges). — Troisième mention : Louis Langlebert, École moderne, Doullens (Somme). — Quatrième mention : Michel Pinot, Institution du Sacré-Cœur, Corbigny (Nièvre). — Cinquième mention : Paul Roussel, Collège de la Malgrange, près Nancy. — Sixième mention : H. Matthieu, Institution Saint-Pierre-Fourier, Lunéville.

La parole est ensuite donnée à M. Branly, doyen de l'Ecole des sciences, qui lit le rapport suivant :

ÉMINENCE,

MESSEIGNEURS,

MESDAMES,

MESSIEURS,

L'École libre des Hautes Études Scientifiques a succédé en 1880 à la Faculté des Sciences de l'Université Catholique de Paris. Cette École de Sciences diffère de la Faculté d'ori-

Digitized by Google

gine en ce qu'elle est réduite. Avec trois chaires de Mathématiques, une seule de Physique, une seule de Chimie, une de Physiologie, elle présente en effet de nombreuses lacunes, principalement en Sciences naturelles. Les branches conservées se rapportent aux besoins les plus pressants, pour le recrutement de Professeurs de l'Enseignement secondaire, et l'École des Sciences de l'Institut Catholique remplit, dans une certaine mesure, dans l'Enseignement supérieur libre, un rôle d'École Normale.

Les examens de la Sorbonne sont, par nécessité légale, l'objet de notre Enseignement et imposent une orientation déterminée. Cette orientation devient parfois tyrannique, car s'il arrive à un professeur de juger aventureuses, pour la formation scientifique des étudiants, certaines méthodes officielles du moment, et de leur en préférer d'autres qu'il a éprouvées, son indépendance est critiquée par ceux qui n'ont en vue que le succès immédiat d'un examen.

De petites difficultés passagères de cette nature n'ont pas empêché l'École des Sciences de vivre honorablement depuis trente ans. Aussi, bien qu'elle s'adresse à des candidats de provenances diverses, trop souvent insuffisamment préparés, elle les conduit de son mieux, et aussi rapidement que possible, à quelques-uns des certificats qui sont délivrés par les professeurs de la Faculté des Sciences de l'État.

Pendant l'année scolaire 1908-1909, 45 certificats ont été ainsi obtenus, 3 avec la mention bien et 10 avec la mention assez bien. On compte 8 certificats de Mathématiques générales, 2 de Calcul différentiel et intégral, 10 de Mécanique rationnelle, 3 d'Astronomie, 4 de Physique, 1 de Physique mathématique, 3 de Physiologie. En Chimie générale, tous les élèves de M. le Professeur Hamonet ont été reçus, soit 9 certificats. L'ensemble des résultats est très satisfaisant, car plus des 4/5 des candidats ont été admis.

Tous nos cours ne sont pas exclusivement réservés à la conquête de certificats; quelques-uns ont été créés récemment pour répondre à des convenances urgentes. Tel est le cours de Mathématiques élémentaires, confié à M. Friocourt. Pour l'avenir de l'Enseignement libre, ce cours mérite d'être suivi

Digitized by Google

avec assiduité, car il complète les études secondaires des futurs professeurs et les initie aux nouvelles habitudes classiques. D'autre part, en Physiologie, M. le Professeur Briot ne se limite pas à la préparation au certificat, il donne aux élèves de Philosophie scolastique des notions sur le système nerveux qui leur servent utilement d'introduction à l'étude de la Psychologie. Des exercices pratiques les familiarisent avec quelques méthodes d'observations physiologiques.

Les leçons et conférences préparatoires aux diplômes constituent naturellement la partie fondamentale du programme des maîtres de notre École, mais les Sciences apparaissent susceptibles de s'étendre chaque jour davantage, et ceux qui ont la charge de les enseigner échappent difficilement à l'entraînement vers la recherche de l'inconnu. Aussi contribuent-ils d'ordinaire au bon renom des Établissements d'Enseignement auxquels ils appartiennent, en ajoutant à leurs occupations obligatoires un complément précieux, qui est à la fois facultatif et désintéressé.

Suivant cette coutume, les professeurs de l'École des Hautes Études Scientifiques de l'Institut Catholique consacrent à des travaux de Science pure les loisirs restreints que leur laisse un Enseignement extrêmement chargé.

Chez ceux qui s'adonnent aux Sciences abstraites, les efforts personnels ont lieu en dehors de l'Institut Catholique; ils aboutissent à des publications théoriques : Ouvrages ou Mémoires.

M. l'abbé Fouët, professeur de Calcul différentiel et intégral, a fait paraître il y a trois mois la deuxième édition d'un second volume de *Leçons sur les fonctions analytiques*. Sous ce titre simple, ces Leçons constituent un très savant et très remarquable Traité en trois volumes. La première impression ne date que de six années, mais en raison de l'activité de la pensée mathématique à l'époque actuelle, l'auteur a refondu entièrement l'ouvrage pour la nouvelle édition.

M. l'abbé Nau, professeur de Mathématiques générales, et en même temps orientaliste très connu, a encore donné cette année, malgré ses nombreux cours, plusieurs éditions

Digitized by Google

syriaques relatives à l'Écriture Sainte et au droit canon.

M. Chailan, professeur de Mécanique, poursuivant la publication de Manuels particulièrement goûtés puisqu'ils ont atteint leur septième édition, vient de leur adjoindre un fascicule sur les mesures les plus importantes en Mécanique et en Physique industrielle.

M. Désiré André, professeur honoraire d'Analyse Mathématique, qui nous a quittés, il y a deux ans, à notre grand regret, en laissant le souvenir d'un Enseignement merveilleusement clair et méthodique, ne cesse pas de se livrer aux spéculations les plus originales. Délaissant momentanément les délicats problèmes d'Analyse combinatoire qui lui ont valu une si grande notoriété, il s'est attaqué aux Notations Mathématiques. Les Notations n'avaient jamais été l'objet d'une étude approfondie. M. André a formulé, pour leur choix et leur emploi judicieux, des règles précises, fondées sur la considération des objets à représenter. Son important ouvrage, fruit de longues méditations, a été accueilli de la façon la plus flatteuse par les savants de tous les pays.

En ce qui concerne les Sciences expérimentales, représentées à l'Institut Catholique par la Physique, la Chimie et la Physiologie, la réflexion et l'effort intellectuel ne suffisent pas, le sujet des recherches exige des locaux étendus et un matériel technique. Des appareils, des produits variés sont nécessaires ; le tout est dispendieux, si l'on ne se résigne pas à subir des conditions d'infériorité notoire.

Au professeur de Physiologie, nouveau venu, une installation convenable fait encore défaut. Tout est à créer. Justement avare de son temps, il a trouvé asile pour ses recherches personnelles à l'Institut Pasteur, dont il était du reste l'habitué.

En Physique et en Chimie, trente-cinq années de travaux accumulés et ininterrompus ont permis aux professeurs respectifs d'aménager et de développer de véritables laboratoires ; antiques par les bâtiments, mais modernes par l'installation, ils sont appropriés à la fois aux recherches et aux démonstrations des cours. La constitution de l'outillage a été laborieuse, la formation du personnel a été lente. L'activité y est maintenant continue.

Digitized by Google

NN. SS. les Évêques, protecteurs de l'Institut Catholique, ont toujours libéralement doté les laboratoires ; pour eux, ils ont même souvent dépassé, dans la répartition des crédits, la proportion que leur permettaient les timides ressources affectées par les catholiques d'un tiers de la France à l'entretien de l'Institut Catholique de Paris. Cependant, il n'est pas rare que la gêne se fasse sentir à l'occasion de travaux exceptionnels. Alors les expériences languissent et sont suspendues. Si les subsides ne peuvent pas à eux seuls susciter des découvertes, ils leur sont indispensables.

Ceux qui ont à cœur l'avenir scientifique d'un Institut qui a fait ses preuves, même dans des conditions peu favorables, ignorent peut-être qu'il leur est permis de s'intéresser directement à des essais qui sont en cours et de contribuer à leur achèvement.

En joignant leur appui matériel et moral aux efforts constants du corps professoral, les amis de l'Institut Catholique conserveront à un Établissement d'Enseignement supérieur dont ils connaissent la haute importance, la place distinguée qu'il s'est acquise parmi les établissements similaires. Cette place, il la doit non seulement à la sérieuse formation intellectuelle de ses étudiants, mais aussi aux travaux de ses professeurs.

Le recteur, Mgr Baudrillart, lit ensuite le discours suivant :

Éminence,

Messeigneurs,

Mesdames,

Messieurs,

Pour tout catholique et pour tout Français patriote, le point culminant de l'année 1909 a été cette minute inoubliable où se découvrit au fond de Saint-Pierre de Rome, comme dans la lumière du ciel, l'image de celle qui avait, cinq siècles en deçà, sauvé notre pays et qui, ressuscitée, vivante à nos yeux,

Digitized by Google

semblait revenir à nous pour nous apporter d'en haut des paroles de l'espérance. Votre recteur était là, chers étudiants, et il portait dans son cœur vos aspirations et vos prières.

Mais si vous n'aviez pu aller à Rome que par procureur, vous teniez cependant à rendre vous mêmes honneur à celle qui est devenue le pur et gracieux, l'énergique aussi et fortifiant symbole de notre patriotisme et de notre foi. Non contents de vous associer aux fêtes si belles, si entraînantes, de Notre-Dame de Paris, vous avez organisé votre fête à vous; deux des plus illustres historiens de Jeanne d'Arc, Mgr Debout, dans la chaire de notre église, M. Marius Sepet, dans notre grande salle, ont célébré la gloire de la bienheureuse héroïne et l'œuvre de ceux qui, au cours des âges, ont conté sa dramatique vie; un banquet qui a réuni des représentants de presque tous les collèges catholiques de Paris et des environs vous a donné, ainsi qu'à plusieurs de vos hôtes, l'occasion d'exprimer, avec la chaleur communicative de la jeunesse qui vaut mieux que celle des banquets, de généreuses pensées et d'acclamer ceux qui, sur tous les terrains, ont été les défenseurs de Jeanne d'Arc, puisque, j'ai honte de le dire, elle a en France, besoin de défenseurs; une représentation, tour à tour grave et joyeuse, des chants harmonieux exécutés par quelques-uns des nôtres ou par nos aimables petits chanteurs à la Croix de bois, la bénédiction du Saint-Sacrement, ont achevé de traduire au dehors les sentiments de toutes sortes qui se pressaient dans vos cœurs au cours de cette mémorable journée. Et pour qu'un effet durable en restât, pour que la science, comme il convient dans une Université, gardât la première place dans ces manifestaions, chaque semaine, deux mois durant, vous avez pu entendre, sur la mission de Jeanne d'Arc, les leçons si personnelles et si nourries qu'un maître savant, à qui la cause de la bienheureuse est singulièrement redevable, le chanoine Dunand, avait rédigées pour nous, que la maladie l'a empêché de prononcer lui-même, mais qu'il a publiées en un beau volume, précieux complément de ses études antérieures.

Comme à Saint-Cyr chaque promotion porte un nom, l'année 1908-1909 demeurera pour nous l'année de Jeanne d'Arc.

Digitized by Google

Elle fut aussi, — et quoi de plus naturel que de rapprocher ces deux noms? — l'année de Saint-Michel. Grâce à l'initiative d'un de nos évêques protecteurs, Mgr l'évêque de Coutances, les fêtes du XIIe centenaire de l'apparition de l'Archange à Saint-Aubert ont attiré au mont sacré de la Normandie, au lieu que ne foula jamais le pied d'un étranger vainqueur, le flot bien des fois renouvelé des pélerins de France : j'ai pensé que là encore, Messieurs, je devais porter votre salut et j'ai placé notre Institut sous la particulière protection de celui qui personnifie la vaillance dans le combat pour les droits de Dieu.

Une vierge guerrière, un archange batailleur, — je n'ose dire *sabreur*, comme l'a fait, en son beau discours du Mont Saint-Michel Mgr l'évêque d'Orléans, — étrange évocation n'est-ce pas, pour caractériser l'année scolaire d'une maison de pacifiques études !

Et bien non ! pas si étrange que cela ! Il n'y a plus de paix pour nous catholiques dans notre patrie ; et ce n'est pas notre faute : *eo quod deceperint populum meum dicentes pax, et non est pax* (1). Jusque dans les fonctions les plus calmes et de soi les moins belliqueuses, malgré nous, il nous faut batailler ; trop heureux quand tels de nos amis, croyant bien faire apparemment, ne joignent pas leurs coups à ceux de nos ennemis.

Batailler *pro aris et focis*, pour nos autels et pour nos foyers, ce qui veut dire ici, pour notre église et pour notre demeure.

Batailler pour défendre notre droit à enseigner et les principes mêmes de notre enseignement. Grâce à Dieu, Mesdames et Messieurs, les yeux semblent s'ouvrir et reconnaître enfin le danger d'un enseignement soi-disant neutre qui, par l'abus de la critique encore plus que par ses négations catégoriques, tend à rendre les esprits radicalement impuissants à croire et à affirmer, laissant toute la place, ou au scepticisme, ou à la passion qui ne se gêne pas, elle, pour affirmer quand même, et tirer de ses affirmations sans fondement expérimental ou

(1) Ezéchiel, xiii, 10.

Digitized by Google

rationnel les conséquences pratiques les plus redoutables. Malgré tant de menaces, dont le bruit nous assourdit, les effectifs de l'enseignement libre, au moins dans les établissements primaires et secondaires, se relèvent. Si toutes les maison d'éducation qui portent le nom de catholiques font leur devoir, si leurs directeurs parlent de nous aux jeunes gens et à leurs parents, nos Universités participeront bientôt au même mouvement. N'est-ce pas déjà beaucoup, en une crise aussi dangereuse, de n'avoir point déchu? Je vous disais l'an dernier qu'arrivés au chiffre de 672 étudiants nous avions augmenté de cinquante sur la précédente année scolaire; nous sommes restés au même niveau puisque nos statistiques, rigoureusement revues, accusent 673 étudiants pour 1908-1909. Cette année sans doute, comme il n'était que trop facile de le prévoir, par suite du recrutement insuffisant des grands séminaires depuis 1905, de la suppression de la dispense militaire, de la surproduction de licenciés qui avait marqué la dernière période, le nombre de nos étudiants ecclésiastiques s'est rapproché de ce qu'il était jadis; nous ne connaissons plus ce trop plein dont nous étions fiers; nos séminaires universitaires ne débordent plus au dehors. Mais les étudiants laïques nous sont venus avec la même fidélité, et beaucoup avec un courage plus résolu. Jamais je n'ai recueilli d'aussi fermes déclarations sur leurs lèvres ou sur celles de leurs pères et mères. Oui, chers amis, il en est parmi vous qui sont ici parce qu'ils l'ont voulu, quelquefois parce qu'ils l'ont voulu malgré toutes les influences contraires qui s'exerçaient sur eux. Et qu'est-ce donc qui les a déterminés, et qui, pour d'autres, a fixé le choix de leurs parents? Uniquement, — tous me l'ont dit, — la parole du Pape et la lettre de nos évêques.

Signe heureux, mesdames et messieurs, signe très heureux! Les catholiques comprendront-ils enfin que le temps des atermoiements, des compromissions, des demi-mesures, est passé et qu'il s'agit pour nous, si nous ne voulons pas que le catholicisme même périsse dans notre pays, de former, sous la direction de nos chefs, un bloc intégralement catholique, tirant dans notre vie de chaque jour toutes les consé-

Digitized by Google

quences qui découlent et de nos croyances et de la guerre qu'on leur fait. Certes, je ne veux me permettre aucune incursion sur le terrain de la politique et ce que je dis n'a nul rapport avec les combinaisons diverses que l'on peut aujourd'hui préconiser. Mais invinciblement mon esprit se reporte, — et vous le pardonnerez à un historien, — à cette époque du XVIe siècle où le protestantisme tenta de s'emparer de la France. Savez-vous qu'il fallut quarante ans aux catholiques d'alors pour se reconnaître, pour s'arracher aux mille intrigues, aux mille interprétations qui leur cachaient le but réellement poursuivi par leurs adversaires, pour s'organiser à leur tour en parti, en face du parti protestant? Mais pour en arriver là, — laissez-moi citer ces quelques lignes que j'écrivais il y a quatorze ans dans une étude purement historique, — « il fallut d'abord qu'il y eût une opinion catholique nettement définie. La former, puis la diriger fut l'œuvre de la meilleure partie du clergé séculier et surtout de deux grands ordres religieux, les Jésuites et les Capucins..... Les esprits furent éclairés, les croyances raffermies, les cœurs fortifiés. Les courageux, les convaincus furent enrôlés; les hésitants et les timides écartés; ils allèrent grossir les rangs du parti politique, mais cessèrent de paralyser l'action des catholiques déterminés. »

Aujourd'hui comme alors, il faut une opinion catholique nettement définie et un parti de courageux, de convaincus, débarrassé des timides et des hésitants; c'est ce que Pie X n'a cessé de nous dire depuis son avènement, et c'est la ligne de conduite que nous trace, dans l'ordre capital de l'enseignement, l'admirable lettre des évêques de France.

Ici nous luttons pour la défense de la doctrine chrétienne, mais, que l'on nous entende bien, nous luttons par les armes qui sont propres à une Université, c'est-à-dire par une science vraie et par un labeur réel et sérieux. Les vaines déclamations, les polémiques stériles, les manifestations bruyantes, ne sont, ni de doivent être notre fait.

Je voudrais que la devise de notre Institut fut celle du grand empereur Charles-Quint dans la seconde partie de sa vie : « Plus oultre! » n'ayant été que trop longtemps forcés

Digitized by Google

d'adopter la première devise du même prince : « Pas encore! » Mais par ce « Plus oultre! » j'entends des progrès effectifs et solides, non des progrès apparents et de façade.

Si, dans le cours de la dernière année scolaire, on a accompli dans cette maison un travail réel et sérieux, les rapports que vous venez d'entendre vous en ont, je suppose, fourni des preuves suffisantes. Vous aurez remarqué que, pour la première fois, les facultés canoniques, à qui jadis était réservée une séance de fin d'année trop peu fréquentée, ont fait entendre leur voix dans cette assemblée solennelle. Sans doute, le recteur, au cours de son rapport général, avait coutume de résumer leur histoire, mais il était juste que les sciences sacrées qui tiennent la première place dans notre Université, sinon hélas! par le nombre toujours restreint de leurs étudiants, du moins par l'importance de leur objet, eussent devant vous un interprète particulier. Déjà l'an dernier, l'Ecole des Sciences, représentée par M. Hamonet, avait repris publiquement la parole, à laquelle la crainte très peu justifiée de ne point intéresser l'auditoire, l'avait fait longtemps renoncer. Nul ne se plaindra d'une innovation qui vient de nous donner le plaisir d'entendre notre cher et illustre M. Branly.

Au recteur incombe toujour la tâche de vous entretenir des cours publics, où se fait une part si considérable et si utile de notre œuvre.

Et d'abord la chaire d'Apologétique. Le R. P. Gardeil est venu tout exprès de Belgique pour y traiter, avec une remarquable hauteur de vues et une rare profondeur de pensée, ce sujet difficile et controversé : *Le dogme et la théologie*. De la métaphysique et de la théologie, M. Broussolle nous a fait descendre par des sentiers fleuris aux régions plus accessibles de l'art chrétien; choisissant une période déterminée de l'histoire, celle de la Renaissance italienne, il a creusé une idée qui lui est chère, l'histoire du dogme et de la piété catholique dans les représentations artistiques; j'ai rappelé tout à l'heure les conférences de M. Dumand sur *Jeanne d'Arc et sa mission d'après les documents*. Nos trois conférenciers ont étendu la portée de leur enseignement en imprimant leurs

Digitized by Google

leçons, ce dont le public chrétien, qui ne peut fréquenter nos cours, leur sera reconnaissant.

Les cours d'Histoire des religions ont été accueillis avec la même faveur que l'an dernier; l'Université de Fribourg en Suisse nous a prêté le R. P. Roussel, ancien élève de notre Institut, à qui Mgr d'Hulst avait jadis pensé pour occuper ici même la chaire qui fut momentanément confiée au Père Van den Gheyn ; indianiste érudit, lauréat cette année même du prix Saintour pour sa traduction du Râmâyana, le P. Roussel nous a donné les notions les plus essentielles sur le *Védisme et le Brahmanisme*; un égyptologue, M. Virey, ancien membre de la mission française du Caire, depuis longtemps connu par des travaux originaux, nous a apporté les derniers résultats de la science sur la *religion de l'ancienne Egypte*; le R. P. Dhorme, un des plus jeunes et des plus distingués représentants de la laborieuse et déjà glorieuse école biblique de Jérusalem, en nous parlant de *la religion assyro-babylonienne* s'est révélé du premier coup un maître dans l'art d'enseigner; sa méthode précise, sa parole claire et nerveuse faisaient entrer comme de force dans la mémoire de ses auditeurs, faits, noms et idées. Ces trois professeurs ont eux aussi publié leur cours. Cela fait six volumes en deux ans de cette bibliothèque de l'histoire des religions que j'avais l'honneur de vous annoncer, quand nous avons créé cette chaire, si justement réclamée par l'opinion. Aujourd'hui on nous demande, — et M. l'aumônier du lycée de Lyon, pour ne citer que lui, l'a fait en une lettre très digne d'attention publiée par le *Figaro* — on nous demande, dis-je, un manuel d'histoire des religions. Il faut que ce manuel se fasse; mais l'heure en est-elle venue? Nous reprochons à nos adversaires leurs généralisations hâtives et qui ne s'appuient pas sur une connaissance suffisante des faits. Ne tombons pas dans le même défaut? D'ici peu d'années, des spécialistes auront exposé à l'Institut Catholique tout ce qu'en sait un savant de nos jours et les jugeant en chrétiens; alors, mais alors seulement, le généralisateur, l'auteur du manuel, pourra paraître et faire œuvre qui vaille.

La chaire d'Histoire moderne de l'Eglise n'a pas encore

Digitized by Google

reçu la constitution définitive que nous comptons lui donner. Ce n'est pas qu'elle ne soit définitivement fondée; comme la chaire d'histoire des religions, œuvre personnelle de Mme du Coëtlosquet, la chaire d'Histoire moderne de l'église devra sa vie à la générosité, aussi large qu'intelligente, d'une seule personne; quand je vous aurait dit que désormais cette chaire portera le nom d'Anna Moreau, j'aurai trahi la donatrice Mme veuve Alfred Moreau, en dépit de ses répugnances que j'ai eu grand' peine à vaincre, — ceci ne vous surprendra pas car, dans nos œuvres catholiques, la munificence a pour compagne ordinaire la modestie. Mais ne faut-il pas tenir compte aussi de la contagion du bon exemple? Cet enseignement, lorsque le titulaire sera prêt, doit comporter, outre deux leçons par semaine, l'une pour le public, l'autre pour les seuls étudiants, cette correspondance avec les chercheurs de province que nous désirons si vivement voir s'établir. En attendant, nous avons continué le système des conférences : et vous avez entendu, avec le même plaisir et le même profit, les maîtres que vous aviez applaudis en 1907-1908, à savoir : M. l'abbé Constant, dans ses leçons approfondies, d'un dessin net et sobre, sur la *réforme protestante en Angleterre au temps d'Henri VIII*; M. l'abbé Paquier qui, poursuivant ses études sur les grandes controverses dogmatiques du XVIIe siècle, a consacré à la question si délicate de quiétisme, du vrai et du faux mysticisme, ses qualités de théologien, d'historien, d'orateur et de lettré; M. l'abbé Pisani, conteur attrayant et fortement documenté, vous a conduits à travers les épisodes les plus dramatiques de l'histoire de notre église parisienne de 1792 à 1795; vous pouvez relire ses leçons, le volume qui les contient est déjà paru.

Le cours des *Origines chrétiennes* présente dès maintenant le double caractère que nous en sommes encore réduits à souhaiter pour d'autres. Tandis qu'à son cours public, avec une ampleur qui n'exclut pas la précision, M. Lebreton a traité ces deux grands sujets des *origines de l'apologétique chrétienne* et des *origines de l'église de Rome*, dans sa conférence fermée il a expliqué et fait étudier par ses élèves d'aussi près que possible, le *Pasteur d'Hermas* et la *Lettre de saint*

Digitized by Google

Clément de Rome. Ainsi se posent une à une les assises du monument qu'élèvera le travailleur infatigable qu'est M. Lebreton.

Je ne sortirai pas du cercle des origines en vous signalant sans plus tarder le nouveau volume que M. l'abbé Hemmer, chargé chez nous d'un cours de jeunes filles, a ajouté à la collection qu'il dirige avec M. Lejay; c'est le tome II des Pères apostoliques, *Clément de Rome*, texte grec, avec traduction française, introduction et index.

On cultivait jadis avec amour l'art des transitions, et je ne doute pas qu'un rapporteur habile en eût trouvé quelqu'une fort élégante pour passer du cours de M. Lebreton à celui de M. Gautherot, des origines du christianisme à la Révolution française. Après tout, la religion chrétienne ne fut-elle point aussi une révolution et les grands ancêtres ne se réclamèrent-ils pas à certaines heures du *sans-culotte* Jésus-Christ? Je m'arrête : les transitions risquent vraiment de mener trop loin. M. Gautherot débutait parmi nous et quelques-uns n'envisageaient pas sans appréhension les polémiques ardentes que pouvait soulever non seulement l'objet même de cet enseignement, si rarement envisagé de sang froid, mais une parole chaude et vibrante au service de convictions fortes et opposées à celles des puissants du jour. En traitant comme il l'a fait *des préliminaires de la Révolution et de la France à la fin de l'Ancien Régime*, M. Gautherot a tenu à montrer qu'il est avant tout professeur impartial, respectueux de son auditoire, savant consciencieux, respectueux de ses sources et de ses documents; je l'en félicite; car seule cette sévère méthode donne au maître de l'autorité. L'Académie française, on vous le rappelait tout à l'heure, a reconnu le mérite de M. Gautherot en couronnant son *Histoire de la Révolution dans le diocèse de Bâle*. Puisse quelque personne généreuse lui rendre à son tour un hommage, non moins précieux, en achevant de fonder la chaire d'histoire de la Révolution, dont l'unique revenu, cette année comme la précédente, est fait de la subvention du *Correspondant*!

Sans avoir pu encore donner à l'enseignement social la place qu'il mérite, il n'a pas été oublié. M. de Lamarzelle a

Digitized by Google

commencé devant un nombreux auditoire l'étude qu'il compte poursuivre de *l'ancienne organisation du travail en France dans ses origines et dans son évolution*; il a poussé jusqu'au XVIIe siècle. Deux séries de conférences, l'une partagée entre M. Martin Saint-Léon, M. Vanhooren, M. Zirnheld, M. Brunet, l'autre confiée à notre collègue M. Boissard, ont eu pour objet la *concurrence industrielle et commerciale, effets, excès et remèdes*. Chacune de ces conférences est suivie d'une causerie.

Nous avions pensé à étendre le bénéfice de cette dernière et très aimable institution à l'enseignement social que nous venons de fonder pour les jeunes filles et que nous confions à la compétente et sage direction de M. Lepelletier. On nous a assuré que ce serait dangereux, que les jeunes filles et même les femmes plus mûres n'étaient pas capables de discuter avec calme les questions sociales, sans doute parce qu'elles les abordent plus avec leur cœur qu'avec leur raison. C'est précisément pour qu'elles aient sur ces questions, au sujet desquelles se passionnent les meilleures d'entre elles, des notions justes, des renseignements exacts et des arguments fondés, que nous avons ajouté ce nouveau cours aux anciens.

Qu'il me soit permis de saisir cette occasion d'exprimer la reconnaissance de l'Institut catholique à ceux qui, depuis plusieurs années, nous apportent un si précieux concours en se dévouant à notre enseignement supérieur des jeunes filles : M. l'abbé Clément Besse, M. Gabriel Aubray, M. l'abbé Hemmer, M. Bidou, M. Dimier, M. l'abbé Chapeau, M. Froidevaux, auxquels s'est joint l'année dernière M. Boris de Tannenberg. Préoccupés de tout ce qui se tente ailleurs pour attirer les jeunes filles à des idées peu compatibles avec la croyance chrétienne, nous voudrions fortifier notre enseignement à nous ; c'est à cette fin qu'à partir de cette année les cours de philosophie et de littérature contemporaine seront suivis d'exercices pratiques, corrections de devoirs, leçons orales, discussions, auxquels prendront part les jeunes filles qui ne voudront pas se borner à subir passivement l'enseignement du maître.

On vous a dit tout à l'heure que nous avions pu rétablir,

Digitized by Google

après 29 ans, notre Faculté des Lettres, à laquelle s'était substituée en 1880 une simple Ecole des Lettres, redevenue peu à peu une véritable faculté à laquelle seule le titre manquait. Ce titre a été relevé de telle façon que nul n'y pût voir une mesure de défiance injustifiée. C'est l'exercice d'un droit qui consacre notre plus grande indépendance et nous permet de faire meilleure figure devant les autres universités françaises ou étrangères, sans altérer nos rapports avec qui que ce soit. Le premier doyen de la Faculté restaurée, M. l'abbé Piat, a marqué le début de sa magistrature triennale par un beau livre : *La morale du bonheur*.

« Le bonheur, écrit-il, est-ce qui fait le prix de la vie; mais qu'est-ce qui fait le prix du bonheur lui-même? D'où vient qu'il possède une *valeur morale?* L'obligation se fonde sur l'ordre naturel des choses; mais ne faut-il pas remonter plus haut pour en trouver la raison dernière? D'autre part, si la loi morale ne peut commander qu'à condition d'être juste, ne suppose-t elle pas une vie ultérieure où l'ordre ait enfin le dessus? Autant de questions qui s'imposent et que les théories naturalistes sont incapables de trancher; autant de problèmes obsédants qui n'ont de solution que dans la croyance en un esprit supérieur, qui est libre et suit indéfectiblement la loi du mieux. L'idée du bonheur et celle de Dieu : tels sont en quelque sorte les deux pivots où s'appuie notre essai de restauration morale. »

Il serait vain, du moins partiellement, si l'on contestait la valeur métaphysique de la raison ou l'existence de Dieu. Mais ces deux vérités premières, M. Piat les a établies avec force dans ses deux précédents ouvrages : *Les philosophies de l'intuition*, *La croyance en Dieu*, qui avec *La morale du bonheur* forment une sorte de trilogie dont les termes sont solidaires et s'éclairent mutuellement.

Je ne crois pas qu'il soit nécessaire devant un public comme celui qui m'écoute d'insister sur l'importance et l'opportunité d'une pareille œuvre.

Notre école de langues orientales, annexée à la Faculté de théologie, est parmi les corps qui constituent notre Université, un de ceux qui méritent le plus d'attirer l'attention et

Digitized by Google

l'estime des étudiants et des savants. Par suite de la retraite de Mgr Graffin, cette école a subi quelques modifications; M. Touzard, professeur d'Ecriture sainte (ancien Testament) est devenu professeur d'hébreu; M. l'abbé Périer a joint l'enseignement du syriaque à celui de l'arabe. Mais surtout je dois vous signaler l'institution de diplômes nouveaux qui, grâce à l'active intervention de M. Revillout s'ajouteront aux diplômes de langues sémitiques que nous décernons depuis plusieurs années : ce sont les diplômes de langues chamétiques au nombre de trois : 1° un certificat d'études portant sur une langue : le copte expliqué d'après ses origines ; 2° un diplôme de premier degré portant sur deux langues : les hiéroglyphes et le copte; 3° un diplôme de second degré portant sur quatre langues : les hiéroglyphes, le hiératique, la démotique et le copte. Le cours d'études pour le certificat et le premier diplôme est de deux ans; et, pour le deuxième, il est de trois.

Ce serait de notre part une coupable ingratitude de ne pas saluer, au moment où il vient de nous quitter pour remplir d'autres fonctions, le professeur et le savant dont je rappelais le nom, il y a quelques instants, Mgr Graffin, qui depuis vingt-trois ans appartenait à notre faculté, où il enseignait le syriaque et l'hébreu, et qui demeurera parmi nous avec le titre de professeur honoraire. Appelé par le vote unanime des hommes éminents, qui composent le Conseil d'administration de la Société antiesclavagiste, à prendre la direction de cette société, il n'abandonnera pas les travaux auxquels il doit sa juste réputation : cette année même, non content de poursuivre régulièrement la publication de l'*Orient chrétien*, il a terminé les tomes III et V de la *Patrologie orientale* et il est sur le point d'achever le tome IV de la *Patrologie syriaque*.

L'énumération des changements et des progrès qui ont marqué l'année scolaire écoulée m'oblige, Mesdames et Messieurs, à vous promener d'un pas rapide à travers tous les ordres d'enseignement. Peut-être la fatigue vous saisit-elle déjà. Vous apprendrez cependant avec plaisir que l'enseignement médical complémentaire, dont je vous annonçais il y a un an la fondation faite d'accord avec le Cercle catholique

Digitized by Google

du Luxembourg sera désormais rattaché par un lien plus étroit à l'Institut catholique. Des médecins et des savants très indépendants de nous et des idées que nous représentons, lui ont rendu le plus honorable témoignage ; quelques-uns de ses maîtres ont fait paraître d'importants ouvrages. C'est une institution à développer, mais c'est aussi pour nous une charge de plus, et je ne puis m'empêcher d'en faire part à ceux qui jadis voyaient surtout dans l'œuvre des Universités catholiques le moyen de constituer un enseignement médical spiritualiste et chrétien.

Un mot seulement de gratitude ira à nos conférenciers du mercredi particulièrement à Mme Félix Faure-Goyau qui a bien voulu inaugurer, par une charmante étude sur sainte Radegonde, nos cours de jeunes filles, à M. Théodore de la Rive qui nous a apporté de Genève les considérations les plus intéressantes présentées de la façon la plus délicate, au sujet de la séparation de l'Eglise et de l'Etat dans la vieille cité calviniste ; à M. Lefas député, qui nous a redit l'histoire toute récente et qui paraît déjà lointaine de la loi de séparation en France ; à M. Henri Cochin et à M. Lefèvre-Pontalis, les orateurs si goûtés de la *Société de Saint-Jean*. Et j'en ai fini avec ce qui concerne l'enseignement.

Chaque faculté, par la bouche de son rapporteur, vous a fait connaître, Messeigneurs, Mesdames et Messieurs, ses étudiants et leur succès ; il ne me reste qu'à vous les présenter dans un tableau d'ensemble. 75 étudiants ont fréquenté les Facultés canoniques, soit 7 de moins qu'en 1907-1908 ; 364 se sont inscrits à la Faculté de droit, soit 19 de plus qu'en 1907-1908 ; 175 aux lettres, dont 51 ne préparaient aucune licence, mais assistaient à divers cours, à ceux surtout de M. Rousselot, soit 3 de plus qu'en 1907-1908 ; 59 aux sciences, 14 de moins qu'en 1907-1908 : au total, comme je l'ai déjà marqué, 673 contre 672. Aux Facultés canoniques nous avons décerné 5 diplômes de docteurs, 18 de licenciés, 131 de bacheliers et 1 diplôme des langues sémitiques. A la Faculté de Droit, les examinateurs de l'Etat ont fait 4 docteurs, dont 3 pour le doctorat juridique et 1 pour le doctorat ès sciences économiques et politiques (2 ont obtenu la note *bien*

Digitized by Google

et 1 l'éloge), 28 licenciés, 52 bacheliers et 1 capacitaire.

Aux Lettres, 1 docteur et 49 licenciés, dont 12 pour la philosophie, 14 pour l'histoire, 14 pour la littérature et 9 pour les langues vivantes; en outre 5 anciens élèves ont obtenu un diplôme d'études supérieures (1). Aux sciences, 45 certificats portant sur les mathématiques générales, le calcul différentiel et intégral, l'astronomie, la mécanique, la chimie, la physique, la géologie, la physiologie.

Afin de relever le niveau de grades qui n'entraînent plus aujourd'hui de dispenses militaires, motif plus ou moins avoué de l'indulgence d'antan, les juges se sont montrés partout plus rigoureux. Malgré cette sévérité, nous pouvons nous réjouir de quelques beaux succès; ainsi tous les candidats au certificat de chimie ont été reçus; et de même pour les premiers examens du doctorat juridique, 7 sur 8; le seul qui ait échoué avait à peine suivi les cours. Il n'y a baisse que sur le chiffre des licenciés-ès-lettres. Peut-être conviendra-t-il de donner désormais, dès les hautes classes de nos collèges, une tournure plus scientifique et plus érudite à l'enseignement; l'ancienne formation littéraire qui avait tant contribué à donner son cachet à l'esprit français est aujourd'hui condamnée par ceux qui sont les maîtres d'imposer à toute la France les programmes et les méthodes.

Notre Université ne répondrait que bien imparfaitement à la confiance des familles catholiques, et ne remplirait pas son devoir à l'égard des jeunes gens qui viennent à elle, si elle se tenait pour satisfaite de son œuvre scientifique et scolaire, sans y joindre l'œuvre morale et religieuse.

Celle-ci incombe surtout aux supérieurs de nos séminaires et, s'il s'agit des laïques, à notre cher et populaire vice-recteur. La retraite de rentrée, prêchée aux Carmes par le chanoine Valentin, de l'Institut catholique de Toulouse, a laissé tous les cœurs réconfortés par une chaude éloquence, servie par de nombreux souvenirs littéraires, une piété simple, une paternelle bonté. Très personnelle, très adaptée

(1) Ces chiffres sont un peu supérieurs à ceux de la statistique publiée en septembre, parce que, comme toujours, certains candidats ont négligé de faire connaître à temps leur succès.

Digitized by Google

à l'auditoire, très captivante, fut la retraite pascale donnée par M. l'abbé Ponsard, qui la publie ces jour-ci même sous ce titre : *Auprès du Maître*. Et puisque je parle de retraites, comment oublierai-je la retraite modèle, fruit de quinze années de prédications, que M. l'abbé Guibert, sur les instances de Monseigneur l'archevêque, a bien voulu mettre à la disposition des âmes avides de se connaître, de se conquérir de se travailler et de se dépenser ?

Nous avons voulu que la fête de saint Thomas ne fût plus plus seulement une fête académique, mais qu'elle prît un caractère religieux ; nul de ceux qui l'ont entendu n'ont perdu le souvenir du suggestif panégyrique qu'en une langue très pure et très classique a prononcé Mgr Demimuid.

L'association amicale de nos étudiants, aidée des œuvres voisines auxquelles se rattachent la plupart d'entre eux, le Cercle du Luxembourg, la conférence Olivaint, la Réunion du 104 de la rue de Vaugirard, entretient l'émulation pour pour le bien entre camarades qui partagent les mêmes convictions, sont exposés aux mêmes dangers, reçoivent les mêmes secours.

Enfin, et c'est un dernier progrès que je veux vous signaler, notre maison de famille, reconstruite grâce à un heureux accord entre celui qui en est le propriétaire et celui qui la dirige, offrira désormais un asile beaucoup plus confortable aux jeunes gens dont la famille est éloignée de Paris et qui voudront en profiter.

Ainsi, malgré bien des traverses et des inquiétudes, nous pouvons dire que Dieu a béni notre œuvre.

Déjà ceux qui ont parlé avant moi vous ont présenté nos nouveaux collaborateurs, M. l'abbé Rousselot et M. Simeterre aux Facultés canoniques, MM. Aubrun, Hans et Lemaire au Droit ; mais j'ai le devoir de leur souhaiter la bienvenue au nom de toute la famille universitaire, ainsi qu'à notre ancien élève, le trésorier de l'association, M. Frédéric Lemaître, qui devient, au Secrétariat, l'associé de M. Chobert.

Nous avons eu le très grand regret de voir appelé à d'autres fonctions le supérieur, le fondateur, du *Séminaire normal*, M. l'abbé Valat. Par sa haute valeur morale, son expérience

Digitized by Google

consommée, son tact parfait, sa rare discrétion, sa piété éclairée, sa douce fermeté, M. Valat était l'homme désigné pour former de futurs directeurs de grands séminaires, ce qui est le but propre du séminaire normal. Il avait la confiance de tous. Son départ nous a rendu M. Monier ; c'est notre unique, mais très grande consolation. Tous nous revoyons avec joie sur cette estrade l'ancien supérieur des Carmes et de la maison Saint-Jean, dont la vie s'est pendant tant d'années identifiée avec celle de l'Institut catholique. Dieu a voulu que, dans un âge avancé, M. Monier, s'arrachant à la retraite, livrât encore un bon combat pour notre cause ; que le Maître et le serviteur en soient remerciés !

Et voici qu'au moment de conclure je parle encore de combat ! Hélas ! dans tout combat il faut compter les blessés et les morts. Notre cher confrère, M. de La Barre, mon ancien et respecté maître, s'est épuisé par un labeur incessant qu'il qu'il a poursuivi bien au delà de ce que lui permettaient ses forces physiques ; il est aujourd'hui condamné au repos ; nous formons des vœux ardents pour qu'il retrouve promptement la santé et reprenne avec nous son labeur interrompu.

Deux des nôtres nous ont quittés pour toujours, un jeune maître, M. Jean Guillouard, un vieillard, Mgr Servonnet, archevêque de Bourges.

D'autres plus compétents que moi ont loué la science juridique de celui qui paraissait destiné à continuer par ses travaux la glorieuse réputation du nom qu'il portait. Il était de cette phalange de braves qui, comme les candidats à notre concours de cette année, ne se laissent pas intimider par les menaces dont nous sommes l'objet et viennent crânement à l'enseignement libre, sans que la nécessité les y amène. Je me rappelle le rapport qu'il lut, il y a trois ans, dans une séance comme celle-ci, rapport très élevé, d'un grand charme littéraire, que rendait plus attrayant encore la belle et grave physionomie de celui qui, si jeune encore, exprimait avec perfection de si nobles pensées. Il a plû à Dieu de le retirer à Lui : que sa volonté soit faite et qu'Il console Lui-même les parents, les amis, les disciples de Jean Guillouard.

Mgr Servonnet a siégé douze ans parmi nos évêques pro-

Digitized by Google

tecteurs. D'une simplicité de vie tout apostolique, pauvre volontaire comme le plus pauvre des religieux, donnant tout ce qu'il recevait, il pouvait dire comme saint Paul : « Ayant de quoi nous nourrir et de quoi nous couvrir, nous devons être contents et ne rien désirer davantage. » Partisan déterminé de l'union de l'Eglise et de l'Etat à laquelle il avait fait tous les sacrifices compatibles avec la discipline et l'esprit de l'Eglise, il était, par cet amour de la pauvreté, très prêt pour la Séparation et, s'il l'a regrettée, ce ne fut certes pas en raison des sacrifices qu'elle lui imposait. Il fut aussi un travailleur ; la veille de sa mort, sur son lit, il écrivait encore. Très préoccupé des questions d'éducation et de doctrine, il a fait beaucoup pour tous les établissements de son diocèse, collèges et séminaires ; il voulait que ses professeurs eussent leurs grades. Chaque année, il nous envoyait un fort contingent de jeunes ecclésiastiques, et, peu de jours avant sa mort, il exprimait le regret que le fléchissement du recrutement ecclésiastique ne lui laissât pas la possibilité de nous confier cette année un nombre d'élèves égal à celui des licenciés que nous lui rendions. Depuis qu'il avait dû remplacer dans son grand séminaire les prêtres de Saint-Sulpice brutalement frappés par un décret inique, il nous avait aussi demandé notre concours pour la formation d'un nouveau personnel de directeurs.

Mgr Servonnet suivait avec une sollicitude attentive le mouvement de l'Institut catholique ; il en constatait avec joie les progrès, et s'inquiétait de tout ce qui pouvait le menacer, de tout ce qui était de nature à porter la moindre atteinte à sa réputation. C'est qu'il était pénétré de l'importance du haut enseignement pour la conservation et la défense de la foi, de cette foi, dont les périls présents étaient devenus le plus constant, le plus obsédant de ses soucis. C'est qu'il estimait, comme tout vrai prêtre et tout bon chrétien, que nul bien ne peut entrer en balance avec celui de la foi. *Fidem servavi*, ces deux mots de saint Paul, il a voulu qu'on les gravât sur sa tombe pour résumer sa vie. Prenons-les pour épilogue de ce discours, puisqu'aussi bien les maîtres d'une Université catholique ne sauraient choisir meilleure devise : *Fidem ser-*

Digitized by Google

vavi, j'ai gardé la foi, je l'ai protégée chez les autres, et je l'ai défendue devant le monde par mon exemple et par mon enseignement.

Son Eminence Mgr Luçon, cardinal archevêque de Reims, prononce alors le discours suivant :

Monseigneur l'Archevêque,

Messeigneurs,

Mesdames,

Messieurs,

Ce n'est pas sans quelque émotion, je dirai même sans quelque regret, que me vois à la place où je suis. Vous m'avez invité, Monseigneur, à venir présider cette séance solennelle: c'est à peine si je puis me résigner à vous remercier de cet honneur, car je suis vraiment tout confus d'occuper une place que vous tiendriez si bien. Ce serait à vous de prendre maintenant la parole; vous le feriez avec cet à-propos, cette aisance, cette délicatesse, ce cœur qui sont les notes distinctives de tous vos discours. Mais puisque vous l'avez voulu, je m'acquitterai de la tâche dont vous m'avez chargé : ce sera pour moi l'occasion de dire à nos chers étudiants tout l'intérêt que nous portons à leurs travaux, mes vénérés collègues et moi, et d'exprimer à Mgr le Recteur, à MM. les Professeurs et Administrateurs de l'Institut Catholique, la sincère gratitude dont je suis rempli pour leur dévouement.

Voilà vingt-deux ans que j'assiste régulièrement aux séances de rentrée de nos Facultés catholiques, soit à Lyon soit ici : je puis vous assurer en toute sincérité, Messieurs, que ne n'ai jamais vu le spectacle de ces assemblées, et entendu la lecture des rapports qui s'y font, sans me sentir profondément pénétré d'une très respectueuse reconnaissance.

Nos Instituts catholiques sont une œuvre de l'Église : c'est en son nom et pour sa défense que cette œuvre a été entreprise; ce sont les Évêques qui en ont pris l'initiative et qui

Digitized by Google

en conservent le haut patronage; le Chef de l'Église lui-même en a béni la fondation et en encourage les progrès.

Mais c'est une œuvre aussi laborieuse que grande, car c'est une œuvre de l'Église dépouillée, et dénuée des moyens sans lesquels la sagesse humaine n'ose rien entreprendre.

Il en a été des universités comme de bien d'autres institutions de l'Église. Elle avait créé les hôpitaux : on les lui a pris, et ce n'est pas partout que l'on consent encore à lui permettre de se dévouer au soulagement des misères de ses enfants, et de servir dans des maisons où elle était autrefois maîtresse.

Elle avait créé les écoles populaires, et la voilà exilée de toutes celles qui ont un caractère officiel, et si on lui permet, le moins possible, et à regret, de se consacrer à l'éducation de l'enfance et de la jeunesse, c'est à la condition quelle le fasse à ses risques et à ses dépens.

Elle avait créé aussi les universités. Pendant de longs siècles, grâce à ces foyers de science, la France a tenu le sceptre du savoir et fut le rendez-vous de l'élite des intelligences du monde civilisé; les plus beaux génies, quand ils n'étaient pas Français par la naissance, le devenaient par l'éducation. Pendant de longs siècles l'Etat reconnaisant fut le protecteur de ces institutions, ou, pour parler plus exactement peut-être, l'action de l'Église et celle de l'État se combinaient dans une si parfaite entente, qu'il est difficile de dire à qui des deux appartenait la plus grande part d'autorité et de dévouement. Heureuse alliance, aussi profitable à l'État qu'à la religion! Puissions-nous la revoir un jour, au lieu des luttes stériles et coûteuses qui divisent les forces! Pour le moment cette concorde féconde n'est plus chez nous qu'un souvenir, et j'ose à peine ajouter, une lointaine, très lointaine espérance.

Pour ne parler que des suites qu'a eues cette discorde, déjà ancienne, dans l'enseignement et dans l'éducation, quelles ténèbres dans les esprits, quel vide dans les cœurs, quel désarroi dans les consciences, quelles souffrances dans les âmes de ceux qui sont élevés à ces écoles de haut savoir d'où la religion, en prenant le chemin de l'exil, a retiré sa bien-

Digitized by Google

faisante lumière ! Les variations, l'incohérence, la contradiction, le doute torturant, l'obscurité impénétrable, voilà le terme désolant auquel aboutissent trop souvent leurs recherches de la vérité. Ils ne savent d'où ils viennent, ils ignorent où ils vont, ils ne connaissent ni le but ni le chemin. Leur activité s'agite dans le vide, leur volonté ressemble à un navire désorienté, sans étoile ni boussole, et qui flotte à tout vent, jusqu'à ce que la tempête ou le courant des eaux le brise contre les écueils, l'échoue sur des rivages où il ne voulait pas aborder, ou l'engloutisse dans l'abîme. L'intensité de la souffrance arrache de temps en temps à quelques-uns de ces cœurs malades des cris navrants, des appels touchants à la vérité perdue.

Vous ne connaîtrez point, vous, Messieurs les Etudiants des Facultés catholiques, ces angoisses poignantes du doute et des ténèbres morales. Ces fruits lamentables de l'enseignement athée ou sceptique, l'Eglise les a prévus; les plaintes des âmes désemparées, elle les a d'avance entendues; et elle a ouvert, dès qu'elle en eut la liberté, l'arche des Universités catholiques, à ceux qui veulent échapper au naufrage.

On se demandait : Mais où prendra-t-elle des ressources? — Ne possède-t-elle pas dans la charité de ses enfants la pierre philosophale qui multiplie les trésors pour toutes les saintes œuvres? — Mais où trouvera-t-elle des maîtres? Et voici des pléiades d'hommes d'élite, qui n'ont pas reculé devant le sacrifice de brillantes espérances, parfois même de situations déjà acquises, pour mettre à son service un dévouement égal à leur savoir.

Et les Facultés catholiques ont surgi.

Le rôle de ces instituts est tout indiqué par les besoins auxquels ils sont appelés à répondre. Vous l'avez excellemment défini, Monseigneur le Recteur, dans votre récente brochure sur les *Universités catholiques de France et de l'étranger*.

Aux yeux des familles, ils sont d'abord de hautes écoles, où la jeunesse catholique peut recevoir l'enseignement supérieur, et acquérir la science sans exposer sa foi.

Mais pour répondre aux intentions de leurs fondateurs, pour être vraiment des Instituts catholiques et remplir la

Digitized by Google

mesure de ce nom, il ne suffit pas que nos Facultés soient fréquentées par des étudiants catholiques, il ne suffit pas qu'elle soient des maisons de préparation aux grades, dirigées par des maîtres catholiques; ce ne serait point assez non plus qu'elles remplissent le rôle d'écoles normales supérieures destinées à préparer des maîtres pour l'enseignement secondaire libre, et à former uue élite intellectuelle dans le clergé. Il faut par dessus tout que leur enseignement soit catholique, et dominé dans toutes ses branches par la doctrine catholique. Il faut qu'elles soient des foyers chrétiens de haute science, des pépinières de savants chrétiens, des écoles d'apologistes de la vérité, les régulatrices du mouvement intellectuel catholique dans le pays.

Telle me paraît être la grande et utile mission de nos Instituts catholiques français. Oui c'est bien là ce dont nous avons besoin ; c'est bien là ce qu'ont voulu leurs fondateurs, c'est bien là ce qu'on attend d'eux. Quel service ils rendront au pays, quelle reconnaissance ils mériteront de la part de l'Eglise en remplissant ce noble rôle !

Mais il est évident que nos Universités ou Facultés catholiques ne peuvent accomplir cette haute mission doctrinale qu'à la conditiou d'être et de demeurer inviolablement attachées aux principes de la foi et à la doctrine de l'Eglise ; et il faut convenir que l'époque et le milieu dans lesquels nous vivons leur rendent la tâche singulièrement difficile.

Nous traversons en France une crise intellectuelle et une crise religieuse, qui influent réciproquement l'une sur l'autre. La philosophie, l'histoire, les sciences physiques et naturelles, la critique, attaquent les croyances religieuses sur tous les terrains à la fois. La raison moderne ne veut plus admettre que ce qu'elle peut connaître par ses propres lumières et démontrer par ses propres méthodes.

Or cette tendance d'esprit a fait sentir son influence jusque parmi les catholiques, jusque dans les rangs du clergé lui-même. Non pas, certes, qu'ils aient voulu trahir leur foi; mais sous prétexte de suivre l'adversaire et de porter la défense sur le terrain de l'attaque, il s'en est trouvé quelques-

Digitized by Google

uns qui ont quitté le terrain solide et connu de la tradition, et se sont laissé entraîner à des concessions dangereuses, parfois même incompatibles avec l'intégrité, avec la pureté de la doctrine; ils ont voulu essayer de combler le fossé qui séparait la raison de la foi, les réconcilier l'une avec l'autre : but excellent, mais que malheureusement ils ont prétendu atteindre, non en amenant la raison à la foi par la démonstration, mais en accommodant la foi à la raison, ou plutôt aux idées dominantes du jour, par des concessions.

Et voyez ce qui est arrivé à plusieurs, pour avoir trop cédé à ces tendances. On enviait leur talent, on admirait leur science ; puis ils ont commencé à étonner par leurs opinions aventurées; on les avertit, ils persistèrent; on usa de tous les ménagements envers eux, pour ne pas froisser leur amour propre, et ne pas leur rendre plus difficile le retour au bon chemin. Mais, un jour, il fallut bien se rendre à l'évidence : ils avaient perdu la foi. Logiquement les concessions faites et les principes imprudemment admis les avaient entraînés jusque là. Quelle leçon pour nous! N'en demandons pas davantage; et sachons comprendre que des principes qui mènent logiquement à la perte de la foi sont par là même convaincus de fausseté, et que des méthodes qui en ont tant conduit comme fatalement au scepticisme sont au moins dangereuses, et ne doivent être employées qu'avec une extrême circonspection.

Comment faut-il donc nous comporter, Messieurs, au milieu de cette mêlée d'idées et d'opinions dans laquelle nous sommes obligés de vivre, où le vrai et le faux se trouvent si étrangement mélangés? Cette question nous met en face du très délicat problème qui consiste à déterminer les limites d'une légitime liberté de penser, de parler et d'écrire, et à concilier cette mesure de liberté avec la prudence indispensable, et avec le respect nécessaire de l'autorité doctrinale, de la tradition catholique, et de la foi.

Difficile situation de l'Eglise : si elle réprime l'erreur, on l'accuse d'entraver la liberté de penser; si elle se tait, elle laisse se propager l'erreur au détriment de la foi et de la vraie science elle-même et trahit sa mission !

Digitized by Google

Loin de nous, Messieurs, la pensée de décourager les généreuses et nobles initiatives; mais Dieu nous garde aussi de prétendre qu'il faille accorder une liberté sans limite à la propagation de toutes les opinions et de tous les systèmes. Non, l'Église ne veut pas qu'on puisse lui reprocher avec justice de brider l'essor de la pensée, d'emprisonner les intelligences, de rendre tout progrès impossible. Elle ne demande pas que, par crainte excessive de se tromper, on n'ose plus rien dire, on n'ose plus rien écrire, comme un homme qui s'abstiendrait de marcher de peur de faire un faux pas. Elle applaudit, au contraire, aux intelligences actives qui se tiennent au courant de toutes les idées de leur temps, pour en profiter quand elles sont justes, pour les réfuter quand elles sont fausses ou nuisibles, et qui se font les pionniers de la science, au risque de se tromper quelque fois, mais prêtes à reconnaître leur erreur quand l'autorité compétente le leur demande.

Ce qui l'inquiète, ce qu'elle réprouve, ce qu'elle a le devoir de réprimer, c'est la témérité, c'est l'obstination dans l'erreur, au mépris de ses avertissements, et de la doctrine catholique.

Défions-nous donc, chers jeunes gens, de cette confiance présomptueuse qui fait qu'on ne doute jamais de soi-même, qui ose tout, qui tranche tout, qui n'écoute que soi; de cette témérité avec laquelle certains esprits imprudents, sous prétexte d'impartialité, de procédés scientifiques, de méthode critique, pour échapper au reproche de se laisser imposer des doctrines toutes faites, discutent les vérités religieuses avec la même indépendance que les autres, et, les analysant en philosophes ou en savants, oublient qu'ils sont chrétiens, et qu'il y a des vérités dont on peut rechercher toujours une intelligence ou une démonstration plus parfaites, mais qu'il n'est pas permis de remettre en discussion comme réellement douteuses.

Ne perdons jamais de vue les principes définis de notre foi : qu'ils nous servent de points de repère et de fil d'Ariane, pour nous préserver de l'erreur, et nous aider à nous reconnaître dans le dédale des idées qui s'agitent autour de nous,

Digitized by Google

de phare pour nous signaler les écueils, de pierre de touche pour discerner la vérité. Là où nous ne voyons pas par nous-mêmes, où notre raison ne se rend pas compte des choses par son propre regard, ne nous éloignons pas facilement de la doctrine communément admise dans l'Église : autorité pour autorité, quand nous sommes réduits à nous en rapporter aux autres, où en trouver une qui puisse entrer en comparaison avec celle-là?

Ne nous laissons point aller à l'entraînement que l'on reproche non sans raison à notre caractère de race; ne nous prenons pas d'engouement pour les systèmes présentement en vogue : cet engouement passe comme la mode. Comptez les systèmes de philosophie qui en ont été l'objet seulement depuis cent ans. Peut-on sérieusement demander à l'Église d'accommoder son *Credo* à tant de variations? Elle n'en finirait pas, ce serait un changement perpétuel. La vérité ne varie pas; ce qui varie n'est donc pas la vérité. Remarquez d'ailleurs que, souvent, la principale sinon l'unique raison de la vogue d'un système ou du retentissement d'une découverte géologique, historique, paléontologique, c'est le parti que l'on espère en tirer contre la doctrine de l'Église. Souvent aussi les principes sur lesquels reposent les théories philosophiques, poussés juqu'au bout, conduisent à des conséquences absurdes, ou sont inapplicables dans la pratique de la vie : n'est-ce pas une preuve de leur fausseté, ou du moins une raison de se tenir à leur égard sur une sage réserve?

Ne nous hâtons point enfin d'adopter comme définitivement acquises, sans leur faire faire quarantaine, les conclusions de la science et les jugements de la critique. Combien de fois l'une et l'autre n'ont-elles pas été obligées de les rétracter? Si l'Église avait modifié son symbole pour l'y accommoder, on le lui opposerait aujourd'hui comme une objection contre son infaillibilité. Quand les conclusions touchent à nos dogmes, à l'histoire de l'Église, à nos Livres Saints, elles doivent être soumises à une réserve d'autant plus sévère, que ceux qui les proclament sont plus connus pour leur partialité contre nos doctrines, car le désir de prendre celles-ci en

Digitized by Google

défaut les expose à prononcer précipitamment dans le sens de leur désir.

La prudence de la foi n'exige pas cependant, Messieurs, qu'nous rejetions *à priori* toutes les assertions de la philosophie, de la science ou de la critique. Loin de là. Il peut y avoir en elles, il y a souvent, très souvent, presque toujours, de précieuses parcelles au moins, parfois des trésors, des moissons même de vérité. Nous ne pouvons que vous engager à vous tenir au courant de leurs progrès ; ce que nous vous recommandons, c'est de ne pas accepter à l'aveugle tout ce qui se dit, tout ce qui s'imprime ; c'est déjà une disposition d'esprit regrettable chez le vulgaire, chez des esprits cultivés elle serait inexcusable.

Il en va dans la recherche de la vérité comme dans celle des métaux. Rarement ils se trouvent à l'état de pureté sans mélange. On les extrait des entrailles de la terre à l'état de minerai, mélangés avec d'autres minéraux, enveloppés de scories. Dans le bloc de minerai, on ne garde pas tout, on ne rejette pas tout non plus. Mais on sépare avec soin dans le creuset le métal que l'on garde, d'avec les substances étrangères que l'on rejette. Sachons de même faire le discernement du vrai et du faux dans les productions de l'intelligence humaine; et dans ce discermment, c'est l'enseignement de l'Église qui nous servira de pierre de touche, au moins pour nous mettre en garde et sur la réserve à l'égard de tout ce qui paraît le contredire.

En s'en tenant à ces règles, Messieurs, élèves et maîtres travailleront avec sûreté et profit. Vous bénéficierez, chers jeunes gens, de tous les progrès, et vous profiterez de tout ce qui se produira de bon au dehors comme chez vous, sans encombrer votre esprit de ce qui s'y trouve mêlé d'inutile, de faux ou de dangereux. Vous vous construirez un sytème de doctrines vraies, s'accordant ensemble et avec les données de votre foi catholique ; et munis de ces connaissances, vous serez en état de servir utilement la cause de Dieu et de l'Église, de la vérité et de la vraie science.

Par les leçons de ses professeurs, par leurs écrits et ceux

Digitized by Google

des hommes qu'ils auront formés, l'Institut Catholique de Paris sera vraiment un foyer de lumière, une école de haute science et de saine doctrine, une pépinière de savants et d'hommes instruits, un arsenal d'apologie catholique, et selon le mot de Mgr le Recteur, le régulateur du mouvement intellectuel chrétien dans notre pays.

Après ce discours, Mgr l'Archevêque de Paris adresse à Son Eminence ces paroles :

Il y a quelques semaines, les Evêques de France se déclaraient prêts à tout souffrir pour défendre la foi des enfants contre les périls qui les menaçent en certaines écoles. Vous avez l'honneur, Eminence, d'être le premier appelé à tenir cet engagement. Ce matin, les évêques protecteurs de l'Institut vous ont dit qu'ils sont tous avec vous dans la lutte, résolus comme vous à la soutenir jusqu'au bout. Je suis sûr d'être ce soir l'interprète de cette assemblée d'élite en vous priant d'agréer l'hommage de sa très respectueuse et très chaude sympathie.

La séance se termine, comme il est d'usage, par la bénédiction que NN. SS. les Evêques donnent tous ensemble à l'assemblée.

Digitized by Google

FACULTÉS CANONIQUES

Jusqu'à la présente année, les facultés canoniques avaient leurs séances particulières : le jour de la fête de saint Thomas d'Aquin, et à la fin de l'année, le jour de la proclamation des résultats des examens et des concours, mais elles ne prenaient pas part à l'Assemblée solennelle sous la présidence des Evêques fondateurs au mois de novembre. Cette année, ces Facultés ont repris leurs places dans l'Assemblée solennelle du 24 novembre 1909, ainsi qu'on l'a vu par le rapport de M. l'abbé Fourneret, professeur de droit canonique, mais elles ne doivent pas perdre pour cela le compte-rendu de leurs fêtes propres, d'autant moins que cette année, l'Institut Catholique, reprenant une tradition qui sera sans doute continuée, a célébré très solennellement la fête de saint Thomas d'Aquin.

Le Recteur a donc décidé de joindre ce compte rendu à celui de l'Assemblée solennelle.

FÊTE DE SAINT THOMAS D'AQUIN
8 Mars 1909.

S. Gr. Mgr Péchenard, évêque de Soissons, ancien recteur de l'Institut Catholique, avait bien voulu accepter la présidence de la solennité ; c'était une joie pour tous de le revoir pour la journée entière au milieu de nous.

Le matin, à 9 heures, une messe pontificale honorait

Digitized by Google

l'ange de l'Ecole par le développement de ses rites liturgiques et par ses chants que dirigeait M. A. Gastoué. Après l'évangile, Mgr Demimuid, protonotaire apostolique, professeur honoraire de l'Institut catholique et directeur de l'Œuvre de la Sainte-Enfance, montait en chaire pour nous retracer, dans un éloquent panégyrique, qui est reproduit à la suite de ce compte-rendu, la force, la foi et la science de saint Thomas d'Aquin.

Dans l'après-midi, nous nous réunissions tous à 2 heures 1/2, dans la Salle Rouge, pour entendre l'argumentation solennelle et la lecture de quelques travaux. Le nombre des assistants était augmenté par la présence des élèves du Séminaire de Saint-Sulpice à Paris, et de beaucoup d'amis de l'Institut.

Sur l'estrade, Mgr Péchenard, assisté de Mgr Baudrillart et de M. le Supérieur général de Saint-Sulpice, entouré de tous les professeurs des facultés canoniques, préside; Sa Grandeur ouvre la séance en donnant la parole à Mgr le Recteur qui nous dit en quelques mots combien cette séance lui semble une fête de famille, par la présence de Mgr Péchenard dont le souvenir est encore si vivant à l'Institut ; par la présence aussi de Mgr Deminuid qui avait été le sévère correcteur de dissertations, en même temps que le professeur très aimé de ses élèves ; par la présence enfin de Saint-Sulpice.

Puis les argumentations commencent. — M. Maisonobe s'offrait à soutenir contre quiconque les propositions suivantes.

I

Verbum Incarnatione constituitur inter Deum et homines Mediator physicus et moralis. Eius mediatio spectat præcipue ad redemptionem generis humani.

Digitized by Google

II

Dogma Redemptionis in Vetere Testamento præformatum, a Christo authentice promulgatum, in epistulis paulinis plenissime declaratum est.

III

Redemptio generis humani nulla absoluta necessitate requirebatur, sed fuit purum divinæ gratiæ beneficium.

IV

Redemptio generis humani fuit Incarnationis finis ita præcipuus ut probabilius videatur, si Adam non peccasset, vi præsentis decreti Incarnationem futuram non fuisse.

V

Ad explicandum opus Christi redemptorium aptissima est doctrina satisfactionis vicariæ, in Scriptura fundata, a Patribus passim adumbrata, a scholasticis doctoribus plene constituta, definitionibus Ecclesiæ commendata. Illa quidem satisfactio Deo, nullatenus diabolo persoluta est.

VI

Incarnatio, quamvis non absolute necessaria, fuit convenientissima, immo hypothetice necessaria, cum Deus decrevisset pro peccatis generis humani satisfactionem exigere adæquatam.

M. Louis l'attaque avec ardeur sur la 2°, le soutenant se défend avec une grande solidité et après quelque temps, le professeur de théologie arrête d'un mot le combat : « Esto » ; la victoire reste au défenseur. Notre attention se repose des subtilités de la langue latine par l'audition de la dissertation lue par M. Lesaunier sur la théorie physique de la Rédemption. Puis les argumentations reprennent avec les vives attaques de M. Liénart contre cette thèse : *Ad*

Digitized by Google

explicandum opus Christi redemptorium, aptissima est doctrina satisfactionis vicariæ, in Scriptura fundata a Patribus passim adumbrata, a scholasticis doctoribus plene constituta, definitionibus Ecclesiae commendata. Illa quidem satisfactio Deo, nullatenus diabolo persoluta est. Cette dernière phrase est l'occasion de l'intervention de M. de Grandmaison, l'éminent théologien des *Etudes*, dont les objections sont enfin résolues par notre professeur M. l'abbé d'Alès. Avant le discours du président, encore une belle dissertation lue par M. Capéran, sur *Pascal II et l'abandon des Biens d'Empire et des Regalia.*

Enfin Mgr Péchenard se lève et parle à son tour. Il nous dit, dans une légitime émotion que lui suscitent tant de souvenirs, des paroles de confiance et des paroles d'espérance. On lira intégralement, à la fin de cette brochure, ce beau discours qui retrace la marche lente mais sûre de l'Institut catholique, véritable « usine scientifique du clergé de France ».

Un salut solennel termine la journée.

Panégyrique de saint Thomas d'Aquin, par Mgr Demimuid.

Messeigneurs[1],

Messieurs,

On raconte qu'au concile de Trente, une table était placée au milieu de la salle où siégeaient les Pères, sur laquelle on voyait trois livres : l'Ecriture sainte, les Décrets des papes et la *Somme* de saint Thomas d'Aquin. Rappelant ce fait, le Père Lacordaire y voit le plus grand éloge qu'on puisse faire du saint docteur, et il ajoute : « Après cela ce grand homme

1. S. G. Mgr Péchenard, Evêque de Soissons; Mgr Baudrillart, Prélat de la maison du Pape, Recteur.

Digitized by Google

est élevé à une hauteur où nul langage humain ne peut plus l'atteindre désormais, et il n'y a plus que Dieu qui puisse le louer dans le concile éternel de ses saints (1). »

Belle et éloquente parole, mais bien décourageante pour les modernes panégyristes de saint Thomas!

Heureusement, il leur reste la consolation de se dire qu'il leur est toujours permis, toujours possible de chercher à édifier leurs auditeurs et à s'édifier eux-mêmes, au souvenir des vertus de celui qui n'a pas moins mérité, par la pureté et l'élévation de son âme que par le vol hardi de sa pensée, d'être appelé le docteur angélique.

Je ne vous parlerai donc pas du théologien ni de ses écrits.

Aussi bien le Prélat éminent qui préside aujourd'hui cette fête et qui lui donne ainsi un éclat inaccoutumé, vous parlera, ce soir, de l'œuvre et du génie de saint Thomas d'Aquin avec l'autorité d'un docteur, avec l'éloquence d'un orateur qui saura rajeunir et renouveler son éloge.

Je me bornerai, ce matin, à rappeler quelques-uns des principaux caractères de la sainteté de votre glorieux Patron, sainteté qui fut la récompense et le fruit de la triple victoire qu'il a remportée sur les promesses du monde, sur les dangers de la science, sur les séductions de la gloire.

I

Vers la fin de l'an 1244 ou dans les premiers jours de 1245, Jean le Teutonique, quatrième maître général des Frères Prêcheurs, arrivait à Cologne, accompagné d'un jeune Napolitain, novice de son ordre, qu'il présentait à Albert le Grand, le priant de l'admettre au nombre de ses élèves.

Rien, dans l'extérieur du nouveau venu, n'annonçait un sujet d'élite. Son air emprunté, son silence opiniâtre trompèrent d'abord ses condisciples et le firent prendre pour un esprit médiocre et vulgaire.

On apprit bientôt qu'il appartenait à une famille princière,

1. *Mémoire pour le rétablissement en France de l'ordre des Frères Prêcheurs.*

Digitized by Google

qu'il était par son père petit-neveu de l'empereur Frédéric Ier. cousin de l'empereur Henri VI, arrière-cousin de l'empereur Frédéric II, alors régnant; que par sa mère il descendait des princes normands qui avaient chassé les Arabes et les Grecs d'Italie, et conquis les Deux-Siciles.

A dix-sept ans, trompant tous les projets et toutes les espérances des siens, il avait pris l'habit chez les Dominicains de Naples.

Désolés, ses parents avaient mis tout en œuvre pour le faire revenir sur une démarche qu'ils regardaient comme une humiliation pour leur famille. On racontait qu'il avait été en butte, de leur part, aux persécutions, aux assauts les plus délicats comme les plus violents, ayant eu à subir une longue et triste détention, à lutter contre les larmes et les supplications de sa mère, contre les outrages et les emportements de ses frères qui, aveuglés par la passion, allèrent jusqu'à tendre à son innocence un piège véritablement infernal. Voyant qu'ils ne gagnaient rien sur une résolution inébranlable, ils avaient enfin consenti à le laisser à l'Eglise, mais à condition qu'en échange du don qu'il lui faisait de lui-même, l'Eglise lui prodiguerait ses honneurs et ses plus hautes charges.

Sollicité par eux, le Pape Innocent IV l'avait vu, l'avait admiré et, reconnaissant en lui un mérite supérieur encore à sa naissance, lui avait offert l'abbaye du Mont-Cassin.

Thomas avait refusé.

C'est qu'il était humble sans doute : c'est aussi qu'il était une de ces âmes saintement ambitieuses, qui placent l'objet de leurs désirs au-dessus de toutes les dignités et de toutes les richesses du monde.

Grâces à Dieu, il y en a eu, des âmes de cette trempe et de cette race, à tous les âges de l'Eglise, dans tous les rangs de la sainte hiérarchie.

Il avait une de ces âmes, ce cardinal Perraud, qui n'avait pas oublié sous la pourpre que la vraie grandeur du prêtre n'est pas dans l'éclat des dignités extérieures. Revenant pour la première fois dans son diocèse après son entrée dans le Sacré Collège, il réunit les jeunes clercs de son grand sémi-

Digitized by Google

naire et, en réponse à leurs félicitations, il leur adressa ces paroles : « O mes amis, comprenez bien ceci : c'est que toutes les mitres, toutes les tiares ne sont rien, non rien, comparées à l'honneur de célébrer les saints mystères, de bien dire la messe, fût-ce dans la plus pauvre église de campagne, au fond des vallées et des bois. »

Il avait une de ces âmes, ce Maurice d'Hulst qui, au sortir du séminaire, alors que les vœux de ses condisciples et les suffrages de ses maîtres semblaient l'appeler aux postes les plus brillants, sollicita comme une faveur d'être placé dans une paroisse du faubourg, alors surtout fort peu convoitée, où, plusieurs années durant, il dépensa, avec l'ardeur qu'on lui a connue, les prémices d'un zèle infatigable et d'un talent supérieur; et qui plus tard, après avoir pris à l'administration de ce vaste diocèse une part qui témoignait assez de la confiance de ses chefs, après avoir présidé, avec quel éclat? vous le savez, aux premiers développements de cette Université, après avoir siégé avec tant d'honneur, dans nos Assemblées parlementaires, où il ne tarda pas à forcer l'estime et l'attention des plus hostiles et des plus rebelles, sitôt qu'il sentit les premières atteintes du mal implacable qui devait l'emporter d'une manière si foudroyante, songea sérieusement à demander à son archevêque, dont il était l'enfant de prédilection, de le nommer aumônier de religieuses dans la banlieue de Paris et de lui permettre d'achever sa vie dans la retraite et dans l'exercice du plus humble ministère.

Oui, ces hautes et nobles âmes étaient bien de la lignée de saint Thomas d'Aquin.

Fidèle à sa première résolution, celui-ci se déroba toujours aux honneurs qui, dans le cours de sa vie, lui furent plusieurs fois proposés. Car les successeurs d'Innocent IV, héritiers de l'estime de ce Pape pour votre saint, voulurent, à plusieurs reprises, lui faire accepter les dignités pour lesquelles il semblait si bien fait.

Mais ils ne purent vaincre les résistances de son humilité, qui ne lui laissait ambitionner qu'une chose : de vivre et de mourir, comme il aimait à le dire, en simple religieux, dans l'Ordre où il avait fait profession et qu'il avait choisi entre

Digitized by Google

tous les autres, parce que, de fondation récente, il était alors moins connu et avait moins de prestige aux yeux du monde.

Il refusa notamment l'archevêché de Naples que lui offrit en 1265, le souverain pontife Clément IV.

L'année d'auparavant, il avait même sollicité et obtenu de ses supérieurs la permission de descendre de sa chaire et de cesser d'enseigner. Et il eut alors la joie de redevenir ainsi, en toute réalité, simple religieux, et de passer presque entièrement les dix dernières années de sa vie dans un silence et dans une retraite où il pouvait se croire confondu avec les plus humbles et les plus ignorés de ses frères.

Son vœu le plus cher était donc rempli. La satisfaction qu'il en éprouvait, il l'exprima d'une manière bien touchante quelques instants avant de mourir. Son confesseur lui témoignait son vif regret de ne pouvoir plus espérer de le voir aller siéger, pour y remporter de nouvelles victoires sur les ennemis de la foi, au concile de Lyon, où il se rendait, sur l'ordre du pape, lorsque la maladie le terrassa à mi-chemin entre Naples et Rome. Il lui répondit : « Ne vous attristez pas sur le sort d'un homme qui est pénétré de le joie la plus vive. En me rappelant à lui dans un âge peu avancé, Dieu m'a fait une grâce qu'il a refusée à beaucoup de ses serviteurs. D'ailleurs, je lui ai toujours demandé, comme une rare faveur, de mourir en simple religieux, et je le remercie de m'avoir exaucé. »

II

Une telle humilité, un semblable amour de la vie cachée, loin de nuire au génie de saint Thomas et d'en entraver l'essor, devaient singulièrement profiter à son développement et justifier par avance la belle parole du livre de l'*Imitation* : « Plus on comprime la flamme — et cela est vrai de la flamme du génie comme de celle de l'amour divin — plus elle monte et s'élève » : *Arctatus non coarctatur, sed sicut vivax flamma et ardens facula, sursum erumpit* (1).

(1) *De Imitatione Christi*, III, 5.

Digitized by Google

Dégagé des soucis des grandeurs et des préoccupations de l'ambition; affranchi, d'autre part, de l'importunité des sens et ne connaissant plus, depuis sa première et décisive victoire, ce poids humiliant qui pèse si lourdement sur l'âme des enfants d'Adam, rien ne peut l'arrêter ni l'empêcher de monter, d'un libre essor, jusqu'à ces régions sereines où s'élève le temple de la sagesse et de la science.

Mais là, à ces hauteurs, inaccessibles, semblerait-il, aux traits de l'ennemi, d'autres tentations l'attendent, et il doit se mettre en garde contre de nouveaux périls.

« Je ne nie pas, dit Bossuet, que la science ne soit un présent du ciel, et qu'elle n'apporte au monde de grands avantages; je sais qu'elle est la lumière de l'entendement, le guide de la volonté, la nourrice de la vertu,... en un mot, l'âme de l'esprit et la maîtresse de la vie humaine. Mais, comme il est naturel à l'homme de corrompre les meilleures choses, cette science qui a mérité de si grands éloges se gâte le plus souvent en nos mains par l'usage que nous en faisons (1). »

Deux abus surtout sont à redouter.

Si l'on porte dans l'étude des sciences une curiosité indiscrète, un amour imprudent des nouveautés dangereuses et des opinions singulières, une orgueilleuse infatuation de son propre mérite, il est à craindre qu'on ne se trouve bientôt à l'étroit dans les bornes de la foi. Sans doute, il y a eu des savants, et de grands savants, qui n'ont trouvé dans l'étude des sciences profanes elles-mêmes que de nouveaux motifs de s'affermir dans leurs croyances religieuses. Un Newton, un Leibnitz, un Pascal ne contemplèrent jamais les merveilles de la création sans s'élever jusqu'au Créateur; n'opérèrent jamais sur les nombres et sur les figures sans remonter à l'éternel Géomètre de Platon ou au premier Moteur d'Aristote: et à travers le cercle et le triangle, ils apercevaient Dieu. Mais il en est d'autres, un d'Alembert, un Condorcet, un Lalande, un Laplace, dont l'orgueil ne veut croire qu'à ce qui tombe sous leurs sens, à ce qu'ils voient, à ce qu'ils touchent; qui, en opérant sur la série des nombres, n'ont pas voulu reconnaître

(1) *Panégyrique de sainte Catherine.*

Digitized by Google

la grande unité d'où émane et sur laquelle repose tout ordre en ce monde; qui, à travers le carré ou le cercle, n'ont découvert que la matière, et au delà de la matière, n'ont trouvé que le néant.

Mais ce ne sont pas seulement les sciences profanes qui se gâtent ainsi entre les mains des hommes. Il en est de même hélas ! des sciences religieuses, et il n'y a pas jusqu'à l'étude des saintes Écritures qui ne puisse devenir dangereuse pour la foi, pour peu qu'on y porte cet esprit de curiosité et d'orgueil.

Ici encore, nous rencontrons de grandes et lumineuses intelligences qui ont pu sans péril parcourir tous les domaines de ces sciences. Ils ont gravi les plus hautes cimes; ils ont pénétré dans les profondeurs des mystères, sans être pris de vertige, sans que leur âme ait cessé de respirer à l'aise, dans la ferme et tranquille possession de leur foi. Une sainte Thérèse, qu'on a pu ranger parmi les docteurs de l'Eglise, un Bossuet, dont l'activité laborieuse ne connaissait ni bornes ni repos, n'ont jamais senti le moindre souffle du doute effleurer leur esprit.

De telles intelligences ont une foi si robuste, si solidement enracinée, qu'il semble bien qu'il leur en coûte peu de croire, et que, si la foi peut être encore pour eux un sacrifice, c'est, comme on l'a dit ingénieusement (1), « un sacrifice tout pareil à celui d'Abraham : on y trouve du bois et du feu, c'est-à-dire de l'amour et de la docilité, mais il n'y a point de victime » : *Ecce ignis et ligna : ubi est victima?*

Mais par contre, il est d'autres esprits, aventureux et téméraires, qui deviennent trop aisément le jouet de ces souffles dangereux de doctrines suspectes, dont parle l'apôtre : *fluctuantes omni vento doctrinae* (2); qui, épris de nouveauté, sont toujours prêts à rejeter une opinion, du moment qu'elle leur paraît commune, et à se livrer sans résistance, à se laisser entraîner et subjuguer aux systèmes singuliers et étrangers : *doctrinis variis et peregrinis* (3). Longtemps peut-

(1) Massillon. *Panégyrique de saint Thomas d'Aquin.*
(2) *Eph.*, iv, 14.
(3) *Hebr.*, iii, 9.

Digitized by Google

être ils ont prétendu, ils ont même cru demeurer dans le bercail; ils assuraient, qu'ils n'avaient pas rejeté le joug de la foi, mais ils entendaient, en même temps, se l'imposer eux-mêmes, l'adoucir et y faire des retranchements à leur gré. Aussi peu à peu, leur erreur, selon le mot de saint Augustin, devenant leur idole et leur dieu, ils lui ont tout sacrifié, et ils ont prouvé une fois de plus que donner atteinte à un point de la doctrine, c'est faire écrouler tout l'édifice. Il n'y a pas de siècle dans l'histoire de l'Eglise, où elle n'ait été attristée par quelque défection de ce genre et, s'il ne valait mieux écarter de si douloureux souvenirs, il ne faudrait pas remonter bien haut dans le passé pour y rencontrer de ces chutes d'autant plus profondes et, humainement parlant, d'autant plus irrémédiables, qu'après avoir encouru les trop justes anathèmes de l'Église, ces malheureux transfuges ont parfois mérité, comme suprême châtiment, les applaudissements et les faveurs des ennemis de la religion.

Mais il y a un second abus, un second péril de la science. Car, à supposer qu'on n'ait pas à craindre qu'elle vous précipite dans les erreurs contraires à la foi, elle peut au moins nourrir l'orgueil et produire cette sécheresse de cœur, cette dissipation de l'esprit, presque inséparables d'une étude profonde et soutenue. Aussi bien, c'est un fait d'expérience et comme une sorte de fatalité malheureuse, que les hommes qui ont le plus de lumières dans l'esprit, ont généralement moins de piété dans le cœur. De tels hommes, s'ils ne sont attentifs à résister au courant qui les entraîne, sont bien exposés à en venir insensiblement à vivre dans la recherche de la vérité et dans l'oubli de Dieu, à négliger de s'adresser à lui pour en obtenir des lumières ou le remercier de ses dons, à prendre insensiblement les sentiments et le langage de ces impies dont parle David et à dire : « Notre langue s'est signalée elle-même, et nos lèvres nous appartiennent en propre » : *Linguam nostram magnificabimus, et labia nostra a nobis sunt* (1).

Que saint Thomas se soit préservé de ce double abus, qu'il

(1) *Ps.* XII, 5.

Digitized by Google

ait échappé à ce double péril que nous venons de signaler et d'essayer de décrire, pas n'est besoin de longs développements pour le démontrer.

Il est peu de docteurs de son siècle, à qui l'on n'ait à reprocher des opinions singulières, hardies, dont plusieurs ne purent échapper à la censure; la doctrine de Thomas d'Aquin n'a jamais mérité que des éloges.

Longtemps avant le concile de Trente, lorsque, dans les premières années du XIVe siècle, les ambassadeurs de Naples vinrent demander à Jean XXII la canonisation de leur illustre compatriote, le pape, les recevant en plein Consistoire, leur dit: « Thomas a plus éclairé l'Eglise à lui seul, que tous les docteurs ensemble, et l'on profitera plus en une année avec ses livres que toute une vie avec les livres des autres. » Et comme quelqu'un, dans le cours du procès de canonisation, remarquait qu'il n'avait point opéré de miracles, le souverain Pontife répondit: « Mais il a fait autant de miracles qu'il a écrit d'articles. »

Cette impeccabilité dans la doctrine, tous les historiens, tous les panégyristes du saint sont unanimes à l'attribuer à son éloignement pour les nouveautés dangereuses, à sa défiance de ses propres lumières, à son peu de goût pour la gloire de l'invention, gloire qu'ambitionnent et dont se flattent la plupart de ceux qui se piquent de science. Avec l'esprit le plus vaste peut-être qui jamais ait paru dans le monde, disent les écrivains et les orateurs dont je parle, il ne se guide que par les lumières d'autrui, suit avec une humble docilité les traces vénérées des anciens, se contente de mettre en œuvre les précieux débris qu'il trouve épars dans leurs ouvrages et, pouvant comme Moïse trouver lui-même des matériaux pour construire le tabernacle, il lui suffit comme à Béséléel de les assortir, de leur donner ce bel ordre qui, dans tous les siècles, fera la surprise et l'admiration des esprits éclairés. Ce « maître si maître », comme aurait dit Bossuet, n'aspire qu'au mérite de disciple fidèle des anciens, surtout de saint Augustin, aux sentiments duquel il se montre toujours si attaché, et dont il possède si à fond les ouvrages, qu'il en exprime, comme à son aise, le suc et la substance dans ses

Digitized by Google

propres écrits, mettant dans un ordre naturel et lumineux ce prodigieux amas de richesses répandues çà et là dans les traités du docteur d'Hippone, dépouillant toutefois sa doctrine de cet appareil d'éloquence qui l'enveloppe et parfois nous la dérobe, si bien qu'on a pu dire qu'un peu différent d'Elisée, il n'a pas recueilli le manteau de son maître, mais n'a pas laissé d'hériter de tout son esprit.

Mais ce qui mérite le plus notre attention dans la vie de notre saint docteur, c'est le soin avec lequel il évita le second écueil de l'étude, c'est-à-dire la dissipation de l'esprit, qui dessèche le cœur et ôte à la piété cette ferveur sans laquelle il est si difficile qu'elle puisse se soutenir longtemps.

Sa vie a été une vie de travail et d'étude; cependant la première place y appartint toujours au soin de son âme et au service de Dieu. Il avait trouvé le moyen de rendre sa prière continuelle, marchant sans cesse en la présence de Dieu et s'unissant à lui par de fréquentes aspirations. Ses travaux, les difficultés qu'il y pouvait rencontrer, les questions épineuses qu'il avait peine à résoudre, n'étaient pas capables d'interrompre son oraison et de le détourner de ses exercices de piété. Se rappelant ce qu'il avait dit lui-même, que la prière est la clef de l'érudition et qu'il faut que la science qui doit éclairer la terre descende du ciel comme la lumière, il avait recours dans ses obscurités et ses doutes à Celui qui est appelé l'Illuminateur des Prophètes, le Docteur des Evangélistes, et qui lui avait révélé « qu'on apprend plus aux pieds du crucifix que dans les livres ».

Mais sa piété n'était pas seulement une piété confiante, pleine de ferveur et de foi : c'était une piété tendre et affectueuse. Il suffit, pour s'en convaincre, de se rappeler cet admirable office que, sur l'ordre d'un Pape, il a composé en l'honneur du divin Sacrement de nos autels, et qui est moins une production de son esprit que l'ouvrage de son cœur. C'est bien son cœur, en effet, qui parle, qui se révèle et se manifeste tout entier dans ces pages pleines de lumière et d'onction, avec son amour pour l'hôte adorable de nos tabernacles, aux pieds duquel il avait coutume de passer plusieurs heures, chaque jour, et une bonne partie de ses nuits, plongé

Digitized by Google

dans l'adoration la plus profonde, ou se livrant aux transports de la dévotion la plus vive, à la grande édification de ceux qui pouvaient l'apercevoir et qui déclaraient que, s'il était le plus grand docteur de son siècle, il était aussi le plus saint religieux de son ordre, le plus fervent et le plus pieux.

III

Victorieux des attraits et des promesses du monde, des dangers et des pièges de la science, saint Thomas le fut aussi des tentations de l'orgueil et des séductions de la gloire.

Si désireux qu'il fût de se dérober aux regards, il ne se pouvait pas que notre saint échappât à la gloire.

Les esprits médiocres, a-t-on dit justement (1), n'ont aucun droit à la célébrité, mais les hommes supérieurs ne peuvent demeurer ensevelis dans l'oubli. Un rien suffit quelquefois pour trahir leur modestie : il les découvre, les dénonce et recueille en leur faveur cette unanimité de suffrages, qui est le tribut que la conscience publique rend au vrai mérite.

L'histoire de saint Thomas confirme la vérité de cette assertion. En dépit des méprises des premiers moments, méprises qui n'étaient guère imputables qu'à lui-même, la prophétie d'Albert le Grand annonçant que « le bœuf muet de la Sicile remplirait bientôt le monde des mugissements de sa doctrine », cette prophétie ne tarda pas à s'accomplir. Thomas devint, en peu d'années, le docteur le plus célèbre de l'Église catholique, et, comme l'a dit Lacordaire (2), « sa naissance même, si royale qu'elle fût, disparut dans la magnificence de sa renommée personnelle ».

Parvenu, presque en un instant, au plus haut degré de la célébrité, connu, admiré, consulté de tout l'univers, il n'est pas ébloui de tant d'éclat; il reste toujours semblable à lui-même, aussi modeste, aussi ami du silence et de la retraite, ne laissant voir aucun changement dans son attitude et dans son langage, parce qu'il n'y en a aucun dans ses sentiments

(1) P. Ventura de Raulica. *Gloires nouvelles du catholicisme.*
(2) *Mémoire cité.*

Digitized by Google

et dans ses dispositions intérieures, si ce n'est pourtant qu'il semble devenir plus humble, à mesure que ses succès se multiplient et que sa gloire grandit.

Je passe mille traits dont l'histoire de sa vie est toute semée. Je n'en citerai qu'un, le dernier de tous, qui nous fait bien voir que son humilité ne se démentit jamais, à aucun moment de sa carrière, qu'elle le suivit, on peut le dire, jusqu'entre les bras de la mort.

Il va recevoir le saint viatique. A genoux sur la cendre, il attend le prêtre. Lorsqu'il le voit paraître, portant dans ses mains l'hostie consacrée : « Je crois fermement, dit-il, que Jésus-Christ, vrai Dieu et vrai homme, est dans cet auguste sacrement. Je vous adore, ô mon Dieu et mon Sauveur! Je vous reçois, ô vous qui êtes le prix de la rédemption de mon âme et le viatique de mon pèlerinage, pour l'amour de qui j'ai étudié, j'ai veillé et travaillé, prêché et enseigné. J'espère n'avoir jamais rien avancé de contraire à votre divine parole; mais si cela m'était arrivé par ignorance et à mon insu, je ne suis pas opiniâtre dans mon sens; je me rétracte publiquement, et je soumets tous mes écrits au jugement et à la correction de la sainte Église romaine, dans l'obéissance de laquelle je m'en vais de cette vie. »

Telle fut sa dernière parole. Ainsi il termina sa vie par un acte d'humilité, qui ajoute un dernier trait à sa sainteté, en achevant sa ressemblance avec le divin Modèle, dont la perfection humaine se résume dans cette parole qu'il a dite de lui-même : « Apprenez de moi que je suis doux et humble de cœur. »

Il est raconté qu'un jour, à Naples, comme saint Thomas priait devant son crucifix, il entra en extase et fut élevé de terre à la hauteur de plusieurs coudées. Le témoin de cette scène fut beaucoup moins surpris de ce ravissement que d'entendre une voix miraculeuse qui semblait sortir de la bouche du Christ et qui disait : « Vous avez bien écrit de moi, Thomas, quelle récompense demandez-vous en retour? — Nulle autre que vous-même, Seigneur », répondit le saint : *Non aliam nisi te, Domine.*

Il fut exaucé. Jésus-Christ se donna, en effet, à lui, en

Digitized by Google

vivant de plus en plus dans son âme, comme il vit dans l'âme de tous les saints, par la communication de ses vertus et par l'effusion de ses grâces, si bien qu'on les admire comme des copies vivantes du divin Modèle et qu'on est tenté de dire de chacun d'eux ce qu'un Père de l'Eglise disait de saint Paul : « Son cœur est en vérité le cœur du Christ » : *Cor Pauli cor Christi.*

Daigne le divin Maître, Messieurs, nous accorder à tous une grâce semblable. Plus que jamais, dans les temps troublés où nous sommes, l'Eglise a besoin de saints prêtres qui réalisent pleinement la belle définition du vrai ministre de l'Evangile : *Sacerdos alter Christus.* Qu'il nous accorde donc de devenir de plus en plus des hommes de sacrifice et d'abnégation, dignes serviteurs de Celui dont l'apôtre a dit qu'il n'a jamais cherché ici-bas sa satisfaction ni ses aises : *Christus non sibi placuit* (1); des hommes de doctrine sûre et puisée aux sources vives de l'enseignement catholique, dignes interprètes de Celui qui a dit que sa doctrine n'était pas la sienne, mais celle du Père qui l'avait envoyé : *Mea doctrina non est mea sed Ejus qui misit me* (2); des hommes de vie pure et vraiment sacerdotale, dignes représentants de Celui qui n'a pas craint de jeter ce défi à ses ennemis : *Quis ex vobis arguet me de peccato* (3)? Sans doute, nous ne saurions prétendre à l'impeccabilité de l'Homme-Dieu, et l'un des premiers caractères de la sainteté sacerdotale est de pleurer, chaque jour, les infidélités qui échappent si souvent à notre faiblesse native. Du moins, que celle-ci n'aille jamais jusqu'à déchirer en nous l'image du Souverain Prêtre, notre modèle et notre maître, jusqu'à porter atteinte à l'honneur et à l'efficacité de notre ministère, jusqu'à nous empêcher de mourir, comme on l'a si bien dit (4), avec la joie sacrée de penser que nous n'avons jamais fait le moindre mal à aucune âme!

Lorsque saint Thomas entendait gronder l'orage et éclater

(1) *Rom.*, xv, 3.
(2) Joan., vii, 16.
(3) Joan., viii, 46.
(4) L'abbé Perreyve.

Digitized by Google

la foudre, il avait peur, comme plusieurs autres grands hommes, et, cherchant alors à se rassurer par le souvenir de la venue du Sauveur sur la terre où il est toujours présent par son amour et par sa grâce, il s'écriait : *Et Verbum caro factum est.*

Il est d'autres et de plus redoutables orages que ceux qui troublent l'atmosphère : ce sont ceux qui ébranlent la société en menaçant de l'arracher de son unique et nécessaire fondement qui n'est autre que Notre Seigneur Jésus-Christ (1). Qu'en nous voyant travailler à le reproduire de plus en plus dans nos actes, dans nos paroles, dans notre vie tout entière, les hommes de bien reprennent confiance, qu'ils espèrent le retour du calme et de la sérénité, et qu'ils puissent dire, eux aussi : *Et Verbum caro factum est* : Le Verbe est venu sur la terre, où il se survit dans ses prêtres, bientôt se lèvera le jour qui rendra à Dieu la gloire qui lui est due et la paix aux hommes de bonne volonté. Ainsi soit-il.

Allocution de S. Gr. Mgr Péchenard.

MESSIEURS ET CHERS AMIS,

I

C'est avec un sentiment de vrai bonheur que je suis venu aujourd'hui prendre part à votre fête de saint Thomas d'Aquin.

Tout d'abord je me suis sincèrement réjoui en apprenant que la fête de ce grand Docteur après avoir cheminé humblement et terre à terre dans notre Institut, allait enfin prendre son essor, et il m'était particulièrement agréable de venir contribuer à ce développement par mon concours personnel et par la célébration d'une messe plus solennelle.

Puis j'étais sûr de me retrouver au millieu d'anciens collaborateurs avec qui j'ai vécu plus de dix ans, qui me sont toujours restés bien chers, et dont j'apprécie plus que personne

(1) I. *Cor.*, III, 11.

Digitized by Google

le talent, le dévouement et l'abnégation, en ayant été moi-même le témoin et le bénéficiaire. Et je vois avec bonheur que ces chers professeurs sont entourés aujourd'hui d'une couronne d'autres maîtres, qui à l'auréole du savoir joignent celle des cheveux blancs, auxquels me rattachent des liens anciens et étroits et qui n'ont rien perdu de leur dévouement à notre grande Ecole.

Il me plaisait enfin de venir raviver le souvenir, toujours si vif, que j'ai emporté de ce sanctuaire de la science. Ces murs noircis, ces corridors obcurs, ces salles nues et austères, je les ai tant de fois considérés avec anxiété, dans l'espoir secret, mais hélas! impuissant, de les rajeunir, que je les connais par cœur, que la vision en reste incrustée dans ma mémoire, et que je puis bien dire, moi aussi, en en parlant : *Nullum sine nomine saxum* ! Ils sont noirs, ces murs; mais malgré leur noirceur, à la fin, ils me semblaient presque beaux et je les aimais plus que des murs neufs et sans poésie.

Ah! oui, je l'aimais, cette vieille usine scientifique, parce qu'elle est pleine de creusets où bouillonnent des trésors. J'aurais pu dire encore avec le poète : *Mea regna videns, mirabar aristas ;* oui en parcourant des yeux ce petit royaume, mon domaine, j'y admirais des moissons. Ces moissons, chers Amis, ces épis, ces gerbes, c'était vous-mêmes : car chaque été nous ramenait une véritable moisson de lauriers gagnés et cueillis par vous; et je constate, non sans fierté, qu'avec le cours des ans, sous la sage direction de mon vaillant successeur, cette moisson ne cesse de croître, et j'espère qu'elle continuera pour l'honneur et le bien de l'Eglise de France. Je n'en veux d'autres preuves que ces argumentations auxquelles nous venons d'assister, que ces travaux dont nous avons entendu la lecture et qui trahissent déjà une si haute culture intellectuelle.

II

Grâce à vos succès constants, grâce à un labeur opiniâtre de la part des maîtres et des élèves, grâce à de continuels

Digitized by Google

progrès dans les méthodes de travail, notre Institut a conquis devant l'opinion publique une estime et une considération qui lui assurent désormais une place d'honneur; grâce aux services éminents qu'il a rendus à la cause catholique, il est devenu nécessaire et indispensable, et la question de son existence ne souffre plus d'être discutée.

Que de fois, Messieurs, au cours de mon rectorat, n'ai-je pas recueilli l'expression des inquiétudes des hommes prudents, des craintes et des gémissements des hommes timides, qui regardaient l'avenir avec effroi et qui étaient sans cesse ramenés à l'hypothèse d'une disparition de notre Institut!

Mais avec l'aide de Dieu les concours nécessaires sont venus; aujourd'hui les craintes se sont évanouies et, de ce côté, l'on peut envisager l'avenir avec plus de confiance.

« Si les chrétiens, disait autrefois Tertullien, qui ne sont que d'hier, se retiraient, le monde romain serait effrayé de sa solitude. » Ainsi, peut-on dire aujourd'hui que si nos instituts venaient à disparaître, le monde catholique serait effrayé du vide qu'ils laisseraient après eux.

III

Il a pu sembler à quelques-uns que l'on avait marché lentement. Lentement c'est vrai, mais quand on jette en arrière un regard attentif on se rend vite compte de la longueur du chemin parcouru depuis trente ans! Quel merveilleux relèvement du niveau scientifique chez le clergé français! que de problèmes étudiés et résolus dans toutes les branches du savoir, dans l'exégèse, la patrologie, la littérature chrétienne des premiers siècles, l'histoire des doctrines, la philosophie et la théologie, problèmes auxquels la génération qui nous a précédés était restée étrangère?

Combien la critique est devenue plus éclairée, et les méthodes de travail plus précises et plus rigoureuses!

« Aujourd'hui, me disait naguère un de nos principaux éditeurs, il suffit qu'un livre ait de la valeur pour qu'immédiatement, sans réclame, il soit connu et recherché du clergé et trouve de l'écoulement. »

Digitized by Google

N'est-il pas vrai que cette parole d'un professionnel trouve chaque jour sa complète vérification dans les grands succès qu'obtiennent les ouvrages vraiment scientifiques, les collections, revues, et dictionnaires de science ecclésiastique?

Ce progrès est si évident que, chez les nations étrangères, les écrivains, qu'ils soient catholiques ou non, sont unanimes à le reconnaître et à lui rendre hommage.

Peut-être serait-il excessif d'en attribuer tout le mérite à à nos Facultés. Au moins personne ne contestera qu'elles y aient eu une très grande part. Il est certain, en effet, que ses commencements ont coïncidé avec la création de nos Instituts, et qu'il a été principalement soutenu et activé par les professeurs de nos Facultés canoniques.

Aussi quand je considère, Messieurs, le nombre et la qualité des ouvrages, des revues et articles savants sortis, depuis trente ans, de la plume des professeurs de nos trois Facultés de Paris, je ne crois être injuste envers personne en déclarant que vous êtes au premier rang des artisans de cette résurrection intellectuelle du clergé français.

Vous avez réussi.

Vous avez réussi à prendre une telle position que, d'instinct et tout naturellement, les catholiques reportent les yeux vers vous, comme les soldats vers leur citadelle, dès qu'il s'agit de la défense de notre foi.

Donc pour cette période passée, courte, mais féconde, vous avez dignement rempli votre tâche et bien mérité de la religion.

IV

Pour l'avenir cette tâche me paraît, Messieurs les professeurs, devoir être plus facile pour vous et plus fructueuse pour vos élèves qu'elle ne l'a été durant la période qui vient de s'écouler.

Car cette période, il faut le reconnaître, a rencontré des difficultés particulières ; au point de vue des idées et des doctrines, notre marche a été plus d'une fois contrariée, et nous y avons connu des heures d'inquiétude.

Digitized by Google

Ce n'est pas le lieu de refaire l'historique de ces luttes auxquelles nous avons assisté autour de nous. Mais on peut rappeler utilement que, pendant que vous consacriez tous vos efforts au relèvement et au progrès de la science religieuse, quelques esprits se sont rencontrés qui, par leur engouement pour les nouveautés, par une hardiesse poussée jusqu'à la témérité, une excessive confiance en eux-mêmes et un manque de sens catholique, ont perdu l'équilibre et se sont laissé entraîner si loin du côté du naturalisme qu'ils ont fait un lamentable naufrage dans la foi.

Dans le sillage de ces chefs téméraires qui, à force de stratagèmes, de dissimulations et de pseudonymes, avaient fait croire qu'ils étaient légion, se mouvait un assez grand nombre d'autres esprits enclins, eux aussi, aux nouveautés, séduits surtout par la hardiesse des affirmations, persuadés que là se trouvait la vérité scientifique, et qui avaient formé peu à peu un clan aux allures envahissantes couvrant d'un copieux dédain quiconque faisait mine de n'en être pas, donnant de la trompette avec éclat et appelant tout le monde sous son drapeau.

D'autre part, surpris par cette attaque subite, plusieurs des nôtres avaient-ils assez fourbi leurs armes pour la repousser avec succès? On pouvait en douter. La jeunesse assise sur nos bancs se sentait fascinée, hypnotisée et violemment attirée vers des novateurs pleins de promesses, et à certaines heures sa confiance en ses maîtres paraissait ébranlée.

Et pendant ce temps vainement on se tournait vers Rome, centre de l'Eglise, colonne de la vérité : l'oracle du Vatican restait muet, *Jesus vero dormiebat*; et ce silence qui cachait une incubation féconde, était exploité au profit des tendances nouvelles.

Il fallait voguer et la voile était sans vent, de là une certaine perplexité dans les esprits et je ne sais quoi de gêné et de pénible.

Mais à l'heure présente, Messieurs, combien la situation a changé de face et s'est améliorée. Les novateurs se sont eux-mêmes perdus et discrédités par leurs excès; le but qu'ils poursuivaient par des voies obliques et qu'ils dissimulaient

Digitized by Google

habilement sous une terminologie orthodoxe, a éclaté à tous les regards ; ce n'était rien moins que la répudiation totale du Christianisme. D'autre part l'Eglise a parlé net, elle a dénoncé le péril et tracé la voie à suivre. Des maîtres se sont élancés sur la brèche, armés de pied en cap et ont culbuté l'assaillant. Par suite, la tentation d'incertitude et de défiance qui avait troublé l'âme de plusieurs jeunes étudiants, s'est dissipée comme la brume sous le rayon de soleil. Et aujourd'hui, vous pouvez naviguer sous un ciel serein, sur une mer tranquille, sans avoir de récifs à craindre.

C'est pourquoi je vous disais : votre tâche, Messieurs les professeurs, est devenue plus facile ; et votre labeur, à vous, chers jeunes gens, sera désormais plus agréable et plus fructueux que dans la période que j'ai connue.

V

Je m'en réjouis profondément ; et d'avance, je salue vos victoires dans l'avenir. Vous serez forts et invincibles, Messieurs, à la condition de rester fidèlement attachés à la saine doctrine de l'Eglise : *state in fide* : *quod traditum est* ! Aimez-la par-dessus tout, cette doctrine saine et vraie que vous ont léguée les siècles passés ; préférez-la à tout et attachez-vous y de toute l'énergie de vos âmes. A ce prix seulement vous porterez du fruit et vous vous rendrez utiles. Tandis que les témérités des novateurs n'ont jamais produit que des négations, des luttes et des ruines, seuls les hommes fidèles à la pure et traditionnelle doctrine ont donné au monde des œuvres admirables et des saints à l'Eglise. Etablissez-vous donc d'une façon inébranlable dans la connaissance et surtout dans l'amour de cette pure doctrine, et ainsi vous assurerez à vous-mêmes de hautes jouissances intellectuelles, vous goûterez la paix intérieure et vous laisserez après vous un sillage lumineux et fécond..

Digitized by Google

SÉANCE SOLENNELLE DE FIN D'ANNÉE

DISTRIBUTION DES PRIX ET DES DIPLOMES

3 juillet 1909.

Le samedi 3 juillet a eu lieu, dans la Salle des Conférences de l'Institut catholique de Paris, la séance de fin d'année des Facultés canoniques de Théologie, Droit canonique et Philosophie. Mgr Baudrillart, recteur de l'Institut catholique, présidait, entouré du corps professoral. MM. les Supérieurs des Séminaires de l'Institut catholique et du Séminaire normal étaient présents.

M. Fourneret, professeur de Droit canonique, présente le rapport sur les concours ouverts entre les étudiants.

PRIX HUGUES

Aucun mémoire n'ayant été jugé digne du prix, le sujet proposé a été remis en concours pour 1911 : « *Réalité et contingence des lois de la nature.* (La théorie générale de la connaissance appliquée à l'élaboration des lois de la nature ; élément nécessaire et universel ; élément concret ; élément conventionnel.) »

Les mémoires devront être remis, de rigueur, avant le 1er mars 1911.

Digitized by Google

Le secrétaire a proclamé, selon l'usage, les résultats des concours et les grades conquis pendant l'année scolaire :

RÉSULTATS DES CONCOURS

I. — Faculté de théologie.

1. — *Concours de théologie dogmatique.*

Premier prix : M. Louis CAPÉRAN, prêtre de Toulouse.
Deuxième prix : M. Georges LOUIS, prêtre de Versailles.
Mention : M. LESAUNIER, prêtre de Bayeux.

2. — *Concours d'Écriture sainte.*

Deuxième prix : M. Maurice LESAUNIER.
Mention : M. Jean DUREPAIRE, acolyte de Limoges.

3. — *Concours d'Histoire ecclésiastique* (1).

Prix ex æquo : MM. Charles COLLIN, prêtre de Versailles; Louis CAPÉRAN.

4. — *Concours d'hébreu.*

PREMIÈRE ANNÉE

Prix : M. Jean DUREPAIRE.
Mention : M. Raymond BAROTTE, de Troyes.

DEUXIÈME ANNÉE

Prix : M. Achille LIÉNART, prêtre de Cambrai.
Mention : M. Albert LEMOY, prêtre de Verdun.

5. — *Concours de syriaque.*

Prix : M. Albert LEMOY.

II. — Faculté de droit canonique.

Concours de droit canonique privé.

Mention : M. Pierre LESCURAS, prêtre d'Angoulême.

(1) Suivant une tradition déjà ancienne, le prix d'histoire, chaque année, était donné par Mme Vve Ozanam. Mme Laporte, en souvenir de sa mère, veut bien continuer cette tradition et donne tous les ans à cette intention les Œuvres complètes de Frédéric Ozanam. Qu'elle en soit ici remerciée.

Digitized by Google

III. — Faculté de philosophie.

Psychologie.

Premier prix ex æquo : MM. Arthur ASSADET, prêtre de Bourges;
Guillaume SEMBEL, prêtre de Clermont.
Mentions : MM. Albert DELAUNAY, du Mans.
Pierre POCARD, prêtre de Vannes.
Lucien ROUSSEAU, de Nevers.

Métaphysique.

Mention : M. LAURET.

Morale.

Deuxième prix : M. Michel ZIMMERMANN, de Sion.

QUOD AD MAJOREM DEI SUMME SAPIENTIS LAUDEM

SANCTÆ ROMANÆ ECCLESIÆ DECUS
NOSTRARUMQUE FACULTATUM ROBUR ET ORNAMENTUM CEDAT

Recensentur nomina clericorum qui, utroque probati experimento, academicis gradibus digni habiti sunt, vertente anno scholastico millesimo nongentesimo octavo-millesimo nongentesimo nono.

AUDITORES IN SACRA THEOLOGIA

Fernandus CHAUMONT, diaconus Rhemensis.
Yvo VILLENEUVE, presbyter Burdigalensis.
Henricus GUENSER, presbyter Metensis.
Josephus LE GOUAZE, presbyter Venetensis.

In Seminario Sancti Sulpitii Parisiensi.

Eugenius BRUNHAMMER, diaconus Bisuntinus.
Petrus DESMARQUEST, diaconus Ambianensis.
Henricus GARRIGUET, diaconus Ruthenensis.
Henricus GETTON, diaconus Bituricensis.

In Seminario Sancti Sulpitii Issiacensi.

Josephus ÉVRARD, acolythus Atrebatensis, *cum singulari prorsus laude.*
Mauritius DROULERS, subdiaconus Atrebatensis, *cum maxima laude.*
Georgius PÉRINELLE, subdiaconus Parisiensis, *cum maxima laude.*
Joannes RODIÉ, subdiaconus Forojuliensis, *cum maxima laude.*
Julianus WEBER, acolythus Bisuntinus, *cum maxima laude.*

Digitized by Google

Josephus BELLOUARD, subdiaconus Pictaviensis, *cum magna laude.*
Josephus BLAREZ, subdiaconus Venetensis, *cum magna laude.*
Æmilius AMY, subdiaconus Parisiensis.
Josephus AUBERT, subdiaconus Parisiensis.
Carolus BÉCART, subdiaconus Cameracensis.
Amatus BLANCHARD, subdiaconus Camberiensis.
Joannes BOISSON, subdiaconus Lugdunensis.
Petrus BORDET, subdiaconus Parisiensis.
Joannes DEVERT, acolythus Lugdunensis.
Georgius GOIMARD, subdiaconus Ebroicensis.
Marcellus GRIVEAU, subdiaconus Parisiensis.
Georgius HÉNIN, subdiaconus Lingonensis.
Claudius LAVERGNE, acolythus Parisiensis.
Gabriel PIGNET, subdiaconus Augustodunensis.
Josephus PIRUS, acolythus Parisiensis.
Amatus RICHARD, subdiaconus Parisiensis.
Joannes ROUBINET, subdiaconus Parisiensis.

In Seminario Aniciensi.

Ludovicus TRUCHET, diaconus.

In Seminario Blesensi.

Julius GALLERAND, diaconus, *cum magna laude.*
Georgius CORMIER.
Renatus ROZET, acolythus.
Ernestus LIGER, acolythus.
Leo ROLLON, acolythus.

In Seminario Claromontano.

Joannes Baptista BACHELARD.

In Seminario Lemovicensi.

oannes DUREPAIRE.

In Seminario Nanceiensi.

Henricus WOIRGARD, subdiaconus, *cum magna laude.*
Æmilius COLIN, acolythus.
Carolus POINSIGNON, acolythus.
Henricus CHRISTIANY, acolythus.
Georgius DELLWALL, subdiaconus.
Georgius BETTING, subdiaconus.
Georgius LEDAIN, subdiaconus.
Carolus CHARDIN, clericus.

In Seminario Nivernensi.

Marcellus CHEVALIER, diaconus.

Digitized by Google

In Seminario Rhemensi.

Josephus NANQUETTE, diaconus, *cum magna laude.*
Leo FÉVRIER, diaconus.

LECTORES IN SACRA THEOLOGIA

Joannes DUREPAIRE, acolythus Lemovicensis, *cum maxima laude.*
Paulus BOURGUIGNON, presbyter Sancti Deodati, *cum magna laude.*
Amedeus MAISONOBE, presbyter Sancti Flori.
Josephus VON ACKEN, presbyter Parisiensis.
Maria DESPINEY, presbyter Senonensis.
Carolus COLLIN, presbyter Versaliensis.
Josephus BRUCHER, presbyter Carnutensis.
Georgius CHOLLET, presbyter Virdunensis.
Mauritius LESAUNIER, presbyter Bajocensis.
Achilles LIÉNART, presbyter Cameracensis.
Yvo VILLENEUVE, presbyter Burdigalensis.
Henricus NETZER, presbyter Metensis.

ADMITTUNTUR AD ULTERIORA MAGISTERII EXAMINA SUBEUNDA

Maria DESPINEY, presbyter Senonensis.
Georgius LOUIS, presbyter Versaliensis.
Amedeus MAISONOBE, presbyter Sancti Flori.
Joannes Baptista PÈGUES, presbyter Ruthenensis.
Alphonsus GAUDRON, presbyter Carnutensis.
Carolus COLLIN, presbyter Versaliensis.
Ludovicus CAPÉRAN, presbyter Tolosanus.

MAGISTRI IN SACRA THEOLOGIA

Augustus BEUF, presbyter Claromontanus, *cum maxima laude.*
Victor CARRIÈRE, presbyter Parisiensis, *cum magna laude.*
Alfridus RICHTER, presbyter Wladislaviensis.

AUDITORES IN JURE CANONICO

Mauritius BRUNEAU, presbyter Turonensis, *cum magna laude.*

In Seminario Sancti Sulpitii Parisiensi.

Eugenius PAPILLON, diaconus Parisiensis, *cum magna laude.*
Henricus SELLIER, diaconus Ambianensis, *cum magna laude.*
Jacobus BRAMAUD DE BOUCHERON, diaconus Lemovicensis.

Digitized by Google

Julius DECHAUD, diaconus Parisiénsis.
Joannes FRANC, diaconus Parisiensis.
Petrus KUPPERSCHMITT, diaconus Parisiensis.
Albertus LAMINETTE, diaconus Parisiensis.
Henricus LANIER, diaconus Parisiensis.

In Seminario Bituricensi.

Camillus BASSOT, diaconus.
Henricus GETTON, subdiaconus.
Raphaël PASDELOUP, clericus.

In Seminario Claromontano.

Henricus Maria BERNARD, *cum magna laude.*
Franciscus GUILLAUMONT, *cum magna laude.*
Antonius ANDANSON.
Victor Franciscus Maria BOGROS.

In Seminario Nanceiensi.

Henricus WOIRGARD, diaconus, *cum maxima laude.*
Henricus CHRISTIANY, subdiaconus, *cum magna laude.*
Georgius DELLWALL, diaconus, *cum magna laude.*
Georgius LEDAIN, diaconus, *cum magna laude.*

In Seminario Suessionensi.

Mauritius DOUGNIAUX, diaconus, *cum magna laude.*
Josephus DRÉMONT, diaconus, *cum magna laude.*
Ludovicus LEBOURQUE, presbyter.

LECTORES IN JURE CANONICO

Radulphus HEURTEVENT, presbyter Bajocensis.
Georgius HUGÉ, presbyter Aurelianensis.
Petrus LESCURAS, presbyter Engolismensis.

ADMITTUNTUR AD ULTERIORA MAGISTERII EXAMINA SUBEUNDA

Alphonsus GIROUX, presbyter Marianopolitanus.
Josephus BRUCHER, presbyter Carnutensis.
Stephanus MAGNIN, presbyter Parisiensis.
Georgius HUGÉ, presbyter Aurelianensis.

MAGISTER IN JURE CANONICO

Emmanuel ROLAND, presbyter Sancti Flori, *cum magna laude.*

Digitized by Google

AUDITORES IN PHILOSOPHIA SCHOLASTICA

Lucianus ROUSSEAU, Nivernensis, *cum magna laude.*
Michael ZIMMERMANN, Sedunensis, *cum magna laude.*

In Seminario Sancti Sulpitii Issiacensi.

Petrus DE QUINCY, clericus Anneciensis.
Fredericus LAMY, clericus Ambianensis.
Josephus DE KYTSPOTTER, clericus Ambianensis.
Regis CLÉRY, clericus Parisiensis.
Ludovicus BOUZERAND, clericus Divionensis.
Josephus FUSTIER, clericus Lugdunensis.
Augustinus LE BOUTEILLER, clericus Parisiensis.
Andreas DE GRANGENEUVE, clericus Parisiensis.
Ludovicus DE MALMUSSE, clericus Aurelianensis.

In Seminario Aniciensi.

Ludovicus GIVEL, acolythus.

In Seminario Bituricensi.

Henricus GETTON, acolythus.
Ludovicus GAUTRON, acolythus.

In Seminario Bisuntino.

Henricus CRETIN.
Henricus TRITTER.
Mauritius LECLERC.
Ludovicus MAGNIEN.
Irenæus MOUGIN.
Laurentius MAMET.
Stephanus MOREL.
Stephanus CARTIER.
Vincentius LECLERC.

In Seminario Blesensi.

Gulielmus VAUXION, *cum maxima laude.*
Marcellus BODIN.
Stanislaus COMMON.
Andreas COURTAT.
Hamael COFFRANT.
Eugenius FÉREZ.
Lucianus HIBRY.

In Seminario Catalaunensi.

Georgius PETIT, clericus.

Digitized by Google

In Seminario Claromontano.

Petrus Josephus CHEVANET.
Franciscus DAUPHIN.
Henricus Petrus FRITEYRE.

In Seminario Nanceiensi.

Andreas JACQUOT, *cum magna laude.*
Oscar KERN, *cum magna laude.*
Henricus EUDOT, *cum magna laude.*
Henricus CUNY, *cum magna laude.*
Eugenius FAIVE, *cum magna laude.*
Lucianus NOBLEMAIRE.
Leo LECLÈRE.
Leo DERANTON.
Rolandus ZUBER.
Ludovicus VAUGIEN.
Ludovicus MUNIER.
Camillus RISSER.

In Seminario Rhemensi.

Josephus HARO, clericus.
Henricus CAPITAINE, clericus.
Andreas JACQUEMART, clericus.

In Seminario Suessionensi.

Virgilius DEVIENNE, acolythus, *cum magna laude.*
Carolus MASERET, acolythus.
Henricus GAGNEUX, acolythus.
Renatus TOULOUSE, acolythus.
Carolus QUÉQUIGNON, acolythus.

In Seminario Versaliensi.

Carolus JARY, presbyter, *cum maxima laude.*
Henricus COLLIN, *cum magna laude.*
Georgius AUBRY.
Petrus BOUZIER.
Albertus PRÉVOST.

LECTORES IN PHILOSOPHIA SCHOLASTICA

Carolus LAURET, presbyter Ruthenensis.
Petrus POCARD, presbyter Venetensis.
Georgius DELATTRE, Virdunensis.

Digitized by Google

ADMITTUNTUR AD ULTERIORA MAGISTERII EXAMINA SUBEUNDA

Arthurus ASSADET, presbyter Bituricensis.
Ernestus MENNECHET, presbyter Suessionensis.
Gulielmus SEMBEL, presbyter Claromontanus.
Elias MARTY, presbyter Rhutenensis.

MAGISTER IN PHILOSOPHIA SCHOLASTICA

Antonius KURYLLOWICZ, presbyter Wilnensis.

DIPLOMATE DONATUR CIRCA LINGUAS SEMITICAS

Albertus LEMOY, presbyter Virdunensis.

Après cette lecture, Mgr le Recteur adresse quelques mots à l'assistance, puis l'on s'est rendu à l'église des Carmes où les nouveaux gradés ont fait la profession de foi requise par les lois ecclésiastiques. Un salut solennel du Saint-Sacrement a terminé la cérémonie.

RÉSULTATS DES EXAMENS

POUR L'ANNÉE 1908-1909

	AUDITEURS	LECTEURS	MAÎTRES
Théologie	49	12	3
Droit canonique	23	3	1
Philosophie	59	3	1
TOTAL	131 (1)	18	5

(1) 7 à l'Institut, 124 dans les Séminaires de la circonscription universitaire.

Digitized by Google

PUBLICATIONS DES PROFESSEURS

Depuis Décembre 1908.

D'ALÈS (Adhémar). — *Dictionnaire apologétique de la foi catholique*, 4e édition, fascicules 1 à 3 (Agnosticisme-Dieu). Paris, Beauchesne, in-4°.

— Bulletins semestriels d'ancienne littérature chrétienne, et quelques autres contributions aux *Etudes*.

BAINVEL (J.-V.). —*De Scriptura sacra*. Paris, Beauchesne.

— Chronique théologique dans la *Revue pratique d'apologétique*, et divers compte rendus théologiques du *Polybiblion*.

— Les articles Dévotion au Cœur de Jésus et Dévotion au Cœur de Marie à la *Catholic Encyclopedy* de New-York.

— Un petit article à la *Revue de l'Institut catholique* : Une apologie de la prière par un anglican (numéro de janvier 1910).

BAUDRILLART (Alfred). — *Revue hebdomadaire*, 3 avril 1909. Frédéric Ozanam.

— *Les Universités catholiques de France et de l'étranger*. Paris, Poussielgue, 1909.

BERTRIN (G.). — Articles d'apologétique et de littérature, dans la *Croix*, l'*Univers*, le *Larousse mensuel*, la *Revue de l'Institut catholique*.

— Collaboration à l'*Encyclopédie catholique* de New-York; au *Dictionnaire apologétique* de Jaugey, refondu par M. Adhémar d'Alès.

— *Un miracle d'aujourd'hui*, discussion scientifique, avec une radiographie. In-12, Paris, Lecoffre.

— *Histoire critique des événements de Lourdes*, nouvelle édition, mise à jour jusqu'en 1909, 34e mille.

Digitized by Google

Boissard (M.). — *La famille et les lois d'assurance et d'assistance* : Conférence à l'Ecole des sciences sociales de l'Université catholique de Lille.
— L'organisation syndicale et les catholiques sociaux : *Chronique sociale de France*, mai 1909.
— *La lutte contre la concurrence excessive :* Une brochure extraite du *Mouvement social.*
— Conférence inaugurale de l'enseignement social de Notre-Dame du Rosaire.
— *Le fait et le droit de grève.* Cours à la Semaine sociale de Bordeaux.
— Collaboration aux travaux de la Société d'études législatives de l'*Association par la protection légale des travailleurs.*

Bousquet (J.). — Plusieurs articles dans la *Revue de l'Institut catho lique,* dans la *Ravue pratique d'apologétique.*
— *Au pays de Jésus :* douze articles sur la Terre-Sainte parus dans les *Annales de Notre-Dame des Enfants*,de mars 1908 à mars 1909. Bourges, Tardy-Pigelet.

Branly (Edouard). — Dans la *Revue hebdomadaire* : la télégraphie sans fil, 20 janvier 1906; les progrès de la télégraphie sans fil, 22 décembre 1906; télégraphie et téléphonie sans fil, 6 novembre 1909.

Briot (M.). — La Faune de l'Europe, dans les *Annales de géographie.*
— Les Origines de la vie au point de vue scientifique, *Revue de philosophie et Revue Montalembert.*
— La parthenogénèse artificielle, *Revue pratique d'apogétique.*

Bulliot (M.). — *Revue Montalembert*, janvier 1909 : L'Evolution cosmique, preuve de l'existence de Dieu.

Cauvière. — Réglementation de la police des mœurs au point de vue pénal. Extrait de la *Revue pénitentiaire*, juillet-octobre 1908, p. 1032. Communication faite au Congrès de la Société générale des prisons, 11 juin 1908.
— Sur la proposition de loi portant suppression de la transportation et de la relégation. Communication faite à la Société des prisons, le 11 mai 1909. *Revue pénitentiaire*, juin 1909.
— Et divers articles de journaux.

Digitized by Google

CLERVAL (Abbé). — Les articles Damase, Domnus, Dieudonné, etc, dans le *Dictionnaire de Théologie catholique*.
— Les articles Abbaud, Adrald, Agobert, Aignard, Albert, etc., dans le *Dictionnaire d'Histoire ecclésiastique*.
— Divers articles dans la *Voix de Notre-Dame de Chartres*.

FOUET (Ed. A.). — *Leçons sur la théorie des fonctions analytiques*, 2e édition, entièrement refondue, tome II. *Les fonctions algébriques. Les séries simples et multiples. Les intégrales*. In-8° (25-16) de XI-265 pages, avec 25 figures.

FROIDEVAUX (Henri). — Jean Duchesne-Fournet : *Mission en Ethiopie* 1901-1903. Paris, Masson, 1909, 2 vol. in-4° et atlas. T. I. *Histoire du voyage*, p. 1-235, planches et cartes.
— *L'Enseignement indigène dans les colonies françaises* : Valeur, nature, méthode. Rapport adressé en juin 1909 à l'Institut Colonial International, session de la Haye. In-8° de 42 pages.
— *Les préludes de l'Intervention française à Madagascar au XVIIe siècle* : Navigateurs, géographes et commerçants français de 1504 à 1640, dans la *Revue des Questions historiques*, octobre 1909.

GAUTHEROT (Gustave). — Gobel, évêque métropolitain constitutionnel de Paris, article paru dans la *Revue des Questions historiques*.
— Série d'articles, dans l'*Univers*, sur l'œuvre de Taine et ses critiques.

GUÉNÉE (L.). — Collaboration au *Recueil périodique de jurisprudence de Dalloz*. Plusieurs notes sous des arrêts de la Cour de Cassation, entre autres :
— *De la non recevabilité des poursuites intentées par la femme autorisée du mari contre un débiteur de la communauté*. (Sous Req. 15 mai 1907 D. P. 09.1.337.)
— *L'aliénation de la chose léguée que le testateur a projetée, mais qu'il n'a pu réaliser de son vivant, entraîne-t-elle la révocation du legs par application de l'art.* 1038 *C. civ?* (Sous Req. 31 mai 1907. D. P. 09.1.37).
— *De l'application de l'art.* 1408 § 1 *C. civ., lorsque l'époux acquiert des parts indivises dans une succession composée de meubles et d'immeubles*. (Sous Req. 18 février 1908. D. P. 08.1.529.)

Digitized by Google

— *De la garantie qui est due au cas de constitution d'une dot par voie de cession de créance.* (Sous Req. 14 avril 1908.)

GUIBERT (J.). — *Retraite spirituelle.* 1 vol. in-12, chez Poussielgue.
— *Le latin dans les Séminaires, Le bon esprit au Séminaire*, dans le *Compte rendu du IV° Congrès de l'Alliance des Grands Séminaires*, chez Beauchesne.
— Divers articles dans la *Revue pratique d'Apologétique*, chez Beauchesne.

HÉBRARD (M.). — Une trentaine d'articles dans divers journaux : *Annales de la Jeunesse catholique, Vie nouvelle*, Les *Jeunes* (organe de la Fédération des Patronages), divers bulletins paroissiaux, etc.

HERMELINE (Ch.). — Dans la *Revue de l'Institut catholique*, un article sur les nouvelles Universités d'Irlande.
— Dans l'*Univers*, six feuilletons sur la littérature anglaise et allemande contemporaine (Bernard Shaw, Sudermann, Abraham Lincoln, Hauptmann, Swinburne, Meredith).

LALOU (Henri). — *Des droits de la femme mariée sur les produits de son travail et les produits du travail de son mari* depuis la loi du 13 juillet 1907 ; 1 vol. in-8°, Arth. Rousseau, éditeur, Paris.
— *Quand fait-il légalement nuit?* Etude parue dans la *Gazette des Tribunaux* du 3 juin 1909.
— *La loi du 13 juillet 1907 sur le libre salaire de la femme mariée est-elle applicable aux femmes séparées de fait?* Dissertation publiée dans *Dalloz* 1909, 2, 17 à 21.
— *Les droits de la femme mariée sur son salaire.* Deux articles parus dans la *Revue de l'Institut catholique*, mai-juin 1909; juillet-août 1909.
— Dissertation dans *Dalloz*, 1909, 2. 145 à 149 : *Les contrôleurs d'une étude de notaire doivent-ils être instanciés suivant la procédure de prise à partie quand le client de l'étude les actionne en dommages-intérêts pour une faute qu'ils auraient commise à son préjudice dans l'exercice de leurs fonctions?*
— Un article dans la *Gazette des Tribunaux* sur les *Successions en droit comparé.*

LEBRETON (J.). — Chroniques d'histoire des origines chrétiennes dans la *Revue pratique d'apologétique.*
— Chroniques d'exégèse (Nouveau Testament) dans les *Etudes.*

Digitized by Google

— Articles dans la *Revue de l'Institut catholique*, dans la *Revue pratique d'apologétique*, dans les *Etudes*.

LEJAY (Paul), dans *The catholic Encyclopedia* de New-York les articles suivants : Gaule chrétienne; Littérature latine chrétienne (ancienne) ; Littérature latine classique dans l'Eglise; Donat; Commodien; Juvencus; Ausore; Drepanius Pacatus; Faltonia Proba; Hégésippe; Dracontius;Epiphanius scholasticus;Evagrius; Sidoine Apollinaire; Helpidius; Ennodius; Cassiodore; Arator; Fortunat; Jean de Haubeville; Jean de Garlande ; Pomponius Lætus ; Lascaris (Constantin et Janus); Estienne (Henri Ier, Henri II, Robert Ier, etc.); Lambin ; Juste Lipse; Fonton du Duc; Holstenius ; Garet; Ellies Dupin; Eugenius Vulgarius.

LESCŒUR (Ch.). — 4e édition, revue et mise au courant des plus récentes innovations fiscales, du livre *Pourquoi et comment on fraude le fisc*. Addition d'un appendice de 80 pages.
— Articles de revues et de journaux : *Le Correspondant*, 10 janvier 1909 : L'augmentation des droits de succession, 22 pages.
— *La Revue de l'Institut catholique*, mai-juin 1909,novembre 1909 : L'impôt sur les successions, 2 articles, 60 pages environ.
— Le *Bulletin de la Semaine* : Sa Majesté le Fisc.
— La *Revue économique et financière*.
— La *Démocratie rurale*.
— Le *Bulletin d'informations sociales et religieuses* : 14 articles sur les questions fiscales actuelles.

MANGENOT (E.). — Dans le *Dictionnaire de la Bible*, fasc. XXXIV, l'article Romanches (versions) de la Bible.
— Dans le *Dictionnaire de théologie catholique*, fasc. XXVIII, les articles Deutéronome, Dieringer, Dietenberger.
— Dans le *Dictionnaire apologétique de la foi catholique*, fasc. II, l'article : Canon catholique des Livres saints.
— Dans la *Revue pratique d'Apologétique*, huit articles sur : La résurrection de Jésus-Christ, du 1er novembre 1908 au 1er novembre 1909.
— Dans la *Revue du Clergé français* : Les soi-disant antécédents juifs de la Sainte Eucharistie (15 février 1909); Histoire et Sagesse d'Ahikar l'Assyrien (15 mars 1909); Les éléments secondaires et rédactionnels du « discours des paraboles », Marc, IV, 1-34 (15 avril 1909, et tirage à part); Le paulinisme de Marc (15 août, 15 octobre et 1er novembre 1909, et tirage à part).

Digitized by Google

— Dans le *Polybiblion* (mars et septembre 1909) : Publications récentes sur l'Écriture sainte et la littérature orientale.

— Dans les *Questions ecclésiastiques* de Lille : Notes de critique biblique (février 1909); La religion des primitifs (août 1909, et tirage à part); Une période (VIIe-XVe siècles) de l'histoire du Canon de l'Ancien Testament dans l'Église grecque (septembre 1909, et tirage à part).

MARTIN (Francis). — *Lettres néo-babyloniennes*, introduction, transcription, traduction et notes, in-8°, 176e fascicule de la bibliothèque de l'*Ecole des Hautes-Etudes*. Paris, Champion.

— Quelques passages de l'hymne à Bêlit-ilê, dans *Orientalistische Literaturzeitung*, octobre 1909.

— Comptes rendus dans le *Bulletin critique* et la *Revue de l'Institut catholique*, 1909.

NAU (F.). — *Concile d'Antioche, lettre d'Italie, canons « des saints Pères » de Philoxène, de Théodose, d'Anthime, d'Athanase*, etc., textes et traductions d'après le manuscrit syriaque n° 62 de Paris et le manuscrit 12.155 de Londres, 8°, Paris, Lethielleux, 1909, 72 plus 16 pages.

— La version syriaque de l'Octateuque de Clément, traduction française, dans le *Canoniste contemporain* (suite), avril 1909, p. 203 à 209; septembre 1909, p. 532 à 541.

— *Histoire et sagesse d'Ahikar l'Assyrien* (fils d'Anaël, neveu de Tobie), 8°, Paris, Letouzey, 1909, 308 pages.

— Notes sur diverses homélies pseudépigraphiques... dans *Revue de l'Orient chrétien*, 1908, p. 406 à 435.

— Traduction de la *Chronique syriaque anonyme* éditée par Sa Béatitude Mgr Rahmani (suite). *Ibid.* p. 436 à 443.

— Notes sur un fragment bohairique du *Martyre de saint Luc* et sur la *Christologie de Timothée Aelure*, *Ibid.* 1909, p. 98 à 103.

— Note sur le titre *Tegourtâ Heraclidis*, *Ibid.*, 208 à 209.

— Les suffragants d'Antioche au milieu du VIe siècle, *Ibid.*, p. 209 à 219.

— La version syriaque de la première lettre de saint Antoine, texte syriaque, traduction française, *Ibid.*, p. 282 à 297.

— Analyse du traité écrit par Denys Bar Salibi contre les Nestoriens, *Ibid.*, p. 298 à 320.

— Compte rendus, collaborations à divers dictionnaires, à la *Patrologie Orientale*.

Digitized by Google

PEILLAUBE (E.). — Divers articles dans la *Revue de Philosophie.*

PIAT (Clodius). — Du prix de la vie, *Correspondant*, 10 novembre, 1909.
— L'idée de sanction, *Revue de Louvain*, juillet-août.
— Deux chroniques philosophique, *Revue d'Apologétique*, mars, octobre.
— *La morale du bonheur*, vol. in-8° de 280 pages. P. Alcan, Paris (bibliothèque de *Philosophie contemporaine*).

PISANI (P.). — *L'Eglise de Paris et la Révolution*, 2 vol. in-12. Paris, Alphonse Picard et fils, 1908 et 1909.
— Un article sur la paroisse Saint-Roch pendant la Révolution, dans la *Revue du Clergé français*, 1909.
— Nombreux articles critiques dans la *Revue des Questions historiques* et le *Polybiblion*, 1909.

SERTILLANGES (A.). — *Art et Apologétique*, in-12. Bloud.
— *Revue des Sciences philosophiques et théologiques.* Janvier 1909 : La providence, la contingence et la liberté selon saint Thomas d'Aquin.
— *Ibid.* Octobre 1909 : La contingence dans la nature.
— *Revue de Philosophie.* 1er novembre 1909 : Le Désir et la volonté.
— *Revue Thomiste*, septembre-novembre 1909 : Les principes de la nature selon saint Thomas d'Aquin.
— *Revue de la Jeunesse*, 10 octobre 1909 : L'idée de Dieu et le sentiment universel.
— Article *Art* dans le *Dictionnaire apologétique.*

TAUDIÈRE (E.). — Nouvelle édition de *Sociétés et associations*, par MM. Benoist, Celier, Le Vavasseur et Taudière.
— 2 articles dans la *Critique du Libéralisme* : Du statut légal de l'Eglise en France après la séparation ; la politique religieuse de la Troisième République.
— 3 articles dans la *Revue des Institutions cultuelles* : Le sort des fondations pieuses.
— Un article dans la *Revue catholique des institutions et du droit* : L'enseignement dans l'ancienne France (brochure).

VILLIEN (A.). — Dans la *Revue du Clergé français*, du 15 septembre 1909, 1er article d'une série sur *la Discipline des Sacrements.*
— Divers comptes rendus dans le *Canoniste contemporain.*

Le Gérant : CH. BAULÈS.

MACON. — Protat frères, imprimeurs.

Digitized by Google

La Vénérable Louise de MARILLAC
Par Mgr BAUNARD.
In-8 ..... 5 »

Le Christianisme et les temps présents
5 vol. in-8. 37 50
5 vol. in-12. 20 »
Par Mgr BOUGAUD.
Les tomes I-II ne se vendent pas séparément
Chaque tome séparé :
In-8.... 7 50 | In-12... 4 »

INTRODUCTION à la vie dévote
D'après l'édition de 1619. In-12. 3 50
Par M. l'Abbé BOULENGER.

La Prescience divine et la liberté humaine
In-18 raisin. 1 75
Par M. J. SIMÉON.

CORPUS SCRIPTORUM, ORIENTALIUM, SYRIAQUES, ETHIOPIENS, COPTES, ARABES
(En cours de publication)
Demander franco
le nouveau catalogue complet. Juillet 1909.

UN JÉSUITE : Amédée de Damas (1821-1903).
Par le R. P. J. BURNICHON.
In-8 écu. Portrait ..... 5 »

EXPOSÉ NOUVEAU ET PRATIQUE de la doctrine catholique
Par M. l'abbé POBY, Aumônier.
I. Dogme. II. Morale. III. Culte.
In-8°. La 1re partie est parue 1 50

L'ÉVANGILE DU SACRÉ-CŒUR
Les mystères d'amour du Cœur de Jésus
Par M. l'Abbé J. VAUDON.
In-12 ..... 3 50

Le grec et le latin
Notions élémentaires de grammaire comparée
In-8 écu, 6 50
Par M. l'Abbé CLIQUENNOIS.

La Foi en Bretagne HIER ET AUJOURD'HUI
In-8 chromo. 4 »
Par M. l'abbé MILLON.

St-Gildas de Ruis et la société bretonne au VIe siècle (493-570)
Par M. l'Abbé FONSSAGRIVES.
In-18 jésus. Gravures, Cartes..... 3 50

CATÉCHISME EXPLIQUÉ ET ILLUSTRÉ
In-12. 1200 pages. 250 gravures. 6 40
Par M. l'Abbé ADAM.

LE CHANT DE LA Ste ÉGLISE
L. D. S.
In-8 ..... 3 »

LA CHASTETÉ aux hommes et aux jeunes gens
Par M. l'Abbé de GIBERGUES.
In-12 ..... 1 50

CINQ CONFÉRENCES sur la thèse de la séparation
Par M. l'abbé CLARAZ.
In-12 ..... 2 »

CANTUS MARIALES
Par Dom J. POTHIER O. S. B.
Texte et musique. In-16..... 3 » | Accompagnement. In-4... 12 »

CONSEILS AUX PARENTS ET AUX MAITRES
Sur l'éducation de la pureté
Par M. l'abbé FONSSAGRIVES.
In-18 jésus..... 1 25

Pratique de l'amour de Dieu
Par M. l'abbé de GIBERGUES.
In-18 raisin..... 1 »

Bibliothèque de prédication moderne.

Sermons et allocutions
In-12, chaque volume..... 3 50
I. De circonstances.
II. Aux hommes seuls.
III-VIII (En préparation).
Par M. l'abbé BOUISSON.

GRADUALE Sacrosanctæ romanæ Ecclesiæ de tempore et de Sanctis.
In-8 broché.
Reliure sur demande.
Édition Vaticane..... 6 »

L'ART du lecteur, du diseur, de l'orateur
Par M. A. CASTELLAR, Président des "Corneliens".
In-12. Photogravures, Poésies..... 2 50

MACON, PROTAT FRÈRES, IMPRIMEURS.

Digitized by Google

Mgr D'HULST.

Conférences de N.-D. de Paris
1891-1896

Avec les retraites, 5 vol. in-8, le vol.. 5 »
Les 5 conférences de chaque année : 6 piqûres in-8..... 1 25
Les 5 retraites de chaque année : 6 piqûres in-8..... 3 »

Mélanges philosophiques
In-8 écu..... 5 »

MÉLANGES ORATOIRES Tome VII-VIII (*en préparation.*)

MÉLANGES

I. Mélanges théologiques. In-8..... 4 »
II. Socialisme et politique.. In-8.... 4 »
III. Polémique. I.....(En préparation).
IV. Polémique. II..... —

LETTRES DE DIRECTION In-8 écu
Publiées par Mgr Baudrillart. 5 »

Mgr BAUDRILLART.

QUATRE CENTS ANS DE CONCORDAT
In-12..... 3 50

L'abbé J. GUIBERT.

Retraite spirituelle In-12. 3 50

LA PIÉTÉ In-12 encadré ... 1 50

Le Réveil du Catholicisme EN ANGLETERRE In-12 avec gravures 3 50

A L'ENTRÉE DE LA VIE
In-32, encadré..... 1 »

La Bonté
In-32, encadré, 1 »

Le Caractère
In-32, encadré, 1 »

CONSEILS SUR LA VOCATION
In-18 raisin..... 0 60

CULTURE DES VOCATIONS AUX MAITRES CHRÉTIENS In-12 raisin 1 50

DEVOIRS D'UN SÉMINARISTE
In-32, encadré..... 0 50

L'ÉDUCATEUR APOTRE. SA PRÉPARATION AUX MAITRES CHRÉTIENS
In-18 raisin..... 2 »

Le P. LECANUET.

L'ÉGLISE DE FRANCE
SOUS LA TROISIÈME RÉPUBLIQUE
In-8 écu..... 5 »

MONTALEMBERT (Couronné par l'Académie française.)
3 vol. in-8 écu, Portraits.
Chaque volume..... 5 »

Mgr LATTY.

Une question téméraire et mal posée
In-8..... 0 80

ŒUVRES
Du R. P. H.-D. LACORDAIRE
9 volumes, in-12..... 30 »

Mgr BAUNARD

VINGT ANNÉES DE RECTORAT
In-8 écu..... 5 »

Un siècle de l'Église de France, 1800-1900
Édition luxe, in-4..... 15 »
In-8 écu..... 5 »

L'APOTRE ST-JEAN
In-12..... 4 »

Histoire de Saint Ambroise
In-8..... 5 »

Le doute et ses victimes
In-12..... 3 75

La foi et ses victoires
2 in-12..... 7 50

L'EVANGILE DU PAUVRE
In-12..... 3 50

Le Général de Sonis
In-8, 60e mille..... 4 »

LE CARDINAL LAVIGERIE
2 in-8 écu..... 9 »

LE COLLÈGE CHRÉTIEN
DIEU DANS L'ÉCOLE
2 volumes in 8..... 5 »

Ernest LELIÈVRE
In-12..... 4 »

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

BOUND
JAN 13
UNIV. OF MICH.
LIBRARY

UNIVERSITY OF MICHIGAN
3 9015 06823 1581

Digitized by Google

Digitized by Google